

SÉNAT

TABLE NOMINATIVE

SESSIONS DE 1979

A

AGARANDE (Henri), sénateur de la Guyane (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

AIGRAIN (Pierre), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2570 de Mme Danielle Bidard : la réforme du Centre national de la recherche scientifique [12 octobre 1979]. (p. 3232) : maintien de l'unité et de l'interdisciplinarité du CNRS dans le cadre des décrets du 10 septembre 1979. Décentralisation des responsabilités ; clarification des fonctions des organes consultatifs ; insertion de l'organisme dans les préoccupations culturelles, économiques et sociales de la collectivité nationale. Organisation d'un débat parlementaire sur la politique générale de la recherche.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi des finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. - V. - Recherche [26 novembre 1979]. (p. 4429) : importance de l'enveloppe « recherche ». (p. 4430) : existence d'une politique nationale de la recherche. Réorganisation nécessaire des organismes de recherche ; adaptation des conditions de recrutement et de gestion de carrière des personnels. Budget du commissariat à l'énergie atomique. Actions dans le domaine des sciences humaines. Publication de l'état des sciences et techniques françaises. Réforme administrative et réforme du statut des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Création d'un nouvel organisme, à partir de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar). (p. 4431) : taux de remboursement de l'aide au développement. Accélération de la carrière des chercheurs ; augmentation des transparences des procédures de recrutement. Mobilité des chercheurs ; élaboration de la réforme en concertation avec les syndicats. Etude sur les problèmes des ingénieurs

techniciens administratifs. Publication d'un livre blanc sur la recherche. Part du produit intérieur brut consacrée à la recherche. Collaborations interorganismes, interdisciplinaires et intersectorielles. Biologie et biotechnologies à l'honneur dans le rapport de MM. Jacob, Gros et Royer. (p. 4432) : choix parmi les médicaments nouveaux de ceux qui peuvent provenir de plantes tropicales ou d'animaux marins ; recherche en Nouvelle-Calédonie. Incitation à la recherche pour les entreprises. Centre européen de recherche nucléaire. Situation de la recherche dans les pays de dimensions comparables les mieux placés. Programme décennal : créations de postes. Priorités accordées à la recherche fondamentale, à l'énergie et à l'espace. Budget de l'institut national de la recherche agronomique (INRA). Biologie et institut du radium. Difficultés de l'Institut de recherche de chimie appliquée. Budget du Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo). Faiblesse des allocations de recherche ; leur insuffisante revalorisation. Situation des techniciens de l'Institut national de physique des particules et de physique nucléaire (IN 2 P 3). (p. 4433) : localisation et régionalisation de la recherche. Mise en place de correspondants régionaux de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, (DGRST). Renégociation de l'accord Westinghouse. Maîtrise de la filière française par le Commissariat à l'énergie atomique. Important report de crédits de paiement et d'autorisations de programme dans le budget du secrétariat d'Etat. Bonne qualité de la recherche fondamentale française. Stratégie décennale élaborée en concertation avec l'académie des sciences, les sections du CNRS et le Conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). (p. 4434) : compétitivité des scientifiques.

AILLIERES (Michel d'), sénateur de la Sarthe (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi (n° 194, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'échange de notes franco-suisse des 4 et 7 juillet 1977 relatif à l'entrée en vigueur de la convention du 25 février 1953 entre la France et la Suisse sur diverses modifications de la frontière (n° 281, 1978-1979) [19 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi (n° 330,

1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention de coopération technique en matière de formation du personnel de l'administration militaire malienne entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, signée à Bamako le 14 octobre 1977 (n° 394, 1978-1979) [13 juin 1979]

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi (n° 452, 1978-1979) autorisant la ratification de la convention portant création de l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat » et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat »; faits à Londres le 3 septembre 1976 (n° 3, 1979-1980) [2 octobre 1979]

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 245 [2 octobre 1979]. (p. 2882) à M. le ministre de la défense : armement (coopération européenne en matière d'armement). — Discutée, avec les questions n° 247, de M. Jacques Chaumont et n° 257 de M. Serge Boucheny, le 23 octobre 1979. (p. 3435) : débat sur la défense européenne. Caractère national de la dissuasion. Inachèvement de la construction politique européenne. Défense européenne et OTAN. Equilibre entre les deux Grands et accords SALT ; le déséquilibre existant en Europe. Coopération européenne et atlantique et maintien de l'équilibre européen. Absence de standardisation du matériel militaire occidental ; l'exemple de l'URSS et du pacte de Varsovie. Standardisation et progrès de la défense européenne. (p. 3436) : conciliation de l'indépendance technologique et de la coopération européenne. Dangers de la dépendance de l'industrie d'armement à l'égard de l'exportation. Spécificité des produits français et échec des récents « marchés du siècle ». Difficultés et succès de la production en commun de matériel européen : les exemples du Transall, l'Alphajet, etc. Production européenne : l'abaissement des coûts et la position de force dans les négociations sur les ventes d'armes. Production commune et ébauche de standardisation ; importance de l'interopérabilité entre les matériels en service. Difficultés de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis ; le rapport Daniel. Partenaires européens et politique d'indépendance de la France. Modernisation de l'armement français.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de notes franco-suisse des 4 et 7 juillet 1977 relatif à l'entrée en vigueur de la convention du 25 février 1953 entre la France et la Suisse sur diverses modifications de la frontière** (n° 194, 1978-1979) [26 avril 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale. (p. 990) : modification rendue nécessaire pour améliorer le tracé de la route nationale 206. Très long délai entre la signature de la convention et sa ratification. Formalité constitutionnelle requise par la Constitution de chacun des deux Etats. Existence de propriétés privées ou de constructions sur les parcelles concernées. Accord des municipalités.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. — Rapporteur pour avis. — Discussion générale (p. 2251) : absence de contrôle de la délégation parlementaire sur l'activité de l'Assemblée européenne. Nécessaire information du Parlement français sur l'activité de l'Assemblée européenne. Exercice du droit communautaire dérivé par règlements et directives. Communication par le Gouvernement, dès réception, aux délégations parlementaires de tout document nécessaire établi par les différentes institutions des Communautés européennes. Avant l'article unique. — Article 5 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 (p. 2255) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 (article additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information de la commission permanente compétente de chaque chambre sur les orientations que le Gouvernement entend défendre au Conseil des ministres de la Communauté une déclaration du Gouvernement suivie d'un débat, lors de chaque session ordinaire, sur la politique européenne. Article unique. — Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance de 1958 (p. 2257) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy, soutenu par

M. Etienne Dailly concernant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire pour les communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement. (p. 2260) : son amendement n° 1 : augmentation du nombre des membres qui constituent la délégation parlementaire de chaque assemblée : adopté. Son amendement n° 2 : suppression des dispositions prévoyant le dépôt des conclusions des délégations sur le bureau de leur assemblée respective et l'obligation de ces conclusions : information obligatoire des commissions permanentes sur les conclusions des délégations : adopté.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération technique en matière de formation du personnel de l'administration militaire malienne entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, signée à Bamako le 14 octobre 1977** (n° 330, 1978-1979) [27 juin 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 2402) : dislocation de la fédération du Mali et caducité des engagements souscrits par celle-ci. Suspension de l'assistance militaire à l'armée malienne depuis 1960. Création en 1974 d'une école d'administration militaire malienne et nécessité d'une convention de coopération entre la France et le Mali. Caractère classique de cette convention militaire. Exclusion de la préparation ou de l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre et de la qualité des personnels formés par la France. Importance réduite de la mission d'assistance technique militaire française.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979]. — En remplacement de M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis (section Air) (p. 4607) : objectifs de la loi de programmation militaire en matière d'aviation. Participation de l'armée de l'air aux actions extérieures de la France. Progression des crédits et de la part relative à la section Air. (p. 4608) : répartition entre dépenses de fonctionnement et de capital et politique d'économies dans le domaine du fonctionnement. Diminution des effectifs budgétaires. Prise en charge de la mission protection-défense des bases aériennes. Incitation au départ des officiers des catégories excédentaires. Situation des majors. Conjoncture économique et ralentissement des départs des sous-officiers. Amélioration de la qualité des tâches confiées aux sous-officiers. Hommes du rang et effort de protection-défense. Activités aériennes et prix des carburants. Stabilité des crédits programmés d'entretien des matériels. Progression des crédits d'étude et maintien des capacités de l'armée de l'Air. Qualité des Jaguar et des Mirage F1. Avions de transport Transall et école Alpha-Jet. Objectif prioritaire de l'acquisition de matériel aérien. Effort financier en faveur des chapitres « armements et munitions » et « infrastructure ». Amélioration de la protection contre les attaques aériennes. (p. 4609) : maintien du niveau des stocks de munitions de combat. Construction d'abris avions et entretien des pistes. Faible progression des crédits de matériels au sol, électroniques et techniques. Avis favorable à l'adoption de ce budget.

ALLIES (Charles), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Education** (n° 50, annexe 12, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4492) : importance de la récolte viticole et menace de dérèglement du marché. Baisse

constante des prix des vins vieux et nouveaux. Entrée en vigueur des mesures de soutien décidées à Bruxelles. Rôle de l'Office national interprofessionnel des vins de table (ONIVIT). Dépassement du contingent pour les importations de vins italiens. Directive communautaire sur l'arrachage d'une partie du vignoble de l'Hérault. Cite les propos d'un ancien inspecteur général de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux de vie (INAO).

Education [30 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4662) : déception et inquiétude de la majorité et de l'opposition. (p. 4663) : importance relative des dépenses de personnel. Créations nettes d'emplois budgétaires. Actions spécifiques en faveur des handicapés et de la scolarisation dans les départements et territoires d'outre mer. Titularisation des instituteurs remplaçants. Situation des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale et des proviseurs de lycée d'enseignement professionnel. Rôle des écoles normales départementales pour la formation permanente des personnels enseignants du premier et du deuxième cycle. Revalorisation de la fonction des instituteurs. Importants problèmes relatifs au personnel non titulaire. Crédits de fonctionnement dans les lycées et les collèges : prise en compte de l'augmentation prévisible du prix de l'énergie. (p. 4664) : conséquences de la baisse démographique sur les effectifs scolaires. Avis du Conseil économique et social sur la démographie française. Nombre des élèves qui sortent du système éducatif sans formation professionnelle. Grave insuffisance de l'augmentation des crédits pour les bourses. Assouplissements apportés au régime d'octroi des bourses en faveur des cas particuliers. Transports scolaires. Sécurité des élèves transportés. Modalités du calcul de la compensation financière de l'Etat. (p. 4665) : gratuité des manuels scolaires. Crédits alloués aux centres de formation d'apprentis. Augmentation des subventions de fonctionnement allouées à l'enseignement privé ; conséquences de la mise en application de la loi Guerneur. Crédits des constructions scolaires ; vétusté de certains établissements. Importance des écoles maternelles et de l'enseignement technique. — **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 4695) : demande le retrait de l'amendement n° 254 de M. Michel Giraud prévoyant la réduction des autorisations de programmes du titre V (réduction indicative concernant la programmation des établissements du second degré en région d'Ile de France).

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sur la **proposition de loi de MM. François Dubanchet, Jean-Marie Bouloux, Auguste Chupin, Francisque Collomb, Henri Goetschy, Bernard Lemarié, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Francis Palmero, Roger Poudonson, André Rabineau, Guy Robert, Marcel Rudloff, Raoul Vadepied, Charles Zwickert, Maurice Fontaine, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Charles-Edmond Lenglet, Louis Martin, Roger Moreau et Pierre Perrin**, tendant à modifier les articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle (n° 14, 1979-1980) [11 décembre 1979]. — Au nom de la commission des finances. — **Discussion générale** (p. 5326) : déclare l'article 40 de la constitution, invoqué par le Gouvernement, inapplicable à la proposition de loi.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [11 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5327) : groupe d'amitié parlementaire franco-portugais et défense des droits des travailleurs portugais en France. Accès du conjoint d'un travailleur au marché de l'emploi et conditions libérales de délivrance du titre de séjour. Délivrance de la carte de résident privilégié et conditions de résidence continue ; demande le respect par la loi de l'accord franco-portugais de janvier 1977 sur le regroupement des familles.

AMELIN (Jean), sénateur de la Marne (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 293 de M. Jean Cluzel et n° 301 de M. Philippe de Bourgong : la **politique familiale**. — Discutées le 6 novembre 1979. (p. 3662) : décadence démographique et rapport présenté par Mme Evelyne Sullerot. Déclin des familles nombreuses. Imperfection du système des prestations familiales ; confusion entre politique de la famille et politique des revenus. Fiscalité et famille. Revalorisation du statut de mère de famille ; droit au salaire d'éducation et au travail à temps partiel. (p. 3663) : modalité du calcul du salaire de l'éducation. Travail des mères, rôle pilote de l'Etat et du secteur public.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4977) : réseau routier et progression des autorisations de programme ; stagnation des crédits de paiement. Etalement du programme autoroutier. Ralentissement de la rénovation du réseau ancien. Priorité pour la sécurité. Développement des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale (PAPIR) et transfert de charges de l'Etat aux régions. Contrôle financier des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Doublement de la nationale 4. Tracé de l'autoroute A 26 entre Châlons sur Marne et Troyes. (p. 4978) : aménagement de la nationale 77.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale (n° 89, 1979-1980).** — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Article 21** — *article 267-1 du code de la sécurité sociale*. (p. 5681) : soutient l'amendement n° 2 de M. Jacques Braconnier prévoyant la suppression de cet article soumettant au système de conventions les laboratoires d'analyses.

ANDIGNE (Hubert d'), sénateur de l'Orne (RPR).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4475) : importance des cotisations sociales pesant sur les agriculteurs. « Flou » quant à la présentation du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Augmentation des cotisations et surestimation du revenu cadastral ; l'exemple de l'Orne. Augmentation des cotisations et absence d'amélioration de la couverture sociale ; la nécessité d'une intégration des prestations de service au BAPSA. Réduction de l'écart séparant la contribution des exploitants agricoles de celle des salariés à leurs régimes sociaux. Méthodes de calcul du revenu du travail agricole. « Taxe calamités agricoles » sur les polices d'assurance des véhicules de l'exploitation.

ANDRIEUX (Antoine), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des Forces Armées.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 243 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le Premier ministre : les forêts (incendies de forêts dans les Bouches-du-Rhône). — Discutée, avec les questions n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi (qu'il remplace), n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou, le 30 octobre 1979. (p. 3609) : rappelle les incendies de juillet 1979. Convocation d'urgence d'un groupe de travail présidé par le préfet de région : la meilleure coordination des secours. Souligne la longue histoire des incendies de forêts en France ; le drame de la famille de Martin Gray. Incendies et risque de sécheresse. (p. 3610) : cataclysme et mesures prises par le Gouvernement ; le cas de l'*Amoco-Cadiz*. Nécessité d'une action collective contre les feux de forêts ; l'action de l'union des maires des Bouches-du-Rhône. Absence de stratégie globale pour la défense de la forêt méditerranéenne ; la responsabilité de l'Etat. Caractère indispensable des canadiens et l'insuffisance de leur nombre. Mesures de prévention et de protection. Demande l'application des recommandations du président de la République sur la protection de la forêt provençale. Action des élus locaux. Intervention pour l'application du règlement des Communautés européennes sur les opérations de reboisement et de protection contre l'incendie. (p. 3611) : protection de la Provence contre la promotion immobilière. Proposition de résolution pour la création d'une commission d'enquête sénatoriale. Impact psychologique de « la marée rouge » de l'été dernier ; l'exemple de la Corse. (p. 3625) : sylviculteurs landais et exemption de l'impôt sur la production des bois. (p. 3628) : participation financière du conseil général et régional des Bouches-du-Rhône. Aide de la CEE. Nécessité d'un développement de l'engagement de l'Etat. Absence de commande de Canadiens supplémentaires et rôle des DC 6. (p. 3629) : action à long terme à étudier dans le cadre du VIII^e Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les articles 22, 28 et 30 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transports maritimes (n° 264, 1978-1979)** [16 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1290) : développement de la conteneurisation et chargement des marchandises en pontée. Harmonisation de notre législation avec les accords de Bruxelles en matière de connaissement. Vote favorable du groupe socialiste.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. — **Après l'article 10** (p. 4329) : son amendement n° 36 (*article additionnel*) : réduction de 100 p. cent dans la limite de 5000 litres par an des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grévants les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi ; fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône (n° 96, 1979-1980)** [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5706) : historique des décisions et déclarations concernant la liaison Rhin-Rhône. Journées économiques de Marseille et slogan : « Marseille, europort du Sud ». Réalisation de la voie Main-Rhin-Danube. (p. 5707) : concurrence du port de Rotterdam. Désertification industrielle du sud et nécessité de la liaison Rhin-Rhône. Economies d'énergie et voies navigables. Insuffisance de notre parc de pousseurs. Structure de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) ; élargissement du conseil d'administration et participation des représentants des établissements publics régionaux. Réalisation de la liaison Mer Noire-Mer du Nord. Nécessité de crédits importants. Vote favorable du groupe socialiste. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5719) : participation de l'établissement public régional au conseil d'administration de la CNR. Caractère indispensable de cette loi. Vote favorable du groupe socialiste. Nécessité de développer les autres voies navigables.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (n° 84, 1979-1980)** [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5737) : problème particulier posé par la marine marchande grecque. Pavillons de complaisance.

B

BAGNEUX (Jean de), sénateur des Côtes-du-Nord (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** — *Deuxième lecture* (n° 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979]. — **Article 7 A** (p. 2177) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 de M. Michel Miroudot, soutenu par M. Jacques Carat, visant à autoriser l'affichage signalant la proximité des monuments historiques ou annonçant des manifestations culturelles.

BAJEUX (Octave), sénateur du Nord (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan. Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2385 : le drainage (réalisation du programme de drainage de l'union des syndicats d'assainissement du Nord) à M. le ministre de l'agriculture [JO Débats 15 février 1979] (p. 255). — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 4 mai 1979 (p. 1136).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979 (n° 299, 1978-1979)** [9 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1151) : répartition entre les communes, les départements et les communautés urbaines du produit de la taxe d'habitation. Bases d'imposition ; le choix entre la valeur locative « brute », « semi-brute » et « nette ». Valeur locative nette ; les politiques communales en matière d'abattements obligatoires et facultatifs. Transfert de charges entre les contribuables et entre les communes. Caractère injuste du transfert de charges entre communes ; ses propositions lors de la discussion du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement et l'adoption de la valeur locative semi-brute. Simulations et transfert de charges entre les contribuables ; le groupe centriste votera les dispositions se rapportant à la référence de la valeur locative semi-brute. (p. 1152) : répartition équitable entre les communes et préoccupations sociales et familiales. Propose des solutions différenciées pour les modalités d'application de la taxe d'habitation aux divers bénéficiaires. Cas particulier des communautés urbaines et des districts à fiscalité propre.

– **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** – *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). – *Suite de la discussion* [20 novembre 1979]. – **Article 9** (p. 4135) : taxe d'habitation perçue au profit des départements, des communautés urbaines et des districts à fiscalité propre. Équité entre contribuables appartenant à des communes différentes ; calcul des taxes d'habitation départementales et communautaires sur la valeur locative nette des habitations. Abattement substantiel facultatif décidé par certaines communes. (p. 4136) : son amendement n° 3, déposé avec M. Maurice Schumann : en cas d'absence de délibération des organes délibérants des départements, des communautés urbaines et des districts à fiscalité propre sur la création d'abattements, application des abattements obligatoires pour le calcul de la taxe d'habitation perçue par le groupement ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. – **Article 5** (p. 4286) : organismes mutualistes et hostilité à leur fiscalisation. (p. 4287) : assujettissement du Crédit agricole à l'impôt sur les sociétés et nécessité d'appliquer la même règle au Crédit mutuel. Interdiction de détention simultanée d'un livret A et d'un livret bleu du Crédit mutuel. Plafonnement différencié du livret A et du livret bleu. Menace sur l'expansion du Crédit mutuel. Comparaison entre les dépôts du Crédit mutuel et des caisses d'épargne. Loi de 1975 sur le statut fiscal du livret bleu. Avantages fiscaux accordés au Crédit mutuel et au Crédit agricole.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5475) : application de la loi de 1975 ; déroulement de l'entretien obligatoire avec le médecin. Coup porté au respect de la vie dans la conscience des Françaises et des Français. Contradictions d'une époque. Contestation de la peine de mort et avortement. Conséquences physiques, psychologiques et morales de l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5476) : situation de réelle détresse de certaines femmes. Rôle de « S.O.S. future mère ». Engagement du Gouvernement en matière de politique familiale. Pouvoir d'achat des prestations familiales ; statut de la mère de famille ; politique du logement. Invasion pornographique qui incite à la débauche et accentue la dégradation morale du pays. Bonheur non par la jouissance égoïste mais par le don de soi dans le véritable amour.

BALLAYER (René), sénateur de la Mayenne (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Commerce et Artisanat** (n° 50, annexe 4, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. – **Article 1.** – **Article L 351-4 du code du travail** (p. 31) : situation des jeunes ayant effectué un stage pratique dans le cadre du pacte national pour l'emploi de 1977. L'allocation supplémentaire d'attente ; la nécessité de prendre en compte la durée des stages pour le versement de cette allocation. Condition d'activité préalable nécessaire pour bénéficier du revenu de remplacement ; le cas de l'allocation spéciale d'attente pour les salariés licenciés pour cause économique.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Commerce et artisanat [5 décembre 1979]. – Rapporteur spécial (p. 4928) : développement du commerce et de l'artisanat : solde positif des immatriculations et radiations d'entreprises enregistrées dans le répertoire des métiers. Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale : fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire : fonds de rénovation rurale. Prêts accordés par le fonds de développement économique et social. Dépenses consacrées à l'amélioration de la connaissance du commerce et de l'artisanat : absence d'information du public sur les perspectives d'emplois existant dans l'artisanat. Eventuelle modification de la définition d'entreprise artisanale. Orientation géographique et qualitative du développement des activités commerciales et artisanales. (p. 4929) : crédits destinés aux zones sensibles ; revitalisation des secteurs ruraux. Lignes budgétaires consacrées au versement d'une prime à l'embauche du premier salarié, au versement d'une prime aux titulaires d'un livret d'épargne manuel qui créent leur entreprise. Utile constitution d'un groupement d'intérêt économique ayant pour objectif d'encourager l'exportation des productions des métiers d'art. Diminution des effectifs scolarisés dans le secteur du pré-apprentissage ; excessif pourcentage d'échecs au certificat d'aptitude professionnelle. Formation continue des artisans et des commerçants. Création de postes d'assistants techniques spécialisés dans les problèmes de l'emploi. Nécessaire amélioration de l'information sur les débouchés du certificat d'aptitude professionnelle. Utilité des dérogations pour les jeunes qui ne répondent pas aux conditions d'âge de l'apprentissage. Rôle du commerce dans le monde rural. (p. 4930) : discrimination opérée entre le secteur commercial et le secteur industriel ; blocage des marges en valeur absolue. Périmètres de protection autour des débits de boissons. Désert qui menace plusieurs régions rurales. (p. 4939) : modification du statut des gérants majoritaires des sociétés à responsabilité limitée. – **Examen des crédits.** – **Après l'article 76** : son amendement n° 286 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : augmentation de la taxe pour frais de chambre de métiers ; adopté.

BARBIER (Bernard), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

Devient sénateur le 6 juillet 1979 en remplacement de M. André Picard, décédé [2 octobre 1979] (p. 2880).

NOMINATIONS

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [2 octobre 1979] (p. 2907).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer le texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la Compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. – **Article 2** (p. 5715) : son amendement n° 2 : participation au financement de travaux d'entretien ; adopté. – **Après l'article 1** (*suite*) (p. 5716) : son amendement n° 1 (*article additionnel*) précédemment réservé : consultation des établissements publics régionaux sur les opérations d'aménagement de la Compagnie nationale du Rhône ; retiré.

BARKAT GOURAT (Hamadou), sénateur de l'ancien territoire français des Afars-et-des-Issas (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

BARRE (Raymond), Premier ministre (nommé le 3 avril 1978)
[JO. Loi et décrets 3 et 4 avril 1978, p. 1483]

DEPOTS EN QUALITE DE PREMIER MINISTRE

En première lecture devant le Sénat.

Projet de loi, relatif à l'**application de certaines dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment des professions agricoles** (n° 204, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Projet de loi, modifiant certaines dispositions de la loi n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux **opérations d'accèsion à la propriété réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré** (n° 205, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Projet de loi, **donnant force de loi à la partie législative du code des communes**, modifiant certaines dispositions de ce code, et complétant la loi du 10 août 1871 relative aux **conseils généraux** (n° 221, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Projet de loi, relatif à la **vaccination antivariolique** (n° 244, 1978-1979) [2 avril 1979].

Projet de loi, relatif aux **tribunaux de commerce** (n° 247, 1978-1979) [2 avril 1979].

Projet de loi, réprimant le **défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs** (n° 259, 1978-1979) [3 avril 1979].

Projet de loi, modifiant les articles 22, 28 et 30 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les **contrats d'affrètement et de transport maritime** (n° 264) [6 avril 1979].

Projet de loi, autorisant l'approbation de la **convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo, sur la circulation des personnes**, signée à Brazzaville le 1^{er} janvier 1974, ensemble l'avenant signé à Brazzaville le 17 juin 1978 (n° 272, 1978-1979) [10 avril 1979].

Projet de loi, modifiant l'article 116 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 relative à la **Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (Sonacotra)** (n° 273, 1978-1979) [11 avril 1979].

Projet de loi, relatif à **certaines ouvrages reliant les voies nationales ou départementales** (n° 282, 1978-1979) [19 avril 1979].

Projet de loi, étendant à l'ensemble de l'hôtellerie les dispositions de la loi n° 64-645 du 1^{er} juillet 1964 modifiant les **rapports entre bailleurs et locataires des immeubles affectés à l'hôtellerie** (n° 302, 1978-1979) [26 avril 1979].

Projet de loi, modifiant le titre deuxième du livre troisième du code rural relatif à la **pêche fluviale** (n° 304, 1978-1979) [27 avril 1979].

Projet de loi, portant **décentralisation en matière d'urbanisme** (n° 443, 1978-1979) [26 juin 1979].

Projet de loi, portant **simplification et unification des procédures d'urbanisme** (n° 444, 1978-1979) [26 juin 1979].

Projet de loi, autorisant la ratification de la convention portant création de l'**organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat »** et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunication maritime par satellite « Inmarsat » faits à Londres le 3 septembre 1976 (n° 452, 1978-1979) [27 juin 1979].

Projet de loi, autorisant l'approbation de la **convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien**, signée à Caracas le 4 octobre 1978 (n° 453, 1978-1979) [27 juin 1979].

Projet de loi, relatif à la **communication de documents et renseignements à des autorités étrangères dans le domaine du commerce maritime et des transports par air** (n° 469, 1978-1979) [30 juin 1979].

Projet de loi, relatif à la **protection des collections publiques contre les actes de malveillance** (n° 476, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

Projet de loi, relatif aux **nuisances dues au bruit des aéronefs** (n° 40, 1979-1980) [6 novembre 1979].

REponses AUX QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les **problèmes de l'emploi** [10 avril 1979] (p. 644) : évolution préoccupante du problème de l'emploi. Caractéristiques des demandeurs d'emploi. Ralentissement de la croissance mondiale. Evolution démographique défavorable et développement de l'activité féminine. Vulnérabilité de l'économie française : l'exemple de l'agriculture. Historique des mesures prises, à partir de janvier 1977, en ce qui concerne la sidérurgie. Assume l'erreur d'avoir cru en l'amélioration du marché de l'acier. (p. 645) : vote du projet de loi sur la situation financière des industries sidérurgiques et la création du fonds spécial d'adaptation industrielle. Modification des équipes dirigeantes des sociétés sidérurgiques. Engagement d'un dialogue avec les organisations syndicales. Difficultés de l'industrie navale, du téléphone. Inadaptations professionnelle, géographique et sociologique, cause des difficultés de l'emploi. Réticence à l'embauche due au coût élevé de la main d'œuvre ; l'importance des charges sociales conventionnelles ; leur couverture par l'augmentation de l'impôt sur le revenu. Dépenses de la sécurité sociale. Emplois salariés ; la comparaison positive avec les pays européens. Augmentation de la population active française. Recrutement massif dans l'administration ; une forme de chômage déguisé. (p. 646) : réduction de la durée du travail. Coût et utilité de l'indemnisation du chômage. Caractère suicidaire de mesures protectionnistes. Risques d'une relance économique. Préoccupation fondamentale : l'emploi. Axes de la politique gouvernementale : le redressement de l'économie ; l'adaptation de l'appareil productif et la coopération européenne. (p. 647) : priorité de la sauvegarde de l'emploi et rapport sur le VII^e Plan. Effort et patience, vertus nécessaires à la France.

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** [28 juin 1979] (p. 2434) : drame des réfugiés d'Indochine. Ouverture, depuis quatre ans, des frontières françaises aux réfugiés de la péninsule indochinoise ; le nombre total des personnes admises. Organisation de l'accueil des réfugiés. Actions des comités nationaux d'entraide. Installation de réfugiés laotiens en Guyane. Opération un « bateau pour le Vietnam ». Instructions d'accueil des réfugiés de la mer sur les navires français les rencontrant. Interventions des postes diplomatiques et consulaires de l'Asie du sud-est en faveur des réfugiés. Etablissement de listes de réfugiés indochinois dans les camps de Thaïlande aptes à entrer en France. Accélération de l'accueil des réfugiés indochinois en France. Demande une réunion d'urgence d'une conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine sous l'égide des Nations Unies. Aide communautaire en faveur des réfugiés. (p. 2435) : liens historiques avec les populations de la péninsule indochinoise.

- **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2448) : répercussion des hausses du prix du pétrole sur l'économie française et alourdissement de la facture pétrolière. Importance de la stabilité du franc. Fragilité des prévisions économiques. (p. 2449) : loi du 4 août 1962 et procédure de préparation du Plan ; la phase préliminaire d'étude des options. Définition des orientations économiques essentielles. Nouvelle géographie politique et économique mondiale. Aléas économiques et avenir de la planification française ; la nécessité de définir une nouvelle conception de la planification. Historique des différentes conceptions de la planification française depuis le plan Monnet. (p. 2450) : incertitude et apreté de la compétition économique. Ralentissement du rythme de la croissance mondiale. Planification et définition d'une stratégie ; la nécessité d'opérer des choix. Planification et prévisions économiques ; la fixation par la loi d'un taux de croissance. Planification et concertation entre les

partenaires sociaux. Dissociation nécessaire entre activité économique et consommation d'énergie et de matières premières. Nécessité d'une meilleure diffusion du progrès technique. Caractère néfaste du protectionnisme et acceptation de la concurrence internationale. (p. 2451) : évolution démographique des pays développés ; le cas particulier de la France. Rôle d'information systématique du Plan. Recherche d'une stratégie à moyen terme : la croissance équilibrée pour l'emploi. Aggravation probable de la situation de l'emploi ; l'arrivée de jeunes, le développement du travail féminin, le ralentissement de la croissance. Emploi et restructuration industrielle ; l'exemple de la sidérurgie. Ajustement de l'offre et de la demande d'emplois. Progression des coûts de production ; la substitution du capital au travail. Concertation internationale, condition d'amélioration des rythmes de croissance nationaux. Durabilité des créations d'emplois et efficacité des investissements. Soutien à la production par l'investissement et l'exportation. Volonté d'une croissance non inflationniste. Causes « mécaniques » de l'inflation. (p. 2452) : assainissement des finances publiques. Déficit budgétaire ; l'augmentation des dépenses sociales et de restructuration industrielle. Financement du déficit budgétaire par l'épargne et non la création de monnaie. Maintien du niveau de protection sociale et assainissement des finances sociales. Décalage entre progression des recettes et des dépenses ; l'alourdissement excessif des cotisations pesant sur les entreprises. Soutien de l'activité économique et déficit budgétaire. Nécessité de freiner la croissance de certaines dépenses sociales. Maintien du pouvoir d'achat et évolution des prix. (p. 2453) : caractère fondamental de la priorité de l'équilibre extérieur, ses conséquences sur le niveau de la croissance, de l'emploi. Réduction de la dépendance en énergie et matières premières ; le plan d'économies de l'énergie. Compétitivité de notre appareil productif industriel. Développement des activités agricoles et agro-alimentaires. Mesures spécifiques pour l'emploi : la création d'emplois et l'aménagement de la durée du travail et non sa réduction automatique et unilatérale. Développement d'une politique familiale rigoureuse. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie. (p. 2454) : VIII^e Plan et mobilisation des intelligences, des énergies, des volontés. Potentiel de croissance de la France. Importance de la coopération avec les pays « neufs ». Rejet d'une politique malthusienne.

— **Ordre du jour du Sénat** [29 juin 1979] (p. 2511) : opération de « radio-risposte » déclenchée par le parti socialiste. Application de la loi sur le monopole et déclenchement d'une action judiciaire.

— **Intervention suivant l'allocation de fin de session du Président du Sénat** [29 juin 1979] (p. 2512) : préparation des sessions et collaboration entre le gouvernement et le Sénat. Activité des commissions pendant l'intersession. Recours exceptionnel à la procédure d'urgence. (p. 2513) : place laissée à l'initiative parlementaire. Difficulté d'organisation de la fin de la session. Rythme de l'activité gouvernementale et de la vie parlementaire. Examen du texte sur les collectivités locales. Projets importants adoptés : l'emploi des jeunes, le soutien à l'investissement productif, les fonds communs de placement, les régimes matrimoniaux, la publicité extérieure, la réforme des études médicales, les indemnités des représentants à l'Assemblée des communautés européennes, la création de délégations parlementaires pour ces Communautés et les conditions d'exercice du droit de grève à la télévision. Projet de loi sur l'immigration clandestine.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] (p. 4221) : conditions d'examen du budget et venue du Premier ministre à l'Assemblée nationale et au Sénat. Evolution favorable de la croissance française et niveau de la production industrielle. Optimisme des chefs d'entreprise. Accroissement de l'emploi et mise en œuvre du troisième pacte national. Stabilisation des demandes d'emplois. Sidérurgie et restructuration. Entreprises et amélioration de la productivité. (p. 4222) : reprise de l'investissement productif privé. Développement des secteurs d'avenir. Evolution des prix des différents biens de consommation. Répercussion des hausses des prix de l'énergie et des tarifs publics sur l'indice. Maîtrise de l'inflation. Retour à des prix véridiques. Comparaison avec nos principaux partenaires, notamment l'Allemagne. Priorité pour la lutte contre l'inflation. Comportements et inflation. (p. 4223) : politique contractuelle et modération de l'évolution des rémunérations. Maintien du pouvoir d'achat. Restauration de l'équilibre du commerce extérieur : l'influence des exportations de produits industriels. Facture pétrolière et déficit commercial. Evolution des importations. Excédent de la balance

des paiements courants. Stabilisation du franc. Absorption par l'économie française, des chocs pétroliers de 1973 et 1979. (p. 4224) : politique de déficit budgétaire et maintien de l'activité économique. Niveau du déficit et production intérieure brute. Déficit budgétaire et stabilité du franc. Financement du déficit : l'appel au marché financier. Respect du montant du déficit prévu et absence de collectif budgétaire. Economie budgétaire et réduction des créations d'emplois publics. Contrôle de l'accroissement de la masse salariale de la fonction publique. Plafonnement des concours budgétaires aux entreprises publiques et maintien des investissements productifs. Charges sociales des entreprises publiques (p. 4225) : baisse des crédits attribués au train de vie de l'Etat ; leur reconduction en francs courants et non en francs constants. Efforts particuliers en faveur de la justice et les affaires étrangères. Commission d'étude sur les interventions économiques de l'Etat. Commission chargée du problème des services votés. Réduction de la dépendance énergétique de la France : l'électronucléaire et les énergies nouvelles. Economies d'énergie. Renforcement de l'appareil productif. Importance de l'agriculture et défense de la politique agricole commune. (p. 4226) : problème des excédents alimentaires. Activité économique et emplois. Maintien du pouvoir d'achat. Action en faveur des plus défavorisés. Crise monétaire internationale. Foyers de tensions économique, sociale et politique.

— **Intervention suivant l'allocation de fin de session du Président du Sénat** [20 décembre 1979] (p. 5850) : efforts faits par le gouvernement en vue de l'organisation d'une session très chargée. La quasi-absence de recours à la procédure d'urgence et à celle du vote bloqué. (p. 5851) : engorgement du travail législatif. Procédure des ordonnances prévue par la Constitution. Textes examinés au cours de la session. Projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales. Réforme de la fiscalité des collectivités locales. Réforme de la fiscalité directe locale. Discussion budgétaire. Procédure de la deuxième délibération. Respect des textes élaborés par les parlementaires en commission mixte paritaire. Traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne. Vœux du Premier ministre à l'approche de la nouvelle année.

BARROT (Jacques), *ministre du commerce et de l'artisanat* (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539], puis *ministre de la santé et de la sécurité sociale*, (nommé le 4 juillet 1979 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 5 juillet 1979, p. 1614].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2398 de M. **Bernard Lemarié** : **l'aide à l'artisanat** [15 juin 1979]. (p. 1943) : crédits tendant à favoriser l'installation et le développement des entreprises artisanales ; prêts du crédit agricole et des banques populaires. (p. 1944) : aides aux jeunes artisans. Soutien en milieu rural et dans toutes les zones critiques. Concertation avec les artisans. Attribution de la prime de développement artisanal. Recherche de formules souples.

Question n° 2399 de M. **Louis Orvoën** : **les préjudices causés à l'économie par le travail clandestin** [4 mai 1979]. (p. 1127) : prévention du travail noir ; contrôle des travailleurs et des donneurs d'ouvrages ; bilan de l'application de la loi de 1972. Lancement d'une campagne contre le travail clandestin.

Question n° 2400 de M. **Jean Cauchon** : **la situation des commerçants non sédentaires** [4 mai 1979]. (p. 1128) : développement de la concurrence et commerce non sédentaire. (p. 1129) : mesures prises pour encourager les marchés forains. Mise en place de sociétés de caution mutuelle. Régime des marchés insuffisamment réglé par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973. Nécessaire collaboration des élus locaux.

Question n° 2413 de M. **Jean Cauchon** : **la situation des conjoints travaillant dans de petites entreprises commerciales ou artisanales** [4 mai 1979]. (p. 1130) : amélioration de la situation de la femme salariée ; statut de conjoint collaborateur. Droits professionnels et sociaux.

Question n° 2423 de M. **Francis Palmero** : **les mesures en faveur des métiers d'art** [15 juin 1979]. (p. 1945) : mesures prises à la suite du rapport Dehayé dans le cadre de la politique lancée en faveur des métiers d'art ; revalorisation du travail manuel ; enseignement professionnel. Information des jeunes. Adoption de plans de restauration des orgues historiques et des vitraux anciens.

Création d'un atelier national d'art textile. (p. 1946) : bourses distribuées par la société d'encouragement aux métiers d'art. Etude des filières de fabrication des instruments de musique. Ouverture à Paris d'une surface d'exposition et de vente de l'artisanat français.

Question n° 2478 de M. René Tinant : la reconnaissance de la pratique des thérapeutiques naturelles et de la radiesthésie [5 octobre 1979] (p. 3024) : liberté de tout médecin d'employer les méthodes thérapeutiques de son choix. Nécessités de prudence, de sécurité et d'efficacité des soins.

Question n° 2505 de M. René Tinant : l'hospitalisation publique et privée [5 octobre 1979]. (p. 3025) : complémentarité posée comme principe dans la loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière. Absence de discrimination en matière d'autorisation d'équipements et d'ouverture de lits. Participation de certains établissements privés au service public.

Question n° 2511 de M. Roger Lise : le dépistage de la drépanocytose [5 octobre 1979]. (p. 3026) : inexistence de thérapeutiques efficaces. Insuffisances de l'examen complémentaire pré-nuptial.

Questions orales avec débat :

Question n° 271 de M. Jean-Marie Girault : le bilan de la lutte contre la drogue [11 décembre 1979]. (p. 5301) : mise en place des clubs et équipes de prévention ; anonymat et contact avec les toxicomanes ; participation des maisons de jeunes et de la culture. Développement des centres d'accueil et de consultation ; composition multidisciplinaire des équipes d'accueil. Subvention au centre national de documentation sur les toxicomanies. Publication de documentation par le ministère de la santé. Circulaire du 13 août 1979 et diffusion départementale d'une brochure sur les toxicomanies à l'alcool, aux drogues et au tabac. (p. 5302) : études médicales et enseignement sur les toxicomanies ; conventions sur la formation continue médicale. Respect de la réglementation des produits toxiques ; inscription sur le tableau B ; cas des champignons hallucinogènes évoqué par M. Jacques Henriot. Rôles des pharmaciens inspecteurs. Pharmacie et vols de stupéfiants. Structures spécialisées pour la réinsertion et le traitement ; centres d'accueil spécialisés, centres sanitaires de moyens séjours et centres d'hébergement et de réinsertion. Drogue « douce » et effet du cannabis ; maintien de la pénalisation. Augmentation des crédits du ministère de la santé pour la lutte contre la drogue.

INTERVENTIONS

En tant que ministre du commerce et de l'artisanat :

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. — Discussion générale (p. 2515) :** importance économique de l'artisanat français. Importance du stock d'emplois disponibles dans l'artisanat. Aide à la formation de la main-d'œuvre dont a besoin l'artisan. Mesures prises en faveur de l'artisanat. Formule du contrat « emploi/formation » et artisanat. Prime à l'embauche du premier salarié. Création du carnet d'embauche. Abaissement du seuil fiscal de 10 salariés. Campagne en faveur de la création d'emplois dans l'artisanat. (p. 2516) : rôle des chambres de métiers. Valorisation de l'artisanat. Renforcement du tissu industriel. **Article 5 (p. 2523) :** accepte l'amendement n° 2 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Maurice Blin, soutenu par ce dernier, prévoyant pour les entreprises qui atteignent l'effectif de dix salariés, la dégressivité de l'abattement sur les salaires pris en compte pour le montant de certaines taxes ; la compensation par la possibilité de relever le taux normal de la T.V.A. sauf sur les automobiles. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 19 : montant dégressif des abattements et suppression des dispositions concernant la T.V.A. ; devenu sans objet. (p. 2524) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Pierre Louvot concernant le seuil du dixième salarié et le maintien du paiement trimestriel des cotisations sociales. Règlement du problème du paiement des cotisations sociales dans la charte de l'artisanat. Aménagement des dispositions sociales et fiscales dans la charte de l'artisanat et le statut de la petite entreprise. **Article 7 (p. 2531) :** essai de mise en parité de l'artisan et de l'industriel. Maisons familiales et développement de l'apprentissage. Respect des intérêts des établissements d'enseignement public ou privé.

En tant que ministre de la santé et de la sécurité sociale :

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. — Discussion générale (p. 3460) :** évolution du potentiel

hospitalier depuis 15 ans : accroissement considérable de la capacité des hôpitaux. Effort de formation des personnels médicaux et para-médicaux. Suppression des salles communes. Diminution de la durée des traitements en hôpital ; développement des consultations externes et des traitements ambulatoires. Sous-utilisation de certains lits et de certains équipements. Développement de la politique de secteur en matière psychiatrique ; réutilisation des grands asiles. Attitude des responsables hospitaliers face aux évolutions nécessaires. Permanente adaptation du secteur privé. Possibilité donnée au ministre par la loi hospitalière du 31 décembre 1970 de fermer les lits de cliniques privées excédentaires par rapport à la carte sanitaire. Souci de maintenir l'équilibre actuel entre établissements publics et privés. (p. 3461) : assurance donnée par le texte sur les conditions de l'intervention du ministre. Intérêt du malade, précisions sur les coefficients d'occupation des lits. Etat d'élaboration de la carte sanitaire pour les disciplines de soins aigus, de séjour moyen, de psychiatrie et de long séjour. Motivation de la demande du ministre pour modifier les équipements excédentaires. Priorité de l'hôpital public où ont été supprimés des lits pour l'ouverture de lits nouveaux. Nécessaire élévation du niveau qualitatif des soins aux malades. (p. 3471) : valeur du système français de santé. (p. 3472) : non remise en cause des équipements prévus. Coût de fonctionnement et coût d'investissement dans les établissements hospitaliers. Diminution du nombre des examens biologiques. Travaux de la commission des comptes de la Sécurité sociale. Evolution des dépenses. Rôle des conseils d'administration des établissements hospitaliers. Impossibilité pour le ministre de fermer des lits, sans consultation. Risque d'absence de spécialistes dans les hôpitaux de deuxième catégorie. Suppression de lits inutiles et meilleure médicalisation des lits restants. Moindre coût de l'hospitalisation à domicile. Situation à l'hôpital des Enfants malades. (p. 3473) : hôpital psychiatrique de Saint-Vaury-en-Creuse. Situation des établissements à but non lucratif. Hôpitaux locaux et régionaux qui ne sont pas des CHU. Nécessaire maintien d'une bonne répartition de l'appareil de soins. Situation des hôpitaux de Paris intra-muros. Cartes sanitaires ; problèmes en longs séjours et pour la psychiatrie. Nécessaire dialogue entre les médecins et la caisse nationale d'assurance maladie. (p. 3474) : travaux de la commission des comptes de la Sécurité sociale dans le « cosmos de la santé ». Régions en cours de reconversion : sanatoriums et stations climatiques. Utile mise en place d'un système de tarification plus conforme aux exigences d'une saine gestion que celui qui existe actuellement. Sens de centralisation accrue ; maintien de l'autorité des conseils d'administration. Demandes de budget supplémentaire présentées par certains établissements. **Avant l'article 1 A. —**

Article 3 de la loi du 31 décembre 1970 (p. 3474) : s'oppose à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant, la définition des objectifs des établissements hospitaliers par l'assemblée régionale. **Article 1. — Article 4 de la loi de 1970 (p. 3475) :** accepte l'amendement n° 3 de M. Louis Boyer relatif au classement des unités d'hospitalisation qui ne constituent que des parties d'établissements. Demande le retrait des amendements n° 17 de M. Jean Chérioux, soutenu par M. Yves Estève, et n° 21 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues concernant le classement des établissements après avis de la commission régionale d'équipement sanitaire. **Article 2 A. — Article 20 de la loi de 1970 (p. 3476) :** accepte les amendements de M. Louis Boyer n° 25 de forme et n° 4 relatif à la suppression des dispositions de cet article prévoyant la possibilité d'un recours de la part de l'établissement contre la décision du préfet créant des établissements d'hospitalisation publics. **Avant l'article 2. — Article 20 de la loi de 1970 (p. 3477) :** s'oppose à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant l'approbation du conseil d'administration pour la nomination du directeur d'hôpital. **Avant l'article 22 de la loi de 1970 :** s'oppose à l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues relatif à la définition des besoins en personnels et en équipements dans chaque service, par l'ensemble des intéressés. **Article 22 de la loi de 1970 :** s'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant l'approbation de l'assemblée locale sur les décisions des conseils d'administration d'établissements hospitaliers. **Article 2. — Article 22-1 de la loi de 1970 (p. 3478) :** s'oppose aux amendements identiques n° 9 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues et n° 15 de M. Jacques Bialski et plusieurs de ses collègues relatifs à la suppression de cet article prévoyant la possibilité pour le ministre de demander ou de décider lui-même la création ou la suppression de services, de lits d'hospitalisation ou d'équipements en matériels lourds. Observa-

tions du Conseil d'administration sur la demande du ministre. (p. 3479) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Jacques Bialski et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne cosignataire sur le nécessaire avis conforme de la commission régionale de l'équipement sanitaire. (p. 3480) : son amendement n° 27 : délai de quatre mois accordé aux conseils d'administration pour faire des observations ou délibérer sur les mesures demandées ; au cas où la demande du ministre n'est pas suivie d'effet, mesures prises en lieu et place du conseil d'administration ; adopté (p. 3481) : demande le retrait des amendements identiques n° 19 de M. Jean Chérioux et n° 22 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues concernant le délai de « huit mois » accordé aux conseils d'administration pour adopter les mesures demandées par le ministre, n° 18 de M. Jean Chérioux relatif à l'information de l'établissement sur l'intention du ministre avant la saisine des commissions nationales et régionales de l'équipement sanitaire, et n° 2 de M. Georges Berchet et plusieurs de ses collègues traitant du délai accordé aux conseils d'administration pour faire des observations ou propositions. (p. 3482) : prise en compte par le ministre des avis du conseil d'administration. **Article 2 bis.** - *Article 25 de la loi de 1970* (p. 3483) : accepte l'amendement n° 26 de forme de M. Louis Boyer. **Article 4.** - *Articles 34 et 37 de la loi de 1970* : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à la consultation des parlementaires en matière de planification et d'équipement. **Article 9** ; (p. 3484) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article concernant les pouvoirs de contrôle des agents du ministère de la santé dans les établissements sanitaires et sociaux. Accepte l'amendement n° 24 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues tendant à l'information du directeur de l'établissement sur les contrôles effectués par les agents du ministère de la santé « dans le respect des règles du secret professionnel et de déontologie » ; demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Jean Chérioux relatif à l'information des directeurs d'établissement sur les conclusions des contrôles effectués par les agents du ministère de la santé. **Article 10.** - *Article 44 de la loi de 1970* (p. 3485) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues sur la modification de la composition des commissions nationales et régionales, déterminée par voie législative.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - *Suite de la discussion* [13 novembre 1979]. - **Chapitre III** (p. 3892) : « financement croisé » entre l'Etat et les collectivités de dépenses d'actions sanitaires et sociales. Proposition d'une répartition en deux « blocs de compétences » des actions sanitaires et sociales. Compétence étatique en matière de prestations d'aide sociale, d'actions et prestations non rattachées localement et des contrôles administratifs et techniques. Compétence locale pour les prestations d'aide sociale à caractère local, l'aide médicale générale et les services sociaux et médico-sociaux locaux. Compensation des transferts de compétences. Organisation du service administratif sanitaire et social départemental. (p. 3893) : maintien des principes fondamentaux de la législation d'aide sociale et de santé publique. Allègement des règles régissant les compétences relevant des collectivités locales. Conséquences du partage des compétences sur les services et la situation des personnels. Préservation de l'unité de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Prise en compte des souhaits du Sénat. Conditions du transfert des compétences. **Article 61** (p. 3898) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-217 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à la compétence exclusivement étatique pour le financement de l'action sociale et la gestion décentralisée de celle-ci et à l'institution d'un impôt sur la fortune. Accepte l'amendement n° II-12 de M. Lionel de Tinguy concernant la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales et la date d'évaluation de la compensation financière. S'oppose à l'amendement n° II-147 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Josy Moynet cosignataire et repris par M. Franck Sérusclat tendant à la suppression de cet article concernant la répartition des charges supportées conjointement par l'Etat et les collectivités locales en application du code de la famille et de l'aide sociale. Evolution depuis 1973 du bloc de compétences dévolu à l'Etat et aux collectivités locales. **Article 62.** - *Article 187 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 3900) : accepte l'amendement n° II-13 de M. Lionel de Tinguy portant sur la compétence de l'Etat en matière de handicapés. Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-231 : compétence de l'Etat pour les établissements d'aide par le travail et de rééducation

professionnelle dans la mesure où ils sont pris en charge au titre de l'aide sociale ; réservé. (p. 3901) : s'oppose à l'amendement n° II-14 de M. Lionel de Tinguy concernant les dépenses d'aide sociale de l'Etat et l'annexion d'un état prévisionnel au projet de budget départemental. Accepte l'amendement n° II-72 de M. Jean Chérioux prévoyant la compétence de l'Etat pour les dépenses d'aide sociale des personnes sans domicile de secours. S'oppose à l'amendement n° II-71 de M. Jean Chérioux relatif à la compétence de l'Etat pour l'hébergement des personnes âgées dans les établissements de long séjour. Modalités de la prise en charge par l'Etat et les collectivités locales des dépenses sociales faites en faveur des personnes âgées. **Article 63.** - *Article 188 de ce code* (p. 3903) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-196 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant la couverture par l'Etat des dépenses sociales et l'attribution de la qualité de salarié aux dirigeants de sociétés, administrateurs et gérants. Accepte l'amendement n° II-74 de M. Jean Chérioux, identique à l'amendement n° II-15 de M. Lionel de Tinguy tendant à la suppression des dispositions de cet article relatives aux modalités de financement des dépenses sociales faites par les collectivités locales. S'oppose à l'amendement n° II-73 de M. Jean Chérioux sur la prise en charge par les collectivités locales des dépenses effectuées dans les unités ou les centres de long séjour. **Article 65.** - *Article 190 de ce code* (p. 3904) : accepte les amendements identiques n° II-16 de M. Lionel de Tinguy et n° II-75 de M. Jean Chérioux tendant à la suppression pour coordination de cet article. S'oppose à l'amendement n° II-196 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant la gestion des services d'aide sociale par les collectivités locales, le financement par l'Etat et la suppression des dispositions relatives aux conditions de répartition des dépenses entre les collectivités locales. **Article 66.** - *Article 192* : accepte l'amendement n° II-76 de M. Jean Chérioux tendant à la suppression de cet article relatif à la prise en charge des frais d'aide sociale pour les assistés ayant un domicile de secours départemental. **Après l'article 66.** - *Article 28 de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales* : accepte l'amendement n° II-77 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux prévoyant la suppression des dispositions relatives à l'imputation au budget départemental des dépenses d'aide sociale et de prévention sanitaire. **Article 67.** - *Article L. 49 du code de la santé publique* (p. 3905) : accepte l'amendement n° II-18 de M. Lionel de Tinguy relatif au transfert à l'Etat des compétences en matière d'hygiène, sous réserve des compétences reconnues à la commission. *Article 50 de ce code* (p. 3905) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-198 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à la compétence des collectivités locales et au financement par l'Etat des services départementaux de vaccination, des services municipaux de désinfection et des bureaux municipaux d'hygiène, ainsi qu'à la composition du bénéfice imposable. Accepte les amendements de M. Lionel de Tinguy n° II-20 portant sur la compétence des communes pour les services municipaux de désinfection et les bureaux municipaux d'hygiène et n° II-19 relatif à la compétence du département pour les services départementaux de vaccination. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-79 de M. Jean Chérioux concernant les conditions de financement des services départementaux de vaccination. **Article 68.** - *Articles L. 184 et L. 185 de ce code* (p. 3906) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-199 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant le financement des centres et consultations de protection maternelle et infantile par l'Etat et l'impôt sur les bénéfices des sociétés du secteur de l'armement et de la défense nationale. Accepte l'amendement n° II-21 de M. Lionel de Tinguy à propos de la compétence départementale pour les centres et consultations de protection maternelle et infantile. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-80 de M. Jean Chérioux concernant les conditions de financement des centres et consultations de protection maternelle et infantile. Accepte l'amendement de forme n° II-22 de M. Lionel de Tinguy. **Article 70.** - *Article L. 196 de ce code* (p. 3908) : attribution aux collectivités locales de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la santé scolaire. S'opposera au transfert de la compétence de la médecine scolaire au ministère de l'éducation. S'oppose aux amendements n° II-200 de Mme Héïène Luc et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire portant sur la responsabilité du ministère de l'éducation, des universités pour le service de santé scolaire et n° II-177 de M. Louis Perréin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Franck Sérusclat cosignataire, relatif à la compétence de l'Etat pour le service de santé scolaire. Accepte l'amendement n° II-81 de M. Jean Chérioux, identique à l'amendement n° II-121 de M. Franck

Sérusclat et plusieurs de ses collègues, tendant à la suppression des dispositions de cet article donnant compétence aux collectivités locales pour le service de la santé scolaire. **Article 71.** — *Article L. 247 de ce code* (p. 3909) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-201 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues et concernant le financement de l'Etat pour les dispensaires antituberculeux et les services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG) ainsi que la taxe sur le chiffre d'affaires hors taxe des compagnies pétrolières étrangères. Accepte l'amendement n° II-24 de M. Lionel de Tinguy à propos de la compétence départementale pour les dispensaires antituberculeux et les services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG). Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-82 de M. Jean Chérioux relatif aux conditions de financement des dispensaires antituberculeux des services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG). **Article 72.** — *Article L. 304 de ce code* (p. 3910) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-202 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant le financement de l'Etat pour les dispensaires antivénéériens. Accepte l'amendement n° II-25 de M. Lionel de Tinguy à propos de la compétence du département pour les dispensaires antivénéériens. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-83 de M. Jean Chérioux concernant les conditions de financement des dispensaires antivénéériens. **Article 76.** — *Article 68 de la loi de finances du 19 décembre 1963* : accepte les amendements identiques n° II-26 de M. Lionel de Tinguy et n° II-84 de M. Jean Chérioux, relatifs à la compétence de l'Etat pour le dépistage du cancer. **Article 77** (p. 3711) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-204 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire relatif au financement de l'Etat pour les services départementaux de lutte contre la lèpre ; la composition du bénéfice imposable des sociétés et la suppression de l'attribution gratuite de titres. Accepte l'amendement n° II-27 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence des départements d'outre-mer dans la lutte contre la lèpre. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-85 de M. Jean Chérioux concernant les conditions de financement des dépenses des services départementaux de lutte contre la lèpre.

Suite de la discussion [16 novembre 1979] : **Après l'article 78.** — *Article L. 766 du code de la santé publique* (p. 4034) : accepte l'amendement n° II-30 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur la définition du rôle du conseil général vis-à-vis des services et des activités transférés à un échelon départemental. *Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 4035) : accepte l'amendement n° II-31 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le contrôle du conseil général. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-89 de M. Jean Chérioux demandant que l'exécution de ces dispositions soit assurée par un service commun à l'Etat et au département. *Article 195 de ce code* (p. 4038) : accepte l'amendement n° II-90 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif aux conditions de répartition des dépenses d'aide sociale et d'action sanitaire entre le département et les communes. **Article 78 (suite).** — *Article L. 766 du code de la santé publique* (p. 4040) : accepte l'amendement n° II-86 de M. Jean Chérioux portant sur l'organisation des actions en matière de santé suivant les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale. S'oppose aux amendements de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenus par M. Louis Perrein cosignataire n° II-122 relatif à l'instauration d'un service départemental de la santé publique dans chaque département ; l'interdiction pour ce service départemental d'exercer des compétences dévolues à l'Etat et n° II-123 prévoyant la fixation par le Conseil général de la composition du Conseil qui administre le service de la santé publique. (p. 4041) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° II-243 de M. Jean Ooghe concernant la participation des représentants du personnel à ce conseil. **Après l'article 78.** — *Intitulé de section* (p. 4042) : accepte les amendements identiques n° II-29 et II-87 (*intitulé additionnel*) de MM. Lionel de Tinguy et Jean Chérioux concernant une section III « dispositions communes ». *Article 195-1 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 4043) : accepte l'amendement n° II-91 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux prévoyant l'information du Conseil général sur les dépenses exposées par l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière d'action sanitaire et sociale. *Article 230 de ce code* : accepte l'amendement n° II-78 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux sur la coordination des services sociaux par le préfet qui en rend compte au Conseil général. Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-232 : coordination « à l'initia-

tive du préfet » ; rejeté. (p. 4045) : sur l'amendement n° II-92 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif à la fixation par une loi ultérieure des procédures d'admission aux différentes formes d'aide sociale, des règles relatives à la mise en jeu de l'obligation alimentaire, à la détermination du domicile de secours, des conditions du contrôle effectué par le Conseil général, son sous-amendement n° II-233 : fixation par une loi ultérieure des conditions de prise en charge des dépenses de fonctionnement des centres et unités de long séjour ; adopté. (p. 4047) : sur ce même amendement n° II-92, demande le retrait du sous-amendement n° II-244 de M. Louis Perrein concernant le dépôt de cette loi devant le Parlement au cours de la session de printemps de 1980. **Avant l'article 52** : s'oppose à l'amendement n° II-188 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à l'absence de conséquence statutaire ou pécuniaire pour les personnels concernés par des modifications de compétences entre l'Etat et les collectivités locales. **Après l'article 78 (suite)** (p. 4049) : demande le retrait de l'amendement n° II-124 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein cosignataire prévoyant un budget annexe au budget départemental pour retracer les charges et les recettes de l'aide sociale. (p. 4050) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° II-245 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'impossibilité, à partir du budget départemental, d'accorder une avance sur les dépenses incombant à l'Etat au titre de l'aide sociale. **Article 79** (p. 4052) : accepte les amendements identiques n° II-93 de M. Jean Chérioux et n° II-33 de M. Lionel de Tinguy tendant à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1^{er} janvier 1981. **Article 62 (suite).** — *Article 187 du code de la famille et de l'aide sociale* : sur l'amendement n° 13 précédemment réservé de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence de l'Etat en matière de handicapés, adoption de son sous-amendement n° 231 prévoyant la compétence de l'Etat pour les établissements d'aide par le travail et de rééducation professionnelle dans la mesure où ils sont pris en charge au titre de l'aide sociale.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Travail et santé. — III. — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4736) : préservation de notre système de protection sanitaire et sociale de haut niveau. Maîtrise de l'évolution des dépenses obligatoires d'aide sociale et médicale et généralisation de la Sécurité sociale. Aide sociale à l'enfance, en réponse à M. Jean Chérioux. Dépenses obligatoires de santé. Action en faveur des réfugiés. Personnes âgées et recours aux soins à domicile et à l'aide ménagère. Crédits affectés à la recherche biomédicale ; le cas de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Thermalisme. Développement de l'industrie du médicament et élaboration d'une nouvelle politique du médicament. Elaboration d'enquêtes sur la politique de santé. Tutelle sur les établissements de soins. (p. 4737) : recrutement et formation des cadres de l'administration du ministère. Effectifs du Laboratoire national de la santé. Importance des efforts pour l'équipement hospitalier en réponse à M. Jean Chérioux. Orientation vers l'humanisation et la modernisation des équipements existants. Définition de secteurs prioritaires comme les personnes âgées et les handicapés adultes. Travail de la commission des comptes de la Sécurité sociale en réponse à MM. Marcel Fortier et Louis Boyer. Evolution et cause du déficit de la branche maladie ; la majoration temporaire des recettes et le choix de la modération des dépenses de santé. Refus du système de la baisse des remboursements de l'assurance maladie. Maîtrise du budget hospitalier ; les expériences en matière de tarification. (p. 4738) : dialogue avec les professions de santé. Retraite et problème démographique. Lien entre la politique de Sécurité sociale et la politique de santé. Mesures de renforcement de la prévention. Adaptation du système thérapeutique aux besoins. Promotion du médecin généraliste. Politique de santé et responsabilité des Français ; les campagnes d'éducation sanitaire. (p. 4751) : progression de la consommation des soins en France, en réponse à M. Pierre Gamboa. Problème des internes des hôpitaux périphériques. Groupe de travail sur les fléaux sociaux. Promotion des médicaments français. Groupe de travail sur la démographie médicale. Manipulations génétiques et biologie moléculaire. Création d'un Fonds d'action sanitaire et social pour les Français établis à l'étranger ; la protection sociale des Français de l'étranger non salariés, en réponse à M. Jean-Pierre Cantegrit. Prestations en nature pour les retraités français de l'étranger et plan de cinq ans

pour le minimum vieillesse. Maladies tropicales et maladies professionnelles. (p. 4752) : campagne de vaccination ; le tétanos, en réponse à MM. *Jacques Henriot et Jean Mézard*. Création d'un doctorat en sciences médicales. Augmentation du montant des prestations familiales. Maîtrise de l'assurance maladie et indépendance de la branche famille. Assistantes maternelles en réponse à M. *Jean Mézard*. Recherche et Institut Pasteur. Médecins-inspecteurs de la santé. Commission interministérielle des stupéfiants, en réponse à MM. *Jean Mézard et Bernard Lemarié*. Rapport de Mme Monique Pelletier sur la lutte contre la drogue. Drogue et sensibilisation des chefs d'établissement scolaire. Problème de la Souterraine évoqué par M. *Michel Moreigne*. Bilan médical du thermalisme en réponse à M. *Paul Ribeyre*. Aide sociale à l'enfance et adoption en réponse à M. *Jean Béranger*. (p. 4753) : situation médicale de la ville de Neuchâtel-en-Bray en réponse à M. *Charles Ferrant*.

— **Projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés (n° 59, 1979-1980) [12 décembre 1979].** — **Discussion générale**, (p. 5356) : conséquences de la loi du 16 janvier 1979 relative à l'aide aux travailleurs privés d'emploi et portant réforme de l'indemnisation du chômage. Recentrage de l'Agence sur sa mission originelle de placement. Contrôle des demandeurs d'emploi par la Direction départementale du travail et de l'emploi. Définition des chômeurs au sens du Bureau international du travail. (p. 5357) : prolongation de la durée de l'affiliation gratuite au régime d'assurance-maladie. Constitution des dossiers d'indemnisation par les ASSEDIC. Possibilité pour certains anciens travailleurs de s'affilier au régime d'assurance personnelle créée par la loi portant généralisation de la Sécurité sociale. Prise en charge de certaines cotisations par les caisses d'allocations familiales. Possible prise en charge de la cotisation des chômeurs affiliés à l'assurance personnelle, par l'aide sociale, sans se voir opposer la règle de l'obligation alimentaire. Cas des jeunes de moins de 26 ans qui poursuivent des études au lycée ou dans un autre cadre de formation, sans être étudiants. Situation, au regard de l'assurance-vieillesse, des chômeurs de longue durée qui cesseraient d'être indemnisés avant l'âge de 60 ans. Rôle de la Commission paritaire des ASSEDIC. Maintien du droit aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 17 ans en faveur des enfants à la recherche d'une première activité professionnelle. (p. 5358) : maintien des prestations familiales au bénéfice des apprentis. Vigilance nécessaire quant aux abus pour sauvegarder les intérêts de ceux qui ont vraiment besoin de solidarité. **Article 1.** — **Article L. 253 du code de la Sécurité sociale** (p. 5359) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article qui étend de trois à douze mois le délai pendant lequel un assuré continue à bénéficier des prestations des assurances-maladies, maternité et décès lorsqu'il cesse d'être assujéti à l'assurance obligatoire. Accepte l'amendement n° 6 de M. Roland du Luart tendant à la suppression des dispositions de l'article prévoyant que pendant la prolongation d'assurance d'une année, si l'intéressé vient à remplir des conditions pour bénéficier d'un autre régime obligatoire d'assurance-maladie-maternité, le droit aux prestations du régime auquel il était attaché antérieurement est supprimé. **Après l'article 1** : accepte l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Roland du Luart prévoyant l'application du délai de douze mois de bénéfice des prestations lorsque l'assuré cesse d'être assujéti à l'assurance obligatoire à tous les régimes obligatoires d'assurance-maladie et maternité. **Article 2.** — **Article L. 242-4** (p. 5360) : accepte l'amendement n° 8 de M. Roland du Luart, d'harmonisation ; application du délai de maintien des droits aux prestations à l'expiration des périodes d'indemnisation. S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues octroyant la possibilité pour les personnes à la recherche d'un premier emploi, jusqu'à l'âge de 22 ans, de bénéficier de prestations en nature de l'assurance maladie et de l'assurance-maternité du régime général, à condition d'être inscrites comme demandeurs d'emploi. **Après l'article 2** (p. 5361) : accepte l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Roland du Luart concernant la non mise en jeu des règles relatives à l'obligation alimentaire pour les travailleurs privés d'emplois qui adhèrent à l'assurance personnelle lorsque leurs cotisations sont prises en charge par l'aide sociale. **Article 2 bis.** — **Article 5 de la loi du 2 janvier 1978** : accepte l'amendement n° 10 de forme de M. Roland du Luart. **Article 3.** — **Article L. 342 du code de la Sécurité sociale** (p. 5362) : accepte l'amendement n° 11 de M. Roland du Luart relatif à la définition de la notion de revenu de remplacement permettant le calcul des périodes prises en considération, en vue de l'ouverture du droit à pension. Demande

le retrait de l'amendement n° 12 de M. Roland du Luart prévoyant la validation pour l'ouverture du droit à pension des périodes au cours desquelles les assurés âgés n'ont plus bénéficié des revenus de remplacement ; devenu sans objet. Son amendement n° 18 : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'âge et de durée de cotisation sous lesquelles le travailleur privé d'emploi continue de bénéficier de la validation des périodes au cours desquelles il ne bénéficie plus de revenus de remplacement, pour l'ouverture du droit à pension ; adopté. **Article 4.** — **Article L. 527** (p. 5364) : accepte l'amendement n° 13 de M. Roland du Luart concernant le bénéfice des prestations familiales pour les parents d'enfants à charge, non salariés, jusqu'à l'âge de 17 ans ; service des prestations familiales aux parents des apprentis jusqu'à l'expiration du contrat d'apprentissage. **Article 5** : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Roland de Luart relatif à l'application des nouvelles dispositions exclusivement aux travailleurs privés d'emploi postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la loi ; **Article 6.** — **Article L. 285 du code de la Sécurité sociale ; article 3 de la loi du 2 juillet 1975 relative à la situation des détenus et de leur famille au regard des assurances-maladie et maternité ; article 3 de la loi du 4 juillet 1975** (p. 5365) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article qui a pour objet de déconnecter « l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi et l'assujettissement à la Sécurité sociale ». Accepte l'amendement n° 15 de coordination de M. Roland du Luart. **Après l'article 6** : accepte l'amendement n° 16 (*article additionnel*) de M. Roland du Luart prévoyant le bénéfice de l'assurance-maladie-maternité du régime général ou de leur régime d'affiliation d'origine pour les personnes libérées du service national. Accepte également l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Roland du Luart relatif au bénéfice des prestations d'assurance-maladie-maternité du régime général ou de leur régime d'affiliation d'origine pour les détenus libérés pendant les douze mois qui suivent la fin de leur détention.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980).** — **Suite de la discussion [15 décembre 1979]** (p. 5490) : loi de 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et cas de conscience. Application de la loi de 1975 : amélioration de la structure hospitalière publique ou privée. Concertation avec le corps médical. Modification des conditions de classement des hôpitaux publics ; qualification de centres hospitaliers et possibilité de pratiquer l'IVG. Défaillance du service public et application de la loi. (p. 5491) : respect par les établissements privés du quota d'IVG. Contrôle des directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales et des médecins-inspecteurs. Renforcement des contrôles et diversification des sanctions. IVG et utilité du dialogue avec le médecin ; information lors de la première consultation médicale. Refonte du dossier-guide sur l'IVG. Amélioration de la formation des personnels des établissements d'information et des centres de planification ; subventions aux associations. Caractère essentiel de la qualité de l'accueil en milieu hospitalier public ou privé. Priorité à la contraception ; actions du Conseil supérieur de l'information sexuelle, du Comité français d'éducation pour la santé. Allègement des normes imposées aux centres de planification ou d'éducation familiale ; développement de l'information en milieu hospitalier. Mobilisation des professions médicales et para-médicales ; création d'un certificat obligatoire de gynécologie obstétrique. Information sexuelle dans le cadre du service de la santé scolaire. (p. 5492) : recherche de nouvelles méthodes contraceptives ; exemple des contraceptifs oraux. Développement d'une politique de planification des naissances. Politique familiale et politique d'accueil de l'enfant. **Avant l'article 1 A.** — **Article 44 et 44-1 (nouveau) du code de la famille** (p. 5497) : sur l'amendement n° 165 (*article additionnel*) de M. Étienne Dailly, en accepte la première partie concernant les mesures de prévention de l'avortement, mais s'oppose à la seconde partie relative aux rôle et conditions de fonctionnement des offices départementaux d'aide aux mères. Renforcement des moyens d'action des directeurs des directions départementales d'action sanitaire et sociale.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale (n° 89 1979-1980) [17 décembre 1979].** — **Discussion générale** (p. 5652) : travaux de la commission des comptes à la Sécurité sociale. Danger de cessation de paiement de l'assurance-maladie. Divergences entre la progression des dépenses et l'accroissement des recettes. Influence du progrès technique, de l'amélioration de la protection sociale. Conséquences d'une situation économique moins favorable. Importantes charges de la Sécurité sociale pour les entreprises. (p. 5653) : contribution de

l'Etat : correction de certaines charges indues. Nécessité pour les médecins de modérer leurs prescriptions. Réunions de groupes de travail sur la responsabilité médicale, sur la formation permanente du médecin et sur la démographie médicale. Défense de la médecine libérale. Progression des dépenses de la médecine de ville. Création du ticket modérateur d'ordre public. Généralisation de la cotisation d'assurance-maladie payée par les retraités. Améliorations apportées depuis 1945 au régime des retraites. Seuil d'exonération : assujettissement à l'impôt sur le revenu. (p. 5654) ; nombre des lits de maisons de retraite médicalisées. Cotisations versées par les retraités de l'agriculture, des professions libérales, du commerce et de l'artisanat ou des régimes spéciaux. Rétablissement de la cotisation d'assurance vieillesse pour les travailleurs qui poursuivent leur activité au-delà de soixante-cinq ans. Contributions exceptionnelles demandées aux pharmaciens et aux entreprises pharmaceutiques. Nécessaire modération de la consommation intérieure de médicaments. Mécanismes de régulation pour intéresser la profession à une modération de la consommation. Possibilité pour les médecins conseils des caisses de saisir directement les juridictions des différents ordres professionnels. Réforme de la tarification hospitalière. Réflexion des comités médicaux sur la pratique quotidienne au sein de l'hôpital. — **Question préalable** (p. 5657) : s'oppose à la motion n° 22 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à opposer la question préalable et marquant la décision du Sénat de poursuivre la délibération sur le texte en discussion. **Article 1.** — **Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967** (p. 5660) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, cosignataire tendant à la suppression de cet article qui institue comme ressource des assurances maladie-maternité-invalidité-décès une cotisation sur les pensions et allocations de retraite, dans le cadre du régime général de Sécurité sociale. S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger demandant la suppression des dispositions qui instituent une cotisation de retraite versée aux anciens salariés et sur les allocations de garanties de ressources.

Suite de la discussion [18 décembre 1979]. **Article 1 (suite)** — **Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967** (p. 5674) : demande le rejet de l'amendement n° 24 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron cosignataire prévoyant l'exonération des cotisations d'assurance maladie pour les retraités et préretraités aux ressources inférieures au SMIC. Accepte l'amendement n° 25 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron cosignataire, concernant les pensions de retraite et l'exonération de bonifications pour charge de famille, ainsi que l'amendement n° 44 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Roger Poudonson portant sur les pensions de retraite de réversion et les bonifications pour charge de famille. **Après l'article 1** : demande le retrait de l'amendement n° 38 (*article additionnel*) de M. Jean-Pierre Cantegrit concernant les Français retraités expatriés et la couverture pour les soins maladie. Inscription à l'ordre du jour de la session de printemps de la proposition de loi étendant aux non-salariés le bénéfice de la loi de 1967 relative à la protection sociale des Français à l'étranger. **Article 4.** — **Article L. 3-2 (nouveau) du code de la Sécurité sociale** (p. 5675) : son amendement rédactionnel n° 47 ; adopté. **Article 4 bis** (p. 5676) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant un plafonnement de la cotisation « employeur ». **Article 5.** — **Article 10-31 du code rural** : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron cosignataire demandant la suppression des dispositions de cet article prévoyant un plafonnement de la cotisation « employeur ». (p. 5677) : son amendement rédactionnel n° 48 ; adopté. **Article 6.** — **Article 9 de la loi du 22 décembre 1962, § 1** : accepte l'amendement de forme n° 7 de M. Jean Béranger. **Article 8.** — **Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 2° alinéa** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 41 de M. René Tinant et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Roger Poudonson portant sur le principe de l'assujettissement de l'ensemble des pensions à la cotisation d'assurance maladie et l'application progressive au régime des artisans et commerçants retraités. **Après l'article 8.** — **Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 3° alinéa** : demande le retrait de l'amendement n° 39 (*article additionnel*) de M. Louis Jung et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin, prévoyant une exonération de cotisations pour les assurés titulaires d'une allocation ou pension de retraite non soumise à l'impôt sur le revenu. **Après l'article 9.** — **Article 4 de la loi du 12 juillet 1966, § I, III et IV** (p. 5678) :

s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet, soutenu par M. Adolphe Chauvin, fixant les principes et modalités de cotisations pour les poli-actifs et les retraités actifs et prévoyant l'affectation des recettes au financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans et commerçants retraités. Sur cet amendement n° 40, son sous-amendement n° 49 : suppression des dispositions concernant le financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans retraités ; adopté. **Article 12** (p. 5679) : son amendement rédactionnel n° 50 ; adopté. **Article 19** : **Article L. 266-2 du code de la Sécurité sociale** (p. 5680) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 14 de M. Jean Béranger. Demande le rejet de l'amendement n° 15 de M. Jean Béranger prévoyant la suppression des conventions individuelles et les modalités de conclusion des conventions collectives entre la Caisse nationale d'assurance-maladie et les organisations syndicales nationales pharmaceutiques représentatives après accord des ministres concernés. **Article 21.** — **Article L. 267-1 de ce code** (p. 5681) : politique de convention avec les laboratoires d'analyses et nouvelle politique en matière de tarifs. Caractère exceptionnel et temporaire de la remise accordée par les laboratoires à la Caisse nationale d'assurance-maladie. Assurance d'une progression convenable des tarifs. (p. 5682) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jacques Braconnier, soutenu par M. Jean Amelin prévoyant la suppression de cet article soumettant au système de conventions les laboratoires d'analyses. **Après l'article 21.** — **Article L. 683-2 (nouveau) de ce code** : accepte l'amendement n° 42 (*article additionnel*) de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin, concernant l'application aux biologistes non-médecins des dispositions de la convention de 1977 en matière de retraite et de maladie. **Article L. 613-6 de ce code** (p. 5683) : accepte l'amendement n° 43 (*article additionnel*) de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Adolphe Chauvin demandant l'affiliation au régime des praticiens conventionnés des médecins-biologistes directeurs de laboratoires.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [19 décembre 1979]. (p. 5745) : l'innovation constituée dans la pratique par la venue au Sénat, avant l'Assemblée nationale, du texte élaboré par la commission mixte paritaire. **Discussion générale** (p. 5746) : hommage au travail accompli par le Sénat sur ce texte. (p. 5747) : accord du Gouvernement sur les conclusions de la commission mixte et sur les amendements de la commission des affaires sociales ; l'amendement du Gouvernement. **Article 1.** — **Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967** (p. 5747) : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de M. Jean Béranger. **Article 2.** — **Article L. 128 du code de la Sécurité sociale** : accepte l'amendement n° 3, de coordination, de M. Jean Béranger. **Article 21.** — **Article L. 267-1 du code de la Sécurité sociale** (p. 5749) : son amendement n° 1 : modification de l'alinéa relatif à la possibilité d'une remise conventionnelle consentie à la Caisse nationale d'assurance-maladie par les directeurs de laboratoire ; adopté. (p. 5750) : mesures prises en faveur des médecins biologistes et des pharmaciens biologistes.

— **Modification de l'ordre du jour** [19 décembre 1979] (p. 5751).

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.** — **Deuxième lecture** (n° 87, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5751) : pouvoirs légitimes des conseils d'administration des hôpitaux. Recherche de la concertation.

BARROUX (André), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 142 de M. Anicet Le Pors, n° 143 de M. Michel Giraud et n° 167 de M. Michel Maurice-Bokanowski remplacé par M. Jacques Coudert : production et consommation d'électricité. — Discutées le 17 avril 1979. (p. 804) : pouvoir de créer des micros-centrales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4511) : travaux d'électrification rurale. Insuffisance des crédits consacrés à cette rubrique. Désengagement progressif de l'Etat dans ce genre d'investissement. Taux de couverture des besoins recensé par le sixième inventaire de l'électrification rurale pour la préparation du VII^e Plan. (p. 4512) : alimentation du Fonds d'amortissement des charges d'électrification. Prêts du crédit agricole pour assurer le complément de financement des travaux engagés avec l'aide du fonds d'amortissement.

BASTIT-SAINT-MARTIN (Armand), sénateur de la Gironde (CNP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur du Val-d'Oise (C).

Devient sénateur le 12 juin 1979 en remplacement de M. Fernand Chatelain, décédé [12 juin 1979] (p. 1795).

NOMINATIONS

Est nommée membre de la commission des affaires sociales [4 octobre 1979] (p. 2986).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 263 [2 octobre 1979] (p. 2884) à M. le Premier ministre : la **politique sociale (niveau de vie des travailleurs et de leur famille)**. — Discutée, avec les questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 293 de M. Jean Cluzel et n° 301 de M. Philippe de Bourgoing, le 6 novembre 1979. (p. 3650) : conseil interministériel de la famille et priorité donnée à celle-ci. Promesses gouvernementales du Président de la République. Politique familiale et austerité. Situation dramatique des familles. (p. 3651) : coût de la rentrée scolaire ; la dévalorisation des allocations familiales et des bourses scolaires. Conditions de travail et de transport et faiblesse des équipements sociaux et culturels. Chômage et caractère ségrégatif de l'enseignement. Aggravation des inégalités ; l'enquête publiée par le journal La Croix. Misères matérielle et morale et crise de la famille. Intervention limitée aux prestations sociales et mise à contribution des caisses d'allocations familiales. Politique de culpabilisation des familles et notamment des femmes. Profits des compagnies pétrolières. Versement de la prime de rentrée et d'aide au logement et recul du Gouvernement. (p. 3652) : situation démographique. Conditions économiques et désir des couples d'avoir des enfants. Vacances et efforts des collectivités locales. Epanouissement des familles. Urgence des mesures à prendre en faveur des familles modestes et de chômeurs. Revalorisation des prestations familiales. Egalité devant l'impôt. Equipements d'accueil et d'éducation. Complémentarité de la politique familiale et des lois sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse. Développement des structures sportives et culturelles. Conditions d'habitat. Proposition de loi relative à la place et au devenir de l'enfant dans la famille et en société. (p. 3660) : coût financier des propositions communistes. Amputation du pouvoir d'achat des Français et profit des grandes sociétés. Politique familiale et situation économique.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970**

portant réforme hospitalière (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. — **Discussion générale.** (p. 3467) : justification de l'austerité par la notion de « maîtrise des dépenses ». (p. 3468) : conséquences des mesures gouvernementales de limitation de l'augmentation des dépenses globales de santé, selon le docteur Monier, président de la Confédération des syndicats médicaux français. Réduction des crédits destinés à accroître la capacité d'accueil ; révision des programmes de construction non encore engagés ; limitation du personnel au niveau actuel. Application des décisions gouvernementales par l'Assistance publique de Paris. Situation dans les hôpitaux Saint-Louis, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Antoine et Broussais. Nombre de lits et de services déjà fermés, à l'Assistance publique. Projet d'investissement à long terme remis en cause.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] : **Après l'article 2.** — *Article 191 du code général des impôts,* (p. 4241) : son amendement n° 109 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : modification du calcul du quotient familial ; devenu sans objet. (p. 4242) : son amendement n° 110 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : remplacement de la déduction pour frais de garde d'enfants par un crédit d'impôt, calculé par enfant ; extension du bénéfice de cette mesure à tous les couples qui exercent une activité professionnelle ; rejeté. (p. 4246) : son amendement n° 111 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : relèvement du montant de la déduction pour frais de garde d'enfants prévue au bénéfice des célibataires, des veuves et des divorcées ; rejeté. Son amendement n° 113 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien de leur part supplémentaire dans le calcul du quotient familial pour les assujettis à l'impôt sur le revenu mariés, titulaires de la carte d'invalidité ; abrogation du régime spécial d'imposition des produits des filiales encaissés par une société-mère ; rejeté. (p. 4247) : son amendement n° 114 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : abattement plafonné pour la détermination du revenu imposable des contribuables veufs si leur conjoint disposait d'un revenu ; abrogation de la loi du 27 juin 1979 relative au soutien de l'investissement productif ; rejeté.

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 72** (p. 5227) : son amendement n° 231 déposé avec plusieurs de ses collègues : foyer fiscal et perception de l'impôt sur le revenu ; désignation d'un représentant du foyer fiscal et modalités de perception ; rejeté.

— **Rappel au règlement** [10 décembre 1979]. (p. 5241) : propos d'un parlementaire sur le travail des femmes et répercussion qui en a été donnée par les *mass-media*.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980)** [13 décembre 1979]. — **Question préalable.** (p. 5395) : se déclare défavorable au nom du groupe communiste, à la notion n° 3 de M. Jean Chérioux tendant à opposer la question préalable demandant au Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion. Artifice de procédure de la motion préalable et droit des femmes à disposer de leur corps. Acquis de la loi de 1975. Droit de choisir sa maternité ; lois sur la contraception et l'avortement. Retard apporté dans l'application de la loi sur la contraception. Proposition de loi communiste sur l'éducation sexuelle, la contraception et l'avortement. Livre blanc « Faire vivre » de l'épiscopat français. Caractère d'ultime recours de l'avortement. (p. 5396) : insuffisance et efficacité relative des centres pour la diffusion de la contraception. Avortement et mauvaise qualité de l'accueil des hôpitaux publics. Insuffisance de l'éducation sexuelle. Opposition du groupe communiste à la question préalable. Baisse de la natalité et avortement. Non respect du droit à la maternité et absence d'une politique familiale. Etudes de l'Institut national d'études démographiques (INED) et augmentation du nombre de couples désirant un enfant. Politique sociale et renouveau de la natalité ; cas de la République démocratique allemande. (p. 5397) : baisse de la natalité ; et retour à la loi répressive de 1920 sur l'avortement. Amélioration et application véritable de la loi de 1975.

Suite de la discussion [14 décembre 1979]. (p. 5468) : développement de l'information et de l'éducation sexuelle. Enseignement sur la fonction reproductrice dans les classes de sixième et de troisième. Information sur la contraception. Rôle des clubs de santé périscolaires. Refus gouvernemental de lutter contre les inégalités sociales.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A** (p. 5498) : son amendement n° 62 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : information sur la sexualité et les centres de contraception ; rejeté. (p. 5500) : déclare que le groupe communiste votera contre l'amendement n° 107 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la sexualité et la pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale. **Après l'article 1 A** (p. 5508) : son amendement n° 64 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : principe et modalité de l'intégration de l'éducation sexuelle dans l'enseignement scolaire ; rejeté.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 sixies**. — **Article L. 162-4 de ce code** (p. 5562) : son amendement n° 80, déposé avec plusieurs de ses collègues : caractère facultatif de la consultation et de l'entretien préalable ; rejeté. (p. 5564) : définition de la situation de détresse et déroulement de l'entretien avec les conseillers conjugaux. **Après l'article 3**. — **Après l'article 15 de la loi du 17 janvier 1979**. (p. 5593) : soutient l'amendement n° 97 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, dont elle est co-signataire prévoyant un rapport annuel sur les conditions d'application de la présente loi.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5843) : l'interruption volontaire de grossesse, ultime recours. Dégradation des conditions d'existence du fait de la politique d'austérité. Droit à la maternité. Lutttes des femmes. (p. 5844) : attitude irresponsable du groupe socialiste. Vote du projet par le groupe communiste.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. **Avant l'article unique** (p. 5895) : soutient l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues instituant un prélèvement exceptionnel sur les profits réalisés par les sociétés pétrolières. Soutient l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération pour les chauffeurs de taxi de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Soutient l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues demandant le report du paiement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables chômeurs.

BEAUPETIT (Charles), sénateur du Loir-et-Cher (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 282, 1978-1979) relatif à **certaines ouvrages reliant les voies navigables ou départementales** (n° 322, 1978-1979) [9 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le **projet de loi** (n° 383, 1978-1979) relatif à **certaines ouvrages reliant les voies nationales ou départementales** (n° 391, 1978-1979) [13 juin 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales** (n° 282, 1978-1979) [16 mai 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale**. (p. 1292) : texte de circonstance tendant à réparer la décision du Conseil d'Etat du 16 février 1979 annulant l'arrêté préfectoral fixant le tarif des péages sur le pont d'Oléron en Charente-Maritime. Textes disparates. Décalage entre le droit et les faits en matière de péages. Ouvrages d'art exceptionnels réalisés par les départements. Principe de gratuité de la circulation fondé sur l'article 1^{er} de la loi du 30 juillet 1880. (p. 1293) : nécessaire instauration de redevances pour accélérer la réalisation d'équipements routiers indispensables. Utilité des ouvrages d'art. Justification du péage ; ses fonctions économiques. Choix des critères de différenciation des tarifs.

(p. 1294) : qualité d'usager obligé ; qualité de contribuable. Equilibre financier de l'exploitation. Crise des finances départementales. Consultation des départements pour les péages institués sur des ouvrages nationaux. Modulation des tarifs en faveur des usagers locaux. **Avant l'article 1** (p. 1300) : s'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet relatif au caractère de service public d'Etat des transports de personnes et de marchandises entre le continent et les îles. **Article 1** (p. 1301) : son amendement n° 3 : suppression de l'impossibilité de créer une redevance, par décret pour les ouvrages à comprendre dans la voirie nationale, par délibération du conseil général pour les ouvrages à comprendre dans la voirie départementale ; réservé puis adopté. S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Bernard Legrand concernant l'interdiction des péages sur les ouvrages d'intérêt national ; la prise en charge par l'Etat de l'investissement et des frais de fonctionnement. **Après l'article 1** (p. 1302) : son amendement n° 4 (*article additionnel*) : régime juridique applicable aux péages institués sur les ouvrages compris dans les voies nationales ; autorisation de l'Etat pour la perception de redevances par le concessionnaire ; consultation des conseils généraux concernés ; adopté. Non-application des nouvelles dispositions au tracé des autoroutes. (p. 1304) : son amendement n° 5 (*article additionnel*) : régime des péages sur les ouvrages départementaux ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 11 de M. Josy Moinet relatif à la possibilité d'affectation des redevances perçues sur les ouvrages d'art. **Après l'article 2** (p. 1305) : son amendement n° 6 (*article additionnel*) : différenciation des tarifs de péage pour les bacs ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 2 de M. Bernard Legrand concernant la possibilité pour les conseils généraux de modifier les tarifs appliqués pour des ouvrages déjà réalisés ou d'instituer des tarifs différents pour récupérer une partie du montant de la taxe professionnelle perçue du fait de l'ouvrage. — **Article 46 de la loi du 10 août 1871 et article 64 du Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure** : (p. 1307) : son amendement n° 7 (*article additionnel*) de forme ; adopté. Son amendement n° 8 (*article additionnel*) : validation des tarifs existants ; adopté. **Intitulé** (p. 1308) : son amendement n° 9 : rédactionnel ; « projet de loi relatif à certains ouvrages d'art reliant les voies nationales ou départementales » ; retiré.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [14 juin 1979]. **Article 36**. — **Article L. 235-11 du code des communes** (p. 1881) : son amendement 1-103, déposé avec M. Pierre Jeambrun : prêts ou placements en bons du Trésor des fonds inemployés de la dotation globale d'équipement ; retiré.

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales**. — **Deuxième lecture** (n° 383, 1978-1979). [27 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2404) : abrogation de la loi du 30 juillet 1880 sur la suppression des péages sur les routes et ponts. Possibilité pour l'Etat d'instituer des péages sur la voirie nationale, et pour les départements sur les voies départementales. Réglementation par la commission des initiatives de l'Etat en ce qui concerne les conditions de création des ouvrages d'art, leur concession et leurs modalités d'exploitation en régie ou en concession. Possibilité de diversification de la tarification. Régularisation, sauf sur le plan pénal, par rétroactivité de l'encaissement des péages (p. 2405) : non application de ces dispositions aux autoroutes. Amendements du Sénat concernant le calcul des prix de revient et la compensation des pertes dues à la diversification de la tarification. Modifications apportées par l'Assemblée nationale et fondées sur le principe de la gratuité de la circulation sur les ouvrages d'art. Propositions du Sénat concernant l'affectation des péages à l'équilibre financier des budgets départementaux et les catégories d'usagers pouvant bénéficier de la gratuité. Application des dispositions de la présente loi aux péages validés. **Article 1** : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté. **Article 3** (p. 2406) : son amendement n° 5 : critères du lieu de domicile et du lieu de travail dans la différenciation des tarifs pouvant aller jusqu'à la gratuité ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Bernard Legrand, soutenu par M. Josy Moinet concernant la convention entre les communes et les départements pour la participation financière de celles-ci à la différenciation des tarifs. Son amendement n° 7 : suppression des dispositions de cet article concernant l'exemption pour les liens du paiement de la redevance ; adopté. **Article 5** (p. 2407) : son amendement n° 9 : application des dispositions du projet de loi aux actes administratifs ayant institué des redevances ou péages ; financement, à titre transitoire, des charges d'entretien et

d'exploitation pour les ouvrages existants par redevance ou péage ; adopté. **Article 1^{er} ter (suite)** : son amendement rédactionnel n° 3, précédemment réservé ; adopté. **Article 3 (suite)** (p. 2408) : son amendement de coordination n° 8, précédemment réservé ; adopté. **Après l'article 6** : son amendement n° 10 (*article additionnel*) : abrogation de diverses dispositions de la loi du 30 juillet 1880 ; adopté. **Article 2 (suite)** : son amendement de coordination n° 4, précédemment réservé ; adopté.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — *Suite de la discussion* [20 novembre 1979]. **Article 10 quinquies** (p. 4144) : son amendement n° 65, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. René Touzet ; institution à partir de 1980 d'une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes, en faveur des communes ; adopté.

BECAM (Marc), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2384 de M. Jean Colin : la réparation des dégâts causés par le gel à la voirie dans le département de l'Essonne [1^{er} juin 1979]. (p. 1653) : modestie des fonds du ministère de l'intérieur pour les calamités. Evolution des crédits du fonds spécial d'investissement routier.

Question n° 2412 de M. Jean Colin : le stationnement des nomades dans la banlieue parisienne [1^{er} juin 1979]. (p. 1651) : efforts gouvernementaux pour faciliter l'insertion des nomades dans la vie de la collectivité nationale. Nécessaire organisation rationnelle de terrains destinés aux nomades, dans chaque cité.

Question n° 2461 de M. Pierre Vallon : la candidature unique lors d'un second tour de scrutin [1^{er} juin 1979]. (p. 1654) : dispositions de la loi du 19 juillet 1976 : interdiction des candidatures nouvelles au second tour et obligation pour les candidats d'avoir obtenu un score minimum au premier tour de dix pour cent d'électeurs inscrits. Risques de marchandage si le second tour était supprimé. (p. 1655) : conditions d'élection des conseillers municipaux.

Question n° 2462 de M. Jean Cauchon : l'amélioration de la situation des sapeurs-pompiers communaux [1^{er} juin 1979]. (p. 1655) : alignement de la situation des sapeurs-pompiers professionnels sur celle des agents de maîtrise et d'exécution des services techniques des communes. Examen des revendications portant sur les effectifs, les missions, le régime des retraites, le régime disciplinaire et la formation professionnelle. Ecole de formation des sapeurs pompiers de Nainville-les-Roches. Répartition des charges entre les communes pour les services de secours et d'incendie.

Question n° 2489 de M. Maurice Schumann : la situation des communes rurales devant alder des familles pénalisées par des conflits du travail [1^{er} juin 1979]. (p. 1650) : actions sociales où l'Etat et le département interviennent aux côtés de la commune ; aide sociale facultative. Liberté pour les communes dans l'usage de leur dotation globale de fonctionnement.

Question n° 2503 de M. Paul Girod : l'heure de fermeture des bureaux de vote pour les élections européennes [1^{er} juin 1979]. (p. 1656) : concessions faites par les différents Etats de la Communauté sur les heures de début et de fin de scrutin. Dispositions de l'article du code électoral précisant que le dépouillement suit immédiatement la clôture du scrutin. (p. 1657) : risques d'accroissement de l'absentéisme si l'ouverture du scrutin était retardée le matin. Difficultés causées en France par le grand nombre de communes.

Question n° 2547 de M. Henri Caillavet : le port de la ceinture de sécurité en ville [26 octobre 1979]. (p. 3563) : possibilité pour les piétons de mieux distinguer les automobiles ; obligation faite d'utiliser les feux de croisement par temps de pluie ; en ville comme en rase-campagne. Justification des nouvelles obligations concernant la ceinture de sécurité : statistiques de la gendarmerie ; enquêtes menées depuis 1970 en France par l'organisme national de sécurité routière. Travaux du laboratoire de physiologie et de biomécanique de l'association Peugeot-Renault. Variabilité du degré de gravité des dommages corporels subis par les usagers impliqués dans des accidents automobiles. Situation dans les autres

pays européens. (p. 3565) : cas particulier des accidents latéraux. Difficulté des changements d'habitudes dans les générations les plus anciennes.

Question n° 2580 de M. Raymond Dumont : la disparité entre l'augmentation des taxes sur les carburants et le développement du réseau routier [26 octobre 1979]. (p. 3561) : rapport publié par l'union routière de France, en juillet 1979. Dépenses précédemment imputées sur le fonds spécial d'investissement routier. Incidences de la politique autoroutière menée par l'Etat depuis dix ans. Amélioration progressive et constante du réseau routier et autoroutier. Influence éventuelle d'une diminution des taxes sur la fixation des prix par les pays producteurs de pétrole brut.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [22 mai 1979]. — *Discussion générale* (p. 1427) : lutte contre le cancer évoquée par M. Jean Ooghe.

Suite de la discussion [29 mai 1979] : **Question préalable** (p. 1490) : importance de la réforme entreprise. Rend hommage au Président du Sénat. Avant le titre I (p. 1492) : s'oppose aux amendements n° I-91 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la nature de collectivité territoriale des communes, départements, territoires d'outre-mer et régions et n° I-123 (*article additionnel*) de M. Bernard Legrand relatif à la nature de collectivité locale des régions et des syndicats mixtes à caractère administratif. Importance des moyens financiers régionaux consacrés aux investissements. (p. 1495) : demande le rejet de l'amendement n° I-92 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la dévolution du pouvoir exécutif départemental au président du conseil général. (p. 1497) : s'oppose aux amendement n° I-94 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'élection à la proportionnelle des conseillers municipaux dans les communes de plus de neuf mille habitants et n° I-126 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant l'élection au scrutin proportionnel des conseils municipaux, conseils généraux, conseils régionaux et de l'Assemblée nationale. (p. 1499) : réforme du code des communes et modification du code électoral. Mode d'élection des conseillers municipaux ; l'élaboration d'une réforme par le gouvernement. **Article 1.** — *Article L. 121-30 et L. 121-31 du code des communes* (p. 1504) : accepte les dispositions de l'amendement n° I-2 de M. Lionel de Tinguy relatives au caractère exécutoire de plein droit des délibérations des conseils municipaux ; aux exceptions à ce principe ; au contrôle juridictionnel et administratif de la légalité des délibérations. S'oppose à l'amendement n° I-160 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant le caractère exécutoire de plein droit, sauf en ce qui concerne le budget, des délibérations des conseils municipaux ; l'annulation éventuelle par le tribunal administratif dans le délai d'un mois. (p. 1507) : s'oppose aux amendements n° I-58 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues et n° I-173 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatifs à l'expédition des délibérations du conseil municipal au préfet ; au délai d'approbation et de saisine du tribunal administratif pour annulation. (p. 1509) : s'oppose aux amendements n° I-174 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues et n° I-59 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatifs au principe d'un délai dans l'exécution de plein droit des délibérations relatives au budget, ainsi qu'à l'amendement n° I-159 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portant sur le principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations relatives au budget ; les nouvelles délibérations et l'intervention du tribunal en cas de désaccord. Sur l'amendement n° I-60 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant les délibérations financières et les observations de l'autorité compétente ; le principe d'une nouvelle délibération exécutoire de plein droit, demande le rejet du premier paragraphe mais en accepte le second. S'oppose à l'amendement n° I-175 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues sur le même sujet. Demande le retrait de l'amendement n° I-110 de M. Michel Giraud prévoyant le principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations financières ; la nouvelle délibération du conseil municipal. (p. 1512) : accepte les dispositions de l'amendement n° I-2 de M. Lionel de Tinguy relatives aux délibérations financières et observations de l'autorité compétente ; principe d'un délai pour l'exécution de plein droit de la nouvelle délibération. **Après l'article 1^{er}.** — *Article L. 121-34 de ce code* (p. 1514) : demande le rejet de l'amendement n° I-157 (*article additionnel*) de M. Jean

Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant le recours direct ou par l'intermédiaire de l'autorité supérieure d'un citoyen lésé par une délibération du conseil municipal. *Article L. 122-19 de ce code* : accepte les amendements n° 1-132 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues et n° 1-113 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud relatifs à la suppression des dispositions de cet article faisant référence à l'autorité préfectorale chargée de surveiller l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire. *Article L. 122-22 de ce code* : (p. 1515) : accepte l'amendement n° 1-133 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article faisant référence à l'autorité préfectorale chargée de la surveillance des décisions du maire en tant qu'agent de l'Etat. Son amendement 1-205 (*article additionnel*) : substitution de la notion de contrôle de l'autorité compétente à celle de surveillance de l'administration ; adopté. *Article L. 122-23 de ce code* : s'oppose à l'amendement n° 1-134 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues portant sur la suppression des dispositions de cet article faisant référence à la notion de surveillance de l'administration supérieure. Son amendement n° 1-206 (*article additionnel*) : substitution de la notion de contrôle de l'autorité supérieure à celle de surveillance de l'administration ; adopté.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. Après l'article 1. — Article L. 122-21 du code des communes (p. 1539) : s'oppose à l'amendement n° 1-184 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant les mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation pour les décisions prises par le maire que pour les délibérations des conseils municipaux. *Article L. 122-28* : accepte l'amendement n° 1-114 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant que les arrêtés pris par le maire sont exécutoires de plein droit, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 1-208 : possibilité d'annuler ou de suspendre l'exécution de certains arrêtés ; adopté. **Article 7. — II de l'article 1585-E du code général des impôts** (p. 1560) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 1-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la liberté des communes de fixer le taux de la taxe locale d'équipement, jusqu'à 5 p. 100 ; application de ce taux sans modification avant l'expiration d'un délai d'un an et n° 1-177 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatif à la non modification du taux fixé par les collectivités locales pour la taxe d'équipement avant l'expiration d'un délai de « deux ans » ; s'oppose aux amendements de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues n° 1-64 prévoyant la possibilité pour les communes de modifier l'assiette de la taxe locale d'équipement si des éléments suffisamment importants interviennent dans la détermination de la valeur des ensembles immobiliers, et n° 1-65 relatif à la fixation par la loi des bases de la taxe locale d'équipement à partir du 1^{er} janvier 1981. **Après l'article 7** (p. 1563) : demande le retrait de l'amendement n° 1-178 de M. Paul Girod concernant la compensation des dégrèvements d'impôts locaux accordés par l'Etat au bénéfice d'une catégorie de contribuables. — *Article L. 233-75-1 et 233-75-2 du code des communes* (p. 1565) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1-179 (*article additionnel*) de M. Roger Romani soutenu par M. Michel Giraud concernant la création d'une taxe d'ouverture intertempore de tranchée ; le droit pour les communes de procéder elles-mêmes aux réfections des revêtements et de se faire rembourser les frais qu'entraînent pour elles les ouvertures de tranchées. **Article 9** (p. 1567) : accepte l'amendement n° 1-44 de M. Paul Séramy prévoyant l'abrogation de l'article 21 de la loi du 29 octobre 1975 relatif aux terrains de sport. **Avant la section I du chapitre II du titre I. — Article L. 243-3-1 du code des communes** (p. 1568) : accepte l'amendement n° 1-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant le pouvoir de réquisition des maires à l'égard des comptables, mais demande le retrait du sous-amendement n° 170 de M. Paul Séramy relatif à l'impossibilité pour le receveur municipal de payer les mandats qui porteraient sur des crédits dépassant les crédits ouverts en section d'investissement ou dépassant le crédit globalement inscrit en section de fonctionnement ; son amendement n° 1-190 (*article additionnel*) : pouvoir de réquisition des maires à l'égard des comptables ; adopté. **Articles 1 et 2 de la loi modifiée du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière** (p. 1570) : accepte l'amendement n° 1-12 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant le contrôle de la cour de discipline budgétaire sur le maire qui exerce son pouvoir de réquisition à l'égard des comptables. *Article 16 bis (nouveau) de la loi de 1948* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1-66 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant l'indemnité de fonction du maire sur laquelle s'effectuerait le prélèvement de la cour de

discipline budgétaire ; la compétence de la cour des comptes pour déférer un maire à la cour de discipline budgétaire. **Intitulé de section** (p. 1570) : accepte l'amendement n° 1-10 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat, de coordination : « section I-A, droit de réquisition du maire ». **Article 11. — Article L. 121-38 du code des communes** (p. 1571) : accepte l'amendement n° 1-13 de M. Lionel de Tinguy relatif à la suppression de cet article concernant les emprunts et garanties d'emprunts des communes, dont les dispositions ont été transférées à l'article 2. **Article 12. — Article 46 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (p. 1572) : s'oppose à l'amendement n° 1-167 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à la liberté des départements en ce qui concerne leur budget, leurs emprunts et tous autres objets d'intérêt départemental. Accepte l'amendement n° 1-14 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'extension aux conseils généraux des nouvelles dispositions applicables aux délibérations des emprunts et des garanties d'emprunts des communes. Sur cet amendement s'oppose aux sous-amendements de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues n° 1-106 concernant la non-approbation des emprunts départementaux sous réserve que le budget ne soit pas soumis à approbation et qu'il ne s'agisse pas d'emprunts émis à l'étranger et n° 1-107 prévoyant la non-approbation de la garantie des emprunts départementaux sauf lorsque le budget lui-même est soumis à approbation. **Après l'article 12. — Article 47 de la loi de 1871** (p. 1574) : s'oppose à l'amendement n° 1-137 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant le caractère exécutoire de plein droit des délibérations des conseils généraux ; la possibilité pour le délégué du Gouvernement de suspendre l'exécution d'une délibération sauf en matière budgétaire.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. Article 34. — Article L. 236-5 du code des communes (p. 1829) : accepte l'amendement n° 1-31 de M. Lionel de Tinguy concernant le calcul du taux réel auquel l'emprunt communal est contracté, pour l'information du conseil municipal ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 1-198 : prise en considération du taux effectif global ; incorporé au texte de l'amendement n° 1-31 de M. Lionel de Tinguy et adopté avec cet amendement. (p. 1830) : son amendement n° 1-199 : déduction du taux d'intérêt de référence des emprunts de même durée émis par la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales ; adopté. **Article 35. — Article L. 236-13** (p. 1831) : accepte l'amendement n° 1-32 de M. Lionel de Tinguy indiquant les mentions que doivent obligatoirement comporter les délibérations accordant des garanties d'emprunt. **Après l'article 35. — Article 46 bis et 46 ter (nouveaux) de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** : son amendement n° 1-200 (*article additionnel*) : extension aux départements des dispositions adoptées pour les communes et relatives aux informations chiffrées que doivent mentionner les délibérations autorisant les emprunts ou accordant des garanties d'emprunt ; adopté. **Article 36. — Article L. 235-8 du code des communes** : (p. 1835) : à l'amendement n° 1-33 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur celui de la dotation globale de fonctionnement, préfère son amendement n° 1-201 : indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor ; retiré. (p. 1837) : oppose l'article 40 de la constitution à l'amendement n° 1-165 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin, cosignataire, prévoyant le montant de la dotation globale d'équipement ; son indexation sur le taux d'inflation et sa répartition en fonction de la richesse relative des habitants de la commune. S'oppose à l'amendement n° 1-47 de M. Joseph Raybaud concernant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques. (p. 1840) : études effectuées sur l'évolution des subventions de l'Etat aux différentes catégories de collectivités locales, par strates de population. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1-54 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues instaurant la liaison de l'évolution du montant de la dotation globale d'équipement à celle du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. Article 36. — Article L. 235-10 du code des communes (p. 1879) : accepte l'amendement n° 1-35 de M. Lionel de Tinguy concernant le principe de non-affectations particulières de la dotation globale d'équipement, ainsi que l'amendement n° 1-49 de M. Joseph Raybaud relatif au remboursement anticipé du capital de la dette, et, à la dotation

globale d'équipement. Sur cet amendement, son sous-amendement n° I-228 : accord de l'organisme prêteur pour le remboursement anticipé du capital de la dette ; retiré. (p. 1880) : négociation des contrats de prêts et avis de l'organisme prêteur en cas de changement des conditions. Sur ce même amendement n° I-49 accepte le sous-amendement n° I-229 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le remboursement anticipé du capital de la dette conformément aux clauses du contrat de prêt. **Après l'article 33 (suite)**. — **Article L. 221-3 (nouveau)** (p. 1903) : oppose l'article 40 de la constitution de l'amendement n° I-77 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant le versement aux bureaux d'aide sociale communaux d'une taxe perçue sur l'ensemble des pénalités ou amendes administratives ou pénales à l'exception de celles du code de la route. Affectation de recettes et liberté communale. **Après l'article 37**. — S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-52 (*article additionnel*) de M. Joseph Raybaud, soutenu par M. Jacques Descours Desacres prévoyant l'inscription de la dotation globale d'équipement sur un chapitre unique de la loi de finances. **Après l'article 41** (p. 1904) : oppose l'article 40 de la Constitution aux deux derniers paragraphes de l'amendement n° I-85, (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur le montant minimal de la dotation globale d'équipement ; le taux de progression ; la majoration par prélèvement sur les recettes de l'Etat. **Article 42**. — **Article L. 315-1** (p. 1905) : application des prescriptions techniques aux seules subventions spécifiques. (p. 1906) : subventions spécifiques et nécessité de critères d'attribution. Accepte la première partie et s'oppose à la seconde partie de l'amendement n° I-38 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux de la commune ; l'application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention. **Article 43**. — **Article L. 321-1** (p. 1909) : s'oppose à l'amendement n° I-39 de M. Lionel de Tinguy concernant le principe de l'absence de prescriptions relatives à la gestion des services municipaux ; l'application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention. **Après l'article 43** (p. 1910) : accepte l'amendement n° I-40 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur le principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux départementaux ; application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention. **Article 44**. — **Article 50 bis (nouveau) de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** son amendement I-203 : principe de l'absence de prescriptions imposées aux départements et ententes interdépartementales pour la conception et l'exécution de leurs travaux ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° I-234 de M. Lionel de Tinguy concernant les prescriptions conditionnelles à l'octroi d'une subvention ou d'une aide. **Avant l'article 45**. — **Articles L. 167-1 à 167-11 du code des communes** (p. 1911) : demande la réserve de l'amendement n° I-119 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud sur les agences administratives et techniques intercommunales. **Article 45**. — **Article L. 321-3** (p. 1914) : demande le retrait de l'amendement n° I-120 de M. Michel Giraud relatif à la composition majoritaire en élus du conseil national des services publics départementaux et communaux. **Article L. 321-4, 1^{er} alinéa** : accepte l'amendement n° I-42 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la consultation du conseil national des services publics départementaux et communaux sur les règlements imposant des prescriptions aux collectivités locales. Demande le rejet de l'amendement n° I-146 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire concernant la composition paritaire et tripartite du conseil national des services publics communaux et départementaux. **Avant l'article 1 (suite)** : demande le rejet des amendements n° I-127 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à la création d'un conseil supérieur des collectivités territoriales, à ses principes et modalités de fonctionnement, et, n° I-153 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, portant sur la création et les principes de fonctionnement d'un ministère des collectivités territoriales de la République. Attribution aux élus d'une majorité au sein du Conseil national des collectivités locales. **Article 46**. — **Article L. 321-5** (p. 1916) : demande le retrait de l'amendement n° I-121 de M. Michel Giraud concernant la légalisation ou la suppression des normes et prescriptions techniques imposées aux communes. Dispositions concernant les normes techniques et celles des cahiers des charges. Code des prescriptions techniques. **Après l'article 47** (p. 1917) : accepte l'amendement n° I-46 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux prévoyant l'application du principe de l'absence de prescription technique aux établissements publics et privés locaux à l'exclusion

des établissements hospitaliers. **Avant l'article 1 (suite)**. — **Article L. 121-29** (p. 1918) : demande le rejet de l'amendement n° I-131 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, prévoyant la suppression de cet article interdisant la publication par le Conseil municipal de proclamations, adresses et vœux à caractère politique. Gestion locale et débats du Conseil municipal ; le nécessaire respect des lois fondamentales de la République. **Après l'article 50**. — **Article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils généraux** (p. 1920) : s'oppose à l'amendement n° I-43 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant les principes et modalités des délégations écrites de vote. Délégation de vote et assiduité des conseillers généraux. Abus de la délégation de vote dans les conseils municipaux. (p. 1922) : s'oppose à l'amendement n° I-235 (*article additionnel*) de M. Léon Jozeau-Marigné portant sur le principe de non-délégation de vote, les exceptions à ce principe pour maladie, accident, événement familial et participation aux travaux d'une assemblée ou d'un Conseil régional.

Suite de la discussion. [20 juin 1979]. **Article 92 (suite)**. — **Article L. 123-8 du code des communes** (p. 2024) : demande le retrait de l'amendement n° III-84 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Braconnier cosignataire concernant la fixation des indemnités de fonctions de maire, d'adjoint, de membre de certains conseils municipaux et de président de syndicat de communes par référence aux indices des traitements de la fonction publique ; le principe de non-cumul des indemnités. Demande le retrait du sous-amendement n° III-151 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant le principe et les modalités de fixation des indemnités des présidents de syndicat de communes ; principe de non-cumul des indemnités. S'oppose à l'amendement n° III-7 de M. Lionel de Tinguy portant sur le barème des indemnités des élus locaux ; la possibilité de compensation des indemnités entre les bénéficiaires. (p. 2025) : absence de calcul du coût global des indemnités des élus locaux. Indemnités et effet de seuil démographiques. Principe de non-réduction des indemnités actuelles. Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° III-65 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues relatif à la fixation de l'indemnité de fonctions des maires par référence à l'indemnité parlementaire ; fixation de l'indemnité de fonctions des adjoints par référence aux indemnités de fonctions des maires ; n° III-51 de M. Roger Boileau concernant la prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° III-130 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonction. **Article L. 123-8** (p. 2026) : demande le rejet de l'amendement n° III-7 de M. Lionel de Tinguy : concernant le caractère réglementaire du barème des indemnités de fonctions des élus locaux. — **Avant l'article L. 123-1** (p. 2027) : s'oppose à l'amendement n° III-98 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, relatif à la déduction des frais de garde pour le calcul de l'impôt sur le revenu, au bénéfice des parents exerçant un mandat local ou national. Dispositions du code général des impôts sur les déductions de frais de garde. **Article L. 123-9** (p. 2028) : accepte les amendements n° III-109 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire concernant l'application des règles de cumul de l'indemnité de fonction aux conseillers municipaux, et n° III-8 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la perception pour moitié des indemnités de fonctions de maire et d'adjoint en cas de cumul, avec celles de membre de Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat et de l'Assemblée des Communautés européennes ; la perception de l'autre moitié par les éventuels suppléants aux fonctions municipales ; accepte aussi le sous-amendement, à cet amendement, n° III-85 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif à l'application des règles de cumul des indemnités de fonction aux présidents d'organismes de coopération intercommunale. Sur cet amendement n° III-8, son sous-amendement n° III-152 : application des règles de cumul de l'indemnité de fonction au conseiller municipal ; adopté. Sur ce même amendement n° III-8, accepte le sous-amendement n° III-66 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'application des règles de cumul d'indemnités de fonction aux membres du Conseil constitutionnel. **Article L. 123-10** (p. 2030) : s'oppose à l'amendement n° III-110 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues instaurant une indemnité spéciale et une compensation des pertes de salaires, subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux. Accepte l'amendement n° III-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la

compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux des grandes villes et la majoration de l'indemnité de fonctions dans la limite d'un plafond de 25 %. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° III-86 de M. Michel Giraud concernant l'application des règles de compensation des autorisations spéciales d'absence aux présidents d'organismes de coopération intercommunale, mais demande le retrait du sous-amendement n° III-95 de Mme Brigitte Gros, soutenu par M. Paul Séramy relatif à la fixation à 30 % de l'indemnité de fonctions du plafond de compensation de l'autorisation spéciale d'absence. (p. 2032) : accepte l'amendement n° III-10 de M. Lionel de Tinguy identique à l'amendement n° III-36 de M. Jean Chérioux concernant la majoration des indemnités de fonction dans la limite de 30 % de ces indemnités ; demande le retrait de l'amendement n° III-68 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant la majoration des indemnités de fonction dans la limite de 40 % de ces indemnités. Accepte l'amendement n° III-90 de MM. Guy Petit et Paul Séramy, soutenu par ce dernier, ayant le même objet que l'amendement n° III-11 de M. Lionel de Tinguy qui prévoit la majoration des indemnités de fonction dans les communes non classées en fonction de l'importance de leur population saisonnière. Majoration des indemnités de fonction pour les maires des communes de la région parisienne. (p. 2033) : disparition progressive des zones de salaires et de la discrimination introduite par ces zones.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. Article 92 (suite). — *Article L. 123-12 du code des communes* (p. 2053) : accepte l'amendement n° III-12 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le principe d'une indemnité de fonctions pour les conseillers municipaux des grandes villes ; montant limité pour les communes de plus de 30000 habitants à l'indemnité du maire ; la fixation de cette limite, pour les communes de plus de 40000 habitants, par le Conseil d'Etat ; sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° III-139 : limitation du nombre des conseillers municipaux bénéficiaires de l'indemnité de fonction au nombre maximum d'adjoints prévu par la loi ; adopté. (p. 2054) : sur cet amendement n° III-12, demande le retrait du sous-amendement n° III-111 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'abaissement de ces seuils de population pour la fixation du montant des indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux. Demande également le retrait de l'amendement n° III-69 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Franck Sérusclat cosignataire concernant les indemnités de fonctions pour les conseillers municipaux des villes de plus de 120000 habitants ; le principe de vacations pour les conseillers municipaux des autres communes ; la détermination de plafonds pour ces indemnités. *Article L. 123-13* (p. 2056) : accepte les amendements identiques de coordination n° III-13 de M. Lionel de Tinguy et n° III-70 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. *Article L. 123-14* (p. 2058) : accepte l'amendement n° III-39 de M. Jean Chérioux prévoyant les indemnités municipales pour les maires et adjoints exerçant leur mandat à temps complet et n'ayant pas une activité professionnelle, ou n'étant pas membre du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil constitutionnel ou de l'Assemblée des communautés européennes ; la fixation d'un plafond. *Après l'article L. 123-14* (p. 2058) : accepte l'amendement n° III-40 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux instituant la perception d'une pension de retraite et l'assimilation de l'indemnité municipale à un salaire. (p. 2059) : accepte l'amendement n° III-41 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux concernant la perception de l'indemnité municipale et la suppression des indemnités de chômage. *Article L. 123-15* (p. 2060) : accepte l'amendement n° III-15 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'affiliation à la sécurité sociale des maires et adjoints. S'oppose à l'amendement n° III-72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'affiliation au régime général des assurances sociales des maires et adjoints non affiliés par ailleurs ; cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet. (p. 2065) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet amendement n° III-72 transformé en *article additionnel* après l'article L. 123-15. S'oppose également à l'amendement n° III-113 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à l'affiliation à la sécurité sociale des élus municipaux. (p. 2063) : affiliation des maires des petites communes au régime des retraites ou à un autre régime de Sécurité sociale. Affiliation à la Sécurité sociale des maires des grandes villes. Importance réduite des cas de non-affiliation. Accepte les amendements de M. Jean Chérioux n° III-43 instituant la référence à l'indemnité municipale pour l'assiette des cotisations de Sécurité sociale et n° III-44 prévoyant l'exonération de cotisations à l'assurance vieillesse et invalidité dans le seul cas d'affiliation à un régime de base obligatoire.

Intitulés (p. 2064) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jean Chérioux n° III-33 de forme ; « sous-section I. - Régime général. » et n° III-38 de forme ; « sous-section II. - Régime particulier des maires et adjoints bénéficiant de l'indemnité municipale. » (p. 2065) : sur l'amendement n° III-33, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° III-153 de M. Jacques Descours Desacres de forme ; « sous-section I. - Régime commun ». *Article L. 123-16* (p. 2066) : délibération spéciale pour toute délégation donnant droit à remboursement de frais et inscription au budget de crédits suffisants. Application de la loi et abrogation de la circulaire exigeant cette délibération. *Article L. 123-19* (p. 2072) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° III-77 (*article additionnel* après l'article 100) de M. Jacques Carat concernant les conditions de fonctionnement de la caisse nationale de retraite des élus locaux et n° III-73 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affiliation à une « caisse nationale de retraite des élus locaux », des maires, adjoints, conseillers municipaux des villes de plus de 120000 habitants. Impossibilité d'affiliation des élus à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) réservée aux agents permanents travaillant à temps plein. (p. 2073) : s'oppose à l'amendement n° III-16 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'option pour les maires, adjoints et conseillers municipaux entre l'affiliation à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) et la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) ; s'oppose aux sous-amendements de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues n° III-141 concernant l'option ouverte entre l'IRCANTEC et la caisse nationale de retraite des élus et des agents des collectivités locales et n° III-142 prévoyant le choix de l'affiliation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et rachat des cotisations versées à l'IRCANTEC. Accepte l'amendement n° III-92 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux instaurant la possibilité de doublement, de triplement ou de quadruplement des cotisations à l'IRCANTEC versées par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux. (p. 2074) : rendement supérieur de l'IRCANTEC par rapport à la CNRACL et à la caisse nouvelle autonome. (p. 2075) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° III-16 de M. Lionel de Tinguy, repris par M. Jacques Carat. (p. 2076) : perception de l'indemnité de fonction et droit à la retraite ; la possibilité de reverser à la commune l'indemnité perçue. Sur l'amendement n° III-47 de M. Jean Chérioux concernant l'application des taux des cotisations des communes et des maires, adjoints et conseillers municipaux, sur les indemnités de fonction et municipales, le caractère obligatoire de la cotisation communale et le caractère personnel obligatoire pour la cotisation « ouvrière », demande le retrait du sous-amendement n° III-154 de M. Jacques Descours Desacres relatif à la possibilité de cotisation sans perception de l'indemnité. *Intitulé* (p. 2077) : accepte l'amendement n° III-45 de M. Jean Chérioux, précédemment réservé, de forme : « Section V. - Régime de retraite complémentaire des élus municipaux ».

Suite de la discussion [2 octobre 1979]. article 92 (suite). — *Après l'article L. 123-21 du code des communes. Article L. 123-22 (nouveau)* (p. 2898) : son amendement n° III-155 (*article additionnel*) : responsabilité pénale du maire en fonction de sa diligence et des moyens mis à sa disposition ; adopté. S'oppose à l'amendement n° III-18 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant la responsabilité pénale au seul cas de faute personnelle du maire. (p. 2900) : sur son amendement n° III-155 (*article additionnel*) accepte la deuxième partie du sous-amendement n° III-156 de M. Lionel de Tinguy relatif à la responsabilité du maire et à l'appréciation des difficultés de sa mission et demande le rejet de la première partie de ce sous-amendement concernant la responsabilité du maire en fonction des mesures qu'il a prises. (p. 2901) : sur son amendement n° III-155 (*article additionnel*) s'oppose au sous-amendement n° III-157 de M. Michel Darras portant sur la responsabilité du maire et l'absence de mesures prises. **Après l'article 92.** — *Article 19 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (2^e, 3^e et 4^e alinéas)* (p. 2904) : accepte l'amendement n° III-19 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'alignement des possibilités d'absence des conseillers généraux sur celles des conseillers municipaux salariés. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° III-143 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'exercice du mandat et le droit aux congés d'absence ; l'importance de ces congés et la possibilité de regroupement pendant la durée des sessions. **Article 94** (p. 2906) : s'oppose à l'amendement n° III-20 de M. Lionel de Tinguy relatif à la possibilité de rachat des cotisations de retraite pour les maires et adjoints qui auraient renoncé à percevoir les indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. Intitulé du titre IV (p. 2962) : compétence et abnégation des élus municipaux. Conditions d'attribution des médailles départementale et communale. Personnel communal ; le vote des seuls principes par le Sénat. Avant le chapitre I du titre IV (p. 2966) : oppose l'article 45 § 5 du Règlement aux amendements de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues n° IV-145 (*article additionnel*) concernant la création d'une fonction publique locale sous la responsabilité du Conseil supérieur des collectivités territoriales et le rôle de ce conseil, et, n° IV-148 (*article additionnel*) portant sur la création d'organismes administratifs pour l'application du statut des fonctionnaires locaux ; les règles de carrières ; le statut du personnel départemental ; la mobilité entre fonction publique locale et étatique. Demande le rejet de l'amendement n° IV-146 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à l'objet du statut général de la fonction publique locale et à la définition de son champ d'application. (p. 2968) : s'oppose à l'amendement n° IV-285 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la création d'un établissement public intercollectivités locales (Epic) regroupant l'ensemble des collectivités locales. (p. 2969) : fonction publique locale et cas de compétence législative ; les jurisprudences du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel. Accepte l'amendement n° IV-299 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à la protection législative des garanties fondamentales des fonctionnaires des collectivités locales et de leurs établissements publics. *Article L. 411-1 du code des communes* (p. 2971) : accepte l'amendement n° IV-2 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'attribution de la qualité du fonctionnaire communal aux agents communaux. Sur cet amendement, demande le rejet du sous-amendement n° IV-73 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant l'unicité et la spécificité de la fonction communale. (p. 2973) : sur ce même amendement, accepte le sous-amendement n° IV-300 de M. Etienne Dailly prévoyant l'appartenance à la fonction communale des agents communaux. (p. 2974) : demande le retrait de l'amendement n° IV-135 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud concernant l'établissement de la liste des emplois permanents à temps complet du personnel communal ou intercommunal. *Article L. 411-19* (p. 2975) : s'oppose à l'amendement n° IV-114 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud relatif à la définition de la responsabilité de l'agent assurant la marche d'un service ou d'un ensemble de services. *Article L. 421-1* : accepte l'amendement de coordination n° IV-3 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 412-3* (p. 2977) : accepte l'amendement n° IV-4 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant la répartition des fonctionnaires communaux en quatre catégories par référence à la fonction publique d'Etat. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° IV-222 de MM. Pierre Schiélé et Jean David, soutenu par ce dernier, concernant l'organisation des catégories de fonctionnaires communaux en cadres d'emplois ; oppose l'article 40 de la Constitution au sous-amendement n° IV-259 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de la catégorie D des fonctionnaires pour la fonction publique locale. *Article L. 413-7* (p. 2978) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° IV-151 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat comme minimum pour les rémunérations des fonctionnaires locaux et n° IV-252 (*article additionnel*) de M. François Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article fixant un plafond de la rémunération des fonctionnaires communaux par référence à celle des fonctionnaires de l'Etat. Accepte l'amendement n° IV-5 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'égalité des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires locaux. Demande le retrait de l'amendement n° IV-99 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet portant sur l'identité des rémunérations perçues par les fonctionnaires locaux et de l'Etat. *Article L. 411-21-1* (p. 2979) : s'oppose à l'amendement n° IV-6 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la responsabilité pénale des fonctionnaires communaux. *Article L. 411-23-1* (p. 2983) : sur l'exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux, s'oppose aux amendements n° IV-7 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy, n° IV-147 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues et n° IV-278 (*article additionnel*) de M. Robert Laucournet. *Article L. 411-23-2* : son amendement n° IV-301 (*article additionnel*) exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux ; adopté. Intitulé du chapitre additionnel 1^{er} A : (p. 2985) : accepte l'amendement de coordination n° IV-1 (*Chapitre additionnel*), précédemment réservé de M. Lionel de Tinguy intitulant ce chapitre « des fonctionnaires

communaux ». *Article 101. - Article L. 413-8* (p. 2987) : s'oppose à l'amendement n° IV-153 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant le maintien d'un tableau-type des emplois communaux, confié à la commission nationale paritaire du personnel communal. (p. 2988) : demande le retrait des amendements n° IV-202 de M. Paul Kauss concernant la fixation par arrêté ministériel, à titre indicatif, de la nomenclature des emplois communaux et n° IV-219 de M. Pierre Schiélé et plusieurs collègues portant sur la fixation du tableau-type des emplois communaux par la commission nationale paritaire ; les emplois, les cadres d'emplois, leurs échelles indiciaires. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° IV-218 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand cosignataire relatif au rétablissement du tableau-type des emplois communaux en tenant compte de l'importance respective des communes. *Article L. 413-9* (p. 2991) : s'oppose à l'amendement n° IV-76 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet du maire. *Après l'article 101. - Article L. 411-24 (nouveau)* (p. 2995) : s'oppose à l'amendement n° IV-221 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues portant sur les propositions de la commission nationale paritaire pour modifier la nomenclature des emplois communaux. *Article 102. - Article L. 121-38 et L. 413-3* (p. 2996) : accepte les amendements identiques de coordination n° IV-8 de M. Lionel de Tinguy et n° IV-249 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand cosignataire, prévoyant la suppression de cet article relatif à l'approbation de délibérations relatives au personnel. S'oppose à l'amendement n° IV-96 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant les compétences de la commission des emplois supérieurs des communes.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. *Article 103. - Article L. 412-2* (p. 3095) : accepte l'amendement n° IV-10 de M. Lionel de Tinguy concernant la nécessité d'approbation ou délibération exécutoire pour la fixation des conditions de recrutement des catégories A et B, C et D ; s'oppose aux amendements n° IV-156 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la délibération exécutoire du conseil municipal pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal, n° IV-77 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à l'avis de la commission paritaire compétente pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal et harmonisation avec celles de la fonction publique d'Etat et n° IV-198 de MM. Franck Sérusclat et Robert Laucournet, soutenu par ce dernier, tendant à l'approbation de la délibération pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal. (p. 3096) : délibération exécutoire pour la fixation des conditions de recrutement des catégories C et D et existence de statuts. Importance mineure des emplois de catégories A et B. *Après l'article 103. - Article L. 412-3-2 (nouveau)* (p. 3097) : accepte l'amendement n° IV-121 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud, soutenu par M. Paul Kauss, concernant les conditions de nomination à un emploi communal et fixation par décret des limites d'âge. (p. 3098) : définition dans le statut général des fonctionnaires de l'Etat de la « bonne moralité ». *Article L. 412-10 deuxième alinéa* (p. 3098) : s'oppose à l'amendement n° IV-78 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à l'allongement du délai de titularisation pour les agents recrutés hors concours. (p. 3099) : recrutement sur titres ou par concours ; une discrimination entre des personnes ayant les mêmes compétences. *Avant l'article 104* (p. 3100) : son amendement n° IV-269 (*article additionnel*) : recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A ; nomination par le maire ; adopté. (p. 3101) : recrutement d'élèves de grandes écoles et caractère exclusif de la procédure de « rang utile ». S'oppose à l'amendement n° IV-157 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, concernant la détermination des modalités de recrutement par la commission nationale paritaire. (p. 3102) : sur son amendement n° IV-269, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° IV-313 de M. Lionel de Tinguy instituant le recrutement du personnel communal et des fonctionnaires de l'Etat par les mêmes concours. (p. 3104) : sur son amendement n° IV-269, accepte le sous-amendement n° IV-314 de M. Etienne Dailly concernant la liberté de choix des maires pour le recrutement par concours des agents communaux. (p. 3105) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° IV-315 de M. Jacques Descours Desacres sur son amendement n° IV-269, concernant le recrutement des fonctionnaires communaux de catégories A et B à l'issue de la même formation que les fonctionnaires de l'Etat. *Article 104. -*

Article L. 411-47 (p. 3108) : accepte l'amendement n° IV-12 de M. Lionel de Tinguy concernant les fonctionnaires communaux de haut niveau et la compétence de la commission nationale des emplois supérieurs des communes. Sur cet amendement, ses sous-amendements n° IV-270 possibilité de recrutement direct pour certains emplois ; adopté ; et n° IV-303 : détermination de la liste des emplois supérieurs par l'autorité compétente ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-82 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la définition des règles applicables aux agents communaux par la commission nationale des emplois communaux ; l'organisation des concours au niveau national ou régional ; les frais de fonctionnement de la commission nationale. (p. 3108) : application de l'article 41 de la Constitution et consultation du Président du Sénat. (p. 3109) : retrait de la demande d'exception d'irrecevabilité et demande d'un scrutin public. *Article L. 411-48* (p. 3110) : accepte l'amendement n° IV-13 de M. Lionel de Tinguy instituant l'organisation paritaire et par type d'emplois de la commission des emplois supérieurs ; s'oppose aux amendements n° IV-79 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la réunion en formation unique de la commission des emplois supérieurs et l'établissement de son règlement intérieur, et n° IV-160 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à l'organisation du recrutement par la commission nationale paritaire. (p. 3111) : sur l'amendement n° IV-13 de M. Lionel de Tinguy, accepte le sous-amendement n° IV-316 de M. Jean David concernant le seuil de 2000 habitants et la désignation de membres à la commission des emplois supérieurs des communes. *Article L. 411-49* (p. 3112) : son amendement n° IV-271 : rattachement financier de la commission des emplois supérieurs au centre de formation des personnels communaux ; adopté. *Article L. 411-50 (nouveau)* (p. 3113) : accepte l'amendement n° IV-15 de M. Lionel de Tinguy concernant l'organisation du recrutement pour les emplois relevant de la commission des emplois supérieurs. Accepte l'amendement n° IV-317 de coordination de M. Jacques Descours Desacres. *Article 105*. — *Article L. 412-27* (p. 3114) : s'oppose à l'amendement n° IV-161 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la baisse de l'emploi et la déclaration des vacances d'emploi par la commission nationale paritaire ; accepte l'amendement n° IV-16 de M. Lionel de Tinguy relatif à la suppression des dispositions de cet article concernant le délai entre la vacance et l'ouverture du concours. *Article 106*. — *Article L. 411-26* (p. 3116) : s'oppose à l'amendement n° IV-162 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la fixation du seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes par la commission nationale paritaire. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° IV-84 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif 1° au seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes, 2° au seuil d'affiliation facultative à un syndicat de communes, et, n° IV-102 de M. François Dubanchet repris par M. Etienne Dailly, n° IV-138 de M. Paul Séramy, n° IV-188 de M. Louis le Montagner soutenu par M. Jean David, et n° IV-207 de M. Paul Kauss concernant le seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes. (p. 3117) : accepte l'amendement n° IV-17 de forme de M. Lionel de Tinguy.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Après l'article 116**. — *Article L. 416-14 du code des communes* (p. 3181) : son amendement n° 306 (*article additionnel*) : garanties de sécurité pour les secrétaires généraux de mairie ; adopté. *Article 117* (p. 3182) : son amendement n° IV-307 : garanties apportées aux actuels secrétaires généraux titulaires de leur emploi. (p. 3183) : sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° IV-324 de M. Paul Kauss concernant la possibilité pour le secrétaire général titulaire, « au moment où il est déchargé de ses fonctions » de demander à bénéficier d'un congé spécial, n° IV-325 de M. Jean David portant sur l'application aux directeurs d'établissements publics intercommunaux des nouvelles dispositions concernant les secrétaires généraux actuels et n° IV-326 de M. Philippe de Bourgoing qui est la synthèse des dispositions des sous-amendements n° 324 de M. Paul Kauss et 325 de M. Jean David. (p. 3184) : son amendement n° IV-307 est rectifié pour tenir compte des sous-amendements n° 324 de M. Paul Kauss, 325 de M. Jean David et 326 de M. Philippe de Bourgoing ; adopté. (p. 3185) : estime que la meilleure solution pour éviter des dépenses supplémentaires aux communes consiste à conserver le secrétaire général. **Avant l'article 118**. — *Intitulé du chapitre IV du titre I du livre IV du code des communes* (p. 3186) : s'oppose à l'amendement n° IV-183 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues « appréciations, avancement et discipline ». *Article L. 414-1, L. 414-2 et L. 414-3* (p. 3187) :

s'oppose à l'amendement n° IV-43 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la mention annuelle d'une appréciation écrite exprimant sa valeur professionnelle dans le dossier de l'agent en activité et les éléments pris en compte pour l'établissement de ces appréciations. *Article 118*. — *Article L. 414-1 et L. 414-2* : s'oppose à l'amendement n° IV-184 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues portant sur les appréciations écrites attribuées chaque année à tout fonctionnaire communal et la communication aux intéressés de ces appréciations. *Article 119*. — *Article L. 414-4* (p. 3188) : accepte l'amendement n° IV-45 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la suppression de cet article du code pour coordination. **Après l'article 119**. — *Article L. 414-5* : accepte l'amendement n° IV-46 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à la nécessaire titularisation du fonctionnaire communal, dans un emploi, pour acquérir le grade correspondant. *Article 414-7* (p. 3189) : accepte l'amendement n° IV-47 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimum. Sur cet amendement, oppose l'article 40 de la Constitution aux sous-amendements n° IV-111 de M. François Dubanchet portant sur l'application de ces dispositions à tous les agents d'un même grade et n° IV-142 de M. Paul Séramy prévoyant la justification de la promotion par l'appréciation écrite exprimant la valeur professionnelle de l'agent. *Article 120*. — *Article L. 414-9 et L. 414-10* (p. 3190) : s'oppose à l'amendement n° IV-66 de M. Franck Sérusclat relatif à la communication des listes d'aptitudes pour l'avancement à la commission paritaire « compétence » et accepte l'amendement n° IV-48 de M. Lionel de Tinguy portant sur la promotion de grade dans une commune qui dispose d'un nombre suffisant d'agents pour l'application normale du pourcentage préfixé. Accepte l'amendement n° IV-49 de M. Lionel de Tinguy concernant le calcul de la proportion limite de fonctionnaires promus par référence au nombre d'emplois existant dans la commune seule. (p. 3191) : accepte l'amendement n° IV-50 de M. Lionel de Tinguy relatif aux listes complémentaires d'aptitude à l'avancement arrêtées sur proposition des maires et à la promotion d'agents figurant sur ces listes. **Avant l'article 118 (suite)**. *Intitulé du chapitre IV du titre I du livre IV du code des communes* — (p. 3191) : accepte l'amendement n° IV-183 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues « appréciations, avancement et discipline ». **Intitulé du chapitre III du titre IV** : accepte l'amendement de coordination n° IV-51 de M. Lionel de Tinguy. *Article 121, 122 et articles additionnels*. — *Article 21 de l'ordonnance du 4 février 1959, relative au statut général des fonctionnaires* (p. 3192) : accepte l'amendement de forme n° IV-52 de M. Lionel de Tinguy. *Article 20 de l'ordonnance du 4 février 1959* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° IV-53 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité de fixer par statut particulier les conditions pour l'intégration et le reclassement des fonctionnaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif. *Article L. 412-26 du code des communes* (p. 3193) : accepte l'amendement n° IV-54 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité d'intégrer et de reclasser les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune en tenant compte de leur ancienneté et dans des conditions fixées par voie réglementaire. (p. 3194) : Oppose, sans succès, l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° IV-143 (*article additionnel après l'article 122*) de M. Paul Séramy concernant le contrôle de la bourse de l'emploi sur les intégrations et reclassements des agents des collectivités locales et des fonctionnaires de l'Etat appartenant à la catégorie A et rectifié pour tenir compte du sous-amendement n° IV-312 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'extension du champ d'application des dispositions proposées aux personnels de toutes les catégories et à un contingent supplémentaire en cas d'inégalité constatée des flux de fonctionnaires issus des deux statuts. *Article 21 de l'ordonnance du 4 février 1959 (suite)* (p. 3195) : s'oppose à l'amendement n° IV-216 précédemment réservé de M. Paul Kauss concernant l'intégration de plein droit des agents des communes dont le service d'affectation fait l'objet d'une nationalisation ou d'étatisation. *Article 123*. — *Article L. 411-25 du code des communes* (p. 3196) : accepte l'amendement n° IV-55 de M. Lionel de Tinguy définissant le fonctionnement de la commission nationale paritaire du personnel communal mais s'oppose à l'amendement n° IV-185 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues portant sur la composition de la commission nationale paritaire du personnel communal. *Article 124*. — *Article L. 413-6* (p. 3197) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° IV-186 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif aux indemnités qui peuvent être attribuées aux agents communaux et à la suppression des indemnités « tenant

compte de la manière de servir ». S'oppose à l'amendement n° IV-62 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des indemnités « tenant compte de la manière de servir ». **Après l'article 124** (p. 3198) : accepte l'amendement n° IV-57 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur le principe de la parité entre la situation des fonctionnaires départementaux et celle des fonctionnaires communaux. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° IV-256 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues instituant la consultation des organisations syndicales sur l'élaboration d'un statut du personnel départemental. *Article L. 422-9* (p. 3198) : s'oppose à l'amendement n° IV-58 (*article additionnel*) de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Paul Girod prévoyant la possibilité pour les collectivités locales d'adhérer aux ASSEDIC pour leurs agents non titulaires. **Après l'article 103 (suite)** (p. 3198) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° IV-276 (*article additionnel*) précédemment réservé, de Mme Brigitte Gros et M. Richard Pouille soutenu par M. Jean David relatif à la création d'un régime d'assurance pour l'emploi dans les collectivités locales. **Intitulé du titre IV** (p. 3199) : accepte l'amendement n° IV-311 de forme de M. Lionel de Tinguy « Amélioration du statut du personnel des collectivités locales » et s'oppose à l'amendement de forme n° IV-187 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues « Titre IV. Organisation de la fonction publique locale ».

Rappel au règlement [17 octobre 1979] (p. 3298) : réponse technique donnée par un haut fonctionnaire, dans une émission de la chaîne de télévision Antenne 2, sur le projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion. Avant l'article 1 (suite)**. — *Article L. 121-26 du code des communes* (p. 3300) : s'oppose à l'amendement n° I-130 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, concernant la définition du rôle de la commune. **Avant l'article 127** (p. 3302) : s'oppose à l'amendement n° V-56 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la compétence du Conseil général en matière de coopération intercommunale. *Article L. 164-1 à L. 164-25 et article L. 165-1 à L. 165-36* (p. 3305) : s'oppose à l'amendement n° V-100 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la suppression des districts et des communautés urbaines. Demande le retrait de l'amendement n° V-72 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant la transformation de districts en communautés urbaines ou syndicats de communes. (p. 3309) : s'oppose à l'amendement n° V-99 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à l'impossibilité d'imposer à une commune son adhésion à un syndicat intercommunal. Demande le retrait de l'amendement n° V-98 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire sur le respect de l'autonomie et des compétences respectives pour la coopération des collectivités territoriales. **Article 127 et articles additionnels**. — *Article L. 163-1* : accepte l'amendement n° V-5 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la libre association des communes pour former des districts ou des syndicats de communes. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement, n° V-102 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à la suppression des districts. **Intitulés** : accepte les amendements de forme n°s V-2, V-3, V-4 et V-6 de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 163-1 et L. 163-2* (p. 3313) : s'oppose aux amendements n° V-101, précédemment réservé, de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire sur la possible création d'un syndicat de communes à l'unanimité des Conseils municipaux et n° V-73, précédemment réservé, de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Kauss cosignataire relatif à l'objet du syndicat de communes et à sa création par l'autorité compétente, après délibération concordante des conseils municipaux des communes intéressées. Demande le retrait de l'amendement n° V-122, précédemment réservé, de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues portant sur les conditions de majorité nécessaires à la création d'un syndicat de communes ; l'avis du ou des Conseils généraux sur la liste des communes intéressées. Accepte l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy concernant 1° l'objet des syndicats de communes ; 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats. Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° V-66 de M. Jacques Coudert et

plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de donner pour objet au syndicat de communes les études et les procédures de zonage, d'aménagement foncier, agricole et rural et s'oppose au sous-amendement n° V-103 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire tendant à la suppression du 2° de cet amendement. (p. 3314) : s'oppose à l'amendement n° V-104 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la fixation du siège du syndicat par les statuts portant création de ce syndicat. *Après l'article L. 163-2*. — *Article L. 163-2-1 (nouveau)* (p. 3318) : accepte l'amendement n° V-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur la définition et l'objet du district. Sur cet amendement, son sous-amendement n° V-135 de forme ; adopté. *Article L. 163-2-2 (nouveau)* (p. 3319) : accepte l'amendement n° V-9 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant les règles de constitution du district. *Article L. 163-2-3 (nouveau) et L. 163-2-3 bis (nouveau)* (p. 3320) : accepte l'amendement n° V-10 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la participation partielle des communes à un syndicat ou à un district. Sur cet amendement, son sous-amendement n° V-136 de forme ; adopté. Accepte l'amendement n° V-74 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, précédemment réservé, soutenu par M. Paul Kauss et prévoyant la participation partielle des communes à un syndicat ou à un district. *Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4* (p. 3323) : s'oppose à l'amendement n° V-57 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, précédemment réservé, instituant l'établissement par le Conseil général d'une carte des secteurs d'études et de programmation. Demande le retrait de l'amendement n° V-125 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues relatif à la définition des secteurs créés pour des études d'aménagement et d'équipement et la division de l'ensemble du département proposée par les Conseils généraux. Accepte l'amendement n° V-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur les secteurs d'études et de programmation. Sur cet amendement s'oppose aux sous-amendements n° V-134 de M. Pierre Louvot concernant la possibilité pour un regroupement de communes constituées en secteurs de confier à un organisme de participation, des missions précises d'études, de propositions ou de préparations de programmes d'intérêt intercommunal et n° V-68 de MM. Jacques Mossion et Raoul Vadepied, soutenu par M. Pierre Louvot prévoyant la constitution de plein droit d'un secteur lors de la mise à l'étude de programmes globaux et coordonnés d'aménagement rural. Sur ce même amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° V-67 de MM. Jacques Mossion et Raoul Vadepied, soutenu par M. Pierre Louvot relatif à la division en secteurs de l'ensemble du département par les Conseils généraux. (p. 3327) : sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement rédactionnel n° V-139 de M. Etienne Dailly. **Avant l'article 45**. — *Article L. 167-1 à L. 167-11* (p. 3329) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-119 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Michel Giraud sur les agences administratives et les techniques intercommunales.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 127 (suite)**. — *Intitulé de la section II du chapitre III du titre V du livre 1^{er} du code des communes* (p. 3524) : accepte l'amendement de coordination n° V-12 de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 163-3-1 du code des communes* (p. 3525) : accepte l'amendement n° V-13 de coordination de M. Lionel de Tinguy. *Article 163-4* (p. 3526) : accepte l'amendement n° V-14 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise en annexe à l'arrêté d'autorisation, des statuts définissant les règles de fonctionnement des syndicats et des districts et au fonctionnement du comité syndical et du Conseil de district. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenus par M. Jean Ooghe cosignataire, n° V-105 tendant à la suppression des dispositions prévoyant l'annexion à l'acte d'autorisation des statuts du syndicat et du district et n° V-106 concernant l'élection des membres des comités syndicaux par les Conseils municipaux, ainsi qu'au sous-amendement n° V-59 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la participation de plein droit avec voix consultative des conseillers généraux concernés aux délibérations du comité. *Après l'article 163-4*. — *Article L. 163-4-1* (p. 2528) : s'oppose à l'amendement n° V-78 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif à la répartition des sièges au comité syndical en cas de désaccord à la représentation proportionnelle au plus fort reste. *Article L. 163-5* : accepte l'amendement n° V-15 de M. Lionel de Tinguy concernant l'exécution des décisions et la représentation dans les actes de la vie civile par le président du

comité ou du conseil de district. *Article L. 163-6* (p. 3529) : accepte l'amendement n° V-16 de M. Lionel de Tinguy au sujet de la responsabilité des syndicats et des districts pour les accidents survenus aux conseillers municipaux, maires et adjoints, de la possibilité de report de cette responsabilité sur chaque commune ou département. *Article L. 163-7* (p. 3530) : accepte l'amendement n° V-17 de M. Lionel de Tinguy à propos du délégué suppléant et des délibérations du comité du syndicat ou du conseil de district, de l'absence statutaire de suppléant et de l'application des règles relatives à l'empêchement des conseillers municipaux. *Article L. 163-8* (p. 3531) : accepte l'amendement de coordination n° V-18 de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 163-9* : accepte l'amendement de forme n° V-19 de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 163-10* (p. 3532) : accepte l'amendement n° V-20 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité pour le district ou le syndicat d'être propriétaire du domaine public avec l'accord de la commune concernée. Sur cet amendement, son sous-amendement n° V-40 : transfert des biens du domaine public au syndicat ou au district par la commune avec l'accord de ces derniers ; adopté. *Intitulé de la section III du chapitre III du titre VI du livre I^{er} du code des communes* (p. 3533) : accepte l'amendement de coordination n° V-21 de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 163-11* : accepte l'amendement n° V-22 de M. Lionel de Tinguy relatif à la modification des statuts pour les comités syndicaux et les Conseils de district et aux décisions de modification prises par le préfet. Sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° V-141 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire portant sur la décision des Conseils municipaux pour les modifications statutaires. *Article L. 163-12* (p. 3535) : sur l'amendement n° V-23 de M. Lionel de Tinguy concernant la procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat ou un district, accepte le sous-amendement n° V-142 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire prévoyant la suppression des dispositions relatives à la décision de l'autorité compétente. *Article L. 163-13* (p. 3537) : accepte l'amendement n° V-24 de M. Lionel de Tinguy portant sur le retrait d'une commune d'un syndicat avec en cas de désaccord, l'intervention de l'autorité compétente, portant aussi sur le syndicat à vocation scolaire et la nécessité de l'autorisation de l'autorité compétente. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° V-144 de M. Paul Jargot permettant le retrait d'un syndicat à vocation scolaire avec l'autorisation des communes intéressées et demande le rejet du sous-amendement n° V-143 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, concernant le désaccord entre communes et l'arbitrage du Conseil général ainsi que la compensation du préjudice subi par une commune. Sur ce même amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° V-145 de M. Jacques Descours Desacres.

Suite de la discussion [26 octobre 1979]. Article 127 (suite). — *Article L. 163-14* (p. 3576) : accepte les amendements de M. Lionel de Tinguy n° V-25 concernant la possibilité, pour une commune de se retirer d'un syndicat ou d'un district par modification des dispositions statutaires et n° V-26 prévoyant la détermination des conditions du retrait de la commune, par l'autorité compétente, compte tenu des conséquences de ce retrait pour le syndicat. S'oppose à l'amendement n° V-111 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à la possibilité pour toute commune syndiquée de reconduire, négocier ou dénoncer des contrats de coopération la concernant, dans le respect de ses engagements antérieurs. *Article L. 163-15 du code des communes* (p. 3577) : demande le retrait de l'amendement n° V-112 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, concernant la liberté du syndicat d'études et de programmation pour fixer sa durée d'existence. *Article L. 163-16 et L. 164-16* (p. 3578) : accepte l'amendement n° V-29 de M. Lionel de Tinguy portant sur la possibilité de dissoudre un syndicat ou un district à l'expiration de la durée préfixée ou à la demande de la moitié au moins des conseils municipaux et les conditions financières d'un retrait volontaire ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° V-70 de MM. Jean-Marie Rausch et Roger Boileau, soutenu par M. Lionel de Tinguy fixant le sort des personnels du district en cas de dissolution de celui-ci. S'oppose aux amendements V-113 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, concernant la dissolution du syndicat, de plein droit, à l'expiration de la durée préfixée, ou à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire, ou à l'unanimité des conseils municipaux et n° V-60 de M. Franck Sérusclat et plusieurs

de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire relatif à l'impossibilité du retrait volontaire d'une commune entraînant la dissolution du syndicat si le retrait entraîne une augmentation des charges communales supérieure de plus de 25 % à celles qui existaient dans le cadre du syndicat. *Article L. 163-17* (p. 3581) : accepte l'amendement n° V-30 de M. Lionel de Tinguy concernant la possible dissolution d'un district qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins ; s'oppose à l'amendement n° V-114 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire tendant à la suppression de cet article du code prévoyant la possible dissolution par l'autorité supérieure du syndicat de communes qui n'exerce plus aucune activité depuis deux ans au moins. *Article L. 163-18* : accepte l'amendement n° V-31 de coordination de M. Lionel de Tinguy. S'oppose à l'amendement n° V-115 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, prévoyant la suppression de cet article du code permettant la dissolution d'office du syndicat. *Article L. 163-19* (p. 3582) : accepte l'amendement n° V-32 de coordination de M. Lionel de Tinguy. S'oppose à l'amendement n° V-116 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire tendant à la suppression de cet article du code prévoyant les conditions de liquidation du syndicat. *Article L. 163-20* (p. 3583) : accepte l'amendement n° V-34 de coordination de M. Lionel de Tinguy, concernant les indemnités et la retraite du président et des vice-présidents de district. Son amendement n° V-146 de coordination ; adopté. Demande le retrait du 2° de l'amendement n° V-117 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à l'application des dispositions concernant les indemnités du président et des vice-présidents à tous les syndicats de communes et non point aux districts. *Article L. 163-21* : accepte l'amendement n° V-35 de M. Lionel de Tinguy de coordination ; retrait du président et des vice-présidents d'un comité syndical ou d'un conseil de district. *Article L. 163-22* : accepte l'amendement n° V-36 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la suppression de cet article du code dont les dispositions ont été précédemment adoptées. *Article 128.* — *Article L. 251-5 à L. 251-7* (p. 3584) : accepte les amendements de coordination n° V-37 et V-38 de M. Lionel de Tinguy. **Avant l'article L. 215-5.** — *Article L. 251-1 et L. 251-2* : accepte les amendements de coordination n° V-39 et V-40 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 251-3* (p. 3585) : accepte l'amendement n° V-41 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la liste non limitative des recettes dont peuvent bénéficier les syndicats ou les districts. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° V-62 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, tendant à la possible attribution aux syndicats de communes des sommes versées par le fonds de compensation de la TVA au titre des investissements ; mais s'oppose au sous-amendement n° V-132 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des recettes qui pourraient constituer une part de la dotation globale d'équipement et une part de la dotation globale de fonctionnement. (p. 3586) : sur ce même amendement n° V-41, s'oppose au sous-amendement n° V-147 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution d'une part de la dotation globale de fonctionnement et d'une part de la dotation globale d'équipement « sur la seule décision de chacune des communes concernées ». *Article L. 251-4* (p. 3587) : accepte l'amendement n° V-42 de coordination de M. Lionel de Tinguy (p. 3588) : s'oppose à l'amendement n° V-128, précédemment réservé, de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la suppression de cet article du code donnant aux syndicats à vocation multiple la possibilité de lever des impôts directs ; accepte l'amendement n° V-43 de M. Lionel de Tinguy relatif à la possibilité d'inclure le produit d'impôts dans les recettes du budget du syndicat ou du district sauf lorsqu'une ou plusieurs communes membres de ceux-ci sont comprises dans le périmètre d'une communauté urbaine. *Article L. 251-6* (p. 3589) : accepte l'amendement n° V-44 de M. Lionel de Tinguy concernant le financement des syndicats de ramassage et de traitement des ordures ménagères. *Après l'article L. 251-6* (p. 3590) : demande le retrait de l'amendement n° V-69 (*article additionnel*) de MM. Jacques Boyer-Andrivet et Raoul Vadepied, soutenu par M. Lionel Cherrier, concernant la possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecter le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrages ou effectué la gestion. *Article L. 251-7* (p. 3591) : accepte l'amendement n° V-45 de coordination de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 251-8* (p. 3592) : accepte l'amende-

ment n° V-46 de coordination de M. Lionel de Tinguy. **Article 129.** — *Article L. 164-1 à L. 164-19* (p. 3593) : accepte l'amendement n° V-48 de M. Lionel de Tinguy, identique à l'amendement n° V-118 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire relatif à la suppression de ces articles du code relatifs aux districts dont les dispositions ont été précédemment adoptées. **Article 130.** — *Article L. 252-5* : accepte l'amendement n° V-49 de M. Lionel de Tinguy, identique à l'amendement n° V-119 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire, prévoyant la suppression de cet article dont les dispositions ont été précédemment adoptées. **Intitulé du chapitre I** (p. 3594) : accepte l'amendement n° V-1 de M. Lionel de Tinguy, de coordination : « syndicats de communes et de districts ». **Article 131.** — *Article L. 161-1 et L. 161-2* (p. 3595) : s'oppose à l'amendement n° V-133 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'entente entre communes sur les objets d'utilité communale compris dans leurs attributions. S'oppose à l'amendement n° V-129 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à la création par une commune d'un équipement ou d'un service susceptible de bénéficier aux habitants d'autres communes. **Après l'article 131.** — *Article L. 121-4* (p. 3597) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° V-120 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, sur les dépenses des services de secours et de défense contre l'incendie et sur le calcul des bénéfices imposables. **Article 133.** — *Article L. 181-1* (p. 3598) : accepte l'amendement n° V-51 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la suppression de cet article pour coordination. **Article 134.** — *Article L. 181-56 et L. 181-57* : accepte l'amendement n° V-52 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la suppression de cet article pour coordination. **Article 140** : demande le retrait de l'amendement n° V-64 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant des dispositions transitoires concernant les syndicats communautaires d'aménagement existant à la date de la promulgation des nouvelles dispositions. **Article 141** (p. 3599) : demande le retrait de l'amendement n° V-121 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, prévoyant l'obligation pour les districts et les communautés urbaines de se transformer en syndicats de communes ou de décider leur dissolution. **Après l'article 141** : accepte l'amendement n° V-137 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif au maintien en place des conseils et comités en fonction à la date d'entrée en application des nouvelles dispositions.

Suite de la discussion. [7 novembre 1979]. **Avant le chapitre I.** — *Article 142-A (nouveau)* (p. 3747) : s'oppose à l'amendement n° VI-31 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues relatif à l'augmentation du nombre des conseillers municipaux. **Avant l'article 142** (p. 3748) : s'oppose à l'amendement n° VI-32 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues sur la possibilité de réunir le conseil municipal en séance extraordinaire « en tout lieu de la commune ». La valeur de délibérations du conseil municipal prises au cours de réunions qui n'ont pas eu lieu à la mairie. **Article 142** : accepte l'amendement n° VI-30 rédactionnel de M. Lionel de Tinguy. **Article 143.** — *Article L. 152-1 à L. 152-4 (nouveau) du code des communes* (p. 3749) : accepte l'amendement n° VI-1 de M. Lionel de Tinguy concernant les conditions d'organisation des annexes de la mairie dans les communes qui ne sont pas divisées en arrondissements. S'oppose à l'amendement n° VI-33 de M. James Marson sur la possibilité de créer une annexe de la mairie dans certains quartiers ou dans « un véhicule itinérant ». **Après l'article 143.** — *Article L. 184-17 à L. 184-24* (p. 3759) : s'oppose à l'amendement n° VI-10 (*article additionnel*) de Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. James Marson cosignataire, concernant la réorganisation de la vie municipale dans la ville de Paris. **Article 144.** — *Article L. 121-2* (p. 3752) : accepte l'amendement de forme n° VI-2 de M. Lionel de Tinguy. **Avant l'article 1 (suite).** — *Article L. 121-9* : s'oppose à l'amendement n° I-129 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la convocation du conseil municipal dans un délai maximum de trente jours quand la demande est faite par le tiers au moins des membres en exercice. **Après l'article 144** (p. 3754) : s'oppose à l'amendement n° VI-22 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la création de radios locales par dérogation au monopole. **Avant l'article 145.** — *Article 145-1 A à 145-1 D (nouveau)* : s'oppose à l'amendement n° VI-34 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues sur

la création de radios locales, éléments décentralisés du service public de radiodiffusion. *Article 145-2 A* : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° VI-35 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant l'attribution, aux bulletins et périodiques édités par les soins de la commune, de tous les avantages fiscaux, financiers et de distribution accordés à la presse quotidienne. Sur l'attribution, une fois par trimestre, du tarif préférentiel accordé par les PTT pour la distribution des journaux et d'un contingent de papiers par la société de papiers de presse pour l'information des habitants de la commune, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° VI-15 (*article additionnel*) de M. Louis Longequeue et plusieurs de ses collègues rectifié pour tenir compte de l'amendement n° VI-14 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Longequeue cosignataire, en ce qui concerne l'information d'aménagement, le budget et la surface réservée à la publicité. **Article 145.** — *Article L. 121-19-1* (p. 3759) : s'oppose aux amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues n° VI-36 tendant à la suppression de tout seuil de population pour l'information sur les opérations d'aménagement communal et n° VI-37 prévoyant l'extension de l'information aux opérations d'aménagement qui font l'objet d'une publicité ou d'une information préalable des habitants. Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues n° VI-38 sur l'obligation de l'édition d'un bulletin municipal pour informer la population sur les aménagements des communes de plus de cinq cents habitants et n° VI-39 concernant la publicité des opérations d'aménagement placées sous le contrôle de l'Etat. Accepte l'amendement n° VI-3 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'information, dans les communes de plus de deux mille habitants, sur les opérations d'aménagement qui intéressent directement le cadre de vie ou l'activité de la population. (p. 3760) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° VI-24 de M. Michel Giraud concernant l'information sur les opérations d'investissement, mais préfère son amendement n° VI-57 : information préalable des habitants sur les opérations d'aménagement qui, par leur importance, intéressent directement le cadre de vie, les conditions de vie ou l'activité de la population ; adopté. **Intitulé de section** (p. 3762) : accepte l'amendement de coordination n° VI-25, précédemment réservé, de M. Michel Giraud « information préalable à la décision sur les opérations d'aménagement ».

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Titre VI (suite).** — *Rappel au règlement* (p. 3793) : venue en discussion des dispositions du titre II prévoyant la clarification des compétences. **Avant l'article 146.** — *Article L. 211-4 du code des communes* (p. 3794) : s'oppose à l'amendement n° VI-40 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant l'information de la population des communes sur le budget communal avant le vote de celui-ci. **Article 146.** — *Article L. 212-14 à L. 212-16* (p. 3795) : accepte l'amendement n° VI-4 de coordination de M. Lionel de Tinguy. Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° VI-26 de M. Michel Giraud, soutenu par M. Jean-Paul Hammann, concernant l'information des habitants de la commune sur la mise à la disposition du public des documents budgétaires communaux. Accepte l'amendement n° VI-5 de M. Lionel de Tinguy relatif au dépôt à la mairie du budget et de ses documents annexes ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° VI-45 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues sur la publication à la mairie du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat et du montant des dépenses résultant des contingents obligatoires imposés à la commune au titre de l'aide sociale, de la justice, de la police et des indemnités de logement des instituteurs. (p. 3797) : sur ce même amendement n° VI-5, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° VI-58 de M. Josy Moinet concernant la publication à la mairie, en annexe au budget, du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat. (p. 3798) : comparaison des résultats de la gestion de la commune à la moyenne nationale ou départementale. **Article 148.** — *Article 5 de la loi du 22 juin 1967 relative à la cour des comptes* (p. 3799) : s'oppose à l'amendement n° VI-42 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant l'instauration de comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics. (p. 3800) : accepte l'amendement n° VI-6 de M. Lionel de Tinguy relatif à la présence d'administrateurs dans les comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics. **Article 149.** — *Article L. 242-1 du code des communes* : accepte l'amendement n° VI-7 de coordination de M. Lionel de Tinguy. **Article 150.** — *Article 8 de la loi du 22 juin 1967* (p. 3801) : accepte l'amendement n° VI-8 de M. Lionel de Tinguy concernant l'obligation pour les comités

interdépartementaux de communiquer leurs observations aux conseils municipaux dans un délai de 15 mois après l'achèvement de l'année budgétaire sur laquelle porte ces observations ; adopté. Sur cet amendement, son sous-amendement n° VI-55 : calcul du délai « après la production des comptes de l'année budgétaire concernée » : rejeté. **Après l'article 151** (p. 3803) : demande le retrait de l'amendement n° VI-13 (*article additionnel*) de M. Marcel Rudloff prévoyant le concours de l'Etat au fonctionnement des services informatiques créés par les communes ou leurs groupements. (p. 3804) : s'oppose à l'amendement n° VI-16 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité pour le maire, de saisir la Cour des comptes ou la Cour de discipline budgétaire. **Avant l'article 152** (p. 3805) : s'oppose à l'amendement n° VI-17 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues accordant la possibilité pour le conseil municipal d'instituer des commissions consultatives de quartier ou de secteur, des commissions extramunicipales ou d'élargir les commissions du conseil municipal. (p. 3806) : s'oppose à l'amendement n° VI-53 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant la participation des habitants et des associations qui se préoccupent des affaires de la commune. **Article 121-15 du code des communes** : (p. 3807) : s'oppose à l'amendement n° VI-54 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire relatif à la possibilité de donner la parole, pendant une séance du conseil municipal, à un auditeur habitant ou travaillant sur le territoire de la commune ; relatif aux réunions du conseil municipal en comité secret. **Article 152. — Article L. 121-40 à L. 121-43** (p. 3808) : s'oppose à l'amendement n° VI-11 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Gaston Pams cosignataire sur la suppression de cet article relatif à la consultation des habitants et aux référendums sur les affaires communales. (p. 3810) : s'oppose à l'amendement n° VI-47 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour le conseil municipal de décider de consulter les habitants de la commune ou d'une partie de la commune sur des affaires les intéressant. Sur l'amendement n° VI-9 de M. Lionel de Tinguy, concernant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de consulter les électeurs, sans décharger les élus de la responsabilité de la décision finale, son sous-amendement n° VI-56 : possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de soumettre à référendum des affaires relevant de la compétence de la commune à l'exception du budget ; prise en compte des résultats du référendum comme délibération du conseil municipal ; rejeté. (p. 3816) : s'oppose à l'amendement n° VI-50 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant une séance extraordinaire, au moins une fois par an, du conseil municipal, à laquelle sont invités pour avis les associations et les groupes connus dans la commune. **Après l'article 152. — Article L. 121-40-1** (p. 3817) : accepte l'amendement n° VI-27 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant la création dans chaque commune d'un registre des suggestions, ouvert à tous les électeurs ou résidents. S'oppose à l'amendement n° VI-49 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité pour le conseil municipal de décider la convocation d'assises locales pour favoriser la participation des habitants sur une question d'intérêt général. **Article L. 121-44 à L. 121-47** (p. 3818) ; s'oppose à l'amendement n° VI-28 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud sur la création d'une reconnaissance d'utilité publique communale pour certaines associations. **Article L. 121-40** (p. 3820) : s'oppose à l'amendement n° VI-23 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues sur la consultation des habitants du département par le conseil général. S'oppose à l'amendement n° VI-52 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant le prêt de salles aux associations régulièrement déclarées pour réunir leurs organes statutaires et tenir des réunions publiques. (p. 3822) : s'oppose à l'amendement n° VI-33 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire prévoyant la création d'une commission tripartite pour préparer une validation de la partie législative du code des communes. **Article 156 (nouveau)** (p. 3828) : sur l'amendement n° VII-6 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy donnant force de loi aux dispositions contenues dans le code des communes « partie législative », s'oppose au sous-amendement n° VII-32 de M. Albert Pen sur la non-attribution de la force de loi aux dispositions concernant le département de Saint-Pierre-et-Miquelon. — **Article 160 (nouveau)** (p. 3829) : sur l'amendement n° VII-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant l'abrogation partielle de l'article L. 181-4 du code des communes portant sur le

régime de convocation du conseil municipal en Alsace-Lorraine, son sous-amendement n° VII-34 : abrogation en totalité de cet article du code ; adopté. — **Article 168 (nouveau)** (p. 3830) : sur l'amendement n° VII-20 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant l'extension des dispositions de certains articles du code des communes aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, son sous-amendement n° VII-35 de forme ; adopté. **Avant l'article 169 (nouveau) — Article 3 de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon** : s'oppose à l'amendement n° VII-31 de M. Albert Pen concernant le scrutin de liste pour l'élection du conseil général. **Avant l'article 1^{er} (suite).** — **Article L. 262-7 et L. 262-8 du code des communes** (p. 3832) : demande le retrait de l'amendement n° I-154 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire sur l'uniformisation de la subvention annuelle versée dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, sur la majoration de cette subvention. **Après l'article 152. — Après l'article 170 (nouveau)** (p. 3832) : accepte l'amendement n° VII-30 (*article additionnel*) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Daniel Millaud cosignataire concernant l'extension à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française des nouvelles dispositions concernant le versement d'une dotation globale d'équipement.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Titre II et intitulé** (p. 3859) : rappelle la qualité des travaux du Sénat au cours de la discussion de ce projet de loi. Choix des équipements communaux et liberté des communes. Revalorisation de la situation matérielle et morale des élus locaux. Fonction publique communale et parité avec celle de l'Etat. Distinction du grade et de la fonction pour les secrétaires généraux. Coopération communale. Information et consultation de la population. Extension des dispositions du projet aux départements d'Alsace, de Moselle, d'Outre-Mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Répartition et exercice des compétences entre l'Etat et les communes. Enchevêtrement actuel de ces compétences et dilution des responsabilités ; l'exemple de l'aide sociale. Souveraineté de l'Etat et caractère naturel de certaines attributions ; la justice et la police. (p. 3860) : collectivités locales et service public quotidien. Transferts de compétences et transferts de ressources ; les conditions d'une compensation financière équilibrable. Caractère évolutif des ressources transférées : la création d'une dotation de compensation individualisée. Recettes de TVA et indice de la fonction publique. critères d'évolution. Esprit d'ouverture du Gouvernement. (p. 3863) : s'oppose à l'amendement n° II-205 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la suppression de l'intitulé du titre II relatif à la répartition et à l'exercice des compétences. (p. 3865) : souligne l'importance de la concertation développée sur le projet. Rôle de l'association des maires de France. **Avant l'intitulé du chapitre 1^{er}** (p. 3867) : demande le retrait de l'amendement n° II-148 (*article additionnel*) de M. Josy Moynet et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Béranger cosignataire, relatif à la compétence législative pour la répartition des compétences et les modalités financières de leur exercice entre l'Etat et les collectivités locales. S'oppose à l'amendement n° II-148 (*article additionnel*) repris après modification par M. Franck Sérusclat concernant la simulation chiffrée et la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. **Avant l'article 51** (p. 3869) : demande le rejet de l'amendement n° II-189 (*article additionnel*) de M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire, prévoyant la participation des communes aux organismes traitant des problèmes d'emplois ou de planification économique et la consultation du conseil municipal sur les problèmes de l'emploi de la commune. (p. 3971) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-218 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif à l'affectation, en 1985, des ressources publiques entre les communes, les départements, l'Etat et la région, aux compensations financières et à la création d'un impôt sur la fortune des personnes physiques et d'un impôt sur le capital des sociétés privées et nationalisées. **Avant l'article 52** (p. 3876) : demande la réserve de l'amendement n° II-188 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif au maintien des règles statutaires et pécuniaires pour les personnels concernés. **Article 2** (p. 3880) : oppose l'article 40 de la Constitution au sous-amendement n° II-191 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la mise à disposition de l'Etat, à titre onéreux, des bâtiments affectés au service de la justice. **Article 53** (p. 3882) : accepte l'amendement n° II-3 de M. Lionel de Tinguy tendant à la suppression de cet article concernant le droit à restitution des

immeubles ayant cessé d'être affectés à la justice, après cession gratuite. S'oppose aux amendements n° II-118 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues sur la possibilité de restitution des bâtiments ayant cessé d'être affectés au service public de la justice, dans l'état au moment de leur cession et sans remboursement des dépenses réalisées, et, n° II-151 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant l'acquisition à titre gratuit par l'Etat, et en cas de désaffectation, la restitution à la commune. **Article 54** : accepte l'amendement rédactionnel n° II-4 de M. Lionel de Tinguy. **Article 55** (p. 3883) : accepte l'amendement n° II-5 de M. Lionel de Tinguy relatif au transfert des droits et obligations afférents aux immeubles en construction pour les travaux en cours, ou une tranche complète de travaux. Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-235 : cession des immeubles en construction, en modification ou extension ; prise en compte de ces travaux à la date d'entrée en vigueur du chapitre ; maîtrise d'ouvrage des collectivités locales et prise en charge des dépenses par l'Etat ; adopté. (p. 3884) : s'oppose aux amendements n° II-152 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues tendant au rachat des études engagées par les collectivités locales, n° II-215 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à la prise en charge par l'Etat des études engagées par les collectivités locales et à la composition du bénéfice imposable des sociétés et n° II-119 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la cession des immeubles en construction et la prise en compte au 1^{er} janvier suivant la promulgation de la loi. « Gel » des travaux et des réalisations et attente du vote de la loi ; la nécessité d'une transaction cas par cas avec les collectivités locales. Prise en charge des études relatives aux travaux en cours. **Article 56** (p. 3885) : accepte l'amendement de coordination n° II-6 de M. Lionel de Tinguy. Demande le retrait de l'amendement n° II-176 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Franck Sérusclat cosignataire, concernant le maintien des avantages assurés aux magistrats du siège et du parquet. **Article 57** : accepte l'amendement de coordination n° II-7 de M. Lionel de Tinguy. **Article 58** : accepte l'amendement n° II-8 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'application du présent chapitre au 1^{er} janvier 1981. **Après l'article 59.** — **Article 59 bis.** — **article L. 131-2 du code des communes** : sur les responsabilités du maire en matière d'environnement et de pollution, son amendement n° II-240 (*article additionnel*) ; retiré ; accepte l'amendement n° II-153 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues. **Article 60.** : son amendement n° II-234 : conditions d'effectif ou de catégories professionnelles du corps de police municipal pour son étatisation et ce compte tenu de la catégorie de la commune ; adopté. (p. 3888) : s'oppose à l'amendement n° II-195 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant l'étatisation de droit de la police, à la demande du conseil municipal. Demande le retrait de l'amendement n° II-154 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues portant sur les pouvoirs hiérarchiques du maire sur les effectifs de police étatisés. Maintien de l'article L. 132-6 du code des communes prévoyant l'étatisation par décret en Conseil d'Etat pour le règlement de certains cas et ce sans attendre l'application du projet, (p. 3889) « charnière » entre les compétences étatiques et départementales ; le cas de la police et de l'action sanitaire et sociale. **Après l'article 60.** — **Article L. 132-8** (p. 3890) : accepte l'amendement n° II-10 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'étatisation de la police et aux compétences du préfet pour les grands rassemblements ainsi qu'à l'exécution des arrêtés de police du maire par les forces de police étatisées. **Article L. 132-7 et L. 183-1** : accepte l'amendement n° II-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur les pouvoirs de police du préfet sur les voies à grande circulation de la petite couronne. Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° II-178 (*article additionnel*) de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues concernant l'extension des pouvoirs de police du préfet aux voies de circulation de la grande couronne. (p. 3891) : demande le retrait de l'amendement n° II-143 (*article additionnel*) de M. Guy Petit prévoyant la prise en charge des dépenses de police des communes touristiques pendant la saison. S'oppose à l'amendement n° II-193 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, portant sur l'étatisation de la police et l'application du régime de droit commun à la ville de Paris.

Suite de la discussion [16 novembre 1979]. **Après l'article 78.** — **Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4036) : sur l'amendement n° II-31 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le contrôle du conseil général, s'oppose au sous-

amendement n° II-242 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues tendant à l'exécution de ces dispositions « sous l'entière responsabilité du conseil général ». **Avant l'article 52** (p. 4047) : s'oppose à l'amendement n° II-188 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à l'absence de conséquence statutaire ou pécuniaire pour les personnels concernés par des modifications de compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4864) : action de l'Etat en faveur des collectivités locales. Sécurité civile et sécurité sur la voie publique. Maintien de l'engagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales en réponse à M. *Félix Ciccolini*. Politique d'équipement des collectivités locales ; les subventions sectorielles de l'Etat. Interventionnisme économique des collectivités locales. Pouvoirs de police du maire en réponse à M. *Jean Béranger*. Calcul de la dotation globale de fonctionnement en réponse à M. *Camille Vallin*. (p. 4865) : ressources financières et autonomie communale. Dotation globale de fonctionnement et abandon du système du VRTS. Augmentation du prix des produits pétroliers et taxe intérieure sur ces produits. Caractéristiques de la TVA. (p. 4866) : comptabilité des collectivités locales et remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement.

BECK (Bernard), Premier président de la cour des comptes.

INTERVENTIONS

— **Dépose sur le bureau du Sénat le rapport annuel de la cour des comptes**, [26 juin 1979] (p. 2242).

BELIN (Gilbert), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 190, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de l'**accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti**, signé à Djibouti, le 27 juin 1977, ensemble l'échange de lettres en date du 26 janvier 1978 (n° 265, 1978-1979) [10 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 191, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la **convention relative au concours en personnel apporté par le Gouvernement de la République française au fonctionnement des services publics de la République de Djibouti**, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, ensemble cinq annexes et un échange de lettres, signés à Djibouti le 28 avril 1978 (n° 266, 1978-1979) [10 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 192, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la **convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti relative au transfert du privilège de l'émission monétaire à la République de Djibouti**, faite à Djibouti, le 27 juin 1977 (n° 267, 1978-1979) [10 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 193, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation du protocole provisoire fixant les **conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de la République de Djibouti**

après l'indépendance et les principes de la coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977 (n° 268, 1978-1979) [10 avril 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2600 : les communes (cérémonie de jumelage de Cayenne et de Thies) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) [JO, Débats 26 octobre 1979] (p. 3548).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977, ensemble l'échange de lettres en date du 26 janvier 1978 (n° 190, 1978-1979) [26 avril 1979].** - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 986) : fragilité de la République de Djibouti. Situation économique ; importance du secteur des services ; balance commerciale. Rapports entre les deux ethnies Afars et Issas. Aide apportée par la France. Régime douanier de Djibouti.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative au concours en personnel apporté par le Gouvernement de la République française au fonctionnement des services publics de la République de Djibouti, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, ensemble cinq annexes et un échange de lettres, signés à Djibouti le 28 avril 1978 (n° 191, 1978-1979) [26 avril 1979].** - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 987) : éventuelle conclusion de conventions spéciales pour prévoir des concours de la France au fonctionnement de certains services ou à l'exécution de missions temporaires.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti relative au transfert du privilège de l'émission monétaire à la République de Djibouti, faite à Djibouti, le 27 juin 1977 (n° 192, 1978-1979) [26 avril 1979].** - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 988) : totale indépendance de la République de Djibouti en matière monétaire.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole provisoire fixant les conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de la République de Djibouti après l'indépendance et les principes de la coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977 (n° 193, 1978-1979) [26 avril 1979].** - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 988) : une région d'importance stratégique clé. Conditions de la protection que la France accorde à Djibouti. Existence de deux ethnies souvent opposées. Caractère exclusivement défensif de la coopération militaire ; respect de la souveraineté des deux parties ; non-intervention dans les affaires intérieures. Formation et perfectionnement des cadres des forces armées djiboutiennes.

- **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 286 1978-1979) [26 avril 1979].** - **Discussion générale** (p. 999) : texte « clef » du redressement indispensable de la Nouvelle-Calédonie. Intervention de l'administration et de l'Etat français dans la vie politique locale pour contrecarrer le choix des habitants. Blocage économique et politique évoqué par le Gouvernement. Attitude du Conseil de Gouvernement. Dissolution de l'Assemblée territoriale. Etablissement d'un seuil électoral d'inscrits pour pouvoir participer à la répartition des sièges à pourvoir. Risque d'isolement des minorités. Inégalités créées par la répartition actuelle des circonscriptions. Insuffisante représentation des Mélanésien. Mécontentement d'une grande partie de la population qui voit désormais dans l'indépendance la seule solution. Annonce que le groupe socialiste votera contre le projet en discussion. **Après l'article 2.** - **article 7 de la loi du 28 décembre 1976 (p. 1004) :** déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° 1 (**article additionnel**) de M. Lionel Cherrier sur les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat. **Article 6 (p. 1008) :** opposition du groupe socialiste à la dissolution de l'Assemblée territoriale de

la Nouvelle-Calédonie. **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1009) :** vote défavorable du groupe socialiste ; estime que le Gouvernement demande au Parlement de prendre des responsabilités qui ne sont pas les siennes.

Commission mixte paritaire [3 mai 1979]. - Discussion générale (p. 1088) : querelles politiques au sein de la majorité et avenir de la Nouvelle-Calédonie. Remise en cause du suffrage universel et accélération de la prise de conscience en faveur de l'indépendance. Opposition du groupe socialiste au projet de loi, notamment en ce qui concerne la dissolution de l'Assemblée territoriale.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4396) : aggravation constante de la situation des départements d'Outre-Mer (DOM). Diminution des crédits attribués à certains ministères techniques. Echec de la conférence interrégionale organisée par le Gouvernement. Oubli des projets d'exploitation du bois et de pâte à papier en Guyane. Nécessité d'une électrification hydraulique. Difficulté du énième plan de mise en valeur de la Guyane. (p. 4397) : valorisation nécessaire des exportations des produits du sol guyanais. Proposition de loi sur la réduction des inégalités et privilèges pour les DOM. Construction d'une piste d'aviation à Saint-Pierre-et-Miquelon. Relations de Saint-Pierre avec le Canada. Mise en place de la caisse de prévoyance sociale à Saint-Pierre et Miquelon. - **Examen des crédits.** - **Article 77.** - **Article 3-1 a de la loi du 31 décembre 1974 (p. 4409) :** opposition du groupe socialiste à l'amendement n° 201 de MM. Maurice Blin et René Jager, soutenu par ce dernier, concernant le rétablissement de cet article relatif à la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance pour garantie contre les calamités agricoles.

Territoires d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4414) : plan de développement et situation politique tendue. Insuffisance du budget. (p. 4415) : Nouvelle-Calédonie et crise du nickel. Remise en cause du choix politique des habitants de Nouvelle-Calédonie et crise. Conservatisme social et politique. Réforme foncière.

Education [30 novembre 1979] (p. 4683) : menaces qui pèsent sur l'enseignement technique et les lycées d'enseignement professionnel. Transformation des centres d'apprentissage en collèges d'enseignement technique. Crédits accordés aux centres de formation des adultes. (p. 4684) : création d'instituts techniques professionnels envisagée par le Conseil national du Patronat français. Nécessaire multiplication des passerelles dans l'enseignement technique. Etablissement d'un statut du personnel de direction. Encouragements à apporter aux enseignements artistiques dans l'enseignement technique. Mise en place d'un personnel chargé de la documentation.

- **Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides (n° 91, 1979-1980) [18 décembre 1979].** - **Discussion générale (p. 5693) :** indépendance et complexité résultant du condominium franco-britannique. Sauvegarde des droits des Français des Nouvelles Hébrides. Critique contre le recours à l'article 38 de la Constitution. Abstention du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à Mayotte (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979].** - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 5703) :** prolongation du statut provisoire de Mayotte. Partition de l'archipel des Comores et critique internationale. Abstention du groupe socialiste.

BENARD MOUSSEAU (Jean), sénateur de l'Indre (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

BERANGER (Jean), sénateur des Yvelines (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

DEPOTS

Rapport d'information, déposé avec plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires sociales à la suite d'une mission effectuée du 18 au 29 septembre 1978, chargée d'étudier les **problèmes sanitaires et sociaux en Israël** (n° 256, 1978-1979) [2 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'**aménagement et à la réduction du temps de travail hebdomadaire** (n° 235, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, JO. Débats 3 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 89, 1979-1980) considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, après déclaration d'urgence, portant diverses mesures de **financement de la sécurité sociale** (n° 101, 1979-1980) [11 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale** (n° 128, 1979-1980) [18 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 175 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le ministre du travail et de la participation : la **sidérurgie (projets de restructuration de la sidérurgie)**. — Discutée avec les questions n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boilleau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 628) : gravité de la situation de l'emploi. Manque de mesures immédiates et efficaces. (p. 629) : nécessité d'un véritable élan national pour transformer l'économie française. Situation dramatique de l'industrie sidérurgique. Causes internationales de la crise : la simple aggravation

d'un désastre national. Absence d'esprit de prévision et de dynamisme. Risque de la mono-industrialisation par la sidérurgie ou les industries d'automobiles. Faiblesse des moyens consacrés à l'institut de recherches sidérurgiques (IRSID) ; l'exemple allemand. Aggravation des inégalités régionales ; l'échec de la politique d'aménagement du territoire. (p. 630) : absence de concertation au niveau européen. Propositions des syndicats français au comité consultatif de la CECA. Problème du coût de la réduction du temps de travail ; sa proposition de loi-cadre. Importance du chômage en Europe. Directive-cadre communautaire sur la durée du travail. Nécessité de relancer une économie créatrice pour éviter des désastres dans la construction navale, le textile, l'artisanat. Qualité de la vie et création d'emplois : l'exemple de l'environnement.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1409) : synthèse du rapport de la commission Guichard et du rapport Aubert qui a mis en forme les réponses des maires au questionnaire du Gouvernement. Incertitudes de la vie internationale et élections européennes. Subordination accrue des collectivités locales à un Etat fort et centralisé. (p. 1410) : découpage communal, accroissement des responsabilités et finances propres. Estime que la priorité des priorités doit aller à la réforme des finances locales. Possibilité de créer une caisse spécialisée dans l'octroi de prêts aux collectivités locales. Parité des statuts entre le personnel communal et celui de l'Etat. Estime que le texte en discussion n'améliore pas les moyens financiers des communes. Utilité de la globalisation des prêts. Transfert de compétences et « opérations blanches ». (p. 1411) : rôle que la région aurait pu jouer pour une planification économique diversifiée. Opposition des maires aux contrôles et restrictions qui limitent leur liberté de recruter, gérer et rémunérer le personnel communal. Estime que le gouvernement n'a donné aux maires qu'une apparence de consultation.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. **Article 1.** — **Article L. 121-30 et L. 121-31 du code des communes** (p. 1503) : son amendement n° I-173, déposé avec plusieurs de ses collègues : l'expédition des délibérations du conseil municipal au préfet ; le délai d'approbation et de saisine du tribunal administratif pour annulation. (p. 1508) : son amendement n° I-174, déposé avec plusieurs de ses collègues ; principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations relatives au budget ; rejeté. Son amendement n° I-175, déposé avec plusieurs de ses collègues : délibérations financières et observations de l'autorité compétente ; principe d'une nouvelle délibération exécutoire de plein droit ; retiré au profit de l'amendement I-60 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Article 2.** — **Article L. 121-38 du code des communes** (p. 1542) : son amendement n° I-176, déposé avec M. Josy Moinet : l'approbation des délibérations des conseils municipaux concernant les emprunts à long et moyen termes et l'intervention des communes dans le domaine industriel et commercial. **Article 7.** — **II de l'article 1585-E du code général des impôts** (p. 1560) : son amendement n° I-177, déposé avec plusieurs de ses collègues : non modification du taux fixé par les collectivités locales pour la taxe d'équipement avant l'expiration d'un délai de « deux ans » ; devenu sans objet. (p. 1562) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-9 de M. Lionel de Tinguy concernant la liberté des communes de fixer le taux de la taxe locale d'équipement, jusqu'à 5 p. 100 ; application de ce taux sans modification avant l'expiration d'un délai d'un an.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 36.** — **Article L. 235-8 du code des communes** (p. 1839) : se déclare favorable à l'amendement n° I-54 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues instaurant la liaison de l'évolution du montant de la dotation globale d'équipement à celle du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. (p. 1848) : sur l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécarn instaurant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du trésor, son sous-amendement n° I-219 : prise en compte d'éventuelles dispositions plus avantageuses de la loi de finances ; devenu sans objet (p. 1849) : sur l'amendement n° I-47 de M. Joseph Raybaud prévoyant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques, son sous-amendement n° I-220 : prise en compte

d'éventuelles dispositions plus avantageuses de la loi de finances : devenu sans objet.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-11 du code des communes* (p. 1881) : son amendement n° 182, déposé avec plusieurs de ses collègues : dépôts à la CAECL ou prêts à d'autres collectivités de fonds inemployés de la dotation globale d'équipement ; retiré. **Article 37** (p. 1890) : son amendement n° 1-183, déposé avec plusieurs de ses collègues : mise en place progressive de la dotation globale d'équipement ; indexation sur l'évolution de l'impôt sur le revenu ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** — *Article L. 123-1 du code des communes* (p. 1974) : son amendement n° III-129, déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnité spéciale de plein droit pour l'exercice des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal ; rejeté.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Après l'article L. 123-1 du code des communes* (p. 2023) : son amendement n° III-130, (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions ; irrecevable.

— **Proposition de loi tendant à compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (n° 365, 1978-1979) [21 juin 1979]. **Après l'article 1.** — *Article 69 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* (p. 2079) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 du M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant l'élection à la représentation proportionnelle des membres de la commission départementale.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 octobre 1979]. **Avant le chapitre I du titre IV.** — *Article L. 413-7 du code des communes* (p. 2977) : son amendement n° IV-252 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article fixant un plafond de la rémunération des fonctionnaires communaux par référence à celle des fonctionnaires de l'Etat ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 101.** — *Article L. 413-8* (p. 2987) : son amendement n° IV-218, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Legrand, cosignataire : rétablissement du tableau-type des emplois communaux en tenant compte de l'importance respective des communes ; adopté. **Après l'article 101.** — *Article L. 412-2* (p. 2995) : son amendement n° IV-248 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Legrand, cosignataire : création d'un conseil supérieur du personnel communal ; retiré. **Article 102** — *Article L. 121-38 et L. 413-3* (p. 2996) : son amendement n° IV-249, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Legrand, cosignataire, identique à l'amendement n° IV-8 de M. Lionel de Tinguy : coordination ; suppression de cet article relatif à l'approbation de délibérations relatives au personnel ; adopté.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Article 103.** — *Article L. 412-2 (1^{er} alinéa)* (p. 3093) : son amendement n° IV-250, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° IV-204 de M. Paul Kauss : suppression de cet article concernant la fixation des conditions de recrutement du personnel communal par le conseil municipal ou le comité du syndicat de communes ; retiré.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Articles 121, 122 et articles additionnels.** — *Article L. 412-26 du code des communes* (p. 3193) : son amendement n° IV-238, déposé avec M. Josy Moinet et soutenu par M. Franck Sérusclat ; maintien de l'indice de traitement auquel ils ont droit dans leur corps d'origine pour les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune ou d'un établissement public communal à caractère administratif ; retiré au profit de l'amendement n° IV-54 de M. Lionel de Tinguy relatif à la possibilité d'intégrer et de reclasser les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune en tenant compte de leur ancienneté et dans des conditions fixées par voie réglementaire.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658, du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. **Discussion générale** (p. 3348) : dispositions du projet de loi contraires aux

traditions françaises de liberté. Remise en cause de toute la politique française d'immigration dans un « engrenage discret ». Nécessaire débat conjoint sur le texte en discussion et le projet de loi sur le renouvellement des cartes de séjour et de travail. Exécution forcée des décisions refusant l'octroi ou le renouvellement des cartes de séjour ; création de nouveaux motifs d'expulsion ; instauration d'un régime de détention administrative pour les étrangers. Impossibilité de toute régularisation des situations *a posteriori*. Retour à un véritable droit régalién. Atteintes au droit d'asile et au respect des droits de l'homme et des conventions internationales. (p. 3349) : influence sur la conjoncture économique de l'arrivée de travailleurs immigrés. Circulaires de MM. Marcellin et Fontanet en 1972. S'interroge sur les bienfaits du refoulement ou du départ des immigrés sur la situation de l'emploi en France. Situation particulière faite aux ressortissants du Portugal : Immigration de travail et immigration de peuplement. Conséquences de la politique de décolonisation. Position des sénateurs radicaux de gauche en faveur de motifs réels et sérieux pour l'expulsion et le refoulement, d'un contrôle juridictionnel effectif et de la garantie du respect des droits de la défense. **Article 1.** — *Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3365) : son amendement n° 39, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article et, en conséquence, maintien en l'état de l'article 5 relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers ; rejeté. (p. 3366) : son amendement n° 40, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article relatives à l'exercice d'une activité professionnelle et aux autorisations nécessaires ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° 48 de M. Jacques Larché puis rejeté. (p. 3368) : son amendement n° 42, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant le refus d'accès aux territoires français pour des motifs d'ordre public ; rejeté. **Article 3.** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3375) : son amendement n° 43, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la possibilité d'un internement administratif ; rejeté.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3510) : son amendement n° 44, déposé avec plusieurs de ses collègues : trouble de l'ordre public et arrêtés d'expulsion notifiés aux étrangers en situation régulière ; refoulement des étrangers en situation irrégulière ; garanties accordées à ces personnes ; rejeté.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Article 7.** — *Article 24 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3733) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information obligatoire de tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, sauf urgence absolue reconnue par le ministre de l'intérieur. **Article 8.** — *Article 25 de l'ordonnance de 1945* (p. 3736) : son amendement n° 46, déposé avec plusieurs de ses collègues : saisine obligatoire d'une commission spéciale pour entendre l'étranger qui fait l'objet de l'arrêté d'expulsion ; composition de la commission ; rectifié pour tenir compte partiellement du sous-amendement n° 129 de M. Guy Petit en ce qui concerne la valeur de la décision de cette commission en l'absence de l'étranger ; rejeté. **Après l'article 8.** — *Article 26 de l'ordonnance de 1945* (p. 3738) : son amendement n° 41 (*Article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : motif réel et sérieux de l'expulsion ou du refoulement ; caractère suspensif du recours devant le tribunal administratif ; possibilité pour l'intéressé de faire valoir toutes les raisons qui militent contre son expulsion ou son refoulement, de produire tout document ou témoin utiles ; rejeté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Article 152.** — *Article L. 121-40 à L. 121-43 du code des communes* (p. 3808) : son amendement n° VI-11, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Gaston Pams, cosignataire : suppression de cet article relatif à la consultation des habitants et aux référendums sur les affaires communales ; réservé. (p. 3816) : son amendement n° VI-11 devient sans objet.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Avant l'intitulé du chapitre I^{er}** (p. 3867) : soutient l'amendement n° II-148 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire relatif à la compétence législative pour la

répartition des compétences et les modalités financières de leur exercice entre l'Etat et les collectivités locales. **Article 53** (p. 3882) : son amendement n° II-151, déposé avec plusieurs de ses collègues : acquisition à titre gratuit par l'Etat et, en cas de désaffectation, restitution à la commune ; devenu sans objet. **Article 55** (p. 3883) : son amendement n° II-152, déposé avec plusieurs de ses collègues : rachat des études engagées par les collectivités locales ; retiré. **Article 59**. — *Article L. 132-10, L. 183-3, L. 221-2 alinéa 6 et L. 261-4 alinéa 5 du code des communes* (p. 3886) : son amendement n° II-153, déposé avec plusieurs de ses collègues : responsabilités du maire en matière d'environnement et de pollution ; réservé. **Après l'article 59**. — *Article 59 bis : article L. 131-2* : son amendement n° II-153, précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : responsabilités du maire en matière d'environnement et de pollution ; adopté. **Article 60** (p. 3887) son amendement n° II-154, déposé avec plusieurs de ses collègues : pouvoirs hiérarchiques du maire sur les effectifs de police étatisés ; retiré. **Article 61** (p. 3895) : son amendement n° II-147, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire : suppression de cet article concernant la répartition des charges supportées conjointement par l'Etat et les collectivités locales en application du code de la famille et de l'aide sociale ; retiré et repris par M. Franck Sérusclat.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Education [30 novembre 1979] (p. 4676) : situation du musée communal de Marly-le-Roi. Rénovation de la formation des instituteurs. Egalisation des chances de la maternelle jusqu'aux portes de l'Université. Faible augmentation des crédits accordés pour les bourses ; éventuelle décentralisation de l'aide sociale. Combat contre les inégalités dès les maternelles ; pléthore d'effectifs. Problème régulier des auxiliaires ; diminution du nombre des postes ouverts au certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire. Nécessité d'un plan de résorption de l'auxiliaire du second degré. (p. 4677) : absence de sécurité dans un établissement sur trois. Vote défavorable des radicaux sur le texte en discussion.

Travail et santé. — **III. — Santé et sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4749) : généralisation et déficit de la sécurité sociale. Consommation médicale et produit intérieur brut. Croissance de la consommation médicale dans les pays européens. Crise économique et évolution des recettes et des dépenses. Supériorité du taux d'augmentation des dépenses sur l'indice général des prix. Blocage du budget des hôpitaux et des honoraires des professions médicales. Nécessité d'un texte sur la tarification hospitalière et d'une concertation avec les professions médicales. Déficit de la branche « assurance maladie » ; l'absentéisme et la gabegie pharmaceutique. Coût des accidents de la route. Education sanitaire et médecine préventive. Dépenses maladie et évolution démographique. (p. 4750) : détérioration du régime des prestations familiales. Aide sociale à l'enfance et législation sur l'adoption. Fiscalisation de la sécurité sociale et allègement des charges pesant sur les entreprises. Déficit et augmentation des cotisations des salariés. Règle de la solidarité professionnelle et de la compensation démographique entre les régimes. Nécessité d'une réforme d'ensemble de la sécurité sociale. Problème d'évaluation des déficits ; le rapport Bourson. Vote d'un amendement relatif à la consultation du Parlement sur l'effort social de la Nation. Pointillisme des réformes en cours.

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4858) : croissance satisfaisante de la masse budgétaire. Nombre d'agents de police par habitant ; le sentiment d'insécurité des Français. Formation des agents. Patrimoine immobilier de la police. (p. 4859) : augmentation de l'aide aux collectivités locales. Situation des tribunaux administratifs. Autorité du maire sur la police et projet de loi sur les responsabilités locales ; la situation de la gendarmerie.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5108) : stagnation des dépenses sociales de l'office national des anciens combattants (ONAC). Vieillesse de ressortissants de l'ONAC et besoin d'une aide matérielle accrue. Signification des crédits proposés en application d'une convention du 4 novembre 1959. Crédits aux anciens combattants et victimes de guerre ressortissant des Etats africains et malgaches ; nature et moyens du comité des amitiés africaines.

Travail et Santé (suite). — **I. — Section commune.** — **II. — Travail et Participation.** — **Suite de la discussion** [9 décembre 1979] (p. 5124) : importance de la croissance des crédits. Part du fonds national du chômage et inquiétude des Français.

Insuffisance de la convention sociale de la sidérurgie et des pacts pour l'emploi. Absence du Parlement dans la réforme de l'Agence Nationale pour l'Emploi. Négociations sur la réduction du temps de travail. Aménagement du temps dans le secteur tertiaire. Insuffisance des moyens d'information professionnelle. Politique vis-à-vis des travailleurs immigrés et absence de promotion des salariés sans qualification ; travailleurs manuels. Problèmes démographiques. (p. 5125) : Ne votera pas ce projet de budget.

Explication de vote sur l'ensemble du projet [10 décembre 1979] (p. 5275) : caractère académique du débat budgétaire. Politique économique de la France et aggravation du chômage ; médiocrité de l'investissement productif. Gestion de la crise. Progression des dotations au fonds national de solidarité et en faveur de l'emploi. Sécurité sociale et contribution exclusive des salariés. (p. 5276) : nécessité d'un effort national et dynamique. Collectivisation de l'économie française et proclamation d'une politique libérale. Proposition d'une planification et de l'instauration d'une justice sociale. Vote négatif de la formation des sénateurs radicaux de gauche.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — Discussion générale** (p. 5450) : douloureux échec de la contraception. Impossibilité de revenir à une situation antérieure à la loi de 1975. (p. 5451) : conditions d'application de la loi de 1975 ; excessive prolongation de certains délais préalables. « Clause de conscience » du personnel médical ; son application aux personnes et non pas aux services. Défaillances du service public hospitalier. Absence de corrélation entre la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et la baisse de la natalité. Faculté de demander l'aide médicale gratuite. Possibilité de recours au juge pour enfants dans le cas de mineures désirant avorter. Situation des étrangères. Nécessaire développement d'une politique active de la contraception. Méconnaissance de certains médecins dans ce domaine. Techniques de contraception masculine. (p. 5452) : nécessaire changement de l'attitude morale et psychologique des hommes. Déculpabilisation de la femme. Catégories sociales marginales : enfants et handicapés.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 3**. — *Article L. 181-2 (nouveau) du code de la santé publique* (p. 5529) : soutient l'amendement n° 15 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet prévoyant le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale et l'exclusion de tout remboursement complémentaire par une mutuelle. **Article 1**. — *Article 317 du code pénal* (p. 5534) : soutient l'amendement n° 6 de M. Henri Caillavet identique aux amendements n° 112 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues et n° 71 de M. Charles Léderman et plusieurs de ses collègues concernant l'allongement à douze semaines du délai légal. **Avant l'article 1 bis**. — *Article L. 162-1 du code de la santé publique* (p. 5537) : soutient l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet concernant l'avortement et la suppression de la notion de détresse. (p. 5540) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Marcel Rudloff relatif au droit pour la femme à un unique avortement.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. — Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 5645) : plans de redressement des équilibres financiers de la Sécurité Sociale arrêtés notamment en décembre 1978 et juillet 1979. (p. 5646) : effort demandé à certains actifs et surtout aux inactifs. Cotisation sur les avantages complémentaires ; cas des travailleurs non salariés non agricoles. Volonté de mieux maîtriser les dépenses de santé ; remise conventionnelle désormais consentie aux caisses d'assurance-maladie par les entreprises exploitant les spécialités pharmaceutiques et par les laboratoires d'analyses. Possibilité pour certains médecins-conseils de saisir directement les juridictions ordinaires. Prolongation des expérimentations de systèmes nouveaux de tarification hospitalière. Couverture des dépenses maladie par les retraités qui disposent des revenus les plus élevés. Organisation du système français de sécurité sociale suivant une solidarité verticale et non point horizontale. Nécessaire harmonisation des cotisations payées dans les divers régimes d'assurances-maladies, salariés ou non salariés. (p. 5647) : solidarité inter-professionnelle à travers les mécanismes de compensation ; situation des régimes agricoles. Caractère illusoire d'une tentative de rationalisation des comportements des consommateurs à travers les personnes âgées fortes consommatrices des revenus de l'assurance maladie. Système d'exonération pour éviter de faire peser le poids de la cotisation sur les retraités les plus défavorisés. Seuil à retenir. Charges de gestion qui pourraient être créées pour les régimes complémentaires. Transfert de charges de l'assurance-maladie vers l'assurance-

vieillesse. (p. 5648) : retraités titulaires d'une pension principale ou d'une pension de reversion auprès des régimes complémentaires qui ne bénéficient pas de la couverture d'assurance-maladie parce qu'ils ne relèvent pas du régime de base. **Question préalable** (p. 5658) : s'oppose à la motion n° 22 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à opposer la question préalable et marquant la décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion. **Article 1.** — *Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967* (p. 5659) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, cosignataire, tendant à la suppression de cet article qui institue comme ressource des assurances maladie-maternité-invalidité-décès une cotisation sur les pensions et allocations de retraite, dans le cadre du régime général de sécurité sociale. Son amendement n° 3 : suppression des dispositions qui instituent une cotisation de retraite versée aux anciens salariés et sur les allocations de garanties de ressources ; rejeté.

Suite de la discussion [18 décembre 1979]. **Article 1 (suite).** — *Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967* (p. 5673) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron cosignataire prévoyant l'exonération des cotisations d'assurance maladie pour les retraités et préretraités aux ressources inférieures au SMIC. Accepte l'amendement n° 25 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron cosignataire, concernant les pensions de retraite et l'exonération de bonification pour charge de famille, ainsi que l'amendement n° 44 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Roger Poudonson portant sur les pensions de retraite de réversion et les bonifications pour charge de famille. **Après l'article 1** (p. 5674) : accepte l'amendement n° 38 (*article additionnel*) de M. Jean-Pierre Cantegrit concernant les Français retraités expatriés et la couverture pour les soins maladie. **Article 4.** — *Article L. 3-2 (nouveau) du code de la Sécurité sociale* (p. 5675) : accepte l'amendement rédactionnel n° 47 de M. Jacques Barrot. **Article 4 bis** (p. 5676) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant un plafonnement de la cotisation « employeur ». **Article 5.** — *Article 1031 du code rural* : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron cosignataire demandant la suppression des dispositions de cet article prévoyant un plafonnement de la cotisation « employeur ». (p. 5677) : accepte l'amendement rédactionnel n° 48 de M. Jacques Barrot. **Article 6.** — *Article 9 de la loi du 22 décembre 1962, § 1* : son amendement de forme n° 7 ; adopté. **Article 8.** — *Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 2^e alinéa* : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. René Tinant et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Roger Poudonson portant sur le principe de l'assujettissement de l'ensemble des pensions à la cotisation d'assurance maladie et l'application progressive au régime des artisans et commerçants retraités. **Après l'article 8.** — *Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 3^e alinéa* accepte l'amendement n° 39 (*article additionnel*) de M. Louis Jung et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin, prévoyant une exonération de cotisations pour les assurés titulaires d'une allocation ou pension de retraite non soumise à l'impôt sur le revenu. **Après l'article 9.** — *Article 4 de la loi du 12 juillet 1966, § 1, III et IV* (p. 5678) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet, soutenu par M. Adolphe Chauvin, fixant les principes et modalités de cotisations pour les poly-actifs et les retraités actifs et prévoyant l'affectation des recettes au financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans et commerçants retraités. **Article 12** (p. 5679) : accepte l'amendement rédactionnel n° 50 de M. Jacques Barrot. **Article 19.** — *Article L. 266-2 du code de la Sécurité sociale* (p. 5680) : son amendement rédactionnel n° 14 ; adopté. Son amendement n° 15 : suppression des conventions individuelles et modalités de conclusion des conventions collectives entre la Caisse nationale d'assurance-maladie et les organisations syndicales nationales pharmaceutiques représentatives après accord des ministres concernés ; rejeté. **Article 21.** — *Article L. 267-1 de ce code* (p. 5681) : son amendement n° 16 : convention et détermination des honoraires applicables aux analyses et des tarifs des frais accessoires ; adopté. (p. 5682) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 46 de M. Jean Farge relatif à la convention et la détermination des tarifs des honoraires applicables aux analyses. S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jacques Braconnier, soutenu par M. Jean Amelin prévoyant la suppression de cet article soumettant au système de conventions les laboratoires d'analyses. **Après l'article 21.** — *Article L. 683-2 (nouveau) de ce code* : accepte

l'amendement n° 42 (*article additionnel*) de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin, concernant l'application aux biologistes non médecins des dispositions de la convention de 1977 en matière de retraite et de maladie. *Article L. 613-6 de ce code* (p. 5683) : accepte l'amendement n° 43 (*article additionnel*) de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Adolphe Chauvin demandant l'affiliation au régime des praticiens conventionnés des médecins-biologistes directeurs de laboratoires. **Article 25.** — *Article L. 404 de ce code* : son amendement n° 18 identique à l'amendement n° 36 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article donnant droit de saisine des juridictions ordinaires aux médecins-conseils placés sous l'autorité de la Caisse nationale ; rejeté. (p. 5684) : accepte cet amendement n° 36. **Article 26-A** : son amendement n° 20 : poursuite pendant un délai de deux ans des expériences sur la réforme de tarification hospitalière ; adopté. (p. 5685) : son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5686) : absence d'une politique d'ensemble en matière de transferts sociaux ; cite le cas exemplaire des régimes de retraite complémentaire. Inquiétude des cotisants-cadres et non-cadres de ces régimes. Erreur psychologique de la mesure prévoyant la cotisation-maladie pour les retraités. Vote négatif de la formation des sénateurs radicaux de gauche.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [19 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5746) : rappelle le déroulement des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat. Donne communication des conclusions de la commission mixte paritaire. **Article 1.** — *Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967* (p. 5747) : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté. **Article 2.** — *Article L. 128 du code de la Sécurité sociale* : son amendement n° 3, de coordination ; adopté. **Article 21.** — *Article L. 267-1 du code de la Sécurité sociale* (p. 5750) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jacques Barrot, tendant à la modification de l'alinéa relatif à la possibilité d'une remise conventionnelle consentie à la caisse nationale d'assurance-maladie par les directeurs de laboratoire.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse [20 décembre 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5844) : appréciation par la femme elle-même de la situation de détresse. La formation des sénateurs radicaux de gauche votera le projet.

BERCHET (Georges), sénateur de la Haute-Marne (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

DEPOTS

Proposition de loi, tendant à favoriser la suppression des bâtiments en ruine (n° 211, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, tendant à ce que les immeubles vacants et ceux qui n'ont pas de maître soient transférés aux communes (n° 301, 1978-1979) [26 avril 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [30 mai 1979]. **Article 2.** — *Article L. 121-38 du code des communes* (p. 1550) : l'actualisation des références permettant de calculer le niveau de l'endettement des communes. (p. 1551) : les garanties d'emprunt en ce qui concerne les offices d'HLM ou les centres hospitaliers.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 du code des communes* (p. 1621) : rémunérations accessoires liées à un travail ou liées à la vente de bons du Trésor ou de bois. Rôle essentiel des ingénieurs TPE ou des travaux ruraux pour les petites communes rurales.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre

1979]. — **Discussion générale** (p. 3464) : aide et non point contrainte à l'encontre des conseils d'administration des centres hospitaliers. Efforts d'équipement développés depuis quinze ans et déficit annuel de la Sécurité sociale. Nécessité d'un vaste débat sur le coût de la santé et le déficit de la Sécurité sociale, devant le Parlement. (p. 3465) : recrutement du personnel. Suppression des doubles emplois entre secteur privé et secteur public. Réforme de la tarification hospitalière prévue par la loi du 31 décembre 1970 dans un délai d'un an. Rôle des élus locaux dans les conseils d'administration des hôpitaux. Consultation du comité régional ou national. Utile définition des niveaux d'intervention des différents établissements ; plateau technique d'un hôpital de deuxième catégorie. Difficultés pour les hôpitaux de deuxième catégorie de trouver des spécialistes à larges compétences. Nécessité d'un grand débat sur la santé et la sécurité sociale. **Article 2.** — **Article 22-1 de la loi de 1970** (p. 3478) : saisine du Conseil d'administration des centres hospitaliers par le ministre avant de faire usage de son pouvoir d'injonction. (p. 3480) : son amendement n° 2, déposé avec plusieurs de ses collègues : délai accordé aux conseils d'administration pour faire des observations ou propositions ; retiré. (p. 3481) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de M. Jacques Barrot, portant sur le délai de quatre mois accordé aux Conseils d'administration pour faire des observations ou délibérer sur les mesures demandées et, au cas où la demande du ministre n'est pas suivie d'effet, sur les mesures prises en lieu et place du conseil d'administration.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4514) : politique d'aménagement foncier. Augmentation des crédits pour la filière bois. Utilité d'incitations financières significatives. Stagnation du revenu des agriculteurs. Cours de la viande bovine ; importations en provenance des pays tiers ; influence des accords du GATT, de la Convention de Lomé et de l'accord avec la Yougoslavie. Dégradation des conditions de vie des agriculteurs. Influence néfaste des montants compensatoires. Extension sélective de la taxe de coresponsabilité sur le lait avec affectation de son produit au maintien du troupeau allaitant. Réalisation de la deuxième révolution de l'agriculture française en harmonie avec une nouvelle politique agricole commune. Absence totale de politique commerciale en matière agricole au niveau européen.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4977) : priorité aux investissements pour le réseau routier national. Abandon de la programmation globale en matière autoroutière et adoption d'une programmation conditionnelle ou annuelle ; cas du nœud autoroutier de Haute-Marne. Incertitudes sur la liaison Helsinki/Nice. Mise à quatre voies de la route nationale 67 Saint-Dizier/Chaumont. Situation de l'autoroute A 4. Absence de plan routier pour la région Champagne/Ardennes. Aménagement de la route nationale 67.

BERNARD-REYMOND (Pierre), *secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères* (nommé le 11 septembre 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 11 et 12 septembre 1978, p. 3250].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2278 de M. Serge Boucheny : **activité au Zaïre d'une société allemande fabriquant des lanceurs de satellites** [20 avril 1979] (p. 883) : responsabilité de la société OTRAG Inexistence de cette société en France.

Question n° 2363 de M. Philippe Machefer : **les relations entre la France et la République démocratique allemande** [20 avril 1979] (p. 884) : développement du dialogue entre les deux Etats. Progression des échanges commerciaux.

Question n° 2372 de M. Paul Séramy : **le droit d'asile accordé à l'ayatollah Khomeiny** [20 avril 1979] (p. 884) : absence de trouble de l'ordre public pendant le séjour en France de l'ayatollah Khomeiny.

Question n° 2373 de M. Pierre Salvi : **le comportement de l'ayatollah Khomeiny lors de son asile politique en France** [20 avril 1979] (p. 885, 886) : appréciation politique de la notion de « réserve ». Principe de non ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Attachement de la France aux principes de la défense des droits de l'homme.

Question n° 2386 de M. Edouard Bonnefous : **les conséquences financières pour l'économie française de décisions prises par les autorités iraniennes** [20 avril 1979] (p. 886) : réexamen de la politique économique par le Gouvernement iranien. Montant des indemnités qui pourraient être réglées par la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. (p. 887, 888) : construction de centrales atomiques en Iran. Propagande de l'ayatollah Khomeiny ; facilités qui lui auraient été accordées.

Question n° 2389 de M. Francis Palmero : **la politique radiophonique de la France dans le monde** [15 juin 1979] (p. 1956) : concentration des efforts en direction de zones géographiques délimitées et proches. Emissions vers l'Afrique, la bordure orientale de l'Amérique du Nord. Augmentation du coût de l'ensemble de l'action radiophonique extérieure directe (Radio-France et société monégasque d'exploitation et d'étude de la radiodiffusion). Programmes spécifiques et programmes repris des chaînes nationales.

Question n° 2408 de M. Serge Boucheny : **la situation au Tchad** [20 avril 1979] (p. 888, 889) : positions du corps expéditionnaire français au Tchad. Départ échelonné des troupes.

Question n° 2409 de M. Serge Boucheny : **la situation en Rhodésie** [20 avril 1979] (p. 889) : application des décisions du conseil de sécurité des Nations Unies contre le régime rhodésien. Initiative des diplomates britannique et américaine pour parvenir à une solution. Rôle de la France pour favoriser l'accession de la Namibie à une indépendance internationalement reconnue.

Question n° 2510 de M. Philippe Machefer : **les émissions vers la Grèce en langue française et grecque** [15 juin 1979] (p. 1957) : émissions reprises de France-Inter, en direct, et de France-culture, en différé. Raisons d'ordre budgétaire, qui empêchent la modification du contenu, de la durée des émissions.

Questions orales avec débat :

Question n° 186 de M. Jean Garcia : **la sauvegarde des régions françaises dans la communauté européenne élargie** [15 mai 1979] (p. 1242) : problèmes posés par l'adhésion des pays méditerranéens à la CEE. Importance des clauses de transition et de sauvegarde. Adhésion de l'Espagne et harmonisation de son système fiscal et salarial ; l'adoption d'un système de transition pour les productions agricoles. Protection de l'agriculture méditerranéenne française. Actions du fonds européen de développement régional en faveur de la France. (p. 1243) : plan décennal pour le grand Sud-Ouest. Mise en valeur des productions agricoles méditerranéennes. Aménagement du territoire et mise en valeur de toutes les régions. Situation de la région Ile-de-France ; le maintien de son dynamisme économique. Dynamisme de l'économie française, de l'élargissement de la CEE. (p. 1249) : politique d'élargissement de la CEE et retour à la démocratie en Europe du Sud. Progression dans la construction européenne. Renforcement de la composante méridionale de l'Europe. Développement du secteur industriel par l'élargissement de la Communauté. (p. 1250) : accroissement des débouchés pour nos productions agricoles septentrionales. Succès de la politique agricole commune. Efficacité économique et nécessité d'une union européenne. Supra-nationalité ; le choix d'une Europe confédérale. Importance d'une position européenne dans les grandes négociations commerciales. Elargissement de la Communauté et accroissement des possibilités d'exportation. Mise sur pied d'un plan d'infrastructures du Sud-Ouest ; Situation de la production ovine, et de l'horticulture dans la région Provence-Côte-d'Azur.

Questions n° 212 de M. Louis Minetti, n° 239 de M. Henri Caillavet et n° 272 de M. Jean Francou : **l'élargissement de la communauté économique européenne (CEE)** [9 octobre 1979] (p. 3058) : respect des intérêts de l'agriculture française dans les négociations avec le Portugal, l'Espagne et la Grèce. Affirme la nécessité d'installation d'usines étrangères pour la création d'emplois, en réponse à M. Louis Minetti. Concertation et élaboration du plan Sud-Ouest. Mesures en faveur du maintien des exploitations agricoles. Productions septentrionales et surplus ; le cas du lait. (p. 3059) : choix d'une réglementation communautaire pour la production ovine. Restructuration du vignoble languedocien et amélioration de la production française.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Malte tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale, ensemble un protocole, signé à La**

Valette le 25 juillet 1977. (n° 328, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2392) : complément à l'accord sur l'encouragement et la protection des investissements du 4 août 1976. Modestie de l'implantation des entreprises françaises à Malte. Adoption de cette convention fiscale et mise en concurrence de nos entreprises avec celles de nos partenaires européens.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble un échange de lettres, signés à Niamey le 19 février 1977** (n° 379, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2394) : indépendance des pays africains francophones et conclusion d'accords de coopération en 1960. Evolution des relations économiques et adaptation des accords de coopération ; l'exemple du Niger. Coopération économique et financière ; la définition du domaine de l'aide du Gouvernement français. (p. 2395) : accord en matière de personnel ; le principe de la responsabilité du Gouvernement nigérien pour les dommages causés par les agents de coopération. Accord de défense ; le concours de la France à la formation et à l'organisation de l'armée nigérienne ; l'alignement de la situation des assistants militaires sur les assistants techniques civils. Définition d'une coopération judiciaire. Application des dispositions de la convention de la Haye du 15 novembre 1965 et de la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959. Cas de refus d'entraide judiciaire. Reconnaissance des principes relatifs à l'*exequatur* en matière civile, sociale et commerciale. Extradition ; la possibilité de la mise en liberté provisoire.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble un protocole annexe et quatre échanges de lettres, signés à Niamey le 19 février 1977, ainsi que l'échange de lettres en date du 4 mars 1978 relatif au protocole annexe** (n° 380, 1978-1979) [27 juin 1979] (p. 2395).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération en matière judiciaire entre la République française et la République du Niger, signée à Niamey le 19 février 1977** (n° 381, 1978-1979) [27 juin 1979]. (p. 2395).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble deux annexes, signés à Niamey le 19 février 1977** (n° 382, 1978-1979) [27 juin 1979] (p. 2396).

— **Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978** (n° 377, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2398) : loi du 22 décembre 1976 et suppression de l'exemption fiscale pour les étrangers domiciliés en France pour leurs revenus de source étrangère imposés dans leur pays d'origine. Dispositions de l'avenant évitant les doubles impositions des citoyens américains, imposés par leur pays sur la totalité de leurs revenus quelque soit le lieu de leur résidence. Suppression de certaines taxes pour les sociétés d'assurances françaises. Exonération fiscale en faveur de la compagnie Air France. Refus de la France d'accorder le bénéfice de l'avoir fiscal aux sociétés mères américaines. (p. 2399) : problèmes des sociétés de statut californien. Perte de la nationalité américaine et diminution substantielle de l'impôt sur le revenu ; l'application de la section 877 de l'*International revenue code*. Non-application de ses dispositions aux Français ayant acquis puis perdu la nationalité américaine pour raisons professionnelles. Nature du trust dans le droit anglo-saxon ; l'assimilation, en France, de ces revenus à ceux de valeurs mobilières étrangères. Non-application de la convention aux produits du trust et principe de leur double imposition en France et aux Etats-Unis. Élimination de la double imposition des produits du trust.

— **Projet de loi portant autorisation d'approbation de l'accord franco-espagnol relatif à la construction d'un nouveau tracé de la section frontalière des routes nationales 152 (Espagne) et chemin départemental 68 (France) de Puigcerda à Llívia, avec passage supérieur sur la route nationale 20 (France) et la voie ferrée Villefranche-de-Conflent-La-Tour-de-Carol (France), signé à**

Madrid le 9 juin 1978 (n° 378, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2400) : desserte par la route départementale 68 de l'enclave espagnole de Llívia en territoire français. Aménagement du carrefour entre la nationale 20 et cette départementale. Projet d'un ouvrage d'art et dispositif prévu par l'accord routier avec l'Espagne.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux** (n° 376, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2401) : incertitudes et jurisprudence concernant les régimes matrimoniaux des mariages mixtes. Principe de l'application de la loi de la première résidence habituelle des époux. Exclusion de certaines matières connexes telles les obligations alimentaires, les droits successoraux du conjoint survivant ou la capacité des époux. Principe de mutabilité du régime matrimonial en cas de changement de nationalité ou de domicile. Adaptation de la convention aux nouveaux courants migratoires. (p. 2402) : avis favorable du Conseil supérieur du notariat français.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération technique en matière de formation du personnel de l'administration militaire malienne entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, signée à Bamako le 14 octobre 1977** (n° 330, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2402) : dénonciation par le Mali des accords de coopération conclus par la Fédération du Mali. Amorce d'une coopération militaire en 1969 entre la France et le Mali. Concours français pour le fonctionnement d'une école d'administration militaire malienne en 1974. Conclusion en 1977 d'une convention militaire.

— **Projet de loi autorisant la ratification du protocole signé à Montréal le 30 septembre 1977 et concernant un amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944** (n° 329, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2403) : adoption du texte authentique trilingue de cette convention par protocole du 24 septembre 1968. Adhésion de l'Union soviétique à l'organisation de l'aviation civile internationale et rédaction d'un texte authentique quadrilingue.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur la circulation des personnes, signée à Brazzaville le 1^{er} janvier 1974, ensemble l'avenant signé à Brazzaville le 17 juin 1978** (n° 272, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2404). Article unique (p. 2404) : son amendement n° 1 : ratification de la convention du 1^{er} janvier 1974 et de l'avenant à cette convention du 17 juin 1978 ; adopté. Définition d'une politique de contrôle des mouvements migratoires entre l'Afrique et la France.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** [29 juin 1979].

— **Discussion générale** (p. 2532) : amendements du gouvernement tendant à refuser la qualité d'assemblée parlementaire à l'Assemblée de Strasbourg. Impossibilité d'assimiler le régime indemnitaire des représentants à celui des députés ou des sénateurs. (p. 2533) : qualification d'assemblée parlementaire et absence de plénitude des pouvoirs législatifs assurés par le Conseil des ministres européens. Asujettissement des membres de l'assemblée de Strasbourg aux normes fiscales communes à tous les Français. Article 1 (p. 2533) : son amendement n° 1 : référence aux articles 1^{er}, 2 et 4 de l'ordonnance du 13 décembre 1958 pour le régime des indemnités des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes ; rejeté. (p. 2534) : propos du Premier Ministre et solidarité gouvernementale. Droit constitutionnel, pour le gouvernement, d'amender le texte proposé par les commissions mixtes paritaires. Article 6 (p. 2535) : son amendement n° 2 : soumission à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux représentants de l'Assemblée des Communautés européennes ; rejeté.

Nouvelle lecture [30 juin 1979]. Article 1 (p. 2573) : absence de caractère parlementaire de l'Assemblée de Strasbourg et statut différent des représentants à cette assemblée de celui des parlementaires nationaux. S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud prévoyant l'application aux représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes des articles 1 à 4 de l'ordonnance du 13 décembre 1958 relative à l'indemnité des membres du Parlement. (p. 2574) : identité de l'imposition des

parlementaires nationaux et européens dans les autres pays ; l'absence de régime fiscal particulier pour ces parlementaires. Assemblée de Strasbourg et absence de plénitude du pouvoir législatif. Statut social différent entre parlementaires européens et français.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat » et de l'accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat », fait à Londres le 3 septembre 1976 (n° 452, 1978-1979) [4 octobre 1979].** — Discussion générale (p. 2960) : présence de l'Union soviétique et de pays socialistes et caractère internationale d'Inmarsat. Délai entre la négociation de la convention et son autorisation de ratification. Définition des programmes d'équipement et présence de la France à la première assemblée générale. Avantages de la technique des télécommunications spatiales. Monopole de fait d'Inmarsat. Règles d'organisation : l'assemblée générale, le conseil. Capacité financière et contribution des différents pays. Inmarsat et développement de l'industrie spatiale européenne. (p. 2961) : action de la France dans le choix de satellites européens pour le système d'Inmarsat.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5739) : appartenance naturelle de la Grèce à l'Europe. Apport de la civilisation grecque. (p. 5740) : historique des relations entre la Grèce et la Communauté européenne. Traité d'association de 1961. Possibilités nouvelles offertes à la France par l'adhésion de la Grèce. Ouverture du marché grec aux produits industriels de la Communauté. Possibilité d'écoulement vers la Grèce des produits agricoles tempérés (céréales, produits laitiers). Expansion prévisible du marché grec ; exemple de l'Italie. Dispositions transitoires. Devoir de solidarité. Avantages politiques de l'adhésion de la Grèce. Consolidation de la démocratie. Rééquilibrage de la Communauté européenne vers le Sud. Rôle de la Grèce en Méditerranée. (p. 5741) : précautions prises par la Communauté à l'occasion de l'adhésion de la Grèce. Mesures transitoires. Clause de sauvegarde. Industrie textile. Secteur agricole : problèmes spécifiques posés par les produits méditerranéens ; dispositif de protection pour les fruits et légumes : période de transition ; mécanisme correcteur des prix ; clause de sauvegarde. Exportations de vins grecs. Memorandums déposés par le gouvernement français en 1978 et 1979. Progrès enregistrés. (p. 5742) : fruits et légumes frais. Fruits et légumes transformés. Vins. Mesures structurelles prises par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) pour la viticulture du Languedoc-Roussillon. Contribution du Fonds européen de développement régional au plan du grand Sud-Ouest. Problèmes spécifiques posés par la marine marchande grecque : situation de l'emploi dans la marine marchande ; bénéfice de l'établissement. Evolution prévisible des institutions de la Communauté : mécanisme de prise de décisions communautaires. Apport de la Grèce à la Communauté européenne. (p. 5758) : opposition des communistes à la construction européenne. Bienfaits du Marché commun agricole pour la France. (p. 5759) : position du parti socialiste. Concurrence des produits agricoles grecs pour le Sud-Ouest français. Mesures de sauvegarde prévues. L'avenir de l'Europe et sa sécurité. Rééquilibrage de la Communauté européenne vers le Sud. Mesures décidées par la CEE en faveur des produits agricoles méditerranéens. Plan du grand Sud-Ouest. Exportations de vins français et concurrence du vin grec. Position différente prise par les socialistes à Strasbourg. **Question préalable** (p. 5763) : cas distinct de l'Espagne et du Portugal. Conditions posées à l'adhésion de la Grèce. Convention de Lomé II. Craintes suscitées par la perspective du Marché Commun en 1958. Capacité de l'Europe à surmonter ses crises. (p. 5764) : bilan positif de la construction européenne. Demande au Sénat de rejeter la question préalable de M. Edgar Pisani.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien (n° 453, 1978-1979) [19 décembre 1979].** — Rapporteur. — Discussion générale (p. 5765) : nécessité de cet accord de portée limitée, en l'absence de convention de portée générale tendant à éviter la double imposition des revenus entre les deux pays.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'exonération réciproque des impôts et taxes dus par les entreprises de navigation aérienne (n° 77, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5765) : exonération de fait déjà pratiquée à l'égard des compagnies aériennes française et chinoise. Rétroactivité.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger relative à la circulation des personnes (n° 62, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5766) : convention franco-nigérienne relative à la circulation des personnes. Restrictions prévues : le passeport ; le titre de séjour.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger sur la sécurité sociale du 28 mars 1973 (n° 63, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5767) : dispositions de l'avenant à la convention générale franco-nigérienne sur la Sécurité sociale. Prise en compte des modifications de la législation française. Allocations post-natales ; l'ouverture du droit à pension.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (n° 193, 1979-1980) [19 décembre 1977].** — Discussion générale (p. 5768) : convention internationale de 1957. Relèvement substantiel des plafonds. Créances portuaires et autres créances matérielles. Indemnisation des dommages corporels aux passagers. Expression de la limite de responsabilité en unités de compte ou droits de tirage spéciaux (DTS).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique du Soudan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 75, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5769) : relations économiques et financières entre le Soudan et la France. Développement du Soudan par la mise en valeur de ses ressources agricoles.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République d'Autriche sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de faillite (n° 76, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5784) : la faillite, exclue du champ d'application de la convention judiciaire franco-autrichienne de 1966. Convention signée à Vienne en 1979. Notion de « Centre des affaires ». (p. 5785) : prise en compte de la spécificité des législations autrichienne et française. Faillite des non-commerçants ; faillite des associés ou dirigeants de sociétés.

— **Projet de loi autorisant l'approbation des protocoles portant cinquième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention d'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971, ouvert à la signature à Washington du 25 avril au 16 mai 1979 (n° 104, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5786) : tentatives de négociation d'un nouvel accord du blé ; les difficultés rencontrées. Respect des engagements pris. Aide alimentaire en céréales aux pays du tiers monde. Part prise par les pays dits capitalistes dans l'aide au développement du tiers monde.

— **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et l'adhésion au protocole de la convention internationale de 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, (n° 123, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5787) : les deux conventions internationales de 1969 et 1971 sur la responsabilité civile et sur la création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Modification de l'unité monétaire utilisée. Substitution au franc Poincaré du droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international comme valeur de référence. Cas des pays non-membres du FMI. Maintien de la valeur des plafonds de limitation.

BERRIER (Noël), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

DEPOTS

Rapport d'information, déposé avec plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission, effectuée du 17 au 30 septembre 1978, chargée d'étudier les problèmes sanitaires et sociaux en Egypte (n° 255, 1978-1979) [2 avril 1979].

Rapport d'information fait au nom de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'activité de cette Assemblée au cours de sa 24^e session ordinaire, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement (n° 442, 1978-1979) [26 juin 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4450) : modicité de ce budget. Bilan des maisons de la culture. Prise en charge de ces maisons de la culture par les collectivités locales et recul de l'aide de l'Etat. Application de la TVA. (p. 4451) : maisons de la culture et télévision.

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4715) : maintien des services publics en zone rurale. Situation des receveurs distributeurs.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4993) : maintien des services publics en zone rurale. Latitude laissée par le contrat qui lie l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français, pour que celle-ci supprime les lignes dites secondaires. Nécessaire amélioration des voies ferrées secondaires.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5096) : vote défavorable du groupe socialiste. Insuffisance des mesures nouvelles en faveur des veuves des grands invalides, des aveugles de guerre et de la résistance. Rapport constant. Report de la publication des listes d'unités combattantes d'Afrique du nord. Listes de litiges en suspens entre le monde des anciens combattants et les pouvoirs publics. Insuffisance de la retraite mutualisée d'ancien combattant. Problème de la célébration du 8 mai. Pensions d'invalidité et suspensions scandaleuses sur le monde combattant ; utilisation de l'article L. 78 du code des pensions militaires. Projet de loi sur la révision triennale des pensions supérieures à 100 % plus 50 degrés, sur la valeur des suffixes et sur la majoration pour tierce personne. Expertises et détermination du taux d'invalidité. Demandes d'aggravation et tracasseries administratives. (p. 5097) : monde des anciens combattants et attitude du secrétaire d'Etat. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 5111) : situation des anciens combattants et responsabilité du ministère des finances. Se déclare favorable à l'amendement n° 306 de M. Robert Schwint prévoyant la suppression des crédits du titre III concernant les anciens combattants.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. **Article 1 A.** — *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5505) : évoque ses trente-deux ans de pratique médicale et les bienfaits apportés par la loi de 1975. Se déclare défavorable à l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques. **Après l'article 1 A** (p. 5514) : encouragement à la délation ; exemple de la loi de 1920. Se déclare défavorable à l'amendement n° 138 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le droit d'ester en justice pour les associations ou groupements d'associations familiales pour infraction à la loi de décembre 1967. **Avant l'article 1** (p. 5524) : se déclare défavorable aux amendements (*article additionnel*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et n° 101 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues sur : 1^o le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi. 2^o la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans.

BETTENCOURT (André), sénateur de la Seine-Maritime (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 193 [2 avril 1979] (p. 485) à M. le Premier ministre : l'emploi (Problèmes de l'emploi). — Remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade lors de la discussion avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 637).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la Compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5711) : projet de liaison Seine-Est et Seine-Nord.

BEULLAC (Christian), ministre de l'éducation (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978 p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2388 de M. Louis Perrein : la carte scolaire du département du Val-d'Oise à la rentrée 1979 [11 mai 1979] (p. 1221) : ouvertures et fermetures des classes et importance des effectifs scolaires dans le Val-d'Oise. Avis consultatifs du Conseil départemental de l'enseignement primaire et des conseils municipaux. Imprécision des prévisions d'effectifs ; le cas de la ville de Cergy. (p. 1222) : diminution des effectifs dans le primaire et le secondaire et création de postes d'enseignants supplémentaires.

Question n° 2405 de M. Philippe Machefer : la situation de l'enseignement dans le département des Yvelines [11 mai 1979] (p. 1222) : augmentation ou baisse des effectifs scolaires et ouverture ou fermeture de classes. Allègement des effectifs du cours élémentaire première année. Augmentation de la capacité de remplacement des maîtres en congé de maladie. Développement des structures de prévention et de traitement des difficultés scolaires. Incertitude sur l'évolution des effectifs dans le département des Yvelines ; l'affectation de moyens supplémentaires.

Utilisation des normaliens pour des remplacements. (p. 1223) : diminution d'effectifs scolaires et création de postes supplémentaires ; l'exemple des maternelles. Coût de l'abaissement du seuil d'effectifs des classes.

Question n° 2483 de M. Adrien Gouteyron : les conséquences des transferts de postes d'instituteurs dans les zones rurales [11 mai 1979] (p. 1224) : la répartition des moyens existants face à l'évolution démographique. Mauvaise qualité des classes à faible effectif. Regroupement de classes en zone rurale. Groupe de travail inter-ministériel sur le maintien des écoles en zones rurale et montagnaise. (p. 1225) : permanence de l'éducation et d'une vie culturelle grâce à l'école. Baisse des effectifs scolaires et maintien des postes d'enseignants.

Questions orales avec débat :

Question n° 144 de M. Jean-Pierre Categrit : les dangers d'une sélection par les seules mathématiques [24 avril 1979] (p. 918) : exigences de l'enseignement supérieur ; évolution technologique des secteurs professionnels. Souligne que les mathématiques sont l'une des disciplines les moins sensibles aux inégalités socio-culturelles des élèves. Programmes dans l'enseignement élémentaire et secondaire. Excessive abstraction de l'éducation en France. Futures réformes de l'enseignement dans les lycées ; valeur des différents baccalauréats.

Question n° 165 de Mlle Irma Rapuzzi : la sensibilisation des jeunes aux problèmes de la violence [24 avril 1979] (p. 921) : lutte contre la violence et contenu des programmes scolaires. Place de l'instruction civique. Diffusion du film « *Holocauste* ». Incompétence du ministre de l'éducation sur le contenu des émissions. Recommandations du Comité d'étude sur la violence et adaptation du système éducatif. Comité national de prévention de la violence. Profits retirés du récit d'un crime.

Question n° 179 de Mme Hélène Luc : la suppression de postes d'enseignant [24 avril 1979] (p. 925) : suppressions de postes et transferts. Stabilisation des effectifs scolarisés. Urbanisation et besoins d'éducation. Amélioration qualitative du système éducatif. Enseignement primaire ; une politique concertée et réfléchie de fermeture des classes. Enseignement des collèges et des lycées ; la promotion des structures pédagogiques rationnelles et l'aménagement du système de la surveillance. Meilleure utilisation des professeurs de disciplines générales. Promotion du collège unique. (p. 926) : livret européen. Effectifs d'enseignants.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Education [30 novembre 1979] (p. 4689) : importance de la baisse démographique. Pourcentage d'augmentation du budget du ministère de l'éducation par rapport à l'augmentation moyenne du budget général. Création de groupes psycho-pédagogiques pour aider les enfants les moins favorisés. Nécessaires regroupements dans les zones rurales et particulièrement dans les zones rurales montagneuses. Situation des inspecteurs départementaux, des inspecteurs de l'éducation nationale. Rénovation des écoles normales départementales. Préparation des instituteurs au diplôme d'études universitaires générales DEUG. (p. 4690) : capitaux engagés par la collectivité pour l'éducation physique des Français. Revalorisation de la situation des instituteurs nouveaux. Action de soutien et d'approfondissement de l'enseignement ; formation des enseignants à la pédagogie différenciée. Trop grand nombre d'enfants qui ne savent pas lire à leur entrée en classe de 6^e. Difficultés de l'enseignement technique ; inutilité de la création d'un secrétariat d'Etat à la formation professionnelle. Mise en place d'une deuxième génération de bâtiments d'éducation manuelle et technique. Passerelles de l'enseignement technique à l'enseignement général ; cours de musique. Enquête menée sur les raisons des départs prématurés du système éducatif. Stages en entreprises. Situation des provideurs de lycée d'enseignement professionnel et des principaux de collèges. (p. 4691) : augmentation incessante des frais de fonctionnement. Etude menée dans ce domaine par les inspecteurs généraux des finances et les inspecteurs généraux d'éducation. Problème des bourses. Nécessaire lutte contre la différenciation des aides sociales. Difficultés d'attribution des bourses dans les territoires d'Outre-Mer. Problèmes de l'enseignement privé ; dotations ouvertes pour la rémunération des maîtres sous contrat. Problème de l'auxiliaire ; nombre de titularisations sont réalisées. Places mises au concours du certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire.

Recherche pédagogique ; institut national de recherche pédagogique ; centre national de la recherche scientifique. Intégration dans le système éducatif de l'audio-visuel et de la télématique. (p. 4692) : problèmes des rythmes scolaires. Nécessaire développement de l'éducation civique. Amélioration de la gestion ; pratique de la concertation ; confiance dans les enseignants. Développement de la culture artistique. Rénovation des écoles normales et formation initiale des instituteurs. (p. 4693) : véritable richesse de la France : l'éducation. - **Examen des crédits.** - *Etat B* (p. 4694) : demande le retrait de l'amendement n° 249 de Mme Brigitte Gros concernant une réduction de l'augmentation des crédits du titre III (réduction indicative concernant les stages éducatifs en entreprises).

Travail et Santé (suite). - I. - **Section commune.**
 II. - **Travail et participation.** - *Suite de la discussion* [9 décembre 1979] (p. 5132) : croissance et coût de l'énergie. Progression du volume des offres d'emploi. Solidarité accrue en faveur des chômeurs ; loi du 16 janvier 1979 sur l'indemnisation du chômage. Participation financière de l'Etat et convention avec l'UNEDIC. Conventions sociales de la sidérurgie. Solidarité nationale en faveur des handicapés. 3^e pacte national pour l'emploi. (p. 5133) : croissance de l'apprentissage et du contrat emploi-formation dans le cadre de ce pacte ; essouffement des stages pratiques. Création d'emplois d'utilité collective. Prime à l'embauche des chômeurs de plus de 45 ans. Négociation entre les partenaires sociaux sur l'aménagement du temps de travail. Réduction de la durée maximale du travail. Nécessité d'un statut sur le travail à temps partiel. Transformation de l'ANPE en établissement public à caractère industriel et commercial ; suppression des tâches administratives et de contrôle et du versement des charges sociales pour l'ANPE. Maintien des droits du personnel de l'ANPE. Association plus étroite des milieux sociaux économiques, travailleurs et employeurs. Renforcement des services extérieurs du travail et de l'emploi ; recrutement de contrôleurs du travail et d'agents de bureau. Rôle du Centre d'études de l'emploi. Adaptation des entreprises aux besoins du marché international. (p. 5134) : soutien aux industries d'avenir et abandon des industries en récession. Développement de la formation professionnelle et place de l'Association du Centre universitaire de Coopération économique et sociale (ACUCES). Crise démographique et rôle de l'Institut National d'études démographiques (INED) et du Haut Comité de la Population. Participation et formation à la sécurité. Participation et réforme de la juridiction prud'homale. Réforme de la législation relative au règlement intérieur. Participation au fonctionnement de l'entreprise et amélioration des conditions de travail ; cas de l'hygiène et de la sécurité. Création de la fondation de la participation. Service pour l'emploi des Français de l'étranger (Sefrane) et renforcement de ces relations avec les postes diplomatiques et consulaires. Chômage et amélioration du système d'indemnisation des expatriés. Problèmes de sécurité sociale et juridiques ; groupes de travail, vie et amélioration du statut des Français à l'étranger. - **Examen des crédits.** - *Etat C (I. - Section commune)* (p. 5136) : Importance des filières de formation professionnelle. Meilleure adéquation de la formation et des besoins économiques. Répartition du travail et travail à temps partiel. Sécurité et accidents du travail ; cas particuliers des intérimaires.

BIALSKI (Jacques), sénateur du Nord (S).

Devient sénateur le 1^{er} avril 1979 en remplacement de M. René Debesson démissionnaire [2 avril 1979] (p. 481).

NOMINATIONS

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [4 avril 1979] (p. 594) ; en démissionne [16 octobre 1979] (p. 3251).

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [16 octobre 1979] (p. 3283).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979].** - **Discussion générale** (p. 2517) : pactes nationaux sur l'emploi et palliatifs à la crise. Bénéfice des pactes pour les jeunes et les femmes. Objectif d'une simple limitation de l'aggravation du chômage. Coût de la création d'emplois. Aide déguisée au patronat sauf en ce qui concerne le contrat emploi/formation. Urgence de la réduction de la durée du travail, de l'avancement de l'âge de la retraite, de la création de la

cinquième équipe de travail posté, de la suppression des cumuls, de la limitation des heures supplémentaires et de la cinquième semaine de congés payés. (p. 2518) : fin de la politique d'austérité et réforme de la fiscalité.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979].** — **Discussion générale** (p. 3463) : volonté autoritariste et centralisatrice du gouvernement. Limitation des pouvoirs des collectivités locales et plus particulièrement de ceux du conseil d'administration des hôpitaux. Volonté de favoriser le redéploiement de l'hospitalisation privée à but lucratif et commercial aux dépens du secteur public. (p. 3464) : réduction des postes d'internes dans les hôpitaux, des effectifs en personnels de toutes catégories. Limitation des dépenses de sécurité sociale. Association de l'ensemble des secteurs de santé aux services hospitaliers publics pour une meilleure efficacité au moindre coût. Multiplication des demandes de soins. Pleins pouvoirs accordés au ministre en matière de création, d'extension et de suppression de lits du secteur public hospitalier. Insuffisance notoire des lits d'hôpitaux dans la région du Nord/Pas-de-Calais. Insuffisance en personnels de toutes catégories. Faible niveau des subventions de l'Etat. Vote défavorable du groupe socialiste sur le texte en discussion. — **Article 2.** — **Article 22-1 de la loi de 1970** (p. 3478) : son amendement n° 15, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 9 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la possibilité pour le ministre de demander ou de décider lui-même la création ou la suppression de services, de lits d'hospitalisation ou d'équipements en matériels lourds ; rejeté. (p. 3479) : son amendement n° 16, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Michel Moreigne cosignataire : nécessaire avis conforme de la commission régionale de l'équipement sanitaire ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 5000) : détérioration constante des crédits d'équipement pour les ports maritimes ; exemple des pays étrangers. (p. 5001) : rentabilité de l'activité portuaire et remise en cause des droits acquis des dockers. Fiabilité des ports étrangers, grèves de Rotterdam et d'Anvers. Inadaptation de l'organisation de la fonction portuaire et arrêt des investissements. Investissements portuaires et conséquences sur les échanges et l'économie des régions maritimes. Importance de Dunkerque, Calais et Boulogne pour la région Nord/Pas-de-Calais. Nécessité d'un nouveau poste trans-Manche à Dunkerque. Restructuration de la gare maritime de Boulogne. Déplacement de la jetée de Calais. Obligations de l'Etat vis-à-vis des ports autonomes et secondaires. Adaptation des ports aux évolutions du commerce maritime mondial ; risque de détournement du trafic.

BIDARD (Danielle), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommée membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2533 : l'enseignement supérieur (élaboration de la carte universitaire) à Mme le ministre des universités [JO, Débats 15 juin 1979] (p. 1930). — Réponse de Mme Alice Saunier-Séité, ministre des universités, le 29 juin 1979 (p. 2535).

Question n° 2534 : l'enseignement supérieur (problèmes d'emploi des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche) à Mme le ministre des universités [JO, Débats 15 juin 1979] (p. 1930). — Réponse de Mme Alice Saunier-Séité, ministre des universités, le 29 juin 1979 (p. 2536).

Question n° 2569 : l'enseignement supérieur (situation de l'université de Vincennes) à Mme le ministre des universités [JO, Débats 14 septembre 1979] (p. 2797). — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la

Sécurité sociale, à M. Anicet Le Pors qui remplace l'auteur le 16 novembre 1979 (p. 4020).

Question n° 2570 : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (Réforme du CNRS) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (recherche) [JO, Débats 14 septembre 1979] (p. 2797). — Réponse de M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (recherche), le 12 octobre 1979 (p. 3232).

Questions orales avec débat :

Question n° 172 [14 mars 1979] (p. 383) à Mme le ministre des universités : l'enseignement supérieur. — Retirée le 14 juin 1979 (p. 1878).

Question n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n°s 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 720) : problème de l'emploi ; politique de M. Raymond Barre et de ceux qui le soutiennent. Situation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aides publiques accordées aux sociétés privées par le Gouvernement. Politique des sociétés multinationales. Licenciement de vacataires et d'assistants dans l'enseignement supérieur et la recherche. (p. 721) : expulsion d'émigrés en République fédérale d'Allemagne. Nécessaire abrogation du décret du 20 décembre 1978 qui organise le licenciement de milliers de vacataires et d'assistants. Légalité et légitimité de la procédure de renouvellement sans limitation de durée. Mobilité néfaste pour les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique. Situation des femmes chercheurs. Développement accéléré d'un corps de contractuels. Réactions des intéressés.

Question n° 196 [3 avril 1979] (p. 534) à Mme le ministre des universités : l'enseignement supérieur. — Retirée le 14 juin 1979 (p. 1878).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux études médicales (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979].** — **Discussion générale** (p. 2289) : diminution du nombre des étudiants en médecine annuellement formés. Nombre notablement insuffisant des médecins et du personnel hospitalier, constaté par le Conseil économique et social. (p. 2290) : secteurs sous-médicalisés : médecine scolaire, protection maternelle et infantile... Politique gouvernementale de réduction des dépenses de santé alors que la crise devrait amener à les augmenter. S'oppose à l'aggravation de la sélection à la fin de la première année des études médicales. Instauration du résidanat pour la formation des généralistes. Difficultés des stages chez les praticiens. Hébergement des stagiaires à l'hôpital. Suppression de l'internat en médecine, en chirurgie et en psychiatrie. (p. 2291) : baisse de la qualité des soins dans les hôpitaux régionaux. Coût du transfert de malades vers les centres hospitaliers universitaires. Cassure entre médecine libérale et médecine hospitalière. Remise en cause de la Sécurité sociale, acquis des travailleurs. Conséquences de l'application des injonctions européennes. Profits des trusts de la chimie et de la pharmacie. Faveur des communistes pour un premier cycle-tronc commun pour les études médicales et paramédicales. *Numerus clausus* renforcé, mis en place par le Gouvernement. (p. 2292) : austérité et rentabilité. **Article 1.** — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2302) : son amendement n° 25, déposé avec plusieurs de ses collègues : organisation du troisième cycle des études médicales ; rejeté. (p. 2303) : sur l'amendement n° 12 de M. Adrien Gouteyron prévoyant le caractère exclusif de l'accès au cycle de généraliste par le résidanat et de l'accès au cycle de spécialiste par l'internat ; les fonctions de résident et d'interne ; l'obligation pour l'interne de consacrer une partie de son temps à l'exercice de fonctions hospitalières hors centre hospitalier universitaire, ses sous-amendements déposés avec plusieurs de ses collègues, n° 26 : non-

application des nouvelles dispositions aux étudiants en psychiatrie ; rejeté, n° 27 : participation des organisations représentatives à l'élaboration du statut des résidents et des internes en médecine ; rejeté, n° 28 : contrôle des unités d'enseignement et de recherche sur les stages effectués par les résidents ; adopté, et n° 29 : stages extrahospitaliers pour les résidents « sous contrôle de l'université » ; rejeté. (p. 2305) : son amendement n° 30, déposé avec plusieurs de ses collègues : commission instituée dans chaque région d'internat, consultée par le ministre qui fixe annuellement le nombre des postes de résidents et d'internes ; rejeté. (p. 2308) : sur l'amendement n° 15 de M. Adrien Gouteyron concernant l'entrée en troisième cycle de tous les étudiants qui ont terminé avec succès le deuxième cycle des études médicales sanctionné par un examen théorique et pratique et la suppression de l'alinéa prévoyant un examen avec classement à la fin du deuxième cycle, son sous-amendement n° 31, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de tout examen à la fin du deuxième cycle des études médicales ; réservé. (p. 2314) : adoption de son sous-amendement n° 31 précédemment réservé. **Article 3.** — *Article 45 de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2316) : son amendement n° 32, déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'une commission chargée de définir les objectifs et le fonctionnement d'unités de valeur dans le cadre d'un premier cycle d'orientation commun aux professions médicales et paramédicales ; composition de cette commission ; rejeté.

BILLERES (René), sénateur des Hautes-Pyrénées (GD - SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

BILLIEMAZ (Auguste), sénateur de l'Ain (GD - SRG) — *Secrétaire du Sénat.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Transports terrestres** (n° 52, tome XVII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Comptes spéciaux du Trésor [4 décembre 1979] (p. 4834) : Distribution des crédits du Fonds de développement économique et social (FDES).

Intérieur [4 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 4867) : son amendement n° 283 : diminution des autorisations de programme du titre VI (réduction indicative des crédits attribués aux ententes départementales pour la démoustication) ; retiré.

Transports [6 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (transports terrestres) (p. 4954) : création d'une direction générale des transports intérieurs. Contrat d'entreprise passé avec la SNCF ; l'évolution de la nature de la tutelle de l'Etat ; objectifs de ce contrat. Problème de l'équilibre financier de la SNCF. Libéralisation des transports routiers ; suppression du contingentement du transport routier en zone courte. Détaxation du carburant pour le transport des voyageurs par autocar. Aide aux transports urbains de province ; financement de plans de circulation et d'études.

(p. 4955) : schémas régionaux de transports. Bilan de l'évolution des transports intérieurs ; part des différents modes de transport et les économies d'énergie. Augmentation des contributions et subventions versées à la SNCF. Hausse de la compensation versée à la caisse des retraites des cheminots. SNCF et importance du trafic marchandise. Stagnation du trafic de la RATP ; cas des bus. Poursuite de l'extension du réseau et osmose avec la SNCF. Détérioration de la situation financière de la RATP. Prise en charge par la région Ile-de-France des transports parisiens. Amélioration des transports en province. Etat d'avancement de la réalisation « Europôle ». (p. 4956) : avis favorable à l'adoption des crédits de ce budget. (p. 4999) : ouverture au trafic du tunnel du Mont-Blanc et conséquences sur le réseau routier environnant et les routes d'accès. Saturation du réseau routier et danger pour les habitants de ces régions. Promesse de réalisation de l'autoroute A 42 doublant la nationale 84 et de l'autoroute F 42 doublant la nationale 75. Exécution de travaux sur les autoroutes de l'Est par la société autoroutière Paris-Rhin-Rhône (SAPRR). Réalisation du tronçon Annemasse/Châtillon-de-Michaille à la place du tronçon Pont d'Ain/Bellegarde. Contournement de la ville de Bourg. Ouverture du tunnel de Fréjus et engorgement probable de la nationale 504 (p. 5000) : coût des autoroutes des Alpes et utilisation de la nationale 504 par les poids-lourds. Augmentation de l'essence et du gas-oil et remboursement des emprunts des sociétés autoroutières.

— **Projet de loi relatif à la Compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5708) : historique de la liaison Rhin-Rhône (p. 5709) : rôle de la Compagnie nationale (CNR) et modification de ses statuts pour la réalisation du canal à grand gabarit Saône-Rhin. Liaison Rhin-Rhône et essor des transports fluviaux ; économies d'énergie. Participation financière de l'Etat et rôle des collectivités territoriales ; établissements publics régionaux. Edification de la convention entre l'EDF et la CNR.

BLANC (Jean-Pierre), sénateur de la Savoie (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2485 : les sapeurs-pompiers (appelés du contingent incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers communaux) à M. le ministre de la défense [JO, Débats 4 mai 1979] (p. 1106). — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du Garde des sceaux, ministre de la justice, à M. Jean Cauchon qui remplace l'auteur, le 9 novembre, 1979 (p. 3843, 3844).

BLIN (Maurice), sénateur des Ardennes (UCDP).

NOMINATIONS

Rapporteur général de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises (n° 291, 1978-1979) [24 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle

budgétaire et des comptes économiques de la nation sur la proposition de résolution (n° 461, 1977-1978) tendant à instituer une commission d'enquête sur les fonds publics attribués aux entreprises (n° 347, 1978-1979) [23 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi (n° 312, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux hautes rémunérations (n° 348, 1978-1979) [23 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi (n° 336, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, relatif au soutien de l'investissement productif industriel (n° 354, 1978-1979) [29 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi (n° 359, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1977 (n° 374, 1978-1979) [12 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi (n° 368, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale modifiant la loi n° 78-13 du 4 janvier 1978 relative aux procédures d'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat dans le paiement de certaines créances de petites ou moyennes entreprises (n° 389, 1978-1979) [12 juin 1979].

Rapport général fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 50, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale (n° 100, 1979-1980) [11 décembre 1980].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 (n° 108, 1979-1980) [12 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 126, 1979-1980) [18 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 158 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le Premier ministre : la sidérurgie (mesures que compte prendre le Gouvernement pour pallier la crise de la sidérurgie). — Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 632) : dégradation de la situation sociale. Causes nationales et internationales de la crise. (p. 633) : doutes du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès quant à l'efficacité des mesures prises. Dangers d'une relance économique sans amélioration de productivité. Faiblesse de l'industrie mécanique et la fragilité de la prospérité de l'automobile. Absence d'association aux décisions des partenaires sociaux. Mesures de soutien à l'investissement ; la portée limitée du principe des révaluations de bilans ; la lourdeur des charges sociales. Nécessité de s'attacher plus à l'aide à l'embauche qu'au soutien du capital ; l'expérience positive du pacte national pour l'emploi de 1977-1978. Coût du licenciement ; la proposition d'un contrat de travail temporaire. Potentiel d'emplois de la petite entreprise et de l'artisanat ; les obstacles à l'embauche. (p. 634) :

nocivité des seuils fiscaux et « sociaux ». Comparaison du coût des relèvements des seuils fiscaux et de celui de l'indemnisation du chômage. Respect nécessaire de la liberté économique et sociale. Réformes de nos structures fiscales et sociales ; la leçon de la reconversion de la sidérurgie.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres du 19 janvier 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol sur les questions fiscales concernant les locaux de l'Etat français en Espagne et ceux de l'Etat espagnol en France** (n° 173, 1978-1979) [26 avril 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 992) : fin d'un léger différend fiscal apparu entre la France et l'Espagne ; les conventions de Vienne de 1961 et 1963. Interprétation de la notion de « taxe pour services particuliers rendus ». Extension des exonérations fiscales.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. Après l'article 2. — **Articles 14, 20 et 23 de cette loi et articles 263-13 et suivants du code des communes** (p. 1160) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de MM. Marcel Fortier et Jean Mézard, soutenu par ce dernier, et repris après modification par M. Henri Tournan, prévoyant la réduction de moitié de la base d'imposition pour les assujettis installés après 1975.

— **Projet de loi relatif aux hautes rémunérations** (n° 312, 1978-1979) [6 juin 1979]. — Rapporteur général. — **Discussion générale** (p. 1755) : retour à la libre négociation des salaires. Programme de lutte contre l'inflation de septembre 1976 ; dispositif allégé de 1978. Appréciation du résultat des règles de plafonnement. (p. 1756) : progression libre des revenus des non-salariés. Objectifs du texte en discussion : empêcher un rattrapage qui annulerait l'effet des écrêtements opérés en 1977 et 1978. Après l'article unique (p. 1759) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues (*articles additionnels*) n° 1 concernant la perte de leur qualité de salarié pour les dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à un million de francs et n° 2 relatif à l'intégration dans le bénéfice imposable pour l'impôt sur le bénéfice des sociétés des rémunérations directes ou indirectes les plus importantes de l'entreprise.

— **Projet de loi relatif au soutien de l'investissement productif industriel** (n° 336, 1978-1979) [12 juin 1979]. — Rapporteur général. — **Discussion générale** (p. 1784) : non-confirmation des espoirs en matière d'investissement productif et de création d'emplois. Nouveau plan d'aide à l'investissement et événements économiques internationaux. Prêt à taux spécial et participatif. (p. 1785) : aide spécifique aux entreprises ayant réévalué leur bilan. Coût budgétaire de ces aides. Efficacité incertaine sur l'investissement et sur l'emploi. Obligation, votée par l'Assemblée nationale, de porter en réserve l'avantage fiscal prévu. Base de référence retenue pour la déduction fiscale. Majoration de la base d'amortissement des immobilisations acquises avec les primes de développement régional. Encouragement des investissements dans la recherche scientifique dans les entreprises moyennes. Modestie des mesures envisagées. Déclare la commission favorable à l'adoption de ce projet de loi. Avant l'article 1 (p. 1790) : s'oppose à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues concernant le doublement de la durée fiscale d'amortissement autorisée. Article 1 : son amendement n° 1 : référence à la moyenne de l'investissement net réalisé au cours des trois exercices précédents pour le calcul de la déduction fiscale ; retiré. (p. 1791) : calcul de la moyenne de l'investissement sur un exercice et désavantage pour les entreprises qui ont investi en 1978. (p. 1792) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en compte pour la détermination de l'investissement des immobilisations corporelles amortissables exploitées et produites en France. Accepte l'amendement de forme n° 9 de M. Maurice Papon. S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Georges Lombard prévoyant l'intégration pour le calcul de la déduction fiscale des investissements réalisés par voie de crédit-bail. (p. 1793) : accepte l'amendement n° 10 de M. Maurice Papon concernant l'extension de la déduction fiscale aux entreprises de crédit-bail régies par la loi du 2 juillet 1966. Son

amendement n° 2 : suppression des dispositions de cet article prévoyant le blocage dans un compte de réserve spécial de l'avantage fiscal obtenu ; adopté. **Article 2** (p. 1794) : son amendement n° 3 : suppression des dispositions de cet article concernant l'affectation à un compte de réserve spécial de l'avantage fiscal obtenu ; adopté. **Après l'article 2** : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Georges Lombard relatif à l'application des dispositions du projet aux primes de localisation d'activités tertiaires. **Après l'article 3** : (p. 1795) : s'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors prévoyant l'application des dispositions du projet de loi aux investissements créant réellement des emplois.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 36**. – *Article L. 235-11 du code des communes* (p. 1882) : sur l'amendement n° I-50 de M. Joseph Raybaud relatif aux placements en bons du Trésor des fonds en attente d'emploi de la dotation globale d'équipement, son sous-amendement n° I-209 : définition comptable de la part inemployée de la dotation globale d'équipement ; retiré et repris par M. Franck Sérusclat. (p. 1885) : déclare l'article 15 de la loi organique de 1959 applicable à l'amendement n° I-50 de M. Joseph Raybaud repris par M. Franck Sérusclat, ainsi qu'à son sous-amendement, à cet amendement n° I-209 repris par M. Franck Sérusclat.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 78-13 du 4 janvier 1978 relative aux procédures d'intervention de la Caisse nationale des marchés de l'Etat dans le paiement de certaines créances de petites ou moyennes entreprises** (n° 368, 1978-1979) [22 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2147) : effort des pouvoirs publics pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises. Extension de la procédure simplifiée de cession de créances aux marchés des collectivités locales et de leurs établissements publics. (p. 2148) : gratuité et absence de formalité des avances consenties par la Caisse nationale des marchés de l'Etat aux entreprises. **Après l'article unique** (p. 2149) : s'oppose à l'amendement n° I (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar, cosignataire, concernant les délais de mandatement dans le cas de marchés de travaux publics financés par l'octroi d'une subvention spécifique d'équipement.

– **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1977** (n° 359, 1978-1979) [27 juin 1979]. – Rapporteur général. – **Discussion générale** (p. 2319) : utilité de ce projet de loi. Rechute de l'activité économique. Lutte contre l'inflation. Majoration des allocations familiales et du minimum vieillesse. Pacte national pour l'emploi. Relance de l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Lancement d'un emprunt d'Etat pour financer le déficit du Trésor. Croissance « molle » en 1977. (p. 2320) : situation de l'emploi. Hausse des prix à la consommation. Equilibre du commerce extérieur. Fléchissement des investissements publics. Stabilité de la pression fiscale. Maintien et causes du déficit budgétaire. Lois de finances rectificatives et accroissement des dépenses inscrites dans la loi de finances initiale. Irrégularités dans la tenue des comptes budgétaires ; les exemples du Fonds spécial d'investissement routier (FSIR) et de la gestion du budget des affaires étrangères et de l'agriculture. Résorption des retards dans le versement des fonds de concours. Crédits évaluatifs. Budget de 1977 et maîtrise de la dépense publique.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Malte tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale, ensemble un protocole, signé à La Valette le 25 juillet 1977** (n° 328, 1978-1979) [27 juin 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 2391) : suppression des doubles impositions et de l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les revenus. Complément du projet aux accords sur l'encouragement et la protection des investissements et développement des échanges commerciaux franco-maltais. Similitude avec le modèle de convention fiscale élaborée par l'OCDE (p. 2392) : application de la convention aux eaux territoriales, aux plateaux continentaux. Exclusion des sociétés mères maltaises du bénéfice de l'avoir fiscal pour leurs filiales françaises. Application des dispositions du code général des impôts concernant certaines exonérations d'impôts sur les plus-values et la déduction des intérêts versés aux sociétés mères maltaises par leurs filiales françaises. Compagnies maritimes internationales maltaises et

exonération d'impôt en vertu du *Merchant Shipping Act*. Richesse du plateau continental maltais et amélioration des relations entre Malte et l'Europe.

– **Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et le Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978** (n° 377, 1978-1979) [27 juin 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 2396) : particularité du régime fiscal américain. Révision de la convention fiscale franco-américaine de 1967 ; la loi française sur l'imposition des Français de l'étranger et la suppression de l'article 164-1 du code général des impôts évitant les doubles impositions. Reconnaissance de la priorité de l'imposition de la France en tant qu'Etat de résidence pour les Américains. Conditions d'évaluation des revenus et d'évaluation des crédits d'impôts. Suppression de mesures discriminatoires pour les entreprises françaises exerçant aux Etats-Unis. Désaccord sur l'octroi de l'avoir fiscal aux sociétés mères américaines par la France et les conditions d'imposition des entreprises françaises dans certains Etats américains. Avis favorable de la commission à l'approbation de cet avenant.

– **Conclusions du rapport de M. René Touzet fait au nom de la commission des affaires sociales sur : 1° la proposition de loi de M. René Touzet, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° la proposition de loi de MM. Robert Schwint, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° la proposition de loi de M. Fernand Lefort, et plusieurs de ses collègues tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale** (n° 441, 492, 1977-1978, 231, 1978-1979) – Suite de la discussion [27 juin 1979]. **Article unique** (p. 2413) : déclaration du 8 mai comme jour férié et ralentissement de l'activité économique ; le surcroît d'activités dans le secteur lié aux loisirs. Aggravation des charges publiques par le versement d'indemnités au personnel de l'Etat pour travail en jour férié ; un moyen de procédure sans proportion avec l'objet de la proposition de loi. (p. 2314) : jurisprudence de la commission des finances du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel sur l'application de l'article 40 de la Constitution.

– **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 5** (p. 2522) : son amendement n° 2, déposé avec M. Jean-Pierre Fourcade : pour les entreprises qui atteignent l'effectif de dix salariés, dégressivité de l'abattement sur les salaires pris en compte pour le montant de certaines taxes ; compensation par la possibilité de relever le taux normal de la TVA sauf sur les automobiles ; adopté. (p. 2523) : sur cet amendement se déclare favorable au sous-amendement n° 19 de M. Jacques Barrot concernant le montant dégressif des abattements et la suppression des dispositions concernant la TVA.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). – Rapporteur général.

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4174) : conditions d'adoption du budget à l'Assemblée nationale. Conjoncture internationale ; la persistance de la stagflation. Politique économique des Etats-Unis. Prix du pétrole et politique de l'OPEP et des consommateurs. Evolution favorable de notre croissance, de notre production industrielle et de la situation du franc. Aggravation de la hausse des prix et du chômage. Objectifs de soutien à l'activité et de solidarité sociale ; l'évolution des dépenses et des recettes publiques. Insuffisance de la mobilisation de l'épargne. (p. 4175) : utilisation du déficit budgétaire. Part du budget consacrée aux rémunérations du personnel civil et militaire et aux interventions économiques. Croissance des investissements des entreprises publiques ; le cas d'EDF. Ressources affectées aux collectivités locales ; la dotation globale de fonctionnement. Amélioration de la situation financière des entreprises et faiblesse de l'investissement productif privé. Fiscalité pesant sur les entreprises ; l'impôt sur les bénéfices et l'évolution de la taxe professionnelle. Possibilité d'exonération de TVA pour les investissements réalisés en 1980. Réévaluation des bilans. Ralentissement des dépenses de fonctionnement (p. 4176) : suremploi dans le secteur privé et public. Augmentation de la part de l'impôt direct dans la fiscalité de l'Etat et mise à contribution des plus fortunés. Absence d'allègement simultané de la fiscalité indirecte ; la majoration des taxes sur les produits d'alcool et de tabac. Lutte contre l'évasion fiscale ; l'abus des mutations à titre gratuit et des donations-partages. Augmentation des crédits pour les interventions sociales. Crédits affectés à l'emploi et à la formation. Insuffisance des crédits de l'enseigne-

ment technique et stagnation du budget de l'éducation. Coût de l'indemnisation du chômage. Oubli du statut financier de la famille. Prise en compte du nombre d'enfants dans le calcul des retraites. (p. 4177) : rigueur financière et respect du déficit budgétaire initial. Approbation par la commission des finances du projet de budget. Insuffisance de la mobilisation de l'épargne à long terme, des économies engagées par l'Etat. Croissance incontrôlée des dépenses de protection sociale et des prélèvements obligatoires ; le contrôle du Parlement sur le budget social de la Nation. Menace d'une collectivisation insidieuse de l'économie.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979].

Article 1 bis (p. 4228) : s'oppose à l'amendement n° 103 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article concernant le vote du Parlement sur l'évolution des recettes et des dépenses sociales et accepte l'amendement n° 51 de M. Michel Labégurie et plusieurs de ses collègues prévoyant le vote annuel, et à partir de 1980, par le Parlement, du budget social. **Avant l'article 2** (p. 4229) : en ce qui concerne le principe et les modalités d'application d'un impôt annuel sur la fortune des personnes physiques s'oppose aux amendements n° 17 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire et n° 104 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues. (p. 4231) : au sujet du principe et des modalités d'application d'un impôt annuel progressif sur le capital des sociétés privées et publiques, s'oppose aux amendements n° 45 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues soutenu par Henri Duffaut cosignataire et n° 105 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues. (p. 4232) : s'oppose à l'amendement n° 106 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues instituant un prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés à l'étranger par des sociétés françaises. **Article 2** (p. 4235) : s'oppose aux amendements n° 107 et n° 108 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues portant sur des modifications du barème de l'impôt sur le revenu ; n° 74 de MM. Francis Palmero et François Dubanchet, et soutenu par ce dernier, relatif à la revalorisation des cinq premières tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; n° 72 de MM. Jean David et Francis Palmero, soutenu par ce dernier créant une déduction forfaitaire pour l'impôt sur le revenu pour travaux de protection contre le vol ; de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenus par M. Henri Duffaut, cosignataire, n° 46 concernant la fixation d'un plafond et d'un plancher pour l'atténuation d'impôt sur le revenu résultant du quotient familial et n° 18 relatif au barème de l'impôt sur le revenu et à l'institution de minorations dégressives et de majorations progressives. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 87 de M. Christian Poncelet prévoyant le relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu pour enfant ou personne âgée à charge et la compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches. Accepte l'amendement n° 197 de M. Maurice Papon instituant une augmentation de la taxe sur les véhicules des sociétés à partir du 1^{er} octobre 1979. **Après l'article 2**. — **Article 40 du code général des impôts** (p. 4240) : déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° 171 (*Article additionnel*) de MM. Raymond Bourguin et Roland du Luart soutenu par M. Gilbert Devèze concernant la possibilité d'une imposition directe pour chaque conjoint et ses conséquences sur le calcul du quotient familial. — **Article 194 du CGI** : son amendement n° 1 (*article additionnel*) : part supplémentaire de quotient familial au titre du cinquième enfant et ressources fiscales correspondantes ; adopté. — **Article 195 du CGI** (p. 4242) : s'en remettre à la sagesse du Sénat par l'amendement n° 19 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues relatif à l'alignement de la législation applicable aux invalides en ce qui concerne le quotient familial sur celle des autres contribuables. S'oppose aux amendements n° 20 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues relatif au remplacement de la déduction pour frais de garde d'enfants à charge de moins de trois ans par un crédit d'impôt calculé par enfant et n° 110 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beauveau et plusieurs de ses collègues concernant le remplacement de la déduction pour frais de garde d'enfants par un crédit d'impôt, calculé par enfant l'extension du bénéfice de cette mesure à tous les couples qui exercent une activité professionnelle. — **Article 196 du CGI** (p. 4244) : demande le retrait de l'amendement n° 55 (*article additionnel*) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard au sujet de la prise en compte comme personne à charge au titre de l'impôt sur le revenu des enfants du contribuables âgés de moins de vingt-cinq ans s'ils justifient d'une inscription auprès des services de l'agence nationale pour l'emploi comme demandeur

d'un premier emploi. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 100 (*article additionnel*) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues prévoyant l'augmentation de la déduction fiscale attachée au salaire du conjoint pour les adhérents des centres et associations de gestion agréés. S'oppose à l'amendement n° 116 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire concernant l'élevation de la limite dans laquelle le salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession est déduit du bénéfice imposable pour la détermination des bénéfices agricoles, des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices des professions non commerciales et l'augmentation de l'imposition forfaitaire annuelle due par les personnes morales imposables à l'impôt sur les sociétés ; retiré. (p. 4245) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 39 (*article additionnel*) de MM. Jean Chérioux et Paul Kauss soutenu par Jacques Braconnier concernant le relèvement de la limite fiscale attachée à la déductibilité du salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession. (p. 4246) : s'oppose à l'amendement n° 111 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beauveau et plusieurs de ses collègues prévoyant le relèvement du montant de la déduction pour frais de garde d'enfants prévu au bénéfice des célibataires, des veuves et des divorcées. — **Article 4 de la loi du 30 décembre 1975** : s'oppose à l'amendement n° 112 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues instituant une déduction pour frais de garde d'enfants au bénéfice des contribuables qui exercent un mandat électif, municipal ou départemental. S'oppose à l'amendement n° 113 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beauveau et plusieurs de ses collègues relatif au maintien de leur part supplémentaire dans le calcul du quotient familial pour les assujettis à l'impôt sur le revenu mariés, titulaires de la carte d'invalidité et à l'abrogation du régime spécial d'imposition des produits des filiales encaissées par une société-mère. (p. 4247) : s'oppose à l'amendement n° 114 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beauveau et plusieurs de ses collègues prévoyant un abattement plafonné pour la détermination du revenu imposable des contribuables veufs si leur conjoint disposait d'un revenu et l'abrogation de la loi du 27 juin 1979 relative au soutien de l'investissement productif. S'oppose également aux amendements de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, n° 115 (*article additionnel*) instituant la suspension du versement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables qui se trouvent en situation de chômage total ou partiel et l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés mobilières d'investissement, des sociétés de développement régional et des sociétés immobilières d'investissement pour le commerce et l'industrie et n° 117 (*article additionnel*) prévoyant l'augmentation du montant minimal de la déduction forfaitaire pour frais professionnels accordée aux salariés et l'abrogation de certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1978 relatives à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises. **Article 3** (p. 4248) : son amendement n° 2, identique à l'amendement n° 91 de M. François Dubanchet : suppression de cet article prévoyant l'augmentation des limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréées ; prévoyant le dépôt d'un rapport du Gouvernement sur les progrès réalisés en matière de connaissance des revenus des professions non salariées ; prévoyant l'extension à tous les groupements ou sociétés constituées en vue de l'exercice en groupe d'une profession libérale, des dispositions du code général des impôts prévues à l'égard des sociétés civiles professionnelles et des associations d'avocats ; prévoyant les tarifs du droit de garantie ; retiré. (p. 4249) : accepte l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon au sujet de la non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années d'allègements fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréées. (p. 4251) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Christian Poncelet prévoyant la mention dans le rapport du Gouvernement des mesures prises pour progresser dans la politique de rapprochement des conditions d'imposition des salariés et non salariés. **Avant l'article 3 ter et article 3 ter** (p. 4254) : s'oppose aux amendements n° 185 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier prévoyant le relèvement de la limite fixée pour le passage du régime d'imposition forfaitaire au régime réel d'imposition et n° 16 de M. Jean-Paul Hammann et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole. (p. 4255) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 14 (*article*

additionnel) précédemment réservé, de M. Gilbert Devèze instituant un relèvement de la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole. **Article 4 A** (p. 4256) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Richard Pouille et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article fixant, à compter de 1980, les taux de la redevance communale des mines et les taux de la redevance départementale des mines par tonne extraite pour le pétrole brut et par mètre cube extrait pour le gaz naturel. (p. 4258) : s'oppose à l'amendement n° 173 de M. Michel Labégurie et plusieurs de ses collègues, soutenu par Pierre Sallenave prévoyant la fixation annuelle par la loi de finances des taux des redevances communales et départementales sur le pétrole brut et le gaz naturel. Son amendement n° 194 : augmentation des taux de la redevance communale et de la redevance départementale des mines ; adopté. (p. 4260) : déclare l'article 40 de la Constitution, opposé par M. Anicet Le Pors, inapplicable à son amendement n° 194. **Article 4** (p. 4262) : s'oppose aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues n° 118 concernant l'institution d'un prélèvement exceptionnel sur les profits bruts réalisés par les sociétés pétrolières et l'institution d'une taxation annuelle de la marge de réévaluation des stocks, réalisée par les sociétés pétrolières du fait du glissement du prix du pétrole en 1979 et n° 119 prévoyant la suppression du caractère provisoire du prélèvement instauré sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises de recherche et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures et la suppression des dispositions de l'article relatives à la limitation de ce prélèvement aux entreprises dont le chiffre d'affaires excède 50 millions de francs. Sur l'amendement n° 68 de M. Jean-François Pintat, déposé au nom de la commission des affaires économiques et du plan tendant à la suppression des dispositions de cet article relatives à la non-déduction pour l'assiette de l'impôt sur le revenu du prélèvement exceptionnel sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises pétrolières, son sous-amendement n° 200 : prise en compte du prélèvement dans les charges déductibles du bénéfice ; adopté. **Après l'article 4** (p. 4263) : s'oppose à l'amendement n° 120 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la création d'une taxe sur les chiffres d'affaires hors taxe des compagnies pétrolières étrangères qui exercent leurs activités en France. — **Article 1509 du code général des impôts** : s'oppose à l'amendement n° 121 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire concernant l'augmentation de la valeur locative des terres, landes et bois qui font l'objet de chasses privées ou sont reconnus terres incultes au sens du code rural. S'oppose à l'amendement n° 122 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire prévoyant la création d'un prélèvement exceptionnel sur les patrimoines des 120000 ménages détenant les patrimoines les plus élevés. — **Article 702 du CGI** : s'oppose à l'amendement n° 123 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues tendant à l'augmentation du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement lorsque des terres agricoles changent d'utilisation ou sont achetées par des étrangers ou des non-agriculteurs. (p. 4264) : déclare l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances applicable à l'amendement n° 124 (*article additionnel*) de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire en ce qui concerne la fixation par arrêté préfectoral des différentes composantes du prix du litre des carburants automobiles. S'oppose à l'amendement n° 125 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire prévoyant la création d'un impôt spécial assis sur le chiffre d'affaires brut des sociétés françaises ou étrangères important des produits dérivés du bois ou des bois ouvrés.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4296) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 136 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant l'identité de plafond de dépôt et de taux d'intérêt servi par le livret A et le compte spécial sur livret, ainsi que pour les amendements identiques n° 9 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Giraud et n°s 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire, et 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire concernant la suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés. (p. 4298) : déclare l'article 42 de la loi organique à l'amendement n° 136. **Après l'article 5** (p. 4299) : s'oppose à l'amendement n° 127 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses

collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire prévoyant le cumul du livret A des caisses d'épargne et du livret bleu du Crédit mutuel ; une taxe sur l'actif net des banques privées et nationalisées. **Article 6**. — **Article 261 E du code général des impôts** (p. 4300) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 138 de M. Francis Palmero concernant l'extension de l'exonération de l'imposition forfaitaire aux petites salles de cinéma et la compensation par l'augmentation des tarifs des droits de timbre et taxes assimilées. S'oppose à l'amendement n° 135 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire sur l'exonération de la taxe sur les salaires pour les associations de la loi de 1901 et la compensation par la modification du bénéfice imposable des sociétés. **Après l'article 6** (p. 4301) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues concernant la réintégration des frais généraux dans les bénéfices des sociétés et rappel d'impôt à la charge du bénéficiaire pour les avantages en nature non déclarés. (p. 4302) : s'oppose à l'amendement n° 24 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant le principe et les modalités d'application d'un « prélèvement de solidarité pour l'emploi » ; l'embauche par les entreprises et le crédit d'impôt sur les bénéfices. **Article 231 du CGI** (p. 4303) : s'oppose aux amendements n° 25 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues tendant à l'exonération pour les associations de la taxe sur les salaires et l'augmentation de celle-ci pour les banques et les compagnies d'assurance, et n° 63 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet concernant les organismes à but non lucratif et la possibilité d'option irrévocable pour un taux unique de la taxe sur les salaires. S'oppose à l'amendement n° 26 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant les cas de limitation de la déduction des bénéfices des sociétés pour les rémunérations de leurs dirigeants. **Article 1 de la loi du 11 juillet 1973** (p. 4304) : en ce qui concerne l'abaissement du seuil de population pour l'institution d'une participation des employeurs au financement des transports en commun, déclare l'article 40 de la Constitution applicable aux amendements n°s 71 (*article additionnel*) de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues et 27 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire. (p. 4305) : s'oppose à l'amendement n° 47 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application de la méthode linéaire avec possibilité de doublement pour la première année, pour le calcul de l'amortissement des biens d'équipement autres que les immeubles d'habitation et les locaux assimilés acquis ou fabriqués par les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ; s'oppose aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, n° 128 (*article additionnel*) concernant la fixation par décret en Conseil d'Etat des taux d'amortissement linéaire pour chaque profession et chaque nature d'équipement et la limitation des taux d'amortissement dégressifs et n° 129 (*article additionnel*) relatif au non bénéfice de l'amortissement dégressif pour les bâtiments industriels dont la durée normale d'utilisation est inférieure à quinze ans ; à l'institution à partir de 1980 d'une contribution directe de chaque entreprise correspondant à l'avantage qui résulte de la pratique de l'amortissement dégressif. (p. 4306) : accepte les amendements n° 64 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet prévoyant l'augmentation de la déduction supplémentaire accordée aux contribuables faisant des dons à des fondations ou des associations d'intérêt général et le relèvement du taux de la taxe applicable aux ventes de métaux précieux et n° 179 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon relatif au relèvement de la limite de la déduction supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu, accordée aux contribuables qui font des dons à des fondations ou à des associations d'intérêt général. (p. 4307) : s'oppose à l'amendement n° 77 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet portant sur la possibilité de déduire de leur résultat imposable une partie de la provision spéciale de réévaluation pour les établissements industriels des entreprises à caractère mixte industriel et commercial (p. 4307) : s'oppose à l'amendement n° 80 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application de la loi du 3 juillet 1979 relative au soutien de l'investissement productif industriel, quel que soit le mode de financement des immobilisations utilisé par l'entreprise concernant les immobilisations financées par le crédit-bail. (p. 4308) : demande le retrait de l'amendement n° 102 (*article additionnel*) de MM. Jean Francou et Pierre Vallon soutenu par M. Adolphe Chauvin sur la déductibilité du bénéfice imposable des provisions pour congés payés constituées par les entreprises. (p. 4309) : s'oppose à l'amendement n° 130 (*article additionnel*) de

M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues concernant le doublement des durées d'amortissement prévues pour les différentes catégories d'équipements. (p. 4310) : s'oppose à l'amendement n° 139 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon prévoyant la suppression du décalage d'un mois en matière de remboursement de la TVA et la majoration à due concurrence du taux normal de cette taxe. **Article 7** : s'oppose aux amendements identiques n°s 28 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 66 de M. Henri Caillavet et 143 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article prévoyant la réduction de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir. S'oppose également à l'amendement n° 144 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues concernant la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir acquis par les entreprises de promotion immobilière en vue de la construction de complexes d'habitation de grand standing. Son amendement n° 196 : diminution de la réfaction pour la partie du prix du terrain excédant 100.000 francs ; retiré. (p. 4312) : s'oppose aux amendements n° 29 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution de la réfaction applicable pour l'imposition à la TVA des terrains à bâtir à l'exception des terrains acquis avec le bénéfice d'un prêt aidé de l'Etat, n° 81 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Francis Palméro tendant à la diminution de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir pour la valeur du prix du terrain excédant la somme de 200.000 francs et n° 10 de M. Christian Poncelet soutenu par M. Jean Chérioux demandant la non application de la réfaction accordée pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir aux terrains dont le prix d'acquisition n'excède pas 200.000 francs hors taxes. **Après l'article 7** (p. 4315) : s'oppose aux amendements n° 30 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération totale de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits alimentaires de toute première nécessité et n° 145 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues demandant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour le pain, les produits laitiers, les fruits, les légumes, les produits pharmaceutiques et l'abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal. (p. 4315) : s'oppose à l'amendement n° 48 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues concernant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les opérations portant sur le fuel domestique destiné au chauffage de la résidence principale et l'abrogation de diverses dispositions financières ; et à l'amendement n° 146 (*article additionnel*) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération de la TVA en 1980 pour les produits utilisés pour le chauffage des locaux à usage d'habitation principale et la réintégration dans leur bénéfice imposable, pour les banques et les établissements financiers, des provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et long terme et des provisions pratiquées à l'occasion des opérations de crédit pour le financement des ventes ou travaux à l'étranger. (p. 4316) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 73 (*article additionnel*) de M. Henri Goetschy concernant l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux articles de sport nécessaires à l'exercice d'une discipline olympique et l'application du taux majoré de cette taxe aux recettes de publicité ou d'annonces dont bénéficient les publications à but essentiellement publicitaire. S'oppose à l'amendement n° 147 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application du taux moyen de la taxe sur la valeur ajoutée pour les véhicules achetés pour des handicapés et la réintégration dans le bénéfice imposable des provisions pour risques afférents au crédit à moyen terme résultant d'opérations faites à l'étranger. (p. 4318) : s'oppose à l'amendement n° 148 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée payée sur le prix de leurs travaux aux collectivités locales régionales ainsi qu'à leurs groupements ; la réintégration de certaines provisions dans le bénéfice imposable des entreprises, l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés des plus-values et remboursements de l'emprunt 3,5 % 1952-1958 et l'abrogation du régime fiscal de faveur instauré pour les sociétés constituant ou augmentant leur capital entre le 1^{er} janvier 1977 et le 31 décembre 1980. **Article 8** (p. 4321) : son amendement n° 198 : tarifs de droit de fabrication sur les produits alcoolisés ; devenu sans objet. **Article 403 du code général des impôts** (p. 4322) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 149 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant le rétablissement de la franchise de dix litres d'alcool pur accordée aux bouilleurs de cru et les droits de

consommation sur les alcools bénéficiant d'un label de qualité, sur les autres alcools français et sur les alcools distillés hors du territoire national. **Article 406 A, 406 quinquies et 403 du CGI** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues n° 94 instituant un droit indirect unique de consommation sur les boissons alcoolisées, des abattements en fonction de la nature des produits imposables et le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits passibles de ce droit indirect unique et n° 49 prévoyant le maintien du droit de consommation sur les alcools à son ancien taux pour les eaux de vie naturelles. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 65 de M. Henri Caillavet relatif à l'institution d'un droit de fabrication pour les vins de liqueur produits en dehors du territoire de la Communauté économique européenne et n° 169 de M. Serge Mathieu, soutenu par M. Richard Pouille prévoyant la chaptalisation des vins d'appellation d'origine contrôlée. **Article 9** (p. 4327) : s'oppose à l'amendement n° 86 de MM. Bernard Legrand et Gaston Pams, soutenu par M. Josy Moinet prévoyant l'affectation à la Société nationale de sauvetage en mer d'une partie du produit des droits de francisation et de navigation. S'oppose à l'amendement n° 180 de M. Guy Robert tendant à l'application ou à l'exonération de la taxe sur les aéronefs privés en fonction de leur puissance maximale. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 54 de M. Pierre Ceccaldi-Pavaud soutenu par M. Richard Pouille relatif à l'exonération de la taxe spéciale en fonction de l'âge de l'aéronef. **Article 10** (p. 4328) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Guy Robert demandant la suppression de cet article qui réserve le bénéfice de la détaxe sur les produits pétroliers destinés à l'avitaillement des aéronefs aux avions qui effectuent des liaisons commerciales au-delà du territoire douanier de la France continentale. **Après l'article 10** (p. 4329, 4330) : s'oppose à l'amendement n° 36 (*article additionnel*) de M. Antoine Andrieux prévoyant la réduction de 100 p. cent dans la limite de 5000 litres par an des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grevant les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi : la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. S'oppose à l'amendement n° 52 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Daniel Millaud prévoyant la suppression de la taxe intérieure appliquée sur les produits pétroliers pour les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et les voyageurs représentants placiers et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. S'oppose à l'amendement n° 151 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de la taxe intérieure appliquée sur les produits pétroliers pour les carburants utilisés par les conducteurs de taxi ; la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxe des filiales françaises des sociétés pétrolières étrangères exerçant leurs activités en France. S'oppose à l'amendement n° 152 (*article additionnel*) de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues concernant l'institution d'un contingent maximum annuel de carburant détaxé pour tout emploi de voyageur de commerce et l'institution d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxes des compagnies pétrolières étrangères exerçant leur activité en France. **Article 11** (p. 4333) : s'oppose à l'amendement n° 153 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues prévoyant le maintien en vigueur des tarifs applicables en 1979 de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ; le prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés en 1978-1979, à l'étranger, par les sociétés françaises travaillant dans le secteur de l'automobile, des véhicules industriels et des pneumatiques. S'oppose à l'amendement n° 82 de M. Francis Palméro et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Dominique Pado concernant la diminution des tarifs de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur applicable aux véhicules d'une puissance égale ou supérieure à 17 CV. (p. 4334) ; accepte l'amendement n° 50 de M. Victor Robini soutenu par M. Dominique Pado prévoyant la diminution du tarif de la taxe spéciale sur les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV immatriculés dans la catégorie des voitures particulières. S'oppose aux amendements n° 154 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues demandant la suppression des dispositions de cet article prévoyant l'application aux motocyclettes de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur et la création d'un prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés en 1978-1979 à l'étranger par les sociétés françaises travaillant dans le secteur de l'automobile et n° 53 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Marc Jacquet tendant à la diminution de la période de taxation maximale

des motocyclettes dans le cadre de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur. **Après l'article 11** (p. 4335) : demande le retrait de l'amendement n° 31 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues relatif à la majoration de la taxe sur les véhicules de sociétés. S'oppose à l'amendement n° 156 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire instituant une taxe assise sur la valeur vénale ou locative des emplacements publicitaires dont le taux est fixé par le conseil municipal. **Article 12** (p. 4336) : son amendement n° 3, identique à l'amendement n° 42 de M. Philippe de Bourgoing : exonération du droit de timbre des quittances pour les billets d'entrée dans des monuments, des salles ou espaces quelconques ; tickets de discothèques et de cafés dansants ; adopté. **Article 13 A** : s'oppose à l'amendement n° 83 de MM. Paul Séramy et Pierre Vallon prévoyant le relèvement du plafond au-dessous duquel les actes ou procès-verbaux de ventes ou de liquidation d'immeubles sont exonérés du droit de timbre de dimension et l'application de cette exonération aux attestations notariées constatant la transmission par décès d'immeubles ou de droits réels immobiliers et aux actes rectificatifs d'erreurs matérielles. **Article 13** (p. 4337) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif au montant total de la réduction d'assiette résultant des exonérations de droits de mutation à titre gratuit **Article 793 du CGI** (p. 4339) : accepte l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert concernant les exonérations des droits de mutation à titre gratuit et le montant total de la réduction d'assiette ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés. Sur cet amendement son sous-amendement n° 4 : application du régime des parts d'intérêts acquises à titre onéreux et détenues dans un groupement forestier en cas de décès du détenteur ; adopté. Sur ce même amendement accepte le non-amendement n° 207 de M. Maurice Papon portant sur le montant de la réduction d'assiette et celui de la majoration pour la part revenant au conjoint survivant et aux enfants vivants ou représentés (p. 4340) : Sur cet amendement n° 60, s'oppose aux sous-amendements, n° 84 de M. Paul Séramy et plusieurs de ses collègues concernant la réduction d'assiette et la prise en compte de l'ensemble des donations consenties par la même personne et n° 186 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier prévoyant la prise en compte des donations consenties pour les réductions d'assiette à partir du 1^{er} janvier 1980. (p. 4343) : son amendement de coordination n° 5 ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 59 de M. Geoffroy de Montalembert et n° 67 de M. Roland du Luart tendant à la suppression des dispositions de cet article concernant la limitation de l'exonération des droits de mutation en fonction de la superficie minimum d'installation des groupements fonciers agricoles ainsi que pour l'amendement n° 188 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier relatif à l'exonération des droits de mutation aux parts de groupements fonciers agricoles et aux modalités de la prise en compte de la superficie minimale d'installation. **Article 14**. — **Article 797 du CGI** (p. 4346) : accepte partiellement l'amendement n° 92 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Caldaguès concernant le niveau de la réduction prévue par cet article pour les donations-partages ; l'entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre 1979 à l'exception des donations-partages portant transmission de terres et de biens agricoles. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 6 : niveau de la réduction prévue par cet article pour les donations-partages ; retiré. (p. 4347) : sur cet amendement n° 92, s'oppose également aux sous-amendements n° 89 de M. Jean Cauchon et n° 191 de MM. René Touzet et Paul Girod relatifs à l'entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980. **Après l'article 14** (p. 4347) : s'oppose à l'amendement n° 158 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire, concernant la suppression des privilèges fiscaux attachés au produit des placements à valeur mobilière et aux dividendes distribués par les sociétés mobilières d'investissement et de gestion ; le prélèvement des recettes d'Etat au profit des Caisses d'épargne. **Après l'article 15**. — **Article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation** (p. 4348) : s'oppose à l'amendement n° 32 (*article additionnel*) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues prévoyant le taux de participation des employeurs à l'effort de construction sociale. **Article 17**. — **Article 168 du CGI** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Michel Caldaguès concernant la dissimulation des éléments de son train de vie par le contribuable. **Article 18** (p. 4350) : accepte l'amendement de forme n° 206 de M. Maurice Papon. **Article 19**. —

Article 77 de la loi du 26 décembre 1959 : son amendement n° 7 : suppression de cet article concernant le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier ; adopté. **Après l'article 19** (p. 4351) : déclare applicable l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances à l'amendement n° 61 (*article additionnel*) de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Tournan, cosignataire relatif au prélèvement d'une partie du produit de la taxe intérieure sur les carburants routiers au profit des transports collectifs de voyageurs et une compensation financière par l'augmentation de certaines recettes. Déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 34 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues concernant l'évolution de la dotation globale de fonctionnement en fonction de la hausse des prix. **Article 20**. — **Article 38 de la loi du 29 décembre 1978** (p. 4352) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 160 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant le niveau du prélèvement effectué sur le produit net prévisionnel de la TVA. **Après l'article 20**. — **Article 7 de la loi du 3 janvier 1979 relative à la dotation globale de fonctionnement** : s'oppose à l'amendement n° 79 (*article additionnel*) de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Henri Tournan cosignataire, tendant à la réduction de la « dotation de fonctionnement minimale » en fonction du revenu net du patrimoine communal et à la fixation d'une limite égale à la moitié de ce revenu brut. **Article 21** (p. 4354) : accepte l'amendement n° 41 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation au fonds national pour le développement du sport d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels. **Article 41 de la loi du 29 décembre 1978** : accepte l'amendement n° 78 de M. Roland Ruet demandant un prélèvement sur les gains du loto au profit du fonds national pour le développement du sport. **Après l'article 21** (p. 4356) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la première partie de l'amendement n° 73 (*article additionnel*), précédemment réservé, de MM. Henri Goetschy et Jean Francou, reprise par MM. Henri Caillavet et Dominique Pado et soutenue par ce dernier, concernant l'augmentation du taux de la TVA applicable aux recettes de publicité des « journaux gratuits ». **Article 22**. — **Article 265 quater du code des douanes** (p. 4357) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, relatif à l'augmentation du contingent de carburant détaxé destiné à l'agriculture et le maintien de la détaxe sur le fuel domestique destiné à la production agricole. **Article 24** (p. 4358) : étude générale des régimes des rentes viagères par la Cour des comptes. Attente d'un projet de loi sur les rentes viagères. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 35 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues et n° 164 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues qui prévoient la suppression de cet article concernant la revalorisation des rentes viagères. **Article 25** (p. 4370) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Marc Jacquet prévoyant des économies forfaitaires sur le budget général. (p. 4371) : s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire demandant la suppression de la ligne fixant les dépenses nettes du budget général (réduction indicative concernant le chômage dans les départements d'Outre-Mer).

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979]. — **Examen des crédits**. — **Article 77**. — **Article 3-1 a de la loi du 31 décembre 1974** (p. 4409) : son amendement n° 201, déposé avec M. René Jager et soutenu par ce dernier ; rétablissement de cet article relatif à la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance pour garantie contre les calamités agricoles dans les DOM ; rejeté.

Culture et communication [26 novembre 1979]. — **Examen de crédits**. — **Etat C** (p. 4461) : son amendement n° 212, déposé avec M. Jean-Pierre Fourcade et soutenu par ce dernier : réduction des crédits de paiement du titre VI destinés au musée du XIX^e siècle ; adopté.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 49** (p. 5198) : accepte l'amendement n° 217 de M. Maurice Papon tendant à la suppression des dispositions de cet article prévoyant la création d'un fond d'aide à la presse alimenté par une taxe parafiscale. **Article 58-A**. — **Article 125-A du code général des impôts** (p. 5203) : son

amendement n° 296 : suppression de cet article relatif au relèvement du taux du prélèvement libératoire des revenus de valeurs non anonymes ou anonymes ; retiré. En ce qui concerne l'amendement n° 313 de M. Maurice Papon en accepte la première partie prévoyant une distinction du taux du prélèvement libératoire selon qu'il s'agit de valeurs anonymes ou non anonymes et demande le rejet de la deuxième partie relative à l'interdiction de faire la publicité de l'anonymat de certains placements. (p. 5204) : accepte la troisième partie de ce même amendement n° 313 prévoyant l'application de cet article par décret. **Avant l'article 58** : s'oppose à l'amendement n° 282 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues relatif aux principes et modalités de l'extension de l'abattement de 20 % accordé aux traitements et salaires à toutes les catégories de revenus tirés d'une activité professionnelle. **Article 58** (p. 5205) : s'oppose à l'amendement n° 335 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier tendant à la suppression de cet article assujettissant aux droits de mutation pour décès le capital versé en exécution de contrats d'assurances sur la vie. (p. 5206) : accepte l'amendement n° 288 de M. Paul Guillard instituant une franchise pour le paiement des droits de mutation par décès pour certains contrats d'assurance vie. S'oppose à l'amendement n° 337 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier, relatif aux contrats d'assurance-vie et au niveau à partir duquel les sommes versées en cas de décès sont assujetties au paiement des droits de mutation. (p. 5207) : son amendement de coordination n° 297 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 336 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier prévoyant l'application des dispositions de cet article aux contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 1980. **Avant l'article 60** (p. 5208) : s'oppose à l'amendement n° 323 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues demandant un rapport gouvernemental sur la fraude fiscale (p. 5209) : s'oppose aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues n° 324 (*article additionnel*) relatif au dispositif de réglementation des opérations de change des règlements ou transferts, des importations ou exportations de moyens de paiement, du rapatriement des créances des résidents en relation avec l'étranger et n° 325 (*article additionnel*) concernant le chiffre d'affaires des entreprises et la périodicité des vérifications de l'administration fiscale. **Article 62** (p. 5210) : s'oppose à l'amendement n° 326 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant des pénalités fiscales pour les sociétés distribuant des rémunérations occultes. **Article 63**. — *Article 1957-1 du CGI* : s'oppose à l'amendement n° 242 de M. Paul Girod prévoyant la suppression de cet article relatif au rejet d'une réclamation et à la prise en charge par le contribuable des intérêts moratoires. (p. 5212) : accepte les amendements n° 248 de MM. Christian Poncelet et Yves Durand soutenu par M. Michel Giraud tendant à l'application de cet article en cas de rejet total de la demande d'une réduction ou d'une annulation d'une imposition, ainsi qu'à la fixation d'un délai maximal pour le calcul des intérêts moratoires et n° 320 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues demandant la fixation d'un délai maximal pour le paiement des intérêts moratoires. S'oppose aux amendements de M. Auguste Chupin et plusieurs de ses collègues soutenus par M. Pierre Schiélé n° 314 tendant à la prise en compte de la mauvaise foi du contribuable pour le rejet total ou partiel d'une demande d'annulation ou de réduction d'imposition, n° 315 demandant la non application des dispositions de cet article en cas de désistement accepté par l'administration fiscale et n° 316 prévoyant le paiement des intérêts entre la saisie de la juridiction administrative et le paiement effectif des cotisations. Demande le retrait de l'amendement n° 235 de M. Yves Durand, soutenu par M. Jacques Habert, concernant la période retenue pour le calcul des intérêts et la déduction des retards imputables à l'administration (p. 5214) : accepte l'amendement n° 319 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues relatif au montant des intérêts moratoires dus en cas de désistement provoqué par l'obtention d'un dégrèvement partiel prononcé par l'administration. (p. 5215) : accepte l'amendement n° 343 de M. Maurice Papon prévoyant une demande d'annulation ou de réduction d'une imposition d'impôt direct consécutive à un redressement ou à une taxation d'office. **Article 64** (p. 5216) : accepte l'amendement n° 289 de M. Jean Francou, soutenu par M. Georges Lombard instituant l'extension aux dirigeants de sociétés, personnes morales ou groupements, de la responsabilité solidaire pour inobservation grave des obligations fiscales. **Après l'article 65** (p. 5217) : s'oppose à l'amendement n° 291 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan relatif au solde créditeur d'un compte chèques d'une personne physique et à l'interdiction, à compter du 1^{er} janvier 1980, pour les organismes financiers, de recevoir une

rémunération pour les opérations effectuées sur ce compte. **Article 66** (p. 5218) : s'oppose à l'amendement n° 250 de M. Paul Girod tendant à la suppression de cet article concernant l'exclusion des adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées à la suite d'une communication de l'administration des impôts. S'oppose également à l'amendement n° 245 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues prévoyant la communication des dossiers fiscaux, à la demande des intéressés, aux présidents des centres de gestion agréés ou des associations agréées et l'exclusion des adhérents. Accepte l'amendement n° 251 de M. Paul Girod concernant 1° l'exclusion des adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées et la communication obligatoire des dossiers fiscaux ; 2° le retrait de l'agrément des centres de gestion agréés ou des associations agréées et la communication obligatoire des dossiers fiscaux. **Article 67** (p. 5222) s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 333 de MM. Etienne Dailly et Léon Jozeau Marigné instituant des règles de limitation du droit de communication de l'administration fiscale pour les professions non commerciales. **Article 70** : (p. 5223) : accepte l'amendement n° 216 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues tendant à la non application des dispositions du code général des impôts relatives aux provisions pour les publications imprimées à l'étranger. (p. 5224) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 322 de MM. Jean Francou et Henri Goetschy, soutenu par ce dernier, relatif aux principes et modalités d'application du droit de constitution de provisions accordé aux entreprises de presse, aux imprimeries de la presse et aux entreprises de presse. **Article 71**. — *Article 39 octies du CGI* : s'oppose à l'amendement n° 327 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article concernant le droit à provision en franchise d'impôt pour les entreprises françaises participant à des investissements à l'étranger. (p. 5225) : accepte les amendements n° 342 de M. Maurice Papon prévoyant le bénéfice pour les sociétés françaises de la provision admise en franchise d'impôt et sur le montant de la participation dans la filiale étrangère et n° 312 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues, repris par M. Maurice Papon concernant le montant de la provision admise en franchise d'impôt pour les sommes investies à l'étranger. Son amendement n° 298 : extension de la provision admise en franchise d'impôt des sociétés industrielles et commerciales prenant des participations à l'étranger ; retiré et repris par M. Maurice Papon puis adopté. **Après l'article 71** (p. 5225) : notion de rente de situation. S'oppose à l'amendement n° 328 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant la prise en compte des marchés publics, de l'aide fiscale et de toute cession de l'Etat entraînant des rentes de situation dans le rapport annuel au Parlement sur les fonds publics attribués aux entreprises. **Article 72** (p. 5227) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 231 de Mme Marie-Claude Beaudeau et plusieurs de ses collègues relatif au foyer fiscal et à la perception de l'impôt sur le revenu, ainsi qu'à la désignation d'un représentant du foyer fiscal et aux modalités de perception. (p. 5229) : en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et l'égalité des droits et d'obligations ou de sanctions entre les époux, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 281 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 318 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire. **Après l'article 72** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 275 (*article additionnel*) de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire tendant à la hausse des seuils d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires et à la compensation des recettes. *Article 1649 quinquies E du CGI* (p. 5233) : déclare l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois des finances applicable à l'amendement n° 279 (*article additionnel*) de M. Léon Jozeau Marigné portant sur l'absence d'opposition de l'administration pendant un délai de quatre mois et l'acceptation de l'interprétation des textes fiscaux faite par le contribuable. S'oppose à l'amendement n° 292 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire prévoyant l'exonération de charges fiscales pour les titres-vacances. *Article 168 du CGI* (p. 5234) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 310 (*article additionnel*) de M. Philippe de Bourgoing portant sur l'exigence de la consultation préalable de la Commission départementale des Impôts directs et des Taxes et sur la preuve du montant de ces revenus. (p. 5235) : déclare applicable l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 332 (*article additionnel*) de M. Jean-Paul Hammann prévoyant une déduction des bénéfices industriels et commerciaux des cotisations versées à un régime complémentaire d'assurances-

maladie ou de retraite dans la limite d'une couverture identique à celle d'un dirigeant salarié. **Article 73.** — *Article 1635-A du CGI* : s'oppose à l'amendement n° 259 de M. Paul Séramy tendant à la suppression de cet article concernant le versement de la taxe additionnelle au droit de bail à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. (p. 5236) : accepte l'amendement n° 308 de M. Josy Moynet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Mercier cosignataire, et repris par M. Maurice Papon prévoyant l'exonération de la taxe additionnelle au droit au bail pour les immeubles appartenant aux filiales immobilières de la Caisse des Dépôts et Consignations et aux houillères de bassin. Son amendement rédactionnel n° 345 ; adopté. **Après l'article 73** (p. 5237) : s'oppose à l'amendement n° 272 (*article additionnel*) de Michel Darras et plusieurs de ses collègues à propos des personnes physiques et morales de droit privé employant plus de vingt salariés et du versement destiné aux transports en commun dans les communes et établissements publics d'une population comprise entre 75.000 et 100.000 habitants. (p. 5239) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 284 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues concernant le plafond des ressources autorisées pour les régions et la possibilité du report sur l'exercice suivant. (p. 5240) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 285 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues sur la fixation du plafond des ressources régionales (p. 5241) : accepte l'amendement n° 293 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire, relatif au droit du parlement d'être informé des remises gracieuses d'impôts et des impositions admises en irrecouvrables. *Article L. 38 du code des pensions civiles et militaires* (p. 5242) : accepte l'amendement n° 304 (*article additionnel*) de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues prévoyant le calcul du plancher de la pension de réversion par référence au cumul de l'allocation des vieux travailleurs salariés et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. **Article 74 bis** (p. 5243) : son amendement n° 299 : suppression de cet article prévoyant, à compter du 1^{er} janvier 1982 la non application de l'obligation d'un bon de remis pour les ventes de produits de la floriculture et de la pépinière ; adopté. **Après l'article 77** : s'oppose à l'amendement n° 273 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire et repris par M. Anicet Le Pors, demandant un rapport gouvernemental sur le coût et l'impact des procédures publiques d'intervention en matière de commerce extérieur. (p. 5244) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 274 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues réclamant un rapport sur les incidences des investissements directs publics ou privés à l'étranger. *Article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* : s'oppose à l'amendement n° 280 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues portant sur la non opposition du secret fiscal à une commission d'enquête ou de contrôle et sur la non publication de ces renseignements fiscaux sauf décision de l'assemblée intéressée sur proposition de la commission d'enquête ou de contrôle. (p. 5245) : sur cet amendement n° 280, s'oppose au sous-amendement n° 347 de M. Étienne Dailly relatif à l'impossibilité de publication des renseignements fiscaux par la commission d'enquête ou de contrôle ; adopté.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. Article 2 (p. 5247) : accepte l'amendement n° 351 de M. Maurice Papon tendant à un relèvement des limites d'exonération pour les personnes âgées. **Article 2 bis (nouveau).** — *Article 953-1 et 680 du Code général des Impôts* : accepte l'amendement n° 352 de M. Maurice Papon prévoyant une demi-part supplémentaire pour le cinquième enfant et compensation de recettes. **Article 2 ter (nouveau)** — *Article 154 du CGI* : accepte l'amendement n° 353 de M. Maurice Papon tendant à la suppression des dispositions de cet article instaurant une majoration sur la taxe de vente des métaux précieux. **Article 3** (p. 5248) : accepte l'amendement n° 354 de M. Maurice Papon relatif aux conditions d'entrée et de maintien dans les centres agréés des membres adhérents. **Article 5** : accepte l'amendement n° 355 de M. Maurice Papon relatif aux principes et modalités d'application de la fiscalisation de l'impôt sur les sociétés à la Caisse centrale de Crédit mutuel et aux Caisses départementales et inter-départementales. Sur cet amendement déclare l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances applicable au sous-amendement n° 407 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant une identité du plafond de dépôt et du taux d'intérêt servi pour le livret A et le compte spécial sur livret. **Article 6 bis.** — *Article 238 bis-2 du CGI* (p. 5249) :

s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 356 de M. Maurice Papon tendant à la suppression de cet article prévoyant une majoration de la déduction supplémentaire pour les dons à la Fondation de France et l'extension de cette déduction aux autres fondations et associations reconnues d'utilité publique. **Article 8.** — *Article 403 et 422 du CGI* (p. 5250) : accepte l'amendement n° 357 de M. Maurice Papon demandant le rétablissement des droits sur les alcools, vins et bières. (p. 5251) : sur cet amendement, déclare applicable l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances au sous-amendement n° 406 de M. Henri Goetschy et plusieurs de ses collègues, repris par M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, relatif aux critères du degré alcoométrique pour la définition de la chaptalisation. **Article 9.** — *Article 223 du code des douanes* : accepte l'amendement n° 358 de M. Maurice Papon portant sur la non application de la taxation spécifique des avions pour ceux munis d'un certificat de navigabilité restreint ; relèvement de la limite d'exonération pour les aéroclubs. **Article 10.** — *Article 195 de ce code* (p. 5252) : accepte l'amendement n° 359 de M. Maurice Papon prévoyant une détaxe sur le carburant pour l'avitaillement des aéronefs se rendant à l'étranger. **Article 10 bis** : accepte l'amendement n° 360 de M. Maurice Papon tendant à la suppression de cet article instituant une détaxe sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis. **Article 10 ter** : accepte l'amendement n° 361 de M. Maurice Papon prévoyant la suppression de cet article instituant en contingent maximum annuel de carburant détaxé pour les voyageurs de commerce. **Article 13** (p. 5254) : accepte l'amendement n° 362 de M. Maurice Papon portant sur les donations et le plafonnement des exonérations, l'application des dispositions à compter du 5 septembre 1979 et prévoyant un régime particulier pour les parts des groupements forestiers agricoles (GFA). (p. 5255) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 408 de M. Paul Séramy tendant au plafonnement des exonérations de droit de mutation à titre gratuit et à la non application aux opérations antérieures à la promulgation de la loi et n° 410 de M. Paul Girod prévoyant un plafonnement des exonérations de droits de mutation à titre gratuit et la non application aux opérations antérieures à la promulgation de la loi, l'application des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980, l'exonération et la suppression de la limite de superficie pour les parts de groupements fonciers agricoles (GFA). **Article 14** : s'oppose à l'amendement n° 363 de M. Maurice Papon, concernant l'âge du donateur et la dégressivité du taux de réduction d'impôt pour les donations partages. **Article 17** : accepte l'amendement n° 364 de M. Maurice Papon relatif aux erreurs dans la déclaration d'éléments du train de vie et à l'allongement du délai de non application de l'amende pour réparation. **Article 17 bis (nouveau).** — *Article 231 du CGI, 1^{er} alinéa* (p. 5256) : accepte l'amendement n° 365 de M. Maurice Papon prévoyant l'exonération, à compter du 1^{er} janvier 1980, de la taxe sur les salaires pour la caisse des écoles. **Article 19** : accepte l'amendement n° 404 de M. Maurice Papon demandant un prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier. Sur cet amendement, déclare l'article 40 de la Constitution applicable au sous-amendement n° 409 de M. Jacques Eberhard prévoyant une hausse du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissements routier. **Article 21 bis** (p. 5257) : développement des journaux gratuits : conclusion du rapport Motin. **Article 27.** — *Etat B* (p. 5262) : accepte les amendements de M. Maurice Papon n° 371 prévoyant la majoration des crédits du titre IV (majoration des subventions pour l'Association France-Canada, le Conseil des communes d'Europe et la Fédération mondiale des villes jumelées) ; n° 372 demandant une majoration des crédits du titre IV (rétablissement des crédits pour les émissions radiophoniques en direction de l'étranger) ; n°s 373 et 374 tendant à la majoration des crédits du titre IV (majoration des mesures nouvelles concernant l'agriculture) ; n° 367 instituant le rétablissement des crédits du titre III relatif aux anciens combattants ; n° 368 relatif à une majoration des crédits du titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants) ; n° 369 prévoyant le rétablissement des crédits du titre IV relatif aux anciens combattants et n° 370 demandant une majoration des crédits du titre IV (montant des pensions d'ascendants). (p. 5264) : accepte les amendements de M. Maurice Papon, n° 377 prévoyant la majoration des crédits du titre IV (majoration des mesures nouvelles concernant la culture et la communication), n° 378 demandant la majoration des crédits du titre III (majoration des crédits sociaux de la fonction publique) ; n° 379 tendant à la majoration des crédits du titre III (majoration des crédits de l'Institut nationale de la consommation) ; n° 381 concernant la

majoration des crédits du titre IV (majoration des mesures nouvelles concernant l'Environnement et le Cadre de vie) ; n° 383 prévoyant la majoration des crédits du titre IV (majoration des crédits, qualification des produits industriels) ; n° 385 tendant à la majoration des crédits du titre III (majoration des crédits de la lutte contre les incendies de forêt et de création d'emplois au Tribunal administratif de Paris) ; n° 386 demandant la majoration des crédits du titre IV (majoration des crédits de lutte contre les incendies de forêt) ; n° 388 concernant la majoration des crédits du titre IV (majoration des crédits pour l'Office franco québécois et les fédérations et clubs sportifs). (p. 5265) : accepte les amendements de M. Maurice Papon n° 390 prévoyant la majoration des crédits du titre III (création d'emplois de magistrats et de fonctionnaires au ministère de la justice), n° 391 tendant à la majoration des crédits du titre IV (majoration des montant des mesures nouvelles des services généraux du Premier ministre). Contrôle de ces crédits par le groupe d'Etudes « Presse ». Accepte les amendements de M. Maurice Papon n° 392 demandant la majoration des crédits du titre III (majoration du montant des mesures nouvelles pour le secrétariat général de la défense nationale) ; n° 394 concernant la majoration des crédits du titre IV (crédits pour les pêches maritimes ou cultures marines et pour la Société Nationale de Sauvetage en Mer) ; n° 395 prévoyant la majoration des crédits du titre IV (majoration du plafond de la retraite mutualiste) et n° 396 tendant à la majoration des crédits du titre IV (crédits de subvention aux établissements d'enseignement supérieur privé) **Article 28** (p. 5267) : accepte les amendements de M. Maurice Papon n° 375 prévoyant la majoration des crédits du titre V (majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement consacrés à l'enseignement technique agricole public) ; n° 376 tendant à la majoration des crédits du titre VI (majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement consacrés à la prime d'orientation agricole et à la forêt) ; n° 380 concernant la majoration des crédits du titre VI (majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant les établissements scolaires) ; n° 382 demandant la majoration des crédits du titre VI (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés aux contrats de croissance du bâtiment, au fonds d'aménagement urbain et aux parcs naturels régionaux) ; n° 384 prévoyant la majoration des crédits du titre VI (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés au Centre national d'exploitation des Océans (CNEXO) et à l'aide à l'industrialisation des produits normaux et à l'adaptation des structures industrielles) ; n° 387 tendant à la majoration des crédits du titre V (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés à la lutte contre les incendies de forêt) ; n° 389 portant sur la majoration des crédits du titre V (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés à l'aménagement touristique en milieu rural) et n° 393 concernant la majoration des crédits du titre VI (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés à l'étude des perspectives de pêche en outremer). **Article 36** (p. 5268) : accepte l'amendement n° 397 de M. Maurice Papon relatif à l'augmentation des autorisations de programme et des crédits de paiement consacrés à la décongestion de la circulation dans les centres urbains et à la voirie communale. **Article 65 bis** : accepte l'amendement n° 398 de M. Maurice Papon tendant à la suppression de cet article interdisant aux organismes financiers de percevoir une rémunération sur les comptes chèques créditeurs d'une personne physique. **Article 69** (p. 5269) : accepte l'amendement n° 399 de M. Maurice Papon relatif aux principes et modalités de l'aide fiscale à l'investissement dans les départements d'outre-mer pour les secteurs industriel, hôtelier et de la pêche et prévoyant l'application de ces dispositions jusqu'au 31 décembre 1984.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. — Rapporteur général. — **Discussion générale.** (p. 5609) : importance des réajustements proposés. Variations entre le déficit prévisionnel et le déficit définitif. Situation économique au niveau international. Taux de croissance du produit intérieur brut français en 1979. Maintien d'une croissance honorable. Répartition des dépenses nouvelles : interventions sociales, concours aux entreprises publiques (SNCF, Charbonnages de France, Air-France, Régie Renault, Société française de productions, Institut de développement industriel), actions économiques (Fonds de développement économique et social, Fonds spécial d'adaptation industrielle). (p. 5610) : compléments de contribution à des organismes internationaux. Lancement du recensement général de l'agriculture ; ajustements au profit des collectivités locales. Mesures de compensation à l'activité

économiques en faveur de certaines catégories sociales. Dispositions dont la place normale eût été dans une loi de finances d'origine. **Article 1** (p. 5618) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues portant sur le calcul du revenu brut des assistantes maternelles relevant de la Direction des affaires sanitaires et sociales. Accepte l'amendement n° 5 de M. Maurice Papon tendant à la prise en compte des frais particuliers exposés par les assistantes maternelles dans l'intérêt des enfants handicapés, malades ou indaptés. **Après l'article 2.** — **Article 5 de la loi du 23 décembre 1972** (p. 5619) : accepte l'amendement n° 4 (**article additionnel**) de M. Guy Petit et plusieurs de ses collègues concernant le tarif du prélèvement progressif opéré sur le produit brut des jeux dans les casinos. **Avant l'article 3.** — **Article 69-A du code général des impôts** (p. 5620) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 (**article additionnel**) de M. Paul Girod portant sur le calcul des dévaluations de la moyenne des recettes en cas de cessation totale d'activités d'un exploitant agricole soumis toute sa vie professionnelle au régime du forfait. **Après l'article 3.** — **Article 160 du CGI** (p. 5622) : accepte l'amendement n° 2 (**article additionnel**) de M. Maurice Schumann soutenu par M. Marc Jacquet prévoyant l'imposition de la plus-value réalisée en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission. **Après l'article 4.** — **Article 39 du CGI** (p. 5623) : son amendement n° 11 (**article additionnel**) : régime de déduction des rémunérations des prêts participatifs identique à celui des intérêts des prêts ordinaires consentis aux entreprises ; adopté. **Après l'article 5.** (p. 5624) : s'oppose à l'amendement n° 6 (**article additionnel**) de M. Maurice Papon tendant à l'extension de l'activité des sociétés agréées pour le financement des télécommunications aux investissements d'économies d'énergie par la formule du crédit-bail. **Article 6** (p. 5626) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article prévoyant l'exonération des opérations portant sur des valeurs mobilières inscrites à la cote officielle d'une bourse de province au compartiment spécial du « hors-cote » ou figurant au relevé des valeurs non admises à la cote officielle d'une de ces bourses. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Raymond Bourguin prévoyant la prise en compte des parts fiscales à l'intérieur d'un même foyer pour l'imposition des cessions de valeurs mobilières. **Après l'article 6** (p. 5627) : son amendement n° 34 (**article additionnel**) : taux du prélèvement d'office sur les placements autres que les bons et titres ; adopté. **Article 7** (p. 5628) : accepte les amendements n° 32 de M. Francis Palmero soutenu par M. Jean Francou concernant le droit de priorité de la ville de Cannes pour louer ou acquérir les biens de la Société anonyme des Grands Hôtels de Cannes, afin de les maintenir à usage d'hôtels et n° 3 de M. Joseph Raybaud prévoyant un droit de préemption de la commune de Cannes au cas où l'Etat procéderait à la cession des biens appartenant à la Société anonyme des Grands Hôtels de Cannes. **Après l'article 7.** — **Article 422 du CGI** (p. 5629) : accepte l'amendement n° 35 (**article additionnel**) de M. Jacques Limouzy demandant l'augmentation de la quantité de sucre qui peut être ajoutée à la vendange. **Article 7 bis** (p. 5629) : accepte l'amendement n° 15 de M. Jacques Limouzy identique à l'amendement n° 21 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article qui relève le plafond des ressources fiscales des régions. **Après l'article 10.** — **Article L. 351-17 du code du travail** (p. 5630) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 (**article additionnel**) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Virapoullé prévoyant l'affiliation aux ASSEDIC du personnel contractuel des chambres de métiers. **Article 11** (p. 5631) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant une contribution exceptionnelle des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, autorisant l'utilisation d'une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale en vue de contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles. Accepte les amendements n° 31 de M. Raymond Bouvier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Virapoullé prévoyant la possibilité d'utiliser, à titre exceptionnel, une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale pour contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles et n° 9 de M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Philippe de Bourgoing cosignataire demandant la dispense du versement de la contribution exceptionnelle au budget annexe des prestations sociales agricoles pour les chefs d'exploitation retraités et les membres de la famille retraités. **Article 13** (p.

5633) : accepte l'amendement n° 28 de M. Jean Francou, soutenu par M. Louis Virapoullé concernant la compétence du ministre de l'économie pour conclure avec les établissements financiers à statut légal spécial des conventions de stabilisation des charges pour les emprunts en devises afférents à la poursuite des régimes spéciaux de prêts en 1979 et en 1980. **Article 13 bis.** - *Article 28 de la loi modifiée du 8 avril 1946* (p. 5634) : son amendement n° 12, identique à l'amendement n° 7 de M. Jacques Limouzy : suppression de cet article visant à modifier le mode de calcul du complément d'intérêts de la prime de remboursement des obligations indemnitaires de la Caisse nationale de l'énergie ; adopté. **Article 13 ter** (p. 5634) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant une concertation obligatoire pour l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France avec la Société nationale des chemins de fer français, la Régie autonome des transports parisiens, les organisations d'usagers, les élus et l'établissement public régional. **Après l'article 13 ter** (p. 5635) : s'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Michel Darras tendant à l'assujettissement au versement destiné aux transports en commun des entreprises qui emploient plus de 21 salariés dans les communes et les établissements publics dont la population est comprise entre 75 000 et 99 999 habitants. (p. 5636) : accepte l'amendement n° 16 (*article additionnel*) de M. Jacques Limouzy tendant au relèvement des indices des pensions d'ascendants fixées dans le code des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre. **Article 14** (p. 5637) : s'oppose aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues n° 24 prévoyant la suppression de la dotation pour la contribution supplémentaire au budget de la communauté européenne du charbon et de l'acier et n° 25 demandant la suppression de la dotation supplémentaire ouverte dans le budget de l'industrie au titre de la mise en place de l'encadrement des consommations de fuel-oil domestique. **Article 15** (p. 5641) : accepte les amendements identiques n° 8 de M. Jean Philippe Lecat, n° 18 de M. Jacques Carat et n° 29 de M. Jean Cluzel soutenu par M. Adolphe Chauvin tendant au rétablissement des crédits, supprimés par l'Assemblée nationale, prévus pour la dotation en capital de la Société française de production. (p. 5642) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant la réduction des crédits de paiement figurant au titre VI de l'Etat B concernant « les incitations financières au regroupement communal ». **Article 19** : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues demandant la suppression des crédits ouverts au titre du financement de nouvelles sociétés sidérurgiques.

- **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1980** [19 décembre 1979]. - Rapporteur général. - **Discussion générale** (p. 5769, 5770, 5771) : expose le détail des 48 articles examinés par la commission mixte paritaire et le texte de compromis auquel la commission a abouti. Demande au Sénat d'adopter le texte établi par la commission mixte paritaire.

- **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1979** [20 décembre 1979]. - Rapporteur général. - **Discussion générale** (p. 5835) : donne communication, article par article, du texte élaboré par la commission mixte paritaire. Les assistantes maternelles. Le barème du prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos. L'imposition des plus-values réalisées à l'occasion de cessions de droits sociaux. La suppression du plafonnement imposé à la déductibilité des rémunérations de prêts participatifs. Le taux du prélèvement forfaitaire sur le produit des placements à revenu fixe autres que les obligations. L'enrichissement des vins par sucrage. Le taux des ressources fiscales régionales. La contribution exceptionnelle des exploitants agricoles au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Les interventions du Fonds congé maternité des agriculteurs (Focoma). La stabilisation des charges d'emprunt en devises. L'indexation des obligations de la Caisse nationale de l'énergie. Les pensions d'ascendants du code des pensions militaires d'invalidité. Les concours de l'Etat à la Société française de production (SFP). (p. 5836) : la coopération entre le ministre du budget et la commission des finances.

BOHL (André), sénateur de la Moselle (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi (n° 397, 1978-1979)** adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du **rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 451, 1978-1979)** [27 juin 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi (n° 417, 1978-1979)** [29 juin 1979]. **Article 7** (p. 2529) : son amendement n° 1, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Daniel Millaud : institution dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, de la fraction de la taxe d'apprentissage servant au financement du fonds de compensation ; retiré.

BOILEAU (Roger), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (rattaché administrativement au groupe UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois, constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEPOTS

Proposition de loi, tendant à définir un statut juridique des concessionnaires assurant la distribution et la maintenance de produits de marque (n° 246, 1978-1979) [2 avril 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier et compléter l'article 1^{er} de la loi n° 57-444 du 8 avril 1957 instituant un régime particulier de retraite en faveur des personnels actifs de la police (n° 270, 1978-1979) [10 avril 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2426 : la fonction publique (politique conventionnelle et réforme de la grille indiciaire) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 393). - Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre à M. Jean Cauchon qui remplace l'auteur le 15 juin 1979 (p. 1949, 1950).

Questions orales avec débat :

Question n° 161 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le Premier ministre : l'emploi (créations d'emplois en Lorraine). - Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979. (p. 655) : problème majeur de l'emploi ; la situation dramatique de la Lorraine. Rôle de l'information dans les réactions violentes de la population. Sauvetage in-extremis de Neuves-Maisons ; la situation dramatique de Longwy. Multiplication des communiqués contradictoires sur l'avenir de la Lorraine. Diversification industrielle ; l'exemple de Saviem à Batilly. Projet d'installation de constructions automobiles avec General Motors ou Ford. Problèmes particuliers de la Meurthe-et-Moselle. Situation d'Usinor, de Boussac. (p. 656) : augmentation du nombre des demandes d'emplois dans le secteur secondaire. Ralentissement de la

progression du secteur tertiaire. Situation de la région de Pont-à-Mousson : la bonne santé de Pont-à-Mousson et la crise du carbone lorrain de Pagny-sur-Moselle. Crise dans la région de Lunéville et de Nancy. Attente de solutions promises par le Gouvernement : l'exemple des cartonneries de la Rochette. Urgence d'un plan Meurthe-et-Moselle. Atouts universitaire, technologique et industriel de la Lorraine. Industrie du sel.

Question, n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort : les pensions militaires d'invalidité. — Discutées le 16 mai 1979. (p. 1275) : abus et remise en cause des droits des anciens combattants. Rapport constant ; le non respect de la parité entre traitement des fonctionnaires et pensions. Formation d'une commission tripartite et enlèvement des propositions de réforme. (p. 1276) : insuffisance de l'augmentation des pensions des veuves pour l'année 1979. Cas des Alsaciens-Mosellans : la nomination d'un médiateur allemand et français. Représentation des anciens combattants au Conseil économique et social : le vote d'une proposition de loi au Sénat et l'attente de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** [n° 187, 1978-1979]. — **Suite de la discussion** [19 juin 1979]. **Article 92.** — **Article L. 123-4 du code des communes** (p. 1987) : retire l'amendement n° III-93 de Mme Brigitte Gros concernant la fixation de la durée maximale d'absence de leur emploi accordée aux salariés exerçant des fonctions électives, par comparaison aux autorisations d'absence accordées par la loi aux représentants du personnel. **Article L. 123-6** (p. 1996) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-54 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues, prévoyant le remboursement par l'Etat des salaires et cotisations sociales versées par l'employeur au salarié titulaire de mandat municipal qui a bénéficié d'autorisations d'absence ; son financement par un prélèvement sur les gains aux jeux d'argent.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — **Article L. 123-8 du code des communes, premier alinéa** (p. 2022) : son amendement n° III-51 : prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions ; irrecevable.

Suite de la discussion [26 octobre 1979] : **Article 127 (suite).** — **Article L. 163-16 et L. 164-16 du code des communes** (p. 3578) : sur l'amendement n° V-29 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité de dissoudre un syndicat ou un district à expiration de la durée préfixée ou à la demande de la moitié au moins des conseils municipaux et les conditions financières d'un retrait volontaire, son sous-amendement n° V-70, déposé avec M. Jean-Marie Rausch et soutenu par M. Lionel de Tinguy : sort des personnels du district en cas de dissolution de celui-ci ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4861) : progression satisfaisante des crédits. Montée de la violence et priorité à la sécurité des Français. Développement de la petite délinquance. Réactions d'autodéfense. (p. 4862) : accroissement des effectifs de la police nationale et réaffectation dans les services actifs du personnel en tenue. Développement de la formation initiale et continue des policiers. Traitement des agents de la police nationale et alignement sur ceux des gendarmes. Indemnité de résidence et de sujétion spéciale. Mensualisation des pensions et augmentation du taux de reversion ; la suppression du principe de la non-rétroactivité des lois. Mécontentement des policiers et conditions de travail. Développement de la technique de « l'ilôtage ». Renovation des locaux. Vétusté du statut du personnel d'encadrement des préfectures. (p. 4863) : « bavures policières » et démoralisation de la police. Discussion d'une loi-cadre sur la police nationale. Effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales. Projet de loi sur les collectivités locales et absences de ressources nouvelles. Calcul du taux des quatre taxes directes. Désuétude de la fiscalité locale. Réforme de la fiscalité et variation des moyens financiers des communes rurales et urbaines. Remboursement de la TVA sur les travaux d'équipement. Montant des dotations globales de fonctionnement et du fonds de compensation de la TVA. Evolution de la pression fiscale locale. Nécessité d'une réforme financière globale pour les collectivités locales. (p. 4864) : absence d'attribution de la part d'un impôt national. Prise en charge par l'Etat des frais de logement des

instituteurs. Indemnité des maires et des adjoints. Vote favorable du groupe UCDP. (p. 4866) : récupération de la TVA sur les travaux d'investissement et d'entretien.

BONNEFOUS (Edouard), sénateur des Yvelines (GD).

NOMINATIONS

Président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2386 : les étrangers (obligation de discrétion d'étrangers résidant en France) à M. le Premier ministre [JO, Débats 15 février 1979] (p. 256). — Rectifiée par son auteur (voir question suivante).

Question n° 2386 rectifiée : le commerce extérieur (conséquences financières pour l'économie française de décisions prises par les autorités iraniennes) à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 13 avril 1979] (p. 784). — Réponse, de M. Pierre Bernard - Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 20 avril 1979 (p. 886).

Question n° 2467 : l'énergie (gaspillage d'énergie résultant de choix architecturaux) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 13 avril 1979] (p. 784). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie), le 5 juin 1979 (p. 1688).

Question n° 2491 : le pétrole (taxation des produits pétroliers) à M. le Premier ministre [JO, Débats 5 mai 1979] (p. 1142). — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, le 5 juin 1979 (p. 1684).

Question n° 2629 : la sécurité routière (obligation de l'usage des codes en ville) à M. le Premier ministre [JO, Débats 5 décembre 1979] (p. 5481).

Question orale avec débat :

Question n° 304 de M. Pierre Carous : la réglementation de la circulation routière. — Discutée le 11 décembre 1979 (p. 5314) : rapport entre l'exécutif et le législatif ; diminution par le Sénat des crédits d'information du Comité interministériel de sécurité routière et maintien par le Gouvernement de l'obligation du port de la ceinture et de l'utilisation des phares codes en ville, la nuit. Comité national contre l'utilisation des phares-codes animé par le président de l'Association française des Ophtalmologistes praticiens. Absence de la notion d'expérimentation dans le décret relatif aux phares-codes. (p. 5315) : refus d'abrogation du décret concerné.

INTERVENTIONS

— **Dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes** [26 juin 1979] (p. 2242) : l'extension continue des attributions de la Cour des Comptes ; la régression des effectifs de magistrats disponibles ; le recrutement ; les détachements. La qualité de ce rapport. Les points fondamentaux abordés. La parution, dans un délai de quelques mois, du rapport particulier consacré au fonctionnement des entreprises nationales. (p. 2243) : la Cour des comptes, auxiliaire du Parlement pour une meilleure gestion des finances publiques.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3264) : rappelle sa proposition de loi

tendant à remplacer la guillotine par une piqure. Fausse alternative guillotine ou abolition de la peine de mort.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [13 novembre 1979]. **Article 61** (p. 3899) : déclare au nom de la commission des finances l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° II-217 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à la compétence exclusivement étatique pour le financement de l'action sociale et la gestion décentralisée de celle-ci et relatif à l'institution d'un impôt sur la fortune.

— **Ordre du jour du Sénat** (20 novembre 1979) (p. 4115) : souligne l'impossibilité de tenir séance quand la commission des finances se réunit pour examiner les amendements affectant les articles de la première partie de la loi de finances.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — I. — Services généraux : Information [26 novembre 1979]. (p. 4442) : luxe et multiplication des publications administratives.

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4547) : s'oppose à la politique de création de PC opérationnels et demande une meilleure protection des populations civiles. **Examen des crédits. — Etat B** (p. 4572) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 218 de M. Francis Palmero et n° 233 de M. Charles de Cuttoli relatifs à une réduction des crédits du titre IV (réduction indicative des crédits concernant Radio France Internationale).

Universités [29 novembre 1979] (p. 4592) : crédits complémentaires accordés à l'Académie de médecine. Financement de la rénovation du Muséum d'histoire naturelle. Réforme du Centre national de la recherche scientifique. Revalorisation de l'enseignement technique, particulièrement en faveur des métiers d'art et de l'artisanat.

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4711) : urgente nécessité du maintien de la sécurité des employés dans les bureaux de poste. Rôle essentiel de la poste malgré le développement des télécommunications. Multiplication des erreurs sur les relevés du téléphone. Ignorance dans laquelle est tenu le Parlement sur les problèmes relatifs à la télématique et aux projets d'avenir dans le domaine des télécommunications. (p. 4712) : nécessaire instauration d'une collaboration constante entre le Parlement et le ministère des postes et des télécommunications.

Monnaies et médailles [4 décembre 1979] (p. 4830) : concours artistique de l'Administration des monnaies et médailles. Conditions de travail et aménagement du Quai Conti.

Services du Premier ministre. — II. — Secrétariat général de la défense nationale [5 décembre 1979] (p. 4901) : crédibilité de la force de frappe et développement de la protection civile. Grande métropole et absence d'hôpital enterré pour brûlés. Effort parallèle pour la modernisation de la force de frappe et la protection des populations.

Transports [6 décembre 1979]. — **Examen des crédits. — Etat B** (p. 5011) : son amendement n° 301, déposé avec M. Jean Cluzel et soutenu par ce dernier : réduction indicative des crédits du titre III (suppression des crédits attribués aux campagnes d'information menées au titre de l'obligation d'allumer les codes en ville) ; adopté.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5034) : faiblesse des réalisations de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. Pollution des eaux et récompense des efforts des agences de bassin ; pollution du Rhin par une entreprise française. Politique des espaces verts et situation des parcs naturels. Nombre de parcs naturels et politique des réserves naturelles. Conservatoire du littoral. Nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant. Arbres en milieu urbain et insuffisance des plantations. Menaces sur la forêt domaniale de Rambouillet ; prévision d'un stockage de gaz ; respect de la circulaire sur le rôle des forêts dans la civilisation des loisirs. Accroissement de la pollution atmosphérique ; teneur en plomb et ravalement des façades. Création de l'agence de l'atmosphère. Charte pour la qualité de la vie. Caractère nécessaire de la politique de l'environnement. Equilibre entre croissance qualitative et quantitative. Politique anti-pollution et créations d'emplois. Aménagement technologique et baisse des coûts de production.

Services du Premier ministre (suite). — I. Services généraux (suite). — Aménagement du territoire [9 décembre 1979] (p. 5148) : lourdeur du travail budgétaire à venir et effort de concision.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [19 décembre 1979]. Président de la commission des finances. — **Discussion générale** (p. 5772) : la nouvelle annoncée par la presse du même jour de la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Privatisation d'un service public. Contrôle du Parlement.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. — **Exception d'irrecevabilité** (p. 5885) : excuse l'absence du rapporteur général en raison d'un deuil familial. — **Discussion générale** (p. 5887) : examen par la commission des finances du projet de loi soumis au Sénat. Circonstances qui l'ont rendu nécessaire. Sa portée limitée dans le temps. **Avant l'article unique** (p. 5894) : s'oppose à l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, demandant l'institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques.

BONNET (Christian), ministre de l'intérieur (nommé le 5 avril 1978 dans le gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi donnant force de loi à la partie législative du code des communes, modifiant certaines dispositions de ce code, et complétant la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (n° 221, 1978-1979) rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Projet de loi, réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs (n° 259, 1978-1979) [3 avril 1979].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2378 de M. Jean-Marie Rausch remplacé par M. Charles Ferrant : la création d'un tribunal administratif à Metz [27 avril 1979] (p. 1050) : rattachement du département de la Moselle au tribunal de Strasbourg. Evolution du nombre d'affaires en instance et renforcement des effectifs.

Question n° 2560 de M. Philippe Machefer : la protection des populations en temps de crise et de guerre [12 octobre 1979] (p. 3230) : alerte au danger ; mise à l'abri ; organisation des secours. Protection contre la radioactivité. Utilisation des plans Orsec. Rôle des unités d'instruction de sécurité civile.

Question n° 2561 de M. Francis Palmero : les précautions concernant la vivisection des animaux [12 octobre 1979] (p. 3231) : articles R. 24-14 à R. 24-31 du code pénal relatifs à la protection des animaux sur lesquels sont effectués des expériences scientifiques. Personnes autorisées à pratiquer ces recherches. Dispositions de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Etudes du Conseil de l'Europe en vue de l'établissement d'une convention européenne sur la protection des animaux d'expérience.

Questions orales avec débat :

Question n° 195 de M. Michel Chauty : l'information de la population sur les centrales nucléaires [24 avril 1979] (p. 927) : sécurité et construction des centrales nucléaires. Explosion nucléaire et centrales électro-nucléaires. (p. 928) : incidents et élaboration de plans de protection interne et des plans Orsec-Rad. Publication des plans particuliers d'intervention des secours. Information des riverains des centrales nucléaires. Evacuation et capacité de protection des immeubles. Rôle des préfets. (p. 929) : association des maires à l'élaboration des plans particuliers d'intervention des secours. Nécessité d'une information. Nocivité de la publicité donnée à l'affaire de l'Amoco-Cadiz.

Questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253, de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou : les incendies de forêts en région méditerranéenne [30

octobre 1979] (p. 3612) : exploitation du malheur des populations méditerranéennes. (p. 3623) : changements économiques, sociaux et accroissement du risque d'incendie dans le Midi. Comparaison avec l'Espagne et doutes sur l'efficacité d'un plan communautaire de lutte contre l'incendie. (p. 3624) ; VII^e Plan et protection de la forêt : l'aménagement et l'amélioration de la protection et de l'alerte. Statistiques sur le reboisement et l'aménagement de pistes. Formation d'unités de sapeurs-pompiers. Développement de l'observation aérienne. Refus de participation du département du Var au fonctionnement des unités de sapeurs-pompiers. Appuis d'unités extérieures civiles ou militaires. Dévouement humain dans la lutte contre l'incendie ; l'importance du « bénévolat ». Moyens de coordination et poste de commandement de Valabre. Hauteur de l'engagement financier de l'Etat depuis le début du VII^e Plan. Rôle économique de la forêt ; problème de la production de la gemme. Incendies et qualité de végétation. Caractéristiques différentes des forêts méditerranéenne et landaise. (p. 3625) : faiblesse de la participation financière des propriétaires dans la lutte contre les incendies de la forêt des Landes. Incendies de l'été 1979 et influence des phénomènes climatiques. (p. 3626) : mesures à prendre et consultation des responsables locaux ; l'élaboration d'une synthèse par une commission présidée par le directeur de la sécurité civile. Comité interministériel du 2 octobre 1979. Adaptation des orientations générales aux situations des différents départements. Lutte contre l'incendie et aménagement de la forêt. Qualité des essences. Règlement communautaire sur l'action forestière en zone méditerranéenne. Amélioration du dispositif de détection des feux et d'alerte : le cas du Dromadaire. Renforcement des moyens aériens lourds ; l'exclusion de tout achat de nouveaux Canadairs en réponse à M. *Antoine Andrieux* et *Félix Ciccolini*. Acquisition de DC.6. (p. 3627) : utilisation systématique d'unités militaires spéciales, notamment lyonnaises. Renforcement des équipements radio et raccourcissement du délai d'intervention. Développement d'une meilleure coordination pour faire face à la multiplication des foyers. Souligne la diversité des avis échangés sur le terrain. Centralisation du commandement. Départementalisation des services et initiative des élus locaux en réponse à M. *Francis Palméro*. Valeur d'exemple du département des Landes. Responsabilité des établissements publics régionaux et des collectivités locales. (p. 3628) : utilisation des DC 6 en 1980 en réponse à M. *Antoine Andrieux* et choix à faire entre l'affrètement et l'achat en réponse à M. *Francis Palméro*. Département du Var et maintien de la hauteur de la participation financière de l'Etat. Participation de la communauté économique européenne. Effets physiques et psychologiques des Canadairs. (p. 3629) : VII^e Plan et lutte contre les feux de forêt.

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur sa proposition de loi organique tendant à compléter l'article L.0. 296 du code électoral (n° 220, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 1029) : suppression de l'interdiction faite à un sénateur devenu ministre d'avoir sur sa liste, lors de l'élection sénatoriale suivante, celui qui l'a remplacé au Sénat.

— **Projet de loi réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs** (n° 259, 1978-1979) [10 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1191) : multiplication des attentats par explosifs. Délai de déclaration du vol. Extension de la responsabilité de déclaration au préposé salarié. (p. 1192) : s'oppose au renvoi du texte en commission, à la demande du groupe socialiste. Dépôts pour les explosifs, évoqués par M. *Marcel Champeix*. Nécessaire effort de solidarité dans la lutte contre le terrorisme. (p. 1193) : compétence du Parquet pour apporter la preuve de la faute du préposé. **Article 1** : (p. 1194) : accepte l'amendement n° 1 de M. Paul Girod concernant la responsabilité des personnes détentrices d'une autorisation de « fabriquer » des produits explosifs ; adopté. **Article 2** : accepte l'amendement n° 2 rédactionnel de M. Paul Girod. **Après l'article 2** : (p. 1195) : son amendement n° 5 (*article additionnel*) : obligation pour l'employeur d'avertir le préposé de sa responsabilité en cas de vol ; adopté. Sur son amendement n° 5, accepte le sous-amendement n° 6 de M. Paul Girod relatif à la reconnaissance de cet avertissement par le préposé. Accepte l'amendement n° 4 de M. Paul Girod concernant l'application des nouvelles dispositions dans les territoires d'Outre-Mer et à Mayotte ; adopté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979) [17 mai 1979]. — **Dis-**

cussion générale (p. 1347) : importance et caractère irréversible de la réforme des collectivités locales. Historique de la réforme proposée. (p. 1348) : importance des travaux des commissions sénatoriales. Création d'une démocratie locale vivante ; une action concertée, progressive et tenace. Légitimité des collectivités locales françaises. Nécessité d'une décentralisation. Allègement des contrôles administratifs, financiers ou techniques ; l'exemple de la dotation globale d'équipement. (p. 1349) : statut de l'élu local ; les mesures en faveur d'une plus grande disponibilité et la possibilité d'exercer le mandat à plein temps. Développement d'une administration locale de qualité ; le recrutement et l'instauration d'un statut de fonctionnaire local. Encouragement à la coopération intercommunale volontaire. Information et participation des citoyens à la vie locale. (p. 1350) : referendum municipal. Réforme des collectivités locales et réforme de l'Etat ; les transferts de compétences et des moyens financiers correspondants. Cas des pouvoirs de police, de l'aide sociale, de l'éducation, de l'urbanisme, de la culture et des sports. (p. 1351) : transfert de compétences et compensations financières ; la création d'une dotation complémentaire à la dotation globale de fonctionnement. Collectivités locales et réforme de l'administration étatique ; l'allègement des contrôles et des tutelles. Réalisation de la réforme ; l'application depuis le 1^{er} janvier 1979 de la loi créant la dotation globale de fonctionnement. Engagements financiers de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. Développement des responsabilités locales ; les projets de loi sur la publicité et les enseignes, les transports publics d'intérêt local. (p. 1352) : expériences étrangères et échec des réformes « autoritaires ».

Suite de la discussion [23 mai 1979]. (p. 1457) : importance du projet de loi. Elaboration de lois particulières pour les communautés urbaines et les villes nouvelles. Poursuite de l'expérience régionale. Intégration des collectivités locales d'outre-mer dans la réforme. Caractère exécutoire de plein droit des délibérations des conseils municipaux ; les exceptions prévues. Maintien du contrôle de l'égalité. Liberté financière pour les communes bien gérées et tutelle financière pour les autres. Fin de l'institutionnalisation de la subvention d'équilibre budgétaire. Liberté d'emprunt et tutelle bancaire. (p. 1458) : maintien du rôle privilégié de la caisse des dépôts. Rapport Mayoux et développement de la concurrence bancaire ; le respect de la spécificité des collectivités locales. Gestion financière quotidienne ; l'allègement des procédures. L'affirmation du principe de non-intervention systématique des collectivités locales en matière économique et appréciation des nécessités économiques. Allègement des normes et des prescriptions techniques ; l'élaboration d'un code national des normes. Dotation globale d'équipement ; le problème du choix d'une référence d'évolution. (p. 1459) : critères de répartition de la dotation globale de fonctionnement entre les communes ; la proposition du nombre de logements construits. Maintien de l'engagement financier de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales ; l'exemple du VRTS. Remboursement de la TVA aux communes. (p. 1460) : aides de l'Etat et VRTS. Réforme des prêts aux collectivités locales ; le prêt forfaitaire et le prêt spécifique. Principe de la rémunération des concours de l'Etat aux communes ; la « déconnection » entre rémunération et montant des travaux effectués. Réalités locales et départements. Compétences locales pour les services de « voisinage ». Prise en charge par l'Etat des charges de justice. Suppression des contingents de police ; les critères de l'étatisation. (p. 1461) : maintien des droits des policiers municipaux. Adéquation de la responsabilité des communes et des pouvoirs réels des maires. Répartition des compétences en matière d'aide sociale ; le principe de création de blocs de compétence. Evolution des dépenses et composition de ces blocs de compétence ; la décelération de certaines dépenses dévolues aux collectivités locales. Prise en charge par les collectivités locales des frais d'hébergement et de soins aux personnes âgées dans les centres de longs séjours. Transfert de la santé scolaire aux collectivités locales. Révision des barèmes d'aide sociale. Maintien de l'unité des directions départementales des affaires sanitaires et sociales. (p. 1462) : décentralisation du système éducatif et alourdissement des budgets départementaux. Conseil départemental de l'éducation. Décentralisation de l'aide financière et de l'aide sociale en milieu scolaire. Démographie et évolution du montant des bourses. Implantation des établissements scolaires et transports scolaires. Indemnité de logement des instituteurs versée par les communes ; les garanties proposées par le Gouvernement. Compétences communales en matière d'urbanisme. (p. 1463) : compensations financières ; la référence au coût réel de l'année du transfert. Ajustement de la dotation globale de fonctionnement et création d'une dotation complémentaire. Comité des finances locales et rapport sur l'évolution des charges liées aux compétences

transférées. (p. 1463) : dotation globale de fonctionnement et liberté de gestion des communes. (p. 1464) : allègement des normes techniques. Refus de la fonctionnarisation des maires. Indemnités et crédits d'heures. Exercice du mandat de maire à temps plein. Responsabilité des collectivités locales pour la formation des élus locaux. Autorisation d'absence et garanties accordées aux salariés ; le cas particulier des organismes de coopération. Pouvoirs du maire dans la gestion du personnel communal. Création d'emplois spécifiques. Maintien de la nomenclature des emplois réglementés. Renforcement du rôle des commissions pour le personnel communal. Action du centre de formation des personnels communaux (CFPC) (p. 1465) : fonctionnement du CFPC ; mobilité des fonctionnaires communaux entre l'Etat et les collectivités locales. Le cas des agents supérieurs des collectivités locales. Conflit secrétaire général et maire nouvellement élu. « Légalisation » du cabinet préfectoral. Principe d'une coopération intercommunale volontaire. Services obligatoires et répartition des charges entre les communes. Procédures d'information ou de concertation pour la réalisation d'équipements ou de services collectifs. (p. 1466) : caractère de ressources nouvelles du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Suite de la discussion [30 mai 1979]. Article 2. — Article L. 121-38 du code des communes (p. 1544) sur l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen termes ; garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B, indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal, demande le retrait du sous-amendement n° I-169 de M. Pierre Vallon relatif à l'approbation de ces délibérations par le préfet. (p. 1548) : s'oppose aux amendements n° I-161 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de toute approbation préalable des délibérations du conseil municipal et n° I-176 de MM. Josy Moinet et Jean Béranger, soutenu par ce dernier relatif à l'approbation des délibérations des conseils municipaux concernant les emprunts à long et moyen termes et l'intervention des communes dans le domaine industriel et commercial. Accepte l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy ; sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues n° I-104 relatif à la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations concernant les emprunts lorsque l'endettement moyen de la commune dépasse de plus de 80 % l'endettement des communes de la même catégorie de population et n° I-105 concernant la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations ayant pour objet la garantie des emprunts lorsque les annuités d'emprunt excèdent de 80 % au moins le montant moyen des garanties consenties par les communes de même catégorie ; son sous-amendement n° 185 de forme ; adopté. (p. 1550) : l'actualisation du niveau moyen d'endettement par la loi de finances. **Article 3. — Article L. 376-1 et 2^e alinéa de l'article L. 376.3 (p. 1551) : accepte l'amendement n° I-4 de forme de M. Lionel de Tinguy. **Avant l'article 4 (p. 1552) :** son amendement n° I-194 (*article additionnel*) : réforme du régime des stations classées, au plus tard le 1^{er} janvier 1981 ; adopté. **Article 6. — Article L. 314-1 (p. 1553) :** accepte l'amendement n° I-7 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le délai laissé à l'administration pour présenter ses observations sur les marchés des collectivités locales ; annulation par le préfet des actes de passation de marchés ; sur cet amendement, son sous-amendement n° I-189 de forme ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-62 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la communication, pour information, à l'autorité compétente des procès-verbaux d'adjudication ou d'appel d'offres pour le compte des communes et des marchés passés par ces collectivités. **Après l'article 6 (p. 1554) :** demande le retrait de l'amendement n° I-102 de M. Paul Séramy concernant l'actualisation, chaque année, des seuils prévus pour la passation des adjudications, marchés et mémoires. **Avant l'article 7. — Article 1585 C du code général des impôts (p. 1555) :** s'oppose au 1^o et s'en remet à la sagesse du sénat pour le 2^o de l'amendement n° I-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant 1^o l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique ; 2^o la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels. (p. 1556) : principes de la taxe locale d'équipement telle qu'elle a été conçue en 1967.**

Suite de la discussion [31 mai 1979]. Article 13. — Article L. 122-20 de ce code (p. 1594) : accepte l'amendement rédactionnel n° I-15 de M. Lionel de Tinguy. **Article 14. — Article L. 236-7 de ce code (p. 1595) :** accepte l'amendement n° I-16 de coordination de M. Lionel de Tinguy et s'oppose à l'amendement n° I-67 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la liberté d'emprunt à l'étranger dans le quota fixé par la loi de finances ; la répartition des quotas par le comité des finances locales. Coût des emprunts à l'étranger ; l'exemple de Marseille. **Article 15. — Article L. 212-1, L. 212-9 et L. 221-5 de ce code (p. 1597) :** s'oppose aux amendements n° I-138 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire prévoyant la suppression des dispositions de ces articles concernant la tutelle préfectorale en matière budgétaire et n° I-68 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la nécessité d'une autorisation du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante d'un groupement pour le prélèvement sur leur budget des dépenses obligatoires. **Article 16. — Article L. 133-3 de ce code (p. 1598) :** accepte l'amendement de forme n° I-17 de M. Lionel de Tinguy. **Article 17. — Article L. 162-3 de ce code dernier alinéa :** accepte l'amendement rédactionnel n° I-18 de M. Lionel de Tinguy. **Article 18. — Article L. 255-3 de ce code, 2^e alinéa,** accepte l'amendement rédactionnel n° I-19 de M. Lionel de Tinguy. **Article 19. — Article L. 211-1 de ce code (p. 1599) :** sur l'amendement n° I-20 de M. Lionel de Tinguy portant sur la définition de l'équilibre réel du budget communal ; l'auto-financement et le remboursement partiel de la dette, son sous-amendement I-195 : autofinancement et remboursement en capital de la fraction de la dette due au cours de l'exercice ; adopté. (p. 1600) : demande le rejet de l'amendement n° I-139 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant le vote en équilibre du budget communal ; les limites de l'auto-financement ou le prélèvement sur la recette de la section de fonctionnement. **Article 20. — Article L. 212-4 de ce code premier et dernier alinéas (p. 1602) :** s'oppose aux amendements n° I-69 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, concernant l'impossibilité de financement des dépenses obligatoires par les dépenses votées par le conseil municipal ; le financement des dépenses obligatoires et n° I-162 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portent sur la suppression de la notion d'équilibre « réel » du budget ; le déséquilibre du budget et l'intervention du tribunal administratif et de la commission prévue à l'article 212-5. **Après l'article 20 (p. 1603) :** s'oppose à l'amendement n° I-70 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, relatif à l'assimilation au régime fiscal direct des redevances perçues par les services publics gérés par les collectivités locales ou leurs groupements. **Article 21. — Article L. 264-11 de ce code (p. 1604) :** accepte l'amendement rédactionnel n° I-21 de M. Lionel de Tinguy. **Article 22. — Article L. 221-2 et L. 221-1, 2^e alinéa de ce code (p. 1605) :** accepte l'amendement n° I-22 de M. Lionel de Tinguy concernant la détermination par la loi et en fonction de l'exigibilité des dettes des dépenses obligatoires ; le principe de l'intervention de la loi pour le transfert de charges aux communes. Accepte la réserve de l'amendement n° I-149 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire relatif à l'attribution à l'Etat de la charge des indemnités de logement aux membres du corps enseignant et aux principes et barème d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. **Article 23. — Article L. 261-1 de ce code :** accepte l'amendement n° I-23 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la suppression de cet article concernant les dispositions applicables aux départements d'Alsace et de Moselle. **Article 24. — Article L. 261-4 de ce code (p. 1606) :** accepte l'amendement n° I-24 de M. Lionel de Tinguy relatif à la suppression de cet article concernant les dispositions relatives aux dépenses obligatoires et applicables aux communes d'Alsace et de Moselle. **Article 27. — Article L. 215-5 de ce code, alinéa 1 :** s'oppose aux amendements n° I-71 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire concernant le déficit budgétaire par référence au total des recettes réelles la composition paritaire de la commission chargée de l'examen du budget déficitaire et n° I-142 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à la composition de la commission paritaire chargée de l'examen du budget communal déficitaire. (p. 1607) : caractère néfaste de la composition paritaire de la commission chargée d'examiner les budgets communaux en déficit. **Article L. 212-5 de ce code, 2^e alinéa (p. 1608) :** s'oppose aux amendements n° I-72 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, prévoyant le principe d'un emprunt excep-

tionnel ou d'une subvention d'équilibre en cas de déficit du budget communal ; le rôle du comité des finances locales et n° I-163 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portant sur le principe d'une subvention d'équilibre et exceptionnellement d'un emprunt pour la couverture du déficit budgétaire communal. Erection de système, par le PCF, de la subvention d'équilibre par le vote systématique des déficits budgétaires ; le cas de la commune d'Auray. **Après l'article 27.** - *Article L. 212-7, alinéa 2, de ce code* (p. 1611) : accepte l'amendement de coordination n° I-25 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy. **Article 28.** - *Article L. 212-9 (nouveau) de ce code* (p. 1612) : s'oppose à l'amendement n° I-143 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la suppression de cet article concernant le remboursement de l'emprunt exceptionnel pour cause de déficit. - *Article L. 212-8 de ce code* : accepte l'amendement de forme n° I-26 de M. Lionel de Tinguy. Tutelle de contrôle et tutelle portant sur le plan de redressement financier de la commune. **Article 29.** - *Article L. 212-8 de ce code* (p. 1613) : s'oppose à l'amendement n° I-144 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à la suppression de cet article concernant le règlement d'office du budget en cas d'absence de mesures de redressement financier et l'interdiction de virements d'article à article. **Article 30.** - *Article L. 235-5 de ce code* (p. 1614) : s'oppose à l'amendement n° I-164 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, prévoyant la suppression de cet article concernant le versement de subventions exceptionnelles d'équilibre suscité par des circonstances indépendantes de la gestion municipale. (p. 1615) : accepte l'amendement n° I-28 de M. Lionel de Tinguy concernant le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre après application d'un plan de redressement financier ; adopté. **Avant l'article 32.** - *Article L. 221-10 de ce code* (p. 1617) : modalités de rémunération des agents de l'Etat. Son amendement n° I-204 (*article additionnel*) : 1° principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; cette partie adoptée ; 2° principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978 ; cette partie adoptée [1^{er} juin 1979] ; réservé jusqu'avant le vote sur l'ensemble du projet de loi [13 juin 1979]. S'oppose à l'amendement n° I-29 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant l'interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; la possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; le calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981. (p. 1622) : suppression de l'intéressement direct des fonctionnaires de l'Etat aux travaux communaux. Principe de compensation en fonction des prestations. Maintien des droits actuels des agents de la fonction publique. Mise en concurrence de l'ingénierie privée et publique.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Avant l'article 32.** - *Article L. 221-10 du code des communes* (p. 1824) : maintien des droits des fonctionnaires. Réserve du vote sur l'ensemble de son amendement n° I-204 (déposé le 31 mai 1979). - (p. 1826). S'oppose à l'amendement n° I-172 de M. Paul Séramy prévoyant la prise en compte de la participation communale dans les dépenses d'investissements engagées par l'Etat pour le calcul des investissements communaux donnant droit à remboursement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. **Article 32.** - *Article L. 221-1* (p. 1827) : accepte l'amendement n° I-30 de M. Lionel de Tinguy concernant la suppression de cet article dont les dispositions ont été précédemment adoptées. **Après l'article 32.** - *Article L. 221-3* : oppose l'article 40 de la constitution à l'amendement n° I-77 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la majoration des pénalités ou amendes administratives pénales : le versement du produit de cette majoration aux bureaux d'aide sociale. (p. 1846) ; à ce même amendement oppose l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, interdisant l'affectation des ressources budgétaires. **Article 33.** - *Article L. 221-3* (p. 1828) : accepte l'amendement n° I-212 de M. Lionel de Tinguy concernant la suppression de cet article qui abroge des dispositions déjà abrogées. **Avant l'article 34** : son amendement n° I-197 (*article additionnel*) : coordination ; intitulé de la sous-section III « l'information du conseil municipal

et du conseil général » ; adopté. **Article 36.** - *Article L. 235-8* (p. 1841) : inconvenients des amendements de séance. (p. 1842) : demande l'application du paragraphe 5 de l'article 49 du règlement Sénat en vertu duquel le Gouvernement peut s'opposer à l'examen des amendements et sous-amendements déposés en séance. (p. 1843) : souligne le déphasage qui existe en Allemagne entre les Länder et l'Etat fédéral ; conséquences catastrophiques. (p. 1848) : sur l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécam instaurant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement comme le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° I-217 de M. Jacques Larché prévoyant que sauf disposition contraire de la loi de finances, la variation sera au moins égale à la moyenne constatée pour ces dépenses pendant les trois derniers exercices. (p. 1849) : sur l'amendement n° 147 de M. Joseph Raybaud prévoyant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques, accepte l'amendement n° I-218 de M. Jacques Larché ayant le même objet que son sous-amendement n° I-217. Sur l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécam, s'oppose au sous-amendement n° I-219 de M. Jean Béranger instaurant la prise en compte d'éventuelles dispositions plus avantageuses de la loi de finances. - *Article L. 235-9* (dotation globale d'équipement) (p. 1856) : accepte l'amendement n° I-34 de M. Lionel de Tinguy concernant la prise en compte de la population permanente et saisonnière sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° I-45, de M. Paul Séramy prévoyant la prise en compte du nombre d'enfants scolarisables. S'oppose à l'amendement n° I-48 de M. Joseph Raybaud instaurant la suppression du critère de répartition que constituent les logements construits durant la dernière année ; la prise en compte d'un habitant par résidence secondaire ainsi que de la voirie rurale. S'oppose aux amendements de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues n° I-79 relatif au cas des communes dont la population diminue et n° I-81 prévoyant la prise en compte de la population inactive non scolarisée. (p. 1857) : s'oppose à l'amendement n° I-80 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant, la prise en compte de la superficie de la voirie communale. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-55 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en compte du nombre des logements construits les cinq dernières années. S'oppose aux amendements n° I-181 de M. Paul Girod, soutenu par M. Michel Giraud prévoyant la prise en compte de la charge des bâtiments publics communaux non classés monuments historiques, et n° I-100 de M. Henri Goetschy, soutenu par M. Marcel Rudloff concernant le versement de la dotation globale d'équipement au conseil général en cas d'inexistence d'un organisme de coopération intercommunal. Accepte l'amendement n° I-56 de M. Roland du Luart et Mme Brigitte Gros, soutenu par cette dernière, prévoyant la communication de la répartition de la dotation globale d'équipement au conseil général de chaque département. (p. 1859) : accepte les amendements de M. Lionel de Tinguy n° I-227 relatif à la prise en compte des logements construits « les trois dernières années connues » et n° I-207 concernant la prise en compte des logements construits « les trois dernières années connues ». (p. 1860) : accepte l'amendement n° I-98 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la communication au comité des finances locales de la répartition de la dotation globale d'équipement effectuée par le gouvernement. (p. 1861) : s'oppose à l'amendement n° I-151 de M. Guy Petit, soutenu par M. Marcel Rudloff, concernant le cas des communes touristiques.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 36.** - *Article L. 235-11 du code des communes* (p. 1883) : son amendement I-202 : versement à un organisme de coopération intercommunal de la dotation globale d'équipement ; contrepartie aux travaux de cet organisme ; retiré sous réserve de l'adoption de son sous-amendement I-232 à l'amendement I-36 de M. Lionel de Tinguy. Placement des disponibilités des collectivités territoriales au Trésor selon l'article 15 de la loi organique du 2 janvier 1959. Demande le retrait de l'amendement n° I-50 de M. Joseph Raybaud relatif aux placements en bons du Trésor des fonds en attente d'emploi de la dotation globale d'équipement, ainsi que du sous-amendement, à cet amendement, n° I-209 de M. Maurice Blin, concernant la définition comptable de la part inemployée de la dotation globale d'équipement. (p. 1884) : sur l'amendement n° I-36 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité de reversement de la dotation globale d'équipement à un organisme intercommunal ou à une autre commune ; la contrepartie de ce versement en travaux, argent ou de toute autre manière, son sous-amendement n° I-232 :

dotation globale d'équipement et préfinancement des travaux d'un organisme de coopération intercommunale; contrepartie ultérieure en travaux; adopté. (p. 1885): oppose l'article 15 de la loi organique de 1959 à l'amendement n° I-50 de M. Joseph Raybaud repris par M. Franck Sérusclat, ainsi qu'au sous-amendement à cet amendement, n° I-209 de M. Maurice Blin repris par M. Franck Sérusclat. **Article 37** (p. 1889): sur l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'institution progressive de la dotation globale d'équipement; au montant de cette dotation; au maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international; a l'indexation des sommes affectées à la dotation; son sous-amendement n° I-230: suppression des dispositions de cet article faisant référence aux subventions d'actions d'intérêt international; adopté devient sans objet. (p. 1890): sur ce même amendement, son sous-amendement de coordination n° I-231; adopté devient sans objet (p. 1892): Sur ce même amendement n° I-37 demande le retrait du sous-amendement n° I-152 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues concernant le montant de la dotation globale d'équipement, les subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer. Non-globalisation des subventions d'assainissement et d'adduction d'eau. Particularités des communes rurales pour les problèmes d'eau. Absence de globalisation des subventions des agences de bassin. (p. 1893): confusion des crédits d'eau et d'assainissement dans la loi de finances pour 1977. (p. 1894): contrôle du Parlement sur la globalisation des subventions spécifiques. (p. 1895): emprunt pour travaux d'adduction d'eau et remboursement par la dotation globale d'équipement. Maintien de subventions spécifiques pour les grands barrages et transferts d'eau. S'oppose à l'amendement n° I-51 de M. Joseph Raybaud relatif à l'institution progressive de la dotation globale d'équipement; à l'indexation de la dotation sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques; aux subventions spécifiques pour les opérations d'aménagement du territoire ou d'intérêt national. (p. 1896): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-183 de M. Jean Béranget et plusieurs de ses collègues concernant la mise en place progressive de la dotation globale d'équipement; indexation sur l'évolution de l'impôt sur le revenu. (p. 1897): assainissement et fonds national d'adduction d'eau, le retard en matière d'assainissement par rapport à l'adduction d'eau (p. 1900): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy.

— **S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Georges Dayan, Sénateur de Paris** [19 juin 1979] (p. 1967).

Suite de la discussion [19 juin 1979]. — **Titre III** (p. 1969): accepte l'amendement rédactionnel n° III-96 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire. **Article 92.** — **Avant l'article L. 123-1 du code des communes** (p. 1972): s'oppose à l'amendement n° III-97 (*Article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, prévoyant l'extension de l'application des dispositions facilitant l'exercice de certains mandats municipaux aux mandats des conseillers généraux. (p. 1973): s'oppose à l'amendement n° III-98 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant la déduction des frais de garde pour le calcul de l'impôt sur le revenu au bénéfice des parents exerçant un mandat local ou régional. **Article L. 123-1** (p. 1975): s'oppose aux amendements n° III-129 de M. Jean Béranget concernant l'indemnité spéciale de plein droit pour l'exercice des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, n° III-55 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues relatif à l'indemnisation des fonctions de maire et d'adjoint de plein droit dans toutes les communes, n° III-99 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant la possibilité pour les maires, adjoints et conseillers municipaux de percevoir des compensations pécuniaires; accepte l'amendement n° III-24 de M. Jean Chérioux sur le principe de la gratuité des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal. **Article L. 123-2** (p. 1977): accepte l'amendement n° III-25 de M. Jean Chérioux concernant les autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un conseil municipal, pour participer aux séances de ce conseil et quand ils sont chargés de représenter le conseil par décision du maire ou du conseil municipal. Son amendement n° III-148: extension des autorisations d'absence aux salariés membres d'organismes de coopération intercommunale; adopté. S'oppose, sur l'amendement n° III-25, aux sous-amendements n° III-79 de M. Michel Giraud prévoyant l'extension des autorisations d'absence aux salariés membres « du conseil d'un organisme de

coopération intercommunale » et n° III-56 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant des autorisations d'absence pour participer aux séances des organismes dans lesquels la commune est représentée. (p. 1978): s'oppose aux amendements n° III-52 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues concernant l'interdiction de léser tout salarié du secteur privé ou nationalisé dans sa rémunération, le dédoublement de sa carrière ou sa protection sociale, s'il détient un mandat au conseil municipal, au conseil général ou un établissement public régional et n° III-100 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, relatif aux autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un conseil municipal, pour toute mission ou étude nécessitée par le mandat. **Article L. 123-3** (p. 1980): sur l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy concernant la non-obligation pour l'employeur de rémunérer le temps passé par les salariés aux séances du conseil municipal, de ses commissions ou dans les organismes dépendant de la commune et l'application de ces dispositions aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, son sous-amendement n° III-136; non rémunération de la part de l'employeur; incorporé à l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy et adopté avec ce dernier. (p. 1981): oppose l'article 40 de la constitution à l'amendement n° III-80 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant la création d'une caisse nationale de compensation pour l'exercice des mandats locaux, chargée de servir les indemnités nouvellement créées et de rembourser aux entreprises les salaires correspondant aux autorisations d'absence; les ressources de cette caisse. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° III-26 de M. Jean Chérioux prévoyant la récupération des absences autorisées, à la demande du salarié et sous réserve de l'accord de son employeur. Accepte le sous-amendement rédactionnel n° III-120 de M. Pierre Louvot, sur l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy. **Article L. 123-4** (p. 1987): s'oppose à l'amendement n° III-58 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant les congés d'absence non rémunérés, de droit pour les salariés exerçant des fonctions électives. Accepte l'amendement n° III-4 de M. Lionel de Tinguy concernant les autorisations spéciales d'absence accordées aux salariés qui ont la qualité de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal et qui bénéficient d'indemnités de fonction. (p. 1988): accepte l'amendement n° III-122 de M. Pierre Louvot concernant la fixation du seuil à partir duquel doivent être accordées des autorisations spéciales d'absence par les employeurs qui occupent plus de dix salariés « dans le même établissement ». Sur l'amendement n° III-4 de M. Lionel de Tinguy s'oppose au sous-amendement n° III-103 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire relatif à la fixation de la durée et des conditions des autorisations spéciales d'absence par délibération du conseil municipal. S'oppose également à l'amendement n° III-102 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, prévoyant l'obligation pour les employeurs d'accorder des autorisations spéciales d'absence à leur salarié, maire ou adjoint, dans des conditions déterminées par délibération du conseil municipal. Demande le retrait de l'amendement n° III-121 de M. Pierre Louvot concernant le relèvement du seuil de salariés à partir duquel les employeurs sont tenus d'accorder des autorisations spéciales d'absence. (p. 1989). S'oppose à l'amendement n° III-53 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues prévoyant les autorisations d'absence sans justification pour les maires et les adjoints afin d'exercer leur mandat, sur justification, pour participer aux réunions d'organismes dans lesquels la commune est représentée. **Après l'article L. 123-4** (p. 1990): s'oppose à l'amendement n° III-104 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'extension aux conseils municipaux des droits accordés aux maires et adjoints en matière d'autorisations spéciales d'absence. S'oppose à l'amendement n° III-59 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'impossibilité de changer par affectation ou mutation, sans leur accord, le poste des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des agents des établissements publics et des services publics et des membres du conseil municipal de la commune où ils étaient précédemment affectés. **Article L. 123-5** (p. 1991): s'oppose à l'amendement n° III-94 de Mme Brigitte Gros, soutenu par M. Paul Séramy relatif à l'impossibilité pour l'employeur de considérer les suspensions de travail comme cause de sanction disciplinaire ou cause de rupture du contrat de travail; procédure de licenciement d'un maire ou d'un adjoint. Son amendement n° III-137: nullité du licenciement ayant pour cause des suspensions de travail accordées au salarié maire ou adjoint; adopté. — **Après l'article L. 123-5** (p. 1992): s'oppose à l'amendement n° III-105

(*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant la possibilité pour les candidats aux élections cantonales ou municipales exerçant une activité salariée de suspendre cette activité pendant le mois précédant le scrutin, sans qu'il y ait cause de rupture du contrat de travail. *Article L. 123-6* (p. 1994) : accepte l'amendement n° III-5 de M. Lionel de Tinguy concernant les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, maires, adjoints ou conseillers municipaux qui bénéficient d'une indemnité de fonction ; la détermination des conditions de ces autorisations par décret en conseil d'Etat. Sur cet amendement accepte le sous-amendement n° III-82 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application de ces dispositions aux salariés qui ont la qualité de président d'organisme de coopération intercommunale. S'oppose à l'amendement n° III-54 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues prévoyant le remboursement par l'Etat des salaires et cotisations sociales versées par l'employeur au salarié titulaire de mandat municipal qui a bénéficié d'autorisations d'absence ; son financement par un prélèvement sur les gains aux jeux d'argent. *Article 123-7* (p. 2004) ; sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité, avec l'accord du conseil municipal, d'exercer leur mandat à temps complet, avec une indemnisation spéciale, pour les maires des communes de plus de 30000 habitants, les adjoints dans les communes de plus de 80000 habitants, un adjoint de plus par tranche de 100000 habitants dans les communes de plus de 180000 habitants, son sous-amendement n° III-138 : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'accord du conseil municipal et la possibilité pour un adjoint d'exercer le mandat à temps complet : rejeté. S'oppose à l'amendement n° III-147 de M. Jacques Larché prévoyant la suppression de cet article du code des communes qui a trait à l'exercice du mandat municipal à temps complet. (p. 2005) : s'oppose à l'amendement n° III-107 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité pour les maires et adjoints, avec l'approbation du conseil municipal, de choisir d'exercer leur mandat à temps complet et s'oppose au sous-amendement n° III-29 de M. Jean Chérioux, sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy, instaurant la référence à la notion d'indemnité municipale ; nombre limite d'adjoints qui peuvent exercer leur mandat à temps plein dans les communes de plus de 180000 habitants. Sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° III-108 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'abaissement des seuils de population. S'oppose à l'amendement n° III-60 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité, en accord avec le conseil municipal, pour les maires des communes chef-lieu de département ou d'arrondissement et ceux des communes de plus de 50 000 habitants ou leur adjoint, d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice de leur mandat. (p. 2006) : s'oppose, sur cet amendement n° III-6, au sous-amendement n° III-144 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant la fixation par décret en conseil d'Etat des conditions d'application et des modalités de prise en compte des populations saisonnières importantes ainsi qu'aux amendements de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues n° III-62 prévoyant la suppression de la limitation à une année de la période pendant laquelle l'employeur est tenu d'embaucher par priorité l'élu qui a manifesté son intention de reprendre son emploi et n° III-63 concernant l'attribution aux anciens élus d'une partie de leur ancienne indemnité à l'expiration de leur deuxième mandat ; la possibilité de stages, de recyclage. Sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy s'oppose au sous-amendement n° III-135 de M. Michel Giraud concernant la priorité de réengagement au sein de l'entreprise à l'issue du mandat et la prorogation de l'indemnité de fonction pendant six mois ou plus si l'élu ne retrouve pas son emploi antérieur. (p. 2008) : sur cet amendement, son sous-amendement n° III-149 : possibilité de cesser d'exercer toute activité professionnelle et de bénéficier d'une indemnité municipale pour un adjoint dans les communes de plus de 100000 habitants lorsque le maire a opté pour l'exercice de son mandat à temps complet ; rejeté. (p. 2009) : oppose l'article 40 de la constitution, à l'amendement n° III-29 de M. Jean Chérioux. (p. 2011) : sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy, s'oppose au sous-amendement n° III-135 de M. Michel Giraud concernant la priorité de réengagement au sein de l'entreprise à l'issue du mandat et la prolongation de l'indemnité de fonction pendant six mois ou plus si l'élu ne retrouve pas son emploi antérieur. (p. 2012) : sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° III-180 de

M. Jacques Carat relatif à l'obligation pour les maires ou adjoints qui choisissent le temps complet de renoncer à toute rémunération professionnelle excédant 20 % de leur indemnité de maire à temps plein, ainsi qu'aux sous-amendements de M. Pierre Louvot n° III-126 prévoyant l'impossibilité pour l'élu, pendant la période de suspension de son contrat de travail, d'exercer des fonctions représentatives au sein de l'entreprise et n° III-127 concernant la non-prise en compte de l'élu, pendant la période de suspension du contrat de travail, pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles, qui se réfèrent à une condition d'effectif du personnel de l'entreprise.

– **Proposition de loi tendant à compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (n° 365, 1978-1979 [21 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2079) : impasse de la situation actuelle. Adoption par de nombreux conseils généraux des principes de la proposition de loi. Règle de la majorité relative au troisième tour et élection au bénéfice de l'âge pour les bureaux des conseils municipaux. **Article 1^{er}**. – *Article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, premier alinéa* : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant l'élection à la proportionnelle des vice-présidents et secrétaires des groupes du conseil général. **Après l'article 1^{er}**. – *Article 69 de la loi du 10 août 1871, premier alinéa* : s'oppose à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues instituant l'élection à la représentation proportionnelle des membres de la commission départementale. **Article 2** (p. 2080) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article donnant un caractère interprétatif à la présente loi.

– **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2657 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration** (n° 355, 1978-1979) [26 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2241) : le malentendu qui est à l'origine de la décision de la commission d'opposer la question préalable. La dissociation logique de deux projets de loi, dont le premier vise les étrangers en situation irrégulière et le second les conditions de séjour et de travail des étrangers en France. La modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945. La politique libérale de la France. Le nombre des réfugiés en France. L'augmentation du nombre des étrangers en situation irrégulière depuis la suspension de l'immigration en 1974. Le refoulement et l'expulsion. (p. 2242) : la protection des étrangers qui vivent en France dans des conditions régulières.

Deuxième lecture [30 juin 1979]. (p. 2576) : renonciation du Sénat à la question préalable. Auditions de la commission et dissipation d'équivoques. Ordonnance du 2 novembre 1945 et complément apporté à des dispositions insuffisantes. Refoulement des étrangers en situation irrégulière et détention dans les locaux ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire. Procédure d'expulsion ; application de l'article 120 du code pénal en cas de refus de l'intéressé. (p. 2577) : vote du projet de loi et accroissement de la sécurité des Français. Groupes de pression et mérite du Sénat de ne pas céder à leurs interventions. Dénaturation de la politique du gouvernement par certains journaux.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [2 octobre 1979]. **Article 92 (suite)** (p. 2888) : poursuite du débat et obligations du ministre de l'intérieur. Adoption par le Sénat de dispositions sur l'allègement des contrôles ; l'exemple de la création d'une dotation globale d'équipement. Amélioration du statut des élus locaux. (p. 2889) : égalité d'accès aux mandats locaux. Usage du droit d'amendement par le Sénat et esprit de concertation. Indemnités des conseillers généraux ; l'opposition du gouvernement à l'assimilation de leurs fonctions à celles des magistrats municipaux. Décentralisation et nécessité d'un personnel communal de qualité. Principe de l'autorité du maire sur la gestion de son personnel ; la suppression du tableau des emplois communaux et de l'approbation préfectorale sur la création des emplois spécifiques de catégories C et D ; l'établissement des listes d'aptitudes. Recrutement direct des titulaires d'emplois de haut niveau ; le cas du secrétaire général. (p. 2890) . Harmonisation des recrutements ; le rôle du centre de formation des personnels communaux. Amélioration des conditions de rémunération et d'avancement. Développement de la diversité des fonctions des agents communaux ; les mesures proposées pour développer la mobilité de l'emploi. Distinction entre grade et fonctions. (p.

2891) : adoption de cette distinction pour le secrétaire général et les attachés communaux. Rejet de la création d'un corps communal national et création d'une commission des emplois supérieurs des communes. Débouchés des fonctionnaires communaux ; le droit d'accès à la fonction publique de l'Etat et l'adaptation constante des emplois aux besoins nouveaux. Statut du personnel communal et responsabilité des maires et des fonctionnaires communaux. Principe de l'unité de la fonction publique communale et de sa parité avec la fonction publique de l'Etat. Rejet par le gouvernement d'un organisme paritaire national. Coopération communale et liberté des communes. (p. 2892) : création d'institutions locales modernes complétant les institutions politiques nationales. Rôle privilégié des collectivités locales entre l'Etat et les citoyens. Budget de 1980 et aide aux collectivités locales responsables. Montant de la dotation globale de fonctionnement. (p. 2893) : importance des lois de 1871 et de 1884. Rôle fondamental des maires. *Article L. 123-21 du code des communes* (p. 2895) : accepte l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant le droit de participation des élus à des stages de formation dans des centres de formation agréés et créés par des organismes publics ou des associations d'élus locaux et s'oppose à l'amendement n° III-17 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le financement des centres de formation agréés sur les fonds de la formation professionnelle continue. (p. 2897) : sur l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, s'oppose au sous-amendement n° III-74 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant la durée des stages et le remboursement du salaire non perçu. *Article 96. - Article L. 243 du code de la sécurité sociale* (p. 2908) : accepte l'amendement n° III-49 de coordination de M. Jean Chérioux et s'oppose à l'amendement n° III-116 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant l'extension à tous les élus locaux de la possibilité d'exercer leur mandat à temps complet.

Après l'article 96. - Article L. 121-25 et L. 121-17 du code des communes (p. 2909) : accepte l'amendement n° III-22 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant la responsabilité des communes en cas d'accident survenu à un élu s'il y a faute intentionnelle ou inexcusable de celui-ci ou de ses ayants droit. *Article 36 bis de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* : accepte l'amendement n° III-23 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à la responsabilité des départements pour les dommages résultant des accidents subis par les présidents et les membres des conseils généraux dans l'exercice de leurs fonctions. (p. 2910) soulève l'exception d'irrecevabilité de l'article 48, alinéa 3, du règlement du Sénat à l'encontre de l'amendement n° III-75 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, amendement qui concerne la limitation du cumul des mandats locaux, nationaux et européen. (p. 2913) : en vertu de l'article 41 de la Constitution, oppose l'exception d'irrecevabilité à l'amendement n° III-91 (*article additionnel*) de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Bouvier, en ce qui concerne l'obligation pour le Gouvernement de déposer un projet de loi tendant à définir un statut du conseiller général. Pour ce qui est des indemnités de fonction, de déplacement et de représentation des conseillers généraux et des présidents de conseils généraux, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° III-76 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. Article 106. - Article L. 411-27 (p. 3120) : accepte les amendements n° IV-103 de M. François Dubanchet, repris par M. Lionel de Tinguy créant la possibilité, dans les communes qui occupent « cent fonctionnaires communaux », de demander leur affiliation au syndicat de communes pour le personnel communal et n° IV-19 de coordination de M. Lionel de Tinguy ; s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° IV-20 de M. Lionel de Tinguy concernant l'application aux communes qui ont demandé l'affiliation, des procédures de recrutement, d'avancement et de discipline, appliquées dans les communes obligatoirement affiliées. Son amendement n° IV-274 : statut applicable aux agents des communes qui ont demandé l'affiliation au syndicat de communes pour leur personnel ; devenu sans objet. *Article L. 411-28* (p. 3121) : accepte les amendements de M. Lionel de Tinguy n° IV-21 rédactionnel et n° IV-22 concernant le rôle du syndicat de communes dans la coordination intercommunale pour le recrutement de certains agents. (p. 3122) : s'oppose à l'amendement n° IV-163 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions de cet article du code relatives à la création ou à la gestion des œuvres sociales et des services sociaux en faveur des agents en activité, par le syndicat de communes.

Accepte l'amendement n° IV-209 de M. Paul Kauss tendant à l'analogie des prestations allouées aux agents en activité des communes affiliées avec celles qui sont consenties aux agents de l'Etat de même situation administrative, sociale et familiale. **Après l'article 106. - Article L. 411-29** (p. 3124) : accepte l'amendement n° IV-23 de M. Lionel de Tinguy (*article additionnel*) concernant les conditions dans lesquelles le syndicat de communes pour le personnel peut recruter et gérer directement des agents affectés à des services intercommunaux ou à des missions intercommunales. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° IV-199 de MM. Franck Sérusclat et Robert Laucournet, soutenu par ce dernier concernant la suppression des dispositions de cet amendement prévoyant « l'accord des communes intéressées » ; demande le retrait du sous-amendement n° IV-277 de M. Robert Laucournet relatif à la suppression des dispositions de cet amendement prévoyant que sur leur demande, les communes non affiliées peuvent bénéficier de certains services du syndicat ; son sous-amendement n° IV-273 : possibilité pour le syndicat de faire bénéficier de certains des services qu'il assure les communes non affiliées qui le demandent ; adopté. *Article 107. - Article L. 411-30 et L. 411-31* (p. 3126) : accepte l'amendement n° IV-24 de M. Lionel de Tinguy concernant la répartition des dépenses du syndicat de communes pour le personnel communal entre les collectivités adhérentes ou bénéficiant de certains services, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° IV-272 : liste, non limitative, des dépenses concernées ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-164 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions de l'article prévoyant la répartition entre les collectivités adhérentes des dépenses engagées pour les « œuvres sociales pour le personnel ». (p. 3127) : accepte les amendements de coordination n° IV-25 et n° IV-318 de M. Lionel de Tinguy. S'oppose à l'amendement n° IV-165 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la désignation des membres de la commission paritaire communale par le conseil municipal et non plus par le maire seul. **Après l'article 107. - Article L. 411-39** (p. 3128) : accepte l'amendement n° IV-26 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy : de coordination ; adopté. *Article 108. - Article L. 443-2 et L. 443-3* (p. 3129) : s'oppose à l'amendement n° IV-166 de M. Jacques Eberhard concernant la suppression des dispositions prévoyant l'affiliation, à un syndicat de communes pour le personnel communal unique, des communes de l'Essonne, des Yvelines et du Val-d'Oise qui comptent moins de 200 agents titularisés dans un emploi permanent à temps complet. Accepte l'amendement n° IV-27 rédactionnel de M. Lionel de Tinguy. - **Intitulé avant l'article 109** : accepte l'amendement n° IV-28 de forme de M. Lionel de Tinguy : « Listes d'aptitude pour le recrutement ». - *Article 110. - Article L. 412-19 à L. 412-26* (p. 3130) : son amendement n° IV-275 de coordination ; adopté. (p. 3133) : l'exemple du recrutement des gardes champêtres. S'oppose à l'amendement n° IV-167 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la fixation par la commission nationale paritaire des procédures de recrutement aux emplois des communes et de leurs établissements publics. Demande le retrait de l'amendement n° IV-30 de M. Lionel de Tinguy relatif au recrutement des agents à temps partiel de catégorie C et D dans les communes de moins de 2000 habitants. S'oppose aux amendements n° IV-258 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant les garanties de traitement, d'avancement et d'avantages, accordées à ces agents et n° IV-230 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues instituant la création de procédures « interdépartementales » pour le recrutement aux emplois des communes et de leurs établissements publics. (p. 3135) : s'engage à entamer un processus de révision de la réglementation absurde de certains concours.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. Après l'article 102. - Article L. 413-3 du code des communes 1^{er} 2^e et dernier alinéa (p. 3149) : sur l'amendement n° IV-9 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy relatif à la rémunération des fonctionnaires communaux et la référence à une échelle indiciaire ; la détermination de cette référence par décision du conseil municipal ou l'établissement d'une nomenclature d'emplois, son sous-amendement n° IV-267 : fixation de la rémunération conformément à une échelle indiciaire ; retiré. Son sous-amendement n° IV-268 : fixation des échelles indiciaires des emplois spécifiques par délibération du conseil municipal ; retiré. Son sous-amendement n° IV-319 : fixation par la nomenclature des emplois des conditions de recrutement et d'avancement ; adopté. (p. 3150) : s'oppose à l'amendement n° IV-155 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Jacques Eberhard et

plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation des rémunérations des fonctionnaires communaux par référence à une échelle indiciaire définie par la commission nationale paritaire. **Article 110 (suite)** - *Article L. 412-20* (p. 3151) : son amendement n° IV-309 ; procédure de nomination aux emplois de début désignés par l'autorité compétente sur une liste d'aptitude nationale, intercommunale ou communale ; adopté. (p. 3152) : s'oppose à l'amendement n° IV-168 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant la procédure de nomination aux emplois de début. S'oppose à l'amendement n° IV-31 de M. Lionel de Tinguy, transformé en sous-amendement à son amendement n° IV-309, et relatif à la procédure de nominations aux emplois de début des catégories A et B. *Article L. 412-21* (p. 3153) : son amendement n° IV-310 : mode de recrutement des emplois des catégories A, B, C, D ; rôle du centre de formation des personnels communaux, du syndicat de communes pour le personnel et de la commission nationale paritaire du personnel communal ; adopté. (p. 3154) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement de M. Pierre Schiélé prévoyant l'organisation des concours par le centre de formation des personnels communaux pour les catégories A et B. Nécessité de ne pas alourdir la tâche du CFPC. (p. 3155) : prend l'engagement que le CFPC organisera des concours pour les « emplois-clés » de la catégorie B. *Article L. 412-22* (p. 3156) : accepte l'amendement n° IV-33 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'établissement des listes d'aptitude aux emplois supérieurs par la commission des emplois supérieurs. S'oppose à l'amendement n° IV-170 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant l'établissement des listes d'aptitude nationales par la commission nationale paritaire et intercommunales par la commission paritaire intercommunale. S'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° IV-280 de M. Robert Laucournet portant sur l'établissement des listes d'aptitudes intercommunales par le bureau du syndicat de communes. *Article L. 412-23* (p. 3157) : s'oppose à l'amendement n° IV-171 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant la fixation d'un minimum pour inscription sur les listes d'aptitude. Accepte l'amendement n° IV-34 de M. Lionel de Tinguy concernant la fixation d'un minimum ou d'une proportion au nombre d'emplois à pourvoir pour l'établissement des listes d'aptitude.

- **S'associe à l'hommage rendu** par M. Le Président du Sénat à la mémoire de M. André Picard, sénateur de la Côte-d'Or [11 octobre 1979] (p. 3157-3158).

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [11 octobre 1979]. **Article 110 (suite)**. - *Article L. 412-24 du code des communes* (p. 3160) : s'oppose à l'amendement n° IV-172 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression du texte proposé par cet article concernant le recrutement par le maire des emplois non pourvus par une procédure nationale ou intercommunale. Accepte l'amendement rédactionnel n° IV-35 de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 412-25* : s'oppose à l'amendement n° IV-265 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues portant sur la nomination à un emploi par les listes d'aptitude ou en leur absence, par le maire. Sur le refus de nominations et la radiation de la liste d'aptitude, accepte l'amendement n° IV-36 de M. Lionel de Tinguy et s'oppose à l'amendement n° IV-92 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues. **Avant l'article 111** : (p. 3163) : s'oppose à l'amendement n° IV-284 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la suppression du centre de formation des personnels communaux (CFPC), au 1^{er} janvier 1981. *Article L. 411-28* : accepte l'amendement n° IV-304 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif aux statuts et missions du centre de formation des personnels communaux (CFPC) ; à la décentralisation et aux rapports avec les syndicats de communes pour le personnel et les communes non affiliées. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° IV-320 de M. Pierre Schiélé repris par M. Lionel de Tinguy, concernant les rapports du centre de formation des personnels communaux (CFPC) et des syndicats de communes pour le personnel et des communes non affiliées. **Article 111**. - *Article L. 412-29* (p. 3166) : accepte l'amendement rédactionnel n° IV-37 de M. Lionel de Tinguy. **Après l'article 111**. - *Article L. 412-34* : s'oppose à l'amendement n° IV-266 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la composition paritaire du conseil d'administration du centre de formation des personnels communaux (CFPC). - *Article L. 412-35, premier alinéa* : accepte l'amendement n° IV-234 (*article additionnel*) de

M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues relatif à l'éligibilité au conseil d'administration du CFPC des présidents des établissements publics intercommunaux. **Article 112**. - *Article L. 412-36* (p. 3167) : accepte la première partie de l'amendement n° IV-235 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant le choix des délégués par le conseil d'administration du CFPC parmi les présidents ou vice-présidents des syndicats de communes et les maires ou leurs adjoints pour les communes non-affiliées. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° IV-321 de M. Franck Sérusclat prévoyant le recours à des commissions consultatives départementales et interdépartementales et, le cas échéant, à des personnalités qualifiées. **Après l'article 112**. - *Article L. 412-37, premier alinéa (nouveau)* (p. 3168) : accepte l'amendement n° IV-236 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues tendant à l'extension de l'assiette de la cotisation au CFPC pour les communes ayant un agent à temps complet inscrit à leur budget. - *Article 412-38 dernier alinéa* : accepte l'amendement n° IV-295 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues relatif à la perception de la cotisation obligatoire par le CFPC et de la détermination par décret en Conseil d'Etat, des modalités de recouvrement. Instructions concernant le non-emploi des mandatements d'office pour la perception des cotisations obligatoires au CFPC. *Article L. 412-39* (p. 3169) : s'oppose à l'amendement n° IV-175 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant l'approbation par le ministère de l'intérieur du budget du CFPC. Sur l'alignement des règles régissant le régime du budget du CFPC sur celles des budgets communaux, son amendement n° IV-322 (*article additionnel*) ; adopté et s'oppose à l'amendement n° IV-239 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues. *Article L. 412-40* : s'oppose à l'amendement n° IV-176 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la règle de nomination du directeur et du directeur adjoint du CFPC ; application du statut du personnel communal. **Article 113**. - *Article L. 412-42* (p. 3170) : accepte l'amendement n° IV-38 de M. Lionel de Tinguy relatif aux modalités d'inscription sur les listes d'aptitude au titre de la promotion sociale et s'oppose à l'amendement n° IV-178 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant l'inscription sur les listes d'aptitude, au titre de la promotion sociale, par la commission nationale ou interdépartementale paritaire. **Article 114**. - *Article L. 412-44* (p. 3171) : accepte l'amendement rédactionnel n° IV-39 de M. Lionel de Tinguy et s'oppose à l'amendement n° IV-179 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la fixation des modalités de la promotion sociale par la commission nationale paritaire du personnel communal. Objectif d'amélioration de la situation des secrétaires généraux. Parité de la fonction communale avec la fonction publique d'Etat et création de la distinction entre grade et fonction pour les secrétaires généraux (p. 3172) : déroulement des carrières sur le plan international et loi de 1972. Conciliation entre mobilité dans la fonction et stabilité de l'emploi. Maintien des droits pour les secrétaires généraux en place. Adaptation de la notion de corps au grade des secrétaires généraux. Rôle de la commission des emplois supérieurs. Renforcement de la position des agents titulaires. Conflits entre maires et secrétaires généraux ; les garanties données au secrétaire général. Politique et fonction de secrétaire général. (p. 3173) : s'oppose à la demande de réserve de l'article 115 formulée par M. Franck Sérusclat. **Article 115**. - *Article L. 412-17* (p. 3175) : s'oppose à l'amendement n° IV-69 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à 1^o la limitation de la procédure de recrutement direct aux fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ou aux agents titulaires des établissements publics ; 2^o la nomination de ces fonctionnaires à partir de listes d'aptitude nationales. Accepte l'amendement n° IV-40 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la limitation du recrutement direct aux fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ou aux agents titulaires des établissements publics ; distinction du grade et de l'emploi pour les secrétaires généraux. Sur cet amendement, son sous-amendement n° IV-308 ; procédure de recrutement direct pour les personnes justifiant d'une certaine qualification ; retiré. S'oppose à l'amendement n° IV-180 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant le caractère fonctionnel de l'emploi de secrétaire général. (p. 3176) : sur l'amendement n° IV-40, accepte le sous-amendement n° IV-323 de M. Paul Kauss sur la procédure de recrutement direct pour les personnes justifiant d'une certaine qualification. **Article 116**. - *Article L. 416-13* (p. 3180) : s'oppose aux amendements n° IV-181 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article

relatif à la cessation de fonctions des secrétaires généraux et n° IV-68 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'avis de la commission administrative paritaire avant la cessation de fonction d'un secrétaire général de mairie. Sur l'impossibilité de priver de son emploi le secrétaire général ou le secrétaire de mairie sans qu'il ait obtenu préalablement un emploi équivalent à son grade, demande le retrait des amendements n° IV-242 de MM. Pierre Schiélé et Jean David et n° IV-194 de Mme Brigitte Gros, soutenus par M. Jean David. Sur l'amendement n° IV-41 de M. Lionel de Tinguy portant sur la possibilité de reclassement des secrétaires généraux dans des fonctions municipales et, éventuellement, dans les services de l'Etat, son sous-amendement n° IV-305 : suppression des dispositions de cet amendement prévoyant une éventuelle indemnité différentielle ; adopté.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. **Exception de l'irrecevabilité** (p. 3340) : s'oppose à la motion n° 106 de M. Edgar Tailhades, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés tendant à déclarer le texte en discussion contraire à la Constitution. **Discussion générale** (p. 3355) : nie tout effet du contexte économique sur la politique gouvernementale en matière d'immigration. (p. 3361) : opposition du gouvernement à traiter les problèmes plus généraux du statut des étrangers. Absence d'influence du contexte économique sur le texte en discussion. Inadaptation de l'ordonnance de 1945. (p. 3362) : erreur qui consiste à croire que les ressortissants portugais seraient exclus du champ d'application des nouvelles dispositions. Interdiction d'accès du territoire à ceux qui se présentent à la frontière sans droits ni titres. Personnes susceptibles de troubler « l'ordre public ». Problèmes particuliers posés par les frontières aériennes ou maritimes. Dispositions de la convention européenne des droits de l'homme. Droit d'asile accordé aux étrangers en raison des persécutions ou des brimades dont ils sont l'objet dans leur pays d'origine. Etrangers susceptibles d'apporter leur contribution au patrimoine français. Nouveaux cas d'expulsion prévus par le projet. Absence de problèmes du point de vue des mesures de réciprocité dont peuvent bénéficier les Français établis hors de France. Contraventions justificatives d'expulsion en République fédérale d'Allemagne. (p. 3363) : situation dans les autres pays d'Europe. Non remise en cause de la tradition française d'accueil aux persécutés. Nécessité de faire cesser le racket dont sont victimes certains étrangers lors du passage de la frontière. **Question préalable** (p. 3364) : s'oppose à la motion n° 47 de M. Charles Lederman, déposée avec les membres du groupe communiste et apparentés tendant à opposer la question préalable et marquant la décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion. **Avant l'article 1** (p. 3365) : s'oppose à l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues sur la conformité obligatoire des dispositions du projet de loi aux principes des conventions internationales ratifiées par la France. **Article 1.** — **Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3366) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article et, en conséquence, le maintien en l'état de l'article 5 relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers. (p. 3367) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Jacques Larché concernant la définition de la notion de garantie de rapatriement, l'exercice d'une activité professionnelle et les autorisations nécessaires. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression des dispositions de cet article relatives à l'exercice d'une activité professionnelle et aux autorisations nécessaires et accepte le sous-amendement n° 84 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues relatif à l'exercice d'une activité professionnelle et aux autorisations « légales » nécessaires. (p. 3368) : sur ce même amendement, son sous-amendement n° 125 : exercice d'une activité professionnelle et autorisations « légales et réglementaires » nécessaires ; adopté. (p. 3369) : s'oppose aux amendements n° 42 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant le refus d'accès au territoire français pour des motifs d'ordre public et n° 49 de M. Jacques Larché sur le refus d'accès des territoires français pour des motifs de sécurité publique. Expulsions et contrôles juridictionnels : les arrêts Devlin en 1973 et Marcon en 1952. Convention de Genève relative au statut des réfugiés. (p. 3371) : s'oppose aux amende-

ments n° 2 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, n° 27 de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues et n° 110 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatifs à la non application des dispositions de cet article aux étrangers bénéficiant du statut des réfugiés. (p. 3372) : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Paul Pillet concernant le refus d'accès du territoire français, le recours et l'information préalable de l'intéressé. Circulaire sur l'application de la loi de juillet 1979 à propos de la motivation des actes publics. **Après l'article 1^{er}.** — **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 3374) : accepte l'amendement n° 50 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché portant sur les exceptions aux conditions générales d'entrée des étrangers et sur la composition de la commission chargée de leur examen. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 99 de MM. Pierre Schiélé et Paul Pillet, soutenu par ce dernier et s'oppose aux amendements n° 85 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatifs à une exception aux conditions d'entrée pour les enfants mineurs rejoignant un membre de leur famille qui subvient à leurs besoins. (p. 3375) : nécessité de restreindre l'entrée des étrangers en France. **Avant l'article 3** : s'oppose à l'amendement n° 111 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à l'interdiction des internements administratifs. **Article 3.** — **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 3376) : quant à la suppression de cet article concernant la possibilité d'un internement administratif, s'oppose aux amendements n° 3 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues et n° 43 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues. (p. 3381) : son amendement n° 94 identique au 2° de l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché : prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; devenu sans objet. Accepte partiellement l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché relatif à 1° l'institutionnalisation de l'internement administratif et rôle de l'autorité judiciaire ; 2° la prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° au droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 87 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant la durée limite fixée à 48 heures et s'oppose au sous-amendement n° 86 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues ne prévoyant l'internement administratif qu'en « cas de nécessité absolue ». S'oppose également aux sous-amendements de MM. Pierre Schiélé et Paul Pillet n° 100 sur la prolongation de l'internement administratif par décision du président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué et n° 101 permettant un recours contre les décisions du président du TGI ou du magistrat délégué devant le tribunal administratif. S'oppose également aux sous-amendements n° 113 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la prolongation de l'internement administratif et l'assistance d'un conseil ou l'information de ce dernier, n° 88 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant une ordonnance de prolongation de l'internement administratif après audition de l'intéressé et n° 78 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues concernant l'ordonnance du président du TGI ou du magistrat délégué et la procédure d'appel et de cassation. (p. 3382) : sur ce même amendement n° 51, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 81 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues sur la fin de l'internement administratif par retrait ou abrogation de la décision de refoulement ou, en cas de prolongation de cet internement par décision du juge, s'oppose aux sous-amendements de M. Charles de Cuttoli n° 80 prévoyant, l'audition de l'étranger ou de son conseil par le président du TGI ou le magistrat délégué et n° 82 tendant à l'établissement d'un procès verbal sur les motifs et les conditions de l'internement et le droit de visite de l'autorité judiciaire, ainsi qu'au sous-amendement n° 115 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant 1° l'information de l'intéressé sur ses droits par l'autorité administrative ; 2° le recours à un interprète (p. 3384) : domaine de la loi et droit pénal ; l'exemple de la garde à vue. Différence entre internement administratif et garde à vue.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Après l'article 3.** — **Article 5-3 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3497) : s'oppose à l'amendement n° 116 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif aux droits d'information et d'accès dans les locaux pour étrangers, des associations avant pour objet leur défense. **Article 7 de l'ordonnance de 1945** : accepte la réserve de l'amendement n° 68 (*article*

additionnel) de M. Michel Crucis concernant le titre de séjour et la durée de l'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle. **Article 13 de l'ordonnance de 1945** : s'oppose à l'amendement n° 52 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché tendant à l'abrogation de cet article prévoyant une autorisation administrative pour le mariage d'un étranger en séjour temporaire. **Article 5 bis.** — **Article 16 de l'ordonnance de 1945** (p. 3498) : s'oppose aux amendements identiques n° 69 de M. Michel Crucis et n° 102 de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives à la date d'entrée sur le territoire national pour l'obtention de la carte de résident privilégié. **Après l'article 5 bis.** — **Article 16-1 (nouveau) de l'ordonnance de 1945** (p. 3500) : s'oppose à l'amendement n° 70 (*article additionnel*) de M. Michel Crucis portant sur l'attribution de la carte de résident privilégié, sur l'incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail. (p. 3501) : risque d'un accroissement du nombre de résidents privilégiés. (p. 3502) : distinction à faire entre le texte dit « Boulin-Stoléro » sur les travailleurs étrangers et une simple réglementation de l'immigration clandestine. (p. 3504) : sur l'amendement n° 70 de M. Michel Crucis, s'oppose au sous-amendement n° 126 de M. Jacques Habert concernant l'application des dispositions aux seuls résidents des états accordant un régime identique aux Français. **Avant l'article 5 ter.** — **Article 17 de l'ordonnance de 1945** (p. 3506) : accepte l'amendement n° 53 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché concernant les résidents privilégiés et la détermination par la loi ou le règlement de l'exercice de leurs droits civils. **Article 5 ter.** — **Article 18 de l'ordonnance de 1945** (p. 3507) : accepte l'amendement n° 54 de M. Jacques Larché relatif à la déchéance de la qualité de résident privilégié pour atteinte à l'ordre public ou au crédit public ou pour condamnation à une peine supérieure à deux mois de prison. Sur cet amendement accepte le sous-amendement n° 83 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues concernant la déchéance de la qualité de résident privilégié et la condamnation à une peine de prison de deux mois non assortie du sursis et s'oppose au sous-amendement n° 117 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues portant sur la déchéance de la qualité de résident privilégié et atteinte à l'ordre public. S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Michel Crucis sur l'identité des garanties pour le président privilégié en cas d'expulsion ou de déchéance. **Après l'article 5 ter.** — **Article 18-1 de l'ordonnance de 1945** (p. 3508) : s'oppose à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant la motivation obligatoire de tout retrait ou refus de renouvellement d'un titre de séjour. **Article 22 de l'ordonnance de 1945** (p. 3509) : accepte l'amendement n° 55 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché prévoyant une déclaration des logeurs professionnels à l'autorité de police en cas d'hébergement d'un étranger. **Article 6.** — **Article 23 de l'ordonnance de 1945** (p. 3511) : s'oppose aux amendements n° 44 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatif au trouble de l'ordre public et aux arrêtés d'expulsion notifiés aux étrangers en situation régulière ; au réoulement des étrangers en situation irrégulière ; aux garanties accordées à ces personnes et n° 118 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues quant aux arrêtés d'expulsion pour menace de l'ordre public ; à la suppression des dispositions de cet article assimilant les motifs « à refus de séjour » à des motifs « à expulsion ». (p. 3512) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Jacques Larché concernant les motifs d'expulsion pour connaissance du caractère contrefait, falsifié ou altéré du titre de séjour. (p. 3513) : accepte l'amendement n° 57 de M. Jacques Larché relatif aux motifs d'expulsion pour entrée irrégulière sur le territoire français. Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 103 de MM. Pierre Schiélé et Paul Pillet, soutenu par ce dernier, prévoyant l'expulsion de l'étranger entré irrégulièrement sur le territoire français et dont la situation n'est pas régularisée. (p. 3514) : accepte l'amendement n° 58 de M. Jacques Larché relatif au motif d'expulsion pour maintien sur le territoire sans être titulaire d'un premier titre de séjour régulier. Accepte l'amendement rédactionnel n° 59 de M. Jacques Larché. S'oppose aux amendements identiques n° 60 de M. Jacques Larché et n° 73 de M. Michel Crucis prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives à l'expulsion d'un étranger pour maintien sur le territoire après le refus du renouvellement d'une carte de séjour temporaire. (p. 3515) : s'oppose aux amendements n° 96 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues sur la motivation et la notification des arrêtés d'expulsion et n° 119 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à l'impossibilité d'exécution d'office de l'arrêté d'expulsion. (p. 3517) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant l'exécution forcée des arrêtés d'expulsion en

cas de nécessité urgente après audition par le président du tribunal de grande instance. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 127 de M. André Méric portant sur l'impossibilité de quitter le territoire français et le non emploi de l'exécution forcée. (p. 3518) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives à la délégation au préfet des pouvoirs d'expulsion. Accepte l'amendement n° 61 de M. Jacques Larché concernant l'expulsion et la délégation des pouvoirs du ministre au préfet sauf en cas d'expulsion pour motif d'ordre public. (p. 3521) : au sujet de la suppression des dispositions de cet article relatives à l'assimilation de l'arrêté d'expulsion à l'ordre provisoire du Gouvernement au sens de l'article 120 du code pénal, s'oppose aux amendements n° 121 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et n° 10 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues. Accepte l'amendement n° 62 de M. Jacques Larché portant sur l'assimilation de l'arrêté d'expulsion à l'ordre provisoire du Gouvernement et à l'exception en ce qui concerne la condamnation pour défaut de titre de séjour. En ce qui concerne la détention de l'étranger en instance d'expulsion en cas de nécessité absolue et les délais et garanties accordées pendant cette détention, s'oppose aux amendements n° 97 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues et n° 24 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues. (p. 3523) : inutilité de la fixation d'un délai pour la durée de la détention intervenant au cours de l'expulsion. Décret du 9 décembre 1978 sur l'impossibilité de délégation de l'ordre provisoire du Gouvernement et acceptation par celui-ci du principe de la délégation votée par l'Assemblée nationale.

— **Décès de M. Robert Boulin**, ministre du travail et de la participation [30 octobre 1979] (p. 3608).

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [7 novembre 1979]. **Après l'article 6.** — **Article 23-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3728) : s'oppose à l'amendement n° 37 (*article additionnel*) de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues concernant 1° la possibilité de retrait ou d'abrogation de l'arrêté d'expulsion dans les formes où il est intervenu ; 2° l'abrogation à l'expiration d'un délai de dix ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour des motifs d'ordre public ou d'atteinte au crédit public ; 3° l'abrogation à l'expiration d'un délai de trois ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour d'autres motifs. Sur l'amendement n° 63 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché relatif au rapport et à l'abrogation de l'arrêté d'expulsion dans les formes où il est intervenu et la caducité de cet arrêté à l'expiration d'un délai de trois ans, sauf lorsqu'il a été pris pour des motifs d'ordre public ; s'oppose aux sous-amendements n° 123 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte des motifs de sécurité publique et non point d'ordre public et n° 91 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution de trois à un an du délai de caducité de l'arrêté d'expulsion. Sur ce même amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 92 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues tendant à l'inscription au casier judiciaire des seuls arrêtés, pris pour des motifs d'ordre public. Son amendement n° 95 (*article additionnel*) : caducité de l'arrêté d'expulsion à l'expiration d'un délai de cinq ans pour les cas autres que l'ordre public et l'utilisation de faux documents ; retiré. (p. 3730) : sur l'amendement n° 37 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché, son sous-amendement n° 128 : abrogation de plein droit des arrêtés à l'expiration d'un délai de trois ans sauf lorsque l'expulsion a été prononcée pour des motifs d'ordre public ou après utilisation de faux documents ; adopté. **Article 26-1 de l'ordonnance de 1945** (p. 3732) : s'oppose à l'amendement n° 15 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité d'intenter un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté d'expulsion et de demander à ce qu'il soit sursis à son exécution. **Article 7.** — **Article 24 de l'ordonnance de 1945** (p. 3733) : s'oppose aux amendements n° 6 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information obligatoire de tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, sauf urgence absolue reconnue par le ministre de l'intérieur, n° 75 de M. Michel Crucis relatif à l'information de l'étranger qui est ou qui a été régulièrement titulaire d'une carte de séjour sur une décision d'expulsion qui le concernerait et n° 122 de

M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à l'information de l'étranger entré régulièrement en France sur une décision d'expulsion dont il serait l'objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 107 de M. Michel Crucis prévoyant un délai de quinze jours entre la notification de la décision d'expulsion et la parution de l'étranger devant la commission.

Article 8. — *Article 25 de l'ordonnance de 1945* (p. 3736) : sur la saisine obligatoire d'une commission spéciale pour entendre l'étranger qui fait l'objet de l'arrêté d'expulsion et la composition de la commission s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, rectifié pour tenir compte partiellement du sous-amendement n° 129 de M. Guy Petit en ce qui concerne la valeur de la décision de cette commission en l'absence de l'étranger. Accepte l'amendement d'harmonisation n° 64 de M. Jacques Larché relatif à la composition de la commission spéciale chargée d'entendre l'étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 93 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roland Grimaldi cosignataire concernant la participation du directeur départemental des affaires sociales aux travaux de la commission spéciale. (p. 3737) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la participation aux travaux de la commission spéciale, chargée d'entendre l'étranger qui fait l'objet d'une mesure d'expulsion, des associations ayant pour objet de défendre les droits des étrangers et les droits de l'homme et des organisations syndicales représentatives au plan national si elles le demandent.

Après l'article 8. — *Article 26 de l'ordonnance de 1945* (p. 3739) : s'oppose à l'amendement n° 41 (*article additionnel*) de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues sur le motif réel et sérieux de l'expulsion ou du refoulement, sur le caractère suspensif du recours devant le tribunal administratif et sur la possibilité pour l'intéressé de faire valoir toutes les raisons qui militent contre son expulsion ou son refoulement et produire tout document ou témoin utiles.

Article 27 de l'ordonnance de 1945 : s'oppose à l'amendement n° 77 (*article additionnel*) de M. Michel Crucis relatif à l'impossible expulsion ou refoulement des étrangers qui ont travaillé en France dans des conditions régulières pendant une période même non continue de dix ans.

Article 34-1 de l'ordonnance de 1945 (p. 3740) : s'oppose à l'amendement n° 14 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roland Grimaldi cosignataire, sur l'application des nouvelles dispositions aux départements et territoires d'Outre-Mer et à la collectivité territoriale de Mayotte et la composition de la commission spéciale et accepte l'amendement n° 65 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché relatif à l'application des nouvelles dispositions aux seuls départements d'Outre-Mer.

Article 35-1 de l'ordonnance de 1945 : s'oppose à l'amendement n° 16 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant des décrets en Conseil d'Etat pour l'application des nouvelles dispositions.

Intitulé (p. 3741) : accepte l'amendement de coordination n° 66 de M. Jacques Larché : « *Projet de loi relatif à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national de l'immigration* ». **Sur l'ensemble** (p. 3742) : motivation profonde de l'action du Gouvernement. Police administrative et statut des étrangers. Facilités hors du commun accordées à certaines catégories d'étrangers ; égalité maintenue de la situation des étrangers qui vivent en France régulièrement ou irrégulièrement ; nouvelle protection de la communauté étrangère dans son ensemble, qui veut vivre régulièrement. (p. 3743) : méfaits d'une minorité de marginalisés. Demande au Sénat de repousser le texte tel qu'il se trouve actuellement rédigé. (p. 3744) : cohérence de la position du Gouvernement. Utilité du travail du Sénat.

— **Projet de loi de Finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Intérieur (4 décembre 1979) (p. 4845) : développement quasi sans précédent des concours de l'Etat aux collectivités locales. Dotation du fonds spécial d'investissement routier local. Evolution des crédits de paiement qui permettent de régler les subventions. Règles d'octroi des prêts par la caisse des dépôts et consignations. Généralisation de la procédure de globalisation des prêts pour toutes les communes de plus de dix mille habitants. Mise en œuvre de procédés d'économies d'énergie par les communes ; publication d'un lexique financier communal dans un récent numéro de *Démocratie locale*. Dialogue permanent avec les élus. Exceptionnelle croissance des crédits libres d'emploi accordés aux collectivités locales ; dotation globale de fonctionnement. Crédits du fonds

de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. (p. 4846) : responsabilité des élus locaux pour ce qui est du choix et du calcul des investissements. Pause dans les créations d'emplois de personnels de préfecture. Priorité au renforcement de la protection des Français contre la violence. Utilité d'une police présente et mobile : effectifs, leur utilisation. Influence du phénomène d'urbanisation. Suppression de la direction de la police économique de la préfecture de police chargée du contrôle des prix. Expériences d'ilotages à Marseille. Amélioration de la formation. Mise en place d'une véritable formation continue et obligation de cycles de perfectionnement avant tout franchissement de grade. Programmes pluri-annuels de quatre ans en matière d'investissement. (p. 4847) : augmentation du nombre des véhicules légers ; achat de revolvers de fabrication française ; doublement des crédits en matière d'immobilier. Nécessaire effort de chacun pour la sécurité de tous ; affaire de l'enlèvement de M. Lelièvre. Absence de textes d'application de la loi du 10 décembre 1977 en ce qui concerne les tribunaux administratifs. Augmentation des effectifs de magistrats. Transfert de compétence aux tribunaux de l'ordre judiciaire. Amélioration de la formation contentieuse des fonctionnaires. Moyens matériels de documentation mis à la disposition des magistrats. Saisine du Médiateur par les présidents des conseils généraux. Sécurité civile ; inscription d'un crédit destiné à l'achèvement de l'école nationale des sapeurs-pompiers à Nainville-les-Roches. (p. 4848) : maintien sur place de la population en cas d'agression nucléaire. Travail de recensement expérimenté dans le département d'Indre-et-Loire. Evénements imprévisibles : sécheresse ; pollution ; incendies de forêts. Mise en œuvre, à l'initiative du département de l'agriculture, d'une politique vigoureuse visant à recréer dans la forêt méditerranéenne une certaine vie agricole et pastorale. Renforcement des moyens aériens locaux ; nombre des canadiens. Extension aux enfants de ceux qui sont tombés victimes du devoir des dispositions déjà prises en faveur de leurs veuves. Succès obtenus par les fonctionnaires de police. (p. 4866) : difficultés de la mission de la police. Insuffisance de matériel des brigades de la répression du banditisme. Condamnation des groupes d'autodéfense. Formation et recyclage des policiers. Sort des sapeurs-pompiers volontaires. Pension de reversion des veuves. Indemnisation des Français musulmans et problème culturel. Dotation supplémentaire pour la lutte contre les feux de forêt, en réponse à M. Jean Franco. Situation du tribunal administratif de Lyon en réponse à M. Jean Mercier. Formation initiale et recyclage pour la sécurité civile en réponse à M. Michel Giraud. (p. 4867) : proposition de loi-cadre sur la police en réponse à M. Roger Boileau. Modération de l'augmentation de la délinquance. Principe de parité entre la condition militaire du gendarme et la condition du policier. Indexation des retraites sur le traitement d'activité. **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 4867) : demande le retrait de l'amendement n° 283 de M. Auguste Billièmaz prévoyant une minoration des autorisations de programme du titre VI (réduction indicative des crédits attribués aux ententes départementales pour la démoustication). **Après l'article 75.** — *Article 54 de la loi du 29 décembre 1976* (p. 4868) : accepte l'amendement n° 276 (*article additionnel*) de M. Joseph Raybaud concernant la possibilité d'inscription des dotations du fonds de compensation pour la TVA à la section de fonctionnement du budget de la collectivité bénéficiaire.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [11 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5328) : lutte contre l'immigration clandestine et absence de définition d'un statut des étrangers ; aménagement des garanties judiciaires accordées à ceux-ci. Approbation du texte de la commission mixte paritaire. **Après l'article 9.** — *Article 3 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 5329) : son amendement n° 1 : application aux départements d'Outre-mer ; adopté.

— **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse** (n° 73, 1979-1980) [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5818) : l'objectif volontairement limité de la proposition de loi ; l'augmentation souhaitable des effectifs du conseil régional de 14 à 20 membres. Demande l'adoption conforme du texte voté par l'Assemblée nationale. **Article unique** (p. 5820) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire prévoyant l'élection du conseil régional corse au suffrage universel direct et à la proportionnelle.

S'oppose également à l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly, au nom du groupe de la gauche démocratique, demandant une répartition des sièges supplémentaires entre les deux départements corses au prorata des populations.

BONNET (Eugène), sénateur de la Haute-Garonne (Appareuté au groupe UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Proposition de loi, tendant à **modifier les dispositions des articles L. 280, L. 282, L. 284, L. 286 et L. 288 du code électoral** (n° 341, 1978-1979) [17 mai 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2499 : les **hôpitaux (gestion des établissements hospitaliers)** à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 18 mai 1979] (p. 1357). — Réponse de M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 9 novembre 1979 (p. 3844, 3845).

BORDENEUVE (Jacques), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec M. Henri Caillavet, portant **création d'une société nationale pour l'aménagement du bassin garonnais** (n° 319, 1978-1979) [9 mai 1979].

BOSCARY-MONSSERVIN (Roland), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. **Agriculture** (n° 50, annexe 2, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 309, [27 novembre 1979] (p. 4480) à M. Le ministre des transports : les **transports aériens**.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discus-**

sion [31 mai 1979]. **Avant l'article 32.** — **Article L. 221-10 du code des communes** (p. 1620) : rapports du secteur privé et du secteur public à l'égard des communes.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 6.** — **Article L. 235-8 du code des communes** (p. 1848) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécarn prévoyant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux des Trésor, mais favorable à l'amendement n° I-47 de M. Joseph Raybaud instaurant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1894) : syndicats d'adduction d'eau et réalisations partielles du réseau ; le refus des communes déjà pourvues de participer au reste des travaux par l'intermédiaire de la dotation globale d'équipement.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — **Après l'article L. 123-15 du code des communes** (p. 2065) : se déclare favorable à l'amendement n° III-72 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'affiliation au régime général des assurances sociales des maires adjoints non affiliés par ailleurs et la cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet.

— **Rappel au règlement** [27 novembre 1979] (p. 4468 et p. 4480) : dépôt d'une question orale avec débat revêtue de trente signatures et droit pour le Sénat de fixer le moment de sa discussion. Demande au président de séance de procéder à l'appel nominal des sénateurs concernés.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4481) : création en 1952 du régime d'allocation vieillesse agricole. Augmentation du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) depuis 1959. Evolution de l'économie agricole et élan donné par le Marché commun. Création de l'Association européenne de libre échéance (AELE) et entrées successives de ses membres dans le Marché commun. Cas de la Grande-Bretagne et de sa politique ovine. Assaut de la concurrence mondiale et nécessité de s'en tenir aux principes de préférence communautaire et de solidarité financière. Décollage de l'économie agricole et investissements. (p. 4482) : emprunt national et mise en compétitivité de l'agriculture française. Caractère de gestion du budget de l'agriculture. Coordination entre recherche, enseignement et formation. Aménagement du territoire et agriculture ; le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Petites et moyennes exploitations et plan de développement. Majoration de l'indemnité viagère de départ et des filières de progrès humain. Bourses et rapports entre cycle court et cycle long. Enseignement agricole privé et retour à l'exploitation. SAFER et importance des remembrements. Production animale ; les problèmes de sélection et de prophylaxie. Production chevaline. Majoration des crédits de l'office interprofessionnel des vins et des groupements agricoles. Importations alimentaires et développement du secteur agro-alimentaire. Exemples européens de promotion des produits agro-alimentaires. Plafonnement des bonifications d'intérêt et augmentation de ces taux. (p. 4483) : augmentation de la cotisation moyenne au BAPSA. Evolution comparée des prêts des produits agricoles et des prix des produits nécessaires à l'agriculture. **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4518) : s'oppose à l'amendement n° 213 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution des crédits du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (réduction indicative concernant la taxe de coresponsabilité sur le lait). **Article 74.** — **Article 28 de la loi de finances du 21 décembre 1967** (p. 4519) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Minetti, cosignataire demandant la suppression de cet article concernant la redevance relative à l'agrément des producteurs et négociants en bois et plans de vigne, affectée au budget de l'Office national interprofessionnel des vins de table.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4978) : service public et grève des contrôleurs aériens ; nécessité d'y mettre fin. Conséquences financières de cette grève ; pertes financières subies par les collectivités locales et les compagnies aériennes nationales et régionales. Compagnies aériennes régionales et intervention du CIASI et du FDES.

BOSSON (Charles), sénateur de la Haute-Savoie (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution, de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi (n° 76, 1979-1980)** adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la **convention entre la République française et la République d'Autriche sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de faillite**, signée à Vienne le 27 février 1979 (n° 114, 1979-1980) [13 décembre 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de la Convention entre la République française et la République d'Autriche sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de faillite (n° 76, 1979-1980)** [19 décembre 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 5784) : la faillite, exclue du champ d'application de la convention judiciaire franco-autrichienne de 1966. Convention signée à Vienne en 1979. Principe de l'unité et de l'universalité de la faillite dans les deux Etats. Notion de « centre des affaires ». Exécution des décisions. Syndic de faillite. Position favorable de la commission des affaires étrangères.

BOUCHENY (Serge), sénateur de Paris (C).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOTS

Proposition de résolution déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la **création d'une commission de contrôle sur les biens fonciers et immobiliers du ministère de la défense et leur utilisation en fonction des besoins réels des forces armées (n° 198, 1978-1979)** [3 janvier 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **aligner les taux des contingents d'aide sociale versés par l'Etat à la ville de Paris sur ceux appliqués aux départements les moins favorisés après Paris (n° 202, 1978-1979)** [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la **création d'une commission d'enquête pour déterminer les personnes physiques ou morales françaises ayant reçu des fonds de la République fédérale allemande à l'occasion de la campagne menée par ce pays sur les interdits professionnels (n° 32, 1979-1980)** [24 octobre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la **restructuration, au développement et à la nationalisation de l'industrie aérospatiale (n° 33, 1979-1980)** [24 octobre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **abroger les dispositions de la loi n° 64-650 du 2 juillet 1964 et de la loi n° 71-458 du 17 juin 1971 portant atteinte au droit de grève des personnels de la navigation aérienne (n° 37, 1979-1980)** [6 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2278 : la recherche spatiale (respect par la RFA des accords Interalliés concernant la fabrication et les exportations

d'armement) à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 3 août 1978] (p. 2083). - Réponse, de M. Pierre Bernard-Reymond secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 20 avril 1979 (p. 883).

Question n° 2408 : la **politique extérieure (situation du Tchad)** à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 391). - Réponse, de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 20 avril 1979 (p. 888, 889).

Question n° 2409 : la **politique extérieure (situation au Zimbabwe)** à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 391). - Réponse, de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 20 avril 1979 (p. 889).

Question n° 2525 : l'**énergie solaire (implantation d'une centrale nucléaire à Villemanoche (Yonne))** à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 2 juin 1979] (p. 1669). - Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2140).

Question n° 2573 : l'**aéronautique (industrie) (motorisation de l'Airbus)** à M. le ministre des transports [JO, Débats 14 septembre 1979] (p. 2798).

Question n° 2595 : l'**Afrique du Sud (politique du Gouvernement en Afrique australe)** à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 24 octobre 1979] (p. 3446).

Question n° 2621 : l'**institut géographique national (IGN) (situation de l'IGN)** à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO, Débats 4 décembre 1979] (p. 4815).

Questions orales avec débat :

Question n° 90 [2 octobre 1978] (p. 2295) à M. le ministre des transports : l'**aviation civile (poursuite du programme de construction d'avions Concorde)**. - Retirée le 14 mars 1979 (p. 381).

Question n° 160 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le ministre des affaires étrangères : la **politique extérieure (position de la France dans le conflit sino-vietnamien)**. - Discutée, avec la question n° 64 de M. Philippe Machefer, le 17 avril 1979 (p. 810) : guerre sino-vietnamienne. Absence de contribution positive du Gouvernement français ; la définition de sa position dans une déclaration des Neuf et en présence du chancelier de la République fédérale d'Allemagne. Retrait partiel des troupes chinoises. Coïncidence entre la visite de M. Deng Xiaoping à Washington et l'attaque chinoise. Rôle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Vente d'armes à la Chine. Nature « démocratique » et « socialiste » du Cambodge. (p. 811) : politique vietnamienne et fédération indochinoise. Utilisation, par la France, de la Chine à des fins agressives. Attitudes convergentes du Gouvernement français, des conservateurs anglais et des chrétiens démocrates allemands. Engagement des négociations sino-vietnamiennes et la persistance d'affrontements. Agressivité du milieu de l'OTAN. Principe de la coexistence pacifique.

Question n° 166 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le ministre des transports : l'**aéronautique (industrie) (situation de l'industrie aéronautique)**. - Discutée le 5 juin 1979 (p. 1701) : liquidation de l'industrie française et politique de redéploiement et d'intégration européenne. Succès de l'industrie aéronautique et lutte des travailleurs : les exemples de Caravelle, Airbus, Concorde. (p. 1702) : plan Davignon pour l'industrie aérospatiale européenne. Transfert d'installation des usines Dassault en Espagne. Trente-troisième salon international du Bourget : la politique de sous-traitance à l'étranger. Succès de l'Airbus et échecs de Concorde et de Caravelle. Politique de sous-traitance de la SNIAS et prudence de sa politique d'embauche. Concurrence des industriels américains. Abandon de la construction de Concorde. Commande du B737 par l'Allemagne et l'Angleterre et échec du A200 de la SNIAS. Taxation américaine du matériel aéronautique européen. Diminution des crédits consacrés à l'aéronautique. (p. 1703) : nécessité d'une relance du projet du moyen courrier A200. Développement de l'industrie ouest-allemande. Multiplication par la France des affrètements auprès des compagnies concurrentes. Réunion des représentants du personnel de la SNECMA, la SNIAS, Dassault, Air-France et Air-Inter ; la demande de mise en service d'un court-moyen-courrier équipé de CFM56. Construction de l'Airbus et répartition des charges de travail entre l'Allemagne et la France. Caractère national des activités du transport aérien. (p. 1706) : avenir des études dans le domaine de supersonique. Evolution de la participation française dans le programme Airbus. Création dans le cadre d'Airbus-industrie d'une société européenne de l'industrie aéronautique. Rôle positif

des comités d'entreprise dans la définition de la politique aéronautique française.

Question n° 186 de M. Jean Garcia la sauvegarde des régions françaises dans la communauté européenne élargie. — Discutée le 15 mai 1979. (p. 1247) : décentralisation et crise économique à Paris : un redéploiement commandé par la politique européenne. Hémorragie industrielle du XV^e arrondissement. Transferts d'emplois hors de Paris : les exemples de la caisse des mines, de Citroën. Politique de sous-traitance menée à l'Imprimerie nationale et au Journal Officiel. Privatisation des ateliers de la RATP. Menaces sur la Caisse d'allocations familiales. (p. 1248) : conséquences régionales et nationales du marasme parisien. Liquidation de l'intérêt national et de l'indépendance française. Inefficacité des transferts d'emplois parisiens vers les régions touchées par le chômage. Développement anarchique de l'Île-de-France et politique actuelle de régression économique.

Question n° 235 [22 juin 1979] (p. 2150) à M. le ministre de la défense : la gendarmerie.

Question n° 257 [2 octobre 1979] (p. 2883) à M. le ministre de la défense : la défense nationale (politique française de défense). — Discutée, avec les questions n° 245 de M. Michel d'Aillières et n° 247 de M. Jacques Chaumont, le 23 octobre 1979 (p. 3438) : campagne sur la menace militaire soviétique. Intégration militaire de l'Europe et formation d'une armée franco-allemande. Publication du livre *Euroshima* écrit par des officiers français. (p. 3439) : projet d'armées européennes et accès de l'Allemagne à l'arme atomique. Prétendue supériorité soviétique : le cas de la marine. Détente et accords SALT. Défense européenne et intégration à la stratégie américaine. les écrits de M. François de Rose dans le Monde des 26 et 27 septembre 1979. Livre blanc du gouvernement allemand sur la défense. Atlantisme de la défense française. Standardisation et interopérabilité des armements : un plan Davignon pour les armes. Capital américain et concurrence de l'industrie européenne des armements. Défense des nationalisations et des arsenaux français. Accords militaires entre la France, la RFA et la Grande-Bretagne pour une coopération industrielle. Dangers de la course aux armements. (p. 3440) ; armement nucléaire allemand et problèmes de la réunification. Qualité de l'armée conventionnelle allemande et défense européenne. Montée de l'impérialisme et du militarisme allemand. Nécessité d'une réduction équilibrée et négociée des forces. Mobilisation populaire contre l'idée de supranationalité. Refuse la participation de la Communauté à l'UEO. Dissuasion et défense nationale indépendante.

Question n° 305 [15 novembre 1979] (p. 4002) à M. le ministre des transports : l'aviation civile.

Question n° 315 [22 novembre 1979] (p. 5867) à M. le ministre des transports : les transports aériens.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1431) : massacre d'enfants en empire centrafricain ; nécessaire cessation de toute aide militaire, économique et politique de la France au régime de Bokassa.

— **Projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des communautés européennes** (n° 364, 1978-1979) [26 juin 1979]. **Article 5** (p. 2248) : sur l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly prévoyant l'affiliation des représentants à l'Assemblée des communautés européennes au régime de prestations de Sécurité sociale de l'Assemblée nationale ou à celui du Sénat, son sous-amendement n° 11, déposé avec plusieurs de ses collègues : versement d'une indemnité de voyage majorée pour tenir compte des sujétions particulières imposées par l'élection dans le cadre d'une seule circonscription pour la France ; rejeté.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes** (n° 363 1978-1979) [26 juin 1979]. **Avant l'article unique**. — **Article 5 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958** (p. 2255) : son amendement n° 3 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : information de la commission permanente compétente de chaque chambre sur les orientations que le Gouvernement entend défendre au Conseil des ministres de la Communauté ; déclaration du Gouvernement suivie d'un débat, lors de chaque

session ordinaire, sur la politique européenne ; rejeté. **Article unique**. — **Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance de 1958** (p. 2258) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy, soutenu par M. Etienne Dailly, prévoyant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire pour les Communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement. (p. 2260) : sur l'amendement n° 2 de M. Michel d'Aillières concernant la suppression des dispositions prévoyant le dépôt des conclusions des délégations sur le bureau de leur assemblée respective et l'obligation de ces conclusions ; l'information obligatoire des commissions permanentes sur les conclusions des délégations, son sous-amendement n° 5, déposé avec plusieurs de ses collègues : reprend les dispositions du texte de l'Assemblée nationale que l'amendement n° 2 propose de supprimer ; irrecevable aux termes de l'article 48, alinéa 3, du Règlement du Sénat.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble deux annexes, signés à Niamey le 19 février 1977** (n° 382, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article unique** (p. 2396) : le groupe communiste votera contre le projet d'accord de coopération militaire technique avec le Niger.

— **Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978** (n° 377, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2397) : redéploiement des sociétés multinationales et propositions du projet de loi. Maintien des discriminations de la législation américaine visant les entreprises françaises : l'exemple de l'industrie aéronautique française. Groupe communiste votera contre le projet de loi.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [2 octobre 1979]. **Après l'article 100**. — **Article L. 184-17 à 24 du code des communes** (p. 2915) : son amendement n° III-119 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : municipalités d'arrondissements de Paris ; retiré.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Après l'article 143**. — **Article L. 184-17 à L. 184-24 du code des communes** (p. 3750) : son amendement n° VI-10 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. James Marson, cosignataire : réorganisation de la vie municipale dans la ville de Paris ; rejeté.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Après l'article 60** (p. 3891) : son amendement n° II-193 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : étatisation de la police et application du régime de droit commun à la ville de Paris ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4536) : création d'un nouvel ordre international fondé sur la qualité et le développement des peuples. Armes et coopérations militaires. Régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Alliance de la France avec les régimes corrompus et barbares. Interventions au Tchad, au Zaïre, au Sahara... Proposition de résolution du groupe communiste de l'Assemblée nationale tendant à créer une commission d'enquête pour contrôler l'usage réel des crédits de la coopération. Déséquilibre croissant de la balance commerciale des pays d'Afrique en faveur de la France. (p. 4537) : nécessaire mise en place d'une garantie du prix des matières premières, minérales, végétales et énergétiques. Superprofits des grandes compagnies pétrolières et coloniales. Renégociation des accords de Lomé. **Après l'article 76** (p. 4545) : son amendement n° 232 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : validation, pour le calcul de leur retraite, des services accomplis à titre d'agent temporaire, auxiliaire ou contractuel par les personnels du ministère de la coopération ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique.

Affaires étrangères [28 novembre 1979]. — **Examen des crédits**. — **Etat B** (p. 4573) : son amendement n° 223, déposé avec

plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre IV ; réduction indicative des crédits affectés au titre de l'aide militaire au Maroc ; rejeté.

Défense [29 novembre 1979] (p. 4615) : intégration européenne et atlantiste de la politique de défense française. (p. 4616) : défense française et refus de toute intervention coloniale ou alliances contraires à nos intérêts nationaux. « Division du travail » en matière de défense préconisée par le ministre américain de la défense ; la contribution de la France à la défense commune des lignes de ravitaillement selon l'amiral Jean Lannuzel. Défense européenne intégrée et renforcement du potentiel militaire français. Contradiction entre dissuasion et développement de l'armement nucléaire tactique. Intégration de la défense européenne dans le potentiel militaire américain et risque de déséquilibre avec l'URSS. Dangers de la course aux armements et de la standardisation des armes pour l'indépendance nationale. Participation française aux organismes liés à l'OTAN. Equilibre Est-Ouest et intégration des forces françaises dans l'OTAN. Revendications des soldats et des retraités. — **Examen des crédits.** — **Article 29** (p. 4623) : création d'une échelle indiciaire spéciale à la gendarmerie. (p. 4624) : non rétroactivité des lois et problèmes posés à certains retraités, veuves ou orphelins. Bénéfice du capital décès aux veuves de retraités ; augmentation de la pension de reversion. (p. 4624) : son amendement n° 225, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction indicative des crédits affectés au stationnement des troupes françaises au Sahara occidental, au Tchad, au Zaïre et en Centrafrique ; rejeté. **Article 30** (p. 4625) : soutient l'amendement n° 227 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire concernant une réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (réduction indicative des crédits affectés à la sécurité militaire). Son amendement n° 221, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits de paiement du titre V (réduction indicative des crédits affectés à l'étude de la bombe à rayonnement) ; rejeté. **Après l'article 77.** — **Article 51 et 52 de la loi du 23 février 1963** (p. 4627) : son amendement n° 239 (article additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de cumul emploi et retraite pour les retraités militaires et gendarmes en raison de leur faible revenu ; rejeté.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4989) : rôle des travailleurs dans le maintien d'une industrie aéronautique française. Tentative de pénétration sur le marché de l'Airbus de la part des entreprises Pratt et Whitney. Accord entre la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions et la General Electric ; abandon de Concorde. Lancement de l'A200. (p. 4990) : engagements pris à l'occasion du dernier salon du Bourget. Elargissement de la gamme Airbus. Choix du Boeing 707 par les Américains.

— **Projet de loi autorisant l'approbation des protocoles portant cinquième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention d'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971, ouvert à la signature à Washington du 25 avril au 16 mai 1979 (n° 104, 1979-1980)** [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5786) : abstention du groupe communiste : le désaccord avec l'alignement de la Communauté européenne sur la position intransigeante des Etats-Unis. Utilisation de l'arme alimentaire à l'égard des pays en voie de développement. Aide au développement des pays du tiers monde.

BOULIN (Robert), ministre du travail et de la participation (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

Décédé le 29 octobre 1979 [30 octobre 1979] (p. 3607).

DEPOTS

Projet de loi modifiant l'article 116 de la loi n° 56-780 du 4 avril 1956 relative à la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs « Sonacotra » (n° 273, 1978-1979) [11 avril 1979].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de

M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi [11 avril 1979]. Réponse à M. Jacques Mossion (p. 710) : situation dans le département de la Somme. Menaces sur le textile. Expansion dans la branche de la machine-outil.

Réponse à M. Michel Caldaquès : intégration du facteur humain dans le problème de l'emploi. Réduction de la durée du travail. (p. 711) : retraite à la carte. Freins à l'emploi en France. Procédure de licenciement. Contrats à durée déterminée. Seuils fiscaux. Difficultés des organismes de prestations sociales. Reconstitution de la capacité d'investissement des entreprises grâce à la politique gouvernementale. Nécessaire mobilisation des Français sur les économies d'énergie. (p. 718) : importance du rôle des français de l'étranger évoqué par M. Jean-Pierre Cantegrit. Assujettissement des chômeurs à l'impôt sur le revenu. évoqué par M. Max Lejeune. Problème de l'immigration. Situation à la Martinique évoquée par M. Edmond Valcin. Situation de l'emploi dans la région Rhône-Alpes. Incitations financières aux créations d'emplois. Problèmes spécifiques de la société Sauvagnat dans le Cantal. évoquée par M. Jean Mézard. Intervention du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles.

Réponse à M. Henri Tournan (p. 726) : situation difficile du département du Gers.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979)** [3 janvier 1979]. — **Discussion générale** (p. 7) : tradition de haute conscience du Sénat. Préoccupation constante du gouvernement pour le problème de l'emploi. Capacité de nos entreprises à créer des emplois. Problème structurel de l'emploi : la démographie et le travail des femmes. Qualification de « ministre du chômage ». Situation financière de l'UNEDIC. (p. 8) : désaccord entre les partenaires sociaux sur les possibilités d'augmentation des cotisations. Elaboration du projet de loi pour que le système ne tombe pas « en panne ». Complexité du système actuel d'indemnisation du chômage. Caractère injuste du système : les privilégiés, bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'attente (ASA), les chômeurs de « droit commun » et les travailleurs bénéficiant de la seule aide publique. (p. 9) : fragilité et importance des coûts du système d'indemnisation. Renflouement de la trésorerie des caisses de chômage. Simplification du système d'indemnisation ; la prise en charge des dossiers par l'UNEDIC. Principe de dégressivité pour rendre le système plus incitatif : l'exemple de l'ASA. Conditions particulières à faire pour le secteur de la sidérurgie, de la construction navale et du textile. L'effort supplémentaire en faveur des chômeurs de « droit commun ». (p. 10) : situation des jeunes demandeurs d'un premier emploi. Confirmation de la garantie de ressources. Effort financier restant à faire pour mettre en place le nouveau système. Augmentation de l'aide globale de l'Etat ; l'institution d'une garantie permanente de l'Etat. Maintien du système paritaire. (p. 11) : nécessité de ne pas confondre aide sociale et demandeurs d'emploi. Accord auquel doivent parvenir les partenaires sociaux dans les deux mois de la promulgation du présent projet de loi. (p. 24) : chômage, phénomène mondial. Rapport de M. Alain Cotta : l'augmentation du nombre des personnes susceptibles de devenir demandeurs d'emploi. Rapport de M. Vimont ; la dispersion des aides à l'emploi. Proposition de création d'emplois dans les secteurs en difficulté en liaison avec l'aménagement du territoire. Adaptation de l'offre et de la demande d'emplois. Problème des jeunes sans qualification professionnelle ; le dépôt d'un projet de loi avec le ministre de l'éducation sur la formation. Réflexion développée par le gouvernement sur le financement par ceux qui travaillent des cotisations relatives au chômage. (p. 25) : créance de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). Extension de l'indemnisation du chômage aux départements d'outre-mer. Problème des entreprises se trouvant à l'étranger ; l'adhésion volontaire au régime de l'UNEDIC. Maintien du système paritaire. Critique de la cour des comptes sur l'ensemble du système d'indemnisation du chômage. Fixation d'une durée limitée pour l'aide publique ; la prise en charge des jeunes et des gens de maison

qui en bénéficiaient ; les autres bénéficiaires ne ressortissent pas de la catégorie des demandeurs d'emploi, mais de l'aide sociale. Insuffisance d'une simple aide à la trésorerie. Augmentation des personnels de l'ANPE. Politique de formation au placement de ces personnels. Nécessité d'avoir des équipes spécialisées dans la recherche de travail pour les jeunes. Prise en charge par les collectivités locales de leurs agents pour l'indemnisation du chômage. Solution apportée au problème des mères isolées, des mères seules ayant un enfant, des veuves, etc. Institution de stages de formation pour permettre l'accès à un niveau d'emploi supérieur. Traitement spécifique du problème de la sidérurgie en Lorraine ; le choix technique de Neuves Maisons à la place de Longwy. (p. 26) : conclusion de conventions sociales spécifiques dans le secteur de la sidérurgie. Nombre de chômeurs en France. Proposition d'augmentation de la participation de l'Etat ; l'obligation, en conséquence de recourir soit à l'impôt sur le revenu, soit à l'impôt sur les sociétés. Justesse des réflexions sur la dénatalité. Proposition de libérer un emploi par la mise en congé parental de la femme ; les réflexions du Haut comité de la population et de M. Alfred Sauvy. Engagement de l'Etat de supporter une progression des dépenses proportionnelle aux cotisations ; les accords entre partenaires sociaux sont soumis à son agrément ce qui évitera tout dérapage. Incitation à la création d'emplois. Assainissement de la situation financière des entreprises ; l'exemple allemand. Permanence de problèmes structurels : les emplois féminins, le travail à temps partiel, la durée du travail, le travail posté, la cinquième équipe et l'emploi des jeunes. **Article 1.** — *Article L. 351-1 du code du travail*, (p. 28) : s'oppose aux amendements de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues n° 18 concernant la condition d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi pour l'obtention d'un revenu de remplacement et n° 47 relatif au Droit à un revenu de remplacement égal au salaire antérieur et qui ne soit pas inférieur au montant du SMIC en vigueur et n° 61 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, concernant la condition d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi pour obtenir un revenu de remplacement. (p. 29) : l'agence nationale pour l'emploi doit devenir une agence de placement. — *Réponse à M. André Méric* : les partenaires sociaux sont seuls compétents pour fixer un plancher pour le revenu de remplacement des travailleurs privés d'emploi. S'oppose à l'amendement n° 102 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues portant sur le droit à une indemnisation au moins égale aux deux tiers du SMIC pour le travailleur privé d'emploi seul salarié du ménage, les jeunes soutien de famille et les femmes chef de famille à la recherche d'un premier emploi. *Article L. 351-2*, (p. 30) : s'oppose aux amendements n° 62 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en charge du revenu de remplacement par l'Etat et les institutions résultant de la convention du 31 décembre 1958 et n° 19 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant la détermination, par les partenaires sociaux, des formes et conditions d'attribution des revenus de remplacement. *Article L. 351-3*, (p. 31) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Jean-Pierre Cantegrit et plusieurs de ses collègues accordant bénéfice des textes prévoyant l'indemnisation du chômage des travailleurs privés d'emploi, aux travailleurs salariés détachés à l'étranger et aux travailleurs expatriés. *Article L. 351-4* : le nombre de jours d'appartenance à une ou plusieurs entreprises pour bénéficier de l'allocation spéciale d'attente (ASA). Bénéfice d'une allocation de base et non de l'ASA, pour les jeunes ayant effectué un stage ; l'imputation de la durée du stage sur le délai d'inscription comme demandeur d'emploi nécessaire à l'attribution de cette allocation. (p. 32) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant les conditions d'âge, d'aptitude au travail, d'activité préalable et de privation d'emploi pour bénéficier du revenu de remplacement. S'oppose aux amendements identiques n° 63 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues et n° 104 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues concernant le bénéfice d'un revenu de remplacement pour les « demandeurs d'emploi ». (p. 33) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, prévoyant une condition de délai d'inscription pour le bénéfice du revenu de remplacement. *Article L. 351-5* : s'oppose aux amendements n° 41 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues tendant à la constitution du revenu de remplacement par une allocation minimale garantie versée sans condition de durée et par l'une des prestations prévues par le régime conventionné et n° 64 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues demandant la constitution du revenu de remplacement par une allocation d'aide publique égale aux allocations minimales du régime conventionné et par une des allocations établies par ce régime. (p. 34) : s'oppose aux amende-

ments identiques n° 48 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 65 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement. (p. 35) : maintien du système antérieur des majorations pour personne ou enfant à charge dans le cadre de l'aide publique. S'oppose aux amendements identiques n° 49 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 66 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire concernant la majoration du revenu de remplacement pour personne ou enfant à charge. Fraude à la formation professionnelle : le refus, pendant la première année, d'une formation par le bénéficiaire de l'allocation supplémentaire d'attente et la demande d'un stage de formation, payé par l'UNEDIC, pour profiter d'une deuxième année payée au titre de cette formation. Coût qui en résulte pour l'UNEDIC. S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Michel Labèguerie demandant le maintien des indemnités de formation pour les travailleurs privés d'emploi bénéficiaires du revenu de remplacement. S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues instituant le bénéfice de l'allocation de garantie de ressources pour les salariés, licenciés ou démissionnaires, âgés de 60 ans au moins. (p. 36) : s'oppose aux amendements identiques n° 55 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 68 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression des dispositions de cet article concernant le principe de dégressivité trimestrielle de l'allocation spéciale. S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Michel Labèguerie prévoyant : 1° une dégressivité trimestrielle de l'allocation spéciale sauf convention particulière agréée par les pouvoirs publics ; 2° une limite maximum, au quatrième trimestre, de 70 p. 100 du salaire antérieur pour le revenu de remplacement ; 3° une limite minimum à 90 p. 100 du SMIC pour le revenu de remplacement ; 4° une limite maximum à quatre fois le montant du SMIC pour le revenu de remplacement. (p. 37) : opposition à la fixation d'autorité dans un texte de loi d'un plafond à l'indemnité de chômage. (p. 38) : accord du Gouvernement sur des conventions spéciales portant sur la dégressivité de l'allocation spéciale ; l'exemple de la convention de la sidérurgie. (p. 39) : comparaison entre le montant de l'allocation spéciale attribuée en cas de licenciement économique et le salaire proposé en cas de reprise d'emploi ; attribution d'une prime si ce dernier est inférieur à l'allocation spéciale ; les dangers de fraude de la part de l'employeur ; l'attribution de cette prime se fera dans des conditions fixées par décrets. S'oppose aux amendements n° 111 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression des dispositions de cet article concernant l'attribution, en cas de reprise d'emploi, d'une prime d'incitation au reclassement pour les bénéficiaires de l'allocation spéciale et n° 60 de M. Bernard Legrand demandant l'attribution d'une indemnité compensatrice égale à la différence entre l'allocation spéciale et le salaire perçu en cas de reprise d'un emploi procurant un salaire inférieur au montant de cette allocation. Accepte l'amendement n° 6 de M. Michel Labèguerie prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant la référence à la notion de condition, pour l'attribution de la prime d'incitation au reclassement. (p. 40) : montant de la prime déterminé par les partenaires sociaux.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1** (suite). — *Article L. 351-5 bis du code du travail* (p. 68) : accepte les amendements n° 114 de M. Marc Jacquet instituant un montant minimum, fixé à 90 p. 100 du montant du SMIC, de l'allocation supplémentaire d'attente et n° 119 de forme de M. Michel Labèguerie. *Article L. 351-6* (p. 69) : s'oppose aux amendements de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire, n° 70 demandant le bénéfice du revenu de remplacement pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi bénéficiaires d'allocation de l'UNEDIC et n° 71 prévoyant le bénéfice pour les jeunes et les femmes à la recherche d'un premier emploi d'une allocation d'aide publique égale à 50 p. 100 du montant du SMIC. Oppose l'article 40 de la constitution à l'amendement n° 30 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Méric, cosignataire demandant le bénéfice d'une allocation forfaitaire au moins égale au SMIC pour les personnes âgées de seize ans au moins à la recherche d'un premier emploi ou dont les droits à l'indemnisation sont épuisés. (p. 69) : existence de dix millions de personnes « primo-demandeur d'emploi » et qui ne sont pas toutes des jeunes. (p. 70) : accepte l'amendement n° 56 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues relatif au principe de l'attribution de l'allocation forfaitaire pour certaines catégories de

détenus libérés. Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques n° 21 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 72 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire tendant à la suppression des dispositions de cet article concernant la condition de durée de l'isolement des femmes seules. (p. 71) : accepte l'amendement n° 8 de M. Michel Labéguerie demandant le bénéfice de l'allocation forfaitaire pour les femmes célibataires assumant la charge d'au moins un enfant, satisfaisant à des conditions de formation initiale ou continue et n'ayant pu obtenir un emploi et oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques n° 57 de M. Michel plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire tendant à la suppression des dispositions de cet article concernant les conditions de possession d'un diplôme de l'enseignement technologique ou de suivi d'un stage de formation professionnelle pour les femmes seules pouvant bénéficier de l'allocation forfaitaire. (p. 72) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant le bénéfice de l'allocation forfaitaire pour les artistes non salariés entrant dans les catégories des arts plastiques, graphiques, dramatiques et musicaux, les auteurs et compositeurs de musique, les gens de lettres. *Article additionnel après l'article L. 351-6* : accepte l'amendement n° 9 de M. Michel Labéguerie demandant le bénéfice du régime établi par la présente loi pour certaines catégories de personnes à la recherche d'un emploi n'entrant pas dans son champ d'application. (p. 73) : catégories non couvertes actuellement et qui bénéficieront de l'application du régime prévu par le projet : les artistes non salariés, les réfugiés politiques, les expatriés, etc. Impossibilité d'énumérer dans le projet toutes ces personnes. Le choix entre le travail et l'éducation des enfants par les femmes concerne un petit nombre de celles-ci. (p. 74) : les travaux menés sur ce problème par le haut comité de la population. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 103 de M. Jacques Henriet prévoyant le bénéfice d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi qu'ils libèrent momentanément puisse être occupé par un salarié. (p. 75) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 120 de M. Jacques Henriet concernant la possibilité d'attribution, pour une durée limitée d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. (p. 76) : accepte l'amendement n° 112 de M. Michel Labéguerie prévoyant des prolongations exceptionnelles des droits d'indemnisation sous conditions de ressources et de difficultés particulières de réemploi. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 121 : prolongations exceptionnelles des droits d'indemnisation, par mesure individuelle, sous conditions de ressources et difficultés particulières de réemploi ; adopté. *Article L. 351-5 (suite)* (p. 77) : s'oppose aux amendements identiques, précédemment réservés, n° 48 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 65 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, cosignataire tendant à la suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement. *Article L. 351-7* (p. 78) : s'oppose aux amendements identiques n° 32 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 75 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues relatif à la perte du droit au revenu de remplacement par refus d'un emploi offert par l'Agence Nationale pour l'Emploi ainsi qu'à l'amendement n° 106 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues concernant le refus d'un emploi offert par le bénéficiaire d'un revenu de remplacement et l'appréciation des motifs par des commissions paritaires des institutions prévues par la convention du 31 décembre 1958 : Les offres d'emplois faites par l'APEC. — *Article L. 351-8*, (p. 79) : s'en remet à la sagesse du Sénat, pour l'amendement n° 76 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur le droit du travailleur privé de son emploi au revenu de remplacement. — *Article L. 351-9* (p. 80) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article concernant la modification du régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce, par accord entre les partenaires sociaux et agrément des pouvoirs publics. — *Article L. 351-10* : s'oppose aux amendements identiques n° 23 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 79 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, prévoyant la suppression de cet article concernant la détermination par décret de la définition d'un travailleur à la recherche d'un emploi, des règles de cumul dans le cadre de l'assurance chômage, des conditions de maintien du droit de bénéficier de la garantie de ressources. — *Article L. 351-11* : accepte l'amendement rédactionnel n° 10 de M. Michel

Labéguerie. (p. 81) : accepte les amendements identiques n° 25 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 81 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues instituant des règles particulières d'indemnisation du chômage pour les branches jusqu'alors exclues du régime de l'allocation d'assurance, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 122 : règles particulières d'indemnisation du chômage pour certaines branches d'activité jusqu'alors exclues du régime de l'allocation d'assurance ; adopté. *Articles additionnels après l'article 351-11* : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Cantegrit, n° 1 prévoyant l'application des dispositions du présent projet de loi aux travailleurs salariés français détachés à l'étranger et maintenus au régime de l'assurance chômage et n° 2 demandant l'application des dispositions du présent projet de loi aux travailleurs salariés expatriés résidant à l'étranger, privés d'emploi à leur retour en France et ayant bénéficié, collectivement ou individuellement, de l'assurance chômage. — *Article additionnel après l'article L. 351-6 (suite)* (p. 82) : s'oppose à l'amendement n° 120, précédemment réservé, de M. Jacques Henriet. — *Article L. 351-12* (p. 85) : impossibilité de débattre du montant des dépenses publiques au niveau des partenaires sociaux ; la maîtrise des dépenses publiques par le Parlement. S'oppose aux amendements n° 11 de M. Michel Labéguerie portant sur la détermination du montant de la subvention publique par rapport à la dépense totale d'indemnisation, n° 26 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant le caractère forfaitaire de la subvention globale de l'Etat au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi et la fixation du montant de cette subvention par les organisations gestionnaires avec l'approbation du Parlement, n° 83 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues demandant la fixation par accord entre l'Etat et les organisations gestionnaires du montant de la subvention accordée au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi, ainsi qu'au 1° de l'amendement n° 117 de M. Jacques Henriet relatif à : 1° la subvention forfaitaire globale de l'Etat au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi, 2° l'évolution identique, à régime et à taux de charges constants, de la subvention de l'Etat et de la contribution des employeurs et des salariés. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 11 de M. Michel Labéguerie. (p. 86) : modalités et conditions de versement de la subvention font l'objet d'une convention ; la fixation du montant reste du ressort du Parlement. (p. 87) : s'oppose au 2° de l'amendement n° 117 de M. Jacques Henriet et ainsi qu'aux amendements identiques n° 43 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 84 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur l'évolution parallèle de la participation financière de l'Etat et des dépenses globales du régime nationale interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi. *Article L. 351-13* (p. 88) : inscription dans la loi des finances des dépenses occasionnées par la subvention de l'Etat. Nécessité d'une convention au vu du changement du système d'aide. Entretien avec les responsables de l'UNEDIC. *Article 2 - Article L. 351-16 à L. 351-19* : s'oppose aux amendements d'harmonisation de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues n° 88 et 89. (p. 89) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues demandant la suppression des dispositions de cet article concernant la possibilité pour certains organismes parapublics d'indemniser directement leurs salariés licenciés. Possibilité pour certains organismes publics de passer une convention avec l'UNEDIC ou d'être leurs propres assureurs ; la nécessité de ne pas bousculer un système complexe. *Article 3 A. - Article L. 351-3* : accepte les amendements identiques n° 51 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 90 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues prévoyant l'indemnisation de la privation partielle d'emploi résultant d'accords professionnels ou interprofessionnels, nationaux ou régionaux. *Article 3. - Article L. 351-18 à L. 351-20* (p. 90) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression du texte proposé pour l'article L. 351-18 du code du travail concernant la possibilité de prendre des mesures, par décret en conseil d'Etat, en cas d'échec des négociations entre les partenaires sociaux pour assurer le fonctionnement du régime. Intervention de l'Etat faite à titre provisoire ; l'accord entre partenaires se substituera aux mesures prises par l'Etat. Accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de M. Michel Labéguerie. *Article 3 ter. - Article L. 351-22* (p. 91) : accepte l'amendement de forme n° 13 de M. Michel Labéguerie. S'oppose aux amendements identiques n° 35 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 93 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à l'exercice des

opérations de contrôle par des fonctionnaires des services. S'oppose aux amendements identiques n° 36 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 94 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant l'accès aux renseignements détenus par les administrations sociales et fiscales, par les agents chargés du contrôle. (p. 92) : nécessité de l'exercice d'un contrôle qui doit être introduit dans le nouveau système d'indemnisation du chômage. **Article 7.** — *Article L. 833-1* : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire demandant l'application des dispositions de la présente loi aux départements d'Outre-Mer. (p. 93) : accepte l'amendement n° 59 de M. Louis Virapoullé prévoyant l'application des dispositions de la présente loi dans les départements d'Outre-Mer dans un délai maximum de dix mois. **Article 3 bis (suite).** — *Article L. 351-22* (p. 94) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression des chantiers de chômage sur le territoire métropolitain. Chantiers métropolitains de chômage sont essentiellement ceux de restauration de châteaux historiques. Inexistence légale des mots « chantiers de chômage ». **Article 8** (p. 95) : s'oppose à l'amendement n° 98 de Mme Roland Perlicau et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire prévoyant la suppression de cet article concernant le délai laissé aux partenaires sociaux pour aboutir à un accord et les dispositions prises en cas d'échec. Accepte l'amendement n° 14 de M. Michel Labéguerie, instituant, un délai de trois mois pour la conclusion d'un accord entre les partenaires sociaux. **Article 9** : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues demandant le maintien des avantages acquis par voie conventionnelle. **Article 10.** — *Article L. 351-3 à L. 351-8* (p. 96) : s'oppose aux amendements n° 53 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant le droit à l'allocation de base pour les bénéficiaires des allocations d'aide publique de l'ancien système d'indemnisation du chômage ainsi que le droit à une allocation égale à l'allocation de base pour les travailleurs privés d'emploi ne remplissant pas les conditions d'attribution des allocations supplémentaires d'attente et forfaitaire, n° 101 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues demandant le droit à l'allocation de base pour les bénéficiaires des allocations d'aide publique de l'ancien système d'indemnisation du chômage ainsi que le droit à une allocation égale à l'allocation de base pour les travailleurs privés d'emploi ne remplissant pas les conditions d'attribution des allocations supplémentaires d'attente et forfaitaire et n° 15 de M. Michel Labéguerie prévoyant l'examen par une commission départementale de la situation des bénéficiaires des allocations d'aide publique ne remplissant pas les conditions d'attribution des nouvelles prestations et le maintien intégral de leurs droits jusqu'à leur réintégration dans un système d'assistance ou leur réinsertion professionnelle. Son amendement n° 118 : maintien des allocations d'aide publique pour les bénéficiaires ne remplissant pas les conditions d'attribution des nouvelles prestations jusqu'à la décision de la commission départementale ; adopté. (p. 97) : nécessité de ne pas confondre demandeurs d'emploi et cas sociaux. Prise en charge de ces derniers qui ne doivent pas bénéficier de l'indemnisation du chômage. Accepte l'amendement n° 110 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues concernant la non prise en charge de dépenses supplémentaire par les communes ou départements au titre de l'indemnisation du chômage. Situation des agents contractuels communaux ; le choix entre une convention passée avec l'UNEDIC et la couverture par la commune. Couverture des risques du chômage par la commune en cas d'absence de convention passée avec l'UNEDIC. **Deuxième délibération** (p. 98) : détermination de plafonds limitant le montant total du revenu de remplacement et l'incidence de la dégressivité affectant ce revenu. (p. 99) : maintien du système paritaire conventionnel dans son intégralité ; les difficultés financières du régime proviennent de la situation du pays et non de la gestion de celui-ci. *Article L. 351-5 du code du travail* (p. 101) : son amendement n° 123 : dégressivité trimestrielle, sauf convention particulière agréée par les pouvoirs publics, de l'allocation spéciale ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 124 de M. Michel Labéguerie prévoyant des plafonds au revenu de remplacement pour son montant total et celui du quatrième trimestre de versement. (p. 102) : nécessité d'instaurer une solidarité entre les chômeurs licenciés pour cause économique et les chômeurs de « droit commun ». Maintien du système paritaire conventionnel dans le cadre des principes fixés par le Parlement. **Sur l'ensemble** (p. 104) : certitude que ce projet de loi contribuera au développement de l'emploi en France.

Commission mixte paritaire [5 janvier 1979]. **Article 1^{er}.** — *Article L. 351-1 et L. 351-6 du code du travail* (p. 116) : son amendement n° 1 : dérogation au principe de dégressivité trimestrielle pour l'allocation spéciale par des conventions particulières conclues aux niveaux national et professionnel ; adopté. Non exclusion des conventions régionales conclues au niveau national entre les partenaires sociaux ; l'exemple de la sidérurgie. (p. 117) : son amendement n° 2 : suppression du texte proposé pour l'article L. 351-6-2 du code du travail concernant la rémunération du congé parental ; adopté. Problème des femmes en congé parental ; la politique familiale et les allocations familiales ; la nécessité de ne pas alourdir le budget de l'UNEDIC. (p. 118) : son amendement n° 3 : texte proposé par l'article L. 351-6-3 du code du travail : prolongations de caractère collectif, par convention particulière, conclue au niveau national et professionnel et agréée par les pouvoirs publics, des droits à l'indemnisation du chômage ; adopté. Son amendement n° 4, rédactionnel ; adopté. **Article 10** (p. 119) : caractère d'exception de la procédure d'urgence. Circonstances dans lesquelles le projet de loi portant réforme des conseils de prud'hommes a bénéficié de cette procédure. Nécessité de l'urgence pour les textes traitant du problème de l'emploi. (p. 120) : réforme de l'agence nationale pour l'emploi. Politique active de création d'emplois au niveau régional. Demande un scrutin public.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979).** — **Suite de la discussion** [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2499) : importance de l'aménagement du territoire dans la planification ; définition d'une « politique sectorielle ». Décision sur les options du plan et emploi de la procédure du vote bloqué. Articulation plan/budget ; incertitudes économiques et nécessaire souplesse budgétaire. (p. 2500) : maintien de la recherche française ; les exemples du nucléaire, de l'informatique, de l'aéronautique et du secteur médical. Suppression des montants compensatoires. Difficulté de connaître le revenu réel de l'agriculteur. Vocation agricole de la France ; développement de l'industrie agro-alimentaire. Efforts en faveur du tourisme. Protection sociale des départements d'outre-mer. Augmentation des demandes d'emploi jusqu'en 1985 et fin de la période de croissance économique. Uniformisation des problèmes économiques mondiaux. Crise et relance par la consommation préconisée par le parti socialiste et le parti communiste. (p. 2501) : faux remèdes que sont l'augmentation des revenus et le protectionnisme. Inadéquation de l'offre et de la demande de travail ; pactes pour l'emploi. Diversification de l'emploi féminin. Amélioration de la qualification et de la formation. Aménagement de la durée du travail et diminution du pouvoir d'achat. Augmentation des coûts de production et aménagement du temps du travail. Productivité et conditions de travail. Diminution de la durée du travail en France depuis 1970. Amélioration des rapports entre partenaires sociaux ; le cas de la sidérurgie. Réformes de l'UNEDIC, de l'ANPE. (p. 2502) : nécessité pour la France d'assurer sa mutation économique. (p. 2503) : caractère global et cohérent du rapport sur les options du VIII^e Plan ; demande un vote bloqué. **Article unique** : accepte l'amendement n° 1 de M. Marcel Lucotte concernant les travaux préparatoires du VIII^e Plan et une simulation fondée sur l'hypothèse d'un objectif prioritaire d'amélioration de l'emploi (p. 2504) ; accepte l'amendement n° 9 de M. Paul Malassagne relatif à l'équilibre des échanges extérieurs et la prise en compte du tourisme dans les travaux du VIII^e Plan. Accepte les amendements de M. Marcel Lucotte n° 2 concernant la définition des domaines de recherche appliquée les plus prometteurs et l'orientation de la recherche fondamentale, et, n° 3 relatif à la réalisation dans le cadre du VIII^e Plan d'une étude prospective sur les conséquences du renchérissement du prix du pétrole. (p. 2505) ; accepte les amendements de M. Marcel Lucotte n° 4 portant sur l'inventaire des ressources charbonnières et le développement de l'utilisation du charbon, et n° 5 relatif à une étude sur les possibilités de création d'emplois d'utilité collective (p. 2506) ; équilibre des échanges extérieurs et nécessité de s'implanter physiquement à l'étranger. N'accepte que partiellement l'amendement n° 6 de M. Marcel Lucotte qui prévoit une étude statistique sur la répartition du travail et un programme de réduction de la durée du travail. Accepte l'amendement n° 7 de M. Marcel Lucotte relatif à la communication aux commissions compétentes parlementaires des études ou projections élaborées pour le commissariat général du plan et les commissions du VIII^e Plan. (p. 2507) ; s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jacques Braconnier concernant la reconquête du marché intérieur pour les produits subissant une forte demande.

– **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2513) : chômage des jeunes et croissance démographique de cette classe d'âge. Succès, comparable à celui du 1^{er}, du II^e pacte pour l'emploi. (p. 2514) : III^e pacte pour l'emploi et relance de l'action engagée. Révision en baisse des perspectives de croissance. Orientation vers la permanence de mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ; l'augmentation de la durée du pacte. Exonération des charges sociales et reconduction du système retenu pour le II^e pacte. Efforts en faveur de l'apprentissage et création d'un fonds de compensation et de péréquation. Développement des stages pratiques en entreprises. Maintien du dispositif antérieur pour les stages de formation. Développement des contrats emploi/formation. Aide à l'emploi des femmes. Aide aux travailleurs âgés de plus de 45 ans et en chômage depuis plus d'un an. Mesures en faveur de l'artisanat et des petites entreprises. Atténuation du seuil fiscal de 10 salariés. Primes d'incitation à l'embauche du premier salarié. Coût de ce pacte national pour l'emploi. (p. 2515) : expérience des deux pactes précédents et meilleur rapport « coût/efficacité ». Permanence des mesures en ce qui concerne l'apprentissage et le contrat emploi/formation. (p. 2518) : mise en place d'éléments artificiels d'incitation à l'embauche en raison de la conjoncture. Plans de charges des entreprises et durée du pacte pour l'emploi. Insertion durable des jeunes dans le tissu de l'entreprise. Succès des stages des I^{er} et II^e pactes pour l'emploi. (p. 2519) : coût de ces mesures. Rôle des D.E.P.E. (délégués des entreprises pour l'emploi). **Article 1** (p. 2519) : sur la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales qui incombent aux employeurs, accepte l'amendement n° 3 de M. Pierre Louvot prévoyant l'application des dispositions de la présente loi aux veuves non remariées, aux divorcées non remariées. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 20 : application des dispositions de la présente loi aux veuves non remariées, aux divorcées non remariées depuis moins de dix ans ; adopté. (p. 2520) : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Pierre Louvot. Son amendement n° 17 : application des dispositions de la présente loi en cas d'augmentation des effectifs annuels jusqu'en 1981 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Louvot portant sur le calcul des effectifs de l'entreprise compte non tenu des décès et des départs en préretraite. **Article 2** (p. 2521) : accepte l'amendement de forme n° 6 de M. Pierre Louvot. **Article 3** : accepte les amendements de M. Pierre Louvot n° 7 de coordination et n° 8 prévoyant pour l'habilitation des stages la prise en compte des licenciements dans les douze mois précédant la demande ; l'impossibilité d'habilitation en cas d'infraction grave à la législation du travail. Son amendement n° 18 : application de la présente loi aux départements d'outre-mer ; adopté. **Article 4** (p. 2522) : accepte l'amendement de coordination n° 9 de M. Pierre Louvot. **Après l'article 5** (p. 2525) : accepte l'amendement n° 11 (*article additionnel*) de M. Pierre Louvot concernant la prime à l'embauche de chômeurs âgés de plus de 45 ans et en chômage depuis plus d'un an. Sur l'amendement n° 12 (*article additionnel*) de M. Pierre Louvot portant sur la prime à l'embauche du premier salarié dans une entreprise, son sous-amendement n° 21 : prime à l'embauche du premier salarié dans les entreprises artisanales ; adopté. **Article 6** : accepte l'amendement de coordination n° 13 de M. Pierre Louvot. **Article 7** (p. 2530) : ratification de la création du fonds de compensation par une loi de finances.

Commission mixte paritaire [30 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2570) : accord du Gouvernement sur le paiement trimestriel des cotisations sociales en cas de franchissement du seuil des 10 salariés. Accord du Gouvernement sur le texte de la commission mixte paritaire.

BOULOUX (Jean-Marie), sénateur de la Vienne (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. **Article 92 (suite)**. – **Article L. 123-15 du code des communes** (p. 1062) : se déclare favorable à l'amendement n° III-72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'affiliation au régime général des assurances sociales des maires et adjoints non affiliés par ailleurs ; cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet.

BOURNEAU (Pierre), sénateur des Landes (CNIP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 donnant **vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1^{er} Janvier 1952 et le 2 juillet 1962** (n° 339, 1978-1979) [16 mai 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort : **les pensions militaires d'invalidité**. – Discutées le 16 mai 1979 (p. 1277) : opposition au projet de réforme du groupe du centre national des indépendants et paysans.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5094) : fidélité aux anciens combattants. Note d'information du secrétaire d'Etat et affirmation de l'application du rapport constant. Utilité des travaux de la commission tripartite et rattrapage progressif du retard des pensions d'invalidité. (p. 5095) : loi du 9 décembre 1974 et qualité de combattant des anciens d'Afrique du nord : attente de la mention « guerre » sur les titres de pension et bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés. Insuffisance d'attribution des cartes de combattant. Modification du critère d'attribution de cette carte et dépôt d'une proposition de loi par le groupe CNIP. Importance du 8 mai et assimilation à la fête du 11 novembre. Médicalisation des maisons de retraite. Solidarité des anciens combattants.

BOUQUEREL (Aimé), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Membre du parlement européen élu par le Sénat.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

BOURGES (Yvon), ministre de la défense (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2344 de M. René Tinant : **le cumul des pensions militaires de retraite et d'invalidité** [4 mai 1979]. (p. 1132) : dispositions de l'article 6 de la loi du 31 juillet 1962 permettant le cumul.

Question n° 2452 de M. Michel Chauty : **l'acquisition par l'armée de matériels de transports de fabrication française** [4 mai 1979]. (p. 1132, 1133) : modèles actuellement en expérimentation. Ateliers de constructions mécaniques de l'Atlantique, à Saint-Nazaire.

Questions orales avec débat :

Questions n° 245 de M. Michel d'Aillères, n° 247 de M. Jacques Chaumont et n° 257 de M. Serge Boucheny : **la politique de défense** [23 octobre 1979]. (p. 3442) : politique d'armement française et coopération industrielle dans le cadre de l'Europe. (p. 3443) : ébauche d'études communes pour les futurs matériels militaires. Participation de la France aux travaux du Groupe européen indépendant de programmes (GEIP). Coopération et

augmentation du nombre d'unités demandées. Travaux du GEIP dans l'identification des besoins des pays membres. Coopération européenne et disparition de la concurrence américaine. Interopérabilité ; l'exemple des munitions. Coopération Europe-États-Unis ; la construction sous licence de matériels américains. Nécessité de développer le « dialogue transatlantique » et de faire jouer la « préférence européenne ». Coopération et dimensions de l'industrie américaine. (p. 3444) : situation de la France et impossibilité d'opposer la stratégie anti-forces à la stratégie anti-cités. Caractère défensif de la politique de dissuasion française. Capacité de réponse de la force nucléaire française. Equipement en armes thermonucléaires mégatonniques. Rénovation de la force stratégique marine et de la force aérienne ; son équipement en M 4. Importance des moyens et des décisions prises dans le domaine nucléaire. (p. 3445) : solidarité française quant au sort du reste du continent européen. Indépendance nationale et respect des alliances.

INTERVENTIONS

— **Rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 [8 novembre 1979] — Discussion (p. 3772) :** rapport sur l'exécution de la loi de programmation militaire adoptée par le Parlement en 1976. (p. 3773) : persistance des missions des forces armées françaises. Instabilité et dangers du monde actuel. Équilibre du potentiel militaire des deux super-puissances. Rôle de la dissuasion nucléaire. Indépendance de la France et situation en Europe. Complémentarité des forces conventionnelles. Place originale de la France au sein de la communauté internationale. Accords conclus avec un certain nombre de pays d'Afrique. Effort de désarmement mené par l'Organisation des Nations Unies en 1978. Attitude des pays signataires de l'acte d'Helsinki. (p. 3774) : création d'un comité du désarmement et fondation d'un institut international de recherches sur le désarmement. Trois lois de programme votées pendant la période 1960/1970. Révision de la situation matérielle des cadres militaires et des conditions de vie des appelés. Essais effectués au centre d'expérimentation du Pacifique. Etudes conduites sur la métallurgie des matériaux de fission et sur la physique des explosifs. Coût des expérimentations ; préparation d'un armement français pour la dernière décennie du XX^e siècle : armes nucléaires des 3^e et 4^e générations. (p. 3775) : stabilité de la part des dépenses d'investissements consacrée aux forces nucléaires. Efforts réalisés de 1977 à 1979 pour les armements conventionnels ; retards subis en matière d'équipement et vieillissement du parc des matériels. Réorganisation de l'armée de terre. Suppression de l'échelon de la brigade. Mise en œuvre d'un nouveau plan de mobilisation qui repose sur le principe de la dérivation. Amélioration des conditions d'exécution du service militaire. Tonnage de la marine de guerre ; avenir de la flotte aéronavale. (p. 3776) : flotte sous-marine d'attaque ; aéronautique navale. Rénovation des structures de l'armée de l'air depuis 1964. Défectuosité de la détection radar à basse altitude. Evolution des missions de la gendarmerie. Logement du personnel sur les lieux du service. Etudes générales et recherches de défense. (p. 3777) : réforme des structures de la recherche au sein du ministère de la défense. Retombées civiles des travaux engagés sur les budgets militaires. Travaux effectués dans les arsenaux de l'Etat. Importance de la loi de programmation et de son exécution sous le contrôle du Parlement. Utile appréciation globale de l'ensemble des moyens à mettre en œuvre. Evolution des crédits de la défense par rapport à la progression de la part du budget de la défense dans le produit intérieur brut marchand. Taux de croissance retenu pour ces crédits. (p. 3778) : heureuse transformation de l'armée française depuis quelques années. (p. 3789) : position de la France quant à la défense de l'Europe. Suppression des incertitudes grâce à la loi de programmation. Autorisations de programme et crédits de paiement. Retards pris dans les programmes de l'AMX 10 RC, du canon de 155 à grande cadence de tir et du Mirage 2000. Evolution des autorisations de programme. (p. 3790) : calcul des crédits militaires par référence au produit intérieur brut marchand. Augmentation des dépenses d'ordre social dans le budget de l'Etat. Brochure éditée par le service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA). (p. 3791) : modernisation des trois composantes de la force nucléaire stratégique. Reconstitution de la force océanique ; réalisation d'une troisième génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, système sol-sol balistique stratégique, maintien d'un escadron de Mirage IV au-delà de 1985. Nouveaux vecteurs et nouvelles armes pour l'armement nucléaire tactique. Lancements de constructions neuves dans la marine. Répartition des forces navales en fonction des missions. Absence

de « trous » dans le système français de défense et dans son armement. Nombre des gendarmes recrutés. (p. 3792) : financement par les collectivités locales des casernes de gendarmes ; aide personnalisée au logement. Augmentation du nombre des objecteurs de conscience ces dernières années. Adhésion de la Nation à la défense nationale. (p. 3793) : adaptation des esprits, du règlement et des conditions de vie dans les unités grâce aux officiers et sous-officiers.

— **Projet de loi de finances pour 1980 n° 49, 1979-1980.**

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979] (p. 4615) : pourcentage de polytechniciens ayant choisi l'armée à la dernière promotion de juillet 1979. (p. 4617) : indépendance des forces françaises vis-à-vis des « forces de l'Ouest ». (p. 4618) : conformité de ce budget avec la loi de programmation militaire de 1976 ; la progression des crédits en faveur du titre V et par rapport au produit intérieur brut marchand. Rattrapage des retards techniques constatés pour certains matériels. Part du nucléaire et efforts en faveur des études et des recherches. Préparation satisfaisante des nouveaux vecteurs nucléaires évoqués par MM. Jacques Chaumont et Max Lejeune. (p. 4619) : essai du missile M4 à têtes multiples. Mise en service de sous-marins nucléaires équipés du M4. Capacité opérationnelle des sous-marins lanceurs d'engins et préparation d'une troisième génération. Armement nucléaire tactique et mise en service du missile air-sol moyenne portée. Absence de décision pour une arme nucléaire tactique sol-sol en réponse à M. Jacques Chaumont. Efforts en matière d'études et de recherches et développement d'une politique de contrats avec les laboratoires publics et privés. Création d'un poste de conseiller scientifique au ministère de la défense. Place de la France sur le plan technique et technologique. Création d'un conseil des recherches et études. Défense et économies d'énergie. Mise en service du canon 255 sur chassix AMX 30 en réponse à M. Jacques Genton. Sort réservé aux Mirage 2000 par les autorités australiennes en réponse à M. Michel d'Aillières (p. 4620) : marine ; la flotte aéro-navale, le remplacement des porte-avions et le port de Longoni. Renforcement des brigades territoriales de gendarmerie et plan de création d'emplois. Personnels féminins et tâches administratives. Logement des gendarmes et casernement ; le rôle des collectivités locales. Possibilité d'utilisation des crédits HLM. Problème des auxiliaires de gendarmerie de Nouvelle-Calédonie en réponse à M. Lionel Cherrier. Démocratie et statut donné aux objecteurs de conscience. Motifs d'attribution de ce statut dans les différents pays européens. (p. 4621) : comparaison des procédures d'application du statut. Identité des formes de service imposées aux objecteurs dans les différents pays ; insoumission. Projet de création d'un corps des spécialistes du service de santé des armées ; vétérinaires biologistes évoqués par M. Jacques Genton. Statut des infirmières et aides-soignantes. « Sureffectif » des médecins-aspirants. Réforme de la condition militaire et création d'une grille propre aux gendarmes, leur classement à l'échelle 4. Statut exceptionnel des sapeurs-pompier de Paris pour les majorations des pensions. (p. 4622) : salaire des ouvriers des arsenaux ; évolution en fonction de la convention collective de la métallurgie parisienne. Cas des veuves d'avant le 1^{er} décembre 1964. Situation des maîtres et sergents-majors « anciens ». Impossibilité d'une mesure de reclassement général des sous-officiers retraités. Droit pour les militaires à une seconde carrière. Actions extérieures engagées en 1979 par l'armée. Efforts de sensibilisation des Français au problème de l'essence. Meilleure répartition géographique des unités. Suppression du régiment de la onzième division parachutiste. (p. 4623) : création d'une structure unique : la division composée de régiments. Etat-major opérationnel. Rôle du service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA). Reflux de la contestation vis-à-vis de l'armée. **Examen des crédits. — Article 29 (p. 4624) :** s'oppose à l'amendement n° 224 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Garcia cosignataire, prévoyant la suppression des mesures nouvelles affectées à la justice militaire. S'oppose à l'amendement n° 225 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues relatif à une réduction indicative des crédits affectés au stationnement des troupes françaises au Sahara occidental, au Tchad, au Zaïre et en Centrafrique. **Article 30 (p. 4625) :** s'oppose aux amendements n° 227 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Serge Boucheny cosignataire, concernant la réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (réduction indicative des crédits affectés à la sécurité militaire), n° 228 M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction des crédits de paiement du titre

V (réduction indicative des crédits affectés à la mise sur pied de la trente-et-unième demi-brigade) et n° 221 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, prévoyant une réduction des crédits de paiement du titre V ; (réduction indicative des crédits affectés à l'étude de la bombe à rayonnement). (p. 4626) : s'oppose à l'amendement n° 226 de M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues, concernant une réduction des crédits de paiement du titre V (réduction indicative des crédits affectés à la mise sur pied de la trente-et-unième demi-brigade). **Avant l'article 76 bis** (p. 4626) : Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 219 (*article additionnel*) de M. Jacques Genton concernant l'attribution de la pension de reversion prévue au code des pensions civiles et militaires aux veuves dont la situation est antérieure au 1^{er} décembre 1964. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 220 (*article additionnel*) de M. Jacques Genton relatif à la révision des pensions de retraite des sous-officiers en fonction du grade acquis et des fonctions réellement exercées. **Article 76 bis** (p. 4627) : accepte l'amendement de forme n° 256 de M. Jean Francou. **Après l'article 77.** — **Article 51 et 52 de la loi du 23 février 1963** : s'oppose à l'amendement n° 239 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de cumul emploi et retraite pour les retraités militaires et gendarmes en raison de leur faible revenu.

BOURGINE (Raymond), sénateur de Paris (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces Armées.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 130 de M. Jean Cluzel : la politique en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'audiovisuel. — Discutée le 17 avril 1979. (p. 795) : code de déontologie de la BBC. Soumission de la télévision aux lois sur la presse. Responsabilité des présidents de chaîne devant le gouvernement. Déformation de la réalité par le journalisme. Atteinte à la vie privée et loi de 1881 : l'interview de M. Hoveyda. Délit de fonction en matière de presse. Banalisation du mal par la télévision.

Questions n° 245 de M. Michel d'Aillières, n° 247 de M. Jacques Chaumont et n° 257 de M. Serge Boucheny : la politique de défense. — Discutées le 23 octobre 1979. (p. 3440) : abandon de l'Europe par l'allié américain. Indépendance nationale et survie contre l'agresseur éventuel. (p. 3441) : équipement militaire européen et adéquation au véritable danger. Caractère criminel de la stratégie nucléaire anticipée. Nécessité d'aligner les caractéristiques de notre arsenal nucléaire sur celui des deux grands. Budget militaire.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et définissant les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat** (n° 286 1978-1979). — **Nouvelle lecture** [10 mai 1979]. **Article 6.** — **Article 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976.** (p. 1187) : similitude des statuts de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie. Attribution de la responsabilité de la dissolution au gouvernement ou au Parlement. Déclare le groupe du Centre National des Indépendants et Paysans favorable à la première partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier, identique à l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, soutenue par ce dernier et relative à la suspension collective des conseillers de gouvernement ; la dissolution de l'Assemblée territoriale et du Conseil du Gouvernement. L'administration du territoire par le Haut-Commissaire en cas de suspension ou de dissolution.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979]. (p. 3255) : utilité d'un débat sur l'échelle des peines criminelles. Absence de distinction dans le code pénal entre délinquant primaire et récidiviste. Nécessité d'une plus grande sévérité vis-à-vis du récidiviste. Continuité entre petite criminalité et grande criminalité. Caractère positif de l'amnistie. Peine de mort et erreur judiciaire. (p. 3256) : crimes punis de la peine de mort et notion de préméditation. Peine de mort et exemplarité ; le « romantisme » de la mort ; le cas de Mesrine. Maladie et criminalité : les dangers des asiles psychiatriques et de la lobotomie. Abolition de la peine de mort et peines de substitution : les dangers d'une peine de sûreté. Récidive et peine de sûreté. Crimes de sang et souffrances des victimes. Droit de la société d'exercer la peine de mort. Guerres et maintien de la peine de mort. Importance de l'opinion publique. Peine de mort et espace judiciaire européen. Peine de prison de longue durée et remise de peine. (p. 3257) : votera, le moment venu, contre l'abolition de la peine de mort. (p. 3280) : extradition et peine de mort ; le droit d'extradition, aux Etats-Unis, entre des Etats appliquant la peine de mort et ceux l'ayant supprimée. Refus des pays européens d'extraire des criminels vers la France pour des crimes passibles de la peine capitale.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. **Discussion générale** (p. 3944) : prélèvement de la taxe professionnelle sur les entreprises et conditions de leur concurrence avec les producteurs étrangers. (p. 3945) : institution, par l'Assemblée nationale, d'une taxe sur la valeur ajoutée « locale ». Taxe professionnelle actuelle : inégalité entre les communes, entre les entreprises. Réalisation de la simulation en 1980 et de la tentative d'application en 1982 ou 1983. Urgence d'un grand débat sur la « délocalisation » de la taxe professionnelle et son « annexion » à la taxe sur la valeur ajoutée. Liberté de fixation des taux par les communes. (p. 3946) : difficulté de localiser la valeur ajoutée des établissements multiples. Eventualité d'une disparition progressive des impôts locaux par fusion avec des impôts d'Etat. Homogénéisation de la taxe professionnelle par le système du plafonnement et de la péréquation. Intérêt de la mise en place d'un impôt foncier déclaratif : situation en Californie. Importance du département comme lieu privilégié de décentralisation. **Article 1A** (p. 3955) : se déclare défavorable à l'amendement n° 134 de M. Jacques Descours Desacres et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte de l'évolution économique des entreprises dans la détermination de la part de la taxe professionnelle due par chaque entreprise, et aux amendements identiques n° 6 de M. Jean-Pierre Fourcade et n° 38 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le maintien de la répartition constatée en 1979 du produit des quatre taxes locales, exception faite des variations de la matière imposable « pour l'année 1980 ». **Article 2 A** (p. 3959) : rôle de « loterie communale » de la taxe professionnelle.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3983) : équilibre entre le poids relatif des quatre taxes et maintien des taux dans un pourcentage identique avec le taux de référence. **Avant l'article 3 bis** (p. 3991) : son amendement n° 101 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Mézard cosignataire : réduction de la cotisation de la taxe professionnelle pour les entreprises sous-traitantes travaillant pour des entreprises exonérées de cette taxe ; retiré.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 (suite)** : (p. 4092) : cas de la ville de Paris. Le groupe CNIP votera contre l'amendement n° 46, précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy concernant les communes ou groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles supérieures à la moyenne nationale et prélèvement au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et les modalités de fonctionnement du fonds et d'attribution de ses ressources aux communes et groupements de communes.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4111) : son amendement n° 67 (*article additionnel*) : abattement sur la base d'imposition de la taxe professionnelle lorsque les frais de personnel composés des salaires et des charges annexes représentent plus de 50 p. 100 de la valeur ajoutée ; retiré. **Article 6 bis** (p. 4114) : son amendement n° 68 : pour le calcul de la valeur ajoutée des entreprises financières ; non prise en compte des provisions que ces entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt ; retiré. **Après l'article 6 quinquies** (p. 4119) : son

amendement n° 69 (*article additionnel*): imputation du montant de la taxe sur les salaires sur la base théorique de la taxe professionnelle; retiré.

— **Conclusions du rapport de M. Henri Caillavet**, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris (n° 9, 1979-1980) [20 novembre 1979]. **Article unique** (p. 4126): son opposition à la levée de l'immunité parlementaire de M. Bernard Parmantier.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Article 10 bis.** — *Article 1382 du code général des impôts* (p. 4139): souligne la gêne que peuvent causer aux communes les établissements publics d'Etat alors qu'ils sont exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties. **Art. 13** (p. 4152): sur l'amendement n° 36 de M. Maurice Papon prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des conditions d'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer. son sous-amendement rédactionnel; retiré. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4155): multiplication de coefficients, de taux, de plafonnements et de péremptions. Nécessaire protection des entreprises livrées à la concurrence internationale. Prélèvement sur la taxe à la valeur ajoutée effectué par les Communautés européennes. Annonce son vote défavorable et celui de certains de ses amis; l'abstention des autres membres du groupe CNIP.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979]. (p. 4199): budget et solution à la crise économique. Importance de la sécurité internationale de la France. Nombre des emplois à créer dans le secteur industriel. Augmentation de la production et du pouvoir d'achat. Crise économique et crise démographique. Faible augmentation de la production industrielle et accroissement, des prélèvements de l'Etat. Supériorité de l'augmentation des dépenses sur celle des recettes. Accumulation du déficit budgétaire et poids de la dette publique. (p. 4200): la qualité de l'économie allemande et financement d'un déficit supérieur au nôtre. Absence de réduction des dépenses publiques et d'encouragement à l'investissement; l'exemple de la taxe professionnelle. Sécurité sociale et socialisation du revenu des Français. Droits de succession et de mutation à titre gratuit et fixation d'un plafond à l'exonération. Faiblesse de la lutte contre les inégalités sociales; le barème de l'impôt sur le revenu. Lutte contre la fraude fiscale. Economie budgétaire et constitution d'une commission parlementaire à l'Assemblée nationale (p. 4201): principe des « services votés »; le maintien des dépenses antérieurement justifiées. Vote du budget et absence de pouvoir du Parlement. Demande la constitution de commissions permanentes de contrôle.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 2** (p. 4239): déclare favorable le groupe CNIP à l'amendement n° 87 de M. Christian Poncelet prévoyant le relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu pour enfant ou personne âgée à charge et la compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches. **Après l'article 2.** — *Article 6 du code général des impôts*: son amendement n° 171, (*article additionnel*) déposé avec M. Roland du Luart et soutenu par M. Gilbert Devèze: possibilité d'une imposition directe pour chaque conjoint et conséquences sur le calcul du quotient familial; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4303): exemple de l'élimination de l'élite dirigeante britannique. Se déclare défavorable à l'amendement n° 26 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, prévoyant les cas de limitation de la déduction des bénéfices des sociétés pour les rémunérations de leurs dirigeants. **Après l'article 10** (p. 4331): se déclare favorable à l'amendement n° 36 (*article additionnel*) de M. Antoine Andrieux prévoyant la réduction de 100 p. cent dans la limite de 5000 litres par an des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grévant les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 205: fixation par décret en Conseil d'Etat de la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers; retiré. **Article 13.** — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4340): sur l'amende-

ment n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert concernant les exonérations des droits de mutation à titre gratuit et le montant total de la réduction d'assiette ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés se déclare favorable au sous-amendement n° 84 de M. Paul Séramy et plusieurs de ses collègues à propos de la réduction d'assiette et de la prise en compte de l'ensemble des donations consenties par la même personne.

Deuxième partie:

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Après l'article 72.** — *Article 1649 quinquies E du Code Général des Impôts* (p. 5232): inconstitutionnalité de l'article du code général des impôts et absence de texte rectificatif proposé par le Gouvernement.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 10 bis** (p. 5252): intérêt général et détaxation des carburants des taxis. Economies d'énergie et augmentation du nombre de taxis. Détaxation du carburant et compensation par une taxe sur le chiffre d'affaires.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [13 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5405): déséquilibre de la composition en âge du corps des magistrats; absence de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans. (p. 5406): droit à la justice et insuffisance du nombre de magistrats; nécessité d'un recrutement latéral important. Recrutement latéral et ouverture du corps judiciaire. Recrutement latéral et expérience du milieu judiciaire; cas des avocats. Fonction publique et nécessité de différencier la situation du magistrat. Avocat et accession à la dignité du juge; exemple de la Grande-Bretagne. Ouverture des postes de magistrats aux avocats de cours d'appel. Classement du juge d'instruction dans le second groupe du second grade. Indépendance du Conseil d'Etat. Distinction nécessaire entre magistrats du siège et du parquet. (p. 5407): crainte d'un corporatisme judiciaire et caractère positif de la composition des commissions d'avancement et d'intégration. Sérénité de la justice et action des syndicats de magistrats. Votera le projet de loi.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5454): protection des faibles; priorité morale de la société. (p. 5455): influence de la loi de 1975 sur la multiplication des avortements. Nécessité absolue d'éviter les drames autrefois consécutifs à des avortements clandestins. Donner aux femmes la possibilité d'abandonner l'enfant qu'elles n'ont pas désiré. Mise en place d'une politique familiale favorable à l'enfant. Montant des allocations familiales. Chute de la natalité en République fédérale d'Allemagne. (p. 5456): niveau de vie des couples avec et sans enfant. Impossible survie de la France avec une mentalité de vieux.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A.** — *Article 44 et 44-1 (nouveau) du code de la famille*. (p. 5498): faire connaître les méthodes contraceptives mais ne pas en propager l'utilisation. (p. 5500): crainte de la démedicalisation de l'avortement. Se déclare défavorable à l'amendement n° 107 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la sexualité et à la pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale. **Article 1 A.** — *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975*. (p. 5504): loi de 1975 et possibilité d'avorter hors les cas de détresse. Se déclare défavorable à l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques. **Après l'article 1 A** (p. 5514): votera l'amendement n° 138 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le droit d'ester en justice pour les associations ou groupements d'associations familiales pour infraction à la loi de décembre 1967. **Avant l'article 1** (p. 5524): avortement et responsabilité de l'homme; insuffisance des réparations prévues par le Code civil. (p. 5525): amélioration nécessaire des maisons maternelles. Prorogation du délai d'application de la loi et rôle de la Commission nationale. Se déclare favorable aux amendements (*article additionnel*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et n° 101 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues: 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi. 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans. **Article 1.** — *Article 317 du Code pénal* (p. 5531): son amendement n° 168: 1° suppression des dispositions de cet article prévoyant une peine pour la femme ayant subi un avortement; retiré. 2° aggravation de la peine d'emprisonnement pour les personnes faisant profession de faciliter l'avortement; adopté. (p. 5533): se déclare favorable à

l'amendement n° 17 de MM. Francis Palmero et Georges Lombard, soutenu par ce dernier, concernant l'interdiction des expérimentations et des prélèvements sur le fœtus. **Avant l'article 1 bis.** - Article L. 162-1 du code de la santé publique (p. 5537) : son amendement n° 170 (article additionnel) : principe et conditions d'application de l'appréciation par un juge de la situation de détresse ; rejeté. (p. 5541) : existence d'avortements de convenance. Intervention d'un juge et débanalisation de l'avortement. (p. 5543) : intervention d'une commission plus que d'un juge. Refus de l'intervention d'une telle commission et notion de propriété de son corps pour la femme.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Avant l'article 1 sexies.** - Article L. 162-4 du code de la santé publique (p. 5562) : son amendement n° 169 (article additionnel) : principe et modalités de fonctionnement des « maisons maternelles » ; retiré. **Après l'article 1 duodécies.** - Article L. 167 de ce code (p. 5577) : son amendement n° 171 (article additionnel) : pratique de l'IVG et obligation d'en aviser le mari ; rejeté. (p. 5577) : baisse de la nuptialité chez les hommes. (p. 5578) : atteinte à la liberté de procréer du mari. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5599) : nécessité d'une politique familiale et prévention de l'avortement. Détresse et avortement. Scandale des avortements pour convenance personnelle. Affirmation de la responsabilité de l'homme dans la procréation. Hausse des pensions alimentaires et amélioration des maisons maternelles. Politique fiscale de la famille. Retraite pour la mère de famille. Baisse de la natalité. Vote favorable de la majorité du groupe CNIP.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 6** (p. 5626) : son amendement n° 33 : prise en compte des parts fiscales à l'intérieur d'un même foyer pour l'imposition des cessions de valeurs mobilières ; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution. **Article 15** (p. 5641) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 8 de M. Jean-Philippe Lecat, n° 18 de M. Jacques Carat et n° 29 de M. Jean Cluzel soutenu par M. Adolphe Chauvin concernant le rétablissement des crédits, supprimés par l'Assemblée nationale, prévus pour la dotation en capital de la Société française de production.

BOURGOING (Philippe de), sénateur du Calvados (Président du groupe UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2522 : les navires (récupération de métaux sur les navires à la casse) à M. le ministre des Transports [JO, Débats 1^{er} juin 1979] (p. 1634). - Réponse de M. Joël le Theule, ministre des Transports, le 5 octobre 1979 (p. 3022).

Question orale avec débat :

Question n° 301 [25 octobre 1979] (p. 3542) à Mme le ministre déléguée auprès du Premier ministre : la famille (politique familiale). - Discutée, avec les questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudeau et n° 293 de M. Jean Cluzel, le 6 novembre 1979. (p. 3654) : importance de la famille. Diminution de la part du revenu national consacré à l'aide aux familles. Parcelisation des actions. Accent mis sur les personnes âgées et les handicapés ; la nécessité de se préoccuper des familles. (p. 3655) : fiscalisation des allocations familiales. Souhaite un transfert de la fiscalité indirecte vers la fiscalité directe. Statut de la mère de famille et institution d'un revenu familial. Adaptation de l'urbanisme et du logement ; l'exemple du Calvados. Transport. Développement de l'emploi à temps partiel. Perspectives démographiques. Nécessité d'une prise de conscience collective. Volonté du Sénat d'épauler le Gouvernement dans sa politique familiale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. - **Discussion générale** (p.

21) : suffisance du délai accordé au Sénat pour l'examen du projet. (p. 22) : crise de l'emploi ; l'adaptation de notre pays aux mutations économiques ; l'exemple de la sidérurgie. Réforme du régime d'indemnisation résultant de l'ordonnance du 13 juillet 1967. Complexité et difficultés financières de ce système. Absence d'incitation à la reprise d'un emploi. Désaccord des partenaires sociaux ; élaboration d'un projet de loi fixant les conditions d'un système d'indemnisation rénové. Majoration de la contribution de l'Etat au système d'indemnisation. Simplification du système d'indemnisation ; le principe de la dégressivité trimestrielle de l'allocation supplémentaire d'attente (ASA). Droit à une allocation pour les jeunes et les femmes chargées de famille. Allocation spécifique pour le chômage partiel. Suppression de l'indemnisation pour les bénéficiaires refusant des emplois. Situation des chômeurs de longue durée bénéficiant de la seule aide publique. Souhaite que les partenaires sociaux tiennent compte des problèmes particuliers d'un département, d'une région ou d'une activité professionnelle.

Commission mixte paritaire [5 janvier 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 120) : participation de parlementaires au Haut comité de la population.

- **Ordre du jour** [14 mars 1979]. (p. 384) : organisation, les 10 et 11 avril 1979, d'un débat sur le problème de l'emploi en présence du Premier ministre. Réunion d'une commission d'enquête dont la proposition de résolution tendant à sa création n'a pas été déposée. Optique différente entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [26 avril 1979]. **Article 1.** - **Article 39-1 (nouveau) du code pénal** (p. 1022) : sur les amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades et n° 17 de M. Henri Caillavet concernant la suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, se déclare favorable au sous-amendement n° 33 de M. Alain Peyrefitte relatif à la confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1897) : caractère national de la défense contre la mer, de l'assainissement et de la politique de l'eau. **Article 2.** - **Article L. 315-1 du code des communes**. (p. 1909) : stations d'épuration et réseaux d'adduction d'eau ; la participation de l'Etat et son droit de proposition d'une solution technique.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. - **Intitulé du titre IV** (p. 2962) : indemnités, autorisations d'absence et droit à la retraite des élus communaux. Conditions d'attribution de la médaille départementale et communale pour services rendus.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Article 17** (p. 3184) : sur l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécam concernant les garanties apportées aux actuels secrétaires généraux titulaires de leur emploi, se déclare favorable aux sous-amendements n° IV-324 de M. Paul Kauss prévoyant la possibilité pour le secrétaire général titulaire, « au moment où il est déchargé de ses fonctions » de demander à bénéficier d'un congé spécial et n° IV-325 de M. Jean David portant sur l'application aux directeurs d'établissements publics intercommunaux des nouvelles dispositions concernant les secrétaires généraux actuels. Sur ce même amendement, son sous-amendement n° IV-326 : synthèse des dispositions des sous-amendements n° IV-324 de M. Paul Kauss et IV-325 de M. Jean David ; devenu sans objet après rectification de l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécam.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. - **Chapitre 1^{er}** (p. 3872) : coût du transfert des dépenses de justice.

- **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** - **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4155) : accord intervenu sur le vote du taux des taxes par les collectivités locales, sur l'équilibre du poids relatif des quatre taxes et de leur progression et sur le problème délicat de la péréquation. Vote favorable du groupe UREI.

- **Projet de loi de finances pour 1980**, (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 12** (p. 4336) : son amendement n° 42, identique à l'amendement n° 3 de M. Maurice Blin, soutenu par ce dernier : exonération du droit de timbre des quittances pour les

billets d'entrée dans des monuments, des salles ou espaces quelconques ; tickets de discothèques et de cafés dansants ; adopté.

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979].
Après l'article 72. — *Article 168 du code général des impôts* (p. 5234) : son amendement n° 310 (*article additionnel*) : exigence de la consultation préalable de la Commission départementale des Impôts directs et des Taxes et preuve du montant de ces revenus ; retiré. **Explication de vote sur l'ensemble** [10 décembre 1979] (p. 5272) : importance du montant du budget par rapport à la production nette nationale. Economie de gestion et remise en cause des services votés. Budget et renforcement de notre indépendance nationale. Aspects positifs du budget. Evolution de la sécurité sociale et coût des entreprises publiques. Budget et recherche de l'équilibre extérieur. Vote favorable du groupe UREI.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [16 décembre 1979].
 — **Après l'article 1 quatuordecies.** — *Article L.162-12 du code de la santé publique*. (p. 5590) : existence de degrés dans le mongolisme infantile.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 4** (p. 5622) : fiscalité applicable aux groupements agricoles d'exploitants en commun. **Article 11** (p. 5631) : soutient l'amendement n° 9 de M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : dispense du versement de la contribution exceptionnelle au budget annexe des prestations sociales agricoles pour les chefs d'exploitation retraités et les membres de la famille retraités ; adopté.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Question préalable** (p. 5657) : se déclare défavorable à la motion n° 22 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à opposer la question préalable et marquant la décision du Sénat de poursuivre la délibération sur le texte en discussion.

BOUVIER (Raymond), sénateur de la Haute-Savoie (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 205 [10 avril 1979] (p. 625) à M. le Ministre de l'agriculture : la montagne.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [30 mai 1979]. **Avant l'article 7.** — *Article 1585-C du code général des impôts* (p. 1558) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique ; et 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Suite de la discussion [2 octobre 1979]. **Après l'article 96** (p. 2910) : soutient d'amendement n° III-91 (*article additionnel*) de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues prévoyant l'obligation pour le Gouvernement de déposer un projet de loi tendant à définir un statut du conseiller général.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Avant l'article 11** (p. 4150) : son amendement n° 142 (*article additionnel*) déposé avec M. Alfred Gérin : possibilité pour les communes, à compter du 1^{er} janvier 1980, d'instituer une taxe sur les chiens ; rejeté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 11** (p. 5631) : son amendement n° 31, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Virapoullé : possibilité d'utiliser, à titre

exceptionnel, une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale pour contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles ; adopté.

BOYER (Louis), sénateur du Loiret (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DÉPÔTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la **proposition de loi** (n° 295, 1977-1978) **modifiant diverses dispositions du livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie-vétérinaire** (n° 327, 1978-1979 [10 mai 1979]).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 427, 1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux **équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 24, 1979-1980) [18 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. **Sécurité sociale** (n° 54, tome IV, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport fait au cours de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 87, 1979-1980) adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux **équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 102, 1979-1980) [11 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2360 : les **travailleurs saisonniers (situation des agriculteurs utilisateurs de main-d'œuvre saisonnière étrangère)** à M. le Ministre du travail et de la participation [JO, Débats 10 novembre 1978] (p. 3164). — Réponse de Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (emplois féminins) le 6 avril 1979 (p. 604).

Question n° 2620 : la **cession de biens (régime fiscal de la cession de bâtiments industriels pour un franc symbolique)** à M. le ministre du budget [JO, Débats du 2 décembre 1979] (p. 4758).

Questions orales avec débat :

Questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort : les **pensions militaires d'invalidité.** — **Discutées le 16 mai 1979.** (p. 1275) : émotion suscitée à la suite de l'annonce du projet de réforme. Rappelle les actions de son groupe d'étudiants résistants. Intangibilité des droits des anciens combattants et victimes de guerre.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3456) : loi hospitalière du 31 décembre 1970. Rénovation et humanisation de l'hôpital. Insuffisance du nombre des lits dans la région Nord/Pas-de-Calais. Augmentation rapide des dépenses de santé, particulièrement des dépenses hospitalières. Rentabilisation du nombre de lits ; réduction de la capacité excédentaire. Autorisations nécessai-

res pour certains types d'établissements ou de services sanitaires privés ; fusion de la commission de l'équipement sanitaire et des commissions d'hospitalisation. Autorisation des investissements nouveaux dans la mesure où les dépenses de fonctionnement sont gagées sur des économies ; exception pour les opérations d'humanisation. (p. 3457) : lits insuffisamment occupés. Coordination des équipements publics et privés assurée par la réforme hospitalière du 31 décembre 1970. Développement de l'hospitalisation de jour ; augmentation du nombre des médecins de ville. Excédent en obstétrique, dans les services de réanimation et en psychiatrie. Facteurs de l'aggravation des coûts de l'hospitalisation. Révision de la carte hospitalière. Humanisation : suppression des salles communes et rénovation des plateaux techniques. Possibilité pour le préfet de transformer ou supprimer les établissements hospitaliers publics. Possibilité pour le ministre de transformer des hospices en maisons de retraite ou en établissements pour invalides. (p. 3458) : suppression des capacités excédentaires par rapport aux besoins définis par la carte sanitaire ; impossible fermeture de lits dans les secteurs déficitaires. Nécessaire rentabilité dans le secteur privé. Possibilité de retrait de l'autorisation de création d'un équipement privé lorsqu'il ne correspond plus à la carte sanitaire ou qu'il n'est pas conforme aux règles réglementaires. Eventuelle extension des nouvelles dispositions aux établissements sociaux et médico-sociaux. Possibilité accordée par la loi du 30 juin 1975 à l'autorité de tutelle de fermer les établissements sociaux privés dans certains cas. Insuffisances de la carte sanitaire médecine, chirurgie, obstétrique. (p. 3459) : absence de carte de la psychiatrie. S'interroge sur la précision avec laquelle le ministre connaît le taux d'occupation des lits du public et du privé et le degré d'utilisation des matériels. Déficience de certaines maternités rurales sur le plan de la sécurité. Problèmes du personnel. Reclassement dans d'autres services en cas de fermeture partielle de l'établissement. Les difficultés en cas de fermeture d'un établissement entier, isolé. Réemploi du personnel du secteur psychiatrique. Hostilité des conseils d'administration, des directeurs et des chefs de service. Plan de redressement de la sécurité sociale du 25 juin 1979. Négociations ouvertes avec l'autorité de tutelle dans le cadre de la circulaire ministérielle du 4 septembre 1979. Indispensable prise en compte du développement des formes nouvelles de traitement, en matière de psychiatrie, et des capacités d'hébergement du secteur social, pour le long séjour. Nécessaire prise de conscience des professions de santé. Utile planification affinée à l'échelon régional, pour certaines disciplines. **Avant l'article 1 A.** — *Article 3 de la loi du 31 décembre 1970* (p. 3474) : s'oppose à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant la définition des objectifs des établissements hospitaliers par l'assemblée régionale. **Article 1.** — *Article 4 de la loi de 1970* (p. 3475) : son amendement n° 3 : classement des unités d'hospitalisation qui ne constituent que des parties d'établissements ; adopté. Sur le classement des établissements après avis de la commission régionale d'équipement sanitaire, préfère l'amendement n° 21 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 17 de M. Jean Chérioux, soutenu par M. Yves Estève. **Article 2 A.** — *Article 20 de la loi de 1970* (p. 3476) : son amendement n° 25, de forme ; adopté. Son amendement n° 4 : suppression des dispositions de cet article prévoyant la possibilité d'un recours de la part de l'établissement contre la décision du préfet créant des établissements d'hospitalisation publics ; adopté. **Avant l'article 2.** — *Article 20 de la loi de 1970* (p. 3477) : s'oppose à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues relatif à l'approbation du conseil d'administration pour la nomination du directeur d'hôpital. **Avant l'article 22 de la loi de 1970** : s'oppose à l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant la définition des besoins en personnels et en équipements dans chaque service, par l'ensemble des intéressés. *Article 22 de la loi de 1970* : s'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues relatif à l'approbation de l'assemblée locale sur les décisions des conseils d'administration d'établissements hospitaliers. **Article 2.** — *Article 22-1 de la loi de 1970* (p. 3478) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues et n° 15 de M. Jacques Bialski et plusieurs de ses collègues concernant la suppression de cet article prévoyant la possibilité pour le ministre de demander ou de décider lui-même la création ou la suppression de services, de lits d'hospitalisation ou d'équipements en matériels lourds. (p. 3479) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Jacques Bialski et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Michel Moreigne cosignataire sur le nécessaire avis conforme de la commission régionale de l'équipement

sanitaire ; s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean Chérioux relatif à l'information de l'établissement sur l'intention du ministre avant la saisine des commissions nationales et régionales de l'équipement sanitaire. (p. 3480) : s'en remet à la sagesse du Sénat par l'amendement n° 2 de M. Georges Berchet et plusieurs de ses collègues concernant le délai accordé aux conseils d'administration pour faire des observations ou propositions ; accepte les amendements identiques n° 19 de M. Jean Chérioux et n° 22 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues relatif au délai de « huit mois » accordé aux conseils d'administration pour adopter les mesures demandées par le ministre. (p. 3482) : accepte l'amendement n° 18 rectifié de M. Jean Chérioux. **Article 2 bis.** — *Article 25 de la loi de 1970* (p. 3483) : son amendement n° 26 de forme ; adopté. **Article 4.** — *Article 34 et 37 de la loi de 1970* (p. 3483) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à la consultation des parlementaires en matière de planification et d'équipement. **Article 9** (p. 3484) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article concernant les pouvoirs de contrôle des agents du ministère de la santé dans les établissements sanitaires et sociaux. (p. 3485) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues tendant à l'information du directeur de l'établissement sur les contrôles effectués par les agents du ministère de la santé « dans le respect des règles du secret professionnel et de déontologie ». **Article 10.** — *Article 44 de la loi de 1970* : accepte l'amendement n° 14 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues sur la modification de la composition des commissions nationale et régionales, déterminée par voie législative.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4719) : importance économique et sociale de l'administration des PTT. Caractère positif de l'effort d'équipement des télécommunications. Progression des investissements postaux et création d'emplois (p. 4720) : importance des dépenses budgétaires de personnels. Rémunération des fonds des particuliers déposés aux chèques postaux. Longueur des délais d'attente pour l'installation du téléphone. Nécessité de lignes longues et aménagement rural. Dégradation du service postal ; la règle du « J + 1 » et la diminution du nombre de tournées. Réseaux parallèles de distribution. Absence des crédits concernant la sécurité des personnels. Services postaux ruraux. Situation des receveurs-distributeurs. Tarifs préférentiels accordés à la presse.

Travail et santé. — III. — **Santé et sécurité sociale.** [1^{er} décembre 1979]. — **Rapporteur pour avis.** (p. 4735) : crise économique et protection sociale. Déficit de la sécurité sociale et maîtrise des dépenses de santé. Faiblesse des prévisions et incohérence des comptes. Institution de la commission des comptes de la Sécurité sociale et vote annuel du Parlement sur l'effort social de la nation. Progression des dépenses hospitalières et de médecine ambulatoire. Fléaux sociaux et rapport Bourson. Rigueur de la politique salariale et évolution des recettes. Sévérité à l'égard des gestionnaires hospitaliers. Dialogue avec les professions de santé. Maîtrise des dépenses et généralisation de la sécurité sociale. Publication des décrets relatifs à l'assurance personnelle. Insuffisance de la politique familiale. Effort en faveur des personnes âgées. Nécessité d'une réforme de la tarification hospitalière. Maintien du système de protection sociale. Avis favorable à l'adoption de ces crédits.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.** — *Deuxième lecture* (n° 87, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 5751) : dispositions du texte restant en discussion aux articles 2 et 9. **Article 2**, relatif aux pouvoirs de substitution du ministre de la santé aux conseils d'administration des hôpitaux publics pour la création et la suppression de services, de lits ou d'équipements lourds. Garanties de procédure prévues par le Sénat pour les conseils d'administration des hôpitaux publics ; extension nécessaire en faveur des établissements privés participant au service public hospitalier. Rattachement de ces dispositions au premier alinéa de l'article 22-1 du code de la santé. Intervention ministérielle facultative. **Article 9**, relatif aux contrôles administratifs des établissements sanitaires et sociaux ; l'information des autorités de l'établissement. Observations de la commission sur la prudence nécessaire dans la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs accordés au ministre de la santé. Elaboration de la carte sanitaire.

Au nom de la commission des affaires sociales, demande au Sénat d'adopter sans modification les dispositions du projet restant en discussion.

BOYER-ANDRIVET (Jacques), sénateur de la Gironde (UREI). — *Vice-Président du Sénat.*

En tant que président de séance :

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi** (n° 71, 1978-1979) [12 avril 1979]. **Article unique** (p. 776) : associe le Sénat à l'hommage rendu à M. André Plait, ancien sénateur et résistant, par M. le président Léon Jozeau-Marigné et M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux.

— **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation** (n° 55, 1978-1979) [25 avril 1979]. **Article 20.** — *Article L. 132-27 du code des assurances* (p. 972) : ordre du jour prioritaire et impossibilité de renvoi en commission. Possibilité d'une suspension de séance.

— **Décès de M. Robert Boulin**, ministre du travail et de la participation [30 octobre 1979] (p. 3607, 3608).

— **Rappel au règlement** [27 novembre 1979] (p. 4468) : dépôt d'une question orale avec débat revêtue de trente signatures et fixation par le Sénat de la date de sa discussion conformément à l'article 80 du règlement, alinéa 2. Constate l'absence en séance de certains des sénateurs concernés et décide que la date de cette discussion ne peut être fixée par le Sénat.

En tant que sénateur :

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Proposition de résolution déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à **modifier l'article 13 du règlement du Sénat** (n° 447, 1978-1979) [27 juin 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 303 [7 novembre 1979] (p. 3762) à M. le ministre de l'agriculture : les vins.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978). — *Suite de la discussion* [4 avril 1979]. **Article 1421 du code civil** (p. 556) : soutient l'amendement n° 76 de M. Michel Sordel et plusieurs de ses collègues relatif à la libre disposition des biens communs par l'un ou l'autre des époux.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [26 octobre 1979]. **Article 128.** — *Après l'article L. 251-6 du code des communes* (p. 3590) : son amendement n° V-69 (*article additionnel*) déposé avec M. Raoul Vadepied et soutenu par M. Lionel Cherrier : possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecté le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrages ou effectué la gestion ; retiré.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — *Suite de la discussion* [19 novembre 1979]. **Après l'article 4 quinquies** (p. 4709) : son amendement n° 37, (*article additionnel*) soutenu par M. Jean-Marie Girault : zone d'activité économique intercommunale et perception de la taxe professionnelle par le syndicat ou le district ; retiré. Sur le même sujet, se déclare favorable à l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Jean-Pierre Fourcade. Sur cet amendement n° 17 (*article additionnel*), se

déclare favorable au sous-amendement n° 156 de M. Maurice Papon concernant le maintien de la péréquation départementale de la taxe professionnelle et la possibilité d'exonération de celle-ci.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

— *Suite de la discussion des articles de la première partie* [23 novembre 1979]. **Article 8.** — *Article 422 du code général des impôts* (p. 4322) : son amendement n° 165 : autorisation de la chaptalisation par référence à la quantité de sucre nécessaire pour atteindre le degré autorisé, compte tenu des conditions de rendement et d'enrichissement fixées par arrêté ministériel ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4499) : problèmes de l'aménagement rural. Se félicite de l'augmentation de certains crédits d'équipement, notamment ceux du remembrement, de l'hydraulique, du drainage et de l'assainissement. Stagnation des crédits concernant l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural. Politique des contrats de pays ; création du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Discours de Mazamet du Président de la République à propos du Plan du grand Sud-Ouest. (p. 4500) : aspect agricole de ce plan.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Après l'article 7.** — *Article 422 du code général des impôts* (p. 5629) se déclare favorable à l'amendement n° 35 (*article additionnel*) de M. Jacques Limouzy demandant l'augmentation de la quantité de sucre qui peut être ajoutée à la vendange.

BRACONNIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Routes et Voies navigables** (n° 52, tome XI, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 189 [2 avril 1979] (p. 484) à M. le Premier ministre : **l'emploi (problèmes de l'emploi).** — Discutée, avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudouson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979 (p. 693) : situation en Picardie, particulièrement dans l'Aisne. Graves difficultés des entreprises métallurgiques et textiles. Multiplication des dépôts de bilan. Nécessité d'un plan de l'industrie des deux-roues. Absence de politique d'aménagement du territoire depuis quelques années. Difficultés de Motobécane.

Question n° 219 [9 mai 1979] (p. 1247) à M. le ministre de l'industrie : les cycles (sauvegarde de l'industrie française du cycle et du motocycle). — Discutée le 9 octobre 1979 (p. 3059) : stabilité de la production de bicyclettes. Aggravation de la pénétration étrangère sur le marché intérieur. Déclin de la production française de cyclomoteurs. Difficultés des grandes entreprises françaises du deux-roues. Danger d'une implantation nipponne en France, dans le secteur motocyclette. (p. 3060) : nécessaire réajustement technologique et technique. Aides accordées à l'industrie du deux-roues en Italie ; l'influence du mythe japonais. Utile mise en commun de la recherche et de la gestion dans les différentes entreprises françaises. Marchés publics pour l'armée, la gendarmerie, la police et les postes. Caractère indispensable d'une attitude offensive sur les différents marchés des différentes cylindrées. (p. 3061) : insuffisante collaboration entre industriels, chercheurs privés et recherche publique. Réglementation de plus en plus drastique imposée aux cyclomoteurs. Economies d'énergie. Indispensable meilleure coopération entre les industriels et leurs sous-traitants. (p. 3065) : éventualité d'une entente entre les deux grandes entreprises françaises de cycles. Insuffisante prise en considération des ingénieurs, chercheurs et sous-traitants qui ne travaillent pas pour les grands constructeurs.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Article 1^{er} (suite)**. — **Article additionnel après l'article L. 351-6 du code du travail (suite)** (p. 83) : se déclare favorable à l'amendement n° 120 de M. Jacques Henriot prévoyant la possibilité d'attribution, pour une durée limitée, d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. Nécessité de préciser que l'emploi libéré par les salariés bénéficiant d'un congé parental l'est provisoirement. Substitution du revenu de remplacement par l'allocation forfaitaire prévue en cas de congé parental.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [20 juin 1979]. **Article 92 (suite)**. — **Article L. 123-8 du code des communes** (p. 2022) : soutient l'amendement n° III-84 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire concernant la fixation des indemnités de fonction de maire, d'adjoint, de membre de certains conseils municipaux et de président de syndicat de communes par référence aux indices des traitements de la fonction publique ; principe de non-cumul des indemnités.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2483) : nécessité d'une adaptation de notre pays au nouvel ordre économique mondial. (p. 2484) : sort des grands bassins d'emploi et des petites zones économiques ; le cas du Saint-Quentinois. Infrastructure des transports ; les incertitudes quant au réseau autoroutier et aux liaisons fluviales. Absence de mention des départements et territoires d'outre-mer. Dépendance énergétique et en matières premières. Politique d'économies d'énergie. Production électrique ; pointes de consommation et stockage. Recensement des possibilités d'hydro-électricité. Avancement de l'inventaire géologique français. Croissance des industries du futur et emploi des jeunes. Préservation du capital productif français. Amélioration des conditions du secteur de la sous-traitance. (p. 2485) : importance de la pénétration étrangère sur le marché français. Avis du Conseil économique et social sur la reconquête du marché intérieur. Amélioration des instruments économiques de prévisions de santé des entreprises, complexité du financement des entreprises, centralisation bancaire. Absence de référence à l'industrie aéronautique. Manque d'expérience des entreprises dans le commerce extérieur ; efficacité des sociétés de commerce international. Secteur agricole et alimentaire ; actions en faveur des protéines et de la filière « bois ». Recherche et innovation ; nécessité d'un effort en faveur des petites et moyennes industries. Rôle des agences régionales d'information scientifique et technique (ARIST). Isolement des chercheurs indépendants. **Article unique** (p. 2507) : son amendement n° 8 : reconquête du marché intérieur pour les produits subissant une forte demande ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement. L'exemple des fabrications de skis. Défense de l'industrie sans mesures protectionnistes. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2508) : s'abstiendra dans l'attente du plan définitif.

— Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Après l'article 2** (p. 4244) : soutient l'amendement n° 39 (**article additionnel**) de MM. Jean Chérioux et Paul Kauss prévoyant le relèvement de la limite fiscale attachée à la déductibilité du salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession.

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4925) : fragilité des structures industrielles françaises. Structures financières des entreprises : l'absorption des marges par l'importance des taux d'intérêt comparés au taux d'inflation. Rapport capitaux propres et endettement. Orientation de l'épargne vers les entreprises. Aléas de l'appel aux capitaux bancaires pour l'alimentation des fonds propres. Entreprises françaises et comportement des banques. Inadaptation des structures fiscales : l'exemple de l'avoir fiscal et de la taxe professionnelle. Lourdeur des procédures imposées pour la création d'entreprises. Nature des rapports existant au sein de l'entreprise ; la connaissance des problèmes de gestion et l'information du salarié. Rémunération et bénéfice de l'entreprise. Nécessité d'une formation économique. (p. 4926) : exportation et nécessité de l'innovation : l'insuffisance de la recherche publique et privée. Répartition des aides à la recherche. Liaison entre entreprises et université. Productivité et optimisation du planning. Négligence de la donnée commerciale. Importance de la présence des Français à l'étranger.

Transports [6 décembre 1979]. — **Rapporteur pour avis** (routes et voies navigables) (p. 4948) : permanence de la modicité des crédits budgétaires. Croissement du trafic automobile et besoins en matière de routes ; insuffisance des crédits de paiement. Plan de charge des entreprises de travaux publics et caractère sporadique des efforts budgétaires déployés. (p. 4959) : gravité de la situation des entreprises de travaux publics ; nécessité de la relance d'une politique routière. Baisse des crédits d'entretien routier ; viabilité hivernale. Efforts particuliers en faveur des plans d'action prioritaire, d'initiative régionale et des autoroutes urbaines. Retard pris par le programme autoroutier. Historique de la concession autoroutière de l'autoroute A26. Coût pour les collectivités locales du réseau routier national déclassé et insuffisance de la subvention. (p. 4960) : modalités d'attribution de cette subvention aux départements. Qualité du programme d'équipement et d'exploitation routière ; diminution des accidents. Rôle du haut fonctionnaire chargé de la sécurité routière ; cas de l'obligation d'allumer des feux de croisement en agglomération. Nécessité d'un conseil consultatif de la sécurité routière. Importance de la concertation ; cas des motards. Crédits du service national des permis de conduire ; le caractère inégal de la formation dispensée. Caractère de fileau social des accidents de la route. Baisse des crédits du budget des voies navigables ; les comparaisons européennes. Absence d'un schéma directeur du réseau des voies navigables. (p. 4961) : faible taux de réalisation du programme d'action prioritaire concernant la liaison Méditerranée-Mer du Nord ; dépôt d'un projet de loi confiant sa maîtrise à la compagnie nationale du Rhône. Réalisation des liaisons Seine-Nord et Seine-Est. Mise à grand gabarit de la petite Seine. Réhabilitation du réseau Freycinet. Politique de voies navigables et partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales. Suppression éventuelle de l'office national de la navigation ; incertitudes pesant sur la batellerie. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'appréciation de ce budget. — **Examen des crédits**. — **Article 56**. — **Article 66 de la loi de finances pour 1972** (p. 5015) : son amendement n° 253 : suppression de cet article prévoyant une subvention pour déclasser la totalité du réseau national secondaire ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5709) : absence d'un débat sur l'ensemble de la politique des voies navigables. Hostilité du Gouvernement à la parution d'un schéma directeur. Planification des réalisations et rôle des collectivités locales. Elaboration d'un plan à moyen terme dans le cadre du VIII^e Plan. Demande la réalisation des liaisons Seine-Nord et Seine-Est. Importance économique de la liaison Seine-Nord. (p. 5710) : liaison Compiègne-Reims.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Article 21**. — **Article L. 267-1 du code de la Sécurité sociale** (p. 5681) : son amendement n° 2 soutenu par M. Jean Amelin : suppression de cet article soumettant au système de conventions les laboratoires d'analyses ; retiré.

BREGEGERE (Marcel), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.
Membre du parlement européen, élu par le Sénat.

DEPOTS

Rapport d'information établi par la délégation française à l'Assemblée parlementaire des communautés européennes sur l'activité de cette Assemblée en 1978, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement (n° 348, 1978-1979) [16 mai 1979].

BRIVES (Louis), sénateur du Tarn (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Juge titulaire de la Haute-Cour de Justice.

BRUN (Raymond), sénateur de la Gironde (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.
Est nommé membre du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers [10 octobre 1979] (p. 3135).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. **Commerce et Artisanat** (n° 52, tome VI, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 233 [14 juin 1979] (p. 1923) à M. le ministre de l'agriculture : le bois.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [4 janvier 1979]. **Article 10.** — *Article L. 351-3 à L. 351-8 du code du travail*. (p. 97) : licenciement des agents des collectivités locales ; perception d'une allocation pour perte d'emploi payée par ces collectivités ; les difficultés financières qui en résulteraient : l'exemple des gemeurs du sud-ouest. Impossibilité pour les communes de cotiser à un organisme assurant la couverture des personnels contractuels.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 3** (p. 4252) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon au sujet de la non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années d'allègements fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréées.

Deuxième partie :

Commerce et artisanat [5 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4930) : Distribution de la quasi-totalité des crédits à l'artisanat. Ralentissement de la croissance du commerce de gros ; tendance à la diminution de la part du petit et du moyen commerce de détail au profit des grandes surfaces alimentaires. Alignement des régimes sociaux ; progrès accomplis depuis 1973 ; harmonisation des régimes fiscaux. Statut des dirigeants d'entreprises et des sociétés de personnes. Amélioration constatée dans la situation des femmes de commerçants et d'artisans. (p. 4931) : Dispositions concrètes prises en matière de création d'entreprises artisanales et

d'emplois. Frein à l'embauche que constitue le seuil de dix salariés comme limite de taille dans l'entreprise artisanale. Lutte contre la concurrence déloyale du « travail noir ».

Services du Premier ministre (suite). — **Services généraux. (suite).** **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5150) : qualité de l'exploitation de la forêt landaise.

C

CAILLAVET (Henri), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires culturelles.

Membre du parlement européen élu par le Sénat.

Elu membre du parlement européen, au suffrage universel.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champéix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Proposition de loi, tendant à modifier l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la **liberté de la presse** (n° 237, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, JO, Débats 3 avril 1979].

Proposition de loi d'**orientation sur la presse**, déposée avec M. Jacques Thyraud (n° 269, 1978-1979) [10 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec M. René Touzet, tendant à modifier la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (n° 276, 1978-1979) [11 avril 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le **projet de loi** (n° 42, 1978-1979) relatif aux **droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 277, 1978-1979) [11 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec M. Jacques Bordeneuve portant **création d'une société nationale pour l'aménagement du bassin garonnais** (n° 319, 1978-1979) [9 mai 1979].

Proposition de loi, tendant à réviser l'article 25 de la loi du 31 décembre 1971 et à protéger la défense de l'avocat en cas de faute ou de manquement conquis à l'audience (n° 349, 1978-1979) [29 mai 1979].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles sur la **proposition de loi** (n° 365, 1978-1979) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au **droit de grève au sein du service public de la radio diffusion télévision française** (n° 367, 1978-1979) [6 juin 1979].

Proposition de loi, tendant à organiser un régime minimum d'assurance obligatoire contre les calamités agricoles (n° 416, 1978-1979) [21 juin 1979].

Proposition de loi, tendant à modifier les conditions de remboursement des frais de campagne électorale et l'utilisation des antennes des sociétés nationales de radiodiffusion et de télévision pendant la campagne électorale prévues par les articles 18 et 19 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée des communautés européennes (n° 422, 1978-1979) [21 juin 1979].

Proposition de loi, déposée avec M. Jean Mercier, tendant à compléter l'article 18 de la loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers (n° 432, 1978-1979) [25 juin 1979].

Proposition de loi, tendant à modifier les articles 257, 261 et 263 du code de procédure pénale concernant les incompatibilités aux fonctions de juré et la formation de la liste annuelle du jury criminel (n° 480, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979]. Retirée par son auteur le même jour.

Proposition de loi, relative au **droit de vivre sa mort** (n° 301, 1977-1978) reprise par son auteur [4 octobre 1979].

Proposition de loi, tendant à **modifier le code électoral et le code des communes en vue d'instituer le scrutin proportionnel plurinominal à un tour pour l'élection des conseillers municipaux dans les villes de plus de 30 000 habitants** (n° 305, 1977-1978), reprise par son auteur [4 octobre 1979].

Proposition de loi constitutionnelle, tendant à **modifier l'article 65 de la Constitution** (n° 319, 1977-1978), reprise par son auteur [4 octobre 1979].

Proposition de loi constitutionnelle, tendant à **modifier les articles 17 et 65 de la Constitution** (n° 351, 1977-1978), reprise par son auteur [4 octobre 1979].

Proposition de loi constitutionnelle, tendant à **modifier l'article 11 de la Constitution** (n° 352, 1977-1978), reprise par son auteur [4 octobre 1979].

Rapport fait au nom de la Commission prévue par l'article 105 du règlement du Sénat, chargée d'examiner la **proposition de résolution** (n° 9, 1979-1980) tendant à **obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier sénateur** (n° 43, 1979-1980) [7 novembre 1979].

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. **Information-Presses** (n° 51, tome X, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. **Radiodiffusion-Télévision** (n° 51, tome XI, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2391 : la **radiodiffusion et la télévision (attitude gouvernementale face aux radios libres)** à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 22 février 1979] (p. 288).

Question n° 2518 : la **Communauté économique européenne (CEE) (adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne)** à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 31 mai 1979] (p. 1575).

Question n° 2545 : la **radiodiffusion et télévision (situation financière et conditions de travail d'inter service route)** à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 20 juillet 1979] (p. 2586).

Question n° 2547 : la **sécurité routière (port obligatoire de la ceinture de sécurité en ville)** à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 20 juillet 1979] (p. 2586). — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales), le 26 octobre 1979 (p. 3563, 3564, 3565).

Question n° 2562 : les **télécommunications (télévision par satellite et par câble)** à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 24 août 1979] (p. 2680).

Question n° 2563 : la **politique extérieure (politique de la France vis-à-vis de l'Afrique du Sud)** à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 24 août 1979] (p. 2680). — Réponse de M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, le 9 octobre 1979 (p. 3038, 3039).

Question n° 2599 : l'**aménagement du territoire (création d'une société d'aménagement de la Garonne)** à M. le Premier ministre [JO, Débats 26 octobre 1979] (p. 3547).

Questions orales avec débat :

Question n° 153 [14 mars 1979] (p. 381), à M. le ministre de l'industrie : l'**énergie (politique énergétique de la France)**.

Question n° 211 [19 avril 1979] (p. 823) à M. le ministre des affaires étrangères : la **communauté économique européenne (CEE)**.

Question n° 237 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le ministre de la culture et de la communication : la **radiodiffusion et télévision (politique du gouvernement en matière de radios dites libres)** — Discutée, avec sa question n° 265 et avec les questions n° 147, n° 151 et n° 269 de M. Jean Cluzel et n° 227 de M. Bernard Parmantier, le 9 octobre 1979. (p. 3071) : action intentée par le

Gouvernement contre les radios locales. (p. 3072) : responsabilité du Gouvernement dans la désarticulation du monopole ; Radio-France et Radio-Monte-Carlo. Rôle des radios dans la démocratie. Encadrement des fréquences radioélectriques. Expérience de radios libres en Italie et en Grande-Bretagne. Possibilité de mettre au point des systèmes de licence ou de concession. (p. 3073) : utilité de la décentralisation de Radio France. Nécessité de protéger la presse. Dangers à éviter : désordre hertzien et absence de déontologie. Satellites de communication et satellites de télévision. Ecllosion prochaine d'une société audiovisuelle spatiale. Possible interférence entre satellites, par-dessus les frontières des pays concernés. (p. 3074) : interpénétration des cultures due aux satellites. Absence de consultation du Parlement et de la délégation parlementaire sur l'accord signé en matière de télécommunications avec la République fédérale d'Allemagne. Nécessité de prévoir les conséquences de la construction du satellite de télévision. Exploitation des différents canaux. (p. 3075) : avenir des émissions d'eurovision et de mondovision. Protection des droits d'auteur. Place que les Américains ou les Japonais risquent de prendre sur le marché des satellites de télévision. Réticences gouvernementales à développer la télévision par câbles.

Question n° 239 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le ministre des affaires étrangères : la **communauté économique européenne (CEE) (Adhésion de l'Espagne et du Portugal)**. — Discutée, avec les questions n° 212 de M. Louis Minetti et n° 272 de M. Jean Francou, le 9 octobre 1979. (p. 3043) : utilité politique de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Ratification prochaine du traité d'adhésion de la Grèce. Rééquilibrage de l'Europe et rôle de carrefour du Sud-Ouest. Conséquences de ces adhésions sur le marché du travail ; le principe de libre circulation des travailleurs. Adhésion de la Grèce et conséquences sur les accords avec le Maghreb et Israël et sur les productions du Sud-Ouest l'application de taxes compensatoires. (p. 3044) : souplesse des phases transitoires à l'adhésion imposées à la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Adhésion de l'Espagne et du Portugal et modification de mécanismes communautaires. Contenu du plan décennal pour le « grand Sud-Ouest ». Nécessité d'un effort financier important pour le Sud-Ouest. Importance de la définition de prix minima et du respect de la préférence communautaire. (p. 3045) : organisation des marchés ; leur développement indispensable pour les productions méridionales ; le cas du vin. Absence de politique de concertation entre l'Italie et la France en ce qui concerne les productions viticoles. Fruits et légumes, la nécessité d'établir un cadastre fruitier et de réaliser le calendrier maraîcher. Désertification des campagnes et aménagement de la clause de sauvegarde. Surproduction et groupement des producteurs pour l'exportation. (p. 3056) : vins du midi de la France et mesures de généralisation des moûts concentrés.

Question n° 265 [2 octobre 1979] (p. 2884) à M. le ministre de la culture et de la communication : les **télécommunications (politique télévisuelle par satellite et par câble)**. — Discutée, avec sa question n° 237 et avec les questions n° 147, n° 151 et n° 269 de M. Jean Cluzel et n° 227 de M. Bernard Parmantier, le 9 octobre 1979 (p. 3071, 3072, 3073, 3074, 3075).

Question n° 280 [16 octobre 1979] (p. 3252) à M. le ministre de l'industrie : l'**informatique**.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 755) : rappelle ses actions pour la défense de la liberté et les qualités de M. Alain Peyrefitte. Absence du ministre de la culture comme cosignataire ; le rôle de la commission de la propriété intellectuelle. Conformité du texte à la convention de Berne et de Genève sur le caractère universel des droits d'auteur. (p. 756) : Existence de tous les moyens juridiques pour maîtriser la situation visée par le projet ; la disposition du code pénal, du code de procédure pénale ; les dispositions des lois de 1881 sur la liberté de la presse, du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse et du code civil ; l'exemple du référé dans l'affaire Mesrine. Atteinte au principe de la présomption d'innocence. Dépersonnalisation de la peine. Article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme sur la libre communication des pensées et des opinions. Préjudice porté aux droits des tiers de bonne foi. Cite les exemples d'écrivains comme Zola, Napoléon III, le général Massu et M. Michel Foucault. Nécessité de retirer tout effet rétroactif au projet et d'accepter les limites d'application du texte proposé par la

commission. (p. 763) : Relation de ses actes par un insoumis. Nature criminelle, en temps de guerre, de l'insoumission.

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** (n° 286, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 999) : désir d'indépendance de nombreux habitants de la Nouvelle-Calédonie. (p. 1000) : situation économique grave. Nécessité de la réforme foncière. Caractère indispensable d'une véritable autonomie de gestion ou d'une décentralisation accusée. Election du conseil de gouvernement à la majorité. Dissolution de l'assemblée territoriale. Risque d'un referendum dissimulé « pour » ou « contre » les français. Résonance de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides sur le peuple mélanésien de la Nouvelle-Calédonie, Respect indispensable du suffrage universel par le gouvernement français. (p. 1001) : voterait contre le texte en discussion si le principe de la dissolution de l'assemblée territoriale était maintenu. (p. 1002) : hostilité du gouvernement à la dissolution de l'assemblée territoriale lors du dépôt du projet en discussion. (p. 1003) : changement de la position gouvernementale. Existence d'une majorité au sein de l'assemblée territoriale. Nécessité de se soucier des mélanésiens. Utilité de la réforme fiscale. **Article 6** (p. 1007) : dissolution de l'assemblée territoriale. (p. 1008) : délai nécessaire pour organiser de nouvelles élections.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 avril 1979]. — **Discussion générale**. (p. 1011) : retrait des amendements de la commission des affaires culturelles au profit de ceux de la commission des lois. (p. 1015) : s'il y a apologie du crime, le Parquet doit poursuivre. Indemnisation des victimes ; l'*Instinct de mort* de Mesrine. Distinction entre criminel politique et criminel de droit commun. (p. 1017) : il appartient au Parquet de poursuivre et à la juridiction de déterminer s'il y a infraction. **Article 1**. — **Article 39-1 du code pénal (nouveau)** (p. 1018) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de codification de M. Edgar Tailhades. Son amendement n° 17, identique à l'amendement n° 2 de M. Edgar Tailhades : suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique ; adopté. (p. 1021) : sur son amendement n° 17, s'oppose au sous-amendement n° 33 de M. Alain Peyrefitte concernant la confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation. (p. 1023) : son amendement n° 18, identique à l'amendement n° 3 de M. Edgar Tailhades : compétence du tribunal correctionnel pour prononcer la confiscation ; adopté. (p. 1024) : son amendement n° 19 : affectation des profits confisqués au paiement des dommages et intérêts alloués aux victimes ; adopté. Souligne la nécessaire amélioration de la condition pénitentiaire. **Article 39-2 (nouveau)** (p. 1025) : son amendement n° 20, identique à l'amendement n° 5 de M. Edgar Tailhades de codification ; adopté. Son amendement n° 21 identique à l'amendement n° 6 de M. Edgar Tailhades : maintien des droits de représentation et de reproduction au bénéfice de l'inculpé ou de l'accusé ; autorités compétentes pour prononcer la confiscation provisoire ; adopté. Son amendement n° 22, identique à l'amendement n° 7 de M. Edgar Tailhades : consignation des profits au greffe de la juridiction saisie ; adopté. **Après l'article 3** : son amendement n° 25, (*article additionnel*), identique à l'amendement n° 10 de M. Edgar Tailhades : application de la confiscation définitive ou provisoire aux personnes condamnées ou poursuivies postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions ; adopté. (p. 1027) : sur son amendement n° 25, s'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Alain Peyrefitte concernant l'application des nouvelles dispositions aux récits de crime de droit commun publiés après la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [3 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1088) : déclaration du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM sur la dissolution de l'Assemblée territoriale. Désaveu du suffrage universel et approbation par l'Assemblée territoriale de la politique du Gouvernement. Situation internationale de la Nouvelle-Calédonie. Position de la France dans le Pacifique. (p. 1089) : ambiguïté de la position du Gouvernement sur le problème de la dissolution. Position du Conseil océanien des églises du Pacifique. Indépendance des Nouvelles-Hébrides et Nouvelle-Calédonie. Accord du Sénat sur le projet gouvernemental sauf en

ce qui concerne la dissolution. Dissolution et agitation indépendantiste. (p. 1094) : dissolution de l'Assemblée territoriale et retard dans le vote du budget. Existence d'une majorité au sein de l'Assemblée. Risque de confusion avec les problèmes de l'indépendance et des élections européennes. Existence de moyens statutaires permettant au Gouvernement d'appliquer la réforme fiscale et foncière. Pouvoir de dissolution et responsabilité du Gouvernement. **Article 6** : (p. 1096) : dépôt d'un amendement, modifiant les statuts de la Nouvelle-Calédonie, prévoyant le droit de dépôt de plusieurs motions de censure devant l'Assemblée territoriale. Modification statutaire et avis consultatif de l'Assemblée territoriale.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979) [12 juin 1979]. — **Rapporteur**. — **Discussion générale** (p. 1769) : importance des médias dans notre société. Caractère de service public de la radio et de la télévision. Absence de droit à l'image. Droit à la télévision et « télédrogue ». Information télévisuelle et objectivité ; la campagne pour les élections à l'assemblée européenne. Exercice du droit de grève et situation de la télévision et de la SFP. Volonté d'assurer la continuité des émissions de TDF et des régies finales des chaînes. Système actuel du parallélisme des formes d'action sur les chaînes et à TDF. (p. 1770) : proposition de réquisition des personnels de TDF en cas de grève et diffusion de tous les programmes ; le caractère théorique du droit de grève. Grèves dans les régies finales ; la fin du caractère automatique du déclenchement du programme minimum. Pouvoir de diffusion donné aux directeurs de chaînes, malgré la grève, par la proposition de M. Vivien. (p. 1771) : nécessité d'instauration à TDF d'un programme minimum élargi ; la définition par le Parlement et le Conseil d'Etat de ce programme. Nécessité d'assurer la continuité de création des régies finales la suppression *de jure* du droit de grève et rôle des syndicats. Importance d'une reconnaissance conditionnelle du droit de grève à TDF. Modalités du programme normal. Caractère *d'ultima ratio* de la grève dans les sociétés de programmes. (p. 1772) : maintien de la réquisition et du programme minimum à la radio. Rôle international de Radio-France. Exercice du droit de grève et rôle du ministre de la culture et de la communication. Importance du programme minimum pour certaines catégories sociales.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Motion d'irrecevabilité** (p. 2082) : s'oppose à la motion d'irrecevabilité de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenue par M. Charles Lederman cosignataire, déclarant l'inconstitutionnalité des dispositions de cette proposition de loi relative au droit de grève à la radiodiffusion-télévision française. **Article unique**. — **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision, deuxième à cinquième alinéa** (p. 2084) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la reconnaissance du droit de grève dans les sociétés nationales de programme et à télédiffusion de France (TDF). Accepte les amendements identiques n° 10 de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues et n° 12 de M. Robert Schwint concernant l'application des dispositions de cet article aux sociétés de programme ou à l'établissement public de diffusion. **Article 26, paragraphe 1 A (nouveau)** (p. 2085) son amendement n° 21 : conditions formelles du dépôt de préavis ; impossibilité de dépôt d'un nouveau préavis pendant le délai du préavis initial ou de la grève qui l'a suivi ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Robert Schwint ayant le même objet que son amendement n° 21. (p. 2086) : non-application de la loi de 1963. Responsabilité des présidents des sociétés de programme dans le phénomène des préavis glissants. **Article 26, paragraphe 1 B (nouveau)** (p. 2087) : son amendement n° 22 : vote du personnel sur la décision de faire grève pendant le délai de préavis ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues concernant le vote du personnel sur la décision de faire grève pendant le délai de préavis ; la réduction du salaire des grévistes. **Article 26, paragraphe 1, second alinéa** (p. 2088) : son amendement n° 1 : désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public ; grève et mise en place du service minimum ; rejeté. Son amendement n° 2 : décision de grève prise par la majorité des personnels des sociétés nationales de programme de télévision ou de radiodiffusion ; rejeté. S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Michel Caldagués et plusieurs de ses collègues prévoyant la désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public ; la grève et la possibilité de

déclenchement du service minimum. (p. 2089) : suppression de *jure* du droit de grève dans les régies finales. Maintien du droit de grève à TDF. Absence de droit à l'image ; le paiement de la redevance et la possession d'un récepteur. **Article 26, paragraphe III** (p. 2092) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Robert Schwint concernant la continuité du service public et le déclenchement du service minimum si la situation l'exige ; accepte l'amendement n° 6 de M. Michel Miroudot relatif à l'application des règles du service minimum aux activités radio de FR 3 dans les territoires et départements d'Outre-Mer. Caractère néfaste de la loi de 1974. (p. 2093) : présente sa démission de rapporteur de la commission des affaires culturelles et demande un renvoi en commission. (p. 2099) : service minimum ; le cas de l'émission religieuse du dimanche. (p. 2100) : extension du service minimum et stock d'émissions enregistrées ; l'atteinte au droit de grève. (p. 2101) : esprit polémique et démocratie. Elargissement du programme minimum ; la suppression des simples interventions ou reportages en direct. (p. 2102) : difficulté d'application des retenues de la redevance en cas de grève. Importance inégale des crédits accordés à la création audio-visuelle et au centre Beaubourg ou à l'Opéra. (p. 2103) : altération de la qualité du travail législatif par les décrets en Conseil d'Etat.

- **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** - *Deuxième lecture* (n°s 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979]. **Article 1** (p. 2171) : l'affichage dans un local privé. Les voies privées ouvertes à la circulation. Les vitrines (p. 2172) : le droit d'un propriétaire à faire figurer une publicité sur son propre terrain. **Article 7** (p. 2180) : son amendement n° 44 : exonération de la permission et de la taxe de voirie pour les supports de publicité dont l'épaisseur est inférieure à 10 centimètres ; retiré. **Article 11 bis** (p. 2185) : son amendement n° 45 : groupe de travail commun à plusieurs communes pour fixer les zones de réglementation spéciale et les prescriptions qui s'y appliquent ; retiré. Les inconvénients de l'arbitrage ministériel. L'arrêté préfectoral. **Article 12** (p. 2189) : émet des réserves sur la deuxième partie de l'amendement n° 83 de M. Guy Petit précisant le type des véhicules utilitaires qui seront exclus du champ d'application de la loi. L'utilisation à des fins publicitaires des véhicules utilitaires ; la promotion des produits du terroir ; les cirques ambulants ; la liberté d'expression. **Article 19 A** (p. 2196) : sur l'amendement n° 21 de M. Jacques Carat, donnant des précisions relatives à la notification de l'arrêté de mise en demeure ; son sous-amendement n° 119, reprenant le paragraphe III du sous-amendement n° 80 de M. Guy Petit que celui-ci a retiré : liberté du maire ou du préfet de prendre ou non l'arrêté de mise en demeure ; retiré. **Article 19 B** (p. 2197) : les inconvénients, soulignés par M. Guy Petit, du cumul des sanctions administratives et des sanctions judiciaires prévu par l'Assemblée nationale. **Article 19 C** (p. 2202) : son amendement n° 47 : possibilité pour le tribunal administratif, à la requête du demandeur, d'ordonner le sursis à l'exécution de l'arrêté de mise en demeure ; réservé. (p. 2203) : le référé. L'autorité administrative, gardienne des libertés. Accepte la réserve de son amendement n° 47 jusqu'à l'examen de l'article 19 E. (p. 2206) : retire son amendement n° 47, précédemment réservé. **Article 20** (p. 2210) : se déclare favorable à l'amendement n° 59 de M. Guy Petit visant la mise en cause du bénéficiaire supposé de la publicité dans le seul cas où sa complicité est établie et la suppression de l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral. La présomption d'innocence, fondement de tout droit démocratique. La preuve de la culpabilité, à charge de l'accusation. Le risque de provocation. (p. 2212) : les libertés fondamentales ; au nom de son groupe, demande un scrutin public sur l'amendement n° 59 de M. Guy Petit. **Article 24** (p. 2216) : se déclare favorable à l'amendement n° 61 de M. Guy Petit tendant à la suppression de cet article relatif au point de départ du délai de prescription de l'action publique. La jurisprudence constante de la Cour de cassation en matière d'affichage : le délit instantané. **Article 28 quater** (p. 2220) : sur l'amendement n° 64 de M. Guy Petit (précision relative au contrat de louage d'emplacement privé ; obligation d'un écrit pour la reconduction du contrat ; faculté de révision à l'expiration d'un délai de trois ans après sa reconduction), son sous-amendement n° 46 : renouvellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois au moins avant l'expiration du contrat ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives à la continuité du service public de la radio et de la télévision en cas de cessation concertée du travail.** - *Deuxième lecture* (n° 407, 1978-1979) [27 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2388) : absence de prise en compte des propositions du Sénat. Suppression du droit de grève

aux régies finales et à TDF ; le droit de réquisition pour les sociétés de programme et l'existence d'un « stock d'émissions enregistrées » en cas de grève. Inconstitutionnalité de cette suppression du droit de grève. Saisira le Conseil constitutionnel en cas de vote de la proposition de loi. Situation de Radio-France ; sa perte d'audience et la diffusion de ses émissions à l'étranger.

- **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979]. (p. 3265) : souhait de l'adoption ou du rejet d'un texte. Rappelle son passé d'avocat et ses rapports avec les parents des victimes et des condamnés. Souligne son expérience personnelle pendant la guerre 1939-1945. Caractère suprême de la vie. Crimes exceptionnels et peine de mort ; le nombre de condamnations à mort prononcées. (p. 3266) : exemplarité et peine de mort ; l'étroitesse des statistiques. Importance du nombre d'assassins criminels « d'habitude ». Absence de signification probante de l'expérience étrangère. Efficacité de la peine de mort. Droit de tuer pour les criminels et refus de ce droit à la société. Peine de mort et droit de légitime défense pour la société. Abolition de la peine de mort et suppression de l'égalité devant le droit pénal. Maintien de la peine de mort et risque de la certitude de mourir pour les criminels. (p. 3267) : peine de mort et rupture du contrat social. Importance pour la justice de la répression ; le développement des ligues d'autodéfense. Caractère pénible et illusoire d'une peine de prison de longue durée. Peine de prison et respect dû au maintien de la vie. S'oppose au droit de mort que possède le Président de la République ; le rôle du conseil supérieur de la magistrature. (p. 3271) : système israélien de condamnation à mort ; le droit de repentir du juge qui a prononcé la mort. (p. 3279) : absence de droit de grâce aux Etats-Unis au profit du Président. (p. 3280) : possibilité de grâce pour une peine dite « incompressible ».

- **Conclusions de son rapport, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Marcel Champelx tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parman-tier, sénateur de Paris (n° 9, 1979-1980)** [20 novembre 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 4124) : considérations générales sur l'immunité parlementaire selon l'article 26 de la Constitution de 1958. Inviolabilité pour les actes accomplis par le parlementaire, en tant que citoyen. Suspension des poursuites introduite par une loi constitutionnelle de 1875. Mise en place par le parti socialiste d'une émission dite « radio riposte ». (p. 4125) : nécessaire maintien de l'intégralité de la représentation nationale. Unanimité des membres présents de la commission *ad hoc* pour voter la proposition de résolution. Evolution du droit quant à la durée de la suspension des poursuites. Affaire précédente concernant l'ancien sénateur M. Dardel. Application de la suspension des poursuites pendant toute la durée du mandat de M. Parman-tier.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion générale [21 novembre 1979]. (p. 4192) : emploi de la procédure de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution pour l'adoption du budget à l'Assemblée nationale. Politique gouvernementale et défection d'une partie de sa majorité. (p. 4193) : divergences au sein de la majorité. Politique économique et nécessité de changer de cap. Permanence de l'inflation et du chômage. Choc pétrolier de 1973 et retard dans la définition d'une politique énergétique de substitution. Equilibre de l'économie française et possibilité d'une destabilisation du monde de l'Islam. Tenue du franc par rapport au mark et au yen. Structure du commerce extérieur français. Rejoint, dans son opposition au budget, une partie de la majorité.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Avant l'article 2** (p. 4229) : demande un débat, toujours repoussé par le Gouvernement, à propos de l'impôt sur la fortune. Se déclare favorable à un tel impôt. **Article 2** (p. 4238) : se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Christian Poncelet concernant le relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu pour enfant ou personne âgée à charge et la compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches. **Article 3 ter** (p. 4254) : souligne le caractère indispensable d'un débat sur la fiscalité agricole. **Article 4 A** (p. 4259) : se déclare favorable à l'amendement n° 194 de M. Maurice Blin prévoyant l'augmentation des taux de la redevance communale et de la redevance départementale des mines.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6.** — **Article 231 du code général des impôts** (p. 4302) : son amendement n° 63 (*article additionnel*) : organismes à but non lucratif et possibilité d'option irrévocable pour un taux unique de la taxe sur les salaires ; retiré. (p. 4306) : son amendement n° 64 (*article additionnel*) : augmentation de la déduction supplémentaire accordée aux contribuables faisant des dons à des fondations ou des associations d'intérêt général ; relèvement du taux de la taxe applicable aux ventes de métaux précieux ; adopté. (p. 4308) : se déclare favorable à l'amendement n° 80 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application de la loi du 3 juillet 1979 relative au soutien de l'investissement productif industriel, quel que soit le mode de financement des immobilisations utilisé par l'entreprise, concernant les immobilisations financées par le crédit-bail. **Article 7** (p. 4311) : son amendement n° 66, identique aux amendements n°s 28 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues et 143 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la réduction de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir. **Article 8** (p. 4321) : son amendement n° 65 : institution d'un droit de fabrication pour les vins de liqueur produits en dehors du territoire de la Communauté économique européenne ; devenu sans objet. **Article 21.** — **Article 41 de la loi du 29 décembre 1978** (p. 4355) : prélèvement sur les gains du loto au profit des associations d'anciens combattants notamment celle des « Gueules cassées ». Se déclare défavorable à l'amendement n° 78 de M. Roland Ruet demandant un prélèvement sur les gains du loto au profit du fond national pour le développement du sport. **Après l'article 21** (p. 4356) : avec M. Dominique Pado reprend la première partie de l'amendement n° 73 (*article additionnel*), précédemment réservé, de MM. Jean Franco et Henri Goetschy : augmentation du taux de la TVA applicable aux recettes de publicité des « journaux gratuits » ; adopté. (p. 4357) : gravité de la situation créée par les journaux gratuits. Pluralisme de la presse.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — I. — **Services généraux : Information** [26 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis. (p. 4436) : nécessaire ouverture d'une table ronde concernant la fiscalité de la presse et la protection de celle-ci face aux techniques nouvelles et principalement à la télématique. Possibilité pour la presse de devenir une banque de données. Etudes réalisées par Télé-diffusion de France. Rapports de la presse et des PTT ; travaux de la commission Laurent. Décret prévoyant un taux différencié des communications téléphoniques en fonction de la durée pour les fac-similés. Protection de la presse d'opinion. Création d'un fonds alimenté par un prélèvement sur les ressources publicitaires de la télévision. Présidents successifs de l'Agence France-Presse. Rétention d'informations par l'AFP lors de l'affaire dite des « bijoux africains ». (p. 4437) : inquiète de l'importance prise par les abonnements publics pour l'AFP. Déficit de Sud-Radio. Concentration de la presse ; actions judiciaires intentées contre M. Hiersant. Dépôt du rapport de la commission spéciale sénatoriale sur la presse. Disparition de M. Robert Boulin. Crédit accordé à des informations de médiocre qualité. Protection du pluralisme, accroissement de la transparence des entreprises de presse. S'oppose à la création d'un Conseil de l'Ordre des journalistes ou d'un Conseil de la presse. Mainmise du pouvoir. Problèmes des radios libres ; contrôle de Radio-France. Imprimeries de labeur. (p. 4438) : exonération de la taxe professionnelle pour la part du chiffre d'affaires qui correspond aux activités d'information. Taux de provision des hebdomadaires ; rétroactivité pour l'utilisation des provisions constituées avant le 31 décembre 1979. Commission supérieure des entreprises de presse. Participation des représentants de la presse à la commission « informatique et liberté ». Augmentation du taux de la TVA applicable aux journaux gratuits. Sa position personnelle défavorable au budget en discussion. (p. 4442) : erreurs de l'Agence France-Presse.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 65** (p. 5216) : son amendement n° 309, soutenu par M. Léon Jozeau-Marigné : déclaration d'ouverture et de clôture des comptes de toute nature et publication du décret d'application de la loi relative à l'automatisation d'un fichier bancaire ; retiré.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5347) : non utilisation par le Gouvernement de la procédure de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, devant l'Assemblée nationale. Objectifs d'une réforme du pouvoir judiciaire : indépen-

dance absolue des magistrats du siège, recrutement sévère, avancement au mérite. Excessif nombre des magistrats qui font carrière à la Chancellerie. Structure sociologique du corps de la magistrature. Absence de réformes en profondeur, depuis vingt ans. Blocage des dossiers au niveau des greffes. (p. 5348) : lenteurs de la procédure, engorgement des rôles... Danger du texte en discussion pour le pouvoir judiciaire. Distinction entre recrutement latéral et « tour extérieur ». Nécessaire réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

Suite de la discussion [13 décembre 1979] (p. 5412) : cas de notation des magistrats du siège par le Garde des Sceaux en application du décret du 8 juin 1976.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980 [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5437) : dépôt en 1971 de sa proposition de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Laïcité de la République française et ignorance des impératifs religieux. IVG et responsabilité de la femme. Passage de la maternité subie à la maternité acceptée et évolution des structures sociales et des mentalités. (p. 5438) : libéralisation de la loi de 1975. Droit pour la femme de choisir sa grossesse. « Conscionalisation » de la pulsion sexuelle procréatrice. Contraception et modification des rapports dans le couple. Caractère ultime de l'IVG. Déclaration du nombre d'IVG ; absence de déclaration et volonté de remboursement par la Sécurité sociale. Médicalisation de l'IVG et élimination des risques invalidants. Développement de l'information sur la contraception. Absence de rapport entre dénatalité et IVG. Adoption du texte par le Sénat grâce au vote de l'opposition. (p. 5439) : nécessité de rendre définitive la loi de 1975 ; vote favorable sous réserve d'adoption des amendements la libéralisant. Caractère humiliant de l'entretien avec le conseiller conjugal. Nécessité de la gratuité des IVG. Amélioration de l'efficacité des structures publiques hospitalières. Protection contre l'abus de la clause de conscience. Absence de caractère politique de ce débat.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Article 1 A.** — **Article 1 de la loi du 17 janvier 1975** (p. 5503) : se déclare défavorable à l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques. Avortement et malformation congénitale. (p. 5504) : lois et évolution de la société. Danger des avortements clandestins. **Après l'article 1 A** (p. 5510) : cahier des charges de FR 3 et possibilité de l'information sur la sexualité et la contraception. (p. 5512) : reconnaissance par la loi du 22 décembre 1967 aux unions départementales des associations familiales et à l'Union nationale des associations familiales du droit d'ester en justice. **Avant l'article 1 B** (p. 5515) : longueur des débats budgétaires sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse ; conditions de travail. **Avant l'article 1** (p. 5517) : son amendement n° 5 (*article additionnel*) : pratique de l'interruption volontaire de grossesse par un service médical d'information sexuelle, de consultation prénatale et de contraception ; diffusion de l'information sur la sexualité et notamment par les centres régionaux de la Société de programmes FR 3 ; retiré. (p. 5522) : se déclare défavorable aux amendements (*articles additionnels*) n° 20 de M. Adolphe Chauvin concernant le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; mise en œuvre d'une politique familiale et d'information sur la contraception, n° 149 de M. Jean Mézard identique au n° 101 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues sur : 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans ; sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° 46 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation du délai d'application de la loi à deux ans. Caractère néfaste d'une loi à caractère provisoire (p. 5523) : nécessité pour le législateur de précéder les mœurs. **Avant l'article 3.** — **Article L. 181-2 (nouveau) du code de la santé publique** (p. 5527) : son amendement n° 15 (*article additionnel*), soutenu par M. Jean Béranger : remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale et exclusion de tout remboursement complémentaire par une mutuelle ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 1.** — **Article 317 du code pénal** (p. 5534) : son amendement n° 6 soutenu par M. Jean Béranger et identique aux amendements n° 112 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, et 71 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : allongement à douze semaines du délai légal ; rejeté. **Avant l'article 1 bis.** — **Article L. 162-1 du code de la santé publique** (p. 5537) : son amendement n° 7 (*article additionnel*) soutenu par M. Jean Béranger : avortement et suppression de la notion de détresse ; rejeté.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. Après l'article 1. — Article L. 162-2 du code de la santé publique (p. 5553) : refus d'un hôpital de son département de pratiquer les IVG. Article 1 bis. — Article L. 162-3 de ce code (p. 5557) : se déclare favorable à l'amendement n° 116 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le caractère personnel de la clause de conscience et la remise de la liste des centres pratiquant l'IVG. Après l'article 1 bis : se déclare favorable à l'amendement n° 117 (article additionnel) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de l'obligation d'information sur les risques médicaux encourus. Après l'article 1 quater : se déclare favorable à l'amendement n° 118 (article additionnel) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues sur la suppression des dispositions faisant référence aux possibilités d'adoption d'un enfant à naître. Droit à la clause de conscience dans la limite de ne pas porter atteinte à la liberté d'autres personnes. Droit absolu pour la femme d'avorter. Article 1 sexies. — Article L. 162-4 de ce code (p. 5562) : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif à l'entretien préalable ; rejeté. Se déclare favorable à l'amendement n° 80 de Mme Marie-Claude Beaudeau prévoyant le caractère facultatif de la consultation et de l'entretien préalable et à l'amendement n° 119 (article additionnel après l'article 1 quinquies) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le principe d'un entretien non directif préalable à l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5563) : présence de l'homme à l'entretien préalable ; maintien du secret professionnel sur ce dernier ; application des dispositions du code pénal en cas d'infraction. (p. 5564) : nécessité de faire confiance à la femme et de rendre l'entretien préalable facultatif. Article 1 octies. — Article L. 162-4-1 de ce code (p. 5567) : son amendement n° 9 identique à l'amendement n° 82 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la création de commissions d'aide à la maternité ; rejeté. Après l'article 1 undecies. — Article L. 162-6 de ce code (p. 5572) : se déclare défavorable à l'amendement n° 22 (article additionnel) de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. Manque d'infrastructures médicales dans certains départements. Article 1 duodecies. — Article L. 167 de ce code (p. 5575) : son amendement n° 11 (article additionnel) : remise en cause de l'obligation du consentement parental pour l'avortement d'une mineure ; rejeté (p. 5575) : mise en harmonie de la loi avec les mœurs. (p. 5576) : responsabilité du mineur entre seize et dix-huit ans pour crimes et délits. Après l'article 1 duodecies. — Article L. 167 de ce code. (p. 5577) : remise en cause de l'évolution du code civil et incitation à la pratique d'avortement clandestin. Se déclare défavorable à l'amendement n° 171 de M. Raymond Bourguin sur la pratique de l'IVG et l'obligation d'en aviser le mari. Après l'article 1 quatuordecies. — Article L. 162-11 de ce code (p. 5586) : son amendement de coordination n° 14 (article additionnel) ; rejeté. (Article 3). — Article 6 ter (nouveau) de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (p. 5593) : son amendement n° 16 : suppression de cet article prévoyant : la création d'une délégation parlementaire sur les problèmes démographiques ; retiré. Intitulé (p. 5596) : son amendement n° 4 : de forme ; (projet de loi relatif à la diffusion des méthodes de contraception, de l'interruption volontaire de grossesse, et de l'information sexuelle.) ; rejeté. Explication de vote sur l'ensemble (p. 5598) : dignité des débats sénatoriaux. Refus des amendements libéralisant le texte. IVG et caractère de débat de société. Non respect de la liberté et de la responsabilité des femmes. Médiocrité du texte présenté. Rappelle son vote favorable pour la loi de 1975 et souligne qu'il ne votera pas le texte présenté.

CALDAGUES (Michel), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de la loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti, remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979. (p. 709) : nie qu'une réduction de la durée du travail à salaire égal permette de créer de nouveaux emplois. Trop grand nombre des travailleurs immigrés en France ; politique de protection de certains pays voisins. Adaptation de l'économie et de la sociologie américaines aux exigences économiques. Insuffisante mobilité de la main d'œuvre française. Nécessité d'encourager la création d'entreprises. Portée des facteurs psychologiques ; dissuasion à l'embauche. Suggère une formule de licenciement simplifiée. (p. 710) : prospérité des entreprises de travail temporaire. Charges sociales supplémentaires à partir du seuil des dix salariés. Nécessaire effort d'explication de la part du Gouvernement. Indispensable mobilisation des Français.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française (n° 305, 1978-1979) [12 juin 1979]. — Discussion générale (p. 1780) : abus du droit de grève à la télévision et à la radio ; l'automatisme du service minimum. Réquisition et maintien des rémunérations des grévistes ; l'exemple de la SNCF. Paiement de la redevance et grèves. Absence d'informations sur les catégories de personnels faisant grève à la télévision et à la radio. Caractère non démocratique du déclenchement des grèves. Nécessité de mettre fin à un privilège corporatiste. (p. 1781) : réactions du gouvernement et dépôt d'une proposition de loi. Approbation du groupe RPR de la réglementation du droit de grève. Nécessité de mettre fin à l'automatisme du service minimum. Droit au travail des non-grévistes et droits des auditeurs et téléspectateurs. Réserve du groupe RPR sur les amendements de la commission. Qualité du personnel et des programmes de la radio-télévision. Priorité au service public.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. Article unique. — Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion à la télévision. (p. 2086) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Henri Caillavet relatif aux conditions formelles de dépôt d'un préavis et à l'impossibilité de dépôt d'un nouveau préavis pendant le délai du préavis initial ou de la grève qui l'a suivi. Article 26, paragraphe 1, second alinéa, paragraphe 2. (p. 2089) : son amendement n° 18, déposé avec plusieurs de ses collègues : désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public ; grève et possibilité de déclenchement du service minimum ; adopté. (p. 2090) : moralisation du droit de grève et extension du champ du service minimum ; la nécessité de supprimer l'automatisme de ce service. Se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Henri Caillavet prévoyant la désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public ; la grève et la mise en place du service minimum. (p. 2094) : demande un scrutin public au nom du groupe RPR sur la première partie de son amendement n° 18. (p. 2097) : règle de la majorité et décision de déclenchement du service minimum ; la possibilité pour une minorité de personnels de faire grève. Article 26, paragraphe II : son amendement n° 19, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction du salaire des grévistes ; adopté. (p. 2100) : sur l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel concernant la définition des programmes du service minimum à la radiodiffusion et à la télévision, se déclare favorable au sous-amendement n° 7 de M. Michel Miroudot concernant l'introduction dans le service minimum de la télévision et de la radiodiffusion, de programmes et productions de FR3. (p. 2102) : absence de lien juridique entre le

paiement de la redevance et le service rendu aux téléspectateurs ; l'existence d'un lien psychologique. (p. 2103) : non-répartition de la redevance en cas de grève et allègement de la redevance payée par les téléspectateurs. **Explication de vote sur l'ensemble** : (p. 2104) : respect du droit de grève et lutte contre ses abus. Gros travail. Responsabilité des agents des sociétés de télévision. Reconnaissance constitutionnelle du droit de grève et son adaptation pour la télévision. Le groupe RPR votera le texte.

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er}-III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 (n° 358, 1978-1979)** [26 juin 1979]. **Article unique.** — *Article 1 de la loi du 31 décembre 1971* (p. 2270) : vote favorable du groupe RPR sur la proposition en discussion.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Avant l'article 2** (p. 4231) : impôt sur le capital et montant des bénéficiaires. Impôt sur le capital et investissements. En ce qui concerne le principe et les modalités d'application d'un impôt annuel progressif sur le capital des sociétés privées et publiques, se déclare défavorable aux amendements n° 45 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire et n° 105 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 13.** — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4340) : sur l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert concernant les exonérations de droit de mutation à titre gratuit et le montant total de la réduction d'assiette, ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés, se déclare défavorable au sous-amendement n° 84 de M. Paul Séramy et plusieurs de ses collègues à propos de la réduction d'assiette et de la prise en compte de l'ensemble des donations consenties par la même personne. **Article 14.** — *Article 790 du CGI* (p. 4345) : soutient l'amendement n° 92 de M. Christian Poncelet concernant le niveau de la réduction prévue par cet article pour les donations-partages ; l'entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre 1979 à l'exception des donations-partages portant transmission de terres et de biens agricoles. **Article 17.** *Article 168 du CGI* (p. 4348) : son amendement n° 38 : dissimulation des éléments de son train de vie par le contribuable ; adopté. (p. 4349) : nécessité de distinguer le contribuable de bonne ou de mauvaise foi. **Article 20.** — *Article 38 de la loi du 29 décembre 1978* (p. 4352) : soutient l'amendement n° 11 de M. Christian Poncelet relatif au prélèvement sur le produit net prévisionnel de la TVA aux taux définis par la loi de finances initiale de l'année.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 17** (p. 5255) : se déclare défavorable à l'amendement n° 364 de M. Maurice Pafon relatif aux erreurs dans la déclaration d'éléments du train de vie et à l'allongement du délai de non application de l'amende pour réparation.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980)** [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5440) : inquiétude renouvelée qu'ont suscitée de nombreuses défaillances dans l'application de la loi pendant la période probatoire de cinq ans. Nécessité de veiller à la stricte application de la nouvelle loi. Impossibilité d'un retour à la législation de 1920. (p. 5441) : souligne que l'avortement n'est pas un moyen de contraception.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A.** — *Article 41 du code de la famille* (p. 5494) : se déclare favorable à l'amendement n° 163 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly prévoyant l'ouverture, sans formalités, des maisons maternelles aux femmes enceintes. **Article 1 A.** *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5504) : se déclare défavorable à l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques. (p. 5505) : dangers des avortements clandestins. **Avant l'article 1** (p. 5524) : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et n° 101 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues sur : 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans. **Avant l'article 1 bis.** — *Article 162-1 du code de la santé publique* (p. 5542) : intervention de la magistrature et notion de culpabilité. Se déclare défavorable à l'amendement n° 170

(*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine fixant le principe et les conditions d'application de l'appréciation, par un juge, de la situation de détresse.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 bis** (p. 5556) : se déclare défavorable à l'amendement n° 117 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de l'obligation d'information sur les risques médicaux encourus. Mise sur pied d'égalité des risques inhérents à l'accouchement et à l'interruption volontaire de grossesse.

CALMELS (Gabriel), sénateur de l'Hérault (GD).

Décédé le 3 septembre 1979 [2 octobre 1979] (p. 2880). Eloge funèbre [18 octobre 1979] (p. 3346).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la situation au regard de la Sécurité sociale des travailleurs non salariés à l'étranger (n° 362, 1978-1979) [31 mai 1979]. — Retirée par son auteur [19 décembre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le code de la nationalité française en ce qui concerne certains français établis à l'île Maurice (n° 486, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues relative à la situation au regard de la Sécurité sociale des travailleurs non salariés à l'étranger (n° 133, 1979-1980) [19 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 144 [22 décembre 1978] (p. 5084) à M. le ministre de l'éducation : l'enseignement supérieur (**dangers d'une sélection par les seules mathématiques**) — Discutée le 24 avril 1979, (p. 914) : création d'une commission de contrôle sur les problèmes d'orientation et de sélection, en avril 1966. Rôle majeur accordé aux mathématiques dans le processus de sélection. Nombre d'heures d'études consacrées à cette matière. (p. 915) : travaux de l'association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire. Situation aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en République Fédérale d'Allemagne. Alourdissement des programmes et tendance au dogmatisme. Recul de la pédagogie active ; suppression des dédoublements de classes ; démantèlement des instituts de recherches sur l'enseignement des mathématiques (IREM). Valeur du baccalauréat C. Travaux de l'institut de recherche sur l'économie de l'éducation de Dijon. (p. 916) : prolifération des mathématiques dans les diverses mentions du diplôme d'études universitaires générales et de la licence, à titre obligatoire et optionnel. Chances de réussite dans les études économiques ou commerciales par les bacheliers de la section B. Notion de « tronc commun ». Marginalisation croissante d'étudiants « non conceptuels » ayant choisi l'étude des sciences sociales. Confusion opérée entre compétences mathématiques et futures hiérarchies sociales. (p. 917) : réduction de l'influence des facteurs socio-professionnels dans les systèmes éducatifs qui pratiquent une sélection tardive ; l'exemple des Etats-Unis d'Amérique. Dépréciation des formations littéraires ; épreuves mathématiques dans le premier cycle des études de médecine.

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettancourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Bolleau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron: les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979. (p. 711): importance du commerce extérieur pour pallier les conséquences des hausses du prix du pétrole. (p. 712): protection et réinsertion sociale des Français qui travaillent à l'étranger. Infrastructures scolaires pour les enfants des travailleurs français. Avantages et inconvénients de l'expatriation. Promotion interne dans les sociétés françaises; rotation des cadres dans les sociétés étrangères. Carrière des coopérants qui appartiennent à la fonction publique. Actions d'information de l'Union des Français de l'étranger. Caractère dérisoire des dotations en moyens matériels et humains du service pour l'emploi des Français à l'étranger. (p. 713): couverture des Français salariés expatriés contre le risque de chômage. Principe de la « continuité de couverture ».

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. — **Discussion générale** (p. 13): législation disparate en matière de privation d'emploi pour les travailleurs salariés français résidant hors de France. Situation identique des travailleurs dans un pays de la Communauté Européenne à celle des salariés français travaillant en France. (p. 14): situation précaire de la catégorie des travailleurs français salariés expatriés dans un pays autre que ceux de la Communauté Européenne; la distinction à établir entre les entreprises ayant adhéré au GARP (Groupement des Assedic de la Région Parisienne) et celles ne l'ayant pas fait. Institution d'une assurance individuelle des salariés français expatriés; le retard pris dans la publication de l'arrêté de l'agrément. Bénéfice de l'aide publique pour les ressortissants français revenant en France et pouvant faire valoir leur temps d'activité à l'étranger. Nécessité de donner aux travailleurs français salariés détachés par l'employeur une équivalence de régime avec les salariés français. Suppression du régime de l'allocation d'aide publique, absorbé par le régime de l'UNEDIC; la nécessité de revoir le cas de certains Français expatriés à Kolwezi et Zouérate par exemple. Nécessité de rendre obligatoire l'adhésion au GARP. Application difficile du principe de l'adhésion individuelle au régime ASSEDIC. Bénéfice éventuel de l'aide spéciale aux Français salariés expatriés. Absence de la part patronale dans la cotisation due par adhésion au régime ASSEDIC. Attachement au système paritaire. (p. 15): demande plus de rigueur dans la répartition des aides. Importance des exportations pour l'économie française et en conséquence de la présence de travailleurs français à l'étranger. **Article 1.** — **Article L. 351-3 du code du travail** (p. 30): son amendement n° 16: bénéficie des textes prévoyant l'indemnisation du chômage des travailleurs privés d'emploi, pour les travailleurs salariés détachés à l'étranger et les travailleurs expatriés; adopté.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1 (Suite).** — **Article additionnel après l'article L. 351-6 du code du travail.** (p. 72): demande si les Français de l'étranger sont visés par l'amendement prévoyant l'extension du régime prévu par le projet de loi à certaines catégories n'entrant pas dans son champ d'application. **Articles additionnels après l'article 351-11** (p. 81): son amendement n° 1: application des dispositions du présent projet de loi aux travailleurs salariés français détachés à l'étranger et maintenus au régime de l'assurance chômage; adopté. son amendement n° 2: application des dispositions du présent projet de loi aux travailleurs salariés expatriés résidant à l'étranger, privés d'emploi à leur retour en France et ayant bénéficié, collectivement ou individuellement, de l'assurance chômage; adopté.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble un échange de lettres, signés à Niamey le 19 février 1977** (n° 379, 1978-1979) [27 juin 1979]. —

Discussion générale (p. 2394): qualité des relations franco-nigériennes. Rôle des Français dans l'économie nigérienne. Importance de la ressource du minerai d'uranium.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie:

Coopération [28 novembre 1979]. — **Etat B** (p. 4545): se déclare défavorable à l'amendement n° 222 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues prévoyant la réduction des crédits du titre IV affectés à l'aide militaire au Zaïre, au Tchad et à la République centrafricaine.

Travail et Santé. — III. — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4742): Conseil supérieur des Français de l'étranger et protection sociale. Application de la loi au 31 décembre 1976 relative à l'adhésion volontaire aux assurances de la Sécurité sociale française. Progression constante de la protection sociale. Cas positif de la gestion du régime d'assurance volontaire des travailleurs salariés de la Caisse des expatriés de Melun. Absence de coordination entre la caisse des expatriés et l'URSSAF de Seine-et-Marne. Niveau trop important de la cotisation d'affiliation à la Caisse des expatriés; la demande de création d'un fonds d'actions sanitaire et social. Extension aux Français de l'étranger non salariés de la Sécurité sociale. (p. 4743): Concertation engagée avec l'administration sur ce sujet et souhait du vote de sa proposition de loi. Règles de la territorialité pour les prestations en nature servies aux Français de l'étranger titulaires d'une pension de retraite. Nécessité d'une réouverture des délais de rachat au titre de l'assurance volontaire vieillesse. Situation des contractuels et anciens contractuels des états anciennement sous-souveraineté ou tutelle de la France. Attribution du minimum global de vieillesse aux Français de l'étranger; le rattrapage nécessaire du décalage avec la métropole. Handicapés français de l'étranger et disparité avec la métropole. Maladies spécifiques des Français de l'étranger et inscription au tableau des maladies professionnelles. (p. 4744): conventions bilatérales en matière de Sécurité sociale; les inconvénients de l'application des règles de droit interne pour les pensions de retraite. Réticence des Français à l'expatriation.

Suite de la discussion. I. — Section commune. — II. — Travail et Participation [9 décembre 1979] (p. 5125): incidences de l'équilibre du commerce extérieur et de l'état du marché intérieur du travail sur l'emploi à l'étranger. Marché de l'emploi pour l'étranger; rôle du Service pour l'emploi des Français de l'étranger (Sefrane) et insuffisance de ces moyens. (p. 5126): actions du centre de l'étude de l'emploi et possibilités d'emploi à l'étranger. Stagnation des crédits d'aide à la mobilité. Emplois à l'étranger et stades de préorientation professionnelle. Travail à l'étranger et modification des structures des entreprises et de la fonction publique. Expatriation et nécessité de mettre fin à la politique du « sacrifice de carrière ». Oubli des français en expatriation de longue durée. Situation des Français du Tchad rapatriés et comparaison avec ceux de l'Iran. Caractère positif du système de couverture contre le risque de chômage des salariés français résidant hors de France; intégration de l'assurance-volontaire à titre individuel au régime des ASSEDIC.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Après l'article 1** (p. 5674): son amendement n° 38 (**article additionnel**): Français retraités expatriés et couverture pour les soins maladie; retiré.

CARAT (Jacques), sénateur du Val-de-Marne (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603); en démission [12 juin 1979] (p. 1768).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi régeant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au statut de l'élu local et régional (n° 296, 1978-1979) [24 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le **projet de loi** (n° 289, 1978-1979) modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la **publicité, aux enseignes et préenseignes** (n° 400, 1978-1979) [19 juin 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Cinéma — Théâtre dramatique** (n° 51, tome II, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi** réglementant la **publicité extérieure et les enseignes** (n° 60, 1979-1980) [24 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [19 juin 1979]. **Article 92.** — *Chapitre III du titre II du livre premier du code des communes* (p. 1990) : démocratisation nécessaire des conditions d'exercice du mandat municipal. Très faible pourcentage parmi les maires de salariés modestes ; tentation du cumul des mandats. Principe de la gratuité des fonctions électives municipales. Propos tenus par les ministres de l'intérieur successifs pendant les congrès de l'association des maires de France depuis vingt ans. Maintien des dispositions prévoyant que les maires doivent soumettre le montant de leur indemnité à l'appréciation des conseillers qui les ont élus. Difficulté dans les petites et moyennes communes. Utilité pour les maires d'une adhésion à la caisse de retraite des agents des collectivités locales.

— *Article L. 123-1* (p. 1974) : son amendement n° III-55, déposé avec plusieurs de ses collègues : congés d'absence non rémunérés, maire et d'adjoint de plein droit dans toutes les communes ; rejeté.

— *Article L. 123-2* (p. 1977) : sur l'amendement n° III-25 de M. Jean Chérioux concernant les autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un conseil municipal, pour participer aux séances de ce conseil et quand ils sont chargés de représenter le conseil par décision du maire ou du conseil municipal, son sous-amendement n° III-56, déposé avec plusieurs de ses collègues ; autorisations d'absence pour participer aux séances des organismes dans lesquels la commune est représentée ; rejeté. — *Article L. 123-3* (p. 1980) : se déclare favorable à l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy concernant la non-obligation pour l'employeur de rémunérer le temps passé par les salariés aux séances du conseil municipal, de ses commissions ou dans les organismes dépendant de la commune et l'application de ces dispositions aux agents de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements.

— *Article L. 123-4* (p. 1985) : son amendement n° III-58, déposé avec plusieurs de ses collègues : congés d'absence non rémunérés, de droit pour les salariés exerçant des fonctions électives ; rejeté. (p. 1988) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-53 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues concernant les autorisations d'absence sans justification pour les maires et les adjoints afin d'exercer leur mandat, sur justification, pour participer aux réunions d'organismes dans lesquels la commune est représentée. *Après l'article L. 123-4* (p. 1990) : son amendement n° III-59 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : impossibilité de changer par affectation ou mutation, sans leur accord, le poste des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des agents des établissements publics et des services publics et des membres du conseil municipal de la commune où ils étaient précédemment affectés ; rejeté. — *Article L. 123-7* (p. 1999) : son amendement n° III-60 déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité, en accord avec le conseil municipal, pour les maires des communes chef-lieu de département ou d'arrondissement et ceux des communes de plus de 5000 habitants ou leur adjoint, d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice de leur mandat ; devenu sans objet. (p. 2000) : sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité, avec l'accord du conseil municipal, d'exercer leur mandat à temps complet, avec une indemnisation spéciale, pour les maires des communes de plus de 30000 habitants, les adjoints dans les communes de plus de 80000 habitants, un adjoint de plus par tranche de 100000 habitants dans les communes de plus de 180000 habitants, ses sous-amendements n° III-64, déposé avec plusieurs de ses collègues : abaissement du seuil de population à partir duquel le maire peut exercer son mandat à temps complet ; rejeté ; et n° III-144, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant la fixation par décret en conseil d'Etat des conditions d'application et des modalités de prise en compte des

populations saisonnières importantes ; rejeté. (p. 2002) : son amendement n° III-62, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la limitation à une année de la période pendant laquelle l'employeur est tenu d'embaucher par priorité l'élu qui a manifesté son intention de reprendre son emploi ; devenu sans objet ; son amendement n° III-63 : attribution aux anciens élus d'une partie de leur ancienne indemnité à l'expiration de leur deuxième mandat ; possibilité de stages, de recyclage ; devenu sans objet. (p. 2011) : son sous-amendement n° III-150 : obligation pour les maires ou adjoints qui choisissent le temps complet de renoncer à toute rémunération professionnelle excédant 20 % de leur indemnité de maire à temps plein ; rejeté.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Article L. 123-8 du code des communes* (p. 2020) : caractère légal de l'indemnisation des maires, son amendement n° III-65, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation de l'indemnité de fonctions des maires par référence à l'indemnité parlementaire ; fixation de l'indemnité de fonctions des adjoints par référence aux indemnités de fonctions des maires ; irrecevable. (p. 2021) : se déclare défavorable aux amendements n° III-84 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Braconnier cosignataire portant sur la fixation des indemnités de fonctions de maire, d'adjoint, de membre de certains conseils municipaux et de président de syndicat de communes par référence aux indices des traitements de la fonction publique ; principe de non-cumul des indemnités et n° III-7 de M. Lionel de Tinguy concernant le barème des indemnités des élus locaux ; la possibilité de compensation des indemnités entre les bénéficiaires. (p. 2024) : revenus d'activité professionnelle et indemnités de maire à temps plein. Taille de la commune et importance de l'indemnité touchée. *Article L. 123-9* (p. 2028) : sur l'amendement n° III-8 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la perception pour moitié des indemnités de fonctions de maire et d'adjoint en cas de cumul avec celles de membre de Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat et de l'Assemblée des communautés européennes ; perception de l'autre moitié par les éventuels suppléants aux fonctions municipales, son sous-amendement n° III-66, déposé avec plusieurs de ses collègues : application des règles de cumul d'indemnités de fonction aux membres du conseil constitutionnel ; adopté. Son amendement n° III-67, déposé avec plusieurs de ses collègues : règles de cumul d'une rémunération perçue au titre d'une activité professionnelle et de l'indemnité de fonction ; retiré. *Article L. 123-11* (p. 2031) : son amendement n° III-68, déposé avec plusieurs de ses collègues : majoration des indemnités de fonction dans la limite de 40 % de ces indemnités ; retiré. (p. 2032) : indemnité de fonction des maires des chef-lieux de cantons ; cas particulier des communes suburbaines de la région parisienne. (p. 2033) : majoration des indemnités de fonction pour les communes de l'agglomération parisienne. Zones de salaires et notion d'agglomération parisienne.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Article L. 123-12 du code des communes* (p. 2053) : son amendement n° III-69, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Franck Sérusclat cosignataire : indemnités de fonctions pour les conseillers municipaux des villes de plus de 120000 habitants ; principe de vacations pour les conseillers municipaux des autres communes ; détermination de plafonds pour ces indemnités ; rejeté. (p. 2055) : importance des vacations pour les communes moyennes. *Article L. 123-13* (p. 2056) : son amendement de coordination n° III-70, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement de coordination n° III-13 de M. Lionel de Tinguy ; adopté. *Après l'article L. 123-14* (p. 2059) : son amendement n° III-71, déposé avec plusieurs de ses collègues : imposition sur le revenu de l'indemnité municipale ; retiré. *Article L. 123-15* : cas des maires des villes de moins de 30000 habitants pour l'affiliation à la sécurité sociale. Son amendement n° III-72, déposé avec plusieurs de ses collègues : affiliation au régime général des assurances sociales des maires et adjoints non affiliés par ailleurs ; cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet. (p. 2063) : transformé en *article additionnel* après l'article L. 123-15. (p. 2066) : déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. *Article L. 123-18* (p. 2067) : son amendement n° III-73, déposé avec plusieurs de ses collègues : affiliation à une « caisse nationale de retraite des élus locaux » des maires, adjoints et conseillers municipaux des villes de plus de 120000 habitants ; irrecevable. Echec de l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC). Solutions de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ou d'une caisse autonome de retraite pour les élus locaux et rachat des cotisations à l'IRCANTEC.

(p. 2068) : sur l'amendement n° III-16 de M. Lionel de Tinguy concernant l'option pour les maires, adjoints et conseillers municipaux entre l'affiliation à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) et la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), son sous-amendement n° III-141, déposé avec plusieurs de ses collègues : option ouverte entre l'IRCANTEC et la caisse nationale de retraite des élus et des agents des collectivités locales ; irrecevable ; et son sous-amendement n° III-142, déposé avec plusieurs de ses collègues : choix de l'affiliation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et rachat des cotisations versées à l'IRCANTEC ; irrecevable. (p. 2069) : scrutin public sur le principe de la création d'une caisse autonome de retraite des élus locaux. *Article L. 123-19* (p. 2071) : son amendement n° III-77 (*article additionnel* après l'article 100) : conditions de fonctionnement de la caisse nationale de retraite des élus locaux ; irrecevable. (p. 2072) : coût de la création d'une caisse autonome de retraite. Défavorable de l'IRCANTEC auprès des élus locaux. (p. 2075) : reprend l'amendement n° III-16 de M. Lionel de Tinguy : option pour les maires, adjoints et conseillers municipaux entre l'affiliation à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) et la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) ; irrecevable. Demande un scrutin public.

- **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** - *Deuxième lecture* (nos 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 2164) : les changements de fond introduits par l'Assemblée nationale. La protection de l'environnement. L'affichage commercial et l'affichage d'opinion. La liberté d'expression par voie d'affiches. Les palissades de chantiers ; les panneaux d'affichage libre. (p. 2165) : la loi du 29 juillet 1881. La remise en état des lieux à la charge du propriétaire. La police de l'affichage. Le rôle des représentants de l'Etat. Les sanctions ; la notion d'infraction continue. Les inconvénients de l'amende répétitive. La procédure proposée par l'Assemblée nationale : la mise en demeure ; l'astreinte ; l'exécution d'office. L'affichage d'opinion. Le caractère continu de l'infraction. Les délais de prescription. La présomption de culpabilité. (p. 2166) : les pouvoirs accordés aux maires. *Article 1 A* (p. 2168) : son amendement n° 1, identique à l'amendement n° 65 de M. Guy Petit : suppression de cet article énonçant le principe de la liberté d'expression ; rejeté. *Avant l'article 1* (p. 2169) : s'oppose à l'amendement n° 87 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à l'application des dispositions de la loi au seul affichage publicitaire commercial, à l'exclusion de l'affichage d'opinion. Les dispositions prévues par la commission en faveur de l'affichage d'opinion. *Article 1* (p. 2170) : son amendement de forme n° 2 ; adopté. Accepte l'amendement n° 88 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à l'exclusion du champ d'application de la loi de toutes les publicités situées à l'intérieur d'un local, qu'elles soient ou non relatives à une activité qui s'y exerce. Accepte l'amendement n° 66 de M. Guy Petit visant la suppression de l'adjectif « publique » dans l'expression « voie ouverte à la circulation publique ». *Article 1 bis* (p. 2173) : son amendement rédactionnel n° 3, identique à l'amendement rédactionnel n° 67 de M. Guy Petit ; adopté. La nécessité d'appliquer la loi aux graffiti. *Article 1 ter* : son amendement n° 4, identique à l'amendement n° 68 de M. Guy Petit : suppression de cet article pour coordination avec le vote intervenu à l'article premier bis ; adopté. *Article 3* (p. 2174) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la compétence du seul conseil municipal, à l'exclusion de celle du préfet, pour interdire toute publicité sur des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque. *Article 4* (p. 2175) : son amendement n° 5 : 1° mentions obligatoires sur toute publicité ; 2° non-application de cette obligation aux publicités sur mobilier urbain ou véhicules de transport en commun faisant l'objet d'une convention de concession de publicité ; adopté ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 70 de M. Guy Petit. *Article 5* : son amendement n° 7, identique à l'amendement n° 71 de M. Guy Petit : 1° rédactionnel ; adopté ; 2° précision relative à la création de zones de publicité autorisée dans des groupements d'habitation « importants » ; rejeté. *Article 5 bis* (p. 2176) : son amendement n° 8, identique à l'amendement n° 72 de M. Guy Petit : suppression de cet article relatif au régime de la publicité en faveur de la sécurité routière ; adopté. *Article 7 A* : (p. 2177) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues

concernant la suppression de la notion de zone de protection délimitée autour des sites classés et de la référence au champ de visibilité des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire. Soutient et accepte l'amendement n° 41 de M. Michel Miroudot relatif à l'autorisation de l'affichage signalant la proximité des monuments historiques ou annonçant des manifestations culturelles. (p. 2178) : son amendement n° 9 : en l'absence de définition de zones de publicité restreinte, possibilité pour le maire d'autoriser l'affichage d'opinion et la publicité des associations sur des palissades de chantiers ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 112 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, supprimant la possibilité d'autoriser l'affichage d'opinion et la publicité des associations sur les palissades de chantiers ; sur ce même amendement, accepte les sous-amendements rédactionnels n° 73 de M. Guy Petit et n° 113 de M. Michel d'Ornano. *Article 7* : son amendement n° 109 : affirmation du principe de l'autorisation de la publicité dans les agglomérations ; adopté. (p. 2180) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à l'affirmation du principe de l'autorisation de la publicité dans les agglomérations et à la suppression de la mention relative au mobilier urbain ; s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Henri Caillavet tendant à l'exonération de la permission et de la taxe de voirie pour les supports de publicité dont l'épaisseur est inférieure à 10 centimètres. Lataxe de voirie perçue par les communes sur les publicités en saillie ; la charge de l'entretien de ces cadres assurée par la commune. (p. 2181) : accepte l'amendement n° 110 de M. Michel d'Ornano relatif à la prise en considération de l'importance des agglomérations pour la fixation des prescriptions relatives à la publicité. *Article 8 ter* : son amendement n° 10 : procédure d'autorisation exceptionnelle par le maire pour l'installation de dispositifs non conformes aux normes dans les zones de publicité élargie ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 74 de M. Guy Petit prévoyant l'autorisation du maire pour l'installation de dispositifs non conformes aux normes dans les zones de publicité élargie. *Article 11* (p. 2182) : son amendement n° 11 : possibilité de fixation des emplacements prévus en surplomb du domaine public ; adopté. Son amendement n° 12, identique à l'amendement n° 75 de M. Guy Petit : publicité des associations ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, relatif à la fixation par décret de la surface minimale des emplacements. (p. 2183) : son amendement de coordination n° 115 ; adopté. *Article 11 bis* (p. 2184) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, prévoyant la fixation par délibération du conseil municipal de la délimitation des zones de réglementation spéciale et des prescriptions qui s'y appliquent. (p. 2185) : accepte l'amendement n° 82 de M. Guy Petit prévoyant un arbitrage par arrêté préfectoral ou, sur demande du maire, par arrêté ministériel. S'oppose à l'amendement n° 45 de M. Henri Caillavet relatif à la constitution d'un groupe de travail commun à plusieurs communes pour fixer les zones de réglementation spéciale et les prescriptions qui s'y appliquent. (p. 2186) : le risque de contentieux créé par l'adoption éventuelle de cet amendement. (p. 2187) : l'autonomie des communes. (p. 2188) : son amendement n° 117 : possibilité pour plusieurs communes d'un même département de constituer un seul groupe de travail en vue de présenter un projet commun ; adopté. *Article 12* : accepte la première partie, rédactionnelle, de l'amendement n° 83 de M. Guy Petit ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour la deuxième partie de cet amendement précisant le type des véhicules utilitaires qui seront exclus du champ d'application de la loi. (p. 2189) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 118 de M. Michel d'Ornano. *Article 12 bis* : son amendement n° 14 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale : possibilité pour les communes d'utiliser à leur profit comme support de publicité commerciale ou d'affichage libre les palissades de chantiers qui débordent sur le domaine public communal ; retiré au profit de l'amendement n° 51 de M. Guy Petit : possibilité pour les communes d'utiliser à leur profit comme support de publicité commerciale ou d'affichage libre les palissades de chantiers dont l'installation a donné lieu à autorisation de voirie. *Article 14* (p. 2190) : son amendement rédactionnel n° 15, identique à l'amendement rédactionnel n° 52 de M. Guy Petit ; adopté. *Article 14 bis* : son amendement n° 16, identique à l'amendement n° 53 de M. Guy Petit : suppression de cet article pour en reporter les dispositions dans un article additionnel après l'article 15 ; adopté. *Article 15* (p. 2191) : soutient, puis retire l'amendement n° 43 de M. Michel Miroudot : possibilité de dérogation pour les préenseignes signalant la proximité des monuments historiques ou annonçant des manifes-

tations culturelles. **Après l'article 15** : son amendement n° 17 (*article additionnel*), identique à l'amendement n° 84 (*article additionnel*) de M. Guy Petit : possibilité d'apposition provisoire pour les enseignes annonçant des opérations exceptionnelles ; extension de cette possibilité aux préenseignes ; adopté. **Article 16** : son amendement n° 18 : fixation par décret en Conseil d'Etat du délai de délivrance des autorisations administratives ; retiré, au profit de l'amendement n° 54 de M. Guy Petit prévoyant l'autorisation tacite de l'autorité compétente à défaut de décision dans un délai de deux mois. (p. 2192) : son amendement n° 19 : fixation à six mois du délai de délivrance des autorisations relatives aux installations d'enseignes sur des immeubles classés ; adopté ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 79 de M. Guy Petit. **Avant l'article 19 A** : son amendement n° 20 (*article additionnel*) : non-application des dispositions du chapitre fixant les sanctions à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations tant que les emplacements prévus à l'article 11 ne sont pas déterminés ; réservé. **Article 19 A** : (p. 2193) : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif aux mécanismes des sanctions. (p. 2194) : son amendement n° 21 : précisions relatives à la notification de l'arrêté de mise en demeure ; réservé. (p. 2195) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 80 de M. Guy Petit, en ce qui concerne la liberté du maire ou du préfet de prendre ou non l'arrêté de mise en demeure (paragraphe III). (p. 2196) : à propos du paragraphe III du sous-amendement n° 80 de M. Guy Petit, repris par M. Henri Caillavet, souligne le risque d'abus qui résulterait du pouvoir d'appréciation laissé aux maires de prendre ou non l'arrêté de mise en demeure. **Article 19 B** : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à l'astreinte. (p. 2197) : son amendement n° 22 : 1° rédactionnel ; 2° suppression de l'astreinte lorsqu'il s'agit de l'affichage d'opinion et de la publicité d'associations définis à l'article 11 ; adopté. (p. 2198) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 81 de M. Guy Petit. (p. 2199) : accepte l'amendement n° 55 de M. Guy Petit prévoyant la réévaluation annuelle du montant de l'astreinte en fonction des variations de l'indice des prix de détail publié par l'INSEE. Son amendement n° 23 : possibilité pour le maire, ou le préfet après avis du maire, de consentir une remise ou un reversement partiel du produit de l'astreinte ; adopté. **Article 19 C** : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à l'exécution d'office des travaux. (p. 2201) : son amendement n° 24 : modification rédactionnelle ; notification aux particuliers de la date de commencement des travaux exécutés d'office dans le seul cas de pénétration sur leur domaine privé ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 78 de M. Guy Petit ; accepte également le sous-amendement n° 77 de M. Guy Petit, prévoyant, la notification à l'intéressé de la date de commencement de tous travaux exécutés d'office sur l'immeuble dont il est propriétaire ; sur ce même amendement, accepte enfin le sous-amendement n° 108 de M. Jacques Habert, prévoyant la possibilité pour le conseil municipal de faire prendre en charge par la commune tout ou partie de la remise en état des murs souillés par des graffitis. (p. 2202) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de M. Henri Caillavet relatif à la possibilité pour le tribunal administratif, à la requête du demandeur, d'ordonner le sursis à exécution de l'arrêté de mise en demeure. (p. 2204) : accepte la réserve de cet amendement. **Article 19 D** : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article, relatif à l'intervention des propriétaires ou occupants d'immeubles, victimes d'agissements publicitaires illicites. Son amendement n° 25 : extension à toutes les associations mentionnées à l'article 26 du droit de donner injonction au maire ou au préfet de faire usage de leur pouvoir à l'encontre des publicités illicites ; retiré au profit de l'amendement n° 56 de M. Guy Petit ayant le même objet. **Article 19 E** : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à l'information du procureur de la République. (p. 2205) : son amendement n° 26 : 1° transmission au procureur de la République de la copie du procès-verbal de constatation de l'infraction ; 2° possibilité d'intervention à tout moment de l'autorité judiciaire pour prononcer la mainlevée ; adopté. Sur la première partie de cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 57 de M. Guy Petit ; sur la deuxième partie de cet amendement, accepte le sous-amendement n° 111 de M. Michel d'Ornano relatif à la décision du juge en référé. **Article 19** (p. 2206) : son amendement n° 28 : application iden-

tique de l'amende à celui qui maintient après mise en demeure une publicité, enseigne ou préenseigne dans des conditions illégales ; application de l'amende autant de fois qu'il y aura de publicités, d'enseignes ou de préenseignes en infraction ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 58 de M. Guy Petit. La suppression de l'amende répétitive ou journalière ; l'amende cumulative. Le maintien par la commission des affaires culturelles du plafond de l'amende fixé par l'Assemblée nationale. (p. 2207) : s'oppose à l'amendement n° 101 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues visant la non-application des dispositions de cet article à l'affichage d'opinion et à l'annonce des manifestations définies à l'article 11. **Article 20** (p. 2208) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à la présomption de complicité à l'égard du bénéficiaire supposé de la publicité. Son amendement n° 29 : mise en cause du bénéficiaire supposé de la publicité dans le seul cas où sa complicité est établie ; suppression de l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral ; retiré au profit de l'amendement n° 59 de M. Guy Petit ayant le même objet. (p. 2209) : le danger de la présomption de complicité ; le risque de provocation à l'égard des hommes politiques. Le problème relatif à l'affichage sauvage commercial. (p. 2210) : sur l'amendement n° 59 de M. Guy Petit, s'oppose au sous-amendement n° 121 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard visant à rétablir l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral. (p. 2211) : les facilités existantes pour retrouver l'auteur des campagnes d'affichage commercial : les factures. Le régime de la loi de 1943. Les machinations possibles en période de campagne électoral : les faux documents. **Après l'article 20** (p. 2213) : son amendement n° 31 (*article additionnel*) : régime d'exemption des peines, sous certaines conditions, notamment de délais, en faveur de l'affichage d'opinion ; adopté. (p. 2214) : sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 122 de M. Michel d'Ornano concernant le maintien de l'amende initiale de principe et la suppression de la seule amende cumulative, proportionnelle au nombre des affiches. Les panneaux réservés à l'affichage administratif ou municipal. Le délai de repentir : délai de cinq jours, réduit à deux jours en cas de récidive. **Article 21** : son amendement n° 32, identique à l'amendement n° 60 de M. Guy Petit : suppression de cet article relatif au caractère cumulatif et répétitif des amendes ; adopté. Les dispositions relatives au cumul transférées à l'article 19. La suppression de la répétitivité. L'astreinte administrative. **Article 24** : (p. 2215) : son amendement rédactionnel n° 33 ; devenu sans objet ; s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Guy Petit tendant à la suppression de cet article relatif au point de départ du délai de prescription de l'action publique. **Article 25** (p. 2217) : son amendement rédactionnel n° 34 ; adopté. **Article 28 ter** (p. 2218) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à la majoration de l'amende pénale au bénéfice des communes. Son amendement n° 35, identique à l'amendement n° 63 de M. Guy Petit : suppression du versement du produit de ces amendes au comité des finances locales ; retiré. L'argument toujours invoqué par le Gouvernement des difficultés de recouvrement ; la solution du bordereau. (p. 2219) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 123 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, qui reprend les dispositions de son amendement n° 35, précédemment retiré. **Après l'article 28 ter** : son amendement n° 20 (*article additionnel*) précédemment réservé : non-application des dispositions du chapitre relatif aux sanctions à l'égard de l'affichage d'opinion et de la publicité des associations mentionnées à l'article 11, tant que le maire ou le préfet n'aura pas déterminé les emplacements prévus à cet article ; retiré au profit de l'amendement n° 86 (*article additionnel*) de M. Guy Petit ayant le même objet. **Article 28 quater** (p. 2220) : accepte l'amendement n° 64 de M. Guy Petit en ce qui concerne la précision relative au contrat de louage d'emplacement privé ; s'en remet à la sagesse du Sénat en ce qui concerne la durée du contrat et la faculté de révision. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 46 de M. Henri Caillavet, relatif à la faculté de renouvellement par tacite reconduction. (P. 2221) : l'hostilité de la commission à la possibilité de renouvellement par tacite reconduction. (p. 2222) : les inconvénients de la tacite reconduction ; les redevances dérisoires versées par les sociétés d'affichage aux petits propriétaires. **Article 30** (p. 2223) : son amendement rédactionnel n° 36 ; adopté. Son amendement n° 37 : faculté de résiliation ouverte tous les trois ans pour les contrats conclus antérieurement à la loi ; adopté. **Article 30 bis** : son amendement n° 38 : définition par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles

l'installation sur le sol des dispositifs publicitaires est soumise à autorisation ; adopté. La nécessaire conformité de ces dispositifs avec les règles de l'urbanisme. **Article 32** (p. 2224) : son amendement rédactionnel n° 39 ; adopté. **Article 19 A (suite)** (p. 2225) : adoption de son amendement n° 21, précédemment réservé ; sur cet amendement, adoption du sous-amendement n° 80 de M. Guy Petit, précédemment réservé. **Intitulé** : son amendement n° 40 : « Projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes » ; adopté. **Deuxième délibération sur l'article 24** : accepte la deuxième délibération demandée par le Gouvernement ; accepte l'amendement n° 125 de M. Michel d'Ornano concernant le rétablissement de l'article 24, précédemment supprimé, dans le texte de l'amendement n° 33 de la commission des affaires culturelles, précédemment devenu sans objet : point de départ du délai de prescription de l'action publique à partir du jour où la publicité en infraction est supprimée ou mise en conformité.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [2 octobre 1979]. **Article 92 (suite)**. – **Article L. 123-21 du code des communes** (p. 2894) : son amendement n° III-74, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° droit des élus à des stages de formation d'organismes publics ou d'associations d'élus ; retiré au profit de l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues ; 2° durée de ces stages et remboursement du salaire non perçu ; retiré et transformé en sous-amendement à l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues. (p. 2896) : sur l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif au droit de participation des élus à des stages de formation dans des centres de formation agréés et créés par des organismes publics ou des associations d'élus locaux, son sous-amendement n° III-74 déposé avec plusieurs de ses collègues : durée des stages et remboursement du salaire non perçu ; rejeté. **Après l'article 92**. – **Article 19 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (2^e, 3^e et 4^e alinéa) (p. 2903) : sur l'amendement n° III-19 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'alignement des possibilités d'absence des conseillers généraux sur celles des conseillers municipaux salariés, son sous-amendement n° III-143 déposé avec plusieurs de ses collègues : exercice du mandat et droit aux congés d'absence ; importance de ces congés et possibilité de regroupement pendant la durée des sessions ; rejeté. **Article 94** (p. 2906) : se déclare favorable à l'amendement n° III-20 de M. Lionel de Tinguy relatif à la possibilité de rachat des cotisations de retraite pour les maires et adjoints qui auraient renoncé à percevoir les indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre. **Article 96**. – **Article L. 243 du code de la sécurité sociale** (p. 2908) : se déclare favorable à l'amendement n° III-116 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant l'extension à tous les élus locaux de la possibilité d'exercer leur mandat à temps complet. **Après l'article 96** (p. 2909) : son amendement n° III-75 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : limitation du cumul des mandats locaux, nationaux et européen ; irrecevable. (p. 2912) : son amendement n° III-76 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnités de fonction, de déplacement et de représentation des conseillers généraux et des présidents de conseils généraux ; irrecevable.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Avant l'article 145** (p. 3756) : son amendement n° VI-14 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Longueue : attribution aux périodiques municipaux du bénéfice d'une inscription à la commission paritaire des papiers de presse et du taux de TVA prévu pour les quotidiens, s'ils concernent les opérations d'aménagement et de budget si au moins un tiers de leur surface est réservée à la publicité ; retiré.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979]. – Rapporteur pour avis (Cinéma, Théâtre) (p. 4447) : croissance de la fréquentation des salles de cinéma et place des films français. Augmentation du nombre des salles. Développement de l'activité des studios. Baisse du nombre des films de long métrage 100 % français. Difficultés d'exploitation. Réduction du taux de TVA. Augmentation du taux de la taxe spéciale additionnelle (TSA). Attribution de la carte de producteur à TF1 et Antenne 2. Place fragile du cinéma face aux abus de position dominante de la télévision. Commission de la concurrence et quasi monopole de la programmation entre trois grands circuits. Complexes cinématographiques et désertifica-

tion des périphéries de grandes villes et de la France rurale. Caractère dérisoire des crédits pour le cinéma. Médiocrité de l'aide accordée aux cinéclubs. (p. 4448) ; politique en faveur du cinéma d'art et d'essai. Mise en place du comité de concertation sur le théâtre. Absence d'une politique de décentralisation culturelle et de respect du pluralisme. Cas du théâtre national de Chaillot. Théâtre et reconquête des spectateurs de la périphérie de Paris. Décentralisation et foyers régionaux ; les cas du Grenier de Toulouse et du festival d'Avignon. Contrats triennaux conclus avec les centres dramatiques. Centres dramatiques pour l'enfance et la jeunesse. (p. 4449) ; mise en place de l'association pour la modernisation du cirque et absence de mesures nouvelles pour le théâtre privé. Suppression de la subvention de l'association technique pour l'action culturelle (ATAC). Avis défavorable de la commission sur l'ensemble des crédits destinés au théâtre dramatique. – **Examen des crédits**. – **Etat B (suite)** (p. 4463) : son amendement n° 209 : réduction indicative des crédits du titre III concernant les subventions de fonctionnement des théâtres dramatiques nationaux ; retiré. (p. 4464) : conditions de fonctionnement du théâtre de Chaillot.

Radiodiffusion-télévision française [3 décembre 1979] (p. 4804) : proposition de création de radios locales par le groupe socialiste. Fait accompli que sont les radios libres. Capacité de brouillage de TDF. Monopole et création de radios décentralisées. Radios locales et radios de service et d'information. (p. 4805) : problème de financement des radios locales. Participation de la SFP aux radios locales. Indécision du Gouvernement. Succès de FIP et politique de FR3. Centres régionaux de radio et de télévision. Importance du réseau de modulation de fréquence pour Radio France. Refus du système de stations départementales. Insuffisance des moyens de Radio-France-Internationale ; la recherche d'autres sources de financement.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980 [17 décembre 1979] **Article 15** (p. 5640) : son amendement n° 18 identique aux amendements n° 8 de M. Jean-Philippe Lecat et n° 29 de M. Jean Cluzel soutenu par M. Adolphe Chauvin : rétablissement des crédits, supprimés par l'assemblée nationale, prévus pour la dotation en capital de la Société française de production ; adopté.

– **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes** [18 décembre 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 5720) : nécessité de ce projet. Protection esthétique. Conséquences sur les libertés ; affichage d'opinions. Mise à la disposition des maires d'un système répressif plus efficace ; prise en compte de la bonne foi. Fin des excès de la publicité commerciale. Affichage d'opinions ; exemption des dispositions sur l'astreinte et le recouvrement. Affichage politique sur les panneaux commerciaux. Sanctions pénales pour l'affichage d'opinions irrégulier. (p. 5721) : affichage électoral sauvage et délai pour la remise en état des lieux. Application de la loi et responsabilité des élus locaux. Proposition d'adoption de ce projet. **Article 25** (p. 5724) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Michel d'Ornano. **Intitulé** : son amendement de forme : « projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes » ; adopté.

CAROUS (Pierre), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2584 : les hôpitaux (difficultés d'ouverture du nouvel hôpital de Valenciennes) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale [JO, Débats 5 septembre 1979] (p. 2999). – Réponse de M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 15 octobre 1979 (p. 3404).

Questions orales avec débat :

Question n° 180 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le Premier ministre : la sidérurgie (problèmes de l'emploi dans la sidérurgie). –

Discutée avec sa question n° 191 et avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979. (p. 661) : incidences catastrophiques du plan de restructuration d'Usinor sur le Valenciennois et le Hainaut-Cambrésis. Mesures sociales positives : maintien du plan industriel. Implantation de nouvelles entreprises comme Peugeot-Citroën ou Renault. Report de la fermeture définitive d'Usinor-Denain. Souhaite l'établissement du coût comparatif des diverses solutions. Demande que le plan social ne profite pas aux entreprises en activité. Crise de la sidérurgie et fermeture de la raffinerie Elf de Valenciennes. Existence d'un problème de l'emploi ailleurs que dans la sidérurgie. (p. 662) : importance du facteur humain. Nécessité de reconstituer des classes moyennes. Indépendance de l'industrie française au sein de l'Europe.

Question n° 191 [2 avril 1979] (p. 485) à M. le ministre de l'industrie : le pétrole (problème de l'emploi). — Discutée avec sa question n° 180 le 10 avril 1979 (p. 661).

Question n° 304 [13 novembre 1979] (p. 3911) à M. le Premier ministre : la circulation routière (réglementation). — Discutée le 11 décembre 1979 (p. 5310) : difficultés quotidiennes et prédisposition française à la réglementation ; développement d'un sentiment de déresponsabilisation. (p. 5311) : inconvénients de l'obligation de circuler en ville avec les phares « codes » ; comparaison avec l'obligation du port de la ceinture de sécurité en ville. Attitude de refus des automobilistes. Nécessité de mettre fin à l'expérience des codes en ville. Problème du port obligatoire de la ceinture de sécurité pour les passagers « arrière ». Crédits de propagande pour le port de la ceinture et action des lobbies. Dispense du port de la ceinture pour certains conducteurs ; cite les cas de dispense dans la réglementation actuelle. (p. 5312) : non obligation du port de la ceinture et responsabilité civile de l'automobiliste. (p. 5313) : prise en compte des opinions divergentes de celles du secrétaire général du Comité interministériel de la sécurité routière. (p. 5314) : nécessité d'une concertation entre les automobilistes et l'administration. Comité interministériel de la sécurité routière.

INTERVENTIONS

— **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 384) : respect par la conférence des présidents du règlement du Sénat. Convocation du Parlement en session extraordinaire à l'initiative de la seule Assemblée nationale. Intention du Sénat de participer aux débats ; le drame du Valenciennois et de la ville de Denain. Nécessité de modifier le règlement du Sénat pour permettre à celui-ci de s'exprimer normalement. Respect des institutions républicaines ; leur modification lorsqu'elles se révèlent inadaptées. Satisfaction devant l'organisation d'un débat sur l'emploi les 10 et 11 avril 1979. Inopportunité de la constitution d'une commission d'enquête sur le même sujet que celle constituée à l'Assemblée nationale.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (nos 441, 492, 1977-1978 et 231 1978-1979) [16 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1286) : nécessité d'une célébration du 8 mai 1945. Suppression par le Gouvernement de cette célébration et manifestations organisées par les municipalités. Problème du caractère férié du 8 mai.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [31 mai 1979]. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 du code des communes.* (p. 1624) : services techniques municipaux et utilisation

des services de l'équipement de l'Etat. Comportement des fonctionnaires de l'équipement.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Avant l'article 104** (p. 3100) : choix des candidats sur les listes d'aptitude et maintien de la possibilité, pour le maire, d'une appréciation *intuitu personae*. (p. 3104) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-269 (*article additionnel*) de M. Marc Becam instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3267) : souligne le caractère positif de ce débat d'orientation. Justification de la légitime défense individuelle. Droit pour la société de condamner à mort. Caractère de sanction de la peine de mort. (p. 3268) : nombre de victimes annuelles ; la nécessité de ne pas y inclure les accidents de la route. Permanence de la législation pénale et diminution des condamnations à mort. Attachement au droit de grâce présidentielle. Abolition de la peine de mort et nécessité d'une peine de substitution ; l'impossibilité d'une peine perpétuelle. Débat sur la peine de mort et oubli constant du sort des victimes. Limitation de la peine de mort à des cas exceptionnels et caractère positif de l'institution d'une peine incompressible et de longue durée pour certains crimes relevant de la peine de mort. Sérénité de la justice.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4849) : remboursement aux communes de la taxe sur la valeur ajoutée payée sur les investissements. Hommage rendu à la police ; ses rapports avec la population. Conséquences de l'urbanisation et des grands ensembles. Opportunité des mesures prises en matière de sécurité sur la route : port obligatoire de la ceinture et utilisation obligatoire des codes dans les villes. (p. 4850) : irritation des personnes qui font l'objet de contrôle de la gendarmerie et de la police. Rappelle son opposition à la perception directe des amendes par les agents verbalisateurs, soupçonnés par le public de bénéficier de primes à l'infraction. Normalisation des relations entre la police et la population ; agents « ilôtiers ».

— **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse** (n° 73, 1979-1980) [20 décembre 1979]. **Article unique** (p. 5820) : le caractère insulaire de la Corse et les problèmes spécifiques de cette île. Se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly au nom du groupe de la gauche démocratique demandant la répartition des sièges supplémentaires entre les deux départements corses au prorata des populations.

— **Projet de loi relatif à l'automatisation du casier judiciaire.** — *Deuxième lecture* (n° 92, 1979-1980) [20 décembre 1979]. **Article 8** (p. 5853) : la mission confiée à M. Jacques Braconnier avant M. Pinte et l'absence de conclusions tirées de ses travaux.

CAUCHON (Jean), sénateur de l'Eure-et-Loir (UCDP). Questionneur du Sénat.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assouplir les conditions d'attribution de la pension de réversion au conjoint survivant (n° 250, 1978-1979) [2 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une commission spéciale chargée d'étudier dans quelles conditions les dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite annexé à la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 seront étendues aux fonctionnaires civils et militaires et à leurs ayants cause dont les droits se sont ouverts antérieurement au 1^{er} décembre 1964 (n° 252, 1978-1979) [2 avril 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2400 : les commerçants (conditions de travail des commerçants non sédentaires) à M. le ministre du commerce et de l'artisanat [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, le 4 mai 1979 (p. 1128, 1129).

Question n° 2413 : les artisans (situation des conjoints des petits artisans) à M. le ministre du commerce et de l'artisanat [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 392). — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, le 4 mai 1979 (p. 1130).

Question n° 2426 de M. Roger Boileau : la politique conventionnelle et la réforme de la grille indiciaire de la fonction publique, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, le 15 juin 1979 (p. 1949, 1950).

Question n° 2428 : la coopération (relations entre la France et la Haute-Volta) à M. le ministre de la coopération [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 428). — Réponse de M. Robert Galley, ministre de la coopération, le 4 mai 1979 (p. 1139).

Question n° 2429 : la coopération (situation des ressortissants français du Tchad) à M. le ministre de la coopération [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 428). — Réponse de M. Robert Galley, ministre de la coopération, le 4 mai 1979 (p. 1140).

Question n° 2460 : les pensions militaires d'invalidité (réforme du code des pensions militaires d'invalidité) à M. le secrétaire d'Etat aux Anciens combattants [JO, Débats 7 avril 1979] (p. 613).

Question n° 2462 : les sapeurs pompiers (situations des sapeurs pompiers communaux) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 11 avril 1979] (p. 668). — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales), le 1^{er} juin 1979 (p. 1655).

Question n° 2472 : l'éducation physique et sportive (développement de l'enseignement physique et sportif dans l'enseignement privé) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 21 avril 1979] (p. 893).

Question n° 2473 : les pensions de réversion (taux de réversion des pensions civiles et militaires) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [JO, Débats 21 avril 1979] (p. 893). — Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, le 15 juin 1979 (p. 1951).

Question n° 2474 : les pensions de réversion (taux de réversion des pensions du régime général de Sécurité sociale) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 21 avril 1979] (p. 893). — Réponse de M. Daniel Hoëffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1674).

Question n° 2475 de M. Michel Labèguerie : la profession d'informateur médical, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Daniel Hoëffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1675).

Question n° 2477 de M. René Tinant : la prévention des accidents du travail, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Daniel Hoëffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1682, 1683).

Question n° 2479 : les pensions de retraite (pensions vieillesse des femmes relevant du régime d'assurances des commerçants et artisans) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 25 avril 1979] (p. 935). — Réponse de M. Daniel Hoëffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1676).

Question n° 2485 de M. Jean-Pierre Blanc : l'incorporation d'appelés du contingent dans des corps de sapeurs-pompiers, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du Gard des sceaux, ministre de la justice, le 9 novembre 1979 (p. 3843, 3844).

Question n° 2486 : la construction (application de la réforme de l'assurance-construction) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (logement) [JO, Débats 4 mai 1979] (p. 1106). — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, le 5 juin 1979 (p. 1686).

Question n° 2549 : la formation professionnelle (formation continue dans les petites entreprises) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle) [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse de M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 9 novembre 1979 (p. 3847).

Questions orales avec débat :

Question n° 168 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le ministre de l'intérieur : les associations.

Question n° 308 [23 novembre 1979] (p. 4373) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (industries agricoles et alimentaires) : les industries agro-alimentaires.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** (20 novembre 1979). **Après l'article 6 ter** (p. 4115) : son amendement n° 60 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin : réduction de la valeur ajoutée des entreprises immatriculées au répertoire des métiers en fonction du nombre des salariés employés ; retiré.

— **Projet de loi des finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4302) : son amendement n° 178 (*article additionnel*) : organismes à but non lucratif et possibilité d'option irrévocable pour un taux unique de la taxe sur les salaires ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 63 de M. Henri Caillavet ayant le même objet (p. 4306) : son amendement n° 179 (*article additionnel*) : relèvement de la limite de la déduction supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu, accordée aux contribuables qui font des dons à des fondations ou à des associations d'intérêt général ; devenu sans objet. (p. 4309) : son amendement n° 139 (*article additionnel*) : suppression du décalage d'un mois en matière de remboursement de la TVA ; majoration, à due concurrence, du taux normal de cette taxe ; retiré. **Après l'article 10** (p. 4329) : son amendement n° 52 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Daniel Millaud : suppression de la taxe intérieure appliquée sur les produits pétroliers pour les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et les voyageurs représentants placiers ; fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France ; devenu sans objet. **Article 14.** — *Article 790 du code général des impôts* (p. 4345) : sur l'amendement n° 92 de M. Christian Poncet et soutenu par M. Michel Caldaguès concernant le niveau de réduction prévue par cet article pour les donations-partages et l'entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre 1979 à l'exception des donations-partages portant transmission de terres et de biens agricoles, son sous-amendement n° 89 soutenu par M. Adolphe Chauvin : entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980 ; adopté.

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4537) : son soutien à la politique traditionnelle de la France en matière de coopération, politique fortement marquée par le général de Gaulle. Interdépendance entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Globalisation de l'aide française. Fragilité des structures administratives des Etats africains. Rayonnement culturel de la France en Afrique. Actions menées par Radio France Internationale. Etat des relations avec le Gabon ; utilisation des installations de la station de Moyabi. Coût des transports aériens entre l'Europe et l'Afrique.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5449) : multiplication des avortements clandestins avant la loi de 1975. Conséquences de cette loi : multiplication des maris irresponsables et des pères de rencontre. (p. 5450) : transformation de l'interruption volontaire de grossesse en moyen banal de régulation des naissances. Rôle de la famille, fondement de la société. Nécessaire mise en place d'une véritable politique de la famille. Ne votera pas le texte en discussion.

CAVILLE (Marcel), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (logement) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2419 de M. André Rabineau : la sécurité des logements anciens. [11 mai 1979] (p. 1220) : non application de diverses dispositions du code de la Construction et de l'habitation aux logements anciens. Elaboration de textes concernant la protection contre l'incendie dans ces logements. Sécurité domestique.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux opérations d'accèsion à la propriété réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (n° 205, 1978-1979)** [10 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1201) : importance du rôle des sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré. Renforcement des garanties accordées aux petites sociétés. Regroupements imposés. Vente d'actions d'une petite société à une autre société d'HLM. Principe de la spécialisation de l'objet de ces sociétés (p. 1202) limitation de la cession d'actions au profit des seules sociétés d'HLM. Cessions d'actions à divers membres de la famille. Nécessaire conciliation de la surveillance du marché des actions avec l'absence d'entrave au bon fonctionnement des sociétés. **Article unique.** — **Article 5 de la loi du 27 décembre 1975 et art. L. 423-1-4 du code de la construction et de l'habitation** (p. 1203) : sur l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet concernant la possibilité de cession à des personnes n'ayant pas en vue un intérêt spéculatif et figurant sur une liste nationale ou locale ; entrée dans le capital de la société de personnes nouvelles, en cas d'augmentation du capital, son sous-amendement n° 4 : critère déterminant des sociétés dont la cession des actions est contrôlée ; adopté. (p. 1204) ; sur l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet, accepte le sous-amendement n° 2 de M. Adolphe Chauvin relatif au critère déterminant les sociétés dont la cession des actions est contrôlée.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1978-1979).**

Deuxième partie :

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5051) : consommation pendant l'année 1979 de l'ensemble des dotations budgétaires accordées pour cette année. (p. 5058) : demande de logements locatifs sociaux. Diminution du nombre des logements neufs aidés. Nombre et montant des prêts conventionnés. Taux d'intérêts des prêts locatifs aidés et des prêts à l'accèsion à la propriété. Réforme des organismes d'HLM. Utilisation des HLM comme support de la politique sociale du logement des pouvoirs publics. Substitution progressive de l'aide à la personne à l'aide à la pierre. Maintien de leur spécificité pour chacun des types d'organisme d'HLM. Maintien d'une certaine bonification au profit des sociétés de crédit immobilier. Etablissements publics à caractère industriel et commercial ; leur statut plus souple que celui des sociétés de crédit immobilier. Evolution des loyers, en période longue ; indice de l'Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques. Mesures de libération décidées par le Gouvernement. (p. 5059) : Evolution des charges. Influence du prix de l'énergie. Principe d'une majoration forfaitaire tenant compte de l'augmentation moyenne pondérée du chauffage pour le calcul des allocations de logement. Système de l'aide personnalisée au logement. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 15 ans ou pour les logements directement aidés par l'Etat. Amélioration du barème des aides personnalisées au logement ; augmentation de la taxe à la valeur ajoutée sur les terrains à bâtir. Entrée du parc des HLM existant dans le régime de l'aide personnalisée au logement, suivant le système de la loi du 3 janvier 1977. Cautionnement, même en l'absence de travaux d'amélioration. Impact de la législation sur les surloyers. Rôle de l'aide personnalisée au logement qui permet aux locataires de supporter les travaux d'amélioration. Montant élevé des annuités d'emprunt auxquelles doivent faire face les accédants à la propriété. (p. 5060) : réhabilitation et amélioration du logement existant ; autorisations du programme pour l'amélioration de l'habitat. Crédits accordés pour les primes à l'amélioration de l'habitat, généralisées en 1980. Rapports entre bailleur et locataire. Primes à l'amélioration des logements locatifs. Ségrégation sur le plan social. Absence de risques réels d'évasion des locataires du « haut de gamme » des HLM ; montant relativement peu important des augmentations des loyers résultant du conventionnement ; absence de logements de substitution pour ces locataires. Nombre des logements construits par d'autres organismes que les HLM.

— **Conclusions du rapport de M. Jean-Marie Girault**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi de M. Robert Laucournet** et des membres du groupe socialiste et apparentés **tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation (n° 26, 1979-1980)** [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5350) : suppression du caractère transitoire de la loi donnant au juge des référés la possibilité d'accorder des sursis d'exécution pour des

mesures d'expulsion. Nombre des expulsions réalisées avec le concours de la force publique. Importance de l'aide personnalisée au logement. Prorogation de la validité des réquisitions des logements en cours. Difficulté de relogement des personnes intéressées qui sont en général très âgées. **Article 1.** — **Article L. 613-1 du code de la construction et de l'habitation** (p. 5351) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet demandant la suppression des dispositions de cet article du code prévoyant que les sursis à exécution ne sont pas applicables lorsque le propriétaire exerce son droit de reprise dans les conditions prévues par l'article 19 de la loi du 1^{er} septembre 1948. **Article 2.** — **Article L. 613-2** (p. 5352) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Robert Laucournet tendant à la suppression de cet article fixant à trois ans la limite des délais que le juge peut accorder aux occupants de locaux d'habitation dont l'expulsion a été ordonnée judiciairement. **Après l'article 3.** — **Article L. 661-1 et 2** (p. 5353) : accepte l'amendement n° 5 de forme de M. Jean-Marie Girault.

— **Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation.** — **Deuxième lecture (n° 134 1979-1980)** [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5847) : la proposition de loi de M. Robert Laucournet et l'adoption conforme par l'Assemblée nationale de cinq articles. L'article additionnel visant à modifier la rédaction de l'article 10, relatif au droit de préemption du locataire ou de l'occupant de bonne foi en cas de vente de l'immeuble par appartements.

CECCALDI-PAVARD (Pierre), sénateur de l'Essonne (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le **projet de loi (n° 55, 1978-1979)** relatif au **contrat d'assurances et aux opérations de capitalisation (n° 274, 1978-1979)** [11 avril 1979].

Proposition de loi déposée avec M. Paul Séramy tendant à modifier les **conditions d'acquisition par les locataires des habitations à loyer modéré à usage locatif (n° 431, 1978-1979)** [25 juin 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980)** de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Urbanisme (n° 52, tome XIV, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2466 : la **société nationale des chemins de fer français (SNCF) (ligne Dourdan-Paris : dédommagement financier des voyageurs)** à M. le ministre des transports [JO, Débats 12 avril 1979] (p. 731). — Réponse de M. Joël le Theule, ministre des transports, le 27 avril 1979 (p. 1054, 1055).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation (n° 55, 1978-1979)** [25 avril 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 961) : portée du projet. Enjeu économique et social de l'assurance. Assurance sur la vie. Assurance et investisseurs institutionnels. Concurrence et mise en place du marché commun de l'assurance. Garantie minimale pour les risques décès-accidents dans les contrats à capital variable. Subrogation dans les assurances maladie-accident. (p. 962) : obligation de subrogation et contrats d'assurance automobile. Garantie des droits de l'assuré défaillant de bonne foi. Information et protection du souscripteur à la signature et pendant l'exécution du contrat ; la déclaration commune professionnels-consommateurs du 24 février 1977. Crédit à la consommation et démarchage

financier ; la loi du 3 janvier 1972. **Article 1.** — *Article L. 131-1 du code des assurances* (p. 963) : son amendement n° 29 : titres de placement admis pour l'indexation des contrats à capital variable ; adopté. (p. 964) : son amendement n° 30 : clause de garantie minimale ; rejeté. **Article 2.** — *Article L. 131-2 de ce code* : son amendement n° 31 : subrogation et contrats d'assurance des personnes ; retiré au profit de l'amendement n° 3 de M. Jean Geoffroy. (p. 965) : souci d'éviter toute ambiguïté quant à la subrogation ou à la non-subrogation. **Article 13.** — *Article L. 132-20 de ce code* (p. 968) : son amendement n° 32 : conditions de résiliation et de réduction du contrat en cas de non paiement des primes ; rejeté. (p. 969) : Son amendement n° 33 : suppression des dispositions de cet article concernant l'application à tous les contrats des règles relatives au non-paiement des primes ; adopté. **Après l'article 13** : son amendement n° 38 (*article additionnel*) : application des dispositions de cet article aux contrats en cours à la date de promulgation de la présente loi ; adopté. **Article 14.** — *Article L. 132-21 de ce code* (p. 970) : son amendement n° 34 : communication aux contractants de la valeur de réduction du contrat ; retiré. Informatisation des compagnies d'assurance et communication du montant de la valeur de réduction du contrat. **Après l'article 15** (p. 971) : accepte l'amendement n° 40 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy relatif au délai d'application des dispositions relatives à la communication du montant de la valeur de réduction ou de rachat du contrat. **Article 20.** — *Article L. 132-27 de ce code* (p. 973) : sur l'amendement n° 22 de M. Jean Geoffroy prévoyant la faculté de renonciation pour une police d'assurance ou une proposition d'assurance, son sous-amendement n° 41 : démarchage en matière d'assurance et faculté de renonciation ; rejeté et son sous-amendement n° 42 : garantie du décès de l'assuré pendant le délai de renonciation ; rejeté. **Après l'article 20.** — *Article L. 132-27-2 et L. 132-27-3 (nouveau) de ce code* (p. 976) : délai de réflexion et entrée en vigueur du contrat. S'oppose à l'amendement n° 23 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy prévoyant un délai de réflexion en cas de démarchage à domicile ou dans un lieu public.

— **Projet de loi modifiant les articles 22, 28 et 30 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes** (n° 264, 1978-1979) [16 mai 1979]. — Rapporteur, en remplacement de M. Joseph Yvon. — **Discussion générale** (p. 1289) : archaïsme de la législation sur le commerce maritime. Conventions internationales, contrats-type et évolution du droit maritime. Procédures d'unification internationale du droit maritime ; la convention internationale du 25 août 1924. (p. 1290) : application du protocole signé à Bruxelles le 23 février 1968 sur les règles en matière de connaissance. Développement de la conteneurisation et suppression des conditions strictes à l'arrimage des marchandises en pontée. **Article 1^{er}.** — *Article 22 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966* (p. 1291) : soutient l'amendement n° 1 de M. Joseph Yvon relatif à la présomption de consentement du chargeur en cas d'arrimage de pontée de conteneurs sur les navires prévus pour ce transport. **Article 2.** — *Article 28 de cette loi* : limitation de la responsabilité du transporteur ; la fixation des modalités de cette limitation par décret. Extension du pouvoir réglementaire à l'ensemble des modalités de la limitation de la responsabilité et non plus au seul montant. **Article 3.** — *Article 30 de cette loi* : soutient l'amendement n° 2 de M. Joseph Yvon relatif à la responsabilité de droit commun du transporteur en cas de chargement en conteneurs.

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** — *Deuxième lecture* (n°s 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979] **Article 1** (p. 2172) : se déclare défavorable à l'amendement n° 66 de M. Guy Petit prévoyant la suppression de l'adjectif « public » dans l'expression « voie ouverte à la circulation publique ». La circulation privée dans les parkings. **Article 5** (p. 2176) : se déclare défavorable à la deuxième partie des amendements identiques n° 7 de M. Jacques Carat et n° 71 de M. Guy Petit donnant une précision relative à la création de zones de publicité autorisée dans des groupements d'habitation « importants ». **Article 7A** (p. 2178) : sur l'amendement n° 9 de M. Jacques Carat prévoyant, en l'absence de zones de publicité restreinte, la possibilité pour le maire d'autoriser l'affichage d'opinion et la publicité des associations sur des palissades de chantiers, son sous-amendement n° 112 : suppression de la possibilité d'autoriser l'affichage d'opinion et la publicité des associations sur les palissades de chantiers ; rejeté. **Article 11 bis** (p. 2186) : à propos de l'amendement n° 45 de M. Henri Caillavet, relatif à la constitution d'un groupe de travail commun à plusieurs communes pour fixer les zones de réglementation spéciale et les prescriptions qui s'y appliquent, s'interroge sur les inconvénients

de la limitation de ce groupe de travail commun aux seules communes « d'un même département ». (p. 2188) : suggère une précision rédactionnelle à l'amendement n° 117 de M. Jacques Carat prévoyant la possibilité pour plusieurs communes d'un même département de constituer un seul groupe de travail en vue de présenter un projet commun. **Article 9 B** (p. 2198) : sur l'amendement n° 22 de M. Jacques Carat (1^o rédactionnel ; 2^o suppression de l'astreinte lorsqu'il s'agit de l'affichage d'opinion et de la publicité d'associations définis à l'article 11), son sous-amendement n° 120 : précision rédactionnelle relative à l'affichage libre d'opinion ; retiré. **Article 20** (p. 2210) : sur l'amendement n° 59 de M. Guy Petit relatif à la mise en cause du bénéficiaire supposé de la publicité dans le seul cas où sa complicité est établie, et à la suppression de l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral, son sous-amendement n° 121 : rétablissement de l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral ; adopté. **Article 28 ter** (p. 2219) : reprend sous le n° 123 l'amendement n° 35 de M. Jacques Carat que celui-ci a retiré ; suppression du versement du produit de ces amendes au comité des finances locales ; rejeté. **Article 28 quater** (p. 2222) : sur l'amendement n° 64 de M. Guy Petit concernant la précision relative au contrat de louage d'emplacement privé ; l'obligation d'un écrit pour la reconduction du contrat ; la faculté de révision à l'expiration d'un délai de trois ans après sa reconduction, son sous-amendement n° 124 : possibilité de renouvellement par tacite reconduction ; maintien de la faculté de révision ; devenu sans objet.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [2 octobre 1979]. **Article 92.** — *Article L. 123-21 du code des communes* (p. 2894) : se déclare favorable à l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant le droit de participation des élus à des stages de formation dans des centres de formation agréés et créés par des organismes publics ou des associations d'élus locaux.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — *Suite de la discussion* [20 novembre 1979]. **Article 7** (p. 4122) : se déclare favorable à l'amendement n° 71 de M. François Dubanchet sur la diminution de la base d'imposition de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement. (p. 4123) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de M. Bernard Le Marié et plusieurs de ses collègues concernant l'exonération de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Après l'article 2.** — *Article 196 du code général des impôts* (p. 4243) : son amendement n° 55 (*article additionnel*) : prise en compte comme personne à charge au titre de l'impôt sur le revenu des enfants du contribuable âgés de moins de vingt-cinq ans s'ils justifient d'une inscription auprès des services de l'agence nationale pour l'emploi comme demandeur d'un premier emploi ; retiré. **Article 3 ter** (p. 4255) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Jean-Paul Hammann et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole. **Article 4 A** (p. 4256) : se déclare favorable à l'amendement n° 69 de M. Richard Pouille et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article fixant, à compter de 1980, les taux de la redevance communale des mines et des taux de la redevance départementale des mines par tonne extraite pour le pétrole brut et par mètre cube extrait pour le gaz naturel.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 9** (p. 4327) : son amendement n° 54, soutenu par M. Richard Pouille : exonération de la taxe spéciale en fonction de l'âge de l'aéronef ; adopté.

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4998) : régime des transports parisiens ; application de l'ordonnance du 16 janvier 1959 et projet de loi pour la mise en vigueur de l'article 6 de la loi du 6 mai 1976 donnant compétence à la région Ile-de-France. Réactualisation des crédits d'Etat comblant les déficits de la RATP et de la SNCF banlieue. Transports parisiens et désengagement de l'Etat ; responsabilité de la région Ile-de-France au même titre que les autres régions ; réforme nécessaire de la RATP et de la SNCF banlieue. Insuffisances de la ligne SNCF Paris/Dourdan ; accroissement du nombre de places dans les rames et construction de deux voies supplémentaires.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (urbanisme) (p. 5029) : baisse des dotations destinées à l'urbanisme. Assistance et production technique ; crédits aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Participation de l'Etat et des collectivités locales aux CAUE. Rôle, financement et statut des agences d'urbanisme. Progression des crédits affectés à l'établissement des documents d'urbanisme : faiblesse du nombre des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et plans d'occupation des sols (POS) approuvés. POS et décentralisation du permis de construire. Etablissement de cartes communales. Affectation des crédits consacrés à la préservation des sites et des paysages à la direction de l'urbanisme et des paysages. Activités immobilières et classement des sites et des paysages naturels ; méthodes d'action des architectes des bâtiments de France. Aménagement du cadre de vie urbain ; augmentation pour les seules dotations aux espaces verts. Baisse des crédits destinés aux actions foncières ; dotation du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (FNAFU) ; rôle de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL). (p. 5030) ; procédures de constitution des réserves foncières ; zones d'aménagement différé (ZAD), zones d'intervention foncière (ZIF) et plafond légal de densité (PLD). Crise de la politique foncière. Révision des objectifs pour les villes nouvelles. Regroupement dans le fonds d'aménagement urbain (FAU) des actions pour l'amélioration du cadre de vie. Modification des moyens juridiques d'aménagement urbain. Accroissement des dotations des espaces verts ; déconcentration régionale des subventions. Espaces verts et nécessité d'une intervention de l'Etat. — **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 5064) : crédits destinés à l'élaboration des documents d'urbanisme. Application de la loi d'orientation foncière, dix ans après son vote. Remplacement des plans directeurs de l'urbanisme intercommunaux et des plans d'urbanisme communaux par le schémas directeurs d'un aménagement urbain et des plans d'occupation des sols. Défauts que paraît présenter le système des plans d'occupation des sols. Inconvénient de documents trop rigoureux.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 1** (p. 5616) : son amendement n° 13 : modulation de la déduction dont bénéficient les assistantes maternelles selon qu'elles le sont à la journée, considérées « familles d'accueil », ou s'occupant d'enfants handicapés ; retiré. **Après l'article 5** (p. 5625) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Maurice Papon tendant à l'extension de l'activité des sociétés agréées pour le financement des télécommunications aux investissements d'économies d'énergie par la formule du crédit-bail.

CHAMANT (Jean), sénateur de l'Yonne (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, de contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la constitution. **Prestations sociales agricoles** (n° 50, annexe 41, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4468) : faible majoration des crédits du budget de 1980. (p. 4469) : recettes et tassement des financements professionnels indirects et extra-professionnels. Augmentation de la participation du budget de l'Etat. Augmentation substantielle des cotisations versées par les agriculteurs. Mauvaise qualité de l'assiette des cotisations cadastrales. Loi d'orientation agricole et

meilleure connaissance des revenus réels de l'agriculture. Evolution comparée du revenu agricole et de l'évolution des cotisations. Ventilation des recettes entre les prestations vieillesse, maladie et invalidité et familiales. Situation des invalides du régime agricole. (p. 4470) : régime maladie et rapport bénéficiaire cotisant de l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa). Situation du régime vieillesse et montant de la pension servie. Discussion du volet social du projet de loi d'orientation agricole. — **Examen des crédits.** — **Après l'article 74** (p. 4479) : s'oppose à l'amendement n° 215 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues prévoyant une surtaxe à la taxe sur les corps gras alimentaires et la réduction de la part des cotisations des agriculteurs en fonction de leur revenu cadastral.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 63.** — *Article 1957-1 du code général des impôts* (p. 5213) : saisine de la juridiction et paiement des intérêts moratoires ; lenteur de la procédure des tribunaux administratifs. Redressement fiscal et saisine par le contribuable de la juridiction administrative ; paiement des intérêts moratoires en cas de rejet total ou partiel de la demande. Application de ces dispositions en cas d'annulation ou de réduction d'une imposition établie en matière d'impôt direct après redressement.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Après l'article 9.** — *Article 4 de la loi du 12 juillet 1966, § I, III et IV* (p. 5678) : sur l'amendement n° 40 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet, soutenu par M. Adolphe Chauvin, fixant les principes et modalités de cotisations pour les polyactifs et les retraités actifs et prévoyant l'affectation des recettes au financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans et commerçants retraités, se déclare favorable au sous-amendement n° 49 de M. Jacques Barrot prévoyant la suppression des dispositions concernant le financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans retraités.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5842, 5843) : un texte de régression sur les plans démographique et moral. Notion de détresse. Banalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Le groupe du centre national des indépendants et paysans votera contre le projet.

CHAMPEIX (Marcel), sénateur de la Corrèze (Président du groupe S).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner sa proposition de résolution tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Proposition de résolution tendant à obtenir la **suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier**, sénateur de Paris (n° 9, 1979-1980) [2 octobre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2470 : l'agriculture (classement des régions en « zones forestières » etc.) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 18 avril 1979] (p. 815). — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 4 mai 1979 (p. 1137).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Deuxième délibération** (p. 100) : vote du groupe socialiste en

faveur de la deuxième délibération ; le regret que le ministre ait demandé un scrutin public. Demande du groupe socialiste d'un scrutin public sur les conclusions soumises à cette deuxième délibération. **Article L. 351-5 du code du travail** (p. 101) : se déclare favorable à l'amendement n° 123 de M. Robert Boulin prévoyant une dégressivité trimestrielle, sauf convention particulière agréée par les pouvoirs publics de l'allocation spéciale et au sous-amendement n° 124 de M. Michel Labèguerie à cet amendement sur les plafonds au revenu de remplacement pour son montant total et celui du quatrième trimestre de versement.

Commission mixte paritaire [5 janvier 1979]. **Article 10** (p. 120) : abus de la procédure d'urgence. Propos du Premier ministre menaçant d'agir par ordonnances dans le cas où le Sénat ne légiférerait pas selon les convenances du Gouvernement.

— **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 385) : non communication par le groupe communiste de sa proposition d'adresse au groupe socialiste ; le désaccord sur certains passages du texte proposé. Gravité des problèmes sociaux, économiques et internationaux qui se posent au pays. Absence, selon la Constitution, du droit de déposer un texte. Organisation d'un débat sur le problème de l'emploi les 10 et 11 avril 1979.

— **Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi** (n° 71, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 774) : interview de Darquier de Pellepoix, « commissaire aux affaires juives » de « l'Etat français ». Affaires des professeurs Faurisson et Maurer. Rappelle son passé de déporté. (p. 775) : remercie la commission des lois et son rapporteur ainsi que le garde des sceaux.

— **Projet de loi réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs** (n° 259, 1978-1979) [10 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1192) : estime que c'est le propriétaire exploitant qui doit être tenu pour responsable quitte à faire la preuve de la faute du préposé.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion générale** [23 mai 1979]. (p. 1466) : décentralisation institutionnelle et décentralisation financière.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Avant l'article 32**. — **Article L. 221-10 du code des communes** (p. 1626) : mécontentement des maires et principe de rémunération des fonctionnaires de l'Etat pour services rendus aux communes.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** : (p. 1900) : insuffisance et caractère indispensable de la dotation globale. Dotation spécifique et projet entraînant des dépenses considérables ; l'exemple de l'adduction d'eau.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. **Article unique**. — **Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958** (p. 2259) : le parti socialiste votera l'amendement n° 4 de M. Pierre Marilhac, soutenu par M. Etienne Dailly prévoyant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire, pour les Communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration**. — **Deuxième lecture** (n° 355, 1978-1979) [30 juin 1979] (p. 2577) : opposition du groupe socialiste au vote du projet de loi. Position du Sénat sur le projet de loi et dénonciation par le ministre de l'action de groupes de pression.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3257) : crainte du Gouvernement d'assumer la responsabilité de l'abolition de la peine de mort et organisation d'un débat d'orientation. Rôle de législateur du Parlement. Caractère ancien du problème et inutilité d'un nouveau débat d'orientation.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [13 novembre 1979]. **Titre II** (p. 3865) : rappelle les conditions

d'inscription à l'ordre du jour, de la discussion sur le titre II du projet de loi.

— **Conclusions du rapport de M. Henri Caillavet**, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la **proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmentier, sénateur de Paris** (n° 9, 1979-1980) [20 novembre 1979]. **Article unique** (p. 4126) : solidarité de la Haute-Assemblée pour manifester, par un vote unanime, l'esprit républicain du Sénat.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique** (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5760) : position du groupe socialiste favorable à l'entrée de la Grèce dans le Marché commun. Préalables nécessaires.

— **Ouverture de la session extraordinaire du Sénat** [27 décembre 1979] (p. 5877) : observations sur l'ordre du jour de la session extraordinaire.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. — **Exception d'irrecevabilité** (p. 5886) : demande une suspension de séance avant le vote sur la motion n° 12 de M. Anicet le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

CHARRETIER (Maurice), ministre du commerce et de l'artisanat (nommé le 4 juillet dans le Gouvernement Barre) [*JO*, Lois et Décrets 5 juillet 1979, p. 1614].

REPONSES AUX QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2551 de M. Edouard Le Jeune : l'aide aux petites entreprises commerciales et artisanales [19 octobre 1979] (p. 3405) : prêts du fonds de développement économique et social (FDES) au commerce. Prêts spéciaux du crédit hôtelier. Prêts à taux d'intérêt privilégié pour le milieu rural. Réforme depuis 1978 dans le système de financement de l'artisanat. Nécessité de lever les obstacles à la distribution du crédit. (p. 3406) : élargissement de l'intervention des sociétés de caution mutuelle. Politique des établissements bancaires ; leur relation avec les chambres de métiers. Développement rural et politique des primes. Extension de la prime de développement artisanal à la Corse. Renforcement de l'action des établissements publics régionaux pour l'artisanat.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4936) : augmentation de ce budget. (p. 4937) : crédits consacrés à l'apprentissage. Amélioration de la formation des commerçants et des artisans ; développement des entreprises commerciales et artisanales ; égalité des chances entre les artisans et les commerçants et les autres catégories sociales. Formation continue et assistance technique. Equilibre nécessaire pour l'apprentissage entre la vie à l'école et dans l'entreprise. Centres de formation des apprentis. Mécanismes de financement ; structures et programmes. Formation à la gestion des chefs d'entreprises. Mesures prises dans le cadre du troisième pacte national pour l'emploi. Primes de développement artisanal. Autorisations accordées aux grandes surfaces. Rôle du commerce et de l'artisanat dans le milieu rural. (p. 4938) : rôle des métiers d'art. Dialogue entre producteurs et commerçants. Exportations grâce au commerce français. Liberté des prix. Lutte contre le travail clandestin. Statuts de l'entreprise ; simplification administrative ; harmonisation fiscale et sociale. Amélioration de la connaissance des revenus grâce aux centres de gestion agréés. Taxe professionnelle. (p. 4939) : Politique gouvernementale de développement du commerce et de l'artisanat. Lancement d'un groupement d'intérêt économique en faveur de l'artisanat à Wallis et Futuna évoqué par M. *Sosefo Makape Papilio*. Elaboration de la charte du développement de l'artisanat ; modification du statut des gérants majoritaires des sociétés à responsabilité limitée. — **Examen des crédits**. — **Après l'article 76** (p. 4940) : s'en remet à

la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 286 (*article additionnel*) de M. René Ballayer et plusieurs de ses collègues concernant une augmentation de la taxe pour frais de chambre de métiers.

— **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980** (n° 90, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article unique** (p. 5643) : à propos du relèvement du coefficient applicable au loyer du bail commercial, industriel ou artisanal en cas de renouvellement en 1980, son amendement n° 2 ; rejeté et s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff soutenu par M. Louis Virapoulé.

Deuxième lecture (n° 138, 1979-1980) [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5847) : convergence entre les deux assemblées. Demande l'adoption conforme.

CHATELAIN (Fernand), sénateur du Val-d'Oise (C).

Décédé le 11 juin 1979 [12 juin 1979] (p. 1768). — Eloge funèbre [26 juin 1979] (p. 2234).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2407 : les **Marchés administratifs (Marché de travaux et fournitures des administrations et collectivités locales)** à M. le ministre de l'économie [JO, Débats 8 mars 1979] (p. 356).

INTERVENTIONS

— **Rappel au règlement** [14 mars 1979] (p. 380) : insuffisance de la convocation en session extraordinaire pour résoudre le problème de l'emploi. Nécessité pour le Sénat de prendre position sur la politique gouvernementale. Adresse au Gouvernement déposée sur le bureau du Sénat par les sénateurs communistes. Renvoi préalable de toute adresse à la commission compétente avant une discussion en séance publique ; demande que la conférence des présidents permette au Sénat de voter sur cette adresse.

— **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 383) : conteste le refus de la conférence des présidents d'inscrire à l'ordre du jour la proposition d'adresse du groupe communiste ; regrette que le groupe socialiste ne se soit pas associé à cette proposition. Volonté du Sénat de ne pas assumer ses responsabilités sur un sujet préoccupant et enterrement du débat à l'Assemblée nationale par la constitution d'une commission d'enquête. Inanité de ces manœuvres soulignées par le prochain vote des travailleurs aux prochaines élections cantonales. Poursuite de la lutte par les communistes pour sauver la sidérurgie et les industries menacées.

CHAUMONT (Jacques), sénateur de la Sarthe (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Défense**. — **Section Forces terrestres** (n° 53, tome VI, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 104, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'**approbation des protocoles portant cinquième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention d'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971**, ouvert à la signature de Washington, du 25 avril au 16 mai 1979 (n° 113, 1979-1980) [12 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 240 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le ministre de l'industrie : les **HLM (application d'une redevance « tout-électrique » à certaines HLM)**.

Question n° 247 [2 octobre 1979] (p. 2882) à M. le ministre de la défense : la **défense nationale (vulnérabilité du système français de défense à une première frappe nucléaire)**. — Discutée, avec les questions n° 245 de M. Michel d'Aillières et n° 257 de M. Serge Boucheny, le 23 octobre 1979 (p. 3436) : pacte de Varsovie et incidence de l'entrée en service de missiles à portée intermédiaire. (p. 3437) : invulnérabilité de notre défense à une première frappe nucléaire. Emergence de puissances nouvelles et déstabilisation de la politique mondiale. De l'équilibre de la terreur au déséquilibre de la peur. Détérioration de l'équilibre des forces au détriment de l'Ouest. Faiblesse de l'engagement nucléaire américain en Europe. De l'apocalypse nucléaire au système d'acceptation du risque nucléaire : la sophistication et la précision des nouvelles armes. Objectifs du « découplage » du système stratégique américain et du système périphérique intégré, tel l'OTAN. Bombardiers Backfire et SS 20 et menace d'une guerre préventive. Crédibilité de l'acceptation d'une guerre nucléaire engagée en Europe. Priorité française à l'armement nucléaire. Fondements de la dissuasion ; la crédibilité, la technique et l'invulnérabilité. (p. 3438) : importance de la composante maritime dans notre dissuasion nucléaire ; les propos de M. Fontaine dans le journal *Le Monde*. Sous-marins nucléaires et étroitesse de la marge de manœuvre en cas d'incident ou d'accident. Importance des lois de programmation militaire ; les améliorations apportées à notre système de défense nucléaire. Stratégie anti-force américaine ou soviétique et crédibilité de la menace française sur le potentiel civil.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat » et de l'accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat », faits à Londres le 3 septembre 1976** (n° 452, 1978-1979) [4 octobre 1979]. — Rapporteur, en remplacement de M. Michel d'Aillières. — **Discussion générale** (p. 2959) : développement des communications maritimes à longue distance et inadaptation des liaisons radio. Adoption des techniques spatiales et création de « Inmarsat ». Principe de non-discrimination et monopole de fait. Structures de l'organisation. Inmarsat et développement de l'industrie spatiale européenne. Financement de l'organisation et répartition des investissements.

— **Rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** [8 novembre 1979]. — **Discussion** (p. 3788) : convenable exécution de la loi de programmation. Nécessité de tout mettre en œuvre pour rattraper les retards constatés dans les programmes de l'AMX 10 RC et du canon 155 à grande cadence de tir. Evolution du monde depuis 1975. Affaiblissement du *leadership* américain, force croissante de l'Union Soviétique, émergence de la Chine... Crédibilité du parapluie nucléaire américain. Difficultés du maintien de la capacité dissuasive de la France. Utilité d'une coopération nucléaire purement technique dans le domaine de la recherche et de la fabrication des vecteurs au niveau européen. Détente et approfondissement des relations entre l'Est et l'Ouest. (p. 3789) : amélioration de la protection des systèmes de transmission et de commandement, renforcement de la protection du plateau d'Albion, recherches sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Protection de la population civile en cas de conflit atomique.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4560) : part de l'aide publique au développement dans le produit national brut. Sauvegarde des équilibres géopolitiques en Afrique. Relations avec certains régimes africains. Coopération avec les états anglophones et lusophones. Innovations technologiques et désarmement ; les accords Salt II. Découplage entre dissuasion américaine et défense de l'Europe ; le bombardier Backfire et le missile SS 20. (p. 4561) : accroissement de nos moyens de défense et indépendance ; la non-participation en négociation Salt III. Non retour dans l'OTAN. Construction d'une Europe indépendante des superpuissances.

Adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal et dilution de la Communauté. Marché commun agricole et adhésion de la Grande-Bretagne. Pouvoir et importance de l'idéologie ; l'exemple du général de Gaulle. Nouvel ordre économique mondial. Commerce extérieur et politique étrangère.

Défense [29 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (Section forces terrestres) (p. 4606) : caractère positif du budget de l'armée de terre. Part de la dotation de l'armée de terre par rapport au budget total de la défense. Maîtrise de ses dépenses de fonctionnement par l'armée de Terre. Stabilité des personnels de carrière et sous contrat. Situation du contingent. Réductions des activités des unités. Entretien programmé des matériels, le stock de pièces de rechange. (p. 4607) : entretien des immeubles et du domaine militaire. Développement de la valeur opérationnelle des formations ; le « processus des missions globales ». Engagement des forces terrestres dans des actions extérieures en France et à l'étranger. Accent sur le chapitre des études et des développements ; les matériels concernés. Valorisation des forces nucléaires tactiques ; la puissance des charges et la portée des Plutons. Réaffirmation du principe de la politique de dissuasion. Rejet pour des raisons d'ordre financier et doctrinal de l'arme à rayonnement renforcé. Avis favorable à ce projet de budget.

CHAUTY (Michel), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie [6 décembre 1979] (p. 5017).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Rapport déposé avec plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan, à la suite de la mission effectuée du 22 juillet au 4 août 1978 ayant pour objet l'étude des problèmes actuels de l'économie canadienne et de l'appréciation des conséquences économiques et sociales de la départementalisation à Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 243, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, JO, Débats 3 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le projet de loi (n° 304, 1978-1979) modifiant le titre II du livre III du code rural, relatif à la pêche fluviale (n° 372, 1978-1979) [12 juin 1979].

QUESTIONS

Question orales :

Question n° 2452 : l'armée (matériel militaire de transport de fabrication française) à M. le ministre de la défense [JO, Débats 3 avril 1979] (p. 488). — Réponse de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le 4 mai 1979 (p. 1132, 1133).

Question n° 2453 : Mayotte (Statut de l'île de Mayotte) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'Outre-Mer) [JO, Débats 3 avril 1979] (p. 488).

Question n° 2608 : la radiodiffusion et la télévision (cruauté gratuite au cours d'une émission de TF 1) à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 9 novembre 1979] (p. 3837).

Questions orales avec débat :

Question n° 194 [3 avril 1979] (p. 534) à M. le ministre de l'industrie : les centrales nucléaires (accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island). — Discutée le 24 avril 1979. (p. 929) : déroulement et caractère mineur de l'accident. (p. 930) : attitude des autorités ; le manque de coordination. Rôle joué par les médias. Envoi d'une mission française aux Etats-Unis. Répercussions sur l'environnement. Conception des réacteurs. Travail de la commission d'enquête sur le naufrage de l'*Amoco-Cadiz*. (p. 931) : faible probabilité d'un tel accident. Renforcement nécessaire de nos règles de sécurité. Information des commissions parlementaires. Avantages de l'unicité de procédé et d'exploitant

public. Qualité du service central de sûreté nucléaire. (p. 932) : industrie et sûreté. Rend hommage au personnel d'EDF.

Question n° 195 [3 avril 1979] (p. 534) à M. le ministre de l'intérieur : les centrales nucléaires (information des populations sur les accidents nucléaires). — Discutée le 24 avril 1979 (p. 926) : compétences partagées du ministère de l'Industrie et de l'Environnement en cas d'accident nucléaire. Inutilité pour le public de la connaissance des plans Orsec. Objet des plans Orsec-Rad. (p. 927) : droit à l'information sur la sécurité nucléaire. (p. 928) : satisfaction à l'annonce des mesures gouvernementales. Rôle des maires dans un plan Orsec.

Question n° 221 [10 mai 1979] (p. 1180) à M. le Premier ministre : la pollution (mer) (indemnisation des marins pêcheurs sinistrés lors de l'échouement de l'*Amoco Cadiz* et prévention de la pollution par les hydrocarbures). — Discutée avec les questions n° 152 et 215 de M. Anicet Le Pors, et n° 127 de M. Georges Lombard remplacé par M. Edouard Le Jeune le 5 juin 1979. (p. 1696) : naufrage du pétrolier *Gino* et nécessité d'une surveillance en mer au-delà du rail d'Ouessant. (p. 1697) : activités de la marine nationale au titre des missions d'intérêt général : la nécessité de prévoir des crédits spécifiques. Création d'un service côtier dans le cadre de la marine nationale. Moyens de remorquage ; la fin au système de location et la construction, aux chantiers de Nantes, de trois remorqueurs de haute-mer. Mesures imposées aux constructeurs de navires ; l'exemple de la ligne de remorque d'urgence. (p. 1701) : coordination de la surveillance de la mer. Accroissement du nombre des navires de surveillance. Insuffisance des crédits par rapport aux propositions de la commission d'enquête sénatoriale. Création d'un corps de pilotes hauturiers. Nécessité d'un système de navigation sur la Manche.

Question n° 229 [6 juin 1979] (p. 1760) à M. le ministre de l'économie : la concurrence.

Question n° 231 [12 juin 1979] (p. 1798) à M. le ministre du budget : les français d'Outre-Mer.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979. — Suite de la discussion [30 mai 1979]. Avant l'article 7. — Article 1585-C du code général des impôts (p. 1557) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1-8 (article additionnel) de M. Lionel de Tinguy relatif à : 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique ; et 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] Article 4 A (p. 4258) : se déclare favorable à l'amendement n° 69 de M. Richard Pouille et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article fixant, à compter de 1980, les taux de la redevance communale des mines et les taux de la redevance départementale des mines par tonne extraite pour le pétrole brut et par mètre cube extrait pour le gaz naturel.

— **Projet de loi relatif à Mayotte** (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 5703) : inadaptation du cadre départemental, cas de Saint-Pierre-et-Miquelon. Mayotte : réintégration dans l'archipel des Comores ou garantie d'une autonomie sur le plan international. Vote défavorable sur ce projet de loi.

— **Conclusions du rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** [20 décembre 1979]. — Rapporteur en remplacement de M. Pierre Jeambrun. — **Discussion générale**. (p. 5848) : accord de la commission mixte paritaire sur la rédaction souhaitée par le Sénat : le financement des travaux de construction et d'entretien. Demande l'adoption du texte élaboré par la CMP.

CHAUVIN (Adolphe), sénateur du Val-d'Oise (Président du groupe UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Education (n° 51, tome IV, 1979-1980) [21 novembre 1979].**

QUESTIONS

Questions orales

Question n° 2377 : les **questions aux ministres (délais de réponse aux questions écrites)** à M. le Premier ministre [JO, Débats 18 janvier 1979] (p. 143).

Question n° 2544 : les **jardins familiaux (développement des jardins familiaux)** à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO, Débats 20 juillet 1979] (p. 2586). — Réponse de M. Jacques Limonzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement), à M. Jean Francou qui remplace l'auteur, le 26 octobre 1979 (p. 3570).

Question orale avec débat :

Question n° 14 [6 avril 1978] (p. 361) à M. le ministre de l'intérieur : les **collectivités locales**. — Retirée le 14 mars 1979 (p. 381).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979). — Suite de la discussion [4 janvier 1979]. Deuxième délibération (p. 98) :** souhaite une suspension de séance pour que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès délibère sur la demande de deuxième délibération du Gouvernement.

Commission mixte paritaire [5 janvier 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 121) : développement d'une grande politique familiale. Vote à l'unanimité du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

— **Rappel au règlement [14 mars 1979] (p. 380) :** ordre du jour de la session extraordinaire. Création à l'Assemblée nationale de deux commissions d'enquête. Droit pour le Sénat, confirmé par le décret de convocation et la Constitution de 1958 de débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire. Défense des droits de la Haute assemblée par l'union centriste des démocrates de progrès et l'intergroupe UDF.

— **Ordre du jour [14 mars 1979] (p. 384) :** possibilité de déposer une proposition de résolution. Absence d'une telle initiative et le prétexte invoqué quant aux termes du règlement du Sénat. Utilité d'un débat sur les problèmes de l'emploi : les contraintes imposées par la constitution d'une commission d'enquête. (p. 384) : nécessité d'aider ceux qui gouvernent vu la gravité de la situation.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — Discussion générale (p. 766) :** suspension de la séance et réunion de la commission. Vote tardif du texte.

— **Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi (n° 71, 1978-1979) [12 avril 1979]. Article unique (p. 775) :** demande un scrutin public.

— **Projet de loi relatif aux fonds communs de placement (n° 84, 1978-1979) [19 avril 1979]. Après l'article 17 quater (p. 850) :** soutient l'amendement n° 58 (article additionnel) de M. Pierre Vallon relatif à la désignation d'un commissaire aux comptes par le gérant d'un fonds commun de placement de la participation.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux opérations d'accession à la propriété réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (n° 205, 1978-1979) [10 mai 1979]. — Discussion générale (p. 1201) :** sa proposition de loi relative au contrôle des aliénations volontaires d'actions des sociétés d'HLM. Nécessaire protection des sociétés d'HLM de petite dimension. Souscription d'actions nouvelles, moyen facile de tourner la loi. Conditions de taille et d'activités pour les sociétés anonymes d'HLM. Nécessité de supprimer la possibilité de cession des actions à une personne physique nommée administrateur. **Article unique — Article 5 de**

la loi du 27 décembre 1975 et article L. 423-1 à L. 423-1-4 du Code de la construction et de l'habitation (p. 1204) : sur l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet, relatif à la possibilité de cession à des personnes n'ayant pas en vue un intérêt spéculatif et figurant sur une liste nationale ou locale ; entrée dans le capital de la société de personnes nouvelles en cas d'augmentation du capital, ses sous-amendements n° 2 : critère déterminant les sociétés dont la cession des actions est contrôlée ; et n° 3 non-application du contrôle en cas de cession, à un administrateur, du nombre d'actions exigées statutairement pour occuper ses fonctions ; retiré.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [31 mai 1979]. Avant l'article 32. — Article L. 221-10 du code des communes (p. 1624) :** rémunération des fonctionnaires de l'Etat par les collectivités locales ; la gravité du problème.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. Avant l'article 32. — Article L. 221-10 du code des communes (p. 1824) : s'oppose à la demande de réserve du vote sur l'ensemble de l'amendement n° I-204 de M. Christian Bonnet portant sur le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion — télévision française (n° 305 1978-1979). — Suite de la discussion [21 juin 1979]. Article unique. — Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radio — télévision française (p. 2094) :** demande d'un scrutin public du groupe de l'UCDP, sur la première partie de l'amendement n° 18 de M. Michel Caldagués concernant la désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public ainsi que la grève et la possibilité de déclenchement du service minimum.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [17 octobre 1979]. Avant l'article 127. — Articles L. 164-1 à L. 164-25 et articles L. 165-1 à L. 165-36 du code des communes (p. 3306) :** se déclare défavorable à l'amendement n° V-72 (article additionnel) de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues instituant la transformation de districts en communautés urbaines ou syndicats de communes.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. Avant l'article 2. — Avant l'article 22 de la loi du 31 décembre 1970 (p. 3477) :** difficultés d'application de l'amendement n° 7 (article additionnel) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant la définition des besoins en personnels et en équipements dans chaque service, par l'ensemble des intéressés.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [26 octobre 1979]. Article 128. — Après l'article L. 251-6 du code des communes (p. 3590) :** se déclare favorable à l'amendement n° V-69 (article additionnel) de MM. Raoul Vadepied et Jacques Boyer-Andrivet, soutenu par M. Lionel Cherrier, instituant la possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecter le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrages ou effectué la gestion. **Après l'article 131. — Article L. 121-4 de ce code (p. 3597) :** soutient l'amendement n° V-65 (article additionnel) de M. Roland du Luart et plusieurs de ses collègues : financement des collèges construits sans constitution préalable d'un syndicat intercommunal et sans consultation des communes intéressées.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. Après l'article 144 (p. 3756) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-22 (article additionnel) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la création de radios locales par dérogation au monopole.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale. — Deuxième lecture (n° 16, 1979-1980). — Suite de la discussion [15 octobre 1979] Article 3 (p. 3982) :** complexité du sujet et regret du dépôt de sous-amendements en séance. Se déclare défavorable aux amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin

et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale, la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1979]. **Après l'article 78.** — *Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 4037) : se déclare favorable à l'amendement n° II-31 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le contrôle du conseil général. Sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° II-242 de M. Jean Oghe et plusieurs de ses collègues tendant à l'exécution de ces dispositions « sous l'entière responsabilité du conseil général ». **Article 78 (suite).** — *Article L. 766 du code de la santé publique* (p. 4041) : s'oppose à l'amendement n° II-123 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrin cosignataire prévoyant la fixation par le conseil général de la composition du conseil qui administre le service de la santé publique. **Après l'article 78.** — *Article 230 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 4044) : sur l'amendement n° II-78 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux concernant la coordination des services sociaux par le préfet qui en rend compte au conseil général, se déclare défavorable au sous-amendement n° II-232 de M. Jacques Barrot prévoyant la coordination « à l'initiative du préfet ».

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Article 4 quinquies.** — *Articles 1465 et 1466 du code général des impôts* (p. 4070) : sur l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, création ou extension d'activités à la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et aux modalités d'attribution de l'exonération et conditions de retrait, soutient le sous-amendement n° 139 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises prestataires de services. Droit de la commune d'exonérer de la taxe professionnelle une entreprise prestataire de services.

— **Motion d'ordre** [19 novembre 1979] (p. 4081) : intensité des travaux du Sénat et nécessité de limiter les séances de nuit.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Après l'article 4 quinquies (suite)** (p. 4082) : Soutient l'amendement n° 62 (*article additionnel*) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues relatif à l'exonération de la taxe professionnelle pour les établissements d'enseignement hors contrat.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 6 bis** (p. 4112) : soutient l'amendement n° 61 de M. Pierre Vallon demandant la suppression de cet article prévoyant qu'à compter d'une date fixée ultérieurement la taxe professionnelle aura pour base la valeur ajoutée. **Après l'article 6 ter** (p. 4115) : soutient l'amendement n° 60 (*article additionnel*), de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues prévoyant la réduction de la valeur ajoutée des entreprises immatriculées au répertoire des métiers en fonction du nombre des salariés employés. **Article 6 quater** (p. 4116) : s'inquiète de la situation des établissements d'enseignement privé au regard de la taxe professionnelle. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4154) : respect de l'autonomie de décision des collectivités locales ; préservation des intérêts légitimes des contribuables dans un souci d'équité. Vote favorable du groupe UCDP, dans sa quasi-unanimité. Se félicite du choix de la valeur ajoutée comme base de l'assiette de la taxe professionnelle.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 2** (p. 4238) : se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Christian Poncelet concernant le relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu d'enfant ou personne âgée à charge et la compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4308) : soutient l'amendement n° 102 (*article additionnel*) de MM. Jean Francou et Pierre

Vallon sur la déductibilité du bénéfice imposable des provisions pour congés payés constituées par les entreprises. (p. 4310) : s'oppose à la réserve de Jean Cauchon prévoyant la suppression du décalage d'un mois en matière de remboursement de la TVA et la majoration à due concurrence du taux normal de cette taxe. **Article 13.** — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4339) : concertation entre le Gouvernement et le Sénat. Encouragement à la famille. Se déclare favorable à l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert concernant les exonérations des droits de mutation à titre gratuit et le montant total de la réduction d'assiette ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés. **Article 4.** — *Article 790 du CGI* (p. 4345) : sur l'amendement n° 92 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Caldaguès relatif au niveau de réduction prévue par cet article pour les donations-partages et à l'entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre 1979 à l'exception des donations-partages portant transmission de terres et de biens agricoles, soutient le sous-amendement n° 89 de M. Jean Cauchon relatif à l'entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980. **Article 25** (p. 4369) : équilibre général du budget sous réserve des amendements que le Sénat sera amené à apporter lors de l'examen des différents fascicules budgétaires. Continuité des engagements de l'État et soutien à l'activité économique dans une conjoncture internationale difficile. Liberté de vote du groupe UCDP. (p. 4371) : se déclare défavorable à l'amendement n° 12 de M. Marc Jacquet prévoyant des économies forfaitaires sur le budget général. Souligne la nécessaire concertation avec le Gouvernement.

Deuxième partie :

Justice [30 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — État B (p. 4661) : vote défavorable du groupe UCDP sur l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à une réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales).

Education [30 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4666) : faiblesse de certains engagements concernant le fonctionnement des établissements et l'aide aux familles. Plafonnement des crédits destinés au financement des bourses. Progression des transports scolaires. Risque de transfert de la responsabilité à l'échelon départemental. Amélioration des crédits d'équipement. Majorité de locaux scolaires qui attendent encore une mise en sécurité conforme aux normes. Réforme de la formation des instituteurs. (p. 4667) : révalorisation des carrières pour les maîtres recrutés selon l'ancien système. Indemnité de logement des instituteurs. Nombre réduit des postes mis au concours du certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire et de l'agrégation. Nombre excessif des auxiliaires. Mise en place de la réforme du système éducatif : connaissances qui doivent être acquises dans l'enseignement primaire ; rôle de l'éducation manuelle et technique. Nécessaire révision de la politique d'équipement. (p. 4668) : rôle des professeurs principaux ; inspecteurs départementaux. Action des centres de documentation et d'information des collèges. Projet de réforme profonde des rythmes scolaires. Enseignement des langues vivantes ; enfants portugais qui acquièrent la nationalité française. Remplacement des maîtres absents pendant de longs mois. Problème de l'enseignement en alternance. (p. 4693) : déclin de la langue française à l'étranger.

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4728) : qualité des postes et télécommunications.

Jeunesse sports et loisirs. — I — **Jeunesse et sports** [3 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** **Après l'article 35.** — *Article 56 de la loi du 29 décembre 1979* (p. 4796) : se déclare défavorable aux amendements n° 247 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues tendant à une gestion tripartite du Fonds national pour le développement du sport. Se déclare défavorable à l'amendement n° 260 (*article additionnel*) de M. Roland Ruet prévoyant la participation de parlementaires au Conseil du Fonds national pour le développement du sport et à ses commissions régionales.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5052) : réforme de l'aide au logement. Problème de l'implantation des logements sociaux au cœur des villes. Opérations d'acquisition-réhabilitation d'immeubles anciens. Evolution des prix et des loyers des logements neufs. Charges excessives qui pèsent sur les collectivités locales. (p. 5053) : utilisation des crédits prévus par le budget pour 1980. Mise à niveau des organismes d'HLM ; crédits prêts locatifs et crédits prêts destinés à l'accès à la propriété. Problème du conventionnement du patrimoine locatif HLM

existant. Conséquences de l'augmentation de la dégradation sociale : relations de voisinage plus difficiles, aggravation de la délinquance, dégradation et usure rapide du patrimoine. Succès de la politique gouvernementale dans la construction neuve.

Anciens combattants [8 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *État B* (p. 5110) : qualité du secrétaire d'État aux anciens combattants. Résurgence du nazisme et du totalitarisme et célébration du 8 mai.

Services du Premier ministre (Suite). — I — **Services généraux (Suite).** — **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5156) : déplacement d'activités dans la région parisienne n'en faisant pas juridiquement partie ; cas de l'Oise par rapport aux départements de la couronne. — **Examen des crédits.** — *État C* (p. 5159) : vote favorable du groupe UCDP sur une bonne politique d'aménagement du territoire.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 27.** — *État B* (p. 5263) : se déclare favorable aux amendements de M. Maurice Papon n° 367 demandant le rétablissement des crédits du Titre III relatif aux Anciens combattants, n° 368 prévoyant la majoration des crédits du titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants), n° 369 concernant le rétablissement des crédits du titre IV relatifs aux anciens combattants et n° 370 tendant à la majoration des crédits du titre IV (montant des pensions d'ascendants). Règlement du problème du rapport constant.

Explication de vote sur l'ensemble du projet [10 décembre 1979] (p. 5270) : absence d'emploi de la procédure du vote bloqué. Utilisation de la procédure de la seconde délibération. Consensus du Sénat sur certains budgets comme l'intérieur, l'environnement et le cadre de vie, l'industrie. (p. 5271) : projet de budget et rétablissement des grands équilibres économiques. Amélioration de la santé des entreprises et de la balance commerciale. Maintien de l'inflation et du chômage. Insuffisance des investissements publics. Nécessité d'une politique de concertation. Volonté de progrès social vis-à-vis des plus défavorisés. Dialogue avec les associations d'anciens combattants. Progression des dotations du fonds spécial d'investissements routiers. Vote favorable du groupe UCDP.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. **Article 1 A.** — *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5505) : loi de 1975 et solution à nombre de cas de détresse. Votera contre l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques. **Avant l'article 1 B** (p. 5516) : effort nécessaire de concision de la part des auteurs d'amendements. **Avant l'article 1** (p. 5518) : son amendement n° 20 (*article additionnel*) : rôle et composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; mise en œuvre d'une politique familiale et d'information sur la contraception ; retiré. (p. 5522) : se déclare défavorable aux amendements (*articles additionnels*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et n° 101 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues sur : 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 46 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation du délai d'application de la loi à deux ans. Poids des conclusions de la commission nationale auprès du Gouvernement et du Parlement.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Après l'article 1 undecies.** — *Article L.162-6 du code de la santé publique* (p. 5572) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. Conditions des avortements dans les cliniques privées. **Après l'article 1 quatuordecies.** — *Article L.162-12 de ce code* (p. 5591) : responsabilité exclusive de la famille. Ne votera pas l'amendement n° 38 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux concernant le danger pour la santé de la femme et la pratique d'une IVG à toute époque. Recherche de la survie du fœtus viable. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5601) : amélioration de la loi de 1975 ; exemple de la création d'une commission nationale. Nécessité du vote de ce texte par le Sénat et qualité du texte voté à l'Assemblée nationale.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 15** (p. 5639) : impossible remise en cause du plan de redressement de la société française de

production. Soutient l'amendement n° 29 de M. Jean Cluzel identique aux amendements n° 8 de M. Jean-Philippe Lecat et n° 18 de M. Jacques Carat relatifs au rétablissement des crédits, supprimés par l'Assemblée nationale, prévus pour la dotation en capital de la société française de production.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Après l'article 8.** — *Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 3^e alinéa* (p. 5677) : soutient l'amendement n° 39 (*article additionnel*) de M. Louis Jung et plusieurs de ses collègues prévoyant une exonération de cotisations pour les assurés titulaires d'une allocation ou pension de retraite non soumise à l'impôt sur le revenu. **Après l'article 9.** — *Article 4 de la loi du 12 juillet 1966, § I, III et IV* (p. 5678) : soutient l'amendement n° 40 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet fixant les principes et modalités de cotisations pour les poli-actifs et les retraités actifs et prévoyant l'affectation des recettes au financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans et commerçants retraités. Sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 49 de M. Jacques Barrot prévoyant la suppression des dispositions concernant le financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans retraités. **Après l'article 21.** — *Article L.683-2 (nouveau) du code de la Sécurité sociale* (p. 5682) : soutient l'amendement n° 42 (*article additionnel*) de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues concernant l'application aux biologistes non médecins des dispositions de la convention de 1977 en matière de retraité et de maladie. *Article L.613-6 de ce code* (p. 5683) : soutient l'amendement n° 43 (*article additionnel*) de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues demandant l'affiliation au régime des praticiens conventionnés des médecins-biologistes directeurs de laboratoires.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique** (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. **Question préalable** (p. 5762) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Edgard Pisani tendant à opposer la question préalable. Capacité de l'Europe des Neuf à résoudre ses difficultés : création du système monétaire européen ; signature des accords de Lomé II ; sommet de Tokyo. (p. 5763) : institutions européennes ; la mission confiée aux trois sages. Cas distinct de l'Espagne et du Portugal. Position unanime du groupe UCDP contre la question préalable.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1979** [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5838) : la collaboration entre le Gouvernement et la commission des finances. La satisfaction éprouvée par le groupe UCDP devant l'absence de recours au vote bloqué tant pour la loi de finances que pour le collectif. Votera le projet.

CHAZELLE (René), sénateur de la Haute-Loire (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n°49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Universités** (n° 50, annexe 35, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2464 : l'éducation (organisation des rythmes scolaires) à M. le Ministre de l'Éducation [JO, Débats 12 avril 1979] (p. 731). — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation, le 18 mai 1979 (p. 1377, 1378).

Question n° 2625 : les forêts (mise en valeur rationnelle de la forêt française) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 9 décembre 1979] (p. 5119).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [19 juin 1979]. **Article 92.** — Chapitre III du titre II du livre premier du code des communes (p. 1971) : conditions d'exercice normal du mandat d'élu local : temps, sécurité matérielle, information complète. Autorisations d'absence de l'employeur. Régime indemnitaire prévu. Confusion entre cumul des mandats et cumul des indemnités. Amélioration de l'information statistique des élus.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Titre V** (p. 3298) : sections de communes : enchevêtrement inextricable de droits très anciens. (p. 3299) : respect des droits acquis et gestion rationnelle des biens sectionnaires. Possible regroupement de sections de communes ; syndicat mixte de gestion forestière. Contrats de pays ; leur financement notamment par voie d'emprunts. Rôle du crédit agricole et de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Article 70.** — **Article L. 196 du code de la santé publique.** (p. 3906) : proposition d'attribution de compétence du service de santé scolaire aux collectivités locales. Poids financier de la charge imposée à ces collectivités. (p. 3907) : crise du service de santé scolaire ; le manque de moyens et l'imprécision des orientations. Absence d'un service minimum. Demande le maintien de la responsabilité de l'Etat pour ce service.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Universités [29 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4580) : bilan, dix ans après le vote de la loi d'orientation. Retour au « centralisme » ; réforme des carrières des enseignants et élaboration de la carte universitaire. Crise de financement et crise de structure des universités. Rôle de l'université comme moyen de formation et d'insertion professionnelle. (p. 4581) : priorité en faveur des personnels insuffisante pour résoudre les problèmes actuels. Déséquilibre dû aux recrutements massifs opérés à partir de 1960. Blocage des carrières, vieillissement du corps enseignant. Intégration des personnels hors statut. Amélioration de la qualité du corps enseignant. Réforme du recrutement des assistants non titulaires. Fusion du corps de maîtres de conférence et du corps des professeurs. Nouvelles modalités de recrutement par concours national. Utile instauration d'une obligation de résidence sur le lieu d'enseignement pour éviter « les turbo-professeurs ». Transformation des centres universitaires en universités. Elaboration de la carte universitaire. Moyens de fonctionnement des établissements universitaires. Action sociale en faveur des étudiants. Nombre des boursiers ; montant des prêts d'honneur. Evolution de la recherche dans les établissements universitaires et au centre national de la recherche scientifique. (p. 4582) : dépenses de personnel du CNRS. Construction inutile d'un institut de pharmacologie à Montpellier. Nécessaire mise en place d'une politique plus rationnelle de l'emploi scientifique. Réforme de l'administration du CNRS. Documentation et information scientifique. Dotation pour les budgets d'aide universitaire. Sauvetage et conservation des collections de la bibliothèque nationale. Rôle de l'école française de Rome. (p. 4590) : objectivité des travaux de la commission des finances. **Examen des crédits.** — **Etat C** (p. 4596) : accepte l'amendement n° 240 de M. Pierre-Christian Taittinger prévoyant la réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V concernant l'aménagement du parc de la Vilette pour les transférer dans le budget des charges communes.

CHERIOUX (Jean), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à compléter les dispositions du code du travail concernant la **participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises par des mesures relatives à la distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises par actions** (n° 248, 1978-1979) [2 avril 1979].

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 187, 1978-1979) pour le **développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 337, 1978-1979) [15 mai 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980** considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Santé** (n° 54, tome II, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport, fait au cours de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 74, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'**interruption volontaire de la grossesse** (n° 97, 1979-1980) [11 décembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. **Après l'article 2.** — **Articles 14, 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suivant du code des communes** (p. 1158) : son amendement n° 1 (**article additionnel**), déposé avec M. Roger Romani et soutenu par ce dernier : suppression, à partir de 1980, des dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur le système de péréquation de la dotation globale de fonctionnement et le fonds d'égalisation des charges en région d'Ile de France ; retiré.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979) [17 mai 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1338) : extension des responsabilités des collectivités locales et transfert des moyens financiers. Caractère incertain de la réforme des finances locales. (p. 1339) : attente des projets de loi complémentaires de la loi-cadre proposée par le Gouvernement. Répartition des compétences en matière d'action sanitaire et sociale ; l'alourdissement ininterrompu des charges d'aide sociale et d'action sanitaire. Importance de ces dépenses dans les budgets départementaux. Système des financements croisés entre les départements, l'Etat et la commune. Multiplicité et lourdeur des normes imposées aux établissements et services sociaux. Révision nécessaire des barèmes réglementaires déterminant le taux de participation de l'Etat. Répartition en deux blocs entre l'Etat et les collectivités locales des compétences en matière sociale. (p. 1340) : répartition des compétences dans les domaines de la santé et de l'aide sociale. Répartition des dépenses entre département et commune ; le rôle du conseil général. Transfert de compétences et compensations financières ; la neutralité financière du projet de réforme. Incidences de la réforme sur la politique de coordination d'action sociale et l'organisation des Directions départementales de l'action sanitaire et sociale. Absence de projection financière sur les différentes catégories de dépenses. (p. 1341) : nécessité de maîtriser

l'évolution des responsabilités financières transférées ; le cas de l'aide médicale, de l'hébergement des personnes âgées invalides et de la santé scolaire. Décentralisation ; l'absence de mesures relatives aux conditions d'exercice des compétences des collectivités locales dans le domaine sanitaire et social. Maintien de la coordination des équipements sociaux instituée par la loi du 15 juin 1975. Agrément des conventions collectives pour le personnel des établissements privés. Retour au domaine législatif de certaines dispositions du code de la famille et de l'aide sociale. Domiciles de secours. Conditions minimales de mise en jeu de l'obligation alimentaire. (p. 1342) ; maintien de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale. Composition des dépenses sociales du bloc « départemental » ; le risque de dérapage de certaines dépenses comme celles du quatrième âge. Barème de répartition des charges sociales entre les départements ; la nécessité de sa révision. Statut des élus locaux. (p. 1343) ; indemnité de fonctions. Retraite et affiliation à l'IRCANTEC. Autorisations d'absence et crédits d'heures. Possibilité d'exercer les fonctions municipales à temps plein dans les communes de plus de 30000 habitants.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Après l'article 47** (p. 1917) : son amendement n° I-46 (*article additionnel*) : application du principe de l'absence de prescription technique aux établissements publics et privés locaux à l'exclusion des établissements hospitaliers ; adopté. Cas particulier des établissements publics ou privés relevant directement de l'Etat.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92. — Article L. 123-1 du code des communes** (p. 1974) : son amendement n° III-24 : principe de la gratuité des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal ; adopté. **Article L. 123-2** (p. 1977) : son amendement n° III-25 : autorisations d'absence accordées aux salariés membres d'un conseil municipal, pour participer aux séances de ce conseil et quand ils sont chargés de représenter le conseil par décision du maire ou du conseil municipal ; adopté. Sur son amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° III-79 de M. Michel Giraud prévoyant l'extension des autorisations d'absence aux salariés membres du conseil d'un organisme de coopération intercommunale. **Article L. 123-3** (p. 1980) : son amendement n° III-26 : récupération des absences autorisées, à la demande du salarié et sous réserve de l'accord de son employeur ; retiré. **Article L. 123-7** (p. 1998) : sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité avec l'accord du conseil municipal d'exercer leur mandat à temps complet avec une indemnisation spéciale, pour les maires des communes de plus de 30000 habitants, les adjoints dans les communes de plus de 80000 habitants, un adjoint de plus par tranche de 100000 habitants dans les communes de plus de 180000 habitants, son sous-amendement n° III-29 : référence à la notion d'indemnité municipale ; nombre limite d'adjoints qui peuvent exercer leur mandat à temps plein dans les communes de plus de 180000 habitants ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — **Article L. 123-9 du code des communes** (p. 2028) : son amendement n° III-34 : application des règles de cumul des indemnités de fonction aux membres du gouvernement ; retiré. **Article L. 123-10** (p. 2029) : sur l'amendement n° III-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux des grandes villes ; majoration de l'indemnité de fonctions dans la limite d'un plafond de 25 %, son sous-amendement n° III-35 : bénéfice de la compensation de l'autorisation spéciale d'absence pour ce qui concerne les indemnités de fonctions des conseillers municipaux ; retiré. Absence de compensation pour pertes de salaires pour certaines catégories de non-salariés. **Article L. 123-11** (p. 2031) : son amendement n° III-36, identique à l'amendement n° III-10 de M. Lionel de Tinguy : majoration des indemnités de fonction dans la limite de 30 % de ces indemnités ; retiré.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite)** — **Article L. 123-12 du code des communes** (p. 2054) : accepte l'amendement n° III-12 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le principe d'une indemnité de fonctions pour les conseillers municipaux des grandes villes ; montant limité pour les communes de plus de 30000 habitants à l'indemnité du maire ; la fixation de cette limite, pour les communes de plus de 400000 habitants, par le Conseil d'Etat. **Article L. 123-14** (p. 2057) : son amendement n° III-38 : de forme ; « Sous-section II. — Indemnités municipales » ; réservé. Son amendement n° III-39 : indemnités municipales pour les maires et adjoints exerçant leur mandat à temps complet et n'ayant pas une activité professionnelle, ou n'étant pas membre

du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil constitutionnel ou de l'Assemblée des communautés européennes ; fixation d'un plafond ; adopté. **Après l'article L. 123-14** (p. 2058) : son amendement n° III-40 (*article additionnel*) : perception d'une pension de retraite et assimilation de l'indemnité municipale à un salaire ; adopté. (p. 2059) : son amendement n° III-41 (*article additionnel*) : perception de l'indemnité municipale et suppression des indemnités de chômage ; adopté. **Article L. 123-15** (p. 2060) : son amendement n° III-40, identique à l'amendement n° III-15 de M. Lionel de Tinguy ; affiliation à la sécurité sociale des maires et adjoints ; retiré au profit de l'amendement n° III-15 de M. Lionel de Tinguy. (p. 2061) : indemnité de fonction et indemnité municipale pour les maires et adjoints à temps plein ; la référence exclusive et nécessaire à l'indemnité municipale pour le calcul des cotisations sociales. Possibilité de souscription d'une assurance complémentaire pour les maires à temps plein et n'ayant pas d'activité. Loi du 2 janvier 1978 et généralisation de la sécurité sociale. S'oppose à l'amendement n° III-72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affiliation au régime général des assurances sociales des maires et adjoints non affiliés par ailleurs ; cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet. (p. 2063) : son amendement n° III-43 : référence à l'indemnité municipale pour l'assiette des cotisations de sécurité sociale ; adopté. Son amendement n° III-44 : exonération de cotisations à l'assurance vieillesse et invalidité dans le seul cas d'affiliation à un régime de base obligatoire ; adopté. — **Intitulés** (p. 2064) : son amendement n° III-33 : de forme ; « Sous-section I. — Régime général. » ; adopté. Son amendement n° III-38 : de forme ; « Sous-section II. — Régime particulier des maires et adjoints bénéficiant de l'indemnité municipale. » ; adopté. Sur son amendement n° III-33, s'oppose au sous-amendement n° III-153 de M. Jacques Descours Desacres de forme ; « Sous-section I. — Régime commun. » (p. 2066) : son amendement de forme ; « Section V. — Régime de retraite complémentaire des élus municipaux » ; réservé. **Article L. 123-18** (p. 2069) : son amendement n° III-46 : affiliation des conseillers municipaux à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) s'oppose à l'amendement n° III-16 de M. Lionel de Tinguy concernant l'option pour les maires, adjoints et conseillers municipaux entre l'affiliation à l'IRCANTEC et la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRECL). (p. 2069) : caractère dérisoire des retraites servies par l'IRCANTEC et possibilité de doubler ou tripler sa cotisation. **Article L. 123-19** (p. 2070) : son amendement n° III-47 : application des taux des cotisations des communes et des maires, adjoints et conseillers municipaux, sur les indemnités de fonction et municipales ; caractère obligatoire de la cotisation communale et caractère personnel obligatoire pour la cotisation « ouvrière » ; adopté. Non perception de l'indemnité et impossibilité d'affiliation au régime de retraite. **Après l'article 123-19** (p. 2071) : son amendement n° III-92 : possibilité de doublement, de triplement ou de quadruplement des cotisations à l'IRCANTEC versées par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux ; adopté. — **Intitulé** (p. 2077) : son amendement n° III-45, précédemment réservé ; de forme ; « Section V. — Régime de retraite complémentaire des élus municipaux » ; adopté.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 7** : (p. 2527) : développement de la formation et création du fonds de compensation. Financement de ce fonds par le prélèvement de sommes qui vont directement à la formation professionnelle ; perte de ressources pour de nombreux établissements. Se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Pierre Louvot prévoyant le versement du montant de la taxe d'apprentissage non touché par une exonération à un fonds national de compensation.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [2 octobre 1979]. **Article 96** — **Article L. 243 du code de la Sécurité sociale** (p. 2908) : son amendement n° III-49, de coordination ; adopté.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 28 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — **Deuxième lecture** (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3359) : bonnes mesures et conditions difficilement acceptables. Regrette que n'ait pas déjà été discuté le projet de loi relatif aux conditions de séjour et de travail des étrangers en

France. Situation économique difficile ; augmentation du nombre des demandeurs d'emploi. Fléau de l'immigration clandestine. Risques d'expulsions en masse. Accord réciproque de coopération entre la France et certains Etats africains. (p. 3360) ; nombre des Français qui résident encore en Afrique.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979].** — **Discussion générale** (p. 3461) : prélèvement des dépenses sanitaires et sociales sur le produit intérieur brut. (p. 3462) : absence d'éléments statistiques de raisonnement suffisants sur les capacités hospitalières. Insuffisance des taux d'occupation dans les maternités et les services de pédiatrie. Croissance rapide des dépenses d'hospitalisation ces dernières années. Indispensables modernisation et humanisation des hôpitaux. Risques de démembrement de l'hospitalisation publique. Etablissements vétustes et équipements inadaptés. Indispensable construction d'hôpitaux neufs destinés à remplacer les équipements anciens. Nécessité d'une carte sanitaire complète, détaillée et évolutive. Insuffisances dans le classement des hôpitaux. Révision de la carte médecine, chirurgie et maternité. Absence de carte des hôpitaux psychiatriques et des établissements de moyen et long séjours. Politique d'hébergement en long séjour pour le « quatrième âge ». Nécessaire concertation avec les conseils d'administration, et les administrateurs locaux. (p. 3463) : allongement du délai de réflexion laissé à des établissements hospitaliers pour exécuter la demande du ministre. Problème de la maîtrise des dépenses médicales et hospitalières. Estime que les médecins ne doivent pas être les boucs émissaires du déficit de la Sécurité sociale. **Article 1.** — **Article 4 de la loi du 31 décembre 1970** (p. 3475) : son amendement n° 17, soutenu par M. Yves Estève : classement des établissements après avis de la commission régionale d'équipement sanitaire ; retiré. **Article 2. Article 22-1 de la loi de 1970** (p. 3479) : son amendement n° 18 : information de l'établissement sur l'intention du ministre avant la saisine des commissions nationales et régionales de l'équipement ; sanitaire ; adopté. (p. 34-80) : son amendement n° 19, identique à l'amendement n° 22 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues : délai de « huit mois » accordé aux conseils d'administration pour adopter les mesures demandées par le ministre ; retiré. (p. 3482) : prise en compte par le ministre des avis du conseil d'administration. **Article 9** (p. 3484) : son amendement n° 20 : information des directeurs d'établissement sur les conclusions des contrôles effectués par les agents du ministère de la santé ; retiré au profit de l'amendement n° 24 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues relatif à l'information du directeur de l'établissement sur les contrôles effectués par les agents du ministère de la santé « dans le respect des règles du secret professionnel et de déontologie ». — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3486) : vote favorable du groupe RPR ; insuffisance de la concertation qui a précédé le texte.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — **Suite de la discussion [7 novembre 1979]. Après l'article 143.** — **Article L. 184-17 à L. 184-24 du code des communes** (p. 3750) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-10 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. James Marson cosignataire, concernant la réorganisation de la vie municipale dans la ville de Paris.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. Avant l'article 62 (p. 3900) : demande la réserve du vote des articles 62 et 63 et des amendements qui s'y rapportent. **Article 62.** — **Article 187 du code de la famille et de l'aide sociale** : son amendement n° II-71 : compétence de l'Etat pour l'hébergement des personnes âgées dans les établissements de long séjour ; réservé. (p. 3901) : son amendement n° II-72 : compétence de l'Etat pour les dépenses d'aide sociale des personnes sans domicile de secours ; réservé. **Article 63.** — **Article 188 de ce code** (p. 3903) : son amendement n° II-73 : prise en charge par les collectivités locales des dépenses effectuées dans les unités ou centres de long séjour ; réservé. Son amendement n° II-74, identique à l'amendement n° II-15 de M. Lionel de Tinguy : suppression des dispositions de cet article relatives aux modalités de financement des dépenses sociales faites par les collectivités locales ; réservé. **Article 65.** — **Article 190** (p. 3904) : son amendement n° II-75, suppression pour coordination de cet article identique à l'amendement de coordination n° II-16 de M. Lionel de Tinguy ; adopté. **Article 66** — **Article 192** : son amendement n° II-76 : suppression de cet article relatif à la prise en charge des frais d'aide sociale pour les assistés ayant un domicile de secours départemental ; adopté. **Après l'article 66** — **Article 28 de**

la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales : son amendement n° II-77 (*article additionnel*) : suppression des dispositions relatives à l'imputation au budget départemental des dépenses d'aide sociale et de prévention sanitaire ; adopté. **Article 67.** — **Article L. 50 du code de la santé publique** (p. 3905) : accepte l'amendement n° II-19 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence du département pour les services départementaux de vaccination. Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-79 : conditions de financement des services départementaux de vaccination ; adopté. **Article 68.** — **Article L. 184 et 185 de ce code** (p. 3906) : accepte l'amendement n° II-21 de M. Lionel de Tinguy portant sur la compétence départementale pour les centres et consultations de protection maternelle et infantile. Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-80 : conditions de financement des centres et consultations de protection maternelle et infantile ; adopté. **Article 70.** — **Article L. 196 de ce code** (p. 3907) : son amendement n° II-81, identique à l'amendement n° II-121 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article donnant compétence aux collectivités locales pour le service de la santé scolaire ; adopté. **Article 71.** — **Article L. 247 de ce code** (p. 3909) : sur l'amendement n° II-24 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la compétence départementale pour les dispensaires antituberculeux et les services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG), son sous-amendement n° II-82 : conditions de financement des dispensaires anti-tuberculeux des services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG) ; adopté. **Article 72.** — **Article L. 304 de ce code** : sur l'amendement n° II-25 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la compétence du département pour les dispensaires antivénériens, son sous-amendement n° II-83 : conditions de financement des dispensaires antivénériens ; adopté. **Article 76.** — **Article 68 de la loi de finances du 19 décembre 1963** : son amendement n° II-84 identique à l'amendement n° II-26 de M. Lionel de Tinguy : compétence de l'Etat pour le dépistage du cancer ; adopté. **Article 77** (p. 3911) : sur l'amendement n° II-27 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence des départements d'Outre-Mer dans la lutte contre la lèpre, son sous-amendement n° II-85 : conditions de financement des dépenses des services départementaux de lutte contre la lèpre ; adopté.

Suite de la discussion [16 novembre 1979]. Après l'article 78. — **Article L. 766 du code de la santé publique** (p. 4034) : son amendement n° II-88 (*article additionnel*) : compétences et attributions du conseil général en matière d'aide sociale au niveau départemental, retiré au profit de l'amendement n° II-30 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur la définition du rôle du conseil général vis-à-vis des services et des activités transférés à un échelon départemental. **Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4035) : sur l'amendement n° II-31 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le contrôle du conseil général, son sous-amendement n° II-89 : exécution de ces dispositions assurées par un service commun à l'Etat et au département ; adopté. **Article 195 de ce code** (p. 4038) : son amendement n° II-90 (*article additionnel*) : conditions de répartition des dépenses d'aide sociale et d'action sanitaire entre le département et les communes ; adopté. **Article 78 (suite).** — **Article L. 766 du code de la santé publique** (p. 4040) : son amendement n° II-86 : organisation des actions en matière de santé suivant les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale ; adopté. **Après l'article 78.** — **Intitulé de section** (p. 4042) : son amendement n° II-87 (*intitulé additionnel*) identique à l'amendement n° II-29 de M. Lionel de Tinguy : Section III ; « dispositions communes » ; adopté. **Article 195-1 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4043) : son amendement n° II-91 (*article additionnel*) : information du conseil général sur les dépenses exposées par l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière d'action sanitaire et sociale ; adopté. **Article 230 de ce code** : son amendement n° II-78 (*article additionnel*) : coordination des services sociaux par le préfet qui en rend compte au Conseil général ; adopté. (p. 4045) : son amendement n° II-92 (*article additionnel*) : fixation par une loi ultérieure des procédures d'admission aux différentes formes d'aide sociale, des règles relatives à la mise en jeu de l'obligation alimentaire, à la détermination du domicile de secours, des conditions du contrôle effectué par le conseil général ; adopté. **Article 79** (p. 4052) : son amendement n° II-93 identique à l'amendement n° II-33 de M. Lionel de Tinguy : entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1^{er} janvier 1981 ; adopté. **Article 62 (suite).** — **Article 187 du code de la famille et de l'aide sociale** : retire son amendement n° 71 précédemment réservé concernant la

compétence de l'Etat pour l'hébergement des personnes âgées dans les établissements de long séjour. (p. 4053) : adoption de son amendement n° 72, précédemment réservé, relatif à la compétence de l'Etat pour les dépenses d'aide sociale des personnes sans domicile de secours. **Article 63 (suite)**. — *Article 188 de ce code* : retire son amendement n° 73, précédemment réservé concernant la prise en charge par les collectivités locales des dépenses effectuées dans les unités ou les centres de long séjour. Adoption de son amendement n° 74, précédemment réservé, prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives aux modalités de financement des dépenses sociales faites par les collectivités locales.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] Après l'article 2 (p. 4244) : son amendement n° 39 (*article additionnel*) déposé avec M. Paul Kauss et soutenu par M. Jacques Braconnier : relèvement de la limite fiscale attachée à la déductibilité du salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 7** (p. 4312) : soutient l'amendement n° 10 de M. Christian Poncelet prévoyant la non application de la réfaction accordée pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir aux terrains dont le prix d'acquisition n'excède pas 200000 francs hors taxes. **Après l'article 10** (p. 4330) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 (*article additionnel*) de M. Antoine Andrieux prévoyant la réduction de 100 p. cent dans la limite de 5000 litres par an des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grevant les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. **Article 13**. — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4341) : retrait par le Gouvernement d'une exonération destinée à inciter les Français à construire. Fraude fiscale et bons de caisse anonymes. **Après l'article 17**. — *Article 231 du CGI* (p. 4350) : son amendement n° 43 (*article additionnel*) exemption de paiement de la taxe sur les salaires pour les collectivités locales et leurs groupements, les services de lutte contre l'incendie, les bureaux d'aide sociale et les caisses des écoles ; retiré et repris par M. Maurice Papon.

Deuxième partie :

Travail et santé. — III. — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979]. — Rapporteur pour avis. (Santé) (p. 4732) : évolution comparée avec l'ensemble du budget de l'Etat ; la stagnation des dépenses de caractère sanitaire et social. Importance des dépenses obligatoires et absence de marge de manœuvre pour des actions sociales volontaristes. Régression des crédits d'investissement. Progression ralentie des crédits d'aide sociale et médicale ; le poids de cette aide sur le budget des collectivités locales. Crédits pour l'enfance et les handicapés. Pause dans les investissements sanitaires ; le retard dans la modernisation des plateaux techniques et l'humanisation. Besoins en personnels des services extérieurs ; la titularisation des vacataires des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). (p. 4733) : transfert aux collectivités locales de l'aide sociale aux personnes âgées. Succès de la politique du maintien à domicile et faible développement des services de soins à domicile. Habitat des personnes âgées. Création d'un système national de télé-alarme. Caisse nationale d'assurance vieillesse et aides ménagères ; la politique suivie par la Caisse de la région parisienne. Aides aux familles gardant leurs parents auprès d'elles. Recours à l'hébergement et suffisance de la capacité d'accueil des résidences et des foyers-logements. Nécessité d'améliorer la qualité de ces hébergements ; la suppression des hospices. Elaboration d'une carte sanitaire et sociale de long séjour. Inconvénients de la spécialisation des établissements de soins pour personnes âgées. Retard dans l'application de la loi du 4 janvier 1978 relative aux « forfaits-soins » pour les établissements de longs séjours. (p. 4734) : maîtrise des dépenses hospitalières et qualité des soins dispensés. Caractère dangereux du dilemme « budget global » ou « prix de journée éclaté ». Nécessité d'une décentralisation dans l'élaboration et l'exécution du budget de l'hôpital. Définition d'indicateurs de gestion. Fin du système d'intégration des déficits des exercices antérieurs dans les budgets prévisionnels. Organisation d'une procédure de faillite adaptée au service public. Recommandations de la commission des affaires sociales en ce qui concerne le domaine hospitalier et les personnes âgées. Avis favorable au projet de budget.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 10 bis** (p. 5253) : détaxation des carburants et caractère de service public du service des taxis. Se déclare défavorable à l'amendement n° 360 de M. Maurice Papon tendant à la suppression des dispositions de cet article instituant une détaxe sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sur la **proposition de loi de MM. François Dubanchet, Jean-Marie Bouloux, Auguste Chupin, François Collomb, Henri Goetschy, Bernard Lemarié, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Francis Palmero, Roger Poudonson, André Rabineau, Guy Robert, Marcel Rudloff, Raoul Vadepiéd, Charles Zwickert, Maurice Fontaine, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Charles-Edmond Lenglet, Louis Martin, Roger Moreau et Pierre Perrin**, tendant à modifier les **articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle** (n° 14, 1979-1980) [11 décembre 1979]. **Article 1**. — *Article 65 de la loi du 13 juillet 1967* (p. 5326) : son amendement n° 1 soutenu par M. Bernard Talon : maintien de la clause de réserve de propriété pour les marchandises transformées ; retiré.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [13 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5394) : adoption par la Commission de la motion préalable et démission de M. Jean Mézard, précédent rapporteur. Promesses d'un bilan de l'application de la loi de 1975, et de la mise en œuvre d'une politique familiale ; absence de réalisation et respect dû au législateur. Caractère fausement restrictif du projet de loi ; notion de détresse. Légalisation de l'avortement et banalisation de cette pratique ; rapport Monsaignon. Avortement et conception de l'égalité et de la solidarité. Avortement et fatalité. Conséquences du vote de la motion préalable par le Sénat. (p. 5395) : examen du texte voté à l'Assemblée nationale par la Commission Mixte paritaire. Refus de l'avortement et solidarité en faveur des femmes. **Question préalable** : sa motion n° 3 tendant à opposer la question préalable : décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion ; rejeté.

Suite de la discussion [14 décembre 1979] (p. 5466) : conséquences du texte en discussion : considérer la maternité comme une maladie. Remplacement de l'avortement par l'interruption volontaire de grossesse. Travaux de l'Institut national des études démographiques. Conséquences psychologiques et physiques de l'avortement. Utilité d'une politique familiale, humaine et généreuse. Absence du père dans le texte en discussion. (p. 5467) : sa proposition d'utilisation de « médecins des urgences familiales ». Coût d'un tel système ; sa valeur.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Article 1 A**. — *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5502) : son amendement n° 23 : pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques ; retiré. (p. 5503) : refus de revenir à un système répressif et pénal. (p. 5504) : absence de lien automatique entre détresse sociale et avortement. (p. 5507) : nécessité d'une reconduction provisoire de la loi de 1975. **Après l'article 1**. — *Article L.162-1 du code de la santé publique* (p. 5536) : son amendement n° 27 (*article additionnel*) situation de détresse et consultation d'un médecin des urgences familiales ; retiré. Système des urgences familiales et diminution du nombre d'avortements.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 bis** (p. 5556) : se déclare défavorable à l'amendement n° 117 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de l'obligation d'information sur les risques médicaux encourus. **Après l'article 1 quatuordecies**. — *Article L.162-12 du code de la santé publique* (p. 5587) : son amendement n° 38 (*article additionnel*) : danger pour la santé de la femme et pratique d'une IVG à toute époque ; recherche de la survie du fœtus viable ; rejeté (p. 5589) : problème du droit à la vie ou à la mort sur les enfants mongoliens. (p. 5591) : existence d'une loi d'orientation pour les handicapés.

CHERRIER (Lionel), sénateur de la Nouvelle Calédonie (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le texte du **projet de loi (n° 286, 1978-1979) modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances**, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale dans sa séance du 18 avril 1979, après déclaration d'urgence (n° 287, 1978-1979) [19 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi (n° 325, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et définissant les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat (n° 326, 1978-1979) [10 mai 1979].**

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi (n° 360, 1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française (n° 67, 1979 - 1980) [29 novembre 1979].**

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi (n° 361, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale complétant la loi n° 77-744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendance (n° 68, 1979-1980) [29 novembre 1979].**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 286, 1978-1979) [26 avril 1979].** - Rapporteur. - **Discussion générale (p. 993) :** modification de la loi du 10 décembre 1952 relative à la composition et à la formation du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie. Nouveau statut accordé au territoire de la Nouvelle-Calédonie dans la loi du 28 décembre 1976. Situation de blocage causée par le mode d'élection du Conseil de Gouvernement, la représentation proportionnelle. Plan de développement à long terme proposé par le Gouvernement. Position du groupe de l'union calédonienne. Complexité de la crise institutionnelle. Augmentation du nombre des conseillers dans la circonscription sud. Regroupement des petites formations politiques ; listes pouvant participer à la répartition des sièges. Situation en République fédérale d'Allemagne. (p. 994) : cas où aucune liste n'obtiendrait le minimum requis. Pourcentage de suffrages exprimés nécessaire pour obtenir la restitution du cautionnement et le remboursement des dépenses de propagande. Définition des règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat. Substitution du scrutin majoritaire à la représentation proportionnelle pour la désignation du Conseil de Gouvernement. Prise en compte de la moyenne d'âge des candidats au troisième tour de scrutin. Durée du mandat de l'Assemblée territoriale actuelle. (p. 995) : importance de la zone économique maritime de l'outre-mer français. Risque de boycott de la participation des territoires français aux prochains jeux du Pacifique. Nécessaire redéfinition des compétences relatives de l'Etat et du territoire pour une véritable autonomie de gestion. **Après l'article 2.** - **Article 7 de la loi du 28 décembre 1976 (p. 1004) :** son amendement n° 1 (*article additionnel*) : règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat ; adopté. **Article 3.** - **Article 9 de la loi de 1976 (p. 1005) :** son amendement n° 2 : élection au Conseil de Gouvernement, au troisième tour de scrutin, de la liste pour laquelle la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée ; adopté. **Article 4.** - **Article 11 de la loi de 1976 :** son amendement n° 3 : en cas d'égalité des suffrages pour un siège de conseiller de gouvernement, élection du plus âgé ; adopté. **Article 1 A (suite).** - **Article 2 de la loi du 10 décembre 1952 modifiée par la loi du 27 octobre 1966 (p. 1006) :** demande le retrait

de l'amendement n° 7, précédemment réservé, déposé par MM. Daniel Millaud et René Tinant, puis repris par M. Paul Pillet portant sur la suppression de cet article prévoyant d'augmenter d'un siège la représentation de la circonscription sud. **Article 5.** - **Article 13 de la loi de 1976 :** son amendement n° 4, identique à l'amendement n° 9 de MM. Daniel Millaud et René Tinant ; rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, qui a pour objet de permettre à un membre de l'Assemblée territoriale de retrouver son siège au cas où ses fonctions au Conseil de Gouvernement prendraient fin ; adopté. **Article 6.** (p. 1007) : son amendement n° 5 : suppression des dispositions de cet article prévoyant la dissolution de l'assemblée territoriale ; adopté. **Intitulé (p. 1008) :** son amendement n° 6 : coordination ; projet de loi modifiant les modes d'élection de l'assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances « et définissant les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat » ; adopté.

Commission mixte paritaire [3 mai 1979]. - **Discussion générale (p. 1087) :** mode d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement. Conclusions de la commission mixte paritaire et démission de ses fonctions de rapporteur. Désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur la dissolution de l'Assemblée territoriale. Conséquences de la dissolution. Attachement de la Nouvelle-Calédonie à la France. Politique des indépendantistes vis-à-vis des territoires français du Pacifique. (p. 1088) : demande le rejet des conclusions de la commission mixte paritaire. Déclaration du président de l'Assemblée territoriale.

Nouvelle lecture [10 mai 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale (p. 1181) :** Déclaration d'urgence du texte : la réintroduction par l'Assemblée nationale des dispositions sur la dissolution de l'Assemblée territoriale. Hostilité réaffirmée du Sénat à cette dissolution ; son soutien quant à la mise en œuvre du plan de développement économique et social à long terme de la Nouvelle-Calédonie. (p. 1182) : solutions proposées par la commission en cas de crise institutionnelle ; la définition de la notion de crise et le droit au dépôt de motions de censure. **Article 6.** - **Articles 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976 (p. 1183) :** son amendement n° 3 dont la première partie identique à l'amendement n° 2, de M. Etienne Dailly est soutenue par ce dernier : suspension collective ou individuelle des conseillers de Gouvernement ; dissolution de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement ; administration du territoire par le Haut commissaire en cas de suspension ou de dissolution ; adoptée. (p. 1188) : son amendement n° 3, dans sa deuxième partie : rejet d'une motion de censure et impossibilité d'en déposer une nouvelle au cours de la même session de l'Assemblée territoriale ; retirée (p. 1189) : Accepte l'amendement n° 4 de M. Daniel Millaud relatif au droit de dépôt d'une seule motion de censure par session ordinaire.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** - **Suite de la discussion [26 octobre 1979]. Article 128.** - **Après l'article L. 251-6 du code des communes (p. 3590) :** soutient l'amendement n° V-69 (*article additionnel*) de MM. Jacques Boyer-Andrivet et Raoul Vadepiéd instituant la possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecter le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrages ou effectué la gestion.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Territoires d'outre-mer [24 novembre 1979] (p. 4412) : diminution relative des crédits de paiement. Participation importante des différents ministères techniques. Diminution constante de la subvention budgétaire pour la Nouvelle-Calédonie. Définition d'une aide conventionnelle et contractuelle de l'Etat et prise en charge des dépenses de fonctionnement. Nécessité d'une réforme de la fiscalité locale. Actions sociales en faveur des plus défavorisés. Journée des Handicapés à Nouméa. (p. 4413) : chômage et création d'un système d'aides. Attente d'un plan économique et social de relance de l'économie de Nouvelle-Calédonie. Difficultés d'emprunt du territoire. Définition nécessaire dans une loi de programme des engagements financiers réciproques de l'Etat et du territoire. Renouveau de la garantie de l'Etat à la caisse de stabilisation des recettes fiscales du nickel. Dotation globale de fonctionnement et communes de Nouvelle-Calédonie. Elaboration d'un texte sur la réforme foncière. Rachat des terres et création de rentes viagères. Actualisation du code du travail outre-mer. Fonction publique et

baisse de l'index de correction. (p. 4414) : difficultés d'inscription des étudiants d'outre-mer dans les écoles métropolitaines. Réforme électorale de l'assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement. Rejet par le Sénat de l'amendement portant dissolution de l'assemblée territoriale. Mode d'élection des membres du Conseil de Gouvernement. Clarification de la situation politique calédonienne. Utopie de l'indépendance.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — V. — Recherche [26 novembre 1979]. (p. 4426) : intérêt d'une régionalisation de la recherche en Métropole et outre-mer. Rayonnement de la France au plan international par la mobilisation du potentiel régional. Mobilité des chercheurs ; utilisation rationnelle des gros appareils de recherche ; bonne insertion dans le milieu d'accueil. Développement de la recherche dans un environnement universitaire, économique et industriel. Généralisation éventuelle des contrats avec les établissements publics régionaux. Développement de la recherche en Nouvelle-Calédonie ; colloque international de Nouméa consacré aux substances naturelles d'intérêt biologique du Pacifique. Résultats encourageants dans la lutte contre le cancer et la leucémie. Substances marines à intérêt pharmaceutique ; participation de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie adopté par l'Assemblée territoriale.

Défense [29 novembre 1979] (p. 4618) : spécificité de l'action des auxiliaires de gendarmerie du groupement de Nouvelle-Calédonie. Absence de parité de ces auxiliaires avec ceux de Polynésie et des membres de la police de Nouvelle-Calédonie. Nécessité de leur donner une formation de gendarme. Intégration de ces auxiliaires dans le corps de gendarmerie d'outre-mer et abrogation du statut d'auxiliaire.

Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports [3 décembre 1979] (p. 4786) : insuffisance des crédits budgétaires du sport. (p. 4787) : situation satisfaisante de l'éducation physique et sportive dans le second degré. Création de postes de professeur et horaires d'enseignement. Importance grandissante accordée au sport ; l'exemple du baccalauréat. Académisme des cours et des examens sportifs. Ouverture vers des sports plus variés et vers les clubs. Insuffisance des crédits d'équipements sportifs. Concomitance entre réalisation d'un établissement scolaire et équipements sportifs. Situation du sport dans la Nouvelle-Calédonie ; les performances aux Jeux du Pacifique Sud. Problèmes financiers, administratifs et techniques du sport calédonien.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). Suite de la discussion [16 décembre 1979]. Après l'article 3 (p. 5594) : sur l'amendement n° 99 (article additionnel) de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues concernant l'application de la présente loi dans les départements d'outre-mer, son sous-amendement n° 174 déposé avec M. Daniel Millaud et soutenu par ce dernier restreignant cette application.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides** (n° 91, 1979-1980) [18 décembre 1979]. Article unique (p. 5695) : sauvegarde des droits des Français des Nouvelles-Hébrides ; problème de l'indemnisation. Vote favorable sur le projet du groupe UREI.

— **Projet de loi relatif à Mayotte** (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5698) : attachement des Mahorais à la France ; referendum du 22 décembre 1974. Loi du 24 décembre 1976 et octroi d'un statut particulier à Mayotte. Délai de trois ans. (p. 5699) : insuffisance de l'ensemble des actions gouvernementales pendant ce délai. Souveraineté française sur Mayotte et attitude de l'ONU. Volonté de rester Français et attachement des Mahorais au statut départemental. Adaptation de ce statut aux conditions économiques spécifiques de Mayotte.

CHOCHOY (Bernard), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

CHUPIN (Auguste), sénateur du Maine-et-Loire (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi (n° 332, 1978-1979) modifié par l'Assemblée nationale relatif aux transports publics d'intérêt local (n° 345, 1978-1979) [23 mai 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 719) : problèmes des pays de la Loire ; vitalité démographique exceptionnelle et mutations agricoles. Difficultés du département du Maine-et-Loire. Exportation et importation textiles ; la production de Cholet. (p. 720) : accords en cours de négociation avec le Portugal.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local. — Deuxième lecture** (n° 529, 1977-1978) [6 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1749) : modernisation de la législation sur les voies ferrées d'intérêt local. Importants progrès technologiques ; accroissement de la responsabilité des communes, des départements et des régions. Article 1 (p. 1752) : cas particulier des équipements de montagne. S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues concernant l'application des nouvelles dispositions aux services de transport public de voyageurs ou de marchandises exploités en régie par « un ou plusieurs établissements publics régionaux ». Article 8 (p. 1753) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues prévoyant le contrôle de l'autorité compétente sur les services de transports publics d'intérêt local seulement en ce qui concerne les questions de sécurité ; contrôle fait à la demande des autorités organisatrices en ce qui concerne les questions commerciales. Article 9 (p. 1754) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Darras relatif à l'abaissement à 70000 habitants du seuil de population à partir duquel certaines communes et établissements publics sont autorisés à instituer un versement destiné aux transports en commun.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. Article 63. — **Article 1957-1 du code général des impôts** (p. 5211) : son amendement n° 314 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Schiélé : prise en compte de la mauvaise foi du contribuable pour le rejet total ou partiel d'une demande d'annulation ou de réduction d'imposition ; rejeté. (p. 5212) : son amendement n° 315 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Schiélé : non application des dispositions de cet article en cas de désistement accepté par l'administration fiscale ; devenu sans objet. Son amendement n° 316 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Schiélé : paiement des intérêts entre la saisie de la juridiction administrative et le paiement effectif des cotisations ; retiré au profit de l'amendement n° 320 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues.

CICCOLINI (Félix), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Rapport d'information établi au nom de la **délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française**, instituée par l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 (n° 56, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 27 [11 avril 1979] (p. 380) à M. le ministre de l'intérieur : les **impôts locaux**. — Retirée le 14 mars 1979 (p. 381).

Questions n° 212 de M. Louis Minetti, n° 239 de M. Henri Caillavet et n° 272 de M. Jean Francou : **l'élargissement de la communauté économique européenne (CEE)**. — Discutées le 9 octobre 1979 (p. 3052) : élargissement de la Communauté et garantie de la démocratie politique. Dangers économiques de l'élargissement. Aggravation de la situation économique dans la région Provence-Côte-d'Azur ; son exclusion du plan Grand Sud-Ouest. Richesses agricoles de cette région. Caractère indispensable des économies rurales.

Question n° 278 [4 octobre 1979] (p. 2986) à M. le ministre de l'intérieur : les **forêts (incendies de forêts en région méditerranéenne)**. — Discutée, avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259, 260 et n° 287 de M. Jean Francou, le 30 octobre 1979 (p. 3620) : caractère dramatique des incendies de l'été 1979. Insuffisance des mesures prévues par la loi du 12 juillet 1966 sur la forêt méditerranéenne. Mises en garde faites par le conseil général des Bouches-du-Rhône. Changement des conditions économiques et touristiques et accroissement du risque d'incendie. Incohérence des structures de lutte contre l'incendie. Richesses des forêts. Réaction de l'union des maires des Bouches-du-Rhône. Hauteur de l'engagement financier du département des Bouches-du-Rhône. Action de l'établissement public régional. Efficacité des actions entreprises dans les Landes. Nouvelle organisation de prévention et de lutte ; la décentralisation des décisions. Meilleure formation pour la lutte contre l'incendie (p. 3621) : constitution d'unités militaires spécialisées. Mise en place d'un système d'alerte instantanée ; l'importance des transmissions. Entretien de la forêt ; le débroussaillage. Multiplication des pistes et des « routes du feu ». Vétusté et lourdeur du matériel employé ; multiplication des moyens humains ; les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Efficacité des Canadairs et DC 6. Utilisation de produits désoxygénants. Elaboration d'un plan de prévention et de reboisement. Importance de la participation des populations locales. Création d'un organisme de travail commun à l'Etat, la région et les collectivités locales. (p. 3622) : négociation d'un contrat entre ces divers partenaires.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale**. (p. 3936) : situation des départements et des communes quant à leurs ressources. Part accordée aux collectivités locales dans les autres pays européens. Démocratie et décentralisation. Détérioration de la situation depuis une quinzaine d'années. Forfaitisation des subventions de l'Etat, réduction de la durée de remboursement des emprunts et augmentation de leur taux. Application conditionnelle des nouvelles dispositions. Encadrement de la liberté des conseils municipaux. (p. 3937) : travaux de la commission des taxations foncières. Assiette de la taxe d'habitation. Utilité d'un impôt local sur les entreprises. Aides qui doivent être apportées à certaines

entreprises artisanales. Difficultés de la coopération et de la mutualité agricoles. Traitement privilégié nécessaire en faveur des entreprises de main d'œuvre. Transferts excessifs opérés par l'Etat au détriment des collectivités locales.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3970) : taux d'imposition des entreprises comparé avec les pays étrangers. (p. 3971) : dépassement de la moyenne nationale et efforts d'équipement.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième lecture :

Radiodiffusion-télévision française [3 décembre 1979] (p. 4801) : démocratie et importance de la radio et de la télévision. Propositions du groupe socialiste à ce projet de budget. Faiblesse de la Société française de production. Attribution de la carte de producteur à TF1 et Antenne 2. Caractère néfaste du système de répartition de la redevance. Pauvreté et médiocrité des programmes. Absence de la notion de service public dans les sociétés ; le principe du service rendu. (p. 4802) : détournement du monopole au profit de l'exécutif. Participation de l'Etat à la Sofirad. Cas des élections européennes et des participations aux émissions FR3-Ile-de-France. Attribution des canaux du satellite franco-allemand de communication. Maintien et décentralisation du monopole. Radios pirates et expression d'un besoin. Technologies nouvelles et actualisation de la réglementation administrative. Création d'un Conseil national de radio-télévision.

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4851) : vote négatif du groupe socialiste sur le projet de budget en discussion. Sentiment d'insécurité de la population. Problème d'effectifs et d'équipement. Nécessité de constructions nouvelles ; différentes catégories de personnels, changements d'affectation. Efforts substantiels consentis dans le domaine de la formation et du recyclage. (p. 4852) : interventions de la police qui paraissent davantage des brigades que des nécessités pour le maintien de l'ordre ; diminution du nombre des bavures par l'amélioration de la formation des policiers. Justice administrative ; lenteur de la procédure ; danger du système du juge unique. Diminution du nombre des litiges que pourrait procurer un meilleur fonctionnement des services de préfecture. Emplois nécessaires pour l'informatique. Sécurité et risques encourus du fait des incendies ; non utilisation des canadairs. Situation des sapeurs-pompiers ; déroulement et durée de carrière, indices et promotion. Situation indicielle du cadre « A ». Nécessaire indexation de la prime de vétérance. (p. 4853) : cause des incendies de forêts. Nécessité d'un système d'alerte instantanée. Nombre des canadairs. Danger atomique ; conséquences d'une aggravation de la situation internationale sur le moral des populations ; construction d'abris. Rythme des dépenses d'investissement des collectivités locales ; aide de l'Etat à celle-ci. (p. 4854) : sens de ses responsabilités et de la solidarité caractéristiques de la population française.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi de MM. François Dubanchet, Jean-Marie Bouloux, Auguste Chupin, Francisque Collomb, Henri Goetschy, Bernard Lemarié, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Francis Palmero, Roger Poudonson, André Rabineau, Guy Robert, Marcel Rudloff, Raoul Vade pied, Charles Zwickert, Maurice Fontaine, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Charles-Edmond Lenglet, Louis Martin, Roger Moreau et Pierre Perrin**, tendant à modifier les **articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle** (n° 14, 1979-1980) [11 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5324) : opposabilité de la clause de réserve de propriété au créancier et amoindrissement des privilèges du fisc et de la Sécurité sociale. Opposabilité de la clause de réserve et application des règles définies pour les marchandises consignées. (p. 5325) : bénéfice de l'opposabilité de la clause pour les petites et moyennes industries et les grandes sociétés. Abstention du groupe socialiste.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5344) : système judiciaire et mécontentement des juges. Projet gouvernemental et réaction des syndicats représentatifs des magistrats ; journée d'action du 6 novembre 1979. Modifications du projet par l'Assemblée et relations avec le Gouvernement. Effectifs de la magistrature et prolongations successives de la loi organique de 1970 sur la nomination des juges à titre contractuel. (p. 5345) : parts respectives entre recrutement latéral et celui de l'Ecole de la Magistrature (ENM). Manque de magistrats dans la

tranche d'âge de 35 à 50 ans et responsabilité du Gouvernement. Insuffisance des recrutements par l'ENM. Nécessité d'établir un plan de recrutement. Lenteur de la procédure judiciaire et rapport annuel de la Cour de cassation ; perte de confiance en la justice. Nombre de magistrats par rapport à la population et comparaison avec les pays étrangers. Substitution de la notion de postes nécessaires à celle de postes vacants. Budget de 1980 et faible recrutement de magistrats. Non respect de l'indépendance judiciaire ; Conseil supérieur de la Magistrature et décisions d'extradition au mépris du droit d'asile. (p. 5346) ; indépendance du pouvoir judiciaire et nomination par le Président de la République de trois membres du Conseil supérieur de la Magistrature dans l'affaire des terrains de Ramatuelle. Vacances de postes et création des magistrats volants ; systématisation de la délégation. Atteinte au principe de l'inamovibilité. Magistrats « volants » et suspicion à l'égard de la justice. Prudence dans l'application du recrutement latéral ; conditions et parts par rapport au recrutement de l'ENM. Qualité des promotions de l'ENM. Composition et rôle consultatif de la Commission d'intégration. Démocratisation du Conseil supérieur de la Magistrature. Elargissement des promotions de l'ENM. (p. 5347) ; Vote défavorable du groupe socialiste.

– **Proposition de loi relative à la détermination du ressort de certains conseils de prud'hommes** (n° 20, 1979-1980) [12 décembre 1979]. **Après l'article unique** (p. 5372) son amendement n° 9 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : augmentation des taux de l'impôt sur les opérations de bourse pour permettre d'allouer des indemnités aux citoyens chargés de la tenue des bureaux de vote ; rejeté. – **Explication de vote sur l'ensemble** : vote hostile du groupe socialiste sur le texte en discussion. Imprévoyance du Gouvernement quant à l'application de la loi du 18 janvier 1979.

– **Projet de loi modifiant le taux des amendes pénales en matière de contravention de police** (n° 18, 1979-1980) [12 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5377) : modification de l'équilibre nécessaire entre les différentes pénalités. Relèvement du montant des amendes correctionnelles. Evolution du niveau de vie des Français. Problème du cumul des amendes de cinquième classe, délits contraventionnalisés. **Article 1.** – *Article 466 du Code pénal* (p. 5379) : s'oppose aux amendements n° 1 de M. Marcel Rodloff concernant la fixation à 6000 F du montant maximum de l'amende pour contravention de police et n° 11 de M. Alain Peyrefitte prévoyant la fixation à 50 F minimum et 6000 F maximum du montant de l'amende pour contravention de police. **Après l'article 1.** – *Article 5* (p. 5380) : soutient l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : non cumul pour les contraventions de cinquième classe ; rejeté. **Article 2** (p. 5381) : soutient l'amendement n° 5 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la fixation à dix jours du maximum des peines d'emprisonnement qui peuvent être prononcées en matière de contravention. – **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5383) : vote défavorable du groupe socialiste sur le texte en discussion. Conditions particulièrement rigoureuses du fonctionnement du système répressif français. Augmentation du nombre de personnes emprisonnées. Contradiction des nouvelles dispositions avec l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme.

– **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5708) : importance économique de ce projet. Travaux de la commission « Louis Joxe ». Economies d'énergie et liaison Rhin-Rhône. Distance entre Strasbourg et Port-Saïd par la liaison Rhin-Main-Danube, la liaison Rhin-Rhône et par le Rhin seul. Répercussions économiques sur la région de Marseille. Echange économique et effet multiplicateur de la voie d'eau. Participation des régions.

CLUZEL (Jean), sénateur de l'Allier (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une **assurance veuvage au profit des conjoints survivants qui n'ont pas atteint l'âge d'attribution d'une pension de réversion au titre d'un régime obligatoire d'assurance vieillesse** (n° 197, 1978-1979) [3 janvier 1979].

Rapport fait en conclusion des travaux de la commission d'enquête parlementaire, sur les **conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision** (n° 373, 1978-1979) [dépôt annoncé le 6 juin 1979, enregistré le 12 juin 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Anciens combattants** (n° 50, annexe n° 3, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Radiodiffusion et Télévision** (organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974) (n° 50, annexe 46, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2305 : les mines et carrières (exploitation des richesses minières du département de l'Allier) à M. le ministre de l'industrie [JO Débats 21 septembre 1978] (p. 2249). – Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) le 11 mai 1979 (p. 1231, 1232).

Questions n° 2390 : l'allègement des formalités pour les exportateurs de M. Maurice Prévotau lors de la réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, le 18 mai 1979 (p. 1384).

Question n° 2394 : les relations financières internationales (financement des échanges économiques Est-Ouest) à M. le ministre du commerce extérieur [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). – Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications le 18 mai 1979 (p. 1385).

Question n° 2395 : les télécommunications (organisation des services territoriaux des télécommunications) à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). – Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, le 18 mai 1979 (p. 1382).

Question n° 2401 : la Communauté économique européenne (CEE) (négociations concernant le système dit des montants compensatoires) à M. le ministre de l'agriculture [JO, 1^{er} mars 1979] (p. 310).

Question n° 2480 : les télécommunications (caractère expérimental de l'organisation des services territoriaux des télécommunications) à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [JO, Débats 25 avril 1979] (p. 935).

Question n° 2521 : la famille (rapport sur une politique globale de la famille) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 1^{er} juin 1979] (p. 1633).

Question n° 2577 : la radiodiffusion et télévision (suites réservées à l'enquête parlementaire sur les programmes de télévision) à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 21 septembre 1979] (p. 2834). – Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, le 19 octobre 1979 (p. 3401, 3402).

Question n° 2582 : l'élevage (sauvegarde de l'élevage ovin) à M. le ministre de l'Agriculture [JO, Débats 5 octobre 1979] (p. 2999). – Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture, le 26 octobre 1979 (p. 3567).

Question n° 2583 : l'élevage (aide aux éleveurs de bovins) à M. le ministre de l'Agriculture [JO, Débats 5 octobre 1979] (p. 2999). – Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture, le 26 octobre 1979 (p. 3568).

Question n° 2594 : la circulation routière (usage des codes dans les agglomérations) à M. le ministre de l'intérieur [J.O. Débats 19 octobre 1979] (p. 3390). — Réponse de M. Joël le Theule, ministre des transports, le 16 novembre 1979 (p. 4014. 4015).

Questions orales avec débat :

Question n° 130 [10 octobre 1978] (p. 2430) à M. le ministre de la Culture et de la communication : les jeunes (politique en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'audiovisuel). — Discutée le 17 avril 1979 (p. 790) : qualité des émissions audio-visuelles destinées à la jeunesse. Accès et transmission de la culture aux enfants. Multiplication des erreurs de langage de notre télévision. Difficultés de l'enseignement du français dans le primaire et le secondaire. Qualité de la langue anglaise diffusée sur la BBC. Qualité du langage et obligations du cahier des charges des sociétés nationales de radio et de télévision. Télévision et loisirs des jeunes. Retard de la France dans les émissions éducatives destinées à la jeunesse : l'exemple anglais. (p. 791) : études de l'institut national audio-visuel (INA) sur la télévision éducative. Formation scolaire et télévision. Divertissement et télévision ; l'ouvrage de Mary Winn. *TV - drogue*. Nocivité des émissions spécialement faites pour la jeunesse. Participation des jeunes aux programmes de télévision. Prévention de la violence ; le rapport de la commission canadienne dite de l'Ontario. (p. 792) : Dramatisation de la réalité sociale par la télévision. Lucidité de la jeunesse. Code de bonne conduite de la télévision britannique. Fascination et domination de la télévision. Responsabilité du gouvernement et des programmeurs.

Question n° 146 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le ministre de la culture et de la communication : l'éducation (rôle de l'audiovisuel dans le système éducatif).

Question n° 147 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le ministre de la Culture et de la communication : la radiodiffusion et la télévision (matériels d'enregistrement des programmes de télévision). — Discutée avec ses questions n° 151 et n° 269 et avec les questions n° 227 de M. Bernard Parmantier, n° 237 et n° 265 de M. Henri Caillavet, le 9 octobre 1979 (p. 3067) : conséquences juridiques et politiques de l'introduction de nouveaux matériels d'enregistrement et de reproduction ; utilisation des satellites de diffusion directe ; adaptation du monopole et création de radios locales. Défense de la langue et de la culture françaises. Nécessaire suspension des poursuites engagées contre les responsables des radios dites libres. Objectifs et moyens des services publics et de l'audiovisuel. Utile création, à titre expérimental, d'une dizaine de radios locales, dans le cadre du service public. Nouveaux matériels d'enregistrement ; place de la France dans la conquête du marché. (p. 3068) : protection de la propriété littéraire et artistique. Importance des multinationales américaines sur le marché de vente de disques et de cassettes sonores. Part prépondérante de la production pornographique sur le marché de la vidéocassette. Refonte envisagée du règlement international des radiocommunications ; l'attitude de la France à la conférence de Genève. Problèmes posés par l'apparition des satellites à diffusion directe. (p. 3069) : risques de colonisation culturelle. Satellites de télécommunications, satellites de télévision. Satellites et monopole d'Etat des télévisions nationales. (p. 3075) : service public de l'audiovisuel ; intérêts particuliers, politiques, commerciaux, idéologiques... Suppression du monopole de la société suisse de radio et de télévision, envisagé dans le cadre d'une nouvelle conception globale de l'information. Nécessaire ouverture du service public aux différentes familles d'esprit françaises. Temps de parole qui devrait être accordé aux différentes provinces. Evoque les soupçons de manipulations qui pèsent sur la rédaction des journaux télévisés ou radiophoniques. (p. 3076) : création de radios locales ; missions qui pourraient leur être dévolues. Exemple du système anglais. Développement des radios locales dans le cadre de l'extension du service public. Risques de stations pirates. Garanties qui devront être accordées aux organes régionaux de presse écrite.

Question n° 151 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le ministre de la culture et de la communication : les télécommunications (révision générale du règlement des radlos-communications). — Discutée, avec ses questions n° 147 et n° 269 et avec les questions n° 227 de M. Bernard Parmantier, n° 237 et n° 265 de M. Henri Caillavet, le 9 octobre 1979 (p. 3067, 3068, 3069, 3075, 3076).

Question n° 163 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le ministre de l'Agriculture : les prix agricoles (fixation des prix agricoles). — Discutée, avec la question n° 169 de M. Louis Minetti ; remplacé par M. Jacques Eberhand, le 24 avril 1979 (p. 902) : conséquences de la mise en place de l'Europe verte. (p. 903) : l'évolution des

revenus des agriculteurs. Constats sur le marché commun agricole ; montants compensatoires monétaires. Convergence des politiques économiques et monétaires européennes. Activité des technocrates de Bruxelles. Situation en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. (p. 904) : nécessaire augmentation des prix au prorata de l'augmentation des charges pour la formation de revenus agricoles convenables.

Question n° 197 [3 avril 1979] (p. 534) à M. le ministre de l'Agriculture : les exploitants agricoles.

Question n° 206 [10 avril 1979] (p. 665) à M. le ministre du budget : les pensions militaires d'invalidité. — Discutée, avec les questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort, le 16 mai 1979. (p. 1269) : émotion suscitée par ce projet de réforme. (p. 1270) : mesures de rationalisation modérant la progression de certaines dépenses et supprimant certains abus. Réforme du régime des pensions militaires d'invalidité ; le non cumul d'un traitement et d'une pension ; la suppression de certains suppléments d'invalidité, la fiscalisation partielle des pensions et la révision éventuelle des pensions accordées. Statut spécial des déportés. Responsabilité de la réforme proposée. Atteinte aux droits des anciens combattants et emploi de la procédure du vote bloqué. (p. 1280) : attachement du Parlement à la défense des droits à réparation des anciens combattants. Demande la communication du nombre et du coût des abus constatés.

Question n° 269 [2 octobre 1979] (p. 2885) à M. le ministre de la culture et de la communication : la radiodiffusion et télévision (monopole de la radiodiffusion-télévision). — Discutée, avec ses questions n° 147 et n° 151, et avec les questions n° 227 de M. Bernard Parmantier, n° 237 et n° 265 de M. Henri Caillavet, le 9 octobre 1979 (p. 3067, 3068, 3069, 3075, 3076).

Question n° 285 [18 octobre 1979] (p. 3384) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale : les prestations familiales.

Question n° 293 [25 octobre 1979] (p. 3542) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale : la famille (politique familiale). — Discutée, avec les questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudou et n° 301 de M. Philippe de Bourgong, le 6 novembre 1979. (p. 3653) : organisation du débat politique au Parlement. Prise en compte des modes de vie et des aspirations de la famille française. Nécessité d'une politique d'ensemble. Comité interministériel sur la famille et déroulement du débat au Sénat. Modification de la structure familiale. Développement des divorces. Maîtrise actuelle de la procréation. Influence des média sur la mentalité familiale. Difficultés économiques et sociales et diminution du nombre d'enfants. Relations familiales et interactions étatiques. Réduction néfaste de la politique familiale à une politique de natalité. Natalité et problèmes économiques, sociaux ou historiques. (p. 3654) : diminution du niveau de vie des familles. Nécessité d'une action cohérente et concrète sur tous les éléments du train de vie. Fiscalité et famille. Action sur les comportements collectifs. Compare la situation des enfants et celle faite aux animaux domestiques. Situation démographique de la République Fédérale d'Allemagne. Nécessité d'une grande loi d'orientation sur la famille à l'instar de celle sur l'agriculture ou les collectivités locales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. — Discussion générale (p. 19) :** situation des femmes et veuves chefs de famille. Améliorations apportées à la législation pour assurer la protection sociale des veuves ; les propositions du groupe d'étude sur les problèmes du veuvage ; la proposition de loi instituant une assurance-veuvage au profit du conjoint survivant n'ayant pas atteint l'âge d'attribution d'une pension de reversion. Engagement du Gouvernement sur ce problème dans le programme de Blois. Attribution aux jeunes demandeurs d'un premier emploi d'une allocation forfaitaire.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492 1977-1978 et 231, 1978-1979) [16 mai 1979]. — Discussion générale (p. 1285) :** caractère symbolique et nécessaire de la célébration du 8 mai.

Réconciliation avec le peuple allemand et célébration de la victoire sur le fascisme. (p. 1286) : souhaite un développement de l'instruction civique dans les écoles.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale**. Son intervention lue par M. Marcel Rudloff (p. 1441).

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979) [12 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1777) : principe constitutionnel du droit de grève. Abus du droit de grève ; l'exemple des préavis. Atteinte au droit de grève. Diffusion du programme minimum et publicité. Réquisition et maintien des rémunérations des grévistes. (p. 1778) : mise en œuvre automatique du service minimum. Caractère de précédent dangereux de la proposition de loi ; la suppression de facto du droit de grève. Importance de la télévision pour certaines catégories sociales. Aggravation du préjudice subi par les téléspectateurs ; le choix entre le service minimum ou l'absence totale de programme. Rapport de la commission d'enquêtes sur les conditions de financement des programmes à la télévision. Demande, au nom du groupe de l'union centriste, le retrait du texte de l'ordre du jour.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article unique**. — **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion à la télévision** (p. 2087) : nécessité de la suppression de l'automatisme du service minimum. Non création d'une catégorie particulière de personnels à l'intérieur du service public. S'oppose à l'amendement n° 21 de M. Henri Caillavet relatif aux conditions formelles du dépôt de préavis et à l'impossibilité de dépôt d'un nouveau préavis pendant le délai du préavis initial ou de la grève qui l'a suivi. (p. 2089) : absence d'un droit à l'image. (p. 2093) : défense du service public de la radiodiffusion-télévision française et développement des techniques de communication. Avenir du monopole. Se déclare défavorable aux amendements de M. Henri Caillavet n° 1 concernant la désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public ; la grève et la mise en place du service minimum et n° 2 relatif à la décision de grève prise par la majorité des personnels des sociétés nationales de programme ou de radiodiffusion. Se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Michel Caldaguès et plusieurs de ses collègues prévoyant la désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public ; la grève et la possibilité de déclenchement du service minimum. **Article 26, paragraphe III (nouveau)** (p. 2099) : Reprend l'amendement n° 3 de M. Michel Miroudot : la définition des programmes du service minimum à la radiodiffusion et à la télévision ; adopté. (p. 2101) : son amendement n° 8, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction de la part de redevance aux sociétés nationales de télévision en cas de grève ; retiré. (p. 2103) : son amendement n° 11, déposé avec plusieurs de ses collègues : définition par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application du présent article ; devenu sans objet. **Explication de vote sur l'ensemble** : (p. 2104) : défense du service public à la radio-télévision française. Respect du droit de grève des personnels. Défense des intérêts des téléspectateurs. Diminution des causes de grève. Grève et mauvais fonctionnement d'organismes de la radio-télévision. Dénaturation de la réforme de 1974. (p. 2105) : exemples anglais et danois. Avenir de la création audio-visuelle. Le groupe de l'Union centriste et démocrate de progrès votera ce texte.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3 ter. Article 1648 A du code général des impôts** (p. 3996) : sur l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'établissement à caractère exceptionnel et la péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental, son sous-amendement n° 138 : limitation du prélèvement de péréquation à 75 p. 100 des bases excédentaires ; retiré. Déclare l'UCDP favorable à l'amendement n° 45.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). — **Suite de la discussion des articles de la première partie** [23 novembre 1979]. **Article 7** (p. 4311) : son amendement n° 81, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Francis Palméro, cosignataire : diminution de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir pour la valeur du prix du terrain excédant la somme de 200000 francs ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4503) : situation de l'élevage bovin en France, en République fédérale d'Allemagne et en Italie. Importations en provenance de l'Argentine. Stagnation du revenu des éleveurs ; l'exemple de l'Allier. Aides communautaires. Stimulation de l'abattage des vaches laitières. Utile institution d'une prime à la vache allaitante. (p. 4504) : difficultés de la France face à ses partenaires européens et notamment à la Grande-Bretagne en ce qui concerne l'élevage ovin. Négociations préparatoires à la réunion du Conseil européen de Dublin. Impossible compromis ; nécessaire établissement d'un règlement communautaire aussi proche que possible du règlement national. Exode rural. Conséquences néfastes des montants compensatoires monétaires ; leur bénéfice pour la République fédérale d'Allemagne. Déficit de la balance commerciale pour les productions animales ; importance relative des exportations de denrées agricoles non transformées. Dépendance de la France en matière de technologie appliquée aux industries agro-alimentaires, l'exemple des machines-outils et de l'ingénierie. Promotion de leurs produits laitiers à l'étranger, organisée par les Pays-Bas. Mesures gouvernementales pour favoriser les investissements dans le secteur des industries agro-alimentaires. Promotion des produits français à l'étranger ; absence de politique de conquête des marchés extérieurs par la Communauté économique européenne. Insuffisance du bénévolat pour assurer la bonne marche des foyers ruraux. Nécessité de conserver certaines races d'animaux domestiques actuellement en péril. Institut pour la recherche et l'application de l'agriculture biologique.

Radiodiffusion télévision française [3 décembre 1979]. — **Rapporteur spécial** (p. 4796) : budget 1980 et nouvelle ère de l'audiovisuel. Recommandations de la commission sénatoriale d'enquête. (p. 4797) : insuffisance de la création d'origine française. Longueur et complexité de l'organisation. Laxisme dans la gestion. Course à l'audience et à la publicité entre les trois chaînes. Radios périphériques et Radio-France. productions du cinéma et de la musique française. Présence française sur les ondes internationales. Retour en force de la publicité clandestine. Langage utilisé par la radio-télévision. Permanence de la violence et succession de comités sur ce problème. Importance excessive apportée à la publicité. (p. 4798) : responsabilité des présidents de chaînes devant le Gouvernement. Pratique des dotations précipitatives. Bénéfices et prélèvement par l'Etat au titre de la TVA. Insuffisance des contrôles à l'intérieur des sociétés. Contrôle des achats de production étrangère. Création d'une autorité publique responsable de l'audiovisuel. Evolution du monopole. Nécessité d'un texte sur les objectifs et les moyens du service public de l'audiovisuel. Création de radios locales. Développement des radios et télévisions régionales. Extension des expériences des radios de services par Radio-France. Rentabilité et service public de la télévision. Service public et réponse aux vrais besoins du pays. (p. 4799) : service public et lutte contre toute tentative d'appropriation. (p. 4809) : rend hommage au personnel de la radio et de la télévision. Se félicite des créations de radios locales autonomes. Noël et publicité sur les jouets. Retransmission des débats du Sénat par la radio et la télévision. Culture française à l'étranger. Production audiovisuelle étrangère en France. (p. 4810) : culture et radio-télévision. — **Examen des crédits. Article 57** (p. 4812) : s'oppose à l'amendement n° 263 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues tendant à la diminution du taux de la TVA sur les recettes de la redevance et à sa compensation par des ressources nouvelles. (p. 4813) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 261 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la consultation nécessaire du Parlement pour l'utilisation de la dotation de TDF à l'étude de satellites de diffusion.

Transports [6 décembre 1979]. — **Examen des crédits**. — **Etat B** (p. 5010) : son amendement n° 301, déposé avec M. Edouard Bonnefous : réduction indicative des crédits du titre III (suppression des crédits attribués aux campagnes d'information menées au titre de l'obligation d'allumer les codes en ville) ; adopté.

Anciens combattants [8 décembre 1979]. — **Rapporteur spécial** (p. 5086) : principales caractéristiques du budget en discussion. Institution nationale des invalides ; travaux de rénovation. Veuves de la guerre 1914-1918. Situation des Français incorporés de force dans l'armée allemande. (p. 5087) : décisions d'attribution de la carte du combattant aux combattants d'Afrique du Nord. Situation des pensionnés et des retraités. Absence de mesures relevant les taux de la pension normale simple allouée aux veuves de guerre ; non amélioration du sort des ascendants. Majoration à l'Assemblée nationale des crédits du budget des anciens combattants. Relève-

ment du plafond des retraites mutualistes. Modalités de révision du rapport constant. Concertation entre les parlementaires, l'administration et les représentants des principales catégories de pensionnés. Travaux de la commission tripartite. (p. 5088) : commémoration du 8 mai 1945 ; association de la jeunesse aux manifestations. Poursuite de l'effort entrepris pour l'attribution de la Légion d'Honneur aux anciens combattants de 1914-1918. — **Examen des Crédits.** Etat B (p. 5110) : s'oppose à l'amendement n° 306 de M. Robert Schwint relatif à la suppression des crédits du titre III concernant les anciens combattants. (p. 5111) : s'oppose à l'amendement n° 307 de M. Robert Schwint prévoyant la suppression des crédits du titre IV concernant les anciens combattants.

— **Projet de loi de finance rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. **Article 15** (p. 5639) : son amendement n° 29 soutenu par M. Adolphe Chauvin et identique aux amendements n° 8 de M. Jean Philippe Lecat et n° 18 de M. Jacques Carat : rétablissement des crédits, supprimés par l'Assemblée nationale, prévus pour la dotation en capital de la Société française de production ; adopté.

COLIN (Jean), sénateur de l'Essonne (rattaché administrativement au groupe UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan. Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

QUESTIONS

Questions orales

Question n° 2135 : la **procédure pénale (état de l'instruction d'un procès criminel)** à M. le ministre de la justice [JO, Débats 7 mars 1978] (p. 205). — Réponse de M. Jean-Claude Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des Sceaux, ministre de la justice, le 9 novembre 1979 (p. 3841, 3842).

Question n° 2384 : la **voirie (Essonne, dégâts causés par le gel à la voirie)** à M. le ministre des transports [JO, Débats 8 février 1979] (p. 218). — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales), le 1^{er} juin 1979 (p. 1653).

Question n° 2406 : les **attentats aux mœurs (attelle aux bonnes mœurs dans une université de l'académie de Paris)** à Mme le ministre des universités [JO, Débats 8 mars 1979] (p. 356). — Réponse, de Mme Alice Saunier-Séité, ministre des universités, le 18 mai 1979 (p. 1368, 1369).

Question n° 2412 : les **nomades (stationnement de nomades dans les communes de la banlieue parisienne)** à M. le Ministre de l'intérieur [JO, débats 15 mars 1978] (p. 391). — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales), le 1^{er} juin 1979 (p. 1651).

Question n° 2451 : les **enseignants (recommandations syndicales en cas d'absence d'enseignants)** à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 3 avril 1979] (p. 488). — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1369).

Question n° 2520 : les **habitations à loyer modéré (HLM) (organismes à loyer modéré : rémunération des tâches de gestion)**. — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, le 22 juin 1979 (p. 2144).

Question orale avec débat :

Question n° 99 [2 octobre 1978] (p. 2296) à M. le Premier ministre : l'**espionnage (activités d'espionnage sur le territoire national)**. — Retirée le 14 mars 1979 (p. 381).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979 (n° 299, 1978-1979)** [9 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1154) : imperfections des textes concernant la taxe professionnelle. Poids de la taxe professionnelle et difficultés des entreprises. Travail budgétaire et modification des règles actuelles. Dotation

globale de fonctionnement : la mauvaise qualité des simulations faites en région parisienne. Passage du VRTS à la dotation globale de fonctionnement : les conséquences nefastes de la loi du 3 janvier 1979 et le refus de les couvrir par l'adoption de ce projet. **Après l'article 2.** *Article 14, 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suiv. du code des communes* (p. 1159) : sur l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de MM. Jean Chérioux et Roger Romani, soutenu par ce dernier, et concernant la suppression, à partir de 1980, des dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur le système de péréquation de la dotation globale de fonctionnement et le fonds d'égalisation des charges en région d'Ile de France, son sous-amendement n° 3 déposé avec M. Paul Séramy : application, à compter de 1980, de la péréquation de droit commun en région Ile de France ; retiré.

— **Projet de loi relatif aux études médicales (n° 353, 1978-1979)** [27 juin 1979]. **Article 1.** — *Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2307) : son amendement n° 24, soutenu par M. Pierre Salvi : répartition des postes offerts aux internes en médecine sur la totalité des services des centres hospitaliers universitaires et des hôpitaux généraux actuellement reconnus comme « qualifiant » ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 13.** — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4344) : son amendement n° 183 (*article additionnel*), déposé avec M. Roger Poudonson et soutenu par M. Daniel Millaud : principe et modalités d'exonération des droits de mutation à titre gratuit des actions des entreprises familiales ; retiré.

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4976) : remontée du trafic aérien et insuffisance du budget de l'aviation civile. Grève des contrôleurs aériens et attitude du gouvernement : conséquences sur les passagers. Tentative de concentration des compagnies aériennes : rôle du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI). Problème de l'indemnisation des personnels placés en chômage technique. Remotorisation de la flotte d'Air France et avenir du moteur CFM 56. Capacité de production d'Airbus. Acquisition par Air Inter d'une Caravelle. Situation des riverains d'aéroports et avions ne répondant pas aux règles de l'OACI. Indemnisation des propriétaires et résidents. Respect des trajectoires de décollage. Extension de l'aéroport d'Orly et nuisances. Contentieux entre les aéroports et les riverains.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980).** — **Suite de la discussion** [16 décembre 1979]. **Article 1 tredecies.** — *Article L. 162-8 du code de la santé publique* (p. 5581) : respect de la clause de conscience invoquée par le chef de service et responsabilité du conseil d'administration pour les IVG. Se déclare défavorable à l'amendement n° 159 de M. Jean Mézard prévoyant les conditions de mise en œuvre de la clause de conscience ; l'organisation du service pratiquant les IVG dans les établissements hospitaliers publics, même en cas de refus du chef de service. (p. 5582) : sur cet amendement n° 159, son sous-amendement n° 177 : clause de conscience invoquée par le chef de service et création d'un service pratiquant les IVG par le conseil d'administration ; retiré.

COLLOMB (Francisque), sénateur du Rhône (NI)

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan. Elu membre du Parlement européen au suffrage universel.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **détaxer les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi (n° 462, 1978-1979)** [29 juin 1979].

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Industrie (n° 52, tome III, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2558 : les entreprises industrielles et commerciales (conversions des entreprises industrielles) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2643). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, à M. Jean Francou qui remplace l'auteur le 26 octobre 1979 (p. 3572, 3573).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980)***Deuxième partie :*

Industrie [5 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4906) : crise économique et pétrolière et structure des entreprises. Importance de notre réseau des petites et moyennes entreprises. Accès des petites et moyennes entreprises aux moyens de financement. Compétitivité et création d'emplois ; rôle des petites et moyennes entreprises. Assainissement de la situation financière des entreprises. Compétitivité et spécialisation de l'industrie. Rôle des aides de l'Etat. Travaux du groupe d'études des structures de l'industrie et de ses débouchés. Cohérence entre les diverses instances administratives d'aide à l'industrie. Situation de la sidérurgie et de l'automobile. (p. 4907) : situation des marchés de l'automobile en province. Marasme du marché des véhicules industriels ; Renault véhicules industriels. Evolution de l'industrie de la machine-outil et de l'industrie chimique. Industrie textile et accord multifibres de 1977. Secteur de la mini et de la péri-informatique. Déficit de la filière bois et de l'industrie de l'ameublement. Structures industrielles et innovation. Octroi de crédits à court terme aux entreprises. Gestion des trésoreries en devises.

Commerce extérieur [7 décembre 1979] (p. 5071) : son intervention lue par M. Daniel Millaud.

CONSTANT (Georges), sénateur du Lot (rattaché administrativement au groupe GD puis membre de ce groupe).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

COUDERT (Jacques), sénateur de la Corrèze (Apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 167, de M. Michel Maurice-Bokanowski qu'il remplace, n° 142, de M. Anicet le Pors et n° 143, de M. Michel Giraud : production et consommation d'électricité. — Discutées le 17 avril 1979 (p. 803) : rapport sur la grande panne du 19 décembre 1978. Qualité du réseau de transport en haute tension et insuffisance du réseau de distribution. Retard dans le renouvellement et le renforcement des réseaux. Progression de la demande. Acceptation des centrales nucléaires et distribution d'électricité de bonne qualité.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — Suite de la discussion [17 octobre 1979]. Article additionnel et article 127. — Article L. 163-1 et L. 163-2 du code des communes (p. 3311) : sur l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy sur : 1° l'objet des syndicats de communes ; 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats, son sous-amendement n° V-66, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de donner pour objet au syndicat de communes les études et les procédures de zonage, d'aménagement foncier, agricole et rural ; retiré après rectification de l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980)***Deuxième partie :*

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5093) : budget et réalités sociales et humaines du monde des anciens combattants. Accroissement du contentieux entre les anciens combattants et les pouvoirs publics. Importance du contingent des croix de la Légion d'honneur. Conseil constitutionnel et nature législative de la décision de célébration du 8 mai. Rétablissement du 8 mai comme jour chômé et férié ; absence d'inscription de cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée. Abaissement de l'âge donnant bénéfice de la pension à l'indice 500. Attribution de l'aide ménagère aux veuves d'anciens combattants. Suspension des travaux de la commission tripartite. Rapport constant. Opposition du groupe RPR à ce budget.

COURRIERE (Raymond), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 212 de M. Louis Minetti, n° 239, de M. Henri Caillavet et n° 272, de M. Jean Francou : l'élargissement de la communauté économique européenne (CEE). — Discutées le 9 octobre 1979. (p. 3047) : caractère dangereux des règles de fonctionnement de la communauté pour l'économie méridionale. Non-application du traité de Rome et développement d'un libéralisme anarchique. Situation économique catastrophique du Midi. Production vinicole et concurrence italienne. Désertification rurale et importance de l'élevage du mouton. Désertification et spéculations foncières. Textile et concurrence des importations italienne, espagnole et moyen-orientale. (p. 3048) : dénonciation des accords préférentiels signés en 1970 avec l'Espagne ; le cas des usines de gants et de chaussures de sécurité. Baisse du revenu moyen agricole et du pouvoir d'achat du viticulteur. Nécessaire réorganisation de l'Europe agricole avant toute nouvelle adhésion. Maintien de la France dans la Communauté et nécessité de sa transformation. Préalables socialistes avant toute nouvelle adhésion à la Communauté. (p. 3058) : revenu des agriculteurs et liquidation des exploitations agricoles. Surplus et désordres du Marché communautaire ; le cas du vin. Ouverture des frontières et surplus agricole ; le cas du mouton néo-zélandais et du vin portugais, grec ou espagnol. Restructuration des vignobles méridionaux et liquidation de la viticulture du Languedoc-Roussillon.

Questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou : les incendies de forêt en région méditerranéenne. — Discutées le 30 octobre 1979. (p. 3622) : bilan catastrophique des incendies de forêts. Causes naturelles et économiques de ces incendies ; la désertification rurale. Insuffisance du nombre des forestiers. Valeur économique de cette forêt ; son importance dans l'équilibre du commerce extérieur. Rôle écologique. Forêts et activités touristiques. Création d'un corps d'agriculteurs forestiers. Qualité des plantations. Efficacité d'un nouveau bombardier d'eau du type Dromadaire. (p. 3623) : cite l'exemple des incendies dans le département de l'Aude ; les enseignements à en tirer. Comparaison des capacités du Canadair et du Dromadaire. Augmentation nécessaire des effectifs. Responsabilité de l'Etat et des particuliers dans la politique forestière ; la lourde charge pesant sur les collectivités locales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — Suite de la discussion [20 novembre 1979]. Article 10 bis. — Article 1382 du code général des impôts (p. 4140) : application de la taxe foncière sur les propriétés non bâties aux forêts domaniales.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique**

(n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5756) : conséquences de l'élargissement méridional du Marché commun. Concurrence des produits agricoles grecs. Effondrement du marché du vin. (p. 5757) : production grecque de fruits et légumes. Bas niveau des salaires et des charges sociales en Grèce. Harmonisation des législations sociales. Clauses de sauvegarde. FEOGA. Précédents exemples de l'Italie et de l'Angleterre. Europe des multinationales et Europe des travailleurs. Harmonisation des conditions de concurrence entre les industries des Etats membres. Politique régionale. (p. 5758) : plan du grand Sud-Ouest. Plan spécial Languedoc-Roussillon. Insuffisance des mesures transitoires prévues par le traité d'adhésion de la Grèce. Refus des socialistes face à une demande d'adhésion prématurée.

COUSIN (Auguste), sénateur de la Manche (UREI).

Devient sénateur le 11 janvier 1979 en remplacement de M. Michel Yver, décédé [14 mars 1979] (p. 380).

NOMINATIONS

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [10 avril 1979] (p. 647).

CROZE (Pierre), sénateur des Français établis hors de France (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan. Membre du parlement européen élu par le Sénat. Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à permettre aux établissements d'enseignement technique français situés hors de France de bénéficier des versements de la taxe d'apprentissage (n° 21, 1979-1980) [16 octobre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2370 : l'enseignement technique (enseignement technique français à l'étranger) à M. le Premier ministre [JO, Débats 11 décembre 1978] (p. 5023). — Réponse de M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, le 15 juin 1979 (p. 1954, 1955).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4538) : modification des termes de l'échange due à l'évolution des prix du pétrole. Nécessité d'un renforcement de la solidarité internationale. Changement des modèles de développement des pays industrialisés ou en développement. Progression des crédits affectés aux concours financiers. Evolution de l'aide militaire. Diminution des autorisations de programme pour le développement industriel et minier et le développement rural. Recherches pour la valorisation des ressources humaines et économiques. Scolarisation des enfants des Français de l'étranger. Eventuelle création à Abidjan d'un lycée français ouvert aux Ivoiriens. Protection sociale des coopérants ; insuffisance des structures sanitaires de certains pays. Environnement international : libre-échange et non point protectionnisme. (p. 4539) : renouvellement des accords de Lomé.

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4561) : poursuite du plan de redressement de cinq ans restaurant la structure du ministère. Création d'une direction des Français de l'étranger ; l'insuffisance du personnel. Progression des actions d'assistance en faveur des Français de l'étranger. Absence de crédit pour les handicapés. Insuffisance des crédits de crise des consulats. Accroissement nécessaire des emplois d'assistantes sociales. (p. 4562) : protection médicale ; l'envoi de volontaires du service national actif. Création d'une « salle de crise ». Liaisons radio entre

l'administration centrale et les postes diplomatiques. Absence de politique nouvelle pour les actions culturelles, scientifiques, techniques ou d'information. Rapport « interfutur » sur l'évolution économique et politique du monde. Aide au développement ; les priorités au développement rural, à la formation professionnelle et au développement de la recherche. Importance de l'assistance pédagogique et technique. Stagnation des crédits des bourses accordées aux Français de l'étranger. Faiblesse des moyens de la radiophonie à l'étranger ; la situation de Radio France internationale en Afrique. Nécessité d'une réforme des structures et des méthodes de la DGRCS. Rapport sur l'avenir des relations culturelles et techniques de la France (p. 4563) : inquiétudes quant à l'avenir de l'Afrique. — **Examen des crédits**. — *Etat B* (p. 4573) : se déclare défavorable à l'amendement n° 223 de M. Serge Boucheny prévoyant une réduction des crédits du titre IV et une réduction indicative des crédits affectés au titre de l'aide militaire au Maroc.

CRUCIS (Michel), sénateur de la Vendée (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3745).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi (n° 459, 1978-1979) adopté avec modifications à l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration (n° 15, 1979-1980) [11 octobre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration**. — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [25 octobre 1979]. Après l'article 3. — *Article 7 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3497) : son amendement n° 68 (*article additionnel*) : Titre de séjour et durée de l'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle ; réservé puis retiré. *Article 5 bis*. — *Article 16 de l'ordonnance de 1945* (p. 3497) son amendement n° 69, identique à l'amendement n° 102 de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article relatives à la date d'entrée sur le territoire national pour l'obtention de la carte de résident privilégié ; adopté. (p. 3498) : délivrance de la carte de résident ordinaire par les préfets et obtention de la carte de résident privilégié. Après l'article 5 bis. — *Article 16-1 (nouveau) de l'ordonnance de 1945* (p. 3499) : son amendement n° 70 (*article additionnel*) : attribution de la carte de résident privilégié ; incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail ; adopté. (p. 3503) : non-automaticité de la délivrance de la carte de résident privilégié. Devoir vis-à-vis de la population étrangère en France. *Article 5 ter*. — *Article 18 de l'ordonnance de 1945* (p. 3507) : son amendement n° 71 : identité des garanties pour le résident privilégié en cas d'expulsion ou de déchéance ; adopté. *Article 6*. — *Article 23 de l'ordonnance de 1945* (p. 3513) : son amendement n° 72 : motif d'expulsion pour entrée irrégulière sur le territoire français ; retiré au profit de l'amendement n° 57 de M. Jacques Larché. (p. 3514) : son amendement n° 73, identique à l'amendement n° 60 de M. Jacques Larché : suppression des dispositions de cet article relatives à l'expulsion d'un étranger pour maintien sur le territoire après le refus du renouvellement d'une carte de séjour temporaire ; adopté.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Article 7.** — *Article 24 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3733) : son amendement n° 75 : information de l'étranger qui est ou qui a été régulièrement titulaire d'une carte de séjour sur une décision d'expulsion qui le concernerait ; adopté. son amendement n° 107 : délai de quinze jours entre la notification de la décision d'expulsion et la parution de l'étranger devant la commission ; adopté. **Après l'article 8.** — *Article 27 de l'ordonnance de 1945* (p. 3739) : son amendement n° 77 (*article additionnel*) : impossible expulsion ou refoulement des étrangers qui ont travaillé en France dans des conditions régulières pendant une période même non continue de dix ans ; adopté.

CUTTOLI (Charles de), sénateur des Français établis hors de France (GD).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3745).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 91, 1979-1980), adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides** (n° 119, 1979-1980) [13 décembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 762) : définition du tiers.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 117 du code de procédure pénale** (n° 516, 1977-1978) [12 avril 1979]. **Article 1** (p. 769) : appartenance à des ressorts judiciaires différents de deux conseils. Garanties et droits des parties civiles ; l'application de la loi de 1972. Alourdissement de la procédure et convocation multiple des conseils. Travail des greffiers d'instruction. Se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Jean Paul Mourot prévoyant la suppression de cet article concernant les convocations et notifications adressées aux conseils. **Article 2.** — **Article 118 du code de procédure pénale** (p. 770) : ses amendements n°s 1 et 2 : délai de convocation des conseils ; adoptés. (p. 772) : son amendement n° 3 : droit de copie pour le conseil de l'inculpé des pièces du dossier d'instruction ; retiré. Accepte l'amendement n° 6 de M. Jean-Paul Mourot sur le même sujet.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Djibouti signé à Djibouti le 27 juin 1977, ensemble l'échange de lettres en date du 26 janvier 1978** (n° 190, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 987) : décolonisation exemplaire. Mise en place de la jeune armée djiboutienne. Esprit de coopération des civils français.

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er}-III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971** (n° 358, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2264) : suppression des

avoués et transfert aux avocats de leur droit de postulation ; exceptions provisoires prévues par la loi du 31 décembre 1971. Principe de la territorialité. Prolongation du droit à la multipostulation par la proposition de loi en discussion. (p. 2265) : effectifs du barreau de Paris et des barreaux périphériques. Nécessité d'une infrastructure et d'une organisation pour que la postulation soit possible. Souligne que le barreau de Paris met à la disposition des barreaux périphériques des services bien organisés. Centre de formation professionnelle de la Cour d'appel de Paris. Exceptions au principe de la territorialité accordées aux commissaires-priseurs et aux notaires précédemment établis dans l'ex-département de la Seine.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3344) : tradition de la France, terre d'accueil mais aussi de l'immigration. Souhaitable débat conjoint sur le texte en discussion et sur le projet de loi relatif aux conditions de séjour et de travail des étrangers en France, projet « Boulin-Stoléro ». (p. 3345) : travaux en commission. Suppression de l'immigration clandestine. Risque de détérioration des relations de la France avec certains Etats d'Afrique. Contribution des travailleurs étrangers à l'économie française. Nécessaires garanties qui doivent entourer le refoulement des étrangers aux frontières ou leur expulsion. (p. 3346) : réfugiés politiques ; droit d'asile et sécurité publique. **Article 3.** — **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3379) : sur l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché relatif : 1° à l'institutionnalisation de l'internement administratif et le rôle de l'autorité judiciaire ; 2° à la prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° au droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil, son sous-amendement n° 78, déposé avec plusieurs de ses collègues : ordonnance du président du TGI ou du magistrat délégué et procédure d'appel et de cassation ; retiré. (p. 3380) : sur ce même amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 114 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant l'internement administratif et l'assistance d'un interprète, son sous-amendement n° 80, déposé avec plusieurs de ses collègues : audition de l'étranger ou de son conseil par le président du TGI ou le magistrat délégué ; adopté, son sous-amendement n° 81, déposé avec plusieurs de ses collègues : fin de l'internement administratif par retrait ou abrogation de la décision de refoulement ou, en cas de prolongation, de cet internement, par décision du juge ; adopté et son sous-amendement n° 82, déposé avec plusieurs de ses collègues : établissement d'un procès verbal sur les motifs et les conditions de l'internement et droit de visite de l'autorité judiciaire ; rejeté. (p. 3384) : assistance d'un interprète ; une question qui relève du domaine législatif ; l'exemple du code de procédure pénale. Décisions du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel, indifférentes à la nationalité ou à la qualité de citoyen français ou étranger. Détention arbitraire et article 66 de la Constitution. Internement administratif et défense des libertés publiques, garanties par l'article 34 de la Constitution.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Après l'article 5 bis.** — **Article 16 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3499) ; son amendement n° 19 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : attribution de la carte de résident privilégié ; incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail ; retiré. (p. 3502) : conditions d'examen de son amendement. (p. 3503) : sur l'amendement n° 70 (*article additionnel*) de M. Michel Crucis relatif à l'attribution de la carte de résident privilégié, à l'incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail ; se déclare favorable au sous-amendement n° 126 de M. Jacques Habert concernant l'application des dispositions aux seuls résidents des Etats accordant un régime identique aux Français. **Avant l'article 5 ter.** — **Article 17 de l'ordonnance de 1945** (p. 3506) : se déclare favorable à l'amendement n° 53 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché concernant les résidents privilégiés et la détermination par la loi ou le règlement de l'exercice de leurs droits civils. **Article 5 ter.** — **Article 18 de l'ordonnance de 1945** (p. 3507) : sur l'amendement n° 54 de M. Jacques Larché relatif à la déchéance de la qualité de résident privilégié pour atteinte à l'ordre public ou au crédit public ou pour condamnation à une peine supérieure à deux mois de prison, son sous-amendement n° 83 déposé avec plusieurs de ses collègues : déchéance de la qualité de résident privilégié et

condamnation à une peine de prison de deux mois non assortie du sursis ; adopté. **Après l'article 5 ter.** — *Article 18-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3508) : son amendement n° 22 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : garantie accordée aux étrangers et clause de réciprocité ; retiré. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance de 1945* (p. 3520) : son amendement n° 24, déposé avec plusieurs de ses collègues : détention de l'étranger en instance d'expulsion en cas de nécessité absolue ; délai et garanties accordés pendant cette détention ; adopté. (p. 3521) : détention de l'étranger en instance d'expulsion ; l'intervention du Procureur de la République selon le décret du 9 décembre 1978.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4559) : lacunes et mérites de Radio France internationale. Audience de Radio France internationale en Afrique. Qualité des émissions de *Voice of America* et de *Deutsche Welle*. Moyens techniques de Radio France internationale. Location de l'émetteur de Moyabi. Utilisation du satellite depuis Pleumeur-Bodou. Diffusion vers l'Amérique du Sud. Augmentation des crédits pour les rémunérations du personnel étranger des postes diplomatiques, du parc automobile et de l'informatique. Contributions internationales bénévoles. Stagnation des crédits concernant la presse et l'information. Subvention accordée à Radio France internationale et à la société monégasque d'exploitation et d'étude de Radiodiffusion (Somera). (p. 4560) : vocation commerciale de Radio Montecarlo. Crédits en faveur de l'action sociale des Français de l'étranger âgés. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4572) : son amendement n° 233 : réduction des crédits du titre IV (réduction indicative des crédits concernant Radio France Internationale) ; retiré.

Justice [30 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4661) : s'abstiendra dans le vote sur l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales).

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature (n° 19, 1979-1980)** [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5348) : difficultés que pose le recrutement d'un corps comprenant plus de cinq mille membres. S'interroge sur les raisons de la création d'une commission spéciale d'intégration. Nécessité du recrutement latéral. Hostilité aux amendements retenus par l'Assemblée nationale.

— **Projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides (n° 91, 1979-1980)** [18 décembre 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 5690) : situation géographique, économique, historique des Nouvelles Hébrides. Importance de l'agriculture. Exercice d'un « condominium » franco-britannique sur les Nouvelles Hébrides ; protocole du 6 août 1914. (p. 5691) : mécanismes juridiques de répartition des compétences. Statut des indigènes et coutumes des tribus. Organisation administrative et judiciaire. Coexistence d'autorités distinctes et d'une autorité conjointe ; problèmes juridiques soulevés. Historique de la participation des indigènes dans la gestion des affaires locales. Composition politique de l'Assemblée représentative et acheminement vers l'indépendance. Rôle du Conseil des Ministres et des Conseils de circonscription. Victoire écrasante du parti de l'indépendance Vanua Aku Party aux élections de novembre 1979. Mise en chantier d'une nouvelle Constitution. (p. 5692) : sort réservé aux fonctionnaires titulaires et contractuels français. Avenir des propriétaires fonciers ; coutumes mélanésiennes de propriété collective. Vote par le Sénat de la proposition de loi sur l'indemnisation des Français spoliés en outre mer. Nécessité de prendre certaines mesures de protection vis-à-vis des Français des Nouvelles Hébrides ; rattachement électoral et nationalité. Utilisation de la procédure des ordonnances de l'article 38 de la Constitution. Accès à l'indépendance des Nouvelles Hébrides et responsabilité de la France. **Avant l'article unique** (p. 5694) : s'oppose à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation au 1^{er} juin 1980 de la date limite pour l'accession à l'indépendance. Compétence du Président de la République ou du Gouvernement pour la conclusion des traités et des conventions. **Article unique** (p. 5695) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues

tendant à la suppression de cet article prévoyant l'utilisation des ordonnances de l'article 38 de la Constitution pour les mesures rendues nécessaires par la déclaration d'indépendance.

D

DAGONIA (Georges), sénateur de la Guadeloupe (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1431) : situation des départements d'Outre-Mer. (p. 1432) : inadéquation de la centralisation actuelle. Départementalisation en 1946. Déconcentration d'une partie des pouvoirs de l'Etat vers les départements. Estime que tous les critères d'attribution de la dotation globale d'équipement défavorisent les départements d'Outre-Mer. Situation difficile de l'emploi à la Guadeloupe.

— **Projet de loi relatif aux études médicales (n° 353, 1978-1979)** [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2297) : conditions particulières des étudiants dans les départements d'Outre-Mer. Mise en place récente d'un concours d'internat propre aux Antilles et à la Guyane. Assistance militaire pour les services chirurgicaux au centre hospitalier de Pointe-à-Pitre. Nécessaire ouverture d'une unité d'enseignement et de recherche médicale au centre universitaire de Pointe-à-Pitre. Revendication de la fédération nationale des internes des hôpitaux de région sur la création d'un titre de spécialiste en médecine générale. Difficultés posées pour l'accès à la préparation des différentes spécialités. Conséquences de la non-qualification des services. (p. 2298) : désaffectation pour l'internat de chirurgie. Rattachement des internes venant des Antilles et de la Guyane à la région Aquitaine.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979).** — **Suite de la discussion** [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2494) : prévisions et incertitudes économiques. (p. 2495) : système de protection sociale français ; le cas des départements d'Outre-Mer. Nécessité d'une parité dans le domaine social pour les départements d'Outre-Mer. Salaires et financement de la Sécurité sociale ; le danger de la substitution du capital au travail. Nécessité de faire intervenir les critères de production, des chiffres d'affaires et des bénéfices. Augmentation des dépenses et réforme de la santé. Démographie ; rapport inquiétant entre population active et non active. Causes économiques de l'augmentation des dépenses de santé. Division de la société française ; la formation de catégories de citoyens protégés par leur statut et leurs diplômes. Démographie et politique familiale. Loi sur l'avortement et dénatalité.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4398) : budget de l'Outre-Mer : renouvellement des crédits et revendications des élus. Stagnation des crédits. Situation économique des départements d'Outre-Mer (DOM) et nécessité d'un effort important. Choix, pour le Gouvernement entre une politique volontariste ou un processus de désengagement. (p. 4399) : dévastation des cyclones aux Antilles : promesse d'une remise en place des structures agricoles et des infrastructures. Revalorisation du prix de la tonne de canne à sucre et maintien de l'industrie sucrière. Utilisation des sous-produits de la canne à sucre. Nécessité du maintien de l'indemnité de vie chère pour la fonction publique. Parité du SMIC avec la Métropole. Problèmes fonciers et moyens financiers de la SAFER. Vocation agricole de la Guadeloupe. Atteinte aux avantages fiscaux et aggravation de la situation des liquoristeries. Application aux DOM de toutes les lois sociales.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980).** — **Suite de la discussion** [16 décembre 1979]. **Article 3** (p. 5594) : existence de nombreux avortements clandestins dans les départements d'Outre-Mer.

DAILLY (Etienne), sénateur de la Seine-et-Marne (GD). Vice-Président du Sénat.

En tant que président de séance :

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** [5 janvier 1979]. **Article 10** (p. 119) : abus de l'emploi de la procédure d'urgence ; l'exemple de la loi portant réforme des conseils de prud'hommes. Nombre des textes ayant bénéficié de cette procédure depuis la dernière session.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux opérations d'accession à la propriété réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré** (n° 205, 1978-1979) [10 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1202) : s'élève contre les méthodes de travail imposées au Sénat par les services des ministres. Souligne le dépôt excessivement tardif d'un sous-amendement gouvernemental.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de **M. René Touzet** et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de **M. Robert Schwint** et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° de **M. Fernand Lefort** et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n°s 441, 231 et 313 1978-1979) [16 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1289) : donne lecture de la décision de M. le Président du Sénat concernant l'opposition d'exception d'irrecevabilité sur les propositions de loi tendant à déclarer le 8 mai jour férié.

— **Bienvenue à une délégation de la chambre des représentants du Maroc** [30 mai 1979] (p. 1538).

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [13 juin 1979]. **Article 36**. — **Article L. 235-8 du code des communes** (p. 1842) : possibilité pour le Gouvernement, de soulever l'exception d'irrecevabilité, en vertu du deuxième alinéa de l'article 44 de la Constitution, parce qu'ils n'ont pas été soumis à la commission avant l'ouverture du débat, à l'encontre des sous-amendements n°s I-213 et I-214 de M. Paul Girod prévoyant la variation au minimum, comme l'indice du coût de la construction sur les amendements respectivement n° I-47 de M. Joseph Raybaud instaurant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques et n° I-201 de M. Marc Bécarn fixant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor. **Rappel au règlement** (p. 1844) : applicabilité de l'article 44, alinéa 2 de la Constitution aux sous-amendements.

— **Proposition de loi tendant à compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (n° 365, 1978-1979) [21 juin 1979]. **Après l'article 1**. — **Article 69 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (p. 2080) : recevabilité des amendements et moment de leur dépôt. Date limite des dépôts et heure d'ouverture de la séance publique ; la nécessité de donner le temps à la commission d'examiner ces amendements. Rôle du président de séance pour le respect des règles relatives au dépôt des amendements. Responsabilité du Gouvernement dans le contrôle des règles relatives à l'examen des amendements par la commission.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305 1978-1979). — **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. — **Motion d'irrecevabilité** (p. 2084) : règlement du Sénat et interventions des sénateurs dans un débat portant sur une exception d'irrecevabilité. **Article unique**. — **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion télévision française** (p. 2103) : détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application de la présente loi.

— **Questions orales** [29 juin 1979] (p. 2537) : question orale et absence du ministre intéressé ; report de la question n° 2495 de M. Bernard Parmantier.

— **Projet de loi relatif aux études médicales et pharmaceutiques**. — **Deuxième lecture** (n° 353, 1978-1979) [30 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2563) : remercie Mme le ministre de la santé de son action dans ses fonctions au cours de ces cinq dernières années.

— **Questions orales** [9 novembre 1979]. (p. 3844) : demande le respect de la procédure des questions orales sans débat par les sénateurs et les membres du Gouvernement.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3 bis A** (p. 3990) : impossibilité de mettre aux voix dans le même débat deux fois de suite la même disposition. Irrecevabilité des amendements contredisant le sens des amendements auxquels ils s'appliquent. **Article 4** (p. 4002) : modification de l'ordre de discussion des articles. Impossibilité d'interrompre puis de reprendre la discussion d'un même article.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 quinquies** : **Articles 1465 et 1466 du code général des impôts** (p. 4069) : organisation d'un débat et dépôt de sous-amendements en séance. **Motion d'ordre** (p. 4080) : longueur des débats et nécessité d'allègement de l'ordre du jour prioritaire. Responsabilité du Sénat quant à la fixation de son horaire de travail. (p. 4081) : congrès de l'association des maires de France : inscription à l'ordre du jour prioritaire d'un projet de loi et nécessité de son examen. **Article 4 (suite)** (p. 4095) : organisation du débat et heures de fin et de reprise des séances. (p. 4096) : modifications apportées à l'ordre du jour prioritaire par le Gouvernement.

— **Ordre du jour du Sénat** [20 novembre 1979] (p. 4115) : discussion de la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979]. — **Examen des crédits**. — **Article 56**. — **Article 66 de la loi de finances pour 1972** (p. 5014) : procédure de la demande de réserve à l'Assemblée nationale et au Sénat. (p. 5016) : utilité de la présence du ministre des finances, du rapporteur général et règlement immédiat des problèmes en suspens.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5432) : qualité du travail de la Commission des Affaires sociales.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 décembre 1980]. **Avant l'article 1 B** (p. 5515) : modalités d'organisation du débat sur l'interruption volontaire de grossesse.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. **Article unique** (p. 5896) : le déroulement de la procédure pour le vote sur l'article unique et pour le vote sur l'ensemble du projet de loi.

En tant que sénateur :

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Proposition de loi organique tendant à compléter l'article L.O 296 du code électoral (n° 220, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 84, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence relatif aux fonds communs de placement (n° 280, 1978-1979) [12 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique (n° 220, 1978-1979) tendant à compléter l'article L.O 296 du code électoral (n° 285, 1978-1979) [19 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement (n° 445, 1978-1979) [27 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de résolution (n° 447, 1978-1979) tendant à modifier l'article 13 du règlement du Sénat (n° 27, 1979-1980) [19 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Roger Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudouson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Rappel au règlement [10 avril 1979] (p. 664) : regrette, qu'aux termes de l'article 37 du règlement, aucun sénateur ne puisse répondre immédiatement au Gouvernement.

Questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmentier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labègue, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé : la situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer. — Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3697) : sensibilisation de la commission des lois aux problèmes de Mayotte. Statut de collectivité territoriale de Mayotte. Absence de statut départemental et existence d'un conseil général élu. Défense de l'intégrité territoriale de Mayotte. (p. 3700) : réforme communale de la Nouvelle-Calédonie.

INTERVENTIONS

— Procès verbal [3 janvier 1979] (p. 2) : ordre du jour de la session extraordinaire. Conditions de délibération du Sénat.

— Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. Article 1. — Article L. 351-5 du code du travail (p. 33) : distinction à établir entre régime conventionné et régime conventionnel.

— Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — Discussion générale (p. 761) : liberté d'expression et confiscation du profit tiré du récit d'un crime. Limitation du principe de confiscation au profit tiré du récit fait par le condamné. (p. 765) : suggère le renvoi du texte en commission. Nécessité d'une initiative gouvernementale pour un texte inscrit à l'ordre du jour prioritaire.

— Proposition de loi relative à la composition du conseil d'administration de certaines sociétés anonymes d'économie mixte (n° 289, 1977-1978) [12 avril 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 776) : application de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Nombre maximum des membres du conseil d'administration. Importance des personnes morales de droit public dans le conseil d'administration ; exclusion de certains représentants des collectivités locales. Augmentation du plafond fixé au nombre des membres du conseil d'administration. (p. 777) : droit des sociétés anonymes. Nombre de collectivités locales concernées et composition du conseil d'administration ; la création de collèges de censeurs. Sociétés anonymes : seuil minimum pour les actionnaires et nombre de membres du conseil d'administration.

— Projet de loi relatif aux fonds communs de placement (n° 84, 1978-1979) [19 avril 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 823) : caractère d'urgence du projet. Statut juridique des fonds communs de placement : la non-application du décret du 28 décembre 1957. Scandale d'Investors Overseas Services. Création des fonds communs de la participation intermédiaire entre les clubs d'investissement et les SICAV. Drainage de l'épargne et gestion collective de comptes individuels par les professionnels. Fonds commun de placement et régime dérogatoire à l'indivision. Structure de cette indivision. (p. 824) : règlement du fonds commun de placement. Composition du portefeuille. Droits des épargnants : le retrait et la perception d'avoir. Démembrement du droit de propriété : l'assimilation du fonds commun à l'institution anglaise du *trustee*. Réflexion du comité Lorrain. Décret de 1957 et le fonds commun de placement de la participation. Rôle des clubs d'investissement ; l'application de la loi sur la détaxation de l'épargne et sur l'imposition des plus-values. Nature de copropriété des fonds communs de placement. Accroissement des pouvoirs du gérant. (p. 825) : cession et fusion des fonds communs de placement. Protection des épargnants et présence d'un commissaire aux comptes. Approbation des modifications du règlement par la COB. Règles de composition et de répartition du portefeuille. Amendement de l'Assemblée nationale sur la possibilité d'un appel public à l'épargne ; la concurrence faite aux Sicav. Rachat des parts : le système de l'évaluation quotidienne introduit par l'Assemblée nationale. Accentuation de la structure dualiste du fonds commun de placement par le Sénat ; la distinction entre dépositaire et gérant. Révocation du gérant. (p. 826) : harmonisation des dispositions concernant les fonds communs de la participation avec les dispositions prévues par le projet. Craintes vis-à-vis des fonds communs de placement. Avant l'article 1 (p. 830) : son amendement n° 2 (*intitulé additionnel*) : de forme : « titre I^{er}, dispositions générales » ; adopté. Article 1 : son amendement n° 3 : caractère de copropriété du fonds commun de placement ; adopté. Son amendement n° 4 : non-application des dispositions relatives à l'indivision et aux sociétés ; adopté. Article 1 bis : son amendement n° 5 : suppression des dispositions votées par l'Assemblée Nationale et emploi du terme de fonds commun de placement ; adopté. Article 2 (p. 832) : son amendement, de coordination. n° 6 ; adopté. Article 3 bis : son amendement n° 7 : création d'un fonds commun de placement ; adopté. Son amendement n° 8 : acceptation du règlement et des fonctions du gérant et du dépositaire ; adopté. Après l'article 3 bis : son amendement n° 9 (*article additionnel*) évaluation des apports ; adopté. Article 4 (p. 833) : son amendement n° 10 : valeur liquidative servant de base aux souscriptions ou aux rachats ; adopté. (p. 834) : coût d'une évaluation quotidienne des parts d'un fonds commun de placement ; sa préférence pour évaluation par quinzaine. (p. 835) : évaluation quotidienne des parts et souscriptions. Evaluation par quinzaine et vente des parts. (p. 836) : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté. Son amendement n° 12 : conditions et montant minimum du rachat des parts ; adopté. Après l'article 4 : son amendement n° 13 (*article additionnel*) : partage des parts par les porteurs, leurs héritiers ou ayants-droit ; adopté. Article 5 (p. 837) : son amendement n° 14 : interdiction de l'appel public à l'épargne ; adopté. Article 6 : son amendement de coordination n° 15 ; adopté. (p. 838) : son amendement n° 16 : agrément général ou particulier des gérants de fonds de placement ; adopté. Son amendement n° 17 : suppression des dispositions de cet article concernant l'agrément d'une société anonyme ou d'un interdit bancaire ; adopté. Article 7 : son amendement n° 18 : distinction des fonctions de gérant et de dépositaire ; adopté. Son amendement de forme n° 19 ; adopté. (p. 839) : sur son amendement n° 20 : liste des personnes morales pouvant être dépositaires ; adopté. accepte le sous-amendement n° 60 de M. René Monory concernant les personnes morales ou agents de change pouvant être dépositaires.

Article 7 bis : son amendement n° 21 : Remplacement du texte de l'Assemblée nationale par des dispositions relatives au droit de suite des créanciers du fonds commun de placement ; adopté. **Après l'article 7 bis** : son amendement n° 22 (*article additionnel*) : responsabilité civile du gérant ou du dépositaire ; adopté. Son amendement n° 23 (*article additionnel*) : cessation des fonctions de dépositaire ou de gérant ; adopté. (p. 840) : son amendement n° 24 (*article additionnel*) : remplacement du gérant par décision de justice ; adopté. **Article 8** : son amendement n° 25 : durée du fonds commun droits et obligations des propriétaires du gérant et du dépositaire ; adopté. (p. 841) : son amendement n° 26 : suppression de dispositions précédemment adoptées ; adopté. **Article 9** : son amendement n° 27 : fusion et scission de fonds communs de placement ; adopté. Ses amendements de coordination n°s 28 et 29, adoptés. Son amendement n° 30 : notification des opérations d'apport ou de scission aux porteurs de parts ; adopté. **Article 11** (p. 842) : sur son amendement n° 31 : répartition des actifs du fonds commun de placement et limite maximale aux liquidités ; adopté, demande le rejet du sous-amendement n° 61 de M. René Monory prévoyant une limite maximale aux emplois en valeurs étrangères. (p. 843) : référence aux dispositions des SICAV. **Article 12** : son amendement n° 32 : actes de gestion du gérant pour le compte du fonds ; adopté. **Article 13** : son amendement de coordination n° 33 ; adopté. **Article 14** : ses amendements n°s 54, 55, 56, 57 de forme ; adoptés. (p. 845) : son amendement n° 34 : nomination, sur listes, du commissaire aux comptes ; adopté. **Article 15** : son amendement n° 35 : communication à la commission des opérations de bourse de tout document concernant le fonds commun de placement ; adopté. **Après l'article 15** : son amendement n° 36 (*article additionnel*) : dissolution et liquidation du fonds commun de placement ; adopté. **Article 16** (p. 846) : son amendement de coordination n° 37 ; adopté. **Article 17** : son amendement de coordination n° 38 ; adopté. **Article 17 ter** (p. 847) : son amendement de forme n° 39 ; adopté. Son amendement n° 40 : sanctions pénales frappant le dépositaire ; adopté. **Après l'article 17 quater** (p. 848) : son amendement n° 41 (*article additionnel*) : sanctions frappant le gérant pour non désignation de commissaire aux comptes ; adopté. Son amendement n° 42 (*article additionnel*) : sanctions frappant le gérant et le dépositaire pour obstacle à la mission du commissaire aux comptes ; adopté. Ses amendements n°s 43 à 51 (*articles additionnels*) : fonds communs de placement de la participation ; adoptés. (p. 850) : s'oppose à l'amendement n° 58 (*article additionnel*) de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Adolphe Chauvin et relatif à la désignation d'un commissaire aux comptes par le gérant d'un fonds commun de placement de la participation. **Avant l'article 18** : son amendement n° 52 (*Intitulé additionnel*) : de forme ; « titre III. Dispositions diverses et transitoires » ; adopté. **Article 18** : son amendement n° 53 : date d'entrée en vigueur de la loi ; adopté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 851) : urgence et réunion de la commission mixte paritaire après la première lecture. Demande une deuxième lecture devant l'Assemblée nationale.

— **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation** (n° 55, 1978-1979) [25 avril 1979]. **Article 20**. — *Article L. 132-27 du code des assurances* : (p. 974) : délai de renonciation et délai de réflexion en cas de démarchage à domicile. Sur l'amendement n° 22 de M. Jean Geoffroy prévoyant la faculté de renonciation pour une police d'assurance ou une proposition d'assurance, se déclare défavorable au sous-amendement n° 41 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard portant sur le démarchage en matière d'assurance et la faculté de renonciation. **Après l'article 20**. — *Articles L. 132-27-2 et L. 132-27-3 (nouveaux)* de ce code : (p. 976) : se déclare défavorable à l'amendement n° 23 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy prévoyant un délai de réflexion en cas de démarchage à domicile ou dans un lieu public. « Loi Scrivener » sur le démarchage à domicile et la souscription d'un contrat d'assurance.

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** (n° 286, 1978-1979) [26 avril 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1009) : votera le texte de ce projet de loi. Souligne que le Sénat n'a pas accepté la dissolution de l'assemblée territoriale. Estime que le gouvernement doit prendre ses responsabilités.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 1016) : caractère indispensable des dispositions en discussion. (p. 1017) : modicité des peines infligées aux casseurs

pour les démolitions récentes de magasins dans le centre de Paris. **Article 1**. — *Article 39-1 (nouveau) du code pénal* (p. 1020) : son amendement n° 41 : suppression des droits patrimoniaux afférents au récit d'un crime ; retiré.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. **Après l'article 2**. — *Articles 14, 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suiv. du code des communes* : (p. 1159) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de MM. Jean Chérioux et Roger Romani, soutenu par ce dernier, concernant la suppression, à partir de 1980, des dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur le système de péréquation de la dotation globale de fonctionnement et le fonds d'égalisation des charges en région d'Ile-de-France. Remise en cause de la répartition de la taxe professionnelle au sein de la région parisienne. Absence d'examen de l'amendement en commission ; l'application de l'exception d'irrecevabilité.

— **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur sa proposition de loi organique tendant à compléter l'article L.O. 296 du code électoral (n° 220, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale**. — Rapporteur (p. 1028) : principes de l'article 23 de la Constitution de 1958 en ce qui concerne les remplaçants. Elections au scrutin de liste. Estime impossible de priver l'ancien sénateur, devenu membre du Gouvernement, de la possibilité de prendre sur sa liste son ancien suppléant. **Article unique** : (p. 1029) : désire que cette proposition de loi soit soumise le plus rapidement possible à l'Assemblée nationale.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [3 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1092) : absence, dans le projet originel, de dispositions concernant la dissolution de l'Assemblée territoriale. Situation de la Nouvelle-Calédonie. Accords pour la modification du mode d'élection du Conseil de Gouvernement et de l'Assemblée. Responsabilité du Gouvernement quant à la dissolution du Conseil et de l'Assemblée. (p. 1093) : rejet des conclusions de la commission mixte paritaire et du texte voté par l'Assemblée nationale ; l'approbation du texte gouvernemental. (p. 1095) : article 16 de la Constitution de 1958 et conditions de dissolution de l'Assemblée territoriale. Possibilité d'une suppression de ces dispositions statutaires. **Article 6** (p. 1097) : avis de l'Assemblée territoriale sur les amendements d'origine gouvernementale ; l'introduction par un amendement parlementaire du droit de dépôt de motions de censure ; le risque de tourner la volonté de l'Assemblée territoriale.

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et définissant la règle générale de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat** (n° 286, 1978-1979). — **Nouvelle lecture** [10 mai 1979]. **Article 6**. — *Articles 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976* (p. 1184) : soutient la première partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier, identique à son amendement n° 2 : suspension collective ou individuelle des conseillers de Gouvernement ; dissolution de l'Assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement ; administration du territoire par le Haut commissaire en cas de suspension ou de dissolution ; adopté. (p. 1185) : acceptation des propositions du Sénat par le Gouvernement et possibilité pour celui-ci de demander à l'Assemblée nationale de se prononcer en dernier ressort.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [29 mai 1979]. **Avant le titre I** (p. 1497) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-126 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues relatif à l'élection au scrutin proportionnel des conseils municipaux, conseils généraux, conseils régionaux et de l'Assemblée nationale et se déclare favorable à l'amendement n° I-94 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'élection à la proportionnelle des conseillers municipaux dans les communes de plus de neuf mille habitants.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Après l'article 32**. — *Article L. 221-10 du code des communes* (p. 1621) : se déclare

défavorable à l'amendement n° 1-76 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, prévoyant la suppression de cet article concernant le principe de l'intervention législative pour les transferts de charges aux communes et aux groupements de communes. Nomenclature des indemnités en faveur de certains fonctionnaires de l'Etat prêtant leur concours aux collectivités locales. Inégalités entre les communes et recherche des communes à « honoraires » par les ingénieurs du génie rural ou des ponts-et-chaussées. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 de ce code* : se déclare défavorable à l'amendement n° 1-29 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; la possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; le calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981. Se déclare également défavorable au sous-amendement à cet amendement, n° 1-171 de M. Marcel Rudloff, soutenu par M. Paul Séramy, concernant le calcul de la compensation financière des communes pour services rendus par l'Etat sur la base des sommes versées en 1978, ainsi qu'à l'amendement n° 1-204 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet portant sur le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978. **Après l'article 50** (p. 1622) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1-90 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire concernant le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; les moyens de réalisation des études et projets des collectivités locales. Nécessité d'un projet de loi sur les rémunérations versées aux fonctionnaires de l'Etat par les communes.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Avant l'Article 32.** — *Article L. 221-10 du code des communes* (p. 1823) : conséquences de l'amendement n° 1-204 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet portant sur le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978. Bureaux d'étude du secteur privé. (p. 1824) : opposabilité de l'article 40 de la Constitution à cet amendement. Demande la réserve du vote sur l'ensemble de cet amendement. **Article 34.** — *Article L. 236-5* (p. 1830) : se déclare favorable à l'amendement n° 1-31 de M. Lionel de Tinguy concernant le calcul du taux réel auquel l'emprunt communal est contracté, pour l'information du conseil municipal, ainsi qu'au sous-amendement n° 1-198 de M. Marc Bécam relatif à la prise en considération du taux effectif global.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37.** — *Rappel au règlement* (p. 1899) : impossibilité de dépôt d'un sous-amendement contraire à l'amendement auquel il s'applique. Vote par division et demande de réserve : l'application de l'article 40 de la constitution. Se déclare défavorable au sous-amendement n° 1-152 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues concernant le montant de la dotation globale d'équipement, les subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer, à l'amendement n° 1-37 de M. Lionel de Tinguy portant sur l'institution progressive de la dotation globale d'équipement ; le montant de cette dotation ; le maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; l'indexation des sommes affectées à la dotation. (p. 1901) : rejet d'amendements sur un article et sort de cet article. **Article 42.** — *Article L. 315-1 du code des communes* (p. 1907) : se déclare favorable à la première partie mais défavorable à la seconde partie de l'amendement, n° 1-38 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux de la commune ; l'application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention. Constructions scolaires ; le choix par concours des meilleures solutions et la nécessité pour le Gouvernement de les imposer. (p. 1908) : caractère remarquable des unités normalisées des hôpitaux et des plateaux techniques industrialisés. Nécessité de certaines prescriptions techniques. **Article 44.** — *Article 50 bis (nouveau) de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* (p. 1910) : gestion du parc départemental. **Avant l'Article 1** (*suite*). — *Article L. 121-29 du code des communes* (p. 1918) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1-131 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la

suppression de cet article interdisant la publication par le conseil municipal de proclamations, adresses et vœux à caractère politique. Caractère politique de l'Assemblée nationale et du Sénat et non du conseil général ou municipal. Cas du conseil général de Seine-et-Marne. (p. 1919) : politisation des assemblées locales par les élus de gauche. **Après l'Article 50.** — *Article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux*, (p. 1920) se déclare défavorable à l'amendement n° 1-43 (*article additionnel*) concernant les principes et modalités des délégations écrites de vote. Cas de délégation de vote au conseil général évoqué par l'assemblée des présidents de conseils généraux. Délégation et absentéisme : (p. 1922) : se déclare favorable à l'amendement n° 1-235 (*article additionnel*) de M. Léon Jozeau-Marigné sur le principe de non-délégation de vote, les exceptions à ce principe pour maladie, accident, événement familial et participation aux travaux d'une assemblée ou d'un conseil régional.

— **Projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** (n° 364, 1978-1979) [26 juin 1979]. **Article 1** (p. 2245) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud prévoyant l'alignement du régime d'indemnités applicable aux représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes qui ne sont ni députés ni sénateurs sur celui qui s'applique aux membres du Parlement français. **Article 3** (p. 2246) : son amendement n° 8 : versement des indemnités, suivant le choix effectué par les représentants français, par l'Assemblée nationale ou par le Sénat ; adopté. **Après l'article 3** : son amendement n° 9 (*article additionnel*) : ouverture des crédits nécessaires au versement des indemnités, dans le budget de l'Etat ; gestion et contrôle par les assemblées parlementaires, à concurrence des sommes versées par chacune d'elles ; adopté. **Article 5** (p. 2248) : son amendement n° 10 : affiliation des représentants à l'Assemblée des communautés européennes au régime de prestations de sécurité sociale de l'Assemblée nationale ou à celui du Sénat ; adopté.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les communautés européennes** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale.** Rappel au règlement (p. 2252) : nécessaire présence d'un membre du Gouvernement pour la tenue des débats du Sénat et pour la réunion de la conférence des présidents à l'Assemblée nationale. **Avant l'article unique.** — *Article 5 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958* (p. 2255) : devient rapporteur en remplacement de M. Pierre Marilhac. S'oppose à l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, prévoyant l'information de la commission permanente compétente de chaque chambre sur les orientations que le Gouvernement entend défendre au Conseil des ministres de la Communauté ; une déclaration du Gouvernement suivie d'un débat, lors de chaque session ordinaire, sur la politique européenne. **Article unique.** — *Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance de 1958* (p. 2256) : soutient l'amendement n° 4 de M. Pierre Marilhac ; suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire pour les Communautés européennes, prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement ; rejeté. (p. 2260) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Michel d'Aillières prévoyant l'augmentation du nombre des membres qui constituent la délégation parlementaire de chaque assemblée. (p. 2261) : sur l'amendement n° 2 de M. Michel d'Aillières concernant la suppression des dispositions prévoyant le dépôt des conclusions des délégations sur le bureau de leur assemblée respective et l'obligation de ces conclusions ; information obligatoire des commissions permanentes sur les conclusions des délégations ; estime irrecevable, aux termes de l'article 48, alinéa 3, du règlement du Sénat le sous-amendement n° 5 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues qui reprend les dispositions du texte de l'Assemblée nationale, supprimées par l'amendement n° 2.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 1.** — *Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2310) : demande la réserve de l'amendement n° 15 de M. Adrien Gouteyron concernant l'entrée en troisième cycle de tous les étudiants qui ont terminé avec succès le deuxième cycle des études médicales sanctionné par un examen théorique et pratique et la suppression de l'alinéa prévoyant un examen avec classement à la fin du deuxième cycle et du sous-amendement n° 31 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de tout examen à la fin du

deuxième cycle des études médicales. **Rappel au règlement** (p. 2311) : estime qu'il n'y a pas lieu de faire une discussion commune pour les amendements n° 44 de Mme Simone Veil concernant la suppression des alinéas de l'article prévoyant un examen avec classement pour la fin du deuxième cycle, n° 16 de M. Adrien Gouteyron relatif à l'épreuve d'admissibilité fondée sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle et épreuve d'admission du concours de l'internat et pour les sous-amendements n° 38 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant l'instauration d'un cycle préparatoire au concours de l'internat en médecine et n° 43 de M. Jacques Henriet prévoyant l'interrogation pour les épreuves d'admissibilité du concours de l'internat « exclusivement » sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle.

– **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives à la continuité du service public de la radio et de la télévision en cas de cessation concertée du travail.** – *Deuxième lecture* (n° 407, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article unique.** *Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision* (p. 2390) : déclenchement automatique du service minimum ; le maintien des salaires pour le personnel non gréviste et pour le personnel gréviste réquisitionné. Demande compte au gouvernement de l'attitude responsable des présidents de chaîne. (p. 2391) : dispositif de la proposition de loi et nécessité de garantir son application par les présidents de chaîne.

– **Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978** (n° 377, 1978-1979) [27 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2397) : rappelle ses interventions et celles de MM. Maurice Schumann et Adolphe Chauvin quant à la suppression de l'article 164-1 du code général des impôts. Exemption de la double imposition pour divers revenus : l'absence des revenus provenant des produits des trusts. (p. 2398) : risque d'une contradiction entre le texte de la convention et l'article 120-9° du code général des impôts concernant l'imposition des produits des trusts. Inopportunité de la solution de la double imposition légale du produit des trusts. Nécessité de l'assimilation des produits des trusts aux revenus exemptés de la double imposition.

– **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur : 1° la proposition de loi de M. René Touzet, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° la proposition de loi de M. Robert Schwint, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° la proposition de loi de M. Fernand Lefort, et plusieurs de ses collègues tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n°s 441, 492, 1977-1978, 231, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [27 juin 1979] – **Discussion générale** (p. 2413) : proposition de loi tendant à déclarer le 8 mai comme jour férié et invocation de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement.

Explication de vote sur l'ensemble (p. 2415) : vote favorable du groupe de la gauche démocratique. Article 39 de la Constitution et droit d'initiative des lois attribué au Premier ministre et aux membres du Parlement ; la nécessité de laisser l'Assemblée nationale inscrire à son ordre du jour complémentaire cette proposition de loi.

– **Ordre du jour du Sénat** [27 juin 1979] (p. 2419) : prolongement des séances de nuit et suppression des séances de la matinée ; les modifications de l'ordre du jour prioritaire, conséquences des retards pris. Caractère impératif de la date de fin de session parlementaire. Retrait nécessaire de certains textes de l'ordre du jour de la session ou convocation d'une session extraordinaire.

– **Ordre du jour du Sénat** [29 juin 1979] (p. 2509) : demande le déplacement de l'ordre du jour du texte de la commission mixte paritaire sur les fonds communs de placement dont il est rapporteur.

– **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 7** (p. 2530) : création du fonds de compensation : nécessité d'une disposition de la loi de finances. Fonds de compensation et diminution des moyens des entreprises pour leur politique de formation en faveur des jeunes. (p. 2531) : menaces sur les établissements d'enseignement technique ; la situation des établissements privés.

– **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif aux fonds communs de placement** [30 juin 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 2567) : divergences entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur la publicité à donner aux souscriptions de parts d'un fonds commun de placement. Accord de l'Assemblée nationale sur l'interdiction de la publicité. **Article 1** (p. 2568) : accord de la commission mixte paritaire sur la rédaction de l'Assemblée Nationale. **Article 4** : choix de la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale sous réserve de deux modifications rédactionnelles. **Article 5** : interdiction de publicité et de démarchage ; application des peines d'amende de l'article 405 du code pénal. **Article 6** : modification terminologique apportée par le Sénat. **Article 17 ter** (p. 2569) : modification terminologique apportée par le Sénat. **Article 17 duodecies** : travail collectif effectué par la commission des lois sur ce projet.

– **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** [30 juin 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2572) : votera le texte de la commission mixte paritaire.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [4 octobre 1979]. **Avant le chapitre I du titre IV – Article L. 411-1 du code des communes** (p. 2972) : existence d'une fonction communale (p. 2973) : sur l'amendement n° IV-2 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'attribution de la qualité du fonctionnaire communal aux agents communaux, son sous-amendement n° IV-300 : appartenance à la fonction communale des agents communaux ; adopté. *Article L. 413-7* (p. 2979) : définition des termes de traitement et rémunération ; le problème des indemnités. – *Article L. 421-21-1* (p. 2980) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-6 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la responsabilité pénale des fonctionnaires communaux. **Article 101.** – *Article L. 413-9* (p. 2993) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-76 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet du maire.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Avant l'article 104** (p. 3103) : caractère permanent ou simplement facultatif du processus de recrutement du personnel communal au sortir des grandes écoles. (p. 3104) : sur l'amendement n° IV-269 (*article additionnel*) de M. Marc Bécarn instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire, son sous-amendement n° IV-314 : liberté de choix des maires pour le recrutement par concours des agents communaux ; adopté. (p. 3105) : sur l'amendement n° IV-269, s'oppose au sous-amendement n° IV-315 de M. Jacques Descours Desacres concernant le recrutement des fonctionnaires communaux de catégories A et B à l'issue de la même formation que les fonctionnaires de l'Etat. **Article 104.** – *Article L. 411-47* (p. 3108) : impossibilité pour le Gouvernement de revenir sur sa demande d'exception d'irrecevabilité en application de l'article 41 de la Constitution. **Article 106.**

– *Article L. 411-26* (p. 3116) reprend l'amendement n° IV-102 de M. François Dubanchet : seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes ; devient sans objet. Se déclare défavorable à l'amendement n° IV-138 de M. Paul Séramy ayant le même objet. (p. 3118) : caractère satisfaisant du fonctionnement d'un syndicat de communes et maintien du statu quo. Se déclare favorable à l'amendement n° IV-84 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant : 1° le seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes ; 2° le seuil d'affiliation facultative à un syndicat de commune et demande le vote par division. **Après l'article 106.** – *Article L. 411-29* (p. 3124) : sur l'amendement n° IV-23 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant les conditions dans lesquelles le syndicat de communes pour le personnel peut recruter et gérer directement des agents affectés à des services intercommunaux ou à des missions intercommunales, se déclare favorable au sous-amendement n° IV-199 de MM. Franck Sérusclat et Robert Laucournet, soutenu par ce dernier, relatif à la suppression des dispositions de cet amendement prévoyant « l'accord des communes intéressées ». (p. 3125) : sur le même amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° IV-273 de M. Christian Bonnet instituant la possibilité pour le syndicat de faire bénéficier de certains des services qu'il assure les communes non affiliées qui le demandent.

– **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles »**, suivie d'un débat de réflexion et d'orientation [16 octobre 1979] (p. 3276) : rappelle que ce débat se déroule à partir d'une déclaration du Gouvernement non sanctionnée par un vote ; l'emploi exceptionnel qui doit être fait de cette procédure. Souligne le nombre de propositions de loi déposées sur l'abolition de la peine de mort. (p. 3277) : respect des droits du Parlement et acceptation de l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi. Maintien nécessaire de la peine de mort ; le respect d'une proportion entre crime et châtement. Souligne la recrudescence des crimes de sang odieux. Effets dissuasifs de la peine de mort. Organisation d'un débat et dynamique de l'abolition de la peine de mort. Exemples de rétablissement de la peine de mort. (p. 3278) : exercice du droit de grâce et élection du Président au suffrage universel. Dépôt d'un projet de loi ; l'emploi néfaste de la procédure donnant à l'Assemblée nationale le dernier mot. (p. 3282) : contradiction entre la suspension provisoire de la peine de mort pour certains crimes et l'affirmation du caractère douteux des statistiques sur l'efficacité de la peine capitale.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** – Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Article additionnel et article 127.** – **Article L. 163-1 et L. 163-2 du code des communes** (p. 3314) : en ce qui concerne l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy portant sur : 1° l'objet des syndicats de communes ; 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats, s'étonne de ce que l'autorité compétente puisse faire échec à la création décidée à la majorité qualifiée. Pouvoirs de l'autorité compétente qui fixe « notamment » le siège du syndicat. **Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4** (p. 3323) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-57 (**article additionnel**) précédemment réservé, de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'établissement par le conseil général d'une carte des secteurs d'études et de programmation pour l'institution des syndicats d'études et de programmation. Se déclare favorable à l'amendement n° V-11 (**article additionnel**) de M. Lionel de Tinguy portant sur les secteurs d'études et de programmation. Sur cet amendement, se déclare défavorable aux sous-amendements n° V-134 de M. Pierre Louvot concernant la possibilité pour un groupement de communes constituées en secteurs de confier à un organisme de participation, des missions précises d'études, de propositions ou de préparations de programmes d'intérêt intercommunal, et de MM. Jacques Mossion et Raoul Vadepied, soutenus par M. Pierre Louvot, n° V-67 prévoyant la division en secteurs de l'ensemble du département par les conseils généraux et n° V-68 relatif à la constitution de plein droit d'un secteur lors de la mise à l'étude de programmes globaux ou coordonnés d'aménagement rural. (p. 3324) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-125 (**article additionnel**) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues sur la définition des secteurs créés pour des études d'aménagement et d'équipement et la division de l'ensemble du département proposée par les conseils généraux. (p. 3327) : sur l'amendement n° V-11 de M. Lionel de Tinguy, son sous-amendement n° V-139 rédactionnel ; adopté.

– **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de résolution de M. Jacques Boyer-Andrivet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 13 du règlement du Sénat (n° 447, 1978-1979) [25 octobre 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 3538) : référendum du 27 avril 1969 et attachement des Français au Sénat. Groupe de travail présidé par M. Alain Poher sur l'actualisation des méthodes de travail. Modernisation des structures du Sénat entre 1970 et 1973. Renouvellement triennal du Sénat et allongement à trois ans de la durée du mandat des secrétaires du Sénat, des membres des commissions et de leur bureau. Limitation à trois fois consécutives de la reconduction comme membre du bureau d'une commission ; la non-acceptation de cette règle pour le bureau du Sénat. Proposition de divers groupes politiques du Sénat de redonner, pour le renouvellement des bureaux des commissions, la liberté de choix aux sénateurs. (p. 3539) : application de la règle du vote à bulletin secret pour l'élection du bureau des commissions à l'instar du bureau du Sénat. Vote à bulletin secret et respect des accords politiques. Procédure de désignation des bureaux des commissions et représentation équitable de tous les groupes politiques. **Article unique** (p. 3540) ; s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues prévoyant l'établissement par les groupes politiques de la liste des candidats aux postes de président et de vice-président des bureaux des commissions pour en assurer une représentation proportionnelle. Représentation

proportionnelle sur l'ensemble des bureaux des commissions et risque d'un classement des postes offerts. (p. 3541) : existence de la règle de la proportionnelle pour les secrétaires des commissions. Election des bureaux des commissions et problèmes des convocations successives ou non de celles-ci.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** – Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Après l'Article 152 : Avant l'Article 169 (nouveau).** – **Article 3 de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre et Miquelon** (p. 3831) : se déclare défavorable à l'amendement n° VII-31 de M. Albert Pen concernant le scrutin de liste pour l'élection du conseil général.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Article 51** (p. 3876) : se déclare favorable à l'amendement n° II-1 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence financière de l'Etat en matière de justice et notamment en ce qui concerne les annuités d'emprunts contractés avant la mise en vigueur de la loi. **Article 52** (p. 3878) : se déclare défavorable aux amendements de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues n° II-116 prévoyant la mise à disposition de l'Etat, à titre onéreux, des bâtiments affectés au service de la justice et n° II-117 portant sur l'absence de cession des bâtiments et mise à disposition gratuite avec charge des dépenses d'entretien pour l'Etat. Se déclare favorable à l'amendement n° II-2 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise à la disposition de l'Etat, à titre gratuit, par les collectivités locales, des bâtiments de justice, à la charge de l'entretien à l'Etat et à la possibilité de cession du droit de propriété. (p. 3879) : sur cet amendement, se déclare partiellement favorable au sous-amendement n° II-237 de M. Alain Peyrefitte prévoyant la charge, pour l'Etat, de l'entretien des bâtiments exclusivement affectés au service public de la justice et le droit pour l'Etat d'agir et d'ester en justice aux lieux et places des propriétaires. (p. 3880) : sur ce même amendement n° II-2, son sous-amendement n° II-239 : mise à la disposition de l'Etat et affectation des bâtiments au service de la justice ; suppression des dispositions relatives au changement d'affectation en cas d'extension des bâtiments ; droit pour l'Etat d'ester en justice aux lieux et places des propriétaires ; retiré. **Article 61** (p. 3897) : article 88 du projet et méthodes de calcul des compensations financières. Demande de priorité de discussion de l'article 88 avant les amendements portant sur l'article 61 ; priorité refusée. (p. 3899) : vote des transferts de compétences dans l'ignorance des règles régissant les compensations financières auxquels conduisent ces transferts. Se déclare défavorable à l'amendement n° II-147 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Josy Moinet cosignataire et repris par Franck Sérusclat, tendant à la suppression de cet article concernant la répartition des charges supportées conjointement par l'Etat et les collectivités locales en application du code de la famille et de l'aide sociale.

Suite de la discussion [16 novembre 1979]. **Après l'Article 78.** – **Article 230 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4043) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-78 (**article additionnel**) de M. Jean Chérioux prévoyant la coordination des services sociaux par le préfet qui en rend compte au conseil général. Sur cet amendement se déclare défavorable au sous-amendement n° II-232 de M. Jacques Barrot sur la coordination « à l'initiative du préfet ». (p. 4051) : s'oppose à la demande de réserve formulée par M. Lionel de Tinguy sur l'amendement n° II-124 (**article additionnel**) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire, prévoyant un budget annexe au budget départemental pour retracer les charges et les recettes de l'aide sociale. S'oppose également à la demande de réserve formulée par M. Lionel de Tinguy sur le sous-amendement n° 245 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'impossibilité, à partir du budget départemental, d'accorder une avance sur les dépenses incombant à l'Etat au titre de l'aide sociale.

– **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** – **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). – Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 ter.** – **Article 1454 du code général des impôts** (p. 4063) : son amendement n° 159, déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : exonération de la taxe professionnelle pour les sociétés coopératives ouvrières employant au plus trois salariés ; adopté.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 6 bis** (p. 4113) : son amendement n° 143, déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : non prise en compte des loyers payés pour les opérations de crédit-bail et de location de longue durée de biens meubles, pour le calcul de la valeur ajoutée des entreprises générales et des entreprises financières ; adopté. **Article 6 quinquies** (p. 4117) : son amendement n° 144, de coordination,

déposé avec M. Paul Girod et soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade ; adopté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4155) : ne prendra pas part au vote pour avoir conduit les débats du Sénat pendant de nombreuses délibérations sur ce projet de loi. (p. 4156) : exprime sa satisfaction sur les nouvelles dispositions.

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4209) : lourdeur des débats depuis le début de la session. (p. 4210) : constitution et procédures d'adoption du budget. Emploi de la procédure de l'article 49, alinéa 3, à l'Assemblée nationale et risque d'imposer au Sénat un vote bloqué sur ce qui a été obtenu à l'Assemblée. Réunion d'une commission mixte paritaire. Cite les précédents de la loi de programmation militaire et de la loi créant la Cour de sûreté de l'Etat. Constitution parlementaire et présidentialisation du régime.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Article 2** (p. 4238) : votera l'amendement n° 87 de M. Christian Poncelet prévoyant le relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu pour enfant ou personne âgée à charge et la compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches. **Avant l'Article 3 ter et Article 3 ter** (p. 4253) : son amendement n° 185, déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : relèvement de la limite fixée pour le passage du régime d'imposition forfaitaire au régime réel d'imposition ; retiré au profit de l'amendement n° 14 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Gilbert Devèze tendant au relèvement de la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979] **Article 13.** – *Article 793 du code général des impôts* (p. 4340) : sur l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert relatif aux exonérations des droits de mutation à titre gratuit et le montant total de la réduction d'assiette ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés, son sous-amendement n° 186, déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : prise en compte des donations consenties pour les réductions d'assiette à partir du 1^{er} janvier 1980 ; devenu sans objet. (p. 4342) : son amendement n° 188, déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : exonération des droits de mutation et parts de groupements fonciers agricoles ; modalités de la prise en compte de la superficie minimale d'installation ; devenu sans objet. (p. 4343) : son amendement n° 189, déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : suppression des dispositions de cet article concernant la date de son entrée en vigueur et ses répercussions sur celle de la détention de parts de groupements forestiers et de groupements fonciers agricoles ; adopté. **Article 14.** – *Article 790 du CGI* (p. 4345) : son amendement n° 192, déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : entrée en vigueur de cette disposition le 1^{er} janvier 1980 et si le donateur a plus de 50 ans révolus à cette date, le 1^{er} janvier 1985 ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979]. – **Examen des crédits.** – *Etat C* (p. 4462) : transfert de crédits au profit des musées de province et du théâtre et possibilité d'éviter une deuxième délibération sur le projet de budget. Se déclare défavorable à l'amendement n° 212 de MM. Maurice Blin et Jean-Pierre Fourcade, soutenu par ce dernier, prévoyant la réduction des crédits de paiement du titre VI destinés au musée du XIX^e siècle. (p. 4463) : procédure de réserve. Amendements concernant les crédits sous la IV^e République et intervention du ministre des finances.

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4547) : protection des populations civiles. Qualité de la salle d'opérations du département d'Etat à Washington. (p. 4548) : demande une installation semblable pour le ministère des affaires étrangères.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 58** (p. 5205) : son amendement n° 335 déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : suppression de cet article assujettissant aux droits de mutation pour décès le capital versé en exécution de contrats d'assurances sur la vie ; réservé puis devenu sans objet. (p. 5206) : son amendement n° 337 déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : contrats d'assurance-vie et niveau à partir duquel les sommes versées en cas de décès sont assujetties au paiement des droits de mutation ; rejeté. Son amendement n° 336 déposé avec M. Paul Girod et soutenu par ce dernier : application des dispositions de cet article aux contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 1980 ; rejeté. **Article 67** (p.

5220) : son amendement n° 333 déposé avec M. Léon Jozeau-Marigné et soutenu par ce dernier : règles de limitation du droit à communication de l'administration fiscale pour les professions non commerciales ; adopté. Son amendement n° 334, déposé avec M. Léon Jozeau-Marigné et soutenu par ce dernier : suppression des dispositions de cet article faisant référence aux communications des documents de service ; devenu sans objet. **Après l'article 69.**

– *Article 120 du code général des impôts, paragraphe 9* (p. 5222) : son amendement n° 338 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues ; abrogation des dispositions de cet article ; application des conventions fiscales internationales ; retiré. **Après l'article 77.** – *Article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* (p. 5245) : se déclare favorable à l'amendement n° 280 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues portant sur la non opposition du secret fiscal à une commission d'enquête ou de contrôle et sur la non publication de ces renseignements fiscaux sauf décision de l'assemblée intéressée sur proposition de la commission d'enquête ou de contrôle. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 347 : impossibilité de publication des renseignements fiscaux par la commission d'enquête ou de contrôle ; adopté. Pouvoir des commissions d'enquête et de contrôle. Secret professionnel des professions libérales ou para-libérales.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. (p. 5246) : vote pour la demande de deuxième délibération en considération de l'engagement gouvernemental de ne pas utiliser la procédure de vote bloqué. Non utilisation de cette procédure de deuxième délibération sous la troisième et la quatrième République ; utilisation systématique à partir de 1974 et ses conséquences néfastes. **Article 5** (p. 5249) : décret du 26 novembre 1979 fixant les plafonds des dépôts sur le livret des Caisses d'épargne et sur le livret bleu du Crédit mutuel ; imposition sur le tiers des intérêts servis par le Crédit mutuel et augmentation des recettes de l'Etat. Se déclare défavorable à l'amendement n° 355 de M. Maurice Papon relatif aux principes et modalités d'application de la fiscalisation de l'impôt sur les sociétés à la Caisse centrale de Crédit mutuel et aux Caisses départementales et interdépartementales. Sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 407 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant une identité du plafond de dépôt et du taux d'intérêt servi pour le livret A et le compte spécial sur livret. **Article 10 bis** (p. 5253) : revendications de diverses corporations pour la détaxation des carburants. Se déclare favorable à l'amendement n° 360 de M. Maurice Papon tendant à la suppression des dispositions de cet article instituant une détaxe sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis. **Article 27** – *Etat B* (p. 5262) : mesures concernant la majoration du plafond de la retraite mutualiste. Se déclare favorable aux amendements de M. Maurice Papon n° 367 concernant le rétablissement des crédits du Titre III relatif aux anciens combattants, n° 368 prévoyant la majoration des crédits du Titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants), n° 369 demandant le rétablissement des crédits du Titre IV relatif aux anciens combattants et n° 370 relatif à la majoration des crédits du Titre IV (montant des pensions d'ascendants).

– **Rappel au règlement** [10 décembre 1979] (p. 5277) : dépôt des amendements relatifs au projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse et absence d'un rapport.

– **Projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés (n° 59, 1979-1980)** [12 décembre 1979]. **Article 3.** – *Article L. 342 du code de la Sécurité sociale* (p. 5363) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Jacques Barrot prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'âge et de durée de cotisation sous lesquelles le travailleur privé d'emploi continue de bénéficier de la validation des périodes au cours desquelles il ne bénéficie plus de revenus de remplacement, pour l'ouverture du droit à pension.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980)** [13 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5398) : date de la discussion générale et limite posée aux dépôts d'amendements ; distinction entre discussion générale et débat sur la question préalable, concernant la décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion. Dépôt d'amendements et absence de rapport.

Suite de la discussion [14 décembre 1979] (p. 5459) : propos tenus à l'Assemblée nationale.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A.** — *Article 41 du Code de la famille* (p. 5493) : son amendement n° 163 (*article additionnel*) : ouverture, sans formalités, des maisons maternelles aux femmes enceintes ; adopté. Avortement pour convenances personnelles. (p. 5494) : conditions de fonctionnement des maisons maternelles. *Article 43* (p. 5495) : son amendement n° 164 (*article additionnel*) : versement dès le début de la grossesse des allocations mensuelles d'enfant secouru servies par l'aide sociale à l'enfance ; adopté. *Article 44 et 44-1 (nouveau)* (p. 5496) : son amendement n° 165, (*article additionnel*) : 1° mesures de prévention de l'avortement ; adopté ; 2° rôle et conditions de fonctionnement des offices départementaux d'aide aux mères ; rejeté. (p. 5497) : rapports avec les directeurs de services des directions départementales de l'action sanitaire et sociale. (p. 5498) : rôle du directeur des directions départementales de l'action sanitaire et sociale. (p. 5500) : se déclare défavorable à l'amendement n° 107, (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant l'information sur la sexualité et la pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale. **Article 1 A.** — *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975*. (p. 5505) : existence d'une solution intermédiaire entre le retour à la loi de 1920 et la reconduction pure et simple de la loi de 1975. (p. 5506) : difficultés d'appréciation de la notion de détresse.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 bis** (p. 5560) : entretien médical avant l'avortement et informations sur les possibilités qu'offre le code de la famille ; exemple des maisons maternelles. **Après l'article 1 quinquies.** — *Article L. 162-4 du code de la santé publique* (p. 5563) : se déclare défavorable à l'amendement n° 119 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le principe d'un entretien non directif préalable à l'interruption volontaire de grossesse, mais favorable à l'amendement n° 154 de M. Jean Mézard sur le déroulement de l'entretien social préalable à l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5564) : respect du secret professionnel et application des dispositions du code pénal en cas d'infraction. Participation du couple à l'entretien préalable. Situation de détresse et nécessité d'aider la femme. (p. 5565) : adoption d'enfants et non recours à l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5566) : sur l'amendement n° 154, son sous-amendement n° 175 : problèmes de la maternité et de l'accueil de l'enfant ; retiré. **Après l'article 1 undecies.** — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5572) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. (p. 5573) : importance de l'appareil hospitalier. Volonté d'éviter le déroulement de l'entretien social dans les établissements hospitaliers non publics. (p. 5574) : caractère lucratif des établissements privés et qualité de l'entretien social. **Après l'article 1 duodecies.** — *Article L. 167 de ce code* (p. 5578) : situation de détresse de la femme attendant un enfant à la suite d'un adultère ; impossibilité de demander l'autorisation d'avorter à son mari. Se déclare défavorable à l'amendement n° 171 de M. Raymond Bourguine sur la pratique de l'IVG et l'obligation d'en aviser le mari. (p. 5579) : absence de l'autorisation du mari pour l'utilisation de la contraception. **Article 1 tredecies.** — *Article L. 162-8 de ce code* (p. 5582) : mise en jeu de la clause de conscience par les chefs de service d'un hôpital et impossibilité pour le conseil d'administration de créer un service pratiquant l'IVG. (p. 5583) : responsabilité gouvernementale pour la création des services d'IVG. Sur l'amendement n° 159 de M. Jean Mézard prévoyant les conditions de mise en oeuvre de la clause de conscience ; l'organisation du service pratiquant les IVG dans les établissements hospitaliers publics, même en cas de refus du chef de service, son sous-amendement n° 178 : clause de conscience et création par décret d'un service pratiquant l'IVG ; rejeté. **Intitulé** (p. 5595) : son amendement n° 166 : de forme ; « projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse et à sa prévention » ; adopté. Ouverture de maisons maternelles. Obligation d'information du médecin sur l'IVG. Délai entre l'entretien social et l'intervention. Suppression de la notion de non-directivité de l'entretien social.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 1.** — *Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967* (p. 5661) : maîtrise des dépenses de la sécurité sociale : un problème de gestion, de médicament et un absentéisme abusif prescrits ou concédés par les médecins, l'organisation du régime hospitalier. (p. 5662) : cotisations d'assurance maladie qui existent déjà sur les retraites des

fonctionnaires, des artisans, des commerçants, des agriculteurs, des professions libérales...

Conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire [19 décembre 1979]. **Discussion générale** (p. 5747) : innovation pratique constituée par la venue au Sénat, avant l'Assemblée nationale, du texte de la commission mixte paritaire. Liberté d'action qui en résulte. **Article 2.** — *Article L. 128 du code de la Sécurité sociale* (p. 5747) : à propos de l'amendement n° 3, de coordination, de M. Jean Béranger, souligne l'impossibilité de remettre en discussion un article adopté conforme par les deux assemblées. (p. 5748) : le risque de précédent. **Rappel au règlement** (p. 5750) : observations sur le vote intervenu à l'article 2 du projet ; risque de précédent constitué par la mise en discussion d'un amendement s'appliquant à un article voté conforme.

— **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse** (n° 73, 1979-1980) [20 décembre 1979]. **Article unique** (p. 5819) : son amendement n° 1, au nom du groupe de la gauche démocratique : répartition des sièges supplémentaires entre les deux départements corses au prorata des populations ; rejeté. Application de l'article 5 de la loi de 1972 quant à la répartition des sièges à la proportionnalité des populations. Exemple des autres régions françaises qui comprennent deux départements. Egalité des Français devant la loi. Eventualité envisagée par le groupe de la gauche démocratique d'un recours devant le Conseil constitutionnel en cas de rejet de l'amendement. Demande de scrutin public. (p. 5820) : les dangers d'accentuer la spécificité des règles relatives au fonctionnement des institutions de la Corse. Le vote unanime du groupe de la gauche démocratique.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5844) : désignation des représentants de l'Assemblée nationale à la commission mixte paritaire par scrutin public ; conséquences sur la composition de la CMP et sur le résultat de ses travaux. (p. 5845) : disparition de certaines dispositions adoptées par amendements au Sénat avant le vote négatif final. Prévention de l'avortement. Don de la vie. Votera contre le projet.

DARRAS (Michel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne [23 octobre 1979] (p. 3434).

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [23 octobre 1979] (p. 3445).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local.** — *Deuxième lecture* (n° 529, 1977-1978) [6 juin 1979]. **Article 9** (p. 1754) : son amendement n° 1 : abaissement à 70000 habitants du seuil de population à partir duquel certaines communes et établissements publics sont autorisés à instituer un versement destiné aux transports en commun ; rejeté.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 1.** — *Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2309) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Adrien Gouteyron concernant l'entrée en troisième cycle de tous les étudiants qui ont terminé avec succès le deuxième cycle des études médicales sanctionné par un examen théorique et pratique et la suppression de l'alinéa prévoyant un examen avec classement à la fin du deuxième cycle. — **Rappel au règlement** (p. 2311) : procédure à suivre pour la discussion commune des amendements n° 44 de Mme Simone Veil concernant la suppression des alinéas de l'article prévoyant un examen avec classement pour la fin du deuxième cycle, n° 16 de M. Adrien Gouteyron relatif à l'épreuve d'admissibilité fondée sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle et épreuve

d'admission du concours de l'internat et pour les sous-amendements n° 38 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant l'instauration d'un cycle préparatoire au concours de l'internat en médecine et n° 43 de M. Jacques Henriet prévoyant l'interrogation pour les épreuves d'admissibilité du concours de l'internat « exclusivement » sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** – Suite de la discussion [2 octobre 1979]. **Article 92 (suite).** – Après l'article L. 123-21 du code des communes : article L. 123-22 (nouveau) (p. 2901) : sur l'amendement n° III-155 (article additionnel) de M. Marc Bécam prévoyant la responsabilité pénale du maire en fonction de sa diligence et des moyens mis à sa disposition, son sous-amendement n° III-157 : responsabilité du maire et absence de mesures prises ; adopté. (p. 2902) : son amendement n° III-158 (article additionnel), identique à l'amendement n° III-18 (article additionnel) de M. Lionel de Tinguy : responsabilité pénale au seul cas de faute personnelle du maire : réservé et devient sans objet.

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. Après l'article 73 (p. 5237) : son amendement n° 272 (article additionnel) déposé avec plusieurs de ses collègues : personnes physiques et morales de droit privé employant plus de vingt salariés et versement destiné aux transports en commun dans les communes et établissements publics d'une population comprise entre 75000 et 100000 habitants ; rejeté. Définition de la petite et moyenne entreprise. (p. 5238) : abaissement du seuil de versement destiné aux transports en commun et loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979].** Après l'article 13 *ter* (p. 5634) : son amendement n° 10 (article additionnel) : assujettissement au versement destiné aux transports en commun des entreprises qui emploient plus de 21 salariés dans les communes et les établissements publics dont la population est comprise entre 75000 et 99999 habitants ; rejeté.

DAVID (Jean), sénateur de l'Aube (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2396 : les prestations familiales (revalorisation des prestations familiales), à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). – Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 27 avril 1979 (p. 1049).

Question n° 2397 : l'industrie (développement de l'innovation en matière industrielle) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). – Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie), à M. Pierre Vallon qui remplace l'auteur, le 11 mai 1979 (p. 1230, 1231).

Question n° 2536 : les musées (préservation du musée des monuments français du Palais de Chaillot) à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 21 juin 1979] (p. 2035).

Question n° 2586 : les enfants (actions en faveur de l'enfant) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale [JO, Débats 11 octobre 1979] (p. 3137).

Questions orales avec débat :

Question n° 155 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le ministre de la culture et de la communication : les écrivains (politique à l'égard des écrivains et des artistes). – Discutée le 24 avril 1979 (p. 898) : modification du système de fixation du prix de vente des ouvrages. Situation de l'écrivain, ses droits et ressources. Contrats quelque-

fois léonins imposés par certains éditeurs. Imprécision de l'assiette des droits dus à l'auteur. (p. 899) : droit de préférence. Exemplaires dits « de passe ». Droits d'adaptation, de reproduction et de représentation. Problèmes posés par la destruction totale des exemplaires par l'éditeur, le « pilon ». Durée de vie d'un livre. Récente liberté du prix de vente au public. Inconvénients de la pratique du discount. (p. 900) : situation des éditeurs indépendants et des créateurs méconnus. (p. 901) : utilité de la concertation avec les écrivains.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** – Suite de la discussion [22 mai 1979]. – **Discussion générale** (p. 1435) : problèmes des secrétaires généraux ; la permanence du service public dans les mairies, qu'ils ont assurée en 1968. (p. 1436) : spécificité des emplois communaux. Liberté du secrétaire général au service de la liberté du maire. Passage entre fonction publique locale et fonction publique d'Etat. S'inquiète de l'éventuelle présence, dans la fonction communale, d'agents supérieurs d'origine extracommunale. Craint une possible généralisation du système des détachements de fonctionnaires de l'Etat dans les communes. (p. 1437) : cessation de fonction des secrétaires généraux. Estime que le texte en discussion ne développe pas les responsabilités des conseils généraux. Rôle du département dans la nation. Statut des membres de l'assemblée départementale. Extension de la responsabilité du département. Conséquences administratives et financières de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. Avant le chapitre I du titre IV. – Article L. 411-1 du code des communes (p. 2971) : spécificité de la fonction communale. Situation originale et délicate du secrétaire général de mairie. (p. 2972) : création d'un grade d'administrateur pour les secrétaires généraux de mairies. Article L. 412-3 (p. 2976) : sur l'amendement n° IV-4 (article additionnel) de M. Lionel de Tinguy relatif à la répartition des fonctionnaires communaux en quatre catégories par référence à la fonction publique d'Etat, son sous-amendement n° IV-222 : organisation des catégories de fonctionnaires communaux en cadres d'emplois ; adopté. Article 101. – Article L. 413-9 (p. 2992) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-76 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet du maire.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. Avant l'article 104 (p. 3100) : se déclare défavorable aux amendements n° IV-157 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la détermination des modalités de recrutement par la commission nationale paritaire, n° IV-269 de M. Marc Bécam instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire, n° IV-11 de M. Lionel de Tinguy concernant le recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de catégories A et B par le même concours et au sous-amendement n° IV-201 de MM. Robert Laucournet et Franck Sérusclat, soutenu par ce dernier, tendant au recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de toutes catégories par le même concours. Lourdeur du recrutement paritaire avec les agents de l'Etat pour les catégories C et D. Article 104. – Article L. 411-48 (p. 3111) : conseil d'administration du centre de formation des personnels communaux et commission des emplois supérieurs. Sur l'amendement n° IV-13 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'organisation paritaire et par type d'emplois de la commission des emplois supérieurs, son sous-amendement n° IV-316 : seuil de 2000 habitants et désignation de membres à la commission des emplois supérieurs des communes ; adopté. Article L. 411-49 (p. 3112) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-271 de M. Marc Bécam tendant au rattachement financier de la commission des emplois supérieurs au centre de formation des personnels communaux. – Article 106. – Article L. 411-26 (p. 3115) : soutient l'amendement n° IV-188 de M. Louis Le Montagner, identique à l'amendement n° IV-207 de M. Paul Kaus, concernant le seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. Article 110 (suite). – Article L. 412-21 du code des communes (p. 3153) : son amendement n° IV-232, déposé avec M. Pierre Schiélé et soutenu par ce dernier : organisation des concours par le centre de formation des personnels communaux pour les emplois recrutés par la procédure nationale, interdépartementale ou intercommunale ; retiré. Article 116. – Article L. 416-13 (p. 3179) : sur l'impossibilité de priver de son emploi, le secrétaire général ou le

secrétaire de mairie, sans qu'il ait obtenu préalablement un emploi équivalent à son grade, son amendement n° IV-242, déposé avec M. Pierre Schiélé, et soutient l'amendement n° IV-194 de Mme Brigitte Gros ; retire ces amendements. **Article 117** (p. 3183) : son amendement n° IV-243 (*article additionnel après l'article 116 ; article L. 416-15, précédemment réservé*) : congé spécial au profit des secrétaires généraux de mairie, des directeurs généraux des services techniques et des cadres supérieurs de mairie ; retiré. Sur l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécam concernant les garanties apportées aux actuels secrétaires généraux titulaires de leur emploi, son sous-amendement n° IV-325 : application aux directeurs d'établissements publics intercommunaux des nouvelles dispositions concernant les secrétaires généraux actuels ; devenu sans objet après rectification de l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécam. **Articles 121, 122 et articles additionnels** (p. 3195) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-143 (*article additionnel après l'article 122*) de M. Paul Seramy portant sur le contrôle de la bourse de l'emploi sur les intégrations et reclassements des agents des collectivités locales et des fonctionnaires de l'Etat, appartenant à la catégorie A et rectifié pour tenir compte du sous-amendement n° IV-312 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'extension du champ d'application des dispositions proposées aux personnels de toutes les catégories ; et à un contingent supplémentaire en cas d'inégalité constatée des flux de fonctionnaires issus des deux statuts. **Après l'article 103 (suite)** (p. 3198) : soutient l'amendement n° IV-276 (*article additionnel*) précédemment réservé de Mme Brigitte Gros et M. Richard Pouille prévoyant la création d'un régime d'assurance pour l'emploi dans les collectivités locales.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 2** (p. 4235) : son amendement n° 72, déposé avec M. Francis Palmero et soutenu par ce dernier : déduction forfaitaire pour l'impôt sur le revenu pour travaux de protection contre le vol ; retiré.

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4455) : rapports de l'Etat et de la littérature. Définition de la littérature. Littérature et activité commerciale. Place de l'écrivain. Publication des œuvres littéraires et rôle de l'éditeur. (p. 4456) : système de l'édition et de la diffusion et prix littéraires. Aide de l'Etat à la littérature. Mode de calcul des droits d'auteur. Conséquences de la libération du prix des livres ; la lettre du président du syndicat des éditeurs. Situation juridique des écrivains.

DAYAN (Georges), sénateur de Paris (S).

Décédé le 28 mai 1979 [29 mai 1979] (p. 1484). - Eloge funèbre [19 juin 1979] (p. 1966).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEBARGE (Marcel), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, étendant les **conditions du versement destiné aux transports en commun** et les modalités d'utilisation de son produit (n° 210, 1978-1979), rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979 [JO, Débats 15 mars 1979].

Rapport spécial, fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Transports**. - I. - **Section commune**. - IV. - **Transports intérieurs : transports terrestres** (n° 50, annexe 27, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. - **Discussion générale** (p. 1408) : remise en cause de l'Etat centralisateur par la réalité politique des collectivités locales. Désengagement de l'Etat ; transformation de la tutelle administrative en tutelle bancaire. Remplacement de la solidarité par « le système D » au niveau de la santé, de l'aide sociale, de l'équipement hospitalier, de l'éducation et des transports scolaires. Situation des personnels des collectivités locales, sous rémunérés et sous avantages. Allègement insuffisant des contrôles administratifs ; renforcement du contrôle financier. (p. 1409) : approbation préalable du préfet dans les domaines essentiels. Dotation globale d'équipement ; incertitude sur les modalités de sa répartition. Problèmes posés par l'indemnisation des conseillers municipaux ; stages de formation pour les élus. Souligne que, dans ce projet, la région est oubliée.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979]. - Rapporteur spécial (section commune et transports terrestres) (p. 4952) : crise économique et budget des transports terrestres. Rapport Guillaumat et priorité aux transports « énergivores ». Crédits de la section commune ; importance de la desserte de la Corse. Création d'une section nouvelles « transports intérieurs ». Recul des dépenses d'investissement et libéralisme en matière de transport. Signature du contrat d'entreprise de la SNCF. (p. 4953) : crise énergétique et diminution des investissements ferroviaires. Insuffisance de la dotation budgétaire garantie à la SNCF et menace de privatisation. RATP et réseau de banlieue SNCF ; désengagement de l'Etat au détriment des collectivités locales. Diminution des subventions d'équipement pour les transports en commun et conséquences financières du trafic automobile. Retards pris pour les réalisations de liaisons ferroviaires en région parisienne. Incertitude sur les schémas régionaux de transport. Dévitalisation rurale et fermeture des petits réseaux. Versement « transports » des employeurs. (p. 4954) : trafic fluvial et situation de la batellerie ; avenir du canal Rhin-Rhône. Proposition d'adoption des crédits de ce budget.

DEBESSON (René), sénateur du Nord (S).

Démissionnaire le 1^{er} avril 1979 [2 avril 1979] (p. 481).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

DELMAS (François), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2371 de M. **Phillippe Machefer** ; **suppression du centre national d'étude et de recherche du paysage** [20 avril 1979] (p. 879) : difficultés financières du centre. Intégration du personnel au ministère de l'environnement. Conseils dispensés aux collectivités locales.

Question n° 2416 de M. **Francis Palmero** : **les résultats de la conférence de Genève pour la sauvegarde de la Méditerranée** [1^{er} juin 1979] (p. 1660) : conclusions du conseil d'administration du programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). Création d'un fonds d'affectation spéciale sous tutelle du PNUE Contribution de la France à ce programme.

Question n° 2438 de M. **Maurice Janetti** : **la protection des espèces migratrices** [1^{er} juin 1979] (p. 1661) : projet de convention pour la protection de la vie sauvage élaboré sous l'égide du Conseil de l'Europe. Possible interdiction des méthodes de destruction massive et non sélective. Restrictions prévues en ce qui concerne la commercialisation.

Question n° 2439 de M. **Maurice Janetti** : **la situation des gardes-chasse nationaux** [1^{er} juin 1979] (p. 1662) : statut fixé par le décret du 2 août 1977. Affectation au paiement des gardes des

redevances cynégétiques versées à l'office national de la chasse par les chasseurs. Prime de technicité, logement par nécessité de service.

Question n° 2455 de M. Guy Schmaus : la situation d'une fabrique de parachutes à Clichy [1^{er} juin 1979] (p. 1664) : difficultés de la société Etude et fabrication aéronautiques (EFA) de Clichy dans les Hauts-de-Seine. Concurrence acharnée entre les différentes firmes. Conservation d'un certain nombre d'emplois après le dépôt de bilan. Existence dorénavant d'un seul groupe fabriquant des parachutes. Air Azur repris par Zodiac.

Question n° 2458 de M. Maurice Janetti : l'indemnisation des dégâts causés par les sangliers [1^{er} juin 1979] (p. 1662-1663) : indemnisation par les chasseurs grâce aux redevances cynégétiques affectées au compte d'indemnisation. Généralisation du plan de chasse et de la taxe instituée par animal à tirer, grâce à l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1978. Instructions données à la commission chargée d'apprécier les dégâts causés par le gibier. Augmentation des dégâts dans le département du Var.

Question n° 2469 de M. Guy Schmaus : la situation de l'emploi dans une imprimerie de Clichy [1^{er} juin 1979] (p. 1665) : histoire de la société nouvelle des imprimeries Paul Dupont. Prise de participation de la société nationale des entreprises de presse. Maintien de l'atelier de brochage. Suppression d'emplois autorisée.

Question n° 2481 de M. Maurice Janetti : l'emploi de la chevrotine pour la chasse au sanglier [1^{er} juin 1979] (p. 1663) : risque de ricochet et effet de dispersion provoquant des blessures n'entraînant la mort qu'après de longues souffrances dues à l'emploi de la chevrotine.

Question n° 2490 de M. Roger Quilliot remplacé par M. Maurice Janetti et n° 2492 de M. Fernand Lefort : la situation des coopérateurs de la société H.L.M. « Pro-construire » [1^{er} juin 1979] (p. 1658) : transformation en 1975 de cette société coopérative privée en société coopérative de production ; rapport de contrôle de l'inspection générale de l'équipement. Incarcération de la secrétaire générale et du chef comptable de la société. (p. 1659) : prêt accordé à la coopérative par le fonds de garantie HLM. Difficultés rencontrées pour établir la comptabilité réelle des années 1976 à 1978. Répartition des bénéfices ou des pertes entre les coopérateurs dans les coopératives de location-attribution.

Question n° 2567 de M. Francis Palmero : les incidences sur les entreprises de bâtiment de l'incertitude des documents d'urbanisme [16 novembre 1979] (p. 4028) : espaces naturels et constructions dans la périphérie de Nice, Cannes, Grasse et Antibes. Recherche d'un équilibre intelligent et raisonnable. (p. 4029) : projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales ; délivrance des permis de construire.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5060) : amélioration de la qualité des milieux ; assainissement. (p. 5061) : amélioration du rendement et du fonctionnement des stations d'assainissement existantes. Bon usage des stations d'épuration ; inauguration récente du Centre de formation de Limoges. Politique d'amélioration de la qualité des eaux. Plan de dépollution du Rhône ; investissements prévus par l'Agence du Bassin Rhône-Méditerranée. Pollution de la rivière l'Yerres. Dommages causés aux rives des rivières et de fleuves par l'exploitation des gravières. Transfert au ministère de l'environnement et du cadre de vie des attributions précédemment détenues par le ministère des transports en matière de police des eaux et de défense contre les crues. Pollutions provoquées par les phosphates, les nitrates, l'ammonium et l'azote. Contrôle sur le terrain de l'application réelle des sanctions ; problème des effectifs de l'inspection des établissements classés. Multiplicité de textes qui se révèlent inefficaces ; effort de simplification et de clarification absolument nécessaire. Priorité donnée à la relance de la politique des déchets. (p. 5062) : nécessaire développement des techniques de production non polluantes, dite « technologies propres ». Mise en place de la loi sur la protection de la nature. Plaidoirie en faveur des baleines, de M. Henri Goetschy. Nombre des études d'impact réalisées chaque année. Actions menées en matière de réserve naturelle. Problèmes des parcs, instruments d'une politique interministérielle. Maintien en francs courants de la dotation aux parcs régionaux. Statut des

personnels des parcs régionaux. (p. 5063) : fonctionnement de la délégation de la qualité de la vie. Conséquences du désastre de l'Amoco Cadiz. Enveloppe des crédits réservés à l'environnement.

DENIAU (Jean-François), ministre du commerce extérieur (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 284 de M. Maurice Schumann et n° 292 de M. Michel Miroudot : l'industrie textile [11 décembre 1979] (p. 5319) : importance économique du secteur du textile et de l'habillement. Déficit commercial global et responsabilité du secteur textile. Diversité du secteur textile et habillement. Niveau des prix pratiqués par les pays en voie de développement. (p. 5320) : Accord multifibres et maintien des échanges textiles avec les pays en voie de développement. Respect des procédures communautaires et maintien des contingents d'importation. Accord multifibres et cessation des importations dites « sauvages ». Nécessité du quota des importations. Accord avec la Chine et importance du marché intérieur chinois. Modalités d'attribution des quotas d'importation et des sorties de panier. Importations textiles en provenance de Roumanie. Garanties pour le traité d'adhésion de la Grèce au marché commun. (p. 5321) : disparition des subventions brésiliennes à leurs exportations de textiles. Agressivité commerciale de nos partenaires européens. Dégradation des conditions de concurrence avec les Etats-Unis ; caractère de tarif « à pics » du tarif américain ; problème du velours. Tokyo round et renouvellement de l'accord multifibres. Mesures à l'égard des importations de chandails italiens. Pays en voie de développement et crise dans le textile ; manque de compétitivité de l'industrie française ; nécessité des contrats de développement. (p. 5322) : textiles et amélioration de la balance commerciale française. (p. 5323) : réglementation nationale du marquage. Prix des importations roumaines. Importations de jute et demande du secteur agricole français. Modernisation et contrats de développement. Augmentation de la demande et réponse par les importations.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Commerce extérieur [7 décembre 1979] (p. 5073) : équilibre de la balance commerciale pour les six premiers mois de l'année 1979. Incidence de l'augmentation du prix du pétrole sur l'activité économique et sur la hausse des prix intérieurs. Non prise en compte dans la balance commerciale des travaux publics, de l'ingénierie, des frêts et assurances. Excédent de la balance des paiements courants. (p. 5074) : développement des importations ; très forte demande intérieure. Dangers d'un protectionnisme systématique qui se tournerait contre les pays en voie de développement. Importation de matériels de bureau, de fleurs coupées... Contrat d'application de l'accord multifibres à partir de 1978. Importations de textiles en provenance de pays développés. Simplification des procédures administratives. Information des Français sur les possibilités du commerce extérieur. Frais de fonctionnement dans le budget du centre français du commerce extérieur. (p. 5075) : mise en place de l'assurance-prospection simplifiée ; politique des foires et expositions. Nécessaire modération du coût des produits français à l'étranger. Rapports de la France avec les Etats-Unis ; problème de normes, particulièrement celui de l'American Selling Price. Commerce avec les pays de l'Asie du sud-est. Forte représentation du commerce extérieur de la France par la notion de « biens et services ». Exportations japonaises.

DESCOURS DESACRES (Jacques), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Industrie (n° 50, annexe 15, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Services du Premier Ministre. — Recherche (n° 50, annexe 25, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 146, 1979-1980)**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants (n° 147, 1979-1980)** [28 décembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979). — Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. *Au nom de la commission des finances. Article 1 (suite).* — **Article L. 351-6 du code du travail** (p. 71) : déclare l'article 40 de la constitution applicable aux amendements identiques n° 21 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 72 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire demandant la suppression des dispositions de cet article concernant la condition de durée de l'isolement des femmes seules ainsi qu'aux amendements identiques n° 57 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 73 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire demandant la suppression des dispositions de cet article concernant les conditions de possession d'un diplôme de l'enseignement technologique ou de suivi d'un stage de formation professionnelle pour les femmes seules pouvant bénéficier de l'allocation forfaitaire. — **Article additionnel après l'article L. 351-6** (p. 74) : déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° 103 de M. Jacques Henriet accordant le bénéfice d'une allocation forfaitaire aux salariés en congé parental à condition que l'emploi qu'ils libèrent momentanément puisse être occupé par un salarié. (p. 83) : se déclare favorable à l'amendement n° 120 de M. Jacques Henriet et prévoyant la possibilité d'attribution, pour une durée limitée, d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. La situation des agriculteurs âgés bénéficiant de l'indemnité viagère de départ. — **Article L. 351-12** (p. 85) : déclare l'article 40 applicable à l'amendement n° 11 de M. Michel Labèguerie sur la détermination du montant de la subvention publique par rapport à la dépense totale d'indemnisation.

— **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation (n° 55, 1978-1979)** [25 avril 1979]. **Article 20.** — **Article L. 132-27 du code des assurances** : (p. 974) : sur l'amendement n° 22 de M. Jean Geoffroy prévoyant la faculté de reconciation pour une police d'assurance ou une proposition d'assurance, se déclare défavorable au sous-amendement n° 41 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard portant sur le démarchage en matière d'assurance et la faculté de reconciation. Protection de l'assuré et absence de démarchage.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements**

et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979 (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1154) : fiscalité locale et inconvénients de la progression du système de la répartition. Lacunes des simulations fournies par l'administration. (p. 1155) : calcul en francs courants de la taxe professionnelle ; les conséquences sur les entreprises, notamment de transport. Valeur locative semi-brute et base de la taxe d'habitation. S'abstiendra sur le texte proposé. (p. 1156) : nécessité de procéder à des simulations.

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales (n° 282, 1978-1979)** [16 mai 1979]. **Avant l'article 1** (p. 1300) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 10 (**article additionnel**) de M. Josy Moinet relatif au caractère de service public d'Etat des transports de personnes et de marchandises entre le continent et les îles : **article 1** (p. 1301) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 1 de M. Bernard Legrand concernant l'interdiction des péages sur les ouvrages d'intérêt national ; la prise en charge par l'Etat de l'investissement et des frais de fonctionnement. **Après l'article 1** : (p. 1303) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 (**article additionnel**) de M. Charles Beaupetit portant sur le régime juridique applicable aux péages institués sur les ouvrages compris dans les voies nationales ; l'autorisation de l'Etat pour la perception de redevances par le concessionnaire ; la consultation des conseils généraux concernés. Non-application des nouvelles dispositions au tracé des autoroutes.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1416) : collectivités locales : écoles de responsabilités pour les cadres politiques. Réactions soulevées par le texte en discussion. Situation des petites communes, des villes intermédiaires. Osiose envisagée entre la fonction d'Etat et la fonction locale. Position des maires des grandes villes. Globalisation des prêts. (p. 1417) : remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée sur les investissements des collectivités locales. Nécessité d'une étude chiffrée sur les conséquences du transfert envisagé. Responsabilité civile des collectivités locales. Dotation globale de fonctionnement et dotation globale d'équipement. Réponse des maires au questionnaire du Gouvernement.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Après l'article 1.** — **Article L. 122-28 du code des communes** (p. 1540) : sur l'amendement n° 1-114 (**article additionnel**) de M. Michel Giraud prévoyant que les arrêtés pris par le maire sont exécutoires de plein droit, ne voit pas l'intérêt du sous-amendement n° 1-208 de M. Marc Bécam prévoyant la possibilité d'annuler ou de suspendre l'exécution de certains arrêtés. **Article 2.** — **Article L. 121-38** (p. 1550) : étude de l'endettement des communes et autorisation de cet endettement. Souligne le cas des emprunts dont les annuités sont entièrement couvertes par le prix du service rendu. **Avant l'article 7.** — **Article 1585 C du code général des impôts** (p. 1557) : s'interroge sur les conséquences de l'amendement n° 1-8 de M. Lionel de Tinguy (**article additionnel**) relatif à : 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique ; et 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels. **Article 7.** — **II de l'article 1585-E du CGI** (p. 1562) : se déclare favorable à l'amendement n° 1-9 de M. Lionel de Tinguy concernant la liberté des communes de fixer le taux de la taxe locale d'équipement, jusqu'à 5 p. 100 ; application de ce taux sans modification avant l'expiration d'un délai d'un an.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Article 19.** — **Article L. 211-1 de ce code** : (p. 1600) : recette en capital exceptionnelle et amortissement d'emprunt. **Avant l'article 32.** — **Article L. 221-10 de ce code** (p. 1625) : protestation des maires contre le taux des prestations dues à certains fonctionnaires de l'Etat et non sur le principe de leur existence. Suppression de ces prestations et compensation financière versée par les communes.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 36.** — **Article L. 235-8 du code des communes** (p. 1840) : évolution des subventions de l'Etat aux différentes catégories de collectivités locales ; répartition de la dotation globale d'équipement entre ces différentes catégories. (p. 1849) : se déclare favorable à l'amendement n° 1-47 de M. Joseph Raybaud prévoyant la variation du montant de la

dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-10 du code des communes* (p. 1880) : clause de remboursement anticipé dans les futurs contrats de prêts. *Article L. 235-11* (p. 1885) : coopération intercommunale et développement des responsabilités locales. **Article 37** (p. 1894) : contrôle du Parlement sur la globalisation progressive des catégories de subventions spécifiques. (p. 1900) : se déclare favorable au sous-amendement n° I-152 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues portant sur le montant de la dotation globale d'équipement, les subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer, à l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy concernant l'institution progressive de la dotation globale d'équipement ; le montant de cette dotation ; le maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; l'indexation des sommes affectées à la dotation. (p. 1901) : ne votera pas l'article 37. **Après l'article 33** (suite). — *Article L. 221-3 (nouveau)* (p. 1903) : déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° I-77 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur le versement aux bureaux d'aide sociale communaux d'une taxe perçue sur l'ensemble des pénalités ou amendes administratives ou pénales à l'exception de celles du code de la route. **Après l'article 37** : soutient l'amendement n° I-52 (*article additionnel*) de M. Joseph Raybaud concernant l'inscription de la dotation globale d'équipement sur un chapitre unique de la loi de finances. **Après l'article 41** (p. 1905) : déclare l'article 40 de la constitution applicable aux deux derniers paragraphes de l'amendement n° I-85 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif au montant minimal de la dotation globale d'équipement ; au taux de progression ; à la majoration par prélèvement sur les recettes de l'Etat.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** — *Article L. 123-3 du code des communes* (p. 1982) : déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° III-80 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant la création d'une caisse nationale de compensation pour l'exercice des mandats locaux chargés de servir les indemnités nouvellement créées et de rembourser aux entreprises les salaires correspondant aux autorisations d'absence ; les ressources de cette caisse. — *Article L. 123-7* (p. 2001) : déclare l'article 40 de la constitution, en vertu de l'article 10 du décret du 19 juin 1956 interdisant l'augmentation des charges publiques, applicable à l'amendement n° III-29 de M. Jean Chérioux prévoyant la référence à la notion d'indemnité municipale ; le nombre limite d'adjoints qui peuvent exercer leur mandat à temps plein dans les communes de plus de 180000 habitants. (p. 2012) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy instaurant la possibilité, avec l'accord du conseil municipal, d'exercer leur mandat à temps complet, avec une indemnisation spéciale, pour les maires des communes de plus de 30000 habitants, les adjoints dans les communes de plus de 80000 habitants, un adjoint de plus par tranche de 100000 habitants dans les communes de plus de 180000 habitants.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92** (suite). — *Article L. 123-11 du code des communes* (p. 2032) : majoration des indemnités de fonction dans les communes de la première zone de salaires de la région parisienne.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92** (suite). — *Après l'article L. 123-4 au code des communes* (p. 2058) : assimilation de l'indemnité municipale à un salaire. *Article L. 123-15* (p. 2061) : situation particulière des présidents d'organisme de coopération intercommunale. (p. 2062) : modicité de l'indemnité de fonction et souscription d'une assurance volontaire. Se déclare favorable à l'amendement n° III-72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'affiliation au régime général des assurances sociales des maires et adjoints non affiliés par ailleurs ; cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet ; (p. 2063) : transformé en *article additionnel* après l'article L. 123-15 par M. Jacques Carat. (p. 2066) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à cet amendement. *Intitulés* (p. 2064) : sur l'amendement n° III-33 de M. Jean Chérioux de forme : « sous-section I. — Régime général », son sous amendement n° III-153 : de forme : « Sous section I. — Régime commun. » ; adopté. *Article L. 123-19* (p. 2070) : non perception par certains maires de l'indemnité votée par le conseil municipal et droit à une retraite. Soutient l'amendement n° III-87 de M. Michel Giraud : extension aux présidents d'organismes de

coopération intercommunale du système d'affiliation à un régime de retraite complémentaire ; retiré. Soutient l'amendement n° III-88 de M. Michel Giraud : application au syndicat de communes des principes régissant les cotisations ; retiré. (p. 2073) : déclare l'article 40 de la constitution applicable aux amendements n° III-77 (*article additionnel* après l'article 100) de M. Jacques Carat concernant les conditions de fonctionnement de la caisse nationale de retraite des élus locaux et n° III-73 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affiliation à une « caisse nationale de retraite des élus locaux », des maires, adjoints, conseillers municipaux des villes de plus de 120000 habitants. (p. 2075) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° III-16 de M. Lionel de Tinguy, repris par M. Jacques Carat et concernant l'option pour les maires, adjoints et conseillers municipaux entre l'affiliation à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) et la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). (p. 2076) : sur l'amendement n° III-47 de M. Jean Chérioux concernant l'application des taux des cotisations des communes et des maires, adjoints et conseillers municipaux, sur les indemnités de fonction et municipales ; caractère obligatoire de la cotisation communale et caractère personnel obligatoire pour la cotisation « ouvrière », son sous-amendement n° III-154 : possibilité de cotisation sans perception de l'indemnité ; retiré. Prise en considération de la situation des maires des petites communes. (p. 2077) : sur l'amendement n° III-46 de M. Jean Chérioux concernant l'affiliation des conseillers municipaux à l'IRCANTEC, reprend le sous-amendement n° III-155 de M. Lionel de Tinguy : vote des indemnités de fonction et droit à la retraite ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** — *Deuxième lecture* (nos 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979]. **Article 11 bis** (p. 2187) : sur l'amendement n° 45 de M. Henri Caillavet, relatif à la constitution d'un groupe de travail commun à plusieurs communes pour fixer les zones de réglementation spéciale et les prescriptions qui s'y appliquent, son sous-amendement n° 116 : en cas de délibération concordante des conseils municipaux des communes limitrophes, possibilité d'élaboration par un groupe de travail d'un projet commun à plusieurs municipalités en vue de la délimitation des zones de réglementation spéciale ; devenu sans objet.

— **Projet de l'article modifiant certaines dispositions du code des pensions de retraite des marins** (n° 384, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 2** — *Article L. 18 quatrième alinéa du code* (p. 2411) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 3 de M. André Rabineau relatif au maintien de la pension temporaire à chaque enfant réunissant les conditions d'âge requises.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet fait au nom des affaires sociales sur :** 1° la proposition de loi de M. René Touzet, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° la proposition de loi de MM. Robert Schwint, et plusieurs de ses collègues tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° la proposition de loi de M. Fernand Lefort, et plusieurs de ses collègues tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978, 231, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [27 juin 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2415) : vote favorable du groupe de l'Union des républicains et des Indépendants. Caractère symbolique du 8 mai.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [29 juin 1979]. **Article unique** (p. 2505) : intensification de la formation des jeunes pour la création de services d'utilité collective servant la prospection commerciale à l'étranger.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 7** (p. 2527) : exclusion des formations professionnelles alternées, des aides familiaux, élèves des associations familiales et des maisons familiales. (p. 2529) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 14 de M. Pierre Louvot prévoyant le versement du montant de la taxe d'apprentissage non touché par une exonération à un fonds national de compensation. (p. 2530) : caractère légal de la création du fonds de compensation ; article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959. Soulève l'exception d'irrecevabilité à propos de l'article 7.

— **Projet de loi relatif à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le**

public. — *Deuxième lecture* (n° 300, 1978-1979) [30 juin 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2566) : votera le projet de loi. Décision non motivée et possibilité d'en demander *a posteriori* les motifs.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** [30 juin 1979]. **Article 7** (p. 2572) : fonds de compensation des salaires des apprentis et maintien du système des maisons familiales rurales.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [2 octobre 1979]. **Article 94** (p. 2906) : se déclare favorable à l'amendement n° III-20 de M. Lionel de Tinguy relatif à la possibilité de rachat des cotisations de retraite pour les maires et adjoints qui auraient renoncé à percevoir les indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. **Avant le chapitre I du titre IV.** — **Article L. 412-3 du code des communes** (p. 2977) : sur l'amendement n° IV-4 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant la répartition des fonctionnaires communaux en quatre catégories par référence à la fonction publique d'Etat, déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable au sous-amendement n° IV-259 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de la catégorie D des fonctionnaires pour la fonction publique locale. **Article L. 413-7** (p. 2978) : au nom de la commission des finances déclare l'article 40 de la Constitution applicable aux amendements n° IV-151 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la prise en compte des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat comme minimum pour les rémunérations des fonctionnaires locaux et n° IV-252 (*article additionnel*) de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article fixant un plafond de la rémunération des fonctionnaires communaux par référence à celle des fonctionnaires de l'Etat. **Article L. 411-23-2** (*nouveau*) (p. 2985) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-301 (*article additionnel*) de M. Marc Bécarn relatif à l'exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Avant l'article 104** (p. 3103) : possibilité pour les maires de recruter des élèves de grandes écoles hors la procédure dite « de rang utile ». (p. 3103) : différence de recrutement par concours ou formation. (p. 3105) : sur l'amendement n° IV-269 (*article additionnel*) de M. Marc Bécarn instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire, son sous-amendement n° IV-315 : recrutement des fonctionnaires communaux de catégories A et B à l'issue de la même formation que les fonctionnaires de l'Etat ; adopté. — **Article 104.** — **Article L. 411-50** (*nouveau*) (p. 3113) : sur l'amendement n° IV-15 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'organisation du recrutement pour les emplois relevant de la commission des emplois supérieurs son sous-amendement n° IV-317 de coordination ; adopté. — **Article 106.** — **Article L. 411-26** (p. 3117) : seuil d'affiliation au syndicat de communes et nécessité de maintenir le statu quo. **Article 107.** — **Article L. 411-30 et L. 411-31** (p. 3127) : sur l'amendement n° IV-24 de M. Lionel de Tinguy relatif à la répartition des dépenses du syndicat de communes pour le personnel communal entre les collectivités adhérentes ou bénéficiant de certains services, se déclare favorable au sous-amendement n° IV-272 de M. Christian Bonnet instituant une liste, non limitative, des dépenses concernées.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Article 110** (*suite*). — **Article L. 412-21 du code des communes** (p. 3155) : non-application de la procédure de concours pour le recrutement des secrétaires de mairie des petites communes. **Avant l'article 111.** — **Article L. 411-28** (p. 3165) : difficultés de fonctionnement du Centre de formation des personnels communaux (CFPC) et suppression des centres universitaires régionaux d'études municipales. **Après l'article 112.** — **Article L. 412-38, dernier alinéa** (p. 3168) : cotisation obligatoire des communes au CFPC et nécessité d'éviter tout mandatement d'office. **Article 117** (p. 3185) : Codification des nouvelles dispositions concernant les secrétaires généraux de mairie actuels. **Après l'article 119.** — **Article L. 414-7** (p. 3189) : sur l'amendement n° IV-47 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimum, déclare, au nom de la commission des finances l'article 40 de la Constitution applicable aux sous-amendements n° IV-111

de M. François Dubanchet concernant l'application de ces dispositions à tous les agents d'un même grade et n° IV-142 de M. Paul Séramy prévoyant la justification de la promotion par l'appréciation écrite exprimant la valeur professionnelle de l'agent. **Article 121, 122 et articles additionnels** : (p. 3195 : déclare l'article 40 de la Constitution inapplicable à l'amendement n° IV-143 (*article additionnel après l'article 122*) de M. Paul Séramy portant sur le contrôle de la bourse de l'emploi sur les intégrations et reclassements des agents des collectivités locales et des fonctionnaires de l'Etat, appartenant à la catégorie A et rectifié pour tenir compte du sous-amendement n° IV-312 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'extension du champ d'application des dispositions proposées aux personnels de toutes les catégories et à un contingent supplémentaire en cas d'inégalité constatée des flux de fonctionnaires issus des deux statuts. **Article 124.** — **Article L. 413-6** (p. 3197) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° IV-186 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant les indemnités qui peuvent être attribuées aux agents communaux et la suppression des indemnités « tenant compte de la manière de servir ». **Après l'article 103** (*suite*) (p. 3198) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° IV-276 (*article additionnel*) précédemment réservé, de Mme Brigitte Gros et M. Richard Pouille, soutenu par M. Jean David prévoyant la création d'un régime d'assurance pour l'emploi dans les collectivités locales.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Article additionnel et article 127.** — **Article L. 163-2 du code des communes** (p. 3314) : sur l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy portant sur : 1° l'objet des syndicats de communes ; 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats, son sous-amendement n° V-138 : consultation des conseils municipaux sur la fixation par l'autorité compétente de la liste des communes intéressées par la création d'un syndicat ou la fixation de l'objet de celui-ci ; retiré. **Article L. 163-2-3** (*nouveau*) et **L. 163-2-3 bis** (*nouveau*) (p. 3320) : sur l'amendement n° V-10 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la participation partielle des communes à un syndicat ou à un district, se déclare défavorable au sous-amendement de forme n° V-136 de M. Marc Bécarn. **Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4** (p. 3324) : difficultés d'application d'une liberté accordée aux communes d'adhérer à tel ou tel secteur d'études et de programmation puisque le conseil général devrait avoir, au préalable, prévu leur adhésion au secteur en question. (p. 3327) : sur l'amendement n° V-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur les secteurs d'études et de programmation, se déclare défavorable au sous-amendement rédactionnel n° V-139 de M. Etienne Dailly.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 127** (*suite*). — **Article L. 163-4 du code des communes** (p. 3527) : se déclare favorable à l'amendement n° V-14 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise en annexe à l'arrêté d'autorisation des statuts définissant les règles de fonctionnement des syndicats et du district et au fonctionnement du comité syndical et du conseil de district. Possibilité pour un syndicat de communes de se réunir dans l'une ou l'autre commune à tour de rôle. — **Article L. 163-7** (p. 3530) : absence d'une procédure de désignation d'un suppléant et empêchement du délégué titulaire ; la non représentation d'une commune au conseil. Nécessité d'un représentant par commune au comité syndical ou au conseil de district. — **Article L. 163-13** (p. 3537) : sur l'amendement n° V-24 de M. Lionel de Tinguy concernant le retrait d'une commune d'un syndicat avec, en cas de désaccord, l'intervention de l'autorité compétente ainsi que le syndicat à vocation scolaire et la nécessité de l'autorisation de l'autorité compétente, son sous-amendement, rédactionnel, n° V-145 ; adopté.

Suite de la discussion [26 octobre 1979]. **Article 127** (*suite*). — **Article L. 163-16 et L. 164-16 du code des communes** (p. 3579) : se déclare choqué qu'au sein d'un syndicat les droits de retrait d'une commune ne soient pas les mêmes suivant l'importance de celle-ci. (p. 3580) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-29 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité de dissoudre un syndicat ou un district à l'expiration de la durée préfixée ou à la demande de la moitié au moins des conseils municipaux et les conditions financières d'un retrait volontaire. — **Article 128** — **Article L. 251-3** (p. 3586) : se déclare favorable à l'amendement n° V-41 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à la liste non limitative des recettes dont peuvent bénéficier les syndicats ou les districts, mais se déclare défavorable, sur cet amendement au sous-amendement n° V-147 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution d'une part de la dotation globale de fonctionnement et d'une part de la dotation globale d'équipement

« sur la seule décision de chacune des communes concernées ». **Article 251-5** (p. 3588) : se déclare partiellement favorable à l'amendement n° V-43 de M. Lionel de Tinguy sur la possibilité d'inclure le produit d'impôts dans les recettes du budget du syndicat ou du district sauf lorsqu'une ou plusieurs communes membres de ceux-ci sont comprises dans le périmètre d'une communauté urbaine. — **Après l'article L. 251-6** (p. 3591) : se déclare favorable à l'amendement n° V-69 (*article additionnel*) de MM. Jacques Boyer-Andrivet et Raoul Vade pied, soutenu par M. Lionel Cherrier, instituant la possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecté le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrages ou effectué la gestion. **Article 132.** — **Article L. 221-4-1** (p. 3597) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° V-120 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire, sur les dépenses des services de secours et de défense contre l'incendie ; le calcul du bénéfice imposable.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Avant l'article 145 : Article L. 145-2 A** (p. 3758) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° VI-35 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant l'attribution, aux bulletins et périodiques édités par les soins de la commune, de tous les avantages fiscaux, financiers et de distribution accordés à la presse quotidienne. Sur l'attribution, une fois par trimestre, du tarif préférentiel accordé par les PTT pour la distribution des journaux et d'un contingent de papiers par la société de papiers de presse pour l'information des habitants de la commune, déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° VI-15 (*article additionnel*) de M. Louis Longequeue et plusieurs de ses collègues, rectifié pour tenir compte de l'amendement n° VI-14 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Longequeue cosignataire en ce qui concerne l'information d'aménagement, le budget et la surface réservée à la publicité. **Article 145.** — **Article L. 121-19-1** (p. 3760) : au nom de la Commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable aux amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues n° VI-38 sur l'obligation de l'édition d'un bulletin municipal pour informer la population sur les aménagements des communes de plus de cinq cents habitants et n° VI-39 concernant la publicité des opérations d'aménagement placées sous le contrôle de l'Etat. — Se déclare défavorable à l'amendement n° VI-57 de M. Marc Bécam tendant à l'information préalable des habitants sur les opérations d'aménagement qui, par leur importance, intéressent directement le cadre de vie, les conditions de vie ou l'activité de la population.

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Article 146.** — **Article L. 212-14 à L. 212-16** (p. 3797) : sur l'amendement n° VI-5 de M. Lionel de Tinguy concernant le dépôt à la mairie du budget et de ses documents annexes, se déclare favorable au sous-amendement n° VI-58 de M. Josy Moinet relatif à la publication à la mairie, en annexe au budget, du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat. (p. 3798) ; comparaison, par chaque citoyen des résultats de la gestion de la commune à une moyenne nationale ou départementale. **Article 150.** — **Article 8 de la loi du 22 juin 1967** (p. 3801) : s'interroge sur la procédure prévue pour la publicité des observations formulées sur la gestion communale. (p. 3802) : possibilité de dispenser les maires de la formalité qui consiste à viser des documents comptables comportant des tableaux d'amortissement difficilement compréhensibles et nullement vérifiables. **Article 152** — **Article L. 121-40 à L. 121-43** (p. 3815) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de consulter les électeurs, sans décharger les élus de la responsabilité de la décision finale, et, sur cet amendement, au sous-amendement n° VI-56 de M. Marc Bécam prévoyant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de soumettre à referendum des affaires relevant de la compétence de la commune à l'exception du budget ; la prise en compte des résultats du référendum comme délibération du conseil municipal.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Titre II et intitulé** (p. 3866) : mise à jour des charges actuellement supportées par les départements et compensations financières après transfert. Vote défavorable du groupe de l'union des républicains et des indépendants sur l'amendement n° II-205 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire

tendant à la suppression de l'intitulé du titre II relatif à la répartition et à l'exercice des compétences. **Avant l'article 51** (p. 3871) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° II-218 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif à l'affectation, en 1985, des ressources publiques entre les communes, les départements, l'Etat et la région, aux compensations financières et la création d'un impôt sur la fortune des personnes physiques et d'un impôt sur le capital des sociétés privées et nationalisées. **Article 52** (p. 3880) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable au sous-amendement n° II-191 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire, prévoyant la mise à disposition de l'Etat, à titre onéreux des bâtiments affectés au service de la justice.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3941) : progression des impôts locaux et responsabilité des conseils municipaux. Nécessaire évolution de la répartition de la charge entre les diverses catégories de contribuables et entre les contribuables de certaines de ces catégories. Privilèges confortés. Répartition des impôts locaux entre le département et la commune. (p. 3942) : nécessaire prise en compte de l'évolution économique réelle des entreprises. Distorsions de concurrence. Nécessité d'une péréquation véritable. Création d'une taxe professionnelle unique dans les limites des zones industrielles ou artisanales créées par un groupement de communes. Imposition des propriétés possédées par des collectivités locales de même niveau ; imposition des pylônes supportant les lignes de transport de force. Déblocage des éléments de répartition entre les quatre taxes. Aménagements apportés à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle. Suppression de toutes les dispositions à caractère rétroactif. Cotisations additionnelles destinées à compenser les plafonnements de taxes professionnelles. Doctrine de l'association des maires de France : impôts localisables et évolutifs. (p. 3945) : possibilité de taux d'imposition élevés dans une commune où la gestion est excellente. **Article 1 A** (p. 3952) : son amendement n° 134, déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en compte de l'évolution économique des entreprises dans la détermination de la part de la taxe professionnelle due par chaque entreprise ; adopté.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3972) : pression fiscale et mise en cause injuste des conseils municipaux. Se déclare défavorable aux amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. (p. 3981) : se déclare favorable à l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy concernant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale. Fixation des taux des taxes et évolution économique. (p. 3982) : nécessité de procéder à des simulations. (p. 3984) : application des dispositions du projet en 1981 et connaissance des taux des différentes taxes pour l'année 1980.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Après l'article 4 quinquies** (p. 4079) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 (*article additionnel*) de M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenu par M. Jean-Marie Girault, relatif à la zone d'activité économique intercommunale et la perception de la taxe professionnelle par le syndicat ou le district. (p. 4080) : sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 4 de M. René Touzet concernant les groupements de communes et la répartition entre celles-ci de tout ou partie de la part communale de la taxe professionnelle. Taux unique de taxe professionnelle sur les zones industrielles gérées par les groupements de communes. (p. 4082) : son amendement n° 135 (*article additionnel*) : réduction de la part des salaires pris en compte dans l'assiette de la taxe professionnelle pour les entreprises employant des travailleurs manuels ; retiré. **Article 5.** — **Article 1472 du code général des impôts** (p. 4089) : son amendement de coordination n° 136 ; adopté. **Article 4** (*suite*) (p. 4095) : sur l'amendement n° 46 précédemment réservé de M. Lionel de Tinguy concernant les communes ou groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles inférieures à la moyenne nationale et le prélèvement au profit du fonds

national de péréquation de la taxe professionnelle : les modalités de fonctionnement du fonds et d'attribution de ces ressources aux communes et groupements de communes, s'abstiendra dans le vote du sous-amendement n° 151 de M. Maurice Papon relatif à l'attribution des ressources du fonds et de la prise en compte du taux de la taxe d'habitation.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 6 quater** (p. 4117) : demande des simulations sur l'utilisation de la valeur ajoutée comme base de la taxe professionnelle dans les petites communes sur le territoire desquelles sont installés des établissements à but lucratif importants. **Article 7 bis** (p. 4128) : Votera cet article relatif au passage, après simulation, à la nouvelle base de taxe professionnelle constituée par la valeur ajoutée. Difficulté de comparaison pour des entreprises ayant la même capacité fiscale suivant les références, les plafonnements et les écrêtements. — *Au remplacement de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur.* (p. 4136) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort n° 127 demandant la suppression de cet article qui prévoit la disparition des différences existant entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par les communautés urbaines et districts à fiscalité propre et les taux appliqués au profit de ces groupements par chaque commune membre, n° 128 relatif à la réduction dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre des différences existant entre le taux moyen de taxe d'habitation perçue par le groupement et les taux appliqués au profit de celui-ci dans chaque commune membre et n° 129 prévoyant le calcul d'un taux unique pour la taxe d'habitation, à partir de 1980, en fonction des valeurs locatives brutes de l'ensemble des communes. **Article 9** : accepte l'amendement n° 50 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité, dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre, pour les conseils délibérants, de décider, à la majorité qualifiée, de maintenir totalement ou partiellement les écarts de taux existant en 1979 entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par le groupement et les taux appliqués au profit de celui-ci dans chaque commune membre et l'amendement n° 3 de M. Maurice Schumann et Octave Bajeux, soutenu par ce dernier prévoyant en cas d'absence de délibération des organes délibérants des départements, des communautés urbaines et des districts à fiscalité propre sur la création d'abattements, l'application des abattements obligatoires pour le calcul de la taxe d'habitation perçue par le groupement. **Article 10** (p. 4138) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues n° 130 demandant la suppression de cet article prévoyant l'actualisation des valeurs locatives foncières, n° 131 prévoyant l'actualisation des valeurs locatives des établissements industriels qui ne relèvent pas du régime du forfait.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Article 3** (p. 4251) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon au sujet de la non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années, d'allègements fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréées.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — V. — **Recherche** [26 novembre 1979] — Rapporteur spécial (p. 4420) : part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la recherche et à son développement en France, aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne, au Japon et en Grande-Bretagne. Recherches militaires et universitaires ; programmes aéronautiques civils ; centre d'études des télécommunications. Crédits de l'enveloppe « recherche » inscrits au budget de l'industrie et à celui des universités. Commissariat à l'énergie atomique. Rigueur accrue dans la gestion du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Crédits de paiement et autorisations de programme. Régression du pouvoir d'achat des allocations de recherche. (p. 4421) : emplois créés pour la mission interministérielle pour l'information scientifique et technique. Procédure d'engagement des aides accordées par le fonds de la recherche. Utilisation accrue des contrats de programme. Meilleure répartition des activités de recherche sur l'ensemble du territoire. Décision prise au Conseil central de planification du 2 avril 1979 sur l'aménagement du territoire. Rôle des agences pour la valorisation de la recherche. (p. 4422) : association pour le développement de la recherche scientifique et technique en Basse-Normandie. Mesures envisagées pour éviter le blocage de l'embauche dans les organismes publics de recherche.

Industrie [5 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4902) : conditions d'emploi des crédits de ce budget. (p. 4903) : fonds budgétaires et financement public à l'industrie ; le rapport Hannoun. Secteurs d'avenir de l'industrie. Crédits aux organismes de recherche et adaptation de l'appareil industriel. Subventions au secteur de l'énergie ; le charbon. Activités du commissariat à l'énergie atomique. Centrales nucléaires et endettement d'EDF. Surcoût du réacteur Superphénix. (p. 4904) : économies d'énergie et primes à l'investissement. Crédits aux énergies nouvelles. Multiplication des agences, comités et commissariats. Bureau de recherches géologiques et minières. Centre national d'études spatiales et applications industrielles. Océanologie : le centre national pour l'exploitation des océans ; le comité interministériel et la mission interministérielle pour la mer. Aides publiques à l'innovation et agence nationale de valorisation de la recherche. Commissariat à l'énergie atomique et recherche fondamentale. (p. 4905) : taux de couverture de la balance « brevet ». Déficit des ventes de brevets, et excédent pour les frais d'études. Crédits pour la sécurité de l'appareil productif et la qualité des produits. Financement des enquêtes de branche dans l'industrie. Industrialisation des produits nouveaux et adaptation des structures industrielles ; le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles. Aide en faveur de la petite et moyenne industrie et développement régional. Succès pour l'action de la grande informatique. Stratégie de « bas de gamme ». Mini et péri-informatique. Aide à l'industrie des circuits intégrés. Crédits pour l'informatisation de la société française. Amélioration dans la présentation du budget des programmes : prolifération des organismes à caractère administratif. Simplification des procédures d'aide. (p. 4906) : avis favorable aux crédits de ce budget. — **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 4928) : transformation du statut juridique de l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique (IRIA) et création d'une nouvelle agence : lien juridique entre le nouveau et l'ancien régime.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5106) : rend hommage à tous les anciens combattants. Qualité des propositions du secrétaire d'Etat ; cas de la retraite mutualiste. Respect de la dignité des anciens combattants et célébration du 8 mai. Caractère national et universel du 8 mai. Vote favorable du budget.

Article non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 58** (p. 5208) : relations entre contractants et assureurs : possibilité de révision de son contrat par le souscripteur. Se déclare favorable à l'amendement n° 336 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier, prévoyant l'application des dispositions de cet article aux contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 1980. **Article 63.** — *Article 1957-1 du code général des impôts.* (p. 5214) : intérêts moratoires et décision du tribunal. **Après l'article 73.** — *Article 1609 decies du CGI* (p. 5239) : perception par les régions de taxes additionnelles à des impôts d'Etat et de centimes des taxes locales. Se déclare défavorable à l'amendement n° 284 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues concernant le plafond de ressources autorisées pour les régions et la possibilité du report sur l'exercice suivant.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 19** (p. 5256) : concentration des moyens du fonds spécial d'investissement routier sur la voirie locale et non sur la voirie nationale. **Article 36** (p. 5268) : absence d'augmentation des crédits consacrés à la voirie communale ; affectation des moyens du fonds d'investissements routiers à cette voirie. Ponts détruits en 1944/1945 et attente des réparations.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — *Suite de la discussion* [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A.** — *Article 41 du code de la famille* (p. 5494) : se déclare favorable à l'amendement n° 163 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly prévoyant l'ouverture sans formalités, des maisons maternelles aux femmes enceintes. *Au nom de la commission des finances :* **Avant l'article 1** (p. 5530) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 144 (*article additionnel*) de M. Jacques Henriot relatif au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pratiquée dans un service hospitalier et proposée pour des motivations médicales, sociales et juridiques et à l'appréciation des motivations dans le cadre de la protection maternelle et infantile. **Après l'article 1 quatuordecies :** déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 96 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant la prise en charge en totalité des frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'IVG et l'augmentation des cotisations des employeurs du secteur privé. **Article 8 de la loi du 17 janvier 1975 et article L. 283 du code de la Sécurité sociale :** déclare l'article 40 de la Constitution applicable à

l'amendement n° 134 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale. **Avant l'article 3** - *Article L. 181-2 (nouveau) du code de la santé publique* : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 15 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger portant sur le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale et l'exclusion de tout remboursement complémentaire par une mutuelle. - **Article 1.** - *Article 317 du Code pénal* (p. 5531) : sur l'amendement n° 168 de M. Raymond Bourguin prévoyant : 1° la suppression des dispositions de cet article prévoyant une peine pour la femme ayant subi un avortement ; 2° l'aggravation de la peine d'emprisonnement pour les personnes faisant profession de faciliter l'avortement, déclare qu'il en votera la seconde partie. **Avant l'article 1 bis.** - *Article L. 162-1 du code de la santé publique* (p. 5540) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Marcel Rudloff relatif au droit pour la femme à une unique avortement.

- **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** [20 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5825) : danger présenté par le projet de loi soumis au Sénat. Exemple de 1978 : les majorations aberrantes de la taxe professionnelle. (p. 5826) : principe de l'adaptation des bases de répartition à l'évolution économique réelle, d'abord retenu par le Gouvernement. Blocage de la clé de répartition finalement proposé par la commission mixte paritaire. Rentes de situation qu'il engendre. Attente du résultat des simulations décidées par l'administration. Devoir du Sénat de repousser ce texte.

- **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. - Rapporteur de la commission des finances en remplacement du rapporteur général empêché. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5885) : décision de la commission des finances d'entendre le Gouvernement sur l'amendement n° 11 de M. Anicet Le Pors. - **Discussion générale** (p. 5887) : circonstances qui ont rendu nécessaire le dépôt de ce projet de loi. Position de la commission des finances favorable à son adoption. **Avant l'article unique** (p. 5891) : s'oppose à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à l'extension des obligations du Gouvernement en matière d'information du Parlement sur l'utilisation des fonds publics. (p. 5893) : s'oppose à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, prévoyant une modification du barème de l'impôt sur le revenu ; s'oppose également à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues demandant une diminution du montant de l'impôt sur le revenu pour les contribuables imposés dans les premières tranches et une majoration pour les tranches supérieures. S'oppose à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Garcia tendant à une exonération de la TVA sur les produits de première nécessité, ainsi qu'à l'institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. (p. 5894) : s'oppose à l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot, demandant l'institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. S'oppose à l'amendement n° 4 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant l'institution d'un impôt sur le capital des sociétés. (p. 5895) : s'oppose à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau instituant un prélèvement exceptionnel sur les profits réalisés par les sociétés pétrolières. S'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, prévoyant l'exonération pour les chauffeurs de taxi de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Au sujet de l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, tendant au report du paiement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables chômeurs, demande des explications au Gouvernement. (p. 5896) : à la suite de ces explications, estime l'amendement inutile. **Article unique** (p. 5897) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Edgard Pisani reprenant les dispositions de l'amendement n° 11 déposé puis retiré par M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues et prévoyant la suppression du deuxième alinéa de cet article autorisant la perception des taxes parafiscales existantes.

DESMARETS (Jean), sénateur du Nord (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5442) : liberté de la femme, liberté de l'enfant, responsabilité de l'homme. (p. 5443) : libéralisme de l'application de la loi de 1975. Instauration d'une égalité devant la mort par cette loi ; absence d'une véritable politique de la famille. Nombre des enfants qui ne peuvent être adoptés. Insuffisances démographiques de la France actuelle.

DEVAUD (Marcelle), rapporteur du Conseil économique et social.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979]. - Rapporteur de la commission du Plan au Conseil économique et social. - **Discussion générale** (p. 2435) : déception du Conseil économique et social vis-à-vis des options choisies et du mode de préparation adopté pour le VIII^e Plan. Insuffisance des thérapeutiques proposées à moyen terme. Volonté du VIII^e Plan d'être plus stratégique et plus sélectif ; l'absence de tout objectif chiffré. Aléas économiques et inutilité d'une projection centrale normative. Evolution de la notion de planification. (p. 2436) : mise en avant des charges dues au renchérissement des matières premières et notamment du pétrole ; préoccupation du maintien de l'emploi. Lien entre croissance, équilibre extérieur et niveau de l'emploi. Prévisions d'une aggravation du chômage. Situation démographique et réduction du taux de chômage ; l'exemple de l'Allemagne fédérale. Arrivée sur le marché du travail des jeunes nés après la guerre. Nécessité de mobiliser les secteurs productifs notamment industriel. Niveau médiocre pour 1979 des investissements productifs privés. Efforts dans le domaine agricole et agro-alimentaire. Développement du secteur du bâtiment et des travaux publics, notamment pour la rénovation ; le rôle des petites et moyennes entreprises. Développement du secteur tertiaire. (p. 2437) : reconquête du marché intérieur ; la réduction de certaines importations. Nécessité d'un lien formation et emploi. Politique de formation continue. Organisation du travail et dégageant d'emplois supplémentaires ; la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Absence de dimensions européennes du projet de loi. Négligence du VIII^e Plan pour la dimension régionale. Maintien d'une inflation quasi-chronique. Conception de la planification.

DEVEZE (Gilbert), sénateur de l'Aisne (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relatives aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office National d'Immigration.** - *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). - *Suite de la discussion* [25 octobre 1979]. **Article 5 bis.**

- **Article 16 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3498) : chômage et inopportunité d'une politique d'incitation à l'installation des familles d'immigrés.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Après l'article 2** - **Article 6 du code général des impôts** (p. 4239) : soutient l'amendement n° 171 (*article additionnel*) de MM. Raymond Bourguin et Roland du Luart : prévoyant la possibilité d'une imposition directe pour chaque conjoint et conséquences sur le calcul du quotient familial. Fiscalité et incitation au divorce et au concubinage. Foyer fiscal et quotient familial. **Avant l'article 3 ter** (p. 4253) : son amendement n° 14 (*article additionnel*), précédemment réservé : relèvement de la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole : irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

DIDIER (Emile), sénateur des Hautes-Alpes (GD-SRG).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre du parlement européen élu par le Sénat.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 329, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du **protocole signé à Montréal le 30 septembre 1977 et concernant un amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale, signé à Chicago le 7 décembre 1944** (n° 393, 1978-1979) [13 juin 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole signé à Montréal le 30 septembre 1977 et concernant un amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944** (n° 329, 1978-1979) [27 juin 1979].

- **Rapporteur.** - **Discussion générale** (p. 2403) : adhésion de l'Union soviétique à l'organisation de l'aviation civile internationale et rédaction en langue russe de la convention. Ratification du texte authentique quadrilingue de la convention de Chicago.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1977] (p. 4508) : manque d'efficacité de la politique gouvernementale pour la montagne. Instauration d'une politique de rénovation rurale s'appliquant notamment aux zones déshéritées grâce à la loi d'orientation agricole. Amélioration des conditions de vie des habitants ; protection de l'espace naturel montagnard ; décision du comité interministériel d'aménagement du territoire du 20 décembre 1973. Création de l'« indemnité spéciale montagne ». Critères de délimitation des zones de piémont et conditions d'attribution de l'indemnité spéciale montagne et de l'indemnité spéciale piémont. (p. 4509) : difficulté d'établissements des critères de classement. Aides apportées aux bâtiments d'élevage. Nécessité de « repenser » l'économie montagnarde.

DIJOU (Paul), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPNSES AUX QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmentier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé : **la situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer** [6 novembre 1979] (p. 3668) : capacité du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'Outre-Mer à proposer un programme d'ensemble et des réformes à long terme. Adaptation du statut départemental à Saint-Pierre et Miquelon et développement économique. Faiblesse de la population et rentabilité des équipements. (p. 3669) : exemple de l'aéroport. Prise en charge du déficit des liaisons aériennes et maritimes. Insertion de Saint-Pierre et Miquelon dans l'ensemble économique canadien. Appartenance à la CEE et problèmes de la pêche. Capacité de développement de l'agriculture. Importance du tourisme. Circuit d'échanges entre Saint-Pierre et Miquelon, la France, la Communauté économique européenne et le Marché Nord-américain. Organisation d'une table ronde du développement en 1979-1980. Etude de la question du découpage cantonal. (p. 3670) : impossibilité de constitution des conseils de Prud'hommes et application de la loi. Réajustement des ressources des vieux travailleurs et situation financière de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre et Miquelon. Problèmes de la fonction publique outre-mer. Etudes sur les conditions et le coût du frêt dans les DOM-TOM. Prospérité relative de Saint-Pierre et Miquelon. Participation de l'Etat à des investissements productifs. (p. 3672) : imprécision des statistiques concernant l'emploi Outre-Mer. Inadaptation scolaire et professionnelle. Emploi et nécessité d'un développement économique outre-mer. Efforts accomplis pour la formation professionnelle. (p. 3673) : création de centres de formation à la Guadeloupe, la Martinique et en Guyane. Système de pré-formation professionnelle. Adaptation du service militaire. Prise en compte des particularités de chaque département. Embauche des Antillais ou Réunionnais en Métropole et chômage dans les DOM-TOM. Démocratie et dialogue ou affrontement social. Malaise dans le système éducatif et politisation de la jeunesse. Causes des retards scolaires et application Outre-Mer du dispositif scolaire métropolitain. (p. 3676) : destruction des cyclones David et Frédéric et envoi d'une mission interministérielle. Mesures prises sous l'autorité directe du Président de la République. Capacité de la France à faire face à des situations catastrophiques. Rétablissement rapide de la vie économique. Action conjointe de la France et de la Communauté européenne. Accroissement des moyens financiers et développement des emplois. Mobilisation et efforts de redressement. (p. 3677) : concertation avec les élus. Mobilisation des fonctionnaires locaux. Ecarts de situation dans la fonction publique, l'agriculture ou le secteur de la pêche. Campagne de dénigrement de la politique gouvernementale. Réduction de l'écart des niveaux de prix et des charges diverses entre la Métropole et les Antilles. Concertation engagée avec les responsables locaux sous la direction d'un magistrat. Plafonnement de l'abattement de 30 % de l'impôt sur le revenu. (p. 3678) : question de l'abattement de 33 % en matière d'impôt sur les sociétés. Absence de signification politique de la réforme du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM. Caractère français des DOM. Conférence interrégionale de Fort-de-France sur la culture ; la spécificité des Antilles. Culture française et départementalisation. (p. 3681) : statistiques du niveau de vie à la Guadeloupe et à la Martinique en comparaison avec d'autres pays des Caraïbes, citées par *Atlas Echo* de 1979. Développement économique et touristique des Antilles. Réalisation de la départementalisation économique. (p. 3683) : promotion des familles et action du fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (FASSO). Assurance maladie-maternité des commerçants et artisans. Suppression de l'abattement de 30 % sur l'impôt sur le revenu pour les plus aisés. Aides à l'industrialisation et rapport de M. Julienne. Régime fiscal applicable aux boissons de fabrication locale. Développement agricole antillais et mécanisation. Importance du secteur tertiaire ; nécessité de développer les DOM et importance des transferts financiers. Concertations à travers les conférences interrégionales. Programme de développement économique à long terme. (p. 3684) : application au 1^{er} janvier 1980 du plan Guyane. Réforme foncière en Guadeloupe et en Martinique. Diversification des produits agricoles. Restructuration de l'industrie sucrière. Création d'une mission interrégionale. Conquêtes de marchés des Caraïbes. Construction d'une société française exemplaire dans les

DOM. (p. 3686) : statut de la Polynésie. Réussite de la politique de collaboration Métropole-Polynésie ; le nombre de conventions conclues. Expansion démographique et développement économique. (p. 3687) : prise en compte de ces problèmes dans le VIII^e Plan. Nécessité d'une association de planning familial polynésien. Colloque sur le développement du tourisme. Développement du tourisme et ; nécessité d'une sensibilisation du territoire. Insuffisance de la capacité hôtelière. Développement de la moyenne hôtellerie et des équipements para-hôtelières. Prime d'équipement hôtelier. Exonération des bénéficiaires métropolitains réinvestis. Investissements et missions de prospection. Rôle des compagnies aériennes ; l'exemple d'UTA. Colloque sur l'utilisation des ressources maritimes et les recommandations adoptées. Protection des zones de pêche. Infrastructure portuaire. Construction navale. (p. 3688) : difficultés de l'agriculture et rôle du fonds d'aide au développement des îles de Polynésie (FADIP). Prime au coprah. Recensement des préparateurs. Incitation financière pour des initiatives locales ; le système de vidéo-cassettes. Prime de retour dans les archipels. Exportation et importance des fruits et de l'horticulture. Formation professionnelle et capacité d'accueil des lycées techniques. Brevet de technicien supérieur de l'électronique. Centre de formation professionnelle de Piraé. Adaptation du système éducatif. Place de la Polynésie dans le Pacifique. (p. 3689) : préparation d'une loi de programme sur la valorisation des ressources maritimes. Recherche scientifique et technique et budgets des différents ministères compétents. Développement de l'Outre-Mer et importance des investissements publics ; le rôle du FIDOM, du FIDES et des ministères compétents. Secteurs d'intervention et montant des crédits. Rôle du FEDER et du FEOGA. Crédits à l'économie dans les DOM. (p. 3690) : priorité à la pêche côtière. Importance de la pêche hauturière. (p. 3691) : faiblesse de la participation française. Exploitation du Pacifique par la flotte thonière française ; la nécessité d'une aide de l'Etat. Exploitation des thonidés en coopération avec les pays voisins. Rôle de la Communauté économique européenne. Recherche pour l'exploitation des ressources minérales et possibilité d'une aide de l'Etat. (p. 3692) : suffrage universel et appartenance de Mayotte à la France. Tradition islamique et structure sociale de Mayotte. Sous-développement économique et responsabilité du Gouvernement. Nécessité d'un plan de développement. Statut de Mayotte et vote de la loi du 14 décembre 1976. Inadaptation de la solution de la départementalisation. (p. 3693) : période préparatoire à la départementalisation. Saisine prochaine du Parlement sur le statut de Mayotte. Ecueil de la création d'un département au rabais. Distinction entre attachement à la France et statut de l'île de Mayotte. (p. 3696) : sauvegarde du statut des fonctionnaires d'Outre-Mer. Remplacement de l'index de correction par une indemnité dégressive. Mauvaise diffusion de l'information. Relèvement du niveau du SMIC et compétitivité des entreprises réunionnaises. Sort des agriculteurs et développement de la production de canne. Indemnisation du chômage dans les DOM. Souhait du conseil général de la Réunion de garder les chantiers de développement et de bénéficier de l'indemnisation du chômage. (p. 3697) : prise en charge des femmes seules. Concertation nécessaire entre le Gouvernement et les parlementaires d'Outre-Mer. Assurance contre les accidents du travail des exploitants agricoles. (p. 3698) : moyens du secrétariat d'Etat et missions de coordination. Rôle des ministères techniques. (p. 3699) : responsabilité du secrétariat d'Etat dans la définition de la politique Outre-Mer. Réorganisation administrative du ministère ; la création d'une direction des affaires politiques, administratives et financières et d'une direction économique, sociale et culturelle. Continuité et dialogue Outre-Mer. Planification du développement. Assises du développement de la Réunion. Importance du secteur privé métropolitain comme relais de l'Etat. Rôle de la Communauté économique européenne. Association nationale pour le développement des Antilles et de la Guyane. Importance des activités traditionnelles et du secteur tertiaire. Politique du Gouvernement et force politique d'opposition ; le cas de la Nouvelle-Calédonie. (p. 3700) : application de la loi et maintien de l'ordre public en Nouvelle-Calédonie. Mise à parité des populations françaises Outre-Mer. Volonté du Gouvernement de promouvoir une réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. Nécessité de donner à ce territoire les moyens réglementaires de réaliser cette réforme. Plan de développement de la Guyane en réponse à *M. Bernard Parmantier*. Secteurs économiques concernés. Participation des métropolitains au développement guyanais. Domaine forestier. (p. 3701) : obstacle à l'installation des immigrants en Guyane. Développement forestier et construction d'infrastructures ; la proposition d'un programme cohérent. Concertation avec le conseil général de la Guyane et les responsables économiques.

Elargissement des responsabilités des élus locaux. Adaptation du statut départemental à l'Outre-Mer. (p. 3702) : déséquilibre de l'économie calédonienne ; la crise du nickel et le retard agricole. Efforts de redressement et application d'une politique de conventions avec l'Etat. Clarification politique et radicalisation des tendances de l'opinion calédonienne. Irréalisme de l'idée indépendantiste. (p. 3703) : approbation quant aux propositions de création de l'université du Pacifique, d'un conseil économique et social et de préparation d'une loi de programme. Respect de la volonté de Mayotte de rester française. Qualité du débat et nécessité de le renouveler. Retards scolaires et problème culturel en réponse à *M. Bernard Parmantier*.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les modes d'élections de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 286, 1978-1979)** [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 995) : territoire politiquement, humainement et psychologiquement fragile. Situation du marché du nickel ; niveau de l'agriculture calédonienne. Attachement des calédoniens à la France. Epreuves endurées par les mélanésiens depuis le début de la colonisation. Ravages causés par la crise du nickel. Plan de relance économique du Gouvernement. (p. 996) : stabilisation de la position de chaque ethnie à l'intérieur du territoire ; réforme foncière mélanésienne ; situation des wallisiens et des tahitiens. Large soutien accordé au « grand contrat » de la collaboration entre la France et ses territoires du Pacifique. Nécessaire réforme du statut de la Nouvelle-Calédonie. Actuel blocage des institutions ; nécessité de suspendre le Conseil de Gouvernement élu à la proportionnelle. Mise en place d'un seuil en-dessous duquel les tendances politiques ne seront pas représentées à l'Assemblée territoriale. Date de fin du mandat de l'actuelle Assemblée territoriale. Avantages et inconvénients d'une dissolution immédiate. (p. 997) : consultation des calédoniens sur l'indépendance de leur territoire et le plan de développement économique et social à long terme proposé par le Gouvernement. (p. 1001) : justification de la procédure législative pour modifier le statut de la Nouvelle-Calédonie. Actuel blocage des institutions de ce territoire. Election du conseil de Gouvernement à la majorité. Dissolution de l'Assemblée territoriale. Modification des formations politiques. Importance du courant indépendantiste et de l'union calédonienne. (p. 1002) : partisans de l'autonomie ou de la départementalisation. Difficultés de la mise en application de toute réforme à cause de la situation politique. (p. 1003) : représentation des mélanésiens évoquée par *M. Henri Caillavet*. Nécessaire clarification de la situation politique grâce à la dissolution de l'Assemblée territoriale. **Après l'article 2.** — **Article 7 de la loi du 28 décembre 1976** (p. 1004) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de *M. Lionel Cherrier* sur les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat. **Article 3.** — **Article 9 de la loi de 1976** (p. 1005) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de *M. Lionel Cherrier* relatif à l'élection au conseil de gouvernement, au troisième tour de scrutin, de la liste pour laquelle la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée. **Article 4.** — **Article 11 de la loi de 1976** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de *M. Lionel Cherrier* prévoyant, en cas d'égalité des suffrages pour un siège de conseiller de gouvernement, l'élection du plus âgé. **Article 1 A (suite).** — **Article 2 de la loi du 10 décembre 1952 modifiée par la loi du 27 octobre 1966** (p. 1006) : demande le retrait de l'amendement n° 7, précédemment réservé, déposé par *MM. Daniel Millaud* et *René Tinant*, puis repris par *M. Paul Pillet*, portant sur la suppression de cet article prévoyant d'augmenter d'un siège la représentation de la circonscription sud. Estime que l'existence d'un nombre pair de conseillers territoriaux n'empêche pas le fonctionnement normal des institutions en Polynésie française. **Article 5.** — **Article 13 de la loi de 1976** (p. 1006) : accepte les amendements identiques n° 4 de *M. Lionel Cherrier* et n° 9 de *MM. Daniel Millaud* et *René Tinant* concernant le rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, qui a pour objet de permettre à un membre de l'assemblée territoriale de retrouver son siège au cas où ses fonctions au conseil de Gouvernement prendraient fin. **Article 6** (p. 1007) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de *M. Lionel Cherrier* portant sur la suppression des dispositions de cet article prévoyant la dissolution de l'Assemblée territoriale. (p. 1008) : délai nécessaire pour organiser de nouvelles élections ; voyage que le Président de la République envisage de faire dans cette région. **Intitulé** (p. 1008) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 6 de *M. Lionel Cherrier* : projet

de loi modifiant les modes d'élection de l'assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances « et définissant les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat ». **Sur l'ensemble** (p. 1009) : désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur une éventuelle dissolution de l'Assemblée territoriale actuelle. Nécessaire entente des responsables politiques du territoire pour l'élection d'un exécutif efficace.

Commission mixte paritaire [3 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1090) : conséquences du blocage institutionnel. Conditions de désignation du conseil de Gouvernement et de l'Assemblée territoriale. Majorité politique au sein de l'Assemblée et seuil de représentativité proposé par le Gouvernement. (p. 1091) : aspect technique et secondaire de la dissolution de l'Assemblée territoriale. Avantages et inconvénients de la dissolution. Blocage des réformes économiques et absence de majorité stable. Conditions statutaires de révocation de l'Assemblée territoriale : les interprétations possibles. Mise en place du nouveau système institutionnel. Attachement des Mélanésiens pour la France. Application des réformes décidées. Election : l'approbation ou le refus des réformes et non le choix de l'indépendance. (p. 1092) : environnement international et présence française en Nouvelle-Calédonie. Recherche d'une majorité soutenant la politique de réforme du Gouvernement. Prolongation du désordre et clarification apportée par la dissolution. Demande le vote de ce texte. (p. 1093) : absence de proposition du Sénat autre que la dissolution. Application immédiate des nouvelles dispositions du statut. Seuil de représentativité à l'Assemblée territoriale et clarification de la situation politique. (p. 1094) : nécessité logique d'une dissolution. Difficulté pour le vote du budget de 1979. Absence d'accords pour la formation d'une majorité politique. (p. 1095) : souhait de la naissance d'une majorité plus novatrice et volontaire. Conditions statutaires imposées pour la dissolution. Refus d'accroître le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement quant à la dissolution de l'Assemblée territoriale. **Article 6** (p. 1096) : droit de dépôt de plusieurs motions de censure ; une modification statutaire nécessitant consultation de l'Assemblée territoriale. Application de cette solution après la dissolution de l'assemblée. Consultation de l'Assemblée territoriale et origine des amendements. (p. 1097) : avis consultatif de l'Assemblée territoriale.

Nouvelle lecture [10 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1182) : accord du Sénat et de l'Assemblée Nationale sauf en ce qui concerne la dissolution de l'Assemblée territoriale. Nécessité d'une dissolution immédiate de l'Assemblée territoriale. Responsabilité de la dissolution ; le choix d'une dissolution immédiate grâce au vote du projet de loi soumis au Parlement. Amendements proposés et alignement du statut de la Nouvelle-Calédonie sur celui de la Polynésie. Nécessité de maintenir le pouvoir de suspension du conseil de Gouvernement. **Article 6**. — **Article 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976** (p. 1185) : accepte la première partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier, soutenue par M. Etienne Dailly, ainsi que l'amendement identique n° 2 de M. Etienne Dailly, relatifs à la suspension collective ou individuelle des conseillers de Gouvernement ; la dissolution de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement ; l'administration du territoire par le Haut commissaire en cas de suspension ou de dissolution ; (p. 1186) : adoption de solutions identiques à celles élaborées pour la Polynésie. Maintien du principe de dissolution immédiate de l'Assemblée territoriale. (p. 1188) : accepte la deuxième partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier concernant le rejet d'une motion de censure et impossibilité, pour ses auteurs d'en déposer une nouvelle au cours de la même session, de l'Assemblée territoriale. Accepte l'amendement n° 4 de M. Daniel Millaud relatif au droit de dépôt d'une seule motion de censure par session ordinaire.

— **Projet de loi de finances pour 1980 n° 49**, (1979-1980).

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4401) : migrations : une des solutions au problème de l'emploi dans les départements d'Outre-Mer. Réorganisation progressive des actions du Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer (BUMIDOM) en collaboration avec l'Agence nationale pour l'emploi. Remboursement des actions de formation professionnelle du service militaire adapté par le Fonds social européen. Amélioration de l'accueil en métropole. Problèmes démographiques de l'Outre-Mer. Maintien d'une croissance démographique forte à la Réunion. Evolution des taux de mortalité. (p. 4402) : appareil statistique des départements d'Outre-

Mer ; agents de l'INSEE. Caractéristiques de développement et de retard dans l'essor économique des départements d'Outre-Mer. Retards scolaires, handicap pour les jeunes. Mise en place d'une commission d'action culturelle dans chaque département. Incidences budgétaires de la réorganisation des secrétariats d'Etat. (p. 4403) : actions retenues pour faciliter l'artisanat. Moyens du fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer (FIDOM). Difficultés particulières de la Martinique. Succès du troisième pacte pour l'emploi. Restructuration sucrière. Redressement de la pêche. Cumul des inconvénients des dispositifs territoriaux et de ceux du dispositif départemental à Mayotte. Efforts déjà accomplis dans cet archipel. (p. 4404) : effort d'équipement particulièrement important : eau, électrification, entretien des routes... Infrastructures sanitaires et sociales ; formation professionnelle. Influence du contexte international sur une éventuelle transformation de Mayotte en département. Coût élevé que représente l'Outre-Mer pour la France. (p. 4405) : mise en application du « Plan Guyane ». Dépenses d'équipement public. Conférences inter-régionales. Problème réel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Développement de l'agitation dans les départements d'Outre-Mer. Produit intérieur brut de la métropole, des Antilles et de Cuba. Effort accru consenti en faveur du FIDOM. Allocations de logement à caractère social. Mesures d'adaptation de la réglementation métropolitaine. Production sucrière. Redressement de l'économie des Antilles après le passage du cyclone. (p. 4406) : retard pour les infrastructures portuaires et les routes nationales. Indemnisation des biens des particuliers. Pertes de récoltes de la banane et des autres cultures. Situation des fonctionnaires travaillant Outre-Mer. Prix de la canne à sucre. — **Examen des crédits**. — **Article 69**. — **Article 197-1 du code général des impôts** (p. 4407) : demande le retrait de l'amendement n° 203 de M. Edmond Valcin et plusieurs de ses collègues demandant l'indexation de la réduction d'impôts prévue dans les DOM sur la 8^e tranche du barème de l'impôt. Demande également le retrait de l'amendement n° 202 de M. Roger Lise et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation de la réduction de l'impôt sur le revenu au fonds pour le développement de la pêche, de l'exploitation des ressources de la mer, de l'artisanat dans les départements d'Outre-Mer. Affectation des sommes prévues au titre de l'article 69 dans les DOM par le biais du FIDOM. (p. 4408) : son amendement n° 211 : investissements productifs dans les DOM et possibilité d'amortissement exceptionnel : modalités de calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés dans les DOM ; devenu sans objet. Oppose sans succès l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 204 de M. Louis Virapoullet et plusieurs de ses collègues relatif aux investissements productifs et au bénéfice d'un crédit d'impôt. **Article 77**. — **Article 3-1 a de la loi du 31 décembre 1974** (p. 4409) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 201 de MM. Maurice Blin et René Jager, soutenu par ce dernier tendant au rétablissement de cet article relatif à la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance pour garantie contre les calamités agricoles dans les DOM.

Territoires d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4415) : qualité du travail des rapporteurs. (p. 4416) : situation politique aux Nouvelles-Hébrides en réponse à M. René Jager. Déroulement du processus ayant amené les Nouvelles-Hébrides à l'indépendance. « Politique colonialiste » de la France Outre-Mer, en réponse à Mme Rolande Perlican. Travaux du port de Tahaa et politique conventionnelle entre la Polynésie et la France, en réponse à M. Daniel Millaud. Extension du code de procédure pénale dans les territoires d'Outre-Mer (TOM). Université de la mer. (p. 4417) : utilisation de l'énergie thermique des mers. Dotation globale de fonctionnement des TOM. Effort de redressement économique en Nouvelle-Calédonie, en réponse à MM. Lionel Cherrier et Gilbert Belin. Situation politique de la Nouvelle-Calédonie et ferme volonté du refus de l'indépendance. Radicalisation des positions politiques en Nouvelle-Calédonie. Développement économique de Wallis et Futuna en réponse à M. Edmond Valcin. TOM et idéal universel de la France.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides (n° 91, 1979-1980)** [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5693) : maintien des relations entre la France et les Nouvelles-Hébrides après l'indépendance. Concertation avec le Vanua Aku Party. Absence de blanc-seing général donné aux Nouvelles-Hébrides. Relations avec les Nouvelles-Hébrides et vigilance du Gouvernement français ; sort des Français, notamment des agriculteurs. Hommage aux fonctionnaires des Nouvelles-Hébrides. **Avant l'article unique** (p. 5694) : s'oppose à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M.

Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation au 1^{er} juin 1980 de la date limite pour l'accèsion à l'indépendance. **Article unique** (p. 5695) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant l'utilisation des ordonnances de l'article 38 de la Constitution pour les mesures rendues nécessaires par la déclaration d'indépendance. Reclassement des fonctionnaires et intégration dans la fonction publique métropolitaine ou d'Outre-Mer.

— **Projet de loi relatif à Mayotte** (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5698) : respect de la décision des Mahorais de rester au sein de la République française. Ethique internationale et maintien de la politique gouvernementale. Accroissement de la participation de la France au développement et à l'action administrative à Mayotte ; préparation d'un plan de développement économique et social. (p. 5701) : respect de la volonté des Mahorais et adaptation du statut de Mayotte à la réalité mahoraise. Demande d'un nouveau délai et mesures en faveur du développement économique et social. Relations entre la France et les Comores. Prudence vis-à-vis de la solution de la départementalisation. **Article 1.** — *Article 1 de la loi du 24 décembre 1976, alinéa 2* (p. 5702) : accepte l'amendement n° 1 de M. Baudouin de Hautecloque demandant l'avis du conseil général sur le type de statut proposé pour Mayotte. **Article 2** : accepte l'amendement n° 2 de M. Baudouin de Hautecloque prévoyant, le principe et les modalités d'application de l'assimilation législative de Mayotte par ordonnance avant le 30 septembre 1982.

DOMINATI (Jacques), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2362 de M. **Francis Palmero** : l'amélioration de l'indemnisation des rapatriés [15 juin 1979] (p. 1948) : publication des textes d'application. Acceptation quasi-automatique des dossiers présentés par les Français musulmans. Nombre de dossiers examinés. (p. 1949) : non révision des barèmes mais rattrapage des anomalies flagrantes. Position des fédérations de rapatriés. Prêts aux titulaires de titres d'indemnisation, pour l'acquisition d'une résidence principale ; domiciliation des annuités au profit d'établissements prêteurs.

Question n° 2426 de M. **Roger Boileau** remplacé par M. **Jean Cauchon** : la politique conventionnelle et la réforme de la grille indiciaire de la fonction publique [15 juin 1979]. (p. 1949, 1950) : réunion des groupes de travail en application de l'accord passé en 1978 avec les principales organisations syndicales de fonctionnaires. Situation des agents, non titulaires. Problèmes posés par la grille indiciaire.

Question n° 2473 de M. **Jean Cauchon** : le taux de réversion des pensions de veuves de fonctionnaires [15 juin 1979]. (p. 1951) : conséquences financières d'un relèvement du taux de la pension de réversion ; poids sur les fonctionnaires actifs ou sur le budget de l'Etat. Risque d'extension aux autres régimes spéciaux.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — I. — **Services généraux** [5 décembre 1979] (p. 4891) : maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. (p. 4892) : compression des créations d'emplois. Bilan officiel du budget de la fonction publique. Poursuite de la politique conventionnelle et conclusion d'un accord avec certains syndicats. Aide aux catégories les plus défavorisées. Concertation à travers le conseil supérieur de la fonction publique et le comité interministériel des services sociaux. Groupes de travail sur les garanties sociales des auxiliaires, les libertés syndicales et la réforme de la grille indiciaire. (p. 4893) : action du comité interministériel des services sociaux. Aide ménagère à domicile pour les retraités. Conditions d'hygiène et de sécurité. Admission des femmes à la fonction publique et ambitions de travail et d'emploi ; la loi Roustan. Revalorisation des pensions et mensualisation de leur paiement. Relèvement du taux de la pension de réversion. (p. 4894) : situation des non titulaires. Lutte contre le

chômage des jeunes et stabilisation des vacataires. Protection sociale des non titulaires. Formation dispensée par les instituts régionaux d'administration (IRA). Dépenses de l'école nationale d'administration. Création du grade d'administrateur général. Conseil de direction du corps des administrateurs civils. (p. 4895) : crise économique et fonction publique. Poursuite de la politique contractuelle. Progression des crédits des services généraux ; l'exemple de l'achat et de l'utilisation des véhicules. Prolifération des comités interministériels. Utilisation des crédits du haut comité de la langue française. Subventions à l'association linguistique des pays de langue française et des pays étrangers. Economie et échanges linguistiques.

Journaux officiels [5 décembre 1979] (p. 4898) : emploi et modernisation des techniques. (p. 4899) : impact de la photocomposition. Financement de la formation professionnelle ; le fonds national de l'emploi. Modification du régime des annonces légales et conséquences sur les recettes des journaux officiels. Sous-traitance. Journaux officiels et débats parlementaires. Journal officiel et retard dans la distribution des documents parlementaires. Introduction de la comptabilité analytique d'exploitation. Ajustement des tarifs. Progression des salaires et des charges sociales. Recours à une subvention d'équilibre.

Services du Premier ministre. — III. — **Conseil économique et social** [5 décembre 1979] (p. 4900) : construction d'une annexe au palais Iéna. Statut du personnel.

Services du Premier ministre. — II. — **Secrétariat général de la défense nationale** [5 décembre 1979] (p. 4902) : dispersion des crédits affectés à la protection civile. Propositions de regroupement des crédits d'investissement et de fonctionnement. Recensement des abris. Modernisation du centre de transmissions. Protection civile et crédibilité de la force de frappe.

DUBANCHET (François), sénateur de la Loire (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Proposition de loi, tendant à modifier l'article 1384, alinéa premier du code civil (n° 343, 1978-1979) [23 mai 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle (n° 407, 1977-1978), reprise par son auteur [2 juillet 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 octobre 1979]. **Avant le chapitre I du titre IV.** — **Article L. 411-1 du code des communes** (p. 2970) : sur l'amendement n° IV-2 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'attribution de la qualité du fonctionnaire communal aux agents communaux, son sous-amendement n° IV-97, identique à l'amendement n° IV-73 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : unicité et spécificité de la fonction communale ; rejeté. **Article L. 412-3** (p. 2976) : son amendement n° IV-98 (*article additionnel*) : création et organisation de corps des fonctionnaires communaux ; retiré au profit du sous-amendement n° IV-222 de M. Pierre Schiélé et Jean David. **Article L. 413-7** (p. 2977) : son amendement n° IV-99 (*article additionnel*) : identité des rémunérations perçues par les fonctionnaires locaux et de l'Etat ; retiré.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Article 106.** — **Article L. 411-26** (p. 3115) : son amendement n° IV-102 : seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes ; retiré et repris par M. Etienne Dailly ; devient sans objet. **Article L. 411-27** (p. 3120) : son amendement n° IV-103, repris par M. Lionel de Tinguy : possibilité, dans les communes qui occupent « cent fonctionnaires communaux », de demander leur affiliation au syndicat de communes pour le personnel communal ; adopté.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Après l'article 119.** — **Article L. 414-7 du code des communes** (p. 3188) : sur l'amendement n° IV-47 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimum,

son sous-amendement n° IV-111 : application de ces dispositions à tous les agents d'un même grade ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980) : — **Suite de la discussion** [10 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4112) : soutient l'amendement n° 141 (*article additionnel*) de M. Jean Francou dont il est cosignataire prévoyant la fixation par décret des conditions dans lesquelles la contribution de taxe professionnelle est plafonnée en fonction du nombre de salariés employés par le redevable ; retiré. **Article 7** (p. 4121) : son amendement n° 71 : diminution de la base d'imposition de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement ; rejeté. Se déclare favorable à l'amendement n° 73 de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). — *Discussion des articles de la première partie* [22 novembre 1979] **Article 2** (p. 4234) : son amendement n° 74, déposé avec M. Francis Palmero : revalorisation des cinq premières tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; retiré. **Article 3** (p. 4248) : son amendement n° 91, identique à l'amendement n° 2 de M. Maurice Blin : suppression de cet article prévoyant l'augmentation des limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréés ; prévoyant le dépôt d'un rapport du Gouvernement sur les progrès réalisés en matière de connaissance des revenus des professions non salariées ; prévoyant l'extension à tous les groupements ou sociétés constituées en vue de l'exercice en groupe d'une profession libérale, des dispositions du code général des impôts prévues à l'égard des sociétés civiles professionnelles et des associations d'avocats ; prévoyant les tarifs du droit de garantie ; retiré.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4306) : son amendement n° 77 (*article additionnel*) : possibilité de déduire de leur résultat imposable une partie de la provision spéciale de réévaluation pour les établissements industriels des entreprises à caractère mixte, industriel et commercial ; retiré. **Article 8** (p. 4321) : son amendement n° 93, déposé avec M. Francis Palmero et soutenu par M. Dominique Pado : non augmentation du droit de fabrication pour les alcools utilisés en parfumerie ; retiré.

Deuxième partie :

Travail et santé (*suite*). — I. — **Section commune.** — II. — **Travail et participation.** — **Suite de la discussion** [9 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat C.* — **Section commune** (p. 5135) : inadaptation de la formation au marché du travail. Importance des jeunes sortant de l'appareil éducatif sans formation générale de base. Développement de la médecine scolaire et prévention des inadaptations. Personnalisation des aides et renforcement des bourses attribuées aux élèves du technique. Ouverture de l'école sur la vie. Essor de l'apprentissage. Nécessité de donner un statut au travail à temps partiel. Accidents du travail et développement de la sécurité. Accidents du travail et emplois en intérim. Reclassement des professionnels des mutilés du travail. Importance de la prévention.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sur la **proposition de loi de MM. François Dubanchet, Jean-Marie Bouloux, Auguste Chupin, Francisque Collomb, Henri Goetschy, Bernard Lemarié, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Francis Palmero, Roger Poudonson, André Rabineau, Guy Robert, Marcel Rudloff, Raoul Vadepied, Charles Zwickert, Maurice Fontaine, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Charles-Edmond Lenglet, Louis Martin, Roger Moreau et Pierre Perrin**, tendant à modifier les **articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle** (n° 14, 1979-1980) [11 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5324) : non opposition de la clause de réserve de propriété et faillite d'un client important ; conséquences sur les entreprises. Possibilité d'opposabilité de la clause de réserve et lutte contre le chômage. Exemple de la République Fédérale d'Allemagne. Harmonisation avec le projet de convention européenne sur la faillite.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Après l'article 9.** — **Article 4 de la loi du 12 juillet**

1966. § I, III et IV (p. 5678) : son amendement n° 40 (*article additionnel*), soutenu par M. Adolphe Chauvin : principe et modalités de cotisations pour les poly-actifs et les retraités actifs ; affectation des recettes au financement de la réduction des taux de cotisations d'assurance maladie et maternité des artisans et commerçants retraités ; adopté.

DUBOIS (Hector), sénateur de l'Oise (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DUFFAUT (Henri), sénateur du Vaucluse (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Services du Premier ministre.** — I. — **Services généraux** (n° 50, annexe 20, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Légion d'Honneur et Ordre de la Libération** (n° 50, annexe 38, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Défense.** — **Essences** (n° 50, annexe 44, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [29 mai 1979]. **Avant le titre I** (p. 1495) : alignement nécessaire des structures départementales sur les structures municipales.

Suite de la discussion [30 mai 1979] **Article 2.** — **Article L. 121-38 du code des communes** (p. 1543) : sur l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen termes ; garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B, indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal, son sous-amendement n° I-104, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations concernant les emprunts lorsque l'endettement moyen de la commune dépasse de plus de 80 % l'endettement des communes de la même catégorie de population ; adopté ; et son sous-amendement n° I-105 : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations ayant pour objet la garantie des emprunts lorsque les annuités d'emprunt excèdent de 80 % au moins le montant moyen des garanties consenties par les communes de même catégorie ; rejeté. (p. 1549) : durée d'exercice de leurs fonctions par le maire ou par le préfet. **Avant l'article 7.**

— *Article 1585-C du code général des impôts* (p. 1556) : en ce qui concerne les établissements psychiatriques publics et les cliniques psychiatriques privées, s'interroge sur les conséquences de l'amendement n° I-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique et 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels. *Après l'article 7* (p. 1564) : reprend l'amendement n° I-178 (*article additionnel*) retiré par M. Paul Girod : compensation des dégrèvements d'impôts locaux accordés par l'Etat au bénéfice d'une catégorie de contribuables ; réservé, puis retiré [13 juin 1979]. *Avant la section I du chapitre II du titre I.* — *Article L. 241-3-1 du code des communes* (p. 1568) : se déclare favorable à l'amendement n° I-190 (*article additionnel*) de M. Marc Bécam concernant le pouvoir de réquisition des maires à l'égard des comptables. *Article 12.* — *Article 46 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* (p. 1572) : sur l'amendement n° I-14 de M. Lionel de Tinguy concernant l'extension aux conseils généraux des nouvelles dispositions applicables aux délibérations des emprunts et des garanties d'emprunts des communes, ses sous-amendements, déposés avec plusieurs de ses collègues n° I-106 : non-approbation des emprunts départementaux sous réserve que le budget ne soit pas soumis à approbation et qu'il ne s'agisse pas d'emprunts émis à l'étranger ; rejeté et n° I-107 : non-approbation de la garantie des emprunts départementaux sauf lorsque le budget lui-même est soumis à approbation ; rejeté.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. *Article 19.* — *Article L. 211-1 de ce code* (p. 1600) : impossibilité d'emprunter pour rembourser des emprunts. Equilibre budgétaire strict pour les départements et communes ; le problème de l'équilibre budgétaire de l'Etat. Se déclare favorable à l'amendement n° I-20 de M. Lionel de Tinguy concernant la définition de l'équilibre réel du budget communal ; auto-financement et le remboursement partiel de la dette ainsi qu'au sous-amendement, à cet amendement, n° I-195 de M. Christian Bonnet relatif à l'autofinancement et au remboursement en capital de la fraction de la dette due au cours de l'exercice. *Article 27.* — *Article L. 212-5 de ce code, 2^e alinéa* (p. 1610) : suppression de l'exonération des services publics.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. *Avant l'article 32* (p. 1826) : se déclare favorable à l'amendement n° I-172 de M. Paul Séramy prévoyant la prise en compte de la participation communale dans les dépenses d'investissements engagées par l'Etat pour le calcul des investissements communaux donnant droit à remboursement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. *Après l'article 35.* — *Article 46 bis et 46 ter (nouveaux) de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* (p. 1831) : se déclare favorable à l'amendement n° I-200 de M. Marc Bécam prévoyant l'extension aux départements des dispositions adoptées pour les communes et relatives aux informations chiffrées que doivent mentionner les délibérations autorisant les emprunts ou accordant des garanties d'emprunt. *Article 36.* — *Article 235-8 du code des communes* (p. 1840) : reprend l'amendement n° I-33 de M. Lionel de Tinguy : indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur celui de la dotation globale de fonctionnement ; retiré. (p. 1848) : s'interroge sur le « développement des responsabilités des collectivités locales » annoncé par l'intitulé du texte en discussion. (p. 1851) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-47 de M. Joseph Raybaud prévoyant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques. *Article L. 235-9* (dotation globale d'équipement) (p. 1856) : importance de la prise en compte de la superficie de la voirie des communes pour le calcul de la répartition de la dotation globale d'équipement.

— *Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.* — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — *Suite de la discussion* [19 novembre 1979]. *Article 4 quinquies.* — *Article 1465 et 1466 du code général des impôts* (p. 4072) : exonération de la taxe professionnelle et entreprises prestataires de services. (p. 4073) : sur l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle par transfert, création ou extension d'activités, la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et les modalités d'attribution de l'exonération et les conditions de retrait, se déclare favorable au sous-amendement n° 169 de M. Maurice Papon relatif à 1° la

déclaration annuelle des éléments pouvant être exonérés ; 2° l'impossibilité de chevauchement de périodes d'exonération.

— *Projet de loi de finances pour 1980* (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4182) : adoption du budget et rôle du Sénat. Conditions de l'adoption du budget de 1980 à l'Assemblée nationale. Bilan de la politique économique du Gouvernement. Incidence de la hausse du prix du pétrole et des matières premières. Inflation et comparaison avec d'autres pays. Création monétaire et déficit budgétaire. (p. 4183) : capacité d'emprunt de la France par rapport à l'Allemagne. Emprunt Giscard d'Estaing de 1973 et indexation sur la valeur du lingot d'or. Hausse du taux de l'argent au jour le jour. Fragilité et faible qualité du commerce extérieur français. Déficit dans le secteur agro-alimentaire. Faiblesse de la balance touristique. Déficit budgétaire et soutien d'activités économiques ; la faible progression de la PIB. Charges de la dette publique. Contribution à la CEE. Montant des dépenses civiles d'équipement. (p. 4184) : comparaison de la nature du déficit budgétaire en France et en Allemagne. Liberté des prix. Trésorerie des entreprises et « déduction des 5000 F Monory ». Alourdissement de la fiscalité sur les personnes physiques. Faiblesse des investissements des entreprises. Capacité des entreprises par rapport à la demande intérieure et extérieure. Crise économique et restructuration industrielle ; le cas de l'automobile. Situation du franc. Augmentation du chômage. Déclin de la natalité. Secteur public et créations d'emplois. Coût de l'indemnisation du chômage. (p. 4185) : inflation et barème de l'impôt sur le revenu. Pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités. Ressources des collectivités locales ; la dotation globale de fonctionnement et le remboursement de la TVA. Pression fiscale des collectivités locales. Groupe socialiste ne votera pas le budget. (p. 4206) : déficit de 1975 et programme de relance des investissements.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. *Avant l'article 2* (p. 4229) : soutient l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant le principe et les modalités d'application d'un impôt annuel sur la fortune des personnes physiques. (p. 4230) : En ce qui concerne le principe et les modalités d'application d'un impôt annuel progressif sur le capital des sociétés privées et publiques, soutient l'amendement n° 45 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire et déclare le groupe socialiste défavorable à l'amendement n° 105 (*article additionnel*) de M. Anicet le Pors et plusieurs de ses collègues. (p. 4231) : Assiette de l'imposition calculée sur la valeur brute des immobilisations sans déduction du passif. *Article 2* (p. 4234) : soutient l'amendement n° 18 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : barème de l'impôt sur le revenu et institution de minorations dégressives et de majorations progressives ; rejeté. (p. 4235) : soutient l'amendement n° 46 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : fixation d'un plafond et d'un plancher pour l'atténuation d'impôt sur le revenu résultant du quotient familial ; rejeté. (p. 4236) : quotient familial et nécessité d'une aide aux familles les plus modestes. *Article 4* (p. 4262) : se déclare favorable à l'amendement n° 68 de M. Jean-François Pintat déposé au nom de la commission des finances prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives à la non-déduction pour l'assiette de l'impôt sur le revenu du prélèvement exceptionnel sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises pétrolières et sur cet amendement, au sous-amendement n° 200 de M. Maurice Blin relatif à la prise en compte du prélèvement dans les charges déductibles du bénéfice.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. *Après l'article 6* (p. 4301) : réintégration des frais généraux dans le bénéfice des entreprises et délais du contrôle de l'administration. — *Article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1973 relative au financement des transports en commun* (p. 4304) : soutient l'amendement n° 27 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant l'abaissement du seuil de population pour l'institution d'une participation des employeurs au financement des transports en commun. (p. 4308) : se déclare favorable à l'amendement n° 80 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues concernant l'application de la loi du 3 juillet 1979 relative au soutien de l'investissement productif industriel, quel que soit le mode de financement des immobilisations utilisé par l'entreprise, concernant les immobilisations financées par le crédit-bail. *Article 7* (p. 4314) : se déclare défavorable à l'amendement n° 144 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues portant sur la réfaction

applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir acquis par les entreprises de promotion immobilière en vue de la construction de complexes d'habitation de grand standing. Reprend l'amendement n° 196, retiré par M. Maurice Blin : la diminution de la réfaction pour la partie du prix du terrain excédant 100000 F ; rejeté.

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (budget annexe du service des essences) (p. 4601) : rappelle le but du service des essences des armées. Consommation de carburant de l'armée. Prix unitaire. Fonds des approvisionnements généraux et de réserve. Recettes du service de l'essence et évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Avis favorable à l'adoption de ce budget annexe.

Légion d'Honneur et Ordre de la Libération [30 novembre 1979] — Rapporteur spécial (p. 4652) : rend hommage à Mme de Gaulle. Rôle de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur. Aménagement du musée de la Légion d'honneur ; construction d'un bâtiment scolaire à Saint-Denis. Situation des anciens combattants de la guerre 1914-1918. Traitement attribué aux légionnaires et aux titulaires de la médaille militaire. Résultats obtenus dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur. Budget de l'ordre de la Libération.

Services du Premier ministre. — I. — Services généraux [5 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4882) : diversité des actions financées par ce budget. Données chiffrées de ce budget. Modicité des moyens de la fonction publique. Dépenses de personnel et budget de l'Etat ; le nombre de fonctionnaires et les créations d'emploi prévues. (p. 4883) : déficit budgétaire. Création de postes dans les PTT. Insuffisance des fonctionnaires départementaux. Evolution des rémunérations de la fonction publique et maintien du pouvoir d'achat. Evaluation statistique de ce pouvoir d'achat. Provisions et hausse des rémunérations. Stabilité des crédits de formation. Instituts régionaux d'administration, institut international d'administration publique, centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie. Démocratisation de l'ENA. (p. 4884) : « interministérialité » du corps des administrateurs civils. Crédits attribués à la formation professionnelle et à la promotion sociale ; évolution du financement public. Action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et formation professionnelle continue. Crédits de contrôle des instances de formation professionnelle. III^e pacte national pour l'emploi et crédits d'intervention. Adéquation aux qualifications demandées par les entreprises. Financement des organismes rattachés au Premier ministre ; le cas du Haut comité pour la langue française. (p. 4885) : services du ministre délégué à la condition féminine. Augmentation des crédits des fonds spéciaux.

Transports [6 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — **Article 56.** — *Article 66 de la loi de finances pour 1972* (p. 5014) : son amendement n° 302, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Georges Spénale cosignataire : suppression des dispositions de cet article prévoyant le transfert dans la voirie départementale des routes nationales secondaires ; rejeté.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 58-A.** — *Article 125-A du code général des impôts* (p. 5203) ; fraude fiscale et anonymat de certains placements ; scandale de l'interdiction de faire la publicité de cet anonymat. Avant l'article 58 (p. 5204) : inégalité fiscale entre salariés et non salariés. **Article 58** (p. 5207) : contrats d'assurance-vie et paiement des droits de mutation par décès ; fraude fiscale. (p. 5208) : contrats et rétro-activité. Avant l'article 60 : utilité pour le fraudeur d'un rapport sur la fraude fiscale. (p. 5209) : prohibition des importations ou des exportations de moyens de paiement et conséquences sur le tourisme. Vérifications de l'administration fiscale et critères de choix des entreprises. Se déclare favorable à l'amendement n° 325 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues concernant le chiffre d'affaires des entreprises et la périodicité des vérifications de l'administration fiscale. **Article 63.** — *Article 1957-1 du CGI* (p. 5211) : son amendement n° 319 déposé avec plusieurs de ses collègues : montant des intérêts moratoires dus en cas de désistement provoqué par l'obtention d'un dégrèvement partiel prononcé par l'administration ; retiré (p. 5212) : son amendement n° 320 déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation d'un délai maximal pour le paiement des intérêts moratoires ; rejeté. (p. 5213) : désistement du contribuable et dégrèvement d'office de la part de l'administration. Délai entre le désistement préalable et le dégrèvement d'office ; non paiement des intérêts moratoires. (p. 5215) : se déclare favorable à l'amendement n° 248 de MM. Christian

Poncelet et Yves Durand, soutenu par M. Michel Giraud, tendant à l'application de cet article en cas de rejet total de la demande d'une réduction ou d'une annulation d'une imposition, ainsi qu'à la fixation d'un délai maximal pour le calcul des intérêts moratoires. **Après l'article 65** (p. 5217) : caractère exceptionnel de la notion de rémunération du chèque et utilisation par la banque des dépôts bancaires. **Article 72** (p. 5229) : soutient l'amendement n° 318 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : impôt sur le revenu et égalité de droits et d'obligations ou de sanctions entre les époux ; rejeté. **Après l'article 72** : soutient l'amendement n° 275 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : hausse des seuils d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires et compensation de recettes ; rejeté. (p. 5233) : soutient l'amendement n° 292 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et de plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : exonération des charges fiscales pour les titres vacances ; rejeté. **Après l'article 73** (p. 5241) : soutient l'amendement n° 293 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : droit du Parlement d'être informé des remises gracieuses d'impôts et des impositions admises en irrecouvrables ; retiré. **Après l'article 77** (p. 5243) : soutient l'amendement n° 273 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : rapport gouvernemental sur le coût et l'impact des procédures publiques et l'intervention en matière de commerce extérieur ; retiré et repris par M. Anicet Le Pors puis rejeté.

DUMAS (Alexandre), sénateur de la Charente (GD).

Devient sénateur le 8 décembre 1979 en remplacement de M. Guy Pascaud, décédé [10 décembre 1979] (p. 5219).

NOMINATIONS

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [17 décembre 1979] (p. 5645).

DUMONT (Raymond), sénateur du Pas-de-Calais (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan ; est nommé secrétaire de cette commission [20 juin 1979].

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à maintenir aux ayants droit des affiliés au régime minier le bénéfice du régime spécial (n° 224, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2417 : musique (enseignement de la) (crédits de fonctionnement des écoles nationales de musique du Pas-de-Calais) à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 392). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie), le 5 juin 1979 (p. 1687).

Question n° 2424 : les établissements scolaires (insuffisance du nombre des agents de services dans les établissements du second degré de l'académie de Lille) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 393). — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1374, 1375).

Question n° 2425 : la recherche scientifique (Nord-Pas-de-Calais : situation des chercheurs « hors statut » en sciences humaines) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (recherche) [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 393). — Réponse, de M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le 20 avril 1979 (p. 880).

Question n° 2468 : les postes et télécommunications (pratiques propres à affaiblir le service) à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [JO, Débats 13 avril 1979] (p. 784). —

Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, le 18 mai 1979 (p. 1383).

Question n° 2519 : les constructions scolaires (reconstruction du CES mixte de Fouquières-lez-Lens) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 31 mai 1979] (p. 1575). — Réponse de M. Joël le Theule, ministre des transports, le 5 octobre 1979 (p. 3019).

Question n° 2532 : l'énergie (économies d'énergie) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 15 juin 1979] (p. 1930). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2142, 2143).

Question n° 2580 : les carburants (taxe sur les) (taxes sur le carburant et développement du réseau routier) à M. le ministre de l'économie [JO, Débats 28 septembre 1979] (p. 2857). — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales), le 26 octobre 1979 (p. 3561).

Question n° 2606 : l'éducation (encadrement des classes transplantées) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 7 novembre 1979] (p. 3705).

Question n° 2622 : le charbon (charbons subventionnés dans la Communauté économique européenne) à M. le ministre du budget [JO, Débats 8 décembre 1979] (p. 5077). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 18 décembre 1979 (p. 5688).

Questions orales avec débat :

Questions n° 142 de M. Anicet Le Pors, n° 143 de M. Michel Giraud et n° 167 de M. Michel Maurice-Bokanowski remplacé par M. Jacques Coudert : production et consommation d'électricité. — Discutées le 17 avril 1979 (p. 803) : incident, à la centrale nucléaire de Gravelines. Analogie avec l'accident de Three Mile Island. (p. 804) : politique gouvernementale du silence. Faux dilemme du risque nucléaire ou de la récession économique. Importance de la sécurité. Demande d'une information scientifique, objective et contradictoire. Préservation de nos sources énergétiques traditionnelles. Permis de recherche de la compagnie française des pétroles concernant la recherche de gaz naturel dans la région Nord-Pas-de-Calais. Energie solaire ; la technologie américaine et française.

Question n° 187 [2 avril 1979] (p. 484) à M. le Premier ministre : l'emploi (problèmes de l'emploi). — Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979. (p. 689) : nombre des demandeurs d'emploi inscrits dans les agences nationales pour l'emploi du Nord-Pas-de-Calais. Nombre marginal de ceux qui sont inaptes à reprendre un travail. Chômeurs trop bien indemnisés selon M. Robert Boulin, ministre du travail. (p. 690) : positions de M. le Premier ministre en ce qui concerne le travail des femmes et celui des jeunes. Etudes de l'« Association pour l'expansion industrielle du Nord-Pas-de-Calais » et de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Danger de la multiplication des contrats à durée déterminée. Insuffisance de la formation professionnelle des jeunes. Licenciements dans la sidérurgie ; conséquences dans les usines chimiques. Campagne contre les fonctionnaires et les travailleurs du secteur public. Baisse d'activité de la Société nationale des chemins de fer français. Situation des vacataires de la fonction publique. (p. 691) : souffrances passées de la région du Nord-Pas-de-Calais. Insuffisance quantitative et qualitative des créations d'emploi. Insuffisante intégration des nouvelles entreprises dans le tissu économique existant. Créations d'emploi dans l'agro-alimentaire. Recours systématique au secteur de l'automobile. Insuffisance des investissements de l'Etat pour la santé, la culture et les équipements collectifs. (p. 692) : solutions proposées par les communistes : relance du marché national, créations d'emploi, concertation et démocratie. (p. 708) : menaces de disparition qui pèsent sur les entreprises du secteur agro-alimentaire du Pas-de-Calais. Difficultés du secteur de la chocolaterie.

Question n° 188 [2 avril 1979] (p. 484) à M. le ministre de l'industrie : le charbon. — Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

Question n° 219 de M. Jacques Braconnier : la sauvegarde de l'industrie française du cycle et du motocycle. — Discutée le 9 octobre 1979 (p. 3061) : manifestations de motards contre la prétention du Gouvernement d'imposer le paiement d'une vignette sur les motos. Licenciements envisagés chez Motobécane. (p. 3062) ; concurrence japonaise. Mesures prises par certains pays pour protéger leur production nationale de motos. Profits réalisés par les importateurs de motos japonaises en France. Conséquences d'une éventuelle absorption de Motobécane par le groupe Peugeot. Nécessaire maintien des emplois. (p. 3065) : mesures prises par le Gouvernement italien pour contingerer ses importations en provenance du Japon.

Question n° 281 [16 octobre 1979] (p. 3252) à M. le ministre de l'économie : le charbon. — Retirée le 7 décembre 1979 (p. 5022).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — Suite de la discussion [22 mai 1979]. — **Discussion générale.** En remplacement de M. Paul Jargot (p. 1442) : statut des élus locaux. Exercice d'une profession salariée et accomplissement d'un mandat électif ; la limitation des autorisations d'absence. Situation des élus des communes rurales. (p. 1443) : attribution des autorisations spéciales d'absence aux seuls maires et adjoints. Licenciement et mandat électif. Statut de maire à temps plein. Fin de mandat électif et réembauchage. Insuffisance de l'indemnisation des fonctions électives. Retraite des élus. Fonctionnarisation de la formation des élus. Volonté du Gouvernement d'intégrer l'élu local dans la réalisation de sa politique.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. Article 15. — *Articles L.212-1, L. 212-9 et L. 221-5 du code des communes* (p. 1596) : soutient l'amendement n° I-138 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, prévoyant la suppression des dispositions de ces articles concernant la tutelle préfectorale en matière budgétaire.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979).** — Suite de la discussion (29 juin 1979). — **Discussion générale** (p. 2493) : dépendance énergétique et en matières premières. Peur de l'augmentation du coût du pétrole dans la crise. Baisse du coût relatif du pétrole. Politique énergétique du Gouvernement et dépendance de notre pays. Recherche du profit et politique du « tout pétrole ». Abandon du charbon. Désintérêt vis-à-vis des énergies nouvelles. (p. 2494) : importance de nos ressources en matières premières et énergétiques ; l'exemple du gaz, des schistes bitumineux, du charbon. Exploitation du charbon par la méthode de gazéification. Liquidation de l'industrie charbonnière. Sauvageage in extremis de la centrale solaire Themis. Ralentissement de la politique des économies d'énergie. Fabrication de biens précaires. Campagne de propagande « chasse au gaspi » ; culpabilisation débile des consommateurs. Menace de rationnement et acceptation des hausses des produits pétroliers. Contradiction entre réduction de la dépendance énergétique et système économique fondé sur le profit. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2507) : déclare les membres du groupe communiste favorables aux amendements de la commission des affaires économiques et du plan. Déclare ce même groupe opposé au projet de loi.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.** — *Deuxième lecture* (n° 275, 1978-1979) [29 juin 1979]. Article 11 bis (p. 2541) : se déclare défavorable à l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet concernant la non conclusion du contrat de prêt et le remboursement des frais d'étude. Article 13 (p. 2542) : soutient l'amendement n° 13 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant la défaillance de l'emprunteur et le prononcé de la déchéance du terme par voie judiciaire. Article 13 ter : soutient l'amendement n° 14 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, prévoyant la suspension du contrat de prêt en cas de perte d'emploi pour l'emprunteur ou son conjoint. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2545) : difficultés des maux logés. Libération des loyers. Institution, par ce projet, de règles moralisatrices en matière d'information sur les prêts immobiliers. Engagement du gouvernement de calculer le taux effectif global selon la méthode actuarielle. Vote favorable du groupe communiste.

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4185) : hausse du prix du pétrole et crise économique. Politique des grands pays industriels et responsabilité dans les hausses des prix du pétrole. Réduction des revenus des ménages et augmentation du profit des entreprises. (p. 4186) : politique gouvernementale et luttes des Français. Affaiblissement du franc. Concurrence et libération des prix. Augmentation du chômage. Déficit de la balance commerciale. Cumul de déficits budgétaires. Charges de la dette publique. Absence de soutien à l'économie dans les prévisions gouvernementales et nombre d'emplois créés dans les administrations. Contrôle des emplois budgétaires et licenciement des personnels contractuels. Diminution des dépenses de fonctionnement et des crédits d'investissement pour les équipements collectifs et les services publics sociaux. Stagnation des subventions accordées aux entreprises publiques. Augmentation des crédits affectés à l'armée et à la police. Budget et politique de redéploiement ; les subventions aux sociétés privées. (p. 4187) : solidarité et importance de l'impôt sur la consommation dans la fiscalité. Comparaisons de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés. Absence d'impôt sur la fortune ou sur le capital. Prélèvement sur les profits des sociétés pétrolières. Inflation et barème de l'impôt sur le revenu. Détaxation du carburant utilisé par les taxis. Projet de budget et réticences de la majorité. Budget et politique d'austérité. Nécessité d'un blocage temporaire des prix. Réduction des inégalités ; la proposition d'un barème de l'impôt sur le revenu. (p. 4188) : refus de la politique politicienne.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] Après l'article 4 (p. 4264) : son amendement n° 124 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : fixation par arrêté préfectoral des différentes composantes du prix du litre des carburants automobiles ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique relative aux lois des finances.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 6.** – *Article 261 E du code général des impôts* (p. 4299) : sur l'amendement n° 138 de M. Francis Palmero relatif à l'extension de l'exonération de l'imposition forfaitaire aux petites salles de cinéma et la compensation par l'augmentation des tarifs des droits de timbres et taxes assimilées, soutient le sous-amendement n° 193 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : suppression de cet article exonérant les casinos de la TVA ; rejeté. Après l'article 8 (p. 4325) : son amendement n° 150 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs collègues et soutenu par M. Richard Pouille : définition des bouilleurs de cru qui bénéficient de l'allocation en franchise de droit de dix litres d'alcool pur par an ; majoration des droits des alcools d'importation ; devenu sans objet. Après l'article 10 (p. 4330) : son amendement n° 152 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : institution d'un contingent maximum annuel de carburant détaxé pour tout emploi de voyageur de commerce ; institution d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxes des compagnies pétrolières étrangères exerçant leur activité en France ; adopté. Après l'article 11 (p. 4335) : soutient l'amendement n° 156 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : taxe assise sur la valeur vénale ou locative des emplacements publicitaires, dont le taux est fixé par le conseil municipal ; rejeté.

Deuxième partie :

Economie et Budget. [4 décembre 1979]. – **Examen des crédits.** – *Etat B.* – III – *Economie* (p. 4825) : soutient l'amendement n° 277 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la minoration des crédits du titre IV (réduction indicative des dépenses d'intervention de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique).

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4909) : caractère de ressource énergétique d'avenir du charbon. Baisse de la production nationale de charbon et absence de recherche de techniques nouvelles. (p. 4910) : importance des réserves exploitables françaises. Exploitation des gisements profonds et gazéification *in situ*. Coût du charbon national. Stabilité du prix des charbons importés. Importations et sorties de devises. Situation financière des Charbonnages de France. Salaire des mineurs et nécessité de revalorisation de la profession. Développement d'une grande politique charbonnière nationale. Modernisation des cokeries et des centrales thermiques. Développement de la gazéification et de la liquéfaction en surface. (p. 4911) : charbon et indépendance nationale. – **Examen des crédits.** – *Etat C* (p. 4926) : avenir du

département d'études sur la séparation isotopique par centrifugation du commissariat à l'énergie atomique. (p. 4927) : son amendement n° 290, déposé avec plusieurs de ses collègues : minoration des crédits du titre VI (réduction indicative des crédits affectés à l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique IRIA) ; retiré.

Services du Premier ministre (suite). – IV. – **Commissariat Général du Plan** [9 décembre 1979] (p. 5140) : rappelle l'opposition du groupe communiste aux opposition du VIII^e Plan. Méthodes d'élaboration, par l'INSEE, de l'étude sur le devenir économique et social de la France pour 1985. Modération des achats de pétrole et non respect des engagements pris à Tokyo. Augmentation des prix par l'OPEP ; bénéfice des compagnies pétrolières citées par « Les Echos ». Cours du dollar. Prévision préoccupante de l'INSEE sur le taux de croissance du produit intérieur brut, le chômage, la progression des exportations... Mépris des pouvoirs publics vis-à-vis des prévisions de l'INSEE. (p. 5141) : recul du Gouvernement sur le barème de l'impôt. Réduction du nombre des licenciements dans la sidérurgie à Denain. Opposition du groupe communiste à ce projet de budget.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 10 bis** (p. 5252) : détaxation du carburant et économies d'énergie ; utilisation des taxis comme mode de transport collectif. Vote défavorable du groupe communiste sur l'amendement n° 360 de M. Maurice Papon tendant à la suppression des dispositions de cet article instituant une détaxe sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis.

– **Conclusions du rapport de M. Jean-Marie Girault**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Robert Laucournet et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation (n° 26, 1979-1980) [12 décembre 1979]. – **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5353) : vote favorable du groupe communiste sur le texte en discussion ; garanties supplémentaires en faveur des familles menacées d'expulsion.

– **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [18 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5722) : préservation de l'environnement. Vote négatif du groupe communiste.

– **Conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [19 décembre 1979]. – **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5750) : l'opposition du groupe communiste à ce projet de loi, exposée par M. Hector Viron le 18 décembre. Le groupe communiste votera contre le projet.

– **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [19 décembre 1979]. – **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5784) : aggravation des inégalités par ce projet de loi de finances. Le groupe communiste votera contre.

– **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse** (n° 73, 1979-1980) [20 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5817) : position des communistes en matière d'organisation régionale : l'assemblée régionale élue au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle. Augmentation souhaitable des effectifs du conseil régional de la Corse de 14 à 30 membres. Nécessité d'élargir les compétences du conseil et d'en confier l'élection au suffrage universel. Transferts de compétence du pouvoir de l'Etat à la région. Moyens financiers nécessaires. Amendements du groupe communiste. **Article unique** (p. 5819) : soutient l'amendement n° 4 de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, prévoyant l'élection du conseil régional corse au suffrage universel direct et à la proportionnelle. (p. 5821) : principe, énoncé par l'article 5 de la loi du 5 juillet 1972, de la représentation des départements au prorata de leur population. Le groupe communiste votera l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly au nom du groupe de la gauche démocratique demandant la répartition des sièges supplémentaires entre les deux départements corses au prorata des populations.

DURAND (Charles), sénateur du Cher (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.
Membre du Parlement européen élu par le Sénat.

DURAND (Yves), sénateur de la Vendée (NI).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi (n° 84, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux fonds communs de placement (n° 260, 1978-1979) [4 avril 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Jeunesse, Sports et Loisirs.** — II. — **Tourisme** (n° 50, annexe 18, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux fonds communs de placement** (n° 84, 1978-1979) [19 avril 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 826) : développement de la formule du fonds commun de placement. Définition d'un cadre juridique plus large. Comparaison des fonds communs de placement avec les Sicav et les clubs d'investissement. Formule intermédiaire entre la Sicav et le compte géré. Montant minimal de la souscription et composition du portefeuille. Rationalisation de la gestion des portefeuilles boursiers. (p. 827) : risques des fonds communs de placement. Exonération de droit d'enregistrement. Déclaration en cas de donation ou de succession. Application de l'impôt sur le revenu aux produits distribués. Application de la loi sur l'imposition des plus-values aux fonds communs de la participation et aux fonds communs de placement. Fraude fiscale et « fonds communs de complaisance » ; la répartition des parts entre les porteurs. **Article 17bis** (p. 847) : sur l'amendement n° 62 de M. René Monory concernant l'imposition des gains des titres cédés dans le cadre de la gestion des fonds communs de placement, son sous-amendement n° 63 : pourcentage de détention des parts et impositions, des gains provenant des titres cédés ; incorporé dans cet amendement n° 62 et adopté avec lui. Son amendement n° 1 : rétablissement des conditions de répartition des avoirs du fonds antérieures aux opérations de rachat ; adopté.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Article 4 quinquies.** — Article 1465 et 1466 du code général des impôts (p. 4073) : simplification de la procédure d'exonération de la taxe professionnelle et obstacles à l'expansion et aux investissements.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Jeunesse, sports et loisirs. — II. **Tourisme** [3 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4762) : modestie de ce budget et importance économique du tourisme. Liste d'autorisations de programme inscrites à d'autres budgets. Approbation des orientations de ce budget. Médiocrité de l'augmentation des dépenses en capital. Manque de fiabilité des statistiques touristiques. Etude pour l'élaboration d'un compte du tourisme. Meilleure efficacité des actions de promotion du tourisme français. (p. 4763) : effort de restructuration de l'instrument de propagande touristique ; le groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » et l'association « France-Information-Loisirs ». Organisation de l'offre de produits touristiques. Priorités au tourisme rural et social sur le littoral. Tourisme d'affaires et thermalisme. Rentabilité du camping. Importance des délégations régionales au tourisme. Opération « Pays d'accueil » et centrales départementales de réservation. Intégration et meilleure utilisation des équipements touristiques. Avis favorable à l'adoption de ce budget. — **Examen des crédits.** — **Etat B** (p. 4778) : s'oppose à l'amendement n° 265 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution des crédits du titre IV (réduction indicative des crédits affectés au fonctionnement du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France »).

Jeunesse, sports et loisirs. — I. — **Jeunesse et sports** [3 décembre 1979] en remplacement de M. Gaston Pams, rapporteur spécial (p. 4780) : progression modeste des crédits et importance des moyens extrabudgétaires ; le fonds national pour le développement du sport. Reprise du recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive ; le plan de relance du sport à l'école. Respect des objectifs horaires d'enseignement du sport. Revalorisation du corps des professeurs adjoints d'éducation physique. Elargissement des débouchés de la filière universitaire de formation des professeurs. Stagnation de la dotation budgétaire du « franc-élève ». Faiblesse des crédits du secteur des activités sportives ; le cas des associations. Majoration des crédits consacrés à la participation française aux manifestations sportives ; les Jeux olympiques. Fonds national pour le développement du sport et recettes du PMU et du loto. (p. 4781) : retard dans le développement des activités socio-éducatives ; le rôle des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Participation financière de l'Etat aux équipements sportifs et socio-éducatifs ; la stagnation des autorisations de programme. — **Examen des crédits.** — **Etat B** (p. 4794) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 229 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues et n° 267 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues concernant une réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits des services d'animation sportive). A propos de la réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits consacrés aux heures supplémentaires), s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 230 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues et n° 266 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues. Son amendement n° 268, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits de fonctionnement du Musée du sport) ; rejeté. (p. 4795) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 269 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits de fonctionnement du Musée du sport). **Après l'article 35.** — **Article 56 de la loi du 29 décembre 1978** (p. 4796) : s'oppose à l'amendement n° 247 (article additionnel) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues tendant à une gestion tripartite du Fonds national pour le développement du sport.

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4911) : conditions d'emploi et de contrôle des aides publiques à l'industrie. Pertes subies par les filiales commercialisant les produits sidérurgiques. Existence d'un dumping dans le secteur de commercialisation de la sidérurgie ; la remise en cause de l'utilisation des fonds publics.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 63.** — **Article 1957-1 du code général des Impôts** (p. 5211) : son amendement n° 248 déposé avec M. Christian Poncelet et soutenu par M. Michel Giraud : application de cet article en cas de rejet total de la demande d'une réduction ou d'une annulation d'une imposition ; fixation d'un délai maximal pour le calcul des intérêts moratoires ; adopté. (p. 5212) : son amendement n° 235 soutenu par M. Jacques Habert : période retenue pour le calcul des intérêts et déduction des retards imputables à l'administration ; retiré au profit de l'amendement n° 248 de MM. Christian Poncelet et Yves Durand soutenu par M. Michel Giraud.

DURBEC (Guy), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

DEPOTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle parlementaire chargée de vérifier les conditions dans lesquelles les services publics ont alloué des fonds publics pour aider le secteur de la construction et de la réparation navales (n° 258, 1978-1979) [3 avril 1979].

DURIEUX (Emile), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

INTERVENTIONS

Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4479) : augmentation des cotisations et revenu agricole ; l'exemple de la cotisation chômage.

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4500) : entrée du monde occidental dans une période particulièrement scabreuse. Position des Etats-Unis et des Britanniques vis-à-vis de la Communauté économique européenne. Sabordage de certaines mines de charbon françaises. Agriculture : « pétrole vert ». Produits énergétiques que l'agriculture pourrait procurer à l'avenir. Niveau de revenu des agriculteurs. Prophylaxie contre la maladie du bétail. Inventaire des richesses nationales que devrait constituer l'institut national de la recherche agronomique (INRA). Développement nécessaire des cultures enrichissantes ; économies d'azote. Utilité possible de l'alcool de betterave. Non destruction de la production betteravière française. Utilisation de planteurs comme monnaie d'échange entre les compagnies sucrières.

E

EBERHARD (Jacques), sénateur de la Seine-Maritime (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre du Parlement européen élu par le Sénat.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2415 : les constructions navales (construction navale française : aide du fonds européen de développement régional) à M. le Premier ministre [JO, Débats 15 mai 1979] (p. 392).

Questions orales au débat :

Question n° 169 de M. Louis Minetti qu'il remplace et n° 163 de M. Jean Cluzel : les prix agricoles et le système monétaire européen. - Discutées le 24 avril 1979. (p. 901) : exportations et importations agricoles de la France. Nécessaire démantèlement immédiat et total des montants compensatoires monétaires. (p. 902) : position dominante de la deutsche mark. Inéquité de la taxe de

coresponsabilité sur le lait. Politique agricole de la République fédérale d'Allemagne. Projets de règlements ovins européens. Mécontentement des producteurs de lait. Nécessaire modification d'une politique européenne néfaste. Elargissement du marché commun à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne.

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n°s 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. - Discutées le 11 avril 1979. (p. 723) : livre noir du chômage en France. Mesures envisagées par la Communauté économique européenne en ce qui concerne les raffineries. Fin de la notion de « solidarité européenne ». Abandon par le Gouvernement de la loi du 30 mars 1928 organisant le contrôle de l'Etat sur les produits pétroliers. Risque d'abandon du contrôle majoritaire du marché par les sociétés françaises Elf-Aquitaine et Compagnie française du pétrole. Obligation de transport sous pavillon français. Arrêts de travail dans l'industrie chimique. (p. 724) : profits des compagnies pétrolières. Exploitation des structures portuaires de la Haute-Normandie.

Question n° 248 [2 octobre 1979] (p. 2882) à M. le ministre des transports : les chantiers navals (conséquences, quant à la réparation des navires dans les chantiers étrangers). - Retirée le 7 décembre 1979 (p. 5022).

INTERVENTIONS

- **Ordre du jour** [2 avril 1979] (p. 482) : non inscription à l'ordre du jour des travaux du Sénat de la proposition de loi tendant à interdire aux partis politiques, associations, candidats ou électeurs, d'accepter des dons ou libéralités des Communautés européennes ou de leur assemblée comme de toute personne physique ou morale étrangère ou internationale. Nécessaire moralisation d'un scrutin ou rien ne doit influencer la décision du peuple français.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - Suite de la discussion [22 mai 1979]. - **Discussion générale.** (p. 1434) : aggravation du caractère anachronique et autoritaire du système actuel. Travaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques sur la fonction publique locale. Possibilités de suppression d'emplois ; proportion élevée de non-titulaires ; atteintes portées aux droits des fonctionnaires locaux ; suppression des possibilités offertes aux agents inscrits sur une liste d'aptitude. (p. 1435) : non-application des nouvelles dispositions dans les communes de moins de 2000 habitants. Proposition de loi déposée par le groupe communiste tendant à la création d'une véritable fonction publique locale. Nécessité d'un conseil supérieur des collectivités territoriales. Intégration des fonctionnaires locaux dans la fonction publique d'Etat ; réciprocité.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. Après l'article 1^{er}. *Article L. 122-19 du code des communes* : (p. 1514) : son amendement n° I-132 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article faisant référence à l'autorité préfectorale chargée de surveiller l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire ; retiré. *Article L. 122-22 de ce code* : son amendement n° I-133 (*article additionnel*) précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article faisant référence à l'autorité préfectorale chargée de la surveillance des décisions du maire en tant qu'agent de l'Etat ; devenu sans objet. Se déclare défavorable à l'amendement n° I-205 (*article additionnel*) de M. Marc Bécam prévoyant la substitution de la notion de contrôle de l'autorité compétente à celle de surveillance de l'administration. *Article L. 122-23 de ce code* : son amendement I-134 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article faisant référence à la notion de surveillance de l'administration supérieure ; rejeté.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 de ce code* (p. 1619) : concours des fonctionnaires de l'Etat aux communes ; les faibles moyens financiers communaux. Déclare le groupe communiste défavorable à l'amendement n° I-29 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant l'interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; la possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; le calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1897) : syndicats d'adduction d'eau et subventions spécifiques. **Article 45.** — *Article L. 321-4, 1^{er} alinéa du code des communes* (p. 1912) : son amendement n° I-146, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : composition paritaire et tripartite du conseil national des services publics communaux et départementaux ; retiré.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Titre III** (p. 1969) : soutient l'amendement n° III-96 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire ; rédactionnel ; « dispositions assurant aux élus locaux les droits et les moyens d'exercer leur mandat ; adopté. **Article 92.** — *Avant l'article L. 123-1 du code des communes* (p. 1972) : soutient l'amendement n° III-97 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : extension de l'application des dispositions facilitant l'exercice de certains mandats municipaux aux mandats des conseillers généraux ; rejeté. *Article L. 123-1* (p. 1974) : soutient l'amendement n° III-99 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : possibilité pour les maires, adjoints et conseillers municipaux de percevoir des compensations pécuniaires ; retiré. *Article L. 123-2* (p. 1978) : soutient l'amendement n° III-100 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un conseil municipal, pour toute mission ou étude nécessitée par le mandat ; devenu sans objet. *Article L. 123-3* (p. 1983) : se déclare favorable à l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy concernant la non-obligation pour l'employeur de rémunérer le temps passé par les salariés aux séances du conseil municipal, de ses commissions ou dans les organismes dépendant de la commune et l'application de ces dispositions aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements ; mais se déclare défavorable au sous-amendement n° III-136 de M. Christian Bonnet prévoyant la non rémunération de la part de l'employeur. (p. 1984) : sur cet amendement n° III-3, son sous-amendement : rétablissement de la simple non-obligation pour l'employeur de rémunérer les absences autorisées ; rejeté. *Article L. 123-4* (p. 1986) : sur l'amendement n° III-4 de M. Lionel de Tinguy concernant les autorisations spéciales d'absence accordées aux salariés qui ont la qualité de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal et qui bénéficient d'indemnités de fonction, soutient le sous-amendement n° III-103 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : fixation de la durée et des conditions des autorisations spéciales d'absence par délibération du conseil municipal ; rejeté. Soutient l'amendement n° III-102 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : obligation pour les employeurs d'accorder des autorisations spéciales d'absence à leur salarié, maire ou adjoint, dans des conditions déterminées par délibération du conseil municipal ; devenu sans objet. *Après l'article L. 123-5* (p. 1992) : soutient l'amendement n° III-105 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : possibilité pour les candidats aux élections cantonales ou municipales exerçant une activité salariée de suspendre cette activité pendant le mois précédant le scrutin, sans qu'il y ait cause de rupture du contrat de travail ; rejeté. *Article L. 123-6* (p. 1993) : soutient l'amendement n° III-106 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : fixation par le conseil municipal des conditions dans lesquelles les agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, qu'ils soient maire, adjoint ou conseillers municipaux, bénéficient d'autorisation spéciales d'absence ; retiré.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92** (*suite*). — *Article L. 123-9 du code des communes* (p. 2028) : soutient l'amendement n° III-109 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire concernant l'application des règles de cumul de l'indemnité de fonction aux conseillers municipaux. *Article L. 123-10* (p. 2030) : autorisations spéciales d'absence et cas des conseillers municipaux n'ayant pas droit à une indemnité de fonctions.

— **Proposition de loi tendant à compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux.** (n° 365, 1978-

1979) [21 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2078) : caractère de circonstance de la proposition de loi. Volonté du législateur de 1871 d'abroger la loi du 23 juillet 1870. Jurisprudence du Conseil d'Etat. Fixation d'un nombre impair de cantons par département. Amélioration de la représentation de la population dans les conseils généraux. (p. 2079) : désignation des bureaux à la représentation proportionnelle. **Article 1^{er}.** — *Article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, premier alinéa* son amendement n° 1, déposé avec plusieurs de ses collègues : élection à la proportionnelle des vice-présidents et secrétaires des groupes du conseil général ; rejeté. **Après l'article 1^{er}.** — *Article 69 de la loi du 10 août 1871, premier alinéa* : son amendement n° 2 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : élection à la représentation proportionnelle des membres de la commission départementale ; rejeté. **Article 2** (p. 2080) : son amendement n° 3, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article donnant un caractère interprétatif à la présente loi ; rejeté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [2 octobre 1979]. **Après l'article 96.** — *Article L. 121-25 et L. 121-17 du code des communes* (p. 2908) : soutient l'amendement n° III-133 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire concernant les dommages et les accidents subis par les conseillers municipaux. **Après l'article 99.** — *Article L. 124-1 à 8* (p. 2913) : soutient l'amendement n° III-117 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant l'abrogation de ces articles du code relatifs aux conseils et conseillers municipaux en temps de guerre. **Après l'article 100.** — *Article L. 184-17 à 24* (p. 2915) : soutient l'amendement n° III-119 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire relatif aux municipalités d'arrondissements de Paris. Retire cet amendement.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. **avant le chapitre I du titre IV** (p. 2964) : son amendement n° IV-145 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'une fonction publique locale sous la responsabilité du Conseil supérieur des collectivités territoriales ; rôle de ce conseil ; irrecevable aux termes de l'article 45 § 5 du règlement du Sénat. Son amendement n° IV-146 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : objet du statut général de la fonction publique locale et définition de son champ d'application ; rejeté. Son amendement n° IV-148 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : création des organismes administratifs pour l'application du statut des fonctionnaires locaux ; règles de carrières ; statut du personnel départemental ; mobilité entre fonction publique locale et étatique ; irrecevable aux termes de l'article 45 § 5 du règlement du Sénat. (p. 2965) : difficultés d'ordre constitutionnel posées par les amendements communistes et dépôt d'une proposition de loi organique. *Article L. 411-1 du code des communes* (p. 2968) : son amendement n° IV-144 (*article additionnel*), précédemment réservé, et déposé avec plusieurs de ses collègues : protection législative des garanties fondamentales des fonctionnaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des établissements publics régionaux et inter-régionaux ; retiré au profit de l'amendement n° IV-299 de M. Marc Becam. *Article L. 412-3* (p. 2976) : sur l'amendement n° IV-4 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à la répartition des fonctionnaires communaux en quatre catégories par référence à la fonction publique d'Etat, son sous-amendement n° IV-259, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la catégorie D des fonctionnaires pour la fonction publique locale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. — *Article L. 413-7* (p. 2977) : son amendement n° IV-151 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en compte des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat comme minimum pour les rémunérations des fonctionnaires locaux ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. *Article L. 411-23-1* (p. 2982) : son amendement n° IV-147 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux ; rejeté. **Article 101.** — *Article L. 413-8* (p. 2986) : son amendement n° IV-153 déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien d'un tableau-type des emplois communaux, confié à la commission nationale paritaire du personnel communal ; rejeté. *Article L. 413-9* (p. 2993) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-76 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet du maire.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Article 103.** — *Article L. 412-2* (p. 3094) : son amendement n° IV-156, déposé avec plusieurs de ses collègues : délibération exécutoire du conseil municipal pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal ; devenu sans objet. (p. 3096) : déclare le groupe communiste défavorable aux amendements n° IV-10 de M. Lionel de Tinguy concernant la nécessité d'approbation ou délibération exécutoire pour la fixation des conditions de recrutement des catégories A et B, C et D, n° IV-77 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à l'avis de la commission paritaire compétente pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal et harmonisation avec celles de la fonction publique d'Etat et n° IV-198 de MM. Franck Sérusclat et Robert Laucournet, soutenu par ce dernier tendant à l'approbation de la délibération pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal. — **Après l'article 103.** — *Article L. 412-11* (p. 3099) : son amendement n° IV-157 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : détermination des modalités de recrutement par la commission nationale paritaire ; rejeté. **Avant l'article 104** : (p. 3104) : déclare que le groupe communiste votera contre l'amendement n° IV-269 (*article additionnel*) de M. Marc Becam, instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire. **Article 104.** — *Article L. 411-47* (p. 3107) : son amendement n° IV-263, déposé avec plusieurs de ses collègues : compétence de la commission nationale paritaire pour les fonctionnaires communaux de haut niveau ; rejeté. Son amendement de coordination n° IV-159, déposé avec plusieurs de ses collègues ; devenu sans objet. *Article L. 411-48* (p. 3110) : son amendement n° IV-160, déposé avec plusieurs de ses collègues : organisation du recrutement par la commission nationale paritaire, rejeté. *Article L. 411-49* (p. 3112) : augmentation de charge du centre de formation des personnels communaux (CFPC). **Article 105.** — *Article L. 412-27* (p. 3113) : son amendement n° IV-161, déposé avec plusieurs de ses collègues : bourse de l'emploi et déclaration des vacances d'emploi par la commission nationale paritaire ; rejeté. **Article 106.** — *Article L. 411-26* (p. 3114) : son amendement n° IV-162, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation du seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes par la commission nationale paritaire ; rejeté. *Article L. 411-28* (p. 3121) : agents communaux : titulaires, auxiliaires ou temporaires. (p. 3122) : son amendement n° IV-163, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article du code, relatives à la création ou à la gestion des œuvres sociales et des services sociaux en faveur des agents en activité, par le syndicat de communes ; rejeté. **Article 107.** — *Article L. 411-30 et L. 411-31* (p. 3126) : son amendement n° IV-164, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant la répartition entre les collectivités adhérentes des dépenses engagées pour les «œuvres sociales pour le personnel» ; retiré au profit de l'amendement n° IV-24 de M. Lionel de Tinguy relatif à la répartition des dépenses du syndicat de communes pour le personnel communal entre les collectivités adhérentes ou bénéficiant de certains services, sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° IV-272 de M. Christian Bonnet concernant une liste, non limitative, des dépenses concernées. (p. 3127) : son amendement n° IV-165, déposé avec plusieurs de ses collègues : désignation des membres de la commission paritaire communale par le conseil municipal et non plus par le maire seul ; rejeté. **Article 108.** — *Article L. 443-2 et L. 443-3* (p. 3129) : son amendement n° IV-166, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant l'affiliation, à un syndicat de communes pour le personnel communal unique, des communes de l'Essonne, des Yvelines et du Val-d'Oise qui comptent moins de 200 agents titularisés dans un emploi permanent à temps complet ; rejeté. **Article 110.** — *Article L. 412-19 à L. 412-26* (p. 3130) : son amendement n° IV-167, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation par la commission nationale paritaire des procédures de recrutement aux emplois des communes et de leurs établissements publics ; rejeté. (p. 3132) : sur l'amendement n° IV-30 de M. Lionel de Tinguy concernant le recrutement des agents à temps partiel de catégories C et D dans les communes de moins de 2000 habitants, son sous-amendement n° IV-258, déposé avec plusieurs de ses collègues : garanties de traitement, d'avancement et d'avantages, accordées à ces agents ; devenu sans objet. L'exemple du recrutement des gardes champêtres.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Après l'article 102.** — *Article L. 413-3 du code des communes* (p. 3150) : son amendement n° IV-155, (*article additionnel*) précédemment ré-

servé, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation des rémunérations des fonctionnaires communaux par référence à une échelle indiciaire définie par la commission nationale paritaire ; devenu sans objet. **Article 110 (suite).** — *Article L. 412-20* (p. 3151) : son amendement n° IV-168, précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la procédure de nomination aux emplois de début ; rejeté. (p. 3152) : déclare le groupe communiste défavorable aux amendements n° IV-31 de M. Lionel de Tinguy, transformé en sous-amendement à l'amendement n° IV-309 de M. Christian Bonnet, et relatif à la procédure de nomination aux emplois de début des catégories A et B et n° IV-309 de M. Christian Bonnet concernant la procédure de nomination aux emplois de début désignés par l'autorité compétente sur une liste d'aptitude nationale, intercommunale ou communale. *Article L. 412-21* (p. 3154) : son amendement n° IV-169, déposé avec plusieurs de ses collègues : recrutement suivant la procédure intercommunale de détermination des conditions par la commission nationale paritaire du personnel communal ; retiré. *Article L. 412-22* (p. 3156) : son amendement n° IV-170, déposé avec plusieurs de ses collègues : établissement des listes d'aptitude nationales par la commission nationale paritaire et intercommunales par la commission paritaire intercommunale ; rejeté. *Article L. 412-23* : son amendement n° IV-171, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la fixation d'un minimum pour l'inscription sur les listes d'aptitude ; rejeté. *Article L. 412-24* (p. 3159) : son amendement n° IV-172, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression du texte proposé pour cet article concernant le recrutement par le maire des emplois non pourvus par une procédure nationale ou intercommunale ; rejeté. *Article L. 412-25* (p. 3160) : son amendement n° IV-265, déposé avec plusieurs de ses collègues : nomination à un emploi par les listes d'aptitude ou en leur absence, par le maire ; rejeté. **Après l'article 111.** — *Article L. 412-34* (p. 3166) : son amendement n° IV-266 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : composition paritaire du conseil d'administration du centre de formation des personnels communaux (CFPC) ; rejeté. *Article L. 412-39* (p. 3169) : son amendement n° IV-175 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant l'approbation par le ministère de l'intérieur du budget du CFPC ; rejeté. *Article L. 412-40* : son amendement n° IV-176 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : règle de nomination du directeur et du directeur adjoint du CFPC ; application du statut du personnel communal ; rejeté. **Article 113.** — *Article L. 412-42* (p. 3170) : son amendement n° IV-178, déposé avec plusieurs de ses collègues : inscription sur les listes d'aptitude au titre de la promotion sociale, par la commission nationale ou interdépartementale paritaire ; devenu sans objet.

Article 114. *Article L. 412-44* (p. 3171) : son amendement n° IV-179, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation des modalités de la promotion sociale par la commission paritaire du personnel communal ; rejeté. **Article 115.** — *Article L. 412-17* (p. 3175) : son amendement n° IV-180, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant le caractère fonctionnel de l'emploi de secrétaire général ; devenu sans objet. Caractère fonctionnel et révocation pour délit d'opinion. Reprend l'amendement n° IV-212 de M. Paul Kauss : suppression de cet article concernant les conditions particulières de recrutement de secrétaire général, secrétaire général adjoint, secrétaire de mairie et directeur général des services techniques ou directeurs de services ; rejeté. **Article 116.** — *Article L. 416-13* (p. 3178) : son amendement n° IV-181, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à la cession de fonctions des secrétaires généraux ; rejeté. **Article 117** (p. 3182) : son amendement n° IV-182, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant des mesures transitoires en faveur des secrétaires généraux titulaires de ce grade au 1^{er} janvier 1979 qui viendraient à être privés de leur emploi dans l'intérêt du service ; rejeté. (p. 3185) : s'oppose à ce que ce soit aux frais de la commune qu'un secrétaire général prenne sa retraite à cinquante cinq ans. **Avant l'article 118.** — *Intitulé du chapitre IV du titre 1 du livre IV du code des communes* (p. 3186) : son amendement n° IV-183 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : « appréciations, avancement et discipline » ; réservé. **Article 118.** — *Article L. 414-1 et L. 414-2* (p. 3187) : son amendement n° IV-184, déposé avec plusieurs de ses collègues : appréciations écrites attribuées chaque année à tout fonctionnaire communal ; communication aux intéressés de ces appréciations ; devenu sans objet. **Avant l'article 118 (suite)** (p. 3191) : adoption de son amendement n° IV-183 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues, précédemment réservé. **Article 123.** — *Article L. 411-*

25 du code des communes (p. 3196) : son amendement n° IV-185, déposé avec plusieurs de ses collègues : composition de la commission nationale paritaire du personnel communal ; devenu sans objet. **Article 124.** — *Article L. 413-6* (p. 3197) : son amendement n° IV-186, déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnités qui peuvent être attribuées aux agents communaux ; suppression des indemnités « tenant compte de la manière de servir » ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Après l'article 124 :** sur l'amendement n° IV-57 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy sur le principe de la parité entre la situation des fonctionnaires départementaux et celle des fonctionnaires communaux, son sous-amendement n° IV-256, déposé avec plusieurs de ses collègues : consultation des organisations syndicales sur l'élaboration d'un statut du personnel départemental ; retiré. **Intitulé du titre IV :** (p. 3199) : son amendement n° IV-187, déposé avec plusieurs de ses collègues : de forme « titre IV : Organisation de la fonction publique locale » ; rejeté.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Avant l'article 1** (*suite*). — *Article L. 121-26 du code des communes* (p. 3299) : conditions de travail imposées au Sénat. (p. 3300) : soutient l'amendement n° I-130 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant la définition du rôle de la commune.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Article 143.** — *Article L. 152-1 à L. 152-4 (nouveau) du code des communes* (p. 3749) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-1 de M. Lionel de Tinguy sur les conditions d'organisation des annexes de la mairie dans les communes qui ne sont pas divisées en arrondissements. **Avant l'article 1** (*suite*). — *Article L. 121-9* (p. 3752) : son amendement n° I-129 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : convocation du conseil municipal dans un délai maximum de trente jours quand la demande est faite par le tiers au moins des membres en exercice ; rejeté.

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Article 148.** — *Article 5 de la loi du 22 juin 1967 relative à la cour des comptes* (p. 3799) : se déclare favorable à l'amendement n° VI-42 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant l'instauration de comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics. **Avant l'article 152.** — *Article L. 121-15 du code des communes* (p. 3806) : soutient l'amendement n° VI-54 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la possibilité de donner la parole, pendant une séance du conseil municipal, à un auditeur habitant ou travaillant sur le territoire de la commune ; les réunions du conseil municipal en comité secret. **Article 152.** — *Article L. 121-40 à L. 121-43* (p. 3813) : opposition des communistes au référendum communal pour des raisons de responsabilité locale. **Après l'article 152** (p. 3821) : soutient l'amendement n° VII-33 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant la création d'une commission tripartite pour préparer une validation de la partie législative du code des communes. **Avant l'article 1^{er}** (*suite*). — *Article L. 262-7 et L. 262-8 du code des communes* (p. 3832) : soutient l'amendement n° VII-154 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant l'uniformisation de la subvention annuelle versée dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ; la majoration de cette subvention.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Titre II** (p. 3866) : absence de simulations sur les conséquences financières des transferts de charges aux communes. **Rappel au règlement** (p. 3871) : application de l'article 40 de la Constitution et absence d'avis de la commission sur l'amendement concerné. **Avant l'article 52** (p. 3876) : son amendement n° II-188 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien des règles statutaires et pécuniaires pour les personnels concernés ; réservé. **Article 60** (p. 3887) : son amendement n° II-195, déposé avec plusieurs de ses collègues : étatisation de droit, de la police, à la demande du conseil municipal ; devenu sans objet. (p. 3888) : *Article L. 132-6 du code des communes* portant étatisation de la police sur la demande du conseil municipal ou par décret en conseil d'Etat. Dispositions du projet de loi ne prévoyant l'étatisation qu'à la demande du conseil municipal. **Après l'article 60** (p. 3891) : soutient l'amendement n° II-193 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire portant sur l'étatisation de la police et l'application du régime de droit commun à la ville de Paris. **Article 77** (p. 3911) : soutient l'amendement n° II-204 de M. Marcel Gargar et plusieurs

de ses collègues dont il est cosignataire relatif au financement de l'Etat pour les services départementaux de lutte contre la lèpre et à la composition du bénéfice imposable des sociétés et à la suppression de l'attribution gratuite de titres.

Suite de la discussion [16 novembre 1979]. **Avant l'article 52** (p. 4046) : son amendement n° II-188 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : l'absence de conséquence statutaire ou pécuniaire pour les personnels concernés par des modifications de compétences entre l'Etat et les collectivités locales ; retiré.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1979] **Après l'article 7 bis** (p. 4128) : se déclare favorable à l'amendement n° 123 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire prévoyant l'établissement, par la loi, des critères de classement des habitations.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Après l'article 2** (p. 4244) : soutient l'amendement n° 116 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant l'élévation de la limite dans laquelle le salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession est déduit du bénéfice imposable pour la détermination des bénéfices agricoles, des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices des professions non commerciales ainsi que l'augmentation de l'imposition forfaitaire annuelle due par les personnes morales imposables à l'impôt sur les sociétés. *Article 4 de la loi du 30 décembre 1975* (p. 4246) son amendement n° 112 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : déduction pour frais de garde d'enfants au bénéfice des contribuables qui exercent un mandat électif, municipal ou départemental ; rejeté. (p. 4247) : soutient l'amendement n° 115 (*article additionnel*) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la suspension du versement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables qui se trouvent en situation de chômage total ou partiel, ainsi que l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés mobilières d'investissement, des sociétés de développement régional et des sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie. Soutient l'amendement n° 117 (*article additionnel*) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire tendant à l'augmentation du montant minimal de la déduction forfaitaire pour frais professionnels accordée aux salariés ; l'abrogation de certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1978 relatives à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises. **Article 4 A** (p. 4259) : se déclare défavorable à l'amendement n° 69 de M. Richard Pouille et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article fixant, à compter de 1980, les taux de la redevance communale des mines et les taux de la redevance départementale des mines par tonne extraite pour le pétrole brut et par mètre cube extrait pour le gaz naturel. **Après l'article 4** (p. 4262) : son amendement n° 120 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'une taxe sur les chiffres d'affaires hors taxe des compagnies pétrolières étrangères qui exercent leurs activités en France ; rejeté. (p. 4263) : soutient l'amendement n° 122 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la création d'un prélèvement exceptionnel sur les patrimoines des 120000 ménages détenant les patrimoines les plus élevées. *Article 702 du CGI* : son amendement n° 123 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : augmentation du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement lorsque des terres agricoles changent d'utilisation ou sont achetées par des étrangers ou des non-agriculteurs ; rejeté. (p. 4264) : soutient l'amendement n° 125 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la création d'un impôt spécial assis sur le chiffre d'affaires brut des sociétés françaises ou étrangères important des produits dérivés du bois ou des bois ouvrés.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4310) : demande la réserve de l'amendement n° 139 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon prévoyant la suppression du décalage d'un mois en matière de remboursement de la TVA et la majoration à due concurrence du taux normal de cette taxe. **Après l'article 7** (p. 4317) : son amendement n° 148 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée payée sur le prix de leurs travaux pour les collectivités locales régionales ainsi que leurs groupements ;

réintégration de certaines provisions dans le bénéfice imposable des entreprises ; assujettissement à l'impôt sur les sociétés des plus-values et remboursements de l'emprunt 3,5% 1952-1958 ; abrogation du régime fiscal de faveur instauré pour les sociétés constituant ou augmentant leur capital entre le 1^{er} janvier 1977 et le 31 décembre 1980 ; rejeté. **Article 8.** — *Article 403 du code général des impôts* (p. 4320) : son amendement n° 149 déposé avec plusieurs de ses collègues : rétablissement de la franchise de dix litres d'alcool pur accordée aux bouilleurs de cru ; droits de consommation sur les alcools bénéficiant d'un label de qualité, sur les autres alcools français, sur les alcools distillés hors du territoire national ; adopté. **Article 19.** — *Article 77 de la loi du 26 décembre 1959* : vote favorable du groupe communiste en ce qui concerne l'amendement n° 7 de M. Maurice Blin sur la suppression de cet article prévoyant le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier. **Article 20.** — *Article 38 de la loi du 29 décembre 1978* (p. 4352) : son amendement n° 160, déposé avec plusieurs de ses collègues : niveau du prélèvement effectué sur le produit net prévisionnel de la TVA ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 22.** — *Article 265 quater du code des douanes* (p. 4357) : soutient l'amendement n° 163 de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, prévoyant l'augmentation du contingent de carburant détaxé destiné à l'agriculture et le maintien de la détaxe sur le fuel domestique destiné à la production agricole.

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4518) : son amendement n° 213 : diminution des crédits du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (réduction indicative concernant la taxe de coresponsabilité sur le lait) ; rejeté.

Monnaies et Médailles [4 décembre 1979] (p. 4829) : manifestation des travailleurs des monnaies et médailles. Abandon du projet de rénovation du Quai Conti et transfert dans l'Essonne. Agrandissement de l'entreprise de Pessac. Concertation et mensualisation des ouvriers. Conditions de travail et diminution de l'horaire. Pétition pour le maintien des activités industrielles du Quai Conti.

Comptes spéciaux du Trésor [4 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Article 36* (p. 4835) : utilisation par l'Etat des recettes du fonds d'adduction d'eau pour soulager sa trésorerie. (p. 4836) : reprend, avec plusieurs de ses collègues, l'amendement n° 257 de M. Christian Poncelet : minoration des dépenses en capital civil (réduction indicative relative au fonds pour le développement des adductions d'eau) ; rejeté. **Article 39** (p. 4837) : insuffisance de l'augmentation du taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. **Article 45** (p. 4838) : soutient l'amendement n° 278 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant une réduction des crédits de paiement (suppression des crédits de la caisse d'amortissement pour l'acier).

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4854) : effectifs des personnels de préfecture ; absence de création d'emplois dans les quatre départements d'Outre-Mer. Statut des personnels d'encadrement. Développement du recrutement de personnels non titulaires et vacataires pour assurer des tâches permanentes. Diminution du pouvoir d'achat des travailleurs des secteurs privé et public. Problèmes de la police nationale ; revendications des personnels. Priorité qui doit être accordée à la sécurité des citoyens ; utilisation des policiers dans les opérations de maintien de l'ordre dirigées contre les travailleurs. (p. 4855) : insuffisance des locaux et des moyens matériels mis à la disposition de la police. Préférence du Gouvernement pour une police d'essence militaire telle que la gendarmerie. Substitution de la police à la justice pour régler les problèmes les plus graves. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4867) : vote défavorable du groupe communiste contre les crédits du titre III et les crédits des titres suivants.

— **Fait personnel** [4 décembre 1979] (p. 4868) : utilisation de la police par le Gouvernement et surtout le ministre de l'intérieur.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 8.** — *Article 403 du code général des Impôts* (p. 5250) : protection des alcools nationaux contre les alcools étrangers tels le whisky, le gin. Vote défavorable du groupe communiste sur l'amendement n° 357 de M. Maurice Papon demandant le rétablissement des droits sur les alcools, vins et bières. **Article 19** (p. 5256) : sur l'amendement n° 404 de M. Maurice Papon demandant un prélèvement sur le

produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier, son sous-amendement n° 409 : hausse du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides** (n° 91, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5692) : lutte du Vanua Aku Party pour l'indépendance. Critique contre l'emploi de l'article 38 de la Constitution. (p. 5693) : nécessité de laisser le peuple des Nouvelles-Hébrides accéder librement à l'indépendance. **Avant l'article unique** (p. 5694) : son amendement n° 2, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation au 1^{er} juin 1980 de la date limite pour l'accession à l'indépendance ; rejeté. **Article unique** (p. 5695) : son amendement n° 1, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant l'utilisation des ordonnances de l'article 38 de la Constitution pour les mesures rendues nécessaires par la déclaration d'indépendance ; retiré. Abstention du groupe communiste pour le vote du projet de loi.

— **Projet de loi relatif à Mayotte** (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5700) : statut provisoire et demande du Gouvernement de prolongation du délai d'application. Propos du Président de la République sur la réunification des Comores. Coup d'Etat aux Comores et rétablissement de bonnes relations entre l'Etat français et l'Etat comorien. Sort des détenus politiques comoriens. (p. 5701) : refus de choisir entre l'intégration de Mayotte aux Comores et la départementalisation. Lutte contre la politique colonialiste du pouvoir.

EEKHOUTTE (Léon), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

DEPOTS

Rapport déposé avec plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la mission effectuée en Côte-d'Ivoire, au Kenya, à l'Ile Maurice et à Madagascar du 27 août au 13 septembre 1978 par une délégation de la commission (n° 241, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, *JO Débats* 3 avril 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à valider diverses décisions relatives à des nominations dans le corps des professeurs exerçant dans les centres d'enseignement de soins et de recherche dentaire (n° 66, 1979-1980) [28 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979) [12 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1774) : droit à l'information et droit de grève. Interdépendance des sociétés de programme, des régies finales et de télédiffusion de France (TDF). Loi du 7 août 1974 et dislocation de l'ORTF. Intervention traditionnelle de l'Etat dans l'information, la culture et l'éducation. Continuité de service public et réquisition de catégories de personnels. (p. 1775) : télévision et intervention de l'Etat dans les loisirs ; l'abaissement du coût des loisirs. Insuffisance du rôle culturel et éducatif de la télévision et abondance des émissions de divertissements. Programme normal et définition d'un programme minimum. Absence d'information expliquée. Exemple de programme minimum à TF 1. Programme minimum et paiement de la redevance par le public ; l'irresponsabilité des présidents de chaînes et des grévistes. Proposition de M. Vivien d'assurer dans

toute circonstance le fonctionnement de TDF et des régies finales ; la suppression du service minimum. (p. 1676) : réquisition des grévistes et maintien des rémunérations. Grève et service public national. Grève et pouvoir technique de quelque catégorie de salariés ; la position privilégiée de ces personnels. Grève à la télévision et absence de sanction économique ; le cas particulier de France Inter. Remboursement de la redevance au *prorata* des jours de grève. Règles de la majorité et exercice du droit de grève. (p. 1777) : exercice du droit de grève et particularités techniques de la télévision. Importance de la télévision et principe de continuité du service public. Déclare le groupe socialiste favorable à un nouvel examen de la proposition de loi.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Universités [29 novembre 1979] (p. 4584) : loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968. Principes fondamentaux de cette loi : pluridisciplinarité, autonomie et participation. (p. 4585) : remplacement de la sélection par l'orientation. Influence des inégalités de revenus. Maintien du système ultra sélectif des grandes écoles. Orientation des élèves dès la classe de seconde des lycées. Prise en compte des besoins numériques de la Nation en hommes destinés aux services de santé. Sectorisation de nature géographique puis déssectorisation de l'enseignement supérieur (p. 4586) : instauration d'une hiérarchie des universités. Résignation morose de l'université française depuis 1968.

EHLERS (Gérard), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à **donner à l'institut de recherches de la sidérurgie les moyens de garantir et de développer son activité** (n° 262, 1978-1979) [6 avril 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **garantir l'activité et le développement de la sidérurgie française** (n° 39, 1979-1980) [6 novembre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **sauvegarder et à développer l'artisanat et le commerce indépendant** (n° 57, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Consommation et Concurrence** (n° 52, tome VII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2359 : **l'industrie (situation des usines d'espadrilles du Sud-Ouest)** à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 9 novembre 1979] (p. 3103). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, à M. Louis Minetti qui remplace l'auteur le 6 avril 1979 (p. 604, 605).

Questions orales avec débat :

Question n° 171 [14 mars 1979] (p. 383) à M. le ministre de l'industrie : **la sidérurgie (problèmes de l'emploi)**. — Discutées avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979.

(p. 656) : regrette l'absence des ministres responsables de l'emploi et de l'industrie. Violence de l'attaque lancée contre la sidérurgie. Tradition sidérurgique de ces régions du Nord. (p. 657) : importance de l'acier pour de nombreuses branches économiques. Démantèlement de l'industrie sidérurgique française dans le cadre de la CECA : la stratégie de la sidérurgie au bord de l'eau. Aggravation des conditions de vie et de travail des salariés. Responsabilité du groupe Paribas dans la restructuration de la sidérurgie. Participations de Paribas dans Cokeril en Belgique et Arbed au Luxembourg ; le plan Davignon (p. 658) : réduction de la production des produits longs ; la concentration de la production sur les produits plats moins porteurs d'avenir. Nécessité d'occuper tous les créneaux de la sidérurgie. Insuffisance de l'effort de recherches ; l'absence de développement des aciers spéciaux. Rôle de l'Irsid. Détermination du sort de la sidérurgie française par le plan Davignon élaboré à Bruxelles. Obtention, par les sidérurgistes, d'un volet social. Records de productivité, d'accidents du travail et des profits réalisés à Usinor-Dunkerque. (p. 659) : relèvement du pouvoir d'achat et expansion d'ensemble du marché intérieur. Création d'emplois et réduction de la durée du travail. Avancement de l'âge de la retraite dans la sidérurgie et création de la cinquième équipe.

Rappel au règlement [10 avril 1979] (p. 664) : priorité aux auteurs de questions orales pour répondre au Gouvernement. (p. 665) : s'élève contre la possibilité pour les membres du Gouvernement d'intervenir à tout moment.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Economie et budget. — III. — **Economie (consommation et concurrence).** — II. — **Section commune** [4 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4820) : absence de pouvoir réel accordé aux consommateurs. Caractère indispensable des associations de consommateurs. Absence de justification de la règle du secret administratif. Consultation trop rapide des associations. Suppression du contrôle des prix et renforcement du rôle des consommateurs. Inflation en 1979. Suppression d'emplois à la direction de la concurrence et de la consommation. Progression des frais de déplacement et diminution des moyens de cette direction. Hypothèque sur la « mission concurrence ». (p. 4821) : absence d'application de la loi du 14 juillet 1977 sur les ententes illicites. Consommation et cas d'incompétence de la direction générale de la concurrence. Nécessité d'un statut pour les militants consommateurs salariés. Insuffisance des moyens de l'institut national de la consommation. Litiges et augmentation de la garantie sur les appareils électro-ménagers courants. (p. 4824) : contribution des associations de consommateurs et des syndicats des fonctionnaires de la direction générale de la concurrence et de la consommation à son rapport. — **Examen des crédits.** — *Etat B.* — II. — **Section commune** (p. 4825) : son amendement n° 238 déposé avec plusieurs de ses collègues : minoration des crédits du titre III (réduction indicative concernant la direction générale de la concurrence et de la consommation) ; rejeté.

Comptes spéciaux du Trésor [4 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — **Article 45** (p. 4838) : son amendement n° 278 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire : réduction des crédits de paiement (suppression des crédits de la Caisse d'amortissement pour l'acier) ; rejeté.

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4916) : licenciement et accélération des cadences de travail dans la sidérurgie. Conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans la zone industrielle du littoral dunkerquois ; la nomination d'une commission interministérielle d'enquête. Statistiques sur les accidents de travail à Usinor-Dunkerque depuis 1961. Donne lecture de la lettre adressée à M. le Directeur de la Caisse régionale d'assurance-maladie par M. Ducrot, président de la commission « conditions de travail » d'Usinor-Dunkerque. (p. 4917) : diminution des accidents de travail et mesures à prendre. Moyen des délégués des comités d'hygiène et de sécurité. Exigence de la mise en place d'un service d'aide médical d'urgence (Samu). Soins des grands brûlés au centre hospitalier de Dunkerque.

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4931) : problèmes économiques, sociaux et fiscaux de l'artisanat. Conséquences de la réduction du pouvoir d'achat des Français sur le volume de la consommation ; augmentation des impôts, des cotisations, des loyers et des charges que subissent les commerçants et les artisans. Grande fragilité du secteur de l'artisanat. Evolution de l'appareil

commercial ; diminution de la part du commerce indépendant ; progression des succursalistes. Principe défini dans le domaine social par la loi de 1973 ; harmonisation des régimes sociaux des artisans avec le régime général ; recherche de l'aménagement de l'assiette des charges sociales. Droits sociaux des conjoints d'artisans. (p. 4932) : imposition des commerçants et artisans. Système actuel de la taxe professionnelle qui pénalise les entreprises de main-d'œuvre. Spoliation du capital que constitue le fonds par les droits de mutation.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4983) : chantiers navals et plan Davignon ; opération de « démolition/construction ». Contrôle des approvisionnements en matières premières et énergétiques et insuffisance du tonnage construit. Financement et gestion des flottes européennes. Possibilité d'armement hors de la Communauté. Stagnation des dotations aux ports maritimes ; décalage entre qualité des installations et administration. Effets induits d'une tonne de pétrole et d'une tonne de marchandises. Détournement de marchandises ; cas d'Usinor. Surcharge du port de Dunkerque et inutilisation du quai minéralier d'Usinor. Nécessité d'un quai à pondéreux à Dunkerque. Augmentation du trafic français à Anvers ; qualité de l'équipement de ce port. Budget des ports belges et français. (p. 5010) : déclin portuaire et invocation du mot « grève » par le Gouvernement. Plan Davignon et démantèlement portuaire.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [16 décembre 1979]. **Article 1 tredecies.** — **Article L. 162-8 du code de la santé publique** (p. 5580) : son amendement n° 89, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : clause de conscience et obligation de remise de la liste des centres pratiquant l'IVG ; retiré.

ESTEVE (Yves), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (RPR).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3745).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. **Article 1.** — **Article 4 de la loi du 31 décembre 1970** (p. 3475) : soutient l'amendement n° 17 de M. Jean Chérioux : classement des établissements après avis de la commission régionale d'équipement sanitaire ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Justice [30 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4662) : le groupe RPR votera contre l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales).

F

FARGE (Jean), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale (nommé le 4 juillet dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 5 juillet 1979, p. 1614].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2499 de M. Eugène Bonnet : l'application d'une circulaire sur la gestion des hôpitaux [9 novembre 1979]. (p. 3844) : circulaire du 29 mars 1979 sur la gestion des budgets hospitaliers et l'institution d'une comptabilité des engagements de dépense. Dépenses hospitalières et redressement de la branche maladie de la Sécurité sociale. (p. 3845) : respect des autorisations de dépense et dérogations. Groupe de travail sur la comptabilité et les engagements de dépense.

Question n° 2502 de M. Bernard Lemarié : le fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi [9 novembre 1979] (p. 3845) : alourdissement des charges pesant sur l'ANPE. Séparation des fonctions placement et indemnisation ; la suppression du lien octroi des garanties sociales — inscription du demandeur d'emploi. (p. 3846) : augmentation de la capacité de placement de conseil d'information professionnelle de l'ANPE. Statut de l'ANPE.

Question n° 2549 de M. Jean Cauchon : la formation continue dans les petites entreprises [9 novembre 1979]. (p. 3847) : lois du 16 juillet 1971, du 17 juillet 1978 sur la formation continue et le congé de formation. Nécessité d'une information complète. Bénéfice des fonds d'assurance-formation pour les travailleurs non-salariés. Existence de fonds au niveau régional ou départemental. Sources de financement de ces fonds. Aides publiques.

Question n° 2584 de M. Pierre Carous : la création des emplois nécessaires à la mise en service du nouvel hôpital de Valenciennes [19 octobre 1979] (p. 3404) : amélioration de la qualité des soins et des conditions de travail du personnel de cet hôpital. Ouverture et transfert de personnels et de services de l'Hôtel-Dieu à Valenciennes. Effectifs et prise en compte dans le budget primitif pour 1980 des nouvelles missions.

Question n° 2585 de M. Maurice Janetti : les conséquences des mesures prises pour restreindre les dépenses de santé [19 octobre 1979] (p. 3404) : équilibre financier de la Sécurité sociale et maîtrise des dépenses hospitalières. Importance et évolution des dépenses d'hospitalisation publique ou privée. Modération nécessaire de ces dépenses. Remboursement des avances, respect des budgets primitifs et prise en compte dans les prévisions de l'évolution du PIB. (p. 3405) : cas particuliers et possibilité de dérogation exceptionnelle. Doublement, depuis 1975, des budgets hospitaliers. Concertation avec les responsables des établissements hospitaliers.

Question n° 2590 de M. Philippe Machefer : la rémunération des travailleurs handicapés dans des centres d'adaptation par le travail [9 novembre 1979] (p. 3847) : difficulté d'application des versements de la garantie de ressources pour les travailleurs handicapés. Situation du département des Yvelines. Ajustement des crédits et projet de loi de finance rectificative.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Travail et santé. — **III.** — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4754) : crise de trésorerie et budgétaire de la Sécurité sociale ; les mesures prises en juillet 1979 par le Gouvernement. Problème d'évaluation du déficit. Absence de maîtrise des dépenses de la branche maladie ; la distorsion entre

l'évolution des recettes et les dépenses. Sécurité sociale et situation économique en réponse à M. *Pierre Gamboa*. Dépenses de Sécurité sociale et augmentation des prix. (p. 4755) : refus du Gouvernement de l'augmentation indéfinie des recettes ; la mise en place d'un système de contributions exceptionnelles. Assurance maladie et maintien du *quantum* de protection actuellement en vigueur. Choix d'une modération volontaire et ordonnée des dépenses maladie ; la référence à la progression du produit intérieur brut. Gestion hospitalière et dépenses de santé ; la rationalisation des structures et de l'organisation hospitalière. (p. 4756) : nécessité du respect par l'hôpital des autorisations budgétaires. Prise en compte des coûts de fonctionnement dans les investissements. Règles concernant le refus de budget supplémentaire en 1979. Irresponsabilité au sein de l'administration hospitalière en réponse à M. *Jacques Henriet*. Modes de gestion budgétaire et tarifaire de l'hôpital en réponse à MM. *Jean Chérioux*, *Michel Moreigne* et *Jean Béranger*. Recherche d'un système budgétaire réaliste. Gel des recettes supplémentaires dues à l'activité supplémentaire de l'hôpital. Concertation avec les responsables et le personnel médical de l'hôpital. (p. 4757) : qualité des médecins hospitaliers. Cohérence du plan de redressement de l'assurance maladie et de la Sécurité sociale. Sécurité sociale et solidarité.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [16 décembre 1979]. **Article 1 tredecies**. — **Article L. 162-8 du code de la santé publique** (p. 5581) : sur l'amendement n° 159 de M. Jean Mézard prévoyant les conditions de mise en œuvre de la clause de conscience ; organisation du service pratiquant les IVG dans les établissements hospitaliers publics, même en cas de refus du chef de service, s'oppose au sous-amendement n° 115 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant l'obligation pour les établissements d'hospitalisation publique de donner suite à toute demande d'IVG. S'oppose à l'amendement n° 89 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif à la clause de conscience et l'obligation de remise de la liste des centres pratiquant l'IVG. **Avant l'article 1 quatuordecies** (p. 5581) : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) (n° 90 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues sur la clause de conscience et l'application de la loi par un établissement d'hospitalisation publique et n° 91 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues concernant la promulgation de la loi et l'obligation d'application par le secteur hospitalier public. Accepte l'amendement n° 159 de M. Jean Mézard. Catégorie d'établissements hospitaliers tenus de pratiquer l'IVG. (p. 5582) : clause de conscience et application de la loi. (p. 5583) : cas-limite du refus par tous les chefs des services d'un hôpital de pratiquer l'IVG. Sur l'amendement n° 159 de M. Jean Mézard, s'oppose au sous-amendement n° 177 de M. Jean Colin sur la clause de conscience invoquée par le chef de service et la création d'un service pratiquant les IVG par le conseil d'administration. Application de la loi et responsabilité des centres hospitaliers régionaux et généraux. (p. 5584) : sur cet amendement n° 159, s'oppose également au sous-amendement n° 178 de M. Etienne Dailly sur la clause de conscience et la création par décret d'un service pratiquant l'IVG.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 1**. — **Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967** (p. 5660) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger demandant la suppression des dispositions qui instituent une cotisation de retraite versée aux anciens salariés et sur les allocations de garanties de ressources.

Suite de la discussion [18 décembre 1979]. **Article 21**. — **Article L. 267-1 du code de la Sécurité sociale** (p. 5681) : accepte l'amendement n° 16 de M. Jean Béranger concernant la convention et la détermination des honoraires applicables aux analyses et des tarifs des frais accessoires. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 46 : convention et détermination des tarifs des honoraires applicables aux analyses ; adopté. **Article 25** : **article L. 404 de ce code** (p. 5683, 5684) : à propos de la suppression de cet article donnant droit de saisine des juridictions ordinaires aux médecins-conseils placés sous l'autorité de la Caisse nationale, s'oppose aux amendements identiques n° 18 de M. Jean Béranger et n° 36 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues. Approbation du principe de l'extension du rôle du médecin-conseil par le Haut comité médical de la Sécurité sociale. Absence d'abus du droit de saisine par les médecins-conseils. **Article 26-A** (p. 5685) : accepte les amendements de M. Jean Béranger n° 20 prévoyant la poursuite pendant un délai de deux ans des expériences sur la réforme de tarification hospitalière et n° 21 rédactionnel.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5814) : les améliorations issues des propositions du Sénat. Le texte élaboré par la commission mixte paritaire. (p. 5815) : la protection des travailleurs privés d'emploi au titre de l'assurance vieillesse. La concertation avec le Sénat pour la préparation du décret d'application.

FERRANT (Charles), sénateur de la Seine-Maritime (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2326 : les transports maritimes (mesures de sauvegarde des transports maritimes) à M. le ministre des transports [JO, Débats 7 octobre 1978] (p. 2427). — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, le 27 avril 1979 (p. 1051).

Question n° 2378 de M. Jean-Marie Rausch : la création d'un tribunal administratif à Metz, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 27 avril 1979 (p. 1050).

Question n° 2418 : les constructions navales (crise de la construction navale) à M. le ministre des transports [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 392). — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, le 22 juin 1979 (p. 2124, 2125, 2126).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4718) : caractère de premier budget civil de l'Etat. Disparition du retard de la France en matière de téléphone. Importance du téléphone et allongement des listes d'attentes ; le cas de l'habitat rural. Développement de la télématique et des réseaux spécialisés. Passage de la commutation électromécanique à la commutation électronique. Effort d'exportation de l'industrie des télécommunications. Dégradation du service postal ; la fin du principe « J + 1 ». (p. 4719) : développement de réseaux parallèles privés. Conditions de travail dans les centres de tri. Nécessité du maintien des bureaux ruraux. Tarifs postal préférentiel pour la presse. Sécurité des bureaux de poste et des personnels des PTT. Disparition de la ligne budgétaire « financement à déterminer » et rémunération des fonds des particuliers déposés aux chèques postaux. Chute des créations d'emplois. Sort des receivers-distributeurs. Vote favorable du groupe UCDP.

Travail et Santé. — III. — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4750) : situation sanitaire de la région de Neufchâtel-en-Bray. (p. 4751) : fermeture d'une clinique chirurgicale et éloignement des centres d'interventions chirurgicales. Nécessité de la création d'un service chirurgical à l'hôpital de Neufchâtel-en-Bray. Carte sanitaire de la Seine-Maritime. Politique hospitalière et suppression des petites unités.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4990) : Problèmes que rencontrent les petits chantiers de constructions navales. Réunion d'information organisée récemment à l'initiative de la Chambre syndicale des constructeurs de navires, avec la participation des présidents des petits chantiers. Risque de rupture du plan de charge des chantiers. Non prise en compte des réactions monétaires dans le calcul de l'aide à la construction navale. Pourcentage des commandes recueillies par les chantiers français pour le compte de l'étranger. Primes d'incitation versées aux armateurs à la pêche

industrielle française. Commandes passées dans des pays situés hors de la zone communautaire qui pratiquent, comme en Pologne, des prix de dumping. Aide aux carburants pour les navires de pêche. (p. 4991) : armement au commerce. Déclarations d'intention formulées à la suite de la catastrophe de l'*Amoco Cadiz*. Exportation des navires construits dans les chantiers français. Coopération qui s'est instaurée entre l'administration et les chantiers dans le cadre du plan professionnel à l'exportation. Situation des ports français ; position des présidents des ports autonomes et des présidents des chambres de commerce maritimes gestionnaires de ports. (p. 4991) : effort d'investissement qui doit être effectué pour les ports français. Activités des travaux publics. Crédits supplémentaires destinés au logement, aux économies d'énergie et aux infrastructures. S'interroge sur l'éventualité d'une reprise d'activité créatrice d'emplois. Amélioration des dotations prévues au titre du Fonds spécial d'investissement routier.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5099) : progression modeste des crédits. Amélioration de la situation des veuves de guerre. Longueur du délai d'étude du rapport constant : nécessité d'une réunion plénière de la commission tripartite ; note d'information du ministère sur l'application du rapport constant. Demandes de révision et d'aggravation présentées par les mutilés et anciens combattants. Relèvement du plafond de la retraite mutualiste et actualisation annuelle de sa valeur. Assouplissement du critère d'attribution de la carte du combattant ; cas des opérations de Madagascar entre 1947 et 1949. Attribution de la carte de combattant volontaire de la résistance. Versement de la retraite du combattant dès 60 ans ; son exclusion des ressources retenues pour bénéficier du fonds national de solidarité. Rétablissement de la décoration du Mérite combattant. Proposition de loi sur la célébration du 8 mai et inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée. Anciens combattants et contingent de croix de la Légion d'honneur. (p. 5100) : Légion d'honneur et priorité aux anciens combattants de 1914-1918. Amélioration de la situation des veuves et des orphelins de guerre ; bénéfice de l'allocation aux adultes handicapés ; accès aux emplois réservés ; prêts sociaux de l'office national des anciens combattants ; aide ménagère et hébergement. Relèvement des pensions des ascendants. Nécessité d'une parité pour les anciens combattants d'Afrique du nord et révision du « paramètre de rattrapage ». Reconnaissance de la qualité de combattant volontaire. Délai de déclaration des maladies contractées en service en Afrique du nord. Nécessité de la concertation.

FILIPPI (Jean), sénateur de la Corse (GD-SRG).

NOMINATIONS.

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

FONTAINE (Maurice), sénateur du Gard (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

FOREST (Louis de la), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles : en démission [10 avril 1979] (p. 647).

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [10 avril 1979] (p. 647).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4454) : augmentation des crédits consacrés à la musique. Situation des

élèves formés par le conservatoire national de région et les écoles nationales de musique de Bretagne. Création éventuelle de l'orchestre régional de Bretagne. (p. 4455) : répartition des crédits et décalage entre les régions dotées ou non d'un orchestre régional. Développement de l'enseignement de la musique et rôle des associations départementales pour le développement de la musique (ADDM). Aide de l'Etat aux écoles de musique. ADDM d'Ille-et-Vilaine et formation d'un syndicat intercommunal. Recrutement du personnel enseignant pour la musique. Difficultés financières des ADDM.

Universités [29 novembre 1979] (p. 4588) : enseignement supérieur privé ; rôle des universités catholiques. Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest ; école supérieure des sciences commerciales d'Angers. Evolution de la subvention de l'Etat, sa forme d'attribution. Actions de l'institut de formation des professeurs. Exprime ses craintes de voir la part de l'aide de l'Etat diminuée dans le budget des universités catholiques. Situation de l'université de Rennes II : ouverture de nouvelles filières.

- **FORTIER (Marcel)**, sénateur d'Indre-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Transports**. - II. - **Aviation civile**. - V. - **Météorologie** (n° 50, annexe 28, 1979-1980. [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Travail et Santé**. - III. - **Santé et famille**. **Sécurité sociale** (n° 50, annexe 34, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Proposition de résolution, déposée avec M. Bernard Legrand, tendant à créer une **commission de contrôle pour examiner les conditions de fonctionnement des services chargés du contrôle de la navigation aérienne** (n° 72, 1979-1980) [29 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 166 de M. **Serge Boucheny** : la situation de **l'industrie aéronautique**. - Discutée le 5 juin 1979. (p. 1703) : importance économique du secteur aéronautique. Responsabilité du Gouvernement dans la définition de la politique aéronautique. (p. 1704) : diversification de la production civile aéronautique. Qualité de l'Airbus et importance du nombre de ses ventes ; les délais de fabrication. Développement des activités de la SNECMA.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. **Après l'article 2**. - **Article 14, 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suivants du code des communes** (p. 1160) : son amendement n° 2 (*article additionnel*) déposé avec M. Jean Mézard et soutenu par ce dernier : réduction de la base d'imposition des membres des professions de santé installés après 1975 ; retiré et repris après modification par M. Henri Tournan.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [13 novembre 1979]. **Article 63**. - **Article 188 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 3903) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement II-196 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant la couverture par l'Etat des dépenses sociales

et l'attribution de la qualité de salarié aux dirigeants de sociétés, administrateurs et gérants. **Article 67.** — *Article L. 50 du code de la santé publique* (p. 3905) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° II-198 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant la compétence des collectivités locales et le financement par l'Etat des services départementaux de vaccination, des services municipaux de désinfection et des bureaux municipaux d'hygiène ainsi que la composition du bénéfice imposable. **Article 68.** — *Article L. 184 et L. 185 de ce code* (p. 3906) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° II-199 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif au financement des centres et consultations de protection maternelle et infantile par l'Etat ; l'impôt sur les bénéfices des sociétés du secteur de l'armement et de la défense nationale. **Article 71.** — *Article L. 247 de ce code* (p. 3909) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° II-201 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portant sur le financement de l'Etat pour les dispensaires antituberculeux et les services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG) et sur la taxe sur le chiffre d'affaires hors taxe des compagnies pétrolières étrangères. **Article 72.** — *Article L. 304 de ce code* (p. 3910) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° II-202 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant le financement de l'Etat pour les dispensaires antivénéériens. **Article 77** (p. 3911) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° II-204 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire relatif au financement de l'Etat pour les services départementaux de lutte contre la lèpre ; la composition du bénéfice imposable des sociétés et suppression de l'attribution gratuite de titres.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Travail et Santé. — III. — **Santé et Sécurité Sociale** [1^{er} décembre 1979]. — Rapporteur spécial (Sécurité sociale) (p.4730) : montant des crédits d'aide de l'Etat aux différents régimes de Sécurité sociale. Rapport 1979 de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale. Economie et influence sur le système de protection sociale. Montant des dépenses de protection sociale. (p. 4731) : situation financière des Caisses nationales d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'allocations familiales. Absence de réserves financières pour le régime général. Caractère de redistribution de ce régime. Absence de trésorerie et palliatifs employés ; le cas de l'avance de la Caisse des Dépôts et Consignations. Existence d'un déficit budgétaire. Eléments de variation des recettes : l'assiette des cotisations, la généralisation de la Sécurité sociale et la dégradation du rapport actifs-inactifs. Difficultés de maîtrise des dépenses de santé et évolution du taux annuel de progression de ces dépenses. (p. 4732) : évolution des dépenses de vieillesse. Dépenses hospitalières et mise en œuvre du système du « budget global ». Régime de retraite des médecins. Devenir du système d'assurance maladie ; l'augmentation des départs à la retraite.

Transports [6 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (Aviation civile et météorologie) (p. 4961) : rigueurs du budget de l'aviation civile. Effort sur la navigation aérienne ; moyens techniques et les personnels. Caractère ambitieux de l'extension de l'aéroport de Nice ; importance des infrastructures aériennes pour l'Outre-Mer. Insuffisance des crédits d'entretien des infrastructures. (p. 4962) : désengagement en matière d'aviation générale. Insuffisance des crédits de la navigation aérienne et désorganisation du service public par les personnels. Atteinte à l'équilibre financier des compagnies, notamment régionales ; problème de leur indemnisation. Garanties données aux contrôleurs aériens pour le déroulement de leur carrière. Problème de l'intégration des primes dans les salaires. Création d'un office de la navigation aérienne. Organisation du service de la navigation aérienne ; problème de sa rentabilité et nécessité du service public. Maintien de l'engagement de l'Etat et avenir du transport aérien régional. (p. 4963) : redressement de la situation financière d'Air-France ; maintien de la compétition internationale. Coût de l'exploitation du Concorde et avenir du transport supersonique. Contrat d'entreprises entre l'Etat et Air-France et réduction de la dotation budgétaire. Transport aérien de masse et rôle d'Air-Inter ; politique promotionnelle des « vols tricolores ». Desserte aérienne de la Corse. Utilité des compagnies aériennes régionales de troisième et de

quatrième niveau : caractéristiques propres de ces lignes aériennes. Effort de redressement d'Air-Alpes et de Touraine-Air-Transport. Certification du matériel aérien des compagnies régionales. Participation des collectivités locales aux compagnies aériennes de quatrième niveau. Différence de prix du carburant pour les vols charter à l'étranger ou les vols intérieurs. Stagnation des activités d'aviation générale. Vente de Airbus et suppression des droits de douane ; avantage accordé aux constructeurs américains. (p. 4964) : pénalisation de l'aviation d'affaires et détaxation de l'essence pour les voyages à l'étranger. Hausse des coûts de l'heure de vol. Activité des aéoclubs et des constructeurs ; passage du tour de piste « à la découverte du voyage ». Importance des petits constructeurs d'avions. Programme Airbus et cadence de fabrication ; choix d'un moteur Pratt et Whitney Avenir du programme moteur CFM 56. Crédits de recherches pour le moteur à cycles variables. Propose l'adoption du budget de l'aviation civile.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale (n° 89, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5648) : institution d'une cotisation d'assurance-maladie précomptée sur les retraites. Equilibre financier de ce régime. (p. 5649) : prolongation de l'espérance de vie ; départ anticipé à la retraite. Retraités qui acquittent déjà une cotisation d'assurance-maladie : fonctionnaires, artisans, commerçants et professions libérales, exploitants agricoles. Exonération des retraités non imposables au titre d'impôts sur le revenu. Contribution exceptionnelle demandée aux pharmaciens d'officine, aux industries pharmaceutiques et aux laboratoires d'analyses. Saisine du Parlement pour une série de mesures fragmentaires ; utilité d'une réforme d'ensemble.

FOSSET (André), Sénateur des Hauts-de-Seine (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre du parlement européen élu par le Sénat.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Travail et Santé. I. — Section commune.** — II. — **Travail et participation** (n° 50, annexe 32, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979)** 3 janvier 1979 — **Discussion générale** (p. 23) : souhait des rapporteurs de la commission des finances d'une réforme du système d'indemnisation du chômage. Equité dans l'attribution des aides, incitation à la reprise d'un emploi et maintien du caractère paritaire du régime d'indemnisation. Caractère complexe et injuste du système d'indemnisation dénoncé par la Cour des comptes en 1975. Absence d'avis de la commission des finances sur le projet à cause du vote antérieur des crédits du ministère du travail pour 1979 et de l'absence d'indication chiffrée dans le texte même. (p. 24) : crédibilité du contrôle parlementaire des dépenses publiques. Possibilité qu'avait l'Etat de fournir une simple aide en trésorerie à l'UNEDIC ; l'exemple de l'ACOSS (agence centrale des organismes de Sécurité sociale). Lien entre le financement du régime d'indemnisation par l'Etat et les partenaires sociaux ; le danger d'une progression trop rapide des dépenses du régime conventionnel. Prévision des dépenses de l'UNEDIC pour 1979 ; l'importance des sommes justifie la réforme entreprise. Nécessité d'une aide à la création d'emplois.

– **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 386) : se désolidarise du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès et refuse de voter les propositions de la conférence des présidents. Réduction du parlement à une seule chambre ; responsabilité des formations qui ont demandé à l'Assemblée nationale la convocation du Parlement en session extraordinaire et n'ont pas mené la même démarche au Sénat. Manque d'imagination de la conférence des présidents ; l'absence de dépôt de propositions de résolution mais la possibilité d'organiser un débat sur l'ordre du jour pour lequel a été convoqué le Parlement. Aggravation de la propension à réduire à une seule assemblée la notion de Parlement.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4177) : objectifs de réduction du train de vie de l'Etat et d'une meilleure rentabilité des administrations. Au nom de la commission des finances présente le rapport annuel de la Cour des comptes. Mesures prises par la commission dite « commission des suites » et le travail de la commission des finances du Sénat. (p. 4178) : progression du nombre d'affaires résolues par la commission des suites. Exemple des théâtres lyriques nationaux et de la décentralisation des activités du laboratoire des Ponts-et-Chaussées. Gestion des collectivités locales : le cas des concessions pour les services d'eau et d'assainissement et de stationnement automobile. Subventions publiques au profit d'activités privées. Sociétés privées d'autoroutes : le contrôle du Parlement sur les emprunts destinés au financement des autoroutes. Gestion des universités et des centres de recherche universitaires. Qualité et nombre du personnel de la Cour des comptes.

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4720) : distribution de la presse quotidienne, notamment le samedi. Importance de l'abonné pour un journal. (p. 4721) : responsabilités dans le retard de distribution du samedi. Nécessité d'un dialogue entre les PTT et la presse.

Transports [6 décembre 1979]. – **Examen des crédits.** – **Après l'article 77.** – *Article 74 de la loi du 24 décembre 1969* (p. 5017) : son amendement n° 300 (*article additionnel*), déposé avec M. Josy Moinet et soutenu par ce dernier : fixation annuelle du montant maximum des emprunts contractés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes ; réservé.

Travail et Santé (suite). – I. – **Section commune.** – II. – **Travail et participation** [8 décembre 1979]. – Rapporteur spécial (p. 5112) : progression des crédits de la section commune. Création d'emplois et réduction des dépenses en capital. Augmentation des crédits du ministère du travail et de la participation ; importance de la dotation du fonds national du chômage. Crédits pour le financement de la convention sociale de la sidérurgie, le reclassement des travailleurs handicapés et le fonds national pour l'emploi. Création d'emplois ; cas des inspecteurs du travail. Crédits aux secteurs formation, études, recherches et statistique ; institut national d'études démographiques (INED). Dépenses en capital ; formation professionnelle des adultes et agence nationale pour l'emploi. (p. 5113) : indécision de la situation de l'emploi et réforme du régime d'aide aux travailleurs privés d'emploi. Participation de l'Etat à la charge financière de l'indemnisation du chômage ; cas particulier de la convention sociale de la sidérurgie. Insuffisance des crédits à la création d'emplois ; insertion des jeunes et pactes nationaux pour l'emploi. Prêts à l'embauche et rapport de M. Robert Fabre. Travail temporaire et rapport Cousté. Inefficacité de l'agence nationale pour l'emploi ; statut des prospecteurs et transformation de l'agence en établissement public à caractère industriel et commercial. Insuffisance du contrôle des fonds attribués à la formation professionnelle par le fonds national de l'emploi ; cas de la rémunération des stagiaires. Lien éducation-activité professionnelle. Effort en faveur des travailleurs handicapés ; places dans les ateliers protégés et insertion des handicapés. Prise en charge financière par l'Etat des conseils de prud'hommes. (p. 5114) : efficacité du fonds d'amélioration des conditions de travail (FACT) ; utilisation des crédits de revalorisation du travail manuel. Crise économique et nouvelle répartition du travail. Développement de l'équité.

Suite de la discussion [9 décembre 1979]. – **Examen des crédits.** – **Après l'article 78.** – *Article 80 de la loi du 29 décembre 1976* (p. 5136) : accepte l'amendement n° 271 (*article additionnel*) de M. Lionel Stoleru concernant le principe et les modalités de l'extension du bénéfice du livret d'épargne manuelle aux aides familiaux de l'artisanat.

Economie et budget (suite). – I. – **Charges communes** [9 décembre 1979]. – **Examen des crédits.** – **Après l'article 77** (p. 5169) : son amendement n° 300 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec M. Josy Moinet et soutenu par M. Henri Tournan : fixation annuelle du montant maximum des emprunts contractés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes ; rejeté.

FOUCHIER (Jacques), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO. Lois et décrets, 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2289 de M. Guy Robert : le soutien de la production caprine dans la région Poitou-Charentes [4 mai 1979]. (p. 1134, 1135) : place de l'espèce caprine dans l'élevage français. Situation en Poitou-Charentes. Actions d'encouragement. Problèmes sanitaires spécifiques à la chèvre.

Question n° 2374 de M. Louis Minetti : la dégradation du canal d'irrigation des Alpilles [6 avril 1979]. (p. 607) : résiliation de la concession d'exploitation du canal des Alpilles. Recherche d'une formule associant les irrigants, les collectivités locales et des structures d'appui technique.

Question n° 2385 de M. Octave Bajeux : le financement de travaux d'hydraulique agricole dans le Nord [4 mai 1979]. (p. 1136) : importance des crédits attribués à cette région.

Question n° 2393 de M. Louis Minetti : le plan d'aide aux productions fruitières et légumières [6 avril 1979]. (p. 608) : relance de la production légumière et fruitière par des programmes régionaux. Aides au renouvellement du verger. Intensification de la recherche-développement. Etude pour la modernisation des équipements et le renforcement de l'organisation économique.

Question n° 2436 de M. Maurice Janetti : la réforme du financement des bâtiments d'élevage [15 juin 1979]. (p. 1951, 1952) : effort budgétaire par des prêts bonifiés plutôt que par des subventions en capital. Modifications apportées aux caractéristiques des prêts spéciaux d'élevage. Pérennité du régime des aides aux investissements porcins.

Question n° 2440 de M. Maurice Janetti : le remplacement du gibier atteint de myxomatose [15 juin 1979]. (p. 1952) : homologation et commercialisation du vaccin contre la myxomatose expérimenté par le professeur Saurat. Conséquences éventuellement catastrophiques de l'introduction du sylvilagus dans la campagne française.

Question n° 2414 de M. René Tinant : l'aide d'organismes régionaux aux entreprises [4 mai 1979]. (p. 1138) : rôle des sociétés de développement régional. Création d'instituts de participation régionaux. Fonds de garantie (p. 1139) : aide traditionnelle au développement régional.

Question n° 2448 de M. Jean Francou : le développement des productions fruitières [4 mai 1979]. (p. 1133, 1134) : programmes régionaux fruits et légumes. Rajeunissement et adaptation du verger ; prêts du crédit agricole.

Question n° 2470 de M. Marcel Champelx : les critères de classement des zones « forestières », « déshéritées » et de « piémont » [4 mai 1979]. (p. 1137) : problèmes posés par la définition des zones « défavorisées ». Définition juridique des zones « forestières ». Création en 1978 d'une indemnité spéciale de piémont.

Question n° 2488 de M. Henri Tournan : l'établissement des cotisations sociales agricoles [15 juin 1979]. (p. 1953) : défauts du revenu cadastral. Calcul du coefficient d'adaptation qui permet une évaluation du revenu réel des agriculteurs. Réduction des disparités entre les départements pour la répartition des charges sociales. Réévaluation des revenus cadastraux en cours.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment des professions agricoles** (n° 204, 1978-1979) [3 mai 1979]. – **Discussion générale** (p. 1099) : application des dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment agricoles. Obligation de délivrance de bulletins de paye. Bénéfice

du 1^{er} mai pour les salariés agricoles. Congés annuels ; le maintien de quelques spécificités. Congés pour événements familiaux. Politique d'uniformisation de la législation. Fêtes légales et salariat agricole. Durée du travail et spécificité du travail agricole, la concertation engagée avec les organisations professionnelles et syndicales. **Article 3.** — *Article L. 223-1, L. 223-7-1 (nouveau), L. 223-13 et L. 223-18 du code du travail* : (p. 1100) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Gravier concernant la possibilité de dérogation aux dispositions du code du travail relatives à la période des congés payés et s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation de la période de congés payés en fonction des récoltes de denrées périssables. **Article 6.** — *Article L. 771-2 de ce code* : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de M. Jean Gravier. **Article 9.** — *Article 7, 8 et 10 de la loi du 27 mars 1956* : accepte l'amendement n° 3 de M. Jean Gravier relatif à l'abrogation des dispositions concernant les congés payés dans les départements et territoires d'outre-mer.

— **Projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture** (n° 298, 1978-1979) [6 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1738) : lacunes de la loi du 4 février 1888. Evolution des modes de production. Organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole par la loi du 22 décembre 1972 qui étend le champ d'application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943. Produits destinés à l'amélioration de la nutrition des végétaux et des propriétés des sols. Composition de la commission qui déterminera les critères selon lesquels les produits devront s'insérer dans une norme ou faire l'objet d'une homologation. Produits concernés par les directives de la communauté économique européenne. (p. 1739) : nombre des produits normalisés ou homologués. Prescriptions d'emploi fixées pour les matières fertilisantes qui risquent d'être utilisées à des doses excessives ou en des périodes peu favorables. Importance des mesures de caractère préventif. Textes réglementaires : sanctions aux infractions, modalités d'étiquetage des produits et création du comité d'homologation et de la commission des matières fertilisantes et des supports de culture. Impératifs d'efficacité imposés par l'évolution des modes de production. **Article 2.** (p. 1740) : accepte les amendements de M. Michel Sordel n° 1 concernant l'appréciation de l'innocuité des produits dans des conditions prescrites ou normales et n° 2 prévoyant la réduction de l'étendue de l'exemption relative aux produits organiques bruts et aux supports de culture d'origine naturelle. Sur cet amendement n° 2, demande le retrait du sous-amendement n° 12 de M. Paul Girod relatif à l'exemption de ces produits lorsqu'ils sont obtenus à partir de matières naturelles, constituant des sous-produits d'une exploitation agricole pour des activités non-agricoles nécessitant l'entretien d'animaux, en faveur de son sous-amendement n° 13 : exemption de l'homologation pour ces produits lorsqu'ils constituent des sous-produits d'une exploitation agricole ou d'une activité intéressant l'entretien des animaux ; adopté. **Article 3** (p. 1741) : accepte l'amendement n° 3, de M. Michel Sordel de coordination. Inutilité de la création de deux commissions et de deux comités d'homologation pour les matières fertilisantes et les supports de culture. **Article 4** (p. 1742) : accepte les amendements de M. Michel Sordel n° 4 prévoyant l'information d'une manière claire et apparente des distributeurs et des utilisateurs sur les prescriptions particulières d'emploi des produits et n° 5 concernant le retrait de l'homologation ou de l'autorisation provisoire de vente ou d'importation pour une matière fertilisante ou un support de culture qui ne satisfait plus aux conditions d'innocuité exigées. **Article 6** : accepte l'amendement n° 6 de M. Michel Sordel relatif à l'applicabilité subsidiaire des sanctions prévues par le code des douanes. (p. 1743) : accepte l'amendement n° 7 de M. Michel Sordel prévoyant les pénalités applicables aux infractions concernant l'homologation ou l'autorisation provisoire de vente ou d'importation, pénalités applicables aux infractions concernant la publicité. **Article 7** : accepte les amendements n° 8 et 9 de forme de M. Michel Sordel. **Article 8** : accepte l'amendement n° 10 de M. Michel Sordel concernant la détermination d'après un barème du montant des versements effectués par les demandeurs pour couvrir les frais d'examen des produits soumis à homologation. **Article 12** : (p. 1744) : accepte l'amendement n° 11 de forme de M. Michel Sordel.

— **Proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés civiles d'exploitation agricole** (n° 311, 1978-1979) [6 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1746) : proposition de loi de M. Cornette tendant à favoriser l'agriculture de groupe. Groupements agricoles d'exploitation en commun. Protection du bailleur et du preneur. Activité agricole de

tous les membres de la société. Possibilité d'utiliser la formule des sociétés commerciales. **Article 1** — *Article 832-1 (nouveau) et article 834 du code rural* (p. 1747) : accepte l'amendement n° 1 de M. Paul Girod concernant les sociétés civiles ou commerciales d'exploitation agricole. **Article 2** : accepte l'amendement n° 2 de M. Paul Girod prévoyant la suppression de cet article concernant les groupements agricoles d'exploitation en commun qui feront l'objet de dispositions spécifiques. **Après l'article 2** — *Intitulé de la section III du chapitre II du titre premier du livre sixième du code rural* : son amendement n° 3 (*article additionnel*) : accepte l'amendement n° 4 d'harmonisation de M. Paul Girod. **Intitulé** : accepte l'amendement n° 4 de M. Paul Girod de coordination : « Proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés. »

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.** — *Deuxième lecture* (n° 275, 1978-1979) [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2539) : identité d'objectifs avec la loi du 10 janvier 1978 en matière de crédit sur les biens de consommation. Affichage des taux d'intérêts ; la nécessité d'une méthode d'évaluation rigoureuse et incontestable. Proposition du gouvernement de ne faire appel qu'à la méthode actuarielle permettant seule des comparaisons réelles. **Article 3** (p. 2540) : accepte l'amendement n° 1 de M. Paul Pillet prévoyant l'exclusion du champ d'application de la loi des opérations de crédit différé non associées à un crédit d'anticipation. **Article 5** : accepte l'amendement n° 2 de M. Paul Pillet portant sur la suppression des dispositions faisant référence à un mode de calcul du taux effectif global. **Article 6** : accepte l'amendement de coordination n° 3 de M. Paul Pillet. (p. 2541) : accepte l'amendement n° 4 de M. Paul Pillet relatif au caractère limitatif de l'énoncé des conditions à la conclusion du prêt. **Article 11 bis** : accepte l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet concernant la non conclusion du contrat de prêt et le remboursement des frais d'étude. **Article 13** (p. 2542) : demande le rejet de l'amendement n° 13 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire, relatif à la défaillance de l'emprunteur et au prononcé de la déchéance du terme par voie judiciaire. **Article 13 ter** : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire, prévoyant la suspension du contrat de prêt en cas de perte d'emploi pour l'emprunteur ou son conjoint. **Article 21 A** (p. 2543) : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de M. Paul Pillet. **Article 21** : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Paul Pillet portant sur la suppression de cet article concernant la suspension du contrat de prêt en cas de contestation ou d'accident. **Article 21 octies** : (p. 2344) : accepte l'amendement n° 8 de M. Paul Pillet prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives à l'institution d'une indemnité d'immobilisation dans un contrat de location assorti d'une promesse de vente. **Article 23** : accepte l'amendement de coordination n° 9 de M. Paul Pillet. **Article 25** (p. 2545) : accepte l'amendement de coordination n° 10 de M. Paul Pillet. **Article 27** : accepte l'amendement n° 11 de M. Paul Pillet relatif à la détermination par décret du mode de calcul du taux effectif global.

— **Projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture.** — *Deuxième lecture* (n° 298, 1978-1979) [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2546) : amendements votés sur les produits organiques bruts, les supports de culture d'origine naturelle non homologués et l'information des modalités d'emploi aux distributeurs et aux utilisateurs. Propose l'adoption du texte sans modification.

— **Proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole.** — *Deuxième lecture* (n° 433, 1978-1979) [20 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 4158) : nécessité d'offrir à tous les agriculteurs la possibilité d'accéder à des formes modernes d'agriculture associative et de maintenir au fermage les grandes lignes de force sur lesquelles est fondé son statut. Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). Limitation, par l'Assemblée nationale, du régime dérogatoire aux sociétés immatriculées. **Article 1** — *Article 834 du code rural* (p. 4159) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Paul Girod prévoyant la participation des agriculteurs, personnes physiques, aux sociétés civiles d'exploitation agricole ; les rapports entre bailleur et preneur et pour les sous-amendements, sur cet amendement, de M. Charles-Edmond Lenglet n° 3 concernant la mention dans l'avis adressé au bailleur, à peine de nullité, des noms et prénoms des associés, des parcelles que le preneur met à la disposition de la société, de la durée de celle-ci et n° 4 sur l'absence

de nullité et de résiliation si les omissions et les irrégularités constatées n'ont pas été de nature à induire le bailleur en erreur. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Paul Girod sur la responsabilité indéfinie et solidaire de la société et des autres associés avec le preneur pour l'exécution des clauses du bail. *Article 845 de ce code* (p. 4160) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Charles-Edmond Lenglet concernant la poursuite de l'exploitation par l'ancien preneur devenu propriétaire.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. (p. 4515) : valorisation des atouts agricoles français : irrigation, drainage, remembrement, forêts. Hydraulique agricole ; part de la région Rhône-Alpes. Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR) ; Fonds interministériel d'aménagement du territoire (FIAT) ; zones de montagne et zones de piémont. Problèmes d'électrification. Crédits du Fonds national des adductions d'eau. Procédures relatives à l'établissement de centrales nucléaires. Stabilisation de la population rurale par une politique vigoureuse d'installation des jeunes. Crédits nécessaires au paiement de l'indemnité spéciale de montagne et de l'indemnité spéciale de piémont. Remboursements du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). (p. 4516) : rôle de l'espace rural dans la France de demain.

FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur des Hauts-de-Seine (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le **projet de loi** (n° 299, 1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une **dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements** et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979 (n° 315, 1978-1979) [4 mai 1979].

Proposition de loi déposée avec M. Michel Maurice-Bokanowski visant à modifier la **légalisation applicable au département inclus dans un syndicat interdépartemental** (n° 323, 1978-1979) [9 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le **projet de loi** (n° 16, 1979-1980), modifié par l'Assemblée nationale portant **aménagement de la fiscalité directe locale** (n° 38, 1979-1980) [6 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Culture et communication**. - **Culture** (n° 50, annexe 7, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. **Monnaies et Médailles** (n° 50, annexe 39, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** (n° 132, 1979-1980) [19 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt qu'il remplace, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : l'emploi (**Problèmes de l'emploi**). - Discutées le 10 avril 1979. (p. 637) : inanité d'un débat sur les causes du chômage et de la crise. Nécessité, pour le groupe de l'union des républicains et des indépendants, de maintenir le cap de la politique économique actuelle ; les soldes positifs du taux de croissance, du pouvoir d'achat et des transferts sociaux. Maintien des seules entreprises sagement gérées. Equilibre des comptes extérieurs et préservation de la monnaie. Renforcement et création d'entreprises s'appuyant sur une politique d'aménagement du territoire. Limitation des déséquilibres des comptes de l'Etat, des collectivités locales et des régimes sociaux. Inquiétude devant l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi : les zones critiques de chômage ; l'exemple de la Haute-Normandie. (p. 638) propose la création d'un fonds social de statut analogue au fonds européen. Nécessité d'une décentralisation ; le manque d'adaptation des différentes formations à l'emploi, aux problèmes concrets de chaque département. Développement de l'embauche ; l'action du fonds spécial d'adaptation industrielle. Potentiel d'emploi des petites et moyennes entreprises : l'aménagement des dispositions fiscales, financières, sociales bloquant l'embauche. Proposition de loi-cadre sur l'aménagement des seuils sociaux. Soutien à l'activité des entreprises ; les mesures prises pour favoriser l'investissement productif. Souhaite un effort supplémentaire pour le secteur du bâtiment et des travaux publics. Incitations à l'exportation ; les biens d'équipement et les industries agro-alimentaires. Préoccupations devant les orientations du VIII^e Plan ; la réduction des créations d'emploi dans le secteur tertiaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Article 1** (suite). - **Article additionnel après l'article L. 351-6 du code du travail (suite)** (p. 82) : se déclare favorable à l'amendement n° 120 de M. Jacques Henriet prévoyant la possibilité d'attribution, pour un durée limitée, d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. Absence de choix véritable pour les mères de famille entre le travail et l'éducation des enfants non total. Groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants votera l'amendement.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979, instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 1148) : émission des rôles de l'année 1979 et urgence du texte. Réforme de la fiscalité directe locale : l'adoption du projet de loi sur la dotation globale de fonctionnement et de mesures fiscales pour l'année 1979. Modification du dispositif spécifique prévu pour 1979. Ecrêtement et modification des bases d'imposition de la taxe professionnelle ; l'augmentation de la contribution de certaines entreprises. (p. 1149) : suppression du système d'écêtement et atténuation de la majoration des contributions des entreprises. Valeur locative brute, base de la taxe d'habitation ; l'augmentation des charges des petits contribuables des grandes agglomérations. Retour aux valeurs locatives nettes. Nécessité de régler le problème de la fiscalité locale. Réforme de la fiscalité directe locale et utilité des simulations sur le terrain. **Après l'article 2**. - **Article 14, 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suiv. du code des communes**. (p. 1158) : s'oppose à l'amendement n° 1 (**article additionnel**) de MM. Jean Chérioux et Roger Romani.

soutenu par ce dernier, concernant la suppression, à partir de 1980, des dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur le système de péréquation de la dotation globale de fonctionnement et le fonds d'égalisation des charges en région d'Ile-de-France. (p. 1159) : sur cet amendement, s'oppose un sous-amendement n° 3 de MM. Paul Seramy et Jean Colin, soutenu par ce dernier et prévoyant l'application à compter de 1980, de la péréquation de droit commun en région Ile-de-France. Existence d'un problème dans le système de péréquation en région parisienne : la nécessité de reporter ce débat lors de l'examen du futur régime de la dotation globale de fonctionnement pour la région Ile-de-France.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [30 mai 1979]. **Après l'article 7.** — *Article L. 233-75-1 et 233-75-2 du code des communes* (p. 1566) : se déclare favorable à l'amendement n° I-179 (*article additionnel*) de M. Roger Romani, soutenu par M. Michel Giraud, concernant la création d'une taxe d'ouverture intempestive de tranchée ; le droit pour les communes de procéder elles-mêmes aux réfections des revêtements et de se faire rembourser les frais qu'entraînent pour elles les ouvertures de tranchées.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2455) : difficulté des prévisions à moyen terme et de la définition d'une stratégie. Planification et concertation entre les partenaires sociaux. Nécessité de la planification et modification de sa conception. Caractère de référence du Plan. Planification et expression de la volonté nationale. Sélectivité nécessaire du Plan. Approbation du groupe des républicains et des indépendants sur la stratégie de croissance du Gouvernement. Insuffisance des créations d'emplois au regard de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. (p. 2456) : développement des petites et moyennes entreprises. Réduction du poids des cotisations sociales. Amélioration de la formation technologique et générale. Choix d'une croissance non inflationniste : la maîtrise des finances publiques et l'acceptation d'un déficit budgétaire de soutien à l'activité. Risque de dissociation entre différents secteurs de l'économie française ; l'écart entre les salariés et les fonctionnaires. Priorité fondamentale de l'équilibre extérieur. Importance des éléments de l'énergie, de l'emploi et de la politique familiale. Révision possible du mécanisme de quotient familial et du système du plafonnement des prestations familiales. Manque de coordination entre le VIII^e Plan et la politique économique de nos partenaires européens. (p. 2457) : dimensions européennes et stratégie de riposte.

Suite de la discussion [29 juin 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2508) : vote favorable du groupe de l'union des républicains et des indépendants. Soutien de la majorité au gouvernement. Priorités de l'énergie, de l'emploi et de la politique familiale. Acceptation par le Gouvernement des suggestions de la commission des affaires économiques et du plan.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 5** (p. 2522) : son amendement n° 2, déposé avec M. Maurice Blin et soutenu par ce dernier : pour les entreprises qui atteignent l'effectif de dix salariés, dégressivité de l'abattement sur les salaires pris en compte pour le montant de certaines taxes ; compensation par la possibilité de relever le taux normal de la TVA sauf sur les automobiles ; adopté. (p. 2523) : système de verrouillage des seuils sociaux de dix et cinquante salariés dans les entreprises.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3930) : amélioration de la répartition du poids des impôts locaux et limitation de la pression fiscale. Modifications apportées par l'Assemblée nationale : prorogation du régime antérieur ; changement de la base d'imposition de la taxe professionnelle ; relation entre le vote direct du taux des impôts par les départements et les communes et l'entrée en vigueur de la future loi sur la valeur ajoutée. Accélération du vote direct du taux des taxes par les collectivités locales. (p. 3931) : adoption du principe d'une cotisation minimum de taxe professionnelle. Péréquation à l'échelon départemental et à l'échelon national. « Calendrier » prévu pour la période transitoire. Utilité d'« accrocher » la fiscalité locale aux grands impôts de l'Etat. Engagement de la France dans la compétition internationale ; problème de la justice devant l'impôt. **Avant le titre I** (p. 3950) : s'oppose à l'amendement n° 102 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif au rattrapage

de la dotation globale de fonctionnement pour les communes qui n'ont pas perçu un taux moyen de progression par rapport au versement représentatif de la taxe sur les salaires 1978 ; à l'augmentation de 20 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement de chaque commune pour 1980. *Article L. 234-7 du code des communes* (p. 3951) : s'oppose à l'amendement n° 103 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues tendant à la répartition de la dotation de péréquation en fonction du potentiel fiscal de la commune, proportionnellement au montant de l'impôt sur les ménages et d'une manière inversement proportionnelle au montant des bases de l'impôt sur le revenu ramené à l'habitant de la collectivité concernée. **Article I A** (p. 3953) : son amendement n° 6, identique à l'amendement n° 38 de M. Lionel de Tinguy : maintien de la répartition constatée en 1979 du produit des quatre taxes locales, exception faite des variations de la matière imposable. « pour l'année 1980 » ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements n° 104 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant l'évolution des bases de la taxe professionnelle et la part de cette taxe dans le produit des impôts directs locaux, et n° 74 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant, jusqu'en 1980 et le cas échéant en 1981, la variation des taux des quatre taxes locales de façon que la répartition constatée en 1979 du produit de ces taxes ne soit affectée que par les variations de la matière imposable. Accepte l'amendement n° 134 de M. Jacques Descours Desacres et plusieurs de ses collègues tendant à la prise en compte de l'évolution économique des entreprises dans la détermination de la part de la taxe professionnelle due par chaque entreprise. Son amendement n° 7 : correction de la part de la taxe professionnelle en fonction du quart de la variation constatée entre les bases brutes de 1978 et celles de 1975 ; devenu sans objet. **Article 2 A** (p. 3957) : son amendement n° 8, identique à l'amendement n° 39 de M. Lionel de Tinguy : possibilité pour les collectivités locales, à compter de 1981, de faire varier d'un même pourcentage les taux des quatre taxes ; rapport entre les taux en cas de création d'un groupement de communes doté d'une fiscalité propre ; dépôt par le Gouvernement, d'un rapport indiquant les incidences précises de l'application des nouvelles dispositions ; adopté. S'oppose aux amendements n° 76 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant, la fixation annuelle du taux de chacune des taxes locales à partir de 1982 ou éventuellement de 1981, par les élus, et, de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, n° 105 concernant le vote annuel et libre du taux de chacune des taxes locales par les assemblées délibérantes des collectivités locales et n° 106 relatif à la fixation des taux des taxes, librement par les conseils municipaux, dans la limite d'une variation maximale préfixée. (p. 3958) : s'oppose à l'amendement n° 145 de M. Maurice Papon sur la limitation de l'ampleur des transferts de charges dus aux disparités de taux au sein d'une même collectivité. **Après l'article 2-A** (p. 3960) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 107 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues demandant l'application du taux péréqué départemental de la taxe professionnelle à la moitié des cotisations des entreprises, du taux communal à l'autre moitié des cotisations. (p. 3961) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant la prise en charge de l'Etat des frais d'assiette de recouvrement des taxes locales. (p. 3962) : demande le retrait de l'amendement n° 137 (*article additionnel*) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues tendant à la limitation de l'augmentation des bases de la taxe professionnelle à un pourcentage égal à la progression en valeur du produit intérieur brut, au cours de l'année précédant celle de l'imposition.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3969) : accepte les amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale, la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. (p. 3974) : organisation de la discussion de l'article 3 sur le blocage du taux des taxes locales. (p. 3976) : son amendement n° 160, déposé avec M. Lionel de Tinguy : plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; dépassement et conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale ; adopté. (p. 3977) : possibilité de dépassement du plafonnement des taux des quatre taxes. Absence de nécessité d'une compensation financière. (p. 3979) : avantages du taux moyen

départemental comme taux de référence. (p. 3979) : sur son amendement n° 160, s'oppose aux sous-amendements n° 161 de M. Josy Moinet prévoyant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population par les communes, et de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, n° 162 sur la date d'entrée en vigueur du système de plafonnement et n° 163 tendant à la détermination du niveau de plafonnement imposé aux quatre taxes. (p. 3985) : statistiques sur le taux moyen de la taxe d'habitation. (p. 3986) : statistiques sur les taxes foncières. **Article 3 bis A** (p. 3988) : son amendement n° 11 : lien entre cotisations minimales de taxe professionnelle et taxe d'habitation ayant pour base la valeur locative moyenne communale ; adopté. S'oppose aux amendements n° 78 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant la liberté communale pour fixer le taux de la taxe professionnelle, avec le principe d'un minimum, et la fixation d'un plancher par la loi de finances et n° 44 de M. Lionel de Tinguy concernant les cotisations minimales de taxe professionnelle et la fixation d'un plancher et d'un plafond. (p. 3990) : s'élève contre la méthode de dépôt de sous-amendements en séance. (p. 3990) : s'oppose à l'amendement n° 112 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif à la réduction des bases d'imposition de la taxe d'habitation en fonction des cotisations de taxe professionnelle. **Article 3 ter. Article 1648 A du code général des Impôts** (p. 3993) : son amendement n° 12 : établissement exceptionnel et base d'imposition de la taxe professionnelle par rapport à la moyenne départementale ; péréquation et répartition sur l'ensemble des contribuables de la commune, toutes taxes confondues ; devenu sans objet. Cas des centrales nucléaires et des grandes surfaces industrielles ou commerciales. S'oppose à l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'établissement à caractère exceptionnel et la péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental. (p. 3994) : péréquation départementale et péréquation nationale. (p. 3995) : sur l'amendement n° 45, accepte le sous-amendement n° 148 de M. Maurice Papon prévoyant la prise en compte des bases d'imposition d'un établissement exceptionnel par rapport à la moyenne des bases de la taxe professionnelle par habitant au niveau national. (p. 3996) : sur ce même amendement n° 45, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 138 de M. Jean Cluzel concernant la limitation du prélèvement de péréquation à 75 p. 100 des bases excédentaires ; accepte le sous-amendement n° 30 de forme de M. Maurice Papon et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 33 de M. Maurice Papon relatif à la suppression des dispositions de cet article concernant le mécanisme interne de péréquation pour un établissement produisant de l'énergie ou traitant des combustibles entre les communes et les groupements. (p. 3997) : toujours sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 115 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues prévoyant le potentiel fiscal et la prise en compte de la valeur nette des bases de taxe professionnelle après écrêtement et s'oppose au n° 116 des mêmes auteurs concernant la péréquation et la date de prise en compte de reversement de la taxe professionnelle au sein d'un groupement de communes. S'oppose également au sous-amendement n° 32 de M. Maurice Papon sur le maintien de 80 p. 100 des bases d'imposition à la commune d'implantation d'un établissement produisant de l'énergie ou traitant des combustibles. (p. 3998) : sur cet amendement n° 45, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 80 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, concernant la répartition du produit de la péréquation aux communes subissant un préjudice ou une charge du fait de l'installation de l'établissement exceptionnel et à celles concernées par la construction d'un barrage de retenue ou réservoir. **Article 4** (p. 4000) : antinomie entre la notion de responsabilité locale et de péréquation ; l'intervention du principe de solidarité. Caractère local et évolutif de la taxe professionnelle. Dotation globale de fonctionnement. Diminution des ressources des collectivités locales et application du système de la dotation globale de fonctionnement et de l'écrêtement de la taxe professionnelle. (p. 4001) : solidarité intercommunale et mise à contribution des assujettis de la taxe professionnelle. Application de la notion de solidarité à l'ensemble des impôts locaux.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 bis. — Article 1449 du code général des impôts, troisième alinéa** (p. 4062) : accepte les amendements identiques n° 82 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 1 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article assujettissant à la taxe professionnelle les ports de commerce autonomes ou gérés. **Article 4 ter. — Article 1454 du**

CGI, (p. 4064) : s'oppose aux amendements n° 83 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article concernant l'exonération de la taxe professionnelle pour les coopératives ouvrières et maritimes et n° 98 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire portant sur la taxe professionnelle et le régime dérogatoire pour les sociétés coopératives ouvrières de production. Accepte l'amendement n° 159 de M. Etienne Dailly et M. Paul Girod, soutenu par ce dernier, instituant une exonération de la taxe professionnelle pour les sociétés coopératives ouvrières employant au plus trois salariés. **Article 4 quater. — Article 1461 du CGI** (p. 4065) : s'oppose aux amendements identiques n° 84 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 119 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant l'abrogation des dispositions fiscales exceptionnelles pour les sociétés mutualistes et les unions de sociétés mutualistes. **Article 4 quinquies. — Article 1465 et 1466 du CGI** (p. 4067) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif à l'abrogation des articles du code général des impôts prévoyant une exonération pour cinq ans de la taxe professionnelle et accepte l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy instituant l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, création ou extension d'activités, la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et les modalités d'attribution de l'exonération et les conditions de retrait. (p. 4070) : sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 165 de M. Maurice Papon prévoyant : 1° la suppression des dispositions faisant référence à la durée de l'exonération, 2° l'application de l'exonération aux activités industrielles et de recherche et 3° le report de l'application du régime d'imposition de droit commun et n° 139 de M. Jean Francou soutenu par M. Adolphe Chauvin portant sur l'exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises prestataires de services. (p. 4071) : agrément et exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises prestataires de services. (p. 4072) : toujours sur cet amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy, accepte les sous-amendements de M. Maurice Papon ; n° 166, rédactionnel ; adopté ; n° 167 relatif aux critères de référence pour l'appréciation de l'augmentation nette des bases d'imposition, et à la valeur limite des immobilisations exonérées ; n° 168 concernant l'exonération et le délai fixé à la déclaration au service des impôts. (p. 4073) : également sur cet amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy, accepte le 1° du sous-amendement n° 169 de M. Maurice Papon prévoyant la déclaration annuelle des éléments pouvant être exonérés et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le 2° de ce sous-amendement : l'impossibilité de chevauchement de périodes d'exonération. (p. 4075, 4076) : enfin, sur cet amendement n° 48 accepte les sous-amendements de M. Maurice Papon n° 170 : rédactionnel et n° 171 concernant la conciliation, par décret en Conseil d'Etat, des conditions d'application de l'exonération de la taxe professionnelle et de l'amortissement exceptionnel de 25 % prévus au code général des impôts et s'oppose au sous-amendement n° 85 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues relatif au départ de l'entreprise et au paiement de la totalité de la taxe professionnelle par celle-ci et à la cessation d'activité et la prise en compte dans les dettes de la taxe professionnelle. **Après l'article 4 quinquies** (p. 4077) : son amendement n° 17 (**article additionnel**) : zone d'activité économique intercommunale et perception de la taxe professionnelle par le syndicat ou le district ; adopté. (p. 4078) : sur cet amendement accepte le sous-amendement n° 4 de M. René Touzet concernant les groupements de communes et la répartition entre celles-ci de tout ou partie de la part communale de la taxe professionnelle. (p. 4080) : implantation d'une zone industrielle sur plusieurs communes et possibilité de différences de taux pour la taxe professionnelle. (p. 4082) : déclare, au nom de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 62 (**article additionnel**) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Adolphe Chauvin concernant l'exonération de la taxe professionnelle pour les établissements d'enseignement hors contrat. (p. 4083) : accepte l'amendement n° 135 (**article additionnel**) de Jacques Descours Desacres prévoyant la réduction de la part des salaires pris en compte dans l'assiette de la taxe professionnelle pour les entreprises employant des travailleurs manuels. **Article 5 — Article 1472 du CGI** (p. 4085) : son amendement n° 18 : plafonnement de la cotisation professionnelle à 6 % de la valeur ajoutée produite, réservé puis retiré. A propos de la suppression des dispositions de cet article concernant le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite, s'oppose aux amendements

n° 121 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues et n° 140 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Virapoullé cosignataire. (p. 4086) : abaissement du plafond de la cotisation de la taxe professionnelle et relèvement d'un demi point de la cotisation de solidarité. (p. 4087) : s'en remet à la sagesse du Sénat par la demande de réserve de M. Maurice Papon sur les amendements n° 18, n° 121 et 140. S'oppose à l'amendement n° 52 de M. Jean-Marie Girault concernant la fixation et l'évolution du taux de cotisations à partir de 1980. (p. 4088) : son amendement n° 173 : fixation et principe de réduction annuelle du taux de cotisation de la taxe professionnelle : affectation au fonds national de péréquation ; adopté. (p. 4089) : accepte l'amendement de coordination n° 136 de M. Jacques Descours Desacres. **Article 4 (suite)** (p. 4091) : accepte l'amendement n° 46 précédemment réservé de M. Lionel de Tinguy concernant les communes ou groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles supérieures à la moyenne nationale et prélèvement au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et les modalités de fonctionnement du fond et d'attribution de ses ressources aux communes et groupements de communes. Nécessité d'une péréquation nationale entre les communes riches et pauvres. (p. 4092) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 149 de M. Maurice Papon relatif à la non-application du système de péréquation nationale aux groupements de communes. Sur ce même amendement, son sous-amendement n° 174 : A) montant du prélèvement sur les bases excédentaires de la taxe professionnelle ; adopté. B) prélèvement résultant de la péréquation nationale et limite par rapport au montant des recettes fiscales et domaniales de la commune ; adopté. C) perception par le fonds national de péréquation de l'excédent de la cotisation nationale de taxe professionnelle ; adopté. D) attribution des ressources du fonds en fonction, notamment du montant de l'impôt sur les ménages ; adopté. (p. 4093, 4094) : sur ce même amendement n° 46, accepte les sous-amendements de M. Maurice Papon n° 150 prévoyant la suppression de toute référence aux recettes domaniales comme critère de prélèvement au profit du fonds national de péréquation ou d'attribution de ses ressources et n° 151 concernant l'attribution des ressources du fonds et la prise en compte du taux de la taxe d'habitation. (p. 4095) : toujours sur cet amendement n° 46, s'oppose à l'amendement n° 153 de M. Maurice Papon relatif aux communes bénéficiaires des ressources du fonds et à la limitation du montant des attributions et accepte l'amendement n° 154 de M. Maurice Papon prévoyant l'impossibilité du cumul entre péréquation nationale et péréquation départementale sur les établissements exceptionnels. (p. 4096) : enfin, sur ce même amendement n° 46 accepte le sous-amendement n° 118 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant les critères d'attribution des ressources du fonds et la compensation pour les communes pour les moins-values fiscales résultant de l'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes. Equilibre entre le poids relatif des quatre taxes par le rapprochement entre le taux des quatre taxes avec le taux moyen départemental. Son amendement n° 14, précédemment réservé, application des dispositions de cet article en 1981 et décret en Conseil d'Etat ; adopté.

Suite de la discussion [20 novembre 1979] **Après l'article 6** (p. 4111) : s'oppose à l'amendement n° 67 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine prévoyant un abattement sur la base d'imposition de la taxe professionnelle lorsque les frais de personnel composés des salaires et des charges annexes représentent plus de 50 p. 100 de la valeur ajoutée. (p. 4112) : s'oppose à l'amendement n° 141 (*article additionnel*) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. François Dubanchet cosignataire, concernant la fixation par décret des conditions dans lesquelles la contribution de taxe professionnelle est plafonnée en fonction du nombre de salariés employés par le redevable. **Article 6 bis** : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Pierre Vallon soutenu par M. Adolphe Chauvin demandant la suppression de cet article prévoyant qu'à compter d'une date fixée ultérieurement la taxe professionnelle aura pour base la valeur ajoutée (p. 4114) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Raymond Bourguine prévoyant pour le calcul de la valeur ajoutée des entreprises financières, la non prise en compte des provisions que ces entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt. **Article 6 ter** (p. 4115) : son amendement n° 20 : actualisation des réductions des bases d'imposition pour la taxe professionnelle ; adopté. **Après l'article 6 ter** (p. 4116) : s'oppose à l'amendement n° 60 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin, prévoyant la réduction de la valeur ajoutée pour les entreprises immatriculées au répertoire des métiers en fonction du nombre des salariés

employés. **Article 6 quater** (p. 4117) : demande le retrait de l'amendement n° 99 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de l'article relatives à la réduction de moitié de la valeur ajoutée des sociétés coopératives de production pour le calcul de la taxe professionnelle. Soutient l'amendement n° 2 de M. Georges Lombard tendant à la suppression de certaines dispositions pour coordination. **Article 6 quinquies** (p. 4117) : soutient l'amendement n° 144, de coordination, de MM. Etienne Dailly et Paul Girod. Souligne les difficultés de la localisation de la valeur ajoutée d'une entreprise qui possède plusieurs établissements. (p. 4118) : taux extrêmement différents pratiqués d'une commune à l'autre. **Après l'article 6 quinquies** : accepte l'amendement n° 35 de M. Maurice Papon prévoyant la détermination des bases d'imposition des établissements nouveaux à compter de la date à laquelle la valeur ajoutée sera la base de la taxe professionnelle. (p. 4119) : s'oppose à l'amendement n° 69 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine concernant l'imputation du montant de la taxe sur les salaires sur la base théorique de la taxe professionnelle. **Article 7** (p. 4121) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. François Dubanchet relatif à la diminution de la base d'imposition de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 73 de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues prévoyant une exonération de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement. S'oppose à l'amendement n° 86 de M. Louis Perrein déposé avec plusieurs de ses collègues relatif : 1° à l'interdiction du cumul des exonérations de la taxe professionnelle valables pour l'entreprise nouvellement créée et pour l'entreprise que la commune a décidé d'exonérer pendant cinq ans après une installation sur son territoire ; 2° à la prise en charge par le fonds de péréquation de la perte de recettes qui résulte des exonérations de taxes. (p. 4123) : accepte l'amendement n° 158 de M. Maurice Papon sur le mode de détermination des bases d'imposition en cas de changement d'exploitant en cours d'année. Son amendement n° 21 de forme ; adopté. **Article 7 bis** (p. 4127) : son amendement n° 22 : fixation d'un plafond et d'un plancher de variation du montant de la taxe professionnelle à la suite du choix de la valeur ajoutée comme base de cette taxe ; adopté. **Après l'article 7 bis** (p. 4128) : s'oppose à l'amendement n° 123 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire, prévoyant l'établissement par la loi des critères de classement des habitations. **Article 8** (p. 4130) : son amendement n° 23 : abattement obligatoire pour charge de famille et abattement facultatif à la base, pour le calcul de la taxe d'habitation ; adopté. (p. 4131) : demande le retrait des amendements n° 124 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Lefort, prévoyant l'abattement facultatif pour le calcul de la taxe d'habitation et n° 53 de M. Jean-Marie Girault concernant la possibilité pour les conseils municipaux de majorer l'abattement facultatif pour le calcul de la taxe d'habitation. S'oppose aux amendements de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues n° 88 relatif à la faculté pour le conseil municipal de majorer le taux d'abattement obligatoire pour le calcul de la taxe d'habitation et n° 89 prévoyant le calcul de la valeur locative moyenne dans la commune, abstraction faite de certaines résidences de grande valeur et une majoration de la valeur locative moyenne pour tenir compte des personnes à charge du contribuable. S'oppose aux amendements n° 125 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort, prévoyant un dégrèvement pour une partie de la taxe d'habitation au bénéfice des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu et un dégrèvement moindre pour les contribuables faiblement imposés ; devenu sans objet, et n° 54 de M. Jean-Marie Girault relatif à l'abattement obligatoire pour le calcul de la taxe d'habitation pour les contribuables qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu et à la valeur locative retenue comme seuil d'application de l'abattement. **Article 8 bis A.** — **Article 1414 du code général des impôts** (p. 4133) : déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° 90 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues concernant l'exonération totale de la taxe d'habitation au bénéfice des personnes âgées qui ne sont pas imposées à l'impôt sur le revenu et à l'augmentation des frais d'assiette. S'oppose à l'amendement n° 126 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire, relatif à l'imposition au régime de l'impôt sur les sociétés des sociétés de financement, de recherche et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures. **Article 10 bis.** — **Article 1394 du CGI** (p. 4141) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 91 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues relatif à la non exonération de la taxe foncière pour les barrages-réservoirs

et barrages-retenues sauf s'ils sont la propriété des collectivités locales ou d'un groupement de collectivités. **Article 10 ter** : — *Article 1396 du CGI* (p. 4142) : son amendement n° 24 : fixation à 1981 de la date à laquelle la valeur locative cadastrale pourra être majorée. suppression des dispositions de l'article relatives à l'impossibilité de majoration sauf vente effective du terrain comme terrain à bâtir, pendant quatre ans ; devenu sans objet. (p. 4143) ; s'oppose aux amendements n° 56 de M. Michel Giraud prévoyant la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan d'occupation des sols et compris dans la catégorie des « terrains à bâtir » et n° 92 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues relatif à l'établissement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'après la valeur vénale de ces propriétés. **Article 10 quater** (p. 4144) : son amendement n° 25, identique à l'amendement n° 57 de M. Michel Giraud suppression de cet article prévoyant une imposition des plus-values sur le plan local ; adopté. **Article 10 quinquies** : accepte l'amendement n° 65 de M. Charles Beaupetit et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. René Touzet cosignataire concernant l'institution à partir de 1980 d'une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes, en faveur des communes. Son amendement n° 26 : évolution de l'imposition forfaitaire sur les pylônes proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties constatée au niveau national ; adopté. (p. 4145) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 93 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour les communes, à partir de 1980, d'instituer une imposition forfaitaire annuelle sur les barrages-réservoirs et barrages-retenues. **Après l'article 10 quinquies** : accepte l'amendement n° 64 de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues concernant le principe de l'unicité de la taxe foncière sur les propriétés bâties. *Article 1384 du CGI* (p. 4146) ; déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 97 (*article additionnel*) de M. Robert Laucournet prévoyant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant quinze ans pour les logements affectés à l'habitation principale et dont la construction a été principalement financée par des prêts locatifs aidés ou des prêts aidés pour l'accession à la propriété **Article 11 A** : — son amendement n° 27 : suppression de cet article prévoyant que seront appréciées, pour le calcul du produit global des impôts, les subventions versées par les communes à des organismes de coopération intercommunale ; adopté. **Article 11 B** (p. 4147) : son amendement n° 28 : possibilité de demander à fractionner le paiement des cotisations pour les contribuables qui auront payé une somme supérieure à 750 francs de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties ou de taxe foncière sur les propriétés non bâties ; adopté. (p. 4149) ; déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° 94 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de recouvrement des contributions directes locales selon le système du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu ; la possibilité pour les contribuables d'acquitter leur cotisation en trois fractions mensuelles d'égale valeur, dès 1980. **Avant l'article 11** (p. 4150) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 142 (*article additionnel*) de MM. Raymond Bouvier et Alfred Gérin relatif à la possibilité pour les communes à compter du 1^{er} janvier 1980, d'instituer une taxe sur les chiens. **Article 11** : son amendement n° 29 : entrée en vigueur, à compter de 1981, des nouvelles dispositions concernant la taxe régionale ; adopté. **Article 13** (p. 4151) : accepte l'amendement n° 36 de M. Maurice Papon concernant la fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des conditions d'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4196) : importance politique du budget et concertation entre le Gouvernement et sa majorité. Amélioration de la situation économique. Augmentation du taux de croissance du produit intérieur brut marchand. Equilibre de la balance des paiements. Faiblesse de l'augmentation du chômage. Evolution de la consommation et de l'investissement productif. Risques d'augmentation du prix de l'énergie et de récession du commerce mondial. (p. 4197) ; dangers d'un dérapage, de l'augmentation des prix. Système monétaire européen et place du franc. Approbation quant à l'augmentation des dépenses militaires. Collectivités locales et remboursement de la TVA. Progression de la dotation globale de fonctionnement par rapport aux dépenses publiques. Transferts sociaux. Rattrapage dans les crédits de fonctionnement ; la justice et les PTT. Augmentation des tarifs et maintien du poids des entreprises nationales dans le

budget. Rapport de la Cour des comptes et progrès de gestion dans les entreprises publiques. Prolifération des organismes distribuant des subventions ; l'exemple de la culture. Insuffisance des crédits pour la recherche appliquée, la création d'entreprises nouvelles et la formation professionnelle. Hausse des prix et absence du relèvement des seuils des tranches d'imposition du revenu. Lutte contre la fraude fiscale. (p. 4198) ; plafonnement des exonérations et réforme des droits de succession. Taxation du crédit mutuel. Création de la vignette pour les motos. Déficit budgétaire et déséquilibre entre recettes et dépenses de fonctionnement. Conditions de financement de ce déficit ; l'appel au marché financier en concurrence avec l'investissement. Vote favorable du groupe de l'Union des républicains et des indépendants.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979].

Article 2 (p. 4237) : augmentation des revenus en 1979 et nécessité de relever les limites d'exonération. Garantie de l'absence d'imposition sur le revenu pour un ménage ayant un salaire égal au SMIC. (p. 4239) ; se déclare défavorable à l'amendement n° 46 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire prévoyant la fixation d'un plafond et d'un plancher pour l'atténuation d'impôt sur le revenu résultant du quotient familial. **Après l'article 2**. — **Article 194 du code général des impôts** (p. 4241) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Maurice Blin instituant une part supplémentaire de quotient familial au titre du cinquième enfant et ressources fiscales correspondantes. **Article 3** (p. 4250) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon au sujet de la non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années d'allègement fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréées.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4291) : approbation quant à la fiscalisation du Crédit mutuel. Préservation de la concurrence bancaire. (p. 4292) ; progression des dépôts au Crédit mutuel et crainte d'une baisse d'activité de la Caisse des dépôts et consignations et du Crédit agricole. Collecte de l'épargne et refus par le Gouvernement des solutions du maintien des privilèges ou de la spécialisation de chaque circuit. Choix de la différenciation des plafonds de collecte d'épargne à la Caisse d'épargne et au Crédit mutuel. Coefficient d'utilisation obligatoire des dépôts effectués au Crédit mutuel. Niveau de la collecte de l'épargne entre le Crédit mutuel et les autres organismes. Originalité du Crédit mutuel. Protectionnisme et correction des plafonds. (p. 4299) ; se déclare défavorable aux amendements identiques n° 9 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Giraud, 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire, et n° 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire, prévoyant la suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés.

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979]. — **Rapport spécial** (p. 4443) : augmentation des crédits et suppression de l'enveloppe budgétaire affectée au service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud. Maîtrise des dépenses des grandes institutions de prestige. Modération des dépenses administratives et développement de la capacité d'intervention du ministère. Effort important en faveur de la musique. Création d'un conservatoire national à Lyon et d'écoles de musique. Expériences des ateliers musicaux. Action satisfaisante en faveur du patrimoine ; l'exemple de l'ancienne gare d'Orsay. (p. 4444) ; aménagement et coût du fonctionnement du musée du 19^e siècle. Danger de réduction des crédits destinés aux musées de province. Réalisation totale du programme d'action prioritaire à propos de la défense du patrimoine architectural. Crédits pour l'ethnologie et la politique de sauvegarde des métiers d'art. Faiblesse des crédits attribués à la création ; le cas de l'écriture dramatique. Possibilité de financement par l'intermédiaire des fondations. Insuffisance des moyens de la direction du théâtre ; la décentralisation dramatique et le cirque. Situation du théâtre de Chaillot. Subventions aux activités théâtrales et nécessité d'un effort en faveur des théâtres privés. Dispersion des crédits et multiplication des fonds budgétaires. Accentuation de la disparité entre les interventions à Paris et en province. (p. 4445) ; insuffisance de la place de la musique et des musiciens français sur les ondes nationales. — **Examen des crédits**. — **Etat C** (p. 4461) : son amendement n° 212, déposé avec M. Maurice Blin : réduction des crédits de paiement destinés au musée du 19^e siècle ; adopté. (p. 4462) ; pratique budgétaire et

amendements de modification des crédits. — *Etat B* (suite) (p. 4465) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Jacques Carat concernant la réduction indicative des crédits du titre III concernant les subventions de fonctionnement des théâtres dramatiques nationaux.

Monnaies et Médailles [4 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4827) : contraction du programme de frappe des monnaies. Progression des recettes dues aux monnaies étrangères. Augmentation de la vente de médailles. Progression des charges d'exploitation ; l'usine de Pessac. Niveau des dépenses de personnels et d'investissements. Excédent d'exploitation du budget. Hausse du prix de l'argent et frappe de la pièce de 50 francs. Projet de mensualisation du salaire des personnels. (p. 4828) : rénovation des établissements parisiens et projet de transfert des grosses motos au-delà de 400 cm³. Renforcement de la capacité de l'usine de Pessac. Demandes d'explications sur les crédits consacrés à ces opérations.

Transports [6 décembre 1979]. (p. 4987) : problèmes de la motocyclette. Permis de conduire des engins à deux roues. Accélération du nombre des tués et blessés dans la catégorie se situant entre 50 et 125 cm³, à partir de 1976 et 1977. Recul des accidents mortels constatés grâce au durcissement du permis correspondant à la catégorie des motocyclettes à partir de 125 cm³. (p. 4988) : Nécessaire mise en place par les constructeurs de cyclomoteurs d'un dispositif limitant la vitesse des engins. Utile création d'une épreuve pratique pour la conduite des engins de 50 à 125 cm³. Estime inutile la création d'un permis spécial pour les grosses motos au-delà de 400 cm³. Utilité d'un contrôle des personnes qui conduisent des véhicules susceptibles de rouler à des vitesses élevées, tous les cinq ou dix ans. Amélioration de la sécurité des jeunes, sans positions *a priori*.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — Discussion générale (p. 5441) : drame social que connaissent certaines femmes. Insuffisance des structures d'accueil des femmes en situation de détresse. Souligne la nécessité d'éviter que l'interruption volontaire de grossesse ne devienne un moyen habituel de contraception. (p. 5442) : utile mise en place d'une aide aux familles pour un troisième enfant. Nécessaire modification des règles applicables en matières d'adoption.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 octies.** — **Article 44-1 (nouveau) du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 5567) : se déclare favorable à l'amendement n° 156 de M. Jean Mézaridat relatif à la création de commissions d'aide à la maternité auprès des centres médico-sociaux ou des bureaux d'aide sociale. **Article 1 tredecies.** — **Article L. 162-8 du code de la santé publique.** (p. 5582) : création de deux catégories d'établissements hospitaliers publics. Prise en compte de la création d'un service d'IVG dans le calcul du prix de journée.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** [20 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5821) : les difficultés rencontrées par la commission mixte paritaire. L'accord de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le projet d'introduction de la valeur ajoutée comme base de la taxe professionnelle ; l'opération de simulation prévue. Le vote direct dès 1981 des taux des quatre taxes par les collectivités locales. Les divergences relatives au vote des taux des taxes pour 1980 (p. 5822) : la taxe professionnelle : la péréquation ; l'extension de l'assiette. Les taxes foncières : la taxation des terrains à bâtir. L'échec de la commission mixte sur la répartition du produit fiscal entre les quatre taxes pour 1980 ; le dispositif de blocage proposé par le Gouvernement. Le plafonnement des taux. Le Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. L'aide aux communes possédant des barrages de retenue liés à des centrales nucléaires. L'imposition des ports maritimes. L'imposition des coopératives ouvrières de production. Les exonérations accordées aux décentralisations d'activités tertiaires. La taxe d'habitation. Les taxes foncières sur les terrains constructibles compris dans un plan d'occupation des sols. La taxation des plus-values sur les terrains vendus (p. 5823) : le mécanisme de répartition de la taxe professionnelle et de la taxe foncière pour les communes qui créent une zone d'activités nouvelles. Les innovations heureusement introduites dans le projet de loi : le passage au vote direct des taux dès 1981 ; le remplacement de l'assiette de la taxe professionnelle par la valeur ajoutée. Les imperfections du texte. La nécessité déjà prévisible de le modifier dans quelques années au vu des résultats des

simulations. Le choix impossible en matière de fiscalité directe locale entre la simplicité créatrice d'injustices et la complexité source de justice. Le compromis honorable représenté par ce texte. **Article 1 A** (p. 5827) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Maurice Papon concernant le blocage du système actuel de répartition pour 1980. **Article 6 bis** (p. 5830) : accepte l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon prévoyant la prise en compte des opérations de crédit-bail comme élément de la valeur ajoutée des entreprises industrielles. **Article 6 quinquies** (p. 5831) : accepte l'amendement de coordination n° 3 de M. Maurice Papon relatif aux opérations de crédit-bail. **Article 10 sexies** (p. 5832) : accepte l'amendement n° 4 de M. Maurice Papon demandant la modification de l'alinéa relatif à l'affectation d'une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux groupements de communes ou aux syndicats mixtes qui créent ou gèrent des zones d'activités économiques.

FRANÇOIS-PONCET (Jean), ministre des Affaires étrangères (nommé dans le Gouvernement Barre le 29 novembre 1978) [JO, Loi et décrets 30 novembre 1978, p. 3983].

DEPOTS

Projet de loi, autorisant l'approbation de la **Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur la circulation des personnes** signée à Brazzaville le 11 janvier 1974, ensemble l'avenant signé à Brazzaville le 17 juin 1978 (n° 272, 1978-1979) [10 avril 1979].

Projet de loi autorisant la ratification de la Convention portant création de l'**organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite « inmarsat »** et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat » faits à Londres le 3 septembre 1976 (n° 452, 1978-1979) [27 juin 1979].

Projet de loi autorisant l'approbation de la **convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien**, signée à Caracas le 4 octobre 1978 (n° 453, 1978-1979) [27 juin 1979].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2370 de M. Pierre Croze : **les moyens financiers des établissements d'enseignement technique français à l'étranger** [15 juin 1979]. (p. 1954, 1955) : section technique du lycée Lyautey 1 de Casablanca. Lourdeur du coût d'équipement et de fonctionnement de ces sections. Rappelle l'existence de deux lycées franco-étrangers, à Mexico et Addis-Abeba, qui ne relèvent pas directement du ministre des Affaires étrangères.

Question n° 2510 de M. Francis Palmero : **le massacre d'écoliers en République Centrafricaine** [15 juin 1979]. (p. 1955) : constitution d'une commission d'enquête à la conférence franco-africaine les 21 et 22 mai 1979. Estime que la France ne doit pas se substituer aux Africains qui assument leur responsabilité ; arrêté de l'aide militaire française à la République Centrafricaine.

Question n° 2528 de M. Pierre Marcilhacy : **la politique de la France à l'égard de Chypre** [15 juin 1979]. (p. 1953) : nécessaire entente entre les deux communautés de l'île. Respect des droits de l'homme ; résolution de l'organisation des Nations Unies. Discretion de la France.

Question n° 2563 de M. Henri Caillavet : **la politique de la France vis-à-vis de l'Afrique du Sud** [9 octobre 1979]. (p. 3038) : rétablissement de l'exigence des visas par le Gouvernement français ; l'application de la règle de la réciprocité. Inopportunité de la tournée des Springboks. Condamnation de la politique d'*apartheid* et relation de la France avec les Etats africains. (p. 3039) : sport et politique. Artifices des équipes multiraciales sud-africaines. Entretien de relations diplomatiques et situation politique des pays concernés : les cas de la Guinée équatoriale et de l'Afrique du Sud. Valeur de solidarité et d'égalité du sport.

Questions orales avec débat :

Questions n° 64 de M. Philippe Machefer et n° 160 de M. Serge Boucheny : **la politique française en Extrême-Orient** [17 avril 1979]. (p. 811) : influence des grandes puissances dans le Sud-Est asiatique ; l'émergence de la Chine. (p. 812) : politique de détente et

développement de nos relations avec Pékin. Amorce de dialogue entre les deux Corées. Interventions du Viet-Nam au Cambodge et des troupes chinoises au Viet-Nam ; l'antagonisme sino-soviétique. Interventions françaises au Conseil de sécurité. Déclaration du 23 février 1978 sur la guerre sino-vietnamienne. Promesses de développement de l'Asie orientale. Relations avec le Japon. Modernisation de la Chine. Développement de la Corée du Sud. Force économique des pays de l'ANSEAN. Explosion nucléaire française dans le Pacifique ; nos relations avec l'Australie. Exposition permanente de Kuala Lumpur en Malaisie. Part de l'Asie dans notre commerce extérieur.

Questions n° 212 de M. Louis Minetti, n° 239 de M. Henri Caillavet et n° 272 de M. Jean Francou : l'élargissement de la Communauté économique européenne (CEE) [9 octobre 1979]. (p. 3053) : importance politique et économique de l'élargissement de la Communauté. Souligne les raisons internationales de la construction et de l'élargissement de l'Europe, évoquées par M. Georges Spénale. Réfute les critiques faites par M. Raymond Courrière sur le fonctionnement du Marché commun. Prospérité française et Marché commun ; l'exemple de l'agriculture. Nécessité d'améliorer la politique agricole commune, notamment pour les productions agricoles méridionales. Adhésion de la Grèce et ratification prochaine du traité par le Parlement. Engagement en 1978 des conversations sur l'adhésion du Portugal et en 1979 en ce qui concerne l'Espagne. (p. 3054) : processus de négociation et caractéristiques propres à chaque pays. Effets positifs de l'élargissement sur l'activité et le développement de l'industrie française. Modifications nécessaires des traités bilatéraux, notamment en ce qui concerne l'Espagne. Elargissement et alignement des structures d'exploitation. Marché espagnol et concurrence allemande, anglaise ou du Bénélux. (p. 3055) : élargissement et équilibre des avantages et inconvénients dans le domaine agricole ; l'exemple des échanges agro-alimentaires franco-italiens. Marché potentiel et faiblesse de l'agriculture française. Fruits et légumes ; la négociation d'une période transitoire et d'une clause de sauvegarde. Préalable de la défense de l'agriculture française, en réponse à M. Robert Pontillon. Caractère négociable des modalités de la période transitoire en réponse à M. Henri Caillavet. (p. 3056) : plan du « Grand Sud-Ouest » et connaissance des problèmes de la Provence. Concurrence de la Hollande dans les productions méditerranéennes. Mesures prises pour l'organisation communautaire du marché du vin. Production de fruits et de légumes de la Communauté. Prix minimum et impossibilité d'achats systématiques ; la définition d'un prix de référence en fonction de coûts réels. Surplus et calendriers d'importations. Organisation communautaire de marchés ; le rôle des organisations professionnelles suppléées par des organismes publics. (p. 3057) : caractère contraignant d'un cadastre fruitier. Nécessité d'une politique européenne des structures foncières agricoles. Elargissement du Marché commun et solution à la crise, notamment démographique du Sud-Ouest. Plan du « Grand Sud-Ouest » et réalisation d'équipements et d'activités productives. Importance politique de l'élargissement de l'Europe au Sud.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4555) : budget et caractères de la diplomatie actuelle. Budget et rénovation de la diplomatie française ; l'exécution d'un plan de cinq ans. Rénovation du parc immobilier. Salaire du personnel étranger d'exécution. Liaison entre les postes diplomatiques et l'administration centrale. Sécurité du personnel et des édifices. Développement de l'informatique. (p. 4556) : mise en place d'une « structure de crise » ; sa nécessité pour les évacuations de personnel. Situation des Français de l'étranger et action des sénateurs qui les représentent. Création de la direction des Français à l'étranger. Scolarisation et action sociale en faveur des Français de l'étranger. Augmentation des crédits attribués aux relations culturelles ; l'effort en faveur de l'audio-visuel en réponse à MM. Francis Palmero et Jacques Habert. Action radiophonique et conditions d'écoute de Radio France Internationale. Etudes sur l'avenir de nos relations culturelles et concertation avec les différentes administrations. (p. 4557) : rôle de la France dans la détente en Europe et proposition d'une réunion d'une conférence sur le désarmement. Négociations avec l'Union soviétique et concertation avec la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe. Politique de la France en faveur du développement de l'Organisation européenne.

Organisation de l'Europe et respect des équilibres institutionnels ; l'exemple de l'Assemblée européenne et de la politique agricole commune. Défense des principes communautaires : l'unité de marchés, la solidarité financière et la préférence communautaire. Contribution britannique au budget communautaire. Rapport sur l'avenir des institutions européennes demandé par le Président de la République. (p. 4558) : bénéfices retirés par la France de la politique agricole commune. Adaptation de la Communauté aux circonstances et maintien des principes permanents. Situation du Proche-Orient et définition des conditions d'une paix durable. Crise pétrolière et nécessité d'une évolution ordonnée du marché. Concertation entre pays consommateurs et pays producteurs. Révolution iranienne et respect du droit des peuples. Action de la France pour la libération du personnel de l'ambassade américaine à Téhéran. Fragilité de la place de la France dans le monde. Héritage culturel et moral de la France. Importance de la diplomatie. (p. 4569) : méthodes et orientation de la direction générale des relations culturelles en réponses à M. Francis Palmero. Redéploiement géographique en réponse à M. Pierre Croze. Coopération et efforts en faveur de l'Afrique anglophone en réponse à M. Jacques Chaumont. Coopérants envoyés en Algérie en réponse à M. Philippe Machefer. Montant des crédits de la direction générale et démultiplication sur le terrain. Scolarisation des Français de l'étranger. Réexamen de l'ensemble de notre politique culturelle. Importance de la manifestation audiovisuelle de la présence française à l'étranger. Efforts comparés avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Aires géographiques intéressées par Radio France Internationale. Qualité et techniques employées par Radio France Internationale ; les exemples de la BBC et de *Deutsche Welle*. Rôle de la société monégasque d'exploitation radiophonique (SOMERA) en réponse à M. Charles de Cutillo. (p. 4570) : aide sociale et Français de l'étranger en réponse à M. Pierre Croze. Mise en place de la Direction des Français de l'étranger. Communauté économique européenne et zone de libre-échange en réponse à M. Jacques Chaumont. Problèmes européens et politique agricole commune. Maintien du principe de la préférence communautaire. Budgets communautaires et financement des politiques de la CEE ; la création de nouvelles ressources propres. Conflits au Proche-Orient ; la résolution 242 de l'ONU et le statut de réfugiés accordé aux Palestiniens en réponse à M. Robert Pontillon. Attitude de la France face à Israël. Rapports avec l'OLP. Salt II et découplage entre la sécurité de l'Europe et celle des Etats-Unis en réponse à M. Jacques Chaumont. Rôle de la France dans les négociations Salt III ; la réintégration dans l'OTAN. (p. 4571) : Salt II et Salt III et consultation bilatérale avec nos partenaires. Initiatives en matière de sécurité en réponse à M. Jean Garcia ; l'entrée de la France au comité du désarmement de Genève. Extension de nos relations avec l'Afrique lusophone. Problème du soutien à des régimes discutés et discutables. – **Examen des crédits.** – *Etat B* (p. 4572) : demande le retrait des amendements n° 218 de M. Francis Palmero et n° 233 de M. Charles de Cutillo relatifs à une réduction des crédits du titre IV (réduction indicative des crédits concernant Radio France Internationale). Opération dite « Rose des Ventes » et calcul du coefficient d'écoute et d'audience de Radio France Internationale. (p. 4573) : examen de la situation de la scolarisation des Français à l'étranger et de l'action radiophonique de la France au cours du conseil restreint sur l'action culturelle de la France dans le monde. Demande le rejet de l'amendement n° 223 de M. Serge Boucheny prévoyant une réduction des crédits du titre IV (réduction indicative des crédits affectés au titre de l'aide militaire au Maroc).

FRANCOU (Jean), sénateur des Bouches-du-Rhône (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au **statut des langues et cultures régionales dans l'enseignement, les affaires culturelles, l'éducation permanente, la radio et la télévision** (n° 470, 1978-1979) [30 juin 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**.

considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Défense. - Dépenses en capital** (n° 50, annexe 43, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport d'information fait au cours de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, à la suite de la mission effectuée du 1^{er} au 12 juillet 1979 auprès des forces armées de Nouvelle-Calédonie et de la zone Sud de l'Océan Indien (n° 79, 1979-1980) [4 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2350 : les communes (maintien de l'ordre lors de festivités dans de petites communes) — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des Sceaux, ministre de la justice, le 20 avril 1979 (p. 877).

Question n° 2382 : les finances publiques (répartition de crédits au bénéfice du mouvement sportif) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de loisirs [JO, Débats 8 février 1979] (p. 218).

Question n° 2448 : les fruits et légumes (développement des productions fruitières) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 459). — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 4 mai 1979 (p. 1133, 1134).

Question n° 2500 : les charbonnages (mise en exploitation du gisement de charbon de Meyreuil) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 18 mai 1979] (p. 1357). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2138).

Question n° 2501 : les conflits du travail (situation de l'usine Solmer à Fos-sur-Mer) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 18 mai 1979] (p. 1358).

Question n° 2540 : les ports (réalisation du port de plaisance de Carry-le-Rouet) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO, Débats 29 juin 1979] (p. 2549). — Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement), le 26 octobre 1979 (p. 3569).

Question n° 2544 de M. Adolphe Chauvin : le développement des jardins familiaux, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement), le 26 octobre 1979 (p. 3570).

Question n° 2558 de M. Francisque Collomb : les facilités pour la conversion des entreprises industrielles, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, le 26 octobre 1979 (p. 2572, 2573).

Question n° 2587 : les forêts (utilisation des canadiens dans la lutte contre les feux de forêt) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 11 octobre 1979] (p. 3137).

Question n° 2607 : l'irrigation (développement de l'hydraulique agricole) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 8 novembre 1979] (p. 3763).

Questions orales avec débat :

Question n° 135 [17 octobre 1978]. (p. 2605) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs : les sports. Retirée le 26 avril 1979 (p. 1032).

Question n° 213 [24 avril 1979]. (p. 898) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs : les sports.

Question n° 220 [9 mai 1979]. (p. 1147) à M. le ministre des affaires étrangères : les sports.

Question n° 259 [2 octobre 1979]. (p. 2883) à M. le ministre de l'agriculture : les forêts (Massif forestier provençal). — Discutée, avec les questions n° 260 et n° 287, et avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti et n° 278 de M. Félix Ciccolini, le 30 octobre 1979. (p. 3619) : s'associe aux propositions faites par l'union des maires du département des Bouches-du-Rhône. Alerte au feu et incapacité du système de vigies. Prévention et utilisation d'avions légers. Importance de la vitesse d'intervention ; la procédure actuellement en place. Participation des départements concernés à la lutte contre l'incendie. Expérience du département de l'Hérault. Statut de contractuel du personnel desservant les canadiens ; l'application du statut d'ouvrier de l'Etat au personnel au sol. Comité restreint d'octobre 1979 consacré aux feux de forêts. Politique contre l'incendie et définition de mode de financement.

Question n° 260 [2 octobre 1979]. (p. 2883) à M. le ministre de l'intérieur : les forêts (sauvegarde du Massif forestier provençal). — Discutée avec ses questions n° 259 et 287, et avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti et n° 278 de M. Félix Ciccolini, le 30 octobre 1979. (p. 3619).

Question n° 272 [2 octobre 1979]. (p. 2885) à M. le ministre des affaires étrangères : la communauté économique européenne (CEE) (Elargissement de la CEE). — Discutée, avec les questions n° 212 de M. Louis Minetti et n° 239 de M. Henri Caillavet, le 9 octobre 1979. (p. 3046) : adhésion de l'Espagne et du Portugal et défense de l'agriculture méridionale. Plan de développement du « grand Sud-Ouest » et insuffisance des mesures prévues pour l'agriculture. Elargissement de la Communauté et modification de l'équilibre des marchés agricoles. Développement agricole et insuffisance des crédits au titre de l'encadrement technique et de la recherche. Nécessité de définir un plan pour la Provence. Limitation des aides aux seules groupements de producteurs. Organisation des marchés et concurrence déloyale des pays tiers. Laxisme de la législation communautaire et non-respect de la préférence communautaire. Définition de prix minima pour le vin, les fruits et légumes. (p. 3047) : adhésion à la communauté et définition d'une période transitoire. Dispositions que prendra le Gouvernement en cas d'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Question n° 273 [2 octobre 1979]. (p. 2885) à M. le ministre de l'intérieur : les rapatriés.

Question n° 287 [18 octobre 1979]. (p. 3385) à M. le ministre de l'Intérieur : les forêts (incendies de forêts en région méditerranéenne). — Discutée avec ses questions n° 255 et 260, et avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti et n° 278 de M. Félix Ciccolini, le 30 octobre 1979 (p. 3619).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [13 juin 1979]. Article 42. — Article 315-1 du code des communes (p. 1908) : déclare que le groupe UCDP votera la deuxième partie de l'amendement n° 1-38 de M. Lionel de Tinguy portant sur le principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux de la commune ; l'application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — Deuxième lecture, (n° 16, 1979-1980). [14 novembre 1979]. Après l'article 2 (p. 3961) : son amendement n° 137 (article additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues : limitation de l'augmentation des bases de la taxe professionnelle à un pourcentage égal à la progression en valeur du produit intérieur brut, au cours de l'année précédant celle de l'imposition ; retiré.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. Article 4, quinquies. — Articles 1465 et 1466 du code général des impôts (p. 4070) : sur l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, à la création, ou extension d'activités, à la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et aux modalités d'attribution de l'exonération et aux conditions de retrait, son sous-amendement n° 139, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin, exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises prestataires de services ; adopté. Article 5. — Article 1472 du CGI (p. 4084) : son amendement n° 140, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Virapoullé, cosignataire : suppression des dispositions de cet article concernant le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite ; réservé puis retiré.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. Après l'article 6 (p. 4112) : son amendement n° 141 (article additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. François Dubanchet, cosignataire : fixation par décret des conditions dans lesquelles la contribution de taxe professionnelle est plafonnée en fonction du nombre de salariés employés par le redevable ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. Après l'article 2 (p. 4244) : son amendement n° 100 (article

additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues : augmentation de la déduction fiscale attachée au salaire du conjoint pour les adhérents des centres et associations de gestion agréés ; adopté.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4308) : son amendement n° 102 (*article additionnel*), déposé avec M. Pierre Vallon et soutenu par M. Adolphe Chauvin : déductibilité du bénéfice imposable des provisions pour congés payés constituées par les entreprises ; retiré. **Article 21** (p. 4353) : modicité du budget de la jeunesse et des sports ; le cas des clubs amateurs. Nécessité et actualité du fonds national de développement pour le sport. Financement de ce fonds national par le loto et le PMU. (p. 4354) : son amendement n° 41, déposé avec plusieurs de ses collègues : affectation au fonds national pour le développement du sport d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels ; adopté. (p. 4355) : utilisation des fonds du sport de masse par la fédération française d'athlétisme. **Après l'article 21** (p. 4356) : son amendement n° 73 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec M. Henri Goetschy : 1° augmentation du taux de la TVA applicable aux recettes de publicité des « journaux gratuits » ; 2° affectation des recettes supplémentaires au profit du fonds national pour le développement du sport ; retiré.

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (Exposé d'ensemble et dépenses en capital) (p. 4596) : maintien des objectifs de défense fixés par la loi de programmation militaire. Indépendance nationale et suppression du risque d'agression directe. Lien entre sécurité de la France et contexte international ; le livre blanc sur la défense de 1972. Missions des forces armées. Rôle fondamental de l'armement nucléaire stratégique. Variété et souplesse des forces classiques. (p. 4597) : comparaison des crédits de la défense par rapport au budget total de l'Etat et au produit intérieur brut marchand. Répartition des grandes masses des crédits et efforts constants en faveur du nucléaire. Equilibre entre nucléaire et forces conventionnelles. Maintien des crédits d'études, recherches et développements. Accroissement des besoins et évolution scientifique et technique des armements. Poids des crédits militaires et équilibre de l'économie et des finances françaises. Coopération technique et industrielle avec nos partenaires européens. Utilisation raisonnable et efficace des crédits. Progression des crédits de paiement et respect des augmentations d'autorisations de programme ; le cas de la section Air. (p. 4598) : secteurs des munitions et engins, de l'électronique et de l'aéronautique. Industrie de l'armement en France. Crédits aux études spéciales « atome » et « engins ». Stagnation des crédits à l'armement nucléaire tactique ; la mise en service des missiles Pluton et le développement d'un missile air-sol moyenne portée. Crédits à la direction des centres d'expérimentation nucléaires. Augmentation des autorisations de programme aux fabrications de l'armée de l'Air ; le cas du Mirage 2000 et du Mirage F1. Crédits destinés aux fabrications d'armement des forces terrestres ; les matériels concernés. Diminution des autorisations de programme pour l'aéronautique navale. Flotte et construction du VI^e sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Bâtiments de servitude et sous-marins classiques. Construction de nouveaux bâtiments de surface ; la mise à l'étude d'un porte-avion. Avis favorable à l'adoption des dépenses en capital de ce budget. — **Examen des crédits.** — **Article 30** (p. 4625) : s'oppose aux amendements n° 227 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Serge Boucheny, cosignataire, concernant une réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (réduction indicative des crédits affectés à la sécurité militaire), n° 228 de M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (réduction indicative concernant le service de documentation extérieure et de contre-espionnage) (SDEC) et n° 221 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction des crédits de paiement du titre V ; (réduction indicative des crédits affectés à l'étude de la bombe à rayonnement), (p. 4626) : s'oppose à l'amendement n° 226 de M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues relatif à une réduction des crédits de paiement du titre V (réduction indicative des crédits affectés à la mise sur pied de la trente et unième demi-brigade). **Article 76 bis** (p. 4627) : son amendement de forme n° 256 ; adopté.

Education [30 novembre 1979]. (p. 4682) : le sport à l'école primaire et dans l'enseignement du second degré. Insuffisante qualification des instituteurs. Rythme scolaire ; concentration du travail sur un nombre très restreint de journées. (p. 4683) :

constructions scolaires de l'enseignement du second degré de l'enseignement technique de la région Provence-Côte d'Azur. Diminution annuelle des capacités d'accueil. Travaux d'aménagement indispensables dans des établissements très anciens.

Jeunesse, sports et loisirs. — I. — **Jeunesse et sports** [3 décembre 1979]. (p. 4785) : importance du sport à l'école primaire. Education physique dans le second cycle. Création de postes de professeur et leur insuffisance pour les écoles normales. Aide aux sports de clubs. Budget du sport et ressources extrabudgétaires. Fonds national de développement du sport et aide aux fédérations sportives ; l'augmentation du prélèvement sur les paris du PMU. Information du Parlement sur l'utilisation des ressources de ce fonds. Aide aux communes pour la réalisation de terrains de football et de rugby ; la proposition d'une bonification d'intérêts. Contrat individuel ou collectif de préparation olympique. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4794) : se déclare défavorable aux amendements identiques n° 229 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues et n° 267 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits des services d'animation sportive).

Intérieur [4 décembre 1979]. (p. 4885) : précarité de la situation des anciens Harkis. Insertion de ces Français musulmans dans la collectivité nationale. Problème de la nationalité et de la circulation entre la France et l'Algérie. Disparition des hameaux de forestage et des cités d'urgence. Emploi et formation : l'attribution d'un droit de priorité. (p. 4856) : problème culturel ; l'inhumation dans les cimetières communaux. Sauvegarde du massif forestier de la Provence Côte-d'Azur et moyens des services d'incendies. Renforcement des effectifs de la police.

Transports [6 décembre 1979]. (p. 4984) : VII^e Plan et absence de la réalisation de l'autoroute A 51 ; importance économique de cette liaison et définition d'un programme de réalisations. (p. 4985) : réalisation de l'autoroute A 56 reliant Fos à l'autoroute A 7 ; retards de réalisation. Ralentissement du programme de la liaison Rhin/Rhône et révision des prévisions du VII^e Plan. Retard des travaux de la liaison Rhône/Fos. Propos du Président de la République sur la liaison Mer du Nord/Méditerranée : intérêt des élus et des collectivités locales concernées. Importance de cette liaison au sein de la Communauté économique européenne. Grève des contrôleurs aériens et loi sur les grèves et grilles indiciaires dans le secteur public.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 64** (p. 5216) : son amendement n° 289 soutenu par M. Georges Lombard : extension aux dirigeants de sociétés, personnes morales ou groupements, de la responsabilité solidaire pour inobservation grave des obligations fiscales ; adopté. **Article 70** (p. 5223) : son amendement n° 322 déposé avec M. Henri Goetschy et soutenu par ce dernier : principe et modalités d'application du droit de constitution de provisions accordé aux entreprises de presse, aux imprimeries de labeur ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980). [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5613) : possibilité pour certaines entreprises de déduire de leurs résultats imposables une part de l'excédent de l'investissement net réalisé au cours de l'exercice précédent. **Article 7** (p. 5628) : soutient l'amendement n° 32 de M. Francis Palmero concernant le droit de priorité de la ville de Cannes pour louer ou acquérir les biens de la Société anonyme des grands hôtels de Cannes, afin de les maintenir à usage d'hôtels. **Après l'article 10.** — **Article L. 351-17 du code du travail** (p. 5630) : son amendement n° 17 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Virapoullé : affiliation aux ASSÉDIC du personnel contractuel des chambres de métiers ; retiré. **Article 13** (p. 5633) : son amendement n° 28, soutenu par M. Louis Virapoullé : compétence du ministre de l'économie pour conclure avec les établissements financiers à statut légal spécial des conventions de stabilisation des charges pour les emprunts en devises afférents à la poursuite des régimes spéciaux de prêts en 1979 et en 1980 ; adopté.

FREVILLE (Henri), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et l'administration générale.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [29 mai 1979]. **Avant le titre I** (p. 1498) : importance de la commune et élections au scrutin proportionnel. Caractère néfaste de l'élection des présidents de conseils généraux. (p. 1499) : nécessité d'une réforme du code électoral. Se déclare défavorable à l'amendement n° 1-94 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'élection à la proportionnelle des conseillers municipaux dans les communes de plus de neuf mille habitants.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. – V. – Recherche [26 novembre 1979]. (p. 4428) : décision prise par le conseil central de planification d'accroître la part du produit intérieur brut consacrée à l'effort de recherche et de développement ; niveau atteint en République fédérale d'Allemagne et au Japon. Etablissement du programme décennal de la recherche. Choix de secteurs prioritaires dans le cadre de l'enveloppe « recherche ». Fonctionnement de l'aide au développement depuis 1965. Regroupement des aides à l'innovation. Situation critique des sciences sociales et humaines. Accroissement du nombre des postes d'ingénieurs techniciens et administratifs (ITA). Encouragements apportés à la recherche médicale.

Services du Premier ministre. – I. – Services généraux : Information [26 novembre 1979]. (p. 4439) : rôle et actions du service juridique et technique de l'information. L'insuffisance des moyens financiers qui lui sont attribués ; désaffection généralisée pour le recours aux documentations de base. (p. 4440) : application des ordonnances de 1944 ; élaboration du projet de statut de la presse.

Culture et communication [26 novembre 1979]. (p. 4453) : constitution de 1958 et débats budgétaires. Culture et importance de l'histoire : le projet de loi sur l'organisation et la consultation des archives. (p. 4454) : congrès des archivistes de France et évocation des problèmes de personnel. Nécessité d'étoffement des services d'archives départementales pour l'histoire moderne et contemporaine. Manque de moyens et disparition de documents. Anarchie dans le versement aux archives départementales par les préfets pour les périodes 1940-1944. Documents à statut spécial ; le cas des registres d'écrou des établissements pénitentiaires. – **Examen des crédits. – Etat B (suite)**, (p. 4465) : se déclare défavorable à l'amendement n° 209 de M. Jacques Carat concernant la réduction indicative des crédits concernant les subventions de fonctionnement des théâtres dramatiques nationaux.

Universités [29 novembre 1979]. (p. 4586) : projet de budget pour 1981 : « écho » du travail accompli. Blocage des carrières, vieillissement du corps enseignant, effectifs trop importants à la base. Principe de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968 : autonomie, participation et pluridisciplinarité. (p. 4587) : définition du concept d'université. Création de l'Agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique. Initiatives prises à la Bibliothèque nationale pour la sauvegarde du livre et des périodiques. Microphotographie des quotidiens régionaux.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5469) : application de la loi de 1975. Diminution des risques encourus par les femmes. (p. 5470) : constat d'échec. Insuffisance des mesures prises par le Gouvernement pour développer l'information sur la régulation des naissances. Transformation de la conversation précédant et suivant une période de réflexion en une formalité préalable à une résolution déjà prise. Liberté de la femme ; harmonie de la cellule familiale. Pressions exercées sur les parlementaires. (p. 5471) : impossible retour à la loi de 1920.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1** (p. 5525) : débat sur l'avortement dans la région de Bretagne. Se déclare favorable aux amendements (*article additionnel*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et 101 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues concernant : 1) le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi, 2) la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans.

FUZIER (Claude), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2430 : les maisons de la culture (situation de la maison de la culture de la Seine-Saint-Denis) à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 428). – Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, le 15 juin 1979 (p. 1942).

Question n° 2603 : les écoles maternelles. (situation dans les écoles maternelles) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 31 octobre 1979]. (p. 3631). – Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 16 novembre 1979 (p. 4031).

Questions n° 2614 : la médecine (enseignement) (situation de l'UER de Bobigny) à Mme le ministre des universités [JO, Débats 24 novembre 1979]. (p. 4375).

Questions n° 2616 : la radiodiffusion et télévision (télévision : information des consommateurs) à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 29 novembre 1979]. (p. 4575).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Jeunesse, sports et loisirs. – I. – Jeunesse et sports [3 décembre 1979]. (p. 4788) : part dans le budget de l'Etat des crédits du sport. Développement des ressources extrabudgétaires. Recul des crédits accordés à la vie associative. Centres de vacances. Sacrifice des activités sportives scolaires et extra-scolaires. Insuffisance du « franc-élève ». Horaires d'enseignement sportif. Diminution des crédits d'équipement ; leur utilisation par les collectivités locales. Natation scolaire. (p. 4789) : retard dans la création des postes d'éducation physique. Succès olympiques espérés et misère du sport français. Sport et éducation. Importance des organisations et des associations de jeunesse. – **Examen des crédits. – Etat B** (p. 4793) : son amendement n° 267, déposé avec plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 229 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits des services d'animation sportive) : rejeté. (p. 4794) : son amendement n° 266, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits consacrés aux heures supplémentaires) : retiré.

G

GALLEY (Robert), ministre de la coopération (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2428 de M. Jean Cauchon : les relations avec la Haute-Volta [4 mai 1979]. (p. 1139) : effort de la France en faveur de la Haute-Volta. Travaux de la commission de coopération.

Question n° 2429 de M. Jean Cauchon : la situation des Français au Tchad [4 mai 1979]. (p. 1140) : position constante de la France en faveur de la réconciliation nationale. Petit nombre de coopérants actuellement au Tchad. Situation politique difficile.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979]. (p. 4541) : politique gouvernementale de coopération. (p. 4542) : fragilité de la plupart des

Etats d'Afrique. Bourses d'enseignement et structures de formation. Crédits d'investissement. Irréalisme d'une politique de prêts en faveur des pays les moins avancés. Nécessité d'une augmentation générale de la production agricole des pays en voie de développement. Contributions financières ; subventions. Aide aux pays victimes de la guerre. Transition pour les pays nouvellement indépendants comme Djibouti ou les Comores. Aide française en matière de défense. Développement dans la stabilité et la paix. (p. 4543) : crédits consacrés à la coopération militaire. Manœuvres franco-zairoises au Shaba. Risques de guerre civile en Afrique. Intervention des troupes françaises. Besoins urgents dans les pays les plus pauvres, notamment ceux du Sahel. Accords de globalisation. Complémentarité de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale. Contrôle des fonds de coopération multilatérale. Intérêt de la France à la prospérité des Nations du Tiers Monde. Coopérants supplémentaires mis à la disposition de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Gabon. (p. 4544) : exportations françaises en Afrique. Effort d'enseignement en faveur des jeunes français. Développement de la francophonie. Réforme des centres culturels. Utilisation par le Gabon de la station émettrice d'ondes radio de Moyabi. Emissions de Radio-France Internationale. Politique de la France dans l'Océan Indien et à Haïti. (p. 4545) : fondation de l'université de médecine de Téhéran, en coopération avec la France en 1904. — *Etat B* : s'oppose à l'amendement n° 222 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues prévoyant la réduction des crédits du titre IV affectés à l'aide militaire au Zaïre, au Tchad et à la République centrafricaine. **Après l'article 76** (p. 4546) : oppose l'article 42 de la loi organique à l'amendement n° 232 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues relatif à la validation, pour le calcul de leur retraite, des services accomplis à titre d'agent temporaire, auxiliaire ou contractuel par les personnels du ministère de la coopération. S'oppose à l'amendement n° 234 (*article additionnel*) de M. Philippe Machefer et plusieurs de ses collègues demandant l'attribution des crédits des concours financiers en priorité aux Etats étrangers dont le revenu national par tête d'habitant est le plus modeste et à ceux où ce revenu a tendance à diminuer par suite de calamités naturelles.

GAMBOA (Pierre), sénateur de l'Essonne (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979]. (p. 5432).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979]. (p. 5686).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, instituant des **mesures sociales en faveur des travailleurs antillais-guyanais et réunionnais immigrés en France** (n° 206, 1978-1979) [rattachée pour ordre en procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **promouvoir une politique sociale du logement des travailleurs migrants, une gestion démocratique des foyers et un statut des résidents** (n° 207, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à **permettre le regroupement familial des travailleurs immigrés** (n° 401, 1978-1979) [19 juin 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, instituant des **mesures urgentes pour l'amélioration de la situation des personnes âgées** (n° 477, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **donner en cas de légitimation la possibilité à l'enfant majeur de choisir entre le nom du père et le nom de la mère**

(n° 478, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 254 [2 octobre 1979]. (p. 2883) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale : **les hôpitaux (moyens financiers des hôpitaux)**.

Question n° 271 de M. **Jean-Marie Girault : le bilan de la lutte contre la drogue**. - Discutée le 11 décembre 1979. (p. 5296) : Drogue et vie sociale. Progression de la consommation et conséquences sur la santé physique et morale. Drogue et crise de société. (p. 5297) : statistiques sur la progression de la consommation. Finalité de la distinction « drogue dure-drogue douce » : travaux des entretiens de Bichat et du Comité national d'information sur la drogue. Conséquences cliniques de l'usage prolongé du haschich. Organes de presse et apologie de la drogue dite « douce ». « Bénéfices » de la vente annuelle du haschich.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). [3 janvier 1979]. **Article 1.** - *Article L. 351-4 du code du travail* (p. 32) : son amendement n° 63, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 104 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : bénéfice d'un revenu de remplacement pour les « demandeurs d'emploi » ; adopté. (p. 34) : soutient l'amendement n° 65 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire identique à l'amendement n° 48 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement ; réservé. Soutient l'amendement n° 66 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 49 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : majoration du revenu de remplacement pour personne ou enfant à charge ; retiré.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1** (*suite*). - *Article L. 351-6 du code du travail* (p. 69) : soutient l'amendement n° 70 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : bénéfice du revenu de remplacement pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi bénéficiaires d'allocations de L'UNEDIC ; rejeté. Soutient l'amendement n° 71 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : bénéfice pour les jeunes et les femmes à la recherche d'un premier emploi d'une allocation d'aide publique égale à 50 p. 100 du montant du SMIC ; rejeté. (p. 70) : soutient l'amendement n° 72 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, identique à l'amendement n° 21 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant la condition de durée de l'isolement des femmes seules ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 71) : soutient l'amendement n° 73 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, identique à l'amendement n° 57 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant les conditions de possession d'un diplôme de l'enseignement technologique ou de suivi d'un stage de formation professionnelle pour les femmes seules pouvant bénéficier de l'allocation forfaitaire ; irrecevable, aux termes de l'article 40 de la Constitution. *Article L. 351-7* (p. 78) : son amendement n° 75, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 32 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : perte du droit au revenu de remplacement par le refus d'un emploi offert par l'Agence nationale pour l'emploi ; rejeté. *Article L. 351-9* (p. 80) : son amendement n° 78, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la modification du régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce, par accord entre les partenaires sociaux et agrément des pouvoirs publics ; rejeté. *Article L. 351-10* : son amendement n° 79, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 23 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la détermination par décret de la définition d'un travailleur à la recherche d'un emploi, des règles de cumul dans le cadre de l'assurance chômage, des conditions du maintien du droit de bénéficier de la garantie de ressources ; rejeté. **Article 2** (p. 88) : ses amendements d'harmonisation n° 88 et 89, déposés avec

plusieurs de ses collègues ; rejetés. **Article 3 ter.** — *Article L. 351-22* (p. 91) : son amendement n° 92, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 52 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des chantiers de chômage ; réservé puis retiré au profit de l'amendement n° 52. Son amendement n° 93, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 35 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : exercice des opérations de contrôle par des fonctionnaires des services ; rejeté. Caractère néfaste de l'utilisation d'agents vacataires. Son amendement n° 94, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 36 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant l'accès aux renseignements détenus par les administrations sociales et fiscales, par les agents chargés du contrôle ; rejeté. (p. 92) : règles d'usage qui permettent aux administrations d'obtenir les pièces indispensables en vue d'opérer des contrôles. Nécessité de préserver le secret individuel de chacun des administrés. **Article 7.** — *Article L. 833-1* : soutient l'amendement n° 97 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : application des dispositions de la présente loi aux départements d'outre-mer ; rejeté. **Article 8** (p. 95) : soutient l'amendement n° 98 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : suppression de cet article concernant le délai laissé aux partenaires sociaux pour aboutir à un accord et les dispositions prises en cas d'échec ; rejeté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 103) : refus du Parlement de voter dans la précipitation ce projet de loi. Absence de consultation préalable des organisations syndicales. (p. 104) : proposition communiste pour résoudre le chômage. Refus du groupe communiste de voter ce projet de loi qui n'assure pas une véritable ouverture sociale et réalise une accélération du désengagement de l'Etat.

— **Projet de loi relatif aux hautes rémunérations** (n° 312, 1978-1979) [6 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1757) : politique gouvernementale, ces deux dernières années, de limitation et réduction du pouvoir d'achat de la grande masse des Français. Inefficacité des mesures prises. Phénomène général de rejet de l'austérité. Inégalités de salaires en France. Nécessaire revalorisation substantielle du SMIC. **Après l'article unique** (p. 1759) : son amendement n° 1 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : perte de leur qualité de salarié pour les dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à un million de francs ; rejeté. Son amendement n° 2 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues ; intégration dans le bénéfice des sociétés des rémunérations directes ou indirectes les plus importantes de l'entreprise ; rejeté.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [18 octobre 1979]. — **Discussion générale**. (p. 3353) : profonde émotion manifestée par les associations et les émigrés à l'annonce du texte en discussion. Donne lecture d'une lettre de Monseigneur Herbulot, évêque de Corbeil-Essonne sur l'indignité de ce texte. (p. 3354) : pourcentage de travailleurs immigrés parmi les ouvriers. Politique gouvernementale facilitant la constitution de ghettos surpeuplés. Inexistence d'un enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire du pays d'origine, contrairement à l'acte final de la conférence d'Helsinki. Différence de salaires à qualification égale. Durée et conditions de travail : accidents ; maladies professionnelles. Absence de formation professionnelle au bénéfice des immigrés. Politique gouvernementale d'abandon du logement social. Réduction de la contribution patronale au logement des immigrés dans la loi des finances rectificative pour 1978. (p. 3355) : montant des prestations sociales soustraites aux travailleurs immigrés. Détérioration de la condition des femmes immigrées. Remise en cause du droit à la vie familiale et du droit au travail pour le conjoint et les enfants. Proposition de loi-cadre, déposée par le groupe communiste, en faveur des familles d'immigrés.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. — **Discussion générale**. (p. 3469) : opposition de toutes les professions de santé, des conseils d'administration, des hôpitaux, des élus locaux et des usagers au plan gouvernemental du 25 juillet suspendant l'engagement d'investissements nouveaux sans réalisation d'économies permettant de couvrir les frais de fonctionnement ainsi engendrés. (p. 3470) : propagande gouverne-

mentale pour faire accepter des mesures contraires à l'intérêt national. Objectif des dispositions en discussion : réduction du nombre des lits. Rapport de l'OCDE, de juillet 1977. « Dépenses publiques de santé ». Donne lecture de la position d'un professeur de médecine de renommée mondiale. (p. 3471) : situation hospitalière dans les autres pays industrialisés. Bénéfices réalisés par les industries pharmaceutiques ; coût de certains équipements livrés aux hôpitaux par les sociétés multinationales. Grave infection hospitalière apparue dans les hôpitaux de Baudelocque, de la Pitié et Tenon. Risques de « l'hospitalo-centrisme ». Nécessaire annulation des dernières mesures gouvernementales. Utilité d'une politique nationale pour démocratiser la santé. Lutte contre les gaspillages. Difficultés relatives à la santé à La Réunion, dans les départements et territoires d'outre-mer en général. (p. 3474) : demandes de budget supplémentaire présentées par certains établissements. **Avant l'article 1 A.** — *Article 3 de la loi du 31 décembre 1970* (p. 3474) : son amendement n° 5 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : définition des objectifs des établissements hospitaliers par l'assemblée régionale ; rejeté. — **Avant l'article 2.** — *Article 20 de la loi de 1970* (p. 3476) : son amendement n° 6 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : approbation du conseil d'administration pour la nomination du directeur d'hôpital ; rejeté. *Avant l'article 22 de la loi de 1970* (p. 3477) : son amendement n° 7 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : définition des besoins en personnels et en équipements, dans chaque service, par l'ensemble des intéressés ; rejeté. *Article 22 de la loi de 1970* son amendement n° 8 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : approbation de l'assemblée locale sur les décisions des conseils d'administration d'établissements hospitaliers ; rejeté. **Article 2.** — *Article 22-1 de la loi de 1970* (p. 3478) : son amendement n° 9, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 15 de M. Jacques Bialski, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la possibilité pour le ministre de demander ou de décider lui-même la création ou la suppression de services, de lits d'hospitalisation ou d'équipements en matériels lourds ; rejeté. **Article 4.** — *Articles 34 et 37 de la loi de 1970* (p. 3483) : son amendement n° 11, déposé avec plusieurs de ses collègues : consultation des parlementaires en matière de planification et d'équipement ; rejeté. **Article 9** (p. 3484) : son amendement n° 13, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant les pouvoirs de contrôle des agents du ministère de la santé dans les établissements sanitaires et sociaux ; rejeté. **Article 10.** — *Article 44 de la loi de 1970* (p. 3485) : son amendement n° 14, déposé avec plusieurs de ses collègues : modification de la composition des commissions nationale et régionales, déterminée par voie législative ; rejeté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3486) : opposition des travailleurs manuels et intellectuels concernés aux dispositions du texte gouvernemental. Vote défavorable du groupe communiste.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 1 bis** (p. 4227) : son amendement n° 103, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant le vote du Parlement sur l'évolution des recettes et des dépenses sociales ; rejeté. Souhait du Gouvernement d'obtenir une caution pour sa politique sociale d'austérité. (p. 4228) : circulaire du 25 juillet 1979 et couverture d'hospitalisation.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 7** (p. 4314) : son amendement n° 145 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour le pain, les produits laitiers, les fruits, les légumes, les produits pharmaceutiques ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal ; rejeté. (p. 4316) : son amendement n° 147 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : application du taux moyen de la taxe sur la valeur ajoutée pour les véhicules achetés pour des handicapés ; réintégration dans le bénéfice imposable des provisions pour risques afférents au crédit à moyen terme résultant d'opérations faites à l'étranger ; rejeté.

Deuxième partie :

Travail et santé. — III. — **Santé et Sécurité sociale** [1]§ décembre 1979]. (p. 4738) : Importance politique, économique et sociale de la Sécurité sociale. Mise en cause de la Sécurité sociale par le Gouvernement. Plafonnement du financement de la Sécurité sociale par les entreprises au détriment des assurés. Globalisation des crédits. Etatisation de la protection sociale et perte d'autonomie des conseils d'administration et des collectivités locales. Charges sociales et compétitivité des entreprises. (p. 4739) : Dépenses

sociales et niveau de la production intérieure brute ; la faiblesse de la consommation médicale des ménages. Déficit de la Sécurité sociale et évolution démographique. Droit à la santé pour tous. Politique économique et déficit de la Sécurité sociale. Qualité de l'appareil hospitalier et conséquences de la politique d'austérité. Nécessité de rééquilibrer les charges supportées par les salariés et les entreprises. Gratuité des soins pour certaines catégories. Remboursement de l'interruption volontaire de grossesse. Création de centres de santé locaux. Meilleure gestion des fonds publics et politique sociale. Obtention de budgets supplémentaires pour de nombreux hôpitaux. Démocratisation des structures de santé. (p. 4757) : progression des dépenses de santé et inflation.

— **Projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés** (n° 59, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Discussion générale.** (p. 5355) : objectif du Gouvernement : déconnexion des agences nationales pour l'emploi de la couverture sociale des demandeurs d'emploi ; réduction de la couverture sociale d'un certain nombre de chômeurs ; préparation d'un transfert de charges en direction des collectivités locales, par le truchement de l'aide sociale. Pressions pour minimiser le nombre des chômeurs. Normes établies par le Bureau international du Travail. Insuffisante formation professionnelle des jeunes et des femmes. Coût de l'assurance personnelle. Perte de droits pour l'assurance vieillesse. (p. 5356) : politique gouvernementale de recherche du profit maximum pour les sociétés multinationales. Vote défavorable du groupe communiste sur le texte en discussion. (p. 5358) : situation réelle de la France ; données du Bureau international du Travail sur le nombre des chômeurs. **Article 1** — *Article L. 253 du code de la Sécurité sociale* : son amendement n° 1 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article qui étend de trois à douze mois le délai pendant lequel un assuré continue à bénéficier des prestations des assurances-maladies, maternité et décès lorsqu'il cesse d'être assujéti à l'assurance obligatoire ; rejeté. **Article 2**. — *Article L. 242-4* (p. 5360) : son amendement n° 2 déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour les personnes à la recherche d'un premier emploi, jusqu'à l'âge de 22 ans, de bénéficier de prestations en nature de l'assurance-maladie et de l'assurance-maternité du régime général, à condition d'être inscrites comme demandeurs d'emplois ; rejeté. **Article 3**. — *Article L. 342* (p. 5361) : son amendement n° 3 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif aux périodes prises en considération en vue de l'ouverture du droit à pension ; réservé, devient sans objet. **Article 6**. — *Article L. 285 du code de la Sécurité sociale ; article 3 de la loi du 2 juillet 1975 relative à la situation des détenus et de leur famille au regard des assurances-maladie et maternité ; article 3 de la loi du 4 juillet 1975* (p. 5365) : son amendement n° 5 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article qui a pour objet de déconnecter « l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi et l'assujétissement à la Sécurité sociale » ; rejeté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A**. — *Article 41 du code de la famille* (p. 5494) : se déclare partiellement favorable à l'amendement n° 163 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly prévoyant l'ouverture, sans formalités, des maisons maternelles aux femmes enceintes. **Article 1^{er} A**. — *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5503) : interruption volontaire de grossesse et égalité des hommes et des femmes. Se déclare défavorable à l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques. **Après l'article 1 A** (p. 5509) : soutient l'amendement n° 65 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : rôle des moyens audio-visuels dans la diffusion de l'information sexuelle et contraceptive ; rejeté. (p. 5510) : contradictions entre le refus d'une éducation sexuelle et la conception de l'avortement comme acte ultime. **Article 1^{er} B**. — *Article 13 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5516) : son amendement n° 69 déposé avec plusieurs de ses collègues : contraception et formation des médecins et des personnels médicaux et sanitaires par l'enseignement public ; rejeté. **Après l'article 1 quatuordecies** (p. 5528) : son amendement n° 96 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en charge en totalité des frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'interruption volontaire de grossesse et augmentation des cotisations employeurs du secteur privé ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Après l'article 1**. — *Article L. 162-1 du code de la santé publique* (p. 5539) : critères du choix de l'avortement entre dix et douze semaines.

Suite de la discussion [16 décembre 1979] **Article 1 bis** (p. 5558) : déclare que le groupe communiste votera l'amendement n° 150 de M. Jean Mézard concernant l'obligation d'information par le médecin ; la remise d'un dossier-guide sur l'IVG diffusé par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales, mais qu'il ne votera pas, sur cet amendement, le sous-amendement n° 139 de M. Lionel de Tinguy sur le contenu du dossier-guide ; le rappel du principe du respect de la vie et du droit à l'interruption volontaire de grossesse pour situation de détresse. **Article 1 sexies**. — *Article L. 162-4 du code de la santé publique* (p. 5566) : sur l'amendement n° 154 de M. Jean Mézard sur le déroulement de l'entretien social préalable à l'interruption volontaire de grossesse, se déclare défavorable à l'amendement n° 175 de M. Etienne Dailly concernant les problèmes de la maternité et de l'accueil de l'enfant. **Après l'article 1 quatuordecies**. — *Article L. 162-9 de ce code* (p. 5585) : soutient l'amendement n° 93 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, sur le rôle d'étude et d'information sur la sexualité des établissements pratiquant l'IVG. *Article L. 162-11 de ce code* (p. 5586) : soutient l'amendement n° 92 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire sur la suppression des dispositions de cet article exigeant une condition de résidence pour l'IVG d'une femme étrangère. *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5588) : soutient l'amendement n° 94 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire relatif à la suppression des dispositions de cet article prévoyant l'inscription d'un des médecins pratiquant une IVG pour motif thérapeutique sur une liste d'experts auprès des tribunaux. (p. 5591) : nombreux dossiers en instance dans les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). Proposition de suppression de la TVA sur le prix des véhicules destinés aux handicapés. *Article L. 647 de ce code* (p. 5591) : soutient l'amendement n° 95 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la suppression des dispositions de cet article sanctionnant toute propagande en faveur de l'IVG. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5597) : lutte des femmes pour l'égalité ; débat sur la loi relative à l'IVG au Sénat. Obstacles juridiques et arguments déployés par ceux qui veulent freiner la promotion de la femme. Entrave à l'application de la loi ; difficultés pour les femmes de condition modeste à avorter. Refus d'une information sur la contraception et les problèmes de la sexualité. Politique d'austérité à l'encontre du système hospitalier. Absence de remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale. Lacunes mais importance du texte sur l'IVG. (p. 5598) : vote favorable du groupe communiste.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Question préalable** (p. 5655) : sa mention n° 22 déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à opposer la question préalable : décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion ; rejetée. (p. 5656) : concrétisation de la Sécurité sociale en 1946 sous l'égide du Général de Gaulle et d'Ambroise Croizat, ministre communiste. **Article 1**. — *Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967* (p. 5658) : son amendement n° 23 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Hector Viron, cosignataire : suppression de cet article qui institue comme ressource des assurances maladie-maternité-invalidité-décès une cotisation sur les pensions et allocations de retraite, dans le cadre du régime général de Sécurité sociale ; rejeté.

Suite de la discussion [18 décembre 1979]. **Article 1** — *Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967* (p. 5673) : son amendement n° 24, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Hector Viron cosignataire : exonération des cotisations d'assurance maladie pour les retraités et préretraités aux ressources inférieures au SMIC ; retiré. Son amendement n° 25, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Hector Viron cosignataire : pensions de retraite et exonération de bonification pour charge de famille ; retiré. **Article 4 bis** (p. 5676) : son amendement de cet article prévoyant un plafonnement de la cotisation « employeur » ; rejeté. **Article 5**. — *Article 1031 du code rural* : son amendement n° 30, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Hector Viron cosignataire : suppression des dispositions de cet article prévoyant un plafonnement de la cotisation « employeur » ; rejeté. **Article 25**. — *Article L. 404 du code de la Sécurité sociale* (p. 5683) : son amendement n° 36 déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 18 de M. Jean Béranger : suppression de cet article donnant droit de saisine des juridictions ordinales aux médecins-conseils placés sous l'autorité de la Caisse nationale ; rejeté.

GARCIA (Jean), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159) ; secrétaire de la délégation.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instaurer un statut démocratique du soldat et du marin (n° 218, 1978-1979). [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au remboursement des listes ayant obtenu moins de 5 pour 100 des voix à l'élection du 10 juin 1979 des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes (n° 31, 1979-1980) [24 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176, de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi.

— Discutées le 11 avril 1979 (p. 722) : provocations policières pendant la manifestation des travailleurs de la sidérurgie, le 23 mars 1979. Progression du chômage en région parisienne. Evolution des emplois industriels et administratifs. Résultat de la politique dite de décentralisation. Industries de pointe abandonnées à l'étranger. Situation de la petite et moyenne industrie. Tutelle étrangère, en particulier américaine et ouest-allemande. Propositions du parti communiste français.

Question n° 186 [2 avril 1979] (p. 484) à M. le Premier ministre : la Communauté économique européenne (CEE) (sauvegarde des régions françaises dans la Communauté européenne élargie). — Discutée le 15 mai 1979 (p. 1240) : aggravation de la situation économique de ces régions ; le « rapport 630 » de la Commission européenne. Menaces sur les productions agricoles. Concurrence de l'armement de pêche espagnol. Aggravation de la situation des industries de main-d'œuvre ; les différences de conditions sociales et salariales à travers l'Europe. Accentuation des déséquilibres régionaux ; les exemples de l'Alsace, de la Lorraine et du Nord. (p. 1241) : situation du Languedoc-Roussillon. Décentralisation et déclin de la région Ile-de-France ; le départ de ses industries de pointe vers l'étranger. Suppression d'emplois administratifs en région parisienne. Inefficacité des garanties et périodes de transition proposées, l'exemple du revenu agricole et de l'harmonisation des réglementations des productions viticoles françaises et italiennes. Opposition à l'élargissement de la Communauté économique européenne, la multinationalisation de l'économie française. Elargissement et instauration d'une supranationalité. Régionalisme et construction de l'Europe. (p. 1242) : nécessité de donner aux régions les moyens de leur développement. Défense de la souveraineté nationale et de l'intérêt des travailleurs. (p. 1251) : politique de l'élargissement de la Communauté et soutien aux démocraties de l'Europe du sud ; la mansuétude du Gouvernement français pour les anciennes dictatures.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. — Discussion générale (p. 2252) :

position des Françaises et des Français contre la menace de supranationalité. Estime nécessaire de mettre fin à la pratique qui consiste, pour les ministres français, à participer au Conseil des Ministres de la CEE sans consultation préalable dans leur propre pays. Vote favorable du groupe communiste sur toute démarche tendant à assurer au Parlement français le contrôle sur l'ensemble des orientations communautaires. Vote défavorable du groupe communiste sur l'amendement de la commission des lois tendant à supprimer l'article unique du texte en discussion.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — Suite de la discussion [13 novembre 1979]. Avant l'article 51 (p. 3869) : son amendement n° 11-189 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : participation des communes aux organismes traitant des problèmes d'emplois ou de planification économique et la consultation du conseil municipal sur les problèmes de l'emploi de la commune ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4566) : état de pauvreté absolue de 800 millions d'êtres humains et rôle de la France. Cas du Cambodge et nécessité de reconnaissance de la République populaire du Cambodge par la France. (p. 4567) : coût financier de la course aux armements. Plaidoyer en faveur du renforcement du potentiel militaire européen : les décisions de l'OTAN concernant les *Pershing 2* et les missiles de croisière *Cruise* Propositions communistes à l'occasion de la semaine du désarmement décidée par l'ONU. Conférence du désarmement en Europe. Désarmement et débats parlementaires. Refus des blocs et principe de l'indépendance nationale ; le cas de la communauté économique européenne. Inconvénients de l'élargissement de la communauté. Prix du pétrole et effondrement du système colonial. Soutien au peuple d'Iran et au Front Polisario. Conférence des pays non alignés à Cuba, de l'organisation de l'unité africaine à Monrovia et de l'organisation des Etats américains au Mexique. Convention de Lomé. Proche-Orient et reconnaissance officielle de l'OLP.

Défense [29 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — Article 29 (p. 4624) : soutient l'amendement n° 224 de Mme Roland Perlican et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la suppression des mesures nouvelles affectées à la justice militaire. Article 30 (p. 4625) : son amendement n° 228, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (réduction indicative concernant le service de documentation extérieure et de contre-espionnage) ; rejeté. (p. 4626) ; son amendement n° 226, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits de paiement du titre V (réduction indicative des crédits affectés à la mise sur pied de la trente-et-unième demi-brigade) ; rejeté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980).** — Suite de la discussion [15 décembre 1979]. Avant l'article 1 (p. 5526) ; nécessité de crédits suffisants pour l'application de la loi sur l'avortement se déclare défavorable aux amendements (*article additionnel*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et 101 de M. Michel Labèguerie et plusieurs de ses collègues concernant 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi. 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979].** — Discussion générale (p. 5755) : conséquences pour la France de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal. Concurrence des produits agricoles grecs. Sociétés multinationales. Investissements de Pechiney-Ugine-Kuhlman (PUK) en Grèce. Europe des monopoles. Incidence de l'élargissement de la Communauté économique européenne sur son budget. Institutions européennes. Règle de l'unanimité. OTAN. (p. 5756) : course aux armements. Fusées américaines en Europe. Entraves à la liberté en Grèce. Rapport de M. *Edgard Pisani*. Position du parti socialiste sur l'élargissement du Marché commun. (p. 5760) : refus des communistes face à l'Europe des monopoles. Activités de la société Pechiney-Ugine-Kuhlman en Grèce.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants (n° 146, 1979-**

1980) [28 décembre 1979]. **Avant l'article unique** (p. 5893) : soutient l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant une exonération de la TVA sur les produits de première nécessité ; institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. (p. 5893, 5894) : soutient l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues demandant l'institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques.

GARGAR (Marcel), sénateur de la Guadeloupe (Apparenté au groupe C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargé de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979]. (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979]. (p. 5601).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979]. (p. 5686).

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **appliquer dans les DOM et TOM les dispositions de la loi n° 7932 du 16 janvier 1979 relative à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 34, 1979-1980). [25 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 291 [23 octobre 1979]. (p. 3416) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (département et territoires d'Outre-Mer) : les **départements d'Outre-Mer (DOM) (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer)**. Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979. (p. 3678) : situation économique, sociale et politique dramatique dans les DOM-TOM. Cyclones et retards structurels. Aggravation de la fiscalité. Marginalisation et sous-équipement. Tension sociale et mécontentement. Autoritarisme gouvernemental et démantèlement de l'industrie sucrière. Intégration forcée de la Guadeloupe dans le marché européen. (p. 3679) : achat de sucre par la CEE aux pays ACP. Non-application de la loi de janvier 1979 relative à l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi. Restructuration et fermeture d'unités sucrières. Manifestation des travailleurs guadeloupéens. Importance du chômage. Industrie du tourisme et profits retirés par l'économie locale. Création de sociétés d'économie mixte sucrières. Développement et diversification de l'industrie sucrière. Résistance à l'expatriation des jeunes Antillais. Suppression de l'indemnité de vie chère et d'abattements fiscaux. Ecart entre le coût de la vie outre-mer et en métropole. Recul du Gouvernement après les réactions de la fonction publique et le secteur privé. (p. 3680) : litiges des médecins avec la caisse parisienne de retraite médicale. Racisme à l'égard des Dominicains habitant la Guadeloupe. Impérialisme français et indépendance de la Dominique. Rôle de Cuba dans les Caraïbes. Surtaxe sur les produits à base d'alcool fabriqués en Guadeloupe et entrant en France. Rapport de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les discriminations législatives vis-à-vis des DOM. Cite les exemples de cette discrimination dans le domaine économique social, agricole. Détournement par le Gouvernement des moyens communautaires. Recherche d'une association et non intégration des DOM-TOM ; le festival Carifesta en juillet 1979. (p. 3681) : existence d'une communauté des Caraïbes. Demande de change-

ment du statut politico-administratif. Guyane et immigration sud-asiatique. Droit à l'autodétermination. Caractère artificiel de l'économie guadeloupéenne et martiniquaise.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Article 7.** – *Article L. 833-1 du code du travail* (p. 92) : son amendement n° 97, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : application des dispositions de la présente loi aux départements d'Outre-Mer : rejeté.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [23 mai 1979]. – **Discussion générale** (p. 1453) : demandes des collectivités locales sur la décentralisation et l'attribution de ressources supplémentaires. (p. 1454) : importance pour les budgets communaux de l'indemnité de logement des instituteurs. Transfert de compétence en matière de santé scolaire. Actualisation de la dotation globale d'équipement. Information et comités de quartiers. Transfert des compétences étatiques les plus gênantes aux collectivités locales ; la délivrance du permis de construire, les bourses, les transports scolaires et l'équipement sportif. Inquiétude des départements d'Outre-Mer et contenu du projet : le cas de la Guadeloupe.

– **Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique.** – *Deuxième lecture* (n° 387, 1978-1979). [22 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2147) : n'ayant pas l'assurance que l'éradication de la variole est totale, le groupe communiste s'abstiendra lors du vote sur le texte en discussion.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 78-13 du 4 janvier 1978 relative aux procédures d'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat dans le paiement de certaines créances de petites ou moyennes entreprises** (n° 368, 1978-1979). [22 juin 1979]. **Après l'article unique** (p. 2148) : soutient l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : délais de mandatement dans le cas de marchés de travaux publics financés par l'octroi d'une subvention spécifique d'équipement : rejeté.

– **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979). [27 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2296) : politique gouvernementale et directives impératives de la Communauté économique européenne. Absence d'intérêt pour les départements d'Outre-Mer et notamment la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Refus gouvernemental de doter le centre hospitalier de Pointe-à-Pitre-Abymes d'un centre hospitalier universitaire. Nécessaire implantation d'un enseignement médical aux Antilles. Efforts faits depuis quelques années par le biais de l'internat aux Antilles-Guyane pour une structure d'internes qualifiés. Impossibilité pour les internes des Antilles de faire un certificat d'études spécialisées. (p. 2297) : recours des services chirurgicaux à l'assistance militaire. Réforme du troisième cycle des études médicales : résidents et internes. **Après l'article 5** (p. 2318) : son amendement n° 33 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : dispositions dérogeant pour permettre l'application des nouvelles dispositions aux départements et territoires d'outre-mer : adopté.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Avant l'article 1^{er} (suite).** – *Article L. 262-7 et L. 262-8 du code des communes* (p. 3832) : son amendement n° VII-154 (*article additionnel*) précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : uniformisation de la subvention annuelle versée dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ; majoration de cette subvention ; retiré.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Article 77** (p. 3911) : son amendement n° 11-204, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : financement de l'Etat pour les services départementaux de lutte contre la lèpre ; composition du bénéfice imposable des sociétés et suppression de l'attribution gratuite de titres ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). **Suite de la discussion des articles de la première partie** [23 novembre 1979]. **Article 25** (p. 4371) : son amendement n° 172.

déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Anicet le Pors, cosignataire : suppression de la ligne fixant les dépenses nettes du budget général (réduction indicative concernant le chômage dans les départements d'Outre-Mer) ; rejeté.

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979]. (p. 4399) : caractéristiques du budget : austérité, désindustrialisation, chômage accru, mainmise des monopoles multinationaux, inflation et inégalités. (p. 4400) : recueil consacré aux quatre vieilles colonies de la France : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion « *Danseuses de la France* ». Comparaison avec le produit national brut de la Caraïbe. Besoins de rattrapage de ces pays sous-développés. Esclavage et exploitation colonialiste français. Suppression de crédits affectés au fonds de chômage des DOM. Atteinte portée au pouvoir d'achat du fonctionnaire en service dans ces départements. Privilèges accordés aux départements-régions de la Martinique au détriment de la région Guadeloupe. Transferts de l'informatique de la Guadeloupe à la Martinique. Interdiction de projection de films déjà diffusés dans toute la France. Refus de visas à la formation culturelle du Sénégal qui voulait participer aux manifestations de jumelage Thiès-Cayenne. Politique malthusienne, sélective et discriminatoire de la Communauté économique européenne. Droit des colonies à l'autodétermination. (p. 4401) : groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. **Article 77.** - *Article 3-1 a de la loi du 31 décembre 1974* (p. 4409) : opposition du groupe communiste à l'amendement n° 201 de MM. Maurice Blin et René Jager, soutenu par ce dernier, concernant le rétablissement de cet article relatif à la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance pour garantie contre les calamités agricoles.

Services du Premier ministre. - I. - Services généraux : information [26 novembre 1979]. (p. 4439) : prix des quotidiens arrivant dans les départements d'Outre-Mer et à la Guadeloupe en particulier. Non-diffusion du film « Racines » par FR3 à la Guadeloupe.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74 1979-1980). - *Suite de la discussion* [16 décembre 1979]. **Avant l'article 1 quatuordecies.** - *Article L. 162-8 du code de la santé publique* (p. 5580) : son amendement n° 90 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : clause de conscience et application de la loi par un établissement d'hospitalisation publique ; retiré. **Après l'article 3** (p. 5593) : son amendement n° 99 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : application de la présente loi dans les départements et territoires d'Outre-Mer ; rejeté.

GAUTIER (Lucien), sénateur du Maine-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Défense.** - **Section Gendarmerie** (n° 53, tome V, 1979-1980). [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979]. - Rapporteur pour avis (section gendarmerie) (p. 4605) : stagnation des crédits de paiement du budget de la gendarmerie. Augmentation des effectifs pour les différentes catégories de personnel. Appel aux appelés du contingent et aux personnels féminins. Bénéfice de l'augmentation des effectifs aux brigades départementales. Travail et composition souhaitable de ces brigades. Unités de recherches à la disposition de la justice. Pelotons de gendarmerie chargés de la surveillance du réseau routier. Sécurité publique et gendarmerie mobile. Capacité du centre de perfectionnement de Saint-Astier. Achèvement de la rénovation des télécommunications. Caractère satisfaisant du parc

automobile. Problème pour le renouvellement des blindés de la gendarmerie mobile. Poursuite du plan d'automatisation du « service et emploi » et « gestion ». (p. 4606) : question des casernements et attribution des crédits HLM. Insuffisance de la constitution de stocks de mobilisation. Efforts de la gendarmerie pour la formation de ses personnels. Carence en matière d'assistantes sociales. Demande l'adoption des crédits de la section gendarmerie.

GENTON (Jacques), sénateur du Cher (CNIP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979]. (p. 3159) ; président de la délégation.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, concernant la **garantie du droit au travail et la protection de la deuxième carrière des militaires retraités** (n° 253, 1978-1979) [2 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le **statut général des militaires** fixé par la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 modifiée par la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975, et **autorisant la participation des retraités militaires aux comités régionaux** (n° 254, 1978-1979) [2 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 171, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la **convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements**, signée à Paris le 23 février 1978 (n° 284, 1978-1979) [19 avril 1979].

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées en application de l'article 22, premier alinéa du règlement, sur l'**exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire pour les années 1977-1982** (n° 35, 1979-1980). [30 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Défense.** - **Section commune** (n° 53, tome IV, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 245 de M. Michel d'Aillières, n° 247 de M. Jacques Chaumont et n° 257 de M. Serge Boucheny. - Discutées le 23 octobre 1979, (p. 3444) : examen prochain de la loi de programmation militaire. Coopération européenne. Doctrine stratégique et doctrine d'emploi de l'armement des Etats-Unis. Demande au ministre de la défense de réserver les éléments du débat à la discussion de la loi de programmation militaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements**, signée à Paris le 23 février 1978. (n° 171, 1978-1979) [26 avril 1979]. - Rapporteur. **Discussion générale** (p. 989) : conventions passées pour le développement des relations économiques avec les pays du Proche-Orient. Garantie du Trésor français en faveur des investissements français dans des pays situés en dehors de la zone franc. Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface). Echanges commerciaux franco-jordanien. Conséquences de la réalisation du plan quinquennal jordanien de développement. Entreprises françaises représentées en Jordanie. Principales dispositions de la Convention.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** — *Article L. 235 - 7 du code des communes* (p. 2012) : difficulté des élus locaux dans les communes rurales ; estime que les problèmes particuliers qui se posent aux maires, ni fonctionnaires ni salariés n'ont pas été réglés.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes (n° 363, 1978-1979)** [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2253) : contrôle du travail de l'assemblée parlementaire européenne. (p. 2254) : création de la coutume constitutionnelle. Caractère indispensable de l'information du Parlement. Association de celui-ci à la vie de la Communauté européenne. **Article unique.** — *Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance de 1958* (p. 2258) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcihacy, soutenu par M. Etienne Dailly, concernant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire pour les Communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que non fonctionnement.

— **Rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** [8 novembre 1979]. — Au nom de la commission des finances. — **Discussion** (p. 3778) : efforts accomplis pour la mise en œuvre de la loi de programmation. Evaluation des données internationales : risques plutôt que menaces. Instabilité en dehors de l'Europe. Enigmatique réaction de la Chine. Evolution des armements stratégiques des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique. Installation de fusées américaines sur le territoire des pays membres de l'OTAN. (p. 3779) : préoccupation des Européens sur le degré de confiance qu'ils peuvent accorder à la garantie américaine. Vulnérabilité économique des pays socialistes. Détente dans les relations Est/Ouest. Accords de limitation d'armements stratégiques. Salt II. Absence de progrès réels modifiant les conditions de la sécurité de la France. Nécessaire poursuite de la construction européenne. Réflexions sur la solidarité européenne figurant dans le « livre blanc sur la défense » publié en 1972. (p. 3780) : utilité d'une politique de coopération franche et loyale avec les anciennes colonies. Efforts accomplis dans ce domaine par la Communauté économique européenne. Evaluation du budget de la défense en pourcentage de budget général ou par rapport au produit intérieur brut marchand. Effort particulier fait pour la marine. Retards subis par les programmes concernant l'armée de terre et l'armée de l'air. Augmentation des crédits d'études et de recherche. Capacité nucléaire de la France ; commissariat à l'énergie atomique. Miniaturisation et allègement des têtes nucléaires. (p. 3781) : poursuite du programme de construction des réacteurs de propulsion navale. Rapport du bureau du groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales. Investissements dans la marine. Effort nécessaire pour les sous-marins nucléaires d'attaque et les petits bâtiments. Réorganisation de l'armée de terre. Insuffisances constatées dans le secteur des infrastructures et dans la réalisation des programmes considérés comme non majeurs. Valorisation des capacités opérationnelles de l'armée de terre. (p. 3782) : volonté de maintenir, les études et recherches à un haut niveau, particulièrement dans le domaine des armements nucléaires. Risques créés par la démobilisation psychologique du peuple français.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4500) : nécessité de proposer, parallèlement au projet de loi d'orientation, une loi de programme prévoyant les moyens financiers d'encouragement indispensables pour atteindre les objectifs ; position des organisations agricoles. Diminution régulière des crédits d'équipement. (p. 4501) : compétitivité de l'agriculture par l'adaptation des produits aux besoins des consommateurs, par leur qualité et leur loyauté marchande. Approvisionnement d'énergie par la valorisation des ressources procurées par la bio masse. Inflexion notable des dépenses de « constat du passé » ; préparation de l'avenir. Aménagement du territoire ; nécessité de résultats plus concrets. Estime que l'attention doit être portée sur les équipements de première nécessité, l'amélioration des conditions de vie et l'animation contribuant à la stabilisation de la population rurale. Crédits consacrés à l'électrification rurale. Dotation du Fonds national des adductions d'eau. Besoins de la voirie et de l'habitat en

milieu rural. Difficile maintien d'un artisanat et d'un commerce rural de qualité. Conséquences de l'exode agricole. Montant de l'indemnité viagère de départ ; discipline qui doit être imposée aux constructions en milieu rural ; mesures prises pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs. Statut de co-responsabilité des époux agriculteurs ; inégalité qui frappe les agriculteurs au plan de l'aide à domicile. Organisation des loisirs et épanouissement culturel. Propositions de la Fédération nationale des foyers ruraux. (p. 4502) : nouvelles dispositions prises par le Gouvernement pour l'aménagement de l'espace rural : création du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Etude menée sur l'implantation systématique d'usines dans les campagnes. Impératifs de rapidité dans l'instruction des dossiers ; amélioration de la connaissance des zones. Politique agricole commune ; règlement ovin. Importation de moutons en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Australie en Grande-Bretagne. Situation du secteur laitier. Surveillance renforcée des dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) au titre de la garantie. Votes émis par l'Assemblée parlementaire européenne sur la question du secteur laitier. Entrée dans la Communauté de produits concurrents des protéines laitières et des matières grasses butyriques. Augmentation des rendements des troupeaux allaitant. (p. 4503) : taxe de co-responsabilité sur le lait ; nécessaire ralentissement de l'excessive reconversion de la viande vers le lait. Evolution de l'agriculture communautaire depuis 1958. Position de la Grande-Bretagne qui demande la diminution de sa contribution normale au budget communautaire.

Affaires étrangères [28 novembre 1979]. (p. 4563) : caractère pluridisciplinaire de ce budget. Rappelle les travaux de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Excédents structurels et diminution des dépenses de soutien des marchés agricoles. Perfectibilité de la politique agricole commune (PAC). Soutien par les prix et rente de situation pour les gros producteurs. Sécurité des approvisionnements de la Communauté. Renforcement de la politique de co-responsabilité dans le secteur laitier ; le relèvement de la taxe de co-responsabilité. Adaptation et maintien des principes permanents de la PAC. (p. 4564) : ressources propres de la Communauté et épuisement probable pour 1981 ; les économies budgétaires. Adaptation des crédits votés aux besoins réels : le fonds européen des économies régionales et le fonds social européen. Moyens de financement extrabudgétaires ; les emprunts communautaires. Débudgétisation d'une partie du fonds européen de développement (FED). Nécessité pour la communauté de se doter de nouvelles ressources propres ; le cas du déplaçonnement partiel de la T.V.A. Moyens financiers et politiques communautaires. Appréciation réaliste de la contribution britannique au budget communautaire ; l'assouplissement conditionnel et partiel du mécanisme correcteur. Principe du maintien de la contribution britannique. Relations commerciales entre la CEE et le Royaume Uni. (p. 4565) inquiétudes devant l'état permanent de renégociation de la Communauté.

Défense [29 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4601) : ventilation et proportion des dépenses affectées à la section commune. (p. 4602) : taux d'accroissement de l'ensemble des crédits de paiement de la section commune. Budget de la défense et loi de programmation. Pourcentage d'augmentation des crédits de paiement et des autorisations de programme. Service de santé des armées et avenir du corps des vétérinaires biologistes. Effectif des officiers du corps technique et administratif du service de santé. Diminution du contingent de départ. Situation de l'effectif des infirmières et des aides-soignantes ; la nécessité d'un statut. Sur-effectif des classes de « médecins du contingent ». Infrastructure et programmes de construction immobilière. (p. 4603) : action du service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA). Qualité du travail fourni par ce service. Information de l'opinion publique en matière de défense ; le rôle des élus locaux. Importance des crédits attribués à la délégation générale pour l'armement (DGA) ; les crédits du chapitre « recherches et développements ». Statut des ingénieurs des études techniques de l'armement. Revendications des ouvriers des établissements militaires et des arsenaux ; le rétablissement des décrets de 1951 et de 1967. Evolution des salaires et demande d'une suppression de la référence à l'indice des prix à la consommation de l'INSEE. Maintien de la capacité nucléaire stratégique de la France. Achèvement du programme Pluton et diminution des autorisations de programme pour l'armement nucléaire tactique. Augmentation des crédits du chapitre « études spéciales atome ». (p. 4604) : centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Condition militaire et amélioration de « l'environnement des hommes ». Groupes d'études des problèmes des retraités militaires. Poursuite du

remodelage des échelles de solde. Mesures à prendre en faveur des veuves titulaires d'une allocation annuelle, des sergents-majors et des retraités militaires à la recherche d'un emploi. Situation particulière du retraité militaire exerçant une activité civile. (p. 4605) : avis favorable à l'adoption des crédits de la section commune. — **Examen des crédits.** — **Avant l'article 76 bis** : son amendement n° 219 (*article additionnel*) : attribution de la pension de reversion prévue au code des pensions civiles et militaires aux veuves dont la situation est antérieure au 1^{er} décembre 1964 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Son amendement n° 220 (*article additionnel*) : révision des pensions de retraite des sous-officiers en fonction du grade acquis et des fonctions réellement exercées ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique** (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5742) : importance du traité d'adhésion de la Grèce aux Communautés européennes. Avis émis par la délégation sénatoriale pour les Communautés européennes, saisie en application de la loi du 6 juillet 1979. Ancienneté de la demande d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne. Traité d'association de 1961. (p. 5743) : rétablissement des institutions démocratiques en Grèce depuis 1974. Spécificité de la demande d'adhésion de la Grèce par rapport aux demandes de l'Espagne et du Portugal. Appartenance naturelle de la Grèce à l'Europe occidentale. Conséquences économiques attendues de l'adhésion. Mesures transitoires prévues par le traité d'adhésion dans le domaine agricole. Charge financière prévisible pour le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Situation de l'industrie grecque. Investissements étrangers en Grèce. Compétitivité de l'industrie grecque résultant du faible niveau des rémunérations et des prestations sociales. Exode rural et difficultés d'emploi prévisibles en Grèce. Délai prévu pour la libre circulation des travailleurs grecs. (p. 5744) : clause de sauvegarde. Rôle joué par la Grèce en Méditerranée. Situation de la marine marchande grecque. Tourisme. Affinités naturelles entre la France et la Grèce. Protections diverses prévues par le traité d'adhésion. Conséquences prévisibles pour les institutions européennes. (p. 5745) : mission confiée par le Conseil européen en vue d'étudier les adaptations possibles des mécanismes institutionnels de la Communauté.

GEOFFROY (Jean), sénateur du Vaucluse (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et

d'administration générale sur le projet de loi (n°55, 1978-1979) relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation (n° 279, 1978-1979) [12 avril 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978) [3 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 531) : réforme de la loi du 13 juillet 1965 ; la consécration de l'égalité des époux, le principe de mutabilité des conventions matrimoniales et l'adoption du régime de la communauté réduite aux acquêts comme régime de droit commun. Régime de séparation des biens et égalité (p. 532) : le régime de la participation aux acquêts. Adoption par le Gouvernement du principe de la gestion concurrente. Approbation du groupe socialiste sur le texte de la commission combinant gestion concurrente et gestion commune. Proposition de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) relative au statut des femmes agricultrices ; ses inconvénients. Progression du régime de la séparation des biens.

Suite de la discussion [4 avril 1979]. **Article 1417, alinéa 2, du code civil** (p. 569) : son amendement n° 55, déposé avec plusieurs de ses collègues : droit à récompense pour l'acquittement de rentes ou prestations résultant d'un devoir de famille personnel à l'un des époux ; adopté. **Article 1471 du CC** (p. 571) : sur l'amendement n° 21 de M. Pierre Marcilhacy relatif au choix des biens communs par l'époux qui opère un prélèvement, son sous-amendement n° 65, déposé avec plusieurs de ses collègues : tirage au sort au cas où les époux veulent simultanément prélever un bien commun dont l'origine ne peut être déterminée ; retiré. **Article 1469, alinéa 3, du CC** (p. 572) : son amendement n° 67, déposé avec plusieurs de ses collègues : évaluation des récompenses quand il s'agit d'une valeur empruntée ; adopté. **Après l'article 1430 du CC.** — **Article 1434, alinéa 1 du CC** (p. 575) : son amendement n° 66 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : emplois mobiliers ; adopté. **Après l'article 5.** — **Article 1570 du CC** (p. 576) : son amendement n° 56 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : preuve du patrimoine originaire dans le régime de la participation aux acquêts ; adopté. (p. 577) : sur son amendement n°56, se déclare défavorable au sous-amendement n° 81 de Mme Monique Pelletier prévoyant l'obligation d'un état descriptif sur le patrimoine originaire. **Article 1571, alinéa 2 du CC** : son amendement n° 57 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : calcul de la créance de participation de chaque conjoint ; retiré. **Article 1573 du CC** (p. 578) : son amendement n° 58 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en considération de la valeur des améliorations apportées pendant le mariage, dans le régime de la participation aux acquêts ; adopté. **Article 1577 du CC** : son amendement n° 59 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : prescription des actions ouvertes contre les tiers, dans le régime de la participation aux acquêts ; adopté. **Article 1579 du CC** (p. 579) : son amendement n° 60 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : abrogation de cet article du code prévoyant la possibilité de modifier des conventions matrimoniales, par recours au tribunal, dans le cadre du régime de la participation aux acquêts ; adopté. **Après l'article 1.** — **Article 1390 du CC** (p. 585) : son amendement n° 53 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour l'époux survivant d'acquérir ou de se faire attribuer un fonds de commerce ou une exploitation du prémourant ; rejeté. **Après l'article 3.** — **Article 1511 du CC** (p. 586) : son amendement n° 64 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour l'époux survivant d'acquérir ou de se faire attribuer un fonds de commerce ou une exploitation du prémourant ; rejeté. **Après l'article 1.** — **Article 1397, alinéa 1 du CC** : son amendement n° 54 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de modification ou de changement de régime matrimonial, après deux ans d'application ; adopté. **Article 4.** — **Article 1518 du CC** (p. 588) : son amendement n° 63, déposé avec plusieurs de ses collègues : non-délivrance du préciput en cas de dissolution de la communauté du vivant des époux, à la suite d'un divorce par consentement mutuel ; adopté. **Après l'article 4.** — **Article 1583.1 du CC** : son amendement n° 62 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de sortie de l'indivision entre les époux, dans le régime de la séparation de biens ; adopté. **Après l'article 9.** — **Article 1844 du CC** (p. 590) : son amendement n° 61 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : parts représentatives de biens communs dans les sociétés ; adopté.

— **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation** (n° 55, 1978-1979) [25 avril 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 960) : opérations de capitalisation et participation aux bénéfices. Assurances de personnes et contre les accidents. (p. 961) : clauses de variabilité dans les contrats d'assurances sur la vie. Subrogation des assurances individuelles contre les accidents. Amélioration de l'information et protection des consommateurs. Absence de lien entre les dispositions du projet. Amendements de la commission des lois et de la commission des affaires économiques. **Article 1.** — **Article L. 131-1 du code des assurances** (p. 963) : son amendement n° 1 : titres de placement admis pour l'indexation des contrats à capital variable ; rejeté. (p. 964) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Ceccaldi-Pavard n° 29 sur le même sujet et n° 30 portant sur la clause de garantie minimale. **Article 2.** — **Article L. 131-2 de ce code** (p. 965) : ses amendements n° 2 et 3 : subrogation et les contrats d'assurance des personnes ; adoptés. **Article 4.** — **Article L. 132-2 de ce code** (p. 966) : son amendement de coordination n° 4 ; adopté. **Article 5.** — **Article L. 132-5 de ce code** : son amendement n° 5 de coordination ; adopté. **Article 6.** — **Article L. 132-7 de ce code** : son amendement n° 6 : suppression des dispositions de cet article concernant la charge de la preuve du décès ; adopté. **Article 7.** — **Article L. 132-8 de ce code** (p. 967) : ses amendements de coordination n° 7 et n° 8 ; adoptés. Son amendement n° 9 : suppression des dispositions de cet article concernant le paiement des prestations garanties aux héritiers du contractant ; adopté. Ses amendements de coordination n° 10 et 11 ; adoptés. **Article 8.** — **Article L. 132-9 de ce code** : son amendement n° 12 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'exclusion de la possibilité d'une acceptation tacite des bénéficiaires ; adopté. Son amendement de coordination n° 13 ; adopté. **Article 9.** — **Articles L. 132-11 à L. 132-14 de ce code** : son amendement de coordination n° 14 ; adopté. **Article 12.** — **Article L. 132-18 de ce code** (p. 968) : son amendement de forme n° 15 ; adopté. **Article 13.** — **Article L. 132-20 de ce code** : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard portant sur les conditions de résiliation et de réduction du contrat en cas de non-paiement des primes. (p. 969) : accepte l'amendement n° 33 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard relatif à la suppression des dispositions de cet article concernant l'application à tous les contrats des règles relatives du non-paiement des primes ; adopté. **Après l'article 13** : s'oppose à l'amendement n° 38 (*article additionnel*) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard prévoyant l'application des dispositions de cet article aux contrats en cours à la date de promulgation de la présente loi. **Article 14.** — **Article L. 132-21 de ce code** (p. 970) : son amendement n° 16 : communication aux contractants de la valeur de réduction du contrat ; adopté. Sur le même sujet, s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard. **Article 15.** — **Article L. 132-22 de ce code** (p. 971) : son amendement n° 17 : communication à l'assuré du règlement général et du montant de la valeur de rachat ; adopté. Son amendement n° 18 : circonstances exceptionnelles et obligation de rachat de l'assureur ; adopté. **Après l'article 15** : son amendement n° 40 (*article additionnel*) : délai d'application des dispositions relatives à la communication du montant de la valeur de réduction ou de rachat du contrat ; adopté. **Article 17.** — **Article L. 132-24 de ce code** (p. 972) : son amendement n° 19 : cessation des effets du contrat à l'égard du bénéficiaire, condamné pour avoir donné la mort à l'assuré ; adopté. **Article 18.** — **Article L. 132-26 de ce code** : son amendement de coordination n° 20. **Article 19** — **Article L. 132-26 de ce code** : son amendement de coordination n° 21 ; adopté. **Article 20.** — **Article L. 132-27 de ce code** : demande une suspension de séance et le renvoi en commission de cet article (p. 973) : sur son amendement n° 22 : faculté de renonciation pour une police d'assurance ou une proposition d'assurance ; adopté. s'oppose au sous-amendement n° 41 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard portant sur le démarchage en matière d'assurance et la faculté de renonciation. (p. 975) : sur cet amendement, s'oppose également au sous-amendement n° 42 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard relatif au décès de l'assuré pendant le délai de renonciation. **Après l'article 20.** — **Articles L. 132-27-2 et L. 132-27-3 (nouveaux) de ce code** : son amendement n° 23 (*article additionnel*) : délai de réflexion en cas de démarchage à domicile ou dans un lieu public ; rejeté. (p. 976) : importance des contrats d'assurance sur la vie et nécessité d'une protection renforcée. **Article 21.** — **Article L. 132-28 de ce code** (p. 977) : son amendement de forme n° 24 ; adopté. **Avant l'article 25.** — **Articles L. 111-2, L. 113-1, L. 113-14, L. 113-15, L. 122-4 et L. 123-1 de ce code** (p. 978) : son amendement n° 25 (*article additionnel*) : caractère d'ordre public des trois premiers titres du code des assurances ; adopté. **Article 26.** — **Articles L. 113-3 et L. 113-6 de**

ce code : son amendement n° 26 : non-application de certaines dispositions aux contrats d'assurance sur la vie ; adopté. **Après l'article 27.** — **Article L. 140-1 (nouveau) de ce code** (p. 979) : son amendement n° 27 (*article additionnel*) : assurance de groupe contractée au nom d'un majeur en tutelle ; adopté. **Article 29** : son amendement de codification n° 28 ; adopté.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff** fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de M. Jacques Thyraud tendant à actualiser les dispositions du code civil sur la preuve testimoniale (n° 288, 1977-1978) [16 mai 1979]. **Article 8.** — **Article 1347 du code civil** (p. 1313) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jean-Paul Mourot relatif aux nouveaux supports d'information considérés comme des commencements de preuves par écrit.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). — **Suite de la discussion des articles de la première partie** [23 novembre 1979]. **Article 13.** — **Article 793 du code général des impôts** (p. 1339) : se déclare favorable à l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert concernant les exonérations des droits de mutation à titre gratuits et le montant total de la réduction d'assiette ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés. Oubli des engagements du Gouvernement quant aux constructions nouvelles et groupements fonciers agricoles. Absence de caractère familial des mesures prises. (p. 4340) : Sur l'amendement n° 60, se déclare favorable aux sous-amendements n° 84 de M. Paul Séramy prévoyant la réduction d'assiette et la prise en compte de l'ensemble des donations consenties par la même personne et n° 186 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier, relatif à la prise en compte des donations consenties pour les réductions d'assiette à partir du 1^{er} janvier 1980. **Article 14** (p. 4346) : Rôle pacificateur des donations-partages et régime fiscal favorable. Date d'entrée en vigueur des dispositions proposant la réduction de cet avantage fiscal.

GERIN (Alfred), sénateur du Rhône (NI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Avant l'article 11** (p. 450) : son amendement n° 142 (*article additionnel*) déposé avec M. Raymond Bouvier et soutenu par ce dernier : possibilité pour les communes, à compter du 1^{er} janvier 1980, d'instituer une taxe sur les chiens ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4495) : souhaite qu'à l'avenir les grandes orientations agricoles ne soient pas remises en cause. Difficultés de financement de l'aide familiale et de l'aide ménagère en milieu rural. Crédits de formation professionnelle. Diminution des crédits du budget de l'agriculture en valeur absolue par rapport aux années précédentes. Lenteur de l'agrément des maisons familiales. Nécessité d'une politique soutenue en matière d'enseignement. Crédits consacrés à l'hydraulique agricole. Drainage et assainissement : situation dans les autres pays de la Communauté économique européenne. Utilité de terres agricoles à proximité immédiate des grandes agglomérations. Engagement pris au titre de l'électricité rurale. Difficultés des producteurs de fruits et légumes confrontés aux productions des pays méditerranéens. Nécessité d'un meilleur contrôle des importations ; conséquences de l'élargissement de la CEE.

Défense [29 novembre 1979] (p. 4617) : sécurité du citoyen et importance de la gendarmerie. Insuffisance du nombre de gendarmes par brigade. Montée de la délinquance et mesures d'interdiction de certains rassemblements ou développement de l'autodéfense. Personnel féminin assermenté et tâches administratives. Gendarmerie et matériel de maintien de l'ordre. Casernes de gendarmerie cantonales et difficultés financières des collectivités locales ; le coût de l'entretien des locaux. Protection des locaux de

gendarmerie. Nécessité d'une revalorisation des loyers versés par l'Etat et d'une révision des contrats.

Transports [6 décembre 1979]. (p. 4975) : intérêt économique des voies navigables. Diminution constante des autorisations de programmes. Historique des promesses de réalisation de la liaison Rhône-Rhin. Statuts de la Compagnie nationale Lyon-Rhône et projet de loi sur cette réalisation. Financement des travaux et acquisition des terrains. Importance économique de cette liaison pour les régions concernées. (p. 4976) : voirie nationale et dégradation de la RN 86 ; analyses du laboratoire de la Direction départementale de l'Équipement.

- **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5719) : capacités de la Compagnie nationale du Rhône ; cite le cas de deux barrages situés dans son canton. Votera le projet de loi.

GIACOBBI (François), sénateur de la Corse (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. (p. 5046) : situation et besoins des parcs naturels régionaux. Risque de désengagement des collectivités locales, des établissements publics régionaux. S'interroge sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne un haut comité des parcs naturels régionaux. Mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre, en date du 12 septembre 1979, concernant les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux. Problèmes posés par l'existence d'un parc naturel à proximité d'une concentration industrielle ou urbaine (p. 5047) : nécessité d'entrer dans la phase des réalités concrètes.

GIRAUD (André), ministre de l'industrie (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2359 de **Gérard Ehlers**, remplacé par **M. Louis Minetti** : la sauvegarde de l'industrie de l'espadrille [6 avril 1979] (p. 604, 605) : difficultés de l'industrie française de l'espadrille. Rôle du comité interprofessionnel des industries du cuir (CIRDIC). Opération de reconversion et de concentration.

Question n° 2387 de **M. Anicet Le Pors** : la situation de la société **Air-équipement de Blois** [6 avril 1979] (p. 605, 606) : problèmes de plan de charge et plan de restructuration de l'entreprise. Accord des partenaires sociaux sur le nombre de licenciements ; l'agitation entretenue par une organisation syndicale.

Question n° 2459 de **M. Camille Vallin** : la **politique d'équipements thermiques et hydro-électriques** [22 juin 1979] (p. 2131, 2132) : raisons de la panne d'électricité du 19 décembre 1978. Difficulté de transfert de l'énergie disponible à un lieu de consommation. Conditions de gestion des réserves hydrauliques. Projets d'extension de la centrale de Loire-sur-Rhône. Réalisation du programme électro-nucléaire. Nécessité de décourager la consommation de pointe. (p. 2133) : s'oppose à ce que l'on répande que le Gouvernement tend à faire reposer le bilan énergétique de la France sur la production nucléaire. Recours au charbon. (p. 2134) : son prix de revient.

Question n° 2493 de **M. Christian Poncelet** : la situation de la **Société Montefibre dans les Vosges** [22 juin 1979] (p. 2130) : action menée par les pouvoirs publics pour faire face aux difficultés passées de cette entreprise. Importance des pertes d'exploitation. Négociations menées avec les dirigeants de la Montedison au sein du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles. Amélioration récente du marché des fibres synthétiques. (p. 2131) : nécessaire amélioration de la situation de Montefibre France. Politique menée par la Montedison et information du Gouvernement français.

Question n° 2497 de **M. Maurice Schumann** : l'évolution du **commerce extérieur des produits de l'industrie cotonnière** [22 juin 1979] (p. 2134) : nécessaire attitude offensive des industriels français face à la compétition internationale. Augmentation des importations d'articles cotonniers. Utilisation des clauses de sauvegarde inscrites dans les accords internationaux (p. 2135) ; importations en provenance de la Communauté, du Tiers-Monde. Libération des prix et accroissement de la concurrence. Nécessité d'une politique active de qualité des produits. Action du comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile. (p. 2137) : suréquilibre du commerce extérieur français à l'égard des pays en voie de développement. Relations avec la Chine. Préoccupation du ministre des finances pour les hausses de prix intervenues dans le textile. Concurrence de l'Italie.

Question n° 2500 de **M. Jean Francou** : l'exploitation d'un **nouveau gisement de charbon dans les Bouches-du-Rhône** [22 juin 1979] (p. 2138) : étude sur le projet minier qui comporte le fonçage d'un puits. Débouchés des centrales électriques pour le charbon de Provence.

Question n° 2515 de **M. Philippe Machefer** et n° 2524 de **M. Maurice Schumann** : le **projet de centrale solaire Thémis** [22 juin 1979] (p. 2139) : débouchés d'une telle technologie attendus beaucoup plus à l'exportation que pour l'utilisation en France. Coût de l'opération qui consiste à combiner la construction du programme Thémis avec le programme supplémentaire portant sur le palier suivant de technologie plus avancée.

Question n° 2525 de **M. Serge Boucheny** : l'**implantation d'une centrale nucléaire à Villemanche (Yonne)** [22 juin 1979] (p. 2140) : enquête menée pour définir les sites nucléaires. Niveau élevé de sécurité que présentent, dans la plupart des pays, les centrales nucléaires. Accident de Harrisburg.

Question n° 2530 de **M. Guy Schmaus** : la **fermeture d'une câblerie à Cilchey** [22 juin 1979] (p. 2141) : vétusté des bâtiments ; enclavement du terrain. Insuffisance concurrentielle du prix de revient de la fabrication des câbles domestiques. Prospection active menée dans les usines du voisinage pour des reclassements, des départs volontaires ou des mutations.

Question n° 2532 de **M. Raymond Dumont** : les **économies d'énergie** [22 juin 1979] (p. 2142) : nombreuses inventions relatives aux appareillages destinés à économiser les carburants sur les véhicules. Procédure d'homologation et garantie accordée par l'Etat. Absence d'économie de carburant constatée grâce à l'appareil ES22 de M. Pellerin, lors d'essais d'homologation réalisés dans les laboratoires agréés de l'UTAC (p. 2143) : économies d'énergie qui peuvent être réalisées par les conducteurs grâce à une amélioration de leur façon de conduire.

Question n° 2571 de **M. Maurice Schumann** : l'**opposition à un accord entre la Chine et la CEE et remèdes au déséquilibre de la balance du commerce textile de la France** [12 octobre 1979], (p. 3233) : développement des exportations françaises vers la Chine. Substitution d'un régime contractuel au régime autonome en vigueur dans la CEE pour les importations de produits textiles en provenance de Chine. Spécificité de cet accord par rapport aux accords bilatéraux de l'arrangement multifibres. (p. 3234) : dégradation de la balance de nos échanges extérieurs en matière de textile. Compétition avec les pays en voie de développement et avec les pays industrialisés. Mesures de sauvegarde prises à l'égard de la Turquie en 1978 ; contingents unilatéraux à l'importation pour les pays de l'Est sous régime autonome. Capacités, dans la compétition internationale d'un grand nombre d'entreprises françaises du textile et de l'habillement. Fermeté du gouvernement en ce qui concerne la loyauté de la concurrence. (p. 3236) : évolution des importations et des exportations françaises. Progression des Américains et des Japonais ; travail noir en Italie. (p. 3237) : participation des organisations responsables de la profession textile à la réflexion sur la stratégie à retenir.

Question n° 2618 de M. Adrien Gouteyron : la date de la réalisation du train à grande vitesse [18 décembre 1979] (p. 5686) : calendrier des travaux de la ligne Paris-Lyon. (p. 5687) : état d'avancement des travaux et desserte de la ville du Puy. TGV et gain de temps.

Question n° 2619 de M. Adrien Gouteyron : la procédure de fermeture des gares et des lignes de la SNCF [18 décembre 1979] (p. 5687) : contrat d'entreprise entre l'Etat et la SNCF : modification de la consistance des réseaux et des services rapides, express et omnibus. Intervention des départements et des régions. Transferts et amélioration du service. (p. 5688) : suivi des instructions du ministre des transports.

Question n° 2622 de M. Raymond Dumont : les charbons subventionnés dans la Communauté économique européenne [18 décembre 1979] (p. 5688) : réserves du Gouvernement sur le projet d'aide aux échanges intra-communautaires de charbons-vapeur. Sécurité de l'approvisionnement en charbon à coke ; approbation du projet d'aide aux échanges intercommunautaires. (p. 5689) : utilisation en France de la totalité du charbon à coke français ; contrat de fourniture avec les pays de la Communauté. Montant de l'aide à la tonne.

Question n° 2623 de M. Jean Ooghe : la distribution du fuel-oil domestique [18 décembre 1979] (p. 5689) : maintien de l'arrêté interministériel du 29 juin 1974 instituant un contingent de livraisons du fuel domestique. Révision de la diminution de la consommation. Avantage du système du contingentement. (p. 5690) : dérogation pour les activités agricoles.

Questions orales avec débat :

Questions n° 142 de M. Anicet Le Pors, n° 143 de M. Michel Giraud et n° 167 de M. Michel Maurice-Bokanowski remplacé par M. Jacques Coudert : production et consommation d'électricité [17 avril 1979]. (p. 804) : projet de loi sur la chaleur. Caractère déplorable des slogans « tout électrique » et « tout nucléaire ». Objectif de répartition de production entre le pétrole, le nucléaire, le gaz, le charbon, l'hydro-électricité et les énergies nouvelles. (p. 805) : fourniture d'une énergie au meilleur prix possible ; le coût d'exploitation du charbon. Gazéification. Permis de recherche de gaz dans le Nord/Pas-de-Calais. Énergie solaire et système photovoltaïque américain. Élévation du seuil de conception des petites centrales. Rapport *Pinat* sur les ressources hydrauliques de la France. Panne du 19 décembre 1978 ; le sens du service public du personnel de l'EDF. Rapport de la commission d'enquête. (p. 806) : approbation et nuances de l'EDF sur les conclusions du rapport. Importance économique des grands investissements d'EDF. Choix des investissements et déficit de production. Difficulté d'établir des plans à moyen terme d'investissement. Retard du programme électronucléaire ; l'alourdissement des procédures. Élargissement géographique de la consultation populaire. Déséquilibre entre la consommation et la production d'énergie. Isolation thermique et amélioration des normes d'habitat. (p. 807) : développement du chauffage électrique. Développement du nucléaire et sort réservé à d'autres sources d'énergie. Installation des centrales nucléaires et déséquilibres régionaux. Montant des dépenses consacrées au réseau. Accident de Three Mile Island ; la filière américaine et la filière française. Nécessité d'avoir du sang-froid, du sérieux, de la modestie. Envoi d'une mission technique. Problème de l'information sur le nucléaire. Accident de Gravelines.

Question n° 194 de M. Michel Chauty : l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island [24 avril 1979]. (p. 930) : envoi d'experts français auprès de la *Nuclear regulatory commission*. Publication prochaine de leur rapport. Constitution d'un conseil composé de hautes personnalités scientifiques. Causes matérielles et humaines de l'accident. Faible probabilité d'un tel accident. Prévention et élaboration d'instructions adressées à EDF. Répercussions nulles sur l'environnement. (p. 931) : conséquences sur le bâtiment et le réacteur. Développement de la sûreté des installations nucléaires. Actions des pouvoirs publics en cas d'accident. Information objective du public. Enseignements à tirer de l'accident de Harrisburg ; le rôle du conseil d'information sur l'énergie électro-nucléaire. Droit de réponse et débat contradictoire à la télévision. (p. 932) : qualité du personnel d'EDF. Caractère malheureux des slogans « tout électrique » ou « tout nucléaire ». Privatisation du CEA ; la création de COGEMA. Adoption de la filière américaine et l'échec de la filière française. (p. 933) : fin du contrat *Westinghouse* et indépendance technique. Effort d'information développé depuis 1974 ; le rôle du Centre de documentation de l'institut de sécurité et de protection nucléaire, d'EDF et du CEA. Importance de la communication. Nécessité de tirer des

enseignements de l'accident de Harrisburg. Activités humaines et sécurité. Organisation officielle d'un débat à la télévision.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4920) : dispersion des crédits budgétaires destinés à l'activité industrielle ; la limitation à la création d'agences ou d'organismes. Rapport Hannoun et cohérence des actions de l'Etat. Promotion des normes françaises à l'étranger ; la certification des produits. (p. 4921) : essor des activités de normalisation ; le rôle de l'association française de normalisation (AFNOR). Actions en faveur du recyclage des déchets ; le cas de la récupération du calcaire. Caractère complet de l'arsenal législatif en matière énergétique ; l'exemple de la récupération des calories des eaux chaudes. Crise pétrolière et dégagement d'une solution au niveau communautaire. Fonctionnement du marché libre de Rotterdam et du marché « spot ». Encadrement du fuel ; sa conciliation avec le marché « spot ». (p. 4922) : absence du surcoût budgétaire pour Super-Phénix. Nucléaire et sous-traitance locale. Construction des centrales et responsabilité des préfets et des délégués d'EDF. Problèmes d'information sur le nucléaire ; le cas du choix du site de Sennecey-le-Grand. Coût du pétrole et coût de l'uranium. Financement du nucléaire et endettement de l'EDF. Maintien de la consommation de charbon. Absence de consommation charbonnière domestique ; le rôle de l'industrie. Gazéification du charbon. (p. 4923) : qualité du statut du mineur. Politique d'équilibre entre l'importation et l'exploitation du charbon national. Qualité de la politique d'énergie d'économies. Economies d'énergie et conception architecturale. Homologation d'installateurs spécialisés. Eclairage public. Télévision et économies d'énergie. Distorsions de concurrence pour les produits sidérurgiques ; le rôle des filiales de négoce. Rôle de la commission de la concurrence. Lutte contre les accidents de travail ; l'absence de situation particulière pour la sidérurgie à Usinor-Dunkerque. Poursuite de l'exploitation des mines de fer notamment en Lorraine. EDF et protection des sites. Secteur textile et lutte contre la concurrence déloyale : la situation de Montefibre-France. Mesures en faveur de l'industrie cotonnière. (p. 4924) : accord multifibre et « plan Vosges ». Situation du secteur du meuble et mesures prises par le Gouvernement ; l'exemple des contrats de croissance. Rôle de l'Institut de recherche chimique appliquée (IRCHA) ; la nomination d'un audit. Développement de la recherche appliquée pour l'Institut de recherche de la sidérurgie (IRSID). Espace et coopération internationale. Océanologie et coordination interministérielle. Rapprochement entre l'administration et les entreprises ; la nécessité de la déconcentration ; la création de directions interdépartementales de l'industrie ; la déconcentration de l'agence pour les économies d'énergie et de l'agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). (p. 4926) : demande la communication des travaux du groupe d'études sur les structures industrielles. - **Examen des crédits.** - *Etat C* (p. 4926) : programme militaire et enrichissement d'uranium. (p. 4927) : efficacité du procédé de diffusion gazeuse. Recherche du CEA sur la centrifugation. Développement du procédé d'enrichissement chimique. (p. 4927) : définition du nouveau statut juridique de l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique (IRIA) ; la concertation avec le personnel. (p. 4928) : création par la loi de l'IRIA et « déclassement » par le Conseil constitutionnel ; la modification de son statut par décret.

GIRAUD (Michel), sénateur du Val-de-Marne (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion du preneur de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à créer des offices départementaux de l'action éducative, sociale et culturelle (n° 294, 1978-1979) [24 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer les procédures relatives au plan d'occupation des sols et au permis de construire (n° 295, 1978-1979) [24 avril 1979].

Proposition de loi portant réforme du statut de la fonction publique locale (n° 317, 1978-1979) [4 mai 1979].

Proposition de loi portant allègement des tutelles juridiques et suppression des tutelles techniques pesant sur les communes (n° 342, 1978-1979) [22 mai 1979].

Proposition de loi relative à la coopération intercommunale (n° 371, 1978-1979) [6 juin 1979].

Proposition de loi tendant au développement de la participation des habitants à la vie locale (n° 430, 1978-1979) [25 juin 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 143 [20 décembre 1978] (p. 5065) à M. le ministre de l'industrie : **Electricité de France (EDF) (production et consommation d'électricité)**. Discutée, avec les questions n° 142 de M. Anicet Le Pors et n° 167 de M. Michel Maurice-Bokanowski remplacé par M. Jacques Coudert, le 17 avril 1979. (p. 800) : panne générale du 19 décembre 1978. Insuffisance de la capacité de distribution du réseau. Coût du nucléaire et sacrifice des politiques d'expansion et de modernisation du réseau. Choix de la consommation « tout électrique ». (p. 801) : persistance du déséquilibre géographique dans la localisation des centrales nucléaires. Retard dans la réalisation du programme nucléaire. « Arrêts programmés » pour entretien des centrales nucléaires. Consultations des autorités locales dans l'implantation des centrales nucléaires. (p. 808) : débat au Sénat sur le nucléaire. Diversification en matière de sources de chaleur. Délai de mise en œuvre des investissements. Consultation et participation des populations. Rééquilibrage des implantations nucléaires.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1404) : décalage entre l'exposé des motifs et le corps du texte. Faible allègement des contrôles administratifs, financiers et techniques sur les collectivités locales. Rémunérations accessoires des fonctionnaires qui travaillent au service des collectivités locales. Souhaite la création d'agences administratives et techniques intercommunales. Généralisation progressive de la dotation globale d'équipement. (p. 1405) : amélioration du statut de l' élu local ; autorisations spéciales d'absence ; possibilité pour les maires des grandes villes de se consacrer à plein temps à leur mandat. Problème de la responsabilité du maire. Amélioration du statut du personnel communal. Création d'une commission des emplois supérieurs. Insuffisances du texte en discussion : absence d'harmonisation des différents statuts. Nécessaire mise en place d'un statut du personnel départemental. Passerelle entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique locale. Principe de la liberté dans la coopération intercommunale. (p. 1406) : éventualité d'une abrogation de la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions de communes. Difficultés des grandes agglomérations et mécanismes de solidarité financière entre villes-centres et communes de banlieue. S'interroge sur l'utilité de textes distincts sur les communautés urbaines, les villes nouvelles. Information et participation des habitants. Souligne que le referendum communal ne saurait constituer un moyen de décision opérationnel. Définition de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, en ce qui concerne la police, l'urbanisme, l'éducation. (p. 1407) : actions menées en faveur de la jeunesse. Problème, insupportable pour les communes, du logement des instituteurs. Actions sociales et de santé. Transferts de ressources. S'oppose à ce qu'une réforme des

collectivités locales aboutisse à une opération strictement blanche pour l'Etat. Absence de la région dans le débat en cours. Esprit de concertation et de courage du RPR.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. **Article 1** — **Article L.121-30 et L. 121-31 du code des communes** (p. 1502) : sur les dispositions de l'amendement n° I-2 de M. Lionel de Tinguy relatives au caractère exécutoire de plein droit des délibérations des conseils municipaux ; aux exceptions à ce principe ; au contrôle juridictionnel et administratif de la légalité des délibérations, son sous-amendement n° I-108 : caractère exécutoire de plein droit des délibérations du conseil municipal ; exceptions à ce principe ; rejeté. (p. 1503) : sur ces mêmes dispositions, son sous-amendement n° I-109 : déclaration dans un délai de trois mois de la nullité des délibérations du conseil municipal par le tribunal administratif ; retiré. (p. 1508) : son amendement n° I-110 : principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations financières ; nouvelle délibération du conseil municipal ; rejeté. **Après l'article 1^{er}** — **Article L. 122-19 de ce code** : (p. 1514) : son amendement n° I-113 (**article additionnel**) : suppression des dispositions de cet article faisant référence à l'autorité préfectorale chargée de surveiller l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire ; adopté.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Après l'article 1** — **Article L.122-28 du code des communes**. (p. 1539) : son amendement n° I-114 (**article additionnel**) : arrêtés pris par le maire, exécutoire de plein droit ; adopté. (p. 1540) : sur son amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° I-208 de M. Marc Bécam concernant la possibilité d'annuler ou de suspendre l'exécution de certains arrêtés. **Article 2**. — **Article L.121-38** (p. 1542) : son amendement n° I-115 : approbation de l'autorité compétente pour les délibérations relatives au budget des communes ayant un déficit de la section de fonctionnement ou un déficit global ainsi que pour les délibérations relatives à l'intervention des communes dans le domaine industriel et commercial ; retiré au profit de l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen termes ; garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B, indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal. (p. 1550) : souligne le problème du seuil retenu pour l'approbation des garanties d'emprunt et les difficultés de répartition des communes par catégories pour le calcul des moyennes. **Avant l'article 7**. — **Article 1585-C du Code général des impôts** (p. 1558) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-8 (**article additionnel**) de M. Lionel de Tinguy relatif à 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique et 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels. **Après l'article 7**. — **Article L. 233-75-1 et 233-75-2 du code des communes** (p. 1564) : soutient l'amendement n° I-179 (**article additionnel**) de M. Roger Romani : création d'une taxe d'ouverture intempestive de tranchée ; droit pour les communes de procéder elles-mêmes aux réfections des revêtements et de se faire rembourser les frais qu'entraînent pour elles les ouvertures de tranchées ; adopté.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Avant l'article 32**. — **Article L.221-10 du code des communes**. (p. 1619) : tutelle et rémunérations accessoires des agents de l'Etat par les communes. Se déclare défavorable à l'amendement n° I-29 (**article additionnel**) de M. Lionel de Tinguy concernant l'interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; la possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; le calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981. (p. 1626) : choix des maires pour la suppression du lien direct travaux/rémunérations et du caractère proportionnel du montant de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat pour services rendus aux communes.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 36**. — **Article L. 235-9** (dotation globale d'équipement). (p. 1853) : soutient l'amendement n° I-181 de M. Paul Girod concernant la prise en compte de la charge en bâtiments publics communaux non classés monuments historiques. (p. 1860) : se déclare favorable à l'amendement n° I-56 de M. Roland du Luart et Mme Brigitte Gros, soutenu par cette dernière, prévoyant la communication de

la répartition de la dotation globale d'équipement au conseil général de chaque département.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Après l'article 37** (p. 1903) : désaccord sur le montant de la dotation globale d'équipement et principe de son existence. Se déclare favorable à l'amendement n° I-52 (*article additionnel*) de M. Joseph Raybaud, soutenu par M. Jacques Descours Desacres, prévoyant l'inscription de la dotation globale de fonctionnement sur un chapitre unique de la loi de finances. **Article 42.** — **Article L. 315-1 du code des communes** (p. 1906) : déclare le groupe RPR favorable à l'amendement n° I-38 de M. Lionel de Tinguy, concernant le principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux des communes ; l'application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention. (p. 1907) : caractère insupportable des procédures et prescriptions techniques pesant sur les travaux communaux. (p. 1908) : coût élevé des bâtiments industrialisés. **Avant l'article 45.** — **Article L. 167-I à 167-11.** (p. 1911) : son amendement n° I-119 (*article additionnel*) : agences administratives et techniques intercommunales ; réservé. **Article 45.** — **Article L. 321-3** (p. 1912) : son amendement I-120 : composition majoritaire en élus du conseil national des services publics départementaux et communaux ; retiré. **Article 46.** — **Article L. 321-5 de ce code** (p. 1915) : son amendement n° I-121 : légalisation ou suppression des normes et prescriptions techniques imposées aux communes ; retiré. (p. 1916) : fixation par la loi de normes générales et application par des textes réglementaires. **Après l'article 50** : son amendement, de forme, n° I-122 (*article additionnel*) : retiré.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** — **Article L. 123-2 du code des communes** (p. 1976) : sur l'amendement n° III-25 de M. Jean Chérioux concernant les autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un conseil municipal, pour participer aux séances de ce conseil et quand ils sont chargés de représenter le conseil par décision du maire ou du conseil municipal, son sous-amendement n° III-79 : extension des autorisations d'absence aux salariés membres « du conseil d'un organisme de coopération intercommunale » ; retiré. **Article L. 123-3** (p. 1980) : son amendement n° III-80, déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'une caisse nationale de compensation pour l'exercice des mandats locaux, chargée de servir les indemnités nouvellement créées et de rembourser aux entreprises les salaires correspondant aux autorisations d'absence ; ressources de cette caisse ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 123A** (p. 1986) : sur l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les autorisations spéciales d'absence accordées aux salariés qui ont la qualité de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal et qui bénéficient d'indemnités de fonction, son sous-amendement n° III-81, déposé avec plusieurs de ses collègues : application des dispositions concernant les autorisations spéciales d'absence aux salariés qui ont la qualité de président de syndicat de communes ; adopté. **Article L. 123-6** (p. 1993) : sur l'amendement n° III-5 de M. Lionel de Tinguy concernant les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, maires, adjoints ou conseillers municipaux qui bénéficient d'une indemnité de fonction ; la détermination des conditions de ces autorisations par décret en Conseil d'Etat, son sous-amendement n° III-82, déposé avec plusieurs de ses collègues : application de ces dispositions aux salariés qui ont la qualité de président d'organisme de coopération intercommunale ; adopté. **Article L. 123-7** (p. 2001) : sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité avec l'accord du conseil municipal d'exercer leur mandat à temps complet, avec une indemnisation spéciale, pour les maires des communes de plus de 30000 habitants, les adjoints dans les communes de plus de 80000 habitants, un adjoint de plus par tranche de 100000 habitants dans les communes de plus de 180000 habitants, son sous-amendement n° III-135 : priorité de réengagement au sein de l'entreprise à l'issue du mandat et prorogation de l'indemnité de fonction pendant six mois ou plus si l'élu ne retrouve pas son emploi antérieur ; rejeté.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite)** — **Article L. 123-8 du code des communes** (p. 2022) : son amendement n° III-84, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Braconnier, cosignataire : fixation des indemnités de fonctions de maire, d'adjoint, de membre de certains conseils municipaux et de président de syndicat de communes par référence aux indices des traitements de la fonction publique ; principe de non-cumul des indemnités ; retiré au profit de l'amendement n° III-7 de M. Lionel de Tinguy concernant le barème des indemnités des élus locaux ; la possibilité de

compensation des indemnités entre les bénéficiaires. (p. 2026) : sur cet amendement n° III-7, son sous-amendement n° III-151, déposé avec plusieurs de ses collègues : principe et modalités de fixation des indemnités des présidents de syndicat de communes, principe de non-cumul des indemnités ; retiré. **Article 123-9** (p. 2027) : sur l'amendement n° III-8 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la perception pour moitié des indemnités de fonctions de maire et d'adjoint en cas de cumul avec celles de membre de gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat et de l'Assemblée des Communautés européennes ; perception de l'autre moitié par les éventuels suppléants aux fonctions municipales, son sous-amendement n° III-85, déposé avec plusieurs de ses collègues : application des règles de cumul des indemnités de fonction aux présidents d'organismes de coopération intercommunale ; retiré. Déclare le groupe RPR favorable à l'amendement n° III-109 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire relatif à l'application des règles de cumul de l'indemnité de fonction aux conseillers municipaux. **Article L. 123-10** (p. 2030) : sur l'amendement n° III-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux des grandes villes, son sous-amendement n° III-86 : application des règles de compensation des autorisations spéciales d'absence aux présidents d'organismes de coopération intercommunale ; adopté.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite)** — **Article L. 123-19 du code des communes** (p. 2070) : son amendement III-87, soutenu par M. Jacques Descours Desacres ; extension aux présidents d'organismes de coopération intercommunale du système d'affiliation à un régime de retraite complémentaire ; retiré. Son amendement n° III-88, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : application au syndicat de communes des principes régissant les cotisations ; retiré.

Suite de la discussion [2 octobre 1979]. **Article 92 (suite)** : **Article L. 123-21 du code des communes** (p. 2894) : son amendement n° III-89 déposé avec plusieurs de ses collègues : droit de participation des élus à des stages de formation dans des centres de formation agréés et créés par des organismes publics ou des associations d'élus locaux ; adopté.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. **Intitulé du titre IV** (p. 2961) : développement des responsabilités et confiance dans les responsables municipaux. Absence d'un véritable statut du personnel communal. Importance de l'unité de la fonction publique communale et de sa parité avec la fonction publique d'Etat. Ambiguïté et incohérence des textes régissant les personnels communaux. Harmonisation des règles régissant les personnels communaux et des établissements publics locaux. Rénovation nécessaire de la commission nationale paritaire du personnel des collectivités locales et des établissements publics locaux. Proposition de loi tendant à créer une véritable fonction publique locale. **Avant le chapitre I du titre IV** (p. 2965) : exception d'inconstitutionnalité et absence d'intérêt d'un scrutin même public en ce qui concerne les amendements de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, n° IV-145 (*article additionnel*) prévoyant la création d'une fonction publique locale sous la responsabilité du Conseil supérieur des collectivités territoriales : le rôle de ce conseil, n° IV-146 (*article additionnel*) relatif à l'objet du statut général de la fonction publique locale et à la définition de son champ d'application et n° IV-148 (*article additionnel*) portant sur la création d'organismes administratifs pour l'application du statut des fonctionnaires locaux ; les règles de carrière ; le statut du personnel départemental ; la mobilité entre fonction publique locale et étatique. **Article L. 411-1 du code des communes** (p. 2973) : son amendement n° IV-135 (*article additionnel*) : établissement de la liste des emplois permanents à temps complet du personnel communal ou intercommunal ; retiré. **Article L. 411-14** (p. 2974) : son amendement n° IV-113 (*article additionnel*) égalité entre hommes et femmes sauf à titre exceptionnel ou à cause de la nature des fonctions ; devenu sans objet. **Article L. 411-19** : son amendement n° IV-114 (*article additionnel*) : définition de la responsabilité de l'agent assurant la marche d'un service ou d'un ensemble de services ; retiré.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Après l'article 103.** — **Article L. 412-3-2 du code des communes (nouveau)** (p. 3096) : son amendement n° IV-121 (*article additionnel*) soutenu par M. Paul Kauss : conditions de nomination à un emploi communal et fixation par décret des limites d'âge ; adopté.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Avant l'article 127.** — **Article L. 164-1 à L. 164-25 et Art. L. 165-1 à L. 165-36 du code des communes** (p. 3304) : son amendement n° V-72 (*article*

additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues : transformation de districts en communautés urbaines ou syndicats des communes : retiré. **Article additionnel et article 127.** — *Article L. 163-1 et L. 163-2* (p. 3310) : son amendement n° V-73, précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Paul Kauss, cosignataire : objet du syndicat de communes : création par l'autorité compétente, après délibération concordante des conseils municipaux des communes intéressées ; retiré. (p. 3311) : son amendement rédactionnel n° V-75, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Paul Kauss, cosignataire ; retiré. *Articles L. 163-2-3 (nouveau) et L. 163-2-3-bis (nouveau)* (p. 3320) : son amendement n° V-74 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Kauss, précédemment réservé : participation partielle des communes à un syndicat ou à un district ; retiré. **Avant l'article 45.** — *Article L. 167-1 à L. 167-II* (p. 3329) : son amendement n° I-119 (*art. additionnel*) précédemment réservé : agences administratives et techniques intercommunales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 127 (suite)** — *Après l'article L. 163-4 : article L. 163-4-1 du code des communes* (p. 3528) : son amendement n° V-78 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : répartition des sièges au comité syndical en cas de désaccord à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; retiré. *Article L. 163-12* (p. 3534) : son amendement n° V-85, déposé avec plusieurs de ses collègues : procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat ; retiré.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. — **Article 145.** — *Article L. 122-19-1 du code des communes* (p. 3759) : sur l'amendement n° VI-3 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'information, dans les communes de plus de deux mille habitants, sur les opérations d'aménagement qui intéressent directement le cadre de vie ou l'activité de la population, son sous-amendement n° VI-24 : information sur les opérations d'investissement ; retiré. (p. 3760) : se déclare favorable à l'amendement n° VI-57 de M. Marc Bécarn tendant à l'information préalable des habitants sur les opérations d'aménagement qui, par leur importance, intéressent directement le cadre de vie, les conditions de vie ou l'activité de la population. **Intitulé de section** (p. 3761) : son amendement n° VI-25, précédemment réservé : coordination ; « information préalable à la décision sur les opérations d'aménagement » ; adopté.

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Article 146.** — *Article L. 212-14 à L. 212-16 du code des communes* (p. 3794) : son sous-amendement n° VI-26 soutenu par M. Jean-Paul Hammann : information des habitants de la commune sur la mise à la disposition du public des documents budgétaires communaux ; rejeté. **Article 152.** — *Article L. 121-40 à L. 121-43* (p. 3808) : demande la réserve de l'amendement n° VI-11 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Gaston Pams cosignataire sur la suppression de cet article relatif à la consultation des habitants et aux référendums sur les affaires communales. (p. 3814) : se déclare favorable à l'amendement n° VI-9 de M. Lionel de Tinguy sur la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de consulter les électeurs, sans décharger les élus de la responsabilité de la décision finale ; sur cet amendement se déclare défavorable au sous-amendement n° VI-56 de M. Marc Bécarn prévoyant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de soumettre à référendum des affaires relevant de la compétence de la commune à l'exception du budget ; la prise en compte des résultats du référendum comme délibération du conseil municipal. (p. 3816) : utilité de connaître l'opinion des habitants directement concerné, riverains et usagers. **Après l'article 152.** — *Article L. 121-40-1.* — (p. 3817) : son amendement n° VI-27 (*article additionnel*) : création dans chaque commune d'un registre des suggestions ouvert à tous les électeurs ou résidents ; rejeté. *Article L. 121-44 à L. 121-47* (p. 3818) : son amendement n° VI-28 (*article additionnel*) : création d'une reconnaissance d'utilité publique communale pour certaines associations ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4285) : Crédit mutuel et prohibition du cumul du livret bleu et du livret A. (p. 4286) : Crédit mutuel et collecte d'une épargne spécifique ; l'exemple de la caisse de la commune du Perreux. Crédit mutuel et financement des collectivités locales ou de leurs groupements. « Privilège » pour le livret bleu et obligation d'emplois publics. Comparaison avec les livrets A de caisse d'épargne et bancaires. Application au livret bleu du plafond du livret A. Identité des avantages entre livret bleu et livret A et

respect de l'institution du Crédit mutuel. (p. 4792) : soutient l'amendement n° 9 de M. Christian Poncelet identique aux amendements n° 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire, et 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire concernant la suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés. (p. 4293) : remise en cause du statut du Crédit mutuel défini en 1975. Compare le cumul des livrets entre les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel et d'autres privilèges tels les « 5000 francs Monory ». Maintien de la parité des plafonds entre le livret du Crédit mutuel et les livrets des Caisses d'épargne.

Deuxième partie :

Education [30 novembre 1979] — **Examen des crédits** — *Etat C* (p. 4695) : son amendement n° 254 : réduction des autorisations de programmes du titre V (réduction indicative concernant la programmation des établissements du second degré en région d'Ile-de-France) ; retiré.

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4857) : développement de la délinquance en milieu urbain. Coordination des moyens de la sécurité civile et des forces d'intervention. Pénurie d'effectifs de la sécurité civile ; le cas du groupement aérien. Situation des fonctionnaires de protection civile. Amélioration de la formation initiale et du recyclage. Situation des secouristes-bénévoles. Caractère dérisoire des moyens aériens. (p. 4758) : moyens de la protection civile et risque d'un accident radioactif. Insuffisance des moyens des services de déminage. Tragédies ou accidents et éducation du public ; les campagnes d'information. Faible progression des crédits consacrés à la sécurité civile.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4986) : Organisation actuelle des transports parisiens. Impossibilité pour l'Etat de renoncer aux responsabilités qu'il exerce vis-à-vis de la région parisienne ; tutelle sur la régie autonome des transports parisiens et la société nationale des chemins de fer français. (p. 4987) : maintien du statu quo. Caractère indispensable d'un rattrapage tarifaire. Assainissement des comptes des entreprises. Clarification des rapports entre l'Etat et la Régie autonome des transports parisiens.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5039) : évolution de la situation de l'habitat dans les grandes agglomérations urbaines. Vétusté d'une fraction importante des logements ; renchérissement constant du coût du logement ; insécurité due aux déficiences du droit de l'habitat. Objectifs de la réhabilitation des logements anciens. Bonification de prêts accordés par les sociétés de crédit immobilier. Utilité de l'unification du régime des primes et de leur obtention, en milieu urbain ; améliorations de l'habitat non incluses dans une opération d'ensemble programmé. Abandon des procédures particulières d'aide à l'amélioration des logements des personnes âgées. Dotation prévue pour l'aide à l'amélioration des HLM ; subventions aux propriétaires institutionnels. (p. 5040) : Effet dissuasif du conventionnement. Hausse de loyers due au conventionnement ; normes contractuelles imposées au propriétaire dans ses rapports avec le locataire. Insuffisances de l'aide personnalisée au logement. Coût du foncier analysé comme facteur d'une ségrégation sociale dans l'habitat. Redéploiement des prêts locatifs aidés en faveur des opérations des organismes d'HLM. Insuffisante consommation des crédits affectés aux subventions aux collectivités locales pour surcharge foncière. Insuffisance regrettable du droit de l'habitat. (p. 5041) : conséquences du retour à la liberté des loyers. Projet de loi, annoncé par le Gouvernement, devant régler les rapports entre les bailleurs et les locataires. Nécessaire définition d'un nouvel indice de référence pour l'évolution des loyers. Utilité des dispositions assurant aux locataires un droit au maintien dans le bail, légitime reconduction de la location.

Articles non joints à l'examen des crédits. [10 décembre 1979]. **Article 63.** — *Article 1957-1 du code général des impôts* : (p. 5211) : soutient l'amendement n° 248 de MM. Christian Poncelet et Yves Durand prévoyant l'application de cet article en cas de rejet total de la demande d'une réduction ou d'une annulation d'une imposition et la fixation d'un délai maximal pour le calcul des intérêts moratoires. (p. 5214) : contestation du contribuable et abus de procédure ou mauvaise foi. Délai de jugement du tribunal administratif. **Après l'article 73.** — *Article 1609 decies du CGI* (p. 5239) : ambiguïté de l'attitude de l'Etat vis-à-vis des régions. Se déclare favorable à l'amendement n° 284 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues concernant le plafond de ressources autorisées pour les régions et la possibilité de report sur l'exercice suivant.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5452) : bombardement psychologique insupportable auquel ont été soumis les sénateurs. Absence de bilan global de la loi du 27 janvier 1975. Hésitation des Gouvernements des pays étrangers. Commencement de la vie humaine avec la contraception. Urgence du développement de l'information sur les problèmes de la vie et de l'éducation sexuelle. S'oppose au principe de l'élimination des indésirables. Danger de la « dématernisation ». (p. 5453) : nécessité d'une politique globale de la famille. Mauvaise application de la loi de 1975. Nombre des interruptions volontaires de grossesse qui ne sont pas justifiées par un état de détresse tel que le prévoit la loi. Augmentation du nombre réel des avortements. Reconduction de la loi pour deux années. Circonstances de la mort de son fils.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1A** (p. 5499) : se déclare défavorable aux amendements n° 62 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beaudeau et plusieurs de ses collègues concernant l'information sur la sexualité et les centres de contraception et n° 107 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la sexualité et la pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale. **Avant l'article 1** (p. 3519) : sur l'amendement n° 149 (*article additionnel*) de M. Jean Mézard, identique à l'amendement n° 101 (*article additionnel*) de M. Michel Labèguerie et plusieurs de ses collègues relatif à : 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans, son sous-amendement n° 46 déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation du délai d'application de la loi à deux ans ; retiré. (p. 5520) : importance de l'entretien préalable à l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5523) : prorogation pour deux ans de la loi et concertation entre le Gouvernement et le Parlement.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 nonies** – *Article L. 162-5 du code de la Santé publique* (p. 5568) : se déclare favorable à l'amendement n° 157 de M. Jean Mézard prévoyant la fixation à trois jours du délai entre l'entretien social et la décision d'avorter. **Après l'article 1 undecies** – *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5570) : son amendement n° 22 (*article additionnel*) : déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics ; adopté. (p. 5573) : nécessité de développer la qualité de l'entretien social. **Après l'article 1 quatuordecies** – *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5589) : éducation d'un enfant anormal et santé morale de la famille. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5598) : longueur et difficulté des débats. Respect de l'opinion des autres. Regret du rejet de sa proposition d'une prolongation provisoire de la loi. Nécessité d'une politique familiale. Fait l'éloge d'une mère élevant un enfant mongolien.

GIRAULT (Jean-Marie), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEPOTS

Rapport fait au cours de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la **proposition de loi** (n° 301, 1977-1978) relative au **droit de vivre sa mort** (n° 1, 1979-1980) [20 octobre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la **proposition de loi** (n° 29, 1978-1979) tendant à **compléter le deuxième alinéa de l'article 63 du code pénal** (n° 2, 1979-1980) [2 octobre 1979].

Proposition de loi relative à la **création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche et de l'information sur les toxicomanies (INERIT)** (n° 29, 1979-1980) [23 octobre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi** (n° 26, 1979-1980) tendant à **modifier certaines dispositions du code de la constitution et de l'habitation** (n° 42, 1979-1980) [7 novembre 1979].

Rapport fait au cours de la commission des lois constitutionnelles de législation, de suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi** (n° 134, 1979-1980), modifiée par l'Assemblée nationale tendant à **modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation** (n° 137, 1979-1980) [20 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 293 de M. Jean Cluzel et n° 301 de M. Philippe de Bourgong : la **politique familiale** – Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3661) : complexité de la politique familiale (p. 3662) : politique familiale et transferts sociaux. Caractère naturel et permanent de la famille. Modification de la famille dans son extériorisation. Caractéristiques de la famille. Importance de la présence maternelle. Politique familiale et incitation à la présence au foyer. Responsabilité de l'Etat dans le choix entre travail et présence au foyer.

Question n° 270 [2 octobre 1979] (p. 2885) à M. le Premier ministre : la **pollution (mer) (suites de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz)** – Discutée, avec la question n° 277 de M. Anicet le Pors, le 11 décembre 1979. (p. 5304) : conclusions de la Commission sénatoriale d'enquête et bilan des actions gouvernementales. Procédure judiciaire engagée auprès du Tribunal de Grande Instance de Brest et recours civil pour indemnisation engagée aux Etats-Unis. Problème de l'application des conventions internationales sur la limitation de la responsabilité pécuniaire de l'armateur. Définition de la responsabilité civile de l'Etat français et incidences sur la procédure d'indemnisation. Commission d'enquête et affirmation de la responsabilité exclusive de l'armateur. (p. 5305) : mise en cause de la responsabilité du commandant du *Pacific*. Absence de prise de contact avec les autorités françaises de la part des commandants des navires concernés. Evaluation du préjudice subi. Manque de coordination des diverses autorités concernées. Efficacité du système de contrôle ; définition des rails de navigation. Nature et nombre des infractions aux règles de navigation relevés par la Marine nationale. Importance des moyens d'intervention et de lutte contre la marée noire. Participation financière des pays de l'Europe de l'Ouest aux mesures françaises de prévention.

Question n° 271 [20 octobre 1979] (p. 2885) à M. le Premier ministre : les **stupéfiants (lutte contre la drogue)**. – Discutée le 11 décembre 1979 (p. 5293) : rapport de Mme Monique Pelletier sur les problèmes de drogue. Drogue et santé des Français. (p. 5294) : bilan des infractions constatées depuis 1977-1978 et extension du fléau. Bilan des condamnations et rôle de la répression judiciaire. Importance des prises de drogue effectuées par les autorités françaises. Méthodes de réinsertion du toxicomane ; recensement des institutions la pratiquant. Réinsertion et démarches volontaires du toxicomane. Moyens de prévention et d'information des jeunes et des familles sur les dangers du haschisch ; accords de Stockholm. Détournement des prescriptions médicales ; cas du palfium. Proposition de loi relative à la création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche et de l'information sur les toxicomanies. (p. 5295) : Insuffisance de la coordination interministérielle. Création de centres de formation du personnel en contact avec les toxicomanes. Nécessité d'expériences cliniques et connaissance des causes de l'extension de la toxicomanie. Importance de l'information et création d'un organisme universitaire et pluridisciplinaire. Donne lecture d'une lettre d'un père de famille dont le fils est mort d'une overdose. (p. 5301) : meilleure cohésion des actions gouvernementales. Délai d'examen de sa proposition de loi.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Article 1^{er} (suite)**. – *Article L. 351-7 du code du travail* (p. 79) : monopole de l'Agence nationale pour l'emploi dans le recrutement du personnel prévu dans le programme commun. Nécessité de laisser une liberté de recrutement à l'employeur.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. – **Discussion générale** (p. 1438) : importance de la réforme. Situation des secrétaires généraux ; leur avenir. Politisation de l'administration communale. Transferts de compétence et

transferts de ressources : l'injustice du barème de 1955 en matière d'aide sociale et sa pérennisation par le projet. (p. 1439) : coopération intercommunale ; problèmes spécifiques des communes agglomérées, absence de disposition sur ce sujet. Nécessité de développer une certaine solidarité : l'exemple des stations d'épuration, des transports en commun et des écoles.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite)**. — **Article L. 123-12 du code des communes** (p. 2055) : nombre des adjoints effectifs ou réglementaires. **Article L. 123-15** (p. 2060) : régime appliqué aux accidents subis dans l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint à temps complet.

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er}-III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971** (n° 358, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2262) : souligne son opposition résolue à la proposition de loi en discussion. Processus de décentralisation de l'ancien tribunal de la Seine engagé au cours des années 1968-1972. Abolition de la dualité avocat-avoué. Universalité géographique de la plaidoirie, territorialité de la postulation. Drogations prévues par la loi du 31 décembre 1971 au bénéfice des avocats inscrits au barreau de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil. Rareté de la présence physique des avocats parisiens dans les tribunaux périphériques. (p. 2263) : paternalisme du barreau de Paris. Intérêt de la contraction des rémunérations par les avocats à la fois postulants et plaidants. Difficultés du barreau de Paris en raison du caractère pléthorique de ses effectifs. Souhait du barreau de Paris de conserver un ressort qui était traditionnellement le sien. (p. 2264) : estime que la multipostulation entrave l'inscription dans un barreau périphérique. **Article unique**. — **Article 1 de la loi du 31 décembre 1971** (p. 2269) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud prévoyant la fixation au 1^{er} janvier 1983 de la date-limite à laquelle est autorisée la multipostulation. (p. 2270) : estime que les jeunes ne sont pas incités à s'installer dans les barreaux périphériques lorsque l'on proroge les délais de la multipostulation. Votera contre le texte en discussion.

Fait personnel [26 juin 1979] (p. 2271) : utilisation de documents publiés par le barreau de Paris dans le débat sur la postulation des avocats dans la région parisienne.

— **Projet de loi pour le développement des responsables des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 octobre 1979]. **Article 101**. — **Article L. 413-9 du code des communes** (p. 2994) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-76 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet du maire.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3939) : solidarité intercommunale ; participation des communes dites riches de taxes professionnelles à la solution des difficultés financières des communes dites pauvres. Projet gouvernemental de création d'un fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. (p. 3940) : solidarité intercommunale et dotation globale de fonctionnement. Risque de difficultés immédiates dans les communes qui bénéficient de taxes professionnelles importantes. Obligation pour les communes bénéficiaires du fonds national de péréquation de justifier que l'impôt sur les ménages qu'elles lèvent est au moins égal à la moyenne nationale dans leur groupe démographique.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3973) : blocage du taux des taxes et compensation financière ; le rôle du fonds national de péréquation. (p. 3980) : se déclare favorable à l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale. Sur cet amendement, votera le sous-amendement n° 161 de M. Josy Moinet concernant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; le taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population pour les communes. **Article 4** (p. 3999) : fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et critères du projet de loi servant aux mesures d'écrêtement de la taxe ; les modifications apportées par le Sénat en première lecture. Inconvénients du système adopté par l'Assemblée nationale ; la mise à contribution des assujettis à la taxe professionnelle pour

faire jouer la solidarité intercommunale. (p. 4000) : communes riches et contraintes de zones industrielles et commerciales importantes. Bénéfice de la solidarité intercommunale et importance de l'effort fiscal fourni par chaque commune. Solidarité et dotation globale de fonctionnement. Responsabilité des communes dans la définition d'une solidarité.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Après l'article 4 quinquies** (p. 4079) : soutient l'amendement n° 37 (**article additionnel**) de M. Jacques Boyer-Andrivet relatif à la zone d'activité économique intercommunale et à la perception de la taxe professionnelle par le syndicat ou le district. **Article 5**. — **Article 1472 du code général des impôts** (p. 4087) : son amendement n° 52 : fixation et évolution du taux de cotisations à partir de 1980 ; retiré.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 8** (p. 4130) : son amendement n° 53 : possibilité pour les conseils municipaux de majorer l'abattement facultatif pour le calcul de la taxe d'habitation ; retiré. Son amendement n° 54 : abattement obligatoire pour le calcul de la taxe d'habitation pour les contribuables qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu ; valeur locative retenue comme seuil d'application de l'abattement ; rejeté. **Article 10 ter**. — **Article 1396 et 1509 du code général des impôts** (p. 4142) : son amendement n° 56 : majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan d'occupation des sols et compris dans la catégorie des « terrains à bâtir » ; adopté. **Article 10 quater** (p. 4144) : son amendement n° 57, identique à l'amendement n° 25 de M. Jean-Pierre Fourcade : suppression de cet article prévoyant une imposition des plus-values sur le plan local ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4449) : importance du théâtre pour la jeunesse. Comparaison entre la situation des centres dramatiques pour la jeunesse et des centres dramatiques nationaux. Cas du théâtre du Gros-Caillou. Ligne budgétaire « action culturelle en milieu rural ». Vocation d'expression en milieu rural des centres dramatiques pour l'enfance et la jeunesse (p. 4450) : décentralisation et création théâtrale en province. Demande de création d'un conservatoire national de région à Caen. Avenir du Palais de Chaillot. Répartition des subventions de fonctionnement entre les conservatoires nationaux de régions. Situation du Mont-Saint-Michel.

— **Conclusions du rapport de M. Jean-Marie Girault** fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi de M. Robert Laucournet** et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à **modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation** (n° 26, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Rapporteur** — **Discussion générale** (p. 5349) : compétence du juge des référés pour accorder des sursis à expulsion ; prorogation sans limitation de durée du pouvoir des préfets de prolonger les arrêtés de réquisition en cours au 1^{er} janvier 1976. Conditions relatives à la situation et à l'attitude des intéressés. Pouvoir d'appréciation du juge. Réquisition selon l'ordonnance du 11 octobre 1945 ; prise en compte de cas sociaux extrêmement difficiles. (p. 5350) : absence de validation par la loi des dispositions à caractère législatif contenues dans le code de la construction et de l'habitation. **Article 1**. — **Article L. 613-1 du code de la construction et de l'habitation** (p. 5351) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet demandant la suppression des dispositions de cet article du code prévoyant que les sursis à exécution ne sont pas applicables lorsque le propriétaire exerce son droit de reprise dans les conditions prévues par l'article 19 de la loi du 1^{er} septembre 1948. **Article 2**. — **Article L. 613-2** (p. 5352) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Robert Laucournet tendant à la suppression de cet article fixant à trois ans la limite des délais que le juge peut accorder aux occupants de locaux d'habitation dont l'expulsion a été ordonnée judiciairement. **Après l'article 2**. — **Article L. 613-3** (p. 5353) : demande le retrait de l'amendement n° 3 (**article additionnel**) de M. Bernard Parmantier prévoyant la fixation par l'autorité administrative de la période pendant laquelle les expulsions sont impossibles, dans les départements d'outre-mer. **Après l'article 3**. — **Article L. 661-1 et 2** : son amendement n° 5 de forme ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. **Discussion générale**

(p. 5439) : caractère de fait social de l'interruption volontaire de grossesse et conditions d'adoption de la loi de 1975. (p. 5471) : maintien son opposition. Application de la loi de 1975. Stabilité du taux de fécondité et du nombre des naissances, indépendamment de la loi de 1975. Nombre réel des interruptions volontaires de grossesse. Phénomène international de dénatalité dans les pays développés. (p. 5472) : définition du mot « détresse ». Détournement de procédure en ce qui concerne l'entretien préalable. Impossible retour à la loi de 1920. Conseils d'un ecclésiastique. Transformation des mentalités. Ordre moral ou liberté. Importance de la famille. Insuffisance des substituts maternels. (p. 5473) : nécessité de juguler le fait social que constitue l'avortement.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Après l'article 1 octies.** - **Article L. 162-5 du code de la Santé publique** (p. 5568) : demande de suppression du délai entre l'entretien et l'interruption volontaire de grossesse et l'extension du délai légal d'IVG.

GIROD (Paul), sénateur de l'Aisne (GD).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3746).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux de ferme et des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le **projet de loi (n° 259, 1978-1979) réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs (n° 308, 1978-1979)** [3 mai 1979].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi (n° 311, 1978-1979)** adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à **permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés civiles d'exploitation agricole (n° 356, 1978-1979)** [30 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi (n° 433, 1978-1979)** adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à **permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole (n° 440, 1978-1979)** [26 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole (n° 70, 1979-1980)** [29 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2503 : les élections (heure de fermeture des bureaux de vote pour les élections européennes) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 19 mai 1979] (p. 1387). - Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales), le 1^{er} juin 1979 (p. 1656, 1657).

Question n° 2624 : le sucre (règlement sucrier communautaire) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 8 décembre 1979] (p. 5077).

Questions orales avec débat :

Question n° 192 [2 avril 1979] (p. 485) à M. le Premier ministre : **l'emploi (problèmes de l'emploi)**. - Discutée, avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979 (p. 697) : nombre des demandeurs d'emploi dans le département de l'Aisne. Absence de fermeture spectaculaire. (p. 698) : dépérissement et manque de possibilités d'adaptation et de reconquête des marchés des entreprises en place. Complications sociales et administratives. Etranglement du bilan des entreprises pour le crédit à court terme. Efforts gouvernementaux pour l'emploi des jeunes, pour l'aide aux PME et à l'artisanat, pour le lancement de grands plans nationaux par tranche. Absence de souplesse dans les relations entre le financier et l'entrepreneur. Nécessaire orientation des capitaux vers les entreprises. (p. 699) : les risques financiers doivent être assumés.

Question n° 219 de M. Jacques Braconnier : **la sauvegarde de l'industrie française du cycle et du motocycle**. - Discutée le 9 octobre 1979 (p. 3065) : importance de Motobécane pour l'avenir de l'Aisne. Participation de la Régie Renault dans Motobécane. Problèmes du bassin d'emploi de Saint-Quentin. Avance des Japonais dans le secteur de la motocyclette.

Question n° 307 [22 novembre 1979] (p. 4264) à M. le ministre de l'agriculture : le sucre.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation (n° 55, 1978-1979)** [25 avril 1979]. **Après l'article 20.** - **Article L. 132-27-2 et L. 132-27-3 (nouveaux) du code des assurances** (p. 977) : assurance sur la vie et souscription par un entrepreneur indépendant d'un emprunt important. Se déclare défavorable à l'amendement n° 23 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy prévoyant un délai de réflexion en cas de démarchage à domicile ou dans un lieu public.

- **Projet de loi réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs (n° 259, 1978-1979)** [10 mai 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 1189) : développement récent d'un certain terrorisme politique ou de droit commun. Importance des quantités d'explosifs volées. (p. 1190) : aggravation de la répression. Extension de la responsabilité de la déclaration de vol au préposé salarié à qui on a confié la charge du dépôt. Système de double déclaration de vol, par le salarié et par le détenteur légal de l'autorisation. Application des nouvelles dispositions en dehors des territoires métropolitains. (p. 1193) : établissement d'un livre d'inventaire des explosifs pour permettre de présenter un solde concordant au stock, selon le décret de 1915. (p. 1194) : inventaire permanent. **Article 1** : son amendement n° 1 : responsabilité des personnes détentrices d'une autorisation de « fabriquer » des produits explosifs ; adopté. **Article 2** : son amendement n° 2 ; rédactionnel ; adopté. **Après l'art. 2** (p. 1195) : sur l'amendement n° 5 de M. Christian Bonnet concernant l'obligation pour l'employeur d'avertir le préposé de sa responsabilité en cas de vol, son sous-amendement n° 6 : reconnaissance de cet avertissement par le préposé ; adopté. Son amendement n° 4 (*article additionnel*) : application des nouvelles dispositions dans les territoires d'Outre-Mer et à Mayotte ; adopté.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. - **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. - **Discussion générale** (p. 1422) : écarts entre les principes et leur financement. Allègement de la tutelle préfectorale. (p. 1423) : ouverture de possibilités d'emprunt vers divers circuits financiers. Suppression de la tutelle technique des grands corps de l'Etat. Réduction des normes ; modification du système de rémunération des agents. Limitation des prélèvements de l'Etat. Nécessaire suppression des dégrèvements d'impôts locaux décidés à Paris et non compensés. Instauration d'un système de « blocs de

compétence ». Transfert vers l'Etat des charges de police et de justice ; problèmes posés par le mode de transfert des biens immobiliers. Santé ; aide aux personnes âgées ; éducation. Indemnité de logement des enseignants. Urbanisme. Coût actuel et avenir des responsabilités transférées ; médecine scolaire ; personnes âgées ; transports scolaires. Formations de complément des enseignants. (p. 1424) : distorsions entre les départements en matière d'aide sociale. Nécessaire unité de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale. Situation des services techniques. Personnels communaux ; coopération intercommunale. Eventualité d'une fiscalité directe des syndicats intercommunaux. Participation des citoyens à la gestion de leur commune.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Article 7.** — *II de l'article 1585-E du code général des impôts* (p. 1562) : se déclare favorable à l'amendement n° I-9 de M. Lionel de Tinguy concernant la liberté des communes pour fixer le taux de la taxe locale d'équipement, jusqu'à 5 % ; application de ce taux sans modification avant l'expiration d'un délai d'un an. **Après l'article 7** (p. 1563) : son amendement n° I-178 (*article additionnel*) ; compensation des dégrèvements d'impôts locaux accordés par l'Etat au bénéfice d'une catégorie de contribuables ; retiré puis repris par M. Henri Duffaut.

Suite de la discussion. [31 mai 1979]. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 du code des communes* (p. 1625) : importance du principe de l'interdiction de rémunération des fonctionnaires de l'Etat pour services rendus aux communes. Se déclare favorable à l'amendement n° I-204 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet relatif au principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978.

— **Projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture** (n° 298, 1978-1979) [6 juin 1979]. **Article 2** (p. 1740) : sur l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel prévoyant la réduction de l'étendue de l'exemption relative aux produits organiques bruts et aux supports de culture d'origine naturelle, son sous-amendement n° 12 : exemption de ces produits lorsqu'ils sont obtenus à partir de matières naturelles, constituent des sous-produits d'une exploitation agricole pour des activités non-agricoles nécessitant l'entretien d'animaux ; retiré.

— **Proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés civiles d'exploitation agricole** (n° 311, 1978-1979) [6 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1744) : raisons pour lesquelles les rapports entre le preneur de bail rural et son propriétaire sont des rapports de personne à personne. Développement des investissements des preneurs ; pressions exagérées du bailleur pour la fixation du taux des baux et pour le renouvellement du bail. Compromis que constitue le statut du fermage de 1945/1946. Interdiction, confirmée par la jurisprudence, de la sous-location ou de la cession de bail. Nécessités de la productivité et emploi de matériels coûteux ; techniques sophistiquées qui ne sont pas maîtrisables pour des hommes isolés. Interdiction générale de mise en société d'une exploitation agricole. Création des groupements agricoles d'exploitation en commun par la loi du 8 août 1962. (p. 1745) : avantages de ces groupements. Possibilité de retenir des formules de sociétés commerciales. Utilisation de sociétés de fait. Non diminution des droits du bailleur ; son information. Sanctions en cas de manquement à l'obligation pour les preneurs d'être des agriculteurs. Protection du fermier contre une interprétation abusive ou trop automatique de la clause relative au caractère professionnel de ses associés. (p. 1746) : mise en place éventuelle de coopératives de culture. **Article 1.** — *Article 832-1 (nouveau) et article 834 du code rural* (p. 1747) ; son amendement n° 1 : sociétés civiles ou commerciales d'exploitation agricole ; adopté. **Article 2** : son amendement n° 2 : suppression de cet article concernant les groupements agricoles d'exploitation en commun qui feront l'objet de dispositions spécifiques ; adopté. **Après l'article 2.** — *Intitulé de la section III du chapitre II du titre premier du livre sixième du code rural* : son amendement n° 3 (*article additionnel*) d'harmonisation ; adopté. **Intitulé** : son amendement n° 4 ; coordination ; « Proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés » ; adopté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion**

[13 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-8 du code des communes* (p. 1841) : sur l'amendement n° I-47 de M. Joseph Raybaud prévoyant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques, son sous-amendement n° I-213 : variation, au minimum, comme l'indice du coût de la construction ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Sur l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécam concernant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor, son sous-amendement n° I-214 : variation au minimum, comme l'indice du coût de la construction ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 1844) : se déclare favorable, sur ces mêmes amendements n° I-47 et n° I-201, aux sous-amendements de M. Jacques Larché n° I-215 et n° I-216 concernant la prise en considération de la progression moyenne constatée les cinq dernières années. *Article L. 235-9* (dotation globale d'équipement) (p. 1853) : son amendement n° I-181, soutenu par M. Michel Giraud : prise en compte de la charge en bâtiments publics communaux non classés monuments historiques ; retiré.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92** (*Suite*). — *Article L. 123-19 du code des communes* (p. 2076) : droit à la retraite et perception de l'indemnité. Sur l'amendement n° III-47 de M. Jean Chérioux relatif à l'application des taux des cotisations des communes et des maires, adjoints et conseillers municipaux, sur les indemnités de fonction et municipales ; caractère obligatoire de la cotisation communale et caractère personnel obligatoire pour la cotisation « ouvrière », se déclare favorable au sous-amendement n° III-154 de M. Jacques Descours Desacres concernant la possibilité de cotisation sans perception de l'indemnité.

— **Proposition de loi tendant à compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (n° 365, 1978-1979) [21 juin 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2080) : votera la présente proposition de loi. Cas de partage égal des voix pour l'élection du président au conseil général de son département.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. **Article unique.** — *Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958* (p. 2259) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy, soutenu par M. Etienne Dailly, prévoyant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire, pour les Communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [11 octobre 1979]. **Après l'article 124.** — *Article L. 422-9* (p. 3198) : soutient l'amendement n° IV-58 (*article additionnel*) de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour les collectivités locales d'adhérer aux ASSEDIC pour leurs agents non titulaires.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Article 51** (p. 3873) : à propos de la prise en charge par l'Etat des frais occasionnés par la mission des conciliateurs, son amendement n° II-181, devenu sans objet et son sous-amendement n° II-180 à l'amendement n° II-1 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence financière de l'Etat en matière de justice et notamment en ce qui concerne les annuités d'emprunts contractés avant la mise en vigueur de la loi. Ce sous-amendement est adopté.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3938) : création de la dotation globale de fonctionnement. Replâtrage du système fiscal fragmentaire des collectivités locales. Rapprochement des taux des taxes vers une moyenne départementale puis nationale. Modernisation de l'assiette des taxes ; référence à la valeur ajoutée pour la taxe professionnelle. Utilité des simulations. Possibilité d'exonérer de la taxe professionnelle les entreprises qui acceptent d'aller s'installer dans les régions difficiles. Evolution rapide de la conjoncture. Distinction entre abattements communaux et abattements départementaux pour la taxe d'habitation. Révision envisagée pour les taxes foncières. (p. 3939) : utilité d'une véritable réflexion sur une véritable réforme.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3981) : se déclare défavorable aux amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale et la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. (p. 3983) : se déclare défavorable à l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence : le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale, et, sur cet amendement, ou sous-amendement n° 161 de M. Josy Moinet concernant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; le taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population pour les communes. Equilibre entre le poids relatif des quatre taxes. (p. 3987) : sur l'amendement n° 160, votera le sous-amendement n° 164 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues relatif : 1° au rapport gouvernemental sur l'application simulée des dispositions de plafonnement ; 2° à la date d'entrée en vigueur du système de plafonnement.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 ter.** — **Article 1454 du code général des impôts** (p. 4063) : son amendement n° 159, déposé avec M. Etienne Dailly : exonération de la taxe professionnelle pour les sociétés coopératives ouvrières employant au plus trois salariés ; adopté. **Article 4 quinquies.** — **Article 1465 et 1466 du CGI** (p. 4074) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, création ou extension d'activité, la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et les modalités d'attribution de l'exonération et les conditions de retrait. Sur cet amendement se déclare défavorable au sous-amendement n° 169 de M. Maurice Papon concernant : 1° la déclaration annuelle des éléments pouvant être exonérés ; 2° l'impossibilité de chevauchement de périodes d'exonération. Exonération de la taxe professionnelle et portée générale et *a priori* de la délibération du conseil municipal.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 6 bis** (p. 4113) : son amendement n° 143, déposé avec M. Etienne Dailly : non-prise en compte des loyers payés pour les opérations de crédit-bail et de location de longue durée de biens meubles, pour le calcul de la valeur ajoutée des entreprises générales et des entreprises financières ; adopté. **Article 6 quinquies** (p. 4117) : son amendement n° 144, de coordination, déposé avec M. Etienne Dailly et soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade ; adopté.

— **Proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole.** — **Deuxième lecture** (n° 433, 1978-1979) [20 novembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4157) : possibilité donnée aux agriculteurs fermiers de s'adresser à une société dont ils feraient partie pour exploiter les terres dont ils sont les utilisateurs. Possibilité pour les seules sociétés civiles d'exploitation agricole de bénéficier d'une « mise à disposition » des terres dont l'agriculteur reste seul preneur et seul responsable à l'égard de son propriétaire. Types de sociétés auprès desquelles l'agriculteur pourrait faire la mise à disposition. Sociétés commerciales. Mise à la disposition d'un bien auprès d'une société de fait ou d'une société en participation. (p. 4158) : absence d'effet de la société en participation vis-à-vis des tiers. Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). **Article 1.** — **Article 834 du code rural** : son amendement n° 1 : participation des agriculteurs, personnes physiques, aux sociétés civiles d'exploitation agricole ; rapports entre bailleur et preneur ; adopté. (p. 4159) : sur son amendement n° 1, accepte les sous-amendements de M. Charles-Edmond Lenglet n° 3 prévoyant la mention dans l'avis adressé au bailleur, à peine de nullité, des noms et prénoms des associés, des parcelles que le preneur met à la disposition de la société, de la durée de celle-ci et n° 4 concernant l'absence de nullité et de réalisation du bail si les omissions et les irrégularités constatées n'ont pas été de nature à induire le bailleur en erreur. Son amendement n° 2 : responsabilité indéfinie et solidaire de la société et des autres associés avec le preneur pour l'exécution des clauses du bail ; adopté. **Article 845 de ce code** (p. 4160) : accepte l'amendement n° 5 de M. Charles-Edmond Lenglet relatif à la poursuite de l'exploitation par l'ancien preneur devenu propriétaire.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 3** (p. 4251) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon à propos de la non-opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années, d'allègement fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréées. **Avant l'article 3 ter et article 3 ter** (p. 4253) : son amendement n° 185, déposé avec M. Etienne Dailly : relèvement de la limite fixée pour le passage du régime d'imposition forfaitaire au régime réel d'imposition ; retiré au profit de l'amendement n° 14 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Gilbert Devèze tendant au relèvement de la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole. (p. 4255) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Jean-Paul Hammann et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article relatif à la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 13.** — **Article 793 du code général des impôts** (p. 4340) : sur l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert relatif aux exonérations des droits de mutation à titre gratuit et montant total de la réduction d'assiette et à la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés, son sous-amendement n° 186, déposé avec M. Etienne Dailly : prise en compte des donations consenties pour les réductions d'assiette à partir du 1^{er} janvier 1980 ; devenu sans objet. (p. 4342) : son amendement n° 188, déposé avec M. Etienne Dailly : exonération des droits de mutation et parts de groupements fonciers agricoles ; modalités de la prise en compte de la superficie minimale d'installation ; devenu sans objet. (p. 4343) : application unique de l'exonération pour une donation ou une succession concernant les parts de groupements fonciers agricoles. Refus de la mise en place d'un « Pinay vert ». Son amendement n° 189, déposé avec M. Etienne Dailly : suppression des dispositions de cet article concernant la date de son entrée en vigueur et ses répercussions sur celle de la détention de parts de groupements forestiers et de groupements fonciers agricoles ; adopté. **Article 14.** — **Article 790 du CGI** (p. 4345) : son amendement n° 192, déposé avec M. Etienne Dailly : entrée en vigueur de cette disposition le 1^{er} janvier 1980 et si le donateur a plus de 50 ans révolus à cette date, le 1^{er} janvier 1985 ; devenu sans objet. Sur l'amendement n° 92 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Caldagués concernant le niveau de réduction prévue par cet article pour les donations-partages ; l'entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre 1979 à l'exception des donations-partages portant transmission de terres et de biens agricoles, son sous-amendement n° 191, déposé avec M. René Touzet : entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980 ; adopté. (p. 4347) : fraude fiscale et donation-partage.

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4912) : situation des bassins d'emploi de Saint-Quentin, Hirson et Marle. Attribution des primes de développement régional (PDR). (p. 4913) : attribution des PDR et taille de l'entreprise. Richesse des petites et moyennes entreprises.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 58** (p. 5205) : son amendement n° 335 déposé avec M. Etienne Dailly : suppression de cet article assujettissant aux droits de mutation pour décès le capital versé en exécution de contrats d'assurances sur la vie ; réservé puis devenu sans objet. Evasion fiscale et inadéquation des moyens proposés. (p. 5206) : son amendement n° 337 déposé avec M. Etienne Dailly : contrats d'assurance-vie et niveau à partir duquel les sommes versées en cas de décès sont assujetties au paiement des droits de mutation ; rejeté. (p. 5207) : proposition de franchise pour le paiement des droits de mutation par décès dans le cadre exclusivement familial. Son amendement n° 336 déposé avec M. Etienne Dailly : application des dispositions de cet article aux contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 1980 ; rejeté. (p. 5208) : contrats d'assurances et notions de rétroactivité. **Article 63.** — **Article 1957-1 du code général des impôts** (p. 5210) : son amendement n° 242 : suppression de cet article relatif au rejet d'une réclamation et à la prise en charge par le contribuable des intérêts moratoires ; retiré. **Article 66** (p. 5217) : son amendement n° 250 : suppression de cet article concernant l'exclusion des adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées à la suite d'une communication de l'administration des impôts ; adopté. (p. 5218) : son amendement n° 251 : 1° exclusion des adhérents des centres

de gestion agréés ou des associations agréées et communication obligatoire des dossiers fiscaux ; devenu sans objet. 2° retrait de l'agrément des centres de gestion agréés ou des associations agréés et communication obligatoire des dossiers fiscaux ; retiré. **Article 67** (p. 5220) : son amendement n° 243 déposé avec M. Francis Palmero et soutenu par M. Victor Robini : suppression des dispositions de cet article faisant référence à la communication de l'identité du client pour les personnes soumises au secret professionnel ; devenu sans objet.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 13** (p. 5254) : sur l'amendement n° 362 de M. Maurice Papon concernant les donation et plafonnement des exonérations ; application des dispositions à compter du 5 septembre 1979 ; régime particulier pour les parts des groupements forestiers agricoles (GFA), son sous-amendement n° 410 : plafonnement des exonérations de droit de mutation à titre gratuit et non-application aux opérations antérieures à la promulgation de la loi ; application des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980 ; exonération et suppression de la limite de superficie pour les parts de groupements fonciers agricoles (GFA) ; adopté. **Article 66** (p. 5268) : se déclare favorable à l'amendement n° 403 de M. Maurice Papon prévoyant le rétablissement des dispositions de cet article prévoyant l'exclusion des adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées pour manquement à leurs obligations fiscales, sous réserve d'une rédaction plus explicite du décret de 1975 mettant en place l'obligation de radiation des adhérents de centres de gestion agréés pour non-respect du règlement intérieur.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [11 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5303) : possibilité pour les preneurs de baux à ferme de mettre les terres qu'ils utilisent à la disposition d'une société. Accord du Sénat et de l'Assemblée sur la définition d'associés. Désaccord sur la nature des sociétés ; critères de l'immatriculation ou de la non-immatriculation. Adoption par la commission mixte paritaire de la mise à disposition à des sociétés immatriculées ou non ; nécessité toutefois de posséder des statuts établis par écrit avec date certaine.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Avant l'article 3.** — **Article 69-A du code général des impôts** (p. 5619) : son amendement n° 1 (*article additionnel*) : calcul des dévaluations de la moyenne des recettes en cas de cessation totale d'activités d'un exploitant agricole soumis toute sa vie professionnelle au régime du forfait ; retiré. **Article 4.** (p. 5622) : fiscalité applicables aux groupement agricoles d'exploitants en commun, (p. 5623) : fiscalité des sociétés en participation ayant une date certaine.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979] — **Discussion générale** (p. 5836) : l'applicabilité aux agriculteurs de la déduction des frais et intérêts des emprunts souscrits par les associés pour financer leurs apports.

GOETSCHY (Henri), sénateur du Haut-Rhin (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Proposition de loi tendant à compléter l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française afin de garantir le pluralisme d'expression des opinions (n° 464, 1978-1979) [29 juin 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution — **Culture et Communication - Information**, (n° 50, annexe 8, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion**

[13 juin 1979]. — **Article 36.** — **Article L. 235-9 du code des communes** (dotation globale d'équipement) son amendement n° 1-100 soutenu par M. Marcel Rudloff : versement de la dotation globale d'équipement au conseil général en cas d'inexistence d'un organisme de coopération intercommunal ; rejeté.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979).

— **Suite de la discussion** [18 octobre 1979] — **Discussion générale.** (p. 3358) : aide au retour volontaire instaurée en 1978 ; interdiction de toute immigration nouvelle dès l'automne 1974. Apport que toute personne étrangère de haut niveau peut constituer pour le patrimoine français des arts, des sciences et de la culture, et des sports. Emploi de travailleurs étrangers et chômage de travailleurs français. Problème des travailleurs frontaliers avec l'Allemagne et la Suisse. Risque d'arbitraire dans les expulsions prononcées par le préfet.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. — **Article 5** (p. 4288) : intérêt créateur de l'épargne et érosion monétaire. Discrimination néfaste entre les organismes collecteurs d'épargne. Fiscalisation du crédit mutuel. **Après l'article 7** (p. 4316) : son amendement n° 73 (*article additionnel*) : application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux articles de sport nécessaires à l'exercice d'une discipline olympique ; application du taux majoré de cette taxe aux recettes de publicités ou d'annonces dont bénéficient les publications à but essentiellement publicitaire ; réservé. **Après l'article 21** (p. 4356) : son amendement n° 73 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec M. Jean Francou et soutenu par ce dernier : 1° augmentation du taux de la TVA applicable aux recettes de publicité des « journaux gratuits » ; 2° affectation des recettes supplémentaires au profit du fonds national pour le développement du sport ; retiré.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux : Information [26 novembre 1979] — Rapporteur spécial (p. 4435) : situation de la presse en France ; regroupements d'entreprises ; modernisation et adaptation aux nouvelles techniques. Création d'un fonds d'aide aux quotidiens nationaux d'opinion. Situation des imprimeries de labour. Création d'une taxe sur les recettes publicitaires réalisées par certains organes d'information. Nécessité de la pleine transparence des opérations réalisées dans le domaine de la presse. Conditions de l'octroi des différentes aides publiques. Développement de la publicité à la télévision. Multiplication des journaux gratuits. Menace pour la presse qui constituent l'avènement de la télématique appliquée à l'information, la révision des aides accordées par la poste à la presse. Insuffisante progression des crédits de fonctionnement. Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. (p. 4436) : remboursement du transport de presse en tenant compte de la surface publicitaire des journaux transportés. Situation de la presse outre-mer. Economies qui pourraient être réalisées dans le domaine de l'information ; recyclage du papier de presse ; gaspillage des actions d'information menées par l'administration.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5045) : conséquences de la pêche moderne sur les mammifères classés dans l'ordre des cétacés. Destruction des baleines. Avertissements solennels lancés pour la sauvegarde et la conservation de ces espèces. Quotas de capture fixés par la commission baleinière. Refus de respecter ces mesures de la part du Japon et de l'Union soviétique. Position de la conférence des Nations-Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm. (p. 5046) : nécessité de protéger les crustacés dont se nourrissent les baleines. Nécessaire prise de position de la Commission économique européenne.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 70** (p. 5223) : son amendement n° 322 déposé avec M. Jean Francou : principe et modalités d'application du droit de constitution de provisions accordé aux entreprises de presse, aux imprimeries de labour ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 8 - Articles 403 et 422 du code général des impôts** (p. 5250) : sur l'amendement n° 357 de M. Maurice Papon demandant le rétablissement des droits sur les alcools, vins et bières, son sous-amendement n° 406 déposé avec plusieurs de ses collègues : critères du degré

alcoométrique pour la définition de la chaptalisation : retiré et repris par M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues puis déclaré irrecevable aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances. **Article 21 bis** (p. 5257) : développement des journaux gratuits et aide aux journaux d'opinions ; rapport Mottin. Se déclare favorable à l'amendement n° 366 de M. Maurice Papon prévoyant la suppression de cet article augmentant le taux de la TVA sur les recettes de publicité ou d'annonces des journaux gratuits.

GOLDET (Cécile), sénateur de Paris (S).

Devient sénateur le 29 mai 1979 en remplacement de M. Georges Dayan, décédé [29 mai 1979] (p. 1484).

NOMINATIONS

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles [31 mai 1979] (p. 1628) ; en démissionne [23 octobre 1979] (p. 3434).

Est nommée membre de la commission des affaires sociales [23 octobre 1979] (p. 3445).

Est nommée membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [12 juin 1979] (p. 1798).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'années [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2617 : la prostitution (lutte contre la prostitution et le proxénétisme) à M. le Premier ministre [JO, Débats 30 novembre 1979] (p. 4629).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2288) : objectifs du texte en discussion : réduire la progression des dépenses de santé, mettre les études médicales au niveau des normes européennes. Influence de la fatigue sur les consultations des généralistes. Rôle du généraliste qui coordonne les prescriptions des spécialistes. Nécessaire interrogation sur les besoins sanitaires de la France actuellement et dans les années à venir, sur le rôle du médecin. Insuffisances de la médecine préventive, de l'hygiène sociale et de l'éducation sanitaire. Grand nombre de médecins qui ne sont pas praticiens. Critères de la sélection quantitative à l'issue de la première année du premier cycle. (p. 2289) : nécessaire modification du mode d'acquisition des connaissances scientifiques et cliniques. Renforcement de la distinction entre généralistes et spécialistes. Utilité des cabinets de groupe rassemblant généralistes et spécialistes. Résidanat et internat. Encadrement des résidents dans les hôpitaux qui ne sont pas des centres hospitaliers universitaires. Avenir des hôpitaux généraux. **Article 1.** — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2303) : sur l'amendement n° 12 de M. Adrien Gouteyron, concernant le caractère exclusif de l'accès au cycle de généraliste par le résidanat et de l'accès au cycle de spécialiste par l'internat ; les fonctions de résident et d'interne ; l'obligation pour l'interne de consacrer une partie de son temps à l'exercice de fonctions hospitalières hors centre hospitalier universitaire, son sous-amendement n° 39, déposé avec plusieurs de ses collègues : obligation pour les internes de consacrer une partie de leur temps auprès de praticiens et d'organismes agréés de santé ou de recherche ; adopté. (p. 2305) : son amendement n° 41, déposé avec plusieurs de ses collègues : organisations consultées par les conseils régionaux pour détermi-

ner les besoins de la population quant aux effectifs médicaux et leur répartition entre spécialités ; retiré. (p. 2309) : se déclare défavorable à l'amendement n° 15 de M. Adrien Gouteyron prévoyant l'entrée en troisième cycle de tous les étudiants qui ont terminé avec succès le deuxième cycle des études médicales sanctionné par un examen théorique et pratique et la suppression de l'alinéa prévoyant un examen avec classement à la fin du deuxième cycle. (p. 2311) : sur l'amendement n° 16 de M. Adrien Gouteyron concernant l'épreuve d'admissibilité fondée sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle et l'épreuve d'admission du concours de l'internat, son sous-amendement n° 38, déposé avec plusieurs de ses collègues : instauration d'un cycle préparatoire au concours de l'internat en médecine ; retiré.

— **Projet de loi modifiant le taux des amendes pénales en matière de contraventions de police** (n° 18, 1979-1980) [12 décembre 1979]. Après l'article 1 — **Article 5 du code pénal** (p. 5380) : son amendement n° 8 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Félix Ciccolini : non cumul pour les contraventions de cinquième classe ; rejeté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5443) : propos tenus le 9 décembre 1979, par M. Jacques Henriot, sur le rôle des femmes. Importance de l'homme responsable de la détresse de la femme. Absence de corrélation entre le déclin démographique de la France et la libéralisation de la contraception. Mise en cause par d'aucuns des travaux de l'Institut national des études démographiques. (p. 5444) : recensement exact du nombre actuel d'interruptions volontaires de grossesse. Comparaison avec les pays étrangers. Drame de la surpopulation mondiale. Enfants abandonnés, martyrisés. Nécessité d'une politique familiale mais aussi d'une politique de l'emploi et de lutte contre l'inflation. Ampleur du mouvement des femmes aujourd'hui. Développement de l'information sur la contraception. (p. 5445) : création de centres d'éducation et de planification familiale ; rattachement de certains de ces centres à des établissements d'hospitalisation publics ou privés. Amélioration de l'arsenal contraceptif. Inégalités subies par les femmes. Position de l'Eglise catholique. Conditions de vie et de travail imposées à certaines femmes. (p. 5446) : situation des femmes étrangères en détresse.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A.** — **Article 41 du code de la famille** (p. 5493) : caractère scandaleux de l'assimilation de l'avortement à une convenance personnelle. Conditions de fonctionnement des maisons maternelles. Se déclare défavorable à l'amendement n° 163 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly prévoyant l'ouverture, sans formalités, des maisons maternelles aux femmes enceintes. (p. 5499) : son amendement n° 107 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : information sur la sexualité et pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale ; rejeté. (p. 5500) : multiplication des centres d'information sur la sexualité et pratique de l'interruption volontaire de grossesse exclusivement en milieu hospitalier. **Article 3 de la loi du 28 décembre 1967** (p. 5501) : son amendement n° 108 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : conditions de vente des produits, médicaments et objets contraceptifs ; insertion d'un dispositif contraceptif intra-utérin par les médecins qualifiés ou les sages-femmes ; rejeté. Absence de contre-indication pour les diaphragmes. **Article 1 A.** — **Article 1 de la loi du 17 janvier 1975.** (p. 5502) : sur l'amendement n° 147 de M. Jean Mézard relatif à la responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales pour la diffusion des informations sur la vie, la démographie, l'éducation..., son sous-amendement n° 109, déposé avec plusieurs de ses collègues : information sur la démographie nationale et internationale ; adopté. **Après l'article 1 A** (p. 5509) : son amendement n° 110 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : rôle des moyens audio-visuels dans la diffusion de l'information sexuelle et contraceptive ; retiré. Difficulté d'application de la « loi Neuwirth » et pratique de l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5510) : information objective sur la contraception. **Article 1 B.** — **Article 13 de la loi du 17 janvier 1975.** (p. 5516) : son amendement n° 111 déposé avec plusieurs de ses collègues : contraception et formation initiale et permanente des médecins, des sages-femmes, des infirmiers et infirmières ; retiré. **Après l'article 1 quatuor décies.** — **Article 8 de la loi du 17 janvier 1975 et article L.283 du code de la Sécurité sociale.** (p. 5528) : son amendement n° 134 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la constitution. **Article 1** — **Article 317 du Code pénal.** (p. 5532) : votera l'amendement

n° 17 de MM. Francis Palmero et Georges Lombard concernant l'interdiction des expérimentations et des prélèvements sur le fœtus. Mongolisme et expulsion de la majorité des fœtus anormaux. (p. 5533); son amendement n° 112 déposé avec plusieurs de ses collègues et identique aux amendements n° 6 de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger, et n° 71 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues; allongement à douze semaines du délai légal; rejeté. (p. 5541); antinomie entre avortement et convenance. Se déclare défavorable à l'amendement n° 137 (*article additionnel*) de M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues prévoyant le refus de tout avortement de convenance. **Avant l'article 1 bis.** — *Article L. 162-1 du code de la santé publique* (p. 5543); intervention de la magistrature et dépossession de son corps pour la femme. Se déclare défavorable à l'amendement n° 170 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine fixant le principe et les conditions d'application de l'appréciation par un juge de la situation de détresse.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Après l'article 1.** — *Article L. 162-2 du code de la santé publique* (p. 5553) son amendement n° 115 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues; obligation pour les établissements d'hospitalisation publics de donner suite à toute demande d'IVG; réservé. **Article 1 bis.** — *Article L. 162-3 de ce code* (p. 5555); son amendement n° 116 déposé avec plusieurs de ses collègues; caractère personnel de la clause de conscience et remise de la liste des centres pratiquant l'IVG; rejeté. **Après l'article 1 bis:** son amendement n° 117 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues; suppression de l'obligation d'information sur les risques médicaux encourus; rejeté. **Après l'article 1 quater** (p. 5556); son amendement n° 118 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues; suppression des dispositions faisant référence aux possibilités d'adoption d'un enfant à naître; rejeté. (p. 5558); culpabilisation des femmes donnant leur enfant à l'adoption; méthodes des services de l'hôpital de Saint-Vincent-de-Paul. **Après l'article 1 quinquies.** — *Article L. 162-4 de ce code* (p. 5561); son amendement n° 119 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues; principe d'un entretien non directif préalable à l'interruption volontaire de grossesse; rejeté. **Article 1 septies.** — *Article L. 162-4 de ce code* (p. 5566); son amendement de coordination n° 121 déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement de coordination n° 155 de M. Jean Mézard; suppression de l'article 1 septies; adopté. — *Article 44-1 (nouveau) du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 5567); se déclare défavorable à l'amendement n° 156 de M. Jean Mézard relatif à la création de commissions d'aide à la maternité auprès des centres médico-sociaux ou des bureaux d'aide sociale. **Après l'article 1 octies.** — *Article L. 162-5 du code de la santé publique:* son amendement n° 122 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues; suppression de cet article prévoyant un délai entre l'entretien préalable et la possibilité de pratiquer l'IVG; rejeté. **Article 1 nonies.** — *Article L. 162-5 de ce code* (p. 5570); conciliation des délais entre la première demande et l'intervention et entre l'entretien social et cette intervention. **Article 1 undecies.** — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5571); se déclare favorable à l'amendement n° 86 de M. Anicet le Pors et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article prévoyant la conservation des attestations relatives à l'interruption volontaire de grossesse remises par la femme. **Après l'article 1 undecies.** — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5572); nécessité de faciliter les démarches préalables à l'interruption volontaire de grossesse. Déclare le parti socialiste défavorable à l'amendement n° 22 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. (p. 5574); répartition des interruptions volontaires de grossesse entre les établissements d'hospitalisation publics et privés. Qualité de l'entretien social. **Article 1 duodecies.** — *Article L. 167 de ce code* (p. 5575); son amendement n° 127 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Parmantier, co-signataire; remise en cause de l'obligation du consentement parental pour l'avortement d'une mineure; rejeté. (p. 5576); IVG et compétence du médecin pour les mineures. **Article 1 tredecies.** — *Article L. 162-8 de ce code* (p. 5580); se déclare favorable à l'amendement n° 159 de M. Jean Mézard relatif aux conditions de mise en œuvre de la clause de conscience; l'organisation du service pratiquant les IVG dans les établissements hospitaliers publics, même en cas de refus du chef de service. Son amendement n° 115; obligation pour les établissements d'hospitalisation publique de donner suite à toute demande d'IVG; transformé en sous-amendement à cet amendement n° 159 de M. Jean Mézard et rejeté. **Après l'article 1 quatordecies.** —

Article L. 162-9 de ce code (p. 5585); son amendement n° 129 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Parmantier co-signataire; présence obligatoire d'un centre de planification et d'éducation sexuelle dans les établissements pratiquant l'IVG; rejeté. *Article L. 169-11 de ce code* (p. 5586); son amendement n° 130 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Parmantier, co-signataire; application sans conditions de la loi aux femmes étrangères; rejeté. **Après l'article 1 quatordecies.** — *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5587); son amendement n° 131 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Parmantier, co-signataire; danger pour la santé physique et/ou mentale de la femme; rejeté. (p. 5590); problème de l'éducation des enfants mongoliens ou anormaux après la disparition des parents. (p. 5591); difficulté de placement en France de ces enfants. **Article 2.** — *Article 5 de la loi du 28 décembre 1967.* (p. 5592); son amendement n° 132; suppression de cet article interdisant toute propagande anti-nataliste et publicité commerciale sur les méthodes contraceptives; rejeté. **Intitulé** (p. 5596); son amendement n° 133; de forme; «(projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'interruption volontaire de grossesse)»; rejeté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5600); rejet de tous les amendements socialistes. Non-application de la loi de 1975. Insuffisance du projet de loi et promesses gouvernementales. Insuffisance de l'information sur les IVG et la contraception. Avortement et formation des médecins. Refus de l'allongement du délai légal. Gratuité de l'avortement. Absence de politique familiale. Abstention du groupe socialiste.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5842); abstention du groupe socialiste lors de l'examen du texte en première lecture. Améliorations apportées par les travaux de la commission mixte paritaire. Le groupe socialiste votera le projet de loi.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur de la Haute-Loire (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159); secrétaire de la délégation.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission spéciale sur le **projet de loi** (n° 353, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale relatif aux **études médicales** (n° 423, 1978-1979) [21 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission spéciale sur le **projet de loi** (n° 460, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture relatif aux **études médicales et pharmaceutiques** (n° 467, 1978-1979) [30 juin 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2483 : les **Instituteurs (conséquences des transferts de postes d'instituteurs)** à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 27 avril 1979] (p. 1037). — Réponse de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, le 11 mai 1979 (p. 1224, 1225).

Question n° 2596 : l'**emploi (extension de l'aide spéciale rurale)** à M. le Premier ministre [JO, Débats 25 octobre 1979]. — Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement), le 16 novembre 1979 (p. 4023).

Question n° 2618 : les **transports ferroviaires (date de la réalisation du train à grande vitesse)** à M. le ministre des transports [JO, Débats 1^{er} décembre 1979] (p. 4697). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 18 décembre 1979 [p. 5686, 5687].

Question n° 2619 : la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (procédure pour la fermeture de gares et de lignes par la SNCF) à M. le ministre des transports [JO, Débats 1^{er} décembre 1979] (p. 4697). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 18 décembre 1979 (p. 5687).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux études médicales (n° 353, 1978-1979)** [27 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2283) : objet du texte : réorganisation du début et de la fin du cursus des études médicales. (p. 2284) : nombre des médecins exerçant actuellement. Insuffisances de la loi de 1971 qui institua un *numerus clausus*. Fixation, désormais, chaque année par le ministre, du nombre d'étudiants admis en deuxième année et dans chaque centre hospitalier universitaire. Place excessive tenue par les mathématiques dans la sélection des futurs médecins. Conclusions de la commission Fougère sur la nature des études médicales. Déséquilibre géographique important existant dans la population médicale. Conséquences sur la pratique médicale de la généralisation progressive du corps médical. Nécessaires améliorations dans les secteurs de la médecine hospitalière, de la médecine du travail et de la médecine scolaire. Organisation du troisième cycle : résidanat pour les futurs généralistes, internat qualifiant pour les spécialistes. (p. 2285) : injustices découlant des différences de notation entre les UER au cas où les futurs internes seraient recrutés sur examen. Organisation des études et fonctionnement des établissements hospitaliers. Définition des postes formateurs : concertation avec les représentants des hôpitaux généraux. Répartition des internes en pharmacie entre les laboratoires de biologie et la pharmacie hospitalière. Diversité d'origine des biologistes : médecins, pharmaciens et vétérinaires. **Article 1.** — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2302) : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues concernant l'organisation du troisième cycle des études médicales. Son amendement n° 11 de forme : adopté. Son amendement n° 12 : caractère exclusif de l'accès au cycle de généraliste par le résidanat et de l'accès au cycle de spécialiste par l'internat ; fonctions de résident et d'interne ; obligation pour l'interne de consacrer une partie de son temps à l'exercice de fonctions hospitalières hors centre hospitalier universitaire ; adopté. (p. 2303) : sur son amendement n° 12, s'oppose aux sous-amendements de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues, n° 26 prévoyant la non application des nouvelles dispositions aux étudiants en psychiatrie, n° 27 concernant la participation des organisations représentatives à l'élaboration du statut des résidents et des internes en médecine et n° 29 relatif aux stages extrahospitaliers pour les résidents « sous contrôle de l'université » ; accepte par contre les sous-amendements n° 6 de M. Pierre-Christian Taittinger concernant l'exercice de fonctions hospitalières salariées par les internes et les résidents dans les « Centres hospitaliers nationaux », n° 28 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues prévoyant le contrôle des unités d'enseignement et de recherche sur les stages effectués par les résidents, et n° 39 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'obligation pour les internes de consacrer une partie de leur temps auprès de praticiens et d'organismes agréés de santé ou de recherche. (p. 2305) : son amendement n° 13 : composition des commissions régionales constituées dans chaque région d'internat ; adopté. Sur son amendement n° 13, s'oppose au sous-amendement n° 34 de MM. Michel Labéguerie et Jean Mézard, soutenu par ce dernier, concernant la consultation des conseils départementaux de l'ordre des médecins de la région concernée. S'oppose également aux amendements n° 41 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant les organisations consultées par les conseils régionaux pour déterminer les besoins de la population quant aux effectifs médicaux et leur répartition entre spécialités et n° 30 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues relatif à la commission instituée dans chaque région d'internat, consultée par le ministre qui fixe annuellement le nombre des postes de résidents et d'internes. (p. 2307) : accepte l'amendement n° 3 de M. Michel Labéguerie prévoyant la fixation du nombre des postes de résidents sans préjudice des effectifs d'encadrement nécessaires au fonctionnement normal des services et à l'enseignement. S'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jean Colin, soutenu par M. Pierre Salvi relatif à la répartition des postes offerts aux internes en médecine sur la totalité des services des centres hospitaliers universitaires et des hôpitaux généraux actuellement reconnus comme « qualifiant ». Son amendement n° 14 : prise en compte du choix exprimé par les intéressés pour l'affectation des internes en médecine ;

retiré. (p. 2308) : son amendement n° 15 : 1^o entrée en troisième cycle de tous les étudiants qui ont terminé avec succès le deuxième cycle des études médicales sanctionné par un examen théorique et pratique ; 2^o suppression de l'alinéa prévoyant un examen avec classement à la fin du deuxième cycle ; réservé. Sur son amendement n° 15, s'oppose au sous-amendement n° 31 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de tout examen à la fin du deuxième cycle des études médicales. (p. 2310) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 44 de Mme Simone Veil concernant la suppression des alinéas de l'article prévoyant un examen avec classement pour la fin du deuxième cycle. Son amendement n° 16 : épreuve d'admissibilité fondée sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle et épreuve d'admission du concours de l'internat ; adopté. (p. 2312) : accepte l'amendement n° 44 de Mme Simone Veil. (p. 2313) : sur son amendement n° 16, accepte le sous-amendement n° 43 de M. Jacques Henriet prévoyant l'interrogation pour les épreuves d'admissibilité du concours de l'internat « exclusivement » sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle. (p. 2314) : retire le 1^o de son amendement n° 15 précédemment réservé ; le 2^o devient sans objet. Ses amendements n° 17 : suppression pour les reporter plus loin, des dispositions de cet article relatives aux possibilités de changement d'orientation de généraliste ou de spécialiste ; adopté, et n° 18 : fixation par décret en conseil d'Etat des conditions d'application de cet article ; adopté. **Après l'article 45 bis de la loi de 1968** : son amendement n° 19 : conditions d'accès aux cycles de formation des généralistes et des spécialistes pour les médecins étrangers, pour les étudiants du troisième cycle changeant d'orientation et pour les médecins ayant terminé leurs études ; adopté. (p. 2315) : accepte les amendements de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues, n° 7 relatif à l'organisation de l'internat en pharmacie suivant des dispositions analogues à celles de l'internat en médecine et n° 8 concernant la direction des services, où sont admis les internes, par un médecin ou un pharmacien. **Article 2.** — **Article 22 de la loi du 31 décembre 1970** : accepte l'amendement n° 9 de coordination de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues. **Article 3.** — **Article 45 de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2317) : son amendement n° 20 de forme ; adopté. S'oppose aux amendements n° 32 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues relatif à la création d'une commission chargée de définir les objectifs et le fonctionnement d'unités de valeur dans le cadre d'un premier cycle d'orientation commun aux professions médicales et paramédicales et à la composition de cette commission et n° 10 de M. Jacques Larché concernant l'inscription, à partir du 1^{er} octobre 1982, en première année du premier cycle des études médicales odontologiques des candidats ayant satisfait aux épreuves d'un concours organisé dans un cadre régional. **Article 4** : son amendement n° 21 : possibilité de réduire la durée du résidanat ; adopté. **Article 5** (p. 2318) : son amendement n° 22 : mention des conséquences de la réforme sur le fonctionnement des établissements hospitaliers dans le rapport présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement ; adopté. **Après l'article 5** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 (*article additionnel*) de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues prévoyant les dispositions dérogatoires pour permettre l'application des nouvelles dispositions aux départements et territoires d'Outre-Mer. **Intitulé** (p. 2319) : son amendement n° 45 : coordination ; « *Projet de loi relatif aux études médicales et pharmaceutiques* » ; adopté.

Deuxième lecture (n° 460, 1978-1979) [30 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2562) : accord de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les grandes lignes de la réforme : la sélection à la fin du deuxième cycle, information du Parlement et dispositions dérogatoires pour les DOM-TOM. Durée du résidanat. Durée de la formation des étudiants en dehors des hôpitaux CHU (p. 2563) : création d'un internat qualifiant pour les étudiants en pharmacie. Effectif d'internes en médecine et pharmacie ; pouvoirs des conseils d'administration. Garanties d'équivalences avec le nouvel internat qualifiant. Politique de la santé et formation. **Article 1.** — **Article 45 bis et 45 quater de la loi du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur** (p. 2564) : relève une erreur matérielle dans le libellé de l'article 45 quater. **Article 4** : demande une collaboration entre le Gouvernement et le Parlement pour la rédaction des décrets d'application.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4286) : rapport Mayoux et rétablissement de la concurrence dans le système bancaire. Fiscalisation du Crédit agricole et acceptation de cette mesure pour le Crédit mutuel. Dynamisme du Crédit mutuel.

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4456) : situation de la lecture publique et création de la direction du livre. Elaboration d'un projet de loi relatif à la lecture. Dotation globale d'équipement et lecture publique. (p. 4457) : ouverture des bibliothèques vers toutes les catégories de population et classes d'âge. Rapport entre école et bibliothèque. Liberté d'esprit et lecture. Uniformisation et grands moyens d'information.

Agriculture [27 novembre 1979]. (p. 4509) : indemnité spéciale montagne intéressant les éleveurs de certaines zones défavorisées. Nécessaire accord de Bruxelles pour certains textes nouveaux intéressant les zones piémontaises. Création du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Nécessaires poursuite et intensification d'actions en faveur de la revitalisation des campagnes. (p. 4510) : mobilisation des crédits du FIDAR en concertation avec les élus locaux, au bénéfice des régions qui en ont le plus besoin.

Universités [29 novembre 1979] (p. 4587) : contenu de la formation dans le premier cycle des études médicales. Place excessive des mathématiques. Conclusions du rapport Fougère. Autonomie des universités. Progression du montant des bourses. (p. 4588) : adaptation du système des bourses à la nécessité impérieuse pour la France de formations scientifiques et intellectuelles de bonne qualité.

Education. [30 novembre 1979] (p. 4674) : lacunes de la situation actuelle. Pourcentage d'enfants qui sortent du système éducatif sans connaissance professionnelle. Précautions à prendre pour l'entrée en sixième et pour les passages de classe. (p. 4675) : s'interroge sur les bienfaits de la pédagogie actuellement pratiquée. Adaptations nécessaires avant un bilan de la réforme due à la loi de juillet 1975.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). – **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. **Article 1A.** – *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5506) : cas de détresse et utilité de l'avortement ; insuffisance de l'avortement pour raisons thérapeutiques. Se déclare favorable à l'amendement n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques.

– **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse** (n° 73, 1979-1980) [20 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5817) : l'objet volontairement limité de cette proposition de loi. Le respect de la parité entre les deux départements de la Corse. (p. 5818) : l'augmentation souhaitable des effectifs de 14 à 20 membres tout en respectant l'équilibre actuel. Le groupe RPR votera la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en s'opposant à toute modification de ce texte.

GRAVIER (Jean), sénateur du Jura (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 204, 1978-1979) relatif à l'**application de certaines dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment des professions agricoles** (n° 309, 1978-1979) [3 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 437, 1978-1979) modifié par l'Assemblée nationale relatif à l'**application de certaines dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment des professions agricoles** (n° 25, 1979-1980) [18 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Prestations sociales agricoles** (n° 54, tome V, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment**

des professions agricoles (n° 204, 1978-1979) [3 mai 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 1097) : disparition de la situation législative exceptionnelle du monde agricole. Application des dispositions fondamentales du code du travail à l'agriculture. (p. 1098) : budget annexe des prestations sociales agricoles : la recherche de la parité. Historique législatif de l'alignement du salarié garanti agricole sur le SMIC. Alignement des congés payés annuels sur le régime de droit commun. Absence de parité en ce qui concerne la durée du travail. Importance des conventions collectives conclues dans le cadre des branches professionnelles ou départementales. Système du contrôle de la législation du travail à l'agriculture. Mesures d'harmonisation avec la législation du travail proposées par le texte. Application des dispositions relatives aux fêtes légales à caractère de jour férié. Demande de mesures d'harmonisation en ce qui concerne la durée du travail. **Article 3.** – *Articles L. 223-1, L. 223-7-1 (nouveau), L. 223-13 et L. 223-18 du code du travail* (p. 1100) : son amendement n° 1 : possibilité de dérogation aux dispositions du code du travail relatives à la période des congés payés ; adopté. **Article 6.** – *Article L. 771-2 de ce code* : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté. **Article 9.** – *Articles 7, 8 et 10 de la loi du 27 mars 1956* : son amendement n° 3 ; abrogation des dispositions concernant les congés payés dans les départements et territoires d'Outre-Mer ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979]. – Rapporteur pour avis (p. 4470) : évolution du budget et des différentes catégories de prestations. Régression de la population active agricole et nombre de prestations familiales servies. Assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa) et consommation moyenne en matière d'assurance maladie comparée à celle du régime général. (p. 4471) : retraite et fonds national de solidarité. Diminution du nombre des allocations de retraite. Insuffisance du montant des retraites ; l'opportunité d'un régime complémentaire. Insuffisance des pensions d'invalidité et absence de celles-ci pour les conjoints. Travailleuses familiales et aides ménagères en milieu agricole. Réunion prochaine d'une table ronde sur les problèmes de la sécurité sociale agricole. Recettes ; les évolutions du fonds national de solidarité, du versement au titre de la compensation démographique et des diverses taxes. Progression plus rapide des cotisations professionnelles par rapport à la progression globale du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Contribution de l'Etat au BAPSA. Participation exceptionnelle des agriculteurs au redressement financier de l'assurance maladie. (p. 4472) : projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale et participation du BAPSA aux prestations familiales du régime général. Adaptation du régime social agricole à l'évolution de la profession.

GREGORY (Léon-Jean), sénateur des Pyrénées-Orientales (Rattaché administrativement au groupe S puis NI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

GRIMALDI (Roland), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture** (n° 298, 1978-1979) [6 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 1737) : non application des dispositions proposées aux produits normalisés et aux produits visés par une réglementation communautaire. Fertilisants employés par les agrobiologistes. (p. 1738) : tolérance accordée aux producteurs quant à la teneur en fertilisants des produits de base. Action des services de répression des fraudes. Silences du texte sur les moyens que le Gouvernement compte donner à l'administration pour l'application des nouvelles dispositions. Surconsommation d'engrais causée pour une part par une information

incomplète et subjective des agriculteurs. Etiquetage et formation des hommes de terrain.

- **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979).** - Suite de la discussion [29 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2496) : processus de déplanification. Importance économique de l'industrie agro-alimentaire ; la forte pénétration étrangère dans ce secteur. Développement des importations de produits finis ou semi-finis et transferts de technologie. Remise en cause de notre indépendance alimentaire. (p. 2497) : définition de l'orientation des productions agricoles pour l'exportation. Importance de la coopération pour l'agriculture française. Emploi et développement des industries agro-alimentaires. Accroissement de la demande internationale de produits agricoles. Dépendance française en matière de produits nécessaires à l'agriculture et à l'élevage ; cas des protéines. Exode rural et chômage. Nécessité du maintien de la vie en milieu rural. Insuffisance des crédits pour l'équipement et l'aménagement rural. Nécessité du remembrement. Disparition des services publics ruraux. Diminution du revenu brut moyen des agriculteurs. Encouragements à l'installation des jeunes agriculteurs. Problèmes fonciers ; la dissociation nécessaire entre droit de propriété et droit d'exploitation. Amélioration du statut du fermage. Bilan négatif de la politique agricole.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** - *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). - Suite de la discussion [18 octobre 1979]. - **Discussion générale** (p. 3360) : opposition du groupe socialiste à ces atteintes portées aux droits fondamentaux de l'homme. Texte à replacer dans l'ensemble de la politique de l'immigration du gouvernement. Critiques des plus hautes autorités morales et religieuses du pays. Expulsion des étrangers en situation irrégulière. Maintien des étrangers dans le statut précaire de résident temporaire. Marginalité des étrangers par leurs conditions de travail et de logement. (p. 3361) : menaces pour l'ordre public que peuvent constituer demain l'appartenance à un syndicat ou la participation à une grève. Vocation de garantie des droits de l'homme et tradition de terre d'asile de la France. Causes réelles du chômage et des difficultés économiques. Instauration de l'internement administratif et privation des étrangers de toute protection juridique. Nécessité d'un grand débat sur la politique d'immigration.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Article 8.** - *Article 25 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3737) : sur l'amendement n° 64 d'harmonisation de M. Jacques Larché concernant la composition de la commission spéciale chargée d'entendre l'étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, soutient le sous-amendement n° 93 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire relatif à la participation du directeur départemental des affaires sociales aux travaux de la commission spéciale. **Après l'article 8.** - *Article 34-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3740) : soutient l'amendement n° 14 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire sur l'application des nouvelles dispositions aux départements et territoires d'Outre-Mer et à la collectivité territoriale de Mayotte et la composition de la commission spéciale.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4915) : énergie et indépendance nationale. Sacrifice du charbon au « tout pétrole » ou au « tout nucléaire ». Prix du charbon importé. Coût de la thermie de fuel et de charbon. Exploitation de charbon et économie de devises. Augmentation de la consommation intérieure de charbon. Sacrifice de la prospection des gisements houillers. Accélération des recherches sur la gazéification et la liquéfaction du charbon. (p. 4916) : insuffisance des crédits attribués aux énergies nouvelles ; le solaire, la géothermie, la biomasse. Insuffisance des économies d'énergie en particulier dans l'industrie. Isolation des logements ; le programme élaboré par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Recyclage des matières premières. Nécessité d'un débat sur la politique énergétique.

GROS (Brigitte), sénateur des Yvelines (NI). *Secrétaire du Sénat.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommée membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159) ; secrétaire de la délégation.

DEPOTS

Proposition de loi tendant à rétablir l'égalité des Français devant la mort et à démocratiser l'autopsie (n° 203, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi tendant à permettre au terme d'une période de dix huit mois, de doubler les économies d'énergie des Français à la maison et au bureau par la création d'un nouveau consommateur d'énergie plus économe et plus responsable (n° 484, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, *JO*, Débats 3 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débats :

Question n° 178 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le ministre de l'industrie : les automobiles (difficultés de l'industrie automobile française et européenne). - Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Glrod et n° 200 de M. Hector Viron le 10 avril 1979. (p. 634) : Importance et fragilité, de l'industrie automobile. Nécessité d'une concentration ; l'exemple des accords Peugeot-Citroën Chrysler-Europe et Renault et American Motors Corporation (AMC). Faible qualification des emplois créés. Contribution à l'aménagement du territoire. Importance de la production exportée. Maintien de la part de la production française sur le marché mondial. (p. 635) : stagnation de la demande sur le marché intérieur. Aggravation de la concurrence étrangère et la pénétration japonaise sur les marchés africain, asiatique et américain. Plan Carter d'économie d'énergie et d'anti-pollution et l'arrivée en force des automobiles américaines sur le marché européen. Moindre compétitivité des firmes européennes et françaises ; la faiblesse des ventes de la Régie Renault aux Etats-Unis. Nécessité d'un regroupement européen de l'industrie automobile pour éviter une crise de l'industrie automobile française comparable à celle de la sidérurgie.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - Suite de la discussion [22 mai 1979]. - **Discussion générale** (p. 1401) : objectifs du Président de la République : changer les rapports entre l'Etat et les collectivités locales ; changer les rapports entre le maire et le citoyen. Nécessaire réforme du système fiscal archaïque de la III^e République. (p. 1402) : blocage du ministère des finances. Importance du déficit du budget de l'Etat. Transfert de charges aux départements et aux communes. Dotation globale d'équipement ; critères retenus pour la fixation de son montant par commune ; prise en compte du nombre de logements construits. Nécessaire indexation de cette dotation. (p. 1403) : modification de la nature des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Création d'une nouvelle forme de vie collective.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Article 2.** - *Article L. 121-38 du code des communes* (p. 1546) : sur l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen termes, garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B,

indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal, son sous-amendement n° I-53, déposé avec M. Roland du Luart : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations concernant les emprunts lorsque l'endettement moyen de la commune dépasse de plus de 80 % l'endettement des communes de la même catégorie de population ; retiré au profit du sous-amendement n° I-104 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, qui a le même objet.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 36. Article L. 235-8 du code des communes** (p. 1836) : son amendement n° I-54, déposé avec plusieurs de ses collègues : liaison de l'évolution du montant de la dotation globale d'équipement à celle du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; irrecevable. **Article L. 235-9** (dotation globale d'équipement) (p. 1853) : ses amendements n° I-55, déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en compte du nombre des logements construits les cinq dernières années ; retiré ; et n° I-56, déposé avec M. Roland du Luart : communication de la répartition de la dotation globale d'équipement au conseil général de chaque département ; adopté.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1890) : sur l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy concernant la substitution progressive de la dotation globale d'équipement aux subventions spécifiques ; le montant de cette dotation globale ; le maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; l'indexation des sommes affectées à la dotation globale d'équipement, son sous-amendement n° I-57, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation d'un coefficient de variation de la dotation globale sur le revenu ; retiré.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92. - Article L. 123-4 du code des communes** (p. 1985) : son amendement n° III-93 : fixation de la durée maximale d'absence de leur emploi accordée aux salariés exerçant des fonctions électives, par comparaison aux autorisations d'absence accordées par la loi aux représentants du personnel ; retiré. **Article L. 123-5** (p. 1991) : son amendement n° III-94, soutenu par M. Paul Séramy : impossibilité pour l'employeur de considérer les suspensions de travail comme cause de sanction disciplinaire ou cause de rupture du contrat de travail ; procédure de licenciement d'un maire ou d'un adjoint ; retiré.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite). - Article L. 123-10 du code des communes** (p. 2030) : sur l'amendement n° III-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux des grandes villes, son sous-amendement n° III-95, soutenu par M. Paul Séramy : fixation à 30 % de l'indemnité de fonction du plafond de compensation de l'autorisation spéciale d'absence ; retiré.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Article 116. - Article L. 416-13 du code des communes** (p. 3179) : son amendement n° IV-194, soutenu par M. Jean David : impossibilité de priver de son emploi le secrétaire général ou le secrétaire de mairie sans qu'il ait obtenu préalablement un emploi équivalent à son grade ; retiré. **Après l'article 130 (suite)** : son amendement n° IV-276 précédemment réservé (*article additionnel*) déposé avec M. Richard Pouille et soutenu par M. Jean David : création d'un régime d'assurance pour l'emploi dans les collectivités locales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4188) : difficultés économiques des pays industriels. Discussion budgétaire et tension entre l'exécutif et le législatif. Faiblesse de la France face au défi énergétique. Absence de souplesse de l'appareil industriel français. Crise de 1973 à 1979 et manque de prise en compte de ses conséquences. Chômage et politique de la famille. (p. 4189) : stagnation des crédits pour l'éducation. Faiblesse de la progression des crédits affectés à la recherche. Exportation et importance de la recherche. Fiscalité et pénalisation de l'emploi ; l'amortissement et le calcul des cotisations sociales. Décentralisation de l'aide aux entreprises. Chômage et création d'emplois d'utilité publique. Economie d'énergie et croissance de nos importations. Insuffisance des moyens de l'agence pour les économies d'énergie. Adhésion de la France à l'agence internationale des économies d'énergie. Inégalités ; la pression exercée sur les salariés. Révision du barème des droits de succession. (p. 4190) : budget et absence d'une volonté de changement.

Deuxième partie :

Education [30 novembre 1979] (p. 4679) : lutte contre le chômage et adaptation de l'enseignement. Grand nombre des « ratés » du système éducatif. Ouverture de l'école sur le monde économique. Attrait exercé par la vie active : motivation pour l'abandon du système scolaire. Rôle de l'enseignement en alternance. Nombre des stages en entreprises. - **Examen des crédits.** - *Etat B.* (p. 4694) : son amendement n° 249 : réduction de l'augmentation des crédits du titre III (réduction indicative concernant les stages en entreprises) ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5448) : caractère contraignant de l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5449) : risque de résurgence du drame de l'avortement clandestin pour les femmes de condition modeste. Insuffisance d'une simple reconduction à titre définitif de la loi de 1975. Contrôle de l'application de la loi par une commission où siègeraient certains parlementaires. Nécessaire développement de l'information sur la contraception ; remboursement de l'interruption volontaire de grossesse pour les femmes de condition modeste ; conditions de l'entretien préalable. Influence de la situation économique et sociale sur la démographie.

GUILLARD (Paul), sénateur de la Loire-Atlantique (UREI). *Questeur du Sénat.*

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2433 : les handicapés (conditions de versement du complément de rémunération aux personnes handicapées) à M. le ministre de la santé et de la famille *JO*, Débats 22 mars 1979] (p. 428). - Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 27 avril 1979 (p. 1048).

Question n° 2543 : les contrats de travail (application de la loi relative au contrat de travail à durée déterminée en agriculture) à M. le ministre du travail et de la participation *JO*, Débats 20 juillet 1979] (p. 2586). - Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, en remplacement de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, le 12 octobre 1979 (p. 3227, 3228).

Questions orales avec débat :

Question n° 164 [14 mars 1979] (p. 382), à M. le Premier ministre : l'emploi (situation de l'emploi dans les régions de l'Ouest). - Discutée, avec les questions n° 175 de M. Jean Béanger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979 (p. 704) : situation économique de l'Ouest, particulièrement de la région de la Basse-Loire. Difficultés de l'Italie et de la Grande-Bretagne. Conséquences de la politique de progrès social et d'amélioration des conditions de travail. Préjudices causés aux entreprises par les grèves. Situation du département de la Loire-Atlantique. Comparaison avec les autres régions en crise. Méfaits de l'exode rural. Créations d'emplois en puissance dans l'artisanat. (p. 705) : impérieuse nécessité d'une relance des travaux publics d'intérêt général. Réseau routier de l'Ouest. Nécessaire information sur les garanties de sécurité offertes pour la construction d'une centrale nucléaire au Pellerin. Lancement d'une campagne d'incitation à la création d'entreprise.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 5000) : percée commerciale de l'Airbus et diminution du chômage à Nantes et à Saint-Nazaire. Cadences de production. Conséquences financières des retards éventuels de livraison. Réorganisation du travail et réduction des prix de revient ; crainte de la remise en cause d'avantages acquis. Urgence de la réalisation d'une traversée de la Loire en aval de Nantes. Conduite par les jeunes de moins de 16 ans des tracteurs agricoles de petites exploitations familiales. Obtention de l'autorisation de conduite dès 14 ans, sous la condition du passage d'un permis du code de la route.

Ordre du jour [7 décembre 1979] (p. 5022) : rappelle que, contrairement à ce qui est indiqué au Journal officiel du 23 novembre 1979, il a voté pour la suppression de l'article 5 du projet de loi de finances pour 1980 relatif à la soumission des caisses de crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés.

Article non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 58** (p. 5206) : son amendement n° 288 : franchise pour le paiement des droits de mutation par décès pour certains contrats d'assurance-vie ; adopté. **Article 74 bis** (p. 5242) : promesse de suppression du bon de remis accompagnant les fruits et légumes livrés par un producteur ou un grossiste et transportés autrement que par un particulier.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5478) : détérioration des vertus morales et familiales, notamment depuis 1968. Conséquences du laxisme général. Amélioration de la vie quotidienne des Français depuis quinze ans. Entreprise de destruction du goût de l'effort, de l'ordre public, du respect de la personne et de la propriété d'autrui, de la hiérarchie professionnelle et sociale, de la famille, surtout. Conséquences : maladies vénériennes, drogue, alcoolisme et suicide. Condamnation de la tuerie des bébés phoques ou de la vivisection des animaux. Utilité d'offrir aux femmes tentées de recourir à l'avortement la possibilité de voir leur enfant grâce à une échographie. Suppression générale de ceux qui gênent. (p. 5479) : centaines d'avortements clandestins mortels ; centaines de milliers d'innocents avec l'hécatombe abortive. Dignité de la famille.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Après l'article 1.** - **Article L. 162-1 du Code de la Santé publique** (p. 5536) : son amendement n° 136 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : substitution de la notion de nécessité à celle de détresse ; retiré. (p. 5537) : son amendement n° 137 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : refus de tout avortement de convenance ; adopté. (p. 5540) : droit à l'avortement dans les seuls cas de détresse.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 11** (p. 5631) : son amendement n° 9, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Philippe de Bourgoing, cosignataire : dispense du versement de la contribution exceptionnelle au budget annexe des prestations sociales agricoles pour les chefs d'exploitation retraités et les membres de la famille des retraités ; adopté.

GUILLAUME (Robert), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

GUILLAUMOT (Paul), sénateur de l'Yonne (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

H

HABERT (Jacques), sénateur des Français établis hors de France (NI).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des Affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **modifier certaines dispositions du code de la nationalité française** (n° 30, 1979-1980) [23 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le **projet de loi de finances** (n° 49, 1979-1980) pour 1980, adopté par l'Assemblée nationale ; **relations culturelles, scientifiques et techniques** (n° 51, tome XII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat

Question n° 230 [12 juin 1979] (p. 1798) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation : **les langues étrangères (réforme de l'enseignement des langues vivantes)**. - Discutée le 23 octobre 1979 (p. 3429) : colloque international sur les langues et la coopération européenne de Strasbourg et annonce de la réforme. Etude retardée de la seconde langue et abandon de la troisième langue vivante. Eventail des langues proposées et minceur des résultats pratiques. Relèvement du seuil d'ouverture des sections de langue. Enseignement de la seconde langue en collaboration avec les groupes d'études en formation continue (GRETA). Conception « économiste » de l'enseignement des langues. Enseignement des langues ; l'ouverture à une civilisation étrangère ou l'aspect utile et efficace. Protestations contre la réforme proposée. Application de cette réforme et expérience tentée à la rentrée 1979-1980. Illusion du renforcement de l'enseignement de la première langue. Etude de la seconde langue et impossibilité d'un approfondissement. Importance de l'étude simultanée de deux langues. Réforme du genre d'enseignement dispensé et non de l'enseignement des langues. (p. 3430) : enseignement d'une langue dans le primaire. Langue unique et prédominance de l'anglais. Résultats positifs des sections bilingues. Cas particulier de la Hollande. Diversification et instauration de l'enseignement d'une langue unique. Domination de l'anglais et absence d'encouragement à l'étude des deuxième et troisième langues vivantes. Envahissement de la langue anglaise dans tous les domaines. Refus d'une langue « majeure ». (p. 3431) : menace d'effacement du français en Allemagne Fédérale. Accords avec l'Amérique latine ; la menace sur l'enseignement de l'Espagnol. Importance de l'emploi de la langue parlée par le client étranger. Langues étrangères et expansion à l'étranger. Richesses linguistiques et richesses de l'Europe.

Question n° 271 de M. Jean-Marie Girault : **le bilan de la lutte contre la drogue**. - Discutée le 11 décembre 1979. (p. 5297) : Dénonce la diffusion de publications recommandant l'usage de la drogue ; cite des passages de livres vantant les bienfaits du « hasch » ou expliquant la façon de cultiver et de consommer la marijuana. (p. 5298) : loi du 31 décembre 1970 sanctionnant le prosélytisme en faveur de la drogue. Drogue et caractère néfaste de la tolérance.

INTERVENTIONS

- **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 386) : examen du texte de l'adresse par la conférence des présidents ; absence de toute mention faisant référence à une pratique de régime monarchique. Surprise devant l'absence de proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête ; sa déception devant l'attitude du groupe communiste qui a préféré déposer une adresse.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres du 19 janvier 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol sur les questions**

fiscales concernant les locaux de l'Etat français en Espagne et ceux de l'Etat espagnol en France (n° 173, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 992) : ratification des accords culturels passés entre la France et l'Espagne ; exemption fiscale accordées aux établissements culturels des deux pays.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 avril 1979]. **Article 1.** — **Article 39-1 (nouveau) du code pénal** (p. 1023) : sur les amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades et n° 17 de M. Henri Caillavet concernant la suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, se déclare favorable au sous-amendement n° 33 de M. Alain Peyrefitte relatif à la confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation.

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** — **Deuxième lecture** (n°s 289, 400 et 410, 1978-1979) [25 juin 1979]. **Article 1 bis** (p. 2173) : se déclare favorable aux amendements rédactionnels identiques n° 3 de M. Jacques Carat et n° 67 de M. Guy Petit. L'application de la loi aux graffiti. **Article 19 C** (p. 2201) : sur l'amendement n° 24 de M. Jacques Carat prévoyant 1°) une modification rédactionnelle ; 2°) la notification aux particuliers de la date de commencement des travaux exécutés d'office, dans le seul cas de pénétration sur leur domaine privé, son sous-amendement n° 108 : possibilité pour le conseil municipal de faire prendre en charge par la commune tout ou partie de la remise en état des murs souillés par une inscription dont l'auteur n'a pu être identifié ; adopté.

— **Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978 (n° 377, 1978-1979) [27 juin 1979].** — **Discussion générale** (p. 2396) : suppression des règles fiscales, défavorables aux entreprises françaises exerçant aux Etats-Unis et suppression de la double imposition pour les citoyens américains résidant en France. Maintien des prérogatives des états américains dans le domaine fiscal. Principe de l'imposition des ressortissants américains résidant en France ayant renoncé à leur nationalité pour se soustraire à l'impôt sur le revenu. (p. 2397) : application de cette disposition pendant un délai de dix ans après la perte de la nationalité américaine. Absence de consultation des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger. Français ayant acquis la nationalité américaine pour raisons professionnelles.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — **Deuxième lecture** (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion.** Après l'article 5 bis. — **Article 16-1 (nouveau) de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3503) : nécessité d'une clause de réciprocité. (p. 3504) : sur l'amendement n° 70 de M. Michel Crucis relatif à l'attribution de la carte de résident privilégié ; à l'incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail, son sous-amendement n° 126 : application des dispositions aux seuls résidents des Etats accordant un régime identique aux Français ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4452) : ancrée du patrimoine et protection du patrimoine français situé hors des frontières. Diffusion du livre français à l'étranger. Action du fonds culturel du livre. Exportation du livre et comité consultatif regroupant les trois ministères concernés. Participation des maisons d'édition au fonds culturel du livre. Création de fichiers « ouvrages » et « clients ». Centre d'exportation du livre français (CELF). Création de la centrale de l'édition en liaison avec la compagnie d'assurance pour le commerce extérieur (Coface). (p. 4453) : faiblesse de l'accroissement en volume des exportations de livres français. Répartition géographique de nos exportations et nécessité de pénétrer davantage les pays non francophones. Cas de l'Amérique latine. Obstacles à la diffusion du livre français : cherté, rareté et délais de livraison. Vente par correspondance. Rapports

éditeurs et enseignants du français. Livres français et présence culturelle et politique de la France.

Affaires étrangères [28 novembre 1979]. — **Rapporteur pour avis** (relations culturelles, scientifiques et techniques) (p. 4552) : budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST). Langue française et augmentation des personnels servant en diffusion. Accroissement des crédits de la coopération. Elargissement des actions et des secteurs de la DGRCSST. Actions de scolarisation dans le Maghreb. Situation de Radio-France Internationale. Faiblesse du budget des relations scientifiques. (p. 4553) : DGRCSST et aide aux investissements des écoles françaises à l'étranger. Frais de déplacement des personnels travaillant à l'étranger. Création de postes pour l'encadrement des écoles françaises à l'étranger. Gratuité de l'enseignement et Français de l'étranger. Création de la « division de la scolarisation des jeunes Français ». Diffusion des livres français à l'étranger. Caractère de budget de transition. Avis favorable à l'adoption des crédits de la DGRCSST. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4573) : accepte l'amendement n° 218 de M. Francis Palmero prévoyant une réduction des crédits du titre IV (réduction indicative des crédits concernant Radio France Internationale). Conseil restreint sur l'action culturelle de la France dans le monde ; la scolarisation des jeunes Français et l'action radiophonique.

Universités [29 novembre 1979] (p. 4590) : titres français non reconnus à l'étranger. Doctorat de troisième cycle, laxisme et facilité qui prévalent dans certains centres universitaires. Choix par les étudiants, du diplôme d'études approfondies (DEA) ou du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). Prolifération des DEA. Création récente d'un doctorat d'exercice en pharmacie. Titres de docteur ingénieur délivrés dans certaines grandes écoles d'ingénieur. (p. 4591) : modalités et niveau de l'agrégation. Doctorat d'université.

Education [30 novembre 1979] (p. 4677) : subventions aux écoles ; bourses accordées aux enfants. Situation des familles françaises à l'étranger ; influence de l'inflation particulièrement en Argentine. Nécessaire création d'un fonds de réserve additionnelle dans le service des affaires internationales. Insuffisance de l'effort accompli en ce qui concerne les subventions aux écoles. Importance des frais de scolarité. Réduction en 1980 de la contribution globale du ministère de l'éducation à l'enseignement des Français à l'étranger. Différents aspects de la présence culturelle de la France à l'étranger. (p. 4678) : utilité d'un plan de grande ampleur pour éviter les saupoudrages de crédits. Internats existant en France pour les Français qui vivent à l'étranger. Estime que les jeunes Français doivent être scolarisés à l'étranger dans les mêmes conditions qu'en métropole.

Radiodiffusion télévision française [3 décembre 1979] (p. 4810) : crédits accordés aux émissions radiophoniques vers l'étranger. Réunion prochaine d'un conseil interministériel.

Anciens combattants [8 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 5111) : satisfaction des anciens combattants résidant hors de France. Se déclare défavorable à l'amendement n° 306, de M. Robert Schwint, prévoyant la suppression des crédits du titre III concernant les anciens combattants.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 63.** — **Article 1957-1 du code général des impôts** (p. 5212) : soutient l'amendement n° 235 de M. Yves Durand relatif à la période retenue pour le calcul des intérêts et à la déduction des retards imputables à l'administration.

HAMMANN (Jean-Paul), sénateur du Bas-Rhin (rattaché administrativement au groupe RPR, puis RPR).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des Affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er}-III de la loi N° 71-1130 du 31 décembre 1971 (n° 358, 1978-1979) [26 juin**

1979]. **Article unique.** — *Article 1 de la loi du 31 décembre 1971* (p. 2269) : soutient l'amendement n° 1 de M. Michel Maurice-Bokanovski : avocats installés en dehors des limites de compétence du tribunal de grande instance de la Seine qui souhaitent rester inscrits au barreau de Paris ; retiré.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur : 1° la proposition de loi de M. René Touzet, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° la proposition de loi de MM. Robert Schwint, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° la proposition de loi M. Fernand Lefort, et plusieurs de ses collègues tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978, 231, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [27 juin 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2315) : vote favorable du groupe RPR. Caractère symbolique du 8 mai.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Article 146.** — *Article L. 212-14 à 212-16 du code des communes* (p. 3794) : soutient le sous-amendement n° IV-26 du M. Michel Giraud concernant l'information des habitants de la commune sur la mise à disposition du public des documents budgétaires communaux.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 3 ter** (p. 4254) : son amendement n° 16, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole ; adopté.

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4498) : efforts consentis pour les crédits d'investissements productifs ; insuffisance notoire des crédits concernant l'enseignement agricole public. Situation du lycée agricole d'Obernai. Maintien de la tutelle du ministre de l'agriculture sur l'enseignement agricole public. Actions de développement pour l'élevage bovin et ovin, notamment les troupeaux à viande et les vaches allaitantes. (p. 4499) développement de l'agriculture française. Augmentation du déficit de la balance agro-alimentaire européenne pour faciliter les échanges et les importations industrielles. Remise en cause de la solidarité financière et de la préférence communautaire par la Grande-Bretagne. Propositions de la commission tendant à créer deux impôts sur le lait : une taxe de coresponsabilité et une taxe visant les usines laitières en extension. Exportation de produits laitiers vers la République fédérale d'Allemagne entravée par les montants compensatoires monétaires positifs allemands ; dossier établi par la laiterie Lunicolait de Sarrebourg. Distorsions de la concurrence sur le lait stérilisé et les fromages. Propositions de la commission européenne tendant à réduire les quotas de sucre à prix garantis.

Education [30 novembre 1979] (p. 4680) : objectifs essentiels de l'éducation et de la formation de la jeunesse. (p. 4681) : enseignement élémentaire en milieu rural ; bilan ouvertures fermetures. Transport collectif des enfants en bas âge. Nécessité de mettre en place des incitations financières pour ces communes. Polyvalence des locaux scolaires ; utilisation de ceux-ci pendant la période des vacances. Enseignement pré-scolaire ; programmes spécifiques pilotés par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Insuffisance des crédits d'équipement et d'investissement. Suppression de postes de maîtres d'internat et de surveillants. Rôle de l'enseignement technique et technologique.

Jeunesse, sports et loisirs. — II. — **Tourisme** [3 décembre 1979] (p. 4771) : inadéquation entre la valeur économique du tourisme et le projet de budget. Caractère interministériel des crédits touristiques ; la nécessité de leur centralisation. Tourisme social, et tourisme vert. Rôle de « Bienvenue-France » ou de « France-Information-Loisirs ». Vacances et persistance des inégalités socio-professionnelles. Insuffisance des actions dans les zones de développement touristique potentiel. Petite restauration et hôtellerie rurale. (p. 4772) : création de terrains de camping et caravanning. Elaboration d'un plan camping dans le département du Bas-Rhin. Qualité des gîtes ruraux. Développement de la formation à l'accueil dans les zones touristiques. Statut du personnel des services extérieurs du ministère du tourisme. Rapport Blanc et insuffisance des crédits pour le tourisme social. Evolution du taux des départs en vacances. Projet de chèque-vacances.

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4934) : transferts de crédits en provenance du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural. Rôle de l'artisanat dans les zones défavorisées, dans les zones de montagne et de piémont. Insuffisance des crédits destinés aux jeunes artisans. Simplification des procédures de création d'entreprises. Recensement des entreprises exportatrices ; les « métiers de bouche ». Artisanat d'art. Rapports entre propriétaires et locataires de locaux commerciaux et artisanaux ; inconséquence de la libération du prix des loyers. Maintien des commerces dits « de proximité » dans les grands centres urbains. Inégalités dans l'accès à l'apprentissage ; cas particulier des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. (p. 4935) : cotisations des assurances maladies des artisans retraités ; parité entre artisans retraités et retraités salariés.

Anclens combattants [8 décembre 1979] (p. 5102) : faible progression des crédits et absence de mesures nouvelles excepté pour les veuves âgées de plus de 40 ans. Actualisation nécessaire de la pension des ascendants et son exclusion du calcul du plafond de ressources du fonds national de solidarité. Situation des patriotes résistant à l'occupation (PRO) et des patriotes réfractaires à l'annexion de fait (PRAF) : attribution des pensions d'invalidité et bénéfice de la loi du 12 juillet 1977 au même titre que les internés et déportés. PRO et PRAF et réparations demandées au gouvernement allemand. Indemnisation des « malgré-nous » alsaciens-lorrains. Internés des camps russes et application restrictive des textes sur l'infirmité par suite d'asthénie. Assimilation des camps de prisonniers sous contrôle de l'armée soviétique au camp de Tambow. Fondation « entente franco-allemande ». Versement des pensions et évocation des abus.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Après l'article 72** (p. 5234) : son amendement n° 332 (*article additionnel*) : déduction des bénéficiaires industriels et commerciaux des cotisations versées à un régime complémentaire d'assurance-maladie ou de retraite dans la limite d'une couverture identique à celle d'un dirigeant salarié ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

HAUTECLOCQUE (Baudouin de), sénateur du Pas-de-Calais (CNP). Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmentier sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3746).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion du preneur de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 310, 1978-1979) [3 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi (n° 88, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale relatif à Mayotte (n° 117, 1979-1980) [13 décembre 1979].

INTERVENTIONS

— Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [3 mai 1979]. — Rapporteur.

— Discussion générale (p. 1087) : adoption du texte voté par le Sénat. Dissolution de l'Assemblée territoriale et démission du rapporteur du Sénat M. Lionel Cherrier. Statut de la Nouvelle-Calédonie ; le désaccord entre le conseil de gouvernement indépendantiste et la majorité de l'Assemblée territoriale. Droit de censure annuel de l'Assemblée territoriale. Blocage actuel des institutions du territoire ; la désignation au scrutin majoritaire des membres du conseil et l'aménagement du mode d'élection de l'Assemblée territoriale. Suspension du Conseil de gouvernement par le Secrétaire d'Etat aux Dom-Tom. Opposition du Sénat à la dissolution de l'Assemblée territoriale.

— Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [8 novembre 1979]. Article 152. — Article L. 121-40 à L. 121-43 du code des communes (p. 3815) : sur l'amendement n° VI-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de consulter les électeurs, sans décharger les élus de la responsabilité de la décision finale, se déclare défavorable au sous-amendement n° VI-56 de M. Marc Bécam concernant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de soumettre à référendum des affaires relevant de la compétence de la commune à l'exception du budget ; la prise en compte des résultats du référendum comme délibération du conseil municipal.

— Projet de loi relatif à Mayotte (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 5696) : historique de l'évolution du statut des Comores ; déclaration d'indépendance unilatérale des îles de Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli. Maintien de Mayotte dans la République française et choix d'un statut départemental. Loi du 24 décembre 1976 et mise sur pied d'un statut sui generis provisoire. Timidité des réformes entreprises par le Gouvernement et demande de prolongation du statut provisoire. Choix du statut sui generis et espoir de rattachement ultérieur de Mayotte à la République des Comores. Application de l'article 53 de la Constitution. Responsabilité des Comoriens pour la partition de l'archipel. Critique internationale contre la politique de la France et inefficacité d'un statut « évolutif ». (p. 5697) : absence de caractère absolu du principe de l'assimilation législative des départements d'Outre-Mer ; exemple de l'assimilation formelle de la Guyane et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elaboration d'un statut « adapté » à Mayotte, à la Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Attachement à la France et exigence du statut départemental par les Mahorais. Article 1. — Article 1 de la loi du 24 décembre 1976, alinéa 2 (p. 5701) : son amendement n° 1 : avis du conseil général sur le type de statut proposé pour Mayotte ; adopté. Article 2 (p. 5702) : son amendement n° 2 : principe et modalités d'application de l'assimilation législative de Mayotte par ordonnance avant le 30 septembre 1982 ; adopté.

HENRIET (Jacques), sénateur du Doubs (UREI).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, en application des dispositions de l'article 22, premier alinéa, du règlement du Sénat, sur les problèmes de l'alcoolisme, à la suite de la création par cette commission d'un groupe d'étude (n° 385, 1978-1979) [12 juin 1979].

Proposition de loi complétant la loi n° 79 - 565 du 6 juillet 1979 portant réforme des études médicales et instituant à la fin du deuxième cycle une voie nouvelle conduisant à un doctorat ès sciences bio-médicales (n° 61, 1979-1980) [27 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 293 de M. Jean Cluzel et n° 301 de M. Philippe de Bourgoing : la politique familiale. — Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3663) : importance du nombre de femmes dans les demandeurs d'emplois. Diminution du chômage et libération des emplois occupés par les femmes. Rôle et coût du salaire féminin dans un foyer ; le rapport du centre d'étude des revenus et des coûts (CERC). Travail et promotion de la femme. Congé maternel d'éducation ; l'absence de rémunération. Définition d'un choix véritable entre l'enfant et le travail. Revalorisation du prêt aux jeunes ménages. Indemnisation du congé maternel d'éducation et diminution du nombre des indemnités de chômage. (p. 3664) : travail et qualité de la vie des femmes. Baisse du nombre d'enfants par femme depuis dix ans. Groupe d'étude des problèmes de la démographie au sein de la commission des affaires sociales. Propos du professeur Chaunu et de Michel Poniatowski. Dénatalité et menace contre la civilisation occidentale. (p. 3666) : congé maternel d'éducation et discrimination entre les femmes et entre les entreprises. Coût de ce congé.

Question n° 271 de M. Jean-Marie Girault : le bilan de la lutte contre la drogue. — Discutée le 11 décembre 1979 (p. 5301) : caractère hallucinogène d'un champignon de son département ; classement au tableau B de la douane et non pas au tableau B de la pharmacie. Nécessité de la rigueur de la répression. «Phénomène de société» et drogue.

INTERVENTIONS

— Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. — Discussion générale (p. 22) : approbation du projet gouvernemental. Participation financière de l'Etat au système d'indemnisation ; le cas de déficit de l'UNEDIC. (p. 23) ; possibilité d'un impôt de solidarité nationale pour indemniser les demandeurs d'emploi. Chômage et dénatalité exigent des solutions radicales. Politique de libération d'emplois ; la préretraite, l'indemnité de retour pour les immigrés et le congé maternel d'éducation.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. Article 1 (suite). — Article additionnel après l'article L. 351-6 du code du travail (p. 73) : son amendement n° 103 : bénéfice d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi qu'ils libèrent momentanément puisse être occupé par un salarié ; irrecevable. Possibilité de donner le choix entre le travail et l'éducation des enfants ; les incidences de ce choix sur la natalité. (p. 74) : son amendement n° 120 : possibilité d'attribution, pour une durée limitée, d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé ; réservé puis adopté. Attribution d'une indemnité aux femmes en congé parental. Coût d'une place dans une crèche comparé à celui de l'éducation des enfants par leur mère. Article L. 351-12 (p. 87) : son amendement n° 117 : 1° subvention forfaitaire globale de l'Etat au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi ; retiré. 2° évolution identique, à régime et à taux de charges constants, de la subvention de l'Etat et de la contribution des employeurs et des salariés ; retiré.

Commission mixte paritaire [5 janvier 1979]. **Article 1^{er}.** — *Article L. 351-1 à L. 351-6 du code du travail* (p. 117) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Robert Boulin prévoyant, la suppression du texte proposé par l'article L. 351-6.2 du code du travail concernant la rémunération du congé parental. Unanimité des députés et des sénateurs quant à la rémunération du congé parental. Accord des responsables de l'UNEDIC sur la nécessité de mener des politiques familiale et de l'emploi plus énergiques. Rôle de Mme le ministre de la condition féminine : absence d'action dans ce domaine. (p. 118) : regrette que des parlementaires ne siègent pas au haut comité de la population. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 121) : votera le projet de loi. Retard de la France dans la politique de création d'emplois. Nécessité de la libération d'emplois occupés par des femmes. Le groupe de l'Union des républicains et des indépendants votera le projet.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2295) : approuve la politique gouvernementale de diminution progressive du nombre de médecins. Nécessaire instauration d'une année de sciences biologiques sanctionnée par un examen avec classement. Résidant et internat. Utile création d'un doctorat es sciences médicales ne comportant pas d'exercice de la médecine pratique. (p. 2296) : décentralisation des résidents vers des hôpitaux publics ou privés de moyenne importance, agréés. Formation des chirurgiens généralistes. Intégration de la préparation à l'internat dans l'enseignement magistral de la faculté. Place donnée aux généralistes ; décrets d'application. **Article 1.** — *Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2308) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Adrien Gouteyron prévoyant la prise en compte du choix exprimé par les intéressés pour l'affectation des internes en médecine. (p. 2309) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Adrien Gouteyron prévoyant l'entrée en troisième cycle de tous les étudiants qui ont terminé avec succès le deuxième cycle des études médicales sanctionné par un examen théorique et pratique et la suppression de l'alinéa prévoyant un examen avec classement à la fin du deuxième cycle. (p. 2311) : sur l'amendement n° 16 de M. Adrien Gouteyron concernant l'épreuve d'admissibilité fondée sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle et l'épreuve d'admission du concours de l'internat, son sous-amendement n° 43 : interrogation pour les épreuves d'admissibilité du concours de l'internat « exclusivement » sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle ; retiré.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [29 juin 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2508) : votera le texte proposé. Travail des femmes et libération des emplois. Importance des problèmes de la famille.

— **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois publics pour certaines catégories de femmes.** — *Deuxième lecture* (n° 370, 1978-1979 [30 juin 1979]). **Article 1.** — *Article 8 de la loi du 3 janvier 1975 relative aux améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées* (p. 2567) : votera le projet de loi. Femmes enceintes et refus d'embauche ; le paiement du congé de maternité. Education d'un enfant et travail féminin.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4476) : rupture du parallélisme entre cotisations sociales et revenu des agriculteurs. (p. 4477) : conquêtes sociales dans l'agriculture. Dénatalité dans le milieu agricole. Evolution du revenu moyen des exploitations agricoles. Problèmes particuliers des producteurs de lait. Votera le budget annexe des prestations agricoles (BAPSA). Régime fiscal des agriculteurs et critères de « l'indice » agronomique.

Justice [30 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4661) : vote défavorable du groupe UREI à l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à une réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales).

Travail et santé. — **III.** — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4744) : qualité du système français de protection sociale et déficit de la sécurité sociale. Approbation de ce budget. Abus des examens de laboratoire. Utilisation fréquente des voitures-ambulances. Approbation des taxations sur les activités

du sport automobile, l'alcool et le tabac. Irresponsabilité des administrations hospitalières. Comparaison des charges pesant sur les hôpitaux publics et privés ; les frais d'humanisation. Iniquité quant au prix de la journée. (p. 4745) : prix de journée et vérité des coûts du service rendu. Contrôleur médical et contrôleur financier. Sécurité sociale et réforme de ses structures ; le cas des charges indues. Affectation du contrôle des vaccinations à l'hygiène scolaire. Prévention et recherches en matière de biologie moléculaire. Maintien de l'institut du cerveau. Création d'un doctorat es sciences biomédicales. Problème démographique et statut de la famille. (p. 4752) : existence de champignons hallucinogènes dans les montagnes des Vosges et du Jura ; leur inscription au tableau B de la pharmacopée française.

— **I — Section commune.** — **II — Travail et Participation.** — **Suite de la discussion** [9 décembre 1979] (p. 5125) : situation actuelle de la démographie française. Obstacles à l'emploi des jeunes femmes ; congés de maternité. Coût financier du travail des femmes ; études du centre d'étude des revenus et des coûts (CERC). Nécessité de donner les moyens financiers de choisir entre travail et éducation des enfants. Salaire maternel et proposition de loi sur le congé maternel d'éducation ; qualité du travail des femmes ; incidences sur le chômage et la dénatalité. (p. 5131) : inutilité du travail des femmes qui « vissent les boulons ». (p. 5132) : travail des femmes et influence négative sur la natalité. Besoin affectif de l'enfant et présence de la mère.

Services du Premier ministre (*suite*). — **I — Services généraux** (*suite*). — **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5158) : état d'avancement de la liaison Rhin-Rhône.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5476) : utilisation d'images lapidaires pour résumer sa pensée. Risques d'autodestruction collective de la société, décrit par M. Michel Poniatowski. Acharnement contraceptif. Avortement spontané et avortement provoqué. (p. 5477) : transmissions de caractères héréditaires fondamentaux chez les oiseaux migrateurs. Destruction d'un être vivant. Eléments de biologie moléculaire. Insuffisances de la notion de détresse. Conséquences dramatiques des avortements clandestins. Nécessaire maintien de la médicalisation de l'avortement. Causes de la dénatalité française. Situation en République fédérale d'Allemagne. (p. 5478) : nécessité d'une substantielle politique en faveur de la natalité et de la famille. Initiatives sociales qui peuvent détourner les femmes de l'interruption volontaire de grossesse.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1** (p. 5527) : son amendement n° 144 (*article additionnel*) : remboursement de l'interruption volontaire de grossesse pratiquée dans un service hospitalier et proposée pour des motivations médicales, sociales et juridiques ; appréciation des motivations dans le cadre de la protection maternelle et infantile ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 5530) : médicalisation de l'avortement et souhait de la création d'un organisme chargé d'apprécier ses motivations.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Après l'article 1 quatuordecies.** — *Article L. 162-12 du code de la santé publique*. (p. 5590) : pratique de l'IVG pour malformation foetale grave et incurable, scientifiquement prouvée.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. Vice-président de la commission des affaires sociales. (p. 5645) : rythme insupportable imposé par l'ordre du jour fixé par le Gouvernement. — **Discussion générale** (p. 5655) : création de la Sécurité sociale française par André Tardieu, parlementaire modéré, député de Belfort. Préoccupations des médecins pour leurs malades et non point pour leurs finances personnelles. Evolution des recettes ; croissance des dépenses de la Sécurité sociale. Importance des dépenses hospitalières. Nécessité de modifications de structures de la Sécurité sociale. Financement du centre hospitalier universitaire de Chateau-Farine. Financement de la construction des hôpitaux.

Suite de la discussion [18 décembre 1979]. **Article 21.** — *Article L. 267-1 du code de la Sécurité sociale*. (p. 5682) : augmentation du nombre d'analyses et mise en jeu de la responsabilité des médecins et des chirurgiens. Interruption volontaire de grossesse et nécessité de pratiquer certains examens ; coût de ces examens. **Article 25.** — *Article L. 404 de ce code* (p. 5684) : nécessité de définir les droits du médecin-conseil et d'éviter les abus.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse [20 décembre 1979]. — Discussion générale (p. 5839) : notion de détresse.

HENRY (Marcel), sénateur de Mayotte (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 299 [25 octobre 1979] (p. 3542) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : **Mayotte (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer)**. — Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Ilse, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979. (p. 3691) : consultation de la population sur le statut de l'île de Mayotte et loi du 24 décembre 1976. Proposition gouvernementale de statut de territoire d'Outre-Mer ou de collectivité territoriale. Développement économique et départementalisation. Statut de collectivité territoriale et obstacle au développement. Départementalisation et adaptation des règles métropolitaines. (p. 3692) : Maintien du statut de collectivité territoriale et abandon de Mayotte par la France. Politique des organisations internationales, et notamment de l'OUA, vis-à-vis de Mayotte. Demande d'une clarification politique. (p. 3693) : compare la situation de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon au point de vue de la départementalisation. Souhait de la création d'un département par les Mahorais et refus de ce statut par les Saint-Pierrais.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4394) : avenir institutionnel de Mayotte. Le choix par les Mahorais de la départementalisation et le maintien par le Gouvernement du statut de collectivité territoriale. Statut de collectivité territoriale et bilan administratif négatif. Difficultés financières et économiques ; la prise en charge par la collectivité des fonds destinés aux instituteurs, à la direction de l'agriculture et aux réseaux routiers. (p. 4395) : refus de l'application du VRTS. Système économique et fiscal et entrave à l'installation d'entreprises. Lien entre statut et volume des crédits publics. Dénonciation de l'appartenance de Mayotte à la France au sein des organisations internationales. Ignorance des problèmes de Mayotte. Statut départemental et garanties politiques. Règles départementales et nécessité d'une adaptation. Statut de Mayotte et rapports de la France avec les états africains. Conception gouvernementale de l'information à propos du problème de Mayotte ; l'absence d'envoi de mission parlementaire. Nécessité d'une délégation d'une commission des lois des deux assemblées.

— **Projet de loi relatif à Mayotte (n° 88, 1979-1980)** [18 décembre 1979]. — Discussion générale (p. 5697) : loi du 24 décembre 1976. Consultation de la population de Mayotte sur le choix du statut ; solution de la départementalisation. Méconnaissance de la volonté des populations par le Gouvernement. Se félicite du maintien de Mayotte au sein de la communauté française ; situation des Comores. (p. 5698) : victimes du régime comorien d'Ali Soilih. Ne votera pas le projet de loi ; respect des engagements pris. Faiblesse des mesures et des financements en faveur du développement économique de Mayotte. Octroi d'un nouveau délai et crainte de l'attentisme.

HEON (Gustave), sénateur de l'Eure (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le **projet de loi (n° 173, 1978-1979)** adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'échange de lettres du 19 janvier 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol sur les questions fiscales concernant les locaux de l'Etat français en Espagne et ceux de l'Etat espagnol en France (n° 288, 1978-1979) [24 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le **projet de loi, (n° 328, 1978-1979)** adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République de Malte tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale, ensemble un protocole, signé à La Valette le 25 juillet 1977 (n° 390, 1978-1979) [12 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le **projet de loi (n° 377, 1978-1979)** adopté par l'Assemblée nationale autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifié par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres signé à Washington le 24 novembre 1978 (n° 414, 1978-1979) [20 juin 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Affaires étrangères (n° 50, annexe 1, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le **projet de loi (n° 453, 1978-1979)** autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien signée à Caracas le 4 octobre 1978 (n° 98, 1979-1980) [11 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le **projet de loi (n° 77, 1979-1980)** adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'exonération réciproque des impôts et taxes dus par les entreprises de navigation aérienne, signé à Paris le 23 janvier 1979 (n° 99, 1978-1979) [11 décembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien (n° 453, 1978-1979)** [19 décembre 1979]. Rapporteur. — Discussion générale (p. 5764) : apurement, grâce à cet accord, du contentieux fiscal d'Air France avec l'Etat vénézuélien. Récente visite en France du ministre vénézuélien des affaires étrangères. Développement des échanges commerciaux entre les deux pays.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'exonération réciproque des impôts et taxes dus par les entreprises de navigation aérienne (n° 77, 1979-1980)** [19 décembre 1979]. Rapporteur. — Discussion générale (p. 5765) : absence entré la France et la Chine de convention fiscale ou commerciale de portée générale. Accords de portée limitée. Application des exemptions prévues aux compagnies aériennes comme à leur personnel. Importance de cette disposition pour la rentabilité de l'exploitation des lignes aériennes d'Air France vers la Chine. Echanges commerciaux entre la France et la Chine.

HERMENT (Rémi), Sénateur de la Meuse (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 176 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le ministre du travail et de la participation : l'emploi (situation de l'emploi dans le département de la Meuse). — Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 635) : conséquences directes et indirectes de la crise de la sidérurgie pour la Meuse. Menaces de réactions imprévisibles (p. 636) : accélération de la désertification des zones rurales meusiennes. Nécessité d'accorder les déclarations du Gouvernement avec l'action quotidienne de l'administration. Situation de l'emploi ; la mauvaise gestion de la période de forte croissance ; l'exemple de la sidérurgie et, bientôt, de l'automobile. Vieillesse du corps social et absence d'une politique familiale. Travailleurs étrangers et reconsidération du travail manuel. Revitalisation du monde rural. Arrêt de la concentration des exploitations familiales. Nécessité de mettre fin à la politique de suppression, de regroupement des services publics ruraux. Concrétisation difficile de la décentralisation. (p. 637) : priorité du développement du secteur tertiaire en province ; l'exemple de la mauvaise répartition géographique des agents de l'Etat dans la Meuse. Recrutement local ou régional des fonctionnaires. Rappel au règlement [10 avril 1979] (p. 664) : absence de réponse du Gouvernement à sa question sur l'emploi dans la Meuse.

Suite de la discussion [11 avril 1979] (p. 707) : crise sidérurgique dans la Meuse. (p. 708) : implantation de certaines industries de remplacement en Meurthe-et-Moselle, en Moselle et dans les Vosges. Accélération de l'hypertrophie des métropoles régionales. Avenir des industries agro-alimentaires. Postes non pourvus. Revalorisation matérielle et morale du travail manuel.

INTERVENTIONS

— Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse [20 décembre 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 5846) : droit des femmes de se faire entendre. Situations de détresse. A titre personnel, et malgré la position prise par la majorité du groupe CNIP, votera la proposition.

HOEFFEL (Daniel), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille (nommé le 6 avril 1978 dans le gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2367 de M. Francis Palmero : la publication d'une liste de produits potentiellement cancérigènes [5 juin 1979] (p. 1680) : disposition du code du travail sur les dangers inhérents à l'utilisation des produits cancérigènes. Mesures particulières et générales d'hygiène. Loi du 6 décembre 1976 sur le développement de la prévention des accidents du travail ; la réglementation sur utilisation des produits dangereux.

Question n° 2375 de M. Anicet Le Pors : l'équipement hospitalier de la ville de Clamart, [27 avril 1979] (p. 1048) : prorogation de la subvention pour la réalisation de l'hôpital de jour de Clamart.

Question n° 2376 de M. Francis Palmero : la politique en matière de vaccinations obligatoires [5 juin 1979] (p. 1679) : intérêts individuels et collectifs de la vaccination ; les exemples de la diphtérie, de la poliomyélite et du tétanos. Disparition de la variole et projet de loi portant suppression de l'obligation de la primo-vaccination antivaricelleuse. Persistance des cas de tétanos et

développement de l'information dans les milieux de travail. Obligations vaccinales et droit de l'enfant à l'instruction. Obligations vaccinales imposées aux adultes ; l'exemple du BCG.

Question n° 2396 de M. Jean David : la revalorisation des prestations familiales [27 avril 1979] (p. 1049) : augmentation du pouvoir d'achat des allocations familiales et amélioration des prestations. Revenu minimum garanti pour les familles de trois enfants.

Question n° 2403 de M. Pierre Vallon : le bilan de l'application de la loi d'orientation en faveur des handicapés [5 juin 1979] (p. 1677) : délai de prise en charge de l'appareillage pour handicapé. Réglementation des aides personnelles. Mesures d'application de la loi d'orientation sur les foyers de post-cure pour malades mentaux. Bilan d'application de la loi par la mission interministérielle confiée à M. Bloch-Lainé. Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées ; les modalités d'exécution des travaux nécessaires. (p. 1678) : adaptation de la voirie existante. Guide sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées. Travaux et prescriptions techniques imposés aux aérogares.

Question n° 2433 de M. Paul Guillard : la complexité du complément de rémunération aux travailleurs handicapés [27 avril 1979] (p. 1048) : adaptation du système de garantie de ressources des travailleurs handicapés.

Question n° 2463 de Mme Rolande Perlican : la situation des manipulateurs radio de l'Assistance publique [5 juin 1979] (p. 1673) : conditions de recrutement des manipulateurs d'électroradiologie. Rôle des infirmiers et des infirmières dans les services d'électroradiologie. Manque de personnel diplômé et organisation de stages. Mesures de formation professionnelle en cours d'emploi. Congés supplémentaires et exposition aux rayonnements ionisants. Commission de radio-protection. Prime spécifique du personnel hospitalier travaillant au lit des malades. (p. 1674) : commission d'enquête sur les décès de la maternité Baudelocque.

Question n° 2474 de M. Jean Cauchon : les pensions de réversion du régime général de la Sécurité sociale [5 juin 1979] (p. 1674) : assouplissement des conditions d'ouverture du droit à pension de réversion pour les conjoints survivants. Activité professionnelle et perception d'une pension de réversion. Cumul d'un avantage personnel de vieillesse ou d'invalidité et pension de réversion. Moment d'appréciation des ressources propres du conjoint survivant. Situation démographique française et charges sociales. Statut social de la mère de famille.

Question n° 2475 de M. Michel Labèguerie remplacé par M. Jean Cauchon : la profession d'informateur médical [5 juin 1979] (p. 1675) : fondements scientifique et pluraliste de l'information médicale. Rôle d'information de la presse médicale. Médicaments et formation continue des médecins. Vente des médicaments et profession de visiteur médical.

Question n° 2476 de M. Edouard Le Jeune : la réinsertion professionnelle des personnes handicapées [5 juin 1979] (p. 1681) : décret du 18 janvier 1979 sur la réinsertion professionnelle des personnes handicapées. Simplification de la procédure de réservation des emplois. Association des représentants du personnel à la politique d'embauche des handicapés. Aménagement de la procédure de déclaration de vacance d'emploi. Garantie de ressources aux handicapés. Aide aux entreprises embauchant des travailleurs handicapés. Mise en place d'équipes de préparation et de suite du reclassement des handicapés. Définition des conditions de rémunération des travailleurs handicapés. Groupes de travail sur les mesures susceptibles de favoriser le placement des handicapés.

Question n° 2477 de M. René Tinant remplacé par M. Jean Cauchon : la prévention des accidents du travail [5 juin 1979] (p. 1682) : politique de régression du risque professionnel. Association des employeurs et salariés à la lutte contre l'accident du travail. Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels. Mobilisation contre les accidents du travail au sein de chaque entreprise. Développement de l'information sur les risques professionnels. Essor nécessaire des comités d'hygiène et de sécurité. Développement de la formation à la sécurité. (p. 1683) : actions de la médecine du travail. Intégration de la sécurité dans la fabrication et l'utilisation de matériel et dans l'aménagement des usines. Définition de normes de sécurité. Contrôle des conditions d'hygiène et de sécurité par l'inspection du travail. Régression du nombre des accidents du travail.

Question n° 2479 de M. Jean Cauchon : l'application du régime d'assurance vieillesse aux commerçants et artisans [5 juin 1979]

(p. 1676) : régime général d'assurance vieillesse de la loi du 12 juillet 1977 ; son adaptation aux régimes des artisans et des industriels et commerçants. Modalités d'application. Totalisation des périodes d'assurance et appartenance successive à divers régimes. Suppression de la condition de durée d'assurance pour l'ouverture du droit à pension par la loi du 3 janvier 1975.

Question n° 2569 de Mme Danielle Bidard, remplacée par M. Anicet Le Pors : la situation de l'université de Vincennes [16 novembre 1979] (p. 4020) : Mme le ministre des universités n'a rien à ajouter à sa réponse du 10 octobre 1978.

Question n° 2574 de M. Anicet Le Pors : la situation des écoles normales supérieures [16 novembre 1979] (p. 4021) : confirme la réponse que Mme le Ministre des universités a faite le 23 juin 1978.

Question n° 2588 de Mme Hélène Luc : la restructuration de l'école normale supérieure de Cachan [16 novembre 1979] (p. 4022) : communication du 8 août 1979 au conseil des ministres précisant que la future école normale supérieure de Lyon serait à dominante scientifique et technique et que l'école normale supérieure de Cachan développerait la technologie. Représentants élus des personnels qui participent au conseil d'administration de ces établissements et le cas échéant, au conseil national des enseignements supérieurs et de la recherche.

Question n° 2603 de M. Claude Fuzier : la situation dans les écoles maternelles [16 novembre 1979] (p. 4031) : baisse très sensible des effectifs dans ce secteur. (p. 4032) : extension de la préscolarisation en milieu rural. Allègement global des effectifs dans les classes. Attitude inadmissible de certains enseignants fonctionnaires qui fixent eux-mêmes le nombre des élèves accueillis.

Question n° 2604 de M. Francis Palmero : l'augmentation du nombre des scannographes dans les hôpitaux [16 novembre 1979] (p. 4031) : coût élevé des scannographes. Modification en hausse des indices de besoins si les appareils implantés sont utilisés d'ores et déjà dans les meilleures conditions.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la vaccination anti-variolique (n° 244, 1978-1979) [10 mai 1979].** – Discussion générale (p. 1198) : vaccination antivariolique obligatoire depuis la loi du 15 février 1902. Résultats obtenus en France grâce aux immunisations pratiquées sur une grande échelle. Evolution de la situation épidémiologique de la variole. Campagne de l'organisation mondiale de la Santé. (p. 1199) : pays ayant déjà suspendu l'obligation de la primo-vaccination antivariolique. Rareté des accidents post-vaccinaux. Article unique (p. 1199) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Labèguerie soutenu par M. André Rabineau concernant le report au 1^{er} janvier 1985 de la suspension de l'obligation vaccinale.

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Travail et santé. – III. Santé et sécurité sociale [1^{er} décembre 1979] (p. 4753) : maintien à domicile des personnes âgées ; l'aide ménagère et la rénovation de l'habitat. Coordination de l'aide ménagère. Sur le plan départemental. Financement de l'aide ménagère. Prise en charge de l'aide ménagère par l'aide sociale. Sécurité des personnes âgées et télé-alarme. Politique de soins à domicile. Clubs du troisième âge. Mesures en faveur des handicapés, le maintien à domicile grâce à un personnel « auxiliaire de vie ». Situation des handicapés des Français à l'étranger en réponse à M. Jean-Pierre Cantegrit. (p. 4754) : problème des réfugiés en réponse à M. Bernard Lemarié. Réforme des études des assistants de service social et maintien de la valeur des études et du diplôme en réponse à M. Michel Moreigne.

HUGO (Bernard), sénateur des Yvelines (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2420 : la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Situation de la SNCF) à M. le ministre des

transports [JO. Débats 15 mars 1979] (p. 392). – Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, le 27 avril 1979 (p. 1052, 1053).

Question n° 2437 : les écoles normales (avenir des écoles normales des Yvelines) à M. le Ministre de l'éducation [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 429).

Questions orales avec débat :

Question n° 141 de M. Francis Palmero : le développement des loisirs et l'aménagement du temps. – Discutée le 24 avril 1979 (p. 909) : transformation des loisirs en marchandises. Besoins prioritaires pour certains Français. Diminution de la durée du travail. Coût du développement culturel individuel. Tarifs de la SNCF. Etalement des vacances indissociable du droit aux vacances pour tous. Fermeture des grandes entreprises. Zones scolaires. (p. 910) : revendication des salariés du tourisme et des associations à but non lucratif. Lutte contre la pollution ; opérations touristiques spéculatives. Opération « titre – vacances » proposée par le rapport Blanc.

Question n° 181 de M. Pierre Vallon : la promotion du tourisme français. – Discutée le 24 avril 1979 (p. 911) : nécessaire concertation pour une politique cohérente d'aménagement et d'équipement touristique. Participation des associations de tourisme. Suppression en 1974 du commissariat général au tourisme. (p. 912) : non représentation des associations de tourisme social au Conseil supérieur de tourisme. Rôle des capitaux de grands groupes bancaires. Estime que le tourisme seul ne pourra sauver des régions entières de l'exode rural.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales (n° 282, 1978-1979) [16 mai 1979].**

– **Discussion générale (p. 1296) :** usage de l'espace et loi du profit. (p. 1297) : dépérissement du transport ferroviaire. Paiement par les usagers ou par les contribuables. S'oppose au paiement des « services rendus ». Vote défavorable du groupe communiste sur le texte en discussion.

– **Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local. – Deuxième lecture (n° 529, 1977-1978) [6 juin 1979].** – Discussion générale (p. 1750) : absence de moyens financiers consacrés à la « réhabilitation » des transports en commun. Diminution des effectifs à la SNCF ; évolution de la qualité des services rendus aux usagers. Politique d'aménagement du territoire. (p. 1751) : ressources de l'Etat, part qu'il a faite aux transports.

– **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979). – Suite de la discussion (29 juin 1979). – Discussion générale (p. 2495) :** planification et aménagement du territoire. (p. 2496) : absence de valorisation de l'ensemble du territoire. Développement des responsabilités des collectivités locales et manque de moyens financiers nouveaux. Abandon de la recherche, des petites et moyennes entreprises. Manque de politique globale d'aménagement du territoire. Déclin de notre agriculture. Echec des villes nouvelles. Encouragement à la mobilité professionnelle et exode rural ; leurs conséquences sociales. Absence de consultation des régions dans la définition du VII^e Plan. Objectifs fondamentaux d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. Après l'article 6. – Article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1973 relative au financement des transports en commun (p. 4304) : son amendement n° 71 (article additionnel), déposé au nom de la commission des Affaires économiques du Plan : abaissement du seuil de population pour l'institution d'une participation des employeurs au financement des transports en commun : irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4717) : conditions de travail des agents des centres de tri ; le cas de celui de Trappes.

Jeunesse, sport et loisirs. – II. Tourisme [3 décembre 1979] (p. 4767) : maîtrise économique et importance du tourisme. Diminution des dépenses en capital pour l'aménagement de la montagne, du littoral et de l'espace rural. Création des associations « France-Information-Loisirs » et « Bienvenue-France ». Utilisation croissante des fonds publics par le secteur privé. Stagnation

des crédits à l'aide de l'équipement hôtelier et commission interministérielle. Taxe sur les bateaux et pénalisation des petits plaisanciers. Diminution des crédits au tourisme social. Rapport Blanc et création de campings et villages de vacances. (p. 4768) : camping/caravanning et absence des textes sur le stationnement des maisons mobiles et des parcs résidentiels de loisirs. Portée restreinte de la prime d'équipement des terrains de camping/caravanning. Obstacles fiscaux et administratifs au développement du camping. Tourisme social et programmes d'action prioritaire n°s 23 et 24 du VII^e Plan. Attaque contre la vie associative. Crise économique et « société de loisirs ». Coût financier des vacances. Retard dans la discussion de la proposition de loi sur le « titre-vacances ». Catégories socio-professionnelles et inégalité dans les départements en vacances ; le cas exemplaire des vacances d'hiver. Potentialité du tourisme social. Tourisme et spéculation. Tourisme et enrichissement régional. Tourisme aquitain et action des associations et organismes sociaux. (p. 4769) : aménagement touristique aquitain et Compagnie La Hélin. Code de l'urbanisme et constructions sociales. Opposition du groupe communisme à ce projet de budget.

Transports [6 décembre 1979]. — (p. 4974) : insuffisance des moyens budgétaires des transports. Dégradation des conditions de transport en général ; exemple de l'opposition à toutes les vignettes. Budget de la SNCF et prise en compte des charges de retraites. Subvention d'équilibre et obligation de service public. Diminution des charges d'infrastructure et conséquences sur les voyageurs. Mise hors de cause de la responsabilité des cheminots. Insuffisance des crédits à la construction de souterrains. Manque d'effectifs et inadéquation du matériel. Suppression de postes et contrat d'entreprise. Politique tarifaire. Rentabilité des lignes et demande de participation des collectivités locales. Contrat d'entreprise et démantèlement du service public. Etablissement d'une concurrence effrénée entre la route et le rail. (p. 4975) : inachèvement du programme auto-routier. Baisse des crédits pour les routes en rase campagne et les voies urbaines. Insuffisance des crédits pour l'entretien du réseau routier national ; attribution d'une partie de la taxe sur les produits pétroliers. Insuffisance des transports urbains ; colloque sur les transports dans les villes moyennes. Sources de financement de la RATP ; appels constants aux usagers et désengagement de l'Etat. Prix du ticket et de la carte orange et blocage de la prime de transport. Régression des crédits pour les voies navigables ; liaison Mer du Nord — Méditerranée. Retards de notre réseau de voies navigables.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5043) : financement du parc régional de Chevreuse. Régression des crédits dévolus à l'Environnement et à l'Urbanisme. Insuffisance des crédits consacrés à l'aménagement et à la promotion de la qualité du cadre de vie urbain. Risque de désengagement financier de l'Etat. Insuffisance des subventions pour les logements sociaux ; spéculation financière ; subventions pour les conseils d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Rôle important des sept centres d'études techniques de l'équipement. (p. 5044) : influence et efficacité des services extérieurs et des directions spécialisées d'administration centrale, agissant comme des bureaux d'études privés. Démantèlement du service public par la disparition des chambres d'études techniques de l'équipement ; situation similaire à celle du Centre national de la recherche scientifique, du Laboratoire central des Ponts et Chaussées et de l'Institut national de la recherche agronomique. Accentuation de l'écart entre la politique gouvernementale, les moyens mis en œuvre et l'acuité des problèmes ; pollution de l'Yerres, depuis la commune de Briec-Comte-Robert. Nécessité d'une politique de prévention pour éviter les pollutions accidentelles. Nécessité d'obliger les industriels à investir pour éviter les pollutions. Pollutions atmosphériques ; pollution des eaux fluviales ; perte de l'équilibre naturel du Rhône à cause des activités de Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Problèmes des mines de potasse près du Rhin. Propositions du Parti communiste français visant à utiliser une large part du sel lorrain comme matière première pour les soudières. (p. 5045) : domination des salins du Midi et des groupes ouest-allemands et hollandais sur le marché du sel. Elimination et récupération des déchets. Insuffisance des prescriptions du code de l'urbanisme relatives aux constructions à proximité des voies à grande circulation, des aéroports ou des voies ferrées. Isolation phonique ; situation à Saint-Quentin-en-Yvelines. Action des riverains de l'autoroute A-1 dans la Plaine Saint-Denis.

Services du Premier ministre. (suite). — I. Services généraux (suite). **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5149) : budget et « Déménagement du territoire ». Plan du grand Sud-Ouest et oubli de l'industrie régionale. Situation économique du

Sud-Ouest et liquidation de l'industrie charbonnière par les plans de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Arrachage du vignoble et concurrence espagnole. Evasion des capitaux. (p. 5150) : richesse potentielle du Sud-Ouest ; cas de l'agriculture et de l'élevage. Demande de création d'un office interprofessionnel du vin. Rôle de la forêt et du port de Bordeaux. Région Nord/Pas-de-Calais et fausses solutions des projets du VIII^e Plan : restructuration des zones minières. Décentralisation tertiaire et scandale des primes à la démission en région parisienne. Inefficacité des primes à l'emploi. Situation de Motobécane et politique de faveur pour les investissements japonais. Aménagement du territoire et redéploiement des multinationales. Nécessité du transfert des primes de développement régional et de leur augmentation.

J

JACQUET (Marc), sénateur de la Seine-et-Marne (Président du groupe RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Article 1 (suite)** — **Article L. 351-5 bis du code du travail** (p. 68) : son amendement n° 114, déposé avec plusieurs de ses collègues : montant minimum, fixé à 90 p. 100 du montant du SMIC, de l'allocation supplémentaire d'attente ; adopté.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2457) : âpreté de la compétition économique mondiale. (p. 2458) : désordre monétaire et politique américaine vis-à-vis du dollar. Augmentation des prix du pétrole. Protectionnisme et guerre commerciale. Insuffisances du VIII^e Plan. Absence d'objectif chiffré et nécessité de prévision d'un rythme de développement. Caractère de « réducteur d'incertitudes » du Plan. Croissance et amélioration de la situation de l'emploi. Conséquences humaines et économiques du sous-emploi. Manque d'assises du pronostic de reprise de la croissance. Nécessité d'une politique plus réaliste et volontaire ; la solution d'une relance sélective. Relance des investissements et fin de la politique de subvention du chômage. Dispositions pratiques menant au soutien de l'investissement. (p. 2459) : importance des petites et moyennes entreprises. Politique d'incitation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Priorité à certains secteurs productifs. Développement d'économies dans le fonctionnement des services publics ; l'exemple de la multitude des organismes veillant à l'ajustement des offres et des demandes d'emplois. Contraintes extérieures et économies d'énergies. Excédent de la balance des comptes dans le secteur agro-alimentaire ; la suppression nécessaire des montants compensatoires monétaires. Entrée de la France dans le système monétaire européen (SME) et conséquences sur l'activité économique. Ralentissement de la croissance et situation des finances publiques ; le poids des transferts sociaux. (p. 2460) : insuffisance des mesures proposées pour maîtriser les dépenses sociales. Absence d'un débat sur le financement de la protection sociale et des dépenses de santé. VIII^e Plan et démographie ; le lien entre développement et croissance démographique. Propositions du RPR quant à une politique familiale. Planification et volonté nationale.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 11** (p. 4334) : soutient l'amendement n° 53 de M. Pierre Vallon : diminution de la période de taxation

maximale des motocyclettes dans le cadre de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ; adopté. **Article 25** (p. 4369) : son amendement n°12 : économies forfaitaires sur le budget général ; rejeté.

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 58** (p. 5207) : se déclare favorable à l'amendement n° 288 de M. Paul Guillard instituant une franchise pour le paiement des droits de mutation par décès pour certains contrats d'assurance-vie. *Explication de vote sur l'ensemble* [10 décembre 1979] (p. 5271) : budget de 1980 et constat d'échec de la politique économique. Responsabilité de l'environnement économique international. Absence de planification et dogmatisme monétariste. Souligne les caractères négatifs et positifs du budget. Chômage et lutte contre l'inflation. Stagnation de l'investissement privé. (p. 5272) : faiblesse de l'aide publique pour le commerce extérieur. Déficit budgétaire et financement de l'investissement productif ; poids de la dette publique. Accélération du cycle des déficits budgétaires. Rentabilité de la machine étatique ; augmentation des effectifs du ministère des finances. Abstention du groupe RPR.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Après l'article 3.** - **Article 160 du Code général des Impôts** (p. 5622) : soutient l'amendement n° 2 (**article additionnel**) de M. Maurice Schumann prévoyant l'imposition de la plus-value réalisée en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission.

JAGER (René), Sénateur de la Moselle (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

Est nommé membre du comité directeur du fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer (FIDOM) [30 juin 1979] (p. 2579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

DEPOTS

Rapport d'information établi par la **délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'activité de cette assemblée au cours de sa trentième session ordinaire**, mai 1978 - mai 1979 adressé à M. le président du Sénat en application de l'article 108 du règlement (n° 7, 1979-1980) [2 octobre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Départements d'Outre-Mer**, (n° 50, annexe 9, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Territoires d'Outre-Mer** (n° 50, annexe 26, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2247 : la **communauté économique européenne (CEE) (contrôle de multinationales au niveau européen)** à

M. le ministre de l'économie [JO, Débats 9 avril 1979] (p. 1271). - Réponse de René Monory, ministre de l'économie, le 6 avril 1979 (p. 602).

Questions orales avec débat :

Question n° 159 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le Premier ministre : la **sidérurgie (relance de l'activité économique dans la région de Lorraine)**. - Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 652) : situation de la Lorraine : les perpétuelles remises en cause subies par cette région (p. 653) : augmentation du prix de l'énergie et relance de l'industrie charbonnière lorraine. Signes précurseurs annonçant les problèmes de la sidérurgie française ; le plan professionnel du 29 juillet 1966 et sa non-application. Sagesse de la politique allemande menée dans ce secteur. Assainissement de la situation par les déflations d'effectifs ; la violence de la politique gouvernementale. Evaluations divergentes sur l'évolution du marché mondial de l'acier. Nécessité d'une action concertée au niveau européen. (p. 654) : annonce des mesures prises et leurs effets ; le prolongement pendant trois ans d'une situation dramatique. Installation d'industries automobiles en Lorraine ; le risque d'une autre mono-industrie. Souhaite la constitution d'un dossier, par la DATAR, sur l'implantation de petites et moyennes industries diversifiées. Absence de banque d'affaires à Metz ou à Nancy. Détresse des ouvriers sidérurgistes ; existence depuis deux siècles d'un contrat moral entre les sociétés et eux. Renforcement nécessaire de l'université de Metz. Décentralisation pour créer un véritable tissu industriel. Position centrale de la Lorraine au cœur de l'Europe. (p. 655) : objectif d'une France forte entourée de partenaires puissants, tel l'Allemagne.

Question n° 297 [25 octobre 1979] (p. 3542) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) : les **départements d'outre-mer (DOM) (Situation économique et sociale dans les départements et territoires d'outre-mer)**. - Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Moission remplacé par Michel Labèguerie, n° 298 de M. Joseph Yvon, n° 29 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979 (p. 3697) : qualité de rapporteur spécial du budget des départements et territoires d'Outre-Mer. Efficacité du déblocage des crédits après le passage du cyclone David aux Antilles. (p. 3698) : relance de l'économie de la Nouvelle-Calédonie. Approbation des plans de développement pour la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna. Rend hommage à la concertation engagée par le Gouvernement. Faiblesse des moyens engagés ; l'augmentation des crédits du budget des DOM-TOM. Transformation des services du secrétariat d'Etat en administration de mission. Conséquences de l'intégration des DOM-TOM dans des zones économiques plus vastes ; l'exemple de Saint-Pierre-et-Miquelon et du Canada. Persistance des privilèges et inégalités sociales dans les DOM-TOM. Nature des forces politiques outre-mer ; l'exemple de la Nouvelle-Calédonie. Statut d'autonomie polynésien.

Questions n° 298 de M. Joseph Yvon qu'il remplace, n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Moission remplacé par M. Michel Labèguerie, sa question n° 297, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 M. Louis Virapoullé : la **situation économique et sociale dans les départements et territoires d'outre-mer**. - Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3689) : colloque sur l'utilisation des ressources maritimes tenu à Nouméa. (p. 3690) : importance des zones économiques du Pacifique. Rôle de la mission interministérielle pour la mer. Ampleur de la zone concernée et importance des

moyens nécessaires. Rôle de la Communauté économique européenne. Concertation avec les élus des territoires concernés. Pêche et importance des zones du Pacifique ; le rôle de l'office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM). Exploitation du thon dans le Pacifique sud ; les relations avec les pays voisins et le développement d'une infrastructure. Commercialisation des produits de la pêche. Aquaculture. Hydrocarbures. Exploitation des nodules polymétalliques et défense des intérêts de la France ; le rôle du CNEXO et de l'association française pour l'étude de la recherche des nodules (AFERNOD). Création d'une université de la mer outre-mer.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. Après l'article 10 (p. 4331) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 (article additionnel) de M. Antoine Andrieux prévoyant la réduction de 100 p. cent dans la limite de 5000 litres par an des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grévants les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. S'interroge sur l'applicabilité de ces dispositions dans les départements d'Outre-Mer.

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979]. - Rapporteur spécial (p. 4388) : conditions de déroulement du débat budgétaire sur les départements d'Outre-Mer (DOM). Importance économique des subventions publiques d'équipement. Progression du budget des DOM, notamment en ce qui concerne les crédits du FIDOM. Production de la canne à sucre et de la banane. Indemnisation des dégâts du cyclone David. Financement des infrastructures routières et portuaires guyanaises. Transfert au ministère de l'agriculture des dépenses d'intervention. Emigration sauvage et émigration officielle vers la métropole. Modération de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. (p. 4389) ; réorganisation administrative du secrétariat d'Etat et transformation en administration de mission. Amélioration de la coordination entre les divers ministères techniques. Crédits du service militaire adapté. Assises sur le développement économique des Antilles et définition de vingt « points d'appui ». Présentation globale, de la masse des crédits demandés par les différents ministères. Importance des crédits de fonctionnement et d'intervention. Maintien par la commission des finances du Sénat de l'article fixant le taux de la contribution additionnelle aux primes ou cotisations des contrats d'assurance pour les exploitations agricoles des DOM. **Examen des crédits. Article 69.** - Article 197-1 du code général des impôts (p. 4407) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 203 de M. Edmond Valcin et plusieurs de ses collègues demandent l'indexation de la réduction d'impôts prévue dans les DOM sur la 8^e tranche du barème de l'impôt. - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 202 de M. Roger Lise et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation de la réduction de l'impôt sur le revenu au « fonds pour le développement de la pêche, de l'exploitation des ressources de la mer, de l'artisanat dans les départements d'outre-mer ». (p. 4408) : accepte partiellement l'amendement n° 211 de M. Paul Dijoud relatif aux investissements productifs dans les DOM ; possibilité d'amortissement exceptionnel et modalités de calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés dans les DOM. Accepte puis déclare inapplicable l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 204 de M. Louis Virapoullé et plusieurs de ses collègues relatif aux investissements productifs et au bénéfice d'un crédit d'impôt. **Article 77.** - *Article 3-1 a de la loi du 31 décembre 1974* (p. 4409) : son amendement n° 201, déposé avec M. Maurice Blin : rétablissement de cet article relatif à la contribution additionnelle aux primes ou cotisations d'assurance pour garantie contre les calamités agricoles dans les DOM ; rejeté.

Territoires d'outre-mer [24 novembre 1979]. - Rapporteur spécial (p. 4409) ; colloques du tourisme à Papeete et de l'exploitation des ressources de la mer à Nouméa ; affirmation de la présence de la France. Faiblesse des moyens financiers et ampleur des ambitions gouvernementales. Stagnation des crédits d'investissement. (p. 4410) : dépenses d'intervention et subventions aux budgets locaux. Stagnation de la dotation du FIDES. Maintien des crédits pour l'office de la recherche scientifique et technique d'outre mer (ORSTOM) et le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (GERDAT).

Augmentation des dépenses des ministères techniques destinées aux TOM. Développement des aides financières aux TOM et relance de leur économie. Plan de relance en Nouvelle-Calédonie, Polynésie et à Wallis et Futuna. Concertation engagée avec les élus locaux. Projets sur le tourisme, l'exploitation de l'océan et le développement agricole. Indépendance prochaine des Nouvelles-Hébrides et participation du gouvernement à la rédaction de la Constitution.

JANETTI (Maurice), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2366 : les postes et télécommunications (personnel des) (budget 1979 : demande de création d'emplois supplémentaires) à M. le secrétaire d'Etat aux Postes et télécommunications [JO, Débats 3 décembre 1978] (p. 4088). - Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, à M. **Bernard Parmantier** qui remplace l'auteur, le 18 mai 1979 (p. 1381, 1382).

Question n° 2434 : l'enseignement (situation de l'enseignement public dans le Var à la prochaine rentrée scolaire) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 428). - Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, à M. **Bernard Parmantier** qui remplace l'auteur, le 18 mai 1979 (p. 1378).

Question n° 2435 : l'éducation physique et sportive (effet du plan de relance en faveur de l'éducation physique et sportive) à M. le ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 430).

Question n° 2436 : l'élevage (réforme du financement des bâtiments d'élevage) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 429). - Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture (p. 1951, 1952).

Question n° 2438 : la faune (protection de la) (protection des espèces migratrices) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 458). - Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1661).

Question n° 2439 : la chasse (situation des gardes nationaux) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 458). - Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1662).

Question n° 2440 : la chasse (remplacement du gibier atteint de myxomatose) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 458). - Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, le 15 juin 1979 (p. 1952).

Question n° 2458 : la chasse (indemnisation des dégâts causés par les sangliers) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 5 avril 1979] (p. 598). - Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Environnement et du cadre de vie (Environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1662, 1663).

Question n° 2465 : la montagne (situation des communes en zone de montagne du Var) à M. le Premier ministre [JO, Débats 12 avril 1979] (p. 731).

Question n° 2481 : la chasse (interdiction de la chevroline pour la chasse au sanglier) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO, Débats 26 avril 1979] (p. 981). - Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1663).

Question n° 2490 de M. Roger Quilliot : la situation des coopérateurs de la société HLM « Pro-construlre », en remplace-

ment de l'auteur lors de la réponse commune à la question n° 2492 de M. Fernand Lefort, de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1658, 1659).

Question n° 2564 : les ports (desserte maritime de la Corse : situation du port de Toulon) à M. le ministre des transports [JO, Débats 7 septembre 1979] (p. 2758). — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, le 19 octobre 1979 (p. 3400).

Question n° 2568 : les forêts (incendies de forêt : création de compagnies spécialisées) à M. le ministre de la défense [JO, Débats 7 septembre 1979] (p. 2758).

Question n° 2585 : la sécurité sociale (conséquences des mesures de restriction des dépenses de la sécurité sociale) à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale [JO, Débats 10 octobre 1979] (p. 3087). — Réponse de M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale, le 19 octobre 1979 (p. 3404, 3405).

Questions orales avec débat :

Question n° 121 [3 octobre 1978] (p. 2339) à M. le ministre de l'agriculture : l'élevage. — Retirée le 2 avril 1979 (p. 485).

Question n° 137 [19 octobre 1978] (p. 2752) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs : éducation physique et sportive. — Retirée le 2 avril 1979 (p. 485).

Question n° 253 [2 octobre 1979] (p. 2882) à M. le ministre de l'agriculture : les forêts (problèmes posés par les incendies de forêts en région méditerranéenne). — Discutée, avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rappuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou, le 30 octobre 1979 (p. 3617) : drame psychologique que sont les incendies de forêts pour les populations méridionales. Insuffisance de la politique de la défense de la forêt contre l'incendie ; le cas du « secteur pilote des Maures ». Mépris des connaissances locales. Statistiques sur le nombre d'hectares détruits depuis 1928. Définition d'un plan de prévention et nécessité de consulter les responsables locaux ; le rôle des commissions communales des forêts. Définition d'une politique d'aménagement et de protection pour chaque massif. (p. 3618) : mise en place de syndicats intercommunaux ou d'associations de massif. Application de la législation et de la réglementation à la forêt domaniale, communale et « primitive ». Multiplicité des interventions dans la politique de la forêt française. Insuffisance du matériel et de l'aide de l'Etat. Plan de lutte contre les incendies et garantie de financement pluriannuel. Demande d'une prime d'installation pour les agriculteurs forestiers ; la comparaison avec la politique de la montagne. Définition de nouveaux matériels et organisation d'un concours. Efficacité relative des Canadairs. Concentration des crédits du FEDER sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. (p. 3619) : nécessité d'un projet de valorisation de la forêt méditerranéenne. (p. 3628) : coût de la création d'une unité de sapeurs-pompiers volontaires dans le Var et sa mise en différé par le conseil général.

Question n° 312 [14 décembre 1979] (p. 5446) à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale : les handicapés.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (suite). I. — Services généraux (suite) — Aménagement du territoire [9 décembre 1979] (p. 5148) : aménagement du territoire : accompagnement de la croissance et action spécifique pour les zones fragiles. Politique en faveur des zones rurales. Multiplication des priorités et complexité des procédures. Faiblesse de la croissance et crise économique régionale. Planification et multiplication des interventions à courte vue. Aménagement du territoire et libéralisme. (p. 5149) : délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et exécution d'une politique de « recentrage ». Désengagement financier de l'Etat et création du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Absence de consultation des élus locaux. Statistiques de l'INSEE sur les crises régionales et la situation de l'agriculture. Absence de résultats pour la revitalisation rurale. Décentralisation et aménagement du territoire ; planification démocratique et décentralisée. Rapports entre social et économique.

JARGOT (Paul), sénateur de l'Isère (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Services du Premier ministre. III. — Conseil économique et social (n° 50, annexe 23 1979-1980) [21 novembre 1979].**

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Journaux Officiels (n° 50, annexe 37, 1979-1980) [21 novembre 1979].**

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2450 : les finances locales (situation financière des communes) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 459).

Questions orales avec débat :

Question n° 185 [2 avril 1979] (p. 484) à M. le Premier ministre : les régions (situation économique de la région Rhône-Alpes). — Discutée, avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anciet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudouson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anciet Le Pors, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti qu'il remplace, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979.

(p. 686) : taux de chômage dans la région Rhône-Alpes. (p. 687) : progression des actifs ; augmentation du nombre des chômeurs. Domination des sociétés multinationales : Péchiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc... Situation préoccupante dans le département de la Loire. Lutte des travailleurs de Manufrance. Politique de Creusot-Loire et du groupe américain Ford. Fermetures annoncées par la direction des Charbonnages de France. Institution d'un Fonds spécial d'adaptation industrielle. Licenciements à Moutiers. (p. 688) : propositions des communistes savoyards. Situation dans l'industrie textile. Atteintes portées au secteur de la machine-outil. Menaces sur l'industrie du plastique dans le département de l'Ain. Nécessité de réformes profondes. Propositions communistes d'un véritable pouvoir régional. Nécessité d'une aide efficace aux entreprises en difficulté. Système d'aides publiques à l'exportation accordées aux grandes sociétés sans aucun bénéfice pour les entreprises sous-traitantes. (p. 689) : utilisation de la marque « Lou ». — En remplacement de M. Louis Minetti (p. 694) : problèmes de la construction et de la réparation navales. Refus persistant du Gouvernement de réunir une commission tripartite. Attitude spéculative des armateurs. Licenciements massifs à la Ciotat et Marseille. Aggravation des conditions de travail. Evolution du tonnage des échanges maritimes à l'échelon mondial ; flottes maritimes commerciales étrangères ; activités de la flotte française. Recommandations du plan Davignon. Contrôle du financement public consenti aux constructeurs et armateurs. (p. 695) : réexamen nécessaire de la situation aux chantiers navals de La Ciotat. Remise en activité des entreprises de l'ex-groupe Terrin. Car-ferries assurant la liaison continent-Corse. Utilisation de navires battant pavillon panaméen. Lutte contre les pavillons de complaisance. Politique du groupement d'intérêt économique Sud-Cargo. Rôle de la Compagnie

générale maritime. Nécessité de suspendre toute décision conduisant à la réduction de la capacité de transport maritime. Maintien et développement du potentiel matériel et humain des bureaux d'études.

Question n° 194, de M. Michel Chauty : l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island. — Discutée le 24 avril 1979. (p. 932) : qualité du personnel d'EDF. Avantages de l'unicité de procédé et d'exploitant public. Nationalisation du secteur nucléaire.

Question n° 195 de M. Michel Chauty : l'information de la population sur les accidents nucléaires. — Discutée le 24 avril 1979 (p. 927) : manifestation autour de la centrale de Creys-Malleville. Sécurité et utilisation du nucléaire. Rejet de la politique « tout nucléaire ». Condamnation du programme nucléaire gouvernemental. Importance des énergies classiques et énergies nouvelles. Indépendance et technologies nucléaires. Levée du secret sur la sécurité nucléaire civile ; la publication du plan Orsec-Rad. Droit à l'information et à la concertation sur l'implantation des centrales. (p. 929) : contrat avec la société américaine *Westinghouse* et nationalisation du secteur nucléaire.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979 (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. — Discussion générale (p. 1153) :** ressources fiscales et décentralisation. Insuffisance de la dotation globale de fonctionnement. Suppression de la taxe locale et son remplacement par le versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS). Dotation de fonctionnement minimale pour les communes défavorisées. Insuffisance des concours particuliers. Propositions pour réduire l'incidence des impôts sur les ménages dans le calcul de la dotation de péréquation et calculer la taxe professionnelle. Refus de prendre en compte le critère du revenu des ménages. Taxe professionnelle ; l'alourdissement des charges des petits commerçants et artisans. Taxe d'habitation ; un effort pour les familles modestes. Réduction de l'aide au financement disponible des communes. Difficultés des entreprises de travaux publics et du bâtiment. Missions d'intérêt national des collectivités locales. **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1160) :** abstention, du groupe communiste.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [22 mai 1979]. — Discussion générale.** Son intervention lue par M. Raymond Dumont (p. 1442).

— **Projet de loi modifiant la loi n° 78-13 du 4 janvier 1978 relative aux procédures d'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat dans le paiement de certaines créances de petites ou moyennes entreprises (n° 368, 1978-1979) [22 juin 1979]. Après l'article unique (p. 2148) :** son amendement n° 1 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Marcel Gargar cosignataire : délais de mandatement dans le cas de marchés de travaux publics financés par l'octroi d'une subvention spécifique d'équipement ; rejeté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [2 octobre 1979]. Article 92 (suite). — Article L. 123-21 du code des communes (p. 2896) :** sur l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif au droit de participation des élus à des stages de formation dans des centres de formation agréés et créés par des organismes publics ou des associations d'élus locaux, se déclare favorable au sous-amendement n° III-74 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant la durée des stages et le remboursement du salaire non perçu. **Après l'article L. 123-21. — Article L. 123-22 (nouveau) (p. 2902) :** appréciation juridique difficile des notions de « diligence normale », « moyens dont on dispose », « missions difficiles ». Cas de Saint-Laurent-du-Pont. Nécessité de définir par écrit des règles de conduite.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. Article 27 (suite). — Article L. 163-11 du code des communes (p. 3534) : modification des statuts par le comité syndical ou le conseil de district et décision de l'autorité compétente. **Article L. 163-13 (p. 3536) :** syndicat scolaire et retrait d'une commune avec l'autorisation de l'autorité compétente ; l'appréciation du préjudice subi. (p. 3537) : sur l'amendement n° V-24 de M. Lionel de Tinguy

portant sur le retrait d'une commune d'un syndicat avec, en cas de désaccord, l'intervention de l'autorité compétente ainsi que sur le syndicat à vocation scolaire et la nécessité de l'autorisation de l'autorité compétente, son sous-amendement n° V-144 : retrait d'un syndicat à vocation scolaire avec l'autorisation des communes intéressées ; rejeté.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. Article 51 (p. 3873) : son amendement n° II-190, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression des dispositions de cet article faisant référence aux conditions d'application de la prise en charge des frais de justice par l'Etat ; retiré. **Article 52 (p. 3877) :** en ce qui concerne la mise à disposition de l'Etat, à titre onéreux, des bâtiments affectés au service de la justice, son amendement n° II-191, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° II-2 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise à la disposition de l'Etat, à titre gratuit, par les collectivités locales, des bâtiments de justice, à la charge de l'entretien par l'Etat, et à la possibilité de cession du droit de propriété ; puis déclaré irrecevable. **Article 53 (p. 3882) :** son amendement n° II-192 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : restitution des bâtiments cédés à titre gratuit et non paiement des impenses réalisées ; composition du bénéfice imposable ; retiré. **Article 55 (p. 3883) :** son amendement n° II-215, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : prise en charge par l'Etat des études engagées par les collectivités locales ; composition du bénéfice imposable des sociétés ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] Après l'article 4. — Article 1509 du code général des impôts (p. 4263) : son amendement n° 121 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : augmentation de la valeur locative des terres, landes et bois qui font l'objet de chasses privées ou sont reconnus terres incultes au sens du code rural ; rejeté.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. Article 5 (p. 4295) : son amendement n° 126, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire, identique aux amendements n° 9 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Giraud, 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Josy Moynet, cosignataire, prévoyant suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés ; adopté. **Après l'article 5 (p. 4299) :** son amendement n° 127 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : cumul du livret A des caisses d'épargne et du livret bleu du Crédit mutuel ; taxe sur l'actif net des banques privées et nationalisées ; rejeté. **Article 6 (p. 4300) :** son amendement n° 135, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire : exonération de la taxe sur les salaires pour les associations de la loi de 1901 et compensation par la modification du bénéfice imposable des sociétés ; rejeté. **Après l'article 14 (p. 4347) :** son amendement n° 158 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : suppression des privilèges fiscaux attachés au produit des placements à valeur mobilière et aux dividendes distribués par les sociétés mobilières d'investissement et de gestion ; prélèvement des recettes d'Etat au profit des Caisses d'épargne ; rejeté.

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. — Examen des crédits. Article 74. — Article 28 de la loi de finances du 21 décembre 1967 (p. 4518) : son amendement n° 214, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Minetti, cosignataire : suppression de cet article concernant la redevance relative à l'agrément des producteurs et négociants en bois et plans de vigne, affectée au budget de l'Office national interprofessionnel des vins de table ; rejeté.

Journaux officiels [5 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4898) : présentation et progression des crédits de ce budget. Mensualisation et entrée en vigueur de la comptabilité analytique. Dotation du comité social de la direction. Solution aux problèmes de locaux de la direction des journaux officiels. Emploi et modernisation des techniques d'impression. Financement de la formation professionnelle. Publication du bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) dans le cadre départemental et perte

de recettes pour le journal officiel. Progression des crédits de sous-traitance. Journal officiel et publication des débats parlementaires.

Services du Premier ministre. — III. — **Conseil économique et social** [5 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4900) : progression des dépenses. Importance des indemnités et des dépenses de personnel. Dépenses de matériel. Projet de construction d'une annexe. Caractère limité des moyens matériels offerts aux membres du Conseil. Statut du personnel.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants (n° 146, 1979-1980)** [28 décembre 1979]. **Avant l'article unique** (p. 5892) : soutient l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant une modification du barème de l'impôt sur le revenu. **Article unique** (p. 5898) : éventualité envisagée par le groupe communiste d'un recours devant le Conseil constitutionnel au sujet du projet soumis au Sénat. Demande un scrutin public.

JAVELLY (Maxime), sénateur des Alpes-de-Haute-Provence (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou : les incendies de forêts en région méditerranéenne. — Discutées le 30 octobre 1979 (p. 3623) : rappelle l'importance du bénévolat. L'efficacité des Canadiens. Organisation interdépartementale de lutte contre l'incendie. (p. 3627) : effet des turbulences sur un barrage provoquées par le chargement en eau d'un Canadair.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — Suite de la discussion [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1410) : subventions exceptionnelles promises en cas de fusion de communes.

— **Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local.** — *Deuxième lecture* (n° 529, 1977-1978) [6 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1751) : remontées mécaniques de la haute vallée de l'Ubaye. Remonte-pentes et prolongement du service public.

— **Projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture.** — *Deuxième lecture* (n° 298, 1978-1979) [29 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2546) : propose l'adoption sans modification du projet modifié par l'Assemblée nationale. **Article 2** : (p. 2546) : absence d'homologation ou de normalisation pour les produits organiques constituant des sous-produits d'une exploitation agricole ou de l'entretien des animaux sous condition de vente directe par l'exploitant. Produits organiques obtenus à partir de matières naturelles sans traitement chimique. Cession de ces produits à titre gratuit ou onéreux.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur du Jura (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Affaires économiques et du Plan.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

Est nommé membre du comité national des vins de France [10 octobre 1979] (p. 3135).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Rapport, fait au cours de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi (n° 96, 1979-1980)**, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la **Compagnie nationale du Rhône (n° 110, 1979-1980)** [12 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi**, relatif à la **Compagnie nationale du Rhône (n° 136, 1979-1980)** [20 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2526 : les **groupements agricoles (régime indemnitaire des « GAEC père et fils »)** à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 6 juin 1979] (p. 1724). — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, le 22 juin 1979 (p. 2145).

Question n° 2527 : la **montagne (indemnité spéciale de plémont)** à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 6 juin 1979] (p. 1724). — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, le 22 juin 1979 (p. 2146).

Question n° 2609 : le **lait et les produits laitiers (production laitière des zones de plémont : exonération du prélèvement de coresponsabilité)** à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 10 novembre 1979] (p. 3849).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-11 du code des communes* (p. 1881) : son amendement n° I-103, déposé avec M. Charles Beaupetit et soutenu par ce dernier : prêts ou placements en bons du Trésor des fonds inemployés de la dotation globale d'équipement ; retiré.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône (n° 96, 1979-1980)** [18 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5704) : VII^e Plan et annonce de la mise au grand gabarit du Canal de la Saône au Rhin. Inscription à l'ordre du jour du projet de loi et réponse au vote du Parlement et au vœu des établissements publics régionaux. Choix du maître d'ouvrage : Compagnie nationale du Rhône (CNR). Caractère ambitieux et politique du projet de la liaison Rhin-Rhône. Historique des déclarations faites sur cette liaison. (p. 5705) : conférence interrégionale de février 1979 et proposition d'un schéma de financement. Caractéristiques techniques et incidences sur l'emploi local. Elaboration du tracé général et information du public. Participation active à l'enquête publique et avis favorable du Conseil d'Etat sur la déclaration d'utilité publique. Concertation sur les programmes agricoles et la sauvegarde de l'environnement avec la CNR. Qualité et ancienneté de la CNR notamment en faveur de l'agriculture. Souplesse des nouveaux statuts de la CNR. Rapport Valleix et détermination du montant du financement entre la CNR et l'EDF. EDF et prix de l'énergie. Elargissement du conseil d'administration de la CNR. Elaboration du VIII^e Plan et concertation avec les collectivités locales. (p. 5706) : respect du potentiel agricole et de l'environnement ; financement du projet et participation des établissements publics régionaux. Insuffisance des crédits et risques d'un financement européen. **Article 1** (p. 5714) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues concernant la liaison Rhin-Rhône et le rôle de la Compagnie nationale du Rhône et prévoyant la consultation des élus concernés pour les tracés envisageables. **Article 2** (p. 5715) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues relatif au financement du projet et à l'appel aux ressources de l'Etat et des entreprises utilisatrices de cette liaison, et accepte l'amendement n° 2 de M. Bernard Barbier prévoyant une participation au financement de travaux d'entretien. **Après l'article 1 (suite)** (p. 5716) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Bernard

Barbier, précédemment réservé, prévoyant la consultation des établissements publics régionaux sur les opérations d'aménagement de la Compagnie nationale du Rhône. **Article 6** : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues prévoyant la participation des élus nationaux au conseil d'administration de la compagnie nationale du Rhône et l'information du Parlement. **Après l'article 10** (p. 5718) : s'oppose à l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Michel Miroudot, repris par M. Pierre Schiélé concernant les opérations d'aménagement et les garanties de protection des sites et des monuments et immeubles.

JOUANY (André), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4933) : maintien et développement du petit commerce et de l'artisanat, moyens de lutte contre la désertification rurale. Solde net positif des créations d'entreprises artisanales. Nécessité d'actions sérieuses pour lutter contre le « travail noir ». Procédures d'octroi de primes à la création d'entreprises. Disproportion des garanties demandées en matière de crédit bancaire. Mesures concernant l'artisanat prévues par la loi du 10 janvier 1979 relatives au pacte national pour l'emploi. Nécessaire réaménagement de l'assiette des charges sociales. Absence de système de protection généralisée des commerçants et artisans. Nécessaire reconnaissance du travail des épouses d'artisans et de commerçants. Ententes existant entre les grands fournisseurs ; concentration industrielle. Pris en compte des avis de la commission nationale et des commissions départementales d'urbanisme. Taxe professionnelle. (p. 4934) : S'interroge sur les crédits spécifiques en faveur du commerce et de l'artisanat qui devraient être inscrits au plan de relance du grand Sud-Ouest.

JOURDAN (Pierre), sénateur de l'Ardèche (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi, portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3746).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion du preneur de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi** (n° 365, 1978-1979) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à **compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (n° 403, 1978-1979) [20 juin 1979].

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (n° 365, 1978-1979 [21 juin 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 2078) : imprécision de la loi du 10 août 1871. Exigence de la majorité absolue et blocage des conseils généraux. Cas de l'obtention d'un nombre de voix égal par deux candidats et application de la loi du 23 juillet 1870 ; le recours à la majorité relative et à la règle de l'élection du plus âgé des candidats. Jurisprudence du conseil d'Etat sur l'abrogation de la loi du 23 juillet 1870. Historique législatif des conditions d'élection des bureaux des conseils généraux. Introduction par la présente proposition des dispositions de la loi du 23 juillet 1870 dans la loi du 10 août 1871. Avantages présentés par l'élection au bénéfice de l'âge. **Article 1^{er}**. - *Article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, premier alinéa* : (p. 2079) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant l'élection à la proportionnelle des vice-présidents et secrétaires des groupes du conseil général. **Après l'article 1^{er}**. - *Article 69 de la loi du 10 août 1871, premier alinéa* : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues instituant l'élection à la représentation proportionnelle des membres de la commission départementale. **Article 2** : (p. 2080) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article donnant un caractère interprétatif à la présente loi.

- **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3274) : peine de mort et défense de la société. Besoin de sécurité des Français. Maintien de la peine de mort ou sa suppression en fonction de la gravité des crimes ; la mise en conformité du droit avec la réalité. Application de la réclusion à perpétuité. (p. 3275) : avantages et inconvénients des peines de remplacement proposées. Exemplarité et peine de mort. Suppression de la peine de mort et condamnation à mort des victimes de la part des assassins. Abolition de la peine de mort et développement des groupes d'auto-défense. Diminution constante de la moyenne des exécutions capitales. Utilisation fréquente du droit de grâce présidentiel.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (suite). - I. - **Services généraux (suite)**. - **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5151) : progression des autorisations de programme et stabilité des crédits de paiement ; application des directives de la conférence nationale d'aménagement du territoire de Vichy. Aide au développement et à la localisation des activités régionales. Revitalisation des régions rurales ; rôle du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Moyens d'intervention du Conservatoire du littoral. Restructuration des zones minières. Plan de développement du Massif central. Politique des contrats de pays et de villes moyennes ; équilibre entre zones rurales et petites villes. (p. 5152) : petites villes et développement des emplois tertiaires. Promotion des régions rurales. Retard dans la réalisation de la politique de la montagne ; agriculture de montagne, de piémont et des zones pauvres. Insuffisance de l'indemnité spéciale de montagne (ISM) et des crédits en faveur des zones de montagne et de piémont. Enrayement du dépeuplement rural. Projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales et attribution de moyens suffisants aux départements et aux communes. Aménagement du territoire et responsabilité de toutes les collectivités publiques.

JOZEAU-MARIGNE (Léon), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

Président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3745).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978). — **Suite de la discussion** [4 avril 1979]. **Après l'article 1427 du code civil** (p. 564) : condition féminine et régimes matrimoniaux. Problèmes des femmes exploitantes dans le milieu rural ; la loi d'orientation agricole. Autonomie du droit fiscal ; exonération fiscale prévue pour les fermiers qui voudraient acheter la propriété qu'ils exploitent. **Après l'article 1.** — **Article 1397, alinéa 1 du CC**, (p. 587) : souligne les difficultés d'ordre jurisprudentiel que créeraient les dispositions du sous-amendement n° 82 de Mme Monique Pelletier, relatif à la prise en considération de l'intérêt de la famille, à l'amendement n° 54 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues sur la possibilité de modification ou de changement de régime matrimonial, après deux ans d'application.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 765) : interprétation incertaine des silences du texte. (p. 766) : accord sur la finalité du texte ; la volonté de ne pas aller à l'encontre de grands principes. Impossibilité de l'examen des amendements du gouvernement. Réunion de la commission. (p. 767) : retrait de l'ordre du jour prioritaire.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 117 du code de procédure pénale** (n° 516, 1977-1978) [12 avril 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 773) : inscription à l'ordre du jour complémentaire du Sénat. Ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

— **Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi** (n° 71, 1978-1979) [12 avril 1979]. **Article unique** (p. 775) : souligne la coïncidence du vote de cette proposition et de l'enterrement du docteur André Plait, ancien sénateur et résistant.

— **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation** (n° 55, 1978-1979) [25 avril 1979]. **Article 2.** — **Article L. 131-2 du code des assurances** : (p. 965) : subrogation légale et subrogation conventionnelle. Se déclare

défavorable à l'amendement n° 31 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard portant sur la subrogation et les contrats d'assurance des personnes et se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Jean Geoffroy sur le même sujet.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 avril 1979]. **Article 1.** — **Article 39-1 (nouveau) du code pénal** (p. 1019) : sur les amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades et n° 17 de M. Henri Caillavet concernant la suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, demande le retrait du sous-amendement n° 12 de M. Franck Sérusclat relatif à la signature de l'auteur du crime ou d'un prétenom.

— **Projet de loi réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs** (n° 259, 1978-1979) [10 mai 1979]. — **Discussion générale**, (p. 1192) : information du préposé sur son obligation de déclaration du vol d'explosif. (p. 1193) : compétence du Parquet pour apporter la preuve que le préposé a commis une faute.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [29 mai 1979]. — **Discussion générale. Question préalable** (p. 1490) : demande un scrutin public sur la question préalable déposée par M. Jean Coghe au nom du groupe communiste.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Après l'article 50.** — **Article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (p. 1921) : son amendement n° I-235 (*article additionnel*) : principe de non-délégation de vote ; exceptions à ce principe pour maladie, accident, événement familial et participation aux travaux d'une assemblée ou d'un conseil régional ; adopté. (p. 1922) : principe de non-délégation et dérogations.

— **Proposition de loi tendant à compléter l'article 25 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (n° 365, 1978-1979) [21 juin 1979]. **Après l'article 1^{er}.** — **Article 69 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** (p. 2079) : droit du rapporteur d'une commission de s'opposer à un amendement, non examiné par la commission, qui va à l'encontre des principes retenus par celle-ci. (p. 2080) : date limite de dépôt des amendements et recevabilité.

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** — **Deuxième lecture** (n°s 289, 400 et 410, 1978-1979) [25 juin 1979]. Président de la commission des Lois. — **Discussion générale** (p. 2164) : le travail commun du rapporteur de la commission des affaires culturelles et du rapporteur pour avis de la commission des lois pour préparer cette seconde lecture.

— **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois de la fonction publique pour certaines catégories de femmes** (n° 370, 1978-1979) [26 juin 1979]. **Article 1.** — **Article 8 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975** (p. 2238) : le statut des caisses d'épargne privées, qui échappent totalement au contrôle de la Caisse des dépôts et consignations. (p. 2239) : suggère de ce fait une modification rédactionnelle à l'amendement n° 2 de M. Jean Mézard concernant l'insertion à cet article des dispositions de l'article 2 du projet, relatif à l'assimilation aux emplois publics, pour l'application de ce projet, des emplois offerts par les collectivités locales, les établissements publics, les entreprises publiques et les services concédés.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — **Deuxième lecture** (n° 459, 1978-1979) [30 juin 1979]. (p. 2576) : expose les conditions dans lesquelles la commission a travaillé et rappelle les audiences auxquelles elle a procédé. Lourdeur du travail et clôture de la session. Impossibilité de présentation d'un rapport.

Suite de la discussion [18 octobre 1979]. **Article 3.** — **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3383) : assistance d'un interprète et compétence du domaine réglementaire.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3 bis A** (p. 3989) : déclare se rallier à l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Fourcade

concernant le lien entre les cotisations minimales de taxe professionnelle et la taxe d'habitation ayant pour base la valeur locative moyenne communale.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4288) : économie et épargne ; l'importance du Crédit mutuel. Menaces sur les caisses d'épargne ; les demandes de suppression de l'exonération fiscale sur le livret A et le relèvement du prélèvement forfaitaire sur les intérêts du livret B. Obligation de déclaration des ouvertures de livrets. Rémunération de l'épargne et taux d'inflation. Baisse des dépôts et menace sur les investissements collectifs et du logement (p. 4289) : nécessité de maintenir le régime spécifique des caisses d'épargne. Relèvement du plafond de dépôt et taux d'inflation. Conseil supérieur des caisses d'épargne de France et demande du relèvement du taux d'intérêt.

Deuxième partie :

Justice [30 novembre 1979] (p. 4650) : inflation des textes législatifs et réglementaires. Complexité du code général des impôts. Textes inappliqués ou difficilement applicables. Indigestion du corps social à cause de l'inflation législative. (p. 4651) : stabilité du droit français. Impossibilité pour les services du ministère de la justice de donner une liste exhaustive des privilèges en droit français. Efforts de codification. Absence de valeur législative du code de l'organisation judiciaire. Absence du contreséing de ministre de la justice sur le projet de loi tendant à la réparation des dommages causés par le bruit des avions au voisinage des aérodromes. Création en 1978 des actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Nécessaire transfert à l'ordre judiciaire de certaines compétences qui ne relèvent pas, par nature, des juridictions administratives.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 65** (p. 5216) : soutient l'amendement n° 309 de M. Henri Caillavet concernant la déclaration d'ouverture et de clôture des comptes de toute nature et la publication du décret d'application de la loi relative à l'automatisation d'un fichier bancaire. **Article 67** (p. 5220) : son amendement n° 333 déposé avec M. Etienne Dailly : règles de limitation du droit à communication de l'administration fiscale pour les professions non commerciales ; adopté. Son amendement n° 334, déposé avec M. Etienne Dailly : suppression des dispositions de cet article faisant référence aux communications des documents de service ; devenu sans objet. Après l'article 72. — **Article 1649 quinquies E du code général des impôts** (p. 5230) : son amendement n° 279 (*article additionnel*) : absence d'opposition de l'administration pendant un délai de quatre mois et acceptation de l'interprétation des textes fiscaux faite par le contribuable ; irrecevable aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances. (p. 5231) : interprétation des textes fiscaux et nécessité d'obtenir une réponse de l'administration. Non conformité de l'article 1649 quinquies E à la Constitution et avis de la Commission du livre de procédure fiscale ; rôle du Conseil constitutionnel. (p. 5232) : dépôt d'une proposition de loi sur ce sujet. **Après l'article 73.** — **Article 1609 decies du CGI** (p. 5239) : plafond des ressources régionales et souplesse nécessaire. Fixation du plafond de ressources par la Loi de Finances. (p. 5240) : répartition par le préfet de région au nom de l'Etat et crédits d'Etat pour l'équipement ; non intervention de la région en tant qu'établissement public. Rapports de la région, du département et de la commune et loi du 5 juillet 1972 portant création de l'établissement public régional.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — Président de la commission des lois. — **Discussion générale** (p. 5339) : lourdeur de l'ordre du jour des assemblées et crise du travail législatif. Foisonnement des lois et exercice de la justice. Tentation d'utiliser la procédure de la législation par ordonnances. Respect du droit d'initiative des parlementaires. Effectifs de la magistrature et exigence d'une administration décentralisée. « Explosion judiciaire » et insuffisance du nombre des magistrats. Mutation et principe de l'inamovibilité ; coïncidence des départs en retraite et des sorties des promotions de l'école nationale de la magistrature (ENM). Elargissement des conditions d'accès à la magistrature. Désignation des membres de la commission d'avancement ; création, par l'Assemblée nationale, d'une commission spéciale d'intégration. Prévisions d'évolution des effectifs. Rôle de l'ENM et nécessité d'un recrutement latéral. (p. 5340) : concertation entre la Chancellerie et les organisations représentatives de magistrats. Juste hommage aux auditeurs de justice et maintien de l'ENM.

Recrutement latéral et utilisation des quotas. Problème du remplacement des magistrats ; refus d'un corps de magistrats « volants ». Constitutionnalité du système prévoyant une extension des délégations. Règles statutaires pour l'avancement ; rôle consultatif de la commission d'avancement. Opposition de l'Assemblée nationale à l'élection de la commission d'avancement par le collège des magistrats. Fonctionnement de la commission d'intégration. Protestation de la magistrature contre l'attitude de l'Assemblée nationale.

Deuxième lecture (n° 92, 1979-1980) [20 décembre 1979]. **Article 8** (p. 5853) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff (Rétablissement de l'article 8, supprimé par l'Assemblée nationale et visant à l'abrogation des dispositions de la loi du 24 juin 1970 relatives au fichier du conducteur).

JUNG (Louis), sénateur du Bas-Rhin (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi (n° 172, 1978-1979)** adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'**accord entre le Gouvernement de la République française et la commission centrale pour la navigation du Rhin** du 10 mai 1978 relatif au **siège de la commission centrale pour la navigation du Rhin et ses privilèges et immunités sur le territoire français** (ensemble deux annexes et un accord par échange de lettres) (n° 283, 1978-1979 [19 avril 1979]).

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la **proposition de loi (n° 132, 1978-1979)** adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **financement des élections au suffrage universel direct de l'Assemblée des communautés européennes** (n° 386, 1978-1979) [12 juin 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2506 : **l'orientation professionnelle (liberté de choix du métier)** à M. le ministre du travail et de la participation [JO, Débats 23 mai 1979] (p. 1447). — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle), le 5 octobre 1979 (p. 3027, 3028).

Question orale avec débat :

Question n° 230 de M. Jacques Habert : **la réforme de l'enseignement des langues vivantes.** — Discutée le 23 octobre 1979 (p. 3433) : projet gouvernemental de monolinguisme et caractère bilingue de la région strasbourgeoise. Avenir de l'enseignement des langues ; les interrogations du Conseil de l'Europe. Cas particulier des régions frontalières.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. — **Discussion générale** (p. 11) : accord du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès avec les conclusions du rapporteur. Chômage, problème européen. Problème du chômage : le nombre et la complexité des textes en la matière. Erreurs commises par le Parlement, le Gouvernement, l'administration et l'ensemble de la société. Chômage des jeunes et des femmes. (p. 12) : comparaison de la situation d'une personne en chômage et en maladie. Acceptation du phénomène du chômage. Demande la mise en place d'un fonds pour la création d'emplois financé par les fonctionnaires, les employés et ceux touchant plus de douze mois de salaire. Problème des cotisations non payées à l'URSSAF et irrécupérables sous peine de mettre des entreprises en difficulté.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1^{er} (suite).** — **Article additionnel après l'article L. 351-6 du code du travail (suite)** (p. 83) : le groupe UCDP se déclare favorable à l'amendement

n° 120 de M. Jacques Henriot prévoyant la possibilité d'attribution, pour une durée limitée, d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. Nécessité de régler dans son ensemble le problème des femmes au travail.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la commission centrale pour la navigation du Rhin du 10 mai 1978 relatif au siège de la commission centrale pour la navigation du Rhin et ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble deux annexes et un accord par échange de lettres) (n° 172, 1978-1979) [26 avril 1979].** — Rapporteur. — **Discussion générale (p. 991) :** création de la Commission centrale pour la navigation du Rhin par la convention de Manheim le 17 octobre 1868. Encouragement pour ceux qui défendent une évolution européenne de la France.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979].** — **Discussion générale (p. 3463) :** intervention sur la finalité du texte en discussion. Erreurs passées du ministère de la santé. Mise en cause des cliniques privées à but non lucratif afin de remplir les hôpitaux publics. Risque de lutte contre la médecine libérale.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).** — **Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] Article 3, (p. 4250) :** se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon à propos de la non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années, d'allègements fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréés.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979] Article 5 (p. 4288) : réglementation des intérêts créditeurs et érosion monétaire. Montant du plafond des livrets. Epargne et détention d'or. Egalité entre les organismes collectant l'épargne. Difficultés économiques et prospérité des professions s'occupant de crédit. Demande du dépôt d'un projet de loi établissant l'égalité entre les organismes collecteurs d'épargne.

Deuxième partie :

Radiodiffusion télévision française [3 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — **Article 57 (p. 4813) :** problème des zones d'ombre dans les régions montagneuses. Se déclare défavorable à l'amendement n° 261 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la consultation nécessaire du Parlement pour l'utilisation de la dotation de TDF à l'étude de satellites de diffusion.

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4917) : campagne sur les économies d'énergie ; un dispositif complexe et insuffisant. Solution d'accorder des prêts bonifiés en dehors de l'encadrement du crédit. Economies sur l'éclairage public. Aménagement des programmes de télévision. Réclamations des parlementaires du Conseil de l'Europe sur l'absence de données relatives à l'environnement de nos centrales nucléaires frontalières.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5038) : illusions de la formation continue pour certains métiers ; situation dans les métiers de la charpente.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5105) : caractère positif des mesures en faveur des veuves de guerre et des « malgré-nous ». Pension des veuves et des ascendants et faiblesse du plafond pour l'impôt sur le revenu. Simplification des procédures et attribution de distinctions. Réparation aux incorporés de force et priorité aux internés des camps russes de Tambow et assimilés. Oubli des passeurs de prisonniers de guerre, des réfractaires et des évadés. Refus de recevoir une indemnité de la part de l'Allemagne. Augmentation de la retraite mutualiste. Vote favorable de ce budget.

Travail et Santé (suite) - I. - Section commune. - II. - Travail et Participation. — **Suite de la discussion [9 décembre 1979] (p. 5129) :** Difficultés d'application de la réglementation ; exemples de la prime d'embauche pour un demandeur d'emploi de plus de 45 ans et d'un stage de réorientation professionnelle.

Deuxième délibération [10 décembre 1979] Article 5 (p. 5248) : épargne populaire et non application de l'impôt sur les sociétés au Crédit mutuel. (p. 5249) : importance de l'épargne du taux d'intérêt servi. **Article 27.** — **Etat B (p. 5263) :** se déclare favorable aux amendements de M. Maurice Papon n° 367 concernant le rétablis-

sement des crédits du Titre III relatif aux anciens combattants, n° 368 prévoyant la majoration des crédits du Titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants), n° 369 demandant le rétablissement des crédits du Titre IV relatif aux anciens combattants et n° 370 tendant à la majoration des crédits du Titre IV (montant des pensions d'ascendants).

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale (n° 89, 1979-1980).** — **Suite de la discussion [18 décembre 1979].** Après l'article 8. — **Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 3^e alinéa (p. 5677) :** son amendement n° 39 (**article additionnel**), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin : exonération de cotisations pour les assurés titulaires d'une allocation ou pension de retraite non soumise à l'impôt sur le revenu ; retiré.

K

KAUSS (Paul), sénateur du Bas-Rhin (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (n° 425, 1978-1979) [22 juin 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — **Suite de la discussion [22 mai 1979].** — **Discussion générale (p. 1417) :** police municipale ; critère d'étatisation ; problèmes du personnel. Statut du personnel communal. Suppression du tableau indicatif des emplois communaux. (p. 1418) : conditions de recrutement et d'avancement des agents communaux. Compétence des syndicats de commune pour les personnels. Création d'œuvres sociales. (p. 1419) : commission d'hygiène et de sécurité. Centre de formation des personnels communaux. Secrétaires généraux de mairie. Notation des personnels. Titulaires, auxiliaires et contractuels. Accès des agents communaux à la fonction publique d'Etat. Personnels communaux en fonction dans les établissements d'enseignement. (p. 1420) : intégration des fonctionnaires de l'Etat dans les administrations communales.

Suite de la discussion [13 juin 1979] Avant l'article 32 : (p. 1826) : se déclare favorable à l'amendement n° 1-172 de M. Paul Séramy prévoyant la prise en compte de la participation communale dans les dépenses d'investissements engagées par l'Etat pour le calcul des investissements communaux donnant droit à remboursement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

— **Projet de loi relatif aux études médicales (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979].** — **Discussion générale (p. 2287) :** résidanat et internat. Travaux de la commission présidée par M. Louis Fougère. Risques de discrimination entre généraliste et spécialiste. Incidence de la réforme sur le fonctionnement des hôpitaux, particulièrement sur celui des hôpitaux généraux. Risque de pénurie de personnel médical qualifié. Nécessaire prise en considération des besoins réels de fonctionnement des hôpitaux publics. Maintien des possibilités d'accès à l'internat qualifiant pour les généralistes. (p. 2288) : renforcement des liens entre centres hospitaliers universitaires et hôpitaux généraux, entre praticiens, anciens internes et hôpitaux publics.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979) - Suite de la discussion [4 octobre 1979]. Article 101.** — **Article 413-8 du code des communes (p. 2987) :** son amendement n° IV-202 : fixation par arrêté ministériel, à titre indicatif, de la nomenclature des emplois communaux ; retiré. (p. 2989) : sur l'amendement n° IV-218 de M. Jean Béranget et plusieurs de ses collègues, soutenu par

M. Bernard Legrand cosignataire, relatif au rétablissement du tableau-type des communes en tenant compte de l'importance respective des communes, son sous-amendement n° IV-302 : suppression de toute prise en considération de l'importance respective des communes ; retiré puis repris par M. Pierre Schiélé.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Article 103.** — *Article L. 412-2 (1^{er} alinéa)* : (p. 3015) : son amendement n° IV-204, identique à l'amendement n° IV-250 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la fixation des conditions de recrutement du personnel communal par le conseil municipal ou le comité du syndicat de communes ; retiré. — **Après l'article 103** — *Article L. 412-3* (p. 3096) : soutient l'amendement n° IV-121 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud : conditions de nomination à un emploi communal et fixation par décret des limites d'âge ; adopté. (p. 3098) : « bonne moralité » et exercice des droits civiques. **Article 106.** — *Article L. 411-26* (p. 3117) : son amendement n° IV-207, identique à l'amendement n° IV-188 de M. Louis Le Montagner : seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes ; devient sans objet. *Article L. 411-28* (p. 3122) : son amendement n° 209 ; analogie des prestations allouées aux agents en activité des communes affiliées avec celles qui sont consenties aux agents de l'Etat de même situation administrative, sociale et familiale ; adopté.

Suite de la discussion [11 octobre 1979] **Article 113.** — *Article L. 412-42 du code des communes* (p. 3170) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-178 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à l'inscription sur les listes d'aptitude, au titre de la promotion sociale, par la commission nationale ou interdépartementale paritaire. **Article 115.** — *Article L. 412-17* (p. 3174) : son amendement n° IV-212 : suppression de cet article concernant les conditions particulières de recrutement de secrétaire général, secrétaire général adjoint, secrétaire de mairie et directeur général des services techniques ou directeurs de services ; retiré et repris par M. Jacques Eberhard. (p. 3176) : sur l'amendement n° IV-40 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la limitation du recrutement direct aux fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ou aux agents titulaires des établissements publics ; distinction du grade et de l'emploi pour les secrétaires généraux, son sous-amendement n° IV-323 : procédure de recrutement direct pour les personnes justifiant d'une certaine qualification ; adopté. **Article 117** (p. 3183) : sur l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécam portant sur les garanties apportées aux actuels secrétaires généraux titulaires de leur emploi, son sous-amendement n° IV-324 : possibilité pour le secrétaire général titulaire, « au moment où il est déchargé de ses fonctions » de demander à bénéficier d'un congé spécial ; devenu sans objet après rectification de l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécam. **Article 121, 122 et article additionnels.** — *Article 20 de l'ordonnance du 4 février 1959* relative au statut général des fonctionnaires (p. 3195) : son amendement n° IV-216, précédemment réservé : intégration de plein droit des agents des communes dont le service d'affectation fait l'objet d'une nationalisation ou d'étatisation ; rejeté.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Article additionnel et article 127.** — *Article L. 163-1 et L. 163-2 du code des communes* (p. 3310) : soutient l'amendement n° V-73, précédemment réservé, de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire portant sur l'objet du syndicat de communes et sa création par l'autorité compétente, après délibération concordante des conseils municipaux des communes intéressées. (p. 3311) : soutient l'amendement rédactionnel n° V-75 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire ; le retire. (p. 3316) : s'oppose au système de la majorité qualifiée, mesure contraignante à l'encontre du libre arbitre des communes dans leur volonté de se regrouper. Se déclare défavorable à l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy portant sur : 1° l'objet des syndicats de communes et ; 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats. *Article L. 163-2-3 (nouveau) et L. 163-2-3 bis (nouveau)* (p. 3320) : soutient l'amendement n° V-74 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant la participation partielle des communes à un syndicat ou à un district.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Article 60.** — *Article L. 132-6 du code des communes* (p. 3887) : son amendement n° II-142 : étatisation de droit de la police à la demande du conseil municipal ; retiré.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — [14 novembre 1979]. **Article I A** (p. 3954) : s'interroge sur la fixation des taux des

impôts locaux et la situation des syndicats à vocation multiple à fiscalité intégrée.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4203) : nature d'acte gouvernemental du budget, selon Gaston Jéze. Existence des « services votés » et manque de concordance du budget avec les réalités économiques. Attitude du Gouvernement face aux revendications. Remise en cause des droits acquis recouvrant des rentes de situation et des injustices. Importance financière du budget — compte tenu du budget social — et définition d'une autre politique économique. Manque d'efficacité des moyens budgétaires. Profits et création de richesses productives. Mise en cause de la situation de la jeunesse. Prise en compte de l'homme, de la famille et des valeurs traditionnelles.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Après l'article 2** (p. 4244) : son amendement n° 39, (*article additionnel*) déposé avec M. Jean Chérioux et soutenu par M. Jacques Braconnier : relèvement de la limite fiscale attachée à la déductibilité du salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

L

LABEQUERIE (Michel), sénateur des Pyrénées Atlantiques (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 189, 1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'**aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 196, 1978-1979) [3 janvier 1979].

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi** relatif à l'**aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 199, 1978-1979) [5 janvier 1979].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la **proposition de loi** (n° 527, 1977-1978) tendant à **créer, sans dépense nouvelle, une indemnisation du congé parental d'éducation, permettant de libérer plusieurs milliers d'emplois** (n° 320, 1978-1979) [9 mai 1979].

Proposition de loi organique déposée avec M. Roger Poudonson tendant à compléter l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au **Conseil économique et social** afin de prévoir la **représentation du quart monde** (n° 334, 1978-1979) [11 mai 1979].

Proposition de loi d'orientation **familiale** déposée avec plusieurs de ses collègues (n° 83, 1979-1980) [6 décembre 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les dispositions applicables aux anciens prisonniers de guerre en matière de pensions de retraite** (n° 141, 1979-1980) [20 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2475 : les **auxiliaires médicaux (réglementation de la profession d'informateur médical)** à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 21 avril 1979] (p. 893). — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, à M. Jean Cauchon qui remplace l'auteur le 5 juin 1979 (p. 1675).

Question n° 2537 : le **travail des femmes (protection des femmes enceintes salariées)** à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 21 juin 1979] (p. 2035).

Question n° 2611 : les **industries agro-alimentaires (projet d'implantation d'une unité d'élevage de cailles en pays basque)** à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 17 novembre 1979] (p. 4054).

Questions orales avec débat :

Question n° 234 [19 juin 1979] (p. 2013) à Mme le ministre de la santé et de la famille : les **prestations familiales (politique familiale)**. — Discutée, avec les questions n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 293 de M. Jean Cluzel, et n° 301 de M. Philippe de Bourgoing, le 6 novembre 1979 (p. 3646) : maintien et intérêt de la famille. Nécessité d'une politique d'ensemble de la famille ; le préambule de la Constitution. Aide à la famille et possibilités économiques. Participation des associations et des organisations familiales. Baisse de la natalité. Attente d'une loi-cadre ; le caractère partiel et successif des mesures prises. Vote du texte sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et politique familiale. Aide aux familles et notion de revenu minimum. (p. 3647) : insuffisance du système des prestations familiales ; la création d'un « revenu familial garanti ». Statut de la mère de famille, notamment au foyer. Insertion et réinsertion professionnelle de la mère de famille. Famille et fiscalité ; l'amélioration du système du quotient familial. Injustice et déséquilibre entre impôt direct et indirect. Fiscalité locale et absence de prise en compte des charges familiales. Vie du couple et accession aux responsabilités sociales, économiques et politiques ; la multiplication des centres de conseil conjugal. Qualité de vie des enfants. Renforcement de la protection sociale et législation sur la contraception et l'avortement. Développement des recherches sur la stérilité. Formation à la vie familiale. Rôle des centres de planification familiale. Restauration de l'autorité parentale. (p. 3648) : dialogue entre les générations et création d'un environnement juridique et financier favorable. Famille et urbanisme moderne ; la place de l'enfant dans la ville. Fin des concentrations urbaines inhumaines ; l'exemple des familles rurales. Développement des fonctions collectives ; l'encouragement du bénévolat dans la vie associative. Accès aux vacances et aux loisirs. Situation des parents isolés. Handicapés. Solidarité vis-à-vis du Quart-monde. Conseil interministériel sur la politique familiale. Propos du Président de la République. (p. 3660) : débat au Sénat et réunion du comité interministériel de la famille. Consensus pour une action en faveur de la famille. Simplification du système des prestations familiales. Développement d'un « réflexe famille ». Souhait d'une loi-cadre. Emet des réserves sur sa position lors du débat sur « l'avortement volontaire légalisé ».

Question n° 286 [18 octobre 1979] (p. 3385) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale : le **travail des femmes**.

Questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion qu'il remplace, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé : la **situation économique et sociale dans les départements et territoires d'outre-mer**. — Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3688) : efforts pour les investissements et projet de budget pour 1980. Mise en valeur des ressources maritimes et des fonds marins ; le colloque de Nouméa. Valorisation du potentiel de pêche. Nodules polymétalliques ; Coordination de la politique de recherche scientifique et technique. (p. 3689) : montant des crédits affectés à la recherche scientifique et technique dans les DOM-TOM. Ressources maritimes et priorité dans le VIII^e Plan. Demande d'une loi de programme.

- INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979)** [3 janvier 1979]. — Rapporteur. — Discus-

sion générale (p. 4) : audition, par la commission, des partenaires sociaux intéressés par le texte. Caractère de loi-cadre du texte proposé après l'échec des négociations entre les partenaires sociaux. Vieillesse, complexité et coût du système d'indemnisation du chômage ; problème de l'allocation supplémentaire d'attente. Rôle des services de l'agence nationale pour l'emploi. (p. 5) : souci d'efficacité et de respect du paritarisme conventionnel de la commission. Simplification du régime d'indemnisation ; la réduction du nombre des allocations : l'allocation de base l'allocation spéciale pour licenciement économique, les garanties de ressources pour les salariés âgés de 60 ans et l'allocation forfaitaire pour les jeunes de 16 ans titulaires d'un diplôme technologique. Monopole de l'UNEDIC comme régime d'indemnisation. Extension du régime à tous les salariés demandeurs d'emploi. Bases nouvelles pour le financement du régime ; la contribution professionnelle des employeurs et des salariés et la subvention forfaitaire et globale de l'Etat. (p. 6) : importance de la participation financière de l'Etat. Caractère de sinistre du chômage actuel. Améliorations apportées au projet par l'Assemblée Nationale : la prime d'incitation au reclassement en cas de reprise d'emploi, les dérogations au principe de dégressivité de l'allocation supplémentaire d'attente. Extension du nouveau régime à certaines femmes. Application du nouveau régime aux départements d'outre-mer. Constitution des dossiers d'indemnisation par les ASSEDIC. Propose l'adoption du présent projet de loi. **Article 1.** — **Article 351-1 du code du travail**, (p. 28) : s'oppose aux amendements de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues n° 47 prévoyant le droit à un revenu de remplacement égal au salaire antérieur et qui ne soit pas inférieur au montant du SMIC en vigueur et n° 18 sur les conditions d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi pour l'obtention d'un revenu de remplacement et n° 61 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur les conditions d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi pour obtenir un revenu de remplacement. (p. 29) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues relatif au droit à une indemnisation au moins égale aux deux tiers du SMIC pour le travailleur privé d'emploi seul salarié du ménage, les jeunes soutien de famille et les femmes chef de famille à la recherche d'un premier emploi. — **Article L. 351-2** (p. 30) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur la prise en charge du revenu de remplacement par l'Etat et les institutions résultant de la convention du 31 décembre 1958 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues sur la détermination, par les partenaires sociaux, des formes et conditions d'attribution des revenus de remplacement. **Article L. 351-3** (p. 31) : accepte l'amendement n° 16 de M. Jean-Pierre Cantegrit et plusieurs de ses collègues sur le bénéfice des textes prévoyant l'indemnisation du chômage des travailleurs privés d'emploi, pour les travailleurs salariés détachés à l'étranger et les travailleurs expatriés. **Article L. 351-4** (p. 32) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article concernant les conditions d'âge, d'aptitude au travail, d'activité préalable et de privation d'emploi pour bénéficier du revenu de remplacement. Accepte les amendements identiques n° 63 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues et n° 104 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant le bénéfice d'un revenu de remplacement pour les « demandeurs d'emploi ». S'oppose à l'amendement n° 105 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues sur les conditions de délai d'inscription pour le bénéfice du revenu de remplacement. (p. 33) : s'oppose aux amendements n° 41 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues demandant la constitution du revenu de remplacement par une allocation minimale garantie versée sans condition de durée et par l'une des prestations prévues par le régime conventionné et n° 64 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues prévoyant la constitution du revenu de remplacement par une allocation d'aide publique égale aux allocations minimales du régime conventionné et par une des allocations établies par ce régime. (p. 34) : s'oppose aux amendements identiques n° 48 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 65 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement. S'oppose aux amendements identiques n° 49 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 66 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire sur la majoration du revenu de remplacement pour personne ou enfant à charge. (p. 35) : son amendement n° 4 : maintien des indemnités de formation pour les

travailleurs privés d'emploi bénéficiaires du revenu de remplacement ; retiré. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 54 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues accordant le bénéfice de l'allocation de garantie de ressources aux salariés, licenciés ou démissionnaires, âgés de 60 ans au moins. (p. 36) : son amendement n° 5 : 1° dégressivité trimestrielle de l'allocation spéciale sauf convention particulière agréée par les pouvoirs publics ; adopté. 2° limite maximum, au quatrième trimestre, de 70 p. 100 du salaire antérieur pour le revenu de remplacement ; adopté. 3° limite minimum à 90 p. 100 du SMIC pour le revenu de remplacement ; réserve. 4° limite maximum à quatre fois le montant du SMIC pour le revenu de remplacement ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 55 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 68 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues demandant la suppression des dispositions de cet article concernant le principe de dégressivité trimestrielle de l'allocation spéciale (p. 38) : nécessité de prévoir des conventions de même style que celle de la sidérurgie, dans d'autres secteurs ou régions particulières. (p. 39) : son amendement n° 6 : suppression des dispositions de cet article concernant la référence à la notion de condition, pour l'attribution de la prime d'incitation au reclassement ; adopté. S'oppose aux amendements n° 111 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant l'attribution en cas de reprise d'emploi, d'une prime d'incitation au reclassement pour les bénéficiaires de l'allocation spéciale et n° 60 de M. Bernard Legrand prévoyant l'attribution d'une indemnité compensatrice égale à la différence entre l'allocation spéciale et le salaire perçu en cas de reprise d'un emploi procurant un salaire inférieur au montant de cette allocation.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1 (suite)**. — *Article L. 351-5 bis du code du travail* (p. 67) : son amendement n° 7 : suppression de cet article concernant l'application de l'accord relatif à l'allocation supplémentaire d'attente aux salariés dont le salaire est inférieur au SMIC ; réservé puis retiré. (p. 68) : accepte l'amendement n° 114 de M. Marc Jacquet sur le montant minimum, fixé à 90 p. 100 du montant du SMIC, de l'allocation supplémentaire d'attente. Son amendement de forme n° 119 ; adopté. *Article L. 351-5 (suite)* : son amendement n° 5-3° précédemment réservé ; 3°) limite minimum à 90 p. 100 du SMIC pour le revenu de remplacement ; devenu sans objet. *Article L. 351-6* (p. 69) : s'oppose aux amendements de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire, n° 70 sur le bénéfice du revenu de remplacement pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi bénéficiaires d'allocation de l'UNEDIC et n° 71 prévoyant le bénéfice pour les jeunes et les femmes à la recherche d'un premier emploi d'une allocation d'aide publique égale à 50 p. 100 du montant du SMIC et n° 30 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues accordant le bénéfice d'une allocation forfaitaire au moins égale au SMIC pour les personnes âgées de seize ans au moins à la recherche d'un premier emploi ou dont les droits à indemnisation sont épuisés. (p. 70) : accepte l'amendement n° 56 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues sur le principe de l'attribution de l'allocation forfaitaire pour certaines catégories de détenus libérés. Son amendement n° 8 : bénéfice de l'allocation forfaitaire pour les femmes célibataires assumant la charge d'au moins un enfant, satisfaisant à des conditions de formation initiale ou continue et n'ayant pu obtenir un emploi ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 21 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 72 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire demandant la suppression des dispositions de cet article concernant la condition de durée de l'isolement des femmes seules. (p. 71) : s'oppose aux amendements identiques n° 57 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 73 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire demandant la suppression des dispositions de cet article concernant les conditions de possession d'un diplôme de l'enseignement technologique ou de suivi d'un stage de formation professionnelle pour les femmes seules pouvant bénéficier de l'allocation forfaitaire. (p. 72) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant le bénéfice de l'allocation forfaitaire pour les artistes non salariés entrant dans les catégories des arts plastiques, graphiques, dramatiques et musicaux, les auteurs et compositeurs de musique, les gens de lettres. *Article additionnel après l'article L. 351-6* : son amendement n° 9 : bénéfice du régime établi par la présente loi pour certaines catégories de personnes à la recherche d'un emploi n'entrant pas dans son champ d'application ; adopté. (p. 73) : accepte l'amende-

ment n° 103 de M. Jacques Henriet accordant le bénéfice d'une allocation forfaitaire aux salariés en congé parental à condition que l'emploi qu'ils libèrent momentanément puisse être occupé par un salarié. (p. 75) : accepte l'amendement n° 120 de M. Jacques Henriet prévoyant la possibilité d'attribution, pour une durée limitée d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. (p. 76) : son amendement n° 112 : prolongations exceptionnelles des droits d'indemnisation sous conditions de ressources et de difficultés particulières de réemploi ; adopté. Sur son amendement n° 112, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 121 de M. Robert Boulin prévoyant une prolongation exceptionnelle des droits d'indemnisation, par mesure individuelle, sous conditions de ressources et difficultés particulières de réemploi. *Article L. 351-5 (suite)* (p. 77) : s'oppose aux amendements identiques, précédemment réservés, n° 48 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 65 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, cosignataire demandant la suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement. *Article L. 351-7* (p. 78) : s'oppose aux amendements identiques n° 32 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 75 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues sur la perte du droit au revenu de remplacement par refus d'un emploi offert par l'Agence Nationale pour l'Emploi. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 106 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues relatif au refus d'un emploi offert par le bénéficiaire d'un revenu de remplacement et à l'appréciation des motifs par des commissions paritaires des institutions prévues par la convention du 31 décembre 1958. *Article L. 351-8* (p. 79) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 76 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues concernant le droit du travailleur privé de son emploi au revenu de remplacement. *Article L. 351-9* (p. 80) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant la modification du régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce, par accord entre les partenaires sociaux et agrément des pouvoirs publics. *Article L. 351-10* : s'oppose aux amendements identiques n° 23 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 79 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant la détermination par décret de la définition d'un travailleur à la recherche d'un emploi, des règles de cumul dans le cadre de l'assurance chômage, des conditions de maintien du droit de bénéficier de la garantie de ressources. *Article L. 351-11* : Son amendement rédactionnel n° 10 ; adopté. (p. 81) : accepte les amendements identiques n° 25 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 81 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur les règles particulières d'indemnisation du chômage pour les branches jusqu'alors exclues du régime de l'allocation d'assurance. Sur ces amendements, accepte le sous-amendement n° 122 de M. Robert Boulin prévoyant des règles particulières d'indemnisation du chômage pour certaines branches d'activité jusqu'alors exclues du régime de l'allocation d'assurance. *Article additionnel après l'article 351-II* : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Cantegrit, n° 1 sur l'application des dispositions du présent projet de loi aux travailleurs salariés français détachés à l'étranger et maintenus au régime de l'assurance chômage et n° 2 sur l'application des dispositions du présent projet de loi aux travailleurs salariés expatriés résidant à l'étranger, privés d'emploi à leur retour en France et ayant bénéficié, collectivement ou individuellement, de l'assurance chômage. *Article additionnel après l'article L. 351-6 (suite)* (p. 82) : accepte l'amendement n° 120, précédemment réservé, de M. Jacques Henriet. *Article L. 351-12* (p. 84) : s'oppose aux amendements n° 26 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant le caractère forfaitaire de la subvention globale de l'Etat au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi et fixation du montant de cette subvention par les organisations gestionnaires avec l'approbation du Parlement et n° 83 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues tendant à la fixation par accord entre l'Etat et les organisations gestionnaires du montant de la subvention accordée au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi. (p. 85) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 117 de M. Jacques Henriet prévoyant : 1° une subvention forfaitaire globale de l'Etat au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi ; 2° une évolution identique, à régime et à taux de charges

constants, de la subvention de l'Etat et de la contribution des employeurs et des salariés. Son amendement n° 11 : détermination du montant de la subvention publique par rapport à la dépense totale d'indemnisation ; irrecevable. (p. 87) : s'oppose aux amendements identiques n° 43 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 84 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues prévoyant l'évolution parallèle de la participation financière de l'Etat et des dépenses globales du régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi. *Article L. 351-14* (p. 88) : son amendement de coordination n° 115 ; adopté.

Article 2. — *Article L. 351-16 à L. 351-19* : s'oppose aux amendements d'harmonisation de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues n° 88 et 89. (p. 89) : accepte l'amendement n° 33 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues sur la suppression des dispositions de cet article concernant la possibilité pour certains organismes parapublics d'indemniser directement leurs salariés licenciés. **Article 3 A.** — *Article L. 351-3* : accepte les amendements identiques n° 51 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 90 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur l'indemnisation de la privation partielle d'emploi résultant d'accords professionnels ou interprofessionnels, nationaux ou régionaux. **Article 3.** — *Article L. 351-18 à L. 351-20* (p. 90) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues et n° 53 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression du texte proposé pour l'article L. 351-18 du code du travail concernant la possibilité de prendre des mesures, par décret en Conseil d'Etat, en cas d'échec des négociations entre les partenaires sociaux pour assurer le fonctionnement du régime. Son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté. **Article 3 ter.** — *Article L. 351-22* (p. 91) : son amendement de forme n° 13 ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 35 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 53 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exercice des opérations de contrôle par des fonctionnaires des services. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 36 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et n° 94 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues sur la suppression des dispositions de cet article concernant l'accès aux renseignements détenus par les administrations sociales et fiscales, par les agents chargés du contrôle. **Article 7.** — *Article L. 833-1* (p. 92) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire : application des dispositions de la présente loi aux départements d'Outre-Mer. (p. 93) : accepte l'amendement n° 59 de M. Louis Virapoullé sur l'application des dispositions de la présente loi dans les départements d'Outre-Mer dans un délai de dix mois. **Article 3 bis (suite).** — *Article L. 351-21* (p. 94) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 52 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des chantiers de chômage sur le territoire métropolitain. **Article 8** (p. 95) : s'oppose à l'amendement n° 98 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire prévoyant la suppression de cet article concernant le délai laissé aux partenaires sociaux pour aboutir à un accord et les dispositions prises en cas d'échec. Son amendement n° 14 : délai de trois mois pour la conclusion d'un accord entre les partenaires sociaux ; adopté. **Article 9** : accepte l'amendement n° 100 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur le maintien des avantages acquis par voie conventionnelle. **Article 10.** — *Article L. 351-3 à L. 351-8* (p. 96) : s'oppose aux amendements n° 53 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues concernant le droit à l'allocation de base pour les bénéficiaires des allocations d'aide publique de l'ancien système d'indemnisation du chômage ; droit à une allocation égale à l'allocation de base pour les travailleurs privés d'emploi ne remplissant pas les conditions d'attribution des allocations supplémentaires d'attente et forfaitaire et n° 101 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues sur le droit à l'allocation de base pour les bénéficiaires des allocations d'aide publique de l'ancien système d'indemnisation du chômage ; droit à une allocation égale à l'allocation de base pour les travailleurs privés d'emploi ne remplissant pas les conditions d'attribution des allocations supplémentaires d'attente et forfaitaire. Son amendement n° 15 : examen par une commission départementale de la situation des bénéficiaires des allocations d'aide publique ne remplissant pas les conditions d'attribution des nouvelles prestations ; maintien intégral de leurs droits jusqu'à leur réintégration dans un système d'assistance ou leur réinsertion professionnelle ; retiré au profit de l'amendement n° 118 de M. Robert Boulin concernant le maintien des allocations d'aide publique pour les bénéficiaires ne remplissant pas les conditions

d'attribution des nouvelles prestations jusqu'à la décision de la commission départementale. Accepte l'amendement n° 110 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues prévoyant la non prise en charge de dépense supplémentaire par les communes ou départements au titre de l'indemnisation du chômage. **Deuxième délibération.** — *Article L. 351-5 du code du travail* (p. 101) : accepte l'amendement n° 123 de M. Robert Boulin sur la dégressivité trimestrielle, sauf convention particulière agréée par les pouvoirs publics de l'allocation spéciale. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 124 : plafonds au revenu de remplacement pour son montant total et celui du quatrième trimestre de versement ; rejeté.

Commission mixte paritaire [5 janvier 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 114) : assouplissement et élargissement des dispositions concernant la suppression de l'assistance, la limitation dans le temps du versement des prestations de chômage et le sort de certains exclus du nouveau régime. Problème des français de l'étranger. Extension de la loi à certaines catégories de femmes seules. Adoption de la disposition concernant le versement au salarié en congé parental d'une allocation forfaitaire. Prolongation, de caractère collectif, du système d'assistance. Maintien des droits des allocataires de l'aide publique ne remplissant pas les conditions pour percevoir les nouvelles prestations. Absence de dépenses supplémentaires à mettre à la charge des collectivités locales. Limitation des conventions particulières au principe de dégressivité et à la prolongation du droit d'indemnisation. Refus du gouvernement d'accorder une rémunération pour congé parental. **Article 1^{er}.** — *Article L. 351-1 à L. 351-6 du code du travail* (p. 117) : accepte l'amendement n° 1 de M. Robert Boulin tendant à la Dérogation au principe de dégressivité trimestrielle pour l'allocation spéciale par des conventions particulières conclues aux niveaux national et professionnel. (p. 118) : accepte les amendements de M. Robert Boulin n° 2 sur la suppression du texte proposé pour l'article L. 351-6-2 du code du travail concernant la rémunération du congé parental n° 3 concernant les prolongations de caractère collectif, par convention particulière, conclue au niveau national et professionnel et agréée par les pouvoirs publics des droits à l'indemnisation du chômage et n° 4 rédactionnel. **Article 10** (p. 119) : constate que la procédure d'urgence tend à devenir la procédure habituelle et ordinaire de travail.

— **Projet de loi relatif à la vaccination anti-varioloque** (n° 244, 1978-1979) [10 mai 1979]. **Article unique** (p. 1199) : son amendement n° 1, soutenu par M. André Rabineau : report au 1^{er} janvier 1985 de la suspension de l'obligation vaccinale ; retiré.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2294) : sélection rendue nécessaire pour la démographie médicale. Utilité d'une première sélection par les sections choisies pour le baccalauréat et les notes et mentions obtenues à cet examen. Nécessaire enseignement de la biologie et de la pharmacologie. Etude de la déontologie, de la législation sociale et de l'économie médicale. Examen à la fin du deuxième cycle. Statut des internes : statut hospitalier ou tutelle universitaire. Création d'un internat qualifiant en biologie médicale. Généralistes résidents et spécialistes internes. Passerelles entre résidents et spécialistes. Médecine sportive et gérontologie. Stages chez les praticiens : agrément du maître de stage. (p. 2295) : répartition des postes de résidents et d'internes dans les services hospitaliers. Prise en compte des effectifs nécessaires au bon fonctionnement de ces services. **Article 1.** — *Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2305) : sur l'amendement n° 13 de M. Adrien Gouteyron concernant la composition des commissions régionales constituées dans chaque région d'internat, son sous-amendement n° 34, déposé avec M. Jean Mézard et soutenu par ce dernier : consultation des conseils départementaux de l'ordre des médecins de la région concernée ; retiré. (p. 2306) : son amendement n° 3 : fixation du nombre des postes de résidents sans préjudice des effectifs d'encadrement nécessaires au fonctionnement normal des services et à l'enseignement ; retiré.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3465) : richesse du système français de santé : abondance de lits et qualité de sa technicité. (p. 3466) : besoins considérables d'hospitalisation dans les agglomérations urbaines. « Hospitalo-centrisme », tentation pour beaucoup de jeunes médecins. Bouleversement des conditions d'exercice de la médecine par le développement des techniques. Travaux

de la commission chargée d'examiner les comptes de la Sécurité sociale. Révision en baisse des indices de besoins par arrêté du 15 avril 1977 ; révision de la carte sanitaire en fonction des nouveaux besoins, par les préfets, d'après la circulaire du 6 juin 1979. Arrêt donné aux surinvestissements en équipements lourds. Nécessaire coordination impartiale entre les secteurs d'hospitalisation public et privé. Nécessités de conversion des établissements privés, par exemple des anciens établissements antituberculeux. (p. 3467) : nécessaire réforme des prix de journée ; expériences de tarification en cours. **Article 1.** - *Article 4 de la loi du 31 décembre 1970* (p. 3475) : son amendement n° 21, déposé avec plusieurs de ses collègues : classement des établissements après avis de la commission régionale d'équipement sanitaire ; retiré. **Article 2.** - *Article 22-1 de la loi de 1970* (p. 3480) : son amendement n° 22, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 19 de M. Jean Chérioux : délai de « huit mois » accordé aux conseils d'administration pour adopter les mesures demandées par le ministre ; retiré. (p. 3481) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de M. Jacques Barrot portant sur le délai de quatre mois accordé aux conseils d'administration pour faire des observations ou délibérer sur les mesures demandées et, au cas où la demande du ministre n'est pas suivie d'effet, sur les mesures prises en lieu et place du conseil d'administration. - **Article 9** (p. 3484) : son amendement n° 24, déposé avec plusieurs de ses collègues : information du directeur de l'établissement sur les contrôles effectués par les agents du ministère de la santé « dans le respect des règles du secret professionnel et de déontologie » ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Article 1 bis** (p. 4228) : son amendement n° 51, déposé avec plusieurs de ses collègues : vote annuel, et à partir de 1980, par le Parlement, du budget social ; adopté. **Article 4 A** (p. 4259) : son amendement n° 173, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Sallenave : fixation annuelle par la loi de finances des taux des redevances communales et départementales sur le pétrole brut et le gaz naturel ; rejeté.

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979]. - **Examen des crédits.** - *Etat C* (p. 5013) : colloque de Nouméa en 1979 ; prospection des ressources en thonidés dans les zones économiques d'Outre-Mer du Pacifique. Nécessité d'entreprendre cette étude en Polynésie française après la Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [15 décembre 1979] (p. 5492) : loi de 1975 et médicalisation de l'avortement. Détresse et avortement. **Avant l'article 1** (p. 5519) : son amendement n° 101 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 149 (*article additionnel*) de M. Jean Mézard : 1° rôle et composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; adopté ; 2° fixation du délai d'application de la loi à cinq ans ; rejeté. Travaux sur la génétique et avenir de l'interruption volontaire de grossesse.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Après l'article 1 bis** (p. 5555) : son amendement n° 18 (*article additionnel*) soutenu par M. Lionel de Tinguy : information sur les risques médicaux encourus ; retiré. **Après l'article 1 quatuordecies.** - **Article L. 162-12 du code de la santé publique** (p. 5587) : son amendement n° 19 (*article additionnel*) soutenu par M. Lionel de Tinguy : danger pour la santé de la femme et pratique d'une IVG à toute époque ; recherche de la survie du fœtus viable ; retiré.

LABONDE (Pierre), sénateur de l'Aube (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le **projet de loi**, (n° 428, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, relatif au **contrôle de la circulation des sucres** (n° 434, 1978-1979) [26 juin 1979].

LACOSTE (Robert), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne [31 mai 1979] (p. 1611).

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [31 mai 1979] (p. 1628) ; en démissionne [23 octobre 1979] (p. 3434).

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [23 octobre 1979] (p. 3445).

LA MALENE (Christian de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Elu membre du Parlement européen, au suffrage universel.

LARCHE (Jacques), sénateur de la Seine et Marne (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159) ; vice-président de la délégation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3745).

DEPOTS

Proposition de loi modifiant les articles L. 321-8 et L. 321-9 du code du travail relatifs aux **licenciements pour cause économique** (n° 278, 1978-1979) [11 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 355, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux **conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** et portant création de l'**office national d'immigration** (n° 412, 1978-1979) [20 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 459, 1978-1979) adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux **conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** et portant création de l'**office national d'immigration** (n° 13, 1979-1980) [10 octobre 1979].

Proposition de loi relative aux **conditions d'intervention des experts en automobile** (n° 80, 1979-1980) [4 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi** portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux **conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** et portant création de l'**office national d'immigration** (n° 82, 1979-1980) [5 décembre 1980].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2529 : la médecine (Seine-et-Marne) : conflit entre praticiens et la caisse d'assurance-maladie des travailleurs salariés) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 13 juin 1979] (p. 1801).

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et dépendances** [3 mai 1979]. **Article 6** (p. 1096) : amendement de l'Assemblée Nationale sur la dissolution de l'Assemblée territoriale et consultation de celle-ci. — *Nouvelle lecture* [10 mai 1979]. **Article 6.** — *Article 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976* (p. 1187) : rétablissement du droit discrétionnaire de dissolution. Attribution de la responsabilité de dissolution au Gouvernement ou au Parlement. Déclare le groupe de l'Union des Républicains et Indépendants favorable à la première partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier, identique à l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, soutenu par ce dernier et relative à la suspension collective ou individuelle des conseillers de Gouvernement ; la dissolution de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement ; l'administration du territoire par le Haut commissaire en cas de suspension ou de dissolution.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1403) : consultations et enquêtes ayant préparé le texte en discussion. Relations instaurées au sein de la collectivité nationale par les grandes lois de 1871 et 1884. Remise en cause par certains de la conception même de la société française. Transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. (p. 1304) : s'interroge sur le coût économique global de la réforme proposée ; ses craintes dans ce domaine.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Avant l'article 7.** — *Article 1585-C du code général des impôts* (p. 1555) : demande un vote par division sur l'amendement n° I-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant : 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique ; 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels. (p. 1556) : rapports entre profit et intérêt général.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-8 du code des communes* : (p. 1838) : se déclare favorable à l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécarn prévoyant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor. (p. 1842) : sur l'amendement n° I-47 de M. Joseph Raybaud instaurant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques, son sous-amendement n° I-215 : prise en considération de la progression moyenne constatée les cinq dernières années ; irrecevable. Sur l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécarn, son sous-amendement n° I-216 : prise en considération de la progression moyenne constatée les cinq dernières années ; irrecevable. (p. 1845) : sur l'amendement n° I-201, son sous-amendement n° I-217 : sauf disposition contraire de la loi de finances, variation au moins égale à la moyenne constatée pour ces dépenses pendant les trois derniers exercices ; devenu sans objet. Sur l'amendement n° I-47, son sous-amendement n° I-218 : sauf disposition contraire de la loi de finances variation au moins égale à la moyenne constatée pour ces dépenses pendant les trois derniers exercices ; adopté. (p. 1850) : estime que le Parlement tranche dans la plénitude de sa souveraineté.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** — *Article L. 123-7 du code des communes* (p. 1996) : son amendement n° III-147 : suppression de cet article du code des communes qui a trait à l'exercice du mandat municipal à temps complet ; rejeté. Estime qu'il ne faut pas légiférer dans un domaine où aucune législation n'est nécessaire.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Article L. 123-8 du code des communes* (p. 2025) : calcul du coût global des indemnités de fonctions des élus locaux.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2657 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration** (n° 355, 1978-1979) [26 juin 1979]. — Rapporteur. — **Rappel au règlement** (p. 2240) : proteste contre l'intervention de M. Charles Lederman. La motion déposée par la commission des lois tendant à opposer la question préalable. Le refus de la commission d'aborder un pseudo-débat de fond. — **Discussion générale** (p. 2241) : les considérations de procédure et de calendrier qui ont motivé la décision de la commission des lois. Le premier projet déposé par le Gouvernement : la modification de l'ordonnance de 1945. La présentation par le Gouvernement du second projet de loi sur l'immigration, relatif aux conditions d'octroi des titres de séjour des étrangers en France. La nécessité d'introduire un ordre logique dans l'examen de ces textes. Demande au Sénat d'adopter la question préalable. — **Question préalable** (p. 2242) : sa motion n° 35, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes** (n° 363, 1978-1979 [26 juin 1979]. **Article unique.** — *Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958* (p. 2259) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcihacy, soutenu par M. Etienne Dailly, prévoyant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire, pour les Communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 3.** — *Article 45 de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2316) : son amendement n° 10 : inscription, à partir du 1^{er} octobre 1982, en première année du premier cycle des études médicales odonotologiques des candidats ayant satisfait aux épreuves d'un concours organisé dans un cadre régional ; rejeté.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. — Rapporteur **Exception d'irrecevabilité** (p. 3340) : s'oppose à la motion n° 106 de M. Edgar Tailhades, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparenté, tendant à déclarer le texte en discussion contraire à la Constitution. — **Discussion générale** (p. 3341) : travaux en commission. Grave problème de l'immigration. Solutions apportées par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Emotion soulevée par le texte, amplifiée par des associations. Vérification des intentions des auteurs du projet. Amélioration de la réglementation de l'accès des étrangers sur le territoire français : moyens à fournir à l'administration pour mettre fin aux séjours illégaux. Faible nombre des refus d'entrer sur le territoire français. (p. 3342) : tradition de la France, terre d'asile. Conciliation de l'ordre public avec le principe de libre circulation. Jurisprudence du Conseil d'Etat et des tribunaux administratifs. Participation de la France aux conventions internationales, notamment celle de Genève sur les réfugiés politiques. Séjour nécessaire dans un local administratif pour les étrangers subissant un refus d'accès à une frontière maritime ou aérienne. Prévention ou élimination du séjour illégal. Généralisation de la procédure d'expulsion sur décision administrative. (p. 3343) : nécessaire politique globale du Gouvernement pour régler le grand problème de l'immigration. Nécessaire retour à l'ancienne politique d'assimilation. (p. 3350) : attitude des associations qui s'occupent des immigrés. **Question préalable** (p. 3364) : s'oppose à la motion n° 47 de M. Charles Lederman, déposée avec les membres du groupe communiste et apparenté tendant à opposer la question préalable et marquant la décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion. **Avant l'article 1** (p. 3365) : s'oppose à l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues sur la conformité obligatoire des dispositions du projet de loi aux principes des conventions internationales ratifiées par la France. **Article 1.** — *Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3366) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article et, en conséquence, le maintien en l'état de l'article 5 relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Son amendement

n° 48 : définition de la notion de garantie de rapatriement ; exercice d'une activité professionnelle et autorisations nécessaires ; pris en considération puis adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression des dispositions de cet article relatives à l'exercice d'une activité professionnelle et aux autorisations nécessaires et accepte le sous-amendement n° 84 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues relatif à l'exercice d'une activité professionnelle et aux autorisations « légales » nécessaires. (p. 3367) : domaines législatif et réglementaire des autorisations « légales ». (p. 3368) : sur son amendement n° 48, accepte le sous-amendement n° 125 de M. Christian Bonnet concernant l'exercice d'une activité professionnelle et les autorisations « légales et réglementaires » nécessaires. Son amendement n° 49 : refus d'accès des territoires français pour des motifs de sécurité publique ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 42 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant le refus d'accès au territoire français pour des motifs d'ordre public. (p. 3371) : s'oppose aux amendements n° 2 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, n° 27 de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues et n° 110 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatifs à la non application des dispositions de cet article aux étrangers bénéficiant du statut des réfugiés. Accepte l'amendement n° 98 de M. Paul Pillet concernant le refus d'accès du territoire français, le recours et l'information préalable de l'intéressé. Loi du 11 juillet 1979 sur la motivation des actes publics. **Après l'article 1^{er}.** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3373) : en ce qui concerne les exceptions aux conditions générales d'entrée des étrangers et la composition de la commission chargée de leur examen, son amendement n° 50 (*article additionnel*) ; adopté, demande le retrait de l'amendement n° 38 (*article additionnel*) de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues. (p. 3374) : sur son amendement n° 50, accepte le sous-amendement n° 99 rédactionnel de MM. Pierre Schiélé et Paul Pillet, soutenu par ce dernier. Sur ce même amendement, et à propos d'une exception aux conditions d'entrée pour les enfants mineurs rejoignant un membre de leur famille qui subvient à leurs besoins, s'oppose aux sous-amendements n° 85 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues. Ressortissants d'un « pays non libre » et application du statut de réfugié politique. **Avant l'article 3** (p. 3375) : s'oppose à l'amendement n° 111 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à l'interdiction des internements administratifs. **Article 3.** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3376) : quant à la suppression de cet article concernant la possibilité d'un internement administratif, s'oppose aux amendements n° 3 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues et n° 43 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues. (p. 3378) : son amendement n° 51, dont le 2° est identique à l'amendement n° 94 de M. Christian Bonnet : 1° institutionnalisation de l'internement administratif et rôle de l'autorité judiciaire ; 2° prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil ; adoptés. (p. 3380) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 86 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues ne prévoyant l'internement administratif qu'en « cas de nécessité absolue » et s'oppose aux sous-amendements n° 87 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant la durée limite fixée à 48 heures, n° 113 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues portant sur la prolongation de l'internement administratif et l'assistance d'un conseil ou l'information de ce dernier, n° 88 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant une ordonnance de prolongation de l'internement administratif après audition de l'intéressé. S'oppose également aux sous-amendements de MM. Pierre Schiélé et Paul Pillet, soutenus par ce dernier, n° 100 sur la prolongation de l'internement administratif par décision du président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué et n° 101, permettant un recours contre les décisions du président du TGI ou du magistrat délégué devant le tribunal administratif. (p. 3381) : sur ce même amendement n° 51, accepte le sous-amendement n° 114 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant l'internement administratif et l'assistance d'un interprète et de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues, les sous-amendements n° 80, prévoyant l'audition de l'étranger ou de son conseil par le président du TGI ou le magistrat délégué et n° 81 sur la fin de l'internement administratif par retrait ou abrogation de la décision de refoulement ou, en cas de prolongation de cet internement, par décision du juge. Toujours sur cet amendement,

s'oppose aux sous-amendements de M. Charles de Cuttoli n° 78 concernant l'ordonnance du président du TGI ou du magistrat délégué et la procédure d'appel et de cassation et n° 82 prévoyant l'établissement d'un procès verbal sur les motifs et les conditions de l'internement et le droit de visite de l'autorité judiciaire ; s'oppose également au sous-amendement n° 115 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant 1° l'information de l'intéressé sur ses droits par l'autorité administrative ; 2° le recours à un interprète.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Après l'article 3.** — *Article 5-3 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3497) : s'oppose à l'amendement n° 116 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif aux droits d'information et d'accès dans les locaux pour étrangers, des associations ayant pour objet leur défense. — *Article 7 de l'ordonnance de 1945* : accepte la réserve de l'amendement n° 68 (*article additionnel*) de M. Michel Crucis concernant le titre de séjour et la durée de l'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle. — *Article 13 de l'ordonnance de 1945* : son amendement n° 52 (*article additionnel*) : abrogation de cet article prévoyant une autorisation administrative pour le mariage d'un étranger en séjour temporaire ; adopté. **Article 5 bis.** — *Article 16 de l'ordonnance de 1945* (p. 3498) : accepte les amendements identiques n° 102 de M. Paul Pillet et n° 69 de M. Michel Crucis concernant la suppression des dispositions de cet article relatives à la date d'entrée sur le territoire national pour l'obtention de la carte de résident privilégié. — **Après l'article 5 bis.** — *Article 16 (nouveau) de l'ordonnance de 1945* (p. 3501) : s'oppose à l'amendement n° 70 (*article additionnel*) de M. Michel Crucis portant sur l'attribution de la carte de résident privilégié, sur l'incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail. (p. 3504) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 126 de M. Jacques Habert concernant l'application des dispositions aux seuls résidents des Etats accordant un régime identique aux Français. **Avant l'article 5 ter.** — *Article 17 de l'ordonnance de 1945* (p. 3506) : son amendement n° 53 (*article additionnel*) : résidents privilégiés et détermination par la loi ou le règlement de l'exercice de leurs droits civils ; adopté. Suppression de l'exigence du dépôt d'une caution *judicatum solvi*. **Article 5 ter.** — *Article 18 de l'ordonnance de 1945* (p. 3507) : son amendement n° 54 : déchéance de la qualité de résident privilégié pour atteinte à l'ordre public ou au crédit public et pour condamnation à une peine supérieure à deux mois de prison ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 83 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues relatif à la déchéance de la qualité de résident privilégié et à la condamnation à une peine de prison de deux mois non assortie du sursis et s'oppose au sous-amendement n° 117 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la déchéance de la qualité de résident privilégié et l'atteinte à l'ordre public. Accepte l'amendement n° 71 de M. Michel Crucis sur l'identité des garanties pour le résident privilégié en cas d'expulsion ou de déchéance. **Après l'article 5 ter.** — *Article 22 de l'ordonnance de 1945, premier alinéa* (p. 3509) : son amendement n° 55 (*article additionnel*) : déclaration des logeurs professionnels à l'autorité de police en cas d'hébergement d'un étranger ; adopté. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance de 1945* (p. 3511) : s'oppose aux amendements n° 44 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatif au trouble de l'ordre public et aux arrêtés d'expulsion notifiés aux étrangers en situation régulière ; au refoulement des étrangers en situation irrégulière ; aux garanties accordées à ces personnes et n° 118 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues quant aux arrêtés d'expulsion pour menace de l'ordre public ; à la suppression des dispositions de cet article assimilant les motifs « à refus de séjour » à des motifs « à expulsion ». Cas des étrangers restant irrégulièrement sur le territoire français après l'expiration d'un visa touristique. Son amendement n° 56 : motifs d'expulsion pour connaissance du caractère contrefait, falsifié ou altéré du titre de séjour ; adopté. (p. 3513) : sur les motifs d'expulsion pour entrée irrégulière sur le territoire français, demande le retrait de l'amendement n° 72 de M. Michel Crucis, son amendement n° 57 ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 103 de MM. Pierre Schiélé et Paul Pillet, soutenu par ce dernier, prévoyant l'expulsion de l'étranger entré irrégulièrement sur le territoire français et dont la situation n'est pas régularisée. (p. 3514) : son amendement n° 58 : motif d'expulsion pour maintien sur le territoire sans être titulaire d'un premier titre de séjour régulier ; adopté. Son amendement rédactionnel n° 59 ; adopté. Son amendement n° 60, identique à l'amendement n° 73 de M. Michel Crucis : suppression des dispositions de cet article

relatives à l'expulsion d'un étranger pour maintien sur le territoire après le refus du renouvellement d'une carte de séjour temporaire ; adopté. (p. 3515) : accepte l'amendement n° 96 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues sur la motivation et la notification des arrêtés d'expulsion. S'oppose à l'amendement n° 119 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant l'impossibilité d'exécution d'office de l'arrêté d'expulsion. (p. 3517) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant l'exécution forcée des arrêtés d'expulsion en cas de nécessité urgente après audition par le président du tribunal de grande instance. Sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° 127 de M. André Méric portant sur l'impossibilité de quitter le territoire français et le non emploi de l'exécution forcée. Son amendement n° 61 : expulsion et délégation des pouvoirs du ministre au préfet sauf en cas d'expulsion pour motif d'ordre public ; adopté. (p. 3518) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives à la délégation au préfet des pouvoirs d'expulsion. (p. 3520) : son amendement n° 62 : assimilation de l'arrêté d'expulsion à l'ordre provisoire du Gouvernement ; exception en ce qui concerne la condamnation pour défaut de titre de séjour ; adopté. Au sujet de la suppression des dispositions de cet article relatives à l'assimilation de l'arrêté d'expulsion à l'ordre provisoire du Gouvernement au sens de l'article 120 du code pénal, s'oppose aux amendements n° 121 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et n° 10 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues. En ce qui concerne la détention de l'étranger en instance d'expulsion en cas de nécessité absolue et les délais et garanties accordés pendant cette détention, accepte l'amendement n° 97 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues et s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Après l'article 6.** — *Article 23-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.* (p. 3727) : s'oppose à l'amendement n° 37 (*article additionnel*) de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues concernant : 1° la possibilité de retrait ou d'abrogation de l'arrêté d'expulsion dans les formes où il est intervenu ; 2° l'abrogation à l'expiration d'un délai de dix ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour des motifs d'ordre public ou d'atteinte au crédit public ; 3° l'abrogation à l'expiration d'un délai de trois ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour d'autres motifs. Son amendement n° 63 (*article additionnel*) : rapport et abrogation de l'arrêté d'expulsion dans les formes où il est intervenu ; caducité de cet arrêté à l'expiration d'un délai de trois ans, sauf lorsqu'il a été pris pour des motifs d'ordre public ; retiré. Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 123 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en compte des motifs de sécurité publique et non point d'ordre public et n° 91 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution de trois à un an du délai de caducité de l'arrêté d'expulsion. Sur ce même amendement, accepte le sous-amendement n° 92 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues tendant à l'inscription au casier judiciaire des seuls arrêtés pris pour des motifs d'ordre public. (p. 3730) : sur son amendement n° 37 (*article additionnel*), accepte le sous-amendement n° 128 de M. Christian Bonnet prévoyant l'abrogation de plein droit des arrêtés à l'expiration d'un délai de trois ans sauf lorsque l'expulsion a été prononcée pour des motifs d'ordre public ou après utilisation de faux documents. *Article 26-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3732) : s'oppose à l'amendement n° 15 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité d'intenter un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté d'expulsion et de demander à ce qu'il soit sursis à son exécution. **Article 7.** — *Article 24 de l'ordonnance de 1945* (p. 3733) : accepte l'amendement n° 6 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information obligatoire de tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, sauf urgence absolue reconnue par le ministre de l'intérieur. (p. 3735) : accepte l'amendement n° 75 de M. Michel Crucis tendant à l'information de l'étranger qui est ou qui a été régulièrement titulaire d'une carte de séjour sur une décision d'expulsion qui le concernerait. **Article 8.** — *Article 25 de l'ordonnance de 1945* (p. 3736) : son amendement n° 64, d'harmonisation : composition de la commission spéciale chargée d'entendre l'étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion ; adopté. Sur la saisine obligatoire d'une commission spéciale pour entendre l'étranger qui fait l'objet de l'arrêté d'expulsion et la composition de la commission, s'oppose à l'aménagement n° 46 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, rectifié pour tenir compte partiellement du sous-

amendement n° 129 de M. Guy Petit en ce qui concerne la valeur de la décision de cette commission en l'absence de l'étranger. S'oppose à l'amendement n° 124 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, prévoyant la participation aux travaux de la commission spéciale, chargée d'entendre l'étranger qui fait l'objet d'une mesure d'expulsion, des associations ayant pour objet de défendre les droits des étrangers et les droits de l'homme et des organisations syndicales représentatives au plan national si elles le demandent. (p. 3737) : sur son amendement d'harmonisation n° 64 s'oppose au sous-amendement n° 93 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roland Grimaldi cosignataire, concernant la participation du directeur départemental des affaires sociales aux travaux de la commission spéciale. (p. 3738) : sur l'amendement n° 46 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, s'oppose au sous-amendement n° 129 de M. Guy Petit quant à la convocation obligatoire de l'étranger faisant l'objet d'une mesure d'expulsion et la valeur de la décision de la commission si l'intéressé ne se présente pas devant elle. **Après l'article 8.** — *Article 26 de l'ordonnance de 1945* (p. 3739) : s'oppose à l'amendement n° 41 (*article additionnel*) de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues sur le motif réel et sérieux de l'expulsion ou du refoulement, sur le caractère suspensif du recours devant le tribunal administratif, sur la possibilité pour l'intéressé de faire valoir toutes les raisons qui militent contre son expulsion ou son refoulement et produire tout document ou témoin utiles. *Article 27 de l'ordonnance de 1945* : accepte l'amendement n° 77 (*article additionnel*) de M. Michel Crucis relatif à l'impossible expulsion ou refoulement des étrangers qui ont travaillé en France dans des conditions régulières pendant une période même non continue de dix ans. *Article 34-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3740) : son amendement n° 65 (*article additionnel*) : application des nouvelles dispositions aux seuls départements d'Outre-Mer ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 14 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roland Grimaldi sur l'application des nouvelles dispositions aux départements et territoires d'Outre-Mer et à la collectivité territoriale de Mayotte et la composition de la commission spéciale. *Article 35-1 de l'ordonnance de 1945* : s'oppose à l'amendement n° 16 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant des décrets en Conseil d'Etat pour l'application des nouvelles dispositions. **Intitulé** : son amendement n° 66 : coordination « projet de loi relatif à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national de l'immigration » ; adopté.

— **Conclusions du rapport de M. Henri Caillavet**, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement sur la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris (n° 9, 1979-1980) [20 novembre 1979]. **Article unique** (p. 4126) : esprit républicain du Sénat. Compétence du juge pour déterminer si les circonstances sont de nature, en droit ou en fait, à justifier les poursuites engagées contre le sénateur Bernard Parmantier. Atteintes portées au principe du monopole. Suspension des poursuites pendant les intersessions. Principe de l'égalité de tous devant la loi. Vote défavorable du groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants sur la proposition de résolution.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [11 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5327) : conditions de travail de la Commission mixte paritaire ; examen du texte voté par l'Assemblée nationale. Prise en compte de la volonté du Sénat et esprit de conciliation. Respect du principe des droits des personnes.

LARUE (Tony), sénateur de la Seine-Maritime (S).

NOMINATIONS

Membre de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Commerce extérieur (n° 50, annexe 5, 1978-1979)** [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Transports III. — Marne Marchande. Ports (n° 50, annexe 30, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (Ports) (p. 4971) : modifications de présentation du budget des ports maritimes. Crise économique et trafic des ports ; baisse des importations pétrolières. Stabilité de la part du commerce extérieur transitant par les ports. Technologie et adaptation des structures portuaires. Insuffisance des crédits de fonctionnement et d'investissement. (p. 4972) : création du groupement d'intérêt économique de dragage. Crédits de fonctionnement des ports de commerce. Productivité et mesures en faveur du personnel docker. Introduction de l'informatique et nouvelle procédure de dédouanement. Accroissement du trafic des ports et nécessité d'investissements ; diminution des autorisations de programme. Faiblesse du taux de réalisation du programme d'action prioritaire sur les grands ports français. Stagnation des crédits de fonctionnement pour les ports de pêche. Subventions aux ports concédés ; situation du port de Nice.

Commerce extérieur [7 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 5065) : redressement en 1978 du commerce extérieur de la France. Retour à l'équilibre grâce à l'allègement de la facture pétrolière dû à la dérive du dollar et grâce à des aléas climatiques favorables. Déficit cumulé des neuf premiers mois de 1979. Faiblesse des résultats français dans les échanges de produits industriels. Accroissement de la part des exportations dans le produit intérieur brut ; accroissement de la pénétration étrangère sur le marché français. Faiblesse du tissu industriel et de la recherche. Menaces qui pèsent sur l'automobile ou les secteurs agro-alimentaires ; (p. 5066) ; possibilités offertes par les capacités financières des pays de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole. Situation préoccupante de la balance des biens de consommation courante. Réorientation du commerce extérieur par l'appel aux technologies créatrices, telles la télématique, les énergies nouvelles... Crédits du Centre Français du Commerce Extérieur, du Comité français des Manifestations Economiques à l'Etranger et de l'Agence pour la Coopération Technique, Industrielle et Economique. Rôle de la Compagnie française d'Assurances pour le Commerce Extérieur. Essor des garanties d'assurance-protection et d'assurance-foires. Ventes à destination des pays non membres de l'OCDE.

LAUCOURNET (Robert), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Rapport, déposé avec plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée du 3 au 16 septembre 1978, en Grande-Bretagne** par une délégation de cette commission chargée d'étudier l'aménagement du territoire et les problèmes posés par la mise en exploitation des ressources énergétiques de la mer du Nord. (n° 242, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, J.O., Débats 3 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le **projet de loi (n° 205, 1978-1979) modifiant certaines dispositions de la loi n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux opérations d'accessions à la propriété réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré (n° 275, 1978-1979)** [11 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le **projet de loi (n° 438, 1978-1979) modifié par l'Assemblée nationale, modifiant les dispositions du chapitre III du titre II du livre IV du code de la construction et de l'habitation relative à la cession des actions de certaines sociétés d'habitation à loyer modéré (n° 448, 1978-1979)** [27 juin 1979].

Rapport d'information déposé avec plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan à la suite de la **mission effectuée du 17 juillet au 5 août 1979 en République populaire de Chine** par une délégation de cette commission chargée d'étudier les orientations de la planification, du développement économique de la Chine et les perspectives de renforcement des échanges économiques, scientifiques et techniques entre ce pays et la France, (n° 11, 1979-1980) [4 octobre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier certaines dispositions du **code de la construction et de l'habitation (n° 26, 1979-1980)** [18 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Logement (n° 52, tome XIII, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 201 [4 avril 1979] (p. 555) à M. le Premier ministre : le bâtiment ; — Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux opérations d'accession à la propriété réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (n° 205, 1978-1979)** [10 mai 1979] — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1200) : modalités de cession d'actions des sociétés d'habitation à loyer modéré. Menaces de conquête des sociétés par des organismes spéculatifs. Possibilité de nommer un nouvel administrateur non actionnaire de la société d'habitation à loyer modéré. Proposition de loi de M. Adolphe Chauvin relative au contrôle des aliénations volontaires d'actions de sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré. **Article unique.** — **Article 5 de la loi du 27 décembre 1975 et article L. 423-1 à L. 423-1-4 du Code de la construction et de l'habitation :** (p. 1203) : son amendement n° 1 : possibilité de cession à des personnes n'ayant pas en vue un intérêt spéculatif et figurant sur une liste nationale ou locale ; entrée dans le capital de la société de personnes nouvelles, en cas d'augmentation du capital ; adopté. (p. 1204) : sur son amendement n° 1, s'oppose aux sous-amendements de M. Adolphe Chauvin n° 2 concernant le critère déterminant les sociétés dont la cession des actions est contrôlée et n° 3 relatif à la non-application du contrôle en cas de cession à un administrateur du nombre d'actions exigées statutairement pour occuper ses fonctions.

— **Proposition de loi modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône » en « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des côtes du Tricastin » (n° 366, 1978-1979)** [22 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2149) : intervient au nom de M. Jean Geoffroy pour se féliciter du rattachement du nouvel organisme au comité interprofessionnel des côtes du Rhône, qui a fait ses preuves.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble deux annexes, signés à Niamey le 19 février 1977 (n° 382, 1978-1979) [27 juin 1979]. Article unique (p. 2396) :** le groupe socialiste votera contre l'accord de coopération militaire technique avec le Niger.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979). — Suite de la discussion [29 juin 1979]. — Discussion générale (p. 2497) :** urbanisation galopante depuis 1945. (p. 2498) : priorité à la construction neuve et à l'automobile. Désertification du territoire et spéculation immobilière. Développement du « mal-vivre » dans les villes. Dépersonnalisation de la vie urbaine. Désintérêt pour le patrimoine immobilier. Absence de maîtrise du problème foncier. Coût de l'urbanisation. Loi du marché et impossibilité de répartition harmonieuse des hommes et des activités sur le territoire. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie : réforme de la fiscalité immobilière. Politique du logement et loi du 3 janvier 1977 : l'échec. Rapport du Conseil national de l'accession à la propriété et nécessité de prendre des mesures. Problème foncier et abondance des lois et règlements. Echec des mesures tendant à augmenter l'offre des terrains ou à limiter la hausse des prix fonciers. (p. 2499) : solution de l'impôt annuel déclaratif. Difficulté d'application de la loi de janvier 1977 sur l'APL et le conventionnement. Octroi décentralisé du permis de construire. Utilité des plans d'occupation des sols. Reconquête des centres-villes. Aménagement des banlieues. Nécessité d'une décentralisation des décisions et des moyens. Fin de l'ère du gigantisme. **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2507) :** regrette les modifications apportées aux amendements au cours de la discussion générale. Sa conception de la planification différente de celle du Gouvernement. Opposition du groupe socialiste au projet de loi.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [4 octobre 1979]. Avant le chapitre I du titre IV. — Article L. 411-23-1 du code des communes (p. 2982) :** sur l'exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux son amendement n° IV-278 (*article additionnel*) retiré au profit de l'amendement n° IV-301 (*article additionnel* de M. Marc Becam. Après l'article 102. — Article L. 413-3 (p. 2996) : demande la réserve des amendements en rapport avec la notion de communes de moins de 2000 habitants qui seront régies par un statut particulier.

Suite de la discussion [10 octobre 1979] Article 103 — Article L. 412-2 (p. 3094) : son amendement n° IV-198, déposé avec M. Franck Sérusclat : délibération soumise à approbation pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal ; rejeté. (p. 3095) : importance de l'homogénéité et de l'unicité de la carrière communale. — **Avant l'article 104 (p. 3100) :** sur l'amendement n° IV-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant le recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de catégories A et B par le même concours, son sous-amendement n° IV-201, déposé avec M. Franck Sérusclat et soutenu par ce dernier : recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de toutes catégories par le même concours ; rejeté. — **Article 104. — Article L. 411-49 (p. 3112) :** commission des emplois supérieurs et exigence de cotisations communales. — **Article 106. — Article L. 411-26 (p. 3117) :** syndicats de communes ; leur importance notamment pour l'aide et l'assistance aux petites communes. *Article L. 411-28 (p. 3123) :* se déclare défavorable à l'amendement n° IV-163 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la suppression des dispositions de cet article du code, relatives à la création ou à la gestion des œuvres sociales et des services sociaux en faveur des agents en activité, par le syndicat de communes. — **Après l'article 106. — Article L. 411-29 (p. 3123) :** sur l'amendement n° IV-23 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant les conditions dans lesquelles le syndicat de communes pour le personnel peut recruter et gérer directement des agents affectés à des services intercommunaux ou à des missions intercommunales, ses sous-amendements n° IV-199 déposé avec M. Franck Sérusclat : suppression des dispositions de cet amendement prévoyant « l'accord des communes intéressées » ; rejeté et, son sous-amendement n° IV-277 : suppression des dispositions de cet amendement prévoyant que sur leur demande, les communes non affiliées peuvent bénéficier de certains services du syndicat ; retiré. (p. 3125) : sur ce même amendement n° IV-23, se déclare favorable au sous-amendement n° IV-273 de M. Christian Bonnet instituant la possibilité pour le

syndicat de faire bénéficier de certains des services qu'il assure les communes non affiliées qui le demandent. **Article 107. — Article L. 411-30 et L. 411-31 (p. 3127) :** régime social des syndicats de communes : cotisations municipales et cotisations par tête. **Article 110. — Article L. 412-19 à L. 412-26 (p. 3133) :** se déclare défavorable à l'amendement n° IV-30 de M. Lionel de Tinguy concernant le recrutement des agents à temps partiel de catégories C et D dans les communes de moins de 2000 habitants. S'oppose à la création d'une sous-catégorie de personnel au sein même de la fonction communale ; le cas particulier des gardes champêtres.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. Après l'article 102. — Article L. 413-3, 3^e alinéa, du code des communes (p. 3150) : sur l'amendement n° IV-9 (*article additionnel*), précédemment réservé de M. Lionel de Tinguy relatif à la rémunération des fonctionnaires communaux et la référence à une échelle indiciaire ; la détermination de cette référence par décision du conseil municipal ou l'établissement d'une nomenclature d'emplois, son sous-amendement n° IV-196, déposé avec M. Franck Sérusclat : suppression des dispositions de cet article concernant la fixation des conditions de recrutement et d'avancement par la nomenclature des emplois ; retiré. **Article 110 (suite). — Article 412-20 (p. 3152) :** déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° IV-309 de M. Christian Bonnet concernant la procédure de nomination aux emplois de début désignés par l'autorité compétente sur une liste d'aptitude nationale, intercommunale ou communale. — **Article 412-21 (p. 3154) :** son amendement n° IV-279, soutenu par M. Franck Sérusclat : personnel et transfert de compétences entre le syndicat de communes et le centre de formation du personnel communal après consultation de la commission nationale paritaire du personnel communal ; devenu sans objet. **Article L. 412-22 (p. 3156) :** son amendement n° IV-280 : établissement des listes d'aptitude intercommunales par le bureau du syndicat de communes ; retiré.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale. — Deuxième lecture (n° 16, 1979-1980). — Suite de la discussion [20 novembre 1979]. Après l'article 10 quinquies. — Article 1384 du code général des impôts (p. 4145) :** son amendement n° 97 (*article additionnel*) : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant quinze ans pour les logements affectés à l'habitation principale et dont la construction a été principalement financée par des prêts locatifs aidés ou des prêts aidés pour l'accession à la propriété ; irrecevable.

— **Projet de loi modifiant les dispositions du chapitre III du titre II du livre IV du code de la construction et de l'habitation relatives à la cession des actions de certaines sociétés d'habitations à loyer modéré. — Deuxième lecture (n° 438, 1979-1980 [20 novembre 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 4160) :** restrictions aux conditions de cession des actions des petites sociétés d'habitation à loyer modéré pour éviter que des groupes privés n'en prennent le contrôle dans un but lucratif. Nécessité de ne pas entraver le fonctionnement de ces sociétés. Critères définissant les sociétés dont la cession d'actions est contrôlée.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980)**

Deuxième partie :

Economie et budget [4 décembre 1979] — Examen des crédits. — Etat B.-II. — Section commune (p. 4826) : soutient l'amendement n° 270 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la minoration des crédits du titre III (réduction indicative concernant la direction générale de la concurrence et de la consommation).

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4936) : Dynamisme du commerce et de l'artisanat. Statut des femmes d'artisans ou commerçants ; nécessité de développer le salariat. Rémunération du conjoint et déduction des bénéficiaires. Bénéfice de la loi du 12 juillet 1978 portant diverses mesures en faveur de la maternité, pour la femme-artisan ou commerçant. Faiblesse des crédits consacrés au secteur du commerce. Rôle de la création de nouvelles entreprises commerciales dans l'accroissement de l'emploi.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (logement) (p. 5027) : transfert progressif des aides à la pierre aux aides à la personne et inquiétudes du mouvement HLM. Nécessité d'un financement privilégié pour les HLM et maintien des privilèges de ce mouvement. Blocage de la réforme du logement par le système du conventionnement. Hausse des loyers et absence d'amélioration des conditions de logement.

Stagnation du conventionnement du parc privé. Crise de l'industrie du bâtiment ; commission Valls. Libéralisme et organismes d'HLM. Mission sociale du mouvement HLM. (p. 5028) : définition d'un nouveau statut pour les organismes d'HLM. Congrès de Marseille et reconnaissance du rôle de ces organismes par le gouvernement. Barème de l'aide personnalisée au logement et conventionnement. Austérité budgétaire et présentation de plans de soutien. Liberté des loyers ; augmentation des loyers et des charges ; octroi d'une aide particulière. Demande de la mise en place d'un fonds de garantie des loyers. Modification nécessaire du régime fiscal du logement. Conventionnement ; résistance des organismes d'HLM. Lien entre aide personnalisée au logement et conventionnement. Proposition de rendre le conventionnement obligatoire ou négociable sans lier les versements de l'APL à sa signature.

— **Conclusions du rapport de M. Jean-Marie Girault**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi de M. Robert Laucournet** et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à **modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation** (n° 26, 1979-1980) [12 décembre 1979]. **Article 1.** — *Article L 613-1 du code de la construction et de l'habitation* (p. 5350) : son amendement n° 1 : suppression des dispositions de cet article du code prévoyant que les sursis à exécution ne sont pas applicables lorsque le propriétaire exerce son droit de reprise dans les conditions prévues par l'article 19 de la loi du 1^{er} septembre 1948 ; rejeté. **Article 2.** — *Article L. 613-2* (p. 5352) : son amendement n° 2 : suppression de cet article fixant à trois ans la limite des délais que le juge peut accorder aux occupants de locaux d'habitation dont l'expulsion a été ordonnée judiciairement ; rejeté.

LECANUET (Jean), sénateur de la Seine-Maritime (UCDP).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Elu membre du Parlement européen, au suffrage universel.

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. **Article unique.** — *Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance de 1958* (p. 2258) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marclhacy, soutenu par M. Serge Boucheny prévoyant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire pour les Communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement.

— **Rappel au règlement** [28 juin 1979] (p. 2434) : contrainte de l'ordre du jour et impossibilité d'évoquer le sort des réfugiés de l'ancienne Indochine. Demande des éclaircissements sur les mesures que la France compte prendre pour illustrer son rôle de terre d'asile.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4553) : événements dramatiques mondiaux de l'année 1979. Naissance de l'Europe et de la Chine. Fin du colonialisme. Expansion démographique et affrontement des peuples riches et pauvres. Dialogues Nord-Sud. (p. 4554) : explosion démographique et faim dans le monde. Dépendance énergétique de la France. Consommation énergétique et responsabilité des pays développés. Attitude de la Communauté économique européenne face à la prise d'otages en Iran de diplomates américains. Politique de l'URSS au Moyen-Orient et en Afrique. Pétrole et fragilité des civilisations industrielles. Nécessité du développement d'une solidarité mondiale. Resserrement des liens entre les pays européens. Grande-Bretagne et principes de base de la Communauté ; la menace de transformation en zone de libre échange. (p. 4555) : équilibre des forces et détente avec l'Est. Renforcement du pacte de Varsovie.

LECAT (Jean-Philippe), ministre de la culture et de la communication (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi relatif à la **protection des collections publiques contre les actes de malveillance** (n° 476, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2430 de M. Claude Fuzier : les difficultés financières de la maison de la culture de la Seine-Saint-Denis [15 juin 1979] (p. 1942) : problèmes posés par le nouvel équipement de Bobigny. Valeur absolue de la participation de l'Etat. Perspectives peu brillantes de la situation budgétaire de 1979.

Question n° 2548 de M. Jean Sauvage : la mise en place des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel [19 octobre 1979] (p. 3401) : loi du 7 août 1974 et création de comités régionaux consultatifs de l'audio-visuel. Composition d'un comité régional. Désaccords de conseils régionaux. Non-coïncidence entre les régions de programmes et les régions de l'audio-visuel. Opposition d'un tiers des conseils régionaux et non-application du projet.

Question n° 2564 de M. Maurice Janetti : les liaisons maritimes entre la Corse et Toulon [19 octobre 1979] (p. 3400) : répartition du trafic maritime entre la Corse, Marseille, Nice et Toulon. Contraintes géographiques et économiques et part du port de Toulon. Demande de révision de certaines prévisions de trafic à la société nationale Corse-Méditerranée. Etude générale de la desserte maritime et aérienne de la Corse en 1985. Nice et état d'avancement des travaux du port.

Question n° 2577 de M. Jean Cluzel : les suites données aux recommandations de la commission d'enquête parlementaire sur la production des programmes de télévision [19 octobre 1979] (p. 3401) : prise en compte des propositions de la commission d'enquête. (p. 3402) : budget prévisionnel de 1980 et cahier des charges supplémentaires des organismes de radiodiffusion et de télévision. Développement de l'efficacité de la gestion. Limitation des heures de diffusion. Politique commerciale dynamique. Plan de redressement de la SFP et de l'INA. Autonomie financière et administrative des sociétés de télévision. Politique des programmes et importance d'une meilleure harmonisation. Qualité télévisuelle et productions françaises. Développement des commandes auprès de la SFP. Multiplication des accords bilatéraux.

Questions orales avec débat :

Question n° 130 de M. Jean Cluzel : la politique en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'audio-visuel [17 avril 1979] (p. 794) : responsabilité des conseils d'administration et des directeurs de chaîne. Tutelle du ministre de l'éducation sur la télévision scolaire. Diffusion d'*Holocauste*. Qualité du langage tenu sur les chaînes de télévision. Langage et déerissement de la cellule familiale. Travail du secrétariat permanent du langage et de l'audio-visuel. Emissions pour la jeunesse ; les améliorations apportées par l'intermédiaire des cahiers des charges. Qualité de FR 3 Jeunesse. Programme expérimental interministériel du fonds d'intervention culturelle. Mise en œuvre de ce programme. Prévention de la violence à la télévision et au cinéma ; l'action engagée depuis juin 1978. Rôle des parents. (p. 795) : diffusion de programmes de télévision étrangers en France. (p. 795) : Cas de l'interview de M. Hoveyda sur France Régions 3. Censure sur les films d'actualité et responsabilité du Gouvernement.

Question n°s 147, 151 et 269 de M. Jean Cluzel, n° 227 de M. Bernard Parmantier, n°s 237 et 265 de M. Henri Calllavet : le monopole de la radiodiffusion-télévision [19 octobre 1979] (p. 3074) : information de la délégation parlementaire par le Gouvernement avant la conclusion de l'accord franco-allemand sur les satellites. (p. 3080) : contrôle du Parlement sur la mise en place des satellites de communication. Evolution technologique ; accord franco-allemand pour le lancement d'un satellite. Capacité de l'industrie française à produire des technologies très modernes. (p. 3081) : communication par satellites ; célérité du Gouvernement pour que la France figure parmi les fournisseurs possibles du système. Problème des zones d'ombre. Ellipse attribuée à la France à la conférence de Genève, en 1977. Mise en place d'un satellite couvrant l'ellipse luxembourgeoise. Travaux effectués au Japon

sur des projets de satellites. Complémentarité du satellite et du câble. Travaux de la France au sein de l'agence spatiale européenne. (p. 3082); attribution de bandes de fréquence à chaque type de service, par la conférence de Genève. Matériel moderne d'enregistrement; propriété littéraire, intellectuelle et artistique. Fusion, au sein d'un même ministère, de la culture et de la communication. Amélioration des conditions de fonctionnement du service juridique et technique de l'information. Ouverture du service public; écoute des émissions « libre expression » de FR3. Utilité de certaines radios « spontanées »; situation en Italie. Intérêt de radios décentralisées, déterminées sur le plan local, sociologique ou professionnel. (p. 3083); expérience de radios estivales et hivernales. Situation de la presse écrite.

Question n° 155 de M. Jean David : la politique à l'égard des écrivains et des artistes [24 avril 1979] (p. 900): situation de la lecture en France. Effort des collectivités locales en ce domaine. Protection sociale de l'écrivain. Libération du prix de vente du livre. Problèmes posés par les opérations de « discount ». Possibilité pour les éditeurs de refuser l'octroi d'avantages discriminatoires non justifiés. (p. 901): concertation avec les milieux intéressés. Rémunération des auteurs. Problèmes posés par l'application de la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979 [12 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1783): abus du droit de grève; l'usage du « préavis glissant ». Droit de grève et réquisition. Motifs invoqués pour faire grève. Conseil d'Etat et définition restrictive du service minimum. Programme minimum et non diffusion de la publicité. Maintien du droit de grève. Réquisition de personnels à TDF et aux régies finales. Responsabilités des présidents de chaînes dans la diffusion de programmes en cas de grève. Insuffisance du service minimum actuel à la radio. (p. 1784): définition légale de la notion de « service minimum ». Conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les conditions financières de production des programmes. Nécessité d'une régulation du droit de grève. Retrait de l'ordre du jour de la proposition de loi.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. — **Motion d'irrecevabilité**: (p. 2083): s'oppose à la motion d'irrecevabilité de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenue par M. Charles Lederman cosignataire, déclarant l'inconstitutionnalité des dispositions de cette proposition de loi relative au droit de grève à la radiodiffusion-télévision française. Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les conditions financières de production des programmes et retour à la responsabilité dans la gestion du système de radio et de télévision. **Article unique**. — **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision, deuxième à cinquième alinéa**: (p. 2084): s'oppose à l'amendement n° 5 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la reconnaissance du droit de grève dans les sociétés nationales de programme et à télédiffusion en France (TDF). Accepte les amendements identiques n° 10 de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues et n° 12 de M. Robert Schwint concernant l'application des dispositions de cet article aux sociétés de programme ou à l'établissement public de diffusion. **Article 26, paragraphe I A (nouveau)**: (p. 2085): s'oppose aux amendements, ayant le même objet, n° 13 de M. Robert Schwint et n° 21 de M. Henri Caillavet relatifs aux conditions formelles de dépôt d'un préavis et à l'impossibilité de dépôt d'un nouveau préavis pendant le délai du préavis initial ou de la grève qui l'a suivi. (p. 2086): préavis glissants et violation de la loi de 1963. Automaticité du déclenchement du service minimum et violation des dispositions de la loi de 1963. **Article 26, paragraphe II**: (p. 2088): accepte l'amendement n° 22 de M. Henri Caillavet concernant le vote du personnel sur la décision de faire grève pendant le délai de préavis. Préavis et négociations. **Article 26, paragraphe III**: (p. 2092): caractère néfaste de l'automatisme des préavis de grève, de la réquisition et du service minimum. Accepte les amendements n° 6 de M. Michel Miroudot concernant l'application des règles du service minimum aux activités radio de FR3 dans les territoires et départements d'Outre-Mer et n° 18 de M. Michel Caldagués concernant la désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public; la grève et la possibilité de déclenchement du service minimum. S'oppose aux amendements n° 1 de M. Henri Caillavet relatif à la

désignation par décret des services et catégories de personnels indispensables à la continuité du service public; la grève et la mise en place du service minimum, n° 15 de M. Robert Schwint concernant la continuité du service public et le déclenchement du service minimum si la situation l'exige et n° 2 de M. Henri Caillavet relatif à la décision de grève prise par la majorité des personnels des sociétés nationales de programme de télévision ou de radiodiffusion. (p. 2094): désignation de personnels pour le service minimum; un système qui fonctionne sans contentieux depuis 1974. **Article 26, paragraphe II**: (p. 2097): accepte l'amendement n° 19 de M. Michel Caldagués et plusieurs de ses collègues relatif à la réduction du salaire des grévistes. **Article 26, paragraphe III (nouveau)** (p. 2099): accepte l'amendement n° 3 de M. Michel Miroudot, repris par M. Jean Cluzel: la définition des programmes du service minimum à la radiodiffusion et à la télévision; sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 7 de M. Michel Miroudot prévoyant l'introduction dans le service minimum de la télévision et de la radiodiffusion, de programmes et productions de FR3. Nécessité d'accroître le service minimum pour certaines catégories sociales. (p. 2100): maintien du droit de grève; la suppression des abus dans son exercice. (p. 2101): diminution des recettes d'une entreprise lorsqu'elle fait grève. Révision des critères de la répartition de la redevance. Demande le retrait de l'amendement n° 8 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues concernant la réduction de la part de redevance aux sociétés nationales de télévision en cas de grève et du sous-amendement n° 20 de M. Michel Miroudot relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête sénatoriale sur les conditions financières de production des programmes. (p. 2102): problème juridique et concret de l'application de la diminution de la redevance en cas de grève. Affectation de la redevance au Fonds de création audio-visuel. Prends l'engagement d'étudier pour 1981 un système de répartition de redevance tenant compte des grèves. (p. 2103): élaboration en concertation avec l'Assemblée nationale et le Sénat des décrets d'application de la présente proposition de loi. Accepte l'amendement n° 11 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues prévoyant la définition par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application du présent article.

Deuxième lecture (n° 407, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2389): droit de réquisition des présidents des sociétés de programme. Nécessité du non-automatisme entre le dépôt du préavis et la mise en œuvre du service minimum. Rejet par le Sénat, en scrutin public, des propositions de M. Henri Caillavet. Impossibilité d'appliquer à Radio-France le système du « service minimum ». Relativité des sondages concernant le taux d'écoute des radios. Ordonnance du 6 janvier 1959 sur le droit de réquisition et pouvoirs des présidents des sociétés de programme. Absence de lien entre les décisions qui seront prises à TDF, aux régies finales et dans les sociétés de programme. Grève à la télévision et absence de sanction. Maintien du droit de grève à la radio et à la télévision. (p. 2390): protection du service public et fin du détournement de droit de grève. **Article unique**. — **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radio-diffusion et télévision française**. (p. 2390): suppression du préavis « glissant ». Changement des rapports entre TDF et les sociétés de programme: la suppression du pouvoir de TDF d'arrêter la diffusion de toute émission de télévision ou de radio. (p. 2391): développement de l'autorité des présidents des sociétés de programme. Vote de la proposition de loi et accroissement des moyens de défense du service public par les présidents des sociétés de programme.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — I. — **Services généraux: Information** [26 novembre 1979]. (p. 4440): publication du rapport de M. Vedel au Conseil économique et social. Pluralisme; transparence des opérations de presse; application des ordonnances de 1944. Régimes d'aide à la presse. Création d'une table ronde pour étudier les problèmes des entreprises de presse. Taxe sur les recettes publicitaires qui devait être affectée à un fonds spécial. Difficulté des grands quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires. Institution prochaine d'une aide temporaire pour certains journaux. Problème des journaux gratuits; majoration de la TVA (p. 4441): utilisation des nouvelles techniques et de la télématique. Révision des règles qui président à l'utilisation de la publicité à la télévision, pour le financement de celle-ci. Radios

libres. Diffusion à la Guadeloupe, par FR3, du film « Racine ». Inexistence de la censure dans ce département d'Outre-Mer. Prix élevé des journaux dans les DOM et les TOM dû au coût des transports par voie aérienne. Travaux de la commission Laurent sur les rapports entre la presse et les PTT. Rétablissement des comptes de Sud-Radio en 1980. Imprimeries de labeur ; leur statut fiscal. Rédaction dans le code de déontologie. Disposition de la déclaration des droits de l'Homme sur la liberté de la presse. Retard de l'agence France-Presse dans la diffusion de certaines informations. Baisse d'audience moyenne à la télévision. (p. 442) : erreurs et fautes qui peuvent être commises à l'AFP. Fac-similés. Moyens nécessaires pour mettre fin au gaspillage et aux abus dans le domaine des publications administratives. Réduction de la tarification de la transmission par fac-similés. Réduction des publications abusives en 1980-1981. Préservation de la capacité d'investissement des entreprises de presse.

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4451) : existence de directeurs régionaux des affaires culturelles et inutilité de la création de services départementaux, en réponse à Mme *Hélène Luc*. (p. 4457) : service des eaux et fontaines de Versailles et budget consolidé du Centre Georges Pompidou, en réponse à M. *Jean-Pierre Fourcade*. Augmentation du budget de la musique en réponse à M. *James Marson*. Plan de cinq ans en faveur de la musique et ouverture du conservatoire national de Lyon. Implantation d'écoles nationales dans les villes moyennes. Enseignement de la musique et responsabilité du ministre de l'Éducation. Expérience des « ateliers musicaux ». Création d'orchestres régionaux de haut niveau. Charte culturelle de la région bretonne et problèmes de l'implantation musicale. Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse. Protection du patrimoine du musée d'Orsay. (p. 4458) : organisation de la gestion du musée du XIX^e siècle. Crédits de fonctionnement pour les musées de province. Protection des monuments historiques en réponse à M. *Michel Miroudot*. Comité interministériel sur la politique de réutilisation des monuments historiques. Recensement et utilisation du patrimoine français à l'étranger en réponse à M. *Jacques Habert*. Métiers d'art. Politique de concertation sur les problèmes du théâtre. Exemple de la Grande-Bretagne. Possibilité d'une mission parlementaire sur le théâtre. (p. 4459) : rôle de l'association technique pour l'action culturelle (ATAC). Cas du théâtre national de Chaillot. Situation du musée des monuments français et du musée du cinéma. Moyens accordés à la cinémathèque et création d'une médiathèque à l'Institut national de l'audio-visuel. Budget de la culture et importance de la création. Action d'André Malraux pour la culture française en réponse à M. *Noël Cherrier* : les maisons de la culture. Situation de la maison de la culture de la Seine-Saint-Denis en réponse à M. *James Marson*. Festival de la chanson de Bourges. (p. 4460) : culture et multiplication des fonds budgétaires. Place des musiciens français à la radio et à la télévision. Situation du cinéma français en réponse à M. *Jacques Carat*. Télévision et cinéma. Quasi monopole de distribution et code de bonne conduite. Cinémathèques et cinéclubs. Théâtres pour enfants et situation du théâtre du Gros Caillou de Caen ; le problème de la création d'un conservatoire à Caen et de la sauvegarde du Mont-Saint-Michel, en réponse à M. *Jean-Marie Girault*. Diffusion du livre français en réponse à M. *Jacques Habert*. Situation des archives de France en réponse à M. *Henri Fréville*. Conservation des documents postérieurs à 1940. Collection d'art moderne de Dunkerque en réponse à M. *Maurice Schumann*. Conditions des éditeurs et des auteurs en réponse à M. *Jean David*. Libération des prix du livre. (p. 4461) : importance de la lecture publique en réponse à M. *Adrien Gouteyron*. Bibliothèques publiques et responsabilité de l'État et des collectivités locales. Culture et libertés publiques. Budget de la culture et réduction minimum des dépenses administratives et de fonctionnement. — **Examen des crédits** ; — *Etat C* (p. 4463) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 212 de MM. Maurice Blin et Jean-Pierre Fourcade, soutenu par ce dernier concernant la réduction des crédits de paiement du titre IV destinés au musée du XIX^e siècle. *Etat B (suite)* (p. 4464) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Jacques Carat prévoyant la réduction indicative des crédits du titre III concernant les subventions de fonctionnement des théâtres dramatiques nationaux.

Radiodiffusion-télévision française [3 décembre 1979] (p. 4806) : rigueur du budget du service public de l'audiovisuel et respect des recommandations de la commission d'enquête sénatoriale. Importance du monopole et de la notion de service public. Qualité de la création d'origine française en réponse à M. *James Marson*. Système de dévolution des responsabilités en matière de création à l'intérieur des sociétés. FR3 et la chanson française.

Situation de la SFP en réponse à MM. *Félix Ciccolini* et *James Marson*. Publicité clandestine. (p. 4807) : caractère déplaisant du « copinage » ; l'exemple des livres. Langage à la télévision en réponse à M. *Jean Cluzel*. Violence et exemple du système de contrôle de FR3. Plafond légal fixé à la publicité. Télévision et recettes publicitaires de la presse. Nouveau système de redevance et création d'un fonds de la qualité. Satellite franco-allemand et Télématique. Situation de l'émetteur TF1 couleur du Pic du Midi en réponse à M. *Gérard Minvielle*. Nécessité du monopole d'organisation et de programmation par le service public et radios locales en réponse à M. *Jacques Carat*. (p. 4808) : radios locales et poursuite de la concertation avec le Sénat. Propose un système d'organisation de radios locales. Développement des radios de service et thématiques. Télématique et publicité. Radios locales expérimentales et exclusion de toute publicité. Concertation avec la presse écrite et les élus locaux. (p. 4809) : création de radios locales expérimentales par le Gouvernement et fin des radios libres. (p. 4810) : Radio-France-Internationale et qualité de la couverture sur l'Afrique. Problème de la qualité des programmes. Ecoute aux Etats-Unis, en Amérique latine et en Asie et création de deux émetteurs. Mode de financement de ces émetteurs. — **Examen des crédits** ; **article 57** (p. 4812) : demande le rejet de l'amendement n° 263 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues tendant à la diminution du taux de la TVA sur les recettes de la redevance et à sa compensation par des ressources nouvelles. (p. 4813) : s'oppose à l'amendement n° 261 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la consultation nécessaire du Parlement pour l'utilisation de la dotation de TDF à l'étude de satellites de diffusion.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. **Article 15** (p. 5639) : son amendement n° 8 identique aux amendements n° 18 de M. Jacques Carat et n° 29 de M. Jean Cluzel soutenu par M. Adolphe Chauvin ; rétablissement des crédits, supprimés par l'Assemblée nationale, prévus pour la dotation en capital de la Société française de production ; adopté.

LECHENault (France), sénateur de la Saône-et-Loire (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979)** [28 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2462) : absence de prévisions chiffrées. Crise économique et nécessité de choix économiques. Situation démographique préoccupante. Crise de l'énergie ; la politique nucléaire du Gouvernement notamment en Saône-et-Loire. Lutte contre le gaspillage. Promotion des transports en commun. Récupération des déchets. (p. 2463) : insuffisance du caractère impératif du VIII^e Plan.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4505) : installation de centrales nucléaires en milieu rural. Agriculture : « pétrole vert » de la France. Situation dans le département de Saône-et-Loire. Crédits nécessaires au remembrement et aux sociétés d'aménagement foncier d'établissement rural (SAFER).

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4917) : publication prochaine des plans d'intervention en cas d'incident ou d'accident nucléaire. Problèmes posés par le choix nucléaire et nécessité d'une concertation. Prise en compte des critères et des avis des responsables locaux (p. 4918) : rôle du conseil d'information sur l'énergie électro-nucléaire. Difficulté d'obtenir des informations auprès de l'administration. Proposition de loi sur la création d'une agence nationale et des agences régionales de l'information nucléaire. Assouplissement du monopole d'EDF et création d'unités locales de production.

LEDERMAN (Charles), sénateur du Val-de-Marne (C).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les propositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3746).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 35 de la loi du 29 juillet 1881 de manière à ce que la **vérité des faits diffamatoires** puisse être prouvée même s'ils remontent à plus de dix ans, nonobstant l'amnistie lorsqu'il s'agit de **crimes de guerre de faits de collaboration avec l'ennemi** et de **faits ayant pu donner lieu à des sanctions au titre de l'épuration** (n° 223, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance de 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi du 29 juillet 1881 de manière à **permettre aux associations de résistants et déportés de se porter partie civile contre les diffamateurs de la Résistance et contre les apologistes de la trahison, de la collaboration et des crimes nazis** (n° 225, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à **l'emploi des appareils d'enregistrement, de caméras de télévision ou de cinéma, d'appareils photographiques à l'intérieur des salles d'audience des tribunaux administratifs ou judiciaires** (n° 226, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **l'abolition de la peine de mort** (n° 233, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, JO, Débats 3 avril 1979].

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la **création d'une commission d'enquête sur l'origine des provocations qui visent à mettre en cause l'exercice du droit de manifestation** (n° 263, 1978-1979) [6 avril 1979].

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la **création d'une commission de contrôle sur le rôle et les missions des services de police** (n° 482, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **étendre aux expertises pénales les règles relatives aux droits de la défense** (n° 4, 1979-1980) [2 octobre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant au **renforcement des droits de la défense devant les tribunaux administratifs** (n° 5, 1979-1980) [2 octobre 1979].

Proposition de loi, tendant à **rendre obligatoires les accords de la commission nationale chargée de régler les rapports entre propriétaires et locataires** (n° 6, 1979-1980) [2 octobre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2575 : **les conseils de prud'hommes (organisation des prochaines élections prud'homales)** à M. le ministre du travail et de la participation [JO, Débats 14 septembre 1979] (p. 2798). — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle), le 5 octobre 1979 (p. 3028).

INTERVENTIONS

— **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 385) : constitutionnalité, d'après l'article 35 du règlement du Sénat, des dépôts d'adresses. Ordre du jour de la session extraordinaire ; le dépôt de motion de censure à l'Assemblée nationale ; la maîtrise de son ordre du jour par le Sénat dans la mesure où il est convoqué. Refus de la conférence des présidents de discuter de cette adresse ; la présence du mot « exige » dans le texte de l'adresse.

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978). — **Suite de la discussion** [4 avril 1979]. **Après l'article 1427 du code civil.** — **Article 1428 du CC et articles 958, 959 et 960 du code rural** (p. 561) : son amendement n° 71, (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : cogestion des époux agriculteurs ; abrogation de l'avoir fiscal ; rejeté. (p. 563) : se déclare défavorable à l'amendement n° 79 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud, soutenu par M. Marcel Rudloff, portant sur le mandat réciproque des époux participant ensemble et pour leur compte à une exploitation agricole, ainsi qu'à l'amendement n° 20 (*article additionnel*) de M. Pierre Marcihacy relatif au mandat réciproque des époux en cas d'exercice en commun d'une activité professionnelle. Sur l'amendement n° 79 de M. Jacques Thyraud et sur l'amendement n° 20 de M. Pierre Marcihacy, son sous-amendement n° 80, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la possibilité de retrait du mandat présumé ; rejeté. **Après l'article 9.**

— **Article 4 du code de commerce** (p. 566) : sur l'amendement n° 42 (*article additionnel*) de M. Pierre Marcihacy, sur la non attribution de la qualité de commerçant à l'époux qui collabore seulement à l'activité professionnelle de son conjoint commerçant, son sous-amendement n° 73, déposé avec plusieurs de ses collègues : publicité donnée à la qualité de conjoint collaborateur ; droits et garanties qui y sont afférentes ; abrogation de l'avoir fiscal ; rejeté. **Avant l'article 1** (p. 581) : son amendement n° 68 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour les époux d'opter en faveur du régime matrimonial de leur choix ; rejeté. Son amendement n° 69 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : publicité des nouvelles dispositions ; relèvement du montant de l'impôt minimum sur les sociétés ; adopté. (p. 582) : son amendement n° 70 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : abrogation, dans tous les textes, de toute référence à la notion de « chef de famille » ; rejeté. **Après l'article 2.** — **Article 6 et 1685.2 du code général des impôts** (p. 583) : son amendement n° 74 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : égalité des sexes au regard de l'impôt sur le revenu ; rejeté. **Intitulé** (p. 592) : son amendement n° 72, déposé avec plusieurs de ses collègues : « Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et la gestion des biens de leurs enfants et tendant à supprimer la notion de « chef de famille » dans le droit français. » ; rejeté. **Deuxième délibération** : vote contre la demande de deuxième délibération. **Article 1 A (nouveau)** (p. 593) : estime que ce texte, tel qu'il résulte de l'adoption de son amendement n° 69, permettrait l'information si nécessaire à la grande majorité des Français et des Françaises.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 758) : privation de l'exploitation des droits patrimoniaux pour l'auteur ou le complice d'un crime qui en ferait le récit par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers. Extension de la confiscation aux profits réalisés par des tiers. Institution d'une censure préalable à l'édition d'un texte. Respect des libertés. Existence de moyens juridiques répondant aux préoccupations du texte. Responsabilité du

Gouvernement dans le développement de la violence. Opposition à toute atteinte à la liberté d'expression lorsque la sécurité publique n'est pas concernée. (p. 759) : propositions communistes du XXIII^e congrès et du document « Vivre libre ». Soutien du groupe communiste aux amendements de la commission. (p. 764) : Définition des crimes politiques ou de droit commun.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 117 du code de procédure pénale** (n° 516, 1977-1978) [12 avril 1979]. **Article 2.** — **Article 118 du code de procédure pénale** (p. 772) : délai d'exercice du droit de copie des pièces d'instruction.

— **Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crime de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi** (n° 71, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 775) : intervention comme partie civile des associations de résistants et de victimes du nazisme. Déclaration de Darquier de Pellepoix et apparition de la *chiienne de Tulle* à la télévision. Propos du professeur Maurer. Proposition de loi communiste analogue à celle de la commission.

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** (n° 286, 1978-1979) [26 avril 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1008) : inquiétude du Gouvernement devant l'évolution du courant autonomisme néo-calédonien. (p. 1009) : regrette que le Parlement français se substitue à l'assemblée territoriale pour sanctionner l'exécutif de ce territoire d'Outre-Mer. Vote défavorable du groupe communiste.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 1012) : accord du groupe communiste pour que l'auteur d'un crime ne puisse pas tirer profit de son forfait. Principe de la personnalisation de la peine. Abus qui pourraient résulter de l'application des nouvelles dispositions. Inutilité du projet ; possibilité de poursuivre ceux qui font l'apologie du crime. Caractère sournois du texte. Inexistence d'une définition légale du délit ou du crime politique. Appréciation des tribunaux pendant certaines périodes de l'histoire de la France ; caractère séditionnaire du refrain de la Marseillaise. (p. 1013) : trois ouvrages, en dix ans, qui auraient pu causer le dépôt du texte en discussion : les affaires *Papillon*, *Mesrine* et *Spaggiari*. Caractère dangereux de textes généraux pour régler des problèmes circonstanciels. (p. 1015) : définition de l'apologie du crime. (p. 1016) : crime politique et crime de droit commun. Affaire *Klaus Croissant* ; réhabilitation de *Papillon* (p. 1017) : apologie d'un crime si *Mesrine* se « vante » de méfaits inconnus jusqu'alors. **Article 1.** — **Article 39-1 (nouveau) du code pénal** (p. 1022) : sur les amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades et n° 17 de M. Henri Caillavet concernant la suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, se déclare défavorable au sous-amendement n° 33 de M. Alain Peyrefitte relatif à la confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation.

— **Projet de loi relatif à l'obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs** (n° 300, 1978-1979) [5 juin 1979]. **Article 1** (p. 1710) : son amendement n° 18, déposé avec plusieurs de ses collègues : motivation des décisions émanant de personnes privées exerçant une mission de service public ; retiré. Son amendement n° 19, déposé avec plusieurs de ses collègues : motivation des décisions refusant un avantage que des personnes physiques ou morales ont vocation à obtenir ; devenu sans objet. **Article 2** (p. 1712) : son amendement n° 20, déposé avec plusieurs de ses collègues : délais accordés à l'administration pour motiver une décision qui n'a pu l'être suffisamment du fait de l'urgence ; suppression des dispositions prévoyant le maintien en application des textes législatifs ou réglementaires interdisant la divulgation ou la publication de certains faits ; rejeté. (p. 1716) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud concernant la non motivation des décisions en cas d'urgence « absolue » ; le maintien en application des textes législatifs, et non point réglementaires, interdisant la divulgation ou la publication de faits couverts par le secret, mais défavorable au sous-amendement n° 16 de M. Jean-Paul Mourot relatif à la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'illégalité de la décision, prise en urgence, qui n'aura pas été motivée un mois après que l'intéressé en aura fait la demande. **Article 3** : son amendement n° 22, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la régularité, quant à la forme, des décisions

implicites intervenues dans les cas où une décision explicite aurait dû être motivée ; adopté. **Après l'article 3** (p. 1719) : son amendement n° 23 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : motivation des décrets réglementaires au journal officiel ; rejeté.

— **Proposition de loi tendant à modifier des dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion française** (n° 305, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. — **Motion d'irrecevabilité** (p. 2082) : soutient la motion d'irrecevabilité de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : inconstitutionnalité des dispositions de cette proposition de loi relative au droit de grève à la radiodiffusion-télévision française ; rejeté. Atteintes au droit de grève sous la IV^e et la V^e République. Continuité du service public et jurisprudence du Conseil d'Etat. Droit de grève et préambule de la Constitution de 1946.

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et présences.** — **Deuxième lecture** (n°s 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2166) : la protection de l'environnement, prétexte à restreindre la liberté d'expression par voie d'affichage. La loi sur la liberté de la presse de juillet 1881. L'affichage d'opinion, liberté fondamentale. Les atteintes aux libertés. Le récent débat sur le droit de grève à la radio-télévision française. Les interventions de Mgr Etchegaray et de Georges Séguy. (p. 2167) : la répression policière. Les entraves au droit de grève dans les entreprises et dans les établissements scolaires. La politique d'austérité et de chômage. Les violences policières dans la banlieue de Rouen, le 19 juin. Le licenciement, à la société Gévelot à Paris, d'un ingénieur chargé des problèmes d'hygiène et de sécurité. L'expulsion de travailleurs immigrés au foyer de la Sonacotra à Garges-les-Gonesses. La prépondérance donnée par le projet de loi à l'administration préfectorale. La qualité de la vie et le droit au travail. (p. 2168) : le ressassement des thèmes de la propagande anti-communiste des années 1925. La crédibilité des communistes, attestée, le 10 juin, par 15 % de l'électorat français. **Avant l'article 1** (p. 2169) : son amendement n° 87 (*Article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : application des dispositions de la loi au seul affichage publicitaire commercial, à l'exclusion de l'affichage d'opinion ; rejeté. Les dangers que ce projet fait courir à la liberté d'expression. **Article 1** (p. 2170) : son amendement n° 88, déposé avec plusieurs de ses collègues : exclusion du champ d'application de la loi de toutes les publicités situées à l'intérieur d'un local, qu'elles soient ou non relatives à une activité qui s'y exerce ; rejeté. La violation de domicile. (p. 2171) : les difficultés d'interprétation prévisibles. **Article 3** (p. 2174) : son amendement n° 89, déposé avec plusieurs de ses collègues : compétence du seul conseil municipal, à l'exclusion de celle du préfet, pour interdire toute publicité sur des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque ; rejeté. **Article 7 A** (p. 2177) : son amendement n° 90, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la notion de zone de protection délimitée autour des sites classés et de la référence au champ de visibilité des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire ; retiré. **Article 7** (p. 2179) : son amendement n° 91, déposé avec plusieurs de ses collègues : affirmation du principe de l'autorisation de la publicité dans les agglomérations ; suppression de la mention relative au mobilier urbain ; rejeté. **Article 11** (p. 2182) : son amendement n° 93, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation par décret de la surface minimale des emplacements ; rejeté. **Article 11 bis** (p. 2184) : son amendement n° 94, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation par délibération du conseil municipal de la délimitation des zones de réglementation spéciale et des prescriptions qui s'y appliquent ; rejeté. **Article 19 A** (p. 2193) : son amendement n° 96, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif au mécanisme des sanctions ; rejeté. Les atteintes à la liberté d'expression. **Article 19 B** (p. 2196) : son amendement n° 97, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à l'astreinte ; rejeté. **Article 19 C** (p. 2200) : son amendement n° 98, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à l'exécution d'office des travaux ; rejeté. **Article 19 D** (p. 2204) : son amendement n° 99, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à l'intervention des propriétaires ou occupants d'immeubles, victimes d'agissements publicitaires illicites ; rejeté. **Article 19 E** : son amendement n° 100, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à l'information du procureur de la République ; rejeté. **Article 19** (p. 2207) : son amendement n° 101, déposé avec plusieurs de ses collègues : non-application des dispositions de cet article à

l'affichage d'opinion et à l'annonce des manifestations définies à l'article 11 ; rejeté. **Article 20** (p. 2208) : son amendement n° 102, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à la présomption de complicité à l'égard du bénéficiaire supposé de la publicité ; rejeté. (p. 2209) : se déclare favorable à l'amendement n° 59 de M. Guy Petit relatif à la mise en cause du bénéficiaire supposé de la publicité dans le seul cas où sa complicité est établie, et à la suppression de l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral. **Article 28 ter** (p. 2217) : son amendement n° 107, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à la majoration de l'amende pénale au bénéfice des communes ; rejeté. **Explication de vote sur l'ensemble** : (p. 2225) : le rejet de tous les amendements communistes ; les dangers des dispositions adoptées ; le groupe communiste votera contre le texte.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2657 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration** (n° 355, 1978-1979) [26 juin 1979]. **Rappel au règlement** (p. 2240) : le dépôt par le groupe communiste d'une première question préalable. La présentation par le Gouvernement du second projet de loi sur l'immigration. Les droits exorbitants donnés à la police. La législation de l'internement administratif. Le camp d'Arrenckx. L'appel à la générosité populaire en faveur des réfugiés vietnamiens. (p. 2241) : le retrait par le groupe communiste de sa question préalable, au bénéfice de celle de la commission des lois.

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er} - III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971** (n° 358, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2266) : nombre des avocats actuellement en exercice au barreau de Paris et dans les barreaux périphériques. Ecoulement satisfaisant des affaires. Unicité de la profession d'avocat et d'avoué qui plaident et postulent. Contraction des honoraires et des frais par les avocats qui postulent et plaident. Nécessaire accroissement du nombre des avocats dans les barreaux périphériques. Formation professionnelle des avocats. Nécessité de donner aux justiciables la possibilité du libre choix du conseil. Vote favorable du groupe communiste sur la proposition en discussion. **Article unique**. — **Article 1 de la loi du 31 décembre 1971**. (p. 2270) : vote favorable du groupe communiste sur le texte en discussion.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office nationale d'immigration**. — **Deuxième lecture** (n° 355, 1978-1979) [30 juin 1979]. (p. 2577) : opposition du groupe communiste au texte présenté. Refus du Gouvernement d'engager un débat sur le problème de l'immigration. Modifications importantes apportées à l'ordonnance du 2 novembre 1945. Vote du projet et adoption d'un régime de non-droit pour les étrangers.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3257) : débat d'orientation et réduction du Parlement au rôle de conseiller du Gouvernement. Opinion publique et refus du Gouvernement d'aborder véritablement le problème. Déclaration de principes sur l'abolition et absence de traduction dans les faits. (p. 3258) : diminution depuis 1972 du nombre d'exécutions capitales. Cruauté de la peine de mort ; les écrits du docteur Piédelièvre et de Roger Grenier. Suppression des exécutions publiques et caractère abstrait de la peine de mort. Absence de caractère exemplaire de la peine de mort ; les travaux de Kostler en Angleterre. Instinct de conservation des sociétés et utilisation de la peine de mort. (p. 3259) : utilisation du sentiment d'insécurité par les Gouvernements ; l'exemple de la République fédérale d'Allemagne. Peine de mort et besoin de sacrifice. Désir de vengeance et cérémonial d'exécution. Don d'infailibilité et maintien de la peine de mort. Prononcé de la peine de mort et responsabilité des jurés. Caractère inacceptable du droit de grâce accordé au Président de la République. Humanisation du système pénal de sanctions et progrès de la démocratie. (p. 3260) : les exemples anglais et du code napoléonien. Abolition de la peine de mort et peines de substitution. Refus de la commission des lois de faire de la peine de remplacement un préalable à l'abolition. Principe de l'abolition ; l'étude ultérieure d'une peine de remplacement. Caractère inhumain de toute peine perpétuelle. Réforme nécessaire de l'univers carcéral ; l'exemple américain. Importance

de la prévention. Conditions politiques, économiques et sociales et criminalité. (p. 3261) : abolition de la peine de mort et choix de société.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration**. — **Deuxième lecture** (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3349) : attente du second projet de loi concernant les immigrés, projet « Barre-Bonnet », pour connaître les éléments constitutifs de l'irrégularité de situation des étrangers. (p. 3350) : portée réelle des textes en discussion malgré les positions de MM. Boulin et Stoléro. Attitude des associations qui s'occupent des immigrés. Inadaptation des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 à la situation économique actuelle. Accords internationaux, le plus souvent bilatéraux qui ont réglé les problèmes de l'immigration de façon spécifique. Augmentation du nombre des refoulements. (p. 3351) : circulaires Marcellin-Fontanet de 1972. Cartes de séjour temporaires, cartes de résidents et résidents privilégiés. Conséquences pénales et administratives du séjour irrégulier. Substitution de la notion de garanties de rapatriement à celle de moyens d'existence. Tentative de légalisation de l'internement administratif, déjà illégalement pratiqué dans les services de police, à Arrenckx. Possibilité donnée au ministre de l'intérieur de prononcer la déchéance de la qualité de résident privilégié. Possibilité donnée aux préfets de prononcer l'expulsion, dans les départements frontières ; inégalités de traitement. Contradiction du texte en discussion avec les dispositions de la convention de la conférence internationale du travail du 4 juin 1975 prévoyant que la perte de l'emploi ne doit pas entraîner par elle-même le retrait de l'autorisation de séjour pour un étranger. (p. 3352) : silence sur les critères du renouvellement de la carte de résident ordinaire. Refoulement massif des travailleurs immigrés et chômage technique, notamment dans l'industrie automobile. Participation des étrangers installés depuis longtemps en France aux mouvements revendicatifs. Embauche de réfugiés du Sud-est asiatique peu exigeants car inorganisés. Expulsion d'étrangers en République fédérale d'Allemagne. Méconnaissance des dispositions de la réglementation européenne, des conventions internationales et des recommandations de la conférence de l'organisation internationale du travail (OIT) Intervention du président du tribunal de grande instance à l'expiration de la détention de quarante-huit heures dans des locaux indéterminés. (p. 3353) : procédures d'exécution des arrêtés d'expulsion. Sanctions pénales prévues en cas de non exécution d'un arrêté d'expulsion. Tentatives gouvernementales de réduire le droit de manifestation au lendemain du 23 mars 1979. Extension du domaine exécutif au détriment du législatif et du judiciaire. **Question préalable** : sa motion n° 47, déposée avec les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à opposer la question préalable : décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion ; rejeté. **Avant l'article 1** (p. 3365) : son amendement n° 108 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : conformité obligatoire des dispositions du projet de loi aux principes des conventions internationales ratifiées par la France ; rejeté. **Article 1 - Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3368) ; déclare que le groupe communiste votera contre l'amendement n° 48 de M. Jacques Larché relatif à la définition de la notion de garantie de rapatriement : à l'exercice d'une activité professionnelle et autorisations nécessaires. (p. 3370) : son amendement n° 110, déposé avec plusieurs de ses collègues : non application des dispositions de cet article aux étrangers bénéficiant du statut des réfugiés ; rejeté. **Après l'article 1^{er}**. — **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 3374) : sur l'amendement n° 50 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché concernant les exceptions aux conditions générales d'entrée des étrangers et la composition de la commission chargée de leur examen, son sous-amendement n° 109, déposé avec plusieurs de ses collègues : exception aux conditions d'entrée pour les enfants mineurs rejoignant un membre de leur famille qui subvient à leurs besoins ; rejeté. Entretien des enfants mineurs par d'autres personnes que le père ou la mère ; l'exemple des Nords-Africains. **Avant l'article 3** (p. 3375) : son amendement n° 111 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : interdiction des internements administratifs ; rejeté. **Article 3**. — **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 3379) : sur l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché relatif 1° à l'institutionnalisation de l'internement administratif et le rôle de l'autorité judiciaire ; 2° à la prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par

le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° au droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil, son sous-amendement n° 113, déposé avec plusieurs de ses collègues : prolongation de l'internement administratif et assistance d'un conseil ou information de ce dernier ; rejeté. (p. 3380) ; sur ce même amendement, son sous-amendement n° 114, déposé avec plusieurs de ses collègues : internement administratif et assistance d'un interprète ; adopté. (p. 3380) ; sur cet amendement n° 51, son sous-amendement n° 115, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° information de l'intéressé sur ses droits par l'autorité administrative ; adopté. 2° recours à un interprète ; rejeté. (p. 3384) ; vote défavorable du groupe communiste sur l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. Après l'article 3. — Article 5-3 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers (p. 3496) : son amendement n° 116 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : droits d'information et d'accès dans les locaux pour étrangers des associations ayant pour objet leur défense ; rejeté. **Article 13 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (p. 3497) :** le groupe communiste votera l'amendement n° 52 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché prévoyant l'abrogation de cet article instituant une autorisation administrative pour le mariage d'un étranger en séjour temporaire. **Après l'article 5 bis. — Article 16-1 (nouveau) de l'ordonnance de 1945 (p. 3502) :** conditions d'examen par la commission des affaires sociales des amendements n° 19 (*article additionnel*) de M. Charles de Cuttoli et n° 70 de M. Michel Crucis relatifs à l'attribution de la carte de résident privilégié, à l'incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail. **Article 5 ter. — Article 18 de l'ordonnance de 1945 (p. 3507) :** sur l'amendement n° 54 de M. Jacques Larché concernant la déchéance de la qualité de résident privilégié pour atteinte à l'ordre public ou au crédit public ou pour condamnation à une peine supérieure à deux mois de prison, son sous-amendement n° 117, déposé avec plusieurs de ses collègues : déchéance de la qualité de résident privilégié et atteinte à l'ordre public ; rejeté. **Article 6. — Article 23 de l'ordonnance de 1945 (p. 3510) :** son amendement n° 118, déposé avec plusieurs de ses collègues : arrêtés d'expulsion pour menace de l'ordre public ; suppression des dispositions de cet article assimilant les motifs « à refus de séjour » à des motifs « à expulsion » ; rejeté. (p. 3512) ; cas des étrangers abusés par certaines personnes. Vote favorable du groupe communiste sur l'amendement n° 56 de M. Jacques Larché concernant les motifs d'expulsion pour connaissance du caractère contrefait, falsifié ou altéré du titre de séjour. (p. 3514) ; se déclare favorable aux amendements identiques n° 60 de M. Jacques Larché et n° 73 de M. Michel Crucis prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives à l'expulsion d'un étranger pour maintien sur le territoire après le refus du renouvellement d'une carte de séjour temporaire. (p. 3515) ; son amendement n° 119, déposé avec plusieurs de ses collègues : impossibilité d'exécution d'office de l'arrêté d'expulsion ; rejeté. (p. 3517) ; se déclare favorable à l'amendement n° 90 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues concernant l'exécution forcée des arrêtés d'expulsion en cas de nécessité urgente après audition par le président du tribunal de grande instance. (p. 3518) ; son amendement n° 120, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article relatives à la délégation au préfet des pouvoirs d'expulsion ; rejeté. Son amendement n° 121, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article relatives à l'assimilation de l'arrêté d'expulsion à l'ordre provisoire du Gouvernement au sens de l'article 120 du code pénal ; rejeté. (p. 3522) ; expulsion d'un étranger et garanties insuffisantes présentées par l'intervention du Procureur de la République ; la nécessité d'assimiler sa situation à celle d'un étranger refoulé. Détention dans la procédure d'expulsion ; la définition de la nécessité absolue. Décret du 9 décembre 1978 et impossibilité de délégation pour le ministre de l'intérieur de l'ordre provisoire de détention du Gouvernement au sens de l'article 120 du code pénal.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. Après l'article 6. — Article 23-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers (p. 3727) : sur l'amendement n° 63 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché concernant le rapport et l'abrogation du délai d'expulsion dans les formes où il est intervenu et la caducité de cet arrêté à l'expiration d'un délai de trois ans, sauf lorsqu'il a été pris pour des motifs d'ordre public, son sous-amendement n° 123, déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en compte des motifs de sécurité publique et non point d'ordre public ; devenu sans objet. (p. 3728) ; se déclare favorable à l'amendement n° 63 (*article additionnel*) de

M. Jacques Larché. Sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 91 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution de trois à un an du délai de caducité de l'arrêté d'expulsion. **Article 7. — Article 24 de l'ordonnance de 1945 (p. 3732) :** son amendement n° 122, déposé avec plusieurs de ses collègues : information de l'étranger entré régulièrement en France sur une décision d'expulsion dont il serait l'objet ; retiré. **Article 8. — Article 25 de l'ordonnance de 1945 (p. 3736) :** son amendement n° 124, déposé avec plusieurs de ses collègues : participation aux travaux de la commission spéciale, chargée d'entendre l'étranger qui fait l'objet d'une mesure d'expulsion, des associations ayant pour objet de défendre les droits des étrangers et les droits de l'homme et des organisations syndicales représentatives au plan national si elles le demandent ; devenu sans objet. **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3742) :** un texte essentiellement répressif ; absence d'un véritable statut des étrangers. Attitude défavorable du groupe communiste. (p. 3744) ; abstention du groupe communiste.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Justice [30 novembre 1979] (p. 4648) : retards accumulés par l'institution judiciaire depuis quinze ans. Inégalité des Français devant la justice. Priorité accordée à l'administration pénitentiaire. Postes attribués à l'éducation surveillée. (p. 4649) ; surpeuplement des prisons. Pourcentage des détenus en situation de détention préventive. Multiplication des dossiers de flagrant délit. Limitation du nombre des personnels socio-éducatifs de l'administration pénitentiaire. Programme d'action prioritaire du VII^e Plan destiné à l'amélioration de la prévention. Conseil des prud'hommes : insuffisance des créations d'emplois par rapport à la généralisation territoriale de ses conseils. Fonctionnarisation des personnels des conseils de prud'hommes. Nombre des auditeurs de justice. (p. 4650) ; méfiance à l'égard de l'école nationale de la magistrature. Elargissement du recrutement latéral ; position des organisations syndicales représentatives. Projet de loi de réforme du statut de la magistrature. Indemnités versées aux avocats chargés de défendre les bénéficiaires de l'aide judiciaire. Participation de l'Etat au financement de la formation professionnelle des avocats. Informatisation du centre national du casier judiciaire de Nantes. Travaux du comité d'étude sur la violence. (p. 4658) ; nombre des emplois créés ; magistrats indispensables pour un bon fonctionnement de la justice. Fonctionnement des conseils de prud'hommes ; rémunération des conseillers. Problème des auditeurs de justice. Calcul du quota du recrutement latéral. Travaux de la commission Informatique et libertés à propos de l'informatisation du casier judiciaire. Réactions des magistrats à l'égard du projet de loi organique du statut de la magistrature. Indépendance de celle-ci. (p. 4659) ; différence entre la magistrature debout et la magistrature assise. Détention provisoire. Aide judiciaire. Procédure des flagrants-délits ; liberté provisoire. — **Examen des crédits. — Etat B (p. 4661) :** son amendement n° 237, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales) ; rejeté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [11 décembre 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 5330) :** institutionnalisation de l'internement administratif. Expulsion et troubles de l'ordre public. Problème du renouvellement des titres de travail et de séjour ; violation de la convention internationale de l'Organisation internationale de Travail et des accords bi-latéraux en vigueur. Demande d'un débat sur l'immigration.

— **Proposition de loi relative à la détermination du ressort de certains conseils de prud'hommes (n° 20, 1979-1980) [12 décembre 1980]. — Discussion générale (p. 5366) :** modification, de caractère restrictif, de la loi du 18 janvier 1979. Principe de création d'au moins un conseil de prud'hommes par tribunal de grande instance. Conséquences des dispositions en discussion : accroissement de la difficulté d'action en Conseil de prud'hommes pour les salariés. Entraves apportées au déroulement de la campagne électorale pour les élections prud'homales. Retards apportés à l'élaboration des mesures réglementaire et administratives. (p. 5367) ; conception gouvernementale de la démocratie et de la concertation. (p. 5368) ; collusion de Gouvernement avec le

patronat. Délai nécessaire pour l'installation des conseils de prud'hommes. **Après l'article unique.** — *Article 10 de la loi 1979* (p. 5370) : sur l'amendement n° 7 de M. Alain Peyrefitte prévoyant la possibilité de report de l'installation, en cas de difficultés matérielles, jusqu'au 15 juillet 1980, son sous-amendement n° 10 déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en compte des difficultés matérielles d'installation exclusivement pour les conseils de prud'hommes nouvellement créés ; rejeté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5312) : vote défavorable du groupe communiste sur le texte en discussion.

— **Projet de loi modifiant le taux des amendes pénales en matière de contraventions de police** (n° 18, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5374) : augmentation dans des proportions considérables des taux, minimal et maximal, des amendes de police. Dépôt, tous les trois ans, d'un rapport au Parlement sur l'évolution des amendes contraventionnelles, en fonction de l'évolution du coût de la vie. Mauvais recouvrement des amendes pénales, conséquence de la politique d'austérité de Gouvernement. Absence de conséquences de l'augmentation du taux des amendes pénales sur la sécurité routière. Caractère inconstitutionnel des dispositions concernant les peines privatives de liberté. (p. 5377) : « délits patronaux ». Peines qui frappent les distributeurs de tracts. (p. 5378) : jurisprudence du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation. **Avant l'article 1 ; son amendement n° 9 (article additionnel)** déposé avec plusieurs de ses collègues : compétence législative pour la fixation des peines privatives de liberté en matière de contraventions ; rejeté. Son amendement n° 10 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues ; abrogation des articles de la partie réglementaire du Code pénal fixant des peines privatives de liberté ; rejeté. **Article 2 quater.** — *Article 546 du Code de procédure pénale* (p. 5382) : votera contre l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff prévoyant le relèvement du niveau minimum d'amende nécessaire pour faire appel. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5383) : vote défavorable du groupe communiste sur le texte en discussion.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [13 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5402) : mauvaise qualité de la justice française. Rapports du pouvoir et de la justice ; déroulement de la carrière des juges et « affaires signalées ». (p. 5403) : vacances de postes et création d'un corps de magistrats remplaçants ; répartition de la pénurie. Situation personnelle du magistrat de remplacement ; droit au bout d'un an à une mutation au tribunal le plus important de la cour d'appel. Magistrats de remplacement et contrôle des juridictions et des mutations. Appartenance des magistrats de remplacement au second grade. Atteinte au principe d'immovibilité. Nécessité d'occuper les postes vacants et de réformer la procédure de la délégation. Avancement et convictions du magistrat. (p. 5404) : avancement à l'ancienneté pour l'ordre administratif. Nécessité de l'élection des magistrats composant la commission d'avancement ; présence de membres nommés ou de droit ; cas des directeurs des affaires civiles et des affaires criminelles. Recrutement latéral et composition de la commission d'intégration ; participation de personnalités extérieures et respect de l'indépendance de la justice. Rétablissement de l'avis conforme de la commission d'intégration. Maintien du rôle de l'Ecole nationale de la Magistrature (ENM) ; insuffisance des promotions. Définition du maximum théorique du nombre des intégrations directes. (p. 5405) : avantages des concours d'accès à l'ENM et nécessité d'augmenter le nombre des postes offerts. Absence de magistrats d'âge intermédiaire et responsabilité du Gouvernement ; doute sur la réalité de ce déséquilibre de la composition en âge du corps des magistrats. Effectifs et importance du nombre d'affaires en instance. Espace juridique européen. Statut du magistrat et importance des modalités du recrutement. Projet de loi et mainmise de l'exécutif sur l'autorité judiciaire.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5458) : prises de position des adversaires du projet de loi. Relations entre contraception et interruption volontaire de grossesse et l'asservissement des femmes aux hommes. Dogmatisme et intolérance. Situation des plus défavorisées. (p. 5459) : propos tenus à l'Assemblée nationale. Absence de valeur de l'argument démographique ; position de M. Michel Debré. Absence d'effets de l'interruption volontaire de grossesse sur le taux de la natalité. Respect de la vie en matière d'avortement et en matière d'exploitation économique et de guerre. (p. 5460) : prise de position de la Fédération protestante de France et des catholiques.

Maternités subies dans la honte ou la colère, responsables de détresses enfantines. Aliénation de la femme au cours des siècles. Expiation pour la femme qui ne sait pas se refuser à l'oeuvre de chair. (p. 5461) : liberté accordée par les républicains espagnols, abolie par Franco, par Vichy. Déclaration de M. Jacques Chirac ; idéologie de droite. Nécessité d'une éducation sexuelle bien conduite. Contraception masculine. Sabotage de l'application de la loi de 1975 : position du Syndicat de la magistrature. Action du Planning familial. Difficultés des salariés modestes ; misère des équipements collectifs. Politique familiale du Gouvernement. (p. 5462) : utilisation des femmes comme pions du pouvoir politique.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Article 1 A.** — *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5502) : son amendement n° 63 déposé avec plusieurs de ses collègues : responsabilité exclusive de l'Etat pour l'information sur la démographie, l'éducation... ; devenu sans objet. (p. 5506) : multiplication des tentatives et des manœuvres pour empêcher le débat au fond. **Après l'article 1 A** (p. 5513) : droit pour les Unions départementales des associations familiales et l'Union nationale des associations familiales d'ester en justice. Danger de donner ce droit à toute association ayant pour objet la défense de l'avenir démographique du pays. (p. 5514) : saisine abusive du tribunal et rareté des condamnations à dommages et intérêts ; nécessité d'apporter la preuve de la mauvaise foi du requérant. Se déclare défavorable à l'amendement n° 138 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le droit d'ester en justice pour les associations ou groupements d'associations familiales pour infraction à la loi de décembre 1967. Existence de moyens répressifs dans le Code pénal, et le Code de la Santé publique. **Article 1.** — *Article 317 du Code pénal* (p. 5530) : son amendement n° 70 déposé avec plusieurs de ses collègues : dépenalisation de l'avortement et suppression de cet article ; rejeté. (p. 5534) : son amendement n° 71 déposé avec plusieurs de ses collègues et identique aux amendements n° 112 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues et n° 6 de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger ; allongement à douze semaines du délai légal ; rejeté. **Avant l'article 1 bis.** — *Article L. 162-1 du code de la Santé publique* (p. 5542) : intervention d'un juge et retour à la notion de répression par la société définie par la loi de 1920. (p. 5543) : procédure judiciaire et instauration d'une inégalité entre les femmes ; problème de la jurisprudence. Se déclare défavorable à l'amendement n° 170 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguin fixant le principe et les conditions d'application de l'appréciation par un juge de la situation de détresse.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 bis.** — *Article L. 162-3 du code de la santé publique* (p. 5555) : son amendement n° 76 déposé avec plusieurs de ses collègues : obligation d'information du médecin sollicité et remise de la liste et des adresses de services sociaux et organismes agréés ; rejeté. (p. 5559) : sur l'amendement n° 150 de M. Jean Mézard concernant l'obligation d'information par le médecin ; la remise d'un dossier-guide sur l'IVG diffusé par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales, son sous-amendement ayant le même objet que son amendement n° 76. **Article 1 sexies.** — *Article L. 162-4 de ce code* (p. 5565) : insuffisance de la politique familiale et de la maternité du Gouvernement. Se déclare défavorable à l'amendement n° 154 de M. Jean Mézard concernant le déroulement de l'entretien social préalable à l'interruption volontaire de grossesse. **Article 1 octies.** — *Article L. 162-4-1 de ce code* (p. 5567) : son amendement n° 82 déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 9 de M. Henri Caillavet ; suppression de cet article prévoyant la création de commissions d'aide à la maternité ; rejeté. **Article 1 nonies.** — *Article L. 162-5 de ce code* (p. 5570) : multiplication des délais et danger de dépasser le délai légal de dix semaines autorisé pour une interruption volontaire de grossesse. **Après l'article undecies.** — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5572) : se déclare défavorable à l'amendement n° 22 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. **Après l'article 1 quatordecies.** — *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5588) : son amendement n° 94 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa, co-signataire ; suppression des dispositions de cet article prévoyant l'inscription d'un des médecins pratiquant une IVG pour motif thérapeutique sur une liste d'experts auprès des tribunaux ; rejeté. *Article L. 647 de ce code* (p. 5591) : son amendement n° 95 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par

M. Pierre Gamboa, co-signataire : suppression des dispositions de cet article sanctionnant toute propagande en faveur de l'IVG : rejeté.

— **Projet de loi relatif à l'automatisation du casier judiciaire** (n° 92, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5789) : l'automatisation du casier judiciaire, source de progrès. Inquiétudes suscitées par les risques d'abus dans son utilisation. (p. 5790) : danger d'interconnexions entre les divers fichiers informatisés. Nécessité du contrôle des magistrats. Le groupe communiste ne votera pas le projet de loi.

Suite de la discussion [20 décembre 1979]. **Article 1.** — **Article 768 du code de procédure pénale** (p. 5807) : son amendement n° 8 : autorité du premier président de la Cour de cassation sur le casier judiciaire national automatisé ; adopté. (p. 5808) : la distinction établie par le ministre entre le contrôle sur le contenu des fiches et la gestion administrative du fichier. Les conditions de délivrance des informations. Le numéro d'identification. **Après l'article 3.** — **Article 774 du code de procédure pénale** : son amendement n° 9 (**article additionnel**) : délivrance du bulletin n° 1 aux seules autorités judiciaires agissant dans le cadre juridictionnel ; retiré au profit de l'amendement n° 2 de M. Edgar Tailhades (délivrance du bulletin n° 1 aux seules autorités judiciaires agissant dans l'exercice de leurs fonctions). (p. 5809) : le cas du juge de l'application des peines. **Article 5 A : article 777-3 du code de procédure pénale** : (p. 5810) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Jean-Paul Mourrot demandant une légalisation du sommier de police technique. (p. 5811) : l'accès des autorités judiciaires au sommier de police technique. **Après l'article 5 bis** (p. 5812) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 (**article additionnel**) de M. Edgar Tailhades demandant le rattachement des magistrats affectés au service du casier judiciaire national automatisé aux magistrats du siège appartenant au tribunal de grande instance dans le ressort duquel est installé le centre de traitement du casier. **Après l'article 6** : son amendement n° 10. (**article additionnel**) déposé avec plusieurs de ses collègues : nécessité de l'avis conforme de la commission nationale de l'informatique et des libertés sur les modalités d'application de la présente loi ; rejeté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5813) : un texte dangereux malgré les améliorations apportées. Le groupe communiste votera contre le projet de loi.

LEFORT (Fernand), sénateur de la Seine-Denis (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 donnant vocation à la **qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord**, entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962 (n° 227, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **célébrer le 8 mai comme fête nationale** (n° 231, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots « victimes de la **déportation du travail** », et à modifier en conséquence, le **code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre** (n° 485, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2422 : les fêtes légales (commémoration du 8 mai 1945) à M. le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 392). — Réponse, de M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, le 20 avril 1979 (p. 881).

Question n° 2454 : les crimes de guerre (application de la loi sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre) à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 3 avril 1979] (p. 488). — Réponse, de M. Jean-Paul Mourrot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, le 20 avril 1979 (p. 878).

Question n° 2492 : les faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens (situation des coopérateurs de la société location-attribution HLM Pro-Construire) à M. le ministre de l'Environnement et du cadre de vie [JO, Débats 10 mai 1979] (p. 1162). — Réponse, commune à la question n° 2490 de M. Roger Quilliot remplacé par M. Maurice Janetti, de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1658, 1659).

Questions orales avec débat :

Question n° 214 [24 avril 1979] (p. 898) à M. le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants : les **pensions militaires d'invalidité**. — Discutée, avec les questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel et n° 210 de M. René Touzet, le 16 mai 1979 (p. 1272) : historique des projets de réforme du code des pensions militaires d'invalidité. Rapport constant ; l'attente des conclusions de la commission tripartite. Insuffisance des mesures budgétaires de la loi de finances pour 1979. Atteinte aux droits des anciens combattants. Application immédiate des mesures de réorganisation interne ; la refonte de la commission spéciale de réforme des déportés et la réduction du nombre des déportés et internés. Revalorisation de l'acte d'expertise et recours plus fréquent aux médecins militaires. Modification des suffixes. Suppression du groupement des infirmités. Rétribution forfaitaire de l'aide de la tierce personne. Délai de forclusion dans le dépôt des demandes de pension. (p. 1273) : aggravation d'invalidité. Plafonnement des pensions et fiscalisation. Incompatibilité entre emploi public et bénéfice d'une pension : la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord. Nombre restreint d'abus. Remise en cause d'une législation exemplaire. (p. 1281) : souligne les engagements pris par le gouvernement. (p. 1282) : demande la solution rapide du problème du rapport constant.

Question n° 262 [2 octobre 1979] (p. 2884) à M. le ministre de l'environnement : le **logement (hausses des loyers et des charges locatives)**.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux fonds commun de placement (n° 84, 1978-1979) [19 avril 1979].** — **Discussion générale** (p. 829) : attachement des Français à leur industrie. Financement de l'industrie et importance des profits dégagés par les industriels. Epargne populaire et groupes multinationaux. Augmentation des fonds propres des grosses entreprises. Logique des textes sur le financement de l'entreprise, le statut des Sicav et l'orientation de l'épargne. (p. 830) : fonds commun de placement : le drainage de la petite et moyenne épargne. Absence de contrôle sur la gestion et l'utilisation de l'épargne-Rôle du gérant-Droit formel d'information préalable sur les scissions ou les fusions de fonds communs, le montant des rémunérations des gérants et dépositaires. Valorisation des acquis du fonds et rachat des parts. Baisse du pouvoir d'achat. Indexation des dépôts des caisses d'épargne et relèvement du plafond du livret A. Priorité accordée à l'accroissement du capital des sociétés cotées.

— **Projet de loi relatif à la vaccination anti-variologique (n° 244, 1978-1979) [10 mai 1979].** — **Discussion générale** (p. 1196) : vote défavorable du groupe communiste sur le texte en discussion. Incertitude qui subsiste quant à l'éradication totale de la variole. Hésitations de l'organisation mondiale de la santé. (p. 1197) : opposition de l'académie nationale de médecine à la suppression de la vaccination obligatoire. Taux de couverture immunitaire global de la population.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux opérations d'accèsion à la propriété réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (n° 205, 1978-1979) [10 mai 1979].** — **Discussion**

générale (p. 1200) : politique gouvernementale en ce qui concerne le logement. Réaménagement des conditions de cession d'actions entre sociétés d'HLM.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978 et 231, 1978-1979) [16 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1287) : nécessité de déclarer fête nationale le 8 mai 1945. Signes de la résurgence du fascisme. (p. 1288) : politique européenne et suppression de la commémoration du 8 mai. Soutien du groupe communiste aux propositions de la commission des affaires sociales tendant à déclarer le 8 mai jour férié.

Suite de la discussion [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2412) : satisfaction du groupe communiste devant la décision du Conseil constitutionnel sur le caractère légal de la déclaration du 8 mai comme jour férié. Votera la proposition de loi et demande un scrutin public. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2415) : caractère légal de la mesure déclarant le 8 mai jour férié. Non-application de l'article 40 de la Constitution. Célébration du 8 mai et résurgence du fascisme.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.** — *Deuxième lecture* (n° 275, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 13** (p. 2542) : son amendement n° 13, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire : défaillance de l'emprunteur et prononcé de la déchéance du terme par voie judiciaire ; rejeté. **Article 13 ter** : son amendement n° 14, déposé avec plusieurs de ses collègues, et soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire : suspension du contrat de prêt en cas de perte d'emploi pour l'emprunteur ou son conjoint ; retiré.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [13 novembre 1979]. **Avant l'article 51** (p. 3869) : soutient l'amendement n° II-189 (*article additionnel*) de M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant la participation des communes aux organismes traitant des problèmes d'emplois ou de planification économique et la consultation du conseil municipal sur les problèmes de l'emploi de la commune.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Après l'article 7 bis** (p. 4128) : soutient l'amendement n° 123 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant l'établissement par la loi des critères de classement des habitations. **Article 8** (p. 4129) : soutient l'amendement n° 124 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant un abattement facultatif pour le calcul de la taxe d'habitation. (p. 4130) : soutient l'amendement n° 125 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant un dégrèvement pour une partie de la taxe d'habitation au bénéfice des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu ; un dégrèvement moindre pour les contribuables faiblement imposés. **Article 8 A.** — *Article 207-2 du code général des impôts* (p. 4134) : soutient l'amendement n° 126 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant l'imposition au régime de l'impôt sur les sociétés des sociétés de financement, de recherche et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures. **Article 9** (p. 4136) : soutient l'amendement n° 127 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire demandant la suppression de cet article qui prévoit la disparition des différences existant entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par les communautés urbaines et districts à fiscalité propre et les taux appliqués au profit de ces groupements par chaque commune membre. Soutient l'amendement n° 128 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant la réduction dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre des différences existant entre le taux moyen de taxe d'habitation perçue par le groupement et les taux appliqués au profit de celui-ci dans chaque commune membre. Soutient l'amendement n° 129 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant le calcul d'un taux unique pour la taxe d'habitation, à partir de 1980, en fonction des valeurs locatives

brutes de l'ensemble des communes **Article 10** (p. 4138) : soutient l'amendement n° 130 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire demandant la suppression de cet article prévoyant l'actualisation des valeurs locatives foncières et l'amendement n° 131 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant l'actualisation des valeurs locatives des établissements industriels qui ne relèvent pas du régime du forfait. **Article 10 bis.** — *Article 1382 du CGI* (p. 4140) : soutient l'amendement n° 132 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire relatif à la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles nationaux.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 6** (p. 4300) : soutient l'amendement n° 135 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : exonération de la taxe sur les salaires pour les associations de la loi de 1901 et compensation par la modification du bénéfice imposable des sociétés ; rejeté. **Article 7** (p. 4311) : son amendement n° 143, déposé avec plusieurs de ses collègues, identique aux amendements n°s 28 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues et 66 de M. Henri Caillavet : suppression de cet article prévoyant la réduction de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir ; rejeté. Son amendement n° 144, déposé avec plusieurs de ses collègues : réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir acquis par les entreprises de promotion immobilière en vue de la construction de complexes d'habitation de grand standing ; rejeté. **Après l'article 7** (p. 4315) : son amendement n° 146, (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération de la TVA en 1980 pour les produits utilisés pour le chauffage des locaux à usage d'habitation principale ; réintégration dans leur bénéfice imposable, des provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et long terme et des provisions pratiquées à l'occasion des opérations de crédit pour le financement des ventes ou travaux à l'étranger ; rejeté. **Après l'article 15.** — *Article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation* (p. 4348) : son amendement n° 32 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : taux de participation des employeurs à l'effort de construction sociale ; rejeté. **Article 24** (p. 4358) : son amendement n° 164, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 35 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la revalorisation des rentes viagères ; rejeté.

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4716) : mécontentement des usagers et des personnels. Tentative de démantèlement du service public. Lien entre qualité du service public et niveau des effectifs. Création d'emplois et prévisions du VII^e Plan. Conditions de travail et gains de productivité dans les PTT ; la situation dans les chèques postaux. Faiblesse des mesures envisagées pour le personnel. Retards dans la restructuration de la distribution. Situation des primes de risque, de rendement et de résultat d'exploitation. Progression du nombre de conflits locaux. Situation réelle des travailleurs des postes. (p. 4717) : dégradation du service de la distribution du courrier ; les atteintes au monopole et la création de services parallèles. Volonté de généraliser la distribution à « J + 2 ». Importance économique de l'industrie des télécommunications ; les trusts de la téléphonie et de l'électronique. Démantèlement de l'association ouvrière des industries de précision. Multiplication des sociétés mixtes ou filiales privées autour des PTT. Centre national d'études des télécommunications. Développement de la sous-traitance. Rapport sur les perspectives de l'activité et de l'emploi dans les télécommunications. (p. 4718) : suppression des distributions de courrier en province l'après-midi. Situation du téléphone. Condamnation du projet de budget par le conseil supérieur des PTT.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5050) : vie des familles françaises dans de véritables taudis... Droit au logement. Situation particulièrement grave dans les zones rurales et dans la région parisienne. Situation en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine. (p. 5051) : nombre des demandes d'emplois dans le bâtiment. Logements surpeuplés et inconfortables. Taux d'effort pour le loyer imposé aux plus défavorisés. Réforme du logement ; aide personnalisée au logement. Coup porté, ces dernières années, aux organismes sociaux et de construction, tels les offices publics d'HLM. Utilisation des crédits accordés pour 1979. Demandes exprimées par les directions départementales de

l'équipement. Importants besoins en logements sociaux ; réforme de l'aide personnalisée au logement. Système du « conventionnement » ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement. Accession à la propriété. Effort considérable des ménages. (p. 5052) : construction et amélioration de logements sociaux. Diminution importante du nombre des prêts pour l'accession à la propriété. Augmentation des charges nettes annuelles assumées par les locataires. Eventuelle exonération du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée pour les différentes formes d'énergies utilisées pour le chauffage des immeubles. Dispositions de l'arrêté du 22 février 1978 prévoyant les modalités de financement pour les travaux sans conventionnement. Abaissement et non progressivité des taux d'intérêt et des prêts consentis pour les constructions neuves. Elargissement du droit au maintien dans les lieux. Nécessaire augmentation importante des autorisations de programme pour le logement social ; utilisation intégrale des crédits d'Etat pour le logement. — **Examen des crédits.** — Article 54 (p. 5064) : son amendement n° 295 déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction du nombre des logements susceptibles de faire l'objet d'une convention entre l'Etat et leurs propriétaires pour ouvrir à leurs occupants droit à l'aide personnalisée au logement ; rejeté.

Anclens combattants [8 décembre 1979] (p. 5097) : insuffisance de ce budget. Caractère sacré du droit à réparation et notion d'assistance. Propositions de loi afférentes à différentes catégories d'anciens combattants et inscription à l'ordre du jour ; cas de la déclaration du 8 mai comme jour férié. Non reconnaissance du 8 mai comme jour férié et encouragement au nazisme et au racisme. Suppression des forclusions en faveur des résistants ; caractère restrictif du document administratif pour l'offre de preuves de services ; propositions de l'union française des anciens combattants (UFAC). Absence de confusion entre la carte du combattant volontaire de la résistance et la carte du combattant. Conditions d'expertise médicale pour les anciens déportés ; rôle des médecins. (p. 5098) : circulaire d'application du décret autorisant le rachat des cotisations pour les pensionnés tuberculeux. Droit à réparation pour les internés. Assimilation aux internés des patriotes résistants à l'occupation (PRO). Attribution de la retraite et de la carte du combattant aux anciens prisonniers de guerre. Victimes de la déportation du travail. Critères d'attribution et de la carte d'ancien combattant d'Afrique du nord ; bénéficiaire de la campagne double. Rapport constant et proposition d'un règlement par un plan triennal ; non application du rapport constant par le Gouvernement. Définition du rapport constant par référence au traitement d'un huissier de ministère de première classe ; travaux de la commission tripartite. Invalides de guerre et mutilés du travail.

Economie et budget (suite). — I. — **Charges communes** [9 décembre 1979] (p. 5166) : mécontentement des retraités de la fonction publique et assimilés. Dégradation du pouvoir d'achat des pensions de retraite et demande d'un système de revalorisation général. Rupture de la parité entre le montant minimum de pension et le traitement afférent au minimum de rémunération des fonctionnaires en activité (p. 5167) : inflation et nécessité de la généralisation de la mensualisation des pensions. Intégration d'un seul point d'indemnité de résidence dans le traitement de base. Augmentation du taux de la pension de reversion. Insuffisance des crédits du comité interministériel des services sociaux ; aide ménagère à domicile pour les retraités. Droits des retraités anciens militaires et marins de carrière et de leurs veuves.

Deuxième délibération [10 décembre 1979] **Article 27.** — *Etat B* (p. 5263) : unanimité du Sénat pour la déclaration du 8 mai comme jour férié. Se déclare défavorable aux amendements de M. Maurice Papon n° 367 demandant le rétablissement des crédits du Titre III relatif aux anciens combattants, n° 368 prévoyant la majoration des crédits du Titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants), n° 369 instituant une majoration des crédits du Titre IV (montant des pensions d'ascendants) et n° 370 relatif à la majoration des crédits du Titre IV (montant des pensions d'ascendants).

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5710) : importance du développement des transports fluviaux ; politique du transport et complémentarité entre les moyens de transport. Oubli des projets de liaison Seine-Nord et Seine-Est. Liaison Rhin-Rhône et réalisation d'un intérêt européen. Permanence de l'enclavement de la Lorraine. Liaison Rhin-Rhône et accélération de l'intégration européenne. Sort de l'Ouest du pays et des ports normands. Importance d'un réseau intérieur à grand gabarit. Sauvegarde du potentiel agricole et rôle de la Compagnie

nationale du Rhône et des SAFER. Nécessité d'une politique d'ensemble des transports. Vote défavorable du groupe communiste. (p. 5714) : demande d'un plan d'ensemble de réalisation des voies navigables ; absence de remise en cause de l'intérêt de la liaison Rhin-Rhône. **Article 1** (p. 5714) : son amendement n° 3, déposé avec plusieurs de ses collègues : liaison Rhin-Rhône et rôle de la Compagnie nationale du Rhône ; consultation des élus concernés pour les tracés envisageables ; rejeté. **Article 2** (p. 5715) : son amendement n° 4, déposé avec plusieurs de ses collègues : financement du projet et appel aux ressources de l'Etat et des entreprises utilisatrices de cette liaison ; rejeté. **Article 6** (p. 5716) : son amendement n° 6, déposé avec plusieurs de ses collègues : participation des élus nationaux au conseil d'administration de la compagnie nationale du Rhône et information du Parlement ; rejeté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5848) : le plan d'ensemble d'amélioration des transports réclamé par les élus communistes. Le groupe communiste votera contre le projet.

LEGENDRE (Jacques), secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2506 de M. Louis Jung : l'enregistrement des contrats d'apprentissage [5 octobre 1979] (p. 3027) : importance des avis émis sur l'aptitude de l'apprenti à suivre la formation envisagée.

Question n° 2575 de M. Charles Lederman : l'organisation des prochaines élections prud'homales [5 octobre 1979] (p. 3028) : décrets d'application de la loi du 18 janvier 1979 sur les conseils de prud'hommes. Association des organisations professionnelles et syndicales les plus représentatives au plan national. Prise en charge par l'Etat de certains frais assumés par les listes de candidatures.

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi [11 avril 1979].

Réponse à M. Abel Sempé (p. 684) : situation économique et emploi dans le département du Gers. Etablissements Grundig-Radio. Situation de la société d'exploitation des établissements Castel et Fromaget. Société matériel de forage Creusot-Loire. Avenir des caves viticoles du Gers. Aide au développement régional. Objectifs du « plan sud-ouest ».

Réponse à M. Paul Jargot (p. 689) : nombre des demandeurs d'emploi dans la région Rhône-Alpes. Situation préoccupante dans certains bassins d'emploi de la Loire. Action expérimentale par l'Agence pour l'emploi des cadres de la région Rhône-Alpes. Etudes du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles. Maintien des effectifs des entreprises et reclassement des travailleurs. Rend hommage à l'action des milieux professionnels régionaux en faveur des créateurs d'entreprises.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 7** (p. 2526) : limitation des versements des taxes d'apprentissage et de formation professionnelle au Trésor. Difficulté d'évaluation des montants

reversés au Trésor. Financement d'autres formations par la taxe d'apprentissage. (p. 2527) : importance des maisons familiales notamment rurales. Accord des assemblées permanentes des chambres de métiers, de commerce et d'industrie et d'agriculture sur les dispositions du texte. Dépôt d'un projet de loi sur le développement de l'enseignement en alternance. (p. 2528) : accord des chambres de métiers et d'agriculture sur le financement du fonds de compensation. Développement de l'apprentissage artisanal sans mettre en cause les maisons familiales rurales. (p. 2529) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 14 de M. Pierre Louvot prévoyant le versement du montant de la taxe d'apprentissage non touché par une exonération, à un fonds national de compensation. S'oppose à l'amendement n° 1 de M. André Bohl et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Daniel Millaud portant sur l'institution dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la fraction de la taxe d'apprentissage servant au financement du fonds de compensation. (p. 2530) : demande le retrait de l'amendement n° 16 de M. Pierre Louvot relatif à l'application à compter du 1^{er} octobre 1979 des dispositions concernant le fonds national de compensation forfaitaire des salaires versés par les maîtres d'apprentissage.

Commission mixte paritaire [30 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2570) : utilisation de la taxe d'apprentissage. (p. 2571) : principe de non création de catégories de dépenses exonératoires de la taxe d'apprentissage. Financement du fonds de compensation des salaires des apprentis et non prélèvement sur le quota apprentissage de la taxe. **Article 5** (p. 2572) : son amendement n° 1 : suppression des dispositions de cet article relatives au paiement trimestriel des cotisations sociales ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. - I. - **Services généraux** [5 décembre 1979] (p. 4889) : bilan de la formation professionnelle dispensée par l'Etat. (p. 4890) : mixité des stages de formation. Prépondérance des ouvriers et des employés. Formation des entreprises et participation obligatoire à la formation publique. Importance des stages de formation professionnelle ; le cas des jeunes. Centres de formation d'apprentis. Formation professionnelle et métiers d'avenir. Promotion individuelle et congés individuels de formation non rémunérés. (p. 4891) : participation de l'Etat au financement des congés individuels. Couverture sociale des stagiaires de formation professionnelle. Indemnisation des représentants des salariés dans les commissions administratives et paritaires de la formation professionnelle. Promotion sociale agricole. Mise en place d'un système de formation alternée. Culture et formation professionnelle.

LEGOUEZ (Modeste), sénateur de l'Eure (UREI).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Défense.** - **Dépenses ordinaires** (n° 50, annexe 42, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979]. - Rapporteur spécial (p. 4599) : montant des crédits attribués au titre III de ce budget. Importance des crédits attribués à la section des forces terrestres. Poids des rémunérations et charges sociales dans les crédits du titre III. Tendance à la diminution des personnels militaires. Plan de restructuration de l'armée de terre et création d'emplois dans la gendarmerie. Variations d'effectifs militaires et mesures diverses. Importance du contingent. Stagnation des effectifs des personnels civils ; les effectifs des personnels ouvriers. Equilibre entre

suppression et création d'emplois. (p. 4600) : majoration insuffisante de la solde spéciale journalière des appelés. Accroissement du contingent des sous-officiers ; le cas des majors. Mesures en faveur du personnel civil. Reclassement des personnels militaires dans le civil. Subvention versée à la SNCF. Crédits d'alimentation des personnels militaires. Dotation budgétaire pour l'approvisionnement en carburants et influence des hausses des prix ; le rythme d'activité des forces terrestres aériennes, navales et de gendarmerie. Entretien des matériels de l'armée de l'air, des forces terrestres et de la marine. Dotations réservées aux budgets de fonctionnement. (p. 4601) : entretien du parc immobilier de l'armée de terre. Interventions extérieures et dépenses supplémentaires. Caractéristiques essentielles du titre III du budget de la défense. Avis favorable à l'adoption de ce titre. - **Examen des crédits.** - **Article 29** (p. 4624) : s'oppose à l'amendement n° 224 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Garcia cosignataire, prévoyant la suppression des mesures nouvelles affectées à la justice militaire. S'oppose à l'amendement n° 225 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction indicative des crédits affectés au stationnement des troupes françaises au Sahara occidental, au Tchad, au Zaïre et en Centrafrique. **Avant l'article 76 bis** (p. 4626) : déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° 219 (*article additionnel*) de M. Jacques Genton prévoyant l'attribution de la pension de réversion prévue au code des pensions civiles et militaires aux veuves dont la situation est antérieure au 1^{er} décembre 1964. (p. 4627) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 220 de M. Jacques Genton (*article additionnel*) concernant la révision des pensions de retraite des sous-officiers en fonction du grade acquis et des fonctions réellement exercées. **Après l'article 77.** - **Article 51 et 52 de la loi du 23 février 1963** : s'oppose à l'amendement n° 239 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de cumul emploi et retraite pour les retraités militaires et gendarmes en raison de leur faible revenu.

LEGRAND (Bernard), sénateur de la Loire-Atlantique (GD).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Aviation civile** (n° 52 tome XVIII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Proposition de résolution, déposée avec M. Marcel Fortier, tendant à créer une **commission de contrôle pour examiner les conditions de fonctionnement des services chargés du contrôle de la navigation aérienne** (n° 72, 1979-1980) [29 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la **proposition de résolution** (n° 72, 1979-1980) tendant à créer une **commission de contrôle pour examiner les conditions de fonctionnement des services chargés du contrôle de la navigation aérienne** (n° 109, 1979-1980) [11 décembre 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. **Article 1.** - **Article L. 351-5 du code du travail** (p. 39) : son amendement n° 60 : attribution d'une indemnité compensatrice égale à la différence entre l'allocation spéciale et le salaire perçu en cas de reprise d'un emploi procurant un salaire inférieur au montant de cette allocation ; rejeté. (p. 40) : rappelle les positions favorables du ministre du travail en ce qui concerne cette prime d'incitation au reclassement, notamment le 24 janvier 1978 en réponse à M. Louis Brives.

- **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales** (n° 282, 1978-1979) [16 mai 1979]. **Article 1** (p. 1301) : son amendement n° 1 : interdiction des péages sur les ouvrages d'intérêt national ; prise en charge par l'Etat de l'investissement et des frais de fonctionnement ; irrecevable. **Après l'article 1** (p. 1303) : se déclare favorable à l'amendement n° 4

(*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit portant sur le régime juridique applicable aux péages institués sur les ouvrages compris dans les voies nationales; l'autorisation de l'Etat pour la perception de redevances par le concessionnaire; la consultation des conseils généraux concernés. **Après l'article 2** (p. 1305); sur l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit relatif à la différenciation des tarifs de péage pour les bacs, son sous-amendement n° 2: possibilité pour les conseils généraux de modifier les tarifs appliqués pour des ouvrages déjà réalisés ou d'instituer des tarifs différents pour récupérer une partie du montant de la taxe professionnelle perçue du fait de l'ouvrage; adopté. (p. 1307); souligne la situation des usagers du pont de Saint-Nazaire. **Intitulé:** (p. 1308); se déclare défavorable à l'amendement rédactionnel n° 9 de M. Charles Beaupetit: « projet de loi relatif à certains ouvrages d'art reliant les voies nationales ou départementales ».

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. – **Discussion générale** (p. 1432): loi-cadre sur les collectivités locales et textes financiers nécessaires. (p. 1433): logement de la gendarmerie nationale grâce aux collectivités locales. Transfert aux départements des routes nationales. Notion de « services de voisinage ». Estime que l'Etat n'a pas fait pour la santé scolaire ce qu'il devait faire. Impossibilité pour les collectivités locales d'adhérer, pour leur personnel auxiliaire, aux associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic). Situation dans les petites communes et notamment dans les communes rurales. Situation ambiguë d'un certain nombre de syndicats mixtes intercommunaux. Nécessaire protection sociale des élus salariés. (p. 1434): s'interroge sur l'avenir de la région. Ses rapports avec l'Europe.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. **Avant le titre I** (p. 1491): son amendement n° I-123 (*article additionnel*): nature de collectivité locale des régions et des syndicats mixtes à caractère administratif; irrecevable aux termes de l'article 48 du règlement. (p. 1492): caractère naturel de la région.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** – **Article L. 123-2 du code des communes** (p. 1976): son amendement n° III-52, déposé avec plusieurs de ses collègues: interdiction de léser tout salarié du secteur privé ou nationalisé, dans sa rémunération, le déroulement de sa carrière ou sa protection sociale, s'il détient un mandat au conseil municipal, au conseil général ou un établissement public régional; rejeté. (p. 1978): estime que les tribunaux veillent à l'application des lois et non point à la protection sociale des salariés. **Article L. 123-4** (p. 1985): son amendement n° III-53, déposé avec plusieurs de ses collègues: autorisations d'absence sans justification pour les maires et les adjoints afin d'exercer leur mandat, sur justification, pour participer aux réunions d'organismes dans lesquels la commune est représentée; rejeté. **Après l'article L. 123-5** (p. 1992): se déclare défavorable à l'amendement n° III-105 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant la possibilité pour les candidats aux élections cantonales ou municipales exerçant une activité salariée de suspendre cette activité pendant le mois précédant le scrutin, sans qu'il y ait cause de rupture du contrat de travail. **Article L. 123-6** (p. 1994): son amendement n° III-54, déposé avec plusieurs de ses collègues: remboursement par l'Etat des salaires et cotisations sociales versées par l'employeur au salarié titulaire de mandat municipal qui a bénéficié d'autorisations d'absence; financement par un prélèvement sur les gains aux jeux d'argent; rejeté.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92** (*suite*). – **Article L. 123-8 du code des communes, premier alinéa** (p. 2022): son amendement n° III-50, déposé avec plusieurs de ses collègues: prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions; retiré au profit de l'amendement n° III-51 de M. Roger Boileau sur le même sujet.

Suite de la discussion [21 juin 1979] **Article 92** (*suite*). – **Article L. 123-19 du code des communes** (p. 2074): amputation de la retraite professionnelle par le mandat électif. Différence de situation entre les maires des grandes villes et les petites communes.

– **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales.** – (n° 383, 1978-1979). – **Deuxième lecture.** – [27 juin 1979]. **Article 3** (p. 2406): son amendement n° 1, soutenu par M. Josy Moinet: convention entre les communes et les départements pour la participation financière de celles-ci à la différenciation des tarifs; retiré.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [4 octobre 1979]. **Article 101.** – **Article L. 413-8 du code des communes** (p. 2987): soutient l'amendement n° IV-218 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant le rétablissement du tableau-type des emplois communaux en tenant compte de l'importance respective des communes. **Article L. 413-9** (p. 2992): se déclare défavorable à l'amendement n° IV-76 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet de maire. **Après l'article 101.** – **Article L. 412-2** (p. 2995): soutient l'amendement n° IV-248 (*article additionnel*) de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire concernant la création d'un conseil supérieur du personnel communal. **Article 102.** – **Article L. 121-38 et L. 413-3** (p. 2996): soutient l'amendement de coordination n° IV-249 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, identique à l'amendement n° IV-8 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la suppression de cet article relatif à l'approbation de délibérations relatives au personnel.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Après l'article 124.** – **Article L. 422-9** (p. 3198): son amendement n° IV-58 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Paul Girod: possibilité pour les collectivités locales d'adhérer aux ASSEDIC pour leurs agents non titulaires; retiré.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 9** (p. 4326): son amendement n° 86, déposé avec M. Gaston Pams et soutenu par M. Josy Moinet: affectation à la société nationale de sauvetage en mer d'une partie du produit des droits de francisation et de navigation; retiré.

Deuxième partie:

Transports [6 décembre 1979]. – **Rapporteur pour avis** (Aviation civile) (p. 4964): grève des contrôleurs aériens. Perte financière d'Air-France, d'Air-Inter et de l'aéroport de Paris. Aide aux compagnies régionales; conséquences de la grève des contrôleurs aériens. Proposition de création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement des services de la navigation aérienne. (p. 4965): réunion entre le ministre et le représentant des contrôleurs aériens. (p. 4965): situation des aéroclubs et demande d'exonération de la vignette; limitation de cette exonération à 250 chevaux de puissance. Avenir de la construction d'aviation légère et exportation. Situation des compagnies aériennes régionales et grève des contrôleurs. (p. 4966): aménagement du territoire et aviation régionale. Niveau comparable des tarifs des compagnies françaises avec les compagnies européennes; situation des compagnies américaines. Option pour une concurrence effrénée par les compagnies américaines; cas de la Laker Airways. Succès de l'Airbus et cadence de production. Liaison aérienne entre la Corse et le continent. – **Examen des crédits.** – *Etat B* (p. 5013): libéralisme économique et tarification internationale; cas de Laker Airways. Abus dans l'industrie de l'aviation légère. Dotation en faveur de la Société nationale de sauvetage en mer.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5023): insuffisance des crédits de fonctionnement et d'équipement pour les parcs régionaux. Participations des fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (FIANE), du fonds d'intervention pour la qualité de la vie (FIQV) et du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FI-DAR). Financement des parcs régionaux et participation, par tiers, de l'Etat, des régions et des collectivités locales.

LE JEUNE (Edouard), sénateur du Finistère (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DEPOTS

Proposition de loi relative aux contrats d'intégration dans les productions animales (n° 212, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2427 : l'éducation (aménagement des rythmes scolaires) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 393). — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1375, 1376).

Question n° 2476 : les handicapés (réinsertion professionnelle des personnes handicapées) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 21 avril 1979] (p. 893). — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1681).

Question n° 2494 : la taxe professionnelle (effets de la taxe professionnelle sur les entreprises) à M. le ministre du budget [JO, Débats 16 mai 1979] (p. 1255). — Réponse de Maurice Papon, ministre du budget, le 5 juin 1979 (p. 1689, 1690).

Question n° 2551 : les entreprises industrielles et commerciales (aide aux petites entreprises commerciales et artisanales) à M. le ministre du commerce et de l'artisanat [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse de M. Maurice Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat, le 19 octobre 1979 (p. 3405, 3406).

Question n° 2592 : l'industrie (aides de l'Etat à l'industrie) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 17 octobre 1979] (p. 3285).

Questions orales avec débat :

Question n° 127 de M. Georges Lombard qu'il remplace, n° 152 et 215 de M. Anicet Le Pors et n° 221 de M. Michel Chauty : l'indemnisation des marins pêcheurs sinistrés lors de l'échouement de l'*Amoco Cadiz* et prévention de la pollution par les hydrocarbures. — Discutées le 5 juin 1979 (p. 1697) : corps des inspecteurs de la navigation et du travail maritime et des inspecteurs mécaniciens de la marine marchande ; la nécessité d'un recrutement ou d'un remplacement par un personnel militaire. Création d'un nouveau corps de fonctionnaires civils de catégorie A chargés de l'inspection de la navigation.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979)** [28 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2454) : accord du groupe de l'Union centriste des démocrates de Progrès sur les orientations du projet. Mondialisation des problèmes économiques. Maintien des équilibres fondamentaux économiques français. Relance économique ; les créations d'emplois dans l'artisanat et l'industrie. Choix du type de développement et croissance régulière équilibrée. Développement de la demande extérieure et intérieure. Nécessaire redressement démographique. Développement de l'industrie du bâtiment. Dispersion des activités industrielles. Politique de recyclage des matières premières. Développement des activités économiques d'avenir ; la recherche. Marché de l'emploi et réforme de l'ANPE. Ajustement de l'offre et de la demande d'emplois. Révision de la durée du travail. Développement de la formation professionnelle. Politique des aides et accroissement du rôle de la région. Entreprises françaises et marché international ; une meilleure formation technique de nos missions diplomatiques. Limitation de nos dépenses ; la remise en cause de comportements attachés à la notion de droits acquis. Réexamen global de notre système social. (p. 2455) : Communauté économique européenne et définition de la politique commerciale. Mesures conjoncturelles et stratégie à moyen terme.

LEJEUNE (Max), sénateur de la Somme (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Défense**. — **section Marine** (n° 53, tome VIII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 713) : importance des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Modification du seuil fiscal des petites entreprises. Développement du travail noir au détriment des artisans. Modification de la politique d'immigration. Centralisation excessive dans le domaine agricole. Problèmes de la Picardie. Situation préoccupante dans les activités mécaniques, dans le bâtiment et les travaux publics. (p. 714) : action de l'enseignement public et des chambres de commerce en faveur des jeunes et de la reconversion professionnelle des adultes.

Question n° 282 [16 octobre 1979] (p. 3252) à M. le ministre de la défense : la **défense nationale**. — Retirée par son auteur le 23 octobre 1979 (p. 3435).

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et dépendances** [3 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1090) : responsabilité du Gouvernement pour la dissolution de l'Assemblée territoriale. Votera contre les conclusions de la commission mixte paritaire.

Nouvelle lecture [10 mai 1979]. **Article 6**. — *Articles 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976* (p. 1187) : responsabilité du Gouvernement dans la procédure de dissolution de l'Assemblée territoriale. Votera le texte proposé.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3275) : ampleur de la criminalité et sensibilisation de l'opinion publique sur le problème des sanctions ; la peine de mort. Extension de la sévérité contre les auteurs de viols aux autres cas de crimes. Caractère de plus en plus public de la délinquance. Critique des Français contre leur justice. Experts et psychiatres et déclarations d'irresponsabilité des délinquants. (p. 3276) : délinquance et défense politique ; le cas Mesrine. Oubli des victimes. Déculpabilisation du crime et contestation du droit moral de la société à châtier des délinquants. Refonte nécessaire du code pénal et définition des peines. Organisation d'un referendum sur l'abolition ou le maintien de la peine de mort ; la comparaison avec la procédure qui serait employée pour le droit de grâce.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration**. — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979).

— **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. — **Exception d'irrecevabilité** (p. 3340) : se déclare défavorable à la motion n° 106 de M. Edgar Tailhades, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés tendant à déclarer le texte en discussion contraire à la Constitution.

— **Rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** [8 novembre 1979]. — **Discussion** (p. 3792) : nombre des objecteurs de conscience. Progression du nombre des insoumis.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (Section marine) (p. 4609) : effort croissant en faveur de la section marine. Conséquences de l'augmentation du prix des produits pétroliers. Entretien de la Flotte. Croissance modérée des autorisations de

programme et nécessité de modernisation et de rénovation des forces aéro-navales. Absence de participation de la section Marine au chapitre « infrastructure » ; le port de Longoni à Mayotte. Importance des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins stratégiques ; la mise en service d'un sixième sous-marin. Préparation de la prochaine génération de sous-marins et d'armes stratégiques. (p. 4610) : ancienneté des unités de la marine et priorité à la force océanique stratégique. Baisse du tonnage et du nombre d'unités. Aéronavale et refonte du *Clémenceau* et du *Foch*. Commande du premier porte-avions nucléaire. Patrouille maritime et lancement du programme Atlantic nouvelle génération (ANG). Marine nationale et surveillance du trafic pétrolier. Location de trois remorqueurs Abeille-Internationale. Commande de deux avisos supplémentaires. Stabilité des effectifs du personnel militaire, l'équilibre entre engagements et départs. Caractéristiques sociales et économiques des engagés. Activité des arsenaux et personnels civils. Amorce du redressement d'une force aéronavale et poursuite pour 1980 de cet effort. (p. 4611) : information du Parlement pour toute décision prise dans ce domaine. Marine nationale et mission de service public. Avis favorable à l'adoption de ces crédits. Menaces de déstabilisation du monde. Absence de garanties d'utilisation de l'armement. Rappelle certaines péripéties de la seconde guerre mondiale. Jeunes et défense de la Nation. Nécessité d'enseignement de la morale et de l'instruction civique. Caractère de la formation historique dispensée aux jeunes. (p. 4612) : disparition de l'armée dans la vie quotidienne. Suppression d'un régiment d'appelés parachutistes. Rapports des militaires de carrière avec la population. Importance des revues du 14 juillet. Ingratitude envers les anciens combattants. (p. 4623) : valeur des officiers et du matériel militaire et mauvaise qualité de « l'environnement national ».

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. Avant l'article 1 A. — **Article 3 de la loi du 28 décembre 1967** (p. 5501) : se déclare favorable à l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant les conditions de vente de produits, médicaments et objets contraceptifs ; l'insertion d'un dispositif contraceptif intra-utérin par les médecins qualifiés ou les sage-femmes. Avant l'article 1 B (p. 5516) : arguments échangés lors de la discussion générale et leur reprise par les auteurs d'amendements. Après l'article 1. — **Article L. 162-1 du Code de la Santé publique** (p. 5536) : son amendement n° 105 (*article additionnel*) : raccourcissement à huit semaines du délai légal ; rejeté. (p. 5539) : raccourcissement du délai légal et suppression de véritable opération chirurgicale ; vie du fœtus à moins de dix semaines.

— **Projet de loi relatif à Mayotte** (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5699) : rappelle ses nombreuses interventions tendant à permettre aux Mahorais d'exprimer leur volonté de rester Français. Loi du 24 décembre 1976 et mise sur pied d'un statut *sui generis* provisoire pour Mayotte. Demande d'un nouveau délai et non-respect de la volonté des Mahorais. Critique internationale et politique d'attribution du ministère des affaires étrangères. (p. 5700) : respect de la volonté des Mahorais de rester Français ; décision du Conseil constitutionnel de décembre 1975. Ne votera pas le texte en discussion. Respect de la volonté des peuples voulant accéder à l'indépendance ; application de ce principe pour ceux qui veulent rester Français.

LEMAIRE (Marcel), sénateur de la Marne (CNIP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à reporter à vingt-sept ans l'âge limite de l'incorporation des étudiants en chirurgie dentaire et en pharmacie (n° 232, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, *JO*, Débats 3 avril 1979].

LEMARIE (Bernard), sénateur des Côte-du-Nord (UCDP).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2398 : les artisans (**difficultés de l'artisanat**) à M. le ministre du commerce et de l'artisanat [*JO*, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, le 15 juin 1979 (p. 1943, 1944).

Question n° 2502 : l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) (**modification du fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi**) à M. le ministre du travail et de la participation [*JO*, Débats 19 mai 1979] (p. 1387). — Réponse de M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès des ministre de la santé et de la sécurité sociale, le 9 novembre 1979 (p. 3845, 3846).

Question n° 2559 : le tourisme (**gestion des équipements et services touristiques par les collectivités locales**) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [*JO*, Débats 3 août 1979] (p. 2643). — Réponse, commune aux questions n° 2555 de M. André Rabineau, n° 2556 de M. René Tinant remplacé par M. André Rabineau, et n° 2557 de M. Francis Palmero, de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 12 octobre 1979 (p. 3221, 3222, 3223, 3225).

Question orale avec débat :

Question n° 162 [14 mars 1979] (p. 382) à Mme le ministre de la santé et de la famille : la **vieillesse (bilan de la politique menée en faveur des personnes âgées)**.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 1.** — *Après l'article 45 bis de la loi de 1968* (p. 2315) : son amendement n° 7, déposé avec plusieurs de ses collègues : organisation de l'internat en pharmacie suivant des dispositions analogues à celles de l'internat en médecine ; adopté. Son amendement n° 8, déposé avec plusieurs de ses collègues : direction des services où sont admis les internes par un médecin ou un pharmacien ; adopté. **Article 2.** — *Article 22 de la loi du 31 décembre 1979* : son amendement n° 9, déposé avec plusieurs de ses collègues, de coordination ; adopté.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Article 7** (p. 4121) : son amendement n° 73, déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement ; rejeté.

— **Conclusions du rapport de M. Henri Caillavet**, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la **proposition de résolution de M. Marcel Champelx tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier**, sénateur de Paris (n° 9, 1979-1980) [20 novembre 1979]. **Article unique** (p. 4125) : demande une suspension de séance.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Travail et Santé. — III. — **Santé et Sécurité sociale** [12 décembre 1979] (p. 4739) : produit intérieur brut et coût de la santé (p. 4740) : nécessité d'un débat national sur le rythme actuel des dépenses de santé. Causes de la surconsommation des prestations de santé ; l'exemple de la sécurisation médicale. Réforme des études médicales et limitation du nombre de médecins. Problème de la disparition des internes dans la région Ile-de-France.

Laboratoires pharmaceutiques et formation médicale continue. Importance des maladies dues à l'alcool et mise au point d'un programme décennal de lutte contre l'alcoolisme. Accroissement de la consommation de drogue. (p. 4741) : statistiques d'arrestations de la police. Consommation de drogue par les jeunes. Rôle des communautés de « marginaux » dans la distribution de la drogue. Fausse distinction entre drogue douce et drogue dure. Difficultés des laboratoires pharmaceutiques ; la taxe exceptionnelle sur les dépenses de publicité. Blocage des prix des médicaments. Longueur du délai de délivrance des autorisations de mise sur le marché. Importance et conséquences des manipulations génétiques ; le rapport « science et vie de la société ». Nécessité d'une législation dans ce domaine. Accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique et longueur des délais administratifs. (p. 4742) : programmes d'action prioritaires et maintien à domicile des personnes âgées ; les difficultés des services d'aide-ménagère de la région parisienne et Rhône-Alpes. Mise en œuvre des études d'assistante sociale.

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4932) : Augmentation accordée à ce budget. Crédit affecté à l'assistance technique. Appui apporté par l'Etat aux interventions des agents d'assistance technique. Augmentations de taxes professionnelles. Caractère malthusien de toute fixation de seuil déclenchant une surimposition. Régime de l'aide spéciale compensatrice, instituée pour faciliter le départ à la retraite des artisans et commerçants âgés. Difficultés de la formation continue. Ressources des chambres de métiers.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. Après l'article 21. — **Article L. 683-2 (nouveau) du code de la sécurité sociale** (p. 5682) : son amendement n° 42 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin : application aux biologistes non-médecins des dispositions de la convention de 1977 en matière de retraite et de maladie ; adopté. **Article L. 613-6 de ce code** (p. 5683) : son amendement n° 43 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin : affiliation au régime des praticiens conventionnés des médecins-biologistes directeurs de laboratoires ; adopté.

LE MONTAGNER (Louis), sénateur du Morbihan (Rattaché administrativement au groupe UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [10 octobre 1979]. — **Article 106**. — **Article L. 411-26** (p. 3115) : son amendement n° IV-188, identique à l'amendement n° IV-207 de M. Paul Kauss : seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes ; devient sans objet.

LENGLET (Charles-Edmond), sénateur de la Somme (Rattaché administrativement au groupe GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole**. — **Deuxième lecture** (n° 433, 1978-1979) [20 novembre 1979]. **Article 1**. — **Article 834 du code rural** (p. 4159) sur l'amendement n° 1 de M. Paul Girod prévoyant la participation des agriculteurs, personnes physiques, aux sociétés civiles d'exploitation agricole et les rapports entre bailleur et preneur, son sous-amendement n° 3 : mention dans l'avis adressé au bailleur, à peine de nullité, des noms et prénoms des associés, des parcelles que le preneur met à la disposition de la société, de la durée de celle-ci ; adopté. Sur ce même amendement n° 1, son sous-amendement n° 4 : absence de

nullité et de résiliation si les omissions et les irrégularités constatées n'ont pas été de nature à induire le bailleur en erreur ; adopté. **Article 845 du code rural** : son amendement n° 5 : poursuite de l'exploitation par l'ancien preneur devenu propriétaire ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4497) : nécessité d'accroître les crédits d'équipement. Crédits du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE). Modernisation de l'agriculture et aménagement de zones rurales. Estime que les dotations du VII^e Plan n'ont été à aucun moment capables de seulement rattraper le retard du VI^e Plan. Conséquences de la généralisation du « tout électrique ». Dotations pour l'électrification rurale de la région de Picardie. Indemnité complémentaire du conjoint d'exploitant agricole ; suppression du bénéfice du Fonds national de solidarité pour les agriculteurs qui continuent à exploiter plus de trois hectares après 65 ans. Augmentation du montant de l'indemnité viagère de départ, non complément de retraite. Facilité d'installation des jeunes : crédits de la dotation aux jeunes agriculteurs. Publication de la circulaire interministérielle autorisant les établissements publics régionaux à attribuer des indemnités complémentaires pour l'abatage des animaux brucelliques. Excédents de produits laitiers ; situation des éleveurs qui ont déposé une demande de prime à la non commercialisation du lait et de prime à la reconversion lait-viande. Situation financière de certains éleveurs qui ont des échéances à rembourser au Crédit agricole. Détérioration des termes de l'échange entre les prix agricoles et les prix des produits industriels. Accentuation du retard du revenu agricole. (p. 4498) : utilisation de l'endettement pour « boucher les trous » dans le fonctionnement des exploitations. Politique agricole commune. Betterave et sucre. Conséquence d'un éventuel abandon de l'élevage ovin, d'une brèche dans les règles de la préférence communautaire.

LE PORS (Anicet), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Proposition de la loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la **suppression du cautionnement des comptables publics** (n° 208, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à exclure le **logement de fonction** des bases d'imposition pour le calcul de l'**impôt sur le revenu des receveurs, receveurs-distributeurs et chefs de centre** (n° 479, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Services du Premier ministre**. — IV. — **Commissariat général du Plan** (n° 50, annexe 24, 1979-1980), [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Transports III**. — **Marine marchande** (n° 50, annexe 29, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2312 : **l'administration (organisation) (indépendance des services publics de statistique et de prévision économique)** à M. le ministre de l'économie [JO, Débats 21 septembre 1978] (p. 2250). — Réponse de M. René Monory ministre de l'économie, le 6 avril 1979 (p. 603, 604).

Question n° 2375 : les hôpitaux (équipement hospitalier de la ville de Clamart) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 18 janvier 1979] (p. 143). — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 27 avril 1979 (p. 1048).

Question n° 2387 : l'emploi (situation de la société Air-Equipement de Blois) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 15 février 1979] (p. 256). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 6 avril 1979 (p. 605, 606).

Question n° 2456 : les établissements scolaires (Hauts-de-Seine : suppression de classes à la rentrée 1979) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 5 avril 1979] (p. 598). — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, à M. Guy Schmaus qui remplace l'auteur le 18 mai 1979 (p. 1380, 1381).

Question n° 2546 : les administrations financières (suppression d'emplois à la direction générale de la concurrence et de la consommation) à M. le ministre de l'économie [JO, Débats 20 juillet 1979] (p. 2586). — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, le 12 octobre 1979 (p. 3228, 3229).

Question n° 2569 de Mme Danielle Bidard : la situation de l'université de Vincennes, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 16 novembre 1979 (p. 4020).

Question n° 2574 : les écoles normales supérieures (ENS) (situation des écoles normales supérieures) à Mme le ministre des universités [JO, Débats 14 septembre 1979] (p. 2798). — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 16 novembre 1979 (p. 4021).

Question n° 2598 : la chasse (préservation des chasses dites traditionnelles) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 26 octobre 1979] (p. 3547).

Question n° 2630 : la caisse des dépôts et consignations (restructuration des filiales de la caisse des dépôts et consignations) à M. le ministre du budget [JO, Débats 16 décembre 1979] (p. 5545).

Questions orales avec débat :

Question n° 142 [19 décembre 1978] (p. 4985) à M. le Premier ministre : Electricité de France (EDF) (production et consommation d'électricité). — Discutée, avec les questions n° 143 de M. Michel Giraud et n° 167 de M. Michel Maurice-Bokanowski remplacé par M. Jacques Coudert, le 17 avril 1979 (p. 801) : coût de la panne générale du 19 décembre 1978. Insuffisance des moyens de fonctionnement et de développement attribués à EDF, soulignée par le parti communiste dès juin 1977. Conclusion surprenante de la mission d'enquête : la mise en cause du personnel d'EDF, la qualité des moyens de production. (p. 802) : répartition de la production. Faiblesse de la participation de l'Etat au financement des investissements d'EDF. Importance des grands groupes industriels et financiers dans la politique d'EDF. Diversification de la politique en matière d'énergie. Déficit de la production d'électricité ; les exemples allemands et anglais. Importation d'électricité. Construction de centrales thermiques et à gaz. Politique de production d'énergie nucléaire. Accident de Three Mile Island. Abandon de la filière graphite-gaz du CEA. Surcoût du programme nucléaire français. (p. 803) : moratoire nucléaire. Campagne d'information de l'agence pour les économies d'énergie. Sensibilisation aux problèmes de sécurité. Technologie nucléaire et indépendance. Sécurité nucléaire civile. Concertation avec les collectivités locales pour l'implantation de centrales. Service public et nucléaire. (p. 808) : reproche de l'utilisation d'une catastrophe à des fins politiques. Grève à EDF et retard du programme nucléaire. Capacité de production et recommandations du PCF de juin 1977. Positions similaires d'EDF et de la CGT face à la politique du gouvernement. Indépendance nationale et coût d'une énergie nationale. Nationalisation du secteur nucléaire. Ouverture d'un débat sur l'énergie au Sénat.

Question n° 148 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le ministre des transports : la pollution (mer) (causes et conséquences de l'explosion du pétrolier « Bételgeuse »). — Discutée le 5 juin 1979 (p. 1691) : circulation maritime et conditions d'approvisionnement énergétique de la France. Circonstances de l'explosion du pétrolier *Bételgeuse*. Absence du système d'injection de gaz inertes. Insuffisance des dispositifs de sécurité dans les infrastructures portuaires françaises. Situation des familles des disparus ; calcul de la pension sur le salaire forfaitaire des marins. Attribution par la compagnie Total d'une pension supplémentaire aux veuves des

marins du *Bételgeuse*. Priorité d'emploi aux veuves des marins décédés. Demande une information sur la commission d'enquête constituée à l'initiative du Gouvernement.

Question n° 152 [14 mars 1979] (p. 389) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur : les marins pêcheurs (indemnisation des marins pêcheurs sinistrés lors de l'échouement de l'Amoco Cadiz). — Discutée, avec sa question n° 215, et avec les questions n° 221 de M. Michel Chauty et n° 127 de M. Georges Lombard remplacé par M. Edouard le Jeune le 5 juin 1979 (p. 1694) : lenteurs de l'indemnisation des marins pêcheurs sinistrés lors de l'échouement de l'Amoco-Cadiz. Recevabilité des dossiers de l'indemnisation et absence de crédits. Persistance de nuisances, notamment en ce qui concerne la pêche ; la situation exceptionnelle des goémoniers. Revendication d'une indemnisation intégrale par les professionnels, les présidents des comités locaux des pêches maritimes. Nécessité de ne plus surseoir à l'exécution des décisions gouvernementales d'indemnisation. (p. 1695) : étude sur les conséquences économiques de la pollution. Accident du *Gino* et nécessité de supprimer le risque de toute marée noire. Application du Plan Polmar et célérité des services publics dans le traitement de la marée noire. Incidence des produits dispersants. Naufrage du *Gino* et comportement de sa cargaison ; le cas similaire du *Böhlen*. Propositions de la commission sénatoriale d'enquête sur l'accident de l'Amoco Cadiz. (p. 1696) : dispositifs de trafic à Ouessant et aux Casquets. Etude d'un système de navigation intégré pour l'ensemble de la Manche. Construction du centre de surveillance radar d'Ouessant. Institution du certificat de pilote-hauturier. Equipement des navires d'un système d'émission par satellite. Contraintes budgétaires et surveillance maritime ; Contribution des compagnies pétrolières à la prévention de ces accidents. Lutte contre les pavillons de complaisance. Action internationale et européenne ; le projet de convention sur le droit d'intervention de l'Etat côtier. Participation de la Grèce à la Communauté économique européenne et importance de sa flotte. Insuffisance d'un plan Polmar européen. (p. 1700) : indemnisation des pêcheurs et des goémoniers en fonction de la connaissance de leur chiffre d'affaires. Insuffisance des crédits d'indemnisation. Importance et qualité du travail de la marine nationale. Utilisation de navires naviguant sans pavillon de complaisance pour l'approvisionnement pétrolier français. Aspect international de la circulation sur la Manche. Utilisation des pavillons de complaisance par la République fédérale d'Allemagne.

Question n° 170 [14 mars 1979] (p. 383) à M. le ministre de l'économie : l'industrie (problèmes de l'emploi). — Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Bolleau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus qu'il remplace, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron. — Discutées le 10 avril 1979 (p. 630) : importance des fonds publics accordés aux entreprises et les licenciements annoncés par celles-ci. Evolution du chiffre du chômage et de la production nationale depuis 1969. (p. 631) : bases nationales de cette crise à dimension internationale. Internationalisation et intégration multinationale. Aggravation de la crise selon les études de l'INSEE. Remise en cause du principe liant les investissements et les emplois au montant des profits ; la coexistence, en 1978, de superprofits et d'un chômage accru. Développement industriel et emploi ; l'américanisation de nos secteurs de pointe. Fragilité de l'équilibre de notre commerce extérieur. Prix du pétrole, dépréciation du dollar et hausse des prix à la consommation ; la baisse du coût relatif du pétrole acheté par la France. (p. 632) : importance des taxes publiques dans le prix du litre d'essence. Profits des sociétés pétrolières. Nécessité d'un plan d'approvisionnement national doublé d'un contrôle du marché du pétrole. Importance des transferts de fonds publics vers les grands groupes capitalistes industriels et financiers. Demande la communication du rapport de l'inspection des finances sur les aides de l'Etat à l'industrie. Commission d'enquête sénatoriale sur l'usage des fonds publics à l'industrie. Dénonce la violence de la politique gouvernementale ; les atteintes au droit de manifestation et au droit de grève dans les services publics. Propositions communistes pour développer l'emploi.

Suite de la discussion [11 avril 1979]. — en remplacement de M. Guy Schmaus (p. 684) : situation préoccupante de l'industrie automobile. Restructuration de Renault-Véhicules industriels. Domination des constructeurs étrangers. Colère des travailleurs. Situation dans les usines Citroën. (p. 685) : conséquences de l'élargissement de l'Europe à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce. Déficit de la France dans ses échanges avec l'Espagne dans le secteur automobile. Usines prévues au Portugal. Restructuration des implantations espagnoles Peugeot-Citroën-Chrysler. Souligne la stratégie gouvernementale du secret. Dumping des firmes étrangères sur le marché français. Publication du rapport de l'Inspection des Finances selon lequel six groupes financiers se partagent la moitié des aides de l'Etat à l'industrie.

Question n° 186 de M. Jean Garcia : la sauvegarde des régions françaises dans la communauté européenne élargie. — Discutée le 15 mai 1979 (p. 1245) : élargissement européen et conséquences sur les régions agricoles méditerranéennes. Démantèlement de l'économie française et intégration européenne ; le cas de la Bretagne. Inefficacité des clauses de sauvegarde et de transition ; l'exemple du vin italien. (p. 1246) : menaces sur les productions agricoles bretonnes. Fragilité de l'industrialisation bretonne ; le redéploiement de l'industrie. Construction navale ; la concurrence espagnole. Marine marchande ; la comparaison entre les conditions d'exploitation françaises et grecques. Réintégration dans l'OTAN et élargissement du Marché commun ; le déclin du rôle militaire de la Bretagne. Menaces sur l'industrie automobile et les activités de sous-traitance. (p. 1247) : concurrence de la pêche maritime espagnole. Crise dans les industries dites « légères ». Soutien du groupe communiste aux luttes pour la survie de la Bretagne.

Question n° 207 [17 avril 1979] (p. 813) à M. le ministre de l'économie : l'industrie (répartition des aides publiques à l'industrie). — Discutée le 15 mai 1979 (p. 1236) : recensement et types d'aides publiques à l'industrie. Caractère structurel de ces transferts. Effets cumulatifs des aides à l'industrie. Accentuation de l'étatisation de l'économie. Drainage de l'aide vers les grands groupes industriels français. Etablissement, sur la proposition des communistes, d'un rapport annuel sur ce sujet. (p. 1237) : insuffisance de l'information fournie et faiblesse du contrôle parlementaire de l'usage des fonds publics. Collectivités locales et financement des entreprises. Nécessité d'une évaluation de l'efficacité des actions de l'Etat. Organisation administrative des aides. Demande la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Relations entre le financement public et la crise économique. (p. 1239) : interventions de l'Etat sous la forme de dispositifs réglementaires institutionnels. Protectionnisme japonais et américain. Contraintes extérieures et abandon du potentiel productif. Elargissement de l'Europe et plan Davignon. Nécessité de réformes structurelles importantes. Etatisation et nationalisation démocratique autogestionnaire.

Question n° 215 [3 mai 1979] (p. 1086) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) : la pollution (mer) (indemnisation des marins pêcheurs sinistrés lors de l'échouement de l'Amoco Cadiz et prévention de la pollution par les hydrocarbures. — Discutée, avec sa question n° 152 et avec les questions n° 221 de M. Michel Chauty et n° 127 de M. Georges Lombard remplacé par M. Edouard Le Jeune, le 5 juin 1979 (p. 1694).

Question n° 256 [2 octobre 1979] (p. 2883) à M. le Premier ministre : les impôts (prélèvements sur les grosses fortunes). — Discutée le 23 octobre 1979 (p. 3416) : dépôt d'un rapport et organisation d'un débat d'orientation au printemps 1979. Programme de Blois et promesse d'une délibération (p. 3417) : médiocrité du rapport des trois « sages ». Absence de définition des « grosses fortunes ». Connaissance des grandes fortunes ; l'exemple de l'impôt de solidarité nationale prélevé après la guerre. Comparaisons internationales tendancieuses. Réflexion économique ; le principe profits-investissement-emploi. Disproportion entre le produit de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés. Rejet par l'Assemblée nationale du barème de l'impôt sur les revenus et réforme de la structure du système fiscal. Rapport et réduction du problème au seul impôt sur les successions. Existence d'impôt sur les impôts et de subvention sur les subventions ; l'exemple de la TVA acquittée avec des ressources soumises à l'impôt sur le revenu. Modicité de l'impôt sur les successions prévu par le Gouvernement. Persistance des inégalités ; les rapports du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC). Disparité des revenus et taille des ménages. Disparité entre les salaires des cadres et des ouvriers. Revenus du patrimoine. Absence de dégressivité du

quotient familial. Inégalités régionales. (p. 3418) : patrimoine et concentration. Lutte contre les inégalités et démocratie sociale. Inégalités et lutte contre la crise. Politique de relance et augmentation du pouvoir d'achat. Relèvement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Réforme du quotient familial. Retrait de la qualité de salariés aux PDG. Prélèvement exceptionnel sur les compagnies pétrolières. Base imposable et frais généraux. Cotisations patronales. Impôt sur le capital et taxation de l'accumulation (p. 3419) : action du parti communiste pour la réduction des inégalités.

Question n° 277 [4 octobre 1979] (p. 2986) à M. le Premier ministre : la pollution (mer) (suites de l'échouement du pétrolier « Amoco Cadiz »). — Discutée, avec la question n° 270 de M. Jean-Marie Girault, le 11 décembre 1979 (p. 5305) : caractère exceptionnel de cette catastrophe. Qualité du travail de la Commission d'enquête sénatoriale. Indemnisation des marins-pêcheurs sinistrés. Prévention de la pollution par hydrocarbures. (p. 5306) : procédure judiciaire engagée en France et aux Etats-Unis ; lourdeur de la procédure judiciaire déclenchée en France et menaces de pressions. Informations sur les intoxications des populations concernées. Responsabilité des sociétés pétrolières et problème des pavillons de complaisance. Rôle de la Marine nationale. Conséquences à long terme sur le système écologique. Définition d'une nouvelle morale internationale. Insuffisance des crédits budgétaires de prévention. Affaire de l'Amoco-Cadiz et test de la volonté d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis. (p. 5310) : prend acte de la volonté gouvernementale de situer les responsabilités au « sommet ».

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au soutien de l'investissement productif industriel** (n° 336, 1978-1979) [12 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1786) : redressement spectaculaire de la situation financière des entreprises. Aide et créations d'emplois. Absence de lien entre aide publique et décision d'investir. Aide publique et commerce extérieur. Absence de maîtrise de l'appareil productif. Augmentation du chômage. Stagnation du pouvoir d'achat. Vulnérabilité du commerce extérieur. Volonté gouvernementale, et progression de l'investissement. Usage des fonds publics et accélération de l'accumulation du capital. Domination économique de grands groupes industriels et financiers et intégration européenne. Historique des réformes fiscales (p. 1787) : valeur de l'amortissement fiscal. Coût de ces réformes ; les études statistiques de l'INSEE. Fonds public et gonflement des profits des sociétés privées. Croissance des ventes à l'étranger et stagnation du chiffre d'affaire réalisé en France. Baisse du prix de l'Arabian light et du poids de la facture pétrolière. Fléchissement du pouvoir d'achat des producteurs de pétrole. Part des taxes publiques dans le prix du litre d'essence. (p. 1788) : hausse des profits des compagnies pétrolières. Coût moyen d'une création d'emploi en fonction des différentes modalités d'intervention publique. Refus de l'instauration de l'impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés privées et nationales. Impôt sur le capital. Refus d'intégrer des rémunérations personnelles dans le calcul de l'impôt sur les sociétés. **Avant l'article 1** (p. 1790) : son amendement n° 6 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : doublement de la durée fiscale d'amortissement autorisée ; rejeté. (p. 1792) : son amendement n° 7, déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en compte pour la détermination de l'investissement des immobilisations corporelles amortissables exploitées et produites en France ; rejeté. **Après l'article 3** : son amendement n° 8 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : application des dispositions du projet de loi aux investissements créant réellement des emplois ; rejeté.

— **Proposition de loi modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône » en « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des côtes du Tricastin »** (n° 366, 1978-1979) [22 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2149) : intervient au nom de M. Louis Minetti. Intégration de la commercialisation et de l'assistance technique concernant les côtes du Ventoux et les Côtes du Tricastin au comité interprofessionnel des Côtes du Rhône. Morosité de la commercialisation et risques dus à l'élargissement du Marché commun à la Grèce puis à l'Espagne. Méfaits d'une politique de l'austérité qui freine la consommation de vin et surcharge de taxes la viticulture. Vote favorable du groupe communiste au texte en discussion. (p. 2150) : méfaits des arrachages, des réglementations communautaires.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1977** (n° 359, 1978-1979) [27 juin 1979]. - **Discussion générale**, (p. 2321) : écarts énormes entre les prévisions, les objectifs et les réalisations. (p. 2322) : dépréciation du franc. Maintien de l'inflation. Stabilité du SMIC et baisse du salaire net mensuel ouvrier. Politique d'équilibre budgétaire et prévision de déficit. Déficit budgétaire et excédent commercial avec l'étranger ; l'exemple de la République fédérale d'Allemagne. Déficit observé et déficit prévu. Détérioration des fonds propres des ménages et des finances publiques et amélioration de ceux des grandes entreprises. Rapport sur les fonds publics attribués à titre d'aide aux entreprises industrielles. Equivalence entre marchés publics et subventions ; l'exemple de CII-Honeywell Bull. Dévalorisation des entreprises du secteur public ; le coût des nationalisations. Collectivités locales et financement des entreprises. Classement uniforme des aides et appréciation de leur évolution depuis 1973. (p. 2323) : aides et création d'emplois ; la baisse de leur efficacité marginale. Aides et restructuration de la sidérurgie. Aspects administratifs des aides. Proposition de résolution pour la création d'une commission d'enquête sur les fonds publics accordés aux entreprises. Budget de 1977 et aggravation de la crise. Groupe communiste votera contre le projet de loi.

- **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2448) : baisse du coût relatif du pétrole depuis 1974 et décision d'augmentation de l'OPEP. (p. 2463) : déclin économique de la France. Caractère superficiel du rapport sur les options du VIII^e Plan. Accroissement du caractère libéral de la politique gouvernementale. Insuffisance de la croissance. Augmentation du chômage. Maintien de l'inflation. Inégalité des revenus ; l'étude du CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts). Théorème de Schmitt et absence de lien entre profits, investissements et emploi. Théorème d'Albert et absence de lien entre commerce extérieur, adaptation industrielle et emploi. (p. 2464) : déficit du commerce extérieur et absence de responsabilité des pays du Tiers-Monde ; la concurrence des pays développés. Part de l'augmentation du prix du pétrole dans l'inflation. Hausse des profits des sociétés pétrolières. Caractère national de notre crise économique ; son historique depuis ses origines dans les années 60. Politique gouvernementale et accompagnement des développements de la crise ; les rapports Nora sur les entreprises publiques et Ortolini-Montjoie sur le développement industriel. Redéploiement industriel et accroissement des concentrations ; les cas de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Dassault-Bréguet, Creusot-Loire. (p. 2465) : fin de la convention des licences avec Westinghouse pour la filière nucléaire en 1982. Dimensions internationales de la crise ; la crise monétaire. Négociations internationales et recul de la France ; le cas du « Tokyo-Round ». Pillage des peuples du Tiers-Monde et attitude de la France lors de la négociation Lomé II. Nécessité de desserrer les contraintes extérieures et rétablissement des équilibres vis-à-vis des pays développés. Déficit en matière alimentaire et agro-alimentaire. Faiblesse du secteur des biens d'équipement professionnel. (p. 2466) : dégradation de la situation dans le secteur des véhicules utilitaires et des pièces détachées. Importance du bois français et importation de meubles. Nécessité de l'intervention de la France dans la solution des grands problèmes internationaux ; l'exemple du Tokyo Round, de la CNUCED, des transferts technologiques. Assainissement de la situation financière mondiale ; demande d'une session spéciale de l'ONU accroissement de l'aide aux pays sous-développés. Création d'un fonds spécial pour les pays en voie de développement. Définition d'un code s'imposant aux multinationales.

Fait personnel [28 juin 1979] (p. 2470) : existence d'un titre libellé : « il ne s'agit pas d'une crise » dans le rapport sur les options du VIII^e Plan. Absence de politique pétrolière de la France au-delà de 1982. Images de la France à l'étranger.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** - **Deuxième lecture** (n° 459, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. - **Discussion générale** (p. 3355) : références économiques du gouvernement pour justifier le texte en discussion. (p. 3356) : simultanéité des attaques du gouvernement contre les immigrés et contre les pays de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Rapport interministériel sur l'immigration et le développement économique et social, publié en 1975. Transferts de fonds vers l'étranger effectués par les immigrés. Coût social de l'immigration (allocations familiales, assurances-maladies, accidents du travail, presta-

tions de chômage, dépenses de formation). (p. 3357) : entrées de travailleurs saisonniers et clandestins favorisées pendant une très longue période. Utilisation des travailleurs immigrés de paire avec l'accumulation du capital. Absence d'emplois libérés par les immigrés en faveur des nationaux. Situation dans le bâtiment, l'agriculture... Alignement sur le modèle allemand. Position du parti communiste : égalité des droits entre travailleurs français et étrangers, existence d'une seule classe ouvrière exploitée en France. (p. 3358) : statut démocratique de l'immigration élaboré par le parti communiste en 1967.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] (p. 4226) : augmentation du chômage. Maintien de l'inflation et impact de la facture pétrolière. Commerce et déficit vis-à-vis des pays développés. Endettement de la France. Valeur du franc. Déficit budgétaire réel et déficit prévu. (p. 4227) : publication du rapport Hannoun sur les aides publiques à l'industrie privée. Développement des luttes et consensus social. **Article 2**. (p. 4229) : son amendement n° 104 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : principe et modalités d'application d'un impôt annuel sur la fortune des personnes physiques ; rejeté. (p. 4230) : son amendement n° 105 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : principe et modalités d'application d'un impôt annuel progressif sur le capital des sociétés privées et publiques ; rejeté. (p. 4231) : bénéfice et valeur ajoutée. Exonération pour les petites et moyennes entreprises. (p. 4232) : son amendement n° 106 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés à l'étranger par des sociétés françaises ; rejeté. Répartition géographique des investissements des grands groupes français. **Article 2** (p. 4234) : ses amendements déposés avec plusieurs de ses collègues n° 107 et n° 108 : modifications du barème de l'impôt sur le revenu ; rejetés. (p. 4238) : vote favorable du groupe communiste sur l'amendement n° 87 de M. Christian Poncelet concernant le relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu pour enfant ou personne âgée à charge et la compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches. **Article 4 A** (p. 4260) : oppose sans succès l'article 40 de la Constitution, en application de l'article 45 du règlement du Sénat à l'amendement n° 194 de M. Maurice Blin prévoyant l'augmentation des taux de la redevance communale et de la redevance départementale des mines **Article 4** (p. 4261) : son amendement n° 118, déposé avec plusieurs de ses collègues : institution d'un prélèvement exceptionnel sur les profits bruts réalisés par les sociétés pétrolières ; institution d'une taxation annuelle de la marge de réévaluation des stocks, réalisée par les sociétés pétrolières du fait du glissement du prix du pétrole en 1979 ; rejeté. Son amendement n° 119, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression du caractère provisoire du prélèvement instauré sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises de recherche et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures ; suppression des dispositions de l'article relatives à la limitation de ce prélèvement aux entreprises dont le chiffre d'affaires excède 50 millions de francs ; rejeté. **Après l'article 4.** - **Article 1509 du code général des impôts** (p. 4263) : soutient l'amendement n° 121 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant l'augmentation de la valeur locative des terres, landes et bois qui font l'objet de chasses privées ou sont reconnus terres incultes au sens du code rural. (p. 4264) : soutient l'amendement n° 124 (*article additionnel*) de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : relatif à la fixation par arrêté préfectoral des différentes composantes du prix du litre des carburants automobiles.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4295) : soutient l'amendement n° 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire et identique aux amendements n° 99 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Giraud, 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire, prévoyant la suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés. Politique d'austérité et développement de l'épargne populaire. Utilisation de l'épargne pour le redéploiement industriel. Pénalisation du secteur mutuel. Rémunération de l'épargne et taux d'inflation. **Après l'article 5** (p. 4299) : soutient l'amendement n° 127 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire relatif au cumul du livret A des caisses d'épargne et du livret bleu du Crédit mutuel ; la taxe sur l'actif net, des banques privées et nationalisées. **Après l'article 6**

(p. 4302) : responsabilité gouvernementale dans le développement du chômage et appel à la solidarité nationale. (p. 4305) : son amendement n° 128 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation par décret en Conseil d'Etat des taux d'amortissement linéaire pour chaque profession et chaque nature d'équipement ; limitation des taux d'amortissement dégressifs ; rejeté. Son amendement n° 129 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : non bénéfice de l'amortissement dégressif pour les bâtiments industriels dont la durée normale d'utilisation est inférieure à quinze ans ; institution à partir de 1980 d'une contribution directe de chaque entreprise correspondant à l'avantage qui résulte de la pratique de l'amortissement dégressif ; rejeté. (p. 4306) : se déclare favorable aux amendements n° 64 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet prévoyant l'augmentation de la déduction supplémentaire accordée aux contribuables faisant des dons à des fondations ou des associations d'intérêt général et le relèvement du taux de la taxe applicable aux ventes de métaux précieux, et n° 179 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon relatif au relèvement de la limite de la déduction supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu, accordée aux contribuables qui font des dons à des fondations ou à des associations d'intérêt général. (p. 4307) : se déclare défavorable à l'amendement n° 80 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application de la loi du 3 juillet 1979 relative au soutien de l'investissement productif industriel, quel que soit le mode de financement des immobilisations utilisées par l'entreprise, concernant les immobilisations financées par le crédit-bail. (p. 4309) : son amendement n° 130 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : doublement des durées d'amortissement prévues pour les différentes catégories d'équipements ; rejeté. **Article 13** : (p. 4337) : son amendement n° 157, déposé avec plusieurs de ses collègues : montant total de la réduction d'assiette résultant des exonérations de droits de mutation à titre gratuit ; rejeté. **Après l'article 14** (p. 4347) : soutient l'amendement n° 158 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : suppression des privilèges fiscaux attachés au produit des placements à valeur mobilière et aux dividendes distribués par les sociétés mobilières d'investissement et de gestion ; prélèvement des recettes d'Etat au profit des Caisses d'épargne ; rejeté. **Article 25** (p. 4371) : se déclare défavorable à l'amendement n° 12 de M. Marc Jacquet prévoyant des économies forfaitaires sur le budget général. Lutte contre la fraude fiscale. Soutient l'amendement n° 172 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire demandant la suppression de la ligne fixant les dépenses nettes du budget général (réduction indicative concernant le chômage dans les départements d'Outre-Mer). (p. 4372) : projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale. Répercussion dans la Haute-Assemblée du mécontentement populaire. Absence de réformes essentielles.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — V. — **Recherche** [26 novembre 1979]. (p. 4426) : intervient en remplacement de Mme Danielle Bidard. Offensive gouvernementale contre les chercheurs et la recherche scientifique. Décret réformant le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; menaces qui pèsent sur l'Institut national de recherche agronomie (INRA), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Démantèlement de l'Institut de recherche en informatique et automatique (IRIA). (p. 4427) : créations dérisoires de postes de chercheurs ; vieillissement des équipes. Place prépondérante des géants de l'industrie. Sacrifice de la recherche fondamentale. Utilisation de systèmes informatiques américains par la Compagnie générale de radiologie affiliée au groupe Thomson-CSF. Nécessaire maintien du haut niveau de qualité de la physique des particules en Europe. Rapport Mulvey ; décisions prises par le Comité européen pour les futurs accélérateurs (EFCA). Renégociation de l'accord avec Westinghouse en 1982 sur la filière nucléaire. Statut du CNRS. Lutte des travailleurs scientifiques. (p. 4433) : critères gouvernementaux : compétitivité personnelle des chercheurs. (p. 4434) : diktats gouvernementaux ou administratifs repoussés par les scientifiques. Renégociation de l'accord avec Westinghouse.

Economie et Budget [4 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B.* — III **Economie** (p. 4825) : son amendement n° 277 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire : minoration des crédits du titre IV (réduction indicative des dépenses d'intervention de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique) ; rejeté.

Transports [6 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (Marine marchande) (p. 4966) : fonction parlementaire et rythme du débat budgétaire ; protestations des membres du groupe communiste. Progression des crédits accordés à la marine marchande ; équipement naval, police et signalisation maritimes. Crédits à l'établissement national des invalides de la marine. Régression des crédits relatifs à la recherche scientifique et technique. Achèvement des centres de surveillance maritime. Problèmes financiers de la Société de sauvetage maritime ; proposition d'affectation d'une partie de la taxe de francisation à cette société. (p. 4967) : faiblesse des crédits pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures ; comparaison avec la proposition de la commission sénatoriale d'enquête sur le naufrage de l'Amoco Cadiz. Peines en matière d'infraction à la navigation maritime et de pollution par les hydrocarbures et loi du 2 janvier 1979. Longueur de l'arrondissement dans les ports. Désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'établissement national des invalides de la marine ; problème des salaires forfaitaires. Difficulté de l'enseignement maritime. Crise des pêches maritimes et des cultures marines. Achat d'un bateau et part de l'autofinancement. Institut scientifique et technique des pêches maritimes. Effort en faveur de l'aquaculture. Crise de l'armement naval et part des exportations sous pavillon français. (p. 4968) : taux de réalisation du plan de développement de l'armement naval. Difficultés du groupe maritime d'économie mixte ; contrat conclu avec la Compagnie générale maritime. Dumping et pavillons de complaisance ; conséquences de l'élargissement de la Communauté. Crise de l'équipement et de la réparation navale malgré la politique de restructuration et les crédits publics ; cas du France. Espace maritime, atout majeur du développement français et effort budgétaire insuffisant. Proposition d'adoption par la commission des crédits de ce budget.

Commerce extérieur [7 décembre 1979] (p. 5070) : déficits cumulés de la France sur la période 1974 et 1978 ; endettement vis-à-vis de l'étranger. Déficit de la balance extérieure des brevets, des transports maritimes... Très grande stabilité géographique du commerce extérieur français. Déficit vis-à-vis des pays de l'Organisation des Pays exportateurs de Pétrole ; excédent vis-à-vis de certains pays de l'OCDE. Détérioration très rapide du solde français vis-à-vis des Etats-Unis. (p. 5071) : réduction du déficit en matière agricole ; augmentation du déficit en matière de biens de consommation. Augmentation des profits des groupes CFP, Total et ELF Aquitaine. Spécialisation de la France sur le marché extérieur dans le commerce des armes. Nécessaire renforcement des bases nationales pour améliorer la mise en valeur des ressources physiques et les atouts naturels du pays. Réorientation des échanges internationaux de la France ; amélioration des situations économiques intérieures. (p. 5075) : surveillance des importations anormales. (p. 5076) : domaine des marchés publics ; domaine d'élection pour les économies à l'importation.

Services du Premier ministre (suite). — IV. — **Commissariat Général du Plan** [9 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 5137) : stagnation des crédits ; exemples des dépenses « informatiques » et « travaux et enquêtes » Stabilisation des effectifs et importance des contractuels. Dégradation des études réalisées ; démantèlement de l'équipe ayant préparé le VII^e Plan. Attitude négative des pouvoirs publics vis-à-vis de la prévision. Méthodes de préparation du VIII^e Plan ; nouveaux découpages des commissions. Crise financière du Centre de Recherches pour l'Etude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). Diminution des crédits accordés au Comité d'Organisation des Recherches appliquées sur le Développement économique et social (CORDES) et au Centre d'Etudes prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (CEPREMAP). Diminution du poste « travaux et enquêtes » du Centre d'Etudes prospectives et d'information internationale (CEPII). Qualité et insuffisance des crédits du Centre d'Etudes des revenus et des coûts (CERC). Inégalité d'exécution des programmes d'action prioritaires (PAP) et lenteur de la réalisation des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale (PAPIR). (p. 5138) : différence entre la politique économique du Gouvernement et les plans élaborés. Augmentation du revenu disponible de l'entreprise ; diminution des investissements ; augmentation du chômage ; déficit du commerce extérieur. Relance de l'inflation et part du prix du pétrole. Profit des compagnies pétrolières.

Article non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Avant l'article 60** (p. 5208) : son amendement n° 323 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : rapport gouvernemental sur la fraude fiscale ; rejeté. (p. 5209) : son amendement n° 324 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : dispositif de réglementation des opérations de

change des règlements ou transferts, des importations ou exportations de moyens de paiement, du rapatriement des créances des résidents en relation avec l'étranger ; rejeté. Son amendement n° 325 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : chiffre d'affaire des entreprises et périodicité des vérifications de l'administration fiscale ; rejeté. **Article 62** (p. 5210) : son amendement n° 326 déposé avec plusieurs de ses collègues ; suppression de cet article prévoyant des pénalités fiscales pour les sociétés distribuant des rémunérations occultes ; rejeté. **Article 63**. — *Article 1957-1 du code général des impôts* (p. 5215) : demande d'intérêts moratoires pour les contribuables de mauvaise foi. **Article 71**. — *Article 39 octies du code général des impôts* (p. 5224) : son amendement n° 327, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant le droit à provision en franchise d'impôt pour les entreprises françaises participant à des investissements à l'étranger ; rejeté. **Après l'article 71** (p. 5225) : son amendement n° 328 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en compte des marchés publics, de l'aide fiscale et de toute cession de l'Etat entraînant des rentes de situation dans le rapport annuel au Parlement sur les fonds publics attribués aux entreprises ; rejeté. (p. 5226) : notion d'aides et marchés publics ; cas de CII-Honeywell-Bull. Commission technique des ententes et notion de rente de situation. **Après l'article 77** (p. 5243) : reprend l'amendement n° 273 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire : rapport gouvernemental sur le coût et l'impact des procédures publiques d'interventions en matière de commerce extérieur ; rejeté. — **Explication de vote sur l'ensemble** [10 décembre 1979] (p. 5274) : déroulement du débat budgétaire à l'Assemblée nationale et au Sénat et lutte des communistes contre ce projet de budget. Caractère académique du débat budgétaire ; exemple de la loi de finances rectificative pour 1979. (p. 5275) : procédure des services votés. Prévisions de recettes et présentation du système d'hypothèses économiques par le Gouvernement. Lois de finances rectificatives. Utilisation de l'article 40 et de la procédure de la deuxième délibération. Budget et accentuation des inégalités, des gaspillages, de l'austérité, de l'intégration européenne et atlantique. Opposition aux lois Monory sur le financement public de l'investissement des entreprises privées. Pactes pour l'emploi. Succès du gouvernement dans sa politique d'austérité. Elargissement du marché commun. Vote négatif du groupe communiste.

— **Projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. — **Après l'article 1-A** (p. 5510) : soutient l'amendement n° 66 (*article additionnel*) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : recherches en contraception féminine et masculine par l'Institut national de la santé et de la Recherche médicale et le Centre national de la Recherche scientifique ; retiré.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Article 1 nonies**. — *Article L. 162-5 du code de la santé publique* (p. 5568) se déclare défavorable à l'amendement n° 157 de M. Jean Mézard prévoyant la fixation à trois jours du délai entre l'entretien social et la décision d'avorter (p. 5569) : décision d'avorter et inutilité d'un délai de réflexion. **Article 1 undecies**. — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5571) : son amendement n° 86, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la conservation des attestations relatives à l'interruption volontaire de grossesse remises par la femme ; rejeté. **Article 1 tredecies**. — *Article L. 162-8 de ce code* (p. 5580) : soutient l'amendement n° 89 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : clause de conscience et obligation de remise de la liste des centres pratiquant l'IVG ; retiré. **Avant l'article 1 quatuordecies** : son amendement n° 91 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : promulgation de la loi et obligation d'application par le secteur hospitalier public ; rejeté. **Après l'article 3**. — **Après l'article 15 de la loi du 17 janvier 1975** (p. 5593) : son amendement n° 97 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par Mme Marie-Claude Beau-deau, co-signataire : rapport annuel sur les conditions d'application de la présente loi ; rejeté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5613) : taux de croissance, chômage, dégradation du commerce extérieur. Caractère inflationniste du déficit budgétaire. Réduction du pouvoir d'achat des ménages. Contributions aux organisations internationales. (p. 5614) : internationalisation de l'informatique

française dans le cadre du « plan-calcul ». Dotation de la Société française de production. Situation financière de la Compagnie générale maritime. Equilibre financier des Houillères. Structures du commerce extérieur en produits sidérurgiques. Importance relative de la facture pétrolière. Augmentation des primes de l'aide personnalisée au logement. **Article 1** (p. 5616) : son amendement n° 19 déposé avec plusieurs de ses collègues : calcul du revenu brut des assistantes maternelles relevant de la Direction des Affaires sanitaires et sociales ; rejeté. **Après l'article 2**. — *Article 5 de la loi du 23 décembre 1972* (p. 5619) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 (*article additionnel*) de M. Guy Petit et plusieurs de ses collègues concernant le tarif du prélèvement progressif opéré sur le produit brut des jeux dans les casinos. **Après l'article 5** : (p. 5625) : se déclare défavorable à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Maurice Papon tendant à l'extension de l'activité des sociétés agréées pour le financement des télécommunications aux investissements d'économies d'énergie par la formule du crédit-bail. **Article 6** (p. 5626) : son amendement n° 20 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant l'exonération des opérations portant sur des valeurs mobilières inscrites à la cote officielle d'une bourse de province au compartiment spécial du « hors-cote » ou figurant au relevé des valeurs non admises à la cote officielle d'une de ces bourses ; rejeté. **Article 7 bis** (p. 5629) : son amendement n° 21, déposé avec plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 15 de M. Jacques Limouzy : suppression de cet article qui relève le plafond des ressources fiscales des régions ; retiré. **Article 11** (p. 5631) : son amendement n° 22, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant une contribution exceptionnelle des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles ; autorisant l'utilisation d'une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale en vue de contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles ; rejeté. **Article 13 ter** (p. 5634) : son amendement n° 23, déposé avec plusieurs de ses collègues : concertation obligatoire pour l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France avec la Société nationale des chemins de fer français, la Régie autonome des transports parisiens, les organisations d'usagers, les élus et l'établissement public régional ; retiré. **Article 14** (p. 5637) : son amendement n° 24 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la dotation pour la contribution supplémentaire au budget de la communauté européenne du charbon et de l'acier ; rejeté. Son amendement n° 25 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la dotation supplémentaire ouverte dans le budget de l'industrie au titre de la mise en place de l'encadrement des consommations de fuel-oil domestique ; rejeté. (p. 5638) : spoliation de leur pouvoir d'achat, en 1979, pour les fonctionnaires. **Article 15** (p. 5641) : son amendement n° 30 déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits de paiement figurant au titre VI de l'Etat B concernant « les incitations financières au regroupement communal » ; rejeté. **Article 19** (p. 5642) : son amendement n° 26 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des crédits ouverts au titre du financement des nouvelles sociétés sidérurgiques ; rejeté.

— **Ouverture de la session extraordinaire du Sénat** [27 décembre 1979] (p. 5876) : observations sur la décision du Conseil constitutionnel déclarant la loi de finances pour 1980 non conforme à la Constitution, et sur l'ordre du jour de la session extraordinaire.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. — **Exception d'irrecevabilité** (p. 5884) : sa motion n° 12, déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Volonté du Gouvernement de voir réduire le rôle du Parlement. Décision du conseil constitutionnel déclarant la loi de finances pour 1980 non conforme à la Constitution. Volonté du groupe communiste d'aborder les questions de fond à l'occasion de cette session extraordinaire. Atteintes à la démocratie. Situation économique et sociale de la France. Politique d'austérité. Caractère anticonstitutionnel du projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants. (p. 5885) : les dispositions de l'article 47 de la Constitution relatives à l'autorisation de percevoir les seuls impôts, à l'exclusion des taxes parafiscales. (p. 5886) : argument du vide juridique invoqué par le ministre du budget. Dispositions de l'article 4 de la loi organique relatif à la perception des taxes parafiscales. — **Discussion générale** (p. 5887) : autoritarisme croissant du régime. (p. 5888) : connivence totale entre les groupes de la majorité. Prévisions

pessimistes sur la situation de l'économie française pour les années 1980-1985. Aggravation du chômage. Inflation et hausse des prix. Barème de l'impôt sur le revenu. Argument toujours invoqué de la hausse du prix du pétrole. Publication édulcorée du rapport Hannoun : concentration des aides publiques au profit de six groupes industriels. (p. 5889) ; accroissement nécessaire des équipements sociaux collectifs. Moyens financiers des communes et des collectivités locales. Politique familiale. Taux de la croissance économique en 1979. Investissements des entreprises publiques. Relance de la consommation. Sidérurgie. Actualisation du barème de l'impôt sur le revenu. Mesures antisociales : fiscalisation du crédit mutuel ; cotisation de sécurité sociale des retraités. Inégalités. Impôt sur la fortune et impôt sur le capital. Profits des sociétés pétrolières. Nécessité d'un débat de fond sur le projet de loi de finances pour 1980. **Avant l'article unique** (p. 5891) : son amendement n° 1 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : extension des obligations du gouvernement en matière d'information du Parlement sur l'utilisation des fonds publics ; rejeté. (p. 5892) ; son amendement n° 2 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Paul Jargot : modification du barème de l'impôt sur le revenu ; rejeté. (p. 5893) ; son amendement n° 5 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Garcia : exonération de la TVA sur les produits de première nécessité ; institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques ; rejeté. Son amendement n° 3 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Paul Jargot : institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques ; rejeté. (p. 5894) ; son amendement n° 4 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : institution d'un impôt sur le capital des sociétés ; rejeté. (p. 5895) ; son amendement n° 6 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : prélèvement exceptionnel sur les profits réalisés par les sociétés pétrolières ; rejeté. Son amendement n° 8 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : exonération pour les chauffeurs de taxi de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; rejeté. Son amendement n° 9 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : report du paiement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables chômeurs ; rejeté. **Article unique** (p. 5896) : son amendement n° 11 : suppression du deuxième alinéa de cet article, autorisant la perception des taxes parafiscales existantes ; retiré. (p. 5899) ; les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance de 1959 portant loi organique.

LE THEULE (Joël), ministre des transports (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi modifiant les articles 22, 28 et 30 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les **contrats d'affrètement et de transport maritimes** (n° 264, 1978-1979) [6 avril 1979].

Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales (n° 282, 1978-1979) [19 avril 1979].

Projet de loi relatif à la **communication de documents et renseignements à des autorités étrangères dans le domaine du commerce maritime et des transports par air** (n° 469, 1978-1979) [30 juin 1979].

Projet de loi relatif aux nuisances dues au bruit des aéronefs (n° 40, 1979-1980) [6 novembre 1979].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2251 de M. René Tinant : la mise en chantier du tronçon Compiègne-Relms de la liaison fluviale Seine-Est [22 juin 1979] (p. 2124) ; problème des priorités en matière de voies navigables. Réalisation de l'aménagement Rhin-Rhône par la compagnie nationale du Rhône.

Question n° 2326 de M. Charles Ferrant : l'équilibre des transports maritimes entre la communauté européenne et les pays tiers [27 avril 1979] (p. 1051) ; approbation française pour l'instauration d'un système européen de contrôle des conditions de la concurrence des flottes des pays de l'Est et de celles naviguant sous pavillon de complaisance.

Question n° 2383 de M. Jean Nayrou : le maintien des écoles normales départementales [5 octobre 1979] (p. 3018) ; tendances démographiques et ralentissement du recrutement des nouveaux instituteurs. Maintien d'une école normale par département. (p. 3019) ; situation démographique du département de l'Ariège et réorganisation de l'école normale de Foix.

Question n° 2402 de M. Raymond Dumont : la reconstruction du CES mixte de Fouquières-les-Lens [5 octobre 1979] (p. 3021) ; régularité de la fréquentation des trains express. Déficit du service omnibus ; la responsabilité de la SNCF dans l'appréciation de la rentabilité de ce service. Non-fermeture de la ligne aménagement de la ligne omnibus ; la liaison Ax-les-Thermes/Latour-de-Carol.

Question n° 2404 de M. Pierre Vallon : l'achèvement et le coût du réseau des autoroutes alpines [22 juin 1979] (p. 2122) ; avis défavorable du conseil général de l'Isère à une solution autoroutière. Tarif des péages pratiqués sur les autoroutes alpines. Système d'abonnement mis en place par la société des autoroutes Rhône-Alpes. (p. 2123) ; ouverture définitive du tunnel de Fréjus.

Question n° 2418 de M. Charles Ferrant : la conséquence de la construction de bateaux français par des chantiers étrangers [22 juin 1979] (p. 2124, 2125) ; attitude des pouvoirs publics à l'égard de la flotte française. Commandes passées à des chantiers étrangers. Ateliers de Dieppe et de Saint-Malo. Aide de l'Etat aux grands chantiers. Primes accordées pour les navires livrables avant la fin de 1980. Deux navires français en construction dans des chantiers polonais. Plan de charge des ateliers et chantiers de la Manche. (p. 2126) ; protection de la petite et moyenne construction navale.

Question n° 2420 de M. Bernard Hugo : les conséquences du contrat d'entreprise entre l'Etat et la SNCF [27 avril 1979] (p. 1052) ; rapport Guillaumat et contrat d'entreprise Etat/SNCF. Augmentation des contributions de l'Etat. (p. 1053) ; responsabilité de la SNCF dans la réduction de ses déficits. Embauche. Liberté tarifaire. Trafic marchandise. Elaboration du contrat d'entreprise.

Question n° 2466 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard : le dédommagement des voyageurs victimes des dérangements de la ligne SNCF Dourdan-Paris [27 avril 1979] (p. 1054) ; croissance démographique et réseau banlieue Sud-Ouest. Création d'un double train Paris/Etampes et Paris/Dourdan à la place du train mixte. (p. 1055) ; fragilité de ce nouveau service. Importance des causes externes dans les retards enregistrés. Mesures prises par la SNCF. Dommages subis et remboursement partiel de la carte orange.

Question n° 2484 de M. Raymond Marcellin : le naufrage d'un pétrolier au large des côtes bretonnes [4 mai 1979] (p. 1124) ; abordage entre le pétrolier minéralier libérien *Gino* et le pétrolier norvégien *Team Castor*. (p. 1125) ; suites immédiates et à moyen terme de cet accident. Renforcement de la sécurité de la navigation et lutte contre la pollution. Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM). Organisation des rails de circulation. (p. 1126) ; rail d'Ouessant. Directives de la Communauté économique européenne.

Question n° 2509 de M. Philippe Machefer : les problèmes de transports de la région nantaise [22 juin 1979] (p. 2126, 2127) ; recherche par la SNCF d'une coordination accrue entre les trains « grandes lignes » et les trains omnibus. Amélioration du « cadencement » et des dessertes. Problèmes posés par la liaison Mantes-la-Jolie-Versailles. Report du péage de Buchelay à Chaussour-lès-Bonnières ; rocade de Limay.

Question n° 2512 de M. Roger Lise : les facilités de transport par Air France pour les originaires des Antilles françaises [22 juin 1979] (p. 2128) ; capacité mise en œuvre pour la période d'été. Blocage en réservation au profit du bureau d'immigration des départements d'outre-mer et du centre d'action sociale des départements d'outre-mer. Mise en place pour les jeunes et les étudiants du système des avions « densifiés » et des avions « standard ».

Question n° 2519 de M. Jean Nayrou : la suppression partielle de la ligne Toulouse-Latour-de-Carol [5 octobre 1979] (p. 3019) ; compétences du préfet de région et de l'établissement public régional pour la réalisation de ce CES.

Question n° 2522 de M. Philippe de Bourgoing : la récupération de métaux sur les navires à la casse [5 octobre 1979] (p. 3022) ; petit nombre de navires livrés à la ferraille. Absence d'emplacements disponibles dans les ports. Coût de revient élevé de la démolition. (p. 3023) ; coordination entre secteur militaire et secteur civil de la marine.

Question n° 2594 de M. Jean Cluzel : l'utilisation des phares d'automobiles en position code [16 novembre 1979] (p. 4014) ;

nombre des accidents en rase campagne et en agglomération ; piétons tués et blessés. (p. 4015) : nécessaire développement de l'information. Différences dans la qualité d'éclairage selon les quartiers et les agglomérations. Mauvais réglage de certains feux de croisement. Insuffisante correction de certaines visions défectueuses. Situation dans les pays étrangers. (p. 4016) : allègement de la réglementation existante. Non-remplacement en France des phares jaunes par des phares blancs. Crédits affectés à la sécurité qui sont utilisés pour l'installation de glissières de sécurité et pour réduire le nombre des « points noirs ».

Questions orales avec débat :

Question n° 148 de M. Anicet le Pors : l'explosion du pétrolier *Bételgeuse* [5 juin 1979] (p. 1692) : efforts déployés par le Gouvernement pour connaître les causes de l'accident du *Bételgeuse* ; l'envoi d'un ingénieur général et d'un bâtiment de la Marine nationale. Responsabilité irlandaise de l'enquête. Enquête pénale et constitution de partie civile de l'établissement des invalides de la marine. Attente des résultats de l'enquête technique française et de l'enquête publique irlandaise. Dispositifs de sécurité des navires ; l'absence d'un dispositif de protection dit « par gaz inertes » sur le *Bételgeuse*. Importance du nombre de navires français équipés de dispositifs de sécurité. (p. 1693) : contrôle de l'application des règles de sécurité ; le rôle des bureaux internationaux techniques. Situation satisfaisante de l'équipement des installations des terminaux portuaires. Moyens d'intervention des ports pétroliers pour l'assistance aux navires en difficulté. Pouvoir de police du maire dans la lutte contre les incendies portuaires. Analyse du ministère sur la situation de tous les ports français.

Questions n° 152 et n° 215 de M. Anicet le Pors, n° 221 de M. Michel Chauty, et n° 127 de M. Georges Lombard remplacé par M. Edouard Le Jeune : l'indemnisation des marins pêcheurs sinistrés lors de l'échouement de l'*Amoco Cadiz* et prévention de la pollution par les hydrocarbures [5 juin 1979] (p. 1697) : indemnité « exceptionnelle » versée aux pêcheurs et goémoniers à la suite du naufrage de l'*Amoco Cadiz*. (p. 1698) : retards causés par la réforme des cellules d'indemnisation pendant l'été 1978. Montant total de l'aide versée en 1978. Instruction des dossiers de demandes d'indemnités complémentaires. Montant de l'indemnisation complémentaire. Circonstances du naufrage du *Gino* et intervention de la marine nationale et de diverses autres administrations. Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM) et centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur la pollution des eaux, (Cedre). Surveillance de l'épave du *Gino* et de sa cargaison. (p. 1699) : accroissement du nombre des navires de surveillance et d'intervention ; le problème des remorqueurs de haute-mer. Conditions d'emploi du fonds d'intervention pour dépenses exceptionnelles. Rails de circulation d'Ouessant et des Casquets. Sanctions pénales pour infraction aux règles de la navigation maritime et pollution. Certificat de pilote hauturier. Organisation de la circulation maritime dans la Manche. Garantie d'un droit d'intervention pour l'état côtier et Conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer. Surveillance de la circulation maritime et budget de 1979 ; les mesures prévues pour le budget de 1980. Intervention du Gouvernement à l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI). Probabilité d'un accord franco-anglais sur la circulation dans la Manche. Vérification de l'état de navigabilité des navires. (p. 1700) : non-spécialisation des équipes des centres de vérification ; l'appel à des effectifs des ports autonomes.

Question n° 166 de M. Serge Boucheny : la situation de l'industrie aéronautique [5 juin 1979] (p. 1704) : importance de la construction aéronautique française dans la construction aéronautique européenne. Qualité des constructions militaires françaises. Répartition des charges de travail dans le programme Airbus. (p. 1705) : comparaison des charges de travail et du nombre d'appareils vendus, Airbus et Caravelle. Place d'Air-France dans le transport international. Développement de l'industrie des cellules. Rôle des comités d'entreprise dans la politique aéronautique française. Nécessité d'accroître la cadence de fabrication du programme Airbus ; les objectifs de production. Développement d'appareils de type Airbus. (p. 1706) : adaptation aux besoins exprimés par les compagnies aériennes. Succès commercial de Concorde et abandon de sa construction. Poursuite de la politique aéronautique en matière supersonique. Projet d'un avion supersonique de seconde génération. (p. 1706) : nature juridique du groupement d'intérêt économique (GIE) Airbus-Industrie ; l'impossibilité de le transformer en une société européenne de construction aéronautique.

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi [11 avril 1979] Réponse à M. Paul Jargot, en remplacement de M. Louis Minetti (p. 696) : crise de la construction navale. Crise d'ensemble de l'activité maritime ; évolution structurelle défavorable aux pays d'Europe occidentale. Croissance des flottes des pays neufs et des pays de l'Europe de l'Est. Sauvegarde de l'acquis du plan de développement de l'armement maritime mis en œuvre depuis 1975. Couverture du commerce extérieur français. Poursuite de la réduction des capacités navales et de la diversification des chantiers. Concertation avec les syndicats. Aides au départ volontaire ; créations d'emplois de conversion avec le soutien du Fonds spécial d'adaptation industrielle. (p. 697) : problèmes de la réparation navale. Situation du groupe Terrin. Conversations en cours. Nombre limité des réductions d'horaires.

Question n° 270 de M. Jean-Marie Girault et n° 277 de M. Anicet le Pors : les suites de l'échouement du pétrolier « Amoco Cadiz » [11 décembre 1979]. (p. 5306) : volonté du Gouvernement de poursuivre les responsables. (p. 5307) : procédures pénales engagées contre le commandant de l'*Amoco-Cadiz* et le commandant du remorqueur *Pacific*. Ouverture d'une enquête nautique en application du Code disciplinaire et pénal de la Marine marchande. Procédure civile engagée aux Etats-Unis contre les sociétés pétrolières et demandes d'indemnisation par l'Etat français ; reconnaissance par le juge fédéral de Chicago de sa compétence et de l'absence de limitation de responsabilités. Actions civiles engagées par les collectivités locales ou les particuliers. Montant de l'indemnité réclamée par le gouvernement et droit pour les professionnels ou les collectivités locales de le contester devant la juridiction américaine. (p. 5308) : détails des procédures engagées devant le Tribunal fédéral de Chicago. Bilan positif des mesures d'indemnisation pour les collectivités locales. Indemnisation des professionnels ; cas de la Compagnie maritime *Britany Ferries*. Etudes de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM) sur les conséquences en matière de poissons, de crustacés et d'exploitation des algues. (p. 5309) : procédure d'indemnisation des professions du tourisme, telles restaurant, camping. Aménagements techniques des navires et la qualification des équipages. Lutte contre les pavillons de complaisance. Modification des règles de navigation et des pouvoirs de police des états maritimes ; exemple de la création du certificat de pilote hauturier. Lois du 2 janvier 1979 et accroissement de la répression des infractions. Centralisation des pouvoirs autour du Préfet maritime. Compétence exclusive de la Marine nationale pour les moyens à capacité hauturière. Compétence de la marine marchande pour les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Nouvelle instruction Polmar contre la pollution. (p. 5310) : achèvement du réseau de centres de surveillance de la navigation maritime en Manche. Importance des remorqueurs. Reconstitution du stock de produits dispersants et des barrages. Qualité du rapport de la Commission d'enquête sénatoriale.

Question n° 304 de M. Pierre Carous : la réglementation de la circulation routière [11 décembre 1979] (p. 5312) : responsabilité du Gouvernement pour le fonctionnement des services interministériels. Statistiques sur le nombre des accidents. Plan de soutien à l'économie et importance des crédits consacrés à la sécurité. Efforts en matière d'infrastructure et sécurité routière. (p. 5313) : automobiles et amélioration de la sécurité ; cas des poids-lourds. Avantages du port de la ceinture de sécurité. Caractère expérimental de l'utilisation des codes en ville la nuit ; avis favorable des ministres des transports européens. Importance de l'attestation scolaire de sécurité routière. Communication des résultats sur l'expérience des feux de croisements. (p. 5314) : rapport du législatif et de l'exécutif ; prise en compte du vote du Sénat réduisant les crédits d'information du Comité interministériel de la sécurité routière.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les articles 22, 28 et 30 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes** (n° 264, 1978-1979) [16 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1290) : adaptation de notre législation à l'évolution des conventions internationales et à celle des techniques, telle la conteneurisation. **Article 1^{er}**. — **Article 22 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966** (p. 1291) : accepte l'amendement n° 1 de M. Joseph Yvon, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard relatif à la présomption de consentement du chargeur en cas d'arrimage de pontée de conteneurs sur les navires prévus pour ce transport. **Article 2**. — **Article 28 de cette loi** : principes législatifs de la limitation de la responsabilité du transporteur ; le contenu du décret fixant les modalités de cette limitation. **Article 3**. — **Article 30 de cette loi** : accepte l'amendement n° 2 de M. Joseph Yvon soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard concernant la responsabilité de droit commun du transporteur en cas de chargement en conteneurs.

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales** (n° 282, 1978-1979) [16 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1298) : texte de circonstance. Annulation, par arrêt du Conseil d'Etat, de la délibération du conseil général de la Charente-Maritime qui avait institué un péage sur le pont d'Oléron. Principe de la gratuité établi par la loi du 30 juillet 1880. L'autoroute à péage. Situation de la société nationale des chemins de fer français. Nécessaire institution d'une redevance d'usage. Importance du réseau routier français. (p. 1299) : disparition des concessions sur les autoroutes lorsqu'elles arriveront à leur terme. **Avant l'article 1** (p. 1300) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet relatif au caractère de service public d'Etat des transports de personnes et de marchandises entre le continent et les îles. **Article 1** : (p. 1301) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de M. Bernard Legrand concernant l'interdiction des péages sur les ouvrages d'intérêt national ; la prise en charge par l'Etat de l'investissement et des frais de fonctionnement. Accepte l'amendement n° 3 de M. Charles Beaupetit prévoyant la suppression de l'impossibilité de créer une redevance, par décret pour les ouvrages à comprendre dans la voirie nationale, par délibération du conseil général pour les ouvrages à comprendre dans la voirie départementale. **Après l'article 1** : (p. 1302) : accepte partiellement l'amendement n° 4 (*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit portant sur le régime juridique applicable aux péages institués sur les ouvrages compris dans les voies nationales ; l'autorisation de l'Etat pour la perception de redevances par le concessionnaire ; la consultation des conseils généraux concernés. (p. 1303) : non-application des nouvelles dispositions au tracé des autoroutes. Sur l'amendement n° 5 (*article additionnel*), qu'il accepte, de M. Charles Beaupetit concernant le régime des péages sur les ouvrages départementaux, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 11 de M. Josy Moinet relatif à la possibilité d'affectation des redevances perçues sur les ouvrages d'art. **Après l'article 2** : (p. 1306) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit portant sur la différenciation des tarifs de péage pour les bacs. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 2 de M. Bernard Legrand prévoyant la possibilité pour les conseils généraux de modifier les tarifs appliqués pour des ouvrages déjà réalisés ou d'instituer des tarifs différents pour récupérer une partie du montant de la taxe professionnelle perçue du fait de l'ouvrage. (p. 1307) : accepte l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit concernant la validation des tarifs existants. Son amendement n° 12 (*article additionnel*) : non-application des nouvelles dispositions aux ouvrages d'art compris dans les autoroutes ; adopté. **Intitulé** : (p. 1308) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 9 de M. Charles Beaupetit : projet de loi relatif à certains ouvrages d'art reliant les voies nationales ou départementales.

— **Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local**. — **Deuxième lecture** (n° 529, 1977-1978) [6 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1751) : allègement de tutelle et non-transfert de compétences. Définition des transports publics d'intérêt local. Problèmes des remontées mécaniques. Absence de schéma régional de transport adopté par l'établissement public régional d'Auvergne. Consultation des commissions compétentes du Parlement sur l'élaboration des décrets ou règlements d'application. **Article 1** : (p. 1752) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues concernant l'application des nouvelles dispositions aux

services de transport public de voyageurs ou de marchandises exploités en régie par « un ou plusieurs établissements publics régionaux ». **Article 8** : (p. 1753) : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues prévoyant le contrôle de l'autorité compétente sur les services de transports publics d'intérêt local seulement en ce qui concerne les questions de sécurité ; contrôle fait à la demande des autorités organisatrices en ce qui concerne les questions commerciales. **Article 9** : (p. 1755) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Darras relatif à l'abaissement à 70 000 habitants du seuil de population à partir duquel certaines communes et établissements publics sont autorisés à instituer un versement destiné aux transports en commun.

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales**. — **Deuxième lecture** (n° 383, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2405). **Article 1** : (p. 2405) : accepte l'amendement n° 2 rédactionnel de M. Charles Beaupetit. **Article 3** : (p. 2405) : accepte l'amendement n° 5 de M. Charles Beaupetit concernant les critères du lieu de domicile et du lieu de travail dans la différenciation des tarifs pouvant aller jusqu'à la gratuité. Demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Bernard Legrand, soutenu par M. Josy Moinet, concernant la convention entre les communes et les départements pour la participation financière de celles-ci à la différenciation des tarifs. (p. 2406) : accepte l'amendement n° 7 de M. Charles Beaupetit concernant la suppression des dispositions de cet article concernant l'exemption pour les îliens du paiement de la redevance. **Article 5** : (p. 2407) : accepte l'amendement n° 9 de M. Charles Beaupetit concernant l'application des dispositions du projet de loi aux actes administratifs ayant institué des redevances ou péages et le financement, à titre transitoire, des charges d'entretien et d'exploitation pour les ouvrages existants par la redevance ou péage. **Article 1^{er} (suite)** : accepte l'amendement n° 3 rédactionnel de M. Charles Beaupetit. **Article 3 (suite)** (p. 2408) : accepte l'amendement n° 8 de coordination de M. Charles Beaupetit, précédemment réservé. **Après l'article 6** : accepte l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit prévoyant l'abrogation de diverses dispositions de la loi du 30 juillet 1980. **Article 2 (suite)** : accepte l'amendement n° 4 de coordination de M. Charles Beaupetit, précédemment réservé.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code des pensions de retraite des marins** (n° 384, 1978-1979) 27 juin 1979. — **Discussion générale** (p. 2409) : risques particuliers attachés à la profession de marin. Souci du Gouvernement d'aligner le régime des marins sur le régime général. Remise en ordre des réglementations touchant les marins. Prise en compte des périodes de privation d'emploi liées aux intempéries ou à la réalisation des quotas de pêche. Prise en compte pour la retraite des périodes de chômage indemnisé postérieurement à l'âge du départ normal à la retraite. Sort des orphelins et application de règles plus favorables que le droit commun par l'établissement national des invalides de la marine (ENIM). Insuffisance des droits de certains marins pour obtenir une pension de retraite de l'ENIM ; l'attribution d'une pension spéciale. (p. 2410) : répartition des compétences entre législatif et exécutif ; l'extension au régime de l'ENIM des dispositions applicables aux salariés en matière d'assurance maladie. **Avant l'article 1**. — **Article L. 7 du code des pensions de retraite des marins** : (p. 2410) : son amendement n° 5 (*article additionnel*) : attribution d'une pension de retraite spéciale pour durée de services insuffisante aux surveillants de ports ou agents des phares ou balises ; adopté. S'oppose aux amendements de M. André Rabineau n° 1 relatif à la généralisation à tous les marins de la pension spéciale de retraite en cas de durée de service insuffisante et n° 2 concernant l'attribution de la pension spéciale de retraite en cas de durée de service insuffisante aux « maîtres de ports ». **Article 2**. — **Article L. 18 quatrième alinéa** : (p. 2411) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 3 de M. André Rabineau à propos du maintien de la pension temporaire à chaque enfant réunissant les conditions d'âge requises. **Après l'article 7** (p. 2412) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 4 de M. André Rabineau relatif à la prise en compte des cotisations versées à l'ENIM avant la création des assurances sociales en 1930 pour les marins ne bénéficiant pas d'une durée de service suffisante.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4953) : caractère d'étude du rapport Guillaumat. Contrat d'entreprise avec la SNCF et fixation

des tarifs marchandises. (p. 4954) : examen du projet de loi sur la liaison Rhin-Rhône. (p. 4955) : contrat d'entreprise de la SNCF et modification de sa politique dans le transport des marchandises ; maintien de son trafic. (p. 4956) : crédits accordés aux voies navigables et travaux du canal Rhin-Rhône. Procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ; cas des routes. (p. 4958) : augmentation sporadique des crédits de paiement et plan de charge des entreprises de travaux publics ; permanence de l'augmentation des autorisations de programme. (p. 4959) : réalisation annuelle d'autoroutes et normes autoroutières ; saisine du conseil général des ponts et chaussées sur l'application des normes autoroutières. (p. 4961) : maintien de l'office national de la navigation. (p. 4962) : menaces sur les compagnies aériennes régionales et rôle du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles CIASI. Air Inter et transport régional ; dénonciation de la convention conclue entre l'Etat et Air-Inter. Notion du service public de navigation aérienne et refus de la création d'un office. (p. 4963) : accord des personnels pour le maintien du service public de la navigation aérienne. (p. 4965) : vocation du Parlement à contrôler l'action de l'Etat. Réunion avec les représentants des personnels de la navigation aérienne. Maintien du service public et de la mixité civile et militaire du régime des contrôleurs. Réalisation du cinquième centre de contrôle de navigation à Reims. Croissance régulière des effectifs budgétaires et augmentation du personnel opérationnel ; recrutement d'officiers contrôleurs et de techniciens. (p. 4967) : rattachement à divers ministères des organismes de recherche maritime ; rattachement de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes au ministère des transports ; nécessité d'une coordination. (p. 4969) : plan de modernisation de la flotte de commerce et niveau du coût du pavillon national. Prise en charge des frais d'embarquement pour les stagiaires des écoles de navigation. Poursuite de l'aide à la flotte de commerce. Charges financières et alignement sur la position de l'OCDE. (p. 4970) : construction navale et nécessité d'un effort conjugué de l'Etat et des grands chantiers. Petits et moyens chantiers ; dégagement en cas de nécessité de crédits supplémentaires en cours d'année. (p. 4971) : mesures en faveur de la pêche intermédiaire de type ételois. Définition d'une politique communautaire des pêches et attitude de la Grande-Bretagne. Choix délibéré du désengagement de l'Etat pour les investissements portuaires. (p. 4972) : amélioration de la compétitivité des installations et des professions portuaires. (p. 4973) : aide de l'Etat pour l'adaptation des professions portuaires aux évolutions technologiques. (p. 4985) : responsabilité du ministère dans le retard des travaux relatifs au canal de Fos au Rhône ; insuffisance du projet élaboré. (p. 4987) : prescription de crédits supplémentaires dans le collectif de 1980 pour ce qui concerne les transports en région parisienne. (p. 4988) : excessive accumulation des mesures nécessaires pour protéger le piéton. Nécessaire mise en place d'une réforme pratique afin qu'une information, un contrôle et les investissements sur les routes nationales permettent d'éviter tant de drames. (p. 4991) : possibilité pour les chantiers civils de construire des bateaux militaires. (p. 4995) : coût de la liaison Réunion/Paris. Engagement pris par le président d'Air France et augmentation tarifaire. Tutelle du ministère des transports sur Air France. (p. 4898) : construction de deux voies supplémentaires entre Juvisy et Savigny. Augmentation de la capacité des rames entre Etampes et Dourdan. (p. 4999) : achèvement des programmes autoroutiers ; absence de tronçons d'autoroutes « dans la nature ». Comité interministériel sur les travaux autoroutiers à engager en 1980. (p. 5003) : Importance économique des transports. Le bilan chiffré de ces répercussions économiques. Adaptation des transports au renchérissement de l'énergie et au souci accru de sécurité. Augmentation des crédits de paiement et des autorisations de programmes ; adaptation du document budgétaire à l'organisation particulière du Ministère des Transports. Importance des interventions de l'Etat ; cas de la dotation à la SNCF ; l'entretien et la construction des infrastructures ; investissements routiers et soutien au secteur des travaux publics. Efforts d'investissement dans l'aéronautique, la construction et la réparation navale. Augmentation de la dotation aux pêches maritimes. Préoccupations pour les problèmes de sécurité et de contrôle ; exemple de la sécurité routière. (p. 5004) : sécurité sur le réseau secondaire. Transport et prise en compte des investissements faits par les collectivités locales et les sociétés nationales telles que la SNCF et Air-France. Sécurité maritime ; accroissement considérable du trafic et développement de la navigation de plaisance. Centre de surveillance de Ouessant, Jobourg et Gris-Nez. Triplement des crédits d'équipement pour les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Maintien des CROSS dans la

compétence du Ministère des Transports et coordination interministérielle. Installation des centres de sécurité portuaire et application de la réglementation relative à la sécurité des navires. Signalisation maritime. Augmentation de la dotation de la Société nationale de sauvetage en mer. Sécurité et contrôle des pavillons de complaisance. Efforts constants en faveur de la sécurité aérienne et maintien de la notion de service public. Augmentation du trafic et maintien du niveau de sécurité. Renouvellement du matériel et système informatique Cautra 3 et 4. Construction du Centre régional de la Navigation aérienne de Reims. (p. 5005) : dotation à l'équipement de la navigation aérienne et création de postes. Subvention de l'Etat à la SNCF. Réglementation et sécurité routière. Circulation des deux roues. Expérimentation des codes, situations différentes entre les villes et les banlieues ou la campagne. Avantages de la ceinture de sécurité. Crédits pour les prototypes des véhicules expérimentaux ; économies d'énergie et sécurité. Importance des investissements routiers ; solutions de problèmes ponctuels par le corps des Ponts et Chaussées. Plan de soutien à l'économie et crédits à des opérations de sécurité. Sécurité et importance de la météorologie, protection de la forêt méditerranéenne. (p. 5006) : crédits aux routes et autoroutes et priorité aux régions en difficulté. Poursuite des plans routiers bretons et du Massif central. Réalisation d'opération des programmes d'actions prioritaires d'intérêt régional PAPIR. Financement de la Rocade A 86 en Ile-de-France. Situation de la route nationale 20. Déviation d'Argenton-sur-Creuzé ; travaux autoroutiers Chateauroux-Lauthiers et Vierzon-Chateauroux. Poursuite de la construction d'autoroutes de liaison. Travaux programmés pour l'autoroute A 26. Liaison rapide Bruxelles-Genève. Liaison Toul-Langres. Normes de construction des dessertes régionales à deux fois deux voies ; rapport de conseil général des Ponts et Chaussées. Entretien routier et viabilité hivernale. Infrastructure portuaire et poursuite des réparations engagées au Havre, à Brest et à Montoir. Aménagement du chenal de la Seine ; de l'avant-port de La Rochelle La Pallice et de Marseille et Fos. (p. 5007) : Port de Nice et mission d'inspection. Travaux outremer dans les ports de Guyanne et des Antilles. Amélioration de la compétitivité portuaire ; coût de la manutention. Détournement du trafic français à Anvers. Disponibilité des installations et compétitivité portuaire. Révision des fonctions portuaires. Faible progression des crédits aux voies navigables ; effort particulier pour l'entretien. Poursuite des grandes opérations telles la liaison Rhin-Rhône et effort en matière de restauration et de sécurité. Caractère vague d'un schéma directeur des voies navigables. Crédits pour voies à grand gabarit et à petit gabarit. Statuts de la Compagnie nationale du Rhône et réalisation de la liaison Saône-Rhin. Politique de rachat des bateaux vétustes. Stagnation du trafic et aide aux artisans. Maintien de l'Office national de la Navigation. Transports urbains, métro de province, interconnexion SNCF-RATP. Investissement sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Poursuite des travaux de l'aéroport de Nice. Intervention du ministère du transport dans le plan du « Grand Sud-Ouest ». Mise en valeur des ressources naturelles, installations portuaires, ferroviaires, routières et aériennes. (p. 5008) : autoroutes et aménagement des RN 20, 9 et 10. Important déficit de la balance du commerce extérieur de la pêche ; problèmes d'accès à la ressource et règlement communautaire ; différend avec la Grande-Bretagne. Zones économiques et quotas de captures, conséquences sur la pêche industrielle. Surcapacité mondiale en matière navale ; soutien aux grands chantiers de constructions et de réparations. Diminution des effectifs par le jeu des conventions sociales. Plan de développement de la flotte française et réduction du déficit de la balance des services de transports maritimes. Importance de la formation des navigants de la marine marchande. Définition d'un type de navire plus performant et économies d'énergie. Rapport Dufour et régime social des marins. Utilisation des crédits et inspection de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM). Politique vis-à-vis de Concorde et seconde génération de supersoniques. (p. 5009) : exploitation commerciale par Air France et British-Airways. Ventes de l'airbus A 300 et 310. Accélération des cadences de production à la Société nationale industrielle aéronautique SNIAS. Répercussions économiques du programme airbus. Développement du moteur CFM 56. Diminution des crédits accordés aux associations aéronautiques ; rapport de la Cour des comptes sur leur utilisation. Subvention publique et acquisition d'appareils d'instruction étrangers. Problème du choix des moteurs pour la version A 310 de l'Airbus. Remotorisation des Boeing 747 d'Air-France et offres de Pratt et Whitney et de General Electric SNECMA. Rapport entre l'Etat et les entreprises publiques ; contrats d'entreprises. Résiliation de la convention avec Air-Inter. Contrats d'entreprises avec la SNCF. (p. 5010) : évo-

lution de l'effort budgétaire en faveur de la SNCF. Maintien de la capacité omnibus existante. Diminution de la subvention forfaitaire d'équilibre. Utilisation judicieuse du contrat par la SNCF. Contrat d'entreprise avec la Compagnie Générale Maritime. Absence de contrat pour la RATP. Continuité territoriale maritime et aérienne avec la Corse ; demande de révision des tarifs d'Air-France et d'Air-Inter. Société moderne et importance du transport. Renforcement de la sécurité. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 5011) : s'oppose à l'amendement n° 301 de MM Edouard Bonnefous et Jean Cluzel, soutenu par ce dernier prévoyant une réduction indicative des crédits du titre III (suppression des crédits attribués aux campagnes d'information menées au titre de l'obligation d'allumer les codes en ville). (p. 5012) : exemples de pays européens ou autres ayant institué l'obligation d'allumer les codes. (p. 5013) : libéralisme tarifaire et responsabilités des compagnies aériennes françaises ; politique tarifaire de Freddy Laker et accord franco-britannique sur le partage du trafic aérien. Augmentation de la dotation de la Société nationale de sauvetage en mer. — *Etat C* (p. 5014) : participation de l'Etat à l'étude des ressources en thonidés de la Polynésie française. **Article 56.** — *Article 66 de la loi de finances pour 1972* (p. 5015) : demande le rejet de l'amendement n° 302 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Georges Spénales cosignataire tendant à la suppression des dispositions de cet article prévoyant le transfert dans la voirie départementale des routes nationales secondaires. Demande le retrait de l'amendement n° 253 de M. Jacques Braconnier demandant la suppression de cet article prévoyant une subvention pour déclassement de la totalité du réseau national secondaire. **Après l'article 77.** — *Article 74 de la loi du 24 décembre 1969* (p. 5017) : demande la réserve de l'amendement n° 300 (*article additionnel*) de MM. André Fosset et Josy Moinet, soutenu par ce dernier prévoyant une fixation annuelle du montant maximum des emprunts contractés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'**adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole** [11 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5303) : travail de conciliation de la Commission mixte paritaire. Demande d'adoption du texte.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1970) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5708) : absence de licenciements dans les services de la navigation de Lyon et de Strasbourg. (p. 5711) : liaison Rhin-Rhône et intégration dans une politique d'ensemble des transports, de l'aménagement du territoire et européenne. Présentation d'un plan à moyen terme en matière de voies navigables. Réalisation de la liaison Seine-Nord et études sur le Canal du Midi. Liaison Rhin-Rhône et caractère exceptionnel du projet. Historique des décisions prises depuis 1961. Cite les propos de M. Georges Marchais sur l'intérêt de cette liaison. Intérêt économique du projet ; situation de Marseille. (p. 5712) : choix de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) comme maître d'œuvre. Réalisation de la liaison Rhin-Rhône et modification des statuts de la CNR ; maintien des règles de fonctionnement et des droits des anciens actionnaires. Extension du contrôle de l'Etat. Coût du projet dans le budget des voies navigables ; participation financière de l'Etat et des collectivités locales, appel à des financements extérieurs. Droit pour la CNR de contracter des emprunts ; définition des rapports entre la CNR et l'EDF. Intérêt économique du transport fluvial. (p. 5713) : développement des échanges avec l'Outre-Mer et importance des façades maritimes. Rentabilité faible mais suffisante du projet. Voies navigables et avantages indirects. Coût du franchissement du seuil de Bourgogne. Voies navigables et économies d'énergie. Impact sur l'environnement ; cas de la Moselle, de la Sarre ou du Main. Conséquences sur le régime et la qualité des eaux ; protection des nappes phréatiques. Absence de dommages aux riverains. Non transfert des eaux du Rhin vers celles du Doubs. Canalisation et accroissement du volant thermique. Conséquences sur la faune et la flore. Doute sur les risques de rupture d'ouvrage. Statistiques sur les emprises agricoles, expériences acquises avec la réalisation des autoroutes. Rôle de la SAFER et du remboursement. (p. 5714) : intérêt régional, national et européen de la liaison Rhin-Rhône ; cohérence avec les réalisations allemandes, et des pays socialistes sur le Danube. Intégration de la France à l'ensemble tripolaire Mer Noire-Mer du Nord-Mer Méditerranée. **Article 1** (p. 5715) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues concernant la liaison Rhin-Rhône et le rôle de la Compagnie nationale du Rhône et prévoyant

la consultation des élus concernés pour les tracés envisageables. **Article 2** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues relatif au financement du projet et à l'appel aux ressources de l'Etat et des entreprises utilisatrices de cette liaison, et accepte l'amendement n° 2 de M. Bernard Barbier prévoyant une participation au financement de travaux d'entretien. **Après l'article 1 (suite)** (p. 5716) : demande le retrait de l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Bernard Barbier précédemment réservé, prévoyant la consultation des établissements publics régionaux sur les opérations d'aménagement de la Compagnie nationale du Rhône. **Article 6** : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues prévoyant la participation des élus nationaux au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône et l'information du Parlement. **Après l'article 10** (p. 5718) : demande le retrait de l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Michel Miroudot, repris par M. Pierre Schiélé concernant les opérations d'aménagement et les garanties de protection des sites et des monuments et immeubles. Expérience de réalisations importantes et protection de l'environnement ; cas des autoroutes. Rôles des SAFER et des chambres d'agriculture. **Sur l'ensemble** (p. 5719) : plan de travaux à moyen terme sur les voies navigables. Réalisation de cette liaison et mise à niveau de la France avec la République fédérale d'Allemagne et les pays socialistes.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5848) : accord de la commission mixte paritaire sur l'adjonction souhaitée par le Sénat : financement des travaux de construction et d'entretien.

LIMOUZY (Jacques), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2196 de M. Abel Sempé : le projet de loi concernant les « victimes de la déportation du travail » [26 octobre 1979] (p. 3565) : statuts de déportés et internés politiques résistants institués par les lois du 6 août et du 9 septembre 1948. Opposition de la commission nationale des déportés et internés de la résistance aux propositions de loi tendant à introduire les termes de « déporté » et de « déportation » dans l'appellation officielle des personnes contraintes au travail. Renaissance des tendances national-socialistes. (p. 3566) : souffrances morale et physique imposées aux personnes contraintes au service du travail obligatoire.

Question n° 2540 de M. Jean Francou : la réalisation du port de plaisance de Carry-le-Rouet [26 octobre 1979] (p. 3569) : nécessaire protection du site magnifique de la calanque de Carry-le-Rouet. Réexamen du projet suivant les principes d'aménagements indiqués par le ministre de l'environnement.

Question n° 2544 de M. Adolphe Chauvin remplacé par M. Jean Francou : le développement des jardins familiaux [26 octobre 1979] (p. 3570) : effort financier particulier décidé en application des dispositions de la charte de la qualité de la vie. Circulaire interministérielle du 21 mars 1979. Dossiers de demandes de subvention. Avis du groupe de travail interministériel sur la recevabilité de la demande.

Question n° 2554 de M. Guy Robert : l'utilisation des nappes d'eau souterraines [26 octobre 1979] (p. 3571) : déclaration obligatoire des prélèvements d'eau souterraine. Périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines. Aide apportée aux départements, aux communes ou aux syndicats d'adduction d'eau. Législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Question n° 2596 de M. Adrien Gouteyron : l'extension de l'aide spéciale rurale [16 novembre 1979] (p. 4023) : poursuite de l'expérience de l'aide spéciale rurale jusqu'à la fin de 1980. Situation dans les cantons ruraux de faible densité et dont les ressources agricoles sont médiocres. Travaux du conseil central de planification sur les orientations d'aménagement du territoire.

INTERVENTIONS

— **Procès verbal** [3 janvier 1979] (p. 2) : modification de l'ordre du jour de la session extraordinaire.

— **Projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** (n° 364, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2243) : problème d'harmonisation ou de cumul avec le régime national des indemnités parlementaires. (p. 2244) : rôle du Sénat dans la gestion du régime institué. Application du nouveau régime indemnitaire exclusivement aux représentants qui ne sont ni sénateurs ni députés. Calcul par référence au traitement des fonctionnaires français. Indemnité principale et indemnité de fonctions. Gestion des indemnités par l'Assemblée nationale et le Sénat. **Article 1** : (p. 2245) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud prévoyant l'alignement du régime d'indemnités applicable aux représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes qui ne sont ni députés ni sénateurs sur celui qui s'applique aux membres du Parlement français. **Article 2** : (p. 2246) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud concernant la réduction du montant des indemnités perçues en France à concurrence du montant des indemnités de même nature allouées par l'Assemblée des Communautés européennes. **Article 3** : (p. 2247) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly prévoyant le versement des indemnités, suivant le choix effectué par les représentants français, par l'Assemblée nationale ou par le Sénat. **Après l'article 3** : accepte l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly relatif à l'ouverture des crédits nécessaires au versement des indemnités, dans le budget de l'Etat ; gestion et contrôle par les assemblées parlementaires, à concurrence des sommes versées par chacune d'elle. **Article 4** (p. 2248) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de coordination de M. Jacques Thyraud. **Article 5** (p. 2249) : accepte l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly prévoyant l'affiliation des représentants à l'Assemblée des communautés européennes au régime de prestations de Sécurité sociale de l'Assemblée nationale ou à celui du Sénat, mais s'oppose au sous-amendement n° 11 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues concernant le versement d'une indemnité de voyage majorée pour tenir compte des sujétions particulières imposées par l'élection dans le cadre d'une seule circonscription pour la France. Accepte l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud prévoyant le maintien de l'affiliation des membres du Conseil économique et social élus à l'Assemblée des Communautés européennes à leur caisse des retraites. **Article 6** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud demandant la suppression de cet article prévoyant l'imposition sur le revenu des indemnités versées aux représentants de la France à l'Assemblée européenne.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les communautés européenne** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2253) : amélioration de l'information du Parlement sur l'activité des communautés européennes ; garantie de l'intégrité du pouvoir législatif. Problèmes posés par le rattachement des délégations aux commissions parlementaires compétentes. Restauration de l'autorité de l'exécutif par la Constitution de 1958. Non-intervention des délégations dans des matières qui ne seraient pas du domaine de la loi au regard de l'article 34 de la Constitution. Absence de publication des conclusions des délégations. **Avant l'article unique. Article 5 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958** (p. 2256) : s'oppose à l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information de la commission permanente compétente de chaque chambre sur les orientations que le Gouvernement entend défendre au Conseil des Ministres de la Communauté ; une déclaration du Gouvernement suivie d'un débat, lors de chaque session ordinaire, sur la politique européenne. **Article unique. — Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance de 1958** (p. 2257) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy, soutenu par M. Etienne Dailly, concernant la suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire pour les Communautés européennes et prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement. (p. 2260) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Michel d'Aillières concernant l'augmentation du nombre des membres qui constituent la délégation parlementaire de chaque assemblée. (p. 2261) : accepte l'amendement n° 2 de M. Michel d'Aillières concernant la suppression des dispositions prévoyant le dépôt des conclusions des délégations sur le bureau de leur assemblée respective ; l'information obligatoire des commissions permanentes sur les conclusions des délégations.

— **S'associe à l'hommage rendu par le Président du Sénat à la mémoire de M. Gabriel Calmels, sénateur de l'Hérault** [18 octobre 1979] (p. 3346).

— **Motion d'ordre** [19 novembre 1979] (p. 4080) : modifications de l'ordre du jour prioritaire en fonction de l'avancement des travaux du Sénat.

— **Ordre du jour du Sénat** [20 novembre 1979] (p. 4114) : retrait de l'ordre du jour du projet de loi relatif au statut de la magistrature.

— **Projet de loi modifiant les dispositions du chapitre III du titre II du livre IV du code de la construction et de l'habitation relatives à la cession des actions de certaines sociétés d'habitations à loyer modéré. — Deuxième lecture** (n° 438, 1979-1980) [20 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 4160) : contrôle des sociétés d'habitation à loyer modéré qui ne gèrent pas au moins 1500 logements ou qui n'ont pas construit 500 logements au cours des dix dernières années.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (suite). — IV. — Commissariat Général du Plan. [9 décembre 1979] (p. 5141) : procédure d'élaboration du VIII^e Plan. Conciliation entre croissance forte et croissance douce. Communication des documents relatifs au Plan. Renforcement de moyens du Commissariat Général du Plan dès 1979. Importance du personnel contractuel et souplesse nécessaire des structures du commissariat. Activité soutenue du Centre de Recherches pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie. Accroissement du personnel du Centre d'Etudes Prospectives d'Information Internationales (CEPII). Projection de l'INSEE à partir d'hypothèses élaborées par le Plan. Efficacité des programmes d'actions prioritaires d'initiative régionale.

I. — **Services généraux (suite). — Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5155) : complexité des actions d'aménagement du territoire et comparaison avec les formes de vie. Complémentarité de la politique de localisation des activités et de la politique industrielle ; fonds spécial d'adaptation industrielle (FSAI) et primes de développement régional (PDR). Aménagement du territoire et accélération des programmes d'investissement ; orientation des investissements étrangers. Aide sectorielle à l'industrie et aide à la localisation. Procédure de l'agrément en région parisienne et décentralisation. (p. 5156) : vocation particulière de la région parisienne ; implantation des sociétés étrangères. Actions de localisation et création d'emplois dans les zones prioritaires. Création du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR) et coordination des activités en milieu rural. Polyvalence des services publics en milieu rural ; agences de services publics ruraux. Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et actions contre la désertification de la montagne et le suremboulement du littoral. Restructuration des zones minières et réhabilitation de l'habitat. Conseil restreint sur les conditions de vie des banlieues, des centres urbains. (p. 5157) : budget de la DATAR et dispersion des fonds budgétaires relatifs à l'aménagement du territoire. Création d'un groupe de travail « télématique et aménagement du territoire ». Politique de régionalisation de la recherche et de la technologie. Aménagement du territoire et décentralisation du tertiaire ; conclusion de contrats de localisation. Concertation et élaboration du plan du grand Sud-Ouest ; programmes de développement retenus et participation des entreprises nationales à l'aménagement du territoire. (p. 5158) : montant de la participation d'Elf-Aquitaine à d'autres activités économiques que la recherche d'hydrocarbures et modalités de répartition de cette somme. Régionalisation des crédits attribués au plan du grand Sud-Ouest. Elargissement de la procédure de répartition régionale du budget de l'Etat et respect des différents plans d'aménagement du territoire. Liaison Rhin/Rhône. Possibilité d'audition du délégué général à l'aménagement du territoire. — **Examen des crédits. — Etat B** (p. 5159) : travaux de la commission Duchène-Marullaz. Politique de services publics en milieu rural ; rôle des comités départementaux. Décret du 16 octobre 1979 organisant la polyvalence des bureaux de poste en zone rurale. Coordination par les préfets.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Après l'article 7. — Article 422 du code général des impôts** (p. 5628) son amendement n° 35 (*article additionnel*) : augmentation de la quantité de sucre qui peut

être ajoutée à la vendange ; adopté. **Article 7 bis** (p. 5629) : son amendement n° 15 identique à l'amendement n° 21 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article qui relève le plafond des ressources fiscales des régions ; adopté. **Après l'article 7 bis** (p. 5630) : demande le retrait de l'amendement n° 27 (*article additionnel*) de M. Georges Lombard soutenu par M. Louis Virapoullé demandant l'abrogation des dispositions prévoyant l'attribution de l'aide à l'investissement aux établissements de crédit-bail. **Après l'article 10.** — *Article L. 351-17 du code du travail* (p. 5630) : demande le retrait de l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Virapoullé prévoyant l'affiliation aux ASSEDIC du personnel contractuel des chambres de métiers. **Article 11** (p. 5631) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant une contribution exceptionnelle des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, autorisant l'utilisation d'une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale en vue de contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles. (p. 5632) : accepte l'amendement n° 9 de M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Philippe de Bourgoing, cosignataire, demandant une dispense du versement de la contribution exceptionnelle au budget annexe des prestations sociales agricoles pour les chefs d'exploitation retraités et les membres de la famille retraités. Demande le retrait de l'amendement n° 31 de M. Raymond Bouvier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Virapoullé prévoyant la possibilité d'utiliser, à titre exceptionnel une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale pour contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles. **Article 13** (p. 5633) : accepte l'amendement n° 28 de M. Jean Francou, soutenu par M. Louis Virapoullé concernant la compétence du ministre de l'économie pour conclure avec les établissements financiers à statut légal spécial des conventions de stabilisation des charges pour les emprunts en devises afférents à la poursuite des régimes spéciaux de prêts, en 1979 et en 1980. **Article 13 bis.** — *Article 28 de la loi modifiée du 8 avril 1946* : son amendement n° 7, identique à l'amendement n° 12 de M. Maurice Blin : suppression de cet article visant à modifier le mode de calcul du complément d'intérêts de la prime de remboursement des obligations indemnitaires de la Caisse nationale de l'énergie ; adopté. **Article 13 ter** (p. 5634) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant une concertation obligatoire pour l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France avec la Société nationale des chemins de fer français, la Régie autonome des transports parisiens, les organisations d'usagers, les élus et l'établissement public régional. **Après l'article 13 ter** (p. 5635) : s'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Michel Darras tendant à l'assujettissement au versement destiné aux transports en commun des entreprises qui emploient plus de 21 salariés dans les communes et les établissements publics dont la population est comprise entre 75000 et 99999 habitants. (p. 5636) : son amendement n° 16 (*article additionnel*) : relèvement des indices des pensions d'ascendants fixées dans le code des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre ; adopté. **Article 14** (p. 5637) : s'oppose aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, n° 24 concernant la suppression de la dotation pour la contribution supplémentaire au budget de la communauté européenne du charbon et de l'acier et n° 25 demandant la suppression de la dotation supplémentaire ouverte dans le budget de l'industrie au titre de la mise en place de l'encadrement des consommations de fuel-oil domestique. (p. 5642) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant la réduction des crédits de paiement figurant au titre VI de l'Etat B concernant « les incitations financières au regroupement communal ». **Article 19** : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression des crédits ouverts au titre du financement de nouvelles sociétés sidérurgiques.

LISE (Roger), sénateur de la Martinique (NI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2511 : la médecine préventive (dépistage de la drépanocytose) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 30 mai 1979] (p. 1518). — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 5 octobre 1979 (p. 3026).

Question n° 2512 : les transports aériens (Antilles françaises : facilités de transport pour les ressortissants de ces départements) à M. le ministre des transports [JO, Débats 30 mai 1979] (p. 1518). — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, le 22 juin 1979 (p. 2128).

Question n° 2605 : les départements d'Outre-Mer (DOM) (application dans les DOM des règlements communautaires) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 7 novembre 1979] (p. 3705). — Réponse de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés), le 16 novembre 1979 (p. 4026, 4027).

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 719) : taux inquiétant du chômage dans les départements d'Outre-Mer Cotisations sociales des pêcheurs. Nombre des bateaux battant pavillon étranger qui pêchent au large de la Guyane. Nécessaire extension aux mousses et aux novices des départements d'Outre-Mer antillais du bénéfice de la loi sur l'apprentissage.

Question n° 294 [25 octobre 1979] (p. 3542) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : les départements d'Outre-Mer (DOM) (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer). — Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmentier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Moission remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979 (p. 3682) : rapidité de la mise en place des aides aux sinistrés du cyclone David. Situation de la petite hôtellerie et de la petite agriculture. Alignement fiscal et réduction des inégalités entre la France et les DOM. Calcul des prestations versées par le fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (FASSO). Crédits des chantiers de chômage. Attente de l'assurance maladie-maternité des artisans et petits commerçants. Continuité territoriale et alignement des tarifs. Transports aériens et tarifs sociaux. Equilibre trouvé entre extension des avantages sociaux et mesures de développement économique. Principe de l'assimilation du FIDOM à la DATAR. DOM et action du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Nécessité de maintenir les industries et les entreprises existantes. (p. 3683) : situation de la petite industrie du punch. Remise en cause de la réglementation particulière appliquée au rhum. (p. 3684) : attribution au FASSO de la différence entre les allocations familiales qui devraient être versées aux Antillais vivant en France et celles effectivement versées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finance pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4393) : modalités de la présentation budgétaire des crédits des départements d'Outre-Mer (DOM). Incompréhension des ministères techniques pour les problèmes d'Outre-Mer. Développement nécessaire

de l'esprit de responsabilité en Outre-Mer. Création de zones artisanales et d'installations portuaires. Réforme foncière. Budget national et diminution de la part des sommes attribuées aux DOM. Difficultés du contrôle et de l'action du FIDOM. Oubli de la côte caraïbe nord-ouest de la Martinique. Chômage endémique et efficacité limitée du troisième pacte national pour l'emploi. (p. 4394) : extension de la loi relative à l'apprentissage aux jeunes de l'école de pêche de Fort-de-France. Menaces sur l'union des sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA). Développement de l'économie rurale et participation de la communauté européenne et du GIBB. Situation de l'usine de Lareynty. — **Examen des crédits.** — **Article 69** (p. 4407) : son amendement n° 202, déposé avec plusieurs de ses collègues : affectation de la réduction de l'impôt sur le revenu au « fonds pour le développement de la pêche, de l'exploitation des ressources de la mer, de l'artisanat dans les départements d'Outre-Mer » ; retiré.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4983) : situation géographique du port de Fort-de-France ; réalisation de la zone industrialoportuaire. (p. 4984) : accueil de navires gros porteurs et équipements nécessaires. Raccourcissement de la durée des escales. Mise en service des navires porte-conteneurs réfrigérés et polyvalents (PCRP) ; diminution des entrées au port et chômage pour les ouvriers dockers. Climat social sur le port de Fort-de-France. Création d'ensembles de réparation de conteneurs. Versement de la subvention européenne pour la construction du quai à conteneurs. Insuffisance des moyens de la société nationale de sauvetage en mer ; affectation d'une partie des droits de francisation et de navigation.

LOMBARD (Georges), sénateur du Finistère (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi** (n° 397, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale portant **approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 413, 1978-1979) [20 juin 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Justice** (n° 50, annexe 19, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2591 : les **entreprises (conséquences de disparitions d'entreprises sur la fiscalité successorale)** à M. le ministre du budget [JO, Débats 17 octobre 1979] (p. 3285).

Questions orales avec débat :

Question n° 127 [5 octobre 1978] (p. 2379) à M. le ministre des transports : la **navigation maritime (indemnisation des marins pêcheurs sinistrés lors de l'échouement de l'Amoco Cadiz et présentation de la pollution par les hydrocarbures.** — Remplacé par M. Edouard Le Jeune lors de la discussion avec les questions n° 152 et 215 de M. Anicet Le Pors et n° 221 de M. Michel Chauty, le 5 juin 1979 (p. 1697).

Question n° 209 [19 avril 1979] (p. 822) à M. le ministre de la défense : les **arsenaux.**

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979. — **Suite de la discussion** [29 mai 1979]. — **Question préalable** (p. 1487) : intervient au nom du groupe UCDP pour s'opposer à la question préalable déposée par M. Jean Ooghe au nom du groupe communiste. Refus de l'amalgame des dispositions du projet avec les réformes entreprises en Europe. Importance du dialogue engagé avec le Sénat ; la commission Guichard, les questionnaires aux maires de France et

le tour de France de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales. (p. 1488) : qualité du travail du Sénat. Représentation des collectivités locales et importance du Sénat.

— **Projet de loi relatif au soutien de l'investissement productif industriel** (n° 336, 1978-1979) [12 juin 1979]. **Article 1** (p. 1792) : son amendement n° 4 : intégration pour le calcul de la déduction fiscale des investissements réalisés par voie de crédit-bail ; retiré. **Après l'article 2** (p. 1794) : son amendement n° 5 (*article additionnel*) : application des dispositions du projet aux primes de localisation d'activités tertiaires ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 2441) : situation économique de la France. Fragilité de notre croissance. Aggravation du problème de l'emploi. Hausse de la consommation finale et baisse des investissements. Exportation et nécessité d'une reconquête du marché intérieur français. Baisse de l'épargne brute des entreprises et de l'autofinancement. Nécessité de l'orientation de l'épargne des ménages et de la réforme des circuits financiers vers les entreprises. (p. 2442) : alourdissements des prélèvements obligatoires ; la part importante des impôts sur les biens et les services. Poids des cotisations sociales, et situation des entreprises de main-d'œuvre. Situation financière difficile des collectivités locales. Réforme structurelle de la Sécurité Sociale. Réflexion sur les transferts économiques ; le cas des aides à l'exportation. Aménagement du territoire. Budget et effort fiscal ; l'abandon de certaines notions orthodoxes. Insuffisance des mesures envisagées pour relever ces défis économiques. Nécessité de définir une stratégie claire : l'élargissement des questions sur les choix économiques que la France doit faire.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale. Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Article 4 bis. Article 1449 du code général des impôts, troisième alinéa** (p. 4062) : son amendement n° 1, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 82 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article assujettissant à la taxe professionnelle les ports de commerce autonomes ou gérés ; adopté.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 6 quater** (p. 4117) : son amendement n° 2, soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade : suppression de certaines dispositions pour coordination ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4190) : délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et propos du Président de la République. Examen du budget et rôle du Sénat. Contraintes extérieures et « navigation à vue » de l'économie française. Inefficacité et imprécision des instruments statistiques. Obligation pour l'Etat de faire des économies. Position du franc. Action contre le chômage. (p. 4191) : développement de l'emploi et manque de mesures dans le budget de 1980. Artisanat et seuil des charges sociales. Ouverture des marchés extérieurs aux petites et moyennes entreprises. Coût du chômage. Oubli de la famille dans le budget de 1980 ; les allègements fiscaux. Dégénération démographique et politique d'aide à la famille. Crise économique et nécessité de donner à la France des objectifs. Aide à l'investissement des entreprises et emploi d'un maximum de main-d'œuvre qualifiée. Importance des industries agricoles et alimentaires et nomination d'un secrétaire d'Etat. Réforme du système d'éducation et baisse des crédits affectés à celle-ci. Décentralisation et politique du secteur bancaire. (p. 4192) : insuffisance des efforts pour la recherche ; le cas de l'exploitation des océans.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Article 3** (p. 4250) : son amendement n° 88, déposé avec M. Christian Poncet et soutenu par M. Francis Palmero : relèvement des limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréées ; limitation au niveau atteint en 1978, de la déductibilité des frais généraux des entreprises pour le calcul des bénéfices industriels et commerciaux ; retiré au profit de l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon concernant la non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années d'allègements fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréées.

Deuxième partie :

Justice [20 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4642) : efforts de redressement, depuis quelques années, pour la justice. Protection judiciaire des mineurs en danger. Caractère indispensable de la prévention de base. Rôle de l'action éducative continue. Insuffisance des crédits de paiement accordés pour l'éducation surveillée. Modification de la situation de certains agents des catégories C et D ; statut des psychologues. Situation du corps des magistrats. (p. 4643) : problèmes posés par la pyramide des âges et la féminisation du corps. Réduction des promotions de l'école nationale de la magistrature. Importance excessive du nombre des magistrats qui travaillent pour l'administration centrale. Création d'emplois de fonctionnaires dans les greffes. Entretien des juridictions. Taux d'occupation des maisons d'arrêt et des centrales ; vétusté de certains établissements. Nécessaire maintien de la proportion agents-détenus. Jeunesse de la population pénale. (p. 4644) : nombre des établissements privés d'éducateurs. Politique pénale de réinsertion. Indispensable accroissement de la rigueur dans la répartition des crédits. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4661) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales).

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 64** (p. 5216) : soutient l'amendement n° 289 de M. Jean Francou prévoyant l'extension aux dirigeants de sociétés, personnes morales ou groupements, de la responsabilité solidaire pour inobservation grave des obligations fiscales. **Article 66** (p. 5218) : son amendement n° 245, déposé avec plusieurs de ses collègues : communication des dossiers fiscaux, à la demande des intéressés, aux présidents des centres de gestion agréés ou des associations agréées et exclusion des adhérents ; devenu sans objet. **Article 67** (p. 5221) : son amendement n° 246 déposé avec plusieurs de ses collègues : exclusion du droit à communication pour les personnes soumises au secret professionnel, des renseignements portant sur la prestation de l'acte ; devenu sans objet. **Article 71.** — *Article 39 octies du code général des impôts* (p. 5224) : son amendement n° 312 déposé avec plusieurs de ses collègues : montant de la provision admise en franchise d'impôt pour les sommes investies à l'étranger ; retiré et repris par M. Maurice Papon, puis adopté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5462) : échec de la loi de 1975. Travaux de l'Institut national des études démographiques. Augmentation du nombre des avortements. Expérimentation sur l'embryon vivant. (p. 5463) : situation dans les pays étrangers. Nécessaire développement de l'éducation et de l'information sexuelle. Obstacles à une naissance : logement, ressources, conciliation de la vie professionnelle et familiale. Allocations familiales ; allègements fiscaux accordés aux familles. (p. 5464) : intangible principe du droit absolu au respect de la vie.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Article 1.** — *Article 317 du code pénal* (p. 5531) : son amendement n° 17 déposé avec M. Francis Palmero : interdiction des expérimentations et des prélèvements sur le fœtus ; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Après l'article 7 bis** (p. 5629) : son amendement n° 27 (*article additionnel*) soutenu par M. Louis Virapoullé : abrogation des dispositions prévoyant l'attribution de l'aide à l'investissement aux établissements de crédit-bail ; retiré.

LONGQUEUE (Louis), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi**, (n° 272, 1978-1979) autorisant l'approbation de la **Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur la circulation des**

personnes, signée à Brazzaville le 1er janvier 1974, ensemble l'avenant signé à Brazzaville le 17 juin 1978 (n° 392, 1978-1979) [13 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 378, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale portant autorisation d'approbation de l'**accord franco-espagnol relatif à la construction d'un nouveau tracé de la section frontalière des routes nationales 152 (Espagne) et chemin départemental 68 (France) de Puigcerda à Llívia, avec passage supérieur sur la route nationale 20 (France) et la voie ferrée Villefranche-de-Conflent-La Tour-de-Carol (France)**, signé à Madrid le 9 juin 1978 (n° 418, 1978-1979) [21 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 376, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la **Convention de la Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux** (n° 424, 1978-1979) [21 juin 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant autorisation d'approbation de l'accord franco-espagnol relatif à la construction d'un nouveau tracé de la section frontalière des routes nationales 152 (Espagne) et chemin départemental 68 (France) de Puigcerda à Llívia, avec passage supérieur sur la route nationale 20 (France) et la voie ferrée Villefranche-de-Conflent-La Tour-de-Carol (France)**, signé à Madrid le 9 juin 1978 (n° 378, 1978-1979) [27 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2400) : enclave espagnole de la Llívia en territoire français depuis le traité des Pyrénées de 1659 et statut de la route départementale 68 y menant. Obligation de la France de maintenir la libre circulation sur cette route. Difficultés résultant du croisement de cette route avec la nationale 20 ; les projets de construction d'ouvrages d'art. Demande d'approbation de cet accord.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux** (n° 376, 1978-1979) [27 juin 1979]. — Rapporteur.

— **Discussion générale** (p. 2401) : élaboration de cette convention par la conférence de La Haye de droit international privé du 4 au 23 octobre 1976. Uniformisation du droit en matière matrimoniale. Loi de la nationalité des biens, loi de la situation des biens ou loi du domicile des conjoints. Soumission du régime matrimonial à la loi interne désignée par les parties. Reconnaissance du droit de mutabilité du régime matrimonial ; les conditions de choix de la nouvelle loi régissant ce régime. Principe d'une certaine mutabilité automatique du régime. Conditions de détermination de la nationalité commune des époux. Nécessité de ratification de cette convention par la France. Demande l'adoption de ce projet.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur la circulation des personnes**, signée à Brazzaville le 1er janvier 1974, ensemble l'avenant signé à Brazzaville le 17 juin 1978 (n° 272, 1978-1979) [27 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2403) : contrôle des mouvements migratoires entre les deux pays. Situation politique et économique de la République populaire du Congo. Conditions de la circulation des personnes. Dispense de garantie de rapatriement. Conditions spéciales pour les personnes ayant exercé une activité salariée sur le territoire de l'autre partie. Exigence d'un visa pour les séjours excédant trois mois. Certificat de contrôle médical en cas d'activité professionnelle salariée. Contrôle plus rigoureux des séjours. Application du droit commun aux résidents dont le séjour excède trois mois. (p. 2404) : justification des moyens d'existence pour les résidents n'exerçant pas d'activité salariée ou lucrative. Droit de règlement des mouvements migratoires pour l'Etat d'accueil. Délivrance d'un titre de séjour d'au moins trois ans à partir de 1974 pour les résidents dans l'Etat de chaque partie. Propose la ratification de cet accord.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [7 novembre 1979]. **Article 143.** — *Article L. 152-1 à L. 152-4 (nouveau du code des communes* (p. 3749) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-1 de M. Lionel de Tinguy sur les conditions d'organisation des annexes de la mairie dans les communes qui ne sont pas divisées en arrondissements. **Avant l'article 145** (p. 3756) : soutient l'amendement n° VI-14 (*article additionnel*) de

M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant l'attribution aux périodiques municipaux du bénéfice d'une inscription à la commission paritaire des papiers de presse et du taux de TVA prévu pour les quotidiens, s'ils concernent les opérations d'aménagement et de budget et si au moins un tiers de leur surface est réservée à la publicité. Son amendement n° VI-15 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : attribution, une fois par trimestre, du tarif préférentiel accordé par les PTT pour la distribution des journaux et d'un contingent de papiers par la société de papiers de presse pour l'information des habitants de la commune ; rectifié pour tenir compte de l'amendement N° VI-14 en ce qui concerne l'information sur les opérations d'aménagement et le budget et la surface réservée à la publicité ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la constitution.

— **Rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** [8 novembre 1979]. — **Discussion** (p. 3782) : bouleversements du monde. Accord sino-japonais, position de la Chine, mise en garde soviétique... Propositions qui doivent être faites en faveur du désarmement afin de ne pas laisser l'initiative aux Etats-Unis ou à l'Union Soviétique. Insuffisance des autorisations de programme. Absence de planification dans le « programme décennal » pour la recherche adopté en conseil des ministres le 1^{er} août 1979. (p. 3783) : évolution des crédits de la défense par référence au produit intérieur brut marchand. « Livre blanc sur la défense nationale » publié sous l'autorité de M. Michel Debré en 1972 et 1973. Nécessaire réorganisation de l'armée de terre. S'inquiète du sort des soldats du contingent, des gendarmes, des objecteurs de conscience, des retraités militaires et des veuves de militaires.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4997) : stagnation des crédits de modernisation du réseau routier et transfert de charges vers les collectivités locales. Retard dans la modernisation de la nationale 20 ; importance pour le Limousin. Association des parlementaires des départements concernés pour la modernisation de la nationale 20 ; modernisations à prévoir. Importance historique de cet axe routier ; accès à l'Espagne, à l'enclave de Llivia et à Andorre. Insuffisance des crédits du plan routier du Massif Central. Priorité au tronçon Vierzon/Limoges, et la Croisière/Limoges. (p. 4998) : absence d'autoroute desservant Limoges, capitale régionale. Urgence des travaux pour le tronçon Limoges/Bellac et sur la route nationale 21.

LOUVOT (Pierre), sénateur de la Haute-Saône (Rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [14 décembre 1979] (p. 5601).

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec M. Michel Miroudot, tendant à faciliter la revitalisation des villages par la création de **zones d'intervention en agglomération rurale** (n° 230, 1978-1979) [rattaché pour un ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 417, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence portant **diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 449, 1978-1979) [27 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi** portant **diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 468, 1978-1979) [30 juin 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blln, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n°s 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n°s 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : **les problèmes de l'emploi**. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 715) : freins à l'embauche ; nocivité des seuils dans les petites entreprises. Limites et précarité des contrats à durée déterminée. Blocages d'ordre psychologique. Autorisations de licenciements accordées par la direction départementale du travail et de l'emploi. Prise en charge des indemnités relatives aux licenciements économiques.

Question n° 202 [4 avril 1979] (p. 555) à M. le Premier ministre : **l'emploi**.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1889) : sur l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy concernant l'institution progressive de la dotation globale d'équipement, le montant de cette dotation, le maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international, l'indexation des sommes affectées à la dotation, son sous-amendement N° I-152, déposé avec plusieurs de ses collègues : montant de la dotation globale d'équipement ; rejeté ; subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer ; adopté.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92**. — **Article L. 123-3 du code des communes** (p. 1981) : sur l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy concernant la non-obligation pour l'employeur de rémunérer le temps passé par les salariés aux séances du conseil municipal, de ses commissions ou dans les organismes dépendant de la commune et l'application de ces dispositions aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements, son sous-amendement n° III-120 : rédactionnel ; incorporé à l'amendement n° III-3 de M. Lionel de Tinguy et adopté avec ce dernier. **Article L. 123-4** (p. 1986) : sur l'amendement n° III-4 de M. Lionel de Tinguy concernant les autorisations spéciales d'absence accordées aux salariés qui ont la qualité de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal et qui bénéficient d'indemnités de fonction, son sous-amendement n° III-122 : fixation du seuil à partir duquel doivent être accordées des autorisations spéciales d'absence aux employeurs qui occupent plus de dix salariés « dans le même établissement » ; adopté. Son amendement n° III-121 : relèvement du seuil de salariés à partir duquel les employeurs sont tenus d'accorder des autorisations spéciales d'absence ; devenu sans objet. **Article L. 123-7** (p. 2001) : sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité, en accord avec le conseil municipal, pour les maires des communes chefs-lieux de département ou d'arrondissement et ceux des communes de plus de 50 000 habitants ou leur adjoint, d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice de leur mandat, son sous-amendement n° III-126 : impossibilité pour l'élu, pendant la période de suspension de son contrat de travail, d'exercer des fonctions représentatives au sein de l'entreprise ; adopté. (p. 2002) : sur ce même amendement, son sous-amendement n° III-127 : non-prise en compte de l'élu.

pendant la période de suspension du contrat de travail, pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles, qui se réfèrent à une condition d'effectif du personnel de l'entreprise; adopté.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi (n° 417, 1978-1979)** [29 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2509): aggravation de la situation de l'emploi. Structures qualitative et quantitative du chômage global. Effets pervers du système d'indemnisation. Utilité de l'aménagement du régime d'indemnisation et de la réforme de l'ANPE. Nombre de jeunes et de femmes en attente d'emploi. Troisième pacte national pour l'emploi. Importance des petites et moyennes entreprises. Absence de qualification des jeunes et relance des stages pratiques. Pactes pour l'emploi et résultats décevants en ce qui concerne les femmes. (p. 2510): dispositions spécifiques en ce qui concerne l'artisanat. Mesures en faveur de l'apprentissage: création d'un fonds de péréquation et de compensation forfaitaire. Cas des maisons familiales d'apprentissage rural. Disparition d'obstacles à l'embauche dans les entreprises artisanales; la prime à l'embauche, le contrat emploi-formation et la charte de développement de l'artisanat. Abaissement des seuils sociaux, fiscaux et administratifs. Elaboration d'un statut de la petite entreprise. Licenciements et mise en œuvre d'un mécanisme d'assurances compensatrices. Financement du III^e pacte pour l'emploi. Demande l'intégration des mesures d'embauche du premier salarié et de la prime à l'embauche des chômeurs de plus de 45 ans dans le pacte pour l'emploi. Création d'un carnet d'embauche. Conclusions de la commission d'enquête parlementaire relative à l'emploi. Inconvénients de la multiplication des incitations conjoncturelles. Transferts sociaux et évolution de la taxe professionnelle. (p. 2511): comparaison avec la politique menée par la République fédérale d'Allemagne. Situation démographique différente en Allemagne et en France. **Article 1** (p. 2519): sur la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales qui incombent aux employeurs, son amendement n° 3: application des dispositions de la présente loi aux veuves non remariées, aux divorcées non remariées; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 20 de M. Robert Boulin prévoyant, l'application des dispositions de la présente loi aux veuves non remariées, aux divorcées non remariées depuis moins de dix ans. (p. 2520): son amendement rédactionnel n° 4; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Robert Boulin relatif à l'application des dispositions de la présente loi en cas d'augmentation des effectifs annuels jusqu'en 1981. Son amendement n° 5: calcul des effectifs de l'entreprise compte non tenu des décès et des départs en préretraite; retiré. **Article 2** (p. 2521): son amendement de forme n° 6; adopté. **Article 3**: son amendement de coordination n° 7; adopté. Son amendement n° 8: pour l'habilitation des stages prise en compte des licenciements dans les douze mois précédant la demande; impossibilité d'habilitation en cas d'infraction grave à la législation du travail; adopté. (p. 2522): accepte l'amendement n° 18 de M. Robert Boulin prévoyant l'application de la présente loi aux départements d'Outre-Mer. **Article 4**: son amendement de coordination n° 9; adopté. **Article 5**: accepte l'amendement n° 2 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Maurice Blin, soutenu par ce dernier, prévoyant pour les entreprises qui atteignent l'effectif de dix salariés, la dégressivité de l'abattement sur les salaires pris en compte pour le montant de certaines taxes; la compensation par la possibilité de relever le taux normal de la TVA sauf sur les automobiles. (p. 2523): sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 19 de M. Jacques Barrot concernant le montant dégressif des abattements et la suppression des dispositions concernant la TVA. (p. 2524): son amendement n° 10: seuil du dixième salarié et maintien du paiement trimestriel des cotisations sociales; retiré. **Après l'article 5**: son amendement n° 11 (*article additionnel*): prime à l'embauche de chômeurs âgés de plus de 45 ans et en chômage depuis plus d'un an; adopté. (p. 2325): son amendement n° 12 (*article additionnel*): prime à l'embauche du premier salarié dans une entreprise; adopté. **Article 6**: son amendement de coordination n° 13; adopté. **Article 7**: son amendement n° 14: versement du montant de la taxe d'apprentissage non touché par une exonération, à un fonds national de compensation; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 2528): accord des chambres de métiers, de commerce et d'industrie sur les propositions du Gouvernement, sans consultation de leurs mandants. (p. 2529): nécessité d'inscrire la mesure financière proposée dans une loi de finances rectificative. (p. 2529): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. André Bohl et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Daniel Millaud prévoyant l'institution dans les départements du Bas-Rhin, du

Haut-Rhin et de la Moselle de la fraction de la taxe d'apprentissage servant au financement du fonds de compensation. (p. 2530): son amendement n° 16: application à compter du 1^{er} octobre 1979 des dispositions concernant le fonds national de compensation forfaitaire des salaires versés par les maîtres d'apprentissage; retiré.

Commission mixte paritaire [30 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2570): contrôle des effectifs pour les embauches réalisées en 1981. Seuil de 10 salariés et paiement trimestriel des cotisations sociales. Constitutionnalité de l'affectation d'une fraction de la taxe d'apprentissage à un fonds de compensation des salaires des apprentis. Absence d'informations sur les sommes résultant de la taxe d'apprentissage. Politique de l'emploi et avantages de la filière apprentissage. Application du prélèvement sur la taxe d'apprentissage aux départements de l'Est de la France. Cas d'exonération de la taxe d'apprentissage. **Article 5** (p. 2572): accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Legendre prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives au paiement trimestriel des cotisations sociales. **Article 7**: emploi de l'article 40 de la Constitution. Prise en compte de la position du Sénat.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — **Suite de la discussion** [17 octobre 1979]. **Article additionnel et article 127**. — *Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4 du code des communes* (p. 3321): sur l'amendement n° V-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif aux secteurs d'études et de programmation, soutient les sous-amendements de MM. Jacques Mossion et Raoul Vadepied n° V-67 concernant la division en secteurs de l'ensemble du département par les conseils généraux et n° V-68 prévoyant la constitution de plein droit d'un secteur lors de la mise à l'étude de programmes globaux et coordonnés d'aménagement rural. Sur ce même amendement, son sous-amendement n° V-134: possibilité pour un groupement de communes constituées en secteurs de confier à un organisme de participation, des missions précises d'études, de propositions ou de préparations de programmes d'intérêt intercommunal; retiré.

— **Projet de loi de finance pour 1980 (n° 49, 1979-1980)**.

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4476): rôle du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) dans l'amélioration de la protection sociale agricole. Modération des cotisations et protection du revenu agricole. Qualité du rapport cotisations - prestations. Montant de la subvention budgétaire et de la TVA dans le BAPSA. Régression de la compensation démographique et montant des financements professionnels; la difficulté du redéploiement du BAPSA. Difficultés d'appréciation du revenu agricole. Loi de finances rectificative et augmentation des cotisations de l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa). Equilibre du financement des prestations familiales. Faiblesse de la pension d'invalidité et de l'indemnité complémentaire pour le conjoint (ICC). Aides à domicile et ménagères. Cotisations versées et faiblesse des prestations fournies. Difficulté des conquêtes de la parité sociale pour les agriculteurs.

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4510): laminage entre le coût des achats et le revenu des ventes. Utilisation de la biologie et de la biochimie pour développer le potentiel de productivité de l'agriculture française. Crédits consacrés à la relance des investissements moteur, au remembrement, à l'hydraulique et à la forêt. Enseignement agricole public et privé. (p. 4511): caractère indispensable d'une réelle promotion de l'élevage. Stagnation de la production porcine; situation alarmante de la production de viande bovine. Prophylaxie de la brucellose; montant des primes d'abattage. Graves problèmes de l'économie laitière; excédents au niveau européen. Mise en place d'une discipline nationale, interrégionale et interprofessionnelle. Développement des moyens des groupements agricoles. Vote favorable du centre national des indépendants et paysans sur le budget de l'agriculture.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980)**. — **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A** (p. 5500): se déclare défavorable aux amendements (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beaudou et plusieurs de ses collègues concernant l'information sur la sexualité et les centres de contraception et n° 107 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la sexualité et la pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5599) : fatum de l'avortement et tentative de le canaliser. Avortement et promotion de la femme. (p.Q. 5600) : ne votera pas ce projet de loi.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. – **Discussion générale**. – en remplacement de M. Robert Schwint, rapporteur pour avis (p. 5610) : Ampleur des actions consacrées à la santé et à l'action sociale, à la sécurité sociale et à la protection des exploitants agricoles. Revenu imposable des assistantes maternelles. Aide sociale en faveur des réfugiés d'Extrême-Orient. (p. 5611) : contribution exceptionnelle de l'Etat au redressement de la situation financière du régime de l'assurance-maladie des travailleurs salariés. Contribution exceptionnelle due par des exploitants au budget annexe des prestations sociales agricoles. Prestations de service pour les familles et les personnes âgées en milieu rural. Financement du troisième pacte pour l'emploi. Exonérations de charges sociales ; prime à l'embauche des premiers salariés. Importance des dépenses consacrées aux campagnes d'information au titre des services du Premier ministre ou du ministère du travail. (p. 5612) : frais de préparations des élections prud'homales. Renforcement des moyens de l'agence nationale pour l'Emploi. Somme dérisoire prévue au titre du fonds national du chômage pour l'aide exceptionnelle aux sinistrés d'Outre-Mer. Financement de la garantie de ressources des travailleurs handicapés. **Article 4** (p. 5622) : fiscalité applicable aux groupements agricoles d'exploitants en commun. **Article 11** (p. 5632) : se déclare défavorable à l'amendement n° 31 de M. Raymond Bouvier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Virapoullé, prévoyant la possibilité d'utiliser, à titre exceptionnel, une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale pour contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles.

– **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5710) : compétence de la compagnie nationale du Rhône (CNR). Protection de l'environnement. Sauvegarde des droits des agriculteurs. Absence de définition du financement demandé aux régions. Liaison Rhin-Rhône et nécessité d'un réseau autoroutier dans le département de Haute-Saône. (p. 5711) : dégradation du réseau Freycinet. Désenclavement du département comtois.

LUART (Roland du), sénateur de la Sarthe (NI).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi (n° 59, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence relatif au **maintien des droits en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés** (n° 93, 1979-1980) [8 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif au maintien des droits en matière de sécurité sociale de certaines catégories d'assurés** (n° 127, 1979-1980) [18 décembre 1979].

INTERVENTIONS

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [30 mai 1979]. **Article 2**. – **Article L. 121-8 du code des communes** (p. 1546) : sur l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen terme, garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B, indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal, son sous-amendement n° I-53, déposé avec Mme Brigitte Gros et soutenu par cette dernière : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations concernant les emprunts lorsque l'endettement moyen de la commune dépasse de plus de 80 % l'endettement des communes de la même catégorie de population ; retiré.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 36**. – **Article L. 235-9 du code des communes** (dotation globale d'équipement) (p. 1853) : son amendement n° I-56, déposé avec Mme Brigitte Gros et soutenu par cette dernière : la communication de la répartition de la dotation globale d'équipement au conseil général de chaque département ; adopté.

– **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305 1978-1979). – **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. **Article unique**. – **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et télévision française** (p. 2096) : annonce, au nom de la commission des affaires sociales, le retrait de celle-ci du débat.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [26 octobre 1979]. **Après l'article 131**. – **Article L. 122-4 du code des communes** (p. 3597) : son amendement n° V-65, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin : financement des collèges construits sans constitution préalable d'un syndicat intercommunal et sans consultation des communes intéressées ; réservé.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Après l'article 2**. – **Article 6 du code général des impôts** (p. 4239) : son amendement n° 171 (**article additionnel**), déposé avec M. Raymond Bourguin et soutenu par M. Gilbert Devèze : possibilité d'une imposition distincte pour chaque conjoint et conséquences sur le calcul du quotient familial ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 13** (p. 4342) : son amendement n° 67, identique à l'amendement n° 59 de M. Geoffroy de Montalembert : suppression des dispositions de cet article concernant la limitation de l'exonération des droits de mutation en fonction de la superficie minimum d'installation des groupements fonciers agricoles ; adopté.

– **Projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés** (n° 59, 1979-1980) [12 décembre 1979]. – **Rapporteur**. – **Discussion générale**. (p. 5353) : généralisation de la Sécurité sociale, publication des décrets d'application de la loi du 2 janvier 1978, relatifs, notamment, à la mise en oeuvre de l'assurance personnelle. Conséquences, au plan de la Sécurité sociale, de la loi du 16 janvier 1979 relative aux travailleurs privés d'emploi. (p. 5354) : conséquences de la crise économique sur les systèmes de protection sociale. Risque de phénomènes de marginalisation concernant les chômeurs âgés, les jeunes et certaines catégories de femmes. Réforme plus large de l'Agence nationale pour l'emploi ; statut d'établissement public à caractère industriel et commercial ; maintien du statut de droit public au bénéfice de son personnel. Limitation de l'indemnisation dans le temps ; déconnexion entre l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi et la couverture sociale. Risque d'utilisation de la réforme pour aboutir à une « manipulation » des stocks du chômage. Prise en charge par l'aide sociale de la cotisation d'assurance personnelle pour les travailleurs privés d'emploi qui le demanderaient, sans application des règles relatives à l'obligation alimentaire. (p. 5355) : nécessaire prolongement de la durée de versement des prestations familiales ; validation gratuite des périodes de chômage non indemnisées au titre de l'assurance-vieillesse. **Article 1**. – **Article L. 253 du code**

de la Sécurité sociale (p. 5358) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article qui étend de trois à douze mois le délai pendant lequel un assuré continue à bénéficier des prestations des assurances-maladie, maternité et décès lorsqu'il cesse d'être assujéti à l'assurance obligatoire. Son amendement n° 6 : suppression des dispositions de l'article prévoyant que pendant la prolongation d'assurance d'une année, si l'intéressé vient à remplir des conditions pour bénéficier d'un autre régime obligatoire d'assurance-maladie-maternité, le droit aux prestations du régime auquel il était attaché antérieurement est supprimé ; adopté. **Après l'article 1** (p. 5359) : son amendement n° 7 (*article additionnel*) : application du délai de douze mois de bénéfice des prestations lorsque l'assuré cesse d'être assujéti à l'assurance obligatoire à tous les régimes obligatoires d'assurance-maladie et maternité ; adopté. **Article 2.** — *Article L. 242-4* (p. 5360) : son amendement n° 8 : harmonisation ; application du délai de maintien des droits aux prestations à l'expiration des périodes d'indemnisation ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité pour les personnes à la recherche d'un premier emploi, jusqu'à l'âge de 22 ans, de bénéficier de prestations en nature de l'assurance maladie et de l'assurance-maternité du régime général, à condition d'être inscrites comme demandeurs d'emplois. **Après l'article 2** : son amendement n° 9 (*article additionnel*) : non mise en jeu des règles relatives à l'obligation alimentaire pour les travailleurs privés d'emplois qui adhèrent à l'assurance personnelle lorsque leurs cotisations sont prises en charge par l'aide sociale ; adopté. **Article 2 bis.** — *Article 5 de la loi du 2 janvier 1978* : son amendement n° 10 de forme ; adopté. **Article 3.** — *Article L. 342 du code de la Sécurité sociale* (p. 5362) son amendement n° 11 : définition de la notion de revenu de remplacement permettant le calcul des périodes prises en considération, en vue de l'ouverture du droit à pension ; adopté. Son amendement n° 12 : validation pour l'ouverture du droit à pension des périodes au cours desquelles les assurés âgés n'ont plus bénéficié de revenus de remplacement ; devenu sans objet. (p. 5363) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jacques Barrot prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'âge et de durée de cotisation sous lesquelles le travailleur privé d'emploi continue de bénéficier de la validation des périodes au cours desquelles il ne bénéficie plus de revenus de remplacement, pour l'ouverture du droit à pension. **Article 4.** — *Article L. 527* (p. 5364) : son amendement n° 13 : bénéfice des prestations familiales pour les parents d'enfants à charge, non salariés, jusqu'à l'âge de 17 ans ; service des prestations familiales aux parents des apprentis jusqu'à l'expiration du contrat d'apprentissage ; adopté. **Article 5** : son amendement n° 14 : application des nouvelles dispositions exclusivement aux travailleurs privés d'emplois postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la loi ; retiré. **Article 6.** — *Article L. 285 du code de la Sécurité sociale ; article 3 de la loi du 2 juillet 1975 relative à la situation des détenus et de leur famille au regard des assurances-maladie et maternité. Article 3 de la loi du 4 juillet 1975* (p. 5365) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article qui a pour objet de déconnecter « l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi et l'assujétiement à la Sécurité sociale ». son amendement n° 15 de coordination ; adopté. **Après l'article 6** : son amendement n° 16 (*article additionnel*) : bénéfice de l'assurance-maladie-maternité du régime général ou de leur régime d'affiliation d'origine pour les personnes libérées du Service national ; adopté. Son amendement n° 17 (*article additionnel*) : bénéfice des prestations d'assurance-maladie-maternité du régime général ou de leur régime d'affiliation d'origine pour les détenus libérés pendant les douze mois qui suivent la fin de leur détention ; adopté.

Conclusion du rapport de la Commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5814) : expose, article par article, les dispositions du texte élaboré par la commission mixte paritaire. Les allocations versées par le Fonds national de l'emploi. La protection des travailleurs privés d'emploi au titre de l'assurance vieillesse.

LUC (Hélène), sénateur du Val-de-Marne (C puis président de ce groupe).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **encourager et à accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes à travers les manuels scolaires** (n° 217, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la **création d'une commission d'enquête sur la situation des riverains des grands aéroports** et les moyens à mettre en oeuvre afin d'améliorer leurs conditions de vie dans le cadre d'une politique du développement de la **production aéronautique et de l'accroissement du transport aérien** (n° 36, 1979-1980) [6 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2421 : les **enseignants (suppression éventuelle de postes dans l'enseignement primaire)** à M. le ministre de l'éducation [*JO*, Débats 15 mars 1979] (p. 392).

Question n° 2535 : les **langues étrangères (enseignement des langues étrangères)** à M. le ministre de l'éducation [*JO*, Débats 15 juin 1979] (p. 1931).

Question n° 2588 : **Ecoles normales supérieures (situation de l'école normale supérieure de Cachan)** à Mme le ministre des universités [*JO*, Débat 17 octobre 1979] (p. 3285). — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 16 novembre 1979 (p. 4022).

Questions orales avec débat :

Question n° 179 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le ministre de l'éducation : les **enseignants (suppression de postes d'enseignant)**. — Discutée le 24 avril 1979 (p. 922) : suppression de postes. Hausse des effectifs dans les écoles maternelles. Besoins recensés et nombre de postes ; les cas de divers départements, riposte des parents et des enseignants. Hausse de l'obligation de service pour les maîtres auxiliaires. Professeurs certifiés, agrégés : l'aménagement des postes de type « lycée ». Refus de la revalorisation des postes de PEGC. Fermetures des classes dans le secondaire. Politique d'austérité vis-à-vis de la jeunesse. Insuffisance de la formation professionnelle ; le cas de l'enseignement technologique. (p. 923) : harmonisation des systèmes éducatifs européens. Livret européen. Démantèlement de l'enseignement et liquidation de notre économie. Ségrégation scolaire. Taux d'échec dans l'enseignement technique. Formation professionnelle et patronat. Formation en alternance. Suppression des mesures mettant en cause le système éducatif. Propositions pour répondre aux besoins les plus urgents. Exigence d'une concertation sur les plans local, régional et national. Demande d'un collectif budgétaire. Pacte national pour l'emploi des jeunes et prélèvements sur les crédits de l'éducation. (p. 926) : perspectives de la rentrée 79

Question n° 258 [2 octobre 1979] (p. 2883) à M. le ministre de l'éducation : **l'enseignement (problèmes posés par la rentrée scolaire)**. — Discutée, avec la question n° 223 de M. Franck Sérusclat, le 23 octobre 1979 (p. 3422) : rentrée scolaire et augmentation du coût de la vie ; les données fournies par la confédération syndicale des familles. Gratuité des livres en troisième et risque de suppression des bourses pour le premier cycle du second degré. Dégradation des conditions d'enseignement ; le sort des maîtres auxiliaires. Chômage d'enseignants et recrutement de professeurs retraités ; l'exemple de l'académie de Nice. Mise à disposition des agrégés certifiés. Surcharge des écoles maternelles ; baisse de la démographie et conditions d'enseignement ; le seuil d'effectif pour l'ouverture d'une classe. Insuffisance de l'enseignement technique : culture et système de l'alternance école-usine. Dossiers en instance sans affectation en lycées d'enseignement professionnel. Adaptation du système éducatif à l'économie en crise. (p. 3423) : fermetures de classes et action des parents, enseignants et élus communistes. Inadéquation entre la formation scolaire et les aspirations des jeunes. (p. 3428) : «bavures» de la rentrée scolaire. Manque d'enseignants remplaçants dans l'académie de Créteil. Effectifs des classes maternelles et sanctions des instituteurs appliquant les consignes syndicales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1439) : importance des

élus locaux dans la satisfaction des besoins de la population. (p. 1440) : développement croissant du rôle des collectivités locales dans la vie économique et sociale. Refus du transfert de moyens financiers nouveaux et maintien de la tutelle de l'Etat. Enseignement, compétence départementale en matière de bourse, de transports scolaires ; le conseil de l'éducation. Dotation globale d'équipement ; un processus de désengagement de l'Etat. Mise à la charge des communes de la construction des établissements du second degré. Accès aux activités pédagogiques complémentaires de caractère facultatif. Importance de la région dans la planification des équipements de l'éducation nationale. Décisions ministérielles et parodie de consultation des conseils municipaux et départementaux. (p. 1441) : éducation physique. Avenir de la politique en faveur des crèches et des services de santé scolaire. Dégradation de la situation de la médecine scolaire ; l'exemple des maladies bucco-dentaires. Rôle de la vie associative.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Article 70.** — *Article 196 du code de la santé publique* (p. 3908) : son amendement n° II-200, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : responsabilité du ministère de l'éducation et des universités pour le service de santé scolaire ; devenu sans objet.

— **Projet de loi de finance pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4451) : création d'un service départemental de la culture dans le Val-de-Marne et nomination d'un représentant du ministère.

Universités [29 novembre 1979] (p. 4588) : insuffisante augmentation des crédits de fonctionnement ; créations d'emplois dérisoires ; réduction des effectifs de non-titulaires. (p. 4589) : réforme de Centre national de la recherche scientifique. Recrutement et promotion des enseignants du supérieur ; suppression des listes d'aptitude. Rôle des écoles normales supérieures. Ecole normale supérieure d'enseignement technique de Cachan. Rapports entre la politique gouvernementale d'éducation et le Conseil national du patronat français. Augmentation de la sélection par l'argent. Absence de débat public sur la mise en oeuvre de la carte universitaire. Menaces qui pèsent sur l'enseignement des langues, de l'histoire, de la géographie et de la philosophie. Nombre des diplômés d'études approfondies (DEA). Défense du troisième cycle des écoles normales supérieures menacées ; lutte contre la ségrégation sociale. (p. 4595) : ampleur des manifestations auxquelles le parti communiste français apporte son soutien. Démantèlement des écoles normales supérieures. Frayeur du Gouvernement pour la potentialité libératrice que recèlent les connaissances scientifiques.

Education [30 novembre 1979] (p. 4671) : conception utilisatrice de l'enseignement comme de la recherche, prônée par le Gouvernement. Immenses lacunes du système éducatif. Nombre des élèves dans les classes ; diminution d'effectifs demandée par les instituteurs. Augmentation des heures de service des maîtres auxiliaires des collèges. Non remplacement ; l'exemple de l'école normale de Bonneuil. Insuffisance des créations de poste pour l'ensemble du système public d'éducation. (p. 4672) : suppression de postes de surveillants. Prise en compte de la baisse démographique. Difficultés rencontrées par les inspecteurs départementaux de l'Education nationale. Situation des personnels non enseignants. Insuffisance des crédits sociaux et des crédits consacrés aux bourses scolaires. Menaces qui pèsent sur l'enseignement de la seconde langue vivante, sur l'enseignement de la géographie, de l'histoire... Suppression des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques. Rôle de l'enseignement technique et professionnel. Avenir de la formation professionnelle dans l'agriculture. (p. 4673) : augmentation des aides publiques de l'Etat aux industriels. Mesures prises en faveur de l'apprentissage. Rapports entre la politique gouvernementale d'éducation et le CNPF. Insuffisance des crédits d'équipement ; élaboration de la carte scolaire. Entretien des collèges et des lycées. Possible transfert de la responsabilité des constructions des établissements scolaires du second degré aux collectivités locales. Transferts de subventions. Vétusté des équipements, des laboratoires et ateliers. Travaux du Conseil supérieur de l'éducation sur un projet de décret relatif à la réorganisation de la carte scolaire. Médecine scolaire. Influence de l'austérité et de la régression (p. 4674) : propositions du parti communiste. (p. 4693). Insuffisante formation professionnelle des enseignants. Incendie du CES de Vélizy. Caractère irréversible de la baisse de la natalité, selon le Gouvernement.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5446) : développement de l'éducation sexuelle et de la contraception. Politique gouvernementale d'austérité. (p. 5447) : recours ultime que constitue pour une femme l'interruption volontaire de grossesse. Evolution des mentalités : position du conseil national de l'ordre des médecins. Refus délibéré du Gouvernement d'accorder les moyens nécessaires à l'application correcte de la loi. Absence de services d'interruption volontaire de grossesse dans bon nombre d'hôpitaux. Influence du progrès des connaissances. Prise en considération de la condition et des aspirations des femmes. (p. 5448) : absence de conséquence de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse sur la natalité française. Rôle des centres de planification et d'éducation familiale. Absence d'établissement public pratiquant l'interruption volontaire de grossesse dans certains départements. Insuffisante information sur les méthodes de contraception. Nécessaire prise en charge des interruptions volontaires de grossesse à 100 p. 100 par la Sécurité sociale. Assouplissement des formalités longues et humiliantes. Développement de la recherche dans le domaine de la contraception féminine et masculine.

Suite de la discussion [18 décembre 1979] **Avant l'article 1B** (p. 5515) : son amendement n° 67 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : établissement d'une carte sanitaire pour l'implantation des centres de contraception : rejeté. **Avant l'article 1** (p. 5522) : se déclare défavorable aux amendements (*article additionnel*) n° 20 de M. Adolphe Chauvin concernant le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; mise en oeuvre d'une politique familiale et d'information sur la contraception, n° 149 de M. Jean Mézard identique au n° 101 de M. Michel Labèguerie et plusieurs de ses collègues sur : 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 46 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation du délai d'application de la loi à deux ans. Essais de mise en cause de cette loi imposée par le mouvement populaire.

Suite de la discussion [16 décembre 1979] **Article 1 bis** (p. 5558) : abandon des enfants et instauration d'une politique familiale. **Après l'article 1 octies.** — *Article L. 162-5 du code de la santé publique* (p. 5567) : son amendement n° 83 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : délai facultatif entre l'entretien préalable et l'IVG ; rejeté. **Avant l'article 1 duodécies.** — *Article L. 167 de ce code* (p. 5574) : son amendement n° 87 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : remise en cause de l'obligation du consentement parental pour l'avortement d'une mineure ; rejeté. (p. 5575) : droit pour la mineure de reconnaître son enfant, de signer un acte d'abandon et d'utiliser les contraceptifs sans l'autorisation parentale. **Intitulé** (p. 5596) : son amendement n° 98 de forme : « projet de loi relatif à la promotion de l'éducation sexuelle, au développement de la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse » ; retiré.

LUCOTTE (Marcel), sénateur de la Saône-et-Loire (UREI).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 397, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, portant **approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 405, 1978-1979) [20 juin 1979].

Proposition de loi tendant à **compléter l'article L. 226.1 du code du travail** (n° 58, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Plan** (n° 52, tome X, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois de la fonction publique pour certaines catégories de femmes (n° 370, 1978-1979) [26 juin 1979]. Article 1. — Article 8 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975 (p. 2239) :** le statut des caisses d'épargne privées, évoqué par M. Léon Jozeau-Marigné ; se déclare favorable à la modification rédactionnelle suggérée par celui-ci à l'amendement n° 2 de M. Jean Mézard tendant à l'insertion à cet article des dispositions de l'article 2 du projet, relatif à l'assimilation aux emplois publics, pour l'application de ce projet, des emplois offerts par les collectivités locales, les établissements publics, les entreprises publiques et les services concédés.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 2437) :** aléas économiques et prévisions. Importance du Plan. Situation de la France dans le monde au point de vue de l'évolution économique. (p. 2438) : alourdissement de la facture pétrolière, inflation mondiale crise monétaire internationale. Renchérissement du prix du pétrole et prélèvements sur l'activité économique mondiale ; la modification des courants commerciaux et économiques mondiaux. Hausse du prix de l'essence et situation de l'industrie automobile française. Concurrence commerciale des pays en voie de développement. Déséquilibre de la balance des paiements de ces pays. Suprématie commerciale de la République fédérale d'Allemagne. Importance des transactions françaises avec des économies d'Etat ou assistées. Désagrégation de la situation financière de la France. Finances locales et responsabilités des collectivités locales. Importance des transferts sociaux. (p. 2439) : aggravation des déséquilibres régionaux. Particularisme français du problème de l'emploi ; l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail. Emploi et adaptation de l'industrie. Utopie d'une relance globale ; la relance sélective notamment dans le bâtiment. Persistance du phénomène inflationniste. Caractère large des options du VIII^e Plan. Réduction de notre dépendance énergétique et en matières premières ; le développement nucléaire ; le maintien de l'alternative charbon ; le développement des énergies nouvelles. (p. 2440) : développement d'une industrie concurrentielle ; la faiblesse de notre tissu industriel. Développement de l'expansion et de l'investissement productif. Mutations agricoles et développement des activités agricoles et agro-alimentaires ; l'exemple des exploitations forestières. Emploi ; la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, l'immigration, la mobilité des travailleurs, les jeunes et la modification des services sociaux et fiscaux. Politique de la famille. Protection sociale des Français. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Etat de guerre économique. Absence de fatalité et nécessité de relever les défis économiques ; l'exemple de l'emploi. (p. 2441) : avis favorable de la commission à l'adoption du rapport.

Suite de la discussion [29 juin 1979]. Article unique (p. 2503) : son amendement n° 1 : travaux préparatoires du VIII^e Plan et simulation fondée sur l'hypothèse d'un objectif prioritaire d'amélioration de l'emploi ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement. (p. 4504) : accepte l'amendement n° 9 de M. Paul Malassagne relatif à l'équilibre des échanges extérieurs et la prise en compte du tourisme dans les travaux du VIII^e Plan ; son amendement n° 2 : définition des domaines de recherche appliquée les plus prometteurs et orientation de la recherche fondamentale ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; son amendement n° 3 : réalisation dans le cadre du VIII^e Plan d'une étude prospective sur les conséquences du renchérissement du prix du pétrole ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 2505) ; son amendement n° 4 : inventaire des ressources charbonnières et développement de l'utilisation du charbon ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; son amendement n° 5 : étude sur les possibilités de création d'emplois d'utilité collective ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement (p. 2506) ; son amendement n° 6 : étude statistique sur la répartition du travail et programme de réduction de la durée du travail ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement ; son amendement n° 7 : communication aux commissions compétentes parlementaires des études ou projections élaborées pour le commissariat général du plan et les commissions du VIII^e Plan ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement. (p. 2507) : accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Braconnier concernant la reconquête du marché intérieur pour les produits subissant une forte demande.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie ;

Services du Premier ministre (suite). — IV. — Commissariat Général du Plan [9 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 5138) : transmission au Parlement des documents du Commissariat Général du Plan et de ses comités aux commissions. Comparaison erronée avec la crise de 1929. 1979, second choc pétrolier et comparaison avec 1974 ; aggravation de la situation. Nécessité d'économies d'énergies et interdépendance économique mondiale entre pays producteurs et consommateurs. (p. 5139) : Second choc pétrolier et vitalité de l'économie française ; accroissement de la production industrielle ; déficit du commerce extérieur et excédent de la balance des paiements. Efficacité de la restructuration de l'appareil productif et du soutien aux exportations. Persistance des difficultés économiques et nécessité d'une planification de crise. Problèmes de fixation du taux de croissance. Importance des interventions concrètes de l'Etat ; exemple des programmes d'action prioritaires (PAP). Modestie de la réalisation des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale (PAPIR) et non respect des priorités définies par les régions. Finalité de la croissance Crise mondiale et défi économique et individuel. Proposition de l'adoption de ces crédits.

M

MACHEFER (Philippe), sénateur des Yvelines (S).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi (n° 75, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Démocratique du Soudan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Paris le 31 juillet 1978 (n° 94, 1979-1980) [10 décembre 1979].**

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2355 : la sidérurgie (sauvegarde de l'institut de recherches de la sidérurgie) à M. le ministre de l'industrie [JO Débats 8 novembre 1978] (p. 3042). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie), le 11 mai 1979 (p. 1225, 1226).

Question n° 2356 : les mines et carrières (nuisances causées par l'exploitation de carrières) à M. le ministre de l'industrie [JO Débats 8 novembre 1978] (p. 3042). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) le 11 mai 1979 (p. 1226, 1227).

Question n° 2363 : la politique extérieure (relations entre la France et la République démocratique allemande) à M. le ministre des affaires étrangères [JO Débats 11 novembre 1978] (p. 3191). — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 20 avril 1979 (p. 884).

Question n° 2371 : l'environnement (suppression du centre national d'étude et de recherche du paysage) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO Débats 4 janvier 1979] (p. 43). — Réponse, de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement), le 20 avril 1979 (p. 879).

Question n° 2405 : l'enseignement (situation de l'enseignement dans les Yvelines) à M. le ministre de l'éducation [JO Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). — Réponse de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation le 11 mai 1979 (p. 1222).

Question n° 2509 : les transports terrestres (problèmes de transports de la région nantaise) à M. le ministre des transports [JO, Débats 23 mai 1979] (p. 1447). — Réponse de M. Joël le Theule, ministre des transports, le 22 juin 1979 (p. 2126, 2127).

Question n° 2515 : l'énergie solaire (réalisation de la centrale solaire Thémis) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 31 mai 1979] (p. 1575). — Réponse, commune à la question n° 2524 de M. Maurice Schumann, de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2139).

Question n° 2516 : la radiodiffusion et télévision (émissions en langues faïçaise et grecque) à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 31 mai 1979] (p. 1575). — Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 15 juin 1979 (p. 1957).

Question n° 2560 : la protection civile (protection des populations en temps de crise) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débat 24 août 1979] (p. 2680). — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, le 12 octobre 1979 (p. 3230).

Question n° 2590 : les handicapés (rémunération des travailleurs handicapés dans les Yvelines) à M. le ministre du travail et de la participation [JO, Débats 7 octobre 1979] (p. 3285). — Réponse de M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 9 novembre 1979 (p. 3847).

Question n° 2615 : les transports terrestres (liaisons routière et ferroviaire Paris-Dreux) à M. le ministre des transports [JO, Débats 29 novembre 1979] (p. 4575).

Question n° 2627 : la caisse des dépôts et consignations (structuration du groupe des filiales de la caisse des dépôts et consignations) à M. le ministre du budget [JO, Débat 14 décembre 1979] (p. 5415).

Questions orales avec débat :

Question n° 64 [16 mai 1978] (p. 852) à M. le ministre des affaires étrangères : la politique extérieure (politique française en Extrême-Orient). — Discutée, avec la question n° 160 de M. Serge Boucheny, le 17 avril 1979 (p. 809) : fin du conflit vietnamien. Elargissement du champ d'intervention du commandement américain du Pacifique en 1972. Rivalité sino-vietnétique. Refus de voir la France enfermée dans le cadre de l'Europe occidentale. Maintien de notre politique en Asie du Sud-Est. Détente et politique soviétique d'expansion en Afrique. Rôle de la France dans le développement chinois. Exportation japonaise vers l'Europe. Développement de la dimension politique du Japon. Richesses en matières premières du continent australien ; le retrait de la France et de la Grande-Bretagne de cette région (p. 810) : intervention de la Chine au Vietnam. Non alignement des trois pays indochinois. Nécessité d'une aide internationale au développement économique. Présence des entreprises françaises dans les états du Sud-Est asiatique. Conditions sociales et politiques répressives de ces pays. Politique du Gouvernement vis-à-vis de la Malaisie et de l'Union indienne.

Question n° 65 [18 mai 1978] (p. 852) à M. le ministre des affaires étrangères : la politique extérieure. — Retirée le 2 avril 1979 (p. 485).

Question n° 245 de M. Michel d'Aillières, n° 217 de M. Jacques Chaumont et n° 257 de M. Serge Boucheny : la politique de défense. — Discutées le 23 octobre 1979 (p. 3441) : croyance en la proximité de la guerre. Utilité et limites de la détente. Détente et illusion de la sécurité pour la France. Autonomie nécessaire de notre politique de défense et utilité d'une standardisation dans les armements. Prolifération nucléaire. Nécessité d'une défense conventionnelle. Destabilisation du tiers-monde. Approvisionnement en pétrole et capacité de nos forces aéronavales (p. 3442) : loi de programme de 1979-1982 ; la protection des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Attitude vis-à-vis des pays producteurs de matières premières. Effort à développer en faveur de la défense civile ; les exemples de l'URSS et de la Chine. Etat des stocks alimentaires et pharmaceutiques. Importance de la croyance en ses valeurs pour une civilisation. Ecole primaire et apprentissage du civisme. Importance de l'Histoire.

Question n° 310 [27 novembre 1979] (p. 4519) à M. le ministre des affaires étrangères : la politique extérieure.

Question n° 313 [19 décembre 1979] (p. 5791) à M. le ministre des affaires étrangères : la politique extérieure.

INTERVENTIONS

— **Rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** [8 novembre 1979]. — **Discussion** (p. 3786) : situation dans le monde depuis trois ans. Evolution de l'électronique du champ de bataille et du système des transmissions. (p. 3787) : priorité accordée à l'arme nucléaire. Influence de la force de frappe au niveau des mentalités collectives. Fixation des crédits de la défense par référence au produit intérieur brut marchand. Répartition prévisionnelle des autorisations de programme et des crédits de paiement entre force nucléaire et force classique. Vocation maritime de la France. Absence de prévisions sur les différents types de navires envisagés. Programme de construction des corvettes où la relève des bâtiments n'est plus assurée. Renforcement de la présence navale française dans l'océan indien. Influence des conditions d'un service national inadapté sur les antimilitaristes. (p. 3788) : nécessaire instauration d'un grand débat sur les conceptions du service militaire, dit universel.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4539) : retards accumulés au fil des dernières années. Dispersion des crédits nuisible à la cohérence et à l'efficacité de la politique française. Aide multilatérale ; fonds européen de développement. Augmentation des crédits d'investissement accordés aux pays africains par l'intermédiaire du fonds d'aide et de coopération (FAC). Nécessaire développement et des moyens de communication. Formation de cadres africains. Position stratégique du Soudan ; efforts à faire dans les pays lusophones. Attitude de la France en Asie du sud-est. Caractère interventionniste du budget en discussion. Importance des crédits militaires. Diminution du pourcentage de l'aide de la France par rapport à son produit intérieur. Conditions de travail et de vie des coopérateurs français. (p. 4540) : situation des chercheurs de l'office de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer et du groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale. **Après l'article 76** (p. 4545) : son amendement n° 234 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : attribution des crédits des concours financiers en priorité aux Etats étrangers dont le revenu national par tête d'habitant est le plus modeste et à ceux où ce revenu a tendance à diminuer par suite de calamités naturelles ; rejeté.

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4568) : renforcement des moyens des services diplomatiques ; l'ambassadeur, dépositaire de l'autorité de l'Etat. Création de la direction des Français expatriés. Mise en place d'une cellule de crise. Mesures en faveur des Français de l'étranger, notamment âgés. Part de ce budget dans le budget général de l'Etat. Action de la France en Centre-Afrique. Initiatives en faveur des droits de l'homme et contre le racisme ; l'exemple du sud-est asiatique. Négociations entre la CEE et les pays de l'ASEAN. Relations avec la Chine et la Corée du Sud. Intensification des relations avec les pays de l'Est. Faiblesse de la présence culturelle en Amérique latine. Stagnation des crédits en faveur de la presse et de l'information. Urgence d'une réforme de notre politique de relations culturelles. Augmentation de la capacité d'accueil des établissements français d'enseignement à l'étranger. Développement des échanges culturels avec la Chine. Création de postes supplémentaires de coopérateurs techniciens en Algérie. Nouvelle rubrique budgétaire dite « subventions aux collectivités locales ». (p. 4569) : contributions internationales.

Défense [29 novembre 1979] (p. 4614) : progression par rapport au budget général de la nation et part dans le produit intérieur brut marchand. Risques de distorsion entre crédits de paiement et autorisations de programme. Efforts en faveur du nucléaire. Faiblesse des crédits pour le prêt du soldat et l'entretien des immeubles. Augmentation des effectifs de la gendarmerie. Situation comparée entre le gendarme et les sapeurs-pompiers de Paris. Calcul de la retraite de gendarme. Inquiétudes quant à l'avenir maritime de la France ; le vieillissement de la flotte et la diminution des moyens aéronavals. Marine et relations économiques. (p. 4615) : missions de défense et prix du carburant. Réorganisation du service militaire. Attrait de la carrière militaire ; les choix de polytechnique et de Saint-Cyr. Valeur de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique. Problème de la seconde carrière pour les militaires. Veuves d'avant 1964 et non versement d'une pension de reversion. Groupe d'étude des problèmes des retraités anciens militaires et marins. Nécessité de la continuation du remodelage des échelles et la régularisation de la

situation des agents majors et des maîtres retraités. Place de l'instruction civique et de l'histoire dans l'enseignement. Importance des fêtes nationales telle le 8 mai 1945.

Services du Premier ministre. — I — Services généraux [5 décembre 1979] (p. 4887) : privatisation du secteur public. Crédit aux associations de consommateurs. Insuffisance des créations d'emplois dans le secteur public ; le problème des titularisations. Traitement des fonctionnaires. Mensualisation et taux des pensions de reversion des veuves. Faiblesse des crédits de l'action sociale. Violation des droits syndicaux des fonctionnaires ; l'inscription des condamnations sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Commerce extérieur [7 décembre 1979] (p. 5069) : excédent du commerce extérieur en 1978 dû à la faiblesse du dollar et au rétablissement des échanges agro-alimentaires. Ralentissement du déficit énergétique et niveau trop faible du taux de couverture industrielle. Bénéfice de la quasi-inexistence de lois sociales pour la production de nombreux pays du tiers-monde. Développement du travail noir chez certains concurrents. Commerce extérieur de la République Fédérale d'Allemagne, du Japon et des Etats-Unis. Excédent important des exportations de biens d'équipement français vers les pays de l'Est et les pays en voie de développement. Utilité d'un renforcement de la collaboration avec les chambres de commerce et d'industrie. Rôle du centre français de manifestations économiques à l'étranger et de l'agence pour la coopération industrielle économique. (p. 5070) : nécessaire développement des échanges avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Conséquences éventuelles d'élargissement de la Communauté économique européenne sur les conditions du développement du commerce extérieur français. Recherche prospective sur l'évolution des marchés mondiaux. Formation des agents du commerce extérieur adaptée aux habitudes de l'étranger. Amélioration du commerce agro-alimentaire français. Nécessaire adaptation aux conditions nouvelles de la concurrence internationale.

Economie et budget (suite). — I. — Charges communes [9 décembre 1979] (p. 5162) : situation des retraités et absence de concertation avec le gouvernement. Revendications des organisations de retraités. Fixation à 60% de la pension de reversion et situation des veuves, notamment de policiers et de militaires. Application de la loi du 17 juillet 1978 relative au divorce et incidence sur la répartition de la pension de reversion. Barème de l'impôt sur le revenu et déduction fiscale accordée à chaque retraité. SNCF et distinction entre retraités et pensionnés ; absence de retraite complémentaire. Relèvement nécessaire de l'indice de l'allocation spéciale aux orphelins de guerre infirmes et octroi de l'indice 500 à toutes les veuves de morts pour la France. Bénéfice de la pension au taux exceptionnel aux veuves âgées de plus de 60 ans. Extension du droit à pension de reversion aux veuves de retraités militaires avant le 1^{er} décembre 1964 et majoration de pension à caractère familial à tous les militaires retraités proportionnels avant cette date. Rapatriés et non-indemnisation de la vente à vil prix. Moyens de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'Outre-Mer. Retard dans la mensualisation des pensions. — **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 5167) : son amendement n° 330 déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre V (regroupement des autorisations de programme et des crédits de paiement destinés aux entreprises publiques et d'économie mixte dans le budget du ministère de l'économie) ; rejeté. (p. 5168) : son amendement n° 331 déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction indicative des crédits du titre VI (rattachement des crédits d'aide à la localisation d'activités créatrices d'emplois et des primes de développement des petites et moyennes entreprises au Premier ministre) ; rejeté.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique du Soudan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements** (n° 75, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5768) : accords de protection réciproque des investissements. Situation politique et économique du Soudan. Relations économiques et financières entre le Soudan et la France. Protocole financier de 1978. Position favorable de la commission des affaires étrangères.

MALASSAGNE (Paul), sénateur du Cantal (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979 (p. 3093).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à **abroger certaines dispositions du code de procédure pénale relatives au jury d'assises** (n° 487, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Tourisme** (n° 52, tome XV, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979). — **Suite de la discussion** (29 juin 1979). — **Discussion générale** (p. 2489) : VIII^e Plan et absence de préoccupations pour le tourisme. (p. 2490) : importance économique du tourisme. Touristes étrangers et rentrées de devises. Création de comptes nationaux du tourisme. Diminution du chômage et tourisme. Efforts accomplis : la tenue de congrès ; le développement du potentiel thermal ; le tourisme dans les DOM-TOM. Insuffisance des crédits budgétaires. Lettre rectificative sur les options du VIII^e Plan et inclusion des préoccupations touristiques. **Article unique** (p. 2504) : son amendement n° 9 : équilibre des échanges extérieurs et prise en compte du tourisme dans les travaux du VIII^e Plan ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4721) : importance économique des postes et télécommunications. Place du facteur dans les régions de montagne ; son remplacement par le CIDEX. Suppression de la deuxième levée de l'après-midi. Poursuite nécessaire de la polyvalence des bureaux de poste ruraux. Caractère positif de l'automatisation intégrale du réseau téléphonique et de l'action en faveur des personnes âgées. Nombre des centres de tri postaux. Sécurité des personnels. Importance de la recherche.

Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme [3 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4763) : importance économique et sociale du tourisme. Taux de départ en vacances en 1978 et réduction des inégalités. Promotion de la France auprès des étrangers et des Français. (p. 4764) : création d'un groupe de travail dans le cadre du VIII^e plan. Conséquences économiques de l'activité touristique. Insuffisance des crédits de la direction du tourisme. Nécessité d'un document annexe au projet de loi de finances récapitulant les dotations affectées au tourisme. Nécessité d'augmenter les crédits d'investissements. Promotion de la France et création de « Bienvenue-France » et « France-Information-loisirs ». Thermalisme. Faiblesse du tourisme de congrès. Casinos et moralisation de la profession ; le prélèvement sur les enjeux. (p. 4765) : nécessité du développement de l'hôtellerie ; les prêts consentis par le crédit hôtelier. Hôtellerie et rôle du FDES. Libération des prix de l'hôtellerie. Complexité de l'étalement des vacances et résultat de la mission de l'aménagement du temps. Départs en vacances et coût financier. Diminution du budget d'investissement du tourisme social ; la création du « titre-vacances ». Création d'un deuxième billet SNCF « congés payés ». Retard dans l'exécution du Plan camping-caravaning. Développement de différentes formes de camping. Attrait pour le tourisme vert. Gîtes ruraux. Sports d'hiver et capacité des installations. Ski de fond et tourisme en montagne. (p. 4766) : stations de ski et activités touristiques estivales. Concurrence entre les agences de voyage et les organismes financiers ou la caisse d'épargne. Conférence permanente des présidents des comités régionaux de tourisme. Nature des offices municipaux de tourisme. Départements et territoires d'Outre-Mer et tourisme. Avenir du tourisme et assemblée générale annuelle du Conseil supérieur du tourisme. Tourisme et utilisation de l'espace. Tourisme et professionnels du tourisme. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4778) : son amendement n° 252 : diminution des crédits du titre III ; réduction indicative des crédits d'aménagement ; retiré.

Jeunesse, sports et loisirs. - I. - Jeunesse et sports [3 décembre 1979] (p. 4785) : part de ce budget dans celui de l'Etat. (p. 4786) : création de postes d'enseignants dans le second degré. Horaires d'éducation physique. Relation entre les professeurs et le ministère de la jeunesse et des sports. Situation de l'union nationale du sport scolaire (UNSS). Filières de formation et perspectives d'emploi ; l'élargissement des débouchés de la formation universitaire. Définition de l'objectif du brevet d'aptitude physique. Resserrement des liens entre école et clubs sportifs. Démocratisation et place du sport dans la vie scolaire. Principe de la simultanéité de réalisation des établissements scolaires et des équipements sportifs. Insuffisance des crédits du « franc élève ».

MALECOT (Kléber), sénateur du Loiret (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

MARCELLIN (Raymond), sénateur du Morbihan (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Environnement et Cadre de Vie. - Environnement (n° 50, annexe 13, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 59, alinéa 3, de la Constitution. - **Services du Premier Ministre. II. - Secrétariat général de la Défense nationale (n° 50, annexe 22, 1979-1980)** [21 novembre 1980].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2484 : la **pollution (MER) (nauffrage d'un pétrolier au large des côtes bretonnes)** à M. le Premier Ministre [JO, Débats 4 mai 1979] (p. 1106). - Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des Transports, le 4 mai 1979 (p. 1124 et suiv.).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. - II. - Secrétariat général de la défense nationale [5 décembre 1979]. - Rapporteur spécial (p. 4900) : transfert de crédits en faveur du budget de la défense. Faiblesse des crédits de ce budget et protection de la population civile. (p. 4901) : importance de la défense civile ; l'exemple de Stuttgart et Pforzheim. Guerre nucléaire et protection civile ; crédibilité de la force de frappe. Absence du recensement des abris naturels ou construits décidé en 1964. Dotation mobilière de l'hôtel des Invalides et instruments nécessaires à la détection de la radioactivité. Augmentation positive des dotations affectées à la protection civile. Propose l'adoption des crédits de ce budget.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. - Rapporteur spécial (environnement) (p. 5022) : maintien des effectifs ; problème de la nomination des chargés de mission dans les départements. Transfert du service central d'hydrologie à l'environnement. Insuffisance des subventions de fonctionnement et d'équipement aux parcs régionaux ; difficultés de gestion. Plafonnement de la subvention pour les parcs ayant moins de trois ans d'existence. (p. 5023) : instructions du premier ministre sur le caractère prioritaire des subventions à ces parcs. Evolution des dépenses en capital pour l'environnement. Hermétisme des études d'impact. Retard dans la mise en place de l'agence de lutte contre

les pollutions de l'atmosphère : gravité de la pollution atmosphérique. (p. 5024) : progression des crédits de l'agence nationale pour la récupération des déchets : subventions aux collectivités locales. Insuffisance des effectifs de l'inspection des établissements classés. Dépôt d'un projet de loi-cadre de lutte contre le bruit. Priorité accordée à la politique de l'eau, des déchets, aux parcs nationaux et aux crédits d'études générales. - **Examen des crédits. - Etat C (p. 5064)** : accepte l'amendement n° 241 de M. Pierre-Christian Taittinger concernant la réduction des autorisations de programme et des crédits de paiements du titre V (transfert des crédits de l'opération d'aménagement du parc de la Villette pour être regroupés au sein du budget des charges communes). **Article 54** : s'oppose à l'amendement n° 295 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues tendant à la réduction du nombre des logements susceptibles de faire l'objet d'une convention entre l'Etat et leurs propriétaires pour ouvrir à leurs occupants droit à l'aide personnalisée au logement.

MARCILHACY (Pierre), sénateur de la Charente (NI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 [2 novembre 1945] relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3746).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Proposition de loi, reprise par son auteur, tendant à la **répression des prises d'otage et de la piraterie aérienne (n° 43, 1977-1978)** [5 janvier 1979].

Proposition de résolution, tendant à la **constitution d'une commission d'enquête** chargée d'examiner la régularité et la sincérité des sondages de nature politique faisant l'objet d'une publication (n° 200, 1978-1979) [5 janvier 1979].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi (n° 363, 1978-1979)** adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au **fonctionnement des assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les communautés européennes (n° 411, 1978-1979)** [20 juin 1979].

Proposition de loi tendant à **fixer les règles permettant aux fonctionnaires, ministres et élus d'accepter des cadeaux à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions (n° 22, 1979-1980)** [16 octobre 1979].

Proposition de loi, tendant à la création d'une commission de vérification des fortunes et revenus des membres du Parlement, du Conseil constitutionnel et des grands corps de l'état (n° 64, 1979-1980) [28 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2528 : la politique extérieure (politique française à l'égard de Chypre) à M. le ministre des affaires étrangères [JO. Débats 7 juin 1979] (p. 1761). — Réponse de M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, le 15 juin 1979 (p. 1953).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants n° 278, 1977-1978** [3 avril 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 524) : expérience personnelle, pour l'élaboration d'un nouveau texte sur les régimes matrimoniaux : la loi du 13 juillet 1965 et le faible contentieux qu'elle a suscité. Texte proposé complètera la loi de 1965. (p. 525) : gestion de la communauté ; la gestion conjointe proposée par le parti communiste et le principe de la gestion concurrente proposée par le gouvernement. Solution moyenne proposée par la commission : la gestion concurrente et conjointe des biens communs. Revendications des femmes agricultrices et commerçantes : leur qualification de « sans profession ». Nécessité de couvrir tous les foyers, ruraux ou non, par le même régime matrimonial. Menaces qui pèsent sur l'institution familiale ; les régimes matrimoniaux sont la base du droit de la famille. (p. 528) : différence fondamentale entre les propositions de la commission et le texte du Gouvernement ; le principe de la gestion concurrente-conjointe et celui de la seule gestion concurrente proposée par le Gouvernement.

Suite de la discussion [4 avril 1979]. **Article 1421 du code civil** (p. 556) : son amendement n° 14 : administration et disposition des biens communs obligatoirement réalisée avec le consentement exprès des deux époux ; adopté. (p. 558) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Michel Sordel et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Boyer-Andrivet, relatif à la libre disposition des biens communs par l'un ou l'autre des époux. **Article 1422 du CC** (p. 558) : son amendement n° 15 : pouvoirs de l'époux qui exerce une activité professionnelle séparée ; adopté. **Article 1424 du CC** (p. 559) : son amendement n° 16 : suppression de cet article relatif à la disposition des biens communs ; adopté. **Article 1425 du CC** : ses amendements n° 17 et 18 rédactionnels ; adoptés. **Article 1426 du CC** : (p. 560) : son amendement n° 19 rédactionnel ; adopté. **Après l'article 1427 du CC.** — **Article 1428 du CC et article 958, 959 et 960 du code rural** (p. 561) : son amendement n° 20 (*article additionnel*) : mandat réciproque des époux en cas d'exercice en commun d'une activité professionnelle ; adopté. (p. 562) : s'oppose à l'amendement n° 71 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la cogestion des époux agriculteurs ; l'abrogation de l'avoir fiscal. Accepte l'amendement n° 79 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud, soutenu par M. Marcel Rudloff, portant sur le mandat réciproque des époux participant ensemble et pour leur compte à une exploitation agricole. Sur son amendement n° 20 et l'amendement n° 79 de M. Jacques Thyraud, s'oppose au sous-amendement n° 80 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues sur la suppression de la possibilité de retrait du mandat présumé. **Article 1419 du CC** : (p. 565) : son amendement n° 12 : coordination : droit de poursuite des créanciers en cas d'exercice par les époux d'une activité professionnelle commune ; adopté. Souligne la non application de ces dispositions si les époux ont, par voie conventionnelle, choisi le régime de la séparation des biens. **Après l'article 9.** — **Article 4 du code de commerce** (p. 566) : son amendement n° 42 (*article additionnel*) : non attribution de la qualité de commerçant à l'époux qui collabore seulement à l'activité professionnelle de son conjoint commerçant ; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 73, à son amendement n° 42, de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la publicité donnée à la qualité de conjoint collaborateur ; les droits et garanties qui y sont afférentes ; l'abrogation de l'avoir fiscal. **Article 1413 et 1114 du code civil** : (p. 567) : son amendement n° 8 : interdiction pour les créanciers de l'un des époux de saisir les biens de l'autre époux si celui-ci peut établir qu'ils sont entrés en communauté de son chef ; adopté. **Article 1414 du CC** : son amendement n° 9 : gage des créanciers sur l'ensemble des biens communs ; adopté. (p. 568) : s'oppose à l'amendement n° 47 de

Mme Monique Pelletier relatif à la saisie des gains et salaires d'un époux par les créanciers de son conjoint exclusivement pour les obligations contractées dans le cadre de l'entretien du ménage ou de l'éducation des enfants. **Article 1420 du CC** : (p. 568) : son amendement n° 13 de coordination ; adopté. **Article 1415 du CC** : (p. 569) : son amendement n° 10 : cautionnement et emprunts sur les biens de la communauté ; adopté. **Article 1417, alinéa 2, du CC** : accepte l'amendement n° 55 de M. Jean Geoffroy sur le droit à récompense pour l'acquiescement de rentes ou prestations résultant d'un devoir de famille personnel à l'un des époux. **Après l'article 1417, alinéa 2 du CC** : **Article 1418, alinéa 2, du CC** : son amendement n° 11 (*article additionnel*) : entrée de la dette dans la communauté s'il y a obligation conjointe ou solidarité ; adopté. **Article 1409 du CC** (p. 570) : son amendement n° 7 : suppression de toute discrimination entre le mari et la femme dans les règles concernant le passif commun ; adopté. **Article 1471 du CC** : son amendement n° 21 (p. 571) : choix des biens communs par l'époux qui opère un prélèvement ; adopté. **Après l'article 2** : **Article 1476 du CC** : son amendement n° 22 (*article additionnel*) : attribution préférentielle des biens entrés en communauté du chef d'un époux ; adopté. **Article 1469, alinéa 3, du CC** (p. 572) : accepte l'amendement n° 67 de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à l'évaluation des récompenses quand il s'agit d'une valeur empruntée. **Après l'article 1.** — **Article 225 du CC** (p. 573) : son amendement n° 5 (*article additionnel*) : administration, aliénéation et obligation de biens personnels, en pleine propriété ; adopté. **Avant l'article 1** : **Article 218 du CC** : s'oppose à l'amendement n° 46 (*article additionnel*) de Mme Monique Pelletier concernant le mandat prévu par contrat de mariage ; la possibilité de révocation de la procuration. **Article 223 du CC**, (p. 574) : son amendement n° 4 ; suppression du second alinéa de cet article de code, pour coordination ; adopté. **Article 7** : **Article 818, alinéa 1 et article 940, alinéa 1 du CC** : ses amendements n°s 29, 30 et 28, rédactionnels ; adoptés. **Article 19** : son amendement n° 44 : application de plein droit, à tous les époux, des nouvelles dispositions concernant la gestion des biens propres ; adopté. **Après l'article 1430 du CC** : **Article 1434, alinéa 1, du CC** : accepte l'amendement n° 66 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif aux remplois mobiliers. **Article 2** (p. 576) : son amendement n° 6, de coordination ; adopté. **Article 3** : **Articles 1503 et 1504 du CC** : son amendement n° 24 : pouvoir d'administrer les biens entrés en communauté de son chef, pour chacun des époux ; adopté. Son amendement n° 23 : modification d'un intitulé de paragraphe, pour coordination ; adopté. **Après l'article 5.** — **Article 1570 du CC** : accepte l'amendement n° 56 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à la preuve du patrimoine dans le régime de la participation aux acquêts. (p. 577) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 81 de Mme Monique Pelletier prévoyant l'obligation d'un état descriptif sur le patrimoine originaire. **Article 1571, alinéa 2 du CC** (p. 578) : accepte l'amendement n° 57 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues sur le calcul de la créance de participation de chaque conjoint. **Article 1573 du CC** : s'oppose à l'amendement n° 58 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en considération de la valeur des améliorations apportées pendant le mariage, dans le régime de la participation aux acquêts. **Article 1577 du CC** : accepte l'amendement n° 59 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues sur la prescription des actions ouvertes contre les tiers, dans le régime de la participation aux acquêts. **Article 1579 du CC** (p. 579) : accepte l'amendement n° 60 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à l'abrogation de cet article du code prévoyant la possibilité de modifier des conventions matrimoniales, par recours au tribunal, dans le cadre du régime de la participation aux acquêts. **Article 8** : **Article 383, alinéa 1, 389 et 389.5 du CC** : son amendement n° 31 : exercice de l'administration légale par le père ou la mère ; adopté. (p. 580) : souligne son intérêt pour le sort de l'enfant. (p. 581) : ses amendements n°s 32, 33, 34, 35 et 36, rédactionnels ; adoptés. **Avant l'article 1** : s'oppose à l'amendement n° 68 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour les époux d'opter en faveur du régime matrimonial de leur choix. (p. 582) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 69 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la publicité des nouvelles dispositions et le relèvement du montant de l'impôt minimum sur les sociétés. Accepte l'amendement n° 70 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues sur l'abrogation, dans tous les textes, de toute référence à la notion de « chef de famille ». **Après l'article**

2 : *Article 6 et 1685.2 du code général des impôts* (p. 583) : accepte l'amendement n° 74 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant l'égalité des sexes au regard de l'impôt sur le revenu. **Avant l'article 1** : *Article 215 du code civil* (p. 584) : sur le paiement des dettes que l'un des époux a contractées dans l'exercice d'une activité professionnelle séparée, son amendement n° 1 (*article additionnel*), retiré au profit de l'amendement n° 45 de Mme Monique Pelletier. **Article 220, alinéa 3, du CC (p. 585) : son amendement n° 3 : suppression du texte proposé pour cet alinéa concernant les dettes domestiques ; adopté. **Article 1** : son amendement n° 2, de coordination ; adopté. **Après l'article 1** : *Article 1390 du CC* : s'oppose à l'amendement n° 53 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour l'époux survivant d'acquérir ou de se faire attribuer un fonds de commerce ou une exploitation du prémourant. **Après l'article 3** : *Article 1511 du CC* (p. 586) : s'oppose à l'amendement n° 64 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues sur la possibilité pour l'époux survivant d'acquérir ou de se faire attribuer un fonds de commerce ou une exploitation du prémourant. **Après l'article 1** : *Article 1397, alinéa 1 du CC* : accepte l'amendement n° 54 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues portant sur la possibilité de modification ou de changement de régime matrimonial, après deux ans d'application. (p. 587) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 82 de Mme Monique Pelletier relatif à la prise en considération de l'intérêt de la famille. **Article 4** : *Article 1518 du CC* (p. 588) : accepte l'amendement n° 63 de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues concernant la non délivrance du préciput en cas de dissolution de la communauté du vivant des époux, à la suite d'un divorce par consentement mutuel. **Après l'article 4** : *Article 1583.1 du CC* : accepte l'amendement n° 62 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de sortie de l'indivision entre les époux, dans le régime de la séparation de biens. **Article 6** : *Article 2135 et 2137, alinéa 2, du CC* (p. 589) : ses amendements n° 25, 26 et 27 de forme ; adoptés. **Article 9** : *Article 305, alinéa 2, 1595, 1873.6, alinéa 2, 1940 et 1941 du CC* (p. 590) : son amendement n° 37 : contrat de vente entre époux ; adopté. Ses amendements n° 38 et 39 de coordination ; adoptés. Son amendement n° 40 : conjoint désaisi de ses pouvoirs d'administration ; adopté. **Après l'article 9** : *Article 1844 du CC* (p. 591) : accepte l'amendement n° 61 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues concernant les parts représentatives de biens communs dans les sociétés. *Article 2208 du CC* : son amendement n° 41 (*article additionnel*) de coordination ; adopté. **Article 10** : son amendement n° 43 de coordination ; adopté. **Intitulé** (p. 592) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant un nouvel intitulé : « *Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et à la gestion des biens de leurs enfants et tendant à supprimer la notion de « chef de famille » dans le droit français.* » **Deuxième délibération** : *article A (nouveau)* (p. 593) : souligne les risques d'inconstitutionnalité de cet article tel qu'il résulte de l'adoption de l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, en ce qui concerne l'information des Français sur les régimes matrimoniaux.**

– **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. – **Discussion générale** (p. 759) : inutilité du texte. Atteinte à la liberté. Affirme son hostilité à tout profit tiré du crime. Exemples d'auteurs célèbres visés par le texte. Utilité de la connaissance du cheminement d'esprit du criminel. (p. 764) : distinction juridique des crimes et des délits ; l'absence de définition des crimes de sang, de droit commun ou politiques. Situation de l'éditeur imprimant le récit d'un crime. Ne votera pas le texte tel qu'il est présenté.

– **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les communautés européennes** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. – **Rapporteur**. – **Discussion générale** (p. 2250) : difficultés constitutionnelles posées par l'éventuelle création de ces délégations. Rapports entre délégations permanentes et Assemblée européenne, « représentation des peuples ». Rejet de la proposition de loi en discussion, demandé par la commission des lois. **Article unique** : *Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance de 1958* (p. 2256) : son amendement n° 4, soutenu par M. Etienne Dailly ; suppression de cet article créant, dans chacune des deux assemblées, une délégation parlementaire pour les Communautés

européennes, prévoyant les modalités de désignation de ses membres ainsi que son fonctionnement ; rejeté.

– **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3261) : refuse la responsabilité de la peine de mort. Abolition et intérêt pour les victimes. Absence de lien entre abolition et criminalité. Désir de tuer et contingences morales et sociales. Absence de caractère exemplaire de la peine de mort. Violence et peine de mort ; la suppression des exécutions publiques. (p. 3262) : peines de substitution ; l'inutilité d'une peine perpétuelle et la solution de la peine incompressible de vingt-cinq ans. Punition du criminel et désir de mort de l'opinion publique. Spectre de l'erreur judiciaire. Abolition et fin du droit régalien de grâce. Humanisme et abolition de la peine de mort. (p. 3266) : abolitionnisme et absence de laxisme vis-à-vis du crime.

– **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. – *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). – **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3980) : se déclare défavorable à l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy, prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale, mais se déclare favorable sur cet amendement au sous-amendement n° 161 de M. Josy Moinet concernant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ainsi que le taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population pour les communes. Notion de « d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes. ».

– **Conclusions au rapport de M. Henri Caillavet, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Marcel Champelx tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris** (n° 9, 1979-1980) [20 novembre 1979]. **Article unique** (p. 4126) : impossibilité de poursuivre un parlementaire européen. Institutionnalisation des partis politiques par la Constitution de la V^e République.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979] **Article 8** (p. 4319) : estime que le cognac est un produit agricole industrialisé. Devises rapportées par le cognac à la France.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 8** : *Article 403 et 422 du code général des impôts* (p. 5220) : taxation des armagnac, et alcools à réputation internationale. Se déclare défavorable à l'amendement n° 357 de M. Maurice Papon demandant le rétablissement des droits sur les alcools, vins et bières.

Explication de vote sur l'ensemble du projet [10 décembre 1979] (p. 5270) : votera contre le projet de budget. Absence de succès de la politique économique gouvernementale ; méprise de l'important déficit budgétaire. Persistance des inégalités. Caractère sombre des perspectives économique et autosatisfaction gouvernementale. Irrégularités constitutionnelles de la procédure d'examen budgétaire.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5469) : absence de droit de la Nation sur le ventre de la femme. Votera une loi qui ne peut être parfaite.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1** (p. 5525) : se déclare défavorable aux amendements (*article additionnel*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et 101 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues concernant : 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans.

– **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique** (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5758) : importance de l'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne pour la sauvegarde de la paix en Méditerranée. Concurrence des produits agricoles grecs.

MARSON (James), sénateur de la Seine Saint Denis (C).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 147, 151 et 269 de M. Jean Cluzel, n° 227 de M. Bernard Parmantier, n° 237 et 265 de M. Henri Caillavet : le monopole de la radiodiffusion-télévision. — Discutées le 9 octobre 1979 (p. 3078) : importance des radios locales ; leur développement dans le cadre du service public, proposé par le groupe parlementaire communiste. Nécessaire garantie de leur droit de s'exprimer pour tous les courants de pensée et de création. (p. 3079) : indispensable introduction du scrutin proportionnel pour garantir une représentation pluraliste conforme à la démocratie. Objectifs de Radio-Monte-Carlo. Indépendance financière nécessaire des radios libres. Centralisme du pouvoir d'Etat et déclarations de M. Raymond Barre, Premier Ministre. Exclusion des journalistes communistes de la radio et de la télévision. Solidarité en Lorraine de la population et des sidérurgistes autour de la radio « Lorraine cœur d'acier ». Abandon de la rigide notion de monopole avec les satellites de télévision ; problèmes posés par les débordements de frontières. Les relations du service public de la radio et de la télévision. (p. 3080) : appétits publicitaires de RTL et Europe 1. Accélération de l'europanisation des programmes et de l'information par postes privés sous contrôle étroit de l'Elysée. Confiscation de l'avancée des techniques au profit des intérêts de quelques multinationales.

Question n° 173 [14 mars 1979] (p. 383) à M. le ministre de la culture et de la communication : la radiodiffusion et la télévision.

Question n° 276 [4 octobre 1979] (p. 2958) à M. le ministre de la culture et de la communication : la radiodiffusion et télévision.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [23 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1454) : collectivités locales et démocratie. Mairies annexes et publication des comptes de la commune ; l'officialisation de pratiques courantes. Opérations d'aménagements et budget de la commune ; le caractère illusoire de l'information proposée. Référendum municipal et délibérations du conseil municipal. Autogestion et information préalables. (p. 1455) : démocratie locale et renforcement de l'intégration européenne. Participation et élection à la proportionnelle du conseil municipal. Importance des associations. Proposition de loi communiste sur la mise en place de radios locales ; le cas « Lorraine-Cœur d'acier ». Opposition du groupe communiste au projet de loi.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. **Avant le titre I** (p. 1497) : son amendement n° I-126 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : élection au scrutin proportionnel des conseils municipaux, conseils généraux, conseils régionaux et de l'Assemblée nationale ; irrecevable aux termes de l'article 48 du règlement.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979) [12 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1781) : suppression du droit de grève pour les personnels de TDF des régies finales et des sociétés de programmes. Réquisition et continuité des émissions. Valeur constitutionnelle du droit de grève. (p. 1782) : loi du 7 août 1974 et aggravation de la crise de la télévision. Atteinte aux droits de la SFP. Uniformisation de l'information. Service public et réduction des libertés. Amorce d'une réglementation de la grève dans l'ensemble des services

publics. Remise en cause du droit de manifestation. Sélection politique et accès à la fonction publique. Politique gouvernementale vis-à-vis des étrangers résidant en France. Conflits sociaux et utilisation des forces de police. (p. 1783) : atteintes aux libertés et politique d'intégration européenne. Opposition de l'exception d'irrecevabilité par le groupe communiste.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979) — **Suite de la discussion** [14 juin 1979]. **Avant l'article 1** (*suite*) (p. 1913) : son amendement n° I-153 précédemment réservé (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : création et principes de fonctionnement d'un ministère des collectivités territoriales de la République ; rejeté. *Article L. 121-29 du code des communes* (p. 1917) : son amendement n° I-131 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de cet article interdisant la publication par le Conseil municipal de proclamations, adresses et vœux à caractère politique ; rejeté.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305 1978-1979). — **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. — **Motion d'irrecevabilité** (p. 2081) : sa motion d'irrecevabilité n° 4, déposée avec plusieurs de ses collègues et soutenue par M. Charles Lederman, cosignataire : inconstitutionnalité des dispositions de cette proposition de loi relative au droit de grève à la radiodiffusion-télévision française ; rejetée. **Article unique** : *Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision, deuxième à cinquième alinéa* (p. 2084) : son amendement n° 5, déposé avec plusieurs de ses collègues : reconnaissance du droit de grève dans les sociétés nationales de programme et à télédiffusion de France (TDF) ; rejeté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2105) : atteinte au droit de grève. Persistance des difficultés de la télévision et de la radio française. Absence de démocratie et de pluralisme dans l'information. Multiplication des atteintes au droit de grève et aux libertés. Le groupe communiste ne votera pas la proposition de loi.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [17 octobre 1979]. **Avant l'article 127** : *Article L. 164-1 à L. 164-25 et article L. 165-1 à L. 165-36 du code des communes* (p. 3304) : son amendement n° V-100 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression des districts et des communautés urbaines ; rejeté. (p. 3308) : son amendement n° V-98 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : respect de l'autonomie et des compétences respectives pour la coopération des collectivités territoriales ; rejeté. Son amendement n° V-99 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : impossibilité d'imposer à une commune son adhésion à un syndicat intercommunal ; rejeté. **Article 127 et article additionnel** : *Article L. 163-1* : sur l'amendement n° V.5 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la libre association des communes pour former des districts ou des syndicats de communes, son sous-amendement n° V-102, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression des districts ; rejeté. *Article L. 163-1 et L. 163-2* (p. 3310) : son amendement n° V-101 précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : possible création d'un syndicat de communes à l'unanimité des conseils municipaux ; rejeté. (p. 3311) : sur l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy sur : 1° l'objet des syndicats de communes ; 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats, son sous-amendement n° V-103, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression du 2° de cet amendement ; rejeté. Son amendement n° V-104, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : fixation du siège du syndicat par les statuts portant création de ce syndicat ; devenu sans objet.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 127** (*suite*) : *Article 163-4 du code des communes* (p. 3525) : sur l'amendement n° V-14 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise en annexe, à l'arrêté d'autorisation, des statuts définissant les règles de fonctionnement des syndicats et des districts et sur fonctionnement du comité syndical et du conseil de district, ses sous-amendements déposés avec plusieurs de ses collègues et soutenus par M. Jean

Ooghe cosignataire, n° V-105 : suppression des dispositions prévoyant l'annexion à l'acte d'autorisation des statuts du syndicat et du district : retiré, et n° V-106 : élection des membres des comités syndicaux par les conseils municipaux ; rejeté. *Article L. 163-10* (p. 3531) : son amendement n° V-107, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de cet article concernant la possibilité pour le syndicat d'être propriétaire des biens du domaine public ; retiré. *Article L. 163-11* (p. 3533) : son amendement n° V-108, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : décision des conseils municipaux pour les modifications statutaires ; transformé en sous-amendement V.141 à l'amendement n° V-22 de M. Lionel de Tinguy relatif à la modification des statuts par les comités syndicaux et les conseils de district et aux décisions de modifications prises par le préfet ; puis rejeté. *Article L. 163-12* (p. 3535) : son amendement n° V-109, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression des dispositions relatives à la décision de l'autorité compétente ; transformé en sous-amendement n° V-142 à l'amendement n° V-23 de M. Lionel de Tinguy relatif à la procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat ou un district ; puis adopté. *Article L. 163-13* : son amendement n° V-110, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : désaccord entre communes et arbitrage du conseil général ; compensation du préjudice subi par une commune ; transformé en sous-amendement n° V-143 à l'amendement n° V-24 de M. Lionel de Tinguy relatif au retrait d'une commune d'un syndicat avec, en cas de désaccord, l'intervention de l'autorité compétente et au syndicat à vocation scolaire et à la nécessité de l'autorisation de l'autorité compétente ; puis rejeté.

Suite de la discussion [26 octobre 1979]. *Article 127 (suite)* : *Article L. 163-14* (p. 3576) : son amendement n° V-111, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : possibilité pour toute commune syndiquée de reconduire, négocier ou dénoncer des contrats de coopération la concernant, dans le respect de ses engagements antérieurs ; rejeté. *Article L. 163-15* du code des communes (p. 3577) : son amendement n° V-112, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : liberté du syndicat d'études et de programmation pour fixer sa durée d'existence ; retiré. *Article L. 163-16* (p. 3578) : son amendement n° V-113, déposé avec M. Jean Ooghe, cosignataire : dissolution du syndicat, de plein droit, à l'expiration de la durée préfixée ou à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire, ou à l'unanimité des conseils municipaux ; rejeté. *Article L. 163-17* (p. 3581) : son amendement n° V-114, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : suppression de cet article du code prévoyant la possible dissolution par l'autorité supérieure du syndicat de communes qui n'exerce plus aucune activité depuis deux ans au moins ; rejeté. *Article L. 163-18* : son amendement n° V-115, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire ; suppression de cet article du code prévoyant les conditions de liquidation du syndicat ; rejeté. *Article L. 163-19* (p. 3582) : son amendement n° V-116, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de cet article du code prévoyant les conditions de liquidation du syndicat ; rejeté. *Article L. 163-20* : son amendement n° V-117, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : 1° application des dispositions concernant les indemnités du président et des vice-présidents à tous les syndicats de communes et non point aux districts ; retiré. *Intitulé de section* (p. 3583) : son amendement n° V-117, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : 1° non application des nouvelles dispositions au président et vice-présidents des districts ; rejeté. *Article L. 251-5* (p. 3587) : son amendement n° V-128 précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : suppression de cet article du code donnant aux syndicats à vocation multiple la possibilité de lever des impôts directs ; rejeté. *Article 129* : *Article L. 164-1 à L. 164-19* (p. 3593) : son amendement n° V-118, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire, identique à l'amendement n° V-48 de M. Lionel de Tinguy : suppression de ces articles du code relatifs aux districts et dont les dispositions ont été précédemment adoptées ; adopté. *Article 130* : *Article L. 252-5* : son amendement n° V-119, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, identique à l'amendement n° V-49 de M. Lionel de Tinguy : suppression de cet article dont les dispositions ont été précédemment adoptées ; adopté. *Article 131* : *Article L. 161-1 et L. 161-2* (p. 3595) : son amendement n° V-129, déposé avec plusieurs de ses collègues et

soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : création par une commune d'un équipement ou d'un service susceptible de bénéficier aux habitants d'autres communes ; rejeté. **Après l'article 131** : *Article L. 161-3* (p. 3596) : son amendement n° V-127 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : désaccord entre les maires pour les équipements ou services réalisés par une seule commune et utilisé par les habitants d'autres communes ; retiré. *Article 132* : *Article L. 221-4-1* (p. 3597) : son amendement n° V-120, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : dépenses des services de secours et de défense contre l'incendie ; calcul du bénéfice imposable ; irrecevable. *Article 141* (p. 3599) : son amendement n° V-121, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : obligation pour les districts et les communautés urbaines de se transformer en syndicats de communes ou de décider leur dissolution ; retiré.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Avant le chapitre 1** : *article 142 A (nouveau)* (p. 3747) : son amendement n° VI-31 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : augmentation du nombre des conseillers municipaux ; rejeté. **Avant l'article 142** : son amendement n° VI-32 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de réunir le conseil municipal en séance extraordinaire « en tout lieu de la commune » ; rejeté. *Article 143*. — *Articles L. 152-1 à L. 152-4 (nouveaux) du code des communes* (p. 3749) : son amendement n° VI-33, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de créer une annexe de la mairie dans certains quartiers ou dans « un véhicule itinérant » ; rejeté. **Après l'article 143**. — *Articles L. 184-17 à L. 184-24* (p. 3750) : soutient l'amendement n° VI-10 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant la réorganisation de la vie municipale dans la ville de Paris. **Avant l'article 145**. — *Articles 145-1 à 145-1 D (nouveaux)* (p. 3753) : son amendement n° VI-34 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : création de radios locales, éléments décentralisés du service public de radiodiffusion ; rejeté. *Article 145-2 A* (p. 3756) : son amendement n° VI-35 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : attribution aux bulletins et périodiques édités par les soins de la commune de tous les avantages fiscaux, financiers et de distribution accordés à la presse quotidienne ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. *Article 145*. — *Article L. 122-19-1* (p. 3759) : son amendement n° VI-36, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de tout seuil de population pour l'information sur les opérations d'aménagement communal ; rejeté. Son amendement n° VI-37, déposé avec plusieurs de ses collègues : extension de l'information aux opérations d'aménagement qui font l'objet d'une publicité ou d'une information préalable des habitants ; rejeté. Son amendement n° VI-38, déposé avec plusieurs de ses collègues : obligation de l'édition d'un bulletin municipal pour informer la population sur les aménagements des communes de plus de cinq cents habitants ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Son amendement n° VI-39, déposé avec plusieurs de ses collègues : publicité des opérations d'aménagement placées sous le contrôle de l'Etat ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Avant l'article 146**. — *Article L. 211-4 du code des communes* (p. 3793) : son amendement n° VI-40 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : information de la population des communes sur le budget communal avant le vote de celui-ci ; rejeté. *Article 146*. — *Article L. 212-14 à L. 212-16* (p. 3795) : sur l'amendement n° VI-5 de M. Lionel de Tinguy concernant le dépôt à la mairie du budget et de ses documents annexes, son sous-amendement n° VI-45, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° publication à la mairie du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat ; rejeté ; 2° publication du montant des dépenses résultant des contingents obligatoires imposés à la commune au titre de l'aide sociale, de la justice, de la police et des indemnités de logement des instituteurs ; retiré. *Article 148*. — *Article 5 de la loi du 22 juin 1967 relative à la cour des comptes* (p. 3798) : son amendement n° 42, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant l'instauration de comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics ; rejeté. *Article 151*. — *Article 11 de la loi de 1967* (p. 3803) : son amendement n° VI-46, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article prévoyant, dans le rapport annuel de la Cour des comptes, un chapitre consacré à la gestion des communes, de leurs groupements et des organismes qui y sont rattachés ; retiré. **Avant l'article 152** (p. 3806) : son amendement n° VI-53 (*article*

additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues : participation des habitants et des associations qui se préoccupent des affaires de la commune ; rejeté. *Article L. 121-15 du code des communes* : son amendement n° VI-54 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : possibilité de donner la parole, pendant une séance du conseil municipal, à un auditeur habitant ou travaillant sur le territoire de la commune ; réunions du conseil municipal en comité secret ; rejeté. *Article 152*. — *Article L. 121-40 à L. 121-43* (p. 3809) : son amendement n° VI-47, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour le conseil municipal de décider de consulter les habitants de la commune ou d'une partie de la commune sur des affaires les intéressant ; rejeté. (p. 3816) : son amendement n° VI-50, déposé avec plusieurs de ses collègues : séance extraordinaire, au moins une fois par an, du conseil municipal à laquelle sont invités pour avis, les associations et les groupes connus dans la commune ; rejeté. *Après l'article 152* (p. 3817) : son amendement n° VI-49 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour le conseil municipal de décider la convocation d'assises locales pour favoriser la participation des habitants sur une question d'intérêt général ; rejeté. (p. 3820) : son amendement n° VI-52 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : prêt de salles aux associations régulièrement déclarées pour réunir leurs organes statutaires et tenir des réunions publiques ; rejeté. (p. 3821) : son amendement n° VII-33 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : création d'une commission tripartite pour préparer une validation de la partie législative du code des communes ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. *Article 6*. — *Article 261 E du code général des impôts* (p. 4299) : sur l'amendement n° 138 de M. Francis Palmero relatif à l'extension de l'exonération de l'imposition forfaitaire aux petites salles de cinéma et la compensation par l'augmentation des tarifs des droits de timbre et taxes assimilées, son sous-amendement n° 193, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire : suppression de cet article exonérant les casinos de la TVA ; rejeté. *Après l'article 11* (p. 4335) : son amendement n° 156 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire : taxe assise sur la valeur vénale ou locative des emplacements publicitaires, dont le taux est fixé par le conseil municipal ; rejeté.

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4451) : diminution du budget des affaires culturelles ; le niveau des autorisations de programme et des crédits de paiement. Condamnation de la décentralisation. Prise en charge des maisons de la culture et des associations culturelles au niveau local. Avenir des maisons de la culture, notamment celles de Corse, du Havre et de La Rochelle. Suppression de l'initiative du « Printemps de Bourges ». Cas exemplaire de la maison de la culture de la Seine-Saint-Denis. Situation des conservatoires municipaux et désengagement de l'Etat. Volonté de démantèlement de l'association technique pour l'action culturelle (ATAC). (p. 4451). Crédits affectés aux théâtres nationaux ; le cas de Chaillot. Prise en charge par les collectivités locales des affaires culturelles. Recours au mécénat privé. Taux de chansons étrangères diffusées sur les ondes. Initiative privée et monopole des grands majors de la culture. Proposition d'un code de bonne conduite aux PDG des trois grands réseaux de distribution de cinéma. — **Examen des crédits**. — *Etat B (suite)* (p. 4465) : craintes devant les licenciements éventuels de personnels à Chaillot. Opposition du groupe communiste à l'ensemble des propositions de crédit pour le théâtre.

Radio-diffusion-télévision française [3 décembre 1979] (p. 4803) : dégradation de ce service public et augmentation de la redevance et des recettes publicitaires. Ressources publicitaires et course à l'indice d'écoute. Disparition des grandes dramatiques, des émissions d'actualité et des documentaires scientifiques. Situation de la SFP. Modification des règles de répartition de la redevance pour 1981. Création d'un fonds de la qualité et attribution de la carte de producteur à TF 1 et Antenne 2. Mainmise du pouvoir sur l'information. Place donnée aux conflits sociaux dans les journaux télévisés. Temps d'antenne accordée aux organisations syndicales dans la préparation des élections prud'homales. Discours de Georges Marchais au 1^{er} congrès des élus communistes et républicains. (p. 4804) : présentation des événements d'Iran. Retransmission des campagnes anti-iraniennes

aux Etats-Unis. Radios locales. — **Examen des crédits**. — *Article 57* (p. 4811) : son amendement n° 263 déposé avec plusieurs de ses collègues : diminution du taux de la TVA sur les recettes de la redevance et compensation par des ressources nouvelles ; rejeté. Son amendement n° 261 déposé avec plusieurs de ses collègues : consultation nécessaire du Parlement pour l'utilisation de la dotation de TDF à l'étude de satellites de diffusion ; rejeté.

MARTIN (Hubert), Sénateur de la Meurthe et Moselle (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de Finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Environnement** (n° 51, tome III, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 177 [3 avril 1979] (p. 483) à M. le Premier ministre : la sidérurgie (*activité économique en Lorraine*). — Discutée, avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187, de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 659) : Mauvaise préparation de l'annonce de la suppression massive d'emplois dans la sidérurgie. Problème du pays haut ; la rentabilité du minerai lorrain et la situation de Longwy. Alimentation d'Usinor-Longwy par Neuves-Maisons ; la proposition des ingénieurs d'Usinor de construire une cornue à Longwy, la rentabilité de cette opération. (p. 660) : Resserrement du crédit pratiqué par les banques sur les petites et moyennes entreprises ou industries. Nécessité d'une diversification de l'industrie lorraine. Développement d'une formation professionnelle. Accueil de nouvelles industries comme l'automobile, l'espace, l'électronique, etc. Création d'une école hôtelière à Longwy. Position favorable de la Lorraine pour élargir l'éventail du secteur tertiaire. Décentralisation en matière d'entreprises, d'administration, d'entreprises publiques. Action de promotion de la Lorraine engagée par divers organismes, notamment bancaires. Importance du chômage en France ; l'engagement de travaux de construction ou de travaux publics. (p. 661) : financement par la communauté européenne de nouvelles infrastructures.

Question n° 222 [11 mai 1979] (p. 1219) à M. le ministre de l'économie : les banques.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. — **Discussion générale** (p. 19) : texte proposé permettra à l'agence nationale de l'emploi de se consacrer à la seule recherche d'emploi. Souhait que les partenaires sociaux soient consultés à l'occasion de l'élaboration des décrets en Conseil d'Etat. Satisfaction devant l'absence de dégressivité des indemnités dans les secteurs de la sidérurgie et du textile. Situation dramatique de la Lorraine et singulièrement du bassin de Longwy. Nécessité de diversifier l'industrie des arrondissements de Briey et de Thionville. (p. 20) : désenclavement nécessaire du Pays Haut. Vœux pour la création d'emplois nouveaux.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4914) : importance des mines de fer pour certains bassins : l'arrondissement de Briey. Crise dans les mines de fer et augmentation des charges : les conséquences sur « le statut du mineur », les prestations de chauffage et de logement. (p. 4915) : détérioration du rapport actif/passif. Limite à l'efficacité de l'augmentation de productivité. Paiement des charges de retraite par l'Etat en cas de faillite du système social. Respect des sites par Electricité de France ; le site d'Aubrac.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. – Rapporteur pour avis (Environnement) (p. 5032) : réforme du ministère et refonte de la nomenclature budgétaire. Transfert de la protection des sites et monuments naturels et des espaces verts à la direction de l'urbanisme et des paysages. Transfert au ministère de la responsabilité de la police des eaux non maritimes et d'hydrologie. Création d'un comité des technologies propres. Institution des délégations régionales à l'architecture et à l'environnement ; conditions de fonctionnement de ces délégations. Priorité aux réserves naturelles et création d'un parc national. Ralentissement de la prévention des pollutions excepté pour l'agence nationale pour la récupération des déchets (ANRED). Lourdeur des procédures juridiques. Incertitude du financement des parcs naturels régionaux. Echec de la procédure des réserves naturelles volontaires. Opportunité des réserves en milieu marin. Extension difficile des parcs nationaux, efforts en faveur des zones périphériques. Formule des « zones naturelles d'équilibre ». (p. 5033) : parcs naturels régionaux et engagement financier de l'Etat au-delà de trois ans ; substitution progressive des organismes territoriaux créateurs. Nécessité d'une programmation rationnelle des crédits ; cas de la subvention du fonds d'intervention pour la qualité de la vie (FIQV). Circulaire du Premier ministre sur le caractère prioritaire des programmes d'action mis en œuvre dans les parcs. Obstacles à la répression des pollutions : inadaptation des sanctions et caractère de plus en plus « lourd » des pollutions subsistantes. Pollution tellurique. Développement de l'ANRED ; action contre les déchets et décharges sauvages. Collecte sélective des résidus urbains. Déchets industriels. Pollution des eaux et insuffisance notoire de certaines stations d'épuration. Lutte contre le bruit et dépôt d'un projet de loi-cadre. Qualité de l'œuvre du ministère de l'environnement. (p. 5034) : importance de l'information et de l'éducation ; cas de la campagne pour les économies d'énergie. Avis favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Travail et santé (suite). – I. – **Section commune.** – II. – **Travail et participation** [8 décembre 1979] (p. 5116) : formation professionnelle continue et menaces sur l'association du centre universitaire de coopération économique et sociale (ACUCES). (p. 5117) : action de l'ACUCES pour la formation professionnelle. Mise en cause des actions collectives d'éducation permanente, de l'action du système des unités de Nancy et des mesures en faveur des travailleurs immigrés. Amenuisement des moyens financiers attribués à l'ACUCES. Difficultés économiques actuelles de la Lorraine et aide à l'ACUCES.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5453) : pressions exercées sur les parlementaires. (p. 5454) : rôle néfaste de ceux qui se sont opposés aux contraceptifs et qui maintenant s'opposent à l'interruption volontaire de grossesse. Opinion des milieux catholiques. Nécessaire application stricte de la loi telle qu'elle sera votée. Rôle de certaines officines et cliniques privées devenues littéralement des avortoirs. Nécessité d'une politique nataliste audacieuse et d'une politique familiale globale.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A.** – **Article 3 de la loi du 28 décembre 1967** (p. 5501) : se déclare défavorable à l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant les conditions de vente des produits, médicaments et objets contraceptifs ; l'insertion d'un dispositif contraceptif intra-utérin par les médecins qualifiés ou les sage-femmes.

– **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5649) : déficit de la Sécurité sociale. Absentéisme autorisé par certains médecins. (p. 5650) : multiplication nécessaire des contrôles médicaux. Plus de prescription de médicaments. Utilité de donner au cours de la dernière année d'études de médecine quelques cours d'économie politique aux futurs médecins. Abus dans les prescriptions d'examen radiologiques. Concertation avec les syndicats intéressés. Examens

exécutés dans des cabinets de ville, systématiquement recommandés dans les hôpitaux. Menaces sur la médecine libérale. Condamnation de l'exercice libéral et de la rémunération à l'acte si les médecins refusent d'agir sur le niveau des prescriptions. (p. 5651) : auto-discipline : clef du problème.

MARTIN (Louis), sénateur de la Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 379, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'**accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger**, ensemble un échange de lettres, signé à Niamey le 19 février 1977 (419, 1978-1979) [21 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 380, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'**accord de coopération en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger**, ensemble un protocole annexe et quatre échanges de lettres, signés à Niamey le 19 février 1977, ainsi que l'échange de lettres en date du 4 mars 1978 relatif au protocole annexe (n° 420, 1978-1979) [21 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 381, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la **convention de coopération en matière judiciaire entre la République française et la République du Niger** signée à Niamey le 19 février 1977 (n° 421, 1978-1979) [21 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 382, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de l'**accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger**, ensemble deux annexes signés à Niamey le 19 février 1977 (n° 429, 1978-1979) [22 juin 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Coopération** (n° 53, tome III, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport fait au cours de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 62, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'**approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger relative à la circulation des personnes**, signée à Niamey le 19 février 1977, ensemble l'avenant et l'échange de lettres signés à Niamey le 27 juin 1978 (n° 85, 1979-1980) [6 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 63, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de l'**avenant n° 1 à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger sur la sécurité sociale**, du 28 mars 1973, signé à Niamey le 26 janvier 1977 (n° 86, 1979-1980) [6 décembre 1979].

INTERVENTIONS

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble un échange de lettres, signés à Niamey le 19 février 1977** (n° 379, 1978-1979) [27 juin 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 2392) : regrette que tous les accords, conventions ou traités signés le 24 avril 1977 ne soient pas soumis à l'approbation du Sénat. Prolongement d'une politique

engagée le 24 avril 1961 après l'indépendance du Niger. Présentation géographique, démographique et économique du Niger. (p. 2393) : importation par la France de la totalité de la production d'uranium. Gestion saine des finances publiques nigériennes. Progression de l'aide bilatérale française ; l'aide du FAC (Fonds d'aide et de coopération). Aides multilatérales accordées au Niger ; le rôle du FEDER, de l'ONU, de l'AIT et de l'OPEP. Caractère d'accord-cadre et prévision de conventions particulières pour des projets ponctuels. Maintien du Niger dans la zone franc. Accès du Niger au marché financier français. Renvoi à la commission de Lomé pour les régimes commerciaux. Assistance technique française pour la promotion des produits nigériens sur le marché français. Commission mixte franco-nigérienne pour l'application de ces accords. Définition du régime des coopérants français en poste au Niger. Mise à la disposition d'un assistant technique pour les services publics et para-publics. Participation française à la formation et au perfectionnement du personnel. Définition de règles concernant la durée et les conditions des contrats. Régime de rémunération et de la position des coopérants. Responsabilité des coopérants. (p. 2394) : entraide judiciaire. Transmission et exécution des commissions rogatoires. Transmission des extraits de casier judiciaire. Dénonciation aux fins de poursuite. Amélioration des règles relatives à l'état-civil et à la législation. Non-discrimination entre les nationaux des deux Etats pour l'accès aux tribunaux. *Exequatur* et reconnaissance des décisions civiles, sociales et commerciales. Extradition ; la définition d'un seuil de peine. Coopération militaire et technique ; la définition d'un statut des membres de l'assistance militaire française et la définition des conditions de concours au soutien logistique des forces armées nigériennes. Facilités de transit et d'escale pour les avions militaires français au Niger. Recommande l'adoption de ces quatre projets de lois.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble un protocole annexe et quatre échanges de lettres, signés à Niamey le 19 février 1977 relatif au protocole annexe (n° 380, 1978-1979) [27 juin 1979].** – Rapporteur (p. 2395).

– **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de coopération en matière judiciaire entre la République française et la République du Niger, signée à Niamey le 19 février 1977 (n° 381, 1978-1979) [27 juin 1979].** – Rapporteur (p. 2395).

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble deux annexes, signés à Niamey le 19 février 1977 (n° 382, 1978-1979) [27 juin 1979].** – Rapporteur (p. 2396).

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979]. – Rapporteur pour avis (p. 4533) : potentiel des ressources africaines dans le sous-sol. Grande diversité des situations d'un état à l'autre. Accords créant un fonds commun pour les produits de base dans le cadre de la conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Formation et scolarisation : africanisation des cadres scolaires. (p. 4534) : conséquences de la crise économique sur les plus défavorisés des pays en voie de développement. Croissance démographique ; précarité des structures socio-économiques de la plupart des états. Chute du maréchal Amin-Dada, de l'empereur Bokassa, de Macias N'Guema. Progression récente de la démocratie électorale. Evolution de l'influence soviéto-cubaine en Afrique. Pressions exercées par le prosélytisme musulman du régime lybien. Forte augmentation des dépenses d'équipement. Priorité accordée aux Etats les plus pauvres, dans la région sahélienne. Actions socio-culturelles : enseignements primaire et technique. Aide au développement économique. Aide au développement rural ; progression de l'aide militaire. (p. 4535) : formation de militaires nationaux dans les écoles françaises. Recherche scientifique. Action médico-sociale.

Défense [29 novembre 1979]. – Lit l'intervention de M. Albert Voilquin (p. 4613) : facteurs soulignant l'imbrication entre l'armée et la Nation. Efforts de sélection et de reconversion du corps des officiers et des sous-officiers. Réforme de 1977 et personnels retraités. Démocratie et refus d'une armée de métier. Indemnités d'expatriation dues aux anciens militaires des FFA.

Problèmes de la gendarmerie ; les effectifs des brigades rurales. Contingent et intégration de l'armée à la Nation. Evolution économique de la France et acceptation de la stratégie de la dissuasion. (p. 4614) : nécessité d'un effort de compréhension de la part des militaires et développement d'un esprit de défense dans les populations civiles. Caractère noble du patriotisme.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5093) : rappelle ses contacts étroits avec le monde des anciens combattants. Revalorisation positive de la retraite du combattant. (p. 5094) : retraite professionnelle anticipée. Droit à la carte du combattant pour les prisonniers de guerre n'ayant pas appartenu à une unité combattante. Importance du 8 mai 1945. Evolution des négociations sur les pensions militaires d'invalidité. Rapport constant ; pouvoir d'achat des pensions et évolution des rémunérations de la fonction publique. Montant des pensions et méthode de cumul des taux. Nécessité de réunir la commission tripartite et de conclure les discussions sur le rapport constant.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger relative à la circulation des personnes (n° 62, 1979-1980) [19 décembre 1979].** – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 5766) : examen par le Sénat de plusieurs accords de coopération avec le Niger en juin 1979. Convention relative à la circulation des personnes. Restrictions prévues. Maintien des droits acquis. Visa d'entrée.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger sur la sécurité sociale du 28 mars 1973 (n° 63, 1979-1980) [19 décembre 1979].** – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 5766, 5767) : dispositions de l'avenant n° 1 à la convention générale franco-nigérienne sur la sécurité sociale. Prise en compte des modifications de la législation française : l'assurance volontaire vieillesse, les allocations post-natales, l'ouverture du droit à pension.

MARZIN (Pierre), sénateur des Côtes-du-Nord (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre suppléant du conseil national de la statistique [12 juin 1979] (p. 1797).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Postes et Télécommunications (n° 52, tome XX, 1979-1980) [21 novembre 1979].**

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979]. – Rapporteur pour avis (p. 4709) : important taux d'expansion de ce budget. (p. 4710) : augmentation de l'avoir moyen annuel des particuliers titulaires d'un compte courant postal. Crédits nécessaires à l'équipement des centres postaux. Maintien de la présence postale en milieu rural. Installation de boîte Cidex supplémentaires. Croissance des actes de violence dans les établissements postaux. Déficit de la poste dû principalement à l'existence de tarifs préférentiels de la presse. Nécessaire mise en application du programme d'action prioritaire n° 4 du VII^e Plan concernant la poste. Amélioration de l'écoulement du trafic des télécommunications et de la qualité des lignes d'abonnés. 1980 : introduction de la commutation électronique dans le réseau français. Extension du service Eurosignal. Priorité aux demandes d'abonnement téléphonique des personnes âgées ; l'exonération du paiement de la taxe de raccordement pour les personnes âgées de plus de 65 ans attributaires du fonds national de solidarité. Etude d'un réseau de télé-alarme. Différences de tarifs importantes entre la France et les autres pays européens. (p. 4711) : emploi dans l'industrie française

des télécommunications. Possible conquête de marchés extérieurs grâce à la technologie électronique. Problèmes de conversion qui se posent à certains industriels. Développement de l'industrie du téléphone en Bretagne, et, pour une certaine part, dans le Nord de la France. Réalisation des prévisions du VII^e Plan.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. Après l'article 5 (p. 5625) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Maurice Papon tendant à l'extension de l'activité des sociétés agréées pour le financement des télécommunications aux investissements d'économies d'énergie par la formule du crédit-bail.

MATHIEU (Serge), sénateur du Rhône (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne [28 juin 1979] (p. 2435).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [28 juin 1979] (p. 2457).

Est nommé membre de la commission nationale d'urbanisme commercial [28 novembre 1979] (p. 4560).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à créer un régime de chaptalisation ayant un caractère général (n° 297, 1978-1979) [25 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à restituer une taxe affectée au financement des examens analytiques et organoleptiques des vins à appellation d'origine contrôlée (n° 481, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979, JO, Débats 3 octobre 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 279 [9 octobre 1979] (p. 3067) à M. le ministre du budget : les vins.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan n° 397, 1978-1979** [28 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2466) : importance de l'achèvement pour 1985 de la liaison Rhin-Rhône-Méditerranée. Rôle de carrefour européen de l'Alsace. Rapport d'adaptation du VII^e Plan et révision en baisse de cette liaison. Liaison Rhin-Rhône-Méditerranée et création d'emplois. (p. 2467) : retombées économiques de la réalisation de ce projet. Propos du Président de la République le 24 novembre 1975 sur l'importance nationale et européenne de cette liaison.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 8** (p. 4322) : son amendement n° 169, soutenu par M. Richard Pouille : chaptalisation des vins d'appellation d'origine contrôlée ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. (p. 4506) : augmentation des crédits de paiement. Progression des dépenses consacrées au remembrement, à l'hydraulique agricole, à la valorisation des forêts... Subventions de fonctionnement aux établissements privés d'enseignement agricole. Insuffisance des dotations budgétaires prévues pour la formation pédagogique des moniteurs des maisons familiales. Insuffisance des crédits d'investissement affectés aux maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. Problème de la viticulture ; nouvelle réforme de la chaptalisation. (p. 4507) : nécessaire aménagement de la classification actuelle des zones viticoles dans le cadre de la Communauté économique européenne. Législation trop rigoureuse de la France à l'égard de la circulation des sucres et de la chaptalisation. Concours des vins de qualité produits dans une région déterminée (VQPRD) à l'équilibre de la balance commerciale. Financement de la dégustation obligatoire ; obligation de la délivrance d'un certificat d'agrément par l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux de vie (INAO), préalablement à la mise en circulation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Redevance acquittée par les

viticulteurs pour couvrir les frais occasionnés par les opérations d'examen analytique et de dégustation. Crédits destinés à l'amélioration génétique animale. Lutte contre les maladies des animaux : subventions d'Etat attribuées lors des abattages d'animaux brucelliques ou tuberculeux. Nécessaire poursuite de l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel, bovin en particulier.

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4935) : progression des crédits de ce budget. Réalisation du programme d'actions prioritaires sur les développements des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Actions en faveur de l'artisanat. Importance du commerce dans la richesse économique française. Harmonisation entre régimes fiscaux et sociaux. Statut des épouses de commerçants et d'artisans. Développement du commerce et incitation au groupement du petit et du moyen commerce ; octroi de crédits spéciaux à taux bonifié. (p. 4936) : importance des tracasseries administratives imposées aux commerçants.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône (n° 96, 1979-1980)** [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5707) : achèvement de la voie navigable Mer du Nord-Méditerranée. Propos du Président de la République. Rattrapage du retard en matière de voies navigables. Achèvement de la liaison Rhin-Main-Danube. Economies d'énergie et transport fluvial. Accélération du rythme de réalisation et projet de loi. (p. 5708) : Rôle de la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Avenir du personnel des services de la navigation de Lyon et de Strasbourg. (p. 5708) : intégration du personnel des services de la navigation de Lyon et de Strasbourg dans ceux de la CNR. Votera le projet de loi.

MATHY (Marcel), sénateur de la Saône-et-Loire (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [14 décembre 1979] (p. 5446).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Travail et Santé (suite). — **Section commune.** — **II.** — **Travail et participation** [8 décembre 1979]. — En remplacement de M. André Méric, rapporteur pour avis (p. 5114) : importance du chômage et marginalisation des catégories les plus défavorisées. Développement de la déqualification du travail. Chômage et durcissement des conditions d'embauche. Précarité de l'emploi. Inadéquation entre offre et demande de travail. (p. 5115) : difficultés particulières des jeunes et des femmes. Chômage et croissance ; perspectives de croissance et évolution du chômage. Bilan décevant du second pacte national pour l'emploi. Insuffisance des mesures prises : exemple de la convention sociale de la sidérurgie. Pénalisation des heures supplémentaires. Création de la cinquième équipe pour le travail posté. Transformation des conditions d'emploi et de travail. Revalorisation des fonctions de maintenance pour les biens de consommation. Absence du Parlement dans le débat sur la durée du travail ; piétinement des négociations syndicats/patronat. Abaissement de la durée du travail et amélioration de la qualité du travail. (p. 5116) : réduction de la durée du travail et création d'emplois. Coût du chômage. Diminution des crédits de la formation professionnelle initiale et continue. Stagnation de la rémunération des stagiaires. Remise en cause de l'action de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (ANFPA). Absence du parlement dans la réforme de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) ; transformation en établissement public industriel et commercial. Publication des décrets de la loi de 1976 sur les accidents et mesures de prévention. Poursuite des actions en faveur des handicapés ; leur exclusion de la majoration exceptionnelle de rentrée. Droits des travailleurs immigrés. Importance de la dénatalité.

Services du Premier ministre (suite). — **I.** — **Services généraux (suite).** — **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5152) : passage d'une économie de subsistance à une économie de marché et exode rural ; absence de contrôle de cette évolution. Désindustrialisation des bourgs et chefs-lieux de canton. (p. 5153) : rupture de l'équilibre villes/campagnes. Diminution du nombre d'exploitations. Zones rurales et caractère fondamental de l'agri-

culture. Egalité des droits et lourdeur du travail agricole. Création du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR) et revitalisation rurale ; insuffisance de ces moyens. Personnes âgées et réseau d'aides familiales.

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec M. Jean-Pierre Fourcade visant à modifier la **législation applicable au département inclus dans un syndicat interdépartemental** (n° 323, 1978-1979) [9 mai 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 167 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le ministre de l'industrie : **Electricité de France (EDF) (production et consommation d'électricité)**. — Remplacé par M. Jacques Coudert lors de la discussion avec les questions n° 142 de M. Anicet Le Pors et n° 143 de M. Michel Giraud, le 17 avril 1979 (p. 803).

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er}-III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 (n° 358, 1978-1979) [26 juin 1979]. Article unique. — Article 1 de la loi du 31 décembre 1971 (p. 2269) :** son amendement n° 1, soutenu par M. Jean-Paul Hamman : avocats installés en dehors des limites de compétence du tribunal de grande instance de la Seine qui souhaitent rester inscrits au barreau de Paris ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4541) : rapports entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale. Gravité de la situation économique en Afrique. Politique de déstabilisation menée par certains Etats ; action des troupes cubaines, des conseillers est-allemands, de la politique d'implantation menée par l'Union soviétique. Accords de coopération, militaire avec la France. Non ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. Rôle de la France dans la promotion d'un véritable dialogue nord-sud.

MEHAIGNERIE (Pierre), ministre de l'agriculture (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi, relatif à **l'application de certaines dispositions du Code du travail aux salariés de diverses professions, notamment des professions agricoles** (n° 204, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

REPONSES AUX QUESTIONS

Question n° 2541 de M. Jules Roujon : **le plan d'assainissement de la châtaigneraie française** [12 octobre 1979] (p. 3225) : subvention accordée au comité national interprofessionnel de la châtaigne et du marron. Prise en charge par les producteurs des frais occasionnés par la lutte contre les ennemis des cultures.

Question n° 2543 de M. Paul Guillard : **l'application en agriculture de la loi relative au contrat de travail à durée déterminée** [12 octobre 1979] (p. 3227) : adaptation de la loi du 3 janvier 1979 aux situations particulières prévues par les conventions collectives. Problèmes spécifiques dans certaines professions agricoles ; nécessité de l'écrit, preuve de l'usage constant et utilisation de formules-type de contrats à durée déterminée ; renouvellement à plusieurs

reprises de contrats saisonniers. (p. 3228) : problèmes posés par l'adaptation du système de production des fruits et légumes à la concurrence européenne.

Question n° 2546 de M. Anicet Le Pors : **la suppression d'emplois à la direction générale de la concurrence et de la consommation** [12 octobre 1979] (p. 3228) : conséquences de la liberté des prix sur la définition des tâches de la direction générale de la concurrence et de la consommation. Traduction régionale de ces mesures. Maintien des principes du volontariat, de la résidence, de la continuité dans le déroulement de carrière. (p. 3229) : intensification des avis de la commission de la concurrence.

Question n° 2550 de M. René Tinant, remplacé par M. André Rabineau : **le fonctionnement du fonds de garantie des calamités agricoles** [12 octobre 1979] (p. 3225) : succession d'accidents climatiques importants depuis quelques années ; leurs conséquences sur les finances du fonds national de garantie contre les calamités agricoles. (p. 3226) : défaut de fonctionnement de ce régime souligné par la Cour des Comptes. Décret du 25 septembre 1979 relatif aux conditions d'indemnisation et aux prêts bonifiés accordés en cas de calamité. Collaboration des organisations professionnelles pour l'application de ces textes. (p. 3227) : retour à une plus grande efficacité de l'agriculture française constatée depuis 1978.

Question n° 2582 de M. Jean Cluzel : **le développement de la production ovine** [26 octobre 1979] (p. 3567) : pays concernés : Irlande, Grande-Bretagne et France. Nécessaire protection vis-à-vis des pays tiers, dans les règlements communautaires. Système de prix directeurs et de primes supplémentaires pour les producteurs français. Modification de certaines propositions de la commission européenne ; prix d'intervention et primes. Libéralisation des échanges ; préférence communautaire et solidarité financière. Achats limités effectués par la France sur le marché britannique.

Question n° 2583 de M. Jean Cluzel : **l'aide aux éleveurs de bovins** [26 octobre 1979] (p. 3568) : augmentation rapide de la production, particulièrement en France. Evolution des prix d'intervention. Différences entre les divers secteurs de la viande bovine. Stagnation de la consommation de la viande bovine. Stockages publics destinés à soutenir le revenu des producteurs de viande. Prêts destinés aux bâtiments d'élevage ; durée de ces prêts. Avenir du troupeau allaitant.

Questions orales avec débat :

Question n° 163 de M. Jean Cluzel et n° 169 de M. Louis Minetti remplacé par M. Jacques Eberhard : **les prix agricoles et le système monétaire européen** [24 avril 1979] (p. 904) : résultats obtenus au cours des négociations sur les montants compensatoires monétaires de la politique des prix agricoles. Position moyenne de la France. Risques de distorsions de trafics importantes pour les produits d'intervention. Ecart de revenus au sein de la Communauté économique européenne. Engagement Gouvernemental de réduire les montants compensatoires monétaires négatifs. Refus du gel des prix agricoles à l'intérieur de la Communauté. Evolution du franc vert. (p. 905) : suppression des montants compensatoires sur les exportations de vins de table. Evolution du revenu des agriculteurs en 1979. Politique gouvernementale d'amélioration de la productivité agricole. Comparaison des coûts de production dans le cadre de la Communauté économique.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4472) : revenu brut agricole et montant du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Triplement de la retraite sociale agricole. Réduction du BAPSA et augmentation des cotisations sociales. Comparaison européenne en matière de cotisations et de prestations sociales agricoles. Réalisation de la parité pour la protection familiale et la santé avec le régime général. Composition et revalorisation de la retraite agricole. (p. 4473) : modicité des pensions d'invalidité. Montant du BAPSA et conjoncture économique. Mutualité sociale agricole et aides familiales ou ménagères à domicile. Augmentation des cotisations et effort demandé aux autres régimes sociaux. Coût de la protection sociale. Loi d'orientation en matière de revalorisation de retraite. Evolution modérée des transferts sociaux. Valeur agronomique des terres, assiette des cotisations sociales. (p. 4478) : revalorisation des

prestations et augmentation des cotisations sociales. Mesures prises en faveur de l'économie agricole. Accidents du travail dans l'agriculture en réponse à M. *Jean Mézard*. Améliorations apportées dans les prestations agricoles en réponse à M. *Guy Robert*. Retraite et vieillissement démographique dans l'agriculture en réponse à M. *Michel Moreigne*. (p. 4479) : installation des jeunes et exigence de l'abandon de l'exploitation à la retraite. Augmentation de l'indemnité viagère de départ. Prestations de service et utilisation des réserves accumulées par le fonds de congé maternité (Focoma). Prestations de service et cotisations. Point complémentaire de l'indice agronomique. — **Examen des crédits.** — **Article 32** : financement par le Focoma pour l'aide à domicile des personnes âgées. **Après l'article 74** (p. 4480) : s'oppose à l'amendement n° 215 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues prévoyant une surtaxe à la taxe sur les corps gras alimentaires et réduction de la part des cotisations des agriculteurs en fonction de leur revenu cadastral.

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4488) : adaptation de l'agriculture à l'environnement international. Bilan de vingt-cinq années de politique agricole et nécessité d'apporter des remèdes à la faible productivité. Situation de la France agricole en Europe. (p. 4489) : disparités d'évolution entre les régions françaises. Vieillesse de l'agriculture et problème de l'installation des jeunes. Développement de l'enseignement et de la recherche. Création d'unités industrielles de transformation. Dépendance trop importante de l'agriculture française vis-à-vis de l'Etat. Amélioration de la productivité et seconde révolution agricole. Efforts sur les investissements productifs et l'indemnité viagère de départ. Problèmes agricoles européens. Excédents laitiers et définition de la responsabilité française. Balance négative pour la France ; sommes reçues de la Communauté. Attachement au principe de la politique agricole commune. Viande ovine et respect strict de la préférence communautaire. Importations de viande fraîche et règles du GATT. (p. 4490) : production ovine communautaire ; le respect de la préférence communautaire, la garantie de revenus et le régime d'interventions mixtes. Négociation du dossier du lait avec l'ensemble des problèmes concernant les matières grasses et les huiles. Réduction de l'ensemble des montants compensatoires monétaires. Rythme de croissance depuis 1970 de l'agriculture française. Bilan positif de la balance commerciale. Disparités entre l'augmentation de la production bovine et celle de ses prix. Problèmes concernant le troupeau allaitant. Gestion du marché viticole et excédents ; attribution des crédits d'orientation à l'Office national interprofessionnel des vins de table (ONIVIT). Progression de l'enveloppe des prêts bonifiés et non bonifiés. (p. 4491) : réforme des indemnités des calamités agricoles. Crise des dépenses de fonctionnement. Forte augmentation des crédits de l'hydraulique. Développement des investissements productifs et emprunt national, en réponse à *MM. Roland Boscary-Monsservin* et *Michel Sordel*. Colloque sur le drainage, l'irrigation et le remboursement. Electrification rurale en réponse à *M. Jules Roujon* et subventions au fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE). Recherche et rôle de l'INRA en réponse à *M. René Tinant*. Loi d'orientation agricole. Montant moyen de la bourse dans l'enseignement agricole en réponse à *M. René Tinant*. Caractère évaluatif des crédits et action supplémentaire prévue dans un prochain collectif budgétaire. Création et rôle du FIDAR en réponse à *M. Jules Roujon*. (p. 4516) : distorsion des termes de l'échange au détriment de l'agriculture depuis 1974. Problèmes de la viande bovine : équilibre lait-viande dans le cadre de la Communauté économique européenne. Installation des jeunes et problème de l'exode rural. Difficulté de trouver des terres libres ; mesures prises en matière d'indemnité viagère de départ. Développement des formules de location pour les jeunes. Problèmes institutionnels et principes fondamentaux de la politique agricole commune. Elaboration du règlement ovin. Propositions de la commission dans le secteur du sucre. (p. 4517) : prophylaxie des maladies animales ; crédits du FEOGA. Participation des établissements publics à la lutte contre la brucellose. Prime à la non commercialisation du lait. Amélioration de la génétique ; moyens dont pourrait disposer l'Institut de recherche agrobiologique. Dossier délicat du comté et de l'emmental. Financement d'actions expérimentales en ce qui concerne la filière bois. Principes fondamentaux de la politique gouvernementale en matière de viticulture. Elargissement de la Communauté ; ses conséquences en matière de fruits et légumes. Crédits engagés dans le cadre du plan Sud-Ouest. Crédits de fonctionnement de l'enseignement agricole public. Agrément de l'enseignement agricole privé. Situation des maisons familiales. Filières d'enseignement féminin. Problèmes énergétiques ; programme de l'énergie verte. Primes d'orientation agricole et développement du secteur

agro-alimentaire. (p. 4518) : évolution globale des prix en fonction des coûts de production. — **Examen des crédits.** — *Etat B.* (p. 4518) : s'oppose à l'amendement n° 213 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution des crédits du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (réduction indicative concernant la taxe de coresponsabilité sur le lait). **Article 74.** — *Article 28 de la loi de finances du 21 décembre 1967* (p. 4519) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Minetti, cosignataire demandant la suppression de cet article concernant la redevance relative à l'agrément des producteurs et négociants en bois et plans de vigne, affectée au budget de l'Office national interprofessionnel des vins de table.

MENARD (Jacques), sénateur des Deux-Sèvres (UREI).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi (n° 103, 1979-1980)**, adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la **convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes** faite à Londres le 19 novembre 1976 (n° 112, 1979-1980) [12 décembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Jeunesse, sports et loisirs. — **II. — Tourisme** [3 décembre 1979] (p. 4772) : fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI) et rôle des organismes et structures dépendant de cette fédération. Passage d'un bénévolat total au recrutement d'un personnel compétent et efficace. (p. 4773) : lutte contre les inégalités d'accès aux vacances et association « France-Information-Loisirs ». Rôle indispensable du comité régional de tourisme ; le cas de la région Rhône-Alpes et de Poitou-Charentes. Création d'antennes expérimentales de « France-Information-Loisirs ». Conférence permanente des présidents des comités régionaux de tourisme. Nécessité de créer des centres régionaux d'observation de l'activité touristique. Comité régional de tourisme et établissement public régional. Mise en œuvre d'un système informatisé de l'information touristique. Rôle social du tourisme.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (n° 193, 1979-1980)** [19 décembre 1979] — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5767) : revalorisation substantielle des plafonds de limitation des responsabilités encourues par les armateurs. Délai écoulé avant le dépôt du projet de loi autorisant l'approbation de la convention. Créances exclues de la limitation de responsabilité. Pollution par les hydrocarbures. Cas de suppression de la limitation. Indemnisation des dommages corporels. Montant de la limitation exprimé en unités de compte européennes ou droits de tirage spéciaux (DTS). Entrée en vigueur de la convention. (p. 5768) : position favorable de la commission des affaires étrangères.

MERCIER (Jean), sénateur du Rhône (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec M. Henri Caillavet, tendant à compléter l'article 18 de la loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers (n° 432, 1978-1979) [25 juin 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant au contrôle de la probité des élus nationaux (n° 23, 1979-1980) [17 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort : les pensions militaires d'invalidité. - Discutées le 16 mai 1979 (p. 1273) : émotion de l'ensemble des groupes politiques du Sénat devant le projet de réforme envisagé. S'interroge sur l'opportunité et la réalité du projet de réforme proposé. (p. 1274) : abus et existence de moyens de lutte dans le code des pensions et le code pénal. Unité nationale et atteinte aux droits des « vieux » de 1914/1918 et 1939/1945.

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3271) : importance et ancienneté du débat. Débat académique et violence des atteintes à la vie humaine. (p. 3272) : hostilité des sénateurs radicaux de gauche à la peine de mort ; le problème de la peine de remplacement. Défense de la torture par Muyart de Vouglans en 1767 et arguments des anti-abolitionnistes. Peine de mort et absence d'exemplarité. Erreur judiciaire et peine de mort. Conclusions du comité d'études sur la violence contre la peine de mort. Positions d'*Amnesty International* et du Conseil de l'Europe. Relégation et détention perpétuelle. Peine de substitution et longue peine d'incarcération ; l'exemple de la loi du 22 novembre 1978 sur les mesures de sûreté. Remise en cause possible de la chose jugée par modification de la durée de la peine. (p. 3273) : adaptation du système pénal et pénitentiaire. Souhaite un débat sur un texte.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Justice [30 novembre 1979] (p. 4647) : situation judiciaire de la ville de Lyon. Nombre insuffisant de chambres au tribunal de Grande instance de cette ville. Délais de décision à la chambre sociale. Constat particulièrement sévère élaboré à la suite de la consultation des Cours d'appel en janvier 1979. (p. 4648) : utilité d'un large débat d'orientation sur la justice. Réforme des conseils des prud'hommes. Utilisation du recrutement latéral : les précautions nécessaires. Caractère théorique de l'inamovibilité de la magistrature assise.

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4856) : affaires nouvelles en instance devant les tribunaux administratifs. Pourcentage des affaires de contentieux fiscal. Augmentation des effectifs. Délai de jugement. Lenteur de la justice et conséquences sur les affaires en suspens. Situation du tribunal administratif de Lyon ; la comparaison avec les effectifs du ministère de la justice. Contentieux et motivation des actes administratifs. Suppression de l'obligation de requérir pour les commissaires du gouvernement. Répartition des compétences entre justice administrative et justice judiciaire. (p. 4857) : saisine du Médiateur par les présidents des conseils généraux. Maintien du lien entre contentieux de l'excès de pouvoir et plein contentieux. Attribution du contentieux fiscal aux tribunaux judiciaires. Rattachement de la juridiction administrative au ministère de la justice. Création d'un pouvoir judiciaire unique.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5092) : réduction constante des crédits. Mesures en faveur des veuves de grands invalides, des aveugles de guerre et des aveugles de la résistance et des veuves de plus de 40 ans. Méthode discutable d'établissement du rapport constant. Conditions de travail de la commission tripartite. Révision des pensions les plus élevées et consultation des associations d'anciens combattants. Irrégularités et utilisation de l'article L. 78 du code des pensions militaires. Suppression du caractère de fête légale pour le 8 mai et dépôt de propositions de loi ; décision du conseil constitutionnel. Rétablissement du 8 mai comme fête légale et fériée. Attitude du gouvernement et absence d'un ministre des anciens combattants. (p. 5093) : respect de la volonté du Parlement.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979].
Article 73 (p. 5236) : soutient l'amendement n° 308 de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire ; exonération de la taxe additionnelle au droit au bail pour les immeubles appartenant aux filiales immobilières de la Caisse des Dépôts et Consignations et aux houillères de bassin ; retiré et repris par M. Maurice Papon puis adopté.

MERIC (André), sénateur de la Haute-Garonne (S). *Vice-Président du Sénat.*

En tant que président de séance :

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979) - **Suite de la discussion** [14 juin 1979]. **Article 37.** - **Rappel au règlement.** (p. 1901) : procédure de fixation du délai-limite pour le dépôt des amendements ; la recevabilité des sous-amendements non contraires à ces amendements.

- **Rappel au règlement** [27 novembre 1979] (p. 4480) : dépôt d'une question orale avec débat revêtue de trente signatures et fixation par le Sénat de la date de sa discussion conformément à l'article 80 du règlement, alinéa 2. Constate l'absence en séance de certains des sénateurs concernés et décide que la date de cette discussion ne peut être fixée maintenant par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [13 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5399) : ouverture de la discussion générale. Distribution du rapport et date limite de dépôt des amendements ; prolongation du délai par la Conférence des Présidents.

En tant que sénateur :

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Travail** (n° 54, tome III, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au **contrat à durée déterminée et au travail temporaire** (n° 65, 1979-1980) [28 novembre 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au **versement mensuel des rentes et des pensions de retraite** (n° 71, 1979-1980) [29 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 79 [27 juin 1978] (p. 1747) à M. le ministre de l'intérieur : la **direction du Trésor**. - Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

Question n° 140 [4 décembre 1978] (p. 4131) à M. le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants : les **prisonniers de guerre (situation des anciens prisonniers déportés au camp de Rawa Ruska)**. - Discutée le 17 avril 1979 (p. 796) : proposition de loi sur le statut des internés au camp de Rawa Ruska. Refus d'accorder le statut de déporté. Conditions de l'internement au camp. Rapports établis par les autorités soviétiques. Causes de la déportation des prisonniers de guerre français. Caractère de sanction de l'internement au camp de Rawa Ruska. (p. 797) : situation du camp de Rawa Ruska dans une zone d'extermination. Conditions d'existence. Régime d'internement. Avance de l'armée soviétique et évacuation du camp. Retour en Allemagne et formation de commandos spéciaux « X », « B » ou « BAB ». (p. 798) : déclarations du lieutenant-colonel Borck, responsable du camp Rawa Ruska. Propos du colonel Rémy, du maréchal

Juin, d'Edmond Michelet, Winston Churchill et De Gaulle sur le camp. (p. 799) : statut d'interné pour les prisonniers de guerre de Rawa Ruska. Demande des avantages sociaux afférents à la création d'une commission.

Question n°199 [3 avril 1979] (p. 534) à M. le Premier ministre : le chômage (problèmes de l'emploi). — Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979. (p. 641) : augmentation du nombre des demandeurs d'emploi surtout parmi les jeunes. Ralentissement de la croissance de la production industrielle. Absence de reprise des investissements. Permanence du phénomène inflationniste. Fragilité de l'équilibre des échanges extérieurs. Insuffisance, dans le VIII^e Plan, des perspectives de création d'emplois. Rappelle la promesse de l'instauration d'une cinquième équipe pour le travail posté et d'une cinquième semaine de congés payés pour certains travailleurs. Création temporaire d'emplois pour des activités additionnelles d'utilité collective ; les exemples étrangers. Nombre de chômeurs dans les régions en crise et les promesses gouvernementales. (p. 642) : embauche et réévaluation partielle des bilans. Menace de licenciement sur l'industrie du téléphone. Multinationalisation du capital technique et financier ; les exemples de l'informatique et de l'agro-alimentaire. Mise en place d'une politique de libéralisme « sauvage ». Inflation et rémunération des valeurs à la Bourse de Paris. Baisse du pouvoir d'achat des revenus mensuels nets des ouvriers. Sous-utilisation de notre potentiel productif. Ralentissement de la consommation intérieure, prix du maintien de la valeur du franc. Dévitalisation de régions entières. (p. 643) : fiscalisation ou modification des modes de calcul des charges sociales. Etudes de l'INSEE et du commissariat général du plan sur la réduction des horaires de travail. Coût du chômage et coût de la réduction de la durée du travail. Réflexions du conseil permanent de l'épiscopat français sur le chômage.

Question n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort : les pensions militaires d'invalidité. — Discutées le 16 mai 1979 (p. 1274) : émotion soulevée par les études gouvernementales sur la modification de certains articles du code des pensions. Atteinte à la « charte des droits » concrétisée par la loi du 31 mars 1979. Importance des mesures législatives envisagées et intention du gouvernement de renoncer au rapport constant. Mécanisme du rapport constant ; le décalage entre le traitement des fonctionnaires de référence et les pensions de guerre. (p. 1275) : opposition du Gouvernement dans les lois de finances de 1977 et 1978 au relèvement général des pensions et allocations. Longueur des travaux de la commission tripartite de réforme et dépôt d'un projet de réforme par le Gouvernement. (p. 1282) : demande au Gouvernement des propositions de mesures pour lutter contre les abus. Satisfaction devant l'absence de dépôt d'un projet de loi sur le code des pensions. Rapport constant et décision du Conseil d'Etat sur son application.

INTERVENTIONS

— Procès verbal [3 janvier 1979] (p. 2) : modification par voie d'amendement des textes émanant de l'Assemblée nationale. (p. 3) : regret devant les propos du rapporteur s'opposant à la discussion des amendements rejetés par l'Assemblée nationale et de ceux en contradiction avec le texte.

— Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. — Article 1. — Article L. 351-1 du code du travail (p. 28) : droit pour le Parlement de fixer des plafonds ou des planchers s'imposant aux partenaires sociaux. Extrême gravité de la situation sociale. Nécessité de garantir un revenu aux travailleurs privés d'emploi. Article L. 351-4 (p. 32) : nécessité pour les partenaires sociaux de délibérer en toute liberté. Se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, dont il

est cosignataire prévoyant la suppression de cet article concernant les conditions d'âge, d'aptitude au travail, d'activité préalable et de privation d'emploi pour bénéficier du revenu de remplacement. Article L. 351-5 (p. 33) : nécessité que l'allocation de base soit versée sans condition de durée.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. Article 1 (suite). — Article L. 351-6 du code du travail (p. 69) : soutient l'amendement n° 30 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : bénéficie d'une allocation forfaitaire au moins égale au SMIC pour les personnes âgées de seize ans au moins à la recherche d'un premier emploi ou dont les droits à indemnisation sont épuisés ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Augmentation de la criminalité des jeunes ; nécessité de s'occuper de ces jeunes âgés de seize ans qui ne trouvent pas d'emploi en leur accordant un minimum vital. Article additionnel après l'article L. 351-6 (p. 82) : se déclare défavorable à l'amendement n° 120 de M. Jacques Henriet prévoyant la possibilité d'attribution, pour une durée limitée d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. Article L. 351-12 : (p. 85) : caractère désuet du contrôle des dépenses publiques par le Parlement.

— Conclusions du rapport de M. René Touzet fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978 et 231, 1978-1979) [16 mai 1979]. — Discussion générale (p. 1288) : nécessité d'inclure le 8 mai 1945 dans l'énumération des fêtes légales. Artifices constitutionnels et valeur du sacrifice des résistants.

— Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [29 mai 1979]. Avant le titre I (p. 1496) : nécessité de l'exécution des décisions du conseil général par son président.

— Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française (n° 305 1978-1979). — Suite de la discussion [21 juin 1979]. Article unique. — Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision : (p. 2087) : nécessité de faire respecter la loi de 1963 par les présidents des chaînes. Article 26, paragraphe II (p. 2088) : le groupe socialiste votera contre les amendements n° 22 de M. Henri Caillaud concernant le vote du personnel sur la décision de faire grève pendant le délai de préavis et n° 14 de M. Robert Schwint relatif au vote du personnel sur la décision de faire grève pendant le délai de préavis et à la réduction du salaire des grévistes.

— Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979). — Suite de la discussion [29 juin 1979]. — Discussion générale (p. 2490) : insuffisance des propositions du VIII^e Plan dans la lutte contre le chômage. Valeur de l'appareil de production français et maintien du chômage. (p. 2491) : amélioration de la productivité et aggravation du chômage. Croissance démographique, allongement de la scolarité et abaissement de l'âge de la retraite. Travail des femmes et chômage. Insuffisance des pactes nationaux pour l'emploi. Blocages de crédit pour le département de la Haute-Garonne. Faiblesse des sommes consacrées au troisième pacte national pour l'emploi. (p. 2492) : aggravation de la situation des salariés. Exceptionnelle année boursière et opulence pour une minorité. Disparité des revenus et Centre d'études des revenus et des coûts (CÉRC). Politique de réduction de la consommation. Productivité du travail et investissement ; partage du temps de travail. Etudes de l'INSEE sur la réduction de la durée du travail. Déclarations discordantes du gouvernement sur la réduction de la durée du travail. Opposition du groupe socialiste aux propositions du CNPF sur l'aménagement de travail annuel. (p. 2493) : création d'emplois et absence actuelle de relance des investissements. Réduction de la durée du travail et limitation des heures supplémentaires. Suppression des cumuls d'emplois. Création de la cinquième équipe de travail posté. Instauration de la retraite flexible. Contrôle du travail temporaire. Organisation de la formation professionnelle. Dépenses publiques pour l'emploi et maintien du chômage. (p. 2502) : lutte contre le chômage et caractère néfaste de la politique gouvernementale centrée sur la productivité et les investissements. Insuffisance des pactes pour

l'emploi. Diminution de la durée du travail. Suppression des cumuls d'emplois ; l'exemple de la SNIAS. Contrôle du travail temporaire. Création d'une cinquième équipe de travail posté. Organisation de l'alternance travail/formation professionnelle. Propositions de la commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'emploi et du chômage. Amélioration du rendement de la machine et réduction des heures de travail. Accords d'entreprises sur la réduction du travail hebdomadaire en dessous de 40 heures.

— **Rappel au règlement** [10 octobre 1979] (p. 3119) : délégation parlementaire aux Communautés européennes et représentation de la commission des affaires sociales. Absence de membres de cette commission et décision de retrait de l'ordre du jour.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979).

— **Suite de la discussion** [25 octobre 1979]. **Après l'article 5 bis.** — *Article 16-1 (nouveau) de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3501) : le groupe socialiste se déclare favorable à l'amendement n° 70 (*article additionnel*) de M. Michel Crucis portant sur l'attribution de la carte de résident privilégié, sur l'incidence d'une sanction pénale et de la durée de l'autorisation de travail. Attribution et retrait de la carte de résident privilégié ; une décision de nature administrative. Départ massif de travailleurs étrangers et persistance du chômage. (p. 3502) ; développement des pays du Tiers Monde et diminution du nombre des travailleurs migrants. **Article 5 ter.** — *Article 18 de l'ordonnance de 1945* (p. 3507) : sur l'amendement n° 54 de M. Jacques Larché concernant la déchéance de la qualité de résident privilégié pour atteinte à l'ordre public ou au crédit public et pour condamnation à une peine supérieure à deux mois de prison, vote favorable du groupe socialiste sur le sous-amendement n° 117 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues quant à la déchéance de la qualité de résident privilégié et l'atteinte à l'ordre public. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance de 1945* (p. 3517) : sur l'amendement n° 90 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues relatif à l'exécution forcée des arrêtés d'expulsion en cas de nécessité urgente après audition par le président du tribunal de grande instance, son sous-amendement n° 127 ; impossibilité de quitter le territoire français et non emploi de l'exécution forcée ; devenu sans objet après rectification de l'amendement n° 90 de M. Edgar Tailhades.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3983) : votera les amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. Se déclare défavorable à l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 ter.** — *Article 1454 du code général des impôts* (p. 4063) : son amendement n° 98, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : taxe professionnelle et régime dérogatoire pour les sociétés coopératives ouvrières de production ; rejeté.

— **Ordre du jour du Sénat** [20 novembre 1979] (p. 4115) : venue en discussion de la proposition de résolution demandant la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Article 6 quater** (p. 4117) : son amendement n° 99, déposé avec plusieurs de ses collègues ; suppression des dispositions de l'article relatives à la réduction de moitié de la valeur ajoutée des sociétés coopératives de production pour le calcul de la taxe professionnelle ; retiré. Désire le maintien

de l'exonération dont bénéficient actuellement les sociétés coopératives ouvrières de production.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4979) : contrôle parlementaire du budget de l'Etat. Programme Airbus et sous-traitance de Dassault ; charges de travail de la division « Avions » de l'Aérospatiale. Concurrence entre Boeing et Airbus industrie. Cadences de production des Airbus B 2/B 4. Retards prévisibles dans la réalisation du A 310 et livraison du Boeing 767. (p. 4980) ; embauche et d'investissements et politique commerciale de boeing. Nécessité de développer une famille d'Airbus ; études d'une version B 9, B 11 et A 200. Cadences de production des Airbus. Effectifs de la SNIAS et durée des embauches nouvelles. Politique en matière de personnels et maintien d'un patrimoine national. Situation de Concorde et avenir de l'avion supersonique de deuxième génération. Taxes douanières américaines sur les appareils livrés aux Etats-Unis. Développement de l'Aéronautique et difficultés d'approvisionnement en matières premières ; alliages légers et titane. (p. 4981) ; crédits pour la recherche à la société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA) et à l'Aérospatiale. Politiques du personnel à l'entreprise Latécoère de Toulouse. Grève des contrôleurs aériens ; difficultés pour le personnel de maintenir le service public. Inadéquation entre croissance du transport aérien et système actuel de contrôle. Revendications présentées par le personnel. Diminution de la sécurité. Compatibilité entre circulation aérienne militaire et civile ; besoins de ces deux types de circulation. Définition de priorités entre trafic civil et trafic militaire. (p. 4982) ; fiabilité des outils du contrôleur ; taux élevé des pannes. Charges de travail par avion et par secteur. Nécessité d'une négociation entre l'Etat et les contrôleurs. Plateforme syndicale de négociations et attitude du Gouvernement. Choix du report des sanctions prises. (p. 4992) : report sur le budget en discussion du solde de temps de parole imparti au groupe socialiste, lors de la discussion du budget précédent.

— **Rappel au règlement** [8 décembre 1979] (p. 5086) : multiplication des séances de nuit pour la discussion de la loi de finances pour 1980 ; possibilité de renvoyer un débat au lendemain matin.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5711) : avenir du Canal du Midi.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** [19 décembre 1979]. **Article 2.** — *Article L. 128 du code de la Sécurité sociale* : (p. 5748) ; consulte le Sénat sur la recevabilité de l'amendement n° 3, de coordination, de M. Jean Béranger. **Rappel au règlement** (p. 5750) ; répond à l'observation de M. Etienne Dailly sur la recevabilité de l'amendement n° 3, de coordination, de M. Jean Béranger.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1980** [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5773) : transformation du statut de l'Agence nationale pour l'emploi ; qualité du personnel employé par l'ANPE. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5784) : vote du groupe socialiste contre les dispositions proposées par la commission mixte paritaire.

MEZARD (Jean), sénateur du Cantal (CNIP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi (n° 370, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois de la fonction publique pour certaines catégories de femmes (n° 426, 1978-1979) [22 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le proposition de loi (n° 47, 1978-1979) tendant à faire de l'insémination artificielle un moyen de procréation (n° 450, 1978-1979) [27 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi (n° 465, 1978-1979) adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois publics pour certaines catégories de femmes (n° 471, 1978-1979) [30 juin 1979].

Deuxième rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi (n° 74, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'interruption volontaire de la grossesse (n° 122, 1979-1980) [14 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse (n° 130, 1979-1980) [19 décembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2471 : les fonctionnaires (situation anormale des fonctionnaires métropolitains privés d'emploi dans les DOM) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [JO, Débats 21 avril 1979] (p. 893).

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. - Discutées le 11 avril 1979 (p. 717) : problème du chômage dans le département du Cantal. Des populations à la limite de la désertification irréversible. Méfaits de l'enclavement. Carence de l'aménagement du territoire dans le domaine des industries agro-alimentaires. Aurillac, capitale du parapluie. (p. 718) : rôle du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles.

Questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort : les pensions militaires d'invalidité. - Discutées le 16 mai 1979 (p. 1276) : émotion des anciens combattants. (p. 1277) : caractère pénible de la révision systématique des invalidités. Proposition et recours systématique aux médecins militaires. Augmentation du coût des pensions et diminution des assujettis.

Questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 293 de M. Jean Cluzel et n° 301 de M. Philippe de Bourgoing : la politique familiale. - Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3661) : famille, cellule sociale de base. Situation particulière des mères de famille allaitant leur enfant. Qualité du lait maternel. Statistique de l'INSERM sur l'allaitement. Absence de congé pour allaitement individualisé. Facilités de travail et de repos et attribution d'une allocation mensuelle d'allaitement. Prématurés et centre de recueil de lait de femme. Développement d'une information. Prolongement du congé de maternité pour les femmes allaitant. Réévaluation des primes d'allaitement.

Question n° 302 [30 octobre 1979] (p. 3629) à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre : les prestations familiales. - Retirée par son auteur le 6 novembre 1979 (p. 3704).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. - Discussion générale (p. 18) :** regret devant l'empiètement du législatif sur un domaine réservé aux relations conventionnelles entre partenaires sociaux. Mérite du texte est la simplification. Situation de son département de montagne, le Cantal. Nombre total de chômeurs et, en particulier, dans le bâtiment. Importance du chômage des femmes. Absence de connaissance précise du nombre d'agriculteurs demandeurs d'emploi. Gestion des dossiers de l'ASSEDIC : le problème de la situation des personnels de l'Agence Nationale pour l'Emploi ; la possibilité d'un détachement aux ASSEDIC. Problème des salariés travaillant dans les départements d'Outre-Mer. Disparité des versements des ASSEDIC. Situation des agents des collectivités locales : le système d'allocations payées par les collectivités et les difficultés financières qui peuvent en résulter. Avenir de l'indemnisation de la formation et du Fonds social des ASSEDIC. Problème des « chantiers de chômage » Majoration des cotisations de sécurité sociale et ASSEDIC : le coût financier de ces mesures. (p. 19) : nécessité de ne pas surcharger les « actifs ». Effort financier fait par le Gouvernement pour résoudre le problème du chômage. Le groupe du Centre National des Indépendants et Paysans votera le projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979 (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. Après l'article 2. - Article 14. 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suivant du code des communes (p. 1160) :** son amendement n° 2 (article additionnel) déposé avec M. Marcel Fortier : réduction de la base d'imposition des membres des professions de santé installés après 1975 : retiré et repris après modification par M. Henri Tournan.

- **Projet de loi relatif à la vaccination anti-variolique (n° 244, 1978-1979) [10 mai 1979]. - Discussion générale (p. 1197) :** campagne d'éradication de la variole dans le monde. Taux de couverture immunitaire global de la population française. Campagne de l'organisation mondiale de la Santé. Accidents post vaccinaux. Nécessité de la vaccination antitétanique. Vaccination des femmes et des retraités. Diphtérie et poliomyélite. (p. 1198) : tuberculose et BCG. Article unique (p. 1199) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Michel Labèguerie soutenu par M. André Rabineau : report au 1^{er} janvier 1985 de la suspension de l'obligation vaccinale.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979). - Suite de la discussion [22 mai 1979]. - Discussion générale (p. 1430) :** position des maires et conseillers généraux dans les zones rurales. (p. 1431) : amélioration du statut des élus. Multiplicité des scrutins que doivent surveiller les maires. Transferts de charges et de compétences entre l'Etat et les collectivités locales : éducation, santé scolaire, transports scolaires, action sanitaire et sociale. Dotation globale de fonctionnement.

- **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois de la fonction publique pour certaines catégories de femmes (n° 370, 1978-1979) [26 juin 1979]. - Rapporteur. - Discussion générale (p. 2236) :** les dispositions prises en 1975 en faveur des veuves. (p. 2237) : la réinsertion professionnelle des femmes seules chefs de famille. La formation professionnelle ; le deuxième pacte national pour l'emploi ; l'assurance-chômage. Les mères de famille nombreuse. Les règles en vigueur concernant les

limites d'âge pour l'accès aux emplois des catégories A, B, C, et D de la fonction publique. L'extension à des organismes ou des institutions extérieures à la fonction publique proprement dite : collectivités locales, établissements publics, organismes chargés de la gestion d'un service public, caisses d'épargne. Le cas des caisses de Sécurité sociale, des organismes d'assurance-chômage et des entreprises publiques. Le caractère assez illusoire du texte. Les recrutements externes et les concours internes. L'accès aux préparations organisées par les administrations. Les modifications de forme proposées par la commission. **Article 1.** — **Article 8 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975** (p. 2238) : son amendement rédactionnel n° 2 : insertion à cet article des dispositions de l'article 2 du projt. relatif à l'assimilation aux emplois publics, pour l'application de ce projet, des emplois offerts par les collectivités locales, les établissements publics, les entreprises publiques et les services concédés ; adopté. **Article 2** (p. 2240) : son amendement n° 3 : suppression de cet article pour coordination avec le vote intervenu à l'article premier ; adopté. **Intitulé** : son amendement n° 1 : « **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois publics pour certaines catégories de femmes** » ; adopté.

— **Projet de loi relatif aux études médicales (n° 353, 1978-1979)** [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2292) : gaspillage humain considérable dû au nombre élevé des candidats en fin de première année d'études médicales qui échouent. Sélection dans les matières dites scientifiques ; absence de critère d'évaluation des qualités humaines ou sociales du futur médecin. Concours de l'internat. Réhabilitation du généraliste ; création du résidanat. (p. 2293) : conséquences de la suppression de l'externat. Caractère scientifique de la formation de l'étudiant en médecine. Rôle de l'examen terminal de deuxième cycle. Utilité d'internes généralistes. Hôpitaux généraux et centres hospitaliers universitaires. Suppression des internes dans les hôpitaux régionaux. Problèmes de la formation des internes spécialistes. Rôle de la commission *ad hoc* chargée d'étudier et de répartir internes et résidents. Nécessité de permettre aux anciens résidents de devenir des spécialistes. **Article 1.** — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2304) : sur l'amendement n° 12 de M. Adrien Gouteyron concernant le caractère exclusif de l'accès au cycle de généraliste par le résidanat et de l'accès au cycle de spécialiste par l'internat ; les fonctions de résident et d'interne ; l'obligation pour l'interne de consacrer une partie de son temps à l'exercice de fonctions hospitalières hors centre hospitalier universitaire, se déclare défavorable au sous-amendement n° 26 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues concernant la non-application des nouvelles dispositions aux étudiants en psychiatrie. (p. 2305) : sur l'amendement n° 13 de M. Adrien Gouteyron concernant la composition des commissions régionales constituées dans chaque région d'internat, son sous-amendement n° 34, déposé avec M. Michel Labèguerie : consultation des conseils départementaux de l'ordre des médecins de la région concernée ; retiré.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom des affaires sociales sur : 1° la proposition de loi de M. René Touzet, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° la proposition de loi de MM. Robert Schwint, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° la proposition de loi de M. Fernand Lefort, et plusieurs de ses collègues tendant à célébrer le 8 Mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978, 231, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [27 juin 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2415) : vote favorable du groupe du Centre national des indépendants et paysans. (p. 2416) : rappelle les activités de *Martial Brousse* dans la défense du monde des anciens combattants.

— **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois publics pour certaines catégories de femmes.** — **Deuxième lecture** (n° 370, 1978-1979) [30 juin 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 2566) : suppression de toute limite d'âge pour l'accès aux emplois publics des femmes seules, chef de famille et des mères de trois enfants et plus. Différence de désignation des caisses d'épargne entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Dégagement de la notion de « caisse d'épargne ordinaire ». Conformité de cette notion au code des caisses d'épargne. Ralliement de la commission au texte de l'Assemblée nationale.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3468) : inquiétude provoquée, dans certains milieux hospitaliers, par la circulaire du 2 juillet 1979 concernant la spécialisation des services dans les centres

hospitaliers généraux ou non. (p. 3469) : promotion nécessaire de la médecine générale ; difficultés de formation pour les généralistes. Conséquences de la réforme des études médicales ; internes et résidents. Vigilance administrative exercée à l'endroit des achats de matériel ou d'équipement spécialisé. Risque de diminution du rôle des hôpitaux généraux et locaux.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980. — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Avant l'article 3 bis** (p. 3991) : soutient l'amendement n° 101 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguin, dont il est cosignataire : réduction de la cotisation de la taxe professionnelle pour les entreprises sous-traitantes travaillant pour des entreprises exonérées de cette taxe ; retiré. **Article 3 ter.** — **Article 1648 du code général des impôts** (p. 3998) : sur l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy concernant l'établissement à caractère exceptionnel et la péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental, de déclare favorable au sous-amendement n° 80 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire, relatif à la répartition du produit de la péréquation aux communes subissant un préjudice ou une charge du fait de l'installation de l'établissement exceptionnel et à celles concernées par la construction d'un barrage de retenue ou réservoir.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1979]. **Article 78 (suite).** — **Article L. 766 du code de la santé publique** (p. 4041) : s'oppose à l'amendement n° II-123 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, prévoyant la fixation par le conseil général de la composition du conseil qui administre le service de la santé publique. Souligne les difficultés possibles en cas de mesures à prendre d'urgence si un service départemental et un service d'Etat coexistent.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4473) : tracteurs et accidents du travail. Politique de prévention. Prise en charge des accidents du travail agricole par le régime général. (p. 4474) : aides ménagères aux personnes âgées ; la disproportion entre des crédits attribués au régime général et au régime agricole. Situation identique pour les travailleuses familiales. Demande l'extension aux caisses de mutualité sociale agricole du système des prestations de service ; l'intégration immédiate au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) des crédits ainsi dégagés. Aide supplémentaire pour la retraite et incitation à la cession des terres pour les exploitants âgés.

Education [30 novembre 1979] (p. 4668) : diminution des effectifs scolaires dans les zones rurales. (p. 4669) : mesures prises : maintien de la classe unique, enseignement préscolaire et regroupements pédagogiques intercommunaux. Problèmes financiers posés par les transports scolaires. Situation des agents dans les établissements. Nécessité d'un plan d'intégration des maîtres auxiliaires. Utilité des centres permanents d'initiation à l'environnement. Problème de l'éducation musicale dans les écoles. Préparation insuffisante donnée dans les lycées et collèges pour le passage d'une option musique dans les épreuves du baccalauréat. Remarquable travail accompli par l'Alliance française.

Travail et Santé. — III. — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4745) : augmentation des crédits et maintien des actions entreprises. Importance de la protection sociale française et déficit de la Sécurité sociale. Accroissement des dépenses de santé et rôle des médecins. Importance du médecin généraliste. Mutualisme et ticket modérateur. (p. 4746) : responsabilité financière des médecins hospitaliers. Globalisation des budgets hospitaliers et demandes de rétablissement des budgets additionnels. Humanisation des hôpitaux et rénovation des plateaux techniques. Réforme des études médicales et diminution des internes dans la région parisienne. Aide ménagère et personnes âgées. Statut des assistantes maternelles. Crédits à l'institut Pasteur et à l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Statut des médecins inspecteurs de la santé. Dépendance des médecins de l'administration vis-à-vis du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales. Prévention et vaccination ; le tétanos. Suspension de la vaccination antivariolique. Vaccination et méthode de la réaction de Schick. (p. 4747) : maintien de la vaccination contre la poliomyélite. Vaccination et

libertés individuelles. Importance de la transfusion sanguine. Législation sur l'insémination artificielle. Toxicité comparée du tabac, de l'alcool et de la drogue. Jeunesse et drogue.

Jeunesse, sports et loisirs. — I. — **Jeunesse et sports** [3 décembre 1979] (p. 4787) : fonds national pour le développement du sport et aide aux clubs et fédérations sportives. Ressources extrabudgétaires. (p. 4788) : création de postes d'enseignant et horaires d'éducation physique dans le second cycle. Insuffisance des crédits du « franc-élève ». Importance des frais de transport dus au sport ; le cas d'Aurillac. Lien entre horaires d'éducation physique et adhésion à une association sportive. Sport et lutte contre les fléaux sociaux ; la drogue.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5041) : exploitation des gravières ou gravières dans le lit des rivières. Ouvrages dont la construction est envisagée au fond de l'eau pour ralentir le cours des rivières ; prise en charge éventuelle par les collectivités locales. Remise en état par des exploitants. Travaux de l'association de la Vallée de la Dordogne ; études menées par les sociétés spécialisées dans l'étude des cours d'eau et des gravières.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Rapporteur. Discussion générale** (p. 5432) : gravité du sujet. Rejet de la question préalable et poursuite de la discussion du projet de loi. Reconduction de la loi de 1975 et meilleure application. Absence d'incidence de l'avortement sur la démographie. (p. 5433) : Notion de grossesses différées. Baisse de la fécondité et diminution du nombre d'enfants désirés. Réhabilitation de la famille nombreuse. Stabilité du nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG). Absence de reconduction de la loi de 1975 et retour à la législation répressive ; avortements clandestins. Lacunes dans l'application de la loi de 1975. IVG et responsabilité de la femme : renforcement de l'entretien social et de l'éducation. Droit à la clause de conscience pour le personnel médical ; pratiques abusives de certains médecins objecteurs et rôle du médecin chef de service. Délai légal d'IVG. Absence de remboursement par la Sécurité sociale. Faiblesse des infractions relevées par rapport au nombre d'IVG ; adaptation des sanctions à la gravité des infractions. Contrôle de l'administration sur les établissements hospitaliers. Avis favorable de la Commission pour la reconduction de la loi de 1975 ; insuffisance de son application. Proposition de création d'une commission extra-parlementaire chargée de suivre l'application de la loi sur l'IVG. Demande d'une reconduction provisoire de la loi de 1975.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1 A.** — **Article 41 du Code de la famille** (p. 5493) : accepte l'amendement n° 163 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly prévoyant l'ouverture, sans formalités, des maisons maternelles aux femmes enceintes. **Article 43** (p. 5495) : accepte l'amendement n° 164 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly tendant au versement dès le début de la grossesse des allocations mensuelles d'enfant secouru servies par l'aide sociale à l'enfance. **Article 44 et 44-1 (nouveau)** (p. 5496) : accepte l'amendement n° 165 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly concernant : 1° les mesures de prévention de l'avortement ; 2° le rôle et les conditions de fonctionnement des offices départementaux d'aide aux mères. (p. 5499) : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) n° 62 de Mme Marie-Claude Beauudeau et plusieurs de ses collègues concernant l'information sur la sexualité et les centres de contraception, n° 107 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la sexualité et la pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale. **Article 3 de la loi du 28 décembre 1967** (p. 5501) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant les conditions de vente des produits, médicaments et objets contraceptifs ; insertion d'un dispositif contraceptif intra-utérin par les médecins qualifiés ou les sage-femmes. **Article 1 A.** — **Article 1 de la loi du 17 janvier 1975** (p. 5502) : son amendement n° 147 : responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales pour la diffusion des informations sur la vie, la démographie, l'éducation... ; adopté. S'oppose aux amendements n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques et n° 63 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à la responsabilité exclusive de l'Etat pour l'information sur la démographie, l'éducation... (p. 5508) : sur son amendement n° 147, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 109 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la démographie nationale et

internationale. **Après l'article 1 A** : s'oppose à l'amendement n° 64 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beauudeau et plusieurs de ses collègues prévoyant le principe et les modalités de l'intégration de l'éducation sexuelle dans l'enseignement scolaire. (p. 5510) : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) n° 65 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire et n° 110 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le rôle des moyens audiovisuels dans la diffusion de l'information sexuelle et contraceptive. (p. 5511) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 (*article additionnel*) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire relatif à la recherche en contraception féminine et masculine par l'Institut national de la santé et de la Recherche médicale et le Centre national de la Recherche scientifique. (p. 5512) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 138 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le droit d'ester en justice pour les associations ou groupements d'associations familiales pour infraction à la loi de décembre 1967. **Avant l'article 1 B** (p. 5515) : s'oppose à l'amendement n° 67 (*article additionnel*) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues tendant à l'établissement d'une carte sanitaire pour l'implantation des centres de contraception. — **Article 13 de la loi du 17 janvier 1975** (p. 5517) : s'oppose à l'amendement n° 68 (*article additionnel*) de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues concernant la régularisation des naissances et diffusion de l'information par les centres de planification des naissances et les centres de protection maternelle et infantile. **Article 1^{er} B.** — **Article 13 de la loi du 17 janvier 1975** : s'oppose aux amendements n° 69 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues relatif à la contraception et la formation des médecins et des personnels médicaux et sanitaires par l'enseignement public et n° 111 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant la contraception et formation initiale et permanente des médecins, des sages-femmes, des infirmiers et infirmières. A cet amendement, préfère son amendement n° 148 ayant le même objet. **Avant l'article 1** (p. 5519) : s'oppose à l'amendement n° 20 (*article additionnel*) de M. Adolphe Chauvin concernant le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; la mise en œuvre d'une politique familiale et d'information sur la contraception. Son amendement n° 149 (*article additionnel*) identique à l'amendement n° 101 (*article additionnel*) de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues : 1° rôle et composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; adopté ; 2° fixation du délai d'application de la loi à cinq ans ; rejeté. (p. 5520) : sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° 46 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation du délai d'application de la loi à deux ans. (p. 5529) : s'oppose à l'amendement n° 144 (*article additionnel*) de M. Jacques Henriet relatif au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse pratiquée dans un service hospitalier et proposée pour des motivations médicales, sociales et juridiques et à l'appréciation des motivations dans le cadre de la protection maternelle et infantile. **Article 1.** — **Article 317 du code pénal** (p. 5530) : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la dépenalisation de l'avortement et la suppression de cet article. (p. 5531) : s'oppose à l'amendement n° 168 de M. Raymond Bourguin tendant à la suppression des dispositions de cet article prévoyant une peine pour la femme ayant subi un avortement et à l'aggravation de la peine d'emprisonnement pour les personnes faisant profession de faciliter l'avortement. (p. 5532) : accepte l'amendement n° 17 de MM. Francis Palmero et Georges Lombard, soutenu par ce dernier, concernant interdiction des expérimentations et des prélèvements sur le fœtus. (p. 5534) : s'oppose aux amendements identiques n° 112 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, n° 6 de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger, et n° 71 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant l'allongement à douze semaines du délai légal ; s'oppose également à l'amendement n° 102 de M. Lionel de Tinguy sur les manquements à la procédure légale de l'interruption volontaire de grossesse et l'application des sanctions de l'article 317 du Code pénal. **Après l'article 1.** — **Article L. 162-1 du code de la santé publique.** (p. 5536) : mise à l'étude d'un système d'urgence familiale. (p. 5538) : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) n° 72 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues concernant l'avortement et la suppression de la notion de détresse, n° 136 de M. Paul Guillard relatif à la substitution de la notion de nécessité à celle de détresse, n° 105 de M. Max Lejeune prévoyant le raccourcissement à huit semaines du délai légal ; accepte l'amendement n° 137 de M. Paul Guillard sur le refus de tout

avortement de convenance. **Avant l'article 1bis.** — *Article L. 162-1* : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) n° 7 de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger concernant l'avortement et la suppression de la notion de détresse, n° 1 de M. Marcel Rudloff relatif au droit pour la femme à un unique avortement, et n° 170 de M. Raymond Bourguine fixant le principe et les conditions d'application de l'appréciation par un juge de la situation de détresse. S'oppose à l'amendement n° 143 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'entretien entre le médecin et la femme sur sa situation de détresse. (p. 5539) : danger de l'intervention dans un délai trop court : risque hémorragique.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Avant l'article 1 bis.** — *Article L. 162-2 du code de la santé publique* (p. 5553) : s'oppose aux amendements de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues n° 74 (*article additionnel*) relatif à l'application de la loi et organisation des services dans les établissements d'hospitalisation publics ; n° 75 (*article additionnel*) concernant la création d'une structure d'accueil dans les établissements d'hospitalisation publics et à l'amendement n° 115 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues portant sur l'obligation pour les établissements publics de donner suite à toute demande d'IVG. **Article 1 bis.** — *Article L. 162-3 de ce code* (p. 5555) : son amendement n° 150 : obligation d'information par le médecin ; remise d'un dossier-guide sur l'IVG diffusé par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales ; adopté. (p. 5556) : s'oppose aux amendements n° 76 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant l'obligation d'information du médecin sollicité et la remise de la liste et des adresses de services sociaux et organismes agréés et n° 116 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le caractère personnel de la clause de conscience et la remise de la liste des centres pratiquant l'IVG. **Après l'article 1 bis** : s'oppose à l'amendement n° 117 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de l'obligation d'information sur les risques médicaux encourus. **Après l'article 1 quater** : s'oppose à l'amendement n° 118 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues sur la suppression des dispositions faisant référence aux possibilités d'adoption d'un enfant à naître. (p. 5559) : sur son amendement n° 150, s'oppose au sous-amendement n° 139 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant le contenu du dossier-guide ; le rappel du principe du respect de la vie et du droit à l'interruption volontaire de grossesse pour situation de détresse. **Article 1 ter.** — *Article L. 162-3 de ce code* (p. 5561) : son amendement n° 151 de coordination ; suppression de l'article 1 ter ; adopté. **Article 1 quater.** — *Article L. 162-3 de ce code* son amendement n° 152 de coordination : suppression de l'article 1 quater ; adopté. **Article 1 quinquies.** — *Article L. 162-3 de ce code* : son amendement n° 153 de coordination ; suppression de l'article 1 quinquies ; adopté. **Après l'article 1 quinquies.** — *Article L. 162-4 de ce code* (p. 5562) : s'oppose à l'amendement n° 119 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le principe d'un entretien non directif préalable à l'interruption volontaire de grossesse. **Article 1 sexies.** — *Article L. 162-4 de ce code* : s'oppose aux amendements n° 8 de M. Henri Caillavet tendant à la suppression de cet article relatif à l'entretien préalable et n° 80 de Mme Marie-Claude Beaudeau et plusieurs de ses collègues sur le caractère facultatif de la consultation et de l'entretien préalable. Son amendement n° 154 : déroulement de l'entretien social préalable à l'interruption volontaire de grossesse ; adopté. (p. 5566) : s'oppose, sur son amendement n° 154, au sous-amendement n° 175 de M. Etienne Dailly concernant les problèmes de la maternité et de l'accueil de l'enfant. **Article 1 septies.** — *Article L. 162-4 de ce code* (p. 5566) : son amendement de coordination n° 155 identique à l'amendement n° 121 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues ; suppression de l'article 1 septies ; adopté. **Article 1 octies.** — *Article 44-1 (nouveau) du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 5567) : son amendement n° 156 : création de commissions d'aide à la maternité auprès des centres médico-sociaux ou des bureaux d'aide sociale ; adopté. **Après l'article 1 octies.** — *Article L. 162-5 du code de la santé publique* (p. 5568) : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) n° 122 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant un délai entre l'entretien préalable et la possibilité de pratiquer l'IVG et n° 83 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues sur le délai facultatif entre l'entretien préalable et l'IVG. **Article 1 nonies.** — *Article L. 162-5 de ce code* : son amendement n° 157 : fixation à trois jours du délai entre l'entretien social et la décision d'avorter ; adopté. **Article 1 décies.** — *Article L. 162-5 de ce code* (p. 5570) :

son amendement n° 172 de coordination ; adopté. **Article 1 undecies.** — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5571) : son amendement n° 158 : conservation pendant un an des attestations remises par la femme ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 86 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article prévoyant la conservation des attestations relatives à l'interruption volontaire de grossesse remises par la femme. **Après l'article 1 undecies.** — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5573) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. **Article 1 duodecies.** — *Article L. 167 de ce code* (p. 5575) : au sujet de la remise en cause de l'obligation du consentement parental pour l'avortement d'une mineure, s'oppose aux amendements n° 87 (*article additionnel*) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, 127 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Parmantier cosignataire et n° 11 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet. **Après l'article 1 duodecies.** — *Article L. 167 de ce code* (p. 5577) : s'oppose à l'amendement n° 171 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine sur la pratique de l'IVG et l'obligation d'en aviser le mari. **Article 1 tredecies.** — *Article L. 162-8 de ce code* (p. 5580) : son amendement n° 159 : conditions de mise en œuvre de la clause de conscience ; organisation du service pratiquant les IVG dans les établissements hospitaliers publics, même en cas de refus du chef de service ; adopté. Sur son amendement, s'oppose au sous-amendement n° 115 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant l'obligation pour les établissements d'hospitalisation publics de donner suite à toute demande d'IVG. S'oppose à l'amendement n° 89 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif à la clause de conscience et l'obligation de remise de la liste des centres pratiquant l'IVG. **Avant l'article 1 quatordecies** (p. 5581) : s'oppose aux amendements (*articles additionnels*) n° 90 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues sur la clause de conscience et l'application de la loi par un établissement d'hospitalisation public et n° 91 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues concernant la promulgation de la loi et l'obligation d'application par le secteur hospitalier public. Absence de clause de conscience dans les hôpitaux publics et obligation de mise en œuvre d'un service d'interruption de grossesse. (p. 5582) : sur son amendement n° 159, s'oppose au sous-amendement n° 177 de M. Jean Colin sur la clause de conscience invoquée par le chef de service et la création d'un service pratiquant les IVG par le Conseil d'administration. (p. 5584) : s'oppose, sur cet amendement n° 159, également au sous-amendement n° 178 de M. Etienne Dailly sur la clause de conscience et la création par décret d'un service pratiquant l'IVG. **Article 1 quatordecies.** — *Article L. 162-8 de ce code* (p. 5584) : son amendement de coordination n° 160 ; adopté. **Après l'article 1 quatordecies.** — *Article L. 162-9 de ce code* (p. 5585) : s'oppose à l'amendement n° 93 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire, concernant le rôle d'étude et d'information sur la sexualité des établissements pratiquant l'IVG, et à l'amendement n° 129 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Bernard Parmantier, cosignataire, sur la présence obligatoire d'un centre de planification et d'éducation sexuelle dans les établissements pratiquant l'IVG. — *Article L. 169-II de ce code* (p. 5586) : s'oppose aux amendements n° 92 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire, concernant la suppression des dispositions de cet article exigeant une condition de résidence pour l'IVG d'une femme étrangère, n° 130 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Parmantier, cosignataire, relatif à l'application sans conditions de la loi aux femmes étrangères et n° 14 (*article additionnel*) de coordination de M. Henri Caillavet. — *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5587) : son amendement n° 161 (*article additionnel*) : viabilité de l'enfant après une IVG et assimilation avec un accouchement prématuré ; adopté. Accepte l'amendement n° 19 (*article additionnel*) de M. Michel Labeguerie soutenu par M. Lionel de Tinguy, concernant le danger pour la santé de la femme et la pratique d'une IVG à toute époque ; la recherche de la survie du fœtus viable. (p. 5588) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement (*article additionnel*) n° 38 de M. Jean Chérioux, mais s'oppose à l'amendement n° 140 de M. Lionel de Tinguy, ayant le même objet que l'amendement n° 19. Accepte l'amendement n° 131 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, soutenu par

M. Bernard Parmantier, cosignataire, sur le danger pour la santé physique et ou mentale de la femme. S'oppose à l'amendement n° 94 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire concernant la viabilité de l'enfant après une IVG et l'assimilation avec un accouchement prématuré. (p. 5589) : éducation des enfants trisomiques et qualité du travail des « Papillons blancs ». Souffrance des enfants atteints de maladies congénitales ou génétiques ; cas de la rubéole. Détection des anomalies par ponction du liquide amniotique. (p. 5590) : problème posé aux familles pour l'éducation d'un enfant anormal. — *Article L. 647 de ce code* (p. 5592) : s'oppose à l'amendement n° 95 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire, concernant la suppression des dispositions de cet article sanctionnant toute propagande en faveur de l'IVG. *Article 2.* — *Article 5 de la loi du 28 décembre 1967* : s'oppose à l'amendement n° 132 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article interdisant toute propagande anti-nataliste et la publicité commerciale sur les méthodes contraceptives. *Article 3.* — *Article 6 ter (nouveau) de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* (p. 5593) : son amendement n° 162 : suppression de cet article prévoyant la création d'une délégation parlementaire sur les problèmes démographiques ; adopté. *Après l'article 3.* — *Après l'article 15 de la loi du 17 janvier 1975* : s'oppose à l'amendement n° 97 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues et soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, cosignataire, concernant le rapport annuel sur les conditions d'application de la présente loi. (p. 5594) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 99 de M. Marcel Gargar prévoyant l'application de la présente loi dans les départements et territoires d'Outre-Mer et le sous-amendement n° 174 de M. Daniel Millaud tendant à l'application de la présente loi dans les départements d'Outre-Mer. *Intitulé* (p. 5596) : s'oppose aux amendements n° 4 de M. Henri Caillavet de forme ; « projet de loi relatif à la diffusion des méthodes de contraception, de l'interruption volontaire de grossesse, et de l'information sexuelle » et n° 133 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues de forme ; « projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ». S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 166 de M. Etienne Dailly de forme : « projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse et à sa prévention ».

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — *Suite de la discussion* [18 décembre 1979]. *Article 21.* — *Article 267-1 du code de la Sécurité sociale*. (p. 5681) : remise exceptionnelle et temporaire sur le montant des analyses en faveur de la caisse nationale d'assurance-maladie.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** [20 décembre 1979]. — Rapporteur. — *Discussion générale* (p. 5839) : rejet du texte par le Sénat en première lecture. Travaux de la commission mixte paritaire. Donne communication, article par article, des dispositions du texte élaboré par la commission mixte paritaire. Allocations d'enfants secourus et secours en espèces de l'aide sociale à l'enfance. Enseignement sur les problèmes de la vie et de la démographie. Formation des personnels médicaux en matière de contraception. Interdictions d'exercice de la profession. Clause de conscience. Dossier-guide. Consultation sociale. (p. 5840) : commissions d'aide à la maternité. Prévention de l'avortement. Délai de réflexion. Délai de conservation par l'établissement hospitalier des attestations justifiant que la femme a satisfait à la procédure légale. Le consentement des parents et celui de la mineure célibataire. Procédures d'organisation des services hospitaliers ; création éventuelle d'une unité *ad hoc* dans les centres hospitaliers. Rapport du Gouvernement ; délégation parlementaire commune aux deux assemblées.

MILLAUD (Daniel), sénateur de la Polynésie française (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, sur le **projet de loi n° 49 (1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Ports maritimes** (n° 52, tome XII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2498 de M. Jacques Moission : le **développement des initiatives financières locales et régionales**. — En remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, le 16 novembre 1979 (p. 4017).

Questions orales avec débat :

Question n° 295 [25 octobre 1979] (p. 2542) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : la **Polynésie française (situation économique et sociale des départements et territoires d'Outre-Mer)**. — Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Moission remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979 (p. 3685) : augmentation de la population polynésienne et nécessité de la création d'emplois. Rôle du FIDES. Colloque sur le tourisme à Tahiti. Tourisme et réduction du nombre des transports aériens ; le retrait de Quantas, Air France et Panam. Arrêt des vols charters avec le Japon. Inquiétude quant à la politique de liaison avec la métropole. Affectation du produit des droits de trafic à la Polynésie. Redéploiement de l'espace aérien. Nombre de touristes et limitation des livraisons en carburants d'aviation par l'Australie. Colloque sur l'exploitation des ressources de l'Océan à Nouméa. Caractère artisanal de la pêche polynésienne. Zone des deux cents milles et protection des eaux. Droit de pêche des navires étrangers ; les relations avec le Japon et la Corée. Recensement des ressources et exploitation de la mer. Construction de zones d'accès portuaires. Construction navale française et concurrence étrangère. Installation d'une école d'apprentissage et de formation maritime en Polynésie. (p. 3686) : création d'une conserverie. Agriculture et exode rural. Aides et importations et affaiblissement de l'économie locale. Exportation et variation des cours du coprah. Développement de créneaux d'exportation ; les fruits et l'horticulture. Emplois agricoles et stabilisation de la population ; le rôle du fonds d'aide au développement des îles de Polynésie (FADIP) et couverture sociale des agriculteurs. Création d'une antenne de l'INSEE. Education et formation professionnelle. Orientation de la croissance polynésienne dans le cadre du Pacifique.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle Calédonie et dépendances** (n° 286, 1978-1979) [26 avril 1979]. — *Discussion générale* (p. 997) : impossibilité pour le conseil de gouvernement élu au scrutin proportionnel d'appliquer la politique d'une majorité de l'assemblée territoriale. (p. 998) : inconvénients de la dissolution de l'assemblée territoriale ; un referendum pour ou contre la France. Position d'un certain nombre d'Etats étrangers du Pacifique hostiles à la France. Infiltrations d'allure confessionnelle en provenance des îles Fidji. Problème relatif à la Nouvelle-Calédonie dont la solution risque d'être adaptée à la Polynésie française. Accord du groupe UCDP sur le principe d'une élection du conseil de Gouvernement au scrutin majoritaire. *Article 3.* — *Article 9 de la loi du 28 décembre 1976* (p. 1005) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Lionel Cherrier prévoyant l'élection au conseil de gouvernement, au troisième tour de scrutin, de la liste pour laquelle la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée. *Article 4.* — *Article 11 de la loi de 1976* : son amendement n° 8, déposé avec M. René Tinant : en cas d'égalité des suffrages pour un siège de conseiller de gouvernement, élection du plus âgé ; devenu sans objet. *Article 1 A (suite).* — *Article 2 de la loi du 10 décembre 1952 modifiée par la loi du 27 octobre 1966* : son amendement n° 7, précédemment réservé, déposé avec M. René Tinant : suppression de cet article prévoyant d'augmenter d'un siège la représentation

de la circonscription sud ; retiré puis repris par M. Paul Pillet. **Article 5.** — *Article 13 de la loi de 1976* (p. 1006) : son amendement n° 9, déposé avec M. René Tinant et identique à l'amendement n° 4 de M. Lionel Cherrier : rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, qui a pour objet de permettre à un membre de l'assemblée territoriale de retrouver son siège au cas où ses fonctions au conseil de gouvernement prendraient fin ; adopté. **Article 6** : son amendement n° 10, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Paul Pillet, cosignataire : suppression de cet article prévoyant la dissolution de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et la fin du mandat de l'actuel conseil de Gouvernement ; retiré au profit de l'amendement n° 5 de M. Lionel Cherrier.

Commission mixte paritaire [3 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1089) : modification du mode de scrutin du Conseil de Gouvernement et l'application de la politique définie par l'Assemblée territoriale. Caractère réglementaire de la dissolution ; le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi. Demande le rejet des conclusions de la commission mixte paritaire.

Nouvelle lecture [10 mai 1979]. **Article 6.** — *Article 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976* (p. 1185) : dissolution de l'Assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement ; des dispositions identiques à celle du statut polynésien. Favorable à l'adoption de la disposition supplémentaire concernant la suspension des conseillers de Gouvernement. (p. 1188) : se déclare défavorable à la deuxième partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier relative au rejet d'une motion de censure et à l'impossibilité, pour ses auteurs d'en déposer une nouvelle au cours de la même session de l'Assemblée territoriale. Son amendement n° 4 : droit de dépôt d'une seule motion de censure par session ordinaire ; adopté.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 7** : (p. 2529) : soutient l'amendement n° 1 de M. André Bohl et plusieurs de ses collègues prévoyant l'institution dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la fraction de la taxe d'apprentissage servant au financement du fonds de compensation ; retire cet amendement.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Après l'article 152.** — *Après l'article 170 (nouveau)* (p. 3832) : soutient l'amendement n° VII-30 (*article additionnel*) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues exerçant leur activité en France. **Après l'article 13.** — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4344) : soutient l'amendement n° 183 (*article additionnel*) de MM. Jean Colin et Roger Poudouson concernant les principes et modalités d'exonération des droits de mutation à titre gratuit des actions des entreprises familiales.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 10** (p. 4329) : soutient l'amendement n° 52 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de la taxe intérieure appliquée sur les produits pétroliers pour les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et les voyageurs représentants placiers et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. **Après l'article 13.** — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4344) : soutient l'amendement n° 183 (*article additionnel*) de MM. Jean Colin et Roger Poudouson concernant les principes et modalités d'exonération des droits de mutation à titre gratuit des actions des entreprises familiales.

Deuxième partie :

Territoires d'outre-mer [24 novembre 1979] (p. 4411) : faiblesse du budget des territoires d'outre-mer (TOM) et manque de clarté des documents fournis. (p. 4412) : cas de la construction du port de Tahaa. Extension des dispositions du code de procédure pénale à la Polynésie. Université française de la mer. Exploitation de l'énergie thermique des mers. Application des règles régissant les collectivités territoriales à la Polynésie. Indépendance des Nouvelles-Hébrides. Action bénéfique du gouvernement dans ce territoire.

Transports [6 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (ports maritimes) (p. 4972) : faiblesse des dotations budgétaires et des investissements de l'Etat dans les ports maritimes. Concurrence belge. (p. 4973) : importance des trafics portuaires ; transformation de la nature des marchandises traitées. Avenir des grands ensembles portuaires. Ports du littoral et ports d'estuaires. Revitalisation de l'arrière pays portuaire. Survie des activités complémentaires. Traitement en priorité par les ports français des

marchandises d'origine ou à destination de la France. Difficultés de l'introduction de l'informatique. Problèmes sociaux des dockers. Trafic escompté et montant de l'investissement. Critères de répartition des crédits : prix de revient par tonne traitée suivant les ports.

Commerce extérieur [7 décembre 1979] (p. 5071) : lit l'intervention de M. *Francisque Collomb*. Nécessaire développement des investissements à l'étranger. (p. 5072) : amélioration de la sécurité d'approvisionnement ; acquisition de techniques non disponibles en France. Soutien financier des exportations. Doléances exprimées par les chefs d'entreprise qui veulent s'implanter à l'étranger. Amélioration de la concertation entre les pouvoirs publics et les entreprises souhaitant s'implanter à l'étranger. Structure des échanges extérieurs français ; réduction du déficit global avec les pays de l'OCDE ; insuffisance des exportations de produits à forte valeur ajoutée dans le domaine agro-alimentaire ; dégradation du taux de couverture des échanges de biens d'équipement professionnel. Rôle des Français à l'étranger ; situation des expatriés temporaires. (p. 5073) : aides à apporter aux petites et moyennes entreprises. Adaptation de la production aux contraintes du marché étranger. Personnalisation des informations provenant de leurs filiales par banques nationalisées ; abaissement des coûts bancaires. Simplification des documents administratifs et douaniers.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [16 décembre 1979]. **Après l'article 3** (p. 5594) : sur l'amendement n° 99 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues concernant l'application de la présente loi dans les départements et territoires d'outre-mer, son sous-amendement n° 174 déposé avec M. Lionel Cherrier : application de la présente loi dans les départements d'Outre-mer ; adopté. Système traditionnel de l'adoption en Polynésie. Impossibilité d'application de cette loi en Polynésie.

MINETTI (Louis), sénateur des Bouches-du-Rhône (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la **défense de la culture familiale de la lavande et du lavandin** (n° 214, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **assurer la sauvegarde et la reconstitution des forêts méditerranéennes et à créer les moyens efficaces de lutte contre les incendies de forêts** (n° 215, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de résolution déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à la **création d'une commission d'enquête** chargée de rechercher les causes des incendies qui ravagent la forêt méditerranéenne et de déterminer les mesures efficaces à sa protection et à sa rénovation (n° 8, 1979-1980) [2 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2359 de M. Gérard Ehlers : la situation des usines d'espadrilles du Sud-Ouest, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 6 avril 1979 (p. 604, 605).

Question n° 2374 : l'irrigation (dégradation du canal d'irrigation des Alaines) à M. le ministre de l'agriculture [5 janvier 1979] (p. 123). — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 6 avril 1979 (p. 607).

Question n° 2379 : les canaux (fonctionnement du canal de Provence) à M. le ministre de l'agriculture [*JO*, Débats 1^{er} février 1979] (p. 195).

Question n° 2380 : les calamités agricoles (mesures en faveur des agriculteurs sinistrés des Bouches-du-Rhône) à M. le ministre de l'agriculture [*JO*, Débats 1^{er} février 1979] (p. 195).

Question n° 2393 : les fruits et légumes (plan gouvernemental concernant les productions fruitières et légumières) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 22 février 1979] (p. 288). — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 6 avril 1979 (p. 607, 608).

Question n° 2410 : l'énergie nucléaire (information de la population concernant le centre nucléaire de Cadarache) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 391).

Question n° 2431 : l'agriculture (insuffisance des crédits de dotation pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 22 mars 1979] (p. 428).

Question n° 2441 : la pêche (situation des pêcheurs corses) à M. le ministre des transports [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 458).

Question n° 2442 : les transports maritimes (desserte maritime de la Corse) à M. le ministre des transports [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 458).

Question n° 2443 : les transports ferroviaires (chemin de fer Bastia-Ajaccio) à M. le ministre des transports [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 459).

Question n° 2444 : les fruits et légumes (producteurs d'agrumes de Haute-Corse) à M. le ministre de l'agriculture [J.O., Débats 29 mars 1979] (p. 459).

Question n° 2445 : les produits agricoles (situation des agriculteurs de Haute-Corse) à M. le ministre de l'agriculture [J.O., Débats 29 mars 1979] (p. 459).

Question n° 2446 : les postes et télécommunications (concentration des centres des postes et télécommunication en Corse) à M. le secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 459).

Question n° 2447 : l'agriculture (problèmes insulaires de l'agriculture corse) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 459).

Questions orales avec débat :

Question n° 169 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le ministre de l'agriculture : l'agriculture (prix agricoles et système monétaire européen). — Remplacé par M. Jacques Eberhard lors de la discussion avec la question n° 163 de M. Jean Cluzel, le 24 avril 1979 (p. 901).

Question n° 186 de M. Jean Garcia : la sauvegarde des régions françaises dans la communauté européenne élargie — Discutée le 15 mai 1979. (p. 1243) : prise de participation américaine dans la Comex et liquidation de la Société des ateliers de la Méditerranée (SAM), conséquences d'une politique décidée à Bruxelles. Aggravation de la crise dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Application du plan Davignon dans la construction navale et la sidérurgie. Diminution de l'emploi industriel et des financements publics consacrés aux équipements collectifs. (p. 1244) : déclin de l'agriculture provençale et inefficacité des clauses de sauvegarde. Baisse du revenu agricole et des prix à la production. Elargissement de la Communauté et aggravation des problèmes de main-d'œuvre. Elargissement et redéploiement industriel ; les fermetures de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Gervais-Danone et Eternit. Avenir de la sidérurgie à Fos. Adhésion de la Grèce et conditions de travail dans la marine marchande. (p. 1245) : importance de la région dans la politique d'aménagement du territoire. Bilan exact du Marché commun ; les plans Mansholt, Pisani, Davignon-Giscard. Soutien aux travailleurs luttant contre le démantèlement de leur entreprise. Refus d'une tutelle germano-américaine sur l'Europe et la France.

Question n° 190 [2 avril 1979] (p. 484) à M. le Premier ministre : les constructions navales (problèmes de l'emploi). — Remplacé par M. Paul Jargot lors de la discussion avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et n° 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979 (p. 694, 695).

Question n° 212 [24 avril 1979] (p. 898) à M. le Premier ministre : la communauté économique européenne (CEE) (élargissement de la CEE). — Discutée avec les questions n° 239 de M. Henri Caillavet et n° 272 de M. Jean Francou, le 9 octobre 1979. (p. 3040) : aggravation de la situation économique depuis dix ans : le cas du midi de la France. Mécontentement populaire et lancement du plan « Sud-Ouest ». Influence grandissante du PCF dans le Midi. Politique de fatalisme vis-à-vis de l'élargissement. (p. 3041) : utilisation de la crise pour légitimer la politique gouvernementale. Plan « Sud-Ouest » et absence de concertation. Manque de coordination entre le VIII^e Plan et le Plan Sud-ouest. Adhésion de l'Espagne au marché commun et caractère central du Sud-ouest. Production du maïs et débouchés vers l'Espagne ; l'exemple du vin italien. Destruction des bases économiques de cette région. Coût de production espagnole et situation du Sud-Ouest. Réaction des travailleurs ; le cas du Languedoc-Roussillon du bassin minier d'Alès, de la SNIAS. Convergence de la politique gouvernementale et des propositions socialistes. (p. 3042) : Refus de l'élargissement du Marché commun et des plans Davignon. Meilleure exploitation des possibilités régionales. Création d'emplois dans tous les secteurs d'activités notamment dans l'agriculture. Importance des ressources naturelles et du potentiel technique. Sous-utilisation de la forêt landaise. Développement de la construction de l'A 200 et du B 11 par la SNIAS. Création d'emplois et équipements collectifs et sociaux. (p. 3043) : cohérence des propositions communistes et consultation de la population. (p. 3058) : utilité des débats autour de l'élargissement de la Communauté. Rôle des hauts-fonctionnaires dans la liquidation du patrimoine national.

Question n° 246 [2 octobre 1979] (p. 2882) à M. le Premier ministre : les forêts (protection de la forêt méditerranéenne). — Discutée, avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou, le 30 octobre 1979 (p. 3611) : cite les écrits de Marcel Pagnol sur ses souvenirs d'enfance provençaux. Bilan statistique des incendies de forêts depuis 1962. Incendies de forêts et responsabilité des choix économiques ; l'incidence de l'exode rural. (p. 3612) : assises de la forêt méditerranéenne convoquées par les élus communistes et républicains. Richesse des variétés de la forêt méditerranéenne. Conditions de résistance à l'incendie. Rentabilité. Production de bois. Débroussaillage et production de cellulose. Importance de la forêt pour le cadre de vie. Conséquences néfastes de la priorité donnée à la rentabilité. Insuffisance de la politique gouvernementale. (p. 3613) : désertification des campagnes ; la loi d'orientation agricole et politique du marché commun. Urbanisation anarchique. Insuffisance des moyens en hommes de l'office national des forêts (ONF). Inexistence d'unités de sapeurs forestiers dans le Var. Manque de personnel et de matériel du corps des sapeurs pompiers. Limitation de la flotte des Canadairs. Absence de coordination dans l'organisation du commandement ; la nécessité d'une direction unique départementale ; Compare l'efficacité des moyens employés à ceux du plan Polmar. Politique de prévention ; les nettoyages des sous-bois. Education du public. Accroissement de la surveillance. Augmentation des moyens de lutte contre l'incendie. Reboisement. (p. 3614) : compare le coût des mesures envisagées et celui des incendies. Nécessité d'un effort national. Energie et importance du bois. Création d'un institut de recherche pour la forêt. Valorisation de l'agriculture française. Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête.

Question n° 261 [2 octobre 1979] (p. 2883) à M. le ministre de l'agriculture : l'agriculture (difficultés de l'agriculture).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979).** — Suite de la discussion [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2488) : développement de l'agriculture et absence de politique positive des plans. Politique d'élimination des exploitants familiaux. Baisse du revenu de l'exploitant. Retard des agriculteurs dans le domaine social. Modernisation de l'agriculture et gâchis économique et humain. Rôle des grands groupes industriels et commerciaux privés. Marché commun ; la concurrence déloyale des montants compensatoires. Menace d'élargissement de la CEE. Négociations du GATT et abandon des intérêts de l'agriculture française. (p. 2489) : sacrifice des productions méridionales. Déclin de l'agriculture de la région Provence-Côte d'Azur. Fixation des prix agricoles pour la campagne 1979-1980. Dévaluation des « monnaies vertes » britannique, italienne et française. Aggravation des

déséquilibres régionaux. Baisse des crédits pour 1979 pour la région provençale ; le cas de l'hydraulique. Nécessité d'assurer des revenus garantis et décents aux exploitants familiaux. Mesures en faveur de l'agriculture familiale. Amélioration de la protection sociale de la famille paysanne et de la femme. Organisation des marchés et garanties des prix agricoles. Terres agricoles et priorité aux exploitants familiaux ; la décentralisation des SAFER. Développement de la présence agricole française dans le monde. Opposition du groupe communiste aux options du VIII^e Plan.

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Après l'article 2** (p. 4244) : son amendement n° 116 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : élévation de la limite dans laquelle le salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession est déduit du bénéfice imposable pour la détermination des bénéfices agricoles, des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices des professions non commerciales ; augmentation de l'imposition forfaitaire annuelle due par les personnes morales imposables à l'impôt sur les sociétés ; retiré au profit de l'amendement n° 100 (*article additionnel*) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues relatif à l'augmentation de la déduction fiscale attachée au salaire du conjoint pour les adhérents des centres et associations de gestion agréés. **Après l'article 4** (p. 4263) : son amendement n° 122 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : création d'un prélèvement exceptionnel sur les patrimoines des 120 000 ménages détenant les patrimoines les plus élevés ; rejeté. (p. 4264) : son amendement n° 125 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : création d'un impôt spécial assis sur le chiffre d'affaires brut des sociétés françaises ou étrangères important des produits dérivés du bois ou des bois ouvrés ; rejeté.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 22.** – *Article 265 quater du code des douanes* (p. 4357) : son amendement n° 163, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par Jacques Eberhard cosignataire : augmentation du contingent de carburant détaxé destiné à l'agriculture ; maintien de la détaxe sur le fuel domestique destiné à la production agricole ; rejeté.

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979]. – **Examen des crédits.** – **Après l'article 74** (p. 4479) : son amendement n° 215 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : surtaxe à la taxe sur les corps gras alimentaires et réduction de la part des cotisations des agriculteurs en fonction de leur revenu cadastral ; rejeté.

Agriculture [27 novembre 1979] (4492) : diminution de la part de la valeur ajoutée dans la production agricole. (p. 4493) : attribution des gains de productivité de l'agriculture à d'autres secteurs. Déficit des productions dans certains secteurs de la consommation française ; les légumes et les fruits frais ou transformés et l'élevage. Politique de disparition des petites et moyennes exploitations et avantages attribués aux grands groupes industriels et commerciaux. Diminution de la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat. Poursuite de la politique de liquidation de l'agriculture entreprise en 1960-1962. Vaines promesses des « crêneaux rentables ». Accélération de la concentration des élevages ovins. Perte de valeur de l'indemnité spéciale de montagne. Mise en cause de l'élevage ovin français et importations anglaises. (p. 4494) : abandon de notre politique agricole aux autorités du Marché commun. Désorganisation du marché viticole. Elargissement du Marché commun et production fruitière et légumière. Exode rural et lien entre prêts agricoles et coût de production. Opposition à tout projet de règlement ovin. Demande de suppression de la taxe de coresponsabilité sur le lait. Opposition au plan d'arrachage du vignoble français. Suppression définitive des montants compensatoires. Politique en faveur des exploitants familiaux et lutte contre la spéculation foncière. Protection sociale de la famille paysanne. Equipements collectifs ruraux. Secteurs agro-alimentaires ; la création d'une industrie au terminal méthanier de Fos. – **Examen des crédits.** – **Article 74.** – *Article 28 de la loi de finances du 21 décembre 1967* (p. 4518) : soutient l'amendement n° 214 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : suppression de cet article concernant la redevance relative à l'agrément des producteurs et négociants en bois et plans de vigne, affectée au budget de l'Office national interprofessionnel des vins de table ; rejeté.

– **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (n° 84, 1979-1980).** [19 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5753) : élargissement de la Communauté à la Grèce et ses conséquences sur les activités maritimes et sur l'agriculture de la France. Démantèlement des chantiers de construction et de réparation navale en France. Commandes passées aux chantiers japonais. Recul de la flotte de commerce française. Marins français et marins étrangers. Plan Davignon. Ambitions de la Grèce en matière de transports maritimes. Pavillons de complaisance. Infractions aux règles de la circulation maritime. Agriculture grecque. (p. 5754) : exportations de produits agricoles grecs. Conséquences de l'élargissement du Marché commun à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal. Inégalités dans l'Europe des Neuf. Argument de la solidarité internationale. Régime politique de la Grèce. Sociétés multinationales. Investissements de Pechiney-Ugine-Kuhlman (PUK) en Grèce. L'Europe des monopoles.

– **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse (n° 73, 1979-1980)** [20 décembre 1979]. **Article unique** (p. 5819) : son amendement n° 4, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Raymond Dumont : élection du conseil régional corse au suffrage universel direct et à la proportionnelle ; rejeté.

MINVIELLE (Gérard), sénateur des Landes (S). *Questeur du Sénat.*

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou : les incendies de forêts en région méditerranéenne. – Discutées le 30 octobre 1979 (p. 3625) : caractère de département pilote de la région landaise ; la constitution d'un corps de sapeurs-pompiers professionnels. Lourdeurs du budget départemental de lutte contre l'incendie. Carence financière de l'Etat. Faiblesse de la participation financière des sylviculteurs landais dans la lutte contre l'incendie.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979]. (p. 4713) : profond malaise qui règne parmi les personnels de tous les grades et de tous les services de l'administration des postes et télécommunications. Position des organisations syndicales représentatives. Multiplication des arrêts de travail. Défaillances constatées dans le fonctionnement du service public des PTT. Diminution du nombre des créations d'emplois. Travaux du Conseil supérieur des Postes et télécommunications. Nécessaire amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs des PTT. Diminution de l'enveloppe budgétaire réservée aux mesures catégorielles et indemnitaires. (p. 4714) : unité de la poste et des télécommunications ; la restructuration de la direction générale des télécommunications. Adaptation et renforcement des missions de la poste ; dégradation de la qualité prestations/services. Importance des crédits de fonctionnement et d'investissement que nécessiteraient la modernisation et la restructuration du service postal. Boîtes Cidex en milieu rural. Ambiguïté d'une politique commerciale qui ignore la finalité du service public. Diminution en francs constants des crédits d'équipement réservés au secteur des télécommunications. Délais de raccordement ; l'indice de qualité de service ; l'insuffisance de raccordement des lignes longues en zone isolée. Création de produits nouveaux liés à la télématique. (p. 4715) : utilité de la création d'une direction nationale autonome et prestataire de services pour la poste comme pour les télécommunications. Crédits dégagés au titre des mesures nouvelles de personnel. Participation des personnels à la productivité d'entreprises ; importance de l'excédent d'exploitation. Retard pris dans l'exécution du plan de restructuration des préposés. Budget désastreux et décourageant pour l'ensemble des travailleurs des PTT. Taux de rémunération accordé par le Trésor sur les fonds déposés par les postaux aux chèques postaux. Augmentation

des prix de l'énergie ; ses conséquences : l'insuffisance des crédits de fonctionnement proposés ou bien réduction des prestations fournies aux usagées. Vote défavorable du groupe socialiste sur le budget en discussion.

Radiodiffusion-télévision française [3 décembre 1979] (p. 4801) : changement de canal pour la réception des radios régionales d'Aquitaine ; l'obligation de frais supplémentaires pour l'installation d'une antenne capable de recevoir ce nouveau canal.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5651) : déclare le groupe socialiste défavorable à ce projet de loi. Opposition du groupe au déplafonnement des cotisations d'assurance-maladie et à la suppression du bénéfice de la réduction de la cotisation d'assurance-vieillesse des travailleurs âgés. Estime nécessaire un débat d'ensemble devant le Parlement sur les problèmes de la sécurité sociale.

MIROUDOT (Michel), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec M. Pierre Louvot, tendant à faciliter la revitalisation des villages par la création de **zones d'intervention en agglomération rurale** (n° 230, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Culture** (n° 51, tome I, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 130 de M. **Jean Cluzel** : la **politique en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'audio-visuel**. — Discutée le 17 avril 1979 (p. 792) : qualité des programmes de France Régions 3 Jeunesse. Recherche d'un public vivant. Méthodes de travail de FR 3 Jeunesse. Implantation régionale. Conclusions du groupe de travail sur les conditions de la qualité des programmes et de la création à la Radio-télévision française. (p. 793) : concurrence et dévalorisation de l'école traditionnelle par la télévision. Désensibilisation à la violence. Propos de M. Jean-Christophe Averty sur la réalité décrite par la télévision. Constat analogue dressé par le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs au colloque de Marly-le-Roi. Souci de qualité de la BBC. Tutelle du ministère de la culture sur les moyens audio-visuels. Importance des moyens financiers du ministre de la culture. Programmation d'émissions spécifiques pour les enfants. (p. 794) : développement d'émissions critiques vis-à-vis de l'audio-visuel ; l'exemple de la BBC. Abus des séries B américaines.

Questions n°s 147, 151 et 269 de M. **Jean Cluzel**, n°s 227 de M. **Bernard Parmantier**, n° 237 et 265 de M. **Henri Caillavet** : le **monopole de la radiodiffusion-télévision**. — Discutées le 9 octobre 1979 (p. 3076) : évolution technique de la communication. (p. 3077) : place de la France dans la recherche sur l'utilisation de l'informatique. Cadre juridique dans lequel devraient se développer les nouveaux moyens d'information. Nécessaire association du Parlement. Evolution du vidéo texte : utilisation du téléphone ou de la télévision. Développement des satellites ; accords franco-allemands pour la mise au point et le lancement de satellites de diffusion directe. Conséquences du transfert des programmes de TF 1 et A2 sur le satellite de diffusion. Possible développement d'une radio décentralisée ; radios libres. Rôle de FR 3 dans le développement des radios régionales et décentralisées. (p. 3078) : faibles moyens de diffusion accordés à FR 3. Utilisation du réseau en modulation de fréquence.

Question n° 283 [18 octobre 1979] (p. 3384) à M. le ministre de l'industrie ; les **textiles**. — Retirée par son auteur le 24 octobre 1979 (p. 3486).

Question n° 292 [24 octobre 1979] (p. 3486) à M. le ministre du commerce extérieur : les **textiles (industrie textile)**. — Discutée, avec la question n° 284 de M. **Maurice Schumann**, le 11 décembre 1979 (p. 5317) : menaces sur l'industrie cotonnière, de la maille et de l'habillement de Franche-Comté. Politique d'encadrement des importations des produits cotonniers ; dépassement des contingents en 1979 et augmentation des importations de produits confectionnés. Compétitivité de l'industrie cotonnière et causes de la dégradation de la balance commerciale de cette industrie. Plainte de Eurocoton contre le dumping brésilien. Problème posé par la Turquie et la Grèce : mise en vigueur de la clause de sauvegarde. Progression des importations des pays méditerranéens et chinois. (p. 5318) : stabilité de la consommation de coton ; augmentation des importations et diminution de la production nationale. Inconvénients de la globalisation des contingentements d'importation ; cas de la Chine. Absence de liens entre pays en voie de développement et industrie textile ; exemple de l'industrie américaine et des investissements réalisés en Irlande. Importations et absence de fermeté de la politique européenne ; cas des Etats-Unis. Nécessité d'une meilleure cohérence entre les législations européennes sur le financement des investissements et la durée d'utilisation du matériel. (p. 5323) : protection de l'emploi dans l'industrie textile ; rôle de la Communauté européenne.

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979) [12 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1779) : droit de grève et continuité du service public de la radiodiffusion. Adaptation de la loi du 7 août 1974 ; l'exemple du vote de la loi sur les atteintes au monopole de la radiodiffusion. Abus du droit de grève ; l'automatisme préavis de grève-service minimum. Position clef de certains personnels. Grève et paiement de la redevance. Extension nécessaire des dispositions prévues pour la télévision à la radiodiffusion ; le cas de la société FR. 3.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1892) : besoins des communes rurales en réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau ; agences financières de bassin. Sur l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy concernant l'institution progressive de la dotation globale d'équipements ; le montant de cette dotation ; le maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; l'indexation des sommes affectées à la dotation, se déclare favorable au sous-amendement n° I-152 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues portant sur le montant de la dotation globale d'équipement ; les subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. **Article unique**. — **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion à la télévision** : (p. 2084) : son amendement n° 10, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 12 de M. Robert Schwint ; application des dispositions de cet article aux sociétés de programme ou à l'établissement public de diffusion ; adopté. — **Article 26, paragraphe III** (p. 2091) : son sous-amendement n° 6 : application des règles du service minimum aux activités radio de FR 3 dans les territoires et départements d'outre-mer ; adopté. (p. 2093) : accepte la charge de rapporteur de la commission des affaires culturelles en remplacement de M. Henri Caillavet, démissionnaire. **Article 26, paragraphe II** : accepte l'amendement n° 19 de M. Michel Caldagues et plusieurs de ses collègues relatif à la réduction du salaire des grévistes. **Article 26, paragraphe III (nouveau)** : (p. 2098) : son amendement n° 3 : définition des programmes du service minimum à la radiodiffusion et à la télévision ; retiré et repris par M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues. (p. 2099) : sur son amendement n° 3, repris par M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues, son sous-amendement n° 7 : introduction dans le service minimum de la télévision et de la radiodiffusion de programmes et productions de FR 3 ; adopté (p. 2101) : accepte l'amendement n° 8 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues concernant la réduction de la part de redevance aux sociétés nationales de télévision en cas de grève ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 20 : application des recommandations de la

commission d'enquête sénatoriale sur les conditions financières de production des programmes ; retiré. (p. 2103) : accepte l'amendement n° 11 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues relatif à la définition par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application du présent article.

— **Proposition de loi modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône » en « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des côtes du Tricastin »** (n° 366, 1978-1979) [22 juin 1979]. — **Discussion générale.** (p. 2150) : vote favorable de l'Union des républicains et des indépendants sur le texte en discussion.

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** — *Deuxième lecture* (n°s 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979] **Article 7 A :** (p. 2177) : son amendement n° 41, soutenu par M. Jacques Carat : autorisation de l'affichage signalant la proximité des monuments historiques ou annonçant des manifestations culturelles ; adopté. **Article 15 :** (p. 2191) : son amendement n° 43, soutenu par M. Jacques Carat : possibilité de dérogation pour les préenseignes signalant la proximité des monuments historiques ou annonçant des manifestations culturelles ; retiré.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives à la continuité du service public de la radio et de la télévision en cas de cessation concertée du travail.** — *Deuxième lecture* (n° 407, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 2387) : suppression du déclenchement automatique du « service minimum » en cas de grève à la télévision. Suppression, par la proposition de loi, du droit de grève à TDF et aux régies finales ; son amoindrissement pour le reste du personnel des sociétés de programme. Solutions présentées par M. *Henri Caillavet* : le déclenchement automatique du service minimum dans le cas d'une grève majoritaire et la réintégration de Radio-France dans le système. Définition légale et élargissement du service minimum. (p. 2388) : accord de la commission des affaires culturelles et des affaires sociales sur ces propositions. Démissions du rapporteur et du rapporteur pour avis. Adoption, par le Sénat, d'un texte incohérent ; l'absence du lien, par exemple, entre consultation du personnel et déclenchement du service minimum. Adoption, en deuxième lecture, par l'Assemblée nationale, d'un texte identique à celui qu'elle avait adopté en première lecture : l'exclusion du service minimum à Radio-France et la suppression de la définition du service minimum élargi, réquisition du personnel et définition du mot « requérir ». S'en remet à la sagesse du Sénat sur la proposition de loi.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3486) : vote favorable du groupe de l'union des républicains et des indépendants.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 8 :** (p. 4325) : son amendement n° 133 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Richard Pouille, cosignataire : définition des bouilleurs de cru qui bénéficient de l'allocation en franchise de droit de dix litres d'alcool par an ; possibilité pour tout producteur récoltant de bénéficier de ce droit à la franchise moyennant le versement forfaitaire de cinq cents francs ; application du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes d'alcool d'importation ; devenu sans objet. Son amendement n° 134 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Richard Pouille, cosignataire : rétablissement intégral des droits des bouilleurs de cru ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Culture et communication [26 novembre 1979]. — **Rapporteur pour avis (culture)** (p. 4445) : modes spécifiques d'action de l'Etat en faveur de la culture. Principe d'aide aux actions culturelles plutôt qu'au financement de centres prestigieux. Compléments invisibles aux crédits budgétaires ; la donation-dation Picasso et l'abaissement du taux de la TVA pour le cinéma. Réorganisation administrative du ministère ; les problèmes, à l'échelon départemental, avec le ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Architectes des bâtiments de France et insuffisance du personnel. (p. 4446) : liens entre le centre Pompidou et les principaux musées et établissements d'action culturelle de province. Sauvegarde du patrimoine et désintérêt des Français. Usage collectif ou d'intérêt public des bâtiments historiques. Année 1980, année du patrimoine. La crainte de l'insuffisance des crédits. Vente et dépeçage des monuments historiques français. Importance du classement. Restauration du quartier du Marais. Réduction de la disparité entre Paris et la province. Vote d'une loi de programme sur les monuments historiques. (p. 4447) : réalisation du programme d'action prioritaire sur la défense du patrimoine architectural. Avis favorable de la commission sur le budget de 1980.

Radiodiffusion-télévision française [3 décembre 1979] (p. 4799) : inquiétude devant le malaise de la communication. Avis favorable aux crédits de la radio-télévision. Faculté d'adaptation de notre système audio-visuel. Amélioration de la situation de la Société française de production. Croissance modulée de la redevance. (p. 4800) : impact de l'économie et des technologies nouvelles sur l'audio-visuel. Maturité des sociétés issues de l'ORTF. Volume de la redevance et équilibre du budget des sociétés. Redevance et prélèvement de la TVA par l'Etat. Nécessité d'un meilleur système de répartition de cette redevance ; le rapport du Centre d'Etudes d'opinion. Dotations préciputaires. Création de radios décentralisées. (p. 4801) : aménagement du territoire et radios locales.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5038) : bilan positif de l'application de la charte de la qualité de la vie. Revitalisation des villages français ; conséquences de l'exode rural ; renversement récent du processus de désertification. Développement des résidences secondaires. Trois types de développement de l'habitat rural. Occupation inutile de certaines surfaces cultivables. (p. 5039) : nombre peu important des ventes de propriétés abandonnées au sein des agglomérations rurales. Situation des communes rurales ne disposant pas de plan d'occupation des sols. Proposition de loi déposée avec M. *Pierre Louvoit* tendant à donner aux communes la possibilité juridique d'acquérir les terrains non entretenus situés à l'intérieur de la zone bâtie de la commune, au besoins par voie d'expropriation, si ces propriétés sont inoccupées.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 15** (p. 5641) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 8 de M. Jean Philippe Lecat, n° 18 de M. Jacques Carat et n° 29 de M. Jean Cluzel soutenu par M. Adolphe Chauvin tendant au rétablissement des crédits, supprimés par l'Assemblée nationale, prévus pour la dotation en capital de la Société française de production.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5648) : nécessaire stabilisation des taux de prélèvement sur les actifs. Caractère inégalitaire de la situation des retraités qui bénéficient gratuitement de la sécurité sociale, alors qu'ils disposent de revenus très supérieurs à ceux de certains actifs taxés lourdement. Exonération des personnes non imposables à l'impôt sur le revenu. Maîtrise des dépenses ; dépenses hospitalières. Contribution financière à la charge des pharmaciens d'officine et des entreprises exploitant une ou plusieurs spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux. Création de « fausses nouveautés » pharmaceutiques pour éviter le blocage des prix. Modération nécessaire de la consommation médicamenteuse.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. **Après l'article 10** (p. 5717) : son amendement n° 7 (*article additionnel*) : opérations d'aménagement et garanties de protection des sites et des monuments et immeubles ; retiré et repris par M. Pierre Schiélé puis retiré.

MISTRAL (Paul), sénateur de l'Isère (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

MOINET (Josy), sénateur de la Charente-Maritime (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Environnement et Cadre de Vie**. — **Logement et cadre de vie (n° 50, annexe 14, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Transports**. IV. — **Transports intérieurs : routes et voies navigables (n° 50, annexe 31, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales (n° 282, 1978-1979)** [16 mai 1979]. — **Discussion générale (p. 1295)** : arrêt du Conseil d'Etat du 16 février 1979 annulant l'arrêté du préfet de Charente-Maritime fixant les tarifs de péage du pont d'Oléron. Déficit de la régie départementale des passages d'eau de la Charente-Maritime. Principe de la solidarité entre les îles situées sur le territoire d'un même département. Atteinte portée à la solidarité départementale. Augmentation de la pression fiscale pour compenser la suppression du péage. (p. 1296) : principe de la gratuité de l'usage normal du domaine public routier. Cas particulier des liaisons îles-continents. Nécessité d'instaurer des tarifs différentiels. Influence de bonnes conditions d'accessibilité sur l'avenir économique des îles. (p. 1299) : choix qui doit être fait entre l'usager et le contribuable. S'interroge sur l'existence d'une obligation légale pour les départements d'assumer la responsabilité du transport des personnes et des marchandises entre le continent et les îles. **Avant l'article I (p. 1300)** : son amendement n° 10 (*article additionnel*) : caractère de service public d'Etat des transports de personnes et de marchandises entre le continent et les îles ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Après l'article 1** : (p. 1304) : sur l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit relatif au régime des péages sur les ouvrages départementaux, son sous-amendement n° 11 : possibilité d'affectation des redevances perçues sur les ouvrages d'art ; adopté. **Après l'article 2** : (p. 1306) : sur l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Charles Beaupetit concernant la différenciation des tarifs de péage pour les bacs, se déclare défavorable au sous-amendement n° 2 de M. Bernard Legrand prévoyant la possibilité pour les conseils généraux de modifier les tarifs appliqués pour des ouvrages déjà réalisés ou d'instituer des tarifs différents pour récupérer une partie du montant de la taxe professionnelle perçue du fait de l'ouvrage.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — **Suite de la discussion** [23 mai 1979]. — **Discussion générale (p. 1455)** : classification des systèmes politiques ou administratifs locaux ; le système centralisé napoléonien adopté par la France. Développement des libertés locales ; le caractère négatif de l'absence d'indexation de la dotation globale d'équipement. Croissance des dépenses de fonctionnement et souhait d'une dotation pour celles-ci. (p. 1456) : liberté d'accès au marché financier et bancaire et condition minimum de capacité d'autofinancement. Recours au crédit bancaire et désengagement des caisses publiques à l'égard des communes. Création d'une caisse nationale des collectivités locales. Caractère formel de l'allègement des tutelles administratives ; l'importance de la tutelle financière des banques. Transfert de compétences et de ressources ; le cas exemplaire de l'action sanitaire et sociale. Maintien de la confusion des compétences entre l'Etat, les communes et les départements en matière d'éducation ; le cas des indemnités de logement d'instituteurs. Information ; l'absence de décentralisation de l'audiovisuel. Légitimité communale et refus de l'autonomie.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Article 2**. — **Article 121-38 du code des communes (p. 1542)** : son amendement n° 1-176, déposé avec M. Jean Béranger et soutenu par ce dernier :

approbation des délibérations des conseils municipaux concernant les emprunts à long et moyen termes et l'intervention des communes dans le domaine industriel et commercial ; rejeté. (p. 1547) : estime qu'il ne faut pas traiter de la même façon petites communes et grandes villes. Souligne les distinctions à faire entre emprunts et garanties d'emprunts. (p. 1549) : souligne les problèmes posés à certaines communes rurales par le maintien de la procédure de garantie des emprunts actuellement applicable. S'interroge sur l'engagement de la responsabilité de l'Etat du fait des garanties qu'il a données.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales**. — **Suite de la discussion** [13 juin 1979]. — **Ordre du jour du Sénat (p. 1822)** : brièvement du temps imparti par la conférence des présidents pour le dépôt des amendements.

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales**. — **Deuxième lecture (n° 383, 1978-1979)** [27 juin 1979]. **Article 3** : (p. 2406) : soutient l'amendement n° 1 de M. Bernard Legrand : convention entre les communes et les départements pour la participation financière de celles-ci à la différenciation des tarifs ; retiré.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — **Suite de la discussion** [11 octobre 1979]. **Articles 121, 122 et article additionnels**. **Article L. 412-26 du code des communes (p. 3193)** : son amendement n° IV-238, déposé avec M. Jean Béranger et soutenu par M. Franck Sérusclat : maintien de l'indice de traitement auquel ils ont droit dans leur corps d'origine pour les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune ou d'un établissement public communal à caractère administratif ; retiré au profit de l'amendement n° IV-54 de M. Lionel de Tinguy relatif à la possibilité d'intégrer et de reclasser les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune en tenant compte de leur ancienneté et dans des conditions fixées par voie réglementaire.

— **Rappel au règlement** [17 octobre 1979] (p. 3298) : communication faite par un haut fonctionnaire, sur la chaîne de télévision Antenne 2, sur le projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales. Droit de réponse du Sénat à une éventuelle « communication du Gouvernement ».

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — **Suite de la discussion** [17 octobre 1979]. **Avant l'article 127 (p. 3303)** : se déclare défavorable à l'amendement n° V-56 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la compétence du conseil général en matière de coopération intercommunale. Etude nécessaire d'une éventuelle compétence du juge administratif en la matière. **Article additionnel et article 127**. — **Article L. 163-1 et L. 163-2 du code des communes (p. 3310)** : son amendement n° V-122 précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : conditions de majorité nécessaires à la création d'un syndicat de communes ; avis du ou des conseils généraux sur la liste des communes intéressées ; retiré (p. 3312) : estime que l'autorité de tutelle ne doit pas avoir la possibilité de faire pression sur un certain nombre de communes. (p. 3317) : se déclare favorable à l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy portant sur 1° l'objet des syndicats de communes, 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats. **Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4 (p. 3322)** : son amendement n° V-125 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : définition des secteurs créés pour des études d'aménagement et d'équipement ; division de l'ensemble du département proposée par les conseils généraux ; rejeté. (p. 3325) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur les secteurs d'études et de programmation.

Suite de la discussion [8 novembre 1979] **Article 146**. — **Article L. 212-14 à L. 212-16 du code des communes (p. 3796)** : sur l'amendement n° VI-5 de M. Lionel de Tinguy concernant le dépôt à la mairie du budget et de ses documents annexes, son sous-amendement n° VI-58 : publication à la mairie, en annexe au budget, du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat ; adopté.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Avant l'intitulé du chapitre 1^{er} (p. 3867)** : son amendement n° II-148, (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Béranger, cosignataire : compétence législative pour la répartition des compétences et les modalités financières de leur exercice entre l'Etat et les collectivités locales ; retiré et repris après modification, par M. Franck Sérusclat. **Article 60 (p. 3889)** :

étatisation de la police et pouvoir hiérarchique de l'Etat. Compétence étatique et responsabilité financière ; les charges pesant en matière de personnel sur le département. **Article 61** (p. 3895) : soutient l'amendement n° II-147 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire tendant à la suppression de cet article concernant la répartition des charges supportées conjointement par l'Etat et les collectivités locales en application du code de la famille et de l'aide sociale.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3933) : un débat qui n'est pas strictement financier. Incertitudes qui pèsent sur le développement de la dotation globale d'équipement. Accès au crédit et au marché financier si les communes disposent de ressources propres. Indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la progression de la taxe sur la valeur ajoutée. Capacité d'autofinancement des communes suivant le montant des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, et de la taxe d'habitation. Substitution de la valeur ajoutée à l'assiette actuelle de la taxe professionnelle. (p. 3934) : remboursement de la TVA aux communes sur les travaux qu'elles peuvent réaliser. Utilité d'organiser un grand débat sur la fiscalité mais aussi sur les compétences des collectivités locales. Intérêt du maintien en place d'impôts localisés. Différence de niveau de la taxe professionnelle suivant les départements ; choix de la valeur ajoutée comme assiette de cette taxe. Situation dans les régions les plus défavorisées. Insuffisances du texte en discussion. Nécessité de ne pas craindre le changement. (p. 3935) : possible opposition de certains élus au prochain congrès des maires de France.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3973) : connaissance du taux moyen national des taxes locales par strate de population et sous-information du Parlement. Taux de la taxe professionnelle. Les sénateurs radicaux de gauche voteront l'amendement n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues identique à l'amendement n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. (p. 3974) : demande le report de la discussion du titre se rapportant à la taxe professionnelle et de l'article 3 portant sur le blocage du taux des taxes. (p. 3978) : sur l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale, son sous-amendement n° 161 : application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population par les communes ; rejeté. Absence de signification du taux moyen départemental pour le taux des taxes locales.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 6** *quinquies* (p. 4118) : souligne la nécessaire utilisation de simulations pour régler le délicat problème de la localisation de la valeur ajoutée, base de la taxe professionnelle. **Article 8 bis A.** — *Article 1414 du code général des impôts* (p. 4134) : rejette la non-rémunération des fonds libres des communes et des départements qui constituent une partie non négligeable de la trésorerie de l'Etat.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4201) : condition constitutionnelle d'adoption du budget de 1980 par l'Assemblée nationale ; l'emploi de la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Traduction de l'absence de majorité à l'Assemblée nationale et dans le pays. Renforcement du caractère présidentiel du régime. Echecs de la politique économique du Gouvernement et crise de régime. Persistance de l'augmentation des prix et incidence des prix du pétrole. Accroissement de la masse monétaire et du loyer de l'argent. Libération des prix (p. 4202) : concurrence et situation d'oligopole ou de monopole dans certains secteurs ; l'exemple des câbles électriques. Politique du crédit et maintien de l'inflation. Encadrement du crédit et achat par certains établissements financiers de la possibilité de faire du crédit. Déséquilibre des finances publiques et politique de déficit budgétaire due aux dépenses de fonctionnement. Amélioration de l'autofinancement des entreprises et absence d'investissement. Place des ventes d'armes dans le commerce extérieur français. Augmentation du chômage. Besoin d'emplois dans le secteur public. Nécessité de réduire les inégalités, de décentraliser les

responsabilités et de développer les solidarités nationales. Le groupe des sénateurs radicaux de gauche rattachés administrativement au groupe de la gauche démocratique ne votera pas le budget.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4294) : soutient l'amendement n° 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire et identique aux amendements n° 9 de M. Christian Poncelet soutenu par M. Michel Giraud, 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire, prévoyant la suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés. Institutions mutualistes et expression d'une société décentralisée et solidaire. Fiscalisation du Crédit mutuel et spécialisation de cette institution. (p. 4295) : caisses d'épargne et besoins financiers des collectivités locales. Encadrement du crédit et absence de rôle des institutions mutualistes dans l'aide aux collectivités locales. **Article 7** (p. 4311) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 28 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 66 de M. Henri Caillavet et 143 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article prévoyant la réduction de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir. **Article 8.** — *Article 406 A, 406 quinquies et 403 du code général des impôts* (p. 4320) : son amendement n° 94, déposé avec plusieurs de ses collègues : droit indirect unique de consommation sur les boissons alcoolisées ; abattements en fonction de la nature des produits imposables ; taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits passibles de ce droit indirect unique ; devenu sans objet. (p. 4321) : son amendement n° 49, déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien du droit de consommation sur les alcools à son ancien taux pour les eaux de vie naturelles ; devenu sans objet. **Article 9** : (p. 4326) : soutient l'amendement n° 86 de MM. Bernard Legrand et Gaston Pams concernant l'affectation à la Société nationale de sauvetage en mer d'une partie du produit des droits de francisation et de navigation.

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (routes et voies navigables) (p. 4956) : modification de la répartition des compétences du ministère de l'équipement et du ministère des transports. Routes et voies navigables ; évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement. Insuffisance de la part des voies navigables dans le transport français. Avantages économiques des voies navigables et insuffisance des dotations budgétaires. Abandon du schéma directeur des voies navigables et accroissement des contributions régionales et locales. Réalisation de la liaison Mer du Nord-Méditerranée et capacité financière de ces collectivités. (p. 4957) : médiocrité du taux de réalisation du programme d'action prioritaire concernant la liaison Mer du Nord-Méditerranée. Insuffisance des crédits consacrés aux acquisitions de terrains. Dépôt d'un projet de loi sur cette liaison ; capacité de financement de la Compagnie nationale du Rhône. Insuffisance des dotations budgétaires consacrées aux routes et absence de régulation des crédits pour le développement de l'infrastructure nationale. Priorité aux routes de rase campagne et à la voirie urbaine. Réalisation du réseau autoroutier. Cour des comptes et sociétés d'autoroutes. Financement des différents plans routiers spécifiques sur la dotation budgétaire existante. (p. 4958) : fonds spécial d'investissement routier (FSIR) et subventions aux réseaux routiers locaux. Déclassement du réseau routier national et insuffisance de la subvention. (p. 5002) : valorisation de la Charente maritime ; développement des installations portuaires de La Rochelle-La Pallice. Modalités de financement de ce projet. Nécessité de prévoir des moyens de dégagement vers l'intérieur du pays ; rocade de La Rochelle et déviation sur la nationale n° 22 La Rochelle/Niort. Aménagement du territoire et politique de transport aérien. Planification et rôle des plans régionaux. (p. 5003) : comité restreint de l'Elysée sur l'état d'avancement des plans régionaux. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 5012) : accepte l'amendement n° 301 de MM. Edouard Bonnefous et Jean Cluzel, soutenu par ce dernier, prévoyant une réduction indicative des crédits du titre III (suppression des crédits attribués aux campagnes d'information menées au titre de l'obligation d'allumer les codes en ville). **Article 56.** — *Article 66 de la loi de finances pour 1972* (p. 5014) : s'oppose à l'amendement n° 302 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Georges Spénales cosignataire tendant à la suppression des dispositions de cet article prévoyant le transfert dans la voirie départementale des routes nationales secondaires, (p. 5015) : s'oppose à l'amendement

n° 253 de M. Jacques Braconnier demandant la suppression de cet article prévoyant une subvention pour déclassement de la totalité du réseau national secondaire. **Après l'article 77. — Article 74 de la loi du 24 décembre 1969** (p. 5017) : son amendement n° 300 (*article additionnel*), déposé avec M. André Fosset : fixation annuelle du montant maximum des emprunts contractés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes ; réservé.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (Logement et cadre de vie) (p. 5024) : vie quotidienne et importance de ce budget. Progression des dépenses ordinaires ; aide personnalisée au logement. Mise en place de la réforme de l'aide au logement ; développement de l'accession à la propriété et de la maison individuelle. Barème de l'aide personnalisée au logement. Blocage de l'application de la réforme aux logements existants et système de conventionnement. Situation des offices d'HLM. Importance économique du secteur du logement et retards de réalisation par rapport aux prévisions du plan. (p. 5025) : amélioration de l'habitat ancien. Encadrement du crédit et financement du logement ; niveau des taux d'intérêt. Difficultés du secteur du bâtiment et recherche de marchés supérieurs pour les grandes entreprises. Réhabilitation et petites entreprises artisanales. Ampleur de l'action sur le parc de logements existants. Réduction de l'aide à la pierre et développement de l'aide à la personne. Fiscalité du logement et moins-values fiscales. Nécessité de maintenir la contribution des employeurs à l'effort de construction ; 1 % patronal. Résorption complète de l'habitat insalubre. Diminution du nombre de logements locatifs aidés. Développement de l'accession au logement ; niveau de l'apport personnel. Accès à la propriété et négociations avec l'union nationale interprofessionnelle du logement (UNIL). Application de la réforme du secteur locatif. (p. 5026) : barème de l'aide personnalisée au logement ; nécessité d'une actualisation régulière. Équilibre nécessaire entre location et accession à la propriété. Dispersion de l'habitat et élévation des coûts de fonctionnement supportés par les collectivités locales. Progression lente de la procédure de conventionnement. Situation du mouvement des HLM et concertation avec les pouvoirs publics. Hésitations sur la politique menée en matière de logements ; exemple de la maison individuelle ou du logement locatif. Intérêt au développement des documents d'urbanisme et maîtrise du problème foncier. Lourdeurs de la procédure des plans d'occupation des sols (POS). Contrats de villes moyennes et fonds d'aménagement urbain (FAU). Progression des crédits de l'architecture ; enseignement, promotion et création. (p. 5027) : logement des unités pédagogiques d'architecture. Financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ; crainte du désengagement de l'Etat. Architectes consultants dépendant de la direction départementale de l'équipement.

Economie et budget (suite). — I. — **Charges communes** [9 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — **Après l'article 77** (p. 5169) : son amendement n° 300 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec M. André Fosset et soutenu par M. Henri Tournan : fixation annuelle du montant maximum des emprunts contractés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes ; rejeté.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 73** (p. 5236) : son amendement n° 308 déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Mercier, cosignataire ; exonération de la taxe additionnelle au droit au bail pour les immeubles appartenant aux filiales immobilières de la Caisse des Dépôts et Consignations et aux houillères de bassin ; retiré et repris par M. Maurice Papon puis adopté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5833) : les contradictions du texte : le principe de l'évolution de la matière imposable ; le blocage de la taxe professionnelle pour 1980. (p. 5834) : les avantages consentis par les collectivités locales aux entreprises. Le Fonds de péréquation de la taxe professionnelle. L'imposition des sociétés coopératives ouvrières de production. La nécessité d'attribuer aux collectivités locales une fraction d'un grand impôt national. Les sénateurs membres de la formation des radicaux de gauche ne voteront pas le projet. Suppression de l'exonération dont bénéficiaient les sociétés coopératives ouvrières de production, à compter de l'entrée en vigueur du système fondé sur la TVA.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à prévoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980)

[28 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5889, 5890) : responsabilité du Gouvernement dans la situation actuelle. Sentiment d'insécurité de la population. Situation internationale. Anarchie du marché pétrolier. Or et dollar. Crise économique mondiale. Décision du Conseil constitutionnel déclarant la loi de finances pour 1980 non conforme à la Constitution. Nécessité d'une majorité politique. Difficultés du Gouvernement : son devoir de respecter les droits du Parlement.

MONORY (René), *ministre de l'économie* (nommé le 5 avril 1978 dans le gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2247 de M. René Jager : **le contrôle des sociétés multinationales dans la communauté économique européenne** [6 avril 1979] (p. 602) : travaux de l'ONU et de l'OCDE sur cette question. Position de la France et des pays de la Communauté européenne au sein de ces organisations.

Question n° 2312 de M. Anicet Le Pors : **l'indépendance des services publics de statistique et de prévision économique** [6 avril 1979] (p. 603) : qualité de notre appareil statistique. Absence de pression gouvernementale sur ces services.

Question n° 2486 de M. Jean Cauchon : **l'application de la réforme de l'assurance construction** [5 juin 1979] (p. 1686) : défécosité de construction et préjudices financiers et moraux. Loi du 4 janvier 1978 ; le règlement immédiat et intégral des dommages subis. Réglementation des clauses type à insérer dans les contrats d'assurance. Extension du champ des dommages couverts et élévation du montant de la garantie. Coût de la réforme et tarifs pratiqués par les compagnies d'assurance.

Question n° 2491 de M. Edouard Bonnefous : **la réduction des taxes sur les produits pétroliers** [5 juin 1979] (p. 1684) : augmentation continue des prix des produits pétroliers et maintien du niveau des taxes sur ces produits. Dégrevements fiscaux et économies d'énergie. (p. 1685) : conséquences des dégrèvements fiscaux sur le montant de la facture pétrolière et l'équilibre budgétaire. Rythme d'augmentation de la fiscalité pétrolière.

Question n° 2498 de M. Jacques Mossion, remplacé par M. Daniel Millaud : **le développement des initiatives financières locales et régionales** [16 novembre 1979] (p. 4017) : amélioration des relations entre les banques et leurs clients ; renforcement de la structure financière des entreprises, décentralisation du système financier et développement de la concurrence. Suppression proposée de l'impôt sur les opérations de bourse pour les transactions réalisées dans les bourses de province. Création d'un institut de participation de l'Ouest ; doublement du capital des sociétés de développement régional. Simplification de la tarification bancaire. Conditions de création d'une caisse d'équipement des petites et moyennes entreprises.

Question n° 2517 de M. Guy Schmaus : **la situation de la société Oger de Clichy** [22 juin 1979] (p. 2143) : demande d'investissements étrangers en France concernant l'entreprise Oger. Préservation de l'emploi et potentiel d'exportation que représente cette entreprise.

Question n° 2520 de M. Jean Colin : **la rémunération des organismes à loyer modéré pour leurs tâches de gestion** [22 juin 1979] (p. 2144) : conditions de rémunération des crédits immobiliers. Réduction périodique des frais de gestion rendue possible par l'arrêté du 13 novembre 1974. Assiette à prendre en considération pour le calcul du pourcentage maximum de rémunération pour les contrats conclus avant la publication de cet arrêté.

Question n° 2526 de M. Pierre Jeambrun : **le régime indemnitaire des « GAEC Père et Fils »** [22 juin 1979] (p. 2145) : indemnité spéciale de montagne et cheptel primé. Estime qu'en l'absence des modifications des structures foncières de l'exploitation, il n'existe aucune raison de multiplier les plafonds d'aide parce que la nature juridique de l'exploitation a été transformée après un agrément en tant que groupement agricole d'exploitation en commun.

Question n° 2527 de M. Pierre Jeambrun : **l'indemnité spéciale de piémont** [22 juin 1979] (p. 2146) : procédure déconcentrée en matière de modalités d'attribution des indemnités compensatoires instaurées par le comité interministériel d'aménagement du

territoire du 13 février 1978. Définition par le préfet des modalités de répartition de l'indemnité spéciale de piémont. Plafond d'effectifs d'unités de gros bétail primables.

Question n° 2552 de M. André Rabineau : l'amélioration de l'information économique et sociale [16 novembre 1979] (p. 4018) : création de la direction générale pour les relations avec le public et du service de l'information, structures communes au ministère de l'économie et au ministère du budget. Information orale des journalistes et notes d'actualité. (p. 4019) : importance des journées d'études et d'information. Campagnes spéciales d'information d'ampleur nationale utilisant les moyens audiovisuels de communication. Création en Aquitaine, en Bourgogne et dans la région Rhône-Alpes de centres d'information et de relations avec le public.

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi [11 avril 1979]. Réponse à M. Roger Poudonson (p. 682) : désenclavement d'un certain nombre de villes du Nord. Création de l'institut Particixp. Petites et moyennes entreprises : liberté des prix, épargne, réévaluation des bilans. Artisanat. Crédit agricole. Réseau routier et autoroutier dans le Nord. Restructuration du secteur public des engrais. Production d'ammoniaque. Développement de CDF-Chimie. Pétrochimie. Stratégie des pétroliers internationaux. (p. 683) : coordination entre la sidérurgie et les cokeries. Réponse à MM. Jacques Braconnier et Paul Girod (p. 699) : problèmes de la micro-région de Saint-Quentin. Modification du comportement des chefs d'entreprise grâce à la liberté des prix. Drainage de fonds propres nouveaux vers les petites et moyennes entreprises. Rapport de M. Mayoux sur la réforme du système bancaire. Réforme du crédit agricole. Structure des bilans ; dépôt prochain d'un projet de loi. Réévaluation du cours des matières premières par les pays en développement. Rôle du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles. Importance des prêts participatifs. (p. 700) : part du secteur agro-alimentaire dans le développement de nombreuses régions. Accroissement du pouvoir d'achat des agriculteurs. Problèmes du département de l'Aisne et du bassin d'emploi de Saint-Quentin. Révision de la carte des aides au développement. Objectifs de la politique d'aménagement du territoire. Réponse à M. Maurice Schumann (p. 706) : contingentement des importations de la Communauté économique européenne ; prise en compte d'importations supplémentaires, éventuelles, en provenance de Chine. Droits de douane. Inconvénients résultant du décalage d'un mois du remboursement de la TVA. Réévaluation des bilans : incitation à l'investissement. (p. 707) : primes accordées dans le cadre du Fonds d'adaptation industrielle. Taxe professionnelle. Secteur agro-alimentaire. Situation des petites et moyennes entreprises. Réforme du secteur bancaire. Evolution du pouvoir d'achat.

Question n° 207 : la répartition des aides publiques à l'industrie [15 mai 1979] (p. 1237) : travaux parlementaires et accès à certains documents confidentiels. Rapport annuel sur les aides publiques de l'Etat. (p. 1238) : établissement d'un tableau exhaustif des aides attribuées par l'Etat. Montant de l'aide à l'industrie française. Nécessité d'une ouverture vers l'extérieur de l'économie française. Concurrence des pays sous-développés et aide à certains secteurs de l'industrie française ; les exemples du secteur agro-alimentaire, de la sidérurgie et de l'entreprise Manufrance. Choix des aides aux entreprises en difficulté. (p. 1239) : adaptation de l'économie française et aide de l'Etat. Poids des contraintes extérieures ; l'exemple des importations de produits énergétiques. Puissance économique et conditions sociales faites aux salariés. (p. 1240) : caractère néfaste de l'étatisation.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux fonds communs de placement (n° 84, 1978-1979) [19 avril 1979]. - Discussion générale (p. 828) :** qualité du travail du Sénat. Décret de 1957 sur le fonds commun de placement. Rationalisation de l'activité de gestion des portefeuilles. Création d'un fonds commun de placement de droit général. Renforcement des garanties du fonds commun de placement ; l'affaire d'Investors Overseas services. Identité des règles avec les SICAV pour la répartition des risques, les prises de contrôle et les limites maximales de détention des actifs. Liberté de gestion. Minimum de constitution du fonds et de la souscription initiale. Répartition de l'intégralité des produits courants. Plafonnement des commissions et des rémunérations. Approbation du règlement par la COB. Développement des fonds de la participation et des Sicav ; le retard justifié de l'application du décret de 1957. Mesures gouvernementales et succès de la Bourse en 1978. (p. 829) : nouvelles mesures d'incitation à l'investissement. Réponse à M. Etienne Dailly : application du principe de la transparence fiscale aux clubs d'investissement ; concentration dans un même texte des dispositions intéressant les fonds communs de placement et de participation. (p. 830) : loi du 13 juillet 1978 sur l'orientation de l'épargne vers les entreprises et augmentation des excédents de dépôts des caisses d'épargne. Avant l'article 1 : (p. 831) : accepte l'amendement de forme n° 2 (*intitulé additionnel*) de M. Etienne Dailly « titre premier, dispositions générales ». Article 1 : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 3 portant sur le caractère de copropriété du fonds communs de placement et n° 4 relatif à la non-application des dispositions relatives à l'indivision et aux sociétés. Article 1 bis : accepte l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly prévoyant la suppression des dispositions votées par l'Assemblée nationale et l'emploi du terme du fonds commun de placement. Article 2 : (p. 832) : accepte l'amendement n° 6 de coordination de M. Etienne Dailly. Article 3 bis : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 7 concernant la création d'un fonds commun de placement et n° 8 portant sur l'acceptation du règlement et des fonctions du gérant et du dépositaire. Après l'article 3 bis : accepte l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly relatif à l'évaluation des apports. Article 4 : (p. 834) : sur l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly, qu'il accepte, concernant la valeur liquidative servant de base aux souscriptions ou aux rachats, son sous-amendement n° 59 : détermination du prix des souscriptions ou des rachats par la division de la valeur de l'actif net par le nombre de parts existantes ; retiré. Evaluation des parts des fonds communs de placement et spéculations. (p. 836) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 11 rédactionnel et n° 12 portant sur les conditions et le montant minimum du rachat des parts. Après l'article 4 : accepte l'amendement n° 13 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly prévoyant le partage des parts par les porteurs, leurs héritiers ou ayants-droit. Article 5 : (p. 837) : accepte l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly relatif à l'interdiction de l'appel public à l'épargne. Article 6 : accepte l'amendement de coordination n° 15 de M. Etienne Dailly. (p. 838) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly concernant l'agrément général ou particulier des gérants de fonds de placement. Accepte l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly relatif à la suppression des dispositions de cet article concernant l'agrément d'une société anonyme ou d'un interdit bancaire. Article 7 : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 18 sur la distinction des fonctions de gérant et de dépositaire et n° 19 de forme. (p. 839) : sur l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly concernant la liste des personnes morales pouvant être dépositaires, son sous-amendement n° 60 : personnes morales ou agents de change pouvant être dépositaires ; adopté. Article 7 bis : accepte l'amendement n° 21 de M. Etienne Dailly remplaçant le texte de l'Assemblée nationale par des dispositions relatives au droit de suite des créanciers du fonds commun de placement. Après l'article 7 bis : accepte l'amendement n° 22 de M. Etienne Dailly prévoyant la responsabilité civile du gérant ou du dépositaire. (p. 840) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 23 (*article additionnel*) sur la cessation des fonctions de dépositaire ou de gérant et n° 24 (*article additionnel*) concernant le remplacement du gérant par décision de justice. Article 8 : (p. 841) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 25 portant sur la durée du fonds commun, droits et obligations des propriétaires du gérant et du dépositaire et n° 26 prévoyant la suppression de dispositions précédemment adoptées. Article 9 : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 27 relatif à la fusion et à la scission des fonds communs de placement, nos 28 et 29 de coordination et n° 30 prévoyant la notification des

opérations d'apport ou de scission aux porteurs de parts. **Article 11 :** (p. 842) : sur l'amendement n° 31 de M. Etienne Dailly, qu'il accepte, concernant la répartition des actifs du fonds commun de placement et la limite maximale aux liquidités, son sous-amendement n° 61 : limite maximale aux emplois en valeurs étrangères ; rejeté. (p. 843) : craint que le fonds commun de placement ne devienne un fonds de valeurs étrangères. **Article 12 :** (p. 844) : accepte l'amendement n° 32 de M. Etienne Dailly relatif aux actes de gestion du gérant pour le compte du fonds. **Article 13 :** accepte l'amendement de coordination n° 33 de M. Etienne Dailly. **Article 14 :** accepte les amendements de forme n° 54, 55, 56 et 57 de M. Etienne Dailly. (p. 845) : accepte l'amendement n° 34 de M. Etienne Dailly prévoyant la nomination, sur listes, du commissaire aux comptes. **Article 15 :** accepte l'amendement n° 35 de M. Etienne Dailly relatif à la communication à la commission des opérations de bourse de tout document concernant le fonds commun de placement. **Après l'article 15 :** accepte l'amendement n° 36 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly concernant la dissolution et la liquidation du fonds commun de placement. **Article 16 :** (p. 846) : accepte l'amendement de coordination n° 37 de M. Etienne Dailly. **Article 17 :** accepte l'amendement de coordination n° 38 de M. Etienne Dailly. **Article 17 bis :** (p. 847) : son amendement n° 62 : imposition des gains des titres cédés dans le cadre de la gestion des fonds communs de placement ; modifié pour tenir compte du sous-amendement n° 63 de M. Yves Durand relatif au pourcentage de détention des parts et à l'imposition des gains provenant des titres cédés ; adopté. Accepte l'amendement n° 1 de M. Yves Durand relatif au rétablissement des conditions de répartition des avoirs du fonds antérieures aux opérations de rachat. **Article 17 ter :** accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 39 de forme et n° 41 portant sur les sanctions pénales frappant le dépositaire. **Après l'article 17 quater** (p. 848) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly n° 41 (*article additionnel*) concernant les sanctions frappant le gérant pour non-désignation de commissaire aux comptes et n° 42 (*article additionnel*) relatif aux sanctions frappant le gérant et le dépositaire pour obstacle à la mission du commissaire aux comptes. (p. 849) : accepte les amendements n° 43 à 51 (*articles additionnels*) de M. Etienne Dailly portant sur les fonds communs de placement de la participation. (p. 850) : s'oppose à l'amendement n° 58 (*article additionnel*) de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Adolphe Chauvin, relatif à la désignation d'un commissaire aux comptes par le gérant d'un fonds commun de placement de la participation. **Avant l'article 18 :** accepte l'amendement de forme n° 52 (*intitulé additionnel*) de M. Etienne Dailly : « titre III. Dispositions diverses et transitoires ». **Article 18 :** accepte l'amendement n° 53 de M. Etienne Dailly relatif à la date d'entrée en vigueur de la loi. **Sur l'ensemble** (p. 851) : se rallie à la demande de M. Etienne Dailly sur une deuxième lecture à l'Assemblée nationale malgré l'urgence déclarée du projet.

- **Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation** (n° 55, 1978-1979) [25 avril 1979]. - **Discussion générale** (p. 962) : actualisation du contrat d'assurance de personnes. Protection des consommateurs ; la subrogation de droit commun en matière d'assurance accident. (p. 963) : possibilité de renoncement à l'assurance sur la vie. Participation aux bénéfices et opérations de capitalisation. **Article 1.** - **Article L. 131-1 du code des assurances** (p. 963) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy relatif aux titres de placement admis pour l'indexation des contrats à capital variable et accepte l'amendement n° 29 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard sur le même sujet. (p. 964) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard concernant la clause de garantie minimale. **Article 2.** - **Article L. 131-2 de ce code** (p. 965) : accepte les amendements n° 2 et 3 de M. Jean Geoffroy portant sur la subrogation et les contrats d'assurance des personnes, et s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard sur le même sujet. **Article 4.** - **Article L. 132-2 de ce code** : (p. 966) : accepte l'amendement de coordination n° 4 de M. Jean Geoffroy. **Article 6.** - **Article L. 132-7 de ce code** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Jean Geoffroy prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant la charge de la preuve du décès. **Article 7.** - **Article L. 132-8 de ce code** (p. 967) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jean Geoffroy portant sur la suppression des dispositions de cet article concernant le paiement des prestations garanties aux héritiers du contractant. **Article 8.** - **Article L. 132-9 de ce code** : accepte l'amendement n° 12 de M. Jean Geoffroy relatif à la suppression des dispositions de cet article relatives à l'exclusion de la possibilité de l'acceptation tacite du bénéficiaire. **Article 12.** -

Article L. 132-18 de ce code (p. 968) : accepte l'amendement de forme n° 15 de M. Jean Geoffroy. **Article 13.** - **Article L. 132-20 de ce code** (p. 969) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard sur les conditions de résiliations et de réduction du contrat en cas de non-paiement des primes et accepte l'amendement n° 33 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant l'application à tous les contrats des règles relatives au non-paiement des primes. **Après l'article 13 :** accepte l'amendement n° 38 (*article additionnel*) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard relatif à l'application des dispositions de cet article aux contrats en cours à la date de promulgation de la présente loi. **Article 14.** - **Article L. 132-21 de ce code** (p. 970) : au sujet de la communication aux contractants de la valeur de réduction du contrat, accepte l'amendement n° 16 de M. Jean Geoffroy et s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard. **Article 15.** - **Article L. 132-22 de ce code** (p. 971) : accepte les amendements de M. Jean Geoffroy n° 17 concernant la communication à l'assuré du règlement général et du montant de la valeur de rachat et n° 18 sur les circonstances exceptionnelles et l'obligation de rachat de l'assuré. **Après l'article 15 :** accepte l'amendement n° 40 de M. Jean Geoffroy relatif au délai d'application des dispositions relatives à la communication du montant de la valeur de réduction ou de rachat du contrat. **Article 17.** - **Article L. 132-24 de ce code** (p. 972) : accepte l'amendement n° 19 de M. Jean Geoffroy prévoyant la cessation des effets du contrat à l'égard du bénéficiaire, condamné pour avoir donné la mort à l'assuré. **Article 20.** - **Article L. 132-27 de ce code** : accepte la suspension de séance demandée par M. Jean Geoffroy pour l'examen de cet article. (p. 973) : accepte l'amendement n° 22 de M. Jean Geoffroy relatif à la faculté de renonciation pour une police d'assurance ou une proposition d'assurance. (p. 974) : sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 41 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard portant sur le démarchage en matière d'assurance et la faculté de reconciation. (p. 975) : sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° 42 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard relatif à la garantie décès de l'assuré pendant le délai de renonciation. **Après l'article 20.** - **Articles L. 132-27-2 et L. 132-27-3 (nouveaux) de ce code** (p. 976) : protection du consommateur et alourdissement des obligations imposées aux sociétés d'assurance. **Avant l'article 25.** - **Articles L. 111-2, L. 113-1, L. 113-14, L. 113-15, L. 122-4 et L. 123-1 de ce code** : (p. 978) : accepte l'amendement n° 25 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy relatif au caractère d'ordre public des trois premiers titres du code des assurances. **Article 26.** - **Articles L. 113-3, L. 113-6 de ce code** : accepte l'amendement n° 26 de M. Jean Geoffroy concernant la non-application de certaines dispositions aux contrats d'assurance sur la vie. **Après l'article 27.** - **Article L. 140-1 (nouveau) de ce code** : (p. 979) : accepte l'amendement n° 27 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy portant sur l'assurance de groupe contractée au nom d'un majeur en tutelle.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 78-13 du 4 janvier 1978 relative aux procédures d'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat dans le paiement de certaines créances de petites ou moyennes entreprises** (n° 368, 1978-1979) [22 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2147) : allègement de la procédure de cession de créances par la loi du 4 juillet 1978. (p. 2148) : aide au développement des petites et moyennes entreprises. Respect de l'autonomie des collectivités locales et de leurs établissements publics. Extension de la procédure simplifiée de cession de créances aux marchés des collectivités locales et à leurs établissements publics. **Après l'article unique** (p. 2148) : s'oppose à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar, cosignataire, concernant les délais de mandatement dans le cas de marchés de travaux publics financés par l'octroi d'une subvention spécifique d'équipement.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône » en « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des côtes du Tricastin »** (n° 366, 1978-1979) [22 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2150) : production des Côtes du Ventoux ou des Côtes du Tricastin. Travaux du comité interprofessionnel des Côtes du Rhône. Arrêt des importations de vin évoquées par M. Anicet Le Pors.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4289) : politique gouvernemen-

tale de remise en cause d'habitudes et de privilèges. Fiscalisation du crédit agricole. Réforme des crédits à la consommation. Suppression des contrôles alourdissant le système bancaire. Lien entre fiscalisation du Crédit agricole et du Crédit mutuel. Stabilisation du franc. (p. 4290) : compétition internationale et nécessité de contrôle de la masse monétaire. Encadrement du crédit. Maintien du franc dans le système monétaire européen. Politique financière globale et fiscalisation du crédit mutuel. Croissance du Crédit mutuel aux dépens des caisses d'épargne. Différence d'emploi pour les fonds collectés par les caisses et le Crédit mutuel. Nécessité d'un pluralisme des réseaux de collectes d'épargne. Absence d'encadrement pour les fonds du Crédit mutuel destinés aux opérations d'intérêt général. (p. 4291) : souhait du maintien de la croissance du Crédit mutuel. Baisse des excédents dégagés par les caisses d'épargne et financement des collectivités locales. Plafonds différents pour les livrets d'épargne et de Crédit mutuel. Cumul des livrets d'épargne et d'un livret bleu. Sauvegarde du franc et politique bancaire du Gouvernement. Problème des prélèvements forfaitaires et de l'anonymat des livrets et des bons. Fiscalisation du Crédit mutuel hors les caisses locales. Respect des promesses faites au Crédit mutuel. (p. 4294) : politique financière rigoureuse en matière de création monétaire ; le rôle de la collecte d'épargne dans la création de monnaie. (p. 4298) : oppose l'article 42 de la loi organique à l'amendement n° 136 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant l'identité de plafond de dépôt et de taux d'intérêt pour le livret A et le compte spécial sur livret. **Après l'article 5** (p. 4299) : s'oppose à l'amendement n° 127 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire prévoyant le cumul du livret A des caisses d'épargne et du livret bleu du Crédit mutuel ; la taxe sur l'actif net des banques privées et nationalisées.

Deuxième partie :

Economie et budget. - III. - **Economie.** - II. - **Section commune** [4 décembre 1979] (p. 4822) : position des organisations de consommateurs sur la politique gouvernementale. Politique de libération de l'économie française et contraintes extérieures. Adaptation des entreprises à la concurrence internationale. Inflation et coût des matières premières. Comparaison des taux d'inflation entre les pays occidentaux. (p. 4823) : mobilité du franc. Politique en matière d'exportation ; l'assurance protection et les garanties à court terme. Importance du secteur agro-alimentaire. Excédent de la balance des paiements et déséquilibre de la balance commerciale. Taux de croissance et création d'emplois. Importance de la direction générale de la concurrence et de la consommation. Rôle des associations de consommateurs. Subventions aux associations et à l'institut national de la consommation. Attribution d'assistants techniques aux associations. Effectifs de la direction générale de la concurrence et de la consommation. Politique de libération des prix. (p. 4824) : renforcement des services de la concurrence. Concurrence et modification des ordonnances de 1945. Maintien inéductible de la politique de liberté des prix. Définition du rôle des associations de consommateurs et des syndicats de fonctionnaires à l'élaboration du rapport de la commission. (p. 4827) : publicité télévisuelle et commission présidée par Mme Scrivener. - **Examen des crédits.** - *Etat B.* - III *Economie* (p. 4825) : s'oppose à l'amendement n° 277 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire, prévoyant la minoration des crédits du titre IV (réduction indicative des dépenses d'intervention de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique). - II. - **Section commune** (p. 4826) : s'oppose aux amendements n° 238 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues et n° 270 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Laucournet cosignataire, prévoyant une minoration indicative des crédits du titre IV (réduction indicative concernant la direction générale de la concurrence et de la consommation).

Monnaies et Médailles [4 décembre 1979] (p. 4828) : concertation et mensualisation du salaire des personnels. (p. 4829) : prix de l'argent et frappe de la pièce de 50 francs ; le manque d'une pièce de prestige et l'accélération de la fabrication de la pièce de 10 francs. (p. 4830) : promesse de la mensualisation et négociations menées par le directeur des Monnaies. Construction du hall ouest Pessac. Aménagement du Quai Conti et projet de transfert dans l'Essone.

Comptes spéciaux du Trésor [4 décembre 1979] (p. 4833) : Volume et présentation de ce budget. Limitation du nombre de comptes. Crise économique et progression du fonds de développement économique et social (FDES). Utilisation des fonds publics et

rapport Hannoun. Equilibre de la balance des paiements et appréciation du franc. (p. 4834) : restructuration de la sidérurgie et rôle de la Caisse d'amortissement pour l'acier (CAPA). Fonds d'adduction d'eau ; l'assainissement. Compte de consolidation des dettes commerciales. Commerce extérieur et solvabilité des partenaires. Club de Paris et concertation entre pays créanciers et débiteurs. Fonds spécial d'investissement routier. - **Examen des crédits.** - **Article 39** (p. 4837) : augmentation du taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. **Article 45** (p. 4838) : s'oppose à l'amendement n° 278 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant une réduction des crédits de paiement (suppression des crédits de la Caisse d'amortissement pour l'acier).

- **S'associe à l'hommage rendu** par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Guy Pascaud, sénateur de la Charente [20 décembre 1979] (p. 5825).

MONT (Claude), sénateur de la Loire (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre du parlement européen, élu par le Sénat.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Affaires étrangères** (n° 53, tome I, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [28 novembre 1979]. - Rapporteur pour avis (p. 4548) : budget et politique ambitieuse en matière étrangère. (p. 4549) : progression des crédits. Approbation de la réforme de l'administration centrale. Politique de création d'emplois. Personnels et acquisitions mobilières et immobilières. Direction des Français de l'étranger. Politique culturelle et radiophonique. Contribution internationale. Scolarisation forcée des enfants noirs à Cuba ou en RDA. Dialogues Europe-Afrique-Pays arabes. Participation anglaise à l'Europe et hauteur de « contribution britannique ». Parlement européen et politique agricole commune. Accords de Lomé II et politique européenne vis-à-vis des pays en voie de développement ; le mécanisme Stabex. Sécurité et désarmement en Europe ; les accords Salt I et Salt II. (p. 4550) : modernisation des forces du pacte de Varsovie et rapport de l'Institut international d'études stratégiques de Londres. Installation de nouveaux missiles par l'OTAN sur recommandations du groupe des plans nucléaires. Préparation des Salt III. Non participation de la France aux négociations Salt. Propositions françaises de Conférence du désarmement en Europe. Projet d'Agence internationale de satellites de contrôle et du Fonds de taxation des armements. Foyers de guerre à travers le monde. Chine et relations avec l'association des Nations du Sud-Est asiatique (ASEAN).

MONTALEMBERT (Geoffroy de), sénateur de la Seine-Maritime (RPR).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — Services du Premier ministre, I. — Services généraux. — Aménagement du territoire (n° 50, annexe 21, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [14 juin 1979] Article 37 : *rappel au règlement* (p. 1901) : délai limite pour le dépôt des amendements ; la pratique de la transformation d'un amendement en sous-amendement. Nécessité d'assimiler les auteurs de sous-amendements à des auteurs d'amendements.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code des pensions de retraite des marins** (n° 384, 1978-1979) [27 juin 1979]. — Après l'article 7 : (p. 2412) : au nom de la commission des finances déclare l'article 40 de la constitution applicable à l'amendement n° 4 (*article additionnel*) de M. André Rabineau relatif à la prise en compte des cotisations versées à l'ENIM ayant la création des assurances sociales en 1930 pour les marins ne bénéficiant pas d'une durée de service suffisante.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. Article 7 (p. 2526) : rôle des maisons familiales dans le domaine de l'alternance. Financement de ces maisons par les entreprises. (p. 2527) : remise en cause du rôle des maisons familiales notamment dans l'enseignement agricole privé. Se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Pierre Louvot prévoyant le versement du montant de la taxe d'apprentissage non touché par une exonération à un fonds national de compensation. (p. 2528) : demande la non application des dispositions de ce texte aux maisons familiales.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — Suite de la discussion [15 novembre 1979]. Article 3 *ter*. — Article 1648 A du code général des impôts (p. 3997) : construction d'une centrale nucléaire et investissement durable imposé aux communes. EDF et garantie des emprunts contractés.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. Article 13. — Article 793 du code général des impôts (p. 4339) : son amendement n° 60 : exonérations des droits de mutation à titre gratuit et montant total de la réduction d'assiette ; majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés ; adopté. (p. 4341) : son amendement n° 59, identique à l'amendement n° 67 de M. Roland du Luart : suppression des dispositions de cet article concernant la limitation de l'exonération des droits de mutation en fonction de la superficie minimum d'installation des groupements fonciers agricoles adopté ; (p. 4344) : son amendement n° 57 : suppression des dispositions de cet article concernant la détermination des conditions d'application par décret en Conseil d'Etat ; retiré.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (*suite*). — I. — **Services généraux** (*suite*). — **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 5142) : manque de connaissance de l'utilisation des crédits ; caractère de budget d'incitation. Remise en cause de la croissance économique. Augmentation des crédits de fonctionnement et répartition par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT). Importance des fonds spécialisés et crédits de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Fonds spécial d'adaptation industrielle (FSAI) et aide fiscale à l'investissement productif. (p. 5143) : renforcement des effectifs de la DATAR. Stabilité des crédits d'émission et augmentation des moyens des services du conservatoire du littoral. Evolution des autorisations de programme et des crédits de paiement des services généraux du Premier ministre et du budget des charges communes. Augmentation des dotations du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT) et du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Budget des zones minières. Stabilité de la dotation du fonds de décentralisation administrative

et augmentation des crédits aux primes de développement régional. Zones industrielles en déclin et efforts de la DATAR. Présentation du budget de l'aménagement du territoire. Développement des innovations et de la recherche ; études sur le coût de la concentration et sur les classifications nouvelles des activités. (p. 5144) : importance de l'information sur la politique de la DATAR. Politique générale du gouvernement et importance de la DATAR. Mauvaise information du Parlement. Proposition d'adoption de ces crédits. (p. 5158) : intérêt traditionnel du Sénat pour l'aménagement du territoire ; audition du délégué général à l'aménagement du territoire.

— **Projet de loi de finances rectificatif pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. Article 11 (p. 5631) : montant des cotisations supplémentaires imposées aux exploitants agricoles. Utilisation des ressources du fonds additionnel d'action sociale, prévue pour les congés-maternité comme contribution à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion, du projet de loi de finances pour 1980 [19 décembre 1979]. Article 13 (p. 5776) : la précision rédactionnelle apportée lors de la séance du 23 novembre 1979 par son amendement n° 60, relatif à la prise en compte de l'ensemble des donations ayant fait l'objet de la réduction d'assiette.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse [20 décembre 1979]. *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 5843) : pour les mêmes motifs qu'en 1974, votera contre le projet de loi.

MOREAU (Henri), sénateur de la Charente-Maritime (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la vaccination anti-variolique.** — *Deuxième lecture* (n° 387, 1978-1979) [22 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2146) : taux d'immunité globale de la population conservé pendant plusieurs années, grâce au maintien des rappels, à la vaccination des personnels de santé et aux certificats de vaccination exigés dans un certain nombre de pays, notamment dans le Tiers-Monde. Constitution d'un stock de trois millions de doses de vaccin, conservation de lots de semence vaccinale.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. Article 8 (p. 4318) : danger que fait courir à l'économie de toute une région l'augmentation inconsidérée des droits indirects sur les eaux de vie naturelles. Situation dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Lutte contre l'alcoolisme. Majoration des droits sur le cognac.

MOREAU (Roger), sénateur de l'Indre-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

MOREIGNE (Michel), sénateur de la Creuse (S). *Secrétaire du Sénat.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979)** [3 janvier 1979]. **Article 1^{er}.** — **Article L. 351-1 du code du travail** (p. 28) : son amendement n° 47, déposé avec plusieurs de ses collègues : droit à un revenu de remplacement égal au salaire antérieur et qui ne soit pas inférieur au montant du SMIC en vigueur ; rejeté. Son amendement n° 18, déposé avec plusieurs de ses collègues : condition d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi pour l'obtention d'un revenu de remplacement ; rejeté. **Article L. 351-2** (p. 30) : son amendement n° 19, déposé avec plusieurs de ses collègues : détermination, par les partenaires sociaux, des formes et conditions d'attribution des revenus de remplacement ; rejeté. **Article L. 351-4** (p. 31) : son amendement n° 20, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant les conditions d'âge, d'aptitude au travail, d'activité préalable et de privation d'emploi pour bénéficier du revenu de remplacement ; rejeté. (p. 32) : son amendement n° 105, déposé avec plusieurs de ses collègues : condition de délai d'inscription pour le bénéfice du revenu de remplacement ; rejeté. **Article L. 351-5** (p. 33) : son amendement n° 41, déposé avec plusieurs de ses collègues : constitution du revenu de remplacement par une allocation minimale garantie versée sans condition de durée et par l'une des prestations prévues par le régime conventionné ; rejeté. (p. 34) : son amendement n° 48, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 65 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire : suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement ; réservé. Son amendement n° 49, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 66 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : majoration du revenu de remplacement pour personne ou enfant à charge ; retiré. (p. 35) : son amendement n° 54, déposé avec plusieurs de ses collègues : bénéfice de l'allocation de garantie de ressources pour les salariés, licenciés ou démissionnaires, âgés de 60 ans au moins ; retiré. (p. 36) : son amendement n° 55, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 68 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant le principe de dégressivité trimestrielle de l'allocation spéciale ; rejeté.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1 (suite).** — **Article L. 351-6 du code du travail** (p. 68) : son amendement n° 30, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. André Méric, cosignataire : bénéfice d'une allocation forfaitaire au moins égale au SMIC pour les personnes âgées de seize ans au moins à la recherche d'un premier emploi ou dont les droits à indemnisation sont épuisés ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 70) : son amendement n° 56, déposé avec plusieurs de ses collègues : principe de l'attribution de l'allocation forfaitaire pour certaines catégories de détenus libérés ; adopté. Son amendement n° 21, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 72 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : suppression des dispositions de cet article concernant la condition de durée de l'isolement des femmes seules ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 71) : son amendement n° 57, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 73 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire : suppression des dispositions de cet article concernant les conditions de possession d'un diplôme de l'enseignement technologique ou de suivi d'un stage de formation professionnelle

pour les femmes seules pouvant bénéficier de l'allocation forfaitaire ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 72) : son amendement n° 31, déposé avec plusieurs de ses collègues : bénéfice de l'allocation forfaitaire pour les artistes non salariés entrant dans les catégories des arts plastiques, graphiques, dramatiques et musicaux, les auteurs et compositeurs de musique, les gens de lettres ; retiré au profit de l'amendement n° 9 de M. Michel Labèguerie. **Article additionnel après l'article L. 131-6** (p. 77) : s'oppose à l'amendement n° 112 de M. Michel Labèguerie concernant les prolongations exceptionnelles des droits d'indemnisation sous conditions de ressources et de difficultés particulières de réemploi ainsi qu'au sous-amendement n° 121 de M. Robert Boulin sur cet amendement instituant une prolongation exceptionnelle des droits d'indemnisation, par mesure individuelle, sous conditions de ressources et difficultés particulières de réemploi. **Article L. 351-5 (suite)** : son amendement n° 48, précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 65, précédemment réservé, de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Hector Viron cosignataire : suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement ; rejeté. **Article L. 351-7** (p. 78) : son amendement n° 32, déposé avec plusieurs de ses collègues, et identique à l'amendement n° 75 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : perte du droit au revenu de remplacement par le refus d'un emploi offert par l'Agence Nationale pour l'Emploi ; rejeté. Son amendement n° 106, déposé avec plusieurs de ses collègues : refus d'un emploi offert par le bénéficiaire d'un revenu de remplacement ; appréciation des motifs par des commissions paritaires des institutions prévues par la convention du 31 décembre 1958 ; rejeté. Demande des précisions sur le nombre d'emplois offerts par l'Association Pour l'Emploi des Cadres, ingénieurs et techniciens. **Article L. 351-10** (p. 80) : son amendement n° 23, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 79 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la détermination par décret de la définition d'un travailleur à la recherche d'un emploi, des règles de cumul dans le cadre de l'assurance chômage, des conditions de maintien du droit de bénéficier de la garantie de ressources ; rejeté. **Article L. 351-11** (p. 81) : son amendement n° 25, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 81 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : règles particulières d'indemnisation du chômage pour les branches jusqu'alors exclues du régime de l'allocation d'assurance ; adopté. **Article L. 351-12** (p. 84) : son amendement n° 26, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant le caractère forfaitaire de la subvention globale de l'Etat au régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi ; fixation du montant de cette subvention par les organisations gestionnaires avec l'approbation du Parlement ; rejeté. (p. 87) : son amendement n° 107, déposé avec plusieurs de ses collègues : détermination de la subvention de l'Etat comme la moitié de la contribution globale des employeurs et des salariés ; évolution parallèle, à régime constant, de cette subvention et de cette contribution ; retiré. Son amendement n° 43, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 84 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : évolution parallèle de la participation financière de l'Etat et des dépenses globales du régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi ; rejeté. **Article 2** (p. 89) : son amendement n° 33, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant la possibilité pour certains organismes parapublics d'indemniser directement leurs salariés licenciés ; rejeté. **Article 3 A.** — **Article L. 352-3** : son amendement n° 51, déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnisation de la privation partielle d'emploi résultant d'accords professionnels ou interprofessionnels ; retiré au profit de l'amendement n° 90 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 3 bis.** — **Article L. 351-21** (p. 90) : son amendement n° 52, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 92 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suppression des chantiers de chômage ; réservé. **Article 3 ter.** — **Article L. 351-22** (p. 91) : son amendement n° 35, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 93 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : exercice des opérations de contrôle par des fonctionnaires des services ; rejeté. Son amendement n° 36, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 94 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant l'accès aux renseignements détenus par les administrations sociales et fiscales, par les agents chargés du

contrôle ; rejeté. **Article 3 bis (suite)**. — **Article L. 351-21** (p. 94) : rectifie son amendement n° 52 précédemment réservé : suppression des chantiers de chômage sur le territoire métropolitain ; retiré. **Article 10**. — **Article L. 351-3 à L. 351-8** (p. 96) : son amendement n° 53, déposé avec plusieurs de ses collègues : droit à l'allocation de base pour les bénéficiaires des allocations d'aide publique de l'ancien système d'indemnisation du chômage ; droit à une allocation égale à l'allocation de base pour les travailleurs privés d'emploi ne remplissant pas les conditions d'attribution des allocations supplémentaires d'attente et forfaitaire ; rejeté. (p. 97) : son amendement n° 110, déposé avec plusieurs de ses collègues : non prise en charge de dépense supplémentaire par les communes ou départements au titre de l'indemnisation du chômage ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du code du travail aux salariés de diverses professions, notamment des professions agricoles** (n° 204, 1978-1979) [3 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1098) : parité en matière de droit du travail et de législation sociale pour les travailleurs de l'agriculture. Définition de la notion « salarié de l'agriculture ». Approbation des dispositions du projet relatives aux bulletins de paye et au congé du 1^{er} mai. Réserves quant aux dispositions concernant les congés payés annuels. Création des caisses de congés payés. Choix d'une application totale des dispositions du code du travail aux salariés agricoles. (p. 1099) : application des dispositions du code du travail à d'autres catégories d'activité. **Article 3**. — **Article L. 223-1, L. 223-7-1 (nouveau), L. 223-13 et L. 223-18 du code du travail** (p. 1100) : son amendement n° 4, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation de la période de congés payés en fonction des récoltes de denrées périssables ; retiré.

— **Projet de loi relatif à la vaccination anti-variologique** (n° 244, 1978-1979) [10 mai 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** : (p. 1200) : comparaison des risques que font courir la vaccination antivariologique et la variole. Votera le texte en discussion.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière** (n° 427, 1978-1979) [24 octobre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3467) : rapport de l'inspection générale des affaires sociales. Révision en baisse, en avril 1977, des indices de besoins de la carte hospitalière ; blocage des décisions d'investissements nouveaux en août 1977. Sous-équipement hospitalier de la Creuse, de la Haute-Vienne et de l'Indre. Humanisation des hôpitaux. Ignorance généralisée sur le nombre exact de lits à supprimer. Souligne la présence de nombreux élus locaux dans le conseil d'administration des hôpitaux. Circulaire du 13 juin 1979 adressée au préfet de la Creuse qui vise à inciter à une réduction de 50 % de la capacité du centre hospitalier spécialisé de La Valette-Saint-Vaury. Problème du plein emploi dans les établissements où l'on supprimerait des lits « excédentaires ». (p. 3473) : problèmes de l'hôpital de Saint-Vaury-en-Creuse. **Article 2**. — **Article 22-1 de la loi de 1980** (p. 3479) soutient l'amendement n° 16 de M. Jacques Bialski et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire sur le nécessaire avis conforme de la commission régionale de l'équipement sanitaire. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3485) : vote défavorable du groupe socialiste parce que la carte sanitaire n'est pas encore achevée.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3 ter**. — **Article 1648 A du code général des impôts** (p. 3998) : sur l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy concernant l'établissement à caractère exceptionnel et la péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental ; son sous-amendement n° 80, déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire : répartition du produit de la péréquation aux communes subissant un préjudice ou une charge du fait de l'installation de l'établissement exceptionnel et à celles concernées par la construction d'un barrage de retenue ou réservoir ; adopté.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 10 bis**. — **Article 1394 du code général des impôts** (p. 4141) : son amendement n° 91, déposé avec plusieurs de ses collègues : non exonération de la taxe foncière pour les barrages-réservoirs et barrages-retenues sauf s'ils sont la propriété des collectivités locales ou d'un groupement de collectivités ; retiré. **Article 10 quinquies** (p. 4145) : son amendement n° 93, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour les communes, à partir de 1980, d'instituer une imposition forfaitaire annuelle sur les barrages-réservoirs et barrages-retenues ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 20**. — **Article 7 de la loi du 3 janvier 1979 relative à la dotation globale de fonctionnement** (p. 4352) : son amendement n° 79 (**article additionnel**), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Tournan cosignataire : réduction de la « dotation de fonctionnement minimale » en fonction du revenu net du patrimoine communal et fixation d'une limite égale à la moitié de ce revenu brut ; retiré.

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4477) : maintien du montant du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA), ainsi que des prestations servies ; la forte augmentation des cotisations. Parité avec le régime général en matière de santé. Faiblesse de l'augmentation des prestations sociales et familiales agricoles. Importance des pensions et des allocations vieillesse dans le BAPSA. Poids du fonds national de solidarité dans le BAPSA. Répartition du financement du BAPSA entre les cotisations professionnelles, volontaires et l'effort de l'Etat. Montant de la compensation démographique. Cas des éleveurs hors sol et système de cotisations. Attribution d'une part des cotisations familiales aux exploitants. Augmentation des cotisations et étalement du recouvrement. (p. 4478) : allocation de remplacement des mères de famille. Fonds pour le congé de maternité (Focoma) et utilisation de son excédent dans le BAPSA. Aide à domicile aux personnes âgées et intégration parmi les prestations légales. Définition du statut de conjointe d'exploitant. Indemnité journalière des exploitants pour arrêt de travail. Revalorisation des pensions d'invalidité. Loi d'orientation agricole et question des retraites. Agriculteurs et travailleurs manuels. Liens entre politique agricole et financement du BAPSA. — **Examen des crédits**. — **Article 32** (p. 4479) : BAPSA et aide aux familles.

Agriculture [27 novembre 1979]. (p. 4507) : financement des établissements publics ruraux. Dotation du FIDAR. Problèmes de la prophylaxie animale ; revalorisation des primes d'abattage. (p. 4508) : difficultés des éleveurs dans les secteurs de la viande bovine et ovine. Stagnation du revenu brut agricole selon les études de l'INSEE. Demande de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles pour la mise en place d'une véritable politique de l'élevage, avec un office de la viande. Nécessité d'une économie du troupeau allaitant. Mise au point d'un règlement européen pour les vins équitable pour la France. Situation dans la Creuse.

Travail et santé. — **III**. — **Santé et Sécurité sociale** [1^{er} décembre 1979] (p. 4747) : équipements hospitaliers et insuffisance de la carte sanitaire ; le cas de la région de La Souterraine. Humanisation des hôpitaux et modernisation des plateaux techniques. Personnes âgées et politique du maintien à domicile. Elargissement de la carte de long séjour à l'hébergement social. Clubs du troisième âge. (p. 4748) : établissement d'accueil des grands handicapés et création d'un personnel social à domicile. Réforme des études sociales. Thermalisme dans le Limousin. Difficultés de la Sécurité sociale et mesures prises par le Gouvernement. Consommation médicale et produit intérieur brut. Excédent de la branche familiale et dégradation des prestations familiales. Branche vieillesse et avenir démographique. Modalités d'indexation des prestations de vieillesse. Opposition du groupe socialiste au projet de loi sur la cotisation à l'assurance-maladie des retraités et le paiement d'un ticket modérateur d'ordre public. Blocage du budget des hôpitaux et des honoraires des médecins. Projet de revenu familial garanti. Restriction des garanties sociales existantes. Sécurité sociale et situation économique.

— **Projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés** (n° 59, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5356) : Régression des droits des chômeurs âgés, des jeunes et des femmes. Perte du bénéfice des prestations maladie, maternité ; non-validation des droits au titre de l'assurance vieillesse pour les travailleurs privés d'emploi non indemnisés. Elargissement du champ d'application de l'assurance personnelle. Transfert de charges au détriment des collectivités locales, par le truchement de l'aide sociale. Contradictions entre le texte en discussion et la réforme des collectivités locales. Risque de mise en « hibernation » de l'Agence Nationale pour l'Emploi avec pour objectif une régression du nombre des demandeurs d'emploi. **Article 3**. — **Article L. 342 du code de la Sécurité sociale** (p. 5363) : nombre des travailleurs privés d'emploi en fin d'indemnisation.

MORICE (André), sénateur de la Loire-Atlantique (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4970) : crise économique et construction navale ; loi d'aide aux chantiers navals de 1951. Férocité de la concurrence internationale. Pavillons de complaisance. Commandes des armateurs français aux chantiers de l'hexagone. Rajeunissement de la flotte marchande. Obtention de crédits à long terme et à taux d'intérêt bas. Reprise du marché mondial.

Services du Premier ministre (suite) I. — Services généraux (suite) : — **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979] (p. 5150) : action positive de l'aménagement du territoire. Métropoles d'équilibre et villes petites et moyennes. (p. 5151) : abandon des villes nouvelles pour les contrats de villes moyennes et de pays. Contrats de pays et « saupoudrage ». Economie régionale et importance des transferts d'activité à partir de la région parisienne. Avantages naturels de la région Loire-Atlantique. Développement du cabotage. Aménagement de la Loire et création d'une compagnie nationale.

MOSSION (Jacques), sénateur de la Somme (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

Est nommé membre du comité directeur du fonds d'investissement du département d'outre-mer (FIDOM) [30 juin 1979] (p. 2579).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Territoires d'Outre-Mer** (n° 52, tome XXII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2498 : les finances locales (conditions du développement des initiatives financières locales et régionales) à M. le ministre de l'économie [JO. Débats 17 mai 1979] (p. 1317). — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, à M. Daniel Millaud qui remplace l'auteur, le 16 novembre 1979 (p. 4017).

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudouson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Mlnetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 708) : problèmes de l'emploi dans le département de la Somme. Actions indispensables en faveur des PME (p. 709) : développement des cautionnements pour ces entreprises.

Questions n° 284 de M. Maurice Schumann et n° 292 de M. Michel Miroudot : l'industrie textile. — Discutées le 11 décembre 1979 (p. 5318) : Accords multifibres et accélération de la pénétration étrangère en produits textiles ; cas de l'habillement. Conséquences sur l'activité de nos entreprises. (p. 5319) : nécessité du respect des contingents communautaires de produits textiles. Répercussions de l'élargissement de la communauté. Libre circulation des produits européens fabriqués en Europe. Harmonisation juridique, fiscale et sociale entre les pays européens. Manque de compétitivité de l'industrie française ; poids de la taxe professionnelle. Contrat de développement avec les entreprises performantes.

Question n° 296 [25 octobre 1979] (p. 3542) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : **les départements et territoires d'Outre-Mer (DOM) (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer).** — Remplacé par M. Michel Labéguerie lors de la discussion avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 26 novembre 1979 (p. 3688).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture** (n° 298, 1978-1979) [6 Juin 1979]. **Article 2 :** (p. 1740) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel prévoyant la réduction de l'étendue de l'exemption relative aux produits organiques bruts et aux supports de culture d'origine naturelle. **Article 3 :** (p. 1741) : création, proposée devant l'Assemblée nationale, de deux commissions des matières fertilisantes et des supports de culture. Nature différente des produits en cause. Nécessaire reconnaissance du caractère spécifique de l'agriculture biologique.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [17 octobre 1979]. **Article additionnel et article 127.** — **Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4 du code des communes** (p. 3321) : sur l'amendement n° V-11 (**article additionnel**) de M. Lionel de Tinguy portant sur les secteurs d'études et de programmation, son sous-amendement n° V-67, déposé avec M. Raoul Vadepied et soutenu par M. Pierre Louvot : division en secteurs de l'ensemble du département par les conseils généraux ; adopté. Son sous-amendement n° V-68, déposé avec M. Raoul Vadepied et soutenu par M. Pierre Louvot : constitution de plein droit d'un secteur lors de la mise à l'étude de programmes globaux et coordonnés d'aménagement rural ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Territoires d'Outre-Mer [24 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4410) : surveillance des zones économiques maritimes et exploitation des ressources des océans. Accords de pêche avec les États riverains. Développement nécessaire de la pêche hauturière ; le cas du thon. (p. 4411) : efforts en matière de formation, d'infrastructures et équipements de pêche. Aquaculture. Exploitation des ressources minérales et des hydrocarbures. Nodules polymétalliques et constitution d'un groupement de prospection. Définition de moyens juridiques régissant l'exploitation des grands fonds marins. Exploitation des granulats marins. Utilisation de l'énergie thermique marine. Colloque de Nouméa sur la mise en valeur des ressources marines et sous-marines. Développement du tourisme et colloque de Papeete. Tourisme et problèmes de desserte aérienne des îles. Renforcement du potentiel touristique et priorités du VIII^e Plan. Concrétisation du plan décennal de développement économique de la Nouvelle-Calédonie et loi de programme. Importance des crédits affectés aux TOM par les ministères techniques.

MOUROT (Jean-Paul), secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (nommé le 11 septembre 1978 dans le gouvernement Barre) [JO. Lois et décrets 11 et 12 septembre 1978, p. 3250].

REPNSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2135 de M. Jean Colin : l'état de l'instruction d'un procès criminel [9 novembre 1979]. (p. 3842) : secret de l'instruction et règles du code de procédure pénale. Règlement proche de la procédure et qualité de notre justice.

Question n° 2350 de M. Jean Francou : maintien de l'ordre lors de festivités dans de petites communes [20 avril 1979]. (p. 877) : compétence des autorités judiciaires. Nécessaire sévérité.

Question n° 2454 de M. Fernand Lefort : application de la loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité [20 avril 1979]. (p. 878) : problèmes juridiques complexes soulevés par l'application de la loi du 26 décembre 1964 sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité. Arrêts de la cour de cassation. Interprétation des conventions internationales par le ministre des affaires étrangères.

Question n° 2485 de M. Jean Cauchon remplacé par M. Jean-Pierre Blanc : l'incorporation d'appelés du contingent dans des corps de sapeurs-pompiers [9 novembre 1979]. (p. 3843) : service national et affectation exclusive à des emplois militaires. Création de « corps de défense ». Unité militaire et lutte contre l'incendie. (p. 3844) : existence de deux unités d'instruction de sécurité civile.

Question n° 2597 de M. Charles Pasqua remplacé par M. Edmond Valcin : les besoins des conciliateurs en locaux et en personnels [9 novembre 1979]. (p. 3842) : situation des conciliateurs judiciaires ; le remboursement de leurs frais de déplacement. Création d'une « carte de fonction ». Protection sociale. Session nationale des conciliateurs. (p. 3843) : contribution des communes au fonctionnement de cette institution. Inscription de crédits budgétaires en 1980. Bilan de l'expérience.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi tendant à modifier l'article du code de procédure pénale (n° 516, 1977-1978) [12 avril 1979]. — Discussion générale (p. 768). Article 1 : (p. 768) : son amendement n° 4 : suppression de cet article concernant les convocations et notifications adressées aux conseils ; retiré. Alourdissement de la procédure et moyens dilatoires de nullité. (p. 769) : qualité du travail des personnels de la justice et des magistrats. (p. 770) : accepte l'amendement n° 7 de M. Edgar Tailhades prévoyant une convocation et un ressort judiciaire différents. Article 2. — Article 118 du code de procédure pénale : son amendement n° 5 : délai de convocation des conseils ; rejeté. (p. 771) : s'oppose aux amendements n° 1 et 2 de M. Charles de Cuttoli sur le même sujet. (p. 772) : son amendement n° 6 : droit de copie pour le conseil de l'inculpé des pièces du dossier d'instruction ; adopté. (p. 773) : communication des pièces du dossier d'instruction. Sur l'ensemble : inscription de la proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

— Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi (n° 71, 1978-1979) [12 avril 1979]. — Discussion générale (p. 773) : retrait des amendements du gouvernement. (p. 775) : rappelle la déportation de son père à Mauthausen. Projet de la Chancellerie sur le même sujet. Article unique : (p. 776) : s'associe à l'hommage rendu à André Plait par M. le Président *Jozeau-Marigné*.

— Proposition de loi relative à la composition du conseil d'administration de certaines sociétés anonymes d'économie mixte (n° 289, 1977-1978) [12 avril 1979]. — Discussion générale (p. 777) : participation des collectivités locales à la gestion des sociétés d'économie mixte. Augmentation du nombre maximum des membres du conseil d'administration ; la distorsion avec l'organisation des sociétés anonymes. Nombre d'administrateurs et bon fonctionnement du conseil d'administration. Participation des collectivités locales aux sociétés d'autoroutes. S'en remet à la sagesse du Sénat (p. 778) : fusion de sociétés anonymes et augmentation provisoire du nombre des membres du conseil d'administration.

— Conclusions du rapport de M. Jacques Thyraud, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Lionel de Tinguy et René Ballayer relative au paiement par billet à ordre (n° 327, 1977-1978) [26 avril 1979]. — Discussion générale (p. 1030) : importance des textes d'origine sénatoriale. Article unique. — Article 189-a du

code de commerce et article 1^{er} de l'ordonnance du 28 septembre 1967 : son amendement n° 2 : 1° suppression des dispositions de l'article prévoyant l'accord obligatoire des parties sur l'utilisation d'un billet à ordre ; rejeté ; 2° de forme ; adopté. (p. 1031) : son amendement n° 1, précédemment réservé ; insertion des nouvelles dispositions dans l'ordonnance du 28 septembre 1967 ; rejeté.

— Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de M. Jacques Thyraud tendant à actualiser les dispositions du code civil sur la preuve testimoniale (n° 288, 1977-1978) [16 mai 1979]. — Discussion générale (p. 1309) : conséquences juridiques de l'apparition des moyens modernes de reproduction. Actualisation du seuil de la preuve testimoniale. Valeur probante conférée aux nouveaux procédés de reproduction. Examen, par un comité d'experts, du Conseil de l'Europe, d'une éventuelle harmonisation des législations face aux procédés nouveaux de reprographie. (p. 1310) : options possibles : conférer aux nouveaux supports une valeur probante égale à celle d'un écrit traditionnel ou donner au créancier la possibilité de produire une copie lorsqu'il n'aura pas eu intérêt à conserver l'original. Prudence nécessaire pour l'utilisation des supports d'information. Nécessité de ne pas légiférer en fonction d'un procédé de reproduction déterminé. Article 1. — Article 1326 et 1327 du Code civil : (p. 1310) : son amendement n° 1 : preuve des promesses sous seing privé ; rejeté. Articles 3 et 4. — Article 1341 et 1342 de ce code : (p. 1311) : ses amendements n° 2 : actes devant notaire ou sous signature privée pour toutes choses excédant la somme ou la valeur de 5000 francs ; preuve par témoin lorsqu'il s'agit d'une somme ou valeur moindre de 5000 francs ; rejeté et n° 3 : limites de valeur de la preuve testimoniale ; devenu sans objet. Article 8. — Article 1347 de ce code (p. 1313) : son amendement n° 7 : nouveaux supports d'information considérés comme des commencements de preuves par écrit ; rejeté. Après l'article 9. — Article 1348-1 (nouveau) de ce code : (p. 1314) : son amendement n° 9 (article additionnel) : utilisation d'une copie, lorsqu'une partie ou le dépositaire justifie avoir eu intérêt à ne pas conserver le titre original ; devenu sans objet. Article 2 (suite). — Article 1334-1 de ce code : (p. 1315) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud précédemment réservé et soutenu par M. Paul Pillet relatif à la valeur de toute reproduction indélébile de l'original qui entraîne une modification irréversible du support.

— Projet de loi relatif à l'obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs (n° 300, 1978-1979) [5 juin 1979]. — Discussion générale (p. 1709) : isolement des Français face à leur administration. Nécessaire modification des structures mentales. Politique gouvernementale de relations publiques. Situation en Italie ou en République fédérale d'Allemagne. Fixation par décret en Conseil d'Etat de la série des actes administratifs qui devront être motivés : libertés publiques, décisions qui infligent des sanctions, dérogations aux règles générales, refus d'un avantage. Exceptions : urgence et décisions implicites de rejet. (p. 1710) : obligation de motiver applicable à l'Etat, aux établissements publics et aux organismes privés investis de prérogatives de puissance publique. Article 1 : (p. 1711) : accepte l'amendement n° 1 de forme de M. Jacques Thyraud. S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la motivation des décisions refusant un avantage que des personnes physiques ou morales ont vocation à obtenir. Après l'article 1 : accepte les amendements de M. Jacques Thyraud n° 2 (article additionnel) concernant la motivation des décisions administratives individuelles qui font application de dispositions prévoyant des dérogations aux règles générales et n° 3 (article additionnel) relatif à la motivation écrite, comportant l'énoncé des considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de la décision. Article 2 : (p. 1713) : s'oppose aux amendements n° 20 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant les délais accordés à l'administration pour motiver une décision qui n'a pu l'être suffisamment du fait de l'urgence ; la suppression des dispositions prévoyant le maintien en application des textes législatifs ou réglementaires interdisant la divulgation ou la publication de certains faits et n° 15 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions prévoyant le maintien en application des textes législatifs ou réglementaires interdisant la divulgation ou la publication de certains faits. (p. 1714) : sur l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud concernant la non motivation des décisions en cas d'urgence « absolue » ; le maintien en application des textes législatifs, et non point réglementaires, interdisant la divulgation

ou la publication de faits couverts par le secret, son sous-amendement n° 16 : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'illégalité de la décision, prise en urgence, qui n'aura pas été motivée un mois après que l'intéressé en aura fait la demande ; adopté. **Article 3** : (p. 1717) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la suppression de cet article prévoyant la régularité, quant à la forme, des décisions implicites intervenues dans les cas où une décision explicite aurait dû être motivée. **Après l'article 3** : (p. 1718) : s'oppose à l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud relatif à la motivation des décisions individuelles défavorables prises par les organismes de sécurité sociale ainsi qu'au sous-amendement n° 14 de M. Robert Schwint concernant la motivation des décisions individuelles défavorables aux travailleurs involontairement privés d'emploi, prises par les ASSEDIC (p. 1719) : accepte l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat des catégories de décisions qui doivent être motivées, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 17 : non-publication par décret en Conseil d'Etat des catégories de décisions prises en application des dispositions prévoyant des dérogations ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 23 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la motivation des décrets réglementaires au JO. **Article 1 de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal** (p. 1720) : soulève l'exception d'irrecevabilité, aux termes de l'article 48, alinéa 4, du règlement du Sénat, à l'encontre de l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud concernant le droit « de toute personne » à l'information en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents administratifs de caractère non nominatif. (p. 1721) : accepte cet amendement n° 9. **Article 6 de la loi de 1978** (p. 1722) : s'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud prévoyant le droit pour les intéressés de consulter ou de se faire communiquer des documents administratifs de caractère nominatif les concernant. **Article 7 de la loi du 17 juillet 1978** : accepte l'amendement n° 11 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud relatif à la motivation du refus de communication du renseignement ; coordination. (p. 1723) : accepte l'amendement n° 12 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud prévoyant la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. **Intitulé** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud de coordination : « projet de loi complémentaire relatif à l'amélioration des relations entre l'administration et le public ».

– **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff** fait, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur sa proposition de loi tendant à modifier l'article 10 du code de procédure pénale relatif à l'unité des prescriptions entre l'action publique et l'action civile (n° 238, 1978-1979) [12 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 1796) : controverses sur le principe de solidarité des prescriptions civiles et pénales. (p. 1797) : modification des seuils minimum de jurés pour les listes départementales du jury d'assises. **Article 2**. – **Article 261-1 et 263 du code de procédure pénale** (p. 1797) : son amendement n° 1 : classement dans l'ordre du tirage au sort des listes de jurés dressées par les commissions départementales ; adopté.

– **Proposition de loi prolongeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er} III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971** (n° 358, 1978-1979) [26 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2268) : prorogation des délais des mesures transitoires concernant la multipostulation devant les tribunaux de la région parisienne. Problème de la formation professionnelle des avocats. Estime que les difficultés rencontrées dans l'organisation de nouveaux barreaux à la dimension des ressorts de la région parisienne ne peuvent être réglés par des mesures ponctuelles. **Article unique**. – **Article 1 de la loi du 31 décembre 1971** (p. 2269) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud prévoyant la fixation au 1^{er} janvier 1983 de la date limite à laquelle est autorisée la multipostulation. Demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Michel Maurice-Bokanowski, soutenu par M. Jean-Paul Hammann, concernant les avocats installés en dehors des limites de compétence du tribunal de grande instance de la Seine qui souhaitent rester inscrits au barreau de Paris. Son amendement n° 5 de forme ; adopté. (p. 2270) : accepte l'amendement n° 3 de coordination de M. Jacques Thyraud. Demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud prévoyant l'établissement d'un rapport par le Gouvernement,

présenté au Parlement, qui dressera le bilan des mesures prises pour assurer un rééquilibrage entre le barreau de Paris et les barreaux périphériques.

– **Projet de loi relatif à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public**. – **Deuxième lecture** (n° 300, 1978-1979) [30 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2565) : développement de nouvelles garanties essentielles. Application par les administrations du texte définitif voté par le Parlement. **Article 7**. – **Article 6 bis (nouveau) de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal** (p. 2566) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud prévoyant la communication aux intéressés des documents de caractère nominatif les concernant sans possibilité d'opposition du secret médical, commercial ou industriel ; document médical et communication par médecin.

– **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. François Dubanchet, Jean-Marie Bouloux, Auguste Chupin, Francisque Collomb, Henri Goetschy, Bernard Lemarié, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Francis Palmero, Roger Poudonson, André Rabineau, Guy Robert, Marcel Rudloff, Raoul Vade pied, Charles Zwickert, Maurice Fontaine, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Charles-Edmond Lenglet, Louis Martin, Roger Moreau et Pierre Perrin, tendant à modifier les articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle (n° 14, 1979-1980) [11 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5325) : difficulté des entreprises et situation vulnérable des fournisseurs ; maintien du principe du consensualisme en matière de vente et acceptation de l'opposabilité des clauses de réserve de propriété en cas de faillite. Opposabilité de la clause de réserve et contradiction avec le but des mesures de redressement des entreprises. Exclusion de certaines marchandises du principe d'opposabilité de la clause de réserve. Renversement de l'équilibre des privilèges en cas de faillite : cas du privilège et du super privilège des salariés. Application de cette réforme et moins-value budgétaire : perception de la TVA à la livraison. Décalage du transfert de propriété et effets fiscaux. (p. 5326) : oppose l'art. 40 de la Constitution à cette proposition de loi. **Article 1**. – **Article 65 de la loi du 13 juillet 1967** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux, soutenu par M. Bernard Talon, prévoyant le maintien de la clause de réserve de propriété pour les marchandises transformées.

– **Projet de loi relatif à l'automatisation du casier judiciaire** (n° 92, 1979-1980) [9 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5790) : l'informatique et son utilisation actuelle dans les bureaux des tribunaux de la région parisienne. Lourdeur de gestion du casier judiciaire : son automatisation souhaitable. (p. 5791) : centralisation nécessairement entraînée par cette automatisation. Allègement des tâches des greffes des tribunaux. Distinction entre les trois bulletins différents extraits du casier judiciaire. Contrôle des magistrats. Accès du justiciable à son propre casier judiciaire.

Suite de la discussion [20 décembre 1979]. **Article 1** – **Article 768 du code de procédure pénale** (p. 5808) : s'oppose aux amendements n° 1 de M. Edgar Tailhades et n° 8 de M. Charles Lederman visant à placer le casier judiciaire national automatisé sous l'autorité du premier président de la cour de cassation. La distinction entre le contrôle juridictionnel sur le contenu des fiches et la gestion administrative du casier. **Après l'article 3** – **Article 774 du code de procédure pénale** (p. 5809) : s'oppose à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades limitant la délivrance du bulletin n° 1 aux seules autorités judiciaires agissant dans l'exercice de leurs fonctions. Le cas du juge de l'application des peines. **Article 5 A**. – **Article 773-3 du code de procédure pénale** : (p. 5810) : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Edgar Tailhades tendant à l'interdiction de tout fichier parallèle des jugements ou arrêts de condamnation. Son amendement n° 11 : légalisation du sommier de police technique ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 12 de M. Edgar Tailhades prévoyant la suppression au sommier de police technique des condamnations effacées par la réhabilitation de plein droit ou judiciaire. (p. 5811) : s'en remet alors à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Edgar Tailhades tendant à l'interdiction de tout fichier parallèle des jugements ou arrêts de condamnation. **Après l'article 5 bis**. – **Article 781 du code de**

procédure pénale: accepte l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Marcel Rudloff relatif aux peines correctionnelles prévues à l'encontre de quiconque exigerait de l'intéressé la production des mentions du relevé intégral le concernant. (p. 5812): s'oppose à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades demandant le rattachement des magistrats affectés au service du casier judiciaire national automatisé aux magistrats du siège appartenant au tribunal de grande instance dans le ressort duquel est installé le centre de traitement du casier. **Après l'article 6**: s'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la nécessité de l'avis conforme de la commission nationale de l'informatique et des libertés sur les modalités d'application de la présente loi. Le rôle consultatif de cette commission. **Après l'article 7** (p. 5813): s'oppose à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades tendant à l'abrogation des dispositions de la loi du 24 juin 1970 relatives au fichier du conducteur. La mission confiée par le Gouvernement à M. Pinte tendant à la rédaction d'un rapport sur le « permis de conduire à points ».

Deuxième lecture (n° 92 1979-1980) [20 décembre 1979]. **Article 8** (p. 5853): demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff. (Rétablissement de l'article 8, supprimé par l'Assemblée nationale et visant à l'abrogation des dispositions de la loi du 24 juin 1970 relatives au fichier du conducteur). L'attente du rapport sur le permis de conduire à points demandé par le Gouvernement à M. Pinte, parlementaire en mission.

N

NATALI (Jean), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

NAYROU (Jean), sénateur de l'Ariège (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Intérieur** (n° 55, tome I, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2383 : les écoles normales (Maintien des écoles normales départementales) à M. le ministre de l'Éducation [JO, Débats 8 février 1979] (p. 218). — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, le 5 octobre 1979 (p. 3018, 3019).

Question n° 2402 : les transports ferroviaires (suppression partielle de la ligne Toulouse-La Tour de Carol) à M. le ministre des transports [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, le 5 octobre 1979 (p. 3020, 3021, 3022).

Question n° 2432 : la Société nationale des Chemins de fer français (SNCF) (suppression éventuelle de l'embranchement ferroviaire SNCF-usine de Pamiers) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 22 mars 1978] (p. 428). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'État auprès du ministre de l'industrie (Petite et Moyenne industrie), le 5 octobre 1979 (p. 3023).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Intérieur [4 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4842) : importante progression par rapport à l'année précédente. Amélioration de la sécurité des Français ; renversement des transferts en faveur des collectivités locales. Institution d'une dotation globale de fonctionnement en remplacement de l'ancien versement représentatif de la taxe sur les salaires ; modification de la fiscalité directe locale ; modification des relations juridiques et financières entre l'État et les collectivités locales. Crise de la justice administrative. Situation des établissements publics régionaux. Absence de solution au problème de la prise en compte des personnels des directions départementales par le budget des Conseils généraux. Difficultés de la justice administrative ; le plan quadriennal lancé en 1975 ; emplois créés. Nécessité de désencombrer la juridiction administrative ; importance de la justice de paix. Utilité d'une saisine du médiateur par le président du Conseil général. Amélioration de l'organisation interne des tribunaux. Renforcement des personnels des greffes. (p. 4843) : conditions matérielles dans lesquelles sont obligés de travailler nombre des tribunaux administratifs. Transfert de « bloc de compétence » vers les tribunaux judiciaires. Crédits de l'ordre public ; ralentissement de la croissance de la délinquance grande et moyenne. Police nationale : transformation d'emplois ; amélioration de la formation initiale ; insuffisante progression des crédits destinés à l'achat de carburants ; augmentation des crédits concernant les moyens de transmission mobile sur véhicules. Regrette l'absence d'augmentation numérique des effectifs de la police. Position de l'intersyndicale de la police. Meilleure utilisation des services. Revendications salariales concernant la parité avec la gendarmerie, les indemnités prévues par le budget spécial des personnels et le budget social inexistant. Problème des frais de mission. (p. 4844) : élévation du taux de reversion pour les veuves. Crédits de la sécurité civile ; dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Nombre des canadiens. Propositions de la Commission en matière d'incendie de forêts. Sécurité routière : obligation du port de la ceinture de sécurité ; utilisation des feux de croisement en ville. Progression des sommes affectées à des dotations globales de fonctionnement par rapport au versement représentatif de la taxe sur les salaires. Mouvement de reflux des communes en ce qui concerne les fusions plus ou moins « téléguidées », parfois même imposées. Péréquation régionale au sein de la région d'Île-de-France. Dotations du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Diminution des subventions sectorielles. Dotation du fonds spécial d'investissement routier. Subventions allouées aux départements pour l'entretien de la voirie nationale déclassée. Absence de mesures nouvelles pour l'administration générale et territoriale. Abandon du plan quadriennal de création d'emplois dans les préfectures. (p. 4847) : problèmes posés par le logement des policiers, souvent obligés d'habiter des banlieues lointaines.

NOE (Pierre), Sénateur de l'Essonne (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Rapport, fait au cours de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 303, 1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale, sur le **contrôle**, et la **protection des matières nucléaires** (n° 357, 1978-1979) [30 mai 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Recherche scientifique** (n° 52, tome V, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2514 : les établissements scolaires (situation scolaire du département de l'Essonne) à M. le ministre de l'éducation [JO Débats 30 mai 1979] (p. 1518). - Réponse de Mme Alice Saunier-Séité, ministre des universités, le 29 juin 1979 (p. 2537).

Questions orales avec débat :

Question n° 216 [3 mai 1979] (p. 1100) à M. le secrétaire d'état auprès du Premier ministre (Recherche) : la recherche scientifique. - Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

Question n° 217 [3 mai 1979] (p. 1101) à M. le secrétaire d'état auprès du Premier ministre (Recherche) : la recherche scientifique. - Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

Question n° 218 [3 mai 1979] (p. 1101) à M. le ministre de l'industrie : la recherche scientifique.

INTERVENTIONS

- Incident [28 juin 1979] (p. 2457) : absence de M. Bernard Parmantier retenu dans les locaux du parti socialiste que les forces de police sont en train d'investir.

- **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979) [28 juin 1979] - Discussion générale (p. 2460) : VIII^e Plan et aboutissement d'un processus de « déplanification ».** (p. 2461) : accroissement de la dépendance économique de la France. Importance du déficit énergétique et en matières premières. Dépendance à l'égard des producteurs étrangers de protéines. Affaiblissement du rôle de l'IRSID. Importance de la pénétration des investissements étrangers en France. Dépendance vis-à-vis des entreprises étrangères dans le domaine de l'investissement et de l'emploi ; l'exemple de Ford et de ITT. Internationalisation de l'économie et concordance de la crise dans les pays capitalistes. Pénétration étrangère ; le cas de l'embargo américain sur le soja en 1976, de la technologie nucléaire, de la commutation électronique et de l'informatique. (p. 2462) : informatique et dépendance en matière de composants. Mauvaise utilisation des ressources nationales au profit de groupes internationaux ; l'exemple d'IBM. Crise économique et arrêt des activités de recherche dans les entreprises. Absence de concertation de la part du Gouvernement ; le refus d'un débat sur les conclusions du rapport concernant l'étude des modalités de la réforme de l'emploi scientifique et sur l'organisation du Centre national de la recherche scientifique. Absence de planification et stratégie des grands groupes industriels et bancaires. Opposition du groupe socialiste au projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V. - Recherche [26 novembre 1979]. - Rapporteur pour avis (p. 4422) : efforts accomplis au cours du VII^e Plan ; difficultés inhérentes à la planification de la recherche. Nécessaire amélioration de l'information de l'opinion et du Parlement. Réforme du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Institut national de la recherche agronomique (INRA). Imprécision des agrégats en matière de recherche ; importance de l'enveloppe hors activité industrielle ; dépenses d'équipement civil de l'État, PTT non inclus. (p. 4423) : prise en compte des dépenses militaires. Etude du ratio dépense nationale brute de recherche développement sur production intérieure brute. Nécessaire réflexion méthodologique à l'occasion de la préparation du VIII^e Plan. Regrette les efforts limités dans le domaine de la recherche fondamentale. Application des programmes d'action prioritaire et engagements du Gouvernement sur la croissance en valeur réelle de l'ensemble des crédits de la recherche. Nouveau statut du CNRS. Institut de recherche d'informatique et d'automatique (IRIA) ; Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3). Transformation de l'INRA en établissement public industriel et commercial. Insuffisance des dotations du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO). (p. 4424) : importance des réponses du secrétaire d'état. (p. 4434) : crédits pour les personnels hors statut. Réorganisation de l'IRCHA. Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO). Nécessité de créer un statut unique du chercheur.

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4909) : budget de l'industrie et crédits de l'enveloppe recherche. Avenir de l'Institut de recherche

de la sidérurgie. Difficultés de l'Institut de recherche chimique appliquée (IRCHA) ; la nomination d'une commission d'audit.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4989) ; regrette que les intentions gouvernementales exprimées en matière de transport en commun ne soient pas transcrites dans les lignes budgétaires. Economie d'énergie. Décret du 24 septembre 1979 relatif à la généralisation de la décentralisation en matière de transports collectifs régionaux. Démantèlement de la Société nationale des Chemins de fer français. Capacités de transport du Réseau express régional. (p. 4989) : situation des transports en région parisienne. exemple du département de l'Essonne. Influence de l'expansion démographique. Problèmes de surcharge et de conditions de transport sur la ligne de Sceaux de la Régie autonome des transports parisiens. Nécessaire extension de la carte orange. Faveur des socialistes pour la prise en charge de la carte de transport par les employeurs.

O

OLIVIER (Henri), Sénateur de l'Orne (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

OOGHE (Jean), Sénateur de l'Essonne (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2623 : l'énergie (distribution de fuel-oil domestique) à M. le ministre de l'industrie [JO. Débats 8 décembre 1979] (p. 5077). - Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 18 décembre 1979 (p. 5689).

Question orale avec débat :

Question n° 268 [2 octobre 1979] (p. 2885) à M. le ministre de l'intérieur : l'énergie (fuel-oil domestique) - Retirée le 7 décembre 1979 (p. 5022).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** - Suite de la discussion [22 mai 1979] - Discussion générale. (p. 1424) : multiplication des projets de réforme locale depuis une vingtaine d'années. Regroupement autoritaire de communes proposé par M. Marcellin. (p. 1425) : projets de répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Réponses des maires de France au questionnaire gouvernemental. Conditions financières dans lesquelles sont envisagés les transferts. Problèmes de l'urbanisme. Transferts en matière d'éducation, d'aide sociale et de santé. Décentralisation ou déconcentration. Pouvoirs du préfet. Rapport entre les compétences transférées et les moyens financiers qui les accompagnent. (p. 1426) : attribution aux départements de la charge de déterminer le montant des participations communales, par exemple pour l'aide sociale. Péripéties de la loi relative à la taxe professionnelle ; mécomptes survenus avec la dotation globale de fonctionnement. Déclaration, à l'Assemblée nationale, du ministre de l'équipement et du logement, M. Chalandon, sur cette réforme « incitatrice ». (p. 1427) : opposition gouvernementale à une véritable indexation de la dotation globale d'équipement. Charges créées par la lutte contre le cancer. Proposition de diviser artificiellement l'action sociale en blocs de compétences locaux ou

nationaux. Importance des problèmes des personnes âgées et des handicapés. Baisse de la natalité en France. (p. 1428) : accroissement du poids des impôts locaux. Opposition des élus communistes à la loi du 16 juillet 1971 prévoyant des fusions autoritaires de communes. Nécessité d'une décentralisation réelle des pouvoirs. Se déclare en faveur d'une République unitaire, décentralisée, à base autogestionnaire. Démocratisation de la nation française. Coopération intercommunale. (p. 1429) : Syndicats intercommunaux à vocation multiple.

Suite de la discussion [23 mai 1979]. (p. 1463) : décalage entre l'appréciation des transferts de dépenses et l'élaboration de comptes administratifs ; l'avance de trésorerie du département à l'Etat.

Suite de la discussion [29 mai 1979] — **Question préalable** (p. 1485) : au nom du groupe communiste, oppose la question préalable. Renouvellement de l'erreur de la loi Marcellin de 1970. Intégration de la France dans la centralisation des collectivités locales entreprise en Europe. (p. 1486) : conditions de travail imposées au Sénat. Insuffisance des mesures de décentralisation administrative. Transferts de compétences et de moyens financiers. (p. 1487) : refus de l'attribution de ressources nouvelles. Opposition à tout rattrapage financier avant la réforme. Désengagement accéléré de l'Etat. **Avant le titre I** : (p. 1496) : priorité accordée par le préfet à l'exécution des volontés gouvernementales. **Article 1^{er}** — **Articles L. 121-30 et L. 121-31 du code des communes** (p. 1503) : son amendement n° I-160, déposé avec plusieurs de ses collègues : caractère exécutoire de plein droit, sauf en ce qui concerne le budget, des délibérations des Conseils municipaux ; annulation éventuelle par le tribunal administratif dans le délai d'un mois ; rejeté. (p. 1508) : son amendement n° I-159, déposé avec plusieurs de ses collègues : principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations relatives au budget ; nouvelle délibération et intervention du tribunal en cas de désaccord ; rejeté. (p. 1510) : budget et seconde délibération demandée par l'autorité compétente ; l'intervention du tribunal en cas de persistance du désaccord. **Après l'article 1^{er}** — **Article L. 121-34 de ce code** : (p. 1513) : son amendement n° I-157 (**article additionnel**), déposé avec plusieurs de ses collègues : recours direct ou par l'intermédiaire de l'autorité compétente d'un citoyen lésé par une délibération du Conseil municipal ; rejeté.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Après l'article 1**. — **Article L. 122-21 du code des communes** (p. 1538) : son amendement n° I-184 (**article additionnel**), déposé avec plusieurs de ses collègues : mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation pour les décisions prises par le maire que pour les délibérations des Conseils municipaux ; rejeté. **Article 2**. — **Article L. 121-38** (p. 1542) : son amendement n° I-161, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de toute approbation préalable des délibérations du Conseil municipal ; rejeté. **Après l'article 7**. — **Articles L. 233-75-1 et L. 233-75-2 au code des communes** (p. 1565) : le groupe communiste s'abstiendra dans le vote sur l'amendement n° I-179 (**article additionnel**) de M. Roger Romani, soutenu par M. Michel Giraud, concernant la création d'une taxe d'ouverture intempes- tive de tranchée ; droit pour les communes de procéder elles-mêmes aux réfections des revêtements et de se faire rembourser les frais qu'entraînent pour elles les ouvertures de tranchées. **Article 12**. — **Article 46 de la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils généraux** (p. 1571) : son amendement n° I-167, déposé avec plusieurs de ses collègues : liberté des départements en ce qui concerne leur budget, leurs emprunts et tous autres objets d'intérêt départemental ; rejeté. **Après l'article 12**. — **Article 47 de la loi du 10 août 1871** (p. 1573) : son amendement n° I-137 (**article additionnel**), déposé avec plusieurs de ses collègues : caractère exécutoire de plein droit des délibérations des Conseils généraux ; possibilité pour le délégué du Gouvernement de suspendre l'exécution d'une délibération sauf en matière budgétaire ; rejeté.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Article 19**. — **Article L. 211-1 de ce code** (p. 1599) : son amendement I-139, déposé avec plusieurs de ses collègues : vote en équilibre du budget communal ; limites de l'autofinancement au prélèvement sur la recette de la section de fonctionnement ; rejeté. Se déclare défavorable à l'amendement n° I-20 de M. Lionel de Tinguy relatif à la définition de l'équilibre réel du budget communal ; l'autofinancement et le remboursement partiel de la dette, ainsi qu'un sous-amendement, à cet amendement, n° I-195 de M. Christian Bonnet concernant l'autofinancement et le remboursement en capital de la fraction de la dette due au cours de l'exercice. Endettement des communes. Projets gouvernementaux de réglementation de l'autofinancement communal. **Article 20**. — **Article L. 212-4 de ce code, alinéa 1 et dernier alinéa** : (p. 1601) : son amendement I-162, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la notion d'équilibre

« réel » du budget ; déséquilibre du budget et intervention du tribunal administratif et de la commission prévue à l'article 212-5 ; rejeté. Apparition de la notion d'équilibre budgétaire réel dans les territoires d'Outre-Mer. (p. 1602) : danger de cette notion pour les budgets prévisionnels. **Article 22**. — **Articles L. 221-1 et 221-2 de ce code** (p. 1605) : soutient l'amendement n° I-149 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, relatif à l'attribution à l'Etat de la charge des indemnités de logement aux membres du corps enseignant ; les principes et barème d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. **Article 27**. — **Article L. 212-5, alinéa 1, de ce code** (p. 1606) : soutient l'amendement n° I-142 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant la composition de la commission paritaire chargée de l'examen du budget communal déficitaire. **Article L. 212-5, 2^e alinéa de ce code** (p. 1608) : son amendement n° I-163 déposé avec plusieurs de ses collègues : principe d'une subvention d'équilibre et exceptionnellement d'un emprunt pour la couverture du déficit budgétaire communal ; rejeté. (p. 1609) : attribution de subventions d'équilibre et appartenance politique des municipalités ; l'exemple d'Ambroise et de Salon-de-Provence. (p. 1610) : influence des situations économiques et financières sur les finances locales. **Article 28**. — **Article L. 212-9 (nouveau) de ce code** : (p. 1612) : soutient l'amendement n° I-143 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant la suppression de cet article concernant le remboursement de l'emprunt exceptionnel pour cause de déficit. **Article 29**. — **Article L. 212-8 de ce code** : soutient l'amendement n° I-144 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, relatif à la suppression de cet article concernant le règlement d'office du budget en cas d'absence de mesures de redressement financier et l'interdiction de virements d'article à article. **Article 30**. — **Article L. 235-5 de ce code** (p. 1614) : soutient l'amendement n° I-164 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, prévoyant la suppression de cet article concernant le versement de subventions exceptionnelles d'équilibre suscité par des circonstances indépendantes de la gestion municipale. **Avant l'article 32**. — **Article L. 221-10 de ce code** (p. 1627) : déclare le groupe communiste défavorable à l'amendement n° I-204 (**article additionnel**) de M. Christian Bonnet relatif au principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Article 33**. — **Article L. 221-3 du code des communes** (p. 1828) : se déclare favorable à l'amendement n° I-212 de M. Lionel de Tinguy concernant la suppression de cet article qui abroge des dispositions déjà abrogées. **Article 36**. — **Article L. 235-8** (p. 1833) : son amendement n° I-165, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Camille Vallin, cosignataire : montant de la dotation globale d'équipement ; son indexation sur le taux d'inflation ; sa répartition en fonction de la richesse relative des habitants de la commune ; irrecevable.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1889) : son amendement n° I-166, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la mise en œuvre de la dotation globale d'équipement ; retiré. **Article 2**. — **Article L. 315-1 du code des communes** (p. 1909) : modèles de constructions et refus de l'obligation du choix de tel ou tel modèle. Vote, par le groupe communiste, de l'amendement n° I-38 de M. Lionel de Tinguy portant sur le principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux des communes ; l'application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention. **Article 45**. — **Article L. 321-4, 1^{er} alinéa** (p. 1912) : soutient l'amendement n° I-146 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant la composition paritaire et tripartite du Conseil national des services publics communaux et départementaux. **Avant l'article 1 (suite)** soutient l'amendement n° I-127 précédemment réservé (**article additionnel**) de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, relatif à la création d'un Conseil supérieur des collectivités territoriales ; au principe et modalités de fonctionnement. (p. 1913) : soutient l'amendement n° I-153 précédemment réservé (**article additionnel**) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, portant sur la création et les principes de fonctionnement d'un ministère des collectivités territoriales de la République. Fin de la confusion entre maintien de l'ordre public et exercice des libertés locales au sein du ministère de l'intérieur. Propos de M. Henri Chardon, vice-président du Conseil d'Etat, sur le ministère de l'intérieur. — **Article L. 121-29** (p. 1917) : soutient l'amendement

n° I-131 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la suppression de cet article interdisant la publication par le Conseil municipal de proclamations, adresses et vœux à caractère politique. Nécessité de l'expression des communes du Larzac, et de celles touchées par la crise de la sidérurgie. (p. 1918) : débats politiques au sein des Conseils municipaux ou généraux et défense de la population.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Titre III** ; (p. 1969) : son amendement n° III-96, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : rédactionnel ; « les dispositions assurant aux élus locaux les droits et les moyens d'exercer leur mandat » ; adopté. **Article 92.** — *Avant l'article L. 123-1 du code des communes* (p. 1972) : son amendement n° III-97 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : extension de l'application des dispositions facilitant l'exercice de certains mandats municipaux aux mandats des conseillers généraux ; rejeté. Son amendement n° III-98 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : déduction des frais de garde pour le calcul de l'impôt sur le revenu au bénéfice des parents exerçant un mandat local ou régional ; réservé. *Article L. 123-1* (p. 1974) : son amendement n° III-99, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : possibilité pour les maires, adjoints et conseillers municipaux de percevoir des compensations pécuniaires ; retiré. *Article L. 123-2* (p. 1978) : son amendement n° III-100, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un Conseil municipal, pour toute mission ou étude nécessitée par le mandat ; devenu sans objet. — *Article L. 123-3* (p. 1980) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-80 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant la création d'une caisse nationale de compensation pour l'exercice des mandats locaux, chargée de servir les indemnités nouvellement créées et de rembourser aux entreprises les salaires correspondant aux autorisations d'absence ; les ressources de cette caisse. *Article L. 123-4* (p. 1986) : sur l'amendement n° III-4 de M. Lionel de Tinguy concernant les autorisations spéciales d'absence accordées aux salariés qui ont la qualité de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal et qui bénéficient d'indemnités de fonction, son sous-amendement n° III-103, déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : fixation de la durée et des conditions des autorisations spéciales d'absence par délibération du Conseil municipal ; rejeté. Son amendement n° III-102, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : obligation pour les employeurs d'accorder des autorisations spéciales d'absence à leur salarié, maire ou adjoint, dans des conditions déterminées par délibération du Conseil municipal ; devenu sans objet. *Après l'article L. 123-4* : (p. 1990) : son amendement n° III-104 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : extension aux conseils municipaux des droits accordés aux maires et adjoints en matière d'autorisations spéciales d'absence ; rejeté. *Après l'article L. 123-5* (p. 1992) : son amendement n° III-105, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : possibilité pour les candidats aux élections cantonales ou municipales exerçant une activité salariée de suspendre cette activité pendant le mois précédant le scrutin, sans qu'il y ait cause de rupture du contrat de travail ; rejeté. *Article L. 123-6* (p. 1993) : son amendement n° III-106, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : fixation par le Conseil municipal des conditions dans lesquelles les agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, qu'ils soient maire, adjoints ou conseillers municipaux, bénéficient d'autorisations spéciales d'absence ; retiré. (p. 1995) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-54 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues concernant le remboursement par l'Etat des salaires et cotisations sociales versées par l'employeur au salarié titulaire de mandat municipal qui a bénéficié d'autorisations d'absence ; financement par un prélèvement sur les gains aux jeux d'argent. *Article L. 123-7* (p. 1997) : son amendement n° III-107, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour les maires et adjoints, avec l'approbation du Conseil municipal, de choisir d'exercer leur mandat à temps complet ; rejeté. (p. 1999) : sur l'amendement n° III-6 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité avec l'accord du Conseil municipal d'exercer leur mandat à temps complet, avec une indemnisation spéciale, pour les maires des communes de plus de 30000 habitants, les adjoints dans les communes de plus de 80000 habitants, un adjoint de plus par tranche de 100000 habitants dans les communes de plus de

180000 habitants ; son sous-amendement n° III-108, déposé avec plusieurs de ses collègues : abaissement des seuils de population ; retiré.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Avant l'article L. 123-1 du code des communes* (p. 2027) : son amendement n° III-98, (*article additionnel*) précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : déduction des frais de garde pour le calcul de l'impôt sur le revenu au bénéfice des parents exerçant un mandat local ou national ; rejeté. *Article L. 123-9* (p. 2028) : son amendement n° III-109, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : application des règles de cumul de l'indemnité de fonction aux Conseillers municipaux ; retiré. *Article L. 123-10* (p. 2029) : son amendement n° III-110, déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnité spéciale et compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux ; rejeté.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Article L. 123-12 du code des communes* (p. 2053) : sur l'amendement n° III-12 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le principe d'une indemnité de fonctions pour les conseillers municipaux des grandes villes ; montant limité pour les communes de plus de 30 000 habitants à l'indemnité du maire ; la fixation de cette limite, pour les communes de plus de 400 000 habitants, par le Conseil d'Etat, son sous-amendement n° III-111, déposé avec plusieurs de ses collègues : abaissement de ces seuils de population pour la fixation du montant des indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux ; rejeté. (p. 2056) : se déclare favorable à l'amendement n° III-12 de M. Lionel de Tinguy ; sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° III-139 de M. Marc Bécam relatif à la limitation du nombre des conseillers municipaux bénéficiaires de l'indemnité de fonctions au nombre maximum d'adjoints prévu par la loi. *Article L. 123-14* (p. 2057) : son amendement n° III-112, déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnités des maires et adjoints exerçant leur mandat à temps complet et qui ne sont pas membres du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat ou de l'Assemblée des communautés européennes ; retiré. *Article L. 123-15* (p. 2059) : son amendement n° III-113, déposé avec plusieurs de ses collègues : affiliation à la Sécurité sociale des élus municipaux ; retiré. (p. 2061) : faculté d'affiliation à la Sécurité sociale des élus municipaux. Se déclare favorable à l'amendement n° III-15 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'affiliation à la Sécurité sociale des maires et adjoints. *Article L. 123-18* (p. 2069) : demande de scrutin public du groupe communiste sur le principe de création d'une caisse autonome des élus locaux. *Article L. 123-19* (p. 2071) : son amendement n° III-114, déposé avec plusieurs de ses collègues : application aux conseillers municipaux des règles relatives aux cotisations ; retiré. (p. 2075) : cite l'exemple d'un maire-conseiller général et obligé de travailler à mi-temps comme professeur.

Suite de la discussion [2 octobre 1979]. **Article 92 (suite)** (p. 2893) : intervention du ministre sur l'ensemble du projet de loi et manque d'informations des sénateurs à ce sujet. Effacement probable des libertés communales. *Article L. 123-21 du code des communes* (p. 2894) : son amendement n° III-115, déposé avec plusieurs de ses collègues : droit de participation des élus locaux à des stages de formation ; procédures de financement ; retiré. **Article 96.** — *Article L. 243 du code de la Sécurité sociale* (p. 2907) : son amendement n° III-116, déposé avec plusieurs de ses collègues : extension à tous les élus locaux de la possibilité d'exercer leur mandat à temps complet ; rejeté. **Après l'article 96.** — *Article L. 121-25 et L. 121-17 du code des communes* : (p. 2908) : son amendement n° III-133, (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : dommages et accidents subis par les conseillers municipaux ; retiré. **Après l'article 99.** — *Article L. 124-1 à 8* (p. 2913) : son amendement n° III-117 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : abrogation de ces articles du code relatifs aux conseils et conseillers municipaux en temps de guerre ; rejeté.

— **Rappel au règlement** [10 octobre 1979] (p. 3119) : retrait de l'ordre du jour, à la demande de M. Robert Schwint, de l'élection de la délégation parlementaire sénatoriale pour les Communautés européennes. Décision de retrait en contradiction avec la loi du 6 juillet 1979 et le Règlement du Sénat. Demande la réinscription de cette question à l'ordre du jour. Délégation parlementaire et contrôle du Parlement français sur les Communautés européennes.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [17 octobre 1979]. **Avant l'article 1 (suite)**. — **Article L. 121-26 du code des communes** (p. 3300) : son amendement n° I-130 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire : définition du rôle de la commune ; rejeté. **Avant l'article 127** (p. 3303) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-56 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la compétence du Conseil général en matière de coopération intercommunale. — **Articles L. 164-1 à L. 164-25 et articles L. 165-1 à L. 165-36** (p. 3304) ; soutient l'amendement n° V-100 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire relatif à la suppression des districts et des communautés urbaines. (p. 3307) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-72 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant la transformation de districts en communautés urbaines ou syndicats de communes. (p. 3308) : soutient les amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire n° V-98 (*article additionnel*) relatif au respect de l'autonomie et des compétences respectives pour la coopération des collectivités territoriales et V-99 (*article additionnel*) prévoyant l'impossibilité d'imposer à une commune son adhésion à un syndicat intercommunal. **Article 127 et article additionnel**. — **Article L. 163-1** : sur l'amendement n° V-5 de M. Lionel de Tinguy portant sur la libre association des communes pour former des districts ou des syndicats de communes, soutient le sous-amendement n° V-102 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire instituant la suppression des districts. **Articles L. 163-1 et L. 163-2** (p. 3310) : soutient l'amendement n° V-101, précédemment réservé, de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, prévoyant la possible création d'un syndicat de communes à l'unanimité des conseils municipaux. (p. 3311) : sur l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy concernant : 1° l'objet des syndicats de communes et 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats, soutient le sous-amendement n° V-103 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la suppression du 2° de cet amendement. Soutient l'amendement n° V-104 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : la fixation du siège du syndicat par les statuts portant création de ce syndicat. (p. 3317) : se déclare favorable à la première partie de l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy et défavorable à la deuxième partie. **Après l'article L. 163-2**. — **Article L. 163-2-1 (nouveau)** (p. 3319) se déclare défavorable à l'amendement n° V-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy sur la définition et l'objet du district. **Article L. 163-2-2 (nouveau)** : se déclare défavorable à l'amendement n° V-9 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant les règles de constitution du district.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 127 (suite)**. — **Article L. 163-3 du code des communes** (p. 3525) : vote défavorable du groupe communiste sur l'amendement de coordination n° V-13 de M. Lionel de Tinguy. **Article L. 163-4** : sur l'amendement n° V-14 de M. Lionel de Tinguy portant sur la mise en annexe, à l'arrêté d'autorisation, des statuts définissant les règles de fonctionnement des syndicats et des districts et sur le fonctionnement du comité syndical et du conseil de district, soutient les sous-amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire n° V-105 tendant à la suppression des dispositions prévoyant l'annexion à l'acte d'autorisation des statuts du syndicat et du district et n° V-106 relatif à l'élection des membres des comités syndicaux par les conseils municipaux. **Article L. 163-5** (p. 3529) : vote défavorable du groupe communiste sur l'amendement n° V-15 de M. Lionel de Tinguy concernant l'exécution des décisions et la représentation dans les actes de la vie civile par le président du comité ou du conseil de district. **Article 163-6** : abstention du groupe communiste dans le vote sur l'amendement n° V-16 de M. Lionel de Tinguy portant sur la responsabilité des syndicats et des districts pour les accidents survenus aux conseillers municipaux, maires et adjoints et sur la possibilité de report de cette responsabilité sur chaque commune ou département. **Article L. 163-10** (p. 3531) : soutient l'amendement n° V-107 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant la suppression de cet article concernant la possibilité pour le syndicat d'être propriétaire des biens du domaine public. **Article L. 163-11** (p. 3533) : sur la décision des conseils municipaux pour les modifications statutaires, soutient l'amendement n° V-108 de M.

James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, et le transforme en sous-amendement n° V-141 à l'amendement n° V-22 de M. Lionel de Tinguy quant à la modification des statuts par les comités syndicaux et les conseils de districts et quant aux décisions de modifications prises par le préfet. **Article L. 163-12** (p. 3535) : sur la suppression des dispositions relatives à la décision de l'autorité compétente, soutient l'amendement n° V-109 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, transformé en sous-amendement n° V-142 à l'amendement n° V-23 de M. Lionel de Tinguy relatif à la procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat ou un district. **Article L. 163-13** : sur le désaccord entre communes et l'arbitrage du Conseil général ; et sur la compensation du préjudice subi par une commune, soutient l'amendement n° V-110 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, transformé en sous-amendement n° V-143 à l'amendement n° V-24 de M. Lionel de Tinguy relatif au retrait d'une commune d'un syndicat avec en cas de désaccord, l'intervention de l'autorité compétente ainsi qu'au syndicat à vocation scolaire et à la nécessité de l'autorisation de l'autorité compétente.

Suite de la discussion [26 octobre 1979]. **Article 127 (suite)**. — **Article L. 163-14** (p. 3576) : soutient l'amendement n° V-111 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant la possibilité pour toute commune syndiquée de reconduire, négocier ou dénoncer des contrats de coopération la concernant, dans le respect de ses engagements antérieurs. **Article L. 163-15 du code des communes** (p. 3577) : soutient l'amendement n° V-112 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : liberté du syndicat d'études et de programmation pour fixer sa durée d'existence ; retiré. **Articles L. 163-16 et L. 164-16** (p. 3578) : soutient l'amendement n° V-113 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, portant sur la dissolution du syndicat, de plein droit, à l'expiration de la durée préfixée ou à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire, ou à l'unanimité des Conseils municipaux. (p. 3580) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-29 de M. Lionel de Tinguy concernant la possibilité de dissoudre un syndicat ou un district à l'expiration de la durée préfixée ou à la demande de la moitié au moins des Conseils municipaux et les conditions financières d'un retrait volontaire. **Article L. 163-17** (p. 3581) : soutient l'amendement n° V-114 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, tendant à la suppression de cet article du code prévoyant la possible dissolution par l'autorité supérieure du syndicat de communes qui n'exerce plus aucune activité depuis deux ans au moins. **Article L. 163-18** : soutient l'amendement n° V-115 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, prévoyant la suppression de cet article du code permettant la dissolution d'office du syndicat. **Article 163-19** (p. 3582) : soutient l'amendement n° V-116 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, tendant à la suppression de cet article du code prévoyant les conditions de liquidation du syndicat. Se déclare défavorable à l'amendement de coordination 1° V-32 de M. Lionel de Tinguy. **Article L. 163-20** : soutient le 2° de l'amendement n° V-117 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire relatif à l'application des dispositions concernant les indemnités du président et des vice-présidents à tous les syndicats de communes et non point aux districts. (p. 3583) : retire cet amendement au profit de l'amendement n° V-34 de coordination de M. Lionel de Tinguy concernant les indemnités et retraitements du président et des vice-présidents de district. — **Intitulé de section** : (p. 3584) : soutient le 1° précédemment réservé de l'amendement n° V-117 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant la non application des nouvelles dispositions au président et vice-présidents des districts. **Article 128** — **Articles L. 251-5 à L. 251-7** : (p. 3585) : sur l'amendement n° V-41 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la liste non limitative des recettes dont peuvent bénéficier les syndicats ou les districts, son sous-amendement n° V-132, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des recettes que pourraient constituer une part de la dotation globale d'équipement et une part de la dotation globale de fonctionnement ; retiré. (p. 3586) : sur ce même amendement, son sous-amendement n° V-147, déposé avec plusieurs de ses collègues : attribution d'une part de la dotation globale de fonctionnement et d'une part de la dotation globale d'équipement « sur la seule décision de chacune des communes concernées » ; rejeté. **Article L. 251-5** : (p. 3587) : soutient l'amendement n° V-128, précédemment réservé, de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire

tendant à la suppression de cet article du code donnant aux syndicats à vocation multiple la possibilité de lever des impôts directs. **Article 129** - *Articles L. 164-1 à L. 164-19* (p. 3593) : soutient l'amendement n° V-118 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, identique à l'amendement n° V-18 de M. Lionel de Tinguy : suppression de ces articles du code relatifs aux districts, dont les dispositions ont été précédemment adoptées ; adopté. **Article 130** - *Article L. 252-5* : soutient l'amendement n° V-119 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, identique à l'amendement n° V-49 de M. Lionel de Tinguy : suppression de cet article dont les dispositions ont été précédemment adoptées ; adopté. **Article 131** - *Articles L. 161-1 et L. 161-2* (p. 3594) : son amendement n° V-133, déposé avec plusieurs de ses collègues : entente entre communes sur les objets d'utilité communale compris dans leurs attributions ; rejeté. (p. 3595) : soutient l'amendement n° V-129 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : création par une commune d'un équipement ou d'un service susceptible de bénéficier aux habitants d'autres communes ; rejeté. (p. 3596) : possibilité, selon le texte gouvernemental, d'imposer par voie d'autorité la participation financière des communes à des équipements ou services intercommunaux décidés ou proposés par une seule commune. Rapports entre ville-centre et commune rurale. Exemple des centres d'aide pour le travail. **Après l'article 131** - *Article L. 161-3* : soutient l'amendement n° V-127 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : désaccord entre les maires pour des équipements ou services réalisés par une seule commune et utilisés par les habitants d'autres communes ; retiré. **Article 132** - *Article L. 221-4-1* (p. 3597) : soutient l'amendement n° V-120 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : dépenses des services de secours et de défense contre l'incendie ; calcul du bénéfice imposable ; irrecevable. **Article 141** : (p. 3599) : soutient l'amendement n° V-121 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : obligation pour les districts et les communautés urbaines de se transformer en syndicats de communes ou de décider leur dissolution ; retiré.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Titre II et intitulé** (p. 3861) : regrette le caractère tardif de l'examen du titre sur la répartition et l'exercice des compétences entre l'Etat et les communes. Problèmes financiers communaux. Conditions de répartition de la dotation globale de fonctionnement. Transferts de compétences et décentralisation. Renforcement du pouvoir centralisateur de l'Etat. (p. 3862) : transferts de compétences et transferts de charges. Absence réelle de transfert des ressources ; le cas de la santé scolaire et du dépistage du cancer. Tentative de mise au pas des collectivités locales. Nécessité d'une véritable décentralisation. Soutient l'amendement n° II-205 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, tendant à la suppression de l'intitulé du titre II relatif à la répartition et à l'exercice des compétences (p. 3865) : montant des dépenses de la santé scolaire. **Avant l'intitulé du chapitre I^{er}** (p. 3868) : coût du transfert de la voirie nationale secondaire aux communes ; la nécessité d'obtenir des garanties en cas de transfert de charges. Vote favorable du groupe communiste sur l'amendement n° II-148 (*article additionnel*) repris après modification par M. Franck Sérusclat, concernant la simulation chiffrée et la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. **Chapitre I^{er}** (p. 3872) : mise à la disposition de l'Etat à titre gratuit des bâtiments de justice ; le maintien de la propriété aux collectivités locales. **Article 51** (p. 3873) : soutient l'amendement n° II-190 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, tendant à la suppression des dispositions de cet article faisant référence aux conditions d'application de la prise en charge des frais de justice par l'Etat. (p. 3875) : dépenses de justice : prise en charge totale ou demande de compensation. Vote favorable du groupe communiste sur l'amendement n° II-1 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence financière de l'Etat en matière de justice et notamment en ce qui concerne les annuités d'emprunts contractés avant la mise en vigueur de la loi. **Article 52** (p. 3877) : en ce qui concerne la mise à disposition de l'Etat, à titre onéreux, des bâtiments affectés au service de la justice, soutient l'amendement n° II-91 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, dont il est le cosignataire, transformé en sous-amendement de l'amendement n° II-2 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise à la disposition de l'Etat, à titre gratuit, par les collectivités locales, des bâtiments de justice, à la charge de l'entretien par l'Etat et à la possibilité de cession du droit de propriété. (p. 3879) : vote défavorable du groupe communiste sur l'amendement n° II-2 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise à la disposition de l'Etat, à

titre gratuit, par les collectivités locales, des bâtiments de justice, à la charge de l'entretien par l'Etat et à la possibilité de cession du droit de propriété. **Article 53** (p. 3882) : soutient l'amendement n° II-192 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, dont il est le cosignataire, concernant la restitution des bâtiments cédés à titre gratuit et le non-paiement des impenses réalisées, ainsi que la composition du bénéfice imposable. **Article 55** (p. 3883) : soutient l'amendement n° II-215 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire relatif à la prise en charge par l'Etat des études engagées par les collectivités locales et à la composition du bénéfice imposable des sociétés. **Article 59** - *Articles L. 132-10, L. 183-3, L. 221-2 alinéa 6 et L. 261-4 alinéa 5 du code des communes* (p. 3885) : sur l'amendement de coordination n° II-9 de M. Lionel de Tinguy, son sous-amendement n° II-238 : suppression des contingents de police sans compensation pour l'Etat ; réservé. **Chapitre III** (p. 3894) : responsabilité de l'Etat et misère sociale. Définition de blocs de compétences en matière sanitaire et sociale et rapport Guichard. Transfert pur et simple de la totalité des tâches d'aide sociale et de santé aux collectivités locales. **Article 61** (p. 3895) : son amendement n° II-217, déposé avec plusieurs de ses collègues : compétence exclusivement étatique pour le financement de l'action sociale et gestion décentralisée de celle-ci ; institution d'un impôt sur la fortune ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 63** - *Article 188 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 3903) : son amendement n° II-196, déposé avec plusieurs de ses collègues : couverture par l'Etat des dépenses sociales ; attribution de la qualité de salarié aux dirigeants de sociétés, administrateurs et gérants ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 65** - *Article 190 de ce code* (p. 3904) : son amendement n° II-197, déposé avec plusieurs de ses collègues : gestion des services d'aide sociale par les collectivités locales et financement par l'Etat ; suppression des dispositions relatives aux conditions de répartition des dépenses entre les collectivités locales ; devenu sans objet. **Article 67** - *Article L. 50 du code de la santé publique* (p. 3905) : son amendement n° II-198, déposé avec plusieurs de ses collègues : compétence des collectivités locales et financement par l'Etat des services départementaux de vaccination, des services municipaux de désinfection, et des bureaux municipaux d'hygiène ; composition du bénéfice imposable ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 68** - *Articles L. 184 et 185 de ce code* (p. 3906) : son amendement n° II-199, déposé avec plusieurs de ses collègues : financement des centres et consultations de protection maternelle et infantile par l'Etat ; impôt sur les bénéfices des sociétés du secteur de l'armement et de la défense nationale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 70** - *Article L. 196 de ce code* (p. 3908) : soutient l'amendement n° II-200 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire portant sur la responsabilité des ministères de l'éducation et des universités pour le service de santé scolaire. **Article 71** - *Article L. 247 de ce code* (p. 3909) : son amendement n° II-201, déposé avec plusieurs de ses collègues : financement de l'Etat pour les dispensaires antituberculeux et les services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG) ; taxe sur le chiffre d'affaires hors taxe des compagnies pétrolières étrangères ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 72** - *Article L. 304 de ce code*, son amendement n° II-202, déposé avec plusieurs de ses collègues : financement de l'Etat pour les dispensaires antivénéériens ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 76** - *Article 68 de la loi des finances du 19 décembre 1963* : son amendement n° II-203, déposé avec plusieurs de ses collègues : compétence de l'Etat pour le dépistage du cancer et création de ressources nouvelles ; retiré au profit de l'amendement n° II-26 de M. Lionel de Tinguy identique à l'amendement n° II-84 de M. Jean Chérioux.

Suite de la discussion [16 novembre 1979]. **Après l'article 78** - *Article L. 766 du code de la santé publique* (p. 4034) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-30 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur la définition du rôle du Conseil général vis-à-vis des services et des activités transférés à un échelon départemental. Souhaite l'intervention d'un règlement d'administration publique dans la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales. (p. 4035) : remise en cause du caractère unitaire, sur le plan national, de l'attribution de l'aide sociale. *Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 4036) : s'inquiète de la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat, les départements et les communes. Sur l'amendement n° II-31 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le

contrôle du Conseil général, son sous-amendement n° II-242, déposé avec plusieurs de ses collègues : exécution de ces dispositions « sous l'entière responsabilité du Conseil général » ; rejeté. *Article 195 de ce code* (p. 4038) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-90 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif aux conditions de répartition des dépenses d'aide sociale et d'action sanitaire entre le département et les communes. (p. 4039) ; s'oppose à toute remise en cause des particularités et diversités des communes. *Article 78 (suite) - Article L. 766 du code de la santé publique* (p. 4041) : se déclare favorable à l'amendement n° II-122 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, relatif à l'instauration d'un service départemental de la santé publique dans chaque département et de l'interdiction pour ce service départemental d'exercer des compétences dévolues à l'Etat. Sur l'amendement n° II-123 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation par le conseil général de la composition du Conseil qui administre le service de la santé publique, son sous-amendement n° II-243 : participation des représentants du personnel à ce conseil ; rejeté. *Après l'article 78 - Article 230 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 4043) : sur l'amendement n° II-78 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux prévoyant la coordination des services sociaux par le préfet qui en rend compte au Conseil général, se déclare favorable au sous-amendement n° II-232 de M. Jacques Barrot sur la coordination « à l'initiative du préfet ». *Article L. 766 du code de la santé publique* (p. 4046) : son amendement n° II-214 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et précédemment réservé : maintien du statut du personnel d'Etat après la création des services départementaux de la santé publique ; abrogation de certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1978 relatives à l'orientation de l'épargne dans le financement des entreprises ; retiré. *Avant l'article 52* : soutient l'amendement n° II-188 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire relatif à l'absence de conséquence statutaire ou pécuniaire sur les personnels concernés par des modifications de compétences entre l'Etat et les collectivités locales. *Après l'article 78 (suite)* (p. 4049) : sur l'amendement n° II-124 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire prévoyant un budget annexe au budget départemental pour retracer les charges et les recettes de l'aide sociale, son sous-amendement n° II-245, déposé avec plusieurs de ses collègues : impossibilité, à partir du budget départemental, d'accorder une avance sur les dépenses incombant à l'Etat au titre de l'aide sociale ; rejeté.

ORNANO (Michel d'), ministre de l'environnement et du cadre de vie (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi, modifiant certaines dispositions de la loi n° 75-1255 du 27 décembre 1975 relative aux opérations d'accession à la propriété réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (n° 205, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO Débats 15 mars 1979].

Projet de loi, modifiant le titre deuxième du livre troisième du Code rural relatif à la pêche fluviale (n° 304, 1978-1979) [27 avril 1979].

Projet de loi, portant décentralisation en matière d'urbanisme (n° 443, 1978-1979) [26 juin 1979].

Projet de loi, portant simplification et unification de procédure d'urbanisme (n° 444, 1978-1979) [26 juin 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes.** - *Deuxième lecture* (nos 289, 400 et 410 (1978-1979) [25 juin 1979]. - *Discussion générale* (p. 2167) : la place faite aux libertés d'expression dans les pays socialistes. La disposition du projet visant à imposer aux municipalités de disposer des panneaux d'affichage libre. (p. 2168) : l'article 11 bis, sur la procédure d'institution des zones de publicité autorisée et des zones de publicité élargie ou restreinte. L'intervention de l'Etat dans le seul cas d'arbitrage entre les communes. L'abrogation de l'article 18 : la durée des conventions de concessions de publicité signées par les collectivités publiques. Les sanctions administratives et les sanctions pénales. Le droit de repentir. Les amendes

journalières. Les privilèges accordés à l'affichage d'opinion et à celui des associations. La répression de l'affichage sauvage ; la mise en cause du bénéficiaire. *Article 1 A* (p. 2169) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 1 de M. Jacques Carat et n° 65 de M. Guy Petit tendant à la suppression de cet article qui énonce le principe de la liberté d'expression. *Avant l'article 1* (p. 2169) : s'oppose à l'amendement n° 87 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à l'application des dispositions de la loi au seul affichage publicitaire commercial à l'exclusion de l'affichage d'opinion. Les dispositions prévues en faveur de l'affichage d'opinion. *Article 1* (p. 2170) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à l'exclusion du champ d'application de la loi de toutes les publicités situées à l'intérieur d'un local, qu'elles soient ou non relatives à une activité qui s'y exerce. Le risque de voir l'objet de la loi détourné par la location de boutiques ou d'emplacements libres en vue d'y apposer des panneaux de publicité commerciale. Accepte l'amendement de forme n° 2 de M. Jacques Carat. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Guy Petit visant la suppression de l'adjectif « publique » dans l'expression « voie ouverte à la circulation publique ». (p. 2171) : la garantie de la liberté du domicile du citoyen. L'affichage dans un local privé. L'application de la loi dans une voie privée ouverte à la circulation. (p. 2172) : l'application de la loi à tout panneau de publicité apposé sur un terrain visible d'une voie publique. *Article 1 bis* (p. 2173) : accepte les amendements rédactionnels identiques n° 3 de M. Jacques Carat et n° 67 de M. Guy Petit. La répression des graffiti, évoquée par M. Jacques Habert : l'application des dispositions du code pénal. Le problème de l'identification des auteurs de graffiti. La suppression des graffiti : l'affectation à ces dépenses des ressources procurées par l'application du présent projet de loi. *Article 1 ter* : accepte les amendements identiques n° 4 de M. Jacques Carat et n° 68 de M. Guy Petit tendant à la suppression de cet article pour coordination avec le vote intervenu à l'article premier bis. *Article 3* (p. 2174) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la compétence du seul conseil municipal, à l'exclusion de celle du préfet, pour interdire toute publicité sur des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque. *Article 4* (p. 2175) : sur l'amendement n° 5 de M. Jacques Carat relatif : 1° aux mentions obligatoires sur toute publicité ; 2° à la non-application de cette obligation aux publicités sur mobilier urbain ou véhicules de transport en commun faisant l'objet d'une convention de concession de publicité, accepte le 1°, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le 2° ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 70 de M. Guy Petit. *Article 5* (p. 2176) : accepte les amendements identiques n° 7 de M. Jacques Carat et n° 71 de M. Guy Petit comportant : 1° une modification rédactionnelle ; 2° une précision relative à la création de zones de publicité autorisée dans des groupements d'habitation « importants ». *Article 5 bis* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 8 de M. Jacques Carat et n° 72 de M. Guy Petit tendant à la suppression de cet article relatif au régime de la publicité en faveur de la sécurité routière. *Article 7 A* (p. 2177) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la suppression de la notion de zone de protection délimitée autour des sites classés et de la référence au champ de visibilité des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire. Demande le retrait de l'amendement n° 41 de M. Michel Miroudot, soutenu par M. Jacques Carat, visant à autoriser l'affichage signalant la proximité des monuments historiques ou annonçant les manifestations culturelles. (p. 2178) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jacques Carat prévoyant, en l'absence de zones de publicité restreinte, la possibilité pour le maire d'autoriser l'affichage d'opinion et la publicité des associations sur des palissades de chantiers, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement rédactionnel n° 113 ; adopté ; sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° 112 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard supprimant la possibilité d'autoriser l'affichage d'opinion et la publicité des associations sur les palissades de chantiers, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 73, rédactionnel, de M. Guy Petit. *Article 7* (p. 2180) : accepte l'amendement n° 109 de M. Jacques Carat relatif à l'affirmation du principe de l'autorisation de la publicité dans les agglomérations ; s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à l'affirmation du principe de l'autorisation de la publicité dans les agglomérations et à la suppression de la mention relative au mobilier urbain. Demande le retrait de l'amendement n° 44 de

M. Henri Caillavet tendant à accorder l'exonération de la permission et de la taxe de voirie pour les supports de publicité dont l'épaisseur est inférieure à 10 centimètres. Les supports de publicité en saillie ; la taxe de voirie. (p. 2181) : son amendement n° 110 : prise en considération de l'importance des agglomérations pour la fixation des prescriptions relatives à la publicité ; adopté. Le cas des portatifs spéciaux. Article 8 *ter* : accepte l'amendement n° 10 de M. Jacques Carat prévoyant une procédure d'autorisation exceptionnelle par le maire pour l'installation de dispositifs non conformes aux normes dans les zones de publicité élargie. Article 11 (p. 2182) : accepte l'amendement n° 11 de M. Jacques Carat relatif à la possibilité de fixation des emplacements prévus en surplomb du domaine public. Accepte les amendements identiques n° 12 de M. Jacques Carat et n° 75 de M. Guy Petit relatifs à la publicité des associations. S'oppose à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, relatif à la fixation par décret de la surface minimale des emplacements. (p. 2183) : accepte l'amendement de coordination n° 115 de M. Jacques Carat. Article 11 *bis* (p. 2185) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation par délibération du conseil municipal de la délimitation des zones de réglementation spéciale et des prescriptions qui s'y appliquent. La procédure d'arbitrage ; le préfet et le ministre. Accepte l'amendement n° 45 de M. Henri Caillavet relatif à la constitution d'un groupe de travail commun à plusieurs communes pour fixer les zones de réglementation spéciale et les prescriptions qui s'y appliquent. (p. 2186) : le cadre départemental du groupe de travail commun prévu à l'amendement n° 45 de M. Henri Caillavet, évoqué par M. Pierre Ceccaldi-Pavard. (p. 2188) : accepte l'amendement n° 82 de M. Guy Petit, prévoyant un arbitrage par arrêté préfectoral ou, sur demande du maire, par arrêté ministériel ; accepte l'amendement n° 117 de M. Jacques Carat prévoyant la possibilité pour plusieurs communes d'un même département de constituer un seul groupe de travail en vue de présenter un projet commun. Article 12 : accepte la première partie, rédactionnelle, de l'amendement n° 83 de M. Guy Petit ; sur la deuxième partie de cet amendement, précisant le type des véhicules utilitaires qui seront exclus du champ d'application de la loi, son sous-amendement rédactionnel n° 118 ; adopté. (p. 2189) : l'utilisation des véhicules utilitaires à des fins publicitaires, évoquée par M. Henri Caillavet : la promotion des produits du terroir ; les manifestations temporaires ; la répression des abus. Article 12 *bis* (p. 2190) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 de M. Guy Petit, visant à rétablir cet article supprimé par l'Assemblée nationale : possibilité pour les communes d'utiliser à leur profit comme support de publicité commerciale ou d'affichage libre les palissades de chantiers dont l'installation a donné lieu à autorisation de voirie. Article 14 : accepte les amendements rédactionnels identiques n° 15 de M. Jacques Carat et n° 52 de M. Guy Petit. Article 14 *bis* : accepte les amendements identiques n° 16 de M. Jacques Carat et n° 53 de M. Guy Petit relatifs à la suppression de cet article pour en reporter les dispositions dans un article additionnel après l'article 15. Article 15 (p. 2191) : demande le retrait de l'amendement n° 43 de M. Michel Miroudot, soutenu par M. Jacques Carat prévoyant une possibilité de dérogation pour les préenseignes signalant la proximité des monuments historiques ou annonçant des manifestations culturelles. Après l'article 15 : accepte les amendements identiques (*article additionnel*) n° 17 de M. Jacques Carat et n° 84 de M. Guy Petit prévoyant une possibilité d'opposition provisoire pour les enseignes annonçant des opérations exceptionnelles, l'extension de cette possibilité aux préenseignes. Article 16 (p. 2192) : accepte l'amendement n° 54 de M. Guy Petit prévoyant l'autorisation tacite de l'autorité compétente à défaut de décision dans un délai de deux mois. Accepte l'amendement n° 19 de M. Jacques Carat fixant à six mois le délai de délivrance des autorisations relatives aux installations d'enseignes sur des immeubles classés ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 79 de M. Guy Petit. Avant l'article 19 A : accepte la réserve de l'amendement n° 20 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat sur la non-application des dispositions du chapitre fixant les sanctions à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations, tant que les emplacements prévus à l'article 11 ne sont pas déterminés. Article 19 A (p. 2193) : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif au mécanisme des sanctions. La France, pays de libertés. (p. 2194) : les choix exprimés par les Français à l'occasion des élections. (p. 2195) : accepte l'amendement n° 21 de M. Jacques Carat donnant des précisions relatives à la notification de l'arrêté de mise en demeure ; sur cet amendement, demande la réserve du

deuxième paragraphe du sous-amendement n° 80 de M. Guy Petit, relatif au point de départ du délai de prescription ; s'oppose au troisième paragraphe de ce sous-amendement, relatif à la liberté du maire ou du préfet de prendre ou non l'arrêté de mise en demeure. Article 19 B (p. 2197) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à l'astreinte. (p. 2198) : accepte l'amendement n° 22 de M. Jacques Carat : 1° rédactionnel ; 2° suppression de l'astreinte lorsqu'il s'agit de l'affichage d'opinion et de la publicité d'associations définis à l'article 11 ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 81 de M. Guy Petit. Demande le retrait de l'amendement n° 55 de M. Guy Petit prévoyant la réévaluation annuelle du montant de l'astreinte en fonction des variations de l'indice des prix de détail publié par l'INSEE. Le choix d'un indice de prix, compétence réglementaire. (p. 2200) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Jacques Carat prévoyant la possibilité pour le maire, ou le préfet après avis du maire, de consentir une remise ou un reversement partiel du produit de l'astreinte. Article 19 C : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à l'exécution d'office des travaux. (p. 2201) : accepte l'amendement n° 24 de M. Jacques Carat prévoyant : 1° une modification rédactionnelle ; 2° la notification aux particuliers de la date de commencement des travaux exécutés d'office dans le seul cas de pénétration sur leur domaine privé. Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement rédactionnel n° 78 de M. Guy Petit. (p. 2202) : s'oppose au sous-amendement n° 108 de M. Jacques Habert prévoyant la possibilité pour le conseil municipal de faire prendre en charge par la commune tout ou partie de la remise en état des murs souillés par une inscription dont l'auteur n'a pu être identifié. S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Henri Caillavet relatif à la possibilité pour le tribunal administratif, à la requête du demandeur, d'ordonner le sursis à l'exécution de l'arrêté de mise en demeure. Le risque de conflit entre les deux ordres juridictionnels, administratif et judiciaire. Les amendements déposés à l'article 19 E : demande la réserve, jusqu'à cet article, de l'amendement n° 47. Article 19 D (p. 2204) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à l'intervention des propriétaires ou occupants d'immeubles, victimes d'agissements publicitaires illicites. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Guy Petit tendant à étendre à toutes les associations mentionnées à l'article 26 le droit de donner injonction au maire ou au préfet de faire usage de leur pouvoir à l'encontre des publicités illicites. Article 19 E : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, tendant à la suppression de cet article relatif à l'information du procureur de la République. (p. 2205) : accepte l'amendement n° 26 de M. Jacques Carat prévoyant : 1° la transmission au procureur de la République de la copie du procès-verbal de constatation de l'infraction ; 2° la possibilité d'intervention à tout moment de l'autorité judiciaire pour prononcer la mainlevée ; sur la deuxième partie de cet amendement, son sous-amendement n° 111 : décision du juge en référé ; adopté. Article 19 (p. 2207) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jacques Carat prévoyant l'application identique de l'amende à celui qui maintient après mise en demeure une publicité, enseigne ou préenseigne dans des conditions illégales, et l'application de l'amende autant de fois qu'il y aura de publicités, d'enseignes ou de préenseignes en infraction. Regrette que la commission des affaires culturelles ait renoncé à relever le montant maximal de l'amende initiale, comme l'aurait justifié la suppression de l'amende répétitive journalière ; sur cet amendement, suggère une modification au sous-amendement rédactionnel n° 58 de M. Guy Petit. S'oppose à l'amendement n° 101 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues visant la non-application des dispositions de cet article à l'affichage d'opinion et à l'annonce des manifestations définies à l'article 11. Article 20 (p. 2208) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à la présomption de complicité à l'égard du bénéficiaire de la publicité. Les difficultés de la répression de l'affichage sauvage ; la nécessité de la présomption de complicité. (p. 2209) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Guy Petit relatif à la mise en cause du bénéficiaire supposé de la publicité dans le seul cas où sa complicité est établie et à la suppression de l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral. (p. 2210) : les campagnes d'affichage sauvage commercial ; la nécessité de la preuve de la complicité ; renonciation à toute efficacité du système de sanctions. (p. 2211) : en réponse à

M. Henri Caillavet, souligne la nécessité de sanctionner les campagnes d'affichage commercial sauvage. Les distorsions de concurrence entre les entreprises commerciales, selon qu'elles respecteront ou non la réglementation relative à l'affichage. Le régime de la loi de 1943. (P. 2212) : les insuffisances du dispositif pénal de la loi de 1943, soulignées par le rapport de M. Jacques Carat lors de la discussion en première lecture. **Après l'article 20** : (p. 2213) : accepte l'amendement n° 31 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat prévoyant un régime d'exemption des peines, sous certaines conditions, notamment de délais, en faveur de l'affichage d'opinion, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 122 : maintien de l'amende initiale de principe ; suppression de la seule amende cumulative, proportionnelle au nombre des affiches ; adopté. Le délai de repentir. Les inconvénients de l'impunité totale. Les panneaux réservés à l'affichage administratif ou municipal. **Article 21** (p. 2214) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 32 de M. Jacques Carat et n° 60 de M. Guy Petit tendant à la suppression de cet article relatif au caractère cumulatif et répétitif des amendes. **Article 24** : (p. 2216) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Guy Petit tendant à la suppression de cet article relatif au point de départ du délai de prescription de l'action publique. Le principe du caractère continu de l'infraction, applicable à d'autres délits : l'usage de faux, le recel, la détention d'armes, les délits en matière d'urbanisme, etc. La jurisprudence de la Cour de cassation. La notion d'infraction continue, introduite par la commission en première lecture. **Article 25** (p. 2217) : accepte l'amendement rédactionnel n° 34 de M. Jacques Carat. **Article 28 ter** (p. 2218) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. Charles Lederman tendant à la suppression de cet article relatif à la majoration de l'amende pénale au bénéfice des communes. S'oppose aux amendements identiques n° 35 de M. Jacques Carat et n° 63 de M. Guy Petit tendant à la suppression du versement du produit de ces amendes au comité des finances locales. L'organisation du recouvrement des amendes et les procédures des comptables du Trésor ; les difficultés insurmontables de la localisation ; la nécessité du versement à un fonds national. (p. 2219) : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, qui reprend les dispositions de l'amendement n° 35 de M. Jacques Carat que celui-ci a retiré. **Après l'article 28 ter** (p. 2220) : accepte l'amendement n° 86 (*article additionnel*) de M. Guy Petit prévoyant la non-application des dispositions du chapitre relatif aux sanctions à l'égard de l'affichage d'opinion et de la publicité des associations mentionnées à l'article 11, tant que le maire ou le préfet n'aura pas déterminé les emplacements prévus à cet article. **Article 28 quater** (p. 2221) : accepte l'amendement n° 64 de M. Guy Petit en ce qui concerne la précision relative au contrat de louage d'emplacement privé ; s'oppose à cet amendement, en ce qui concerne la durée du contrat et la faculté de révision : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 46 de M. Henri Caillavet prévoyant un renouvellement par tacite reconduction. **Article 30** (p. 2223) : accepte l'amendement rédactionnel n° 36 de M. Jacques Carat. Accepte l'amendement n° 37 de M. Jacques Carat prévoyant une faculté de résiliation ouverte tous les trois ans pour les contrats conclus antérieurement à la loi. **Article 30 bis** (p. 2224) : accepte l'amendement n° 38 de M. Jacques Carat prévoyant la définition par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles l'installation sur le sol des dispositifs publicitaires est soumise à autorisation. La conformité avec les règles de l'urbanisme. **Article 32** : accepte l'amendement rédactionnel n° 39 de M. Jacques Carat. **Article 19 A (suite)** : sur l'amendement n° 21 de M. Jacques Carat, précédemment réservé, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 80, précédemment réservé, de M. Guy Petit. **Intitulé** : (p. 2225) : accepte l'amendement n° 40 de M. Jacques Carat : « **Projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes** ». **Deuxième délibération sur l'article 24** : son amendement n° 125 : rétablissement de cet article, précédemment supprimé, dans le texte de l'amendement n° 33 de la commission des affaires culturelles, précédemment devenu sans objet : point de départ du délai de prescription de l'action publique à partir du jour où la publicité en infraction est supprimée ou mise en conformité ; adopté.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979)** [28 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2461) : rachat par l'Etat d'Honeywell-Bull et fusion avec la CII ; l'existence d'une grande informatique française. (p. 2465) : abandon de la filière nucléaire française graphite-gaz et adoption de la filière américaine eau pressurisée. Choix de la licence américaine et gain de temps ; la capacité de la France à développer elle-même cette filière. (p. 2467) : volonté de concertation du Gouvernement. Confusion

entre les débats sur les options du Plan et sur le Plan lui-même. Débat sur les options et absence de moyens précis et de programmes détaillés. Principe de programme d'action prioritaire par le VIII^e Plan. Préoccupation légitime en ce qui concerne la démographie, le bâtiment et les travaux publics, le recyclage des matières premières et la recherche. Incertitude économique. Importance des petites et moyennes entreprises. Existence d'un écart entre les salariés privés et les fonctionnaires protégés par la notion de droits acquis. Importance d'une coopération européenne. Inanité des prévisions économiques ; le cas du taux de croissance. (p. 2468) : VIII^e Plan et débat sur la protection sociale des Français. Désordre monétaire mondial et apports du système monétaire européen. Croissance et relance sélective des investissements. Soutien à l'investissement ; l'accroissement de la compétitivité des entreprises, le maintien de nos importations, la diminution de l'inflation. Bâtiment et travaux publics ; le nombre de prêts conventionnés attribués. Développement de l'industrie nucléaire. Réalisation du canal Rhin-Rhône. Accroissement de notre dépendance énergétique et développement de l'énergie nucléaire. Place de la France dans la consommation de l'énergie par unité de production intérieure brute. Investissements étrangers et politique de francisation ; les exemples de Céraliment-Lu-Brun, de la Générale de Biscuits, de Clin Midy, de Poulain et de la Générale occidentale. Planification et stratégie des grandes entreprises. (p. 2469) : transformation structurelle de la géographie économique mondiale. Importance de la facture pétrolière. Prix de l'essence. Progrès de l'industrie automobile française ; la fusion Peugeot-Citroën. Politique nucléaire française ; le développement de l'intégralité du cycle du combustible nucléaire. Qualité de l'industrie spatiale française. Développement de la seconde industrie informatique du monde. Indépendance de l'industrie française. Image de la France à l'étranger.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979] **Article 7** (p. 4312) : s'oppose aux amendements identiques n° 28 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 66 de M. Henri Caillavet et 143 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article prévoyant la réduction de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir. S'oppose également aux amendements n° 144 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues concernant la réfaction applicable pour l'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée du terrain à bâtir acquis par les entreprises de promotion immobilière en vue de la construction de complexes d'habitation de grand standing, n° 196 de M. Maurice Blin, repris par M. Henri Duffaut relatif à la diminution de la réfaction pour la partie du prix du terrain excédant 100000 francs, n° 29 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution de la réfaction applicable pour l'imposition à la TVA des terrains à bâtir à l'exception des terrains acquis avec le bénéfice d'un prêt aidé de l'Etat, n° 81 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Francis Palmero tendant à la diminution de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir pour la valeur du prix du terrain excédant la somme de 200000 francs et n° 10 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Jean Cherioux demandant la non application de la réfaction accordée pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir aux terrains dont le prix d'acquisition n'excède pas 200000 francs hors taxes.

Deuxième partie :

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5035) : discussion prochaine à l'Assemblée nationale du projet, de loi portant création de l'agence de l'atmosphère, contre la pollution de l'air. (p. 5039) : crédits destinés à l'encouragement au maintien des personnes âgées à leur domicile. (p. 5040) : consommation des crédits prévus pour 1979. (p. 5053) : utilisation du bâtiment comme un instrument de politique économique et sociale du gouvernement. Ligne budgétaire prévue pour les surcoûts d'installation des administrations de l'Etat dans les bâtiments qui valent la peine d'être protégés. Techniciens au service de l'environnement, de l'urbanisme et des autres secteurs de son activité. Solution au problème des décharges « sauvages ». Actions qui seront menées pour la régulation du débit de la Loire et de la Garonne, pour celle-ci dans le cadre du plan pour le « Grand Sud-Ouest ». Régionalisation des crédits du logement neuf. (p. 5054) : crédits destinés à l'amélioration de l'habitat. Nombre des chômeurs secourus, des licenciements économiques dans le bâtiment et les travaux publics. Orientation de la demande vers les maisons

individuelles. Entreprises de dépollution. Redéploiement à la place de la création de postes nouveaux. Postes de chargés de missions départementaux. Réforme des rémunérations accessoires. Mécanismes de la politique sociale du logement. Prêts pour l'accession à la propriété ; niveaux de revenus qui permettent la perception d'une aide personnalisée au logement. (p. 5055) : Application des aides nouvelles aux acquisitions-réhabilitations. Réhabilitation du parc locatif existant par le canal de l'aide personnalisée au logement. Valeur du système du conventionnement. Passage de l'aide à la pierre à la personne. Amélioration de l'habitat, en particulier pour les personnes âgées. Efforts des collectivités locales, des organismes d'HLM et des organismes sociaux. Aide temporaire aux familles qui connaissent des difficultés exceptionnelles ; amélioration du cadre de vie quotidien des ensembles sociaux ; développement de l'aide à l'accession à la propriété. Urbanisme et architecture. Surcharge foncière ; crédits d'acquisitions foncières. (p. 5056) ; documents d'urbanisme nécessaires pour la protection et pour la décentralisation. Simplification des plans d'occupation des sols. Constructions « sauvages » de la Côte d'Azur. (p. 5056) : création et aménagement d'espaces verts ; augmentation de crédits dans ce domaine. Rénovation des sites et des paysages. Insuffisance des terrains pour l'action foncière. Surcharges foncières. Effort accompli pour trouver du terrain dans les centres de villes pour le logement social. Crédits du fonds d'aménagement urbain. (p. 5057) : situation dans les villes nouvelles. Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement déjà créés. Mission de M. Bernard Tricot pour l'amélioration de la qualité architecturale ; ouverture en octobre 1980 de l'Institut français de l'architecture. Rôle des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement. Protection de la nature et de l'espace. Importance des parcs naturels régionaux. Possible attribution d'une dotation supplémentaire, en seconde délibération, pour l'urbanisme. Influence de l'impératif accru de compétitivité des entreprises sur les préoccupations de protection et de prévention des nuisances. Dépôt de gaz naturel envisagé dans la forêt de Rambouillet. Politique de lutte contre le gaspillage et contre le mauvais fonctionnement. Avantages à tirer d'une politique de l'environnement : avantages technologiques, création d'emplois. (p. 5058) : fin de la fuite en avant dans une croissance dérégulée. — **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 5064) : accepte l'amendement n° 241 de M. Pierre-Christian Taittinger prévoyant une réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (transfert des crédits de l'opération d'aménagement du parc de la Villette pour être regroupés au sein du budget des charges communes). **Article 54** : s'oppose à l'amendement n° 295 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues tendant à la réduction du nombre des logements susceptibles de faire l'objet d'une convention entre l'Etat et leurs propriétaires pour ouvrir à leurs occupants droit à l'aide de personnalisée au logement.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5721) : qualité du travail parlementaire. Respect de la liberté d'opinion et de la liberté d'expression. Droit à un affichage d'opinion. Accroissement des pouvoirs donnés aux maires. Clarification des activités de publicité et d'affichage. Protection du cadre de vie. **Article 25** (p. 5724) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté.

ORNANO (Paul d'), sénateur des Français établis hors de France (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

ORVOËN (Louis), sénateur du Finistère (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2399 : le travail (répression du travail clandestin) à M. le ministre du commerce et de l'artisanat [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310). — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, le 4 mai 1979 (p. 1125).

P

PADO (Dominique), sénateur de Paris (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n°s 147, 151 et 269 de M. Jean Cluzel, n° 227 de M. Bernard Parmantier, n°s 237 et 265 de M. Henri Caillavet : le monopole de la radiodiffusion-télévision, discutées le 9 octobre 1979 (p. 3074) : regrette que le Parlement et la délégation parlementaire n'aient pas été consultés avant la conclusion de l'accord avec l'Allemagne fédérale pour la réalisation de satellites.

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. — **Motion d'irrecevabilité** : (p. 2083) : suites à donner aux travaux de la commission d'enquête sénatoriale sur les conditions financières de production des programmes.

— **Proposition de loi modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône » en « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des côtes du Tricastin »** (n° 366, 1978-1979) [22 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2150) : vote favorable du groupe UCDP sur le texte en discussion.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 8** (p. 4321) : soutient l'amendement n° 93 de MM. François Dubanchet et Francis Palmero concernant la non augmentation du droit de fabrication pour les alcools utilisés en parfumerie. **Article 9** (p. 4326) : prend la parole en son nom et au nom de M. Francis Palmero. Industrie de la plaisance et activités de luxe. Santé de l'industrie de la plaisance. **Article 11** (p. 4333) : soutient l'amendement n° 82 de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues : la diminution des tarifs de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur applicable aux véhicules d'une puissance fiscale égale ou supérieure à 17 CV. (p. 4333, p. 4334) ; soutient l'amendement n° 50 de M. Victor Robini sur la diminution du tarif de la taxe spéciale sur les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV immatriculés dans la catégorie des voitures particulières. **Après l'article 21** (p. 4356) : soutient la première partie de l'amendement n° 73 (*article additionnel*), précédemment réservé de MM. Jean Francou et Henri Goetschy qu'il reprend avec M. Henri Caillavet : augmentation du taux de la TVA applicable aux recettes de publicité des « journaux gratuits » ; adopté. Nécessité d'un statut de la presse gratuite. **Article 24** (p. 4358) : soutient l'amendement n° 85 de MM. Francis Palmero et Pierre Vallon relatif aux taux de majoration des rentes viagères. Rentes viagères et inflation, rapport de la Cour des comptes sur les régimes des ventes viagères.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux : **Information** [26 novembre 1979]. (p. 4438) : taxation des journaux gratuits. (p. 4 442) : regrette la manière dont les travaux du Sénat sont relatés par la presse de Paris et par la presse de province. Agence France-Presse.

Justice [30 novembre 1979]. - **Examen des crédits.** - *Etat B* (p. 4661) : se déclare favorable à l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à une réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales).

Radiodiffusion-télévision française [3 décembre 1979] (p. 4808) : création de radios locales par le gouvernement et concurrence à la presse.

Transports [6 décembre 1979]. - **Examen des crédits.** - *Etat B* (p. 5012) : obligation d'allumer les codes en ville dans les autres pays européens. Utilité de cette obligation.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse** (n° 74, 1979-1980). Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1** (p. 5525) : se déclare défavorable aux amendements (*article additionnel*) identiques n° 149 de M. Jean Mézard et 101 de M. Michel Labèguerie et plusieurs de ses collègues concernant : 1° le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; 2° la fixation du délai d'application de la loi à cinq ans.

- **Projet de loi relatif à Mayotte** (n° 88, 1979-1980) [18 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5703) : appartenance de Mayotte à la France. Inconvénients d'un statut spécifique et provisoire. Vote favorable du groupe UCDP.

PALMERO (Francis), sénateur des Alpes-Maritimes (UCDP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Proposition de loi tendant à faciliter l'ouverture des magasins le dimanche dans les stations classées (n° 201, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la protection de la deuxième carrière des militaires (n° 222, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi tendant à porter aménagement du repos hebdomadaire (n° 236, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, *JO*, Débats 3 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec M. Jean Sauvage, tendant à étendre un certain nombre de dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite aux fonctionnaires civils ou militaires et à leurs ayants-cause dont les droits se sont ouverts antérieurement au 1^{er} décembre 1964 (n° 271, 1978-1979) [10 avril 1979].

Proposition de loi tendant à moderniser et à simplifier le code général des impôts (n° 338, 1978-1979) [15 mai 1979].

Proposition de loi tendant à instituer une procédure de conciliation en matière de diffamation (n° 28, 1979-1980) [23 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Affaires étrangères.** - **Relations culturelles** (n° 53, tome II, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Proposition de loi, portant modification des articles 297 et 298 du code de procédure pénale (n° 81, 1979-1980) [5 décembre 1979].

- **Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi** (n° 84, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Commu-

nauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (n° 111, 1979-1980) [12 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi (n° 123, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole de la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et l'adhésion au protocole de la convention internationale de 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, faits à Londres le 19 novembre 1976 (n° 125, 1979-1980) [15 décembre 1979].

QUESTIONS*Questions orales :*

Question n° 2370 : les rapatriés (amélioration de l'indemnisation des rapatriés) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre *JO*, 11 novembre 1978] (p. 3191). - Réponse de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, le 15 juin 1979 (p. 1948, 1949).

Question n° 2367 : le cancer (liste des 40 produits potentiellement cancérigènes) à Mme le ministre de la santé et de la famille *JO*, Débats 7 décembre 1978] (p. 4287). - Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1680).

Question n° 2376 : la vaccination (politique en matière de vaccinations obligatoires) à Mme le ministre de la santé et de la famille *JO*, Débats 18 janvier 1979] (p. 143) - Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1679).

Question n° 2389 : la radiodiffusion et la télévision (politique radiophonique de la France dans le monde) à M. le ministre des affaires étrangères *JO*, Débats 22 février 1979] (p. 288). - Réponse de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 15 juin 1979 (p. 1956, 1957).

Question n° 2411 : les champignons (développement de la culture des truffes) à M. le ministre de l'agriculture *JO*, Débats 15 mars 1979] (p. 391).

Question n° 2416 : la pollution (mer) (résultats de la conférence de Genève pour la sauvegarde de la Méditerranée) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de la vie *JO*, Débats 15 mars 1979] (p. 392). - Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1660).

Question n° 2423 : les artisans (création d'un statut des métiers d'art) à M. le ministre du commerce et de l'artisanat *JO*, Débats 15 mars 1979] (p. 392). - Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, le 15 juin 1979 (p. 1945, 1946).

Question n° 2510 : les enfants (massacre d'écoliers en République Centrafricaine) à M. le ministre des affaires étrangères *JO*, Débats 24 mai 1979] (p. 1469). - Réponse de M. Jean François-Poncet ministre des affaires étrangères, le 15 juin 1979 (p. 1955).

Question n° 2557 : le tourisme (emploi et conditions de travail) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs *JO*, Débats 3 août 1979] (p. 2642). - Réponse commune aux questions n° 2555 de M. André Rabineau, n° 2556 de M. René Tinant remplacé par M. André Rabineau et n° 2559 de M. Bernard Lemarlé, de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 12 octobre 1979 (p. 3221, 3222, 3223, 3225).

Question n° 2561 : les animaux (précautions concernant la vivisection des animaux) à M. le ministre de l'intérieur *JO*, Débats 24 août 1979] (p. 2880). - Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, le 12 octobre 1979 (p. 3231).

Question n° 2565 : les horticulteurs (situation de l'horticulture française) à M. le ministre de l'agriculture *JO*, Débats 7 septembre 1979] (p. 2758). - Réponse de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (travailleurs manuels et immigrés), le 16 novembre 1979 (p. 4025, 4026).

Question n° 2566 : les barrages (projet de barrage de l'Estéron : crédits) à M. le ministre de l'industrie *JO*, Débats 7 septembre 1979] (p. 2758). - Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie), le 19 octobre 1979 (p. 3408).

Question n° 2567 : la construction (frein à la construction : remise en cause des documents d'urbanisme) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO, Débats 7 septembre 1979] (p. 2758). — Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement), le 16 novembre 1979 (p. 4028, 4029).

Question n° 2589 : les pensions militaires d'invalidité (convocation de la commission tripartite chargée d'examiner le problème de l'indexation des pensions) à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants [JO, Débats 17 octobre 1979] (p. 3285). — Réponse de M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le 16 novembre 1979 (p. 4030).

Question n° 2604 : les hôpitaux (besoins en scannographes des hôpitaux) à M. le ministre de la santé et la Sécurité sociale [JO, Débats 7 novembre 1979] (p. 3705). — Réponse de M. Daniel Hoefel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, le 16 novembre 1979 (p. 4031).

Question n° 2626 : les relations culturelles internationales (nouvelles relations culturelles, scientifiques et techniques de la France), à M. le ministre des affaires étrangères [JO, Débats 11 décembre 1979] (p. 5279).

Questions orales avec débat :

Question n° 141 [5 décembre 1978] (p. 4174) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs (développement des loisirs et aménagement du temps). — Discutée le 24 avril 1979 (p. 906) : réduction du temps de travail ; ses conséquences sur l'organisation des vacances. Rapport, en 1977, de la commission d'études pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances. Surcharge des entreprises nationales, Air France, Air Inter et SNCF. Chute vertigineuse de la production industrielle. Problèmes d'augmentation de population posés aux collectivités locales. Mentalité « moutonnaire » des Français. Répartition du temps libre pendant la journée ou la semaine. Influence des rythmes scolaires. (p. 907) : aménagement progressif des vacances scolaires suggéré par l'avis du Conseil économique et social du 10 janvier 1979. Progrès réalisés dans l'industrie automobile. Rôle incitatif des grandes entreprises nationales.

Question n° 145 [5 janvier 1979] (p. 121), à M. le Premier ministre : les sessions parlementaires. — Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

Question n° 186 de M. Jean Garcia : la sauvegarde des régions françaises dans la Communauté européenne élargie. — Discutée le 15 mai 1979 (p. 1248) : élargissement du Marché commun et productions du Midi méditerranéen ; l'oubli de la région Provence-Côte d'Azur. Concurrence espagnole sur le marché agricole. Alourdissement des charges d'exploitation. Menaces sur les cultures ornementales. (p. 1249) : demande la mise en place d'une réglementation communautaire. Proposition d'un plan quinquennal régional de développement. Nécessité de périodes de transition ; l'exemple de la Grèce. Importance économique des productions de la région Provence-Côte d'Azur par rapport aux productions agricoles classiques. Elargissement de la Communauté et contrepois à la domination agricole de l'Europe du Nord.

Question n° 242 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le ministre de la culture et de la communication : les spectacles (promotion de la chanson française et protection des droits des compositeurs).

Question n° 250 [2 octobre 1979] (p. 2882) à M. le ministre de l'intérieur : les forêts (incendies de forêts dans la région Provence-Côte-d'Azur). — Discutée, avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 244 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou, le 30 octobre 1979 (p. 3614) : rappelle les instructions de Napoléon I^{er} au préfet du Var en cas d'incendie. Caractère ancien et permanent des incendies de la forêt méditerranéenne. Statistiques sur le nombre de foyers et d'hectares détruits. Dommages à l'économie française. (p. 3615) : diminution des incendies dans les Landes et travaux d'aménagement. Propagation des incendies et exode rural. Absence d'entretien de la forêt du Midi. Code rural et code forestier ; l'insuffisance de la loi relative à la protection de la forêt méditerranéenne. Entretien de la forêt et constitution d'associations syndicales de propriétaires. Politique foncière. Qualité des plantations ; le programme prioritaire du VII^e Plan. Moyens en hommes et en matériels. Mesures annoncées par le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture. Criminalisation du feu. Importance de la repression contre les incendiaires. Education du public. (p. 3616) : compare les crédits attribués à la lutte contre les incendies de forêts et au centre Beaubourg. Doutes

sur l'efficacité de l'emploi des militaires ou de volontaires. Adaptation du matériel aux conditions géographiques. Surveillance. Départementalisation des services d'incendie et de secours. Coût d'un pompier professionnel et augmentation du nombre des pompiers volontaires. Efficacité des canadiens ; l'emploi complémentaire du DC 6. Constitution d'une flotte aérienne européenne pour la lutte contre les incendies. Utilisation d'une bombe à eau suisse. Demande une création d'une unité comme celle de Brignoles dans les Alpes-Maritimes. Déclaration du Président de la République à Brégançon. (p. 3617) : contrats régionaux de lutte contre le feu. (p. 3627, 3628) : tenue d'une réunion sous la présidence des préfets, des responsables locaux. Utilité d'une flotte européenne de canadiens. Utilisation des DC 6.

Question n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labéguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé : la situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer. — Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3701) : politique menée Outre-Mer et intervention du Parlement. Délégation du groupe de l'union centriste en Nouvelle-Calédonie. Difficultés économiques. Agriculture et élevage et autosuffisance de l'île. Importance du tourisme ; l'école hôtelière de Auguste Escoffier. Réalisme du conseil de gouvernement et de l'assemblée territoriale. Importance de l'aide de l'Etat. (p. 3702) : mobilisation des moyens financiers pour les besoins locaux. Politique de conventions entre l'Etat et le territoire. Programme décennal du développement économique. Importance de la réforme foncière et complexité juridique du problème. Développement de l'éducation, de la culture et de la francophonie dans le Pacifique-Sud. Université du Pacifique. Statut de la Nouvelle-Calédonie ; la création d'un Conseil économique et social. Réforme électorale et unité de l'opposition calédonienne.

Question n° 311 [4 décembre 1979] (p. 4868) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (recherche) : la recherche scientifique.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — Suite de la discussion [2 octobre 1979]. Après l'article 96 (p. 2910) : son amendement n° III-91, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Raymond Bouvier : obligation pour le Gouvernement de déposer un projet de loi tendant à définir un statut du conseiller général ; irrecevable.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation [16 octobre 1979].** (p. 3262) : importance annuelle des crimes de sang et phénomène d'accoutumance. Prévention du crime et responsabilité du législateur. Peine de mort et exécution sommaire de la Libération et des partisans de l'Algérie française. (p. 3263) : abolitionnistes et loi sur l'avortement. Droit des malfaiteurs et droit des victimes. Protection du citoyen et code pénal ; l'absence de châtiment et le développement de l'autodéfense. Abolition de la peine de mort et développement de la sévérité pour les infractions des automobilistes. Peine de mort et protection de la société. Risque volontaire ou professionnel pour assistance à personne en danger ; la protection contre ce risque pour les criminels. Suppression des condamnations à mort pour motifs politiques ; la distinction entre crime de droit commun et crime politique. Absence de faits nouveaux justifiant une abolition. Ecart entre le droit et la réalité des condamnations ; les cas Buffet-Bontemps et Patrick Henry. Définition plus précise des cas relevant de la peine capitale. (p. 3264) : peine de remplacement ; la détention de longue durée ou la détention perpétuelle. Propose un changement du mode d'exécution ; le problème d'une euthanasie judiciaire. (p. 3265) : peine de mort et choc des sensibilités, des convictions philosophiques ou religieuses. Anachronisme du problème de l'abolition face aux massacres et génocides perpétrés dans le monde. Abolition de la peine de mort et abolition de la guerre.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. Article 2 (p. 4232) : revenus modestes et barème de l'impôt sur le revenu. (p. 4234) : son amendement n° 74, déposé avec M. François Dubanchet et soutenu par ce dernier : revalorisation des cinq premières tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; retiré.

(p. 4235) : son amendement n° 72, déposé avec M. Jean David : déduction forfaitaire pour l'impôt sur le revenu pour travaux de protection contre le vol ; retiré. **Article 3** (p. 4248) : s'exprime en son nom ainsi qu'au nom de M. *Georges Lombard*. Prise en compte du nombre d'associés et de membres exerçant une activité effective pour l'appréciation du plafond limite des recettes permettant de bénéficier des avantages fiscaux accordés aux adhérents des associations agréées. Extension de cet avantage aux groupements et aux sociétés constitués en vue de l'exercice en groupe d'une profession libérale dont les membres sont soumis à l'impôt sur le revenu. (p. 4250) : soutient l'amendement n° 88 de MM. *Georges Lombard* et *Christian Poncelet* concernant le relèvement des limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréées et la limitation au niveau atteint en 1978, de la déductibilité des frais généraux des entreprises pour le calcul des bénéfices industriels et commerciaux.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 6** - *Article 16-21 du code général des impôts* (p. 4299) : son amendement n° 138 : extension de l'exonération de l'imposition forfaitaire aux petites salles de cinéma et compensation par l'augmentation des tarifs des droits de timbre et taxes assimilées ; rejeté. **Article 7** (p. 4311) : soutient l'amendement n° 81 de M. *Jean Cluzel* et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la diminution de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir pour la valeur du prix du terrain excédant la somme de 200 000 francs. **Article 8** (p. 4321) : son amendement n° 93, déposé avec M. *François Dubanchet* et soutenu par M. *Dominique Pado* : non augmentation du droit de fabrication pour les alcools utilisés en parfumerie ; retiré. **Article 11** (p. 4333) : son amendement n° 82, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. *Dominique Pado* : diminution des tarifs de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur applicable aux véhicules d'une puissance fiscale égale ou supérieure à 17 CV ; retiré. **Article 24** (p. 4358) : son amendement n° 85, déposé avec M. *Pierre Vallon* et soutenu par M. *Dominique Pado* : taux de majoration des rentes viagères ; retiré.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Recherche [26 novembre 1979]. (p. 4428) : maintien de la France dans le peloton de tête des nations grâce à l'avance technologique. Nombre de brevets déposés dans les pays étrangers. Décrets réformant le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Nécessaire création de nouveaux postes de chargés de recherche. (p. 4429) : contacts entre le CNRS et les universités. Eventuelle création de bourses de recherche à l'intention des étudiants des grandes écoles. Soutient de l'Etat aux instituts semi-publics hautement spécialisés ; exemple de l'Institut Curie. Développement de la biologie cellulaire et de l'immunologie. Utile développement d'une recherche spécifiquement européenne. Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo) ; Institut national de la recherche agronomique (INRA) ; création d'un bureau pour la coopération scientifique européenne dans le cadre de l'UNESCO. Aménagement de la période probatoire effectuée par les jeunes chercheurs ; nécessité de décloisonner la carrière scientifique. Etablissement d'un plan décennal pour la recherche.

Affaires étrangères [28 novembre 1979]. - Rapporteur pour avis (Relations culturelles). (p. 4550) : crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Part des crédits attribués à la Direction générale du ministère des affaires étrangères. Recrutement pour la scolarisation des enfants français à l'étranger. Crédits pour les échanges artistiques ; le cas de la Chine. Diminution des crédits en faveur du Maghreb, de l'Asie et de l'Océanie et du nombre d'enseignants dans le Maghreb. (p. 4551) : élèves étrangers suivant l'enseignement du français. Dépendance énergétique et coopération technique. Accords culturels avec la Chine. Création d'un Centre culturel à Berlin-Est. Action des volontaires du service national. Régime d'attribution des bourses. Contributions aux organisations internationales ; le renforcement de l'aide au programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). UNESCO et politique. Appréciations sur l'efficacité de l'action de l'UNESCO. UNESCO et création du bureau de coopération scientifique européen. Crédits affectés à Radio France Internationale. Francophonie et proposition de création d'une organisation commune des pays utilisant le français. Détenus politiques français à l'étranger. (p. 4552) : nécessité d'une nouvelle politique pour nos relations culturelles, scientifiques et techniques. Politique étrangère et politique finan-

cière. Concentration de l'aide sur certains pays. Gratuité scolaire et Français de l'étranger. Montant des bourses attribuées aux étudiants étrangers. Politique d'admission des étrangers dans nos universités. Politique des centres culturels. Action culturelle et exportation. Absence d'une publication de prestige servant la France. Avis favorable sur ce budget. - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4571) : son amendement n° 218 ; réduction des crédits du titre IV (réduction indicative des crédits concernant Radio France Internationale) ; adopté.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5035) ; protection de l'environnement et protection de la santé publique. Gravité des pollutions de l'air et de l'eau ; exemples de l'empoisonnement de l'air et de l'atmosphère de Bilbao, Barcelone et Madrid. Décret impérial du 15 octobre 1870 et législation sur les établissements classés. Coûts sociaux de la pollution. Economies et politique anti-pollution ; comptabilité entre économies et environnement. Convention est-ouest sur la pollution atmosphérique. Réunion de l'union interparlementaire et dénonciation de certaines pollutions. Priorité à la lutte contre l'anhydride sulfureux. Analyse des principales sources de pollution et programme « Emep » ; sources de pollution de l'eau. Utilisation des déchets et développement des techniques peu polluantes, non productrices de déchets. Etudes d'impact écologique. (p. 5036) : législation nationale et convention internationale sur la pollution atmosphérique. Balbutiements de la lutte contre le bruit ; l'utilisation du sol et l'aménagement du territoire. Ratification par la France de la convention sur la protection des eaux du Rhin. UNESCO et sixième session du Conseil international de coordination du programme « L'homme et la biosphère ». Caractère mondial de la pollution. Urbanisme et permis de construire sur la Côte d'Azur ; colère des élus du département. Besoins en logements et existence d'une réglementation tatillonne. Problèmes posés par la mise en œuvre de la loi foncière de 1975 et de la loi d'urbanisme de 1976. Alpes-Maritimes et absence de concertation pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme d'eau ; compatibilité avec les plans d'occupation des sols. (p. 5056) : difficultés administratives rencontrées par les personnes modestes.

Economie et budget (Suite) I. - Charges communes [9 décembre 1979] (p. 5163) : loi du 17 juillet 1978 relative au divorce et incidences sur la répartition de la pension de reversion. Augmentation du taux des pensions de reversion ; comparaison avec le montant de l'allocation servie aux vieux salariés. Situation des rapatriés ; application du régime de droit commun à des expropriations pour cause d'utilité publique et respect des accords d'Evian. Indemnisation des biens par l'Algérie. Circulation des Français musulmans entre l'Algérie et la France. Actualisation artificielle de la contribution nationale et décompte de l'indemnisation des rapatriés âgés. Non-participation des associations aux réunions des commissions régionales paritaires d'aménagement des prêts de réinstallation. Valeur des titres d'indemnisation à 15 et 5 ans. Taux d'intérêt des nouveaux prêts consentis aux assujettis. Longueur des délais d'indemnisation. Problème de l'amnésie des Français musulmans. (p. 5164) : situation des Pieds-noirs restés en Algérie ; absence de droit à indemnisation et faiblesse de l'aide accordée par la France. Cimetières français en Algérie. Célébration de la rébellion algérienne et présence de personnalités françaises. Commission nationale des Français musulmans. Intégration des harkis et de leurs descendants. Poursuite de l'effort en faveur des rapatriés. (p. 5165) : existence de dossiers en suspens pour les rapatriés âgés de plus de 80 ans.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 67** (p. 5220) : son amendement n° 243 déposé avec M. *Paul Girod* et soutenu par M. *Victor Robini* : suppression des dispositions de cet article faisant référence à la communication de l'identité du client pour les personnes soumises au secret professionnel ; devenu sans objet. **Après l'article 73 - Article L. 38 du code des Pensions civiles et militaires** (p. 5241) : son amendement n° 304 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : calcul du plancher de la pension de reversion par référence au cumul de l'allocation des vieux travailleurs salariés et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ; adopté. **Après l'article 77 - Article 22 de la loi de finances pour 1977, paragraphe 8 et article 45 de la loi de finances pour 1979, paragraphe 6** (p. 5245) : son amendement n° 287 (*article additionnel*) : suppression de ces articles instituant des restrictions à la majoration des rentes viagères constituées au profit des anciens combattants ; retiré. (p. 5246) : publication du rapport de la cour des comptes sur les rentes viagères.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) - *Suite de la discussion* [15 décembre 1979].

Article 1 — *Article 317 du Code pénal* (p. 5531) : son amendement n° 17 déposé avec M. Georges Lombard et soutenu par ce dernier : interdiction des expérimentations et des prélèvements sur le fœtus ; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 7** p. 5628) : son amendement n° 32 soutenu par M. Jean Francou : droit de priorité de la ville de Cannes pour louer ou acquérir les biens de la Société anonyme des grands hôtels de Cannes, afin de les maintenir à usage d'hôtels ; retiré. Sort de l'hôtel Martinez.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique** (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5735) : historique des relations entre la Grèce et la Communauté européenne. Traité d'association de 1961. Demande d'adhésion à la CEE. Ouverture des négociations en 1976. Progrès réalisés dans la voie de l'union douanière. Commerce extérieur de la Grèce avec la CEE. Aide accordée à la Grèce en vertu des protocoles financiers. Situation économique de la Grèce. Conflit entre la Grèce et la Turquie. (p. 5736) : situation économique de la Grèce. Dispositions du traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique. Mesures transitoires. Participation de la Grèce aux institutions communautaires. Introduction de la TVA dans le système fiscal grec. Libre circulation des personnes. Conséquences prévisibles de l'adhésion de la République hellénique pour la Communauté européenne. (p. 5737) : situation de l'industrie grecque. Clauses de sauvegarde prévues. Situation de l'emploi dans la marine marchande grecque. Principe de libre circulation des travailleurs. Industrie grecque de la construction et de la réparation navales. Conséquences prévisibles de l'adhésion de la Grèce pour le secteur agricole français. Exportations de la Grèce vers la France : pêches, tomates, tabac, vin. (p. 5738) : exportation de vins grecs, de fruits et de légumes. Situation de l'agriculture grecque. Solde des échanges commerciaux entre la France et la Grèce. Rôle de la Grèce en Méditerranée. Rééquilibrage de la communauté vers le sud. Avenir des institutions de la CEE. Règle de l'unanimité. (p. 5739) : solidarité nécessaire des pays européens. Apport de la civilisation grecque. Vote favorable unanime de la Commission des affaires étrangères. **Question préalable** (p. 5764) : rapport de M. *Edgard Pisani* et les arguments qu'il apporte à l'adhésion de la Grèce. Fonctionnement des institutions communautaires. Distinction entre le cas de la Grèce et celui de l'Espagne et du Portugal. Position de la commission des affaires étrangères unanime en faveur de la ratification du traité. Demande le rejet de la question préalable.

— **Projet de loi autorisant l'approbation des protocoles portant cinquième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention d'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971, ouvert à la signature à Washington du 25 avril au 16 mai 1979** (n° 104, 1979-1980) [19 décembre 1979]. — Rapporteur, en remplacement de M. Jacques Chaurmont. — **Discussion générale** (p. 5785) : les deux conventions constituant l'accord international sur le blé de 1971. Leur cinquième prorogation. Tentatives de négociation d'un nouvel accord. Difficultés rencontrées. Céréales secondaires. Difficultés d'importation des pays en voie de développement ; aide alimentaire en céréales ; fixation des engagements en volume : une garantie contre l'inflation. Contribution de la Communauté européenne. (p. 5786) : attente des élections aux Etats-Unis. Possibilités d'aide offertes par l'Union soviétique et l'Inde. Position de la commission des affaires étrangères, favorable à l'approbation des deux protocoles.

— **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole de la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et l'adhésion au protocole de la convention internationale de 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures**, (n° 123, 1979-1980) [19 décembre 1979]. Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5787) : les deux conventions internationales de 1969 et 1971 sur la responsabilité civile et sur la création d'un fonds international d'indemnisation en matière de pollution par les hydrocarbures. Protocoles destinés à modifier l'unité monétaire utilisée. Substitution au franc Poincaré du droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international comme valeur de

référence. Cas des Etats non-membres du FMI. Maintien de la valeur des plafonds de limitation. Délai de trois ans écoulé depuis la signature de ces protocoles.

PAMS (Gaston), sénateur des Pyrénées-Orientales (Président du groupe de la GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire, et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Rapport spécial fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Jeunesse, sports et loisirs**. I. — **Jeunesse et sports** (n° 50, annexe 17, 1979-1980 [21 novembre 1979]).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 236 [29 juin 1979] à M. le Premier ministre : la **politique économique**. — Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

Question n° 241 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le Premier ministre : la **politique économique (crise économique et répercussions sociales)**.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Deuxième délibération** (p. 100) : demande une suspension de séance afin que le groupe de la gauche démocratique délibère sur la demande de deuxième délibération.

— **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 384) : nécessité que « la Haute Assemblée » n'apparaisse pas comme traversée par des remous électoraux en des périodes difficiles (p. 385) : souhaite qu'un débat au fond ait lieu. Contribution du Sénat à la défense des institutions parlementaires.

— **Projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes**. — **Nouvelle lecture** (n° 364, 1978-1979) [30 juin 1979]. **Article 6** : **Rappel au règlement** (p. 2575) : non respect de l'article 56 du règlement sur le déroulement du scrutin public.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Article 152** — **Article L. 121-40 à L. 121-43 du code des communes** (p. 3808) : soutient l'amendement n° VI-11 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant la suppression de cet article relatif à la consultation des habitants et aux référendums sur les affaires communales

— **Projet de loi de finances pour 1980**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4294) : son amendement n° 56, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire, identique aux amendements n° 9 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Giraud, n° 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, n° 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés ; adopté. **Article 9** (p. 4326) : son amendement n° 86, déposé avec M. Bernard Legrand et soutenu par M. Josy Moinet : affectation à la Société nationale de sauvetage en mer d'une partie du produit des droits de francisation et de navigation ; retiré.

PAPILIO (Sosefo Makape), sénateur de Wallis-et-Futuna (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).***Deuxième partie :*

Éducation [30 novembre 1979]. (p. 4683) : absence de ressources propres à Wallis-et-Futuna pour l'instruction publique. Poursuite des études secondaires après la classe de troisième à Nouméa. Prise en charge par l'Etat des frais de transport d'avion entre Wallis et Nouméa. Insuffisance des crédits accordés pour les constructions scolaires de l'enseignement primaire.

Jeunesse, sports et loisirs. - II. - Tourisme [3 décembre 1979] (p. 4774) : importance du tourisme pour Wallis-et-Futuna et plan de développement à long terme du territoire. Octroi de la prime de construction hôtelière au programme immobilier prévu.

Jeunesse, sports et loisirs. - I. - Jeunesse et sports [3 décembre 1979] (p. 4790) : promesse d'une convention entre Wallis-et-Futuna et la métropole ; son remplacement par une subvention toujours attendue. Nécessité d'un conseiller technique départemental, d'un professeur d'éducation physique et en conséquence des logements nécessaires.

Commerce et artisanat [5 décembre 1979] (p. 4936) : crédits au groupement d'intérêt économique de Wallis-et-Futuna. (p. 4939) : création d'un groupement d'intérêt économique pour lancer l'artisanat de Wallis-et-Futuna.

PAPON (Maurice), ministre du budget (nommé le 5 avril 1978 dans le gouvernement Barre) [JO, Lois et décret 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2494 de M. Edouard Le Jeune : les effets de la taxe professionnelle sur l'investissement et l'emploi [5 juin 1979] (p. 1689) : contribution des entreprises à la fiscalité locale ; la taxe professionnelle. Assiette de la taxe professionnelle. Incidences économiques de la perception de cette taxe ; les dépenses des collectivités locales. (p. 1690) : conditions du passage de la patente à la taxe professionnelle. Caractère évolutif et productif de la taxe pour les budgets communaux. Volonté du Gouvernement de réduire la disparité des taux et des produits de la taxe professionnelle entre les communes. Incidences économiques de la taxe professionnelle. Modification de l'assiette de la taxe professionnelle et nécessité de simulation.

Question n° 2495 de M. Bernard Parmantier : l'avenir de l'usine de l'Imprimerie nationale de Douai [5 octobre 1979] (p. 3014) : expérimentation du système de consultation directe du fichier informatisé des abonnés du téléphone et possibilité de sa généralisation. Incidences de la mise en place de cette technique ; le sort de l'usine de Douai.

Question orale avec débat :

Question n° 256 de M. Anicet Le Pors : le prélèvement éventuel sur les grosses fortunes [23 octobre 1979] (p. 3418) : prélèvement sur les grosses fortunes et programme de Blois. Rapport de la commission des « sages » ; la qualité de ses membres. (p. 3419) : débat d'orientation et publication intégrale du rapport. Rapport et loi de finances pour 1980 ; le plafonnement d'exonérations en matière de droits de succession, les donations-partage... Responsabilité du Parlement dans l'organisation d'un débat. Imposition sur les grosses fortunes et propositions communistes.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979 (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. - Discussion générale** (p. 1155) : caractère circonstanciel et correctif du projet proposé. Conclusions préoccupantes des simulations entreprises depuis le vote de la loi du 3 janvier 1979 ; les augmentations de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. (p. 1156) : correction de transferts de charges. Maintien des ressources des collectivités locales. Exécution du budget de l'Etat pour 1979 et recettes du compte d'avance aux collectivités locales. Facteurs des transferts de charges pour la taxe professionnelle ; la proposition du

Gouvernement de réduction de l'écrêtement des bases. Part de la taxe professionnelle dans la fiscalité locale. Taxe d'habitation ; passage de la valeur locative nette à la valeur locative semi-brute. (p. 1157) : existence de simulations sur les propositions du projet. Prise en compte de l'évolution en volume et non en valeur pour la part de la taxe professionnelle en 1979 ; le refus de cette disposition par la commission mixte paritaire. **Après l'article 2. - Articles 14, 20 et 23 de cette loi et articles L. 263-13 et suivants du code des communes** : (p. 1158) : demande le retrait de l'amendement n° 1 (article additionnel) de MM. Jean Chérioux et Roger Romani, soutenu par ce dernier, concernant la suppression, à partir de 1980, des dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur le système de péréquation de la dotation globale de fonctionnement et le fonds d'égalisation des charges en région d'Ile de France. (p. 1160) : demande le retrait de l'amendement n° 2 (article additionnel) de MM. Marcel Fortier et Jean Mézard, soutenu par ce dernier et relatif à la réduction de la base d'imposition des membres des professions de santé installés après 1975. Oppose l'article 40 de la Constitution à ce même amendement repris après modification par M. Henri Tournan prévoyant la réduction de moitié de la base d'imposition pour les assujettis installés après 1975.

- **Projet de loi relatif aux hautes rémunérations (n° 312, 1978-1979) [6 juin 1979]. - Discussion générale** (p. 1757) : organisation de la sortie du plafonnement des hautes rémunérations. Non-reconstruction des règles d'écrêtement établies pour 1977 et 1978. (p. 1758) : risques de rattrapage substantiel. Evolution des revenus non salariaux depuis 1977. Resserrement de l'éventail des salaires, évoqué par M. Henri Tournan. Maintien du pouvoir d'achat des travailleurs ; relèvement des rémunérations les plus modestes et du SMIC. Réduction des inégalités fiscales. **Après l'article unique** (p. 1759) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues (articles additionnels) n° 1 concernant la perte de leur qualité de salarié pour les dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à un million de francs et n° 2 relatif à l'intégration dans le bénéfice imposable, pour l'impôt sur le bénéfice des sociétés, des rémunérations directes ou indirectes les plus importantes de l'entreprise.

- **Projet de loi relatif au soutien de l'investissement productif industriel (n° 336, 1978-1979) [12 juin 1979]. - Discussion générale** (p. 1788) : efficacité et caractère novateur des mesures fiscales prises. Prise en compte du seul accroissement d'investissement. Effet fiscal donné à la révision des bilans. Prise en compte de l'ensemble des investissements amortissables. Prime de développement régional et suramortissement. Aide à l'investissement dans la recherche scientifique et technique. (p. 1789) : recherche et entreprises moyennes. Redressement de la situation financière des entreprises. Signes de développement de l'investissement productif. Politique de renforcement des fonds propres. Effort de l'Etat et difficultés budgétaires. Fragilité de l'équilibre extérieur et de la lutte contre l'inflation. Conjoncture internationale ; le cas du pétrole. Crédit-bail. Exclusion des PMI de l'aide prévue. Liens entre l'investissement et l'emploi. Non-pérennisation des mesures temporaires votées par le Parlement. Politique économique et information des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Contribution des entreprises à l'exportation. **Avant l'article 1** (p. 1790) : s'oppose à l'amendement n° 6 (article additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues concernant le doublement de la durée fiscale d'amortissement autorisée. **Article 1** : (p. 1791) : cas des entreprises ayant moins de trois ans d'existence. Demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin sur la référence à la moyenne de l'investissement net réalisé au cours des trois exercices précédents pour le calcul de la déduction fiscale. (p. 1792) : demande le rejet de l'amendement n° 7 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en compte pour la détermination de l'investissement des immobilisations corporelles amortissables exploitées et produites en France. Son amendement de forme, n° 9 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Georges Lombard prévoyant l'intégration pour le calcul de la déduction fiscale des investissements réalisés par voie de crédit-bail. (p. 1793) : son amendement n° 10 : extension de la déduction fiscale aux entreprises de crédit-bail régies par la loi du 2 juillet 1966 ; adopté. Accepte l'amendement n° 2 de M. Maurice Blin prévoyant la suppression des dispositions de cet article prévoyant le blocage dans un compte de réserve spécial de l'avantage fiscal obtenu. **Article 2** (p. 1794) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Maurice Blin relatif à la suppression des dispositions de cet article concernant l'affectation à un compte de réserve spécial de l'avantage fiscal obtenu. **Après l'article 2** (p. 1794) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 5 (article additionnel) de

M. Georges Lombard concernant l'application des dispositions du projet aux primes de localisation d'activités tertiaires. **Après l'article 3** (p. 1795) : s'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors prévoyant l'application des dispositions du projet de loi aux investissements créant réellement des emplois.

— **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1977** (n° 359, 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2323) : projet de loi de règlement et contrôle parlementaire. Stabilité fiscale. Maîtrise de la gestion et niveau des dépenses. Budget voté et budget exécuté ; les incertitudes mondiales et celles des prévisions économiques. Lois de finances rectificatives et priorités ; le premier pacte pour l'emploi des jeunes. Ajustements et gestion des crédits budgétaires. Dépassements des crédits limitatifs et évaluatifs. Progression des recettes budgétaires. Maîtrise des déficits ; rôle du Fonds de stabilisation des changes. (p. 2324) : prévisions économiques et budget de 1979 ; l'absence de « collectif » de printemps. Financement du déficit budgétaire. Maintien du commerce extérieur français et du pouvoir d'achat. Libération des prix du secteur des textiles et de l'habillement. Rapport de l'Inspection des finances relatif aux aides à l'industrie. Relations entre le Fonds spécial d'investissement routier (FSIR) et le budget général. Réorganisation du service de gestion du ministère des affaires étrangères et report de crédits. Ouverture des crédits et fonds de concours. Rôle du Parlement dans l'amélioration du document budgétaire.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3946) : ambitions du texte en discussion. Définition d'une assiette de la taxe professionnelle fondée sur la valeur ajoutée. Principe, posé en 1975, du caractère évolutif des ressources locales. (p. 3947) : objectifs du Gouvernement : clarté dans la conception, réalisme dans l'application, esprit d'ouverture dans la discussion. Projet de loi sur le développement des responsabilités locales. Croissance des impôts locaux supérieure à celle des impôts d'Etat et à celle du produit national. Transfert de charges sur les collectivités locales. Simulations qui seront effectuées sur la définition d'une nouvelle assiette de la taxe professionnelle : la taxe à la valeur ajoutée. (p. 3948) : anomalie qui résulte du maintien du système actuel de répartition de cette taxe. Influence de la taxation intérieure sur la position des entreprises françaises face à la concurrence internationale. Système appliqué en République fédérale d'Allemagne. Utilité d'un système fiscal évolutif. Evolution des taux des taxes locales. (p. 3949) : solidarité intercommunale par le moyen de la péréquation nationale présentée lors de la première lecture devant le Sénat. **Avant le titre I** (p. 3950) : invoque l'article 48, alinéa 3, du règlement contre l'amendement n° 102 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif au rattrapage de la dotation globale de fonctionnement pour les communes qui n'ont pas perçu un taux moyen de progression par rapport au versement représentatif de la taxe sur les salaires 1978 ; à l'augmentation de 20 % de la dotation globale de fonctionnement de chaque commune pour 1980. — **Article L. 234-7 du code des communes** (p. 3951) : demande le retrait de l'amendement n° 103 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues tendant à la répartition de la dotation de péréquation en fonction du potentiel fiscal de la commune, proportionnellement au montant de l'impôt sur les ménages et d'une manière inversement proportionnelle au montant des bases de l'impôt sur le revenu ramené à l'habitant de la collectivité concernée. **Article 1 A** (p. 3953) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 6 de M. Jean-Pierre Fourcade et n° 38 de M. Lionel de Tingny prévoyant le maintien de la répartition constatée en 1979 du produit des quatre taxes locales, exception faite des variations de la matière imposable « pour l'année 1980 ». (p. 3954) : s'oppose aux amendements n° 104 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif à l'évolution des bases de la taxe professionnelle ; la part de cette taxe dans le produit des impôts directs locaux, n° 134 de M. Jacques Descours Desacres et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte de l'évolution économique des entreprises dans la détermination de la part de la taxe professionnelle due par chaque entreprise, n° 74 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant jusqu'en 1980 et le cas échéant en 1981, la variation des taux des quatre taxes locales de façon que la répartition constatée en 1979 du produit de ces taxes ne soit affectée que par les variations de la matière imposable et n° 7 de M. Jean-Pierre Fourcade tendant à la correction de la part de la taxe professionnelle en fonction du quart de la variation constatée entre les bases brutes de 1978 et celles de 1975.

(p. 3955) : évolution des taux des impôts locaux dans les syndicats à vocation multiple à fiscalité intégrée. **Article 2 A** (p. 3958) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues concernant la fixation annuelle du taux de chacune des taxes locales à partir de 1982 ou éventuellement de 1981, par les élus ; aux amendements de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues n° 105 relatif au vote annuel et libre du taux de chacune des taxes locales par les assemblées délibérantes des collectivités locales et n° 106 prévoyant la fixation des taux des taxes, librement par les conseils municipaux, dans la limite d'une variation maximale préfixée ; et aux amendements identiques n° 8 de M. Jean-Pierre Fourcade et n° 39 de M. Lionel de Tingny concernant la possibilité pour les collectivités locales, à compter de 1981, de faire varier d'un même pourcentage les taux des quatre taxes ; le rapport entre les taux en cas de création d'un groupement de communes doté d'une fiscalité propre ; le dépôt par le Gouvernement, d'un rapport indiquant les incidences précises de l'application des nouvelles dispositions. Son amendement n° 145 : limitation de l'ampleur des transferts de charges dus aux disparités de taux au sein d'une même collectivité ; devenu sans objet. **Après l'article 2 A** (p. 3960) : s'oppose à l'amendement n° 107 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues demandant l'application du taux péréqué départemental de la taxe professionnelle à la moitié des cotisations des entreprises, du taux communal à l'autre moitié des cotisations. (p. 3961) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant la prise en charge par l'Etat des frais d'assiette de recouvrement des taxes locales. (p. 3962) : demande le retrait de l'amendement n° 137 (*article additionnel*) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues tendant à la limitation de l'augmentation des bases de la taxe professionnelle à un pourcentage égal à la progression en valeur du produit intérieur brut, au cours de l'année précédant celle de l'imposition.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3971) : moyenne nationale des taux des taxes par tranche de population. Importance de la dispersion des taux. Pression fiscale sur les contribuables. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. (p. 3978) : accepte l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tingny sur le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale. (p. 3980) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 161 de M. Josy Moinet prévoyant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population par les communes, et, de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, n° 162 concernant la date d'entrée en vigueur du système de plafonnement et n° 163 relatif à la détermination du niveau de plafonnement imposé aux quatre taxes. (p. 3978) : maintien du principe du plafonnement. Cohérence avec les textes précédemment votés. Absence de compensation financière. (p. 3982) : réalisation de simulations par l'administration et émission de rôles fictifs doublant des rôles effectifs. (p. 3983) : ampleur du travail. (p. 3986) : sur l'amendement n° 160, s'oppose à la première partie du sous-amendement n° 164 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues concernant : 1° le rapport gouvernemental sur l'application simulée des dispositions de plafonnement ; 2° la date d'entrée en vigueur du système de plafonnement. **Article 3 bis A** (p. 3989) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant la liberté communale pour fixer le taux de la taxe professionnelle, avec le principe d'un minimum, et la fixation d'un plancher par la loi de finances ; demande le retrait de l'amendement n° 44 de M. Lionel de Tingny concernant les cotisations minimales de taxe professionnelle et la fixation d'un plancher et d'un plafond ; accepte l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Fourcade sur le lien entre les cotisations minimales de taxe professionnelle et la taxe d'habitation ayant pour base la valeur locative moyenne communale. (p. 3990) : s'oppose à l'amendement n° 112 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif à la réduction des bases d'imposition de la taxe d'habitation en fonction des cotisations de taxe professionnelle. **Avant l'article 3 bis** (p. 3991) : demande le retrait de l'amendement

n° 101 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Mézard cosignataire, prévoyant la réduction de la cotisation de la taxe professionnelle pour les entreprises sous-traitantes travaillant pour des entreprises exonérées de cette taxe. *Article 3 ter - Article 16 48 A du code général des impôts* (p. 3993) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'établissement à caractère exceptionnel et la péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental. (p. 3994) : péréquation départementale et péréquation nationale. (p. 3995, 3996) : en raison de la prise en considération de l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy, transforme ses amendements en sous-amendements à cet amendement : n° 148 : prise en compte des bases d'imposition d'un établissement exceptionnel par rapport à la moyenne des bases de la taxe professionnelle par habitant au niveau national ; adopté ; n° 30, de forme ; adopté ; n° 33 : suppression des dispositions de cet article concernant le mécanisme interne de péréquation pour un établissement produisant de l'énergie ou traitant des combustibles entre les communes et les groupements ; adopté. (p. 3996) : sur ce même amendement n° 45, s'oppose au sous-amendement n° 138 de M. Jean Cluzel concernant la limitation du prélèvement de péréquation à 75 % des bases excédentaires. (p. 3997) : toujours sur cet amendement, son sous-amendement n° 32 : maintien de 80 % des bases d'imposition à la commune d'implantation d'un établissement produisant de l'énergie ou traitant des combustibles ; retiré. (p. 3997) : accepte, sur cet amendement le sous-amendement n° 115 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues prévoyant le potentiel fiscal et la prise en compte de la valeur nette des bases de taxe professionnelle après écretement et s'oppose au sous-amendement n° 116 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant la péréquation et la date de prise en compte de reversement de la taxe professionnelle au sein d'un groupement de communes. (p. 3998) : sur l'amendement n° 45, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 80 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire, relatif à la répartition du produit de la péréquation aux communes subissant un préjudice ou une charge du fait de l'installation de l'établissement exceptionnel et à celles concernées par la construction d'un barrage de retenue ou réservoir.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. Article 4 bis. - Article 1449 du code général des impôts, troisième alinéa (p. 4062) : accepte les amendements identiques n° 82 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 1 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article assujettissant à la taxe professionnelle les ports de commerce autonomes ou gérés. *Article 4 ter. - Article 1454 du CGI* (p. 4064) : s'oppose aux amendements n° 83 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article concernant l'exonération de la taxe professionnelle pour les coopératives ouvrières et maritimes et n° 98 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire concernant la taxe professionnelle et un régime dérogatoire pour les sociétés coopératives ouvrières de production. Accepte l'amendement n° 159 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier, portant sur l'exonération de la taxe professionnelle pour les sociétés coopératives ouvrières employant au plus trois salariés. *Article 4 quater. - Article 1461 du CGI* (p. 4065) : s'oppose aux amendements identiques n° 84 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 119 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant l'abrogation des dispositions fiscales exceptionnelles pour les sociétés mutualistes et les unions de sociétés mutualistes. *Article 4 quinquies. - Article 1465 et 1466 du CGI* (p. 4067) : demande le rejet de l'amendement n° 120 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation des articles du code général des impôts prévoyant une exonération pour cinq ans de la taxe professionnelle. (p. 4068) : accepte l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, création ou extension d'activité, la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et aux modalités d'attributions de l'exonération et les conditions de retrait. (p. 4069) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 165 : 1° suppression des dispositions faisant référence à la durée de l'exonération ; adopté ; 2° application de l'exonération aux activités industrielles et de recherche ; devenu sans objet ; 3° report de l'application du régime d'imposition de droit commun ; adopté. (p. 4070) : exonérations fiscales et incidence directe sur le développement économique.

(p. 4071) : jurisprudence administrative et prise en considération de l'hôtellerie dans la catégorie « activité industrielle ou de recherche scientifique ». Sur cet amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy, demande le retrait du sous-amendement n° 139 de M. Jean Francou, soutenu par Adolphe Chauvin prévoyant l'exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises prestataires de services. (p. 4072) : toujours sur cet amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy, ses sous-amendements n° 166 rédactionnel ; adopté ; n° 167 : critères de référence pour l'appréciation de l'augmentation nette des bases d'imposition ; valeur limite des immobilisations exonérées ; adopté ; n° 168 : exonération et délai fixé à la déclaration au service des impôts ; adopté ; n° 169 : 1° déclaration annuelle des éléments pouvant être exonérés ; adopté ; 2° impossibilité de chevauchement de périodes d'exonération ; rejeté. (p. 4074 et 4075) : Egalement sur cet amendement n° 48, son sous-amendement, rédactionnel, n° 170 ; adopté et son sous-amendement n° 171 : conciliation, par décret en Conseil d'Etat, des conditions d'application de l'exonération de la taxe professionnelle et de l'amortissement exceptionnel de 25 % prévus au code général des impôts ; adopté. Après l'article 4 quinquies. (p. 4078) : sur l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Jean-Pierre Fourcade, son sous-amendement n° 156 : maintien de la péréquation départementale de la taxe professionnelle et possibilité d'exonération de celle-ci ; adopté. (p. 4079) : sur cet amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Jean-Pierre Fourcade, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 4 de M. René Touzet concernant les groupements de communes et la répartition entre celles-ci de tout ou partie de la part communale de la taxe professionnelle. (p. 4082) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 62 (*article additionnel*) de M. Pierre Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin prévoyant l'exonération de la taxe professionnelle pour les établissements d'enseignement hors contrat. (p. 4083) : demande le retrait de l'amendement n° 135 (*article additionnel*) de M. Jacques Descours Desacres tendant à la réduction de la part des salaires pris en compte dans l'assiette de la taxe professionnelle pour les entreprises employant des travailleurs manuels. *Article 5. - Article 1472 du CGI* (p. 4085) : à propos de la suppression des dispositions de cet article concernant le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite, demande le rejet de l'amendement n° 121 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues et demande le retrait de l'amendement n° 140 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Virapoullé cosignataire. S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean-Pierre Fourcade prévoyant le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle à 6 % de la valeur ajoutée produite. (p. 4086) : demande la réserve des amendements n° 121, 140 et 18. (p. 4088) : accepte l'amendement n° 173 de M. Jean-Pierre Fourcade concernant la fixation et le principe de réduction annuelle du taux de cotisation de la taxe professionnelle et l'affectation au fonds national de péréquation. (p. 4089) : son amendement n° 175 identique à l'amendement n° 18 de M. Jean-Pierre Fourcade : plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle à 6 % de la valeur ajoutée produite ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 136 de M. Jacques Descours Desacres. *Article 4 (suite)* (p. 4092, 4093) : sur l'amendement n° 46, précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy concernant les communes ou groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles supérieures à la moyenne nationale et le prélèvement au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, et les modalités de fonctionnement du fonds et d'attribution de ses ressources aux communes et groupements de communes, ses sous-amendements n° 149 : non-application du système de péréquation nationale aux groupements de communes ; adopté et n° 150 : suppression de toute référence aux recettes domaniales comme critère de prélèvement au profit du fonds national de péréquation ou d'attribution de ces ressources ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les deux premiers alinéas du sous-amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Fourcade concernant : A) le montant du prélèvement sur les bases excédentaires de la taxe professionnelle et B) le prélèvement résultant de la péréquation nationale et limite par rapport au montant des recettes fiscales et domaniales de la commune. (p. 4094, 4095) : sur ce même amendement n° 46, ses sous-amendements n° 151 : attribution des ressources du fonds et prise en compte du taux de la taxe d'habitation ; rejeté, n° 153 : communes bénéficiaires des ressources du fonds et limitation du montant des attributions ; retiré et n° 154 : impossibilité du cumul entre péréquation nationale et péréquation départementale sur les établissements exceptionnels ; adopté. Accepte le troisième alinéa

du sous-amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif C) à la perception par fonds national de péréquation de l'excédent de la cotisation nationale de taxe professionnelle et s'oppose sur ce même sous-amendement au quatrième alinéa portant sur D) l'attribution des ressources du fonds en fonction, notamment du montant de l'impôt sur les ménages. (p. 4096) : toujours sur cet amendement n° 46, demande le rejet du sous-amendement n° 118 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues relatif aux critères d'attribution des ressources du fonds et à la compensation pour les communes pour les moins-values fiscales résultant de l'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 précédemment réservé de M. Jean-Pierre Fourcade prévoyant l'application des dispositions de cet article en 1981 et un décret en conseil d'Etat. (p. 4097) : compétence gouvernementale pour fixer l'ordre du jour et compétence du Sénat quant à son horaire.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. Après l'article 6 (p. 4112) : s'oppose à l'amendement n° 67 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine prévoyant un abattement sur la base d'imposition de la taxe professionnelle lorsque les frais de personnel composés des salaires et des charges annexes représentent plus de 50 % de la valeur ajoutée, ainsi qu'à l'amendement n° 141 (*article additionnel*) de M. Jean François Dubanchet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. François Dubanchet cosignataire, concernant la fixation par décret des conditions dans lesquelles la contribution de taxe professionnelle est plafonnée en fonction du nombre de salariés employés par le redevable. Article 6 bis (p. 4113) : demande le retrait de l'amendement n° 61 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Adolphe Chauvin, demandant la suppression de cet article prévoyant qu'à compter d'une date fixée ultérieurement la taxe professionnelle aura pour base la valeur ajoutée. Son amendement n° 157 : éléments pris en considération pour le calcul de la valeur ajoutée des entreprises générales et des entreprises financières ; adopté. Les éléments pris en considération pour le calcul de la valeur ajoutée des entreprises générales et des entreprises financières. (p. 4114) : demande le retrait de l'amendement n° 68 de M. Raymond Bourguine prévoyant pour le calcul de la valeur ajoutée des entreprises financières, la non-prise en compte des provisions que ces entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt.

— **Ordre du jour du Sénat [20 novembre 1979]** (p. 4115) : discussion de la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion [20 novembre 1979].** Article 6 ter (p. 4115) : accepte l'amendement n° 20 de M. Jean-Pierre Fourcade prévoyant l'actualisation des réductions des bases d'imposition pour la taxe professionnelle. Après l'article 6 ter (p. 4116) : demande le retrait de l'amendement n° 60 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin, prévoyant la réduction de la valeur ajoutée des entreprises immatriculées au répertoire des métiers en fonction du nombre de salariés employés. Article 6 quater (p. 4116) : rappelle le régime de l'enseignement privé en matière de taxe professionnelle, l'imposition des établissements dont l'activité présente un caractère lucratif en raison de leurs conditions de fonctionnement et des prix pratiqués. (p. 4117) : accepte l'amendement n° 2 de M. Georges Lombard soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade tendant à la suppression de certaines dispositions pour coordination. Article 6 quinquies : accepte l'amendement n° 144, de coordination, de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade. Evoque les difficultés de la localisation de la valeur ajoutée ; cas des entreprises comportant plusieurs établissements. Répartition des frais et des bénéfices au prorata des éléments localisables. (p. 4118) : différences de taux entre les communes. Après l'article 6 quinquies : son amendement n° 35 (*article additionnel*) : détermination des bases d'imposition des établissements nouveaux à compter de la date à laquelle la valeur ajoutée sera la base de la taxe professionnelle ; adopté. (p. 4119) : demande le retrait de l'amendement n° 69 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine prévoyant l'imputation du montant de la taxe sur les salaires sur la base théorique de la taxe professionnelle. Article 7 (p. 4122) : demande le retrait de l'amendement n° 86 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues concernant : 1° l'interdiction du cumul des exonérations de la taxe professionnelle valables pour l'entreprise nouvellement créée et pour l'entreprise que la commune a décidé d'exonérer pendant cinq ans

après une installation sur son territoire ; 2° la prise en charge par le fonds de péréquation de la perte de recettes qui résulte des exonérations de taxes ; s'oppose aux amendements n° 71 de M. François Dubanchet tendant à la diminution de la base d'imposition de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement et n° 73 de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues sur l'exonération de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement. (p. 4123) : son amendement n° 158 : mode de détermination des bases d'imposition en cas de changement d'exploitation en cours d'année ; adopté. Accepte l'amendement n° 21 de forme de M. Jean-Pierre Fourcade Article 7 bis (p. 4127) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de M. Jean-Pierre Fourcade prévoyant la fixation d'un plafond et d'un plancher de variation du montant de la taxe professionnelle à la suite du choix de la valeur ajoutée comme base de cette taxe. Après l'article 7 bis (p. 4128) : s'oppose à l'amendement n° 123 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire, concernant l'établissement par la loi des critères de classement des habitations. Article 8 (p. 4133) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Fourcade prévoyant un abattement obligatoire pour charge de famille et un abattement facultatif à la base, pour le calcul de la taxe d'habitation. S'oppose aux amendements n° 54 de M. Jean-Marie Girault relatif à un abattement obligatoire pour le calcul de la taxe d'habitation pour les contribuables qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu et à la valeur locative retenue comme seuil d'application de l'abattement et n° 125 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire, prévoyant un dégrèvement pour une partie de la taxe d'habitation au bénéfice des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu ; un dégrèvement moindre pour les contribuables faiblement imposés et de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues n° 88 sur la faculté pour le conseil municipal de majorer le taux d'abattement obligatoire pour le calcul de la taxe d'habitation et n° 89, concernant le calcul de la valeur locative moyenne dans la commune, abstraction faite de certaines résidences de grande valeur ; la majoration de la valeur locative moyenne pour tenir compte des personnes à charge du contribuable. Article 8 bis A. — Article 1414 du code général des impôts (p. 4133) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 90 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération totale de la taxe d'habitation au bénéfice des personnes âgées qui ne sont pas imposées à l'impôt sur le revenu ; une augmentation des frais d'assiette. — Article 207-2 du code général des impôts : s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire, sur l'imposition au régime de l'impôt sur les sociétés des sociétés de financement, de recherche et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures. Article 9 (p. 4137) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire n° 127 tendant à la suppression de cet article qui prévoit la disparition des différences existant entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par les communautés urbaines et districts à fiscalité propre et les taux appliqués au profit de ces groupements par chaque commune membre, n° 128 sur la réduction dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre des différences existant entre le taux moyen de taxe d'habitation perçue par le groupement et les taux appliqués au profit de celui-ci dans chaque commune membre et n° 129 concernant le calcul d'un taux unique pour la taxe d'habitation, à partir de 1980, en fonction des valeurs locatives brutes de l'ensemble des communes. Demande le retrait de l'amendement n° 3 de MM. Octave Bajoux et Maurice Schumann prévoyant, en cas d'absence de délibération des organes délibérants des départements, des communautés urbaines et des districts à fiscalité propre sur la création d'abattements, l'application des abattements obligatoires pour le calcul de la taxe d'habitation perçue par le groupement. Article 10 (p. 4138) : demande le retrait des amendements de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire, n° 130 sur la suppression de cet article prévoyant l'actualisation des valeurs locatives foncières et n° 131 prévoyant l'actualisation des valeurs locatives des établissements industriels qui ne relèvent pas du régime du forfait. Article 10 bis. — Article 1382 du CGI (p. 4139) : demande le retrait de l'amendement n° 95 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues tendant au paiement, à partir de 1981, de la taxe foncière sur les propriétés bâties par toute personne morale de droit public ou privé, pour leurs immeubles et installations. — Article 1382 du CGI (p. 4140) : demande le retrait de l'amendement n° 96 de M. Louis Perrein et

plusieurs de ses collègues, concernant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les routes et les propriétés d'Etat non productives de revenus. — *Article 1394 du CGI* (p. 4141) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues concernant la non-exonération de la taxe foncière pour les barrages-réservoirs et barrages-retenues sauf s'ils sont la propriété des collectivités locales ou d'un groupement de collectivités ; retiré. *Article 10 ter.* — *Article 1396 et 1509 du CGI* (p. 4143) : s'oppose aux amendements n° 56 de M. Michel Giraud prévoyant la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan d'occupation des sols et compris dans la catégorie des « terrains à bâtir » et n° 92 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues concernant l'établissement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'après la valeur vénale de ces propriétés. Accepte l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Fourcade sur la fixation à 1981 de la date à laquelle la valeur locative cadastrale pourra être majorée ; suppression des dispositions de l'article relatives à l'impossibilité de majoration sauf vente effective du terrain comme terrain à bâtir, pendant quatre ans. *Article 10 quater* (p. 4144) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 25 de M. Jean-Pierre Fourcade et n° 57 de M. Michel Giraud sur la suppression de cet article prévoyant une imposition des plus-values sur le plan local. *Article 10 quinquies* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 65 de M. Charles Beaupetit, soutenu par M. René Touzet, cosignataire, prévoyant l'institution à partir de 1980 d'une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes, en faveur des communes. Accepte l'amendement n° 26 de M. Jean-Pierre Fourcade sur l'évolution de l'imposition forfaitaire sur les pylônes proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties constatée au niveau national. (p. 4145) : demande le retrait de l'amendement n° 93 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, concernant la possibilité pour les communes, à partir de 1980, d'instituer une imposition forfaitaire annuelle sur les barrages-réservoirs et barrages-retenues. Après l'article 10 quinquies : demande le retrait de l'amendement n° 64 (*article additionnel*) de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues concernant le principe de l'unicité de la taxe foncière sur les propriétés bâties. — *Article 1384 du CGI* (p. 4146) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 97 (*article additionnel*) de M. Robert Laucournet prévoyant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant quinze ans pour les logements affectés à l'habitation principale et dont la construction a été principalement financée par des prêts locatifs aidés ou des prêts aidés pour l'accès à la propriété. *Article 11 A* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif à la suppression de cet article prévoyant que seront appréciées, pour le calcul du produit global des impôts, les subventions versées par les communes à des organismes de coopération intercommunale. *Article 11 B* (p. 4148) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 94 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de recouvrement des contributions directes locales selon le système du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu ; la possibilité pour les contribuables d'acquitter leur cotisation en trois fractions mensuelles d'égale valeur, dès 1980. Accepte l'amendement n° 28 de M. Jean-Pierre Fourcade sur la possibilité de demander à fractionner le paiement des cotisations pour les contribuables qui auront payé une somme supérieure à 750 francs de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties ou de taxes foncières sur les propriétés non bâties. Avant l'article 11 (p. 4150) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 142 (*article additionnel*) de MM. Alfred Gérin et Raymond Bouvier, soutenu par ce dernier, concernant la possibilité pour les communes, à compter du 1^{er} janvier 1980, d'instituer une taxe sur les chiens. *Article 11* : accepte l'amendement n° 29 de M. Jean-Pierre Fourcade prévoyant l'entrée en vigueur, à compter de 1981, des nouvelles dispositions concernant la taxe régionale. *Article 13* (p. 4151) : son amendement n° 36 : fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des conditions d'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer ; devenu sans objet. (p. 4152) : accepte l'amendement n° 176 de M. Lionel de Tinguy sur la fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des adaptations nécessaires à l'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer. Sur l'ensemble (p. 4156) : changements fondamentaux et non pas « rafistolage » apportés à la fiscalité directe locale. Adoption du principe de la valeur ajoutée pour base de l'assiette de la taxe professionnelle. Réalisme gouvernemental et utilisation de simulations. Collaboration entre la majorité et l'opposition. Complexité des textes fiscaux.

(p. 4157) : nécessité de l'amorce d'une période de stabilité pour la fiscalité locale. Utilité des travaux du Sénat.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4179) : projet de budget et contexte économique difficile. Amélioration de la situation économique française ; la situation du franc, des échanges, de la croissance, de la situation financière des entreprises et du pouvoir d'achat des salariés. Situation de l'emploi. Maintien de la hausse des prix. Choc pétrolier de 1979 et menaces sur la croissance. Refus d'une politique de déflation ou d'une relance inconsidérée. (p. 4180) : objectifs prioritaires de la lutte contre l'inflation du choix d'une croissance soutenue et d'une progression de la production industrielle. Système monétaire européen et stabilisation du franc. Modération de l'évolution des revenus. Contrôle de la progression monétaire. Finances publiques ; la maîtrise de la progression des dépenses sociales. Acceptation d'un déficit budgétaire et choix d'une neutralité fiscale pour 1980. Déficit et progression du produit intérieur brut. Augmentation des crédits affectés aux interventions économiques et sociales. Augmentation des crédits d'équipements civils et militaires. Programme d'investissement des entreprises publiques. Soutien à l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Solidarité ; l'exemple du troisième pacte national pour l'emploi et du minimum vieillesse. Solidarité et fiscalité directe. (p. 4181) : crédits militaires et exécution de la loi de programmation. Aides publiques au développement. Priorité à la sécurité et à l'action culturelle. Concours de l'Etat aux collectivités locales. Economies et dépenses de fonctionnement de l'Etat. Maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Rapport de la Cour des Comptes. Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Budget de 1980 et redressement économique. (p. 4206) : démocratie et critique contre le budget. Crise et influence déterminante du contexte international. Maintien et accélération, depuis 1974, du rythme de croissance, en réponse à M. Christian Poncelet. Bilan de la politique gouvernementale en réponse à M. Henri Duffaut. Adoption, comme en 1959, du budget à l'Assemblée nationale par la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution en réponse à MM. Henri Caillavet et Josy Moinet. Indépendance, croissance et solidarité, objectifs du budget en réponse à M. Paul Kauss. Sincérité des évaluations budgétaires. Taux de progression cumulé des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Contribution de l'Etat aux entreprises publiques. (p. 4207) : moyens de l'agence pour les économies d'énergie en réponse à Mme Brigitte Gros. Crédits d'équipement pour la recherche ; le cas de la mer. Politique familiale ; la création du complément familial et l'augmentation du pouvoir d'achat des prestations. Retraite des mères de famille et prolongement du congé de maternité. Hauteur du déficit budgétaire et moyens de sa couverture. Stabilité du franc et contrôle de la progression de la masse monétaire. Déficit des dépenses de fonctionnement. Collecte de l'épargne en réponse à M. Maurice Blin. (p. 4208) : taux d'intérêt et taux d'érosion monétaire en réponse à M. Henri Duffaut. Effets pervers de la politique d'encadrement du crédit. Système monétaire européen et stabilité du franc. Budget et investissements productifs en réponse à M. Raymond Dumont. Commission d'examen des économies et commissions de contrôle des dépenses. Economies et services votés. Mesures d'économie prises par le Gouvernement. (p. 4209) : économies et fonds d'action conjoncturelle en réponse à M. Georges Lombard. Budget des services financiers et économies budgétaires. Comparaison du taux de progression des recettes et des dépenses en réponse à M. Raymond Bourguine. Relation entre recettes et activités économique. Artisanat et seuil des charges sociales. Marchés étrangers et petites et moyennes industries. Intérêt général et budget de 1980 en réponse à M. Paul Kauss.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] *Article Ibis*, (p. 4228) : demande le rejet de l'amendement n° 103 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article concernant le vote du Parlement sur l'évolution des recettes et des dépenses sociales. Accepte l'amendement n° 51 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues prévoyant le vote annuel, et à partir de 1980, par le Parlement, du budget social. Avant l'article 2 (p. 4229) : dépôt du rapport de la commission d'étude du prélèvement sur les grosses fortunes. En ce qui concerne les principes et modalités d'application d'un impôt annuel sur la fortune des personnes physiques, s'oppose aux amendements n° 17 (*article additionnel*) de M. Henri Tournant cosignataire, et n° 104 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues. (p. 4231) : à propos des principes et

modalités d'application d'un impôt annuel progressif sur le capital des sociétés privées et publiques, s'oppose aux amendements n° 45 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire et n° 105 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues. (p. 4232) : s'oppose à l'amendement n° 106 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues instituant un prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés à l'étranger par des sociétés françaises. Article 2 (p. 4235) : son amendement n° 197 : augmentation de la taxe sur les véhicules des sociétés à partir du 1^{er} octobre 1979 ; adopté. Au sujet des modifications du barème de l'impôt sur le revenu, s'oppose aux amendements n° 107 et n° 108 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues. S'oppose également à l'amendement n° 87 de M. Christian Poncelet prévoyant le relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu pour enfant ou personne âgée à charge et la compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches. Demande le retrait de l'amendement n° 74 MM. Francis Palmero et François Debanchet, soutenu par ce dernier, concernant la revalorisation des cinq premières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. (p. 4236) : demande le rejet des amendements de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues et soutenus par M. Henri Duffaut cosignataire n° 46 prévoyant la fixation d'un plafond et d'un plancher pour l'atténuation d'impôt sur le revenu résultant du quotient familial et n° 18 relatif au barème de l'impôt sur le revenu et à l'institution de minorations dégressives et de majorations progressives. Demande le retrait de l'amendement n° 72 de MM. Jean David et Francis Palmero, soutenu par ce dernier, créant la déduction forfaitaire pour l'impôt sur le revenu pour travaux de protection contre le vol (p. 4237) : quotient familial et demi-part supplémentaire aux personnes âgées. Hausse des revenus et relèvement des limites d'exonération pour l'imposition. Non imposition sur le revenu pour les salaires égaux au SMIC. Après l'article 2. — Article 6 du code général des impôts (p. 4240) : ménage légitime ou illégitime et exonération fiscale de l'investissement en épargne. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 171 (*article additionnel*) de MM. Raymond Bourguin et Roland du Luart, soutenu par M. Gilbert Devèze concernant la possibilité d'une imposition directe pour chaque conjoint et les conséquences sur le calcul du quotient familial. Article 6 du CGI : s'oppose à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. Maurice Blin prévoyant une part supplémentaire de quotient familial au titre du cinquième enfant et ressources fiscales correspondantes. Article 195 du CGI (p. 4242) : s'oppose à l'amendement n° 19 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues relatif à l'alignement de la législation applicable aux invalides en ce qui concerne le quotient familial sur celle des autres contribuables. S'oppose aux amendements n° 20 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant le remplacement de la déduction pour frais de garde d'enfants à charge de moins de trois ans par un crédit d'impôt calculé par enfant et n° 110 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beaudou et plusieurs de ses collègues tendant au remplacement de la déduction pour frais de garde d'enfants par un crédit d'impôt, calculé par enfant et à l'extension du bénéfice de cette mesure à tous les couples qui exercent une activité professionnelle. — Article 196 du CGI (p. 4244) : demande le retrait de l'amendement n° 55 (*article additionnel*) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard concernant la prise en compte comme personne à charge au titre de l'impôt sur le revenu des enfants du contribuable âgés de moins de vingt-cinq ans s'ils justifient d'une inscription auprès des services de l'agence nationale pour l'emploi comme demandeur d'un premier emploi (p. 4245) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 39 (*article additionnel*) de MM. Jean Chérioux et Paul Kauss, soutenu par M. Jacques Braconnier prévoyant le relèvement de la limite fiscale attachée à la déductibilité du salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession. Demande le retrait de l'amendement n° 100 (*article additionnel*) de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues tendant à l'augmentation de la déduction fiscale attachée au salaire du conjoint pour les adhérents des centres et associations de gestion agréés. S'oppose à l'amendement n° 116 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, prévoyant l'élévation de la limite dans laquelle le salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice de la profession est déduit du bénéfice imposable pour la détermination des bénéfices agricoles, des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices des professions non commerciales et l'augmentation de l'imposition forfaitaire annuelle due par les personnes morales imposables à

l'impôt sur les sociétés. (p. 4246) : s'oppose à l'amendement n° 111 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beaudou et plusieurs de ses collègues instituant le relèvement du montant de la déduction pour frais de garde d'enfants prévue au bénéfice des célibataires, des veuves et des divorcées. Article de la loi du 30 décembre 1975 : s'oppose à l'amendement n° 112 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la déduction pour frais de garde d'enfants au bénéfice des contribuables qui exercent un mandat électif, municipal ou départemental. S'oppose à l'amendement n° 113 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beaudou et plusieurs de ses collègues tendant au maintien de leur part supplémentaire dans le calcul du quotient familial pour les assujettis à l'impôt sur le revenu mariés, titulaires de la carte d'invalidité et à l'abrogation du régime spécial d'imposition des produits des filiales encaissées par une société-mère. (p. 4247) : s'oppose à l'amendement n° 114 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beaudou et plusieurs de ses collègues prévoyant un abattement plafonné pour la détermination du revenu imposable des contribuables veufs si leur conjoint disposait d'un revenu et l'abrogation de la loi du 27 juin 1979 relative au soutien de l'investissement productif. S'oppose aux amendements de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard n° 115 (*article additionnel*) prévoyant la suspension du versement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables qui se trouvent en situation de chômage total ou partiel ainsi que l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés mobilières d'investissement, des sociétés de développement régional et des sociétés immobilières d'investissement pour le commerce et l'industrie et n° 117 (*article additionnel*) tendant à l'augmentation du montant minimal de la déduction forfaitaire pour frais professionnels accordé aux salariés et à l'abrogation de certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1978 relatives à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises. Article 3 (p. 4249) : demande le retrait des amendements identiques n° 2 de M. Maurice Blin et n° 91 de M. François Dubanchet tendant à la suppression de cet article prévoyant l'augmentation des limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréés ; prévoyant le dépôt d'un rapport du Gouvernement sur les progrès réalisés en matière de connaissance des revenus des professions non salariées ; prévoyant l'extension à tous les groupements ou sociétés constituées en vue de l'exercice en groupe d'une profession libérale, des dispositions du code général des impôts prévues à l'égard des sociétés civiles professionnelles et des associations d'avocats et prévoyant les tarifs du droit de garantie. Son amendement n° 199 : non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années d'allègements fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréés ; adopté. (p. 4251) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Christian Poncelet prévoyant la mention dans le rapport du Gouvernement des mesures prises pour progresser dans la politique de rapprochement des conditions d'imposition des salariés et non salariés Avant l'article 3 ter et l'article 3 ter (p. 4254) : demande le retrait de l'amendement n° 185 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod soutenu par ce dernier relatif au relèvement de la limite fixée pour le passage du régime d'imposition forfaitaire au régime réel d'imposition ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Jean-Paul Hammann et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole. (p. 4255) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 14 (*article additionnel*), précédemment réservé de M. Gilbert Devèze, prévoyant le relèvement de la limite d'application du régime d'imposition forfaitaire agricole. Article 4 A (p. 4256) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 69 de M. Richard Pouille et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article fixant, à compter de 1980, les taux de la redevance communale des mines et les taux de la redevance départementale des mines par tonne extraite pour le pétrole brut et par mètre cube extrait pour le gaz naturel. (p. 4258) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 194 de M. Maurice Blin relatif à l'augmentation des taux de la redevance communale et de la redevance départementale des mines et n° 173 de M. Michel Labéguerie et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Pierre Sallenave tendant à la fixation annuelle par la loi de finances des taux des redevances communales et départementales sur le pétrole brut et le gaz naturel. Article 4 (p. 4262) : s'oppose aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues n° 118 prévoyant l'institution d'un prélèvement exceptionnel sur les

profits bruts réalisés par les sociétés pétrolières et l'institution d'une taxation annuelle de la marge de réévaluation des stocks, réalisée par les sociétés pétrolières du fait du glissement du prix du pétrole en 1979 et n° 119 tendant à la suppression du caractère provisoire du prélèvement instauré sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises de recherche et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures et à la suppression des dispositions de l'article relatives à la limitation de ce prélèvement aux entreprises dont le chiffre d'affaires excède 50 millions de francs. Accepte l'amendement n° 68 de M. Jean-François Pintat déposé au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan tendant à la suppression des dispositions de cet article relatives à la non-déduction pour l'assiette de l'impôt sur le revenu du prélèvement exceptionnel sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises pétrolières et sur cet amendement, le sous-amendement n° 200 de M. Maurice Blin relatif à la prise en compte du prélèvement dans les charges déductibles du bénéfice. **Après l'article 4 (p. 4263) :** s'oppose à l'amendement n° 120 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues demandant la création d'une taxe sur les chiffres d'affaires hors taxe des compagnies pétrolières étrangères qui exercent leurs activités en France. — **Article 1509 du CGI :** s'oppose à l'amendement n° 121 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire instituant l'augmentation de la valeur locative des terres, landes et bois qui font l'objet de chasses privées ou sont reconnus terres incultes au sens du code rural. S'oppose également à l'amendement n° 122 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire relatif à la création d'un prélèvement exceptionnel sur les patrimoines des 120 000 ménages détenant les patrimoines les plus élevés. **Article 702 du CGI :** s'oppose à l'amendement n° 123 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant l'augmentation du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement lorsque des terres agricoles changent d'utilisation ou sont achetées par des étrangers ou des non-agriculteurs. (p. 4264) : Oppose l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances à l'amendement n° 124 (*article additionnel*) de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire relatif à la fixation par arrêté préfectoral des différentes composantes du prix du litre des carburants automobiles. S'oppose à l'amendement n° 125 (*article additionnel*) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues soutenu par Jacques Eberhard cosignataire demandant la création d'un impôt spécial assis sur le chiffre d'affaires brut des sociétés françaises ou étrangères important des produits dérivés du bois ou des bois ouvrés.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 6. — Article 261 E du code général des impôts (p. 4300) :** s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Francis Palmero concernant l'extension de l'exonération de l'imposition forfaitaire aux petites salles de cinéma et la compensation par l'augmentation des tarifs des droits de timbre et taxes assimilées, et au sous-amendement n° 193 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire prévoyant la suppression de cet article exonérant les casinos de la TVA. S'oppose à l'amendement n° 135 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire sur l'exonération de la taxe sur les salaires pour les associations de la loi de 1901 et compensation par la modification du bénéfice imposable des sociétés. **Après l'article 6 (p. 4301) :** s'oppose à l'amendement n° 23 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues concernant la réintégration des frais généraux dans les bénéfices des sociétés et rappel d'impôt à la charge du bénéficiaire pour les avantages en nature non déclarés. Fourniture par les entreprises du relevé détaillé de certaines catégories de frais généraux. Efficacité du contrôle de l'administration fiscale. (p. 4302) : s'oppose à l'amendement n° 24 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant le principe et les modalités d'application d'un « prélèvement de solidarité pour l'emploi » ; l'embauche par les entreprises et le crédit d'impôt sur les bénéfices. **Article 231 du CGI (p. 4303) :** s'oppose aux amendements n° 25 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues tendant à l'exonération pour les associations de la taxe sur les salaires et l'augmentation de celle-ci pour les banques et les compagnies d'assurance, et n° 63 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet concernant les organismes à but non lucratif et la possibilité d'option irrévocable pour un taux unique de la taxe sur les salaires. S'oppose à l'amendement n° 26 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant les cas de

limitation de la déduction des bénéfices des sociétés pour les rémunérations de leurs dirigeants. **Article premier de la loi du 11 juillet 1973 (p. 4304) :** en ce qui concerne l'abaissement du seuil de population pour l'institution d'une participation des employeurs au financement des transports en commun, oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n°s 71 (*article additionnel*) de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues et 27 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire. (p. 4305) : s'oppose à l'amendement n° 47 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : l'application de la méthode linéaire avec possibilité de doublement pour la première année, pour le calcul de l'amortissement des biens d'équipement autres que les immeubles d'habitation et les locaux assimilés acquis ou fabriqués par les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales et aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, n° 128 (*article additionnel*) : la fixation par décret en Conseil d'Etat des taux d'amortissement linéaire pour chaque profession et chaque nature d'équipement, la limitation des taux d'amortissement dégressifs et n° 129 (*article additionnel*) relatif au non bénéfice de l'amortissement dégressif pour les bâtiments industriels dont la durée normale d'utilisation est inférieure à quinze ans ; à l'institution à partir de 1980 d'une contribution directe de chaque entreprise correspondant à l'avantage qui résulte de la pratique de l'amortissement dégressif (p. 4306) : s'oppose aux amendements n° 64 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet prévoyant l'augmentation de la déduction supplémentaire accordée aux contribuables faisant des dons à des fondations ou des associations d'intérêt général et le relèvement du taux de la taxe applicable aux ventes de métaux précieux et n° 179 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon relatif au relèvement de la limite de la déduction supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu, accordée aux contribuables qui font des dons à des fondations ou à des associations d'intérêt général. (p. 4307) : demande le retrait de l'amendement n° 77 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet portant sur la possibilité de déduire de leur résultat imposable une partie de la provision spéciale de réévaluation pour les établissements industriels des entreprises à caractère mixte industriel et commercial ; s'oppose à l'amendement n° 80 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application de la loi du 3 juillet 1979 relative au soutien de l'investissement productif industriel, quel que soit le mode de financement des immobilisations utilisé par l'entreprise concernant les immobilisations financées par le crédit-bail. (p. 4308) : demande le retrait de l'amendement n° 102 (*article additionnel*) de MM. Jean Francou et Pierre Vallon soutenu par M. Adolphe Chauvin : la déductibilité du bénéfice imposable des provisions pour congés payés constitués par les entreprises. (p. 4309) : s'oppose à l'amendement n° 130 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues concernant le doublement des durées d'amortissement prévues pour les différentes catégories d'équipements. (p. 4310) : s'oppose à l'amendement n° 139 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon prévoyant la suppression du décalage d'un mois en matière de remboursement de la TVA ; la majoration à due concurrence du taux normal de cette taxe. **Après l'article 7 (p. 4315) :** s'oppose aux amendements n° 30 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues tendant à l'exonération totale de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits alimentaires de toute première nécessité et n° 145 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour le pain, les produits laitiers, les fruits, les légumes, les produits pharmaceutiques ; l'abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal. (p. 4316) : s'oppose aux amendements n°s 48 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues concernant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les opérations portant sur le fuel domestique destiné au chauffage de la résidence principale et l'abrogation de diverses dispositions financières et 146 (*article additionnel*) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exonération de la TVA en 1980 pour les produits utilisés pour le chauffage des locaux à usage d'habitation principale et la réintégration dans leur bénéfice imposable, pour les banques et les établissements financiers, des provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et long terme et des provisions pratiquées à l'occasion des opérations de crédit pour le financement des ventes ou travaux à l'étranger. (p. 4316) : s'oppose à l'amendement n° 73 (*article additionnel*) de M. Henri Goetschy concernant l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux articles de sport nécessaires à l'exercice d'une discipline olympique et l'application du taux majoré de cette taxe aux recettes de publicités ou

d'annonces dont bénéficient les publications à but essentiellement publicitaire. S'oppose à l'amendement n° 147 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application du taux moyen de la taxe sur la valeur ajoutée pour les véhicules achetés pour des handicapés et la réintégration dans le bénéfice imposable des provisions pour risques afférents au crédit à moyen terme résultant d'opérations faites à l'étranger. (p. 4318) ; s'oppose à l'amendement n° 148 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée payée sur le prix de leurs travaux pour les collectivités locales régionales ainsi qu'à leurs groupements ; la réintégration de certaines provisions dans le bénéfice imposable des entreprises ; l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés des plus-values et remboursements de l'emprunt 3,5 pour cent 1952-1958 et l'abrogation du régime fiscal de faveur instauré pour les sociétés constituant ou augmentant leur capital entre le 1^{er} janvier 1977 et le 31 décembre 1980. **Article 8.** - *Article 403 du code général des impôts* (p. 4323) : s'oppose à l'amendement n° 149 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant le rétablissement de la franchise de dix litres d'alcool pur accordée aux bouilleurs de cru ; les droits de consommation sur les alcools bénéficiant d'un label de qualité, sur les autres alcools français et sur les alcools distillés hors du territoire national. *Article 406 A, 406 quinquies et 403 du CGI* : s'oppose aux amendements de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues n° 94 instituant un droit indirect unique de consommation sur les boissons alcoolisées, des abattements en fonction de la nature des produits imposables et le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits passibles de ce droit indirect unique et n° 49 prévoyant le maintien du droit de consommation sur les alcools à son ancien taux pour les eaux de vie naturelles. - S'oppose à l'amendement n° 198 de M. Maurice Blin relatif aux tarifs de droit de fabrication sur les produits alcoolisés. (p. 4324) : s'oppose aux amendements n° 65 de M. Henri Caillaud tendant à l'institution d'un droit de fabrication pour les vins de liqueur produits en dehors du territoire de la Communauté économique européenne et n° 169 de M. Serge Mathieu, soutenu par M. Richard Pouille prévoyant la chaptalisation des vins d'appellation d'origine contrôlée. *Article 9*, (p. 4327) : demande le retrait de l'amendement n° 86 de MM. Bernard Legrand et Gaston Pams soutenu par M. Josy Moinet prévoyant l'affectation à la Société nationale de sauvetage en mer d'une partie du produit des droits de francisation et de navigation. S'oppose à l'amendement n° 180 de M. Guy Robert tendant à l'application ou à l'exonération de la taxe sur les aéronefs privés en fonction de leur puissance maximale. Accepte l'amendement n° 54 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard soutenu par M. Richard Pouille relatif à l'exonération de la taxe spéciale en fonction de l'âge de l'aéronef. *Article 10* (p. 4328) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Guy Robert demandant la suppression de cet article qui réserve le bénéfice de la détaxe sur les produits pétroliers destinés à l'avitaillement des aéronefs aux avions qui effectuent des liaisons commerciales au-delà du territoire douanier de la France continentale. **Après l'article 10** (p. 4329, 4330) : s'oppose à l'amendement n° 36 (*article additionnel*) de M. Antoine Andrieux prévoyant la réduction de 100 p. cent dans la limite de 5000 litres par an des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grevant les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. S'oppose à l'amendement n° 52 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Daniel Millaud demandant la suppression de la taxe intérieure appliquée sur les produits pétroliers pour les carburants utilisés par les voyageurs représentants placiers et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France ; s'oppose à l'amendement n° 151 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de la taxe intérieure appliquée sur les produits pétroliers pour les carburants utilisés par les conducteurs de taxi et à la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxe des filiales françaises des sociétés pétrolières étrangères exerçant leurs activités en France ; s'oppose à l'amendement n° 152 (*article additionnel*) de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues concernant l'institution d'un contingent maximum annuel de carburant détaxé pour tout emploi de voyageur de commerce et l'institution d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxes des compagnies pétrolières étrangères exerçant leur activité en France. **Article 11** (p. 4333) : s'oppose à l'amendement n° 153 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues prévoyant le maintien en

vigueur des tarifs applicables en 1979 de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ; le prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés en 1978-1979, à l'étranger, par les sociétés françaises travaillant dans le secteur de l'automobile, des véhicules industriels et des pneumatiques. Demande le retrait de l'amendement n° 82 de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Dominique Pado concernant la diminution des tarifs de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur applicable aux véhicules d'une puissance fiscale égale ou supérieure à 17 CV. (p. 4334) ; s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Victor Robini soutenu par M. Dominique Pado prévoyant la diminution du tarif de la taxe spéciale sur les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV immatriculés dans la catégorie des voitures particulières. S'oppose aux amendements n° 154 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues demandant la suppression des dispositions de cet article prévoyant l'application aux motocyclettes de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur et la création d'un prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés en 1978-1979 à l'étranger par les sociétés françaises travaillant dans le secteur de l'automobile et n° 53 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Marc Jacquet prévoyant la diminution de la période de taxation maximale des motocyclettes dans le cadre de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur. **Après l'article 11** (p. 4335) : s'oppose à l'amendement n° 156 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire instituant une taxe assise sur la valeur vénale ou locative des emplacements publicitaires dont le taux est fixé par le conseil municipal. **Article 12** (p. 4336) : accepte les amendements identiques n° 3 de M. Maurice Blin et n° 42 de M. Philippe de Bourgoing prévoyant l'exonération du droit de timbre des quittances pour les billets d'entrée dans les monuments, les salles ou espaces quelconques ; les tickets de discothèques et de cafés dansants. **Article 13 A** : demande le retrait de l'amendement n° 83 de MM. Paul Séramy et Pierre Vallon concernant le relèvement du plafond au-dessous duquel les actes ou procès-verbaux de ventes ou de liquidation d'immeubles sont exonérés du droit de timbre de dimension et l'application de cette exonération aux attestations notariées constatant la transmission par décès d'immeubles ou de droits réels immobiliers et aux actes rectificatifs d'erreurs matérielles. **Article 13** (p. 4337) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif au montant total de la réduction d'assiette résultant des exonérations de droits de mutation à titre gratuit. *Article 793 du CGI* (p. 4338) : sur l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert concernant les exonérations des droits de mutation à titre gratuit et le montant total de la réduction d'assiette ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés, son sous-amendement n° 207 : montant de la réduction d'assiette et de la majoration pour la part revenant au conjoint survivant et aux enfants vivants ou représentés ; adopté. (p. 4340) : sur l'amendement n° 60, demande le retrait des sous-amendements n° 84 de M. Paul Séramy et plusieurs de ses collègues concernant la réduction d'assiette et la prise en compte de l'ensemble des donations consenties par la même personne et n° 186 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod prévoyant la prise en compte des donations consenties pour les réductions d'assiette à partir du 1^{er} janvier 1980. (p. 4341) : sur le même amendement n° 60, demande le rejet du sous-amendement n° 4 de M. Maurice Blin relatif à l'application du régime des parts d'intérêts acquises à titre onéreux et détenues dans un groupement forestier en cas de décès du détenteur. (p. 4343) : accepte l'amendement de coordination n° 5 de M. Maurice Blin. S'oppose aux amendements identiques n° 59 de M. Geoffroy de Montalembert et n° 67 de M. Roland du Quart prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant la limitation de l'exonération des droits de mutation en fonction de la superficie minimum d'installation des groupements fonciers agricoles. S'oppose également à l'amendement n° 188 de M. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier relatif à l'exonération des droits de mutation, aux parts de groupements fonciers agricoles et aux modalités de la prise en compte de la superficie minimale d'installation. **Après l'article 13.** - *Article 793 du CGI* (p. 4344) : demande le retrait de l'amendement n° 183 (*article additionnel*) de MM. Jean Colin et Roger Poudonson soutenu par M. Daniel Millaud concernant les principes et modalités d'exonération des droits de mutation à titre gratuit des actions des entreprises familiales. **Article 14.** - *Article 790 du CGI* (p. 4345) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Caldagués relatif au niveau de réduction prévue par cet article pour les donations-partages à l'entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre

1979 à l'exception des donations-partages et portant transmission des terres et de biens agricoles. Sur cet amendement n° 92, accepte le sous-amendement n° 6 de M. Maurice Blin concernant le niveau de la réduction prévue par cet article pour les donations-partages. Sur ce même amendement n° 92, s'oppose aux sous-amendements n° 89 de M. Jean Cauchon soutenu par M. Adolphe Chauvin et n° 191 de M. Paul Girod et René Touzet relatifs à l'entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980. (p. 4347) : donation-partage et possibilité de fraude fiscale. **Après l'article 14** : s'oppose à l'amendement n° 158 (*article additionnel*) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire concernant la suppression des privilèges fiscaux attachés au produit des placements à valeur mobilière et aux dividendes distribués par les sociétés mobilières d'investissement et de gestion ; le prélèvement des recettes d'Etat au profit des Caisses d'épargne. **Après l'article 15.** — *Article 313-1 du code de la construction et de l'habitation* (p. 4348) : s'oppose à l'amendement n° 32 (*article additionnel*) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues prévoyant le taux de participation des employeurs à l'effort de construction sociale. **Article 17.** — *Article 168 du CGI* : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Michel Caldagués concernant la dissimulation des éléments de son train de vie par le contribuable. (p. 4349) : défaut de déclaration et amende en cas de fraude présumée. **Après l'article 17.** — *Article 231 du CGI*, (p. 4350) : reprend l'amendement n° 43 (*article additionnel*) retiré par M. Jean Chérioux : exemption de paiement de la taxe sur les salaires pour les collectivités locales et leurs groupements, les services de lutte contre l'incendie, les bureaux d'aide sociale et les caisses des écoles ; adopté. **Article 18** : son amendement de forme n° 206 ; adopté. **Article 19.** — *Article 77 de la loi du 26 décembre 1959* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. Maurice Blin concernant la suppression de cet article prévoyant le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier. **Après l'article 19** (p. 4351) : oppose l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances à l'amendement n° 61 (*article additionnel*) de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Tournan, cosignataire relatif au prélèvement d'une partie du produit de la taxe intérieure sur les carburants routiers au profit des transports collectifs de voyageurs et une compensation financière par l'augmentation de certaines recettes. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 34 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues concernant l'évolution de la dotation globale de fonctionnement en fonction de la hausse des prix. **Article 20.** — *Article 38 de la loi du 29 décembre 1978* (p. 4352) : demande le retrait de l'amendement n° 11 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Caldagués concernant le prélèvement sur le produit net prévisionnel de la TVA aux taux définis par la loi de finances initiale de l'année et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 160 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif au niveau du prélèvement effectué sur le produit net prévisionnel de la TVA. **Après l'article 20.** — *Article 7 de la loi du 3 janvier 1979* : demande le retrait de l'amendement n° 79 (*article additionnel*) de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Henri Tournan cosignataire, tendant à la réduction de la « dotation de fonctionnement minimale » en fonction du revenu net du patrimoine communal et à la fixation d'une limite égale à la moitié de ce revenu brut. **Article 21** (p. 4354) : demande le rejet de l'amendement n° 41 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation au fonds national pour le développement du sport d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels. *Article 41 de la loi du 29 décembre 1978* : demande le rejet de l'amendement n° 78 de M. Roland Ruet demandant un prélèvement sur les gains du loto au profit du fonds national pour le développement du sport. **Après l'article 21** (p. 4356) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la première partie de l'amendement n° 73 (*article additionnel*), précédemment réservé, de MM. Jean Francou et Henri Goetschy, reprise par MM. Henri Caillavet et Dominique Pado et soutenue par ce dernier, concernant l'augmentation du taux de la TVA applicable aux recettes de publicité des « journaux gratuits ». **Article 22.** — *Article 265 quater du code des douanes* (p. 4357) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, relatif à l'augmentation du contingent de carburant détaxé destiné à l'agriculture et le maintien de la détaxe sur le fuel domestique destiné à la production agricole. **Article 24** (p. 4358) : s'oppose aux amendements identiques n° 35 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues et n° 164 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues qui prévoient la suppression de cet article concernant la

revalorisation des rentes viagères. **Article 25** (p. 4370) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Marc Jacquet prévoyant des économies forfaitaires sur le budget général. (p. 4371) : s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire demandant la suppression de la ligne fixant les dépenses nettes du budget général (réduction indicative concernant le chômage dans les départements d'Outre-Mer). Son amendement n° 208 : modification des évaluations de recettes (traduction comptable des décisions prises par le Sénat) ; adopté.

Deuxième partie :

Economie et budget (suite). I. — Charges communes [9 décembre 1979] (p. 5164) : importance de ce budget dans le budget de l'Etat ; limitation aux dotations à caractère interministériel. (p. 5165) : suggestions quant au transfert de certains chapitres dans d'autres fascicules budgétaires ; commerce extérieur et aménagement du territoire. Financement du déficit budgétaire et évaluation de la dette publique. Fonction publique et concertation avec les organisations syndicales représentatives ; effort en faveur des retraités par l'intégration de l'indemnité de résidence et la mensualisation. Taux des retraites et SNCF. Application de la loi du 17 juillet 1978 relative au divorce et conséquence sur les pensions de reversion. Respect des engagements pris envers les rapatriés ; augmentation du nombre des dossiers traités par l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'Outre-Mer (ANIFOM). Mise en œuvre de la loi de 1978 sur le complément d'indemnisation. Informatisation des liquidations de dossiers et développement des moyens mis à la disposition de l'ANIFOM. (p. 5166) : avenir des agents contractuels de l'ANIFOM. Possibilité de mobilisation des titres dans le système bancaire et accroissement de la capacité d'emprunt des titulaires. Groupe de travail sur la révision des barèmes d'indemnisation. Evénements d'Algérie et proposition de loi d'amnistie ; concertation avec les associations d'anciens détenus de l'Algérie française. Français musulmans et résorption des hameaux de forestage ; application libérale du régime d'indemnisation ; commission nationale pour les Français musulmans et comité national des associations des Français musulmans. Liberté de circulation des Français musulmans entre la France et l'Algérie. Action positive pour les rentiers-viagers et les personnes âgées titulaires du minimum vieillesse. Soutien à l'activité économique et contribution des entreprises publiques ; EDF et les centrales nucléaires. Crédits d'actions financières internationales ; problème de leur recensement. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 5167) : son amendement n° 340 : majoration des crédits du titre III (regroupement des crédits relatifs à l'aménagement du parc et du musée de La Villette) ; adopté. — *Etat C* (p. 5168) : demande le rejet des amendements de M. Philippe Machefer et plusieurs de ses collègues n° 330 prévoyant la réduction des crédits du titre V (regroupement des autorisations de programme et des crédits de paiement destinés aux entreprises publiques et d'économie mixte dans le budget du ministère de l'économie) et n° 331 tendant à une réduction indicative des crédits du titre VI (rattachement des crédits d'aide à la localisation d'activités créatrices d'emplois et des primes de développement des petites et moyennes entreprises au Premier ministre). (p. 3169) : son amendement n° 341 : majoration des crédits du titre VI (regroupement des crédits relatifs à l'aménagement du parc et du musée de La Villette) ; adopté. — **Après l'article 77** (p. 5169) : s'oppose à l'amendement n° 300 (*article additionnel*) précédemment réservé de MM. André Fosset et Josy Moinet, soutenu par M. Henri Tournan relatif à la fixation annuelle du montant maximum des emprunts contractés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes. II. — **Section commune (suite).** — IV. — **Budget** [9 décembre 1979] (p. 5172) : croissance modérée et amélioration du service public. Allègement des tâches ; relèvement du seuil de recouvrement des impôts locaux et limite d'exigibilité des acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu. Accroissement des actions d'amélioration des relations publiques. Généralisation des micro-fiches des matrices cadastrales. Rationalisation des éditions administratives. Gestion d'impôt et contrôle fiscal ; allongement du délai de reprise des services fiscaux. Développement de la sécurité dans les services fiscaux. (p. 5173) : économies d'énergie. Progression des effectifs de la cour des comptes ; vacance d'auditeurs ; extension de ses attributions. Création de missions de contrôle et augmentation du nombre des contrôleurs.

Imprimerie nationale [9 décembre 1979] (p. 5175) : caractère expérimental du projet de passage à l'annuaire électronique ; expérimentation dans le département d'Ille et Vilaine. Abandon de l'annuaire imprimé et productions de substitution ; livres scolaires.

Niveau des investissements. Amélioration des conditions de travail, notamment à Douai. (p. 5176) ; poursuite de l'extension de la mensualisation et concertation avec les représentants du personnel. Ressortiments d'Outre-Mer et prise en charge des frais de transport. Qualité du personnel.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979].

Article 49 (p. 5198) : son amendement n° 217 : suppression des dispositions de cet article prévoyant la création d'un fonds d'aide à la presse alimenté par une taxe parafiscale ; adopté. **Article 58-A.**

— **Article 125-A du code général des Impôts** (p. 5203) : son amendement n° 313 : 1° distinction du taux du prélèvement libératoire selon qu'il s'agit de valeurs anonymes ou non anonymes ; adopté ; 2° interdiction de faire la publicité de l'anonymat de certains placements ; rejeté ; 3° application de cet article par décret ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 296 de M. Maurice Blin prévoyant la suppression de cet article relatif au relèvement du taux du prélèvement libératoire des revenus de valeurs non anonymes ou anonymes. **Avant l'article 58** (p. 5204) : centre de gestion et associations agréés et aménagement de la discrimination fiscale entre salariés et non salariés. S'oppose à l'amendement n° 282 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues relatif au principe et modalité de l'extension de l'abattement de 20% accordé aux traitements et salaires à toutes les catégories de revenus tirés d'une activité professionnelle. **Article 58** (p. 5205) : demande le rejet de l'amendement n° 335 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier, tendant à la suppression de cet article assujettissant aux droits de mutation pour décès le capital versé en exécution de contrats d'assurances sur la vie. (p. 5206) : demande le rejet de l'amendement n° 337 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod relatif aux contrats d'assurance-vie et au niveau à partir duquel les sommes versées en cas de décès sont assujetties au paiement des droits de mutation. Accepte l'amendement n° 288 de M. Paul Guillard instituant une franchise pour le paiement des droits de mutation par décès pour certains contrats d'assurance-vie. (p. 5207) : accepte l'amendement de coordination n° 297 de M. Maurice Blin. S'oppose à l'amendement n° 336 de MM. Etienne Dailly et Paul Girod, soutenu par ce dernier, prévoyant l'application des dispositions de cet article aux contrats soucrits à compter du 1^{er} janvier 1980. **Avant l'article 60** (p. 5208) : s'oppose à l'amendement n° 323 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues demandant un rapport gouvernemental sur la fraude fiscale. (p. 5209) : s'oppose aux amendements de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues n° 324 (*article additionnel*) relatif au dispositif de réglementation des opérations de change des règlements ou transferts, des importations ou exportations de moyens de paiement, du rapatriement des créances des résidents en relation avec l'étranger et n° 325 (*article additionnel*) concernant le chiffre d'affaire des entreprises et la périodicité des vérifications de l'administration fiscale. **Article 62** (p. 5210) : s'oppose à l'amendement n° 326 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant des pénalités fiscales pour les sociétés distribuant des rémunérations occultes. **Article 63.** — **Article 1957-1 du CGI** (p. 5212) : demande le rejet des amendements de M. Auguste Chupin et plusieurs de ses collègues soutenus par M. Pierre Schiélé n° 314 portant sur la prise en compte de la mauvaise foi du contribuable pour le rejet total ou partiel d'une demande d'annulation ou de réduction d'imposition, n° 315 demandant la non application des dispositions de cet article en cas de désistements accepté par l'administration fiscale et n° 316 prévoyant le paiement des intérêts entre la saisie de la juridiction administrative et le paiement effectif des cotisations. Demande également le rejet des amendements n° 248 de MM. Christian Poncelet et Yves Durand soutenu par M. Michel Giraud, tendant à l'application de cet article en cas de rejet total de la demande d'une réduction ou d'une annulation d'une imposition, ainsi qu'à la fixation d'un délai maximal pour le calcul des intérêts moratoires, n° 320 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues demandant la fixation d'un délai maximal pour le paiement des intérêts moratoires et n° 235 de M. Yves Durand, soutenu par M. Jacques Habert, concernant la période retenue pour le calcul des intérêts et la déduction des retards imputables à l'administration. (p. 5214) : son amendement n° 343 : demande d'annulation ou de réduction d'une imposition d'impôt direct consécutive à un redressement ou à une taxation d'office ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 319 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues relatif au montant des intérêts moratoires dûs en cas de désistement provoqué par l'obtention d'un dégrèvement partiel prononcé par l'administration. **Article 64** (p. 5216) : demande le

retrait de l'amendement n° 289 de M. Jean Francou, soutenu par M. Georges Lombard, prévoyant l'extension aux dirigeants de sociétés, personnes morales ou groupements, de la responsabilité solidaire pour inobservation grave des obligations fiscales. **Après l'article 65** (p. 5217) : libre détermination du coût des services liés à l'utilisation d'un compte bancaire. Demande le retrait de l'amendement n° 291 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues relatif au solde créditeur d'un compte chèques d'une personne physique et à l'interdiction, à compter du 1^{er} janvier 1980, pour les organismes financiers, de recevoir une rémunération pour les opérations effectuées sur ce compte. **Article 66** (p. 5218) : s'oppose à l'amendement n° 250 de M. Paul Girod tendant à la suppression de cet article concernant l'exclusion des adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées à la suite d'une communication de l'administration des impôts. (p. 5219) : s'oppose à l'amendement n° 245 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues prévoyant la communication des dossiers fiscaux, à la demande des intéressés, aux présidents des centres de gestion agréés ou des associations agréées et l'exclusion des adhérents. Sur l'amendement n° 251 de M. Paul Girod, en accepte la première partie concernant l'exclusion des adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées et la communication obligatoire des dossiers fiscaux et demande le retrait de la deuxième partie prévoyant le retrait de l'agrément des centres de gestion agréés ou des associations agréées et la communication obligatoire des dossiers fiscaux. **Article 67** (p. 5221) : au sujet des règles de limitation du droit à communication de l'administration fiscale pour les professions non commerciales, accepte l'amendement n° 333 de MM. Etienne Dailly et Léon Jozeau-Marigné, soutenu par ce dernier, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 344 : professions soumises au secret professionnel et communication des pièces annexes du versement consécutif à l'acte ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 243 de MM. Paul Girod et Francis Palmero, soutenu par M. Victor Robini, prévoyant la suppression des dispositions de cet article faisant référence à la communication de l'identité du client pour les personnes soumises au secret professionnel. (p. 5222) : accepte l'amendement n° 246 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues tendant à l'exclusion du droit à communication pour les personnes soumises au secret professionnel des renseignements portant sur la prestation de l'acte. **Après l'article 69.** — **Article 120 du CGI paragraphe 9** : supériorité des conventions internationales sur la loi interne ; application de l'article 23 de la convention fiscale franco-américaine. **Article 70** (p. 5223) : s'oppose à l'amendement n° 216 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues prévoyant la non application des dispositions du code général des impôts relatives aux provisions pour les publications imprimées à l'étranger. (p. 5224) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 322 de MM. Jean Francou et Henri Goetschy, soutenu par ce dernier relatif aux principes et modalités d'application du droit de constitution de provisions accordé aux entreprises de presse, aux imprimeries de labeur. **Article 71.** — **Article 39 octies du CGI** : s'oppose à l'amendement n° 327 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant, la suppression de cet article concernant le droit à provision en franchise d'impôt pour les entreprises françaises participant à des investissements à l'étranger. (p. 5225) ; son amendement n° 342 : bénéfice pour la société française de la provision admise en franchise d'impôt et montant de la participation dans la filiale étrangère ; adopté. Reprend l'amendement n° 312 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues : montant de la provision admise en franchise d'impôt pour les sommes investies à l'étranger ; adopté. Reprend l'amendement n° 298 de M. Maurice Blin : extension de la provision admise en franchise d'impôt des sociétés industrielles et commerciales prenant des participations à l'étranger ; adopté. **Après l'article 71** (p. 5226) : demande le rejet de l'amendement n° 328 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues prévoyant la prise en compte des marchés publics, de l'aide fiscale et de toute cession de l'Etat entraînant des rentes de situation dans le rapport annuel au Parlement sur les fonds publics attribués aux entreprises. **Article 72** (p. 5227) : demande le rejet de l'amendement n° 231 de Mme Marie-Claude Beaudeau et plusieurs de ses collègues relatif au foyer fiscal et à la perception de l'impôt sur le revenu, ainsi qu'à la désignation d'un représentant du foyer fiscal et aux modalités de perception. (p. 5229) : en ce qui concerne, l'impôt sur le revenu et l'égalité de droits et d'obligations ou de sanctions entre les époux, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 281 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues et s'oppose à l'amendement n° 318 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut. **Après l'article 72 :**

demande le rejet de l'amendement n° 275 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire, tendant à la hausse des séries d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires et à la compensation des recettes. *Article 1649 quinquies E du CGI* (p. 5231) : travaux de la Commission du livre de procédure fiscale. (p. 5232) : textes fiscaux et rôle de l'interprétation administrative. Système du «ruling» anglo-saxon. (p. 5233) : saisine du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat sur l'article 1649 quinquies E du code général des Impôts. Oppose l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances à l'amendement n° 279 (*article additionnel*) de M. Léon Jozeau-Marigné portant sur l'absence d'opposition de l'administration pendant un délai de quatre mois et acceptation de l'interprétation des textes fiscaux faite par le contribuable. Demande le rejet de l'amendement n° 292 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire, prévoyant l'exonération des charges fiscales pour les titres-vacances. *Article 168 du CGI* (p. 5234) : demande le retrait de l'amendement n° 310 (*article additionnel*) de M. Philippe de Bourgoing portant sur l'exigence de la consultation préalable de la Commission départementale des Impôts directs et des Taxes et la preuve du montant de ces revenus. (p. 5235) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 332 (*article additionnel*) de M. Jean-Paul Hammann prévoyant une déduction des bénéfices industriels et commerciaux des cotisations versées à un régime complémentaire d'assurances-maladie ou de retraite dans la limite d'une couverture identique à celle d'un dirigeant salarié. *Article 3. - Article 1635-A du CGI* (p. 5236) : s'oppose à l'amendement n° 259 de M. Paul Séramy tendant à la suppression de cet article concernant le versement de la taxe additionnelle au droit de bail à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Reprend l'amendement n° 308 de M. Josy Moynet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Mercier, cosignataire : exonération de la taxe additionnelle au droit au bail pour les immeubles appartenant aux filiales immobilières de la Caisse des Dépôts et Consignations et aux houillères de bassin ; adopté. Accepte l'amendement rédactionnel n° 345 de M. Maurice Blin. *Après l'article 73* (p. 5237) : demande le rejet de l'amendement n° 272 (*article additionnel*) de M. Michel Darras et plusieurs de ses collègues à propos des personnes physiques et morales de droit privé employant plus de vingt salariés et versement destiné aux transports en commun dans les communes et établissements publics d'une population comprise entre 75000 et 100000 habitants. (p. 5238) : définition juridique de la petite et moyenne entreprise. (p. 5239) : demande le rejet de l'amendement n° 284 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues concernant le plafond des ressources autorisées pour les régions et la possibilité du report sur l'exercice suivant. (p. 5240) : s'oppose à l'amendement n° 285 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues sur la fixation du plafond des ressources régionales. (p. 5241) : demande le retrait de l'amendement n° 293 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire relatif au droit du parlement d'être informé des remises gracieuses d'impôts et des impositions admises en irrecouvrables. *Article L.38 du code des pensions civiles et militaires* (p. 5242) : demande le retrait de l'amendement n° 304 (*article additionnel*) de M. Francis Palméro et plusieurs de ses collègues prévoyant le calcul du plancher de la pension de réversion par référence au cumul de l'allocation des vieux travailleurs salariés et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 345 : prise en compte des ressources extérieures ; adopté. *Article 74 bis* (p. 5243) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 299 de M. Maurice Blin tendant à la suppression de cet article prévoyant, à compter du 1^{er} janvier 1982 la non application de l'obligation d'un bon de remis pour les ventes de produits de la floriculture et de la pépinière. Négociations avec les professionnels pour la suppression du bon de remis extrait d'un carnet à souches pour les ventes de produits de floriculture et de pépinières. *Après l'article 77* : s'oppose à l'amendement n° 273 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire et repris par M. Anicet Le Pors demandant un rapport gouvernemental sur le coût et l'impact des procédures publiques d'intervention en matière de commerce extérieur. (p. 5244) : s'oppose à l'amendement n° 274 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues réclamant un rapport sur les incidences des investissements directs publics ou privés à l'étranger. *Article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* : demande le rejet de l'amendement n°

280 (*article additionnel*) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues portant sur la non opposition du secret fiscal à une commission d'enquête ou de contrôle et sur la non publication de ces renseignements fiscaux sauf décision de l'assemblée intéressée sur proposition de la commission d'enquête ou de contrôle. (p. 5245) : sur cet amendement n° 280 s'oppose au sous-amendement n° 347 de M. Etienne Dailly relatif à l'impossibilité de publication des renseignements fiscaux par la commission d'enquête ou de contrôle. - *Article 22 de la loi de finances pour 1977, paragraphe 8 et article 45 de la loi de finances pour 1979, paragraphe 6.* (p. 5246) : demande le retrait de l'amendement n° 287 (*article additionnel*) de M. Francis Palméro tendant à la suppression de ces articles instituant des restrictions à la majoration des rentes viagères constituées au profit des anciens combattants. *Deuxième délibération* [10 décembre 1979] (p. 5246) : deuxième délibération et amendements gouvernementaux portant pour plus de leur moitié sur des majorations de crédits. *Article 2* (p. 5247) : son amendement n° 351 : relèvement des limites d'exonération pour les personnes âgées ; adopté. *Article 2 bis (nouveau)*. - *Article 953-I et 680 du code général des impôts* : son amendement n° 352 : demi-part supplémentaire pour le cinquième enfant et compensation de recettes ; adopté. *Article 2 ter (nouveau)*. - *Article 154 du CGI* : son amendement n° 353 : suppression des dispositions de cet article instaurant une majoration sur la taxe de vente des métaux précieux ; adopté. *Article 3.* - *Article 158 du CGI* (p. 5248) : son amendement n° 354 : conditions d'entrée et de maintien dans les centres agréés des membres adhérents ; adopté. *Article 5* : son amendement n° 355 : principes et modalités d'application de la fiscalisation de l'impôt sur les sociétés à la caisse centrale de Crédit mutuel et aux caisses départementales et inter-départementales ; rejeté. Sur cet amendement, oppose l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances, au sous-amendement n° 407 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant, une identité du plafond de dépôt et du taux d'intérêt servi pour le livret A et le compte spécial sur livret. *Article 6 bis.* - *Article 238 bis 2 du CGI* (p. 5249) : son amendement n° 356 : suppression de cet article prévoyant une majoration de la déduction supplémentaire pour les dons à la Fondation de France et l'extension de cette déduction aux autres fondations et associations reconnues d'utilité publique ; rejeté. *Article 8.* - *Article 403 et 420 du CGI* (p. 5250) : son amendement n° 357 : rétablissement des droits sur les alcools, vins et bières ; rejeté. (p. 5251) : sur cet amendement, oppose l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances, au sous-amendement n° 406 de M. Henri Goetschy et plusieurs de ses collègues, repris par M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, relatif aux critères du degré alcoométrique pour la définition de la chaptalisation. *Article 9.* - *Article 223 du code des douanes* : son amendement n° 358 : non application de la taxation spécifique des avions pour ceux munis d'un certificat de navigabilité restreint ; relèvement de la limite d'exonération pour les aéroclubs ; adopté. *Article 10.* - *Article 195 de ce code* (p. 5252) : son amendement n° 359 : détaxe sur le carburant pour l'avitaillement des aéronefs se rendant à l'étranger ; adopté. *Article 10 bis* : son amendement n° 360 : suppression de cet article instituant une détaxe sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis ; adopté. *Article 10 ter* (p. 5253) : son amendement n° 361 : suppression de cet article instituant un contingent maximum annuel de carburant détaxé pour les voyageurs de commerce ; adopté. *Article 13* (p. 5254) : son amendement n° 362 : donations et plafonnement des exonérations ; application des dispositions à compter du 5 septembre 1979 ; régime particulier pour les parts des groupements forestiers agricoles (GFA) ; retiré. Sur cet amendement, demande le retrait de sous-amendement n° 408 de M. Paul Séramy tendant au plafonnement des exonérations de droit de mutation à titre gratuit et à la non application aux opérations antérieures à la promulgation de la loi, et s'oppose au sous-amendement n° 410 de M. Paul Girod prévoyant en outre l'application des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980, l'exonération et la suppression de la limite de superficie pour les parts de groupements fonciers agricoles (GFA). *Article 14* (p. 5255) : son amendement n° 363 : âge du donateur et dégressivité du taux de réduction d'impôt pour les donations partages ; rejeté. *Article 17* : son amendement n° 364 : erreurs dans la déclaration d'éléments du train de vie et allongement du délai de non application de l'amende pour réparation ; rejeté. *Article 17 bis (nouveau)*. - *Article 231 du CGI, 1^{er} alinéa* (p. 5256) : son amendement n° 365 : exonération, à compter du 1^{er} janvier 1980, de la taxe sur les salaires pour la caisse des écoles ; adopté. *Article 19* : son amendement n° 404 : prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial

d'investissement routier, adopté. Sur cet amendement, oppose l'article 40 de la Constitution au sous-amendement n° 409 de M. Jacques Eberhard prévoyant la hausse du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial d'investissement routier; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 21 bis** (p. 5257): son amendement n° 366: suppression de cet article augmentant le taux de la TVA sur les recettes de publicité ou d'annonces des journaux gratuits. Rapport Mottin et formes d'actions publicitaires. Ressources de la publicité télévisée et aide provisoire aux journaux à faible recette publicitaire. **Article 25** (p. 5260): son amendement de coordination n° 405; adopté. **Article 27: Etat B** (p. 5262): son amendement n° 371: majoration des crédits du titre IV (majoration des subventions pour l'Association France-Canada, le Conseil des Communes d'Europe et la Fédération mondiale des Villes jumelées); adopté. Son amendement n° 372: majoration des crédits du Titre IV (rétablissement des crédits pour les émissions radiophoniques en direction de l'étranger); adopté. En ce qui concerne la majoration des crédits du Titre IV (majoration des mesures nouvelles concernant l'agriculture), ses amendements n° 373 et 374; adoptés. Son amendement n° 367: rétablissement des crédits du Titre III relatif aux Anciens combattants; rejeté. Son amendement n° 368: majoration des crédits du Titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants); devenu sans objet. Son amendement n° 369: rétablissement des crédits du Titre IV relatif aux anciens combattants; devenu sans objet. Son amendement n° 370: majoration des crédits du Titre IV (montant des pensions d'ascendants); devenu sans objet. (p. 5264): son amendement n° 377: majoration des crédits du Titre IV (majoration des mesures nouvelles concernant la culture et la communication); adopté. Son amendement n° 378: majoration des crédits du Titre III (majoration des crédits sociaux de la fonction publique); adopté. Son amendement n° 379: majoration des crédits du Titre III (majoration des crédits de l'Institut National de la Consommation); adopté. Son amendement n° 381: majoration des crédits du Titre IV (majorations des mesures nouvelles concernant l'environnement et le cadre de vie); adopté. Son amendement n° 383: majoration des crédits du Titre IV (majoration des crédits pour la qualification des produits industriels); adopté. Son amendement n° 385: majoration des crédits du Titre III (majoration des crédits de la lutte contre les incendies de forêt et de création d'emplois au Tribunal administratif de Paris); adopté. Son amendement n° 386: majoration des crédits du Titre IV (majoration des crédits de lutte contre les incendies de forêt); adopté. Son amendement n° 388: majoration des crédits du Titre IV (majoration des crédits pour l'Office franco-québécois et les fédérations et clubs sportifs); adopté. (p. 5265): son amendement n° 390: majoration des crédits du Titre III (création d'emplois de magistrats et de fonctionnaires au Ministère de la Justice); adopté. Son amendement n° 391: majoration des crédits du Titre IV (majoration du montant des mesures nouvelles des services généraux du premier ministre); adopté. Son amendement n° 392: majoration des crédits du Titre III (majoration du montant des mesures nouvelles pour le Secrétariat Général de la Défense Nationale); adopté. Son amendement n° 394: majoration des crédits du Titre IV (crédits pour les pêches maritimes ou cultures marines et pour la Société Nationale de Sauvetage en Mer); adopté. Son amendement n° 395: majoration des crédits du Titre IV (majoration du plafond de la retraite mutualiste); adopté. Son amendement n° 396: majoration des crédits du Titre IV (crédits de subvention aux établissements d'enseignement supérieur privé); adopté. **Article 28** (p. 5267): son amendement n° 375: majoration des crédits du Titre V (majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement consacrés à l'enseignement technique, agricole public); adopté. Son amendement n° 376: majoration des crédits du Titre VI (majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement consacrés à la prime d'orientation agricole et à la forêt); adopté. Son amendement n° 380: majoration des crédits du Titre VI (majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant les établissements scolaires); adopté. Son amendement n° 382: majoration des crédits du Titre VI (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés aux contrats de croissance du bâtiment, au fonds d'aménagement urbain et aux parcs naturels régionaux); adopté. Son amendement n° 384: majoration des crédits du Titre VI (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés au centre national d'exploitation des océans (CNEXO) et à l'aide à l'industrialisation des produits nouveaux et à l'adaptation des structures industrielles); adopté. Son amendement n° 387: majoration des crédits du Titre V (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés

à la lutte contre les incendies de forêt); adopté. Son amendement n° 389: majoration des crédits du Titre V (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés à l'aménagement touristique en milieu rural); adopté. Son amendement n° 393: majoration des crédits du Titre VI (majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement consacrés à l'étude des perspectives de pêche en outremer); adopté. **Article 36** (p. 5268): son amendement n° 397: augmentation des autorisations de programme et des crédits de paiement consacrés à la décongestion de la circulation dans les centres urbains et à la voirie communale; adopté. **Article 65 bis**: son amendement n° 398: suppression de cet article interdisant aux organismes financiers de percevoir une rémunération sur les comptes chèques créditeurs d'une personne physique; adopté. **Article 66**: son amendement n° 403: rétablissement des dispositions de cet article prévoyant l'exclusion des adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées pour manquement à leurs obligations fiscales; adopté. **Article 69** (p. 5269): son amendement n° 399: principe et modalités de l'aide fiscale à l'investissement dans les départements d'outre-mer pour les secteurs industriel, hôtelier et de la pêche; application de ces dispositions jusqu'au 31 décembre 1984; adopté. **Article 75.** — **Articles L. 35 quater et L. 189 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre** (p. 5270): son amendement n° 400: augmentation de l'indice de pension à compter du 1^{er} janvier 1980; devenu sans objet.

Sur l'ensemble du projet [10 décembre 1979] (p. 5276): caractère contradictoire des critiques. Reproche de l'académisme du débat budgétaire. Dynamisme de la politique gouvernementale; l'exemple de la liberté des prix, du choix de l'énergie nucléaire, de la défense du franc. Poursuite des objectifs définis; cas des technologies de pointe. Train de vie de l'Etat. Nombre des créations d'emplois au ministère des finances. Non emploi de la procédure du vote bloqué. Utilisation de la procédure de la deuxième délibération. Concertation entre la majorité, le gouvernement et la commission des finances, hommage au rapporteur général.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5615): Amélioration de la gestion des finances publiques poursuivie par le Gouvernement. Premiers secours mis à la disposition des victimes du cyclone dans les départements des Antilles. Ajustements traditionnels en fin d'année. Subvention complémentaire versée à la Société nationale des Chemins de Fer français. Niveau de trésorerie de la Régie Renault. Aide apportée aux agricultrices pendant leur grossesse. Aide à l'investissement productif. (p. 5616): important effort d'investissement public mené par le Gouvernement. **Article 1** (p. 5617): s'oppose aux amendements n° 19 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues portant sur le calcul du revenu brut des assistantes maternelles relevant de la Direction des Affaires sanitaires et sociales et n° 13 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard relatif à la modulation de la déduction dont bénéficient les assistantes maternelles selon qu'elles le sont à la journée, considérées « familles d'accueil », ou s'occupent d'enfants handicapés. Son amendement n° 5: prise en compte des frais particuliers exposés par les assistantes maternelles dans l'intérêt des enfants handicapés, malades ou inadaptés; adopté. **Après l'article 2.** — **Article 5 de la loi du 23 décembre 1972** (p. 5619): accepte l'amendement n° 4 (**article additionnel**) de M. Guy Petit et plusieurs de ses collègues concernant le tarif du prélèvement progressif opéré sur le produit brut des jeux dans les casinos. **Avant l'article 3.** — **Article 69 A du code général des impôts** (p. 5621): demande le retrait de l'amendement n° 1 (**article additionnel**) de M. Paul Girod portant sur le calcul des dévaluations de la moyenne des recettes en cas de cessation totale d'activités d'un exploitant agricole soumis toute sa vie professionnelle au régime du forfait. **Après l'article 3.** — **Article 160 du CGI** (p. 5622): accepte l'amendement n° 2 (**article additionnel**) de M. Maurice Schumann soutenu par M. Marc Jacquet prévoyant l'imposition de la plus-value réalisée en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission. **Article 4.** (p. 5622): fiscalité applicable aux groupements agricoles d'exploitants en commun. (p. 5623): fiscalité des sociétés en participation ayant une date certaine. **Après l'article 4.** — **Article 39 du CGI**: accepte l'amendement n° 11 (**article additionnel**) de M. Maurice Blin prévoyant un régime de déduction des rémunérations des prêts participatifs identique à celui des intérêts des prêts ordinaires consentis aux entreprises. **Après l'article 5:** son amendement n° 6 (**article additionnel**): extension de l'activité des sociétés agréées pour le financement des télécommunications

aux investissements d'économies d'Énergie par la formule du crédit-bail ; rejeté. **Article 6** (p. 5626) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues demandant la suppression de cet article prévoyant l'exonération des opérations portant sur des valeurs mobilières inscrites à la cote officielle d'une bourse de province au compartiment spécial du « hors-cote » ou figurant au relevé des valeurs non admises à la cote officielle d'une de ces bourses. (p. 5627) : oppose l'article 41 de la Constitution à l'encontre de l'amendement n° 33 de M. Raymond Bourguine prévoyant la prise en compte des parts fiscales à l'intérieur d'un même foyer pour l'imposition des cessions de valeurs mobilières. **Après l'article 6** : accepte l'amendement n° 34 (*article additionnel*) de M. Maurice Blin fixant le taux du prélèvement d'office sur les placements autres que les bons et titres. **Article 7** (p. 5628) : demande le retrait des amendements n° 32 de M. Francis Palmero soutenu par M. Jean Francou concernant le droit de priorité de la ville de Cannes pour louer ou acquérir les biens de la Société anonyme des Grands Hôtels de Cannes, afin de les maintenir à usage d'hôtels et n° 3 de M. Joseph Raybaud prévoyant un droit de préemption de la commune de Cannes au cas où l'Etat procéderait à la cession des biens appartenant à la Société anonyme des Grands Hôtels de Cannes.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1980** [19 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5771) : l'accord total du Gouvernement sur le texte de compromis élaboré par la commission mixte paritaire. (p. 5772) : nombreux apports du Sénat. Incidence financière de l'ensemble des modifications apportées. Concertation entre le Gouvernement et la commission des finances. Transformation de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) en établissement public à caractère industriel et commercial, évoquée par M. le président *Bonnefous* ; souplesse nécessaire de cet organisme ; saisine du Conseil d'Etat ; recrutements de personnel nécessaire, pour une mission temporaire. (p. 5773) : contrôle du Parlement ; dévouement du personnel de l'ANPE. **Article 13** (p. 5776) : répond à M. *Geoffroy de Montalembert* sur la prise en compte des donations exonérées.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5823) : les amendements du Gouvernement. Le blocage des éléments de répartition pour 1980. La localisation du crédit-bail ; la distinction entre crédit-bail et location de longue durée. (p. 5824) : les motifs de satisfaction du Sénat : le passage au vote direct des taux dès 1981 ; la taxe professionnelle ; le plafonnement par rapport à la valeur ajoutée. La taxe d'habitation. L'imposition des terrains à bâtir. Les pylônes électriques. L'imposition des ports maritimes. Le rapport qui sera fourni par le Gouvernement, sur la base d'investigations sérieuses, en vue d'instaurer le régime définitif de la fiscalité directe locale. **Article 1 A** (p. 5826) : son amendement n° 1 : blocage du système actuel de répartition pour 1980 ; adopté avec l'ensemble du texte. **Article 6 bis** (p. 5830) : son amendement n° 2 : prise en compte des opérations de crédit-bail comme élément de la valeur ajoutée des entreprises industrielles ; adopté avec l'ensemble du texte. **Article 6 quinquies** (p. 5831) : son amendement de coordination n° 3, relatif aux opérations de crédit-bail ; adopté avec l'ensemble du texte. **Article 10 sexies** (p. 5832) : son amendement n° 4 : modification de l'alinéa relatif à l'affectation d'une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux groupements de communes ou aux syndicats mixtes qui créent ou gèrent des zones d'activités économiques ; adopté avec l'ensemble du texte. **Sur l'ensemble** (p. 5834) : la cohérence du texte.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1979** [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5836) : la coopération entre le ministre du budget et la commission des finances. Le différé des plus-values en cas d'échange de droits sociaux dans le cadre d'une fusion : l'incitation à la restructuration des entreprises. Les interventions du Fonds congé-maternité des agriculteurs (Focoma). L'applicabilité aux agriculteurs de la possibilité de déduction des frais et intérêts des emprunts souscrits par les associés pour financer leurs apports, prévue à l'article 4 du projet. Le plafond relatif au sucrage de vins. Le prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos. Les assistantes maternelles. Les

agriculteurs retraités. Le prélèvement libératoire sur les revenus des placements. Les pensions d'ascendants.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. — **Exception d'irrecevabilité** (p. 5885) : prétendue volonté du Gouvernement de réduire le rôle du Parlement, évoquée par M. *Anicet Le Pors*. Déroulement de la session budgétaire devant le Parlement. Décision du Conseil constitutionnel déclarant la loi de finances pour 1980 non conforme à la Constitution : une situation sans précédent. Cas très différent du retard dans la discussion de la loi de finances intervenu en 1962 du fait des élections législatives. Dispositions de l'article 44 de la loi organique et de l'article 47 de la Constitution. (p. 5886) : la nécessité d'innover dans une situation de vide juridique. Perception des impôts et des taxes parafiscales. Demande au Sénat de rejeter la motion n° 12 de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. — **Discussion générale** (p. 5890, 5891) : nécessité du vote de ce projet, compte tenu des circonstances. Sa portée limitée dans le temps. **Avant l'article unique** (p. 5891) : s'oppose à l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues tendant à l'extension des obligations du Gouvernement en matière d'information du Parlement sur l'utilisation des fonds publics. (p. 5893) : s'oppose à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. *Paul Jargot*, prévoyant une modification du barème de l'impôt sur le revenu ; s'oppose également à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. *Henri Tournan* et plusieurs de ses collègues demandant une diminution du montant de l'impôt sur le revenu pour les contribuables imposés dans les premières tranches et une majoration pour les tranches supérieures. S'oppose à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. *Jean Garcia*, tendant à une exonération de la TVA sur les produits de première nécessité, ainsi qu'à l'institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. (p. 5894) : s'oppose à l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. *Paul Jargot*, demandant l'institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. S'oppose à l'amendement n° 4 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues prévoyant l'institution d'un impôt sur le capital des sociétés. (p. 5895) : s'oppose à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues, soutenu par M^{me} *Marie-Claude Beau-deau*, instituant un prélèvement exceptionnel sur les profits réalisés par les sociétés pétrolières. S'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues, soutenu par M^{me} *Marie-Claude Beau-deau*, prévoyant l'exonération pour les chauffeurs de taxi de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. S'oppose à l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues, soutenu par M^{me} *Marie-Claude Beau-deau*, demandant le report du paiement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables chômeurs. **Article unique** (p. 5897) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. *Edgard Pisani* qui reprend les dispositions de l'amendement n° 11 déposé puis retiré par M. *Anicet Le Pors* et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression du deuxième alinéa de cet article autorisant la perception des taxes parafiscales existantes. Pouvoir réglementaire et pouvoir législatif. Conséquences qu'aurait l'absence de perception des taxes parafiscales dès le 1^{er} janvier. Vote déjà intervenu à l'occasion de l'exception d'irrecevabilité. Disposition de l'article 4 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique, relatives aux taxes parafiscales et à leur perception. Portée limitée dans le temps du projet de loi soumis au Sénat. (p. 5899) : répond à M. *Maurice Schumann* au sujet de la controverse née au sein de la commission des communautés européennes sur la taxe parafiscale servant au financement du comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile (CIRIT).

PARMANTIER (Bernard), sénateur de Paris (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre du comité directeur du fonds d'investissement pour les départements d'Outre-Mer (FIDOM) [30 juin 1979] (p. 2579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Départements d'Outre-Mer** (n° 52, tome XXI, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2366 de M. Maurice Janetti : la création d'emplois supplémentaires dans les postes et télécommunications, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, le 18 mai 1979 (p. 1381, 1382).

Question n° 2434 de M. Maurice Janetti : la situation de l'enseignement public dans le département du Var, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1378).

Question n° 2495 : l'Imprimerie nationale (avenir de l'usine de l'imprimerie nationale de Douai) à M. le ministre du budget [JO, Débats 16 mai 1979] (p. 1255). — Report le 29 juin 1979 (p. 2537). — Réponse de M. Maurice Papon, ministre du budget, le 5 octobre 1979 (p. 3014, 3015).

Question n° 2513 : la Guyane (Plan de développement forestier) à M. le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'Outre-Mer) [JO, Débats 30 mai 1979] (p. 1518).

Questions orales avec débat :

Question n° 219 de M. Jacques Braconnier : la sauvegarde de l'industrie du cycle et du motocycle. — Discutée le 9 octobre 1979. (p. 3065) : problème de l'information en temps utile sur les modifications de la réglementation qui ont des conséquences en matière de production.

Question n° 227 [5 juin 1979] (p. 1723) à M. le Premier ministre : l'aéronautique (monopole de la radiodiffusion-télévision). — Discutée avec les questions n°s 147, 151 et n° 269 de M. Jean Cluzel, n° 237 et n° 265 de M. Henri Caillavet, le 9 octobre 1979. (p. 3069) : mystère qui entoure la politique gouvernementale en matière de satellites. Volonté du pouvoir exécutif d'échapper à un véritable contrôle parlementaire. (p. 3070) : colloque « informatique et société ». Satellites de télévision directe ; position de la France à la conférence de Genève sur la redistribution des fréquences. Retrait de la France du projet européen H. Sat de télévision directe. Constitution en 1970 du groupe Eurosatellite pour la réalisation, la promotion et la commercialisation d'un satellite d'application. Estime que l'avance donnée par les chercheurs et techniciens de l'industrie française a été dilapidée. (p. 3071) : disparition de monopoles nationaux avec les satellites. S'interroge sur l'utilisation du troisième canal du prochain satellite. Craintes de la dégradation de la culture véhiculée. Utile préparation de la Société française de production aux nouvelles techniques d'expression et de diffusion. Risques d'hégémonie américaine. (p. 3083) : personnalités gouvernementales nommées aux directions de FR3. Influence éventuelle des puissances d'argent. Situation en Italie. Objectifs de Radio Monte-Carlo. (p. 3084) : risque de développement de la télévision commerciale. Intrusion des Américains dans les satellites de télévision à diffusion directe.

Question n° 232 [14 juin 1979] (p. 1923) à M. le ministre de l'économie : les administrations financières.

Question n° 289 [23 octobre 1979] (p. 3416) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : les départements d'Outre-Mer (DOM) (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer). — Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon

remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979 (p. 3670) : vétusté et imprécision des statistiques relatives à l'emploi et à son évolution pour les DOM-TOM. Application de la politique économique gouvernementale Outre-Mer où les difficultés conjoncturelles et structurelles sont plus importantes qu'en Métropole. (p. 3671) : article d'un heddouadaire antillais sur la Martinique. Qualité de l'information métropolitaine sur la situation Outre-Mer. Importance des retards scolaires dans les DOM-TOM ; l'imprécision de la notion de retard scolaire. Assises sur le développement des Antilles. Importance du calcul de base et de la lecture. Nombre des « mal-lisants ». Absence de méthodes d'enseignement scientifique de la lecture. Souligne son expérience de directeur d'un centre d'orientation scolaire. Dyslexie. (p. 3672) : cause des troubles de l'apprentissage de l'orthographe et de la lecture du Français dans les DOM-TOM et place de la langue créole. Inadaptation scolaire et inadaptation sociale. Défaillances du système scolaire et formation professionnelle. Relation entre Gouvernement et Parlement ; l'annonce de la réorganisation du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM par voie de presse. (p. 3684) : Guyane et exploitation forestière. (p. 3703) : retards scolaires et compétence du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — Suite de la discussion [4 janvier 1979]. Article 7. — Article L. 833 - 1 du code du travail (p. 92) : déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° 97 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire prévoyant l'application des dispositions de la présente loi aux départements d'Outre-Mer. (p. 93) : déclare le groupe socialiste défavorable à l'amendement n° 59 de M. Louis Virapoullé prévoyant l'application des dispositions de la présente loi dans les départements d'Outre-Mer dans un délai maximum de dix mois.

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et définissant les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat** (n° 286, 1978-1979). — Nouvelle lecture [10 mai 1979]. Article 6. Article 6 et 58 de la loi n° 76 - 1222 du 28 décembre 1976. (p. 1187) : déclare le groupe socialiste défavorable à la première partie de l'amendement n°3 de M. Lionel Cherrier, identique à l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, soutenue par ce dernier et relative à la suspension collective ou individuelle des conseillers de Gouvernement ; à la dissolution de l'Assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement ; à l'administration du territoire par le Haut commissaire en cas de suspension ou de dissolution.

— **Projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales** (n° 282, 1978-1979) [16 mai 1979].

— **Discussion générale.** (p. 1297) : hostilité du groupe socialiste au texte en discussion. Exposé des motifs de la proposition de loi tendant à la nationalisation du port de Saint-Nazaire-Saint-Brevin. Bouleversement de la vie quotidienne des habitants de cette région à cause du péage. (p. 1298) : principe de la gratuité prévu par la loi du 30 juillet 1880.

— **Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local.** — Deuxième lecture (n° 529, 1977-1978) [6 juin 1979]. — Discussion générale (p. 1749) : intentions décentralisatrices du texte en discussion. Risques de transfert de charges au détriment des collectivités locales. (p. 1750) : engagements pris par le gouvernement dans le cadre du VIIe Plan. Risque de diminution des responsabilités à l'échelon régional. Dégradations du service public signalées dans le Puy-de-Dôme. Politique inconsidérée de fermeture de lignes SNCF. Article 1 (p. 1752) : son amendement n° 2, déposé avec plusieurs de ses collègues : application des nouvelles dispositions aux services de transport public de voyageurs ou de marchandises exploités en régie par « un ou plusieurs établissements publics régionaux » ; retiré. Article 8 (p. 1753) : son amendement n° 3, déposé avec plusieurs de ses collègues : contrôle de l'autorité compétente sur les services de transports publics d'intérêt local seulement en ce qui concerne les questions de sécurité ; contrôle fait à la demande des autorités organisatrices en ce qui concerne les questions commerciales ; retiré.

— **Rappel au règlement** [29 juin 1979] (p. 2483) : violation par les forces de police du siège du parti socialiste ; leur attitude vis-à-vis des élus et des journalistes. Remercie à ce sujet le président du

Sénat pour son intervention. Gouvernement et fonction parlementaire ; conditions de travail du Sénat ; absence de réponse du Gouvernement sur le sort des travailleurs du RER et de l'industrie spatiale.

- **Ordre du jour du Sénat** [29 juin 1979] (p. 2511) : opération de « radio-riposte » et protestations contre les violations du monopole de la radio et de la télévision par le Gouvernement. S'élève contre les méthodes d'action de la police.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Immarsat » et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Immarsat », faits à Londres le 3 septembre 1976 (n° 452, 1978-1979)** [4 octobre 1979].

- **Discussion générale** (p. 2960) : réalisation de trois satellites par l'Agence spatiale européenne et définition de la participation de l'industrie française.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 19** (p. 4351) : son amendement n° 61 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Tourman, cosignataire : prélèvement d'une partie du produit de la taxe intérieure sur les carburants routiers au profit des transports collectifs de voyageurs et compensation financière par l'augmentation de certaines recettes ; irrecevable aux termes de l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances.

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979]. - **Rapport pour avis** (p. 4389) : évolution économique et chômage. Cyclones David et Frédéric. Aménagement du régime fiscal des fonctionnaires d'Outre-Mer. (p. 4390) : conditions de déroulement du débat sur les DOM. Moyens de l'INSEE Outre-Mer. Déséquilibre entre population totale et nombre d'actifs. Niveau de l'activité professionnelle féminine. Sous-emploi des jeunes. Répartition de la population active par branche d'activité ; le retard industriel des DOM. Aggravation du taux moyen de chômage et appel à des travailleurs étrangers. Situation typique d'un pays en voie de développement. Nécessité de politiques spécifiques adaptées aux particularités de l'Outre-Mer. Dynamisme démographique. Gravité des retards scolaires. (p. 4391) : définition des responsabilités dans ces retards. Situation des enseignants. Fonction publique d'Outre-Mer. Absence de qualification des demandeurs d'emploi de l'ANPE de Fort-de-France. Retards scolaires et conclusions de la commission du VII^e Plan pour les DOM. Mauvaise qualité de la formation professionnelle. Absence d'IUT. Acquisition d'une qualification en métropole et nécessité d'organiser le retour des ressortissants des DOM. Cas particulier des Martiniquaises abandonnant la filière de l'enseignement en classe de seconde. (p. 4392) : encombrement des filières d'emplois traditionnels. Importance du chômage féminin. Indemnisation du chômage Outre-Mer. Réorganisation administrative du secrétariat d'Etat aux DOM ; la décision du Conseil constitutionnel sur la nécessité d'une description exacte dans la loi de finances de la réalité des services administratifs. Dispersion des crédits destinés à l'Outre-Mer. Diminution des crédits de la formation professionnelle. Distorsion entre les traitements de la fonction publique et du secteur privé. Revalorisation nécessaire du SMIC. Maintien de l'indemnité de vie chère. Coût des produits et privilèges des milieux de l'import-export. (p. 4393) : la commission s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits des DOM.

Monnaies et Médailles [4 décembre 1979] (p. 4828) : manifestation des travailleurs des monnaies et médailles. Mensualisation des salaires des personnels. Capacité de propositions des travailleurs d'une entreprise. (p. 4829) : estimation du coût des projets de rénovation du Quai Conti et du transfert dans l'Essonne. Désindustrialisation de Paris. Propositions du groupe socialiste à ce projet de budget.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4992) : situation financière de la Société nationale des Chemins de fer français. Récente loi sur les transports publics d'intérêt local. (p. 4993) : projet de réforme de l'organisation des transports interurbains. Utilité financière des collectivités locales dans le domaine de l'organisation et de la gestion des transports collectifs. Perspectives de l'industrie nationale de production des véhicules de transports collectifs. Sauvegarde des infrastructures de transports. Lignes SNCF fermées à tout trafic. Proposition de loi du groupe socialiste

tendant à surseoir tout démantèlement des lignes et des infrastructures supprimées. Politique gouvernementale dans le domaine de l'aviation légère. Position des différentes associations aéronautiques et des aéroclubs. Exportations françaises d'avions légers. Succès de la société de construction d'avions de tourisme et d'affaires, filiale de la Société nationale des industries aérospatiales. (p. 4994) : risques d'accentuation du chômage. Conclusions de l'ingénieur général Kungler dans son rapport sur « la place de l'aviation légère dans la nation ». Association de la société nationale d'Etudes et de Constructions de moteurs d'avions avec General Electric. Avantages consentis à Air-France par le constructeur Pratt et Whitney. Lancement de la réalisation de l'A. 200 Bi CFM 56. Offensive de l'administration américaine pour bouleverser la structure du trafic aérien et instituer provisoirement une conférence tarifaire conduisant à des déficits insupportables pour des compagnies aériennes, notamment Air-France. - **Examen des crédits.** - *Etat B* (p. 5012) : obligation d'allumer les codes en ville et expériences des chauffeurs de taxi. Déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° 301 de MM. Edouard Bonnefous et Jean Cluzel, soutenu par ce dernier, prévoyant une réduction indicative des crédits du Titre III (suppression des crédits attribués aux campagnes d'information menées au titre de l'obligation d'allumer les codes en ville).

Imprimerie nationale [9 décembre 1979] (p. 5174) : système Vidéotex et passage à l'annuaire électronique ; incidences sur le fonctionnement de l'imprimerie nationale. Capacité d'utilisation de l'écran Vidéotex. (p. 5175) : diversification des fabrications et amélioration de l'information du personnel. Mise à la retraite et absence d'embauche correspondante. Maintien du potentiel de l'usine de Paris et de Douai. Mensualisation. Ressortissants d'Outre-Mer et prise en charge des frais de transport. Retraite à 55 ans pour le personnel féminin.

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Marie Girault**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi de M. Robert Laucournet** et des membres du groupe socialiste et apparentés **tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation** (n° 26, 1979-1980) [12 décembre 1979]. **Après l'article 2.** - *Article L. 613-3 du code de la construction et de l'habitation* (p. 5352) : son amendement n° 3 (*article additionnel*) : fixation par l'autorité administrative de la période pendant laquelle les expulsions sont impossibles, dans les départements d'Outre-Mer ; retiré.

- **Projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés** (n° 59, 1979-1980) [12 décembre 1979]. **Article 1.** - *Article L. 253 du code de la Sécurité sociale* (p. 5359) : dispense de l'obligation alimentaire pour les chômeurs. **Après l'article 2** (p. 5361) : se déclare défavorable à l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Roland du Luart tendant à la non mise en jeu des règles relatives à l'obligation alimentaire pour les travailleurs privés d'emplois qui adhèrent à l'assurance personnelle lorsque leurs cotisations sont prises en charge par l'aide sociale.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [16 décembre 1979]. **Article 1 duodécies.** - *Article L. 167 du code de la santé publique* (p. 5575) : soutient l'amendement n° 127 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant la remise en cause de l'obligation du consentement parental pour l'avortement d'une mineure. (p. 5575) : intérêt de l'avortement pour les mineures. Cas de capacité juridique dans le domaine de la maternité. **Après l'article 1 duodécies.** - *Article L. 167 de ce code* (p. 5577) : cas du mari désirant un avortement contre la volonté de sa femme. Se déclare défavorable à l'amendement n° 171 de M. Raymond Bourguin sur la pratique de l'IVG et l'obligation d'en aviser le mari. **Après l'article 1 quatordecies.** - *Article L. 162-9 de ce code* (p. 5585) : soutient l'amendement n° 129 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire sur la présence obligatoire d'un centre de planification et d'éducation sexuelle dans les établissements pratiquant l'IVG. *Article L. 169-11 de ce code* (p. 5586) : soutient l'amendement n° 130 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire sur l'application sans conditions de la loi aux femmes étrangères. *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5587) : soutient l'amendement n° 131 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant le danger pour la santé physique et ou mentale de la femme. (p. 5591) : ne votera pas l'amendement n° 38 (*article*

additionnel) de M. Jean Chérioux concernant le danger pour la santé de la femme et la pratique d'une IVG à toute époque ; la recherche de la survie du fœtus viable.

PASCAUD (Guy), sénateur de la Charente (GD).

Décédé le 7 décembre 1979 [7 décembre 1979] (p. 5023). Eloge funèbre [20 décembre 1979] (p. 5824).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

PASQUA (Charles), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2597 : la justice (organisation de la) (besoins en locaux et en personnel des conciliateurs) à M. le ministre de la justice [JO, Débats 26 octobre 1979] (p. 3547). — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice à M. Edmond Valcin qui remplace l'auteur, le 9 novembre 1979 (p. 3842, 3843).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4913) : crise pétrolière et responsabilité des compagnies pétrolières. Augmentation des prix du pétrole et accusations contre les pays producteurs. Inflation et prix du baril. Produits pétroliers et taxe prélevée par l'Etat. Monopole des grandes compagnies pétrolières ; l'application de la loi du 30 mars 1928. Contingentement en matière de distribution du fuel-oil domestique et système d'encadrement des livraisons. (p. 4914) : nécessité d'une concurrence sur le marché pétrolier. Situation des importateurs indépendants de produits finis. Utilisation des profits des grandes compagnies. Relations entre raffineurs et importateurs indépendants. Politique de diversification des sources d'approvisionnement.

PASQUIER (Nicole), secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (*emploi féminin*) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS.

Question orale :

Question n° 2360 de M. Louis Boyer : les cotisations sociales d'utilisateurs de main-d'œuvre agricole saisonnière étrangère [6 avril 1979] (p. 604) : extension aux travailleurs saisonniers étrangers du principe de l'assurance-chômage.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Travail et Santé (suite). — I. — Section commune. — II. — **Travail et participation**. — Suite de la discussion [9 décembre 1979] (p. 5130) : importance économique et sociale du travail féminin. Difficultés et handicaps du travail féminin. Ouverture de tous les métiers aux femmes ; mixité de l'école et de l'emploi. Disparité et discriminations professionnelles. Politique de réduction des inégalités et de revalorisation des bas salaires. Importance du deuxième salaire pour le ménage. Refus du salaire maternel. (p. 5131) : Coût de l'éducation et travail des femmes. Accès des femmes à la formation professionnelle. Insuffisance de la représentation féminine dans la formation permanente. Difficultés de la réinsertion des femmes dans le monde du travail. Mesures

spécifiques pour les femmes seules, chefs de famille. Conditions de travail et conciliation vie professionnelle et vie familiale ; horaires flexibles et travail à temps partiel. Création du mercredi sans solde ou de la réduction d'une heure pour les professions relevant de la réglementation dite des équivalences. Importance de la natalité des femmes actives salariées ; protection de la femme enceinte ; congé maternité et paiement du salaire par la Sécurité sociale. (p. 5132) : importance du travail féminin, quelle que soit la qualification.

PELLARIN (Bernard), sénateur de la Haute-Savoie (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan ; en démissionne [28 juin 1979] (p. 2435).

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [28 juin 1979] (p. 2457).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local**. — *Deuxième lecture* (n° 529, 1977-1978) [6 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1751) : problèmes des remontées mécaniques. Nécessaire concertation dans l'élaboration des contrats types de concession.

PELLETIER (Jacques), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS.

Questions orales :

Question n° 2129 de M. Roger Quilliot : le développement de l'éducation esthétique à l'école [18 mai 1979] (p. 1370) : amélioration du niveau et de la qualité des enseignements. Participation des enseignants aux conseils de classe.

Question n° 2354 de M. Henri Tournan : la charge budgétaire du service de surveillance de l'interclasse [18 mai 1979] (p. 1372) : rémunération des instituteurs, par les collectivités locales, pour la surveillance de l'inter-classe. Cantines scolaires. Situation dans les communes rurales.

Question n° 2381 de M. Guy Schmaus : l'organisation d'un concours scolaire sur le conseil général [18 mai 1979] (p. 1373) : instruction civique, action éducative et manifestation d'une option politique. Brochure éditée par le conseil général des Hauts-de-Seine.

Question n° 2424 de M. Raymond Dumont : l'insuffisance du nombre des agents de service dans l'académie de Lille [18 mai 1979] (p. 1374) : création massive de postes, ces dernières années, à la suite de la nationalisation des lycées et collèges. Réaffectation d'emplois. Entretien des lycées et collèges par des équipes mobiles. (p. 1375) : possibilité d'instaurer une ligne budgétaire spécialement réservée aux problèmes de maintenance.

Question n° 2427 de M. Edouard Le Jeune : l'aménagement des rythmes scolaires [18 mai 1979] (p. 1375, 1376) : déconcentration des décisions en matière de calendrier scolaire au niveau des recteurs, à partir des vacances d'été de l'année scolaire 1979-1980. Consultations inter-académiques. Concertations menées en ce qui concerne les transports ou les loisirs.

Question n° 2434 de M. Maurice Janetti remplacé par M. Bernard Parmantier : la situation de l'enseignement public dans le département du Var [18 mai 1979] (p. 1378) : regroupements pédagogiques en zone rurale et désertification de ces zones. Amélioration de la situation du Var à la rentrée de septembre 1979.

Question n° 2437 de M. Bernard Hugo : l'avenir des écoles normales du département des Yvelines [18 mai 1979] (p. 1379) : préparation d'une rénovation profonde de la formation initiale des instituteurs. Tendances démographiques au niveau national et ralentissement du recrutement. Diminution du nombre de professeurs d'école normale. (p. 1380) : stages en entreprise dans le cadre de l'enseignement alterné.

Question n° 2451 de M. Jean Colin : les consignes syndicales en cas d'absence d'enseignants [18 mai 1979] (p. 1369) : mécanisme

de remplacement des instituteurs absents. Situation dans le département de l'Essonne. (p. 1370) : objectif gouvernemental d'augmentation du pourcentage des maîtres remplaçants.

Question n° 2456 de M. Anclet Le Pors remplacé par M. Guy Schimmaus : la fermeture de classes à Clamart [18 mai 1979] (p. 1380, 1381) : instructions données par la circulaire du 1^{er} décembre 1978 pour la rentrée de 1979. Efforts déjà faits pour assurer la qualité de l'enseignement dans les Hauts-de-Seine.

Question n° 2464 de M. René Chazelle : l'organisation des rythmes scolaires [18 mai 1979] (p. 1377) : possibilité de dissocier le service des maîtres des périodes d'activité des élèves. Arrêté du 22 mars 1979. Rapport du Conseil économique et social du 10 janvier 1979.

Question n° 2553 de M. André Rabineau remplacé par M. Guy Robert : l'enseignement de l'histoire [26 octobre 1979] (p. 3573) : nécessaire réflexion approfondie sur la situation de cette discipline. (p. 3574) : informations de toute nature recueillies par les jeunes. Diminution du nombre de postes mis aux concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie.

Question n° 2579 de Mme Rolande Perlican : la partition du collège et du lycée Paul-Bert [26 octobre 1979] (p. 3574) : personnalité juridique et autonomie administrative et financière des établissements d'enseignement. Répartition des professeurs entre le lycée et le collège. Travaux destinés à l'aménagement de la demi-pension en libre service.

Questions orales avec débat :

Question n° 223 de M. Frank Sérusclat et n° 258 de Mme Hélène Luc : les perspectives de l'enseignement et la rentrée scolaire [23 octobre 1979] (p. 3425) : consultation et information du Parlement sur les problèmes de l'éducation. Politique en faveur des immigrés ; l'ouverture de classes bilingues pour les Arabes et les Portugais, en réponse à M. Franck Sérusclat. Profits et service de l'enseignement. Enseignement privé ; l'harmonisation entre les maîtres d'enseignement privé et de l'enseignement public. Rentrée scolaire dans le Val-d'Oise, en réponse à M. Louis Perrein. Fermeture des classes et application de la grille Guichard. Dimension internationale de l'enseignement évoquée par M. Paul Séramy. Soutien et approfondissement dans le collège unique. Option « technologie » en classe de quatrième. (p. 3426) : baisse démographique et amélioration de la qualité de l'enseignement. Circulaire de 1976 sur le nombre maximal d'élèves en maternelle. Programme d'action prioritaire du VII^e Plan et préscolarisation. Scolarité obligatoire ; l'application de la réforme du système éducatif. Loi du 11 juillet 1975 et développement de l'éducation manuelle et technique. Stages et notions « d'éducation concertée ». Maîtres auxiliaires ; la fausse solution de la titularisation. Instructions concernant le réemploi des maîtres auxiliaires. (p. 3427) : aide sociale scolaire. Gratuité des manuels scolaires jusqu'en troisième. Aides financières en matière scolaire : les bourses, l'allocation de rentrée, etc. Politique en matière de bourses ; la concentration de l'aide pour les plus défavorisés. Maintien des bourses pour le premier cycle en réponse à Mme Hélène Luc. Politique de gratuité progressive des transports scolaires. Amélioration de la qualité des transports. (p. 3428) : problèmes ponctuels de toute rentrée scolaire. Effectifs des classes maternelles et application de la loi sur le service fait. Déconcentration des pouvoirs administratifs dans le ministère de l'éducation. Égalité des chances et importance des classes maternelles.

Question n° 230 de M. Jacques Habert : la réforme de l'enseignement des langues vivantes [23 octobre 1979] (p. 3433) : importance des langues dans le monde moderne. Système de formation et valeur des résultats obtenus. Incidence d'une augmentation de l'enveloppe horaire annuelle. Possibilité du report à la classe de seconde de l'étude de la deuxième langue. École primaire ou maternelle et apprentissage des langues. Projet de réforme et expérimentation en cours. (p. 3434) : échanges de professeurs, d'assistants et de classes avec les pays étrangers. Échec de la politique de diversification dans l'enseignement des langues. Seuil d'ouverture de classes de langues. Mise à jour de faux semblants avec nos partenaires ; l'exemple de l'enseignement du français. Coût de l'enseignement des langues en maternelle et à l'école primaire. Langue vivantes et radio-télévision. Cas particulier de l'Alsace et enseignement à en tirer.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Éducation [30 novembre 1979] (p. 4685) : Évolution du budget d'équipement de l'éducation. Entretien du parc immobilier affecté au second degré. Prise en compte de l'ajustement des capacités d'accueil, de la rénovation du patrimoine et de la maintenance. Crédits concernant l'enseignement du premier degré. Déconcentration des crédits d'équipement à l'échelon régional. Utilisation des ateliers selon l'étude de l'inspection générale. (p. 4686) : non consommation de certains crédits d'investissements en fin d'exercice. Nécessité d'une programmation pluri-annuelle. Assouplissement des conditions de régulation des crédits d'équipement. Besoins considérables de la région d'Ile de France. Etat précaire du lycée de Luzarches. Autonomie et responsabilité croissante des chefs d'établissements en matière d'entretien. Problèmes de la région Provence-Côte d'Azur, de Wallis et Futuna. Complexité du régime des subventions. Equipements sportifs. Initiation à l'environnement dans le cadre de l'éducation. (p. 4687) : rôle des centres permanents d'initiation à l'environnement. Enseignement international à Strasbourg. Problème de la scolarisation des enfants de Français résidant à l'étranger. Coordination des actions du ministère des affaires étrangères, du ministère de la coopération et du ministère de l'éducation. Conséquences de l'inflation mondiale et des relèvements des droits scolaires. Difficultés particulières en Argentine. Apprentissage précoce des langues (p. 4688) : statut actuel de la seconde langue vivante. Régression de l'enseignement du français chez les partenaires européens de la France. Rapport du secrétaire général de l'Alliance française en Espagne. Situation en Italie, en Allemagne. Amorce d'une politique de langues dans l'enseignement technique. Formation des adultes et enseignement des langues vivantes. (p. 4694) : déclin du français et non-fatalité de ce déclin. - Examen des crédits. - Etat C (p. 4695) : demandes le retrait de l'amendement n° 254 de M. Michel Giraud prévoyant la réduction des autorisations de programmes du titre V (réduction indicative concernant la programmation des établissements du second degré en région d'Ile-de-France).

PELLETIER (Monique), ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine (nommée le 11 septembre 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO Loi et décrets 11 et 12 septembre 1978, p. 3251].

REPONSES AUX QUESTIONS.

Questions-orales avec débat :

Questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 251 de M. Robert Schwint, n° 263 de Mme Marie-Claude Beauveau, n° 293 de M. Jean Cluzel et n° 301 de M. Philippe de Bourgoing : la politique familiale. - Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3655) : importance de la famille. Qualité de la politique familiale gouvernementale. Caractère global de la politique familiale. Développement pour chaque ministère du réflexe « famille ». Comité interministériel de la famille ; l'aide en faveur des familles nombreuses ou à revenu modeste, la définition du statut des mères de famille et l'amélioration du logement et du cadre de vie. (p. 3656) : prise en compte des propositions du Sénat. Mesures considérées comme parcellaires et ponctuelles et répondant à des objectifs très précis en réponse à M. Michel Labèguerie. Importance des transferts en faveur des familles. Équilibre du système d'aide aux familles. Allocation unique et revenu familial. Problèmes de l'adoption. Autorité parentale en réponse à M. Michel Labèguerie. Famille de deux enfants et influence des média. Famille et taxe d'habitation. Conciliation de la vie de travail et de la maternité. Législation sur la femme enceinte et la maternité. Droit pour la femme à l'alternance vie professionnelle-éducation. (p. 3657) : congé parental d'éducation en réponse à M. Jacques Henriet. Souplesse dans la définition du temps de travail ; le travail à temps partiel. Protection des travailleurs à temps partiel. Adaptation de la formation pour les mères de famille voulant travailler. Prise en compte de la situation économique et démographique. Maîtrise de la situation financière des régimes sociaux. Evolution de la démographie française depuis 1900 et cause de cette évolution. Respect de la liberté et de la responsabilité des couples dans la politique familiale. Création d'un climat psychologique favorable. (p. 3658) : relèvement de certains prix de produits ou de services en réponse à Mme Marie-Claude Beauveau ; l'adoption de mesures exceptionnelles d'aide. Coût de la majoration des allocations familiales de 50 % et de la prime exceptionnelle pour enfant scolarisé. Caractère global de l'évolu-

tion démographique en Occident. Evolution sociologique de la famille en réponse à *M. Jean Cluzel*. Cause de la dénatalité. Place de l'enfant dans la société. Evolution de la politique familiale depuis 1945. De la distribution de prestations à la création d'équipements. Fiscalité et famille; le quotient familial et la fiscalité indirecte. (p. 3659): Programme de Blois et priorité donnée à la famille. Mutations sociales et économiques et caractère fondamental de la famille. Devoir de l'Etat envers la famille. Famille et action concertée de plusieurs ministères. Amélioration de la compensation des charges familiales. Allocation de parent isolé. Complément familial. Exercice d'une activité professionnelle et bénéfice des prestations familiales. Projet de loi sur un revenu minimal familial garanti. Amélioration de la protection sociale de la mère de famille. Protection des femmes seules. Disposition du système d'indemnisation du chômage et du troisième pacte national pour l'emploi. Institution d'une assurance veuvage. Affiliation gratuite et obligatoire à l'assurance vieillesse des mères de famille nombreuse, allocataires du complément familial et sans profession. Désir de gardiennes agréées et de crèches familiales. Politique familiale et nécessité d'une souplesse dans certains critères. (p. 3660): importance du logement pour les familles. (p. 3664): problèmes de la famille et loi-cadre. Prestation unique; l'expérience avec l'allocation de parent isolé. Revenu familial minimum garanti. Fiscalisation des prestations. Evolution du système des prestations familiales en réponse à *MM. Robert Schwint* et à *Jean Amelin*. Critères des conditions de ressources et du quotient familial. (p. 3665): allaitement maternel évoqué par *M. Jean Mézard*: la lourdeur et l'injustice d'une prime à l'allaitement. Congé maternité et allaitement. Travail féminin et désir de participer à la vie sociale en réponse à *MM. Jean-Marie Girault, Jean Amelin* et *Jacques Henriot*. Conciliation du travail féminin et de l'éducation. Rémunération du congé parental. Salaire d'éducation proposé par *MM. Jean Amelin* et *Jean-Marie Girault*. Non discrimination entre les femmes au foyer et celles qui travaillent. Extension de la retraite gratuite aux mères de famille de trois enfants et plus et bénéficiant du complément familial. Adaptation de notre politique familiale au monde moderne.

Question n° 271 de *M. Jean-Marie Girault*: le bilan de la lutte contre la drogue [11 décembre 1979] (p. 5298): rend hommage à l'action de lutte contre la drogue de *M. Jean-Marie Girault*. Progression de la consommation. Efficacité de la police et lourdeur des condamnations. Augmentation du nombre et de la qualité des saisies; morcellement du trafic. Liquidation en 78 du laboratoire de La Ciotat. Office central pour la répression des trafics illicites des stupéfiants et installation d'une antenne en Thaïlande. Amélioration de la formation du personnel de police. Saisie des ouvrages faisant l'apologie de la drogue. Opposition à toute légalisation des drogues dites « douces »; participation à la cinquième conférence ministérielle de Stockholm. (p. 5299): Finalité de la distinction entre drogue « douce » et drogue « dure »; travaux du groupe Pompidou. Drogue et développement de l'information en milieu scolaire. Création de clubs de santé par établissements. Désignation d'un responsable de la toxicomanie auprès de chaque recteur. Réalisation d'un film sur les problèmes de la toxicomanie et information des enseignants et du personnel administratif des écoles. Nécessité d'une concertation entre tous les responsables locaux; association des parents. Information des parents. Actions de la Commission interministérielle des stupéfiants; centres spécialisés d'accueil, d'écoute, d'orientation, de soins de post-cure et de réinsertion. Associations privées et réinsertion des toxicomanes; subventions du ministère de la santé. (p. 5300): projet de création d'un Institut national de l'enseignement, de la recherche et de l'information sur les toxicomanies. Distinction entre spécialistes et grand public. Centre national d'information sur les toxicomanies de Lyon et le Centre Didro à Paris. Qualité de l'information diffusée par les associations. Développement du système du diplôme universitaire des pratiques sociales. Etudes de médecine et enseignement obligatoire sur les toxicomanies; formation parallèle des fonctionnaires. Recherche fondamentale sur les récepteurs spécifiques; rôle de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale pour la concertation européenne. Recherche épidémiologique et rôle du Centre national de la recherche scientifique. Délai accordé aux organismes de recherche pour développer leurs actions. Lutte contre les trafiquants de drogue.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants (n° 278, 1977-1978)** [3 avril 1979]. — **Discussion générale**

(p. 532): nécessité d'adapter la loi à la pratique en fonction de l'évolution sociale. Reconnaissance progressive des droits de la femme; le problème de la gestion, de l'administration et de la disposition des biens communs. Caractère communautaire, légalitaire et protecteur du patrimoine du projet de loi. Action des associations professionnelles féminines et familiales et l'application de la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'égalité patrimoniale des conjoints. Maintien et renforcement de la notion de communauté. (p. 533): bien-fondé de la reconnaissance à la femme des pouvoirs d'un administrateur ordinaire. Transformation des biens réservés de la femme en biens de la communauté. Suppression des privilèges qui n'étaient que la contrepartie d'un statut d'assistée. Principe de la gestion conjointe pour les actes de disposition les plus graves. Cogestion protection spéciale pour les gains et salaires ainsi que le logement. Prolongement du principe d'égalité dans la gestion parentale des biens des enfants mineurs. Reconnaissance d'un statut professionnel aux femmes d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans. Renforcement, grâce au projet de loi, de la cellule familiale. (p. 534): nécessité d'informer les femmes de leurs nouveaux droits.

Suite de la discussion [4 avril 1979]. **Article 1421 du code civil** (p. 556): le projet du gouvernement reconnaît au mari comme à la femme le pouvoir autonome d'accomplir des actes d'administration et de disposition sur les biens communs. (p. 557): s'oppose à l'amendement n° 14 de *M. Pierre Marcihacy* portant sur l'administration et la disposition des biens communs obligatoirement réalisée avec le consentement exprès des deux époux. (p. 558): accepte l'amendement n° 76 de *M. Michel Sordel* et plusieurs de ses collègues, soutenu par *M. Jacques Boyer-Andrivet*, relatif à la libre disposition des biens communs par l'un ou l'autre des époux. **Article 1422 du CC** (p. 559): accepte les amendements de *M. Pierre Marcihacy* n° 15 concernant les pouvoirs de l'époux qui exerce une activité professionnelle séparée et n° 16 prévoyant la suppression de cet article relatif à la disposition des biens communs. **Article 1425 du CC**: accepte les amendements rédactionnels n° 17 et 18 de *M. Pierre Marcihacy*. **Article 1426 du CC**: (p. 560): accepte l'amendement rédactionnel n° 19 de *M. Pierre Marcihacy*. **Après l'article 1427 du CC.** — **Article 1428 du CC et article 958, 959 et 960 du code rural** (p. 563): accepte les amendements n° 20 (*article additionnel*) de *M. Pierre Marcihacy*, relatif au mandat réciproque des époux en cas d'exercice en commun d'une activité professionnelle, et n° 179 (*article additionnel*) de *M. Jacques Thyraud*, soutenu par *M. Marcel Rudloff*, portant sur le mandat réciproque des époux participant ensemble et pour leur compte à une exploitation agricole. S'oppose à l'amendement n° 71 (*article additionnel*) de *M. Charles Lederman* et plusieurs de ses collègues concernant la cogestion des époux agriculteurs; l'abrogation de l'avoir fiscal, ainsi qu'au sous-amendement n° 80 de *M. Charles Lederman* et plusieurs de ses collègues sur la suppression de la possibilité de retrait du mandat présumé, aux amendements n° 20 de *M. Pierre Marcihacy* et n° 79 de *M. Jacques Thyraud*. (p. 564): souligne les grandes difficultés, souvent d'ordre fiscal, que subissent les femmes. **Article 1419 du CC** (p. 565): s'oppose à l'amendement n° 12 de coordination de *M. Pierre Marcihacy* sur le droit de poursuite des créanciers en cas d'exercice par les époux d'une activité professionnelle commune. Regrette la possibilité qui serait offerte aux créanciers de saisir les biens propres de l'époux qui n'a pas participé à l'acte professionnel. **Après l'article 9.** — **Article 4 du code de commerce** (p. 566): accepte l'amendement n° 42 (*article additionnel*) de *M. Pierre Marcihacy* sur la non attribution de la qualité de commerçant à l'époux qui collabore seulement à l'activité professionnelle de son conjoint commerçant, mais s'oppose au sous-amendement, à cet amendement, n° 73 de *M. Charles Ledermann* et plusieurs de ses collègues concernant la publicité donnée à la qualité de conjoint collaborateur; les droits et garanties qui y sont afférentes; l'abrogation de l'avoir fiscal. **Article 1413 et 1114 du Code Civil** (p. 567): s'oppose à l'amendement n° 8 de *M. Pierre Marcihacy* relatif à l'interdiction pour les créanciers de l'un des époux de saisir les biens de l'autre époux si celui-ci peut établir qu'ils sont entrés en communauté de son chef. **Article 1414 du CC**: s'oppose à l'amendement n° 9 de *M. Pierre Marcihacy* portant sur le gage des créanciers sur l'ensemble des biens communs. Son amendement n° 47: saisie des gains et salaires d'un époux par les créanciers de son conjoint exclusivement pour les obligations contractées dans le cadre de l'entretien du ménage ou de l'éducation des enfants; devenu sans objet. **Article 1420 du CC** (p. 568): accepte l'amendement de coordination n° 13 de *M. Pierre Marcihacy*. **Article 1415 du CC** (p. 569): accepte l'amendement n° 10 de *M. Pierre Marcihacy* concernant le cautionnement et emprunts sur les biens de la

communauté ; adopté. **Article 1417, alinéa 2, du CC :** accepte l'amendement n° 55 de M. Jean Geoffroy sur le droit à récompense pour l'acquittement de rentes ou prestations résultant d'un devoir de famille personnel à l'un des époux. **Après l'article 1417, alinéa 2 du CC.** — **Article 1418, alinéa 2, du CC :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 (*article additionnel*) de M. Pierre Marcilhacy sur l'entrée de la dette dans la communauté s'il y a obligation conjointe ou solidarité. **Article 1409 du CC (p. 570) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. Pierre Marcilhacy sur la suppression de toute discrimination entre le mari et la femme dans les règles concernant le passif commun : **Article 1471 du CC (p. 571) :** accepte l'amendement n° 21 de M. Pierre Marcilhacy relatif au choix des biens communs par l'époux qui opère un prélèvement, mais s'oppose au sous-amendement, à cet amendement, n° 65 de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues concernant le tirage au sort au cas où les époux veulent simultanément prélever un bien commun dont l'origine ne peut-être déterminée. **Après l'article 2.** — **Article 1476 du CC :** accepte l'amendement n° 22 (*article additionnel*) de M. Pierre Marcilhacy relatif à l'attribution préférentielle des biens entrés en communauté du chef d'un époux. **Article 1469, alinéa 3, du CC (p. 572) :** s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à l'évaluation des récompenses quand il s'agit d'une valeur empruntée. **Après l'article 1.** — **Article 225 du CC (p. 573) :** s'oppose à l'amendement n° 5 (*article additionnel*) de M. Pierre Marcilhacy concernant l'administration, l'aliénation et l'obligation de biens personnels, en pleine propriété. **Avant l'article 1.** — **Article 218 du CC (p. 573) :** son amendement n° 46 (*article additionnel*) : mandat prévu par contrat de mariage ; possibilité de révocation de la procuration ; retiré. **Article 223 du CC (p. 574) :** accepte l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy prévoyant la suppression de cet article du code pour coordination. **Article 7.** — **Article 818, alinéa 1, et article 940, alinéa 1 du CC :** accepte les amendements rédactionnels n°s 29, 30 et 28 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 19 :** s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Pierre Marcilhacy prévoyant l'application de plein droit, à tous les époux, des nouvelles dispositions concernant la gestion des biens propres. **Après l'article 1430 du CC.** — **Article 1434, alinéa 1 du CC :** accepte l'amendement n° 65 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif aux rémplois mobiliers. **Article 2 (p. 576) :** accepte l'amendement n° 6 de coordination de M. Pierre Marcilhacy. **Article 3.** — **Article 1503 et 1504 du CC :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Pierre Marcilhacy n° 23 relatif à la modification d'un intitulé de paragraphe, pour coordination et n° 24 concernant le pouvoir d'administrer les biens entrés en communauté de son chef, pour chacun des époux. **Après l'article 5.** — **Article 1570 du CC :** Regrette les modifications qui pourraient être apportées à l'économie générale du régime de la participation aux acquêts. (p. 577) : sur l'amendement n° 56 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à la preuve du patrimoine originaire dans le régime de la participation aux acquêts, son sous-amendement n° 81 : obligation d'un état descriptif sur le patrimoine originaire ; rejeté. **Article 1571, alinéa 2 du CC (p. 578) :** s'oppose à l'amendement n° 57 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues sur le calcul de la créance de participation de chaque conjoint. **Article 1573 du CC :** accepte l'amendement n° 58 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en considération de la valeur des améliorations apportées pendant le mariage, dans le régime de la participation aux acquêts. **Article 1577 du CC (p. 579) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 59 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues, sur la prescription des actions ouvertes contre les tiers, dans le régime de la participation aux acquêts. **Article 1579 du CC :** s'oppose à l'amendement n° 60 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à l'abrogation de cet article du code prévoyant la possibilité de modifier des conventions matrimoniales, par recours au tribunal ; dans le cadre du régime de la participation aux acquêts. **Article 8.** — **Article 383, alinéa 1, 389 et 389.5 du CC (p. 580) :** s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Pierre Marcilhacy portant sur l'exercice de l'administration légale par le père ou la mère. Le gouvernement préconise l'obligation du principe de la cogestion, atténué par une présomption de pouvoir au bénéfice du père. L'intérêt de l'enfant. (p. 581) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements rédactionnels n° 32, 33, 34 35 et 36 de M. Pierre Marcilhacy. **Avant l'article 1 :** s'oppose à l'amendement n° 68 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, prévoyant la possibilité pour les époux d'opter en faveur du régime

matrimonial de leur choix. (p. 582) : s'oppose à l'amendement n° 69 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la publicité des nouvelles dispositions ; le relèvement du montant de l'impôt minimum sur les sociétés. (p. 583) : s'oppose à l'amendement n° 79 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues sur l'abrogation, dans tous les textes, de toute référence à la notion de « chef de famille ». **Après l'article 2.** — **Article 6 et 1685.2 du code général des impôts :** s'oppose à l'amendement n° 74 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, relatif à l'égalité des sexes au regard de l'impôt sur le revenu. **Avant l'article 1.** — **Article 215 du code civil (p. 584) :** sur le paiement des dettes que l'un des époux a contractées dans l'exercice d'une activité professionnelle séparée, son amendement n° 45 (*article additionnel*) adopté après retrait de l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 220, alinéa 3 du CC (p. 585) :** accepte l'amendement n° 3 de M. Pierre Marcilhacy sur la suppression du texte proposé pour cet alinéa concernant les dettes domestiques. **Après l'article 1.** — **Article 1390 du CC (p. 586) :** accepte l'amendement n° 53 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour l'époux survivant d'acquérir ou de se faire attribuer un fonds de commerce ou une exploitation du prémourant. **Après l'article 1.** — **Article 1511 du CC :** accepte l'amendement n° 64 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues sur la possibilité pour l'époux survivant d'acquérir ou de se faire attribuer un fonds de commerce ou une exploitation du prémourant. **Après l'article 3.** — **Article 1397, alinéa 1 du CC (p. 587) :** sur l'amendement n° 54 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues portant sur la possibilité de modification ou de changement de régime matrimonial, après deux ans d'application, son sous-amendement n° 82 : prise en considération de l'intérêt de la famille ; rejeté. **Article 4.** — **Article 1518 du CC (p. 588) :** accepte l'amendement n° 63 de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues concernant la non délivrance du préciput en cas de dissolution de la communauté du vivant des époux, à la suite d'un divorce par consentement mutuel. **Après l'article 4.** — **Article 1583.1 du CC :** s'oppose à l'amendement n° 62 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de sortie de l'indivision entre les époux, dans le régime de la séparation de biens. **Article 6.** — **Article 2135 et 2137, alinéa 2, du CC (p. 589) :** accepte les amendements n° 25, 26 et 27 de forme de M. Pierre Marcilhacy. **Article 9.** — **Article 305, alinéa 2, 1595, 1873.6, alinéa 2, 1940 et 1941 du CC (p. 590) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37 de M. Pierre Marcilhacy sur le contrat de vente entre époux. Accepte les amendements de coordination n° 38 et 39 de M. Pierre Marcilhacy, ainsi que le n° 40 de M. Pierre Marcilhacy concernant le conjoint dessaisi de ses pouvoirs d'administration. **Après l'article 9.** — **Article 1844 du CC (p. 591) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 61 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues concernant les parts représentatives de biens communs dans les sociétés. — **Article 2208 du CC :** accepte l'amendement de coordination n° 41 (*article additionnel*) de M. Pierre Marcilhacy. **Article 10 :** accepte l'amendement de coordination n° 43 de M. Pierre Marcilhacy. **Intitulé (p. 592) :** s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant un nouvel intitulé : « Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et à la gestion des biens de leurs enfants et tendant à supprimer la possibilité de sortie de l'indivision entre les époux, dans le régime de la séparation de biens ». **Deuxième délibération.** — **Article 1. A (nouveau) (p. 594) :** oppose l'article 41 de la Constitution à cet article tel qu'il résulte de l'adoption de l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, en ce qui concerne l'information des Françaises et des Français sur les régimes matrimoniaux.

— **S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Fernand Chatelain, sénateur du Val-d'Oise [26 juin 1979] (p. 2235).**

— **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois de la fonction publique pour certaines catégories de femmes, (n° 370, 1978-1979) [26 juin 1979].** — **Discussion générale (p. 2237) :** les mesures législatives prises en faveur des femmes seules chefs de famille. (p. 2238) : le pacte national pour l'emploi. L'accès à la formation professionnelle. L'indemnisation du chômage. La suppression des limites d'âge en faveur des femmes veuves, par la loi du 3 janvier 1975. Les femmes divorcées, séparées ou célibataires. Les cas des femmes séparées de

fait. L'extension, à l'initiative de l'Assemblée nationale, en faveur des mères de famille nombreuse. L'application à l'ensemble des emplois publics : la fonction publique de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises publiques ; les caisses d'épargne ; le recrutement des fonctionnaires des catégories A, B, C et D. **Article 1.** - *Article 8 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975* : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Mézard tendant à l'insertion à cet article des dispositions de l'article 2 du projet, relatif à l'assimilation aux emplois publics, pour l'application de ce projet, des emplois offerts par les collectivités locales, les établissements publics, les entreprises publiques et les services concédés. Le statut des caisses d'épargne privées, évoqué par M. Léon Jozeau-Marigné. **Article 2** (p. 2240) : accepte l'amendement n° 3 de M. Jean Mézard tendant à la suppression de cet article pour coordination avec le vote intervenu à l'article premier. Intitulé : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Mézard : « Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois publics pour certaines catégories de femmes ».

Deuxième lecture [30 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2566) : portée sociale du texte. **Article 1.** - *Article 8 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975* (p. 2567) : travail féminin et éducation d'un enfant ; possibilité de choix de vie successifs ou alternatifs.

- **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [30 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2567) : solution des problèmes de publicité et de démarchage.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [13 décembre 1979]. - **Question préalable** (p. 5397) : s'oppose à la motion n° 3 de M. Jean Chérioux tendant à opposer la question préalable demandant au Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion. Progression constante de l'aide aux familles ; décision récente du Comité interministériel de la famille. Exemple de la retraite touchée par les mères de trois enfants et plus. Nécessité de distinguer interruption volontaire de grossesse et politique familiale. Application largement positive de la loi de 1975 ; stabilité du nombre d'avortements. Avortement et responsabilité des femmes. (p. 5398) : vote par le Sénat de la question préalable et examen par la commission mixte paritaire du texte voté par l'Assemblée nationale ; caractère regrettable de cette procédure ; absence de débats de fond au Sénat.

Suite de la discussion [14 décembre 1979] (p. 5434) : demande de reconduction définitive de la loi de 75. Gravité de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Inefficacité de la loi répressive de 1920 ; avortements clandestins et sélection par l'argent. Loi sur l'IVG et volonté de maintenir son caractère exceptionnel. Loi de 1975 et disparition des avortements clandestins. Stabilité du nombre d'IVG et méthode d'évaluation de l'Institut national d'études démographiques (INED). Baisse générale de la fécondité et absence d'incidence des pratiques abortives. Application de la loi et insuffisance des structures publiques d'accueil. (p. 5435) : caractère de loi de protection sanitaire de la loi sur l'IVG et intervention nécessaire d'un médecin. IVG et responsabilité de la femme. Médecins et droit à la clause de conscience. Importance des démarches préalables à l'IVG ; action des services de l'action sanitaire et sociale et des établissements d'information, de consultation et de conseil conjugal. Préparation du décret relatif au classement des établissements publics et privés assurant l'IVG. Contrôle des actes cotés K. 30 et respect du quota des actes chirurgicaux et obstétricaux. Application des tarifs réglementaires. Sanctions pour non publication des bulletins statistiques d'IVG. Nombre réduit des poursuites et rareté des plaintes. Aide aux associations ; augmentation du taux de vacation horaire du conseiller conjugal et familial et des subventions. Visite médicale après l'IVG. Contrôle de l'application de la loi par une délégation parlementaire ou une commission extra-parlementaire. (p. 5436) : importance de la contraception et résistance à son utilisation. Réanimation des structures de contraception ; liste des établissements d'information et des centres de planification familiale. Information en faveur des mineurs ; développement des clubs de santé scolaire. Intégration de la contraception dans les études médicales. Nécessité d'abandonner le caractère provisoire de la loi (p. 5439) : absence de caractère politique du débat sur l'IVG. (p. 5456) : direction du service d'interruption volontaire de grossesse de l'hôpital de Tours par le professeur Soutoul. (p. 5467) : travaux de l'INED.

Suite de la discussion [15 décembre 1979] (p. 5488) : absence de relations directes entre le nombre d'avortements et la mise en

œuvre de la loi de 1975 ; dénatalité. (p. 5489) : distinction à établir entre avortement et politique familiale. Insuffisance de l'information sur la contraception ; loi de 1967 et progrès accomplis ; diffusion de la liste des centres d'information. Contraception et campagne à la télévision. Insuffisances de l'application de la loi de 1975 ; disparition des avortements clandestins. Application de la loi et accroissement des sanctions. Absence de banalisation de l'avortement ; stabilisation du nombre d'avortements. (p. 5490) : solution de l'avortement comme ultime recours. Inadéquation des lois de répression. **Avant l'article 1 A.** - *Article 41 du code de la famille* (p. 5494) : accepte l'amendement n° 163 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly prévoyant l'ouverture, sans formalités, des maisons maternelles aux femmes enceintes. *Article 43* (p. 5495) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 164 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly tendant au versement dès le début de la grossesse des allocations mensuelles d'enfant secouru servies par l'aide sociale à l'enfance. *Article 44 et 44-1 (nouveau)* (p. 5497) : sur l'amendement n° 165 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly, en accepte la première partie concernant les mesures de prévention de l'avortement, mais s'oppose à la seconde partie relative aux rôles et conditions de fonctionnement des offices départementaux d'aide aux mères. (p. 5498) : utilité des « comités de liaison » ; exemple de la drogue. (p. 5499) : s'oppose aux amendements (*article additionnel*) n° 62 de Mme Marie-Claude Beaudeau et plusieurs de ses collègues concernant l'information sur la sexualité et les centres de contraception et n° 107 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la sexualité et la pratique de l'interruption volontaire de grossesse dans les centres de planification et d'éducation familiale. *Article 3 de la loi du 28 décembre 1967* (p. 5501) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 108 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant les conditions de vente des produits, médicaments et objets contraceptifs ; l'insertion d'un dispositif contraceptif intra-utérin par les médecins qualifiés ou les sages-femmes. Compétence des sages-femmes pour l'insertion d'un dispositif contraceptif intra-utérin. **Article 1 A.** - *Article 1 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5503) : s'oppose aux amendements n° 23 de M. Jean Chérioux prévoyant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour des raisons thérapeutiques et n° 63 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues relatif à la responsabilité exclusive de l'Etat pour l'information sur la démographie, l'éducation... Accepte l'amendement n° 147 de M. Jean Mézard concernant la responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales pour la diffusion des informations sur la vie, la démographie, l'éducation... (p. 5504) : nécessaire prise en compte des inconvénients de l'avortement clandestin. (p. 5508) : sur l'amendement n° 147 de M. Jean Mézard, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 109 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à l'information sur la démographie nationale et internationale. **Après l'article 1 A** (p. 5509) : s'oppose à l'amendement n° 64 (*article additionnel*) de Mme Marie-Claude Beaudeau et plusieurs de ses collègues prévoyant le principe et les modalités de l'intégration de l'éducation sexuelle dans l'enseignement scolaire. (p. 5510) : s'oppose aux amendements (*article additionnel*) n° 65 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire, et n° 110 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le rôle des moyens audiovisuels dans la diffusion de l'information sexuelle et contraceptive. (p. 5511) : s'oppose à l'amendement n° 66 (*article additionnel*) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors cosignataire relatif à la recherche en contraception féminine et masculine par l'institut national de la santé et de la recherche médicale et le centre national de la recherche scientifique. Enquête nationale sur la contraception et les grossesses ultérieures et sur l'épidémiologie et la régulation des naissances. (p. 5512) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 138 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le droit d'ester en justice pour les associations ou groupements d'associations familiales pour infraction à la loi de décembre 1967. **Avant l'article 1 B** (p. 5515) : s'oppose à l'amendement n° 67 (*article additionnel*) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues tendant à l'établissement d'une carte sanitaire pour l'implantation des centres de contraception. *Article 13 de la loi du 17 janvier 1975* (p. 5517) : s'oppose à l'amendement n° 68 (*article additionnel*) de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues concernant la régularisation des naissances et la diffusion de l'information par les centres de planification des naissances et les centres de protection maternelle et infantile. **Article premier B.** - *Article 13 de la loi du 17 janvier 1975* : s'oppose aux amendements n° 69 de M. Pierre

Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant la contraception et la formation des médecins et des personnels médicaux et sanitaires par l'enseignement public et n° 111 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant la contraception et la formation initiale et permanente des médecins, des sage-femmes, des infirmiers et infirmières. Accepte, par contre, l'amendement n° 148 de M. Jean Mézard ayant le même objet que l'amendement n° 111. **Avant l'article 1** (p. 5518) : information sur la sexualité en milieu scolaire ; danger de la systématisation. (p. 5520) : s'oppose à l'amendement n° 144 (*article additionnel*) de M. Jean Mézard, identique à l'amendement n° 101 (*article additionnel*) de M. Michel Labèguerie et plusieurs de ses collègues et au sous-amendement n° 46 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation du délai d'application de la loi à deux ans. Accepte l'amendement n° 20 (*article additionnel*) de M. Adolphe Chauvin concernant le rôle et la composition de la commission nationale chargée de suivre l'application de la loi ; la mise en œuvre d'une politique familiale et d'information sur la contraception. Application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse et rôle dissuasif de son caractère provisoire. (p. 5530) : oppose l'article 40 de la Constitution, à l'amendement n° 144 (*article additionnel*) de M. Jacques Henriet relatif au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse pratiquée dans un service hospitalier et proposée pour des motivations médicales, sociales et juridiques et à l'appréciation des motivations dans le cadre de la protection maternelle et infantile. **Après l'article 1 quatorzième** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 96 (*article additionnel*) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues concernant la prise en charge en totalité des frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'interruption volontaire de grossesse et l'augmentation des cotisations des employeurs du secteur privé. *Article 8 de la loi du 17 janvier 1975 et article L. 283 du code de la Sécurité sociale* : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 134 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale. **Avant l'article 3.** — *Article L. 181-2 (nouveau) du code de la Santé publique* : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement 15 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger portant sur le remboursement de l'IVG par la Sécurité Sociale et l'exclusion de tout remboursement complémentaire par une mutuelle. **Article 1.** — *Article 317 du code pénal* : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la dépenalisation de l'avortement et la suppression de cet article. (p. 5531) : sur l'amendement n° 168 de M. Raymond Bourguine, s'oppose à la première partie tendant à la suppression des dispositions de cet article prévoyant une peine pour la femme ayant subi un avortement et s'en remet à la sagesse du Sénat pour la deuxième partie prévoyant l'aggravation de la peine d'emprisonnement pour les personnes faisant profession de faciliter l'avortement. (p. 5532) : demande le retrait de l'amendement n° 17 de MM. Francis Palmero et Georges Lombard, soutenu par ce dernier, concernant l'interdiction des expérimentations et des prélèvements sur le fœtus. Elaboration d'une législation d'ensemble sur les recherches biologiques et thérapeutiques sur les fœtus et les embryons. (p. 5534) : s'oppose aux amendements identiques n° 112 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, n° 6 de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger, et n° 71 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant l'allongement à douze semaines du délai légal ; s'oppose également à l'amendement n° 102 de M. Lionel de Tinguy sur les manquements à la procédure légale de l'interruption volontaire de grossesse et l'application des sanctions de l'article 317 du code pénal. **Après l'article 1.** — *Article L. 162-1 du code de la Santé publique* (p. 5536) : mise à l'étude d'un système d'urgence familiale. (p. 5538) : s'oppose aux amendements (*article additionnels*) n° 72 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues concernant l'avortement et la suppression de la notion de détresse, n° 136 de M. Paul Guillard relatif à la substitution de la notion de nécessité à celle de détresse, n° 105 de M. Max Lejeune prévoyant le raccourcissement à huit semaines du délai légal ; et n° 137 de M. Paul Guillard sur le refus de tout avortement de convenance. **Avant l'article 1 bis.** — *Article L. 162-1* : s'oppose aux amendements (*article additionnel*) n° 7 de M. Henri Caillavet soutenu par M. Jean Béranger concernant l'avortement et la suppression de la notion de détresse, n° 1 de M. Marcel Rudloff relatif au droit pour la femme à un unique avortement, et n° 170 de M. Raymond Bourguine fixant le principe et les conditions d'application de l'appréciation par un juge de la situation de détresse. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 143 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'entretien entre le médecin et

la femme sur sa situation de détresse. (p. 5539) : IVG et danger d'intervention avant cinq ou six semaines.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Avant l'article 1 bis.** — *Article L. 162-2 du code de la santé publique* (p. 5553) : s'oppose aux amendements de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues n° 74 (*article additionnel*) relatif à l'application de la loi et à l'organisation des services dans les établissements d'hospitalisation publics ; n° 75 (*article additionnel*) concernant la création d'une structure d'accueil dans les établissements d'hospitalisation publics et à l'amendement n° 115 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues portant sur l'obligation pour les établissements d'hospitalisation publics de donner suite à toute demande d'IVG. **Article 1 bis.** — *Article L. 162-3 de ce code* (p. 5556) : accepte l'amendement n° 150 de M. Jean Mézard sur l'obligation d'information par le médecin ; remise d'un dossier-guide sur l'IVG diffusé par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales. S'oppose aux amendements n° 76 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant l'obligation d'information du médecin sollicité et la remise de la liste et des adresses de services sociaux et organismes agréés et n° 116 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le caractère personnel de la clause de conscience et la remise de la liste des centres pratiquant l'IVG. **Après l'article 1 bis** : s'oppose à l'amendement n° 117 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de l'obligation d'information sur les risques médicaux encourus. **Après l'article 1 quater** : s'oppose à l'amendement n° 118 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues sur la suppression des dispositions faisant référence aux possibilités d'adoption d'un enfant à naître. (p. 5557) : culpabilisation des femmes donnant leur enfant en adoption. (p. 5559) : sur l'amendement n° 150 de M. Jean Mézard, s'oppose au sous-amendement n° 139 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant le contenu du dossier-guide ; le rappel du principe du respect de la vie et du droit à l'interruption volontaire de grossesse pour situation de détresse. **Article 1 ter.** — *Article L. 162-3 de ce code* (p. 5561) : accepte l'amendement de coordination n° 151 de M. Jean Mézard tendant à la suppression de l'article 1 ter. **Article 1 quater.** — *Article L. 162-3 de ce code* : accepte l'amendement de coordination n° 152 de M. Jean Mézard tendant à la suppression de l'article 1 quater. **Article 1 quinquies.** — *Article L. 162-3 de ce code* : accepte l'amendement de coordination n° 153 de M. Jean Mézard tendant à la suppression de l'article 1 quinquies. **Après l'article 1 quinquies.** — *Article L. 162-4 de ce code* (p. 5562) : s'oppose à l'amendement n° 119 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant le principe d'un entretien non directif préalable à l'interruption volontaire de grossesse. **Article 1 sexies.** — *Article L. 162-4 de ce code* : s'oppose aux amendements n° 8 de M. Henri Caillavet tendant à la suppression de cet article relatif à l'entretien préalable et n° 80 de Mme Marie-Claude Beauveau et plusieurs de ses collègues sur le caractère facultatif de la consultation et de l'entretien préalable. Accepte l'amendement n° 154 de M. Jean Mézard concernant le déroulement de l'entretien social préalable à l'interruption volontaire de grossesse. (p. 5563) : déroulement de l'entretien préalable et importance du secret professionnel. (p. 5566) : s'en remet à la sagesse du Sénat, sur l'amendement n° 154 de M. Jean Mézard, pour le sous-amendement n° 175 de M. Etienne Dailly concernant les problèmes de la maternité et de l'accueil de l'enfant. **Article 1 septies.** — *Article L. 162-4 de ce code* (p. 5566) : accepte l'amendement de coordination n° 155 de M. Jean Mézard identique à l'amendement n° 121 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de l'article 1 septies. **Article 1 octies.** — *Article L. 162-4-1 de ce code* (p. 5567) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de M. Henri Caillavet et n° 82 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la suppression de cet article prévoyant la création de commissions d'aide à la maternité. *Article 44-1 (nouveau) du code de la famille et de l'aide sociale* : accepte l'amendement n° 156 de M. Jean Mézard relatif à la création de commissions d'aide à la maternité auprès des centres médico-sociaux ou des bureaux d'aide sociale. **Après l'article 1 octies.** — *Article L. 162-5 du code de la santé publique* (p. 5568) : s'oppose aux amendements (*article additionnels*) n° 122 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant un délai entre l'entretien préalable et la possibilité de pratiquer l'IVG et n° 83 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues sur le délai facultatif entre l'entretien préalable et l'IVG. **Article 1 nonies.** — *Article L. 162-5 de ce code* : accepte l'amendement n° 157 de

M. Jean Mézard prévoyant la fixation à trois jours du délai entre l'entretien social et la décision d'avorter. (p. 5569) : problème du respect de ce délai légal. (p. 5570) : pouvoir du médecin de réduire le délai de réflexion entre l'entretien social et l'intervention. **Article 1 *decies***. — *Article L. 162-5 de ce code* (p. 5571) : accepte l'amendement n° 172 de coordination de M. Jean Mézard. **Article 1 *undecies***. — *Article L. 162-6 de ce code* : accepte l'amendement n° 158 de M. Jean Mézard prévoyant la conservation pendant un an des attestations remises par la femme. S'oppose à l'amendement n° 86 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article prévoyant la conservation des attestations relatives à l'interruption volontaire de grossesse remises par la femme. **Après l'article 1 *undecies***. — *Article L. 162-6 de ce code* (p. 5573) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. **Article 1 *duodecies***. — *Article L. 167 de ce code* (p. 5575) : au sujet de la remise en cause de l'obligation du consentement parental pour l'avortement d'une mineure, s'oppose aux amendements n° 87 (*article additionnel*) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, 127 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Parmantier cosignataire et n° 11 (*article additionnel*) de M. Henri Caillavet. Rôle médiateur des conseillères chargées de l'entretien social, du juge pour enfants et du médecin. (p. 5576) : compétence du tribunal pour enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Déclaration du président du Conseil de l'ordre des médecins sur le principe de l'assistance à personne en danger. **Après l'article 1 *duodecies***. — *Article L. 167 de ce code* (p. 5577) : demande le retrait de l'amendement n° 171 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguin sur la pratique de l'IVG et l'obligation d'en aviser le mari. **Article 1 *quatuordecies***. — *Article L. 162-8 de ce code* (p. 5585) : accepte l'amendement de coordination n° 160 de M. Jean Mézard. **Après l'article 1 *quatuordecies***. — *Article L. 162-9 de ce code* : s'oppose à l'amendement n° 93 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire, concernant le rôle d'étude et d'information sur la sexualité des établissements pratiquant l'IVG et à l'amendement n° 129 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Bernard Parmantier, cosignataire, sur la présence obligatoire d'un centre de planification et d'éducation sexuelle dans les établissements pratiquant l'IVG. *Article L. 169-11 de ce code* (p. 5586) : s'oppose aux amendements n° 92 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire, concernant la suppression des dispositions de cet article exigeant une condition de résidence pour l'IVG d'une femme étrangère, n° 130 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Bernard Parmantier, cosignataire, relatif à l'application sans conditions de la loi aux femmes étrangères et n° 14 (*article additionnel*) de la coordination de M. Henri Caillavet. — *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5588) : s'oppose aux amendements n° 38 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux concernant le danger pour la santé de la femme et la pratique d'une IVG à toute époque ; la recherche de la survie du fœtus viable, n° 131 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Parmantier, cosignataire, relatif au danger pour la santé physique et ou mentale de la femme, et n° 94 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire, portant sur la suppression des dispositions de cet article prévoyant l'inscription d'un des médecins pratiquant une IVG pour motif thérapeutique sur une liste d'experts des tribunaux ; accepte les amendements n° 161 (*article additionnel*) de M. Jean Mézard concernant la viabilité de l'enfant après une IVG et l'assimilation avec un accouchement prématuré, et n° 140 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy sur le danger pour la santé de la femme et la pratique d'une IVG à toute époque ; la recherche de la survie du fœtus viable. (p. 5589) : caractère héroïque de l'éducation d'un enfant atteint d'un handicap moteur ou cérébral. (p. 5591) : enfant anormal et avis du médecin expert. *Article L. 647 de ce code* (p. 5592) : s'oppose à l'amendement n° 95 (*article additionnel*) de M. Charles Ledermann et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire, concernant la suppression des dispositions de cet article sanctionnant toute propagande en faveur de l'IVG. **Article 2**. — *Article 5 de la loi du 28 décembre 1967* : s'oppose à l'amendement n° 132 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article interdisant toute propagande antinataliste et la publicité commerciale sur les méthodes contracep-

tives. **Article 3**. — *Article 6 ter (nouveau) de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* (p. 5593) : au sujet de la suppression de cet article prévoyant la création d'une délégation parlementaire sur les problèmes démographiques, accepte les amendements n° 162 de M. Jean Mézard et n° 16 de M. Henri Caillavet. **Après l'article 3**. — *Après l'article 15 de la loi du 17 janvier 1975* : s'oppose à l'amendement n° 97 (*article additionnel*) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues et soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou, cosignataire, concernant le rapport annuel sur les conditions d'application de la présente loi. (p. 5594) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 99 de M. Marcel Gargar prévoyant l'application de la présente loi dans les départements et territoires d'Outre-Mer et le sous-amendement n° 174 de M. Daniel Millaud tendant à l'application de la présente loi dans les départements d'Outre-mer. (p. 5595) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Marcel Gargar du fait de l'adoption du sous-amendement n° 174. **Intitulé** (p. 5596) : s'oppose aux amendements n° 4 de M. Henri Caillavet de forme ; « projet de loi relatif à la diffusion des méthodes de contraception, de l'interruption volontaire de grossesse, et de l'information sexuelle » et n° 133 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues de forme ; « projet de loi relatif à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ». S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 166 de M. Etienne Dailly de forme : « projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse et à sa prévention ». **Sur l'ensemble** (p. 5600) : qualité des débats sénatoriaux. (p. 5601) : refus de la banalisation de l'avortement. Prend l'engagement de l'application entière du texte. Politique de la famille et de la vie.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5840) : améliorations apportées par les amendements du Sénat.

— **Ouverture de la session extraordinaire du Sénat** [27 décembre 1979] (p. 5876) : inscription à l'ordre du jour prioritaire du Sénat du projet de loi autorisant le gouvernement à percevoir en 1980 les impôts et taxes.

PEN (Albert), sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon (rattaché administrativement au groupe S puis apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 288 [23 octobre 1979] (p. 3416) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : **Saint-Pierre-et-Miquelon (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer)**. — Discutée, avec les questions n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979 (p. 3667) : problèmes économiques et sociaux des DOM-TOM. Réduction de l'indemnité de vie chère des fonctionnaires. Application de cette indemnité à l'ensemble du secteur privé et public. Suppression de cette indemnité et disparition des causes du renchérissement du coût de la vie. Caractère néfaste du statut départemental pour Saint-Pierre et Miquelon. Echec de la « départementalisation adaptée ». Echec de l'expérience des conseils de prud'hommes. Election au conseil général et découpage cantonal. Statut départemental et répercussion sur le plan international ; les relations avec le Canada. Problèmes de l'intégration à la Communauté économique européenne. (p. 3668) : plan de développement et inertie des ministères techniques. Opposition unanime de la population au statut départemental ; la nécessité de sa suppression. Inefficacité de la gestion des crédits d'investissement à travers le système départemental. Répercussion de l'abandon du statut départemental ; le cas de la Guyane. Valeur d'exemple de Mayotte. (p. 3670) : départementalisation et consultation des responsables locaux. Maintien de la présence française et construction d'un aéroport. (p.

3693) : différence d'environnement international entre Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Diversité de l'Outre-Mer français ; des solutions particulières pour chaque territoire.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979) – Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Article 7.** – *Article 833-1 du code du travail*, (p. 93) : différences existant entre l'Outre-Mer et la métropole. Transformation de Saint-Pierre et Miquelon en département d'Outre-Mer contre la volonté des élus locaux.

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979) – Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Après l'article 152.** – *Article 156 (nouveau)* : sur l'amendement n° VII-6 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy donnant force de loi aux dispositions contenues dans le code des communes « partie législative » ; son sous-amendement n° VII-32 : non-attribution de la force de loi aux dispositions concernant le département de Saint-Pierre-et-Miquelon ; rejeté. *Avant l'article 169 (nouveau) : Article 3 de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon* (p. 3830) : son amendement n° VII-31 (*article additionnel*) : scrutin de liste pour l'élection du conseil général ; rejeté.

PERIDIER (Jean), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

QUESTIONS.

Question orale avec débat :

Question n° 224 [22 mai 1979] (p. 1446), à M. Le ministre de l'industrie : l'énergie.

PERLICAN (Rolande), Sénateur de Paris (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne [4 octobre 1979] (p. 2985).

Est nommée membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 octobre 1979] (p. 2986).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à la **protection des femmes victimes de violences ou de sévices de la part de leur conjoint** (n° 213, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **développer l'éducation sexuelle et la contraception et à améliorer la législation de l'interruption volontaire de grossesse** (n° 335, 1978-1979) [11 mai 1979].

QUESTIONS.

Questions orales :

Question n° 2457 : les établissements scolaires (séparation du collège et du lycée Paul-Bert en deux établissements distincts) à M. Le ministre de l'éducation [*JO*, Débats 5 avril 1979] (p. 598).

Question n° 2463 : les **auxiliaires médicaux (situation des manipulateurs radio de l'assistance publique)** à Mme le ministre de la santé et de la famille [*JO*, Débats 11 avril 1979] (p. 669). – Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1673, 1674).

Question n° 2579 : les établissements scolaires (séparation du collège et du lycée Paul-Bert en deux établissements distincts) à M. Le Ministre de l'éducation [*JO*, Débats 21 septembre 1979]

(p. 2835). – Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 26 octobre 1979 (p. 3574).

Question n° 2581 : **travail (durée du) (dérogations au repos dominical)** à M. le ministre du travail et de la participation [*JO*, Débats 28 septembre 1979] (p. 2857).

Questions orales avec débat :

Question n° 179, de Mme **Hélène Luc** : la **suppression de postes d'enseignant**. – Discutée le 24 avril 1979 (p. 924) : redéploiement et suppression de postes d'enseignants et de classes. Situation des classes maternelles à Paris. Fermetures de classes dans l'enseignement primaire et secondaire. Cas de l'école d'expérimentation Decroly. (p. 925) : réactions des parents et des élèves.

Question n° 183 [2 avril 1979] (p. 484) à Mme le ministre de la santé et de la famille : la **santé publique (dépenses de santé)**. – Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi (n° 189, 1978-1979)** [3 janvier 1979]. **Article 1.** – *Article L. 351-5 du code du travail* (p. 34) : son amendement n° 65, identique à l'amendement n° 48 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement ; réservé. Son amendement n° 66, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 49 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : majoration du revenu de remplacement pour personne ou enfant à charge ; retiré.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1 (suite)**. – *Article L. 351-6 du code du travail* (p. 69) ; son amendement n° 70, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : bénéfice du revenu de remplacement pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi et bénéficiaires d'allocations de l'UNEDIC ; rejeté. Son amendement n° 71, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire : bénéfice pour les jeunes et les femmes à la recherche d'un premier emploi d'une allocation d'aide publique égale à 50 p. 100 du montant du SMIC ; rejeté. (p. 70) : son amendement n° 72, déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire et identique à l'amendement n° 21 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant la condition de durée de l'isolement des femmes seules ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Son amendement n° 73, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire, identique à l'amendement n° 57 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant les conditions de possession d'un diplôme de l'enseignement technologique ou de suivi d'un stage de formation professionnelle pour les femmes seules pouvant bénéficier de l'allocation forfaitaire ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. *Article 351-5 (suite)* (p. 77) : son amendement n° 65, précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron cosignataire et identique à l'amendement n° 48, précédemment réservé, de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement ; rejeté. **Article 8** (p. 94) : son amendement n° 98, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : suppression de cet article concernant le délai laissé aux partenaires sociaux pour aboutir à un accord et les dispositions prises en cas d'échec ; rejeté.

– **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978) [3 avril 1979]. – **Discussion générale** (p. 528) : égalité nécessaire entre l'homme et la femme. Evolution des mœurs depuis le Code Napoléon ; l'émancipation sur le plan du travail ; le maintien d'une situation inégale sur le plan familial. Affirmation par la Constitution de 1946 de l'égalité de l'homme et de la femme ; les retards législatifs dans l'application de ce principe. Importance des femmes dans le nombre de chômeurs. Absence d'application des mesures du traité de Rome prévoyant la réalisation de l'égalité entre homme et femme. (p. 529) : différents aspects des luttes des femmes. Action du parti communiste français, des associations féminines, depuis 1947, pour parvenir à une application, dans le code civil, du principe de l'égalité entre

l'homme et la femme. Aspect positif de la loi de 1965. Maintien de la notion de « chef de famille » ou « chef de ménage » dans de nombreux codes officiels. Programme du parti communiste sur la promotion de la femme. Proposition de loi-cadre de 1977 et 1978 sur la complète égalité de la femme. Approbation du projet de loi déposé, malgré ses imperfections. Nécessité de renoncer à toute prépondérance du mari ; la reconnaissance du principe de la cogestion. (p. 530) : souhaite que le régime matrimonial légal soit celui de la communauté réduite aux acquêts. Suppression de toute disposition comportant une discrimination de sexe dans les codes civil de la famille, de la Sécurité sociale, du travail et pénal. Autorité parentale ; la loi du 13 juillet 1970 et l'égalité du père et de la mère ; la grave exception touchant les questions patrimoniales. Gravité du problème des femmes commerçantes ; l'absence de dispositions dans le projet de loi. Absence de statuts juridique et social pour les femmes travaillant dans les exploitations agricoles ; les revendications des associations d'exploitants agricoles, notamment de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Nécessité d'informer les femmes de leurs nouveaux droits. Vote favorable du groupe communiste.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4397) : voyage du secrétaire d'Etat Outre-Mer et protestations des populations locales. Aggravation du déséquilibre de l'appareil productif. Recul de la production de canne à sucre et du bâtiment. Chômage des jeunes et émigration forcée par l'intermédiaire du Bumidom. Régression du niveau de vie. Absence de parité avec la Métropole pour le SMIC et les prestations sociales. Caractère néfaste de la départementalisation. Maintien des monopoles commerciaux des grandes sociétés capitalistes. (p. 4398) : le groupe communiste ne votera pas le budget des DOM.

Territoires d'Outre-mer [24 novembre 1979] (p. 4415) : insuffisance du budget et poursuite de la politique coloniale française. Part importante des dépenses militaires dans le budget. Autodétermination et maintien de la dépendance budgétaire et économique. Persistance des privilèges coloniaux. Aggravation de la situation politique et de la Nouvelle-Calédonie. Difficultés sociales et persistance d'inégalités. Manifestations organisées en Nouvelle-Calédonie et répression gouvernementale. Réforme foncière. Choix par chaque peuple de son destin.

Coopération [28 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4545) : son amendement n° 222, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du Titre IV affectés à l'aide militaire au Zaïre, au Tchad et à la République centrafricaine ; rejeté.

Défense [29 novembre 1979]. — **Examen des crédits.** — **Article 29** (p. 4624) : son amendement n° 224, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Garcia, cosignataire : suppression des mesures nouvelles affectées à la justice militaire ; rejeté. **Article 30** (p. 4625) : son amendement n° 227, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Serge Boucheny, cosignataire : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du Titre V (réduction indicative des crédits affectés à la sécurité militaire) ; rejeté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption de grossesse (n° 74, 1979-1980)** [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5473) : application de la loi de 1975 ; ses lacunes. Nombre insuffisant des ouvertures de centres d'interruption volontaire de grossesse dans les hôpitaux. Propos tenus par les opposants à la liberté de l'avortement. Politique familiale du Gouvernement. Nécessité du progrès de la liberté des femmes. Développement de l'information sur la contraception. Insuffisance des structures et des moyens. (p. 5474) : situation à Paris, en Haute-Garonne, dans le Jura. Absence de centre officiel pour les interruptions volontaires de grossesse dans certains départements. Tracasseries que doivent subir les femmes. Refuse l'alternative avortement ou abandon. Situation des plus défavorisées. Tarifs pratiqués dans certaines cliniques privées. (p. 5475) : clause de conscience des médecins. Situation des mineures et des femmes étrangères. Application de la loi de 1975. Nombre des hôpitaux qui ne possèdent pas de service d'interruption volontaire de grossesse.

Suite de la discussion [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1B** (p. 5515) : conciliation des problèmes d'ordre du jour du Sénat et de la vie de famille. **Article 13 de la loi du 17 janvier 1975** (p. 5516) : son amendement n° 68 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : régulation des naissances et diffusion de l'informa-

tion par les centres de planification des naissances et les centres de protection maternelle et infantile ; rejeté. **Après l'article 1.** — **Article L. 162-1 du code de la Santé publique** (p. 5536) : son amendement n° 72 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : avortement et suppression de la notion de détresse ; rejeté. (p. 5541) : antinomie entre avortement et convenance. Déclare le groupe communiste défavorable à l'amendement n° 137 (*article additionnel*) de M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues concernant le refus de tout avortement de convenance. **Avant l'article 1 bis.** — **Article L. 162-1** : intervention d'un juge et absence de confiance faite à la femme. Déclare le groupe communiste défavorable à l'amendement n° 170 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguine fixant le principe et les conditions d'application de l'appréciation par un juge de la situation de détresse.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Avant l'article 1 bis.** — **Article L. 162-2 du code de la Santé publique** (p. 5553) : son amendement n° 74 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : application de la loi et organisation des services dans les établissements d'hospitalisation publics ; rejeté. Son amendement n° 75 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'une structure d'accueil dans les établissements d'hospitalisation publics ; rejeté. **Après l'article undecies.** — **Article L. 162-6 du code de la Santé publique** (p. 5572) : bienfaits apportés par un service pluridisciplinaire d'interruption volontaire de grossesse. Déclare le parti communiste défavorable à l'amendement n° 22 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. **Après l'article 1 duodecies.** — **Article L. 167 de ce code** (p. 5577) : tentative de remise en infériorité des femmes. Se déclare défavorable à l'amendement n° 171 de M. Raymond Bourguine sur la pratique de l'IVG et l'obligation d'en aviser le mari.

PERREIN (Louis), sénateur du Val-d'Oise (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Postes et Télécommunications (n° 50, annexe 40, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2388 : les établissements scolaires (*carte scolaire du Val-d'Oise pour la rentrée 1979*) à M. le Ministre de l'éducation [JO, Débats 15 février 1979] (p. 256). — Réponse de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, le 11 mai 1979 (p. 1221).

Question n° 2507 : les postes et télécommunications (*personnel des*) (négociations d'ensemble avec les syndicats) à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [JO, Débats 23 mai 1979] (p. 1447) — Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, le 5 octobre 1979 (p. 3015, 3016).

Question n° 2508 : les postes et télécommunications (*personnel des*) (candidatures aux concours externes des télécommunications) à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. — Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, le 5 octobre 1979 (p. 3017).

Question n° 2539 : les postes (expérience de mise en place de la « téléposte ») à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [JO, Débats 29 juin 1979] (p. 2473). — Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, le 5 octobre 1979 (p. 3017, 3018).

Questions orales avec débat :

Question n° 174 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le ministre de l'industrie : les centrales nucléaires (implantation d'une centrale nucléaire à Nogent-sur-Seine).

Question n° 195 de M. Michel Chauty : l'information de la population sur les accidents nucléaires. — Discutée le 24 avril 1979 (p. 928) : mesures de protection et accidents ; l'exemple de l'Amoco-Cadiz. Concertation avec les collectivités locales. Inventaire des incidents. (p. 929) : rentabilité et sécurité absolue. Droit à l'information des populations. Implantation des centrales nucléaires ; l'exemple de Nogent-sur-Seine.

Question n° 194 de M. Michel Chauty : l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island. — Discutée le 24 avril 1979 (p. 932) : exemplarité inquiétante de l'accident de Harrisburg. Droit de réponse et débat contradictoire à la radio et à la télévision. Nécessité d'une meilleure information.

Question n° 223 de M. Franck Sérusclat et n° 258 de Mme Hélène Luc : les perspectives de l'enseignement et la rentrée scolaire. — Discutées le 23 octobre 1979 (p. 3423). Egalité des chances et création de l'école unique. Conséquences néfastes de la circulaire du 1^{er} décembre 1978 relative au redéploiement ; le sous-équipement des zones rurales et urbaines à population ouvrière. Fermeture de classes et grille Guichard. Politique néfaste de regroupement des classes. Rentrée catastrophique dans le Val-d'Oise. Chômage des maîtres auxiliaires. Promesse d'une scolarisation dès la deuxième année ; les centres de préscolarisation. Handicap culturel des enfants migrants. Surcharge dans les classes maternelles. Critères d'inscription et d'admission dans ces écoles et arrêté du 26 janvier 1978. Application de la circulaire pour la rentrée de 1979 sur l'appréciation des conditions de scolarisation. Conditions particulières de fonctionnement de certaines écoles. (p. 3424) : surcharge des CES et des LEP et suppression de postes de surveillants. Budget militaire et budget de l'éducation. (p. 3428) : manque de classes dans le Val-d'Oise. Caractère artificiel des moyennes nationales sur les effectifs des classes maternelles. Déconcentration administrative des crédits aux recteurs.

Question n° 225 [22 mai 1979] (p. 1446) à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications : les postes et télécommunications (personnel des).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — Suite de la discussion [4 janvier 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 103) : refus du groupe socialiste de voter ce projet de loi dénaturant ce qu'avait fait en 1936 le Front Populaire pour réparer les désordres de la faillite capitaliste de 1934. Projet du gouvernement de déléguer au bureau d'aide sociale l'aide aux familles des travailleurs sans emploi. Nécessité de développer la responsabilité des agences nationales pour l'emploi. Mise en place d'une véritable politique de lutte contre le chômage.

— **Projet de loi réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs** (n° 259, 1978-1979 [10 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1190) : aggravation des peines encourues pour non-déclaration de la disparition. Problèmes posés par le contrôle de l'heure de départ du délai de vingt-quatre heures imparti pour la déclaration. Extension de la responsabilité de la déclaration au préposé salarié à qui a été confiée la charge du dépôt. Jurisprudence de la cour de cassation selon laquelle la responsabilité pénale ne peut résulter que d'un fait personnel. (p. 1191) : texte incomplet dont le groupe socialiste désire le renvoi en commission. Marquage des explosifs en cas d'explosion. Responsabilité du préposé en cas de faute personnelle ou intentionnelle. (p. 1192) : impossibilité de renvoi en commission d'un texte inscrit à l'ordre du jour prioritaire. Création d'une faute sans preuve à l'encontre du travailleur.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [29 mai 1979]. Avant le titre I : (p. 1497) : irrecevabilité des amendements aux termes de l'article 48 du règlement du Sénat.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. Article 20. — *Article L. 212-4, alinéa 1 et dernier alinéa, du code des communes* (p. 1601) : soutient l'amendement n° I-69 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, relatif à l'impossibilité de financement des dépenses obligatoires par les dépenses votées par le conseil municipal ; le financement des dépenses obligatoires. (p. 1603) : dépenses à caractère non obligatoire mais présentant un

intérêt pour la population. Application de l'esprit du code et non de sa lettre. Après l'article 20 (p. 1603) : soutient l'amendement n° I-70 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, relatif à l'assimilation au régime fiscal direct des redevances perçues par les services publics gérés par les collectivités locales ou leurs groupements. Article 22. — *Article L. 221-2 et L. 221-1 2^e alinéa, de ce code* (p. 1605) : sur l'amendement n° I-22 de M. Lionel de Tinguy portant sur la détermination par la loi et en fonction de l'exigibilité des dettes des dépenses obligatoires ; le principe de l'intervention de la loi pour le transfert de charges aux communes, soutient le sous-amendement n° I-75 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant le principe de détermination par la loi des transferts de charges aux communes. Dépenses non obligatoires mais imposées aux communes ; la création de garderies maternelles. Article 27. — *Article L. 212-5, alinéa 1, de ce code* (p. 1606) : soutient l'amendement n° I-71 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant le déficit budgétaire par référence au total des recettes réelles ; la composition paritaire de la commission chargée de l'examen du budget déficitaire. (p. 1607) : détermination par la loi de la composition d'une commission administrative ; la nécessité de la composition paritaire de cette commission. — *Article L. 212-5, 2^e alinéa, de ce code* (p. 1608) : soutient l'amendement n° I-72 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant le principe d'un emprunt exceptionnel ou d'une subvention d'équilibre en cas de déficit du budget communal ; le rôle du comité des finances locales. Compétence du comité des finances locales pour juger des finances locales. Article 28. — *Article L. 212-9 (nouveau) de ce code* (p. 1612) : déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° I-143 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, prévoyant la suppression de cet article concernant le remboursement de l'emprunt exceptionnel pour cause de déficit. Déficit budgétaires et circonstances démographiques et économiques particulières ; le cas de la région parisienne. Danger de la tutelle préfectorale en cas de situation financière difficile. Article 29. — *Article L. 212-8, 3^e alinéa de ce code* (p. 1613) : soutient l'amendement I-73 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire portant sur la possibilité de virements d'article à article pendant le règlement d'office du budget. (p. 1614) : virements d'article à article dans le même chapitre et dépenses obligatoires. Article 30. — *Article L. 235-5 de ce code* (p. 1615) : soutient l'amendement I-74 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant le taux des taxes locales directes et le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre pour des raisons indépendantes de la gestion municipale. Après l'article 32. — *Article L. 221-10 de ce code* : soutient l'amendement n° I-76 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, relatif à la suppression de cet article concernant le principe de l'intervention législative pour les transferts de charges aux communes et aux groupements de communes. Après l'article 50 (p. 1617) : soutient l'amendement n° I-90 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, concernant le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; les moyens de réalisation des études et projets des collectivités locales. Avant l'article 32. — *Article L. 221-10 de ce code* : (p. 1623) : principe de l'absence de rémunération des fonctionnaires de l'Etat par les collectivités locales. S'oppose aux amendements n° I-29 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant l'interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; la possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; le calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981, et n° I-204 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet portant sur le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. Avant l'article 32 (p. 1826) : se déclare favorable à l'amendement n° I-172 de M. Paul Séramy prévoyant la prise en compte de la participation communale dans les dépenses d'investissements engagées par l'Etat pour le calcul des investissements communaux donnant droit à remboursement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Article 36. — *Article L. 235-8 du code des communes* (p. 1843) : estime que les petites communes n'arriveront

jamais à réaliser leurs équipements si les nouvelles dispositions ne prévoient pas une indexation de la dotation globale d'équipement. (p. 1850) : estime que le Gouvernement doit porter la responsabilité de son refus d'indexer les recettes des collectivités locales.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1889) : sur l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'institution progressive de la dotation globale d'équipement ; le montant de cette dotation ; le maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; l'indexation des sommes affectées à la dotation, soutient le sous-amendement n° I-233 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant le contrôle parlementaire sur le maintien de subventions spécifiques d'investissement. (p. 1890) : soutient l'amendement n° I-84 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : délai maximum de la mise en place de la dotation globale d'équipement ; retiré. Ressources actuelles du Fonds national d'adduction d'eau. (p. 1894) : interdépendance des problèmes d'assainissement et d'adduction d'eau. (p. 1897) : avenir du fonds national d'adduction d'eau. Transfert des charges de l'Etat sur les régions. Sur l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy, déclare que le groupe socialiste votera le sous-amendement n° I-152 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues portant sur le montant de la dotation globale d'équipement ; les subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [21 juin 1979]. **Article unique**. — **Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion-télévision française** (p. 2094) : désignation ou réquisition pour la mise en place du service minimum. Cas du refus du personnel d'assurer le service minimum. (p. 2095) : prise de la décision de faire grève à bulletin secret. Critères de désignation des personnels indispensables au service minimum, laissés à l'appréciation du chef de service. **Article 26, paragraphe III (nouveau)** : (p. 2099) : service continu et notion du service minimum proposés par le Gouvernement. Détournement de la notion de continuité du service public. Se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel concernant la définition des programmes du service minimum à la radiodiffusion et à la télévision ainsi qu'au sous-amendement n° 7 de M. Michel Miroudot prévoyant l'introduction dans le service minimum de la télévision et de la radiodiffusion, de programmes et productions de FR 3. (p. 2100) : continuité du service public en cas de grève et responsabilité du chef de service ; l'inutilité de fixer légalement le contenu du service minimum. (p. 2101) : accentuation du système répressif antigreve. Se déclare défavorable à l'amendement n° 8 de M. Jean Cluzel concernant la réduction de la part de redevance aux sociétés nationales de télévision en cas de grève, et au sous-amendement n° 20 de M. Michel Miroudot relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête sénatoriale sur les conditions financières de production des programmes. **Explication de vote sur l'ensemble** : (p. 2105) : atteinte au droit de grève. Mauvaise application de la réforme de 1974. Caractère de circonstance de la proposition de loi. Mise en cause permanente des organisations professionnelles et des personnels. Causes des greves. Le groupe socialiste ne votera pas le texte.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 octobre 1979]. **Article 127 (suite)**. — **Article L. 163-16 et L. 164-16 du code des communes** (p. 3578) : soutient l'amendement n° V-60 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, portant sur l'impossibilité du retrait volontaire d'une commune entraînant la dissolution du syndicat si le retrait entraîne une augmentation des charges communales supérieure de plus de 25 % à celles qui existaient dans le cadre du syndicat. **Article L. 163-17** (p. 3581) : conditions de la remise en activité d'un syndicat. **Article L. 163-18** (p. 3582) : valeur de l'avis émis par les conseils municipaux en cas de dissolution d'office du syndicat ou du district. **Article L. 251-3** (p. 3585) : sur l'amendement n° V-41 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la liste non limitative des recettes dont peuvent bénéficier les syndicats ou les districts, soutient le sous-amendement n° V-62 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, tendant à la possible attribution aux syndicats de communes des sommes versées par le fonds de compensation de la TVA au titre des investissements.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Article 56** (p. 3885) : son amendement n° II-176, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Franck Sérusclat cosignataire : maintien des avantages assurés aux magistrats du siège et du parquet ; retiré. **Après l'article 60**. — **Article L. 132-7 et L. 183-1 du code des communes** (p. 3890) : sur l'amendement n° II-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif aux pouvoirs de police du préfet sur les voies à grande circulation de la petite couronne, son sous-amendement n° II-178, déposé avec plusieurs de ses collègues : extension des pouvoirs de police du préfet aux voies de circulation de la grande couronne ; retiré. **Article 70**. — **Article 196 du code de la santé publique** (p. 3908) : son amendement n° II-177, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Franck Sérusclat, cosignataire : compétence de l'Etat pour le service de santé scolaire ; devenu sans objet.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3935) : nécessité de rendre aux collectivités locales la totale maîtrise de leur fiscalité et d'alléger autant que possible l'impôt sur les ménages pour rétablir plus de justice fiscale. Désengagement de l'Etat. Frein mis aux investissements par le blocage des ressources fiscales. Transfert sur les ménages des allègements de la taxe professionnelle. Pauvreté d'une réforme à peine ébauchée. Possible aggravation de la situation des budgets communaux et départementaux. Soupçons de l'Etat centralisateur vis-à-vis du pouvoir local. Propositions socialistes pour une autonomie accrue des communes et une justice fiscale améliorée. **Avant le titre I** (p. 3950) : s'interroge sur l'existence d'un « plancher » de la dotation globale de fonctionnement. **Article 1 A** (p. 3952) : son amendement n° 74, déposé avec plusieurs de ses collègues : jusqu'en 1980 et le cas échéant en 1981, variation des taux des quatre taxes locales de façon que la répartition constatée en 1979 du produit de ces taxes ne soit affectée que par les variations de la matière imposable ; devenu sans objet. **Article 2 A** (p. 3957) : son amendement n° 76, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation annuelle du taux de chacune des taxes locales à partir de 1982 ou éventuellement de 1981, par les élus ; rejeté. (p. 3959) : se déclare défavorable aux amendements identiques n° 8 de M. Jean-Pierre Fourcade et n° 39 de M. Lionel de Tinguy donnant la possibilité pour les collectivités locales, à compter de 1981, de faire varier d'un même pourcentage les taux des quatre taxes ; le rapport entre les taux en cas de création d'un groupement de communes doté d'une fiscalité propre ; le dépôt par le Gouvernement, d'un rapport indiquant les incidences précises de l'application des nouvelles dispositions.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3968) : son amendement n° 77, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond ; rejeté. (p. 3973) : liberté communale et blocage du taux des taxes locales. (p. 3979) : mise en place à la hâte d'un système fiscal dont on ignore certains éléments. (p. 3982) : dotation globale de fonctionnement et limitation des ressources des collectivités locales. Plafonnement de la taxe professionnelle. (p. 3986) : comparaison de la croissance de la fiscalité locale et de celle de l'Etat. Sur l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale, son sous-amendement n° 164, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° rapport gouvernemental sur l'application simulée des dispositions de plafonnement ; rejeté ; 2° date d'entrée en vigueur du système de plafonnement ; devenu sans objet. **Article 3 bis A** (p. 3988) : son amendement n° 78, déposé avec plusieurs de ses collègues : liberté communale pour fixer le taux de la taxe professionnelle, avec le principe d'un minimum, et fixation d'un plancher par la loi de finances ; rejeté. (p. 3989) : connaissance de la moyenne communale de la taxe d'habitation. Réduction de la taxe professionnelle minimale pour les artisans et les commerçants ayant une activité diminuée ou partielle. Se déclare défavorable à l'amendement n° 44 de M. Lionel de Tinguy concernant les cotisations minimales de taxe professionnelle et la fixation d'un plancher et d'un plafond. **Article 3 ter**. — **Article 1648 A du code général des impôts** (p. 3998) : en raison de la prise en considération de l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'établissement à caractère

exceptionnel et la péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental, transforme l'amendement de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire en sous-amendement n° 80 à cet amendement n° 45 : répartition du produit de la péréquation aux communes subissant un préjudice ou une charge du fait de l'installation de l'établissement exceptionnel et à celles concernées par la construction d'un barrage de retenue ou réservoir ; adopté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1979]. **Après l'article 78.** — **Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4036) : s'interroge sur le statut du personnel de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. (p. 4037) : sur l'amendement n° II-31 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le contrôle du conseil général, se déclare favorable au sous-amendement n° II-242 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues tendant à l'exécution de ces dispositions « sous l'entière responsabilité du conseil général ». **Article 195 de ce code** (p. 4039) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-90 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif aux conditions de répartition des dépenses d'aide sociale et d'action sanitaire entre le département et les communes. **Article 78 (suite).** — **Article L. 766 du code de la santé publique** (p. 4040) : soutient l'amendement n° II-122 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire relatif à l'instauration d'un service départemental de la santé publique dans chaque département et à l'interdiction pour ce service départemental d'exercer des compétences dévolues à l'Etat. Soutient l'amendement n° II-123 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la fixation par le conseil général de la composition du conseil qui administre le service de la santé publique. **Après l'article 78** (p. 4047) : sur l'amendement n° II-92 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif à la fixation par une loi ultérieure des procédures d'admission aux différentes formes d'aide sociale, des règles relatives à la mise en jeu de l'obligation alimentaire, à la détermination du domicile de secours, des conditions du contrôle effectué par le conseil général, son sous-amendement n° II-244 : dépôt de cette loi devant le Parlement au cours de la session de printemps de 1980 ; retiré. (p. 4048) : Soutient l'amendement n° II-124 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant un budget annexe au budget départemental pour retracer les charges et les recettes de l'aide sociale.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980 [19 novembre 1979]). **Article 4 bis.** — **Article 1449 du code général des impôts, troisième alinéa** (p. 4062) : son amendement n° 82, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 1 de M. Georges Lombard et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article assujettissant à la taxe professionnelle les ports de commerce autonomes ou gérés ; adopté. **Article 4 ter.** — **Article 1454 du CGI** (p. 4063) : son amendement n° 83, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant l'exonération de la taxe professionnelle pour les coopératives ouvrières et maritimes ; rejeté. Soutient l'amendement n° 98 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant la taxe professionnelle et le régime dérogatoire pour les sociétés coopératives ouvrières de production. **Article 4 quater.** — **Article 1461 du CGI** (p. 4064) : son amendement n° 84, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 119 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant l'abrogation des dispositions fiscales exceptionnelles pour les sociétés mutualistes et les unions de sociétés mutualistes ; rejeté. **Article 4 quinquies.** — **Article 1465 et 1466 du CGI** (p. 4070) : exonération de la taxe professionnelle et remboursement pour les entreprises cessant leur activité. (p. 4071) : sur l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, création ou extension d'activité, la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et les modalités d'attribution de l'exonération et les conditions de retrait, se déclare défavorable au sous-amendement n° 165 de M. Maurice Papon prévoyant 1° la suppression des dispositions faisant référence à la durée de l'exonération, 2° l'application de l'exonération aux activités industrielles et de recherche et 3° le report de l'application du régime d'imposition de droit commun (p. 4074) : valeur des investissements faits et possibilité d'étaler la durée de l'exonération.

(p. 4075) : sur ce même amendement n° 48, son sous-amendement n° 85, déposé avec plusieurs de ses collègues : départ de l'entreprise et paiement de la totalité de la taxe professionnelle par celle-ci ; cessation d'activité et prise en compte dans les dettes de la taxe professionnelle ; retiré. **Article 5.** — **Article 1472 du CGI** (p. 4086) : opposition du groupe socialiste à la demande de réserve de M. Maurice Papon sur les amendements n° 121 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues et n° 140 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Virapoullé cosignataire relatifs à la suppression des dispositions de cet article concernant le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite et n° 18 de M. Jean-Pierre Fourcade tendant au plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle à 6 % de la valeur ajoutée produite. Evolution comparée de l'impôt sur le revenu, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation. (p. 4088) : abstention du groupe socialiste dans le vote sur l'amendement n° 173 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif à la fixation et au principe de réduction annuelle du taux de cotisation de la taxe professionnelle ; l'affectation au fonds national de péréquation. (p. 4089) : conditions de travail du Sénat. Mauvaises caractéristiques de la taxe professionnelle. Conciliation de l'augmentation des ressources aux collectivités locales et du maintien de l'essor économique national. **Article 4 (suite)** : (p. 4093) : nécessité d'un système de péréquation nationale. Inconvénients du système proposé par le Gouvernement. Le groupe socialiste s'abstiendra dans le vote du premier alinéa du sous-amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif au montant du prélèvement sur les bases excédentaires de la taxe professionnelle, sur l'amendement n° 46, précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy concernant les communes ou les groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles supérieures à la moyenne nationale et le prélèvement au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; les modalités de fonctionnement du fonds et d'attribution de ses ressources aux communes et groupements de communes.

Suite de la discussion [20 novembre 1979] **Après l'article 6 quinquies** (p. 4118) : calcul de l'assiette de la taxe professionnelle en cas de création d'établissement. **Article 7** (p. 4121) : son amendement n° 86, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° interdiction du cumul des exonérations de la taxe professionnelle valables pour l'entreprise nouvellement créée et pour l'entreprise, que la commune a décidé d'exonérer pendant cinq ans après une installation sur son territoire ; retiré. 2° prise en charge par le fonds de péréquation de la perte de recettes qui résulte des exonérations de taxes ; rejeté. **Article 7 bis** (p. 4128) : son amendement n° 87, déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien de la part de la taxe professionnelle, dans le nouveau système, au même niveau que dans le système antérieur ; retiré. **Article 8** (p. 4130) : son amendement n° 88 : faculté pour le conseil municipal de majorer le taux d'abattement obligatoire pour le calcul de la taxe d'habitation ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Fourcade puis rejeté. Se déclare favorable à l'amendement n° 124 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire, concernant l'abattement facultatif pour le calcul de la taxe d'habitation. (p. 4130) : sur l'amendement n° 23 de M. Jean-Pierre Fourcade concernant l'abattement obligatoire pour charge de famille et l'abattement facultatif à la base pour le calcul de la taxe d'habitation, son sous-amendement n° 89, déposé avec plusieurs de ses collègues : calcul de la valeur locative moyenne dans la commune, abstraction faite de certaines résidences de grande valeur ; majoration de la valeur locative moyenne pour tenir compte des personnes à charge du contribuable ; rejeté. **Article 8 bis A** : **Article 1414 du code général des impôts** (p. 4133) : son amendement n° 90, déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération totale de la taxe d'habitation au bénéfice des personnes âgées qui ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu ; augmentation des frais d'assiette ; irrecevable. (p. 4134) : utilisation des frais d'assiette pour faire face aux dégrèvements et aux charges. Estime qu'il était possible pour le Gouvernement d'accepter le dégrèvement total des personnes âgées s'il avait admis la majoration des frais d'assiette. **Article 10 bis.** — **Article 1382 du CGI** (p. 4139) : son amendement n° 95, déposé avec plusieurs de ses collègues : paiement, à partir de 1981, de la taxe foncière sur les propriétés bâties par toute personne morale de droit public ou privé, pour leurs immeubles et installations ; retiré. Estime que la situation actuelle traduit une inégalité entre les citoyens. **Article 1382 du CGI** (p. 4140) : son amendement n° 96, déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les routes et les propriétés d'Etat non productives de revenus ; retiré. **Article 10 ter.** — **Article 1396 du**

CGI (p. 4142) : son amendement n° 92, déposé avec plusieurs de ses collègues : établissement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'après la valeur vénale de ces propriétés ; devenu sans objet. **Article 11 B** (p. 4147) : son amendement n° 94, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de recouvrement des contributions directes locales selon le système du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu ; possibilité pour les contribuables d'acquitter leur cotisation en trois fractions mensuelles d'égale valeur, dès 1980 ; irrecevable.

Article 13 (p. 4151) : vote défavorable du groupe socialiste sur l'amendement n° 36 de M. Maurice Papon prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des conditions d'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4154) : estime que les nouvelles dispositions ne répondent pas au souci des élus d'avoir plus de recettes fiscales pour leurs collectivités. Opinion des contribuables les plus modestes. Emet d'expresses réserves quant à la constitutionnalité du texte. (p. 4155) : regrette que l'opposition n'ait pas été plus souvent entendue. Vote défavorable du groupe socialiste.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Education [30 novembre 1979] (p. 4681) : titularisation des maîtres auxiliaires. Situation des équipements en Ile-de-France, plus spécialement dans le Val-d'Oise. Nombre des établissements nécessaires selon la conférence administrative régionale. Augmentation de la population en agglomération parisienne. Carences de l'Etat. (p. 4682) : classes préfabriquées. Situation dans les lycées de l'Isle Adam, du Plessis-Bouchard, à Domont... Retards considérables accumulés depuis de nombreuses années. Problèmes posés par les attributions de postes à la dernière rentrée scolaire dans le Val-d'Oise. Position du rectorat et de l'Académie. Fluctuations de populations dans les villes nouvelles.

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4706) : budget des PTT : près du quart du budget de l'Etat et le premier des budgets civils. Augmentation de l'excédent d'exploitation. Déficit de la branche « Postes et services financiers ». Insuffisante rémunération de la poste pour les services rendus à la presse. Taux de rendement moyen de l'intérêt du portefeuille, servi par la Caisse des dépôts et consignations à la Caisse nationale d'épargne. (p. 4707) : autorisations de programme et crédits de paiement ; services postaux et télécommunications. Dotation de la Caisse nationale d'épargne, dotation aux amortissements et provisions ; recours aux emprunts. Consommation de crédits d'investissement par les télécommunications. Modernisation du tri et de l'acheminement du courrier. Insuffisance des opérations immobilières au bénéfice de la poste. (p. 4708) : nombre grandissant d'attaques à main armée contre les bureaux ; la multiplication des agressions contre les préposés. Exécution du protocole d'accord entre l'administration et les centrales syndicales qui a mis fin au mouvement de grève d'octobre et novembre 1974. Allègement des services exécutés les samedis ; l'inachèvement de la titularisation des auxiliaires. Réforme du statut des receveurs-distributeurs. Approche d'une vérité politique de cadre notamment pour les personnels administratifs supérieurs des services extérieurs et des services centraux. Rémunérations ; faiblesse de la prime de résultat d'exploitation. Diminution du nombre des créations d'emplois par rapport à 1979. Augmentation annuelle des effectifs d'agents contractuels. Mouvements de personnels et préavis de grève. Nécessaire amplification des actions dans le domaine social. (p. 4709) : consultations préalable des représentants du personnel avant les réorganisations de service. Eventuelle accroissement des prérogatives de la direction générale des télécommunications. Conditions de travail et études d'ergonomie. Dégradation lente mais constante du service postal. Danger pour la presse d'un déblocage plus accentué des tarifs postaux. Développement des informations par vidéotexte et télécopieur. Projet de fusion entre les télécommunications et télédiffusion de France (TDF). Application subreptice par le Gouvernement des conclusions du rapport Nora-Minc sur la télématique.

Jeunesse, sports et loisirs. — II. — **Tourisme** [3 décembre 1979] (p. 4773) : insuffisance de ce budget, notamment en ce qui concerne les dépenses d'équipement. (p. 4774) : création de « France-Informations-Loisirs » et de « Bienvenue-France » pour la promotion touristique en France et à l'étranger ; le démantèlement de l'administration existante. Insuffisance de l'aide de l'Etat aux collectivités locales. Confusion de fonds publics et des intérêts privés. Tourisme social et exploitation mercantile des loisirs.

Diminution des crédits destinés au camping/caravaning. Non réalisation des objectifs du VII^e Plan pour les villages de vacances ; la prime spéciale d'équipement hôtelier pour ces villages. Augmentation des coûts de réalisation pour les associations de tourisme social. Attente du système de chèque-vacances. Opposition du groupe socialiste à ce projet de budget. (p. 4778) : inadéquation entre les objectifs définis et le projet de budget. Libération des prix et tourisme social. Difficultés des écoles hôtelières. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4778) : son amendement n° 265, déposé avec plusieurs de ses collègues : diminution des crédits du titre IV : réduction indicative des crédits affectés au fonctionnement du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » ; rejeté. (p. 4779) : opposition formelle au projet du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » ; la demande de mise en place du chèque-vacances.

Economie et budget. — III. — **Economie.** — II. — **Section commune** [4 décembre 1979] (p. 4821) : diminution des effectifs de la direction générale de la concurrence et politique de libération des prix. Démantèlement des instruments d'intervention publique en matière économique. Organisation discutable des services extérieurs. Situation de la répression des fraudes. (p. 4822) : échec des « B.P. 5000 ». Incapacité de l'administration à protéger le consommateur. Rôle de la commission nationale de la concurrence. — **Examen des crédits.** — *Etat B.* — II. — **Section commune** (p. 4826) : son amendement n° 270 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Robert Laucournet cosignataire, prévoyant une minoration des crédits du titre III (réduction indicative concernant la direction générale de la concurrence et de la consommation).

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5612) : intervient au nom du Groupe socialiste et plus particulièrement au nom de M. Henri Tournan ; méthodes de travail imposées au Sénat. Minoration systématique des déficits budgétaires dans les lois de finances initiales. Accroissement considérable de la dette publique. Insuffisance des décisions prises en faveur des familles et des personnes âgées. Consultation du Parlement pour entériner la politique gouvernementale. (p. 5613) : échecs successifs du Gouvernement. **Après l'article 5** (p. 5624) : se déclare défavorable à l'amendement n° 6 (*article additionnel*) de M. Maurice Papon tendant à l'extension de l'activité des sociétés agréées pour le financement des télécommunications aux investissements d'économies d'énergie par la formule du crédit-bail.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale (n° 89, 1979-1980)** [17 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5651) : plans de redressement financier de la Sécurité sociale de décembre 1978 à juillet 1979. Budget primitif pour 1980 des établissements hospitaliers, en rapport avec l'évolution du produit intérieur brut ; difficultés de gestion qui risquent d'apparaître. Cotisations supplémentaires demandées aux salariés et aux retraités. (p. 5652) : augmentation des cotisations pour les agriculteurs ; évolution du revenu agricole depuis quelques années. S'oppose à l'application d'une cotisation d'assurance-maladie sur le salaire différé que constitue la retraite : taxation double pour un même revenu. Diminution du pouvoir d'achat des retraités. **Article 1** — *Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967* (p. 5661) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger demandant la suppression des dispositions qui instituent une cotisation de retraite versée aux anciens salariés et sur les allocations de garanties de ressources.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5833) : la fausse concertation qui a prévalu dans ce débat. L'absence de solution au problème des ressources des collectivités locales. Le poids de l'impôt sur les ménages. Le groupe socialiste ne votera pas le texte.

PERRIN (Pierre), sénateur de l'Isère (NI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan. Est nommé membre du conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers [4 avril 1979] (p. 595).

PETIT (Guy), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi (n° 302, 1978-1979) étendant à l'ensemble de l'hôtellerie les dispositions de la loi n° 64-645 du 1^{er} juillet 1964, modifiant les rapports entre bailleurs et locataires des immeubles affectés à l'hôtellerie (n° 350, 1978-1979) [29 mai 1979].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 289, 1978-1979) modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la publicité aux enseignes et préenseignes (n° 410, 1978-1979) [20 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi (n° 454, 1978-1979) adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions relatives aux jeux du hasard (n° 41, 1979-1980) [7 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 765) : existence d'une gamme de crimes. Problème de la compétence du tribunal correctionnel pour le récit d'un crime. Absence de limitation dans le temps de l'application du texte. Cas de la réhabilitation d'un condamné. Situation de l'éditeur. Réservera son vote sur le texte.

— **Projet de loi étendant à l'ensemble de l'hôtellerie les dispositions de la loi n° 64-645 du 1^{er} juillet 1964 modifiant les rapports entre bailleurs et locataires des immeubles affectés à l'hôtellerie** (n° 302, 1978-1979) [6 juin 1979]. — **Rapporteur**. — **Discussion générale** (p. 1748) : objectif du texte : permettre aux locataires exploitant un hôtel de procéder à des travaux d'amélioration dans cet hôtel, nonobstant l'opposition que pourrait manifester le propriétaire. Travaux visés par la loi du 1^{er} juillet 1964. Garanties grâce auxquelles aucune atteinte ne saurait être portée au gros-œuvre. Champ d'application des nouvelles dispositions : hôtels classés de tourisme et non point hôtels de préfecture. Prise en compte des travaux effectués par le locataire dans l'indemnité d'éviction. Capacité totale de l'hôtellerie française. Potentiel d'hébergement que représentent les hôtels non homologués. (p. 1749) : bonifications d'intérêt accordées par certains conseils généraux pour les prêts consentis aux établissements hôteliers.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [13 juin 1979] **Article 36**. — **Article L. 235-9 du code des communes** (dotation globale d'équipement) (p. 1860) : son amendement n° I-151, soutenu par M. Marcel Rudloff : cas des communes touristiques ; retiré.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite)**. — **Article L. 123-11 du code des communes** (p. 2031) : son amendement n° III-90, déposé avec M. Paul Séramy et soutenu par ce dernier : majoration des indemnités de fonction dans les communes non classées en fonction de l'importance de leur population saisonnière ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes**. — **Deuxième lecture** (n° 289, 1978-1979) [25 juin 1979]. — **Rapporteur pour avis**. — **Discussion générale** (p. 2166) : l'accord général donné par la commission des lois aux propositions du rapporteur de la commission des affaires culturelles, sous réserve d'une divergence de fond relative à la nature de la prescription. Les modifications apportées par l'Assemblée natio-

nale. **Article 1 A** : (p. 2168) : son amendement n° 65, identique à l'amendement n° 1 de M. Jacques Carat : suppression de cet article énonçant le principe de la liberté d'expression ; rejeté. **Avant l'article 1** (p. 2169) : s'oppose à l'amendement n° 87 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, relatif à l'application des dispositions de la loi au seul affichage publicitaire commercial, à l'exclusion de l'affichage d'opinion. Les dispositions prévues en faveur de l'affichage d'opinion. **Article 1** (p. 2170) : son amendement n° 66 : suppression de l'adjectif « publique » dans l'expression « voie ouverte à la circulation publique » ; adopté. (p. 2172) : l'exemple d'une voie ouverte à la circulation privée dans un stade municipal. **Article 1 bis** (p. 2173) : son amendement rédactionnel n° 67, identique à l'amendement rédactionnel n° 3 de M. Jacques Carat ; adopté. **Article 1 ter** : son amendement n° 68, identique à l'amendement n° 4 de M. Jacques Carat : suppression de cet article pour coordination avec le vote intervenu à l'article premier bis ; adopté. **Article 4** (p. 2174) : sur l'amendement n° 5 de M. Jacques Carat relatif 1° aux mentions obligatoires sur toute publicité ; 2° à la non-application de cette obligation aux publicités sur mobilier urbain ou véhicules de transport en commun faisant l'objet d'une convention de concession de publicité, son sous-amendement rédactionnel n° 70 ; adopté. **Article 5** (p. 2176) : son amendement n° 71, identique à l'amendement n° 7 de M. Jacques Carat : 1° rédactionnel ; adopté ; 2° précision relative à la création de zones de publicité autorisée dans des groupements d'habitation « importants » ; rejeté. **Article 5 bis** : son amendement n° 72, identique à l'amendement n° 8 de M. Jacques Carat : suppression de cet article relatif au régime de la publicité en faveur de la sécurité routière ; adopté. **Article 7 A** : (p. 2178) : sur l'amendement n° 9 de M. Jacques Carat, prévoyant en l'absence de zones de publicité restreinte, la possibilité pour le maire d'autoriser l'affichage d'opinion et la publicité des associations sur des palissades de chantiers, son sous-amendement rédactionnel n° 73 ; adopté. **Article 8 ter** (p. 2181) : son amendement n° 74 : autorisation du maire pour l'installation de dispositifs non conformes aux normes dans les zones de publicité élargie ; retiré. **Article 11** (p. 2182) : son amendement n° 75, identique à l'amendement n° 12 de M. Jacques Carat : publicité des associations ; adopté. **Article 11 bis** (p. 2184) : son amendement n° 82 : arbitrage par arrêté préfectoral ou, sur demande du maire, par arrêté ministériel ; adopté. (p. 2186) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de M. Henri Caillavet relatif à la constitution d'un groupe de travail commun à plusieurs communes pour fixer les zones de réglementation spéciale et les prescriptions qui s'y appliquent. (p. 2188) : accepte l'amendement n° 117 de M. Jacques Carat prévoyant la possibilité pour plusieurs communes d'un même département de constituer un seul groupe de travail en vue de présenter un projet commun. **Article 12** : son amendement n° 83 : 1° rédactionnel ; adopté ; 2° précision relative au type des véhicules utilitaires qui seront exclus du champ d'application de la loi ; adopté, après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 118 de M. Michel d'Ornano. **Article 12 bis** (p. 2190) : son amendement n° 51 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale : possibilité pour les communes d'utiliser à leur profit comme support de publicité commerciale ou d'affichage libre les palissades de chantiers dont l'installation a donné lieu à autorisation de voirie ; adopté. **Article 14** : son amendement rédactionnel n° 52, identique à l'amendement rédactionnel n° 15 de M. Jacques Carat ; adopté. **Article 14 bis** : son amendement n° 53, identique à l'amendement n° 16 de M. Jacques Carat : suppression de cet article pour en reporter les dispositions dans un article additionnel après l'article 15 ; adopté. **Après l'article 15** (p. 2191) : son amendement n° 84 (*article additionnel*), identique à l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat : possibilité d'apposition provisoire pour les enseignes annonçant des opérations exceptionnelles ; extension de cette possibilité aux préenseignes ; adopté. **Article 16** : son amendement n° 54 : autorisation tacite de l'autorité compétente à défaut de décision dans un délai de deux mois ; adopté. (p. 2192) : accepte l'amendement n° 19 de M. Jacques Carat fixant à six mois le délai de délivrance des autorisations relatives aux installations d'enseignes sur des immeubles classés ; sur cet amendement, son sous-amendement rédactionnel n° 79 ; adopté. **Avant l'article 19 A** : demande la réserve de l'amendement n° 20 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat sur la non-application des dispositions du chapitre fixant les sanctions à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations tant que les emplacements prévus à l'article 11 ne sont pas déterminés. **Article 19 A** (p. 2193) : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif au mécanisme des sanctions. (p. 2194) : sur l'amendement n° 21 de M. Jacques Carat,

donnant des précisions relatives à la notification de l'arrêté de mise en demeure, son sous-amendement n° 80 : 1° rédactionnel ; réservé ; 2° point de départ du délai de prescription ; réservé ; 3° liberté du maire ou du préfet de prendre ou non l'arrêté de mise en demeure ; retiré et repris par M. Henri Caillavet. L'infraction instantanée et l'infraction continue. Les dispositions du code pénal et leur interprétation jurisprudentielle. (p. 2195) : le pouvoir d'appréciation du maire ou du préfet : la procédure de mise en demeure et la possibilité de mise en conformité à l'amiable. **Article 19 B** (p. 2197) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article relatif à l'astreinte. Les inconvénients du cumul des sanctions administratives et des sanctions judiciaires prévu par l'Assemblée Nationale. (p. 2198) : sur l'amendement n° 22 de M. Jacques Carat 1° rédactionnel ; 2° suppression de l'astreinte lorsqu'il s'agit de l'affichage d'opinion et de la publicité d'associations définis à l'article 11, son sous-amendement rédactionnel n° 81 ; adopté. La précision relative à la notification comme point de départ du délai à l'expiration duquel est due l'astreinte. (p. 2199) : son amendement n° 55 : réévaluation annuelle du montant de l'astreinte en fonction des variations de l'indice des prix de détail publié par l'INSEE ; retiré. (p. 2200) : se déclare favorable à l'amendement n° 23 de M. Jacques Carat prévoyant la possibilité pour le maire, ou le préfet après avis du maire, de consentir une remise ou un reversement partiel du produit de l'astreinte. **Article 19 C** (p. 2201) : sur l'amendement n° 24 de M. Jacques Carat, prévoyant 1° rédactionnel ; 2° la notification aux particuliers de la date de commencement des travaux exécutés d'office dans le seul cas de pénétration sur leur domaine privé, son sous-amendement rédactionnel n° 78 ; adopté ; sur ce même amendement, son sous-amendement n° 77 : notification à l'intéressé de la date de commencement de tous travaux exécutés d'office sur l'immeuble dont il est propriétaire ; retiré. (p. 2202) : sur l'amendement n° 24 de M. Jacques Carat, accepte le sous-amendement n° 108 de M. Jacques Habert prévoyant la possibilité pour le conseil municipal de faire prendre en charge par la commune tout ou partie de la remise en état des murs souillés par une inscription dont l'auteur n'a pu être identifié. Le défaut de surveillance de la part de l'autorité publique, raison suffisante pour justifier la prise en charge totale ou partielle de la remise en état par le budget de la commune. **Article 19 D** (p. 2204) : son amendement n° 56 : extension à toutes les associations mentionnées à l'article 26 du droit de donner injonction au maire ou au préfet de faire usage de leur pouvoir à l'encontre des publicités illicites ; adopté. **Article 19 E** (p. 2205) : accepte l'amendement n° 26 de M. Jacques Carat prévoyant : 1° la transmission au procureur de la République de la copie du procès-verbal de constatation de l'infraction ; 2° la possibilité d'intervention à tout moment de l'autorité judiciaire pour prononcer la mainlevée ; sur la première partie de cet amendement, son sous-amendement rédactionnel n° 57 ; adopté ; se déclare personnellement défavorable au sous-amendement n° 111 de M. Michel d'Ornano relatif à la décision du juge en référé. La confusion des procédures administrative et pénale. **Article 19** (p. 2207) : sur l'amendement n° 28 de M. Jacques Carat prévoyant l'application identique de l'amende à celui qui maintient après mise en demeure une publicité, enseigne ou préenseigne dans des conditions illégales, et l'application de l'amende autant de fois qu'il y aura de publicités, d'enseignes ou de préenseignes en infraction, son sous-amendement rédactionnel n° 58 ; adopté. **Article 20** (p. 2208) : son amendement n° 59 : mise en cause du bénéficiaire supposé de la publicité dans le seul cas où sa complicité est établie ; suppression de l'alinéa relatif à la mise en demeure dans le cas d'une publicité de caractère électoral ; adopté. (p. 2209) : les libertés fondamentales ; la charge de la preuve incombe à l'accusation. (p. 2211) : les facilités existantes pour retrouver les auteurs de campagnes de publicité commerciale massives : les factures. **Article 21** (p. 2214) : son amendement n° 60, identique à l'amendement n° 32 de M. Jacques Carat : suppression de cet article relatif au caractère cumulatif et répétitif des amendes ; adopté. **Article 24** (p. 2215) : son amendement n° 61 : suppression de cet article relatif au point de départ du délai de prescription de l'action publique ; adopté. La notion d'infraction continue, implicite dans ce texte. Le point de départ du délai de prescription à compter du jour où l'infraction a disparu. **Article 28 ter** (p. 2218) : son amendement n° 63, identique à l'amendement n° 35 de M. Jacques Carat : suppression du versement du produit de ces amendes au comité des finances locales ; retiré. **Après l'article 28 ter** (p. 2219) : son amendement n° 86 (*article additionnel*) : non-application des dispositions du chapitre relatif aux sanctions à l'égard de l'affichage d'opinion et de la publicité des associations mentionnées à l'article 11, tant que le maire ou le

préfet n'aura pas déterminé les emplacements prévus à cet article ; adopté. **Article 28 quater** (p. 2220) : son amendement n° 64 : précision relative au contrat de louage d'emplacement privé ; obligation d'un écrit pour la reconduction du contrat ; faculté de révision à l'expiration d'un délai de trois ans après sa reconduction ; adopté après rectification par le sous-amendement n° 46 de M. Henri Caillavet, prévoyant le renouvellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois au moins avant l'expiration du contrat. (p. 2222) : les inconvénients de la tacite reconduction. La moins mauvaise solution du texte adopté par l'Assemblée nationale, malgré une imprécision. **Article 19 A (suite)** (p. 2224) : sur l'amendement n° 21 de M. Jacques Carat, précédemment réservé, adoption de son sous-amendement n° 80, précédemment réservé. **Deuxième délibération sur l'article 24** (p. 2225) : s'oppose à l'amendement n° 125 de M. Michel d'Ornano concernant le rétablissement de l'article 24, précédemment supprimé, dans le texte de l'amendement n° 33 de M. Jacques Carat, précédemment devenu sans objet : point de départ du délai de prescription de l'action publique à partir du jour où la publicité en infraction est supprimée ou mise en conformité.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. **Article 5** (p. 2523) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Maurice Blin, soutenu par ce dernier, prévoyant pour les entreprises qui atteignent l'effectif de dix salariés, la dégressivité de l'abattement sur les salaires pris en compte pour le montant de certaines taxes ; la compensation par la possibilité de relever le taux normal de la TVA sauf sur les automobiles, ainsi qu'au sous-amendement à cet amendement, n° 19 de M. Jacques Barrot concernant le montant dégressif des abattements et la suppression des dispositions concernant la TVA. (p. 2524) : embauche et importance des carnets de commande des petites et moyennes entreprises.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979).

— **Suite de la discussion** [7 novembre 1979]. **Article 8.** — **Article 25 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3737) : sur l'amendement n° 46 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues concernant la saisine obligatoire d'une commission spéciale pour entendre l'étranger qui fait l'objet de l'arrêté d'expulsion et la composition de la commission, son sous-amendement n° 129 : convocation obligatoire de l'étranger faisant l'objet d'une mesure d'expulsion ; valeur de la décision de la commission si l'intéressé ne se présente pas devant elle ; retiré. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3744) : s'étonne de l'attitude du groupe socialiste qui annonce son vote défavorable sur le texte en discussion puis quitte l'hémicycle. Amendements adoptés qui pourraient se révéler gênants sur le plan international. Annonce que la presque totalité des membres de l'Union des républicains et des indépendants voteront contre le texte en discussion.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Titre II et intitulé** (p. 3864) : rappelle le travail de la commission des lois et du rapporteur du projet. Transferts de ressources et compensations financières. Se déclare défavorable à l'amendement n° II-205 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la suppression de l'intitulé du titre II relatif à la répartition et l'exercice des compétences. **Après l'article 60** (p. 3891) : son amendement n° II-143 (*article additionnel*) : prise en charge des dépenses de police des communes touristiques pendant la saison ; retiré. Exemple de la ville du Touquet.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3981) : impôts locaux et influence des structures communales diverses. Gestion des communes et esprit de rigueur. Réalisation de simulations. Se déclare défavorable aux amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. (p. 3984) : se déclare favorable à l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des

quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communes urbaines et organismes de coopération intercommunale, mais, sur cet amendement, défavorable au sous-amendement n° 16 de M. Josy Moinet concernant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; le taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population pour les communes.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1979]. **Après l'article 78.** — **Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4037) : sur l'amendement n° II-31 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy prévoyant l'exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le contrôle du conseil général, se déclare défavorable au sous-amendement n° II-242 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues tendant à l'exécution de ces dispositions « sous l'entière responsabilité du conseil général ». **Article 78 (suite).** — **Article L. 166 du code de la santé publique** (p. 4042) : regrette la multiplication des sous-amendements de séance. Se déclare défavorable à l'amendement n° II-123 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire prévoyant la fixation par le conseil général de la composition du conseil qui administre le service de la santé publique. Sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° II-243 de M. Jean Ooghe concernant la participation des représentants du personnel à ce conseil. **Après l'article 78** (p. 4046) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-92 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif à la fixation par une loi ultérieure des procédures d'admission aux différentes formes d'aide sociale, des règles relatives à la mise en jeu de l'obligation alimentaire, à la détermination du domicile de secours, des conditions du contrôle effectué par le conseil général. (p. 4049) : Retards considérables mis par l'Etat à rembourser aux collectivités locales les contingents d'aide sociale qui lui incombent. Se déclare favorable à l'amendement n° II-124 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire, prévoyant un budget annexe au budget départemental pour retracer les charges et les recettes de l'aide sociale.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979]. (p. 4204) : crise économique et responsabilités politiques. Réalisation d'économies budgétaires : l'exemple des publications de diverses administrations. Importance des dépenses d'investissement et économies budgétaires sur les dépenses de fonctionnement. Coût des économies budgétaires ; le cas du licenciement de personnels. Définition des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un budget pluriannuel. Economies budgétaires et réforme de structures. Economies budgétaires et souhait d'une politique d'embauche dans le secteur public. Influence de la politique pétrolière sur la situation économique française. (p. 4205) : faiblesse des ressources pétrolières françaises. Facture pétrolière et valeur du franc. Secteur public et multiplication des grèves. Absence de moyen législatif réglant les conflits collectifs dans la fonction publique et le secteur nationalisé. Mise en place d'une procédure de conciliation et d'arbitrage. Capacité d'impartialité d'objectivité des arbitres ; l'exemple du Conseil constitutionnel. Cas de la grève des « aiguilleurs du ciel ». Rappelle l'expérience du paquebot France. Comparaison entre le comportement des Allemands et des Français.

Deuxième partie :

Universités [29 novembre 1979] (p. 4591) : survie de l'Institut d'études juridiques et économiques de Bayonne. Création de l'école nationale de musique. Développement de l'enseignement supérieur grâce aux efforts des instances régionales. Création d'un institut universitaire de technologie de logistique des transports dans le cadre de l'université de Pau et des pays de l'Adour. (p. 4592) : position de la Cour des comptes à ce sujet. Autorité du ministre des universités.

— **Conclusions du rapport de M. Jean-Marie Girault**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Robert Laucournet et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation n° 26, 1979-1980 [12 décembre 1980]. — **Discussion générale** (p. 5350) : conséquences de la libération des loyers. Propose d'attribuer

compétence au juge des référés pour fixer le montant de l'indemnité d'occupation afin de ne pas léser excessivement le propriétaire, en tenant compte de l'érosion monétaire.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [13 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5407) : qualité du projet gouvernemental et modifications apportées par l'Assemblée française. Inanité des pressions politiques sur la magistrature. Qualité de l'Ecole nationale de la Magistrature (ENM). Caractère indispensable du recrutement latéral. (p. 5408) : déséquilibre dans la composition par âge du corps des magistrats. Recrutement latéral et ouverture de la magistrature ; exemple des tribunaux de commerce. Nécessité de distinguer, au sein de la fonction publique, le corps des magistrats.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5461) : répression instaurée par le régime de Vichy en matière d'avortement. (p. 5464) : avortement : un péché, un crime qui provoque la répulsion. Votera le texte en discussion. Evolution historique de l'avortement. Nécessaire coordination et harmonisation des efforts consentis en faveur de la famille. (p. 5465) : conséquences des avortements clandestins. Attitude du corps médical. Cas de détresse. Droits relatifs de la femme sur son corps. Application de la loi de 1975.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Après l'article 2.** — **Article 5 de la loi du 23 décembre 1972** (p. 5618) : son amendement n° 4 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : tarif du prélèvement progressif opéré sur le produit brut des jeux dans les casinos ; adopté. **Après l'article 5** (p. 5625) : influence sur leur comptabilité d'une extension de l'activité des sociétés agréées pour le financement des télécommunications aux investissements d'économies d'énergie par la formule du crédit-bail. **Après l'article 13 ter** (p. 5635) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Michel Darras tendant à l'assujettissement au versement destiné aux transports en commun des entreprises qui emploient plus de 21 salariés dans les communes et les établissements publics dont la population est comprise entre 75000 et 99999 habitants.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides** (n° 91, 1979-1980) [18 décembre 1979]. **Avant l'article unique** (p. 5694) : conception de l'indépendance à la manière française ou britannique ; cas de l'île Antigua. Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et attitude du parti communiste français. Se déclare défavorable à l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, prévoyant la fixation au 1^{er} juin 1980 de la date limite pour l'accession à l'indépendance.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes** [18 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5721) : vétusté de la loi de 1943. Qualité du travail accompli. Répression de la licence et des excès.

— **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse** (n° 73, 1979-1980) [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5818) : le principe de la parité entre les deux départements de la Corse. La suggestion visant à la répartition au prorata des populations ; ses inconvénients. Le respect nécessaire de la parité. **Article unique** (p. 5821) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly au nom du groupe de la gauche démocratique demandant une répartition des sièges supplémentaires entre les deux départements corses au prorata des populations. Les contestations portant sur le recensement de la Haute-Corse. Le respect du principe de la parité.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** [20 décembre 1979] **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5834) : exonération des sociétés coopératives ouvrières de production jusqu'à l'entrée en vigueur du système fondé sur la TVA. Votera le projet.

PEYOU (Hubert), sénateur des Haute-Pyrénées (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

PEYREFITTE (Alain), garde des sceaux, ministre de la justice (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi relatif aux tribunaux de commerce (n° 247, 1978-1979) [2 avril 1979].

INTERVENTIONS

— S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Michel Yver, sénateur de la Manche [3 avril 1979] (p. 522-523).

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978) [3 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 526) : influence des mœurs sur les régimes matrimoniaux. Importance du mariage dans le fondement même de la Nation. Origine du projet de loi dans les démarches de diverses professions notamment agricoles. Nécessité de reconnaître un statut professionnel aux femmes notamment dans l'agriculture ; la conférence annuelle agricole de juillet 1977. Principe d'une réforme globale du régime matrimonial. Mérites de la loi de 1965 ; la nécessité de ne pas bouleverser les lois fondamentales. Réalisation incomplète de l'égalité des époux et évolution des mentalités. (p. 527) : principe constitutionnel de l'égalité des sexes. Solutions écartées : la cogestion et la « bilatéralisation » des biens réservés. Adoption du système de la gestion concurrente ou conjointe suivant les décisions à prendre. Réticences devant le principe de la gestion concurrente ; les risques de conflit éventuel sont théoriques. Suppression des biens réservés de la femme ; nouveau mécanisme de protection des salaires. Disparition des avantages reconnus à la femme en cas de liquidation ou de partage ; égalité doit s'accompagner d'une responsabilité correspondante. Maintien de la gamme des solutions conventionnelles pour le contrat de mariage. Deux formes de coresponsabilité : le contrôle mutuel ou l'autonomie des pouvoirs ; le choix de la seconde voie. (p. 528) : suppression de disposition législatives retardant l'évolution des mœurs. Différence d'ordre purement technique entre le texte de la commission et celui du Gouvernement.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 759) : scandale des profits tirés du récit d'un crime. Absence de précipitation dans la rédaction du texte. Droit moral de l'auteur sur son œuvre. Atteinte, pour les criminels, au droit d'exploitation. Insuffisance des dispositions actuelles de la législation pénale. (p. 760) : gestion par le tuteur du condamné des sommes tirées du récit d'un crime. Objectif d'aide aux victimes de crimes. Crimes politiques. Principe de non-automatisme de la confiscation. Respect de la loi de 1881 sur la presse, de l'ordonnance de 1944 et des conventions de Berne et de Genève. Accord du ministre de la culture sur ce projet de loi. Non application des dispositions du projet au livre de M. Pierre Goldmann. Présomption d'innocence. Séquestre provisoire et indemnisation en cas d'acquiescement ou de non-lieu. Mise à la hauteur des crimes contemporains de notre arsenal législatif. Confiscation à l'égard des tiers ; la compétence de la chambre d'accusation. (p. 761) : affectation des sommes confisquées aux victimes en cause. Loi du 3 janvier 1977 sur les victimes de violences. Amende pour détournement des profits visés par le projet. (p. 762) : accepte l'interprétation de M. Etienne Dailly sur la notion de tiers ; la distinction entre la simple relation d'un crime et celle faite par son auteur lui-même ou un tiers au sens de *rewriter*. Accepte la substitution de notion de bénéfice à celle de profit ; l'application à l'auteur du crime ; l'éditeur et l'adaptateur. Simple

interdiction de profit ; établissement d'un bilan financier de l'opération. Compétence des tribunaux pour définir le tiers. (p. 763) : application du texte aux seuls crimes de droit commun. Cas de l'insoumission évoquée par M. Henri Caillavet. (p. 764) : assimilation de la notion de crime politique aux crimes passibles de la cour de sûreté de l'Etat, sur l'intervention de M. Edgar Tailhades. Crimes politiques dans leur intention et de droit commun par les circonstances ; l'appréciation du tribunal. (p. 765) : non-application du texte aux cas des criminels réhabilités, évoqués par M. Guy Petit. (p. 766) : utilité du débat. Renvoi en commission et suspension de séance. (p. 767) : signification de l'expression « renvoi en commission ». Renvoi du vote du projet.

Suite de la discussion [26 avril 1979] (p. 1013) : indécence du spectacle d'un criminel qui tire profit de son crime. Utilité de ce texte ; loi de 1881 sur la presse et répression de l'apologie du crime, évoquées par M. Charles Lederman. Loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Utilisation du profit du récit pour l'indemnisation des victimes ou de leurs familles. Risques de restriction à la liberté d'expression. (p. 1014) : problèmes posés par la condamnation d'un tiers étranger au crime, l'éditeur ou l'adaptateur cinématographique, évoqués par M. Edgar Tailhades. Appréciation du caractère de crime politique ou crime de droit commun par les juridictions saisies. Non application des nouvelles dispositions à l'inculpé s'il clame son innocence. Relèvement de l'incapacité secondaire en cas de réhabilitation ou d'amnistie. (p. 1015) : absence de poursuites engagées contre Mesrine pour le récit de ses crimes. Crime de droit commun et crime politique ; compétence de la Cour de Sûreté de l'Etat. (p. 1016) : interprétation restrictive de l'article 24 de la loi de 1881 sur la presse en ce qui concerne l'apologie du crime. (p. 1017) : s'interroge sur l'effet pratique de la poursuite d'un absent devant un tribunal. Souligne que le Parquet ne poursuit pas s'il estime que la poursuite n'a pas de chances d'aboutir. **Article 1.** — **Article 39-1 (nouveau) du code pénal** (p. 1018) : accepte l'amendement n° 1 de codification de M. Edgar Tailhades et les amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades et n° 17 de M. Henri Caillavet concernant la suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique. (p. 1019) : sur ces amendements, son sous-amendement n° 33 : confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation ; adopté, mais se déclare prêt à se rallier au sous-amendement n° 12 de M. Franck Sérusclat concernant la signature de l'auteur du crime ou d'un prête-nom (p. 1020) : demande le retrait de l'amendement n° 41 de M. Etienne Dailly relatif à la suppression des droits patrimoniaux afférents au récit d'un crime. (p. 1023) : accepte les amendements identiques n° 3 de M. Edgar Tailhades et n° 18 de M. Henri Caillavet concernant la compétence du tribunal correctionnel pour prononcer la confiscation ; sur ces amendements, son sous-amendement n° 34 de coordination ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Marcel Rudloff concernant le dédommagement intégral des victimes (p. 1024) : accepte l'amendement n° 19 de M. Henri Caillavet relatif à l'affectation des profits confisqués au paiement des dommages et intérêts alloués aux victimes. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 35 de coordination ; adopté. Souhaite l'amélioration de la condition pénitentiaire. **Article 2** : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Franck Sérusclat concernant la suppression de cet article prévoyant la suspension du droit de tirer profit de l'exploitation du récit par son auteur. Séquestre provisoire dans le cas d'une condamnation qui n'est pas définitivement acquise. **Article 39-2 (nouveau)** (p. 1025) : accepte les amendements identiques de codification n° 5 de M. Edgar Tailhades et n° 20 de M. Henri Caillavet ainsi que les amendements identiques n° 6 de M. Edgar Tailhades et n° 21 de M. Henri Caillavet concernant le maintien des droits de représentation et de reproduction au bénéfice de l'inculpé ou de l'accusé ; autorités compétentes pour prononcer la confiscation provisoire. Sur ces amendements, son sous-amendement n° 36 de coordination ; adopté. Accepte les amendements identiques n° 7 de M. Edgar Tailhades et n° 22 de M. Henri Caillavet relatifs à la consignation des profits au greffe de la juridiction saisie. Son amendement n° 37 de coordination ; adopté. (p. 1026) : accepte l'amendement n° 8 de M. Edgar Tailhades concernant l'indemnisation de l'inculpé ou de l'accusé si les droits d'auteur avaient été consignés de façon injustifiée ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 38 de coordination ; adopté. **Article 3.** — **Article 39-3 (nouveau)** : accepte l'amendement n° 9 de M. Edgar Tailhades de codification et de coordination. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 39 de coordination ; adopté. **Après l'article 3** : sur les amendements identiques n° 10 de M. Edgar Tailhades et n° 25 de M. Henri

Caillavet relatifs à l'application de la confiscation définitive ou provisoire aux personnes condamnées ou poursuivies postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, son sous-amendement n° 40 : application des nouvelles dispositions aux récits de crimes de droit commun publiés après la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3252) : importance du débat. Abolition de la peine de mort et nécessité d'une réflexion de qualité. Aspects concrets de l'abolition de la peine de mort. Amorce du débat à l'Assemblée nationale au printemps dernier. Opportunité de l'organisation d'un débat. Rappelle les débats de 1791, 1848 et 1908, illustrant trois échecs des abolitionnistes. (p. 3253) ; exemplarité de la peine de mort. Peine de mort et possibilité d'erreurs judiciaires. Abolition de la peine de mort et peines de remplacement. Peine de mort et réticence des jurés d'assises. Evolution de la notion de mort dans nos sociétés. Abolitionnisme et diminution du nombre d'exécutions capitales. Exemplarité et caractère occulte de l'exécution. Peine de mort et extradition. Débat d'orientation et nécessité d'oublier les stéréotypes du passé. (p. 3254) : sentiment d'insécurité des Français et refus d'une solution laxiste. Nécessité d'analyser les réticences vis-à-vis de la peine de mort. Peine de mort et absence d'augmentation de la grande criminalité. Solution donnée au problème par les autres pays ; l'absence de lien entre abolition et développement économique. Dépassement du débat. Réduction du nombre de crimes passibles de la peine de mort ; l'exemple britannique. Abolition totale ou partielle et peine de sûreté comme peine de remplacement. (p. 3255) : travaux du comité d'étude sur la violence en 1977 et loi du 22 novembre 1978 sur les mesures de sûreté. (p. 3278) : utilité de ce débat et première participation du Sénat. Identité des arguments des abolitionnistes et des anti-abolitionnistes depuis deux siècles. Débat d'orientation et respect du Parlement. (p. 3279) : échec d'Aristide Briand, garde des sceaux, dans le débat pour l'abolition de la peine de mort. Proposition de loi et suppression pure et simple de la peine de mort. Crainte injustifiée d'être entraînés dans une dynamique de l'abolition totale en supprimant partiellement la peine de mort. Utilisation de la guillotine ; les travaux anglais sur les différentes formes modernes d'exécution. Caractère secondaire du mode d'exécution. Exercice du droit de grâce. Peine de sûreté de la loi du 22 novembre 1978 et amorce d'une peine de substitution. Peine de sûreté : substitut à la réclusion criminelle à perpétuité et non à la peine de mort. Proposition du comité d'étude sur la violence et de la commission de révision du code pénal sur la peine de remplacement. (p. 3280) : exercice du droit de grâce par les gouverneurs des Etats-Unis. Usage rigoureux du droit de grâce par le Président de la République. Caractère positif du droit de grâce dans le cas des peines incompressibles. Système répressif et prise en compte de la récidive. Grande criminalité et absence presque totale de récidive. Extradition et maintien de la peine de mort en France. Fausse corrélation civilisation - abolition de la peine de mort ; le cas des démocraties populaires. Ecrits d'André Wormser, à la Libération, dans le journal *l'Humanité*. (p. 3281) : caractère dissuasif, dans certains cas, de la peine de mort. Comparaison entre peine de mort et force nucléaire de dissuasion. Cas de l'assassinat d'Aldo Moro. Violence quotidienne et révision de l'échelle des peines criminelles. Prononcé de la peine de mort et caractère sérieux et précis de la procédure. Solution de la possibilité d'un droit de repentir pour le juge. Réalisation effective des détentions de longue durée ; le cas des Etats-Unis et du Canada. Assemblée nationale et Sénat devant la peine de mort ; les réticences du Sénat devant l'abolition. (p. 3282) : révision du code pénal. Débat d'orientation et dégagement d'un consensus national. Nécessité d'une peine de remplacement. Abolition pure et simple de la peine de mort pour certains crimes ; la suspension provisoire pour cinq ans pour d'autres et le maintien de la peine capitale pour les crimes abominables. Suspension provisoire de la peine de mort et allongement du délai de prescription de l'action publique. (p. 3283) : nécessité de débloquer le débat sur l'abolition ou le maintien de la peine de mort ; la proposition d'une suspension provisoire. Caractère provisoire de toute solution donnée à la question de la peine de mort. Engagement du Gouvernement à déposer prochainement un texte.

- **Projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [13 novembre 1979] **Chapitre 1^{er}** (p. 3871) : compétence de l'Etat pour les missions d'intérêt national et administration de la vie quotidienne par les collectivités locales. Lien entre compétence et

charges qui en résultent. Justice et souveraineté de l'Etat. Contribution actuelle des collectivités locales à l'entretien des bâtiments, et aux dépenses de fonctionnement de la justice. Prise en charge de ces dépenses par l'Etat et évaluation de leur montant. Problème de la prise en charge des annuités des emprunts contractés par les collectivités locales. (p. 3872) : rythme de la construction en matière de justice. Mise à la disposition de l'Etat à titre gratuit des bâtiments ou cession du droit de propriété. **Article 51** (p. 3873) : accepte l'amendement n° II-1 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence financière de l'Etat en matière de justice et notamment en ce qui concerne les annuités d'emprunts contractés avant la mise en vigueur de la loi. Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-236 : agrément des autorités judiciaires pour les acquisitions et travaux engagés après le 1^{er} novembre 1979 ; rejeté. (p. 3874) : à propos de la prise en charge par l'Etat des frais occasionnés par la mission des conciliateurs, demande le retrait de l'amendement n° II-181 de M. Paul Girod, ainsi que celui du sous-amendement n° II-180 de M. Paul Girod à l'amendement n° II-1 de M. Lionel de Tinguy. S'oppose à l'amendement n° II-190 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la suppression des dispositions de cet article faisant référence aux conditions d'application de la prise en charge des frais de justice par l'Etat. **Article 52** (p. 3877) : accepte l'amendement n° II-2 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise à la disposition de l'Etat, à titre gratuit, par les collectivités locales, des bâtiments de justice, à la charge de l'entretien à l'Etat et à la possibilité de cession du droit de propriété. Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-237 : charge, pour l'Etat, de l'entretien des bâtiments exclusivement affectés au service public de la justice ; droit pour l'Etat d'agir et d'ester en justice au lieu et place des propriétaires ; adopté. (p. 3878) : s'oppose aux amendements de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, n° II-116 prévoyant la mise à disposition de l'Etat, à titre onéreux, des bâtiments affectés au service de la justice et n° II-117 portant sur l'absence de cession des bâtiments et mise à disposition gratuite avec charge des dépenses d'entretien pour l'Etat.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération [30 novembre 1979] (p. 4653) : diminution pour 1980 des moyens budgétaires de la légion d'honneur. Financement de la hausse des rémunérations des personnels ; revalorisation du crédit destiné à l'alimentation des élèves des maisons d'éducation. Poursuite des travaux de rénovation du musée national de la légion d'honneur ; installation d'un système de protection contre le vol et l'incendie. Projet d'un bâtiment scolaire neuf à la maison d'éducation de Saint-Denis. Augmentation du contingent exceptionnel de croix de Chevalier de la légion d'honneur pour les anciens combattants de la guerre 1914-1918. Attribution de croix de Chevalier de l'Ordre national du Mérite à certains anciens combattants de la guerre de 1914-1918. Renonciation des légionnaires et des médaillés militaires à leur traitement au profit de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur et de la société nationale des médaillés militaires. Budget de l'ordre de la Libération.

Justice [30 novembre 1979] (p. 4653) : augmentation du budget de fonctionnement. (p. 4654) : forte augmentation des créations d'emplois. Magistrats supplémentaires réclamés par une commission présidée par le premier président de la Cour d'appel de Rennes, M. Caron. Priorité accordée à la prise en charge du fonctionnement des conseils de prud'hommes. Projet de loi sur le développement des responsabilités locales. Equipements, notamment ceux qui ont trait aux établissements pénitentiaires. Nombre des postes d'auditeurs de justice ; école nationale de la magistrature. Fonctionnaires des services judiciaires. (p. 4655) : prise en charge du fonctionnement des conseils de prud'hommes existants, en remplacement des collectivités locales. Remplacement qui servirait de base aux recrutements latéraux. Poursuites disciplinaires engagées contre deux magistrats, l'un appartenant au siège, l'autre en fonction à la chancellerie. Saisine du conseil supérieur de la magistrature et de la commission de discipline du parquet. Installation d'un casier judiciaire automatisé à Nantes. Travaux de la commission « informatique et libertés » du Conseil d'Etat. Cour d'appel de Lyon, évoquée par M. Jean Mercier. Projet de loi organique portant modification du statut de la magistrature. Secret de l'instruction ; affaires Curiel et Goldmann. Indépendance des magistrats. (p. 4656) : situation des magistrats du siège, du parquet et de l'administration centrale. Nombre des détentions provisoires ; faible utilisation du contrôle judiciaire. Formation professionnelle des avocats. Aide judiciaire. Absence d'augmentation du plafond

de ressources et d'augmentation des indemnités allouées aux avocats. Procédure des flagrants délits dans le système judiciaire français. Efforts accomplis en matière d'éducation surveillée. (p. 4657) : prévisions des VI^e et VII^e Plan pour ce qui est de la mise en place des équipements de base auprès des tribunaux pour enfants. Etablissements pénitentiaires. Efforts accomplis en faveur du milieu ouvert. Peines de substitution peu appliquées par les magistrats. Organisation d'un débat d'orientation sur le rôle et la place de la justice. Sous-équipement juridique de nombreuses administrations centrales ; foisonnement législatif et réglementaire. Rôle de coordination de la chancellerie. Projet de loi donnant valeur législative au code de l'organisation judiciaire. Explosion judiciaire, quantitative et qualitative. Difficulté de la tâche des avocats, magistrats ou greffiers. (p. 4658) : labeur acharné des magistrats. Expérience des conciliateurs. (p. 4659) : effectifs des auditeurs entrant à l'école nationale de la magistrature. Fonctionnement des greffes. Position des organisations syndicales sur le nombre des étudiants admis à l'école nationale de la magistrature. Vacances des conseillers prud'hommes. (p. 4660) : remplacement des magistrats de la Chancellerie par des fonctionnaires. Création d'une troisième chambre supplémentaire dans certains tribunaux. Autorisation requise pour le mariage des étrangers privilégiés. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 4661) : demande le retrait de l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales). **Après l'article 78.** — *Article L. 51-11-1 du code du travail* (p. 4663) : demande le retrait de l'amendement n° 236 (*article additionnel*) de M. Marcel Rudloff et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article du code concernant la fixation par décret de la date de prise en charge des dépenses de fonctionnement des conseils de prud'hommes d'Alsace et de Moselle.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5340) : inscription de ce texte à l'ordre du jour (p. 5341) : projet de loi et amélioration de la gestion du corps judiciaire ; la concertation avec la profession. Structure démographique du corps judiciaire ; manque d'une génération intermédiaire ; conséquences sur le fonctionnement de la justice. Lenteur de la justice et montée du contentieux. Vacances de postes et demandes de création. Nécessité d'ouvrir le monde judiciaire. Maintien du rôle de l'école nationale de la magistrature (ENM). Féminisation et vacances temporaires ; institution d'un système de remplacement. Maintien par l'Assemblée nationale de la nomination par le Garde des Sceaux des membres de la commission d'avancement. Recrutement latéral et commission d'intégration. (p. 5342) : composition de cette commission ; adoption par l'Assemblée nationale d'un système donnant la majorité aux membres institutionnels et nommés par décret. Avis conforme de la commission d'intégration ; transformation en avis simple par l'Assemblée nationale. Déséquilibre du projet par les amendements de l'Assemblée nationale et indépendance de la justice. (p. 5344) : rejet par le Gouvernement du projet tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale.

— **Proposition de loi relative à la détermination du ressort de certains conseils de prud'hommes** (n° 20, 1979-1980) [12 décembre 1980]. — **Discussion générale**. (p. 5367) : conséquences du texte en discussion : permettre certaines rectifications de limites dans deux ou trois juridictions. Relations entre la justice prud'homale et la géographie industrielle. Date limite de mise en place des conseils de prud'hommes. (p. 5368) : concertation avec les collectivités locales et les partenaires sociaux. Besoins en matériel, en locaux et en personnel des conseils de prud'hommes. Prise en charge des frais de fonctionnement par l'Etat dès le 15 janvier 1980. (p. 5369) : difficultés d'inscription sur les listes électorales. Surcroît de travail pour les magistrats. **Article unique.** — *Article 511-3 du code du travail* (p. 5369) : accepte l'amendement n° 1 de M. Louis Virapoullé relatif à la modification du ressort des conseils de prud'hommes, exclusivement à l'intérieur d'un même département ; consultation des intéressés. **Après l'article unique.** — *Article L. 514-2* : accepte l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Louis Virapoullé fixant, en matière disciplinaire, la compétence du président du tribunal de grande instance qui préside le tribunal dans le ressort duquel est situé le siège du conseil de prud'hommes. *Article L. 51-11-1* : accepte l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de M. Louis Virapoullé prévoyant la prise en charge des frais de fonctionnement des juridictions d'Alsace et de Moselle. *Article 7 de la loi du 18 janvier 1979* (p. 5370) : son amendement n° 6 (*article additionnel*) : prise

en charge des frais de fonctionnement des conseils de prud'hommes le 15 janvier 1980 ; adopté. *Article 10 de la loi de 1979* : son amendement n° 7 (*article additionnel*) : possibilité de report de l'installation, en cas de difficultés matérielles, jusqu'au 15 juillet 1980 ; adopté. (p. 5371) : sur son amendement n° 7, s'oppose au sous-amendement n° 10 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte des difficultés matérielles d'installation, exclusivement pour les conseils de prud'hommes nouvellement créés. (p. 5372) : s'oppose à l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues prévoyant l'augmentation des taux de l'impôt sur les opérations de bourse pour permettre d'allouer des indemnités aux citoyens chargés de la tenue des bureaux de vote. **Intitulé** : accepte l'amendement n° 4 de M. Louis Virapoullé de coordination : « proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions relatives aux conseils de prud'hommes ».

— **Projet de loi modifiant le taux des amendes pénales en matière de contraventions de police** (n° 18, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5375) : mise à jour des amendes pénales. Evolution du taux des amendes et du coût de la vie. (p. 5376) : ensemble cohérent que forme l'échelle des peines. Conséquences sur la sécurité routière de l'adoption en juin 1978 de la loi relative à l'alcoolisme au volant. Problème de l'emprisonnement en matière de contravention. Jurisprudence du Conseil d'Etat, du Conseil constitutionnel et de la Cour de cassation. (p. 5377) : projet gouvernemental de révision de l'échelle des peines. Infractions sanctionnées par les amendes, en dehors des problèmes de circulation routière. Principe du non-cumul et contraventions de cinquième classe. **Avant l'article 1** (p. 5378) : s'oppose à l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la compétence législative pour la fixation des peines privatives de liberté en matière de contraventions. (p. 5379) : s'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant l'abrogation des articles de la partie réglementaire du Code pénal fixant des peines privatives de liberté. **Article 1.** — *Article 466 du code pénal* : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff concernant la fixation à 6 000 F du montant maximum de l'amende pour contravention de police. Son amendement n° 11 : fixation à 50 F minimum et 6 000 F maximum du montant de l'amende pour contravention de police ; retiré. **Après l'article 1** — *Article 5 du code pénal* (p. 5380) : s'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini cosignataire, relatif au non-cumul pour les contraventions de cinquième classe. *Article 469 du code pénal* (p. 5381) : sur l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de M. Marcel Rudloff prévoyant la possibilité pour le juge de moduler le montant de l'amende en tenant compte des circonstances de l'infraction et des ressources et charges du prévenu, son sous-amendement n° 12 : application de ces nouvelles dispositions exclusivement aux amendes de cinquième classe ; adopté. **Article 2** (p. 5382) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Félix Ciccolini cosignataire, prévoyant la fixation à dix jours du maximum des peines d'emprisonnement qui peuvent être prononcées en matière de contravention. **Après l'article 2.** — *Article 465 du Code pénal*, s'oppose à l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation à un jour minimum et à dix jours maximum de la durée des peines d'emprisonnement pour contravention de police. **Article 2 quater.** — *Article 546 du code de procédure pénale* : accepte l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff relatif au relèvement du niveau minimum d'amende nécessaire pour faire appel.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [13 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5408) : danger des amendements présentés par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi ; exemple de la suppression de l'avis conforme de la commission d'intégration. Concertation entre la Chancellerie et les organisations professionnelles. (p. 5409) : indépendance de la magistrature ; définition du terme « magistrature ». Servitudes imposées au Parquet. Principe de l'inamovibilité ; cas du Conseil d'Etat. Responsabilité de la commission d'avancement pour l'inscription au tableau. Absence de notations par le Parquet des magistrats du siège ; exemple des juges d'instruction. (p. 5409) : légitimité du juge et nomination par le Président de la République ; problème de l'élection des juges ; indépendance du conseil supérieur de la magistrature. Ecole nationale de la magistrature (ENM) et recrutement latéral ;

proposition d'élargir ce dernier. Garanties apportées dans les modalités du recrutement latéral. Déséquilibre de la pyramide des âges de la magistrature et nécessité d'un recrutement latéral. Nombre de magistrats et comparaison avec l'étranger. Proportions des magistrats du Parquet et du siège. (p. 5411) : insuffisance des effectifs et responsabilité du Gouvernement. Système des magistrats remplaçants et respect du principe d'inamovibilité ; droit à un poste fixe après un certain délai. Limitation par la loi des cas de remplacement. Modalités de désignation d'un juge remplaçant. Vacances temporaires de postes et problème des remplacements. Projet de loi organique et saisine du Conseil constitutionnel. Recrutement exceptionnel de magistrats en 1980. Dépôt d'un projet de loi sur les questions restant en suspens. (p. 5412) : notation par le Garde des Sceaux des magistrats des tribunaux supérieurs d'appel, des magistrats détachés auprès de son ministère.

PIC (Maurice), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

PICARD (André), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

Décédé le 5 juillet 1979 [2 octobre 1979] (p. 2880). Eloge funèbre [11 octobre 1979] (p. 3157).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

PILLET (Paul), sénateur de la Loire (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3745).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 388, 1978-1979) modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'information et à la

protection des emprunteurs dans le domaine immobilier (n° 402, 1978-1979) [19 juin 1979].

Proposition de loi tendant à modifier le second alinéa de l'article L. 243-4 du code des assurances (n° 461, 1978-1979) [29 juin 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants (n° 278, 1977-1978).** — Suite de la discussion [4 avril 1979]. Article 19 (p. 575) : estime d'ordre public les nouvelles dispositions concernant la gestion des biens propres. Après l'article 1. — Article 1390 du code civil (p. 586) : se déclare défavorable à l'amendement n° 53 (article additionnel) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour l'époux survivant d'acquérir ou de se faire attribuer un fonds de commerce ou une exploitation du prémourant.

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 286, 1978-1979)** [26 avril 1979]. Article 1 A (suite). — Article 2 de la loi du 10 décembre 1952 modifiée par la loi du 27 octobre 1966 (p. 1005) : reprend l'amendement n° 7, précédemment réservé de MM. Daniel Millaud et René Tinant : suppression de cet article prévoyant d'augmenter d'un siège la représentation de la circonscription sud ; retiré. Article 6 (p. 1006) : soutient l'amendement n° 10 de M. Daniel Millaud et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : suppression de cet article prévoyant la dissolution de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et la fin du mandat de l'actuel conseil de gouvernement. Explication de vote sur l'ensemble (p. 1008) : vote favorable du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Commission mixte paritaire [3 mai 1979]. — Discussion générale (p. 1089) : émotion soulevée par la proposition de dissolution de l'Assemblée territoriale. (p. 1090) : dissolution et intervention parlementaire. Mise en garde du Parlement au Gouvernement. Rejet par la presque totalité du groupe de l'union centriste des conclusions de la commission mixte paritaire.

Nouvelle lecture [10 mai 1976]. Article 6. — Articles 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976 (p. 1187) : déclare le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès favorable à la première partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier, soutenue par M. Etienne Dailly, et à l'amendement identique n° 2 de M. Etienne Dailly, relatifs à la suspension collective ou individuelle des conseillers de gouvernement ; la dissolution de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement ; l'administration du territoire par le haut-commissaire en cas de suspension ou de dissolution, ainsi qu'à la deuxième partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier relative au rejet d'une motion de censure et à l'impossibilité d'en déposer une nouvelle au cours de la même session de l'Assemblée territoriale. Caractère positif du droit discrétionnaire de dissolution. Responsabilité gouvernementale dans la procédure de dissolution ; le caractère d'une arme extrême.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff** fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de M. Jacques Thyraud tendant à actualiser les dispositions du code civil sur la preuve testimoniale (n° 288, 1977-1978) [16 mai 1979]. Article 2 (suite). — Article 1334-1 du code civil : (p. 1314) : soutient l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, précédemment réservé, relatif à la valeur de toute reproduction indélébile de l'original qui entraîne une modification irréversible du support.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979).** — Suite de la discussion [29 juin 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 2508) : vote favorable du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès. Accroissement des difficultés économiques pour les prochains mois et définition d'une action de longue durée.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.** — Deuxième lecture (n° 275, 1978-1979) [29 juin 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 2539) : moyens d'information préalable de l'emprunteur. Limitation des sanctions. Interdépendance des contrats. Article 3 : son amendement n° 1 ; exclusion du champ d'appli-

tion de la loi des opérations de crédit différé non associées à un crédit d'anticipation ; adopté. **Article 5** (p. 2540) : son amendement n° 2 : suppression des dispositions faisant référence à un mode de calcul du taux effectif global ; adopté. **Article 6** : son amendement de coordination n° 3 ; adopté. Son amendement n° 4 : caractère limitatif de l'énoncé des conditions à la conclusion du prêt ; adopté. **Article 11 bis** (p. 2541) : son amendement n° 5 : non conclusion du contrat de prêt et remboursement des frais d'étude ; adopté. Non intégration du risque dans le coût du contrat. **Article 13** (p. 2542) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire, concernant la défaillance de l'emprunteur et le prononcé de la déchéance du terme par voie judiciaire. **Article 13 ter** : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire, prévoyant la suspension du contrat de prêt en cas de perte d'emploi pour l'emprunteur ou son conjoint. **Article 21 A** (p. 2543) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté. **Article 21** : son amendement n° 7 : suppression de cet article concernant la suspension du contrat de prêt en cas de contestation ou d'accident ; rejeté. Caractère de préfinancement des indemnités de l'assurance-dommages et non de simple indemnisation. **Article 21 octies** (p. 2544) : son amendement n° 8 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'institution d'une indemnité d'immobilisation dans un contrat de location assorti d'une promesse de vente ; adopté. **Article 23** : son amendement de coordination n° 9 ; adopté. **Article 25** (p. 2545) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté. **Article 27** : son amendement n° 11 : détermination par décret du mode de calcul du taux effectif global ; adopté.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979).

— **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. **Article 1.** — *Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3367) : garanties de rapatriement et définition par décret en Conseil d'Etat. (p. 3369) : se déclare défavorable à l'amendement n° 49 de M. Jacques Larché sur le refus d'accès des territoires français pour des motifs de sécurité publique. Notion de sécurité publique plus restrictive que celle d'ordre public. (p. 3370) : son amendement n° 27, déposé avec plusieurs de ses collègues : non application des dispositions de cet article aux étrangers bénéficiant du statut des réfugiés ; retiré. (p. 3371) : bénéficie du droit d'asile et refoulement à la frontière. Son amendement n° 98 : refus d'accès du territoire français ; recours et information préalable de l'intéressé ; adopté. Loi de juillet 1979 sur la motivation des actes publics. **Après l'article premier.** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3373) : en ce qui concerne les exceptions aux conditions générales d'entrée des étrangers et la composition de la commission chargée de leur examen, son amendement n° 38 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues ; retiré et amendement n° 50 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché. Sur cet amendement, son sous-amendement, rédactionnel n° 99, déposé avec M. Pierre Schiélé ; adopté. **Article 3.** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3379) : sur l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché relatif 1° à l'institutionnalisation de l'internement administratif et le rôle de l'autorité judiciaire ; 2° à la prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° au droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil, son sous-amendement n° 100, déposé avec M. Pierre Schiélé : prolongation de l'internement administratif par décision du président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; retiré et son sous-amendement n° 101 déposé avec M. Pierre Schiélé : recours contre les décisions du président du TGI ou du magistrat délégué devant le tribunal administratif ; retiré.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 5 bis.** — *Article 16 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3497) : son amendement n° 102, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 69 de M. Michel Crucis : suppression des dispositions de cet article relatives à la date d'entrée sur le territoire national pour l'obtention de la carte de résident privilégié ; adopté. (p. 3498) : nécessité de favoriser l'immigration familiale. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance de 1945* (p. 3512) : cas des étrangers abusés par certaines personnes. Se déclare favorable à l'amendement n° 56 de M. Jacques Larché concernant les motifs d'expulsion pour connaissance du caractère contrefait, falsifié ou altéré du titre de séjour. Sur l'amendement n°

57 de M. Jacques Larché relatif aux motifs d'expulsion pour entrée irrégulière sur le territoire français, son sous-amendement n° 103, déposé avec M. Pierre Schiélé : expulsion de l'étranger entré irrégulièrement sur le territoire français et dont la situation n'est pas régularisée ; adopté. (p. 3522) : détention au cours de l'instance d'expulsion ; nécessité d'en fixer la durée. Se déclare favorable à l'amendement n° 97 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues sur la détention de l'étranger en instance d'expulsion en cas de nécessité absolue et sur les délais et garanties accordés pendant cette détention.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Après l'article 6.** — *Article 23-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers*. (p. 3727) : son amendement n° 37 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° possibilité de retrait ou d'abrogation de l'arrêté d'expulsion dans les formes où il est intervenu ; adopté ; 2° abrogation à l'expiration d'un délai de dix ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour des motifs d'ordre public ou d'atteinte au crédit public ; rejeté ; 3° abrogation à l'expiration d'un délai de trois ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour d'autres motifs ; devenu sans objet. **Article 7.** — *Article 24 de l'ordonnance de 1945* (p. 3733) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information obligatoire de tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, sauf urgence absolue reconnue par le ministre de l'intérieur.

PINTAT (Jean-François), sénateur de la Gironde (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre du Parlement Européen élu par le Sénat.

Elu membre du Parlement Européen, au suffrage universel.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi (n° 33, 1978-1979)** adopté par l'Assemblée nationale relatif aux **économies d'énergie** et à l'**utilisation de la chaleur** (n° 408, 1978-1979) [20 juin 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée Nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Energie** (n° 52, tome IV, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Article 4 A** (p. 4259) : se déclare favorable à l'amendement n° 69 de M. Richard Pouille et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article fixant, à compter de 1980, les taux de la redevance communale et départementale des mines par tonne extraite pour le pétrole brut et par mètre cube extrait pour le gaz naturel. **Article 4** (p. 4261) : son amendement n° 68 déposé au nom de la commission des affaires économiques et du plan : suppression des dispositions de cet article relatives à la non-déduction pour l'assiette de l'impôt sur le revenu du prélèvement exceptionnel sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises pétrolières ; adopté.

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (énergie) (p. 4907) : crise énergétique et économie française. Importance du golfe persique. Perspectives énergétiques. (p. 4908) : caractère de budget à effet multiplicateur. Mesures d'économie d'énergie et compétence de l'agence des économies d'énergie. Développement des recherches pétrolières en France. Capacité de stockage pétrolière. Diversification de nos approvisionnements en hydrocarbures. Electricité nucléaire et prospection d'uranium. Programme nucléaire d'EDF. Equipement hydraulique de l'EDF. Charbon et centrales thermiques. Energies nouvelles et crédits pour le salaire. Nécessité d'une Europe de l'énergie ; l'actualisation du traité Euratom. Facture pétrolière et conséquences économiques. (p. 4909) : dialogue producteurs-consommateurs. Reconduction de l'accord avec l'Arabie Saoudite. Avis favorable à l'adoption de ce budget.

PISANI (Edgard), sénateur de la Haute-Marne (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense des forces armées.

Membre du Parlement européen élu par le Sénat.
Elu membre du Parlement européen, au suffrage universel.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 39 [13 avril 1978] (p. 428) à M. le ministre des affaires étrangères : les pays en voie de développement. — Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2907).

Question n° 274 [2 octobre 1979] (p. 2885) à M. le ministre des affaires étrangères : la politique extérieure.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979. — Suite de la discussion [29 juin 1979]. — Discussion générale (p. 2486) :** définition des choix fondamentaux du Plan. Incapacité de prévision et crise de la société. Critique des méthodes employées par le gouvernement ; exemple du vote bloqué. Insatisfaction devant la division du débat en deux temps sur les options, puis le plan proprement dit. Interrogation sur la durée du plan. Articulation plan et budget. Appel à des instituts privés d'études et nécessité de doter le commissariat du plan et l'administration des moyens convenables. (p. 2487) : moyens donnés au Parlement pour exploiter les informations économiques et esquisser les scénarios. Insertion d'objectifs d'organisation et d'éducation dans la planification. Déclin de la recherche en France. Manque de compétitivité vis-à-vis des pays développés et équilibre de notre balance des comptes avec les pays sous-développés. Agriculture et gaspillage énergétique. Développement de cultures telles celles du soja et du maïs grâce à un prix garanti. Réflexion à développer sur les conséquences de l'innovation ; informatique. (p. 2488) : développement des responsabilités locales et textes proposés par le gouvernement sur la réforme de ces collectivités. Désaffection vis-à-vis du travail en entreprise. Priorité à donner à la formation fondamentale sur la formation technologique. Réforme de notre système éducatif. Capacité de la société française à inventer un nouveau monde.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. Question préalable (p. 5760) :** sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Délais nécessaires avant l'adhésion de la Grèce au Marché Commun. Equilibre politique en Méditerranée. Demandes de l'Espagne et du Portugal. Institutions démocratiques de la Grèce. (p. 5761) : problèmes posés à la Communauté par son élargissement à plusieurs pays méditerranéens. Accords conclus avec le Maghreb. Convention de Lomé : système du « Stabex ». Risque de conflit économique entre la Communauté économique européenne (CEE) et les Etats-Unis d'Amérique. Crise de confiance traversée par la CEE : attitude de la Grande-Bretagne. Débat budgétaire de l'Assemblée des Communautés européennes en décembre 1979 : coût de la politique agricole commune. (p. 5762) : système monétaire européen. Différences de niveau de vie à l'intérieur de l'Europe communautaire. Rapport Pisani-Sordel de 1977. Préalables à l'élargissement de la CEE ; délais nécessaires. (p. 5763) : nécessité d'examiner globalement les conséquences de l'élargissement de la CEE à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. Article unique (p. 5896) :** son amendement n° 13, reprenant les dispositions de l'amendement n° 11 déposé, puis retiré, par M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : suppression du deuxième alinéa de cet article autorisant la perception des taxes parafiscales existantes ; rejeté. Arguments juridiques ; dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959 relatives aux taxes parafiscales et à leur perception : autorisation annuelle nécessaire par l'unique moyen d'une loi de finances. Nature du projet de loi soumis au Sénat : il ne s'agit pas d'une loi de finances. (p. 5897) : suggère une procédure d'annulation par décret et de récréation de toutes les taxes parafiscales. Contenu de

son amendement n° 13, différent de celui de la motion d'irrecevabilité déposée par le groupe communiste. Continuité des activités économiques soumises à la perception des taxes parafiscales. Respect de la Constitution. (p. 5898) : impossibilité, par une loi autre qu'une loi de finances, de décider en matière de taxes parafiscales.

PLANTIER (Maurice), secrétaire d'Etat aux anciens combattants (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2422 de M. **Fernand Lefort** : la commémoration du 8 mai 1945 [20 avril 1979] (p. 881) : caractère réglementaire des dispositions concernant les fêtes nationales. Multiplication des jours fériés pendant le mois de mai.

Question n° 2425 de M. **Raymond Dumont** : la situation des chercheurs « hors statut » en sciences humaines dans le Nord-Pas-de-Calais [20 avril 1979] (p. 880) : intégration progressive de ces personnels pendant le VII^e Plan.

Question n° 2589 de M. **Francis Palmero** : l'indexation des pensions [16 novembre 1979] (p. 4030) : réunion prochaine de la commission tripartite. « Balance entre les avantages respectifs accordés aux fonctionnaires et aux pensionnés ». Positions de l'union française des associations de combattants et de victimes de guerre. Etude du rapport du groupe d'experts, du « pré-rapport » des parlementaires et de la note d'information du secrétariat d'Etat.

Questions orales avec débat :

Question n° 140 de M. **André Méric** : la situation des anciens prisonniers déportés au camp de Rawa Ruska [17 avril 1979] (p. 798) : statut d'interné des anciens prisonniers du camp de Rawa Ruska. Motifs et conditions de détention. Non assimilation du camp à un camp de déportation (p. 799) : jurisprudence, intangibilité et défense du statut de déporté. (p. 800) : droit pour le Parlement de créer une commission. Avantages sociaux dont bénéficient déjà les internés résistants de Rawa Ruska. Application d'une législation spécifique aux seuls déportés.

Questions n° 203 et 204 de M. **Robert Schwint**, n°206 de M. **Jean Cluzel**, n° 210 de M. **René Touzet** et n° 214 de M. **Fernand Lefort** : les pensions militaires d'invalidité. — Discutées le 16 mai 1979 (p. 1277) : mise au point définitive, au nom du gouvernement. Liberté du gouvernement de prendre en compte au non les projets de ses fonctionnaires. Opportunité de la divulgation des notes et rapports sur ce sujet. Système de réparation instauré par la loi de 1919. (p. 1278) : conséquences de la suppression, en 1954, du taux maximum fixé à la pension d'invalidité. Expertise médicale ; l'exercice des surexpertises par des médecins militaires. Montant des pensions et abus ; l'absence de moyens de lutte adaptés. Mesures administratives de réorganisation. Maintien de la composition de la commission spéciale des déportés et internés ; le respect de la limite d'âge. Accélération des procédures d'instruction des demandes de pension. Abus et caractère laxiste de la loi. (p. 1279) : refus du gouvernement de fiscaliser les pensions, d'interdire le cumul et d'imposer un plafond au montant de ces pensions. Maintien du statut spécial des déportés. Nécessité d'une concertation avec les associations d'anciens combattants. Statut des médecins assistants. Indice des pensions des veuves de guerre. Immutabilité des pensions. Abus et refus d'engagement de poursuites pénales. Discussion de la loi de finances de 1980 et refus d'y inclure le débat sur les anciens combattants. (p. 1280) : rapport constant et réunion de la commission tripartite. Absence d'économies dans le projet sur les pensions d'anciens combattants. Application stricte, reconnue par le Conseil d'Etat, de la loi sur le rapport constant. (p. 1282) : connaissance tardive des documents administratifs sur le projet de réforme envisagé. Danger de dénaturation du système des pensions ; la nécessité de prendre des mesures. (p. 1283) : nécessité d'une unanimité sur le problème des anciens combattants.

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de M. **René Touzet** et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de M. **Robert Schwint** et plusieurs de ses

collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3^o de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n^o 441, 492 1977-1978 et 231 1978-1979) [16 mai 1979]. (p. 1283) : caractère réglementaire de la décision de célébration du 8 mai 1945 ; opposera l'article 41 de la Constitution aux propositions de loi qui vont être examinées.

– **Discussion générale** (p. 1288) : perte du simple caractère officiel de la célébration du 8 mai ; les manifestations organisées par les collectivités locales et les anciens combattants. Caractère réglementaire des mesures touchant le 8 mai. Incompétence du législateur pour compléter la liste des fêtes légales du code du travail.

Suite de la discussion [27 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2412) : signification du 8 mai 1945. Suppression par le Général de Gaulle du caractère férié du 8 mai. Célébration de cette date. (p. 2413) : sacrifice de certains Français comparé à la déclaration d'un jour férié supplémentaire. Politique gouvernementale en faveur de la célébration du 8 mai par les collectivités locales et les associations d'anciens combattants. **Article unique** : déclaration du 8 mai comme jour férié et aggravation d'une charge publique ; les indemnités versées au personnel de l'Etat travaillant un jour férié. Déclaration du 8 mai comme jour férié et diminution d'une ressource publique ; la diminution de rendement d'impôts liée au niveau de production des entreprises, sur les sociétés et la TVA. **Sur l'ensemble** (p. 2314) : abus commis lors de la perception de certaines pensions militaires. Echec de la commission tripartite sur le rapport constant. Célébration du 8 mai et caractère férié de ce jour. (p. 2415) : célébration du 8 mai dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et les casernes. Responsabilité des services du Premier ministre et du secrétariat d'Etat chargé des relations avec le Parlement quant à l'établissement de l'ordre du jour des assemblées. Fera part au Premier ministre de la volonté du Sénat de voir inscrire à l'ordre du jour complémentaire de l'Assemblée nationale la proposition de loi déclarant le 8 mai 1945 jour férié.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n^o 49, 1979-1980)

Deuxième partie :

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5091) : amélioration des pensions d'ascendants ; élévation du plafond de ressources et majoration des points d'indice. Coût financier de ces mesures. Respect pour le corps médical. Intervention des médecins et utilisation de l'article L.78 du code des pensions militaires. (p. 5092) : justification du haut niveau de certaines pensions. (p. 5094) : suppression des limites théoriques au montant des pensions d'invalidité de la loi de 1919 par la loi du 31 décembre 1953 en réponse à M. Louis Martin. (p. 5095) : disparition des mentions « hors guerre » sur les cartes d'anciens combattants d'Afrique du nord. Critère d'attribution de cette carte et mesures de rattrapage. Prise en considération d'une citation personnelle élogieuse. Bonifications et refonte du paramètre de rattrapage. Revalorisation des pensions des veuves de grands invalides. (p. 5096) : abaissement de l'âge d'attribution de la pension au taux majoré de 500 points. Subvention exceptionnelle à l'office national des anciens combattants et médicalisation des maisons de retraite. (p. 5099) : comparaison entre mutilés de guerre et mutilés du travail en réponse à M. Fernand Lefort. (p. 5102) : anciens combattants de 1914-1918 et attribution de la Légion d'honneur ; responsabilité du ministère de la défense. Critères d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de 1914-1918. Indemnisation par l'Allemagne des patriotes résistants à l'occupation (PRO) et des patriotes réfractaires à l'annexion de fait (PRAF). (p. 5103) : PRAF et prise en compte pour la retraite du « réfractariat ». PRAF et attribution du titre de ressortissant de l'office national des anciens combattants (ONAC). PRO et application de la loi du 12 juillet 1977 sur les internés. PRO et preuve de l'imputabilité des invalidités. Réserve systématique de décorations pour les PRO. Camp de Tambow et refonte de la liste des camps annexes. Fondation « entente franco-allemande » ; composition de son comité. (p. 5104) : pensions supérieures à 100 % et cent degrés et proposition de les rendre temporaires. Valeur du suffixe et valeur de l'infirmité. (p. 5105) : responsabilité du ministre de la santé et de la sécurité sociale pour le relèvement du plafond de la retraite mutualiste. Deuxième délibération et proposition du relèvement exceptionnel de ce plafond. (p. 5106) : proposition des mesures législatives hors du budget pour éviter tout vote bloqué. Générosité de la législation en faveur des anciens combattants ; cas des invalides de guerre. Effort particulier en faveur des veuves et des ascendants ; bénéfice de l'indice 500 pour les veuves dès l'âge de 40 ans. Subventions spéciales à l'ONAC et médicalisation des maisons de retraite. Augmentation de la retraite mutualiste et importance des crédits. (p. 5107) : campagne de

dénigrement, de menaces envers le ministère. Cite les associations d'anciens combattants soutenant son action. Valeur et signification du 8 mai ; vote du Sénat à l'unanimité pour le déclarer jour férié. Célébration du 8 mai et création d'une commission interministérielle. Révision des pensions excessives. Rapport constant entre les traitements de la fonction publique et les pensions militaires d'invalidité ; respect du rapport par le gouvernement. Résurgence du nazisme. (p. 5108) : incorporation de force dans l'armée allemande. Camps de déportation. Respect envers les victimes du nazisme. Condition de nationalité pour le droit à versement d'une pension d'invalidité et de retraite. Maintien, en valeur relative, des pensions aux anciens ressortissants. Subventions aux comités des amitiés africaines. – **Examen des crédits**. – *Etat B* (p. 5110) : s'oppose à l'amendement n^o 306 de M. Robert Schwint relatif à la suppression des crédits du titre III concernant les anciens combattants (p. 5111) : s'oppose à l'amendement n^o 307 de M. Robert Schwint prévoyant la suppression des crédits du titre IV concernant les anciens combattants.

POHER (Alain), sénateur du Val-de-Marne (UCDP). – *Président du Sénat.*

INTERVENTIONS

– **Procès-verbal** [3 janvier 1979] (p. 2) : absence de priorité dans l'ordre du jour de la session extraordinaire.

– **Clôture de la session extraordinaire** [5 janvier 1979] (p. 122).

– **Ouverture de la session extraordinaire** [14 mars 1979] (p. 380) : rappelle les décès de M. Michel Yver, sénateur de la Manche, et de MM. Jean Berthoin et Jacques Destrée, anciens sénateurs, et le remplacement de M. Michel Yver par M. Auguste Cousin ; donne communication de plusieurs décisions du Conseil Constitutionnel (non conformes à la Constitution : certaines dispositions du titre Ier du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes et de la loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VIIe Plan ; conformes à la Constitution : certaines dispositions de la loi organique modifiant l'ordonnance 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature).

– **Rappel au règlement de M. Adolphe Chauvin** [14 mars 1979] (p. 380) : réunion de la conférence des présidents.

– **Ordre du jour** [14 mars 1979] (p. 383) : absence, au Sénat, de proposition de résolution concernant les sujets définis par le décret de convocation du Parlement. Adresse au Gouvernement : l'impossibilité de sa discussion en session extraordinaire et appréciation de sa recevabilité par le bureau du Sénat. Confirmation de la discussion les 10 et 11 avril 1978 des questions orales avec débat sur la situation de l'emploi. Commission d'enquête : les contraintes imposées par la Constitution. (p. 384) : discussion lors de la prochaine session ordinaire, de la proposition d'adresse. (p. 385) : préférence du groupe communiste pour le dépôt d'une adresse ; la possibilité d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête. Impossibilité de prendre en compte l'adresse dans le cadre du décret de convocation. Examen de cette proposition en session ordinaire. (p. 386) : ajournement *sine die* du Sénat. Clôture par décret.

– **Ouverture de la seconde session ordinaire du Sénat pour 1978-1979** [2 avril 1979] (p. 481) : démission de M. René Debesson de son mandat de sénateur du Nord, remplacé par M. Jacques Bialski.

– **Ordre du jour** [2 avril 1979] (p. 482) : inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi tendant à interdire aux partis politiques, associations, candidats ou électeurs, d'accepter des dons ou libéralités des communautés européennes ou de leur assemblée comme de toute personne physique ou morale étrangère ou internationale.

– **Prononce l'éloge funèbre de M. Michel Yver**, sénateur de la Manche [3 avril 1979] (p. 521, 522).

– **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n^o 278, 1977-1978). – **Suite de la discussion** [4 avril 1979]. **Deuxième délibération : article I A (nouveau)** : (p. 594) : déclare l'article 41 de la Constitution opposable à cet article tel qu'il

résulte de l'adoption de l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, relatif à l'information des Françaises et des Français sur les régimes matrimoniaux.

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [13 juin 1979]. - **Ordre du jour du Sénat** (p. 1823) : temps imparti par la conférence des présidents pour le dépôt des amendements.

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Georges Dayan**, sénateur de Paris [19 juin 1979] (p. 1966, 1967).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Fernand Chatelain**, sénateur du Val - d'Oise [26 juin 1979]. (p. 2234, 2235).

- **Bienvenue à une délégation du Sénat japonais** [28 juin 1979] (p. 2435).

- **Incident** [28 juin 1979] (p. 2457) : émissions de radios libres et envoi, sur mandat du procureur de la République, de forces de police au siège du parti socialiste. Présence de M. Bernard Parmantier au siège de ce parti et saisine du Préfet de police de la protestation qui a été élevée. Constate l'impossibilité dans laquelle M. Bernard Parmantier se trouve d'assister à la séance.

- **Allocution de fin de session** [29 juin 1979] (p. 2511) : participation du Sénat à la session extraordinaire demandée par la majorité de l'Assemblée nationale, sur les problèmes de l'emploi. Evocation des problèmes les 10 et 11 avril 1979 par la discussion de 28 questions orales. Rappelle les textes adoptés par le Sénat au cours de cette session. Incidences de la campagne électorale pour les élections européennes sur le travail du Sénat. Publication du rapport de la commission d'enquête sur les conditions de production des programmes des sociétés de télévision. Effets positifs de la mission de contrôle du Sénat. (p. 2512) : audience donnée par les « médias » aux travaux du Sénat. Travail du Sénat sur le projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales ; la complexité du débat et les obstacles des procédures réglementaires fixées pour les séances publiques. Souligne que de nombreux textes sont mis en sommeil après une première lecture devant le Sénat. Préparation du travail parlementaire, dépôts de texte en dernière minute. Se félicite de l'élection de certains sénateurs à l'Assemblée des Communautés européennes. Remercie les membres du Gouvernement qui ont participé aux travaux du Sénat.

- **Clôture de la session** [30 juin 1979] (p. 2578).

- **Ouverture de la première session ordinaire 1979-1980** [2 octobre 1979] (p. 2880) : rappelle le décès de M. André Picard, sénateur de la Côte-d'Or et de M. Gabriel Calmels, sénateur de l'Hérault et le remplacement de M. André Picard par M. Bernard Barbier ; proclame la vacance du siège de sénateur de M. Gabriel Calmels ; donne communication de plusieurs décisions du Conseil constitutionnel (non contraires à la Constitution : la loi relative à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales et la loi organique complétant l'article LO 296 du code électoral ; non conformité partielle des dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la continuité du service de la radio et de la télévision en cas de cessation concertée du travail).

- **Bienvenue à une délégation de la République du Rwanda**, conduite par le représentant personnel du Président de la République [4 octobre 1979] (p. 2961).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. André Picard**, sénateur de la Côte-d'Or [11 octobre 1979] (p. 3157).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Gabriel Calmels**, sénateur de l'Hérault [18 octobre 1979] (p. 3346).

- **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). - **Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Titre VI (suite) : Rappel au règlement** (p. 3793) : ordre de discussion et temps nécessaire à l'adoption des différents titres du projet en discussion.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Economle et budget. - III. - Economle. - II. - Section commune. [4 décembre 1979] (p. 4824) : expression du travail d'une commission par son rapport ; publication en annexe de l'avis des confédérations, syndicats, etc.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4966) : présentation d'un rapport au nom de la commission saisie et expression d'une opinion en tant que sénateur d'un groupe.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 6** (p. 5627) : déclare opposable l'exception d'irrecevabilité de l'article 41 de la Constitution à l'encontre de l'amendement n° 33 de M. Raymond Bourguine prévoyant la prise en compte des parts fiscales à l'intérieur d'un même foyer pour l'imposition des cessions de valeurs mobilières.

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Guy Pascaud**, sénateur de la Charente [20 décembre 1979] (p. 5824, 5825).

- **Allocution de fin de session** [20 décembre 1979] (p. 5848) : détérioration des conditions de travail du Parlement. (p. 5849) : records atteints en matière de durée des séances publiques et de dépôt d'amendements. Réforme fondamentale sur le développement des responsabilités des collectivités locales. Travail exceptionnel de la commission des lois. Tendance actuelle, soulignée par le président *Jozeau-Marigné*, à l'accumulation du retard législatif de session en session. **Projet de loi sur le statut de la magistrature** resté en instance. Dangers du recours à l'article 38 de la Constitution. Principe de la séparation des pouvoirs. Possibilité de convoquer le Parlement en session extraordinaire. Conditions d'examen et de vote du projet de loi de finances : utilisation par le Gouvernement de la procédure de l'article 49, alinéa 3 ; les responsabilités ainsi confiées au Sénat. (p. 5850) : recours excessif du Gouvernement à la pratique de la deuxième délibération : votes contradictoires. Ancien musée du Luxembourg. Vœux du Président du Sénat en cette fin d'année. Sa gratitude envers les journalistes de la presse écrite et les représentants de la radiodiffusion et de la télévision. Difficultés de l'information politique.

- **Clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1979-1980** [22 décembre 1979] (p. 5867).

- **Ouverture de la session extraordinaire du Sénat** [27 décembre 1979] (p. 5875, 5876) : donne communication de la décision du Conseil constitutionnel déclarant la loi de finances pour 1980 non conforme à la Constitution. Donne la parole à M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation et, pour répondre au Gouvernement, à M. *Anicet le Pors*, sur l'ordre du jour de la session extraordinaire. (p. 5877) : indique à M. *Marcel Champeix* les perspectives de discussion du nouveau projet de loi de finances pour 1980.

PONCELET (Christian), sénateur des Vosges (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Elu membre du Parlement européen au suffrage universel.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Compte spéciaux du Trésor** (n° 50, annexe 45, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2493 : l'emploi (situation de la SA Montefibre de Saint-Nabord (Vosges) à M. le ministre de l'industrie [*JO*, Débats 10 mai 1979] (p. 1162). - Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (2130, 2131).

Questions orales avec débat :

Question n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi.

— Discutées le 11 avril 1979 (p. 726) : application de l'accord multifibres. Situation difficile de l'industrie textile dans les Vosges. Produits qui n'ont pas fait l'objet de contingents. Décision du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne. Principe de globalisation qui régit jusqu'en 1982 les échanges de produits textiles. (p. 727) : accords bilatéraux avec les pays méditerranéens. Entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun. Négociations avec la Tunisie et la Chine. Problèmes pour les produits cotonniers français : contingents et règles d'origine (p. 728) : non respect de la procédure de « sortie de panier ». Capitaux investis à l'étranger par l'industrie textile française.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [22 mai 1979]. — *Discussion générale* (p. 1443) : importance du texte proposé. Réactions des élus de son département. Complexité des procédures d'allègement de tutelle administrative. Caractère positif de l'accès au secteur privé, bancaire et financier. (p. 1444) : approbation des délibérations relatives aux emprunts et garanties d'emprunts ; coût de l'institution d'une caisse de caution mutuelle. Allègement du contrôle budgétaire. Définition de l'équilibre budgétaire. Réalisation et garanties d'emprunts ; les inconvénients d'une information sur les délibérations du conseil municipal. Dotation globale d'équipement ; l'absence de prise en compte des intérêts des petites communes. Transfert des compétences de justice à l'Etat. Etatisation des polices locales ; maintien des effectifs. (p. 1445) : aide sociale et santé ; définition de blocs de compétence ; partage du financement entre départements et communes. Compétences locales pour le service de la santé scolaire. Conseil départemental de l'éducation. Absence de véritable partage de compétences en matière d'éducation. Permis de construire ; manque de moyens d'instruction pour les petites communes. Contrôle du conseil général. Statut de l'élu local ; cas des travailleurs indépendants. Tutelle sur la création d'emplois communaux. Mise en place d'une commission des emplois supérieurs des communes. Recrutement et mobilité. Cas des secrétaires généraux. Coopération intercommunale ; simplification des dispositions concernant les syndicats de communes. (p. 1446) : affiliation d'office d'une commune à un syndicat. Information et participation dans la vie locale. Nécessité d'amender le projet de réforme. Importance d'une période probatoire d'application.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion générale [21 novembre 1979] (p. 4193) : procédure employée à l'Assemblée nationale pour l'adoption du budget 1980 ; le rejet de l'article d'équilibre. (p. 4194) : vote des dépenses après le rejet des recettes. Montant et évolution des dépenses et recettes publiques. Budget et poids dans la production intérieure brute. Budget et contexte économique difficile. Faiblesse de la croissance. Hausse persistante des prix. Désordre monétaire international. Fragilité de la balance commerciale. Budget et nécessité d'une politique de relance. Permanence du déficit budgétaire. Déficit et relance économique. Création monétaire et accroissement de la production intérieure brute. (p. 4195) : déficit et couverture par un emprunt public, l'étroitesse du marché financier français. Déficit et financement des dépenses ordinaires plus que des investissements productifs. Investissements et insuffisance de l'initiative privée. Préconise le respect du principe de l'équilibre budgétaire et du vote d'un collectif consacré uniquement aux investissements. Augmentation du chômage. Déséquilibre de la balance des échanges ; l'exemple des comptes spéciaux du Trésor. Faiblesse du franc. (p. 4196) ; faiblesse des économies forfaitaires que s'impose l'Etat. Remise en cause des

dépenses improductives ; le cas de la sécurité sociale. Approuve la mesure soumettant les dépenses sociale au vote annuel du Parlement. Crise économique et faiblesse de l'arme budgétaire prévue pour 1980.

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]

Article 2 (p. 4234) : son amendement n° 87 : relèvement des limites d'exonération de l'impôt sur le revenu pour enfant ou personne âgée à charge ; compensation des pertes de recettes par l'abaissement des limites supérieures des trois dernières tranches ; adopté. (p. 4236) : politique familiale et aide aux personnes âgées ayant élevé une famille nombreuse. **Article 3** (p. 4250) : son amendement n° 88, déposé avec M. Georges Lombard et soutenu par M. Francis Palmero : relèvement des limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréés ; limitation au niveau atteint en 1978, de la déductibilité des frais généraux des entreprises pour le calcul des bénéfices industriels et commerciaux ; retiré au profit de l'amendement n° 199 de M. Maurice Papon à propos de la non opposition des limites supérieures nouvellement prévues aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié au cours des dernières années d'allègements fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à des centres de gestion et associations agréés. (p. 4251) : son amendement n° 8 : mention dans le rapport du Gouvernement des mesures prises pour progresser dans la politique de rapprochement des conditions d'imposition des salariés et non salariés ; adopté.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979] **Article 5** (p. 4792) : son amendement n° 9, soutenu par M. Michel Giraud et identique aux amendements n° 22 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire, et 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : suppression de cet article assujettissant le Crédit mutuel à l'impôt sur les sociétés ; adopté. **Article 7** (p. 4312) : son amendement n° 10, soutenu par M. Jean Chérioux : non application de la réfaction accordée pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir aux terrains dont le prix d'acquisition n'excède pas 200000 F hors taxes ; rejeté. **Article 14**. — *Article 790 du code général des impôts* (p. 4345) : son amendement n° 92, soutenu par M. Michel Caldaguès : niveau de la réduction prévue par cet article pour les donations-partages ; entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre 1979 à l'exception des donations-partages portant transmission de terres et de biens agricoles ; adopté. **Article 20**. — *Article 38 de la loi du 29 décembre 1978* (p. 4352) : son amendement n° 11 : prélèvement sur le produit net prévisionnel de la TVA aux taux définis par la loi de finances initiale de l'année : retiré.

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4505) : problèmes de la viande bovine ; insuffisance du revenu des éleveurs. Accroissement des abattages encouragé par la Communauté depuis 1977 ; viande importée des pays tiers sans être soumise au prélèvement communautaire ; renégociation des accords du GATT. Reconversion des éleveurs de race à viande vers les productions laitières ou céréalières. Excédents de lait ; montants compensatoires monétaires ; importations massives de protéines pour l'alimentation des troupeaux dans certains pays de la Communauté. Attachement de la France à la politique agricole commune. Exportation à bas prix des excédents financés par le Fonds européen d'orientation et des garanties agricoles (FEOGA). Vocation exportatrice de l'agriculture « pétrole de la France ». Problème du mouton. Nécessité d'un revenu garanti pour les producteurs. (p. 4506) : projet de loi d'orientation agricole ; ses objectifs. Renforcement de la contribution de l'agriculture à l'équilibre de la balance des paiements ; la situation de l'emploi et l'aménagement du territoire. Amélioration du niveau de vie des agriculteurs. Priorités en faveur du remembrement, de l'hydraulique agricole et de la recherche. Préparation du VIII^e Plan. Concours apportés aux agriculteurs des régions de montagne, dites « zones critiques ». Interventions dans les zones de piémont. Revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne.

Comptes spéciaux du Trésor [4 décembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4831) : importance des dépenses et de la progression de ce budget. Croissance de la charge nette des comptes spéciaux, le fonds de développement économique et social (FDES) et la caisse autonome pour l'amortissement de l'acier. Progression des plafonds de découverts ; le cas du compte « Consolidation des dettes commerciales des pays étrangers ». Qualité de la présenta-

tion du fascicule budgétaire. Réduction du nombre des comptes spéciaux. Existence de « faux comptes spéciaux » ; le fonds de l'investissement routier et le compte « gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat ». (p. 4832) : volume et répartition des crédits du FDES. Efficacité du Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI). Insuffisance des informations sur les prêts à l'industrie ; le rapport Hannoun. Endettement de la sidérurgie et prise en compte des prêts du FDES. Quasi-nationalisation de la sidérurgie et contrôle de l'Etat. Stagnation des crédits du fonds d'investissement routier. Fonds national pour le développement des adductions d'eau ; l'effort sur l'assainissement. (p. 4833) : augmentation de la charge du compte « consolidation des dettes commerciales des pays étrangers ». Garanties gérées par la COFACE. Commerce extérieur et solvabilité des partenaires. Avis favorable à l'adoption de ce budget. — **Examen des crédits.** — **Article 36** (p. 4835) : son amendement n° 257 : réduction des dépenses en capital civil (réduction indicative relative au fonds pour le développement des adductions d'eau) ; retiré et repris par M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues. **Article 39** (p. 4838) : son amendement n° 258 : clôture du fonds spécial d'investissement routier au 31 décembre 1979 ; retiré. **Article 45** (p. 4838) : s'oppose à l'amendement n° 278 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant une réduction des crédits de paiement (suppression des crédits de la caisse d'amortissement pour l'acier).

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4918) : poursuite grâce à ce budget de l'industrialisation de notre pays. Dépendance énergétique et incertitude sur la stabilité des pays producteurs. Nécessité d'économies d'énergie ; l'extension des contrats « économies et travaux » à l'industrie. Développement des énergies nouvelles. Stabilisation des prix du pétrole par la réglementation du marché de Rotterdam. Accentuation de l'effort de prospection pétrolière en France. Utilité d'un projet de loi-cadre. Aide à l'industrie et concurrence internationale. (p. 4919) : inconvénients et avantages de la concentration ou du « saupoudrage » des aides. Accroissement du tissu industriel des petites et moyennes industries. Allègement des procédures pour l'obtention des aides. Difficultés spécifiques de l'industrie textile ; les importations « sauvages ». Contingentement des importations textiles et encouragement aux investissements générateurs de productivité. Compétitivité de la filature italienne de coton. Insuffisance des mesures prises dans le cadre du « plan Vosges ». Détérioration des industries du meuble et obstacle de la politique d'encadrement du crédit. Vérification des quotas d'importation de meubles. Situation de la société Montefibre-France de Saint-Nabord. (p. 4920) : approbation des grandes lignes de ce budget. Distribution du rapport Hannoun à la commission des finances.

Article non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 63.** — *Article 1957-1 du code général des impôts* (p. 5211) : son amendement n° 248 déposé avec M. Yves Durand et soutenu par M. Michel Giraud : application de cet article en cas de rejet total de la demande d'une réduction ou d'une annulation d'une imposition ; fixation d'un délai maximal pour le calcul des intérêts moratoires ; adopté. (p. 5215) : non application systématique des intérêts moratoires par l'administration. Intérêts moratoires et longueur des procédures administratives.

PONTILLON (Robert), sénateur des Hauts-de-Seine (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 150 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le Premier ministre : les transports routiers (situations du groupe Renault Véhicules Industriels). — Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M.

Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Bolleau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979. (p. 649) : situation grave du secteur du poids lourd. Insuffisance du concours financier accordé à Renault Véhicules industriels. Absence d'une politique volontariste compensant les difficultés du poids lourd européen ; la logique de « l'assainissement du marché ». Existence de moyens pour maintenir l'autonomie du cycle industriel dans le secteur du poids lourd. (p. 650) : accords avec la firme américaine Mack. Priorité accordée à l'automobile sur le véhicule industriel ; nécessité du développement des transports collectifs. Mesures pour assurer le maintien du plein-emploi. Absence de négociations entre les syndicats et le Gouvernement.

Questions n° 212 de M. Louis Minetti, n° 239 de M. Henri Caillavet et n° 272 de M. Jean Francou : l'élargissement de la communauté économique européenne (CEE). — Discutées le 9 octobre 1979 (p. 3048) : élargissement du Marché commun et exacerbation des contradictions de la politique communautaire. (p. 3049) : élargissement et nécessité d'actions de restructuration. Inorganisation des marchés viti-vinicoles, des fruits et des légumes. Révision globale de la politique agricole commune. Politique agricole commune et gros producteurs ; le cas des céréaliers. Disparition des petites exploitations. Nécessité d'une période transitoire à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Organisation des marchés. Définition d'un système de prêt minimum. Garantie des revenus. Avantages économiques et politiques présentés par l'élargissement et respect de certains préalables.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [28 novembre 1979] (p. 4565) : instabilité du monde et manque de cohésion européenne. Politique étrangère et action du Parlement. Absence de moyens financiers supplémentaires consacrés à l'action radiophonique ; le cas de la BBC. Mise en route d'un émetteur à Moyabi. Course aux armements et accords Salt II. Technologie nucléaire et déséquilibre entre l'Est et l'Ouest. Nécessité du désarmement et d'une modernisation du dispositif de sécurité français. Participation de la France aux négociations Salt III. Utilité de participer au dialogue des super-puissances. Europe et dépendance américaine. (p. 4566) : proposition d'une conférence européenne du désarmement. Absence d'action concrète du Gouvernement. Rôle de la France dans la solution du conflit au Proche-Orient ; le problème de la représentation palestinienne. OLP et volonté de suppression de l'Etat d'Israël. Utilisation du terrorisme par l'OLP. Reconnaissance de l'OLP par le Gouvernement français en l'absence de concession de sa part. (p. 4571) : association de l'Europe aux négociations Salt III entre les Etats-Unis et l'URSS.

Education [30 novembre 1979] (p. 4678) : insuffisante action de la France dans le domaine de la recherche pédagogique. Budget de l'Institut National de la Recherche Pédagogique. Tentatives récentes de réunification et de regroupement intervenues dans ce secteur ; initiation linguistique précoce. Promotion des moyens audio-visuels dans le premier et le second degré. (p. 4679) : initiation des enseignants à l'audio-visuel et à l'informatique.

POUDONSON (Roger), sénateur du Pas-de-Calais (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Proposition de loi tendant à habiliter les associations constituées pour la défense des intérêts du quart monde à exercer l'action civile (n° 251, 1978-1979) [2 avril 1979].

Proposition de loi organique déposée avec M. Michel Labègue tendant à compléter l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social afin de prévoir la représentation du quart monde (n° 334, 1978-1979) [11 mai 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 157 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le Premier ministre : la sidérurgie (relance de l'activité économique dans la région Nord-Pas-de-Calais). — Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 651) : objectif prioritaire du plein-emploi. Sidérurgie : la nouveauté de mesures étalées dans le temps. Principe d'un emprunt national ou régional pour venir en aide aux régions sinistrées. Accélération de la réalisation des équipements nécessaires. Aide à l'implantation des petites et moyennes industries, à l'embauche, à l'artisanat et aux instituts de recherches. Avenir de l'industrie chimique dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'aggravation de la situation de l'industrie chimique minérale. (p. 652) : situation de la société Azote et produits chimiques (APC). Industrie pétrochimique : le complexe de Dunkerque et ses difficultés financières. Gestion des cokeries françaises par les houillères nationales, les sociétés sidérurgiques ou d'autres sociétés. Plan de carbonisation par regroupement ou fusion des sociétés concernées ; les exemples étrangers. Propose la création d'une société française de carbonisation.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. Après l'article 13. — Article 793 du code général des impôts (p. 4344) : son amendement n° 183 (article additionnel), déposé avec M. Jean Colin et soutenu par M. Daniel Millaud : principe et modalités d'exonération des droits de mutation à titre gratuit des actions des entreprises familiales ; retiré.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — Suite de la discussion [18 décembre 1979]. Article 1 (suite) — Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967 (p. 5673) : soutient l'amendement n° 44 de M. Pierre Vallon concernant les pensions de retraite, de réversion et les bonifications pour charge de famille. Article 4 bis (p. 5675) : calcul des cotisations d'assurance maladie et prise en compte de l'année civile comme période de référence ; application de ce système aux retraités. Article 8. — Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 2e alinéa (p. 5677) : soutient l'amendement n° 41 de M. René Tinant et plusieurs de ses collègues portant sur le principe de l'assujettissement de l'ensemble des pensions à la cotisation d'assurance maladie et l'application progressive au régime des artisans et commerçants retraités. Article 21. — Article 267-1 du code de la Sécurité sociale (p. 5682) : blocage des tarifs et difficultés des laboratoires d'analyses. Augmentation des prescriptions d'analyses par les chirurgiens. Mise en cause de leur responsabilité.

POUILLE (Richard), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — Environnement (n° 52, tome XVI, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [10 octobre 1979]. Après l'article 103. — Article L. 412-10 deuxième alinéa (p. 3099) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-78 (article additionnel) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à l'allongement du délai de titularisation pour les agents recrutés hors concours. Allongement des délais de titularisation et pénalisation d'un mode de recrutement. Recrutement sur titres pour absence de candidat à un concours. Avant l'article 104 (p. 3102) : concours et garantie pour les élèves d'obtenir un emploi mis au concours.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. Après l'article 103 (suite) (p. 3198) : son amendement n° IV-276, précédemment réservé, (article additionnel) déposé avec Mme Brigitte Gros et soutenu par M. Jean David : création d'un régime d'assurance pour l'emploi dans les collectivités locales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. Avant l'article 127. — Article L. 164-1 à 164-25 et article L. 165-1 à L. 165-36 du code des communes (p. 3305) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-72 (article additionnel) de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues instituant la transformation de districts en communautés urbaines ou syndicats de communes.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — Deuxième lecture (n° 459, 1978-1979). — Suite de la discussion [18 octobre 1979]. Après l'article 1^{er}. — Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers (p. 3374) : exception aux conditions d'entrée et décision de la commission compétente ; la « qualité » des pays d'origine et l'impossibilité de fait d'entrée en France.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. Article 6. — Article 23 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers (p. 3512) : établit une comparaison avec l'achat en toute bonne foi d'un objet volé. Se déclare défavorable à l'amendement n° 56 de M. Jacques Larché concernant les motifs d'expulsion pour connaissance du caractère contrefait, falsifié ou altéré du titre de séjour.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [25 octobre 1979]. Article 127 (suite). — Article L. 163-13 du code des communes (p. 3536) : « intérêt » d'une commune à se retirer d'un syndicat scolaire ; l'absence d'élève.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — Deuxième lecture (n° 16, 1979-1980). — Suite de la discussion [15 novembre 1979]. Article 3 (p. 3987) : sur l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale, s'oppose au sous-amendement n° 164 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues concernant : 1° le rapport gouvernemental sur l'application simulée des dispositions de plafonnement ; 2° la date d'entrée en vigueur du système de plafonnement. Article 4 (p. 4002) : prélèvement au profit du fonds national de péréquation.

— Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. Article 4 A (p. 4256) : son amendement n° 69, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article fixant, à compter de 1980, les taux de redevance communale des mines et

les taux de la redevance départementale des mines par tonne extraite pour le pétrole brut et par mètre cube extrait pour le gaz naturel ; rejeté.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 8** (p. 4322) : au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan, soutient l'amendement n° 169 de M. Serge Mathieu prévoyant la chaptalisation des vins d'appellation d'origine contrôlée. **Après l'article 8** (p. 4325) : soutient l'amendement n° 133 (*article additionnel*) de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire concernant la définition des bouilleurs de cru qui bénéficient de l'allocation en franchise de droit de dix litres d'alcool par an, la possibilité pour tout producteur récoltant de bénéficier de ce droit à la franchise moyennant le versement forfaitaire de cinq cents francs, prévoyant l'application du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes d'alcool d'importation. Soutient l'amendement n° 134 (*article additionnel*) de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant le rétablissement intégral des droits des bouilleurs de cru. Soutient l'amendement n° 150 de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues concernant la définition des bouilleurs de cru qui bénéficient de l'allocation en franchise de droit de dix litres d'alcool pur par an et la majoration des droits des alcools d'importation. **Article 9** (p. 4327) : soutient l'amendement n° 54 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard concernant l'exonération de la taxe spéciale en fonction de l'âge de l'aéronef. **Article 21** (p. 4355) : vote défavorable du groupe UREI sur l'amendement n° 41 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation au fonds national pour le développement du sport d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels. **Article 25** (p. 4370) : se déclare défavorable à l'amendement n° 12 de M. Marc Jacquet prévoyant des économies forfaitaires sur le budget général.

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4996) : crise économique en Lorraine et programme de développement routier. Priorité régionale à l'autoroute de Lorraine/Bourgogne ; carrefour entre la Ruhr et Lyon. Autorisations pour le lancement des emprunts nécessaires et problème du tronçon Allain-Colombey et Montigny le Roi ; définition de la qualité de l'autoroute et moyenne journalière des véhicules. Retards dans la réalisation du programme de la société Scetauroute. Aménagement de la RN 4 ; détournement de Lunéville et plan Vosges. Contournement de Toul. Voie express Nancy/Epinal. Participation régionale et confirmation de la programmation des réalisations. (p. 4997) : grève des aiguilleurs du ciel. — **Examen des crédits.** — **Article 56.** — *Article 66 de la loi de finances pour 1972* (p. 5016) : se déclare défavorable à l'amendement n° 253 de M. Jacques Braconnier tendant à la suppression de cet article prévoyant une subvention pour déclassement de la totalité du réseau national secondaire.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (Environnement) (p. 5030) : création du ministère de l'environnement et du cadre de vie et refonte du fascicule budgétaire. Regroupement de l'équipement, de la culture et de l'environnement. Insuffisance des moyens des chargés de mission placés auprès des préfets. (p. 5031) : effectifs de l'inspection des installations industrielles et mise en place de réseaux de surveillance, d'alerte à la pollution de l'air. Augmentation des crédits du programme d'action prioritaire « protéger l'environnement ». Lutte et prévention contre les nuisances ; participation de l'Etat et maintien de la compétitivité des entreprises. Accords internationaux et uniformisation des charges pesant sur les entreprises européennes. Création du « comité technologie propre ». Adaptation du principe « qui pollue paie ». Succès d'un assainissement de l'eau, cas des rejets. Stations d'épuration. Importance de la pollution maritime d'origine continentale et accidentelle. Pollution par les hydrocarbures et plans d'intervention. Lutte contre les pavillons de complaisance. Rôle et financement de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) ; problème de la valorisation de ces déchets ; décharges sauvages. Elimination des déchets industriels. Tri mécanique ou collecte sélective des déchets. Projet de loi instituant l'agence de l'atmosphère et de lutte contre le bruit. Nature et cadre de vie ; parcs régionaux ; rôle de la délégation à la qualité de la vie. (p. 5032) : fonds d'intervention pour la qualité de la vie (FIQV). Résultats positifs des études d'impact ; difficultés propres au projet lancé par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes rattachés au secteur public. Surcoût dû aux études

d'impact ; rôle du FIQV. Préservation du capital naturel et culturel. S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce budget.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse [20 décembre 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 5846) : nécessité d'une telle loi. Votera le projet.

PREVOTEAU (Maurice), sénateur de la Marne (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône [18 décembre 1979] (p. 5720).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Commerce extérieur** (n° 52, tome VIII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2390 : le commerce extérieur (allègement des formalités à l'exportation) à M. le ministre du commerce extérieur [JO. Débats 22 février 1979] (p. 288). — Réponse de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, à M. Jean Cluzel qui remplace l'auteur, le 18 mai 1979 (p. 1384).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Commerce extérieur [7 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 5066) : solde excédentaire prévu au VII^e Plan ; simplification des procédures ; accroissement du dynamisme des échanges. Importance de la deuxième crise mondiale de l'énergie. Faiblesse du commerce français dans le domaine des biens de consommation. (p. 5067) : nécessaire action sur les importations. Amélioration de la formation des Français en ce qui concerne la nationalité réelle des produits de grande consommation. Croissance des crédits relatifs aux différentes administrations participant à la promotion du commerce extérieur. Action des services extérieurs du Ministère de l'Industrie. Nécessaire implantation territoriale d'une administration du commerce extérieur. Mise en route récente de l'usine multigraines de Bordeaux-oléagineux ; nouvelles perspectives dans l'agriculture de grand Sud-Ouest. Augmentation du nombre des conseillers commerciaux en mission en France. Gravité du déficit textile.

PRIGENT (François), sénateur du Finistère (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979] (p. 4617) : importance pour les zones rurales de la gendarmerie. Loi de 1931 et mise à la charge de l'Etat de l'entretien des casernes de gendarmerie. Participation des collectivités locales à l'entretien des casernements et à la construction des logements destinés aux gendarmes. (p. 4618) : impossibilité de recours à l'aide personnalisée au logement et aux

prêts bonifiés des sociétés d'HLM. Demande le règlement du problème du logement des gendarmes. Revalorisation des majorations spéciales à la gendarmerie. Augmentation des effectifs.

Services du Premier ministre. (suite). — I. — **Services généraux (suite).** — **Aménagement du territoire** [9 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 5159) : amélioration des relations entre les administrations et les populations rurales. Décret du 16 octobre 1979 officialisant la polyvalence des bureaux de poste en zone rurale. Administrations « dépossédées » d'une partie de leurs pouvoirs. Absence des maires dans les comités départementaux des services publics ruraux.

PROUTEAU (Jean-Pierre), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [*JO*, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2305 de M. Jean Cluzel : l'exploitation des richesses minières du département de l'Allier [11 mai 1979] (p. 1231) : conditions défavorables d'exploitation dans le bassin houiller de l'Aumance. Importance du gisements des Montmins ou d'Echassières ; la mise au point des procédés de valorisation du minerai. (p. 1232) : problèmes de commercialisation du lithium, du tungstène et du kaolin. Importance des gisements d'uranium dans le département de l'Allier ; les conditions d'exploitation par la Cogéma. Répercussions locale et nationale des travaux de recherches entrepris dans ce département.

Question n° 2355 de M. Philippe Machefer : la sauvegarde de l'Institut de recherches de la sidérurgie [11 mai 1979] (p. 1225) : diminution des ressources de l'IRSID et la réduction, en conséquence, de toutes ses dépenses. Impossibilité du recours à une taxe parafiscale. Importance de la recherche dans le domaine sidérurgique.

Question n° 2356 de M. Philippe Machefer : les conditions d'exploitation des carrières dans la région Mantoise [11 mai 1979] (p. 1226) : intérêt de cette exploitation. Exploitation d'une carrière et réutilisation des sols. Nécessité d'une solution concertée entre la société exploitante et la commune.

Question n° 2397 de M. Jean David remplacé par M. Pierre Vallon : le développement de l'innovation en matière industrielle [11 mai 1979] (p. 1230) : priorité à l'innovation technologique. (p. 1231) : augmentation des aides au développement. Création d'une mission à l'innovation. Mise en place de représentations régionales de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche). Modalités d'amortissement du matériel de recherche scientifique et technique. Attribution d'une « prime d'innovation ».

Question n° 2417 de M. Raymond Dumont : les crédits de fonctionnement des écoles nationales de musique du Pas-de-Calais [5 juin 1979] (p. 1687) : critères de définition des écoles nationales de musique ; les écoles du Pas-de-Calais. Volonté du Gouvernement de création d'une école nationale de musique dans le département du Pas-de-Calais.

Question n° 2432 de M. Jean Nayrou : la suppression éventuelle d'un embranchement ferroviaire particulier à Pamiers [5 octobre 1979] (p. 3023) : accord intervenu entre la Société nationale des chemins de fer français et l'usine de Creusot-Loire. Absence de répercussions sur le niveau de l'emploi ou les possibilités de fabrication industrielle.

Question n° 2449 de M. Pierre Vallon : le maintien et le développement de l'industrie textile et d'habillement [11 mai 1979] (p. 1227) : causes de la crise de l'industrie du textile français. Actions des pouvoirs publics sur la limitation des importations. Accord multifibres. (p. 1228) : contrôle du recours au travail à façon à l'étranger. Soutien des pouvoirs publics pour l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises textiles. Rôle du CIASI (Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles) et du CIRIT (Comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile). (p. 1229) : Importance économique du secteur du textile. Vigilance du Gouvernement quant aux négociations entre l'Europe et la Chine. Difficultés du secteur textile et reconversion.

Question n° 2467 de M. Edouard Bonnefous : les gaspillages d'énergie résultant de choix architecturaux [5 juin 1979] (p. 1688) : distinction entre climatisation et conditionnement d'air.

Faiblesse des conservations énergétiques propres au conditionnement. Mesures pour rendre rationnel le traitement de l'air dans la conception des nouveaux immeubles. Impératifs d'économie d'énergie et choix architecturaux ; le rôle de la délégation d'architecture et à la construction.

Question n° 2482 de M. Maurice Schumann : la sauvegarde de l'industrie française de la bonneterie [11 mai 1979] (p. 1229) : déficit des échanges avec l'Italie. Actions du Gouvernement auprès de la Commission européenne. Stabilisation de nos importations avec l'Italie. Nécessité d'une modernisation des moyens de production. (p. 1230) : application de l'accord multifibres. Importance des petites et moyennes entreprises dans le secteur industriel.

Question n° 2504 de M. Bernard Talon : l'assujettissement des locations de garages au paiement de la TVA [19 octobre 1979] (p. 3409) : non-assujettissement à la TVA pour les locations de garages liées à celles d'un appartement. Dispositions de la loi de finances de 1979 prévoyant l'assujettissement à la TVA pour les autres locations ; la mise en place de dispositions transitoires pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 1979 ou reconduits avant cette date.

Question n° 2558 de M. Francisque Collomb remplacé par M. Jean Francou : les facilités pour la conversion des entreprises industrielles [26 octobre 1979] (p. 3572) : reconversions curatives ou préventives. Rôle du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI), des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), du fonds spécial d'adaptation industrielle (FSAI) et du comité interministériel de développement des investissements de soutien à l'emploi (CIDISE). Action menée en faveur de l'aide à l'innovation. Soutiens à l'exportation. Assistance technique régionale. Réunion du conseil de planification pour l'étude des problèmes de l'industrie. (p. 3973) : action des comités d'expansion économique et des sociétés de développement régional.

Question n° 2566 de M. Francis Palmero : le financement par un report de crédits du projet de barrage de l'Estéron dans les Alpes-Maritimes [19 octobre 1979] (p. 3408) : intérêt énergétique de la construction du barrage de Moustiers-Sainte-Marie sur le Verdon ; l'impact sur l'environnement. Abandon par EDF du site d'Estéron et reprise du projet par le département des Alpes-Maritimes. Mission d'alimentation en eau du site d'Estéron. Aide de l'EDF au département des Alpes-Maritimes.

Question n° 2572 de M. Guy Schmaus : la situation des usines de Peugeot Citroën [19 octobre 1979] (p. 3407) : importance économique de l'industrie automobile. Amélioration de la compétitivité et concurrence américaine et japonaise. Modernisation de l'appareil de production ; la politique du groupe Peugeot-Citroën. Amélioration de la compétitivité et sauvegarde de l'emploi.

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi [10 avril 1979]. Réponse à M. Paul Séramy (p. 650) : importance économique de la région parisienne. Migration des effectifs industriels de la petite vers la grande couronne. Equilibre entre la disparition de petites et moyennes entreprises et les créations d'emplois. Importance du secteur tertiaire. Procédures de l'agrément et de la redevance. Mesures particulières prises en faveur des petites et moyennes industries de la région d'Île-de-France. Action de l'établissement public régional. (p. 651) : l'importance des petites et moyennes entreprises en France.

Réponse à M. Robert Pontillon : fusion de Berliet et Saviem. Mesures de réorganisation prises par Renault véhicules industriels. Réduction d'effectifs prévue pour 1979. Soutien financier de l'Etat. Participation dans Mark Trucks. (p. 662) : cas de la raffinerie Elf de Valenciennes, évoqué par M. Pierre Carous ; absence de tout projet de fermeture prochaine. Situation de crise de la sidérurgie

mondiale ; la faible productivité de la sidérurgie française. Plan social et industriel du Gouvernement. Plan Davignon de la Communauté économique européenne. (p. 663) : Historique des mesures prises entre novembre 1978 et avril 1979. Entrée en vigueur du plan de réorganisation financière. Modernisation de la sidérurgie grâce au plan de réorganisation industrielle. Critères du plan social : principe du double reclassement et coïncidence des plans industriels et sociaux. Construction d'un nouvel équilibre régional ; l'action du fonds spécial d'adaptation industrielle (FSAI). Diversification du développement économique ; la politique « PME-PMI ». (p. 664) : maintien du laminoir train à bandes de Denain. Perspectives de production, de vente et de consommation d'acier. Reconversion de la sidérurgie : une concertation exemplaire. **Rappel au règlement** (p. 665) : réaffirme le droit de réponse des sénateurs.

Suite de la discussion [11 avril 1979] Réponse à Mme Brigitte Gros et à M. Anicet Le Pors, en remplacement de M. Guy Schmaus (p. 685) : dégradation des positions de Berliet et de Saviem sur le marché intérieur. Politique de l'entreprise Mack Trucks. (p. 686) : évolution vers la diésélisation. Production de Renault-Véhicules industriels. Objectif américain de la diminution de consommation de véhicules. Suppression d'emplois chez Renault-Véhicules industriels. Politique d'aménagement du territoire. Nécessaire amortissement des études, des recherches et des outillages. Exportations de l'industrie automobile française. Politique générale des grands constructeurs mondiaux. Réponse à MM. Hector Viron et Maurice Schumann (p. 702) : globalisation des importations dans le domaine du textile. Rôle des pays fournisseurs dits à bas prix de revient. (p. 703) : politique textile de la Communauté. Renouveau de l'accord multifibres. Redressement de la balance extérieure textile. Mise en œuvre du programme industriel d'investissement. Préparation d'un programme de développement technologique et de promotion des innovations dans le secteur textile. Evolution de la consommation d'articles textiles ; concurrence des pays en voie de développement ; compétitivité des entreprises françaises. Limitation des importations ; contrôle du recours au travail à façon à l'étranger ; rôle du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles ; reconversion d'une partie du personnel. (p. 715) : limites aux possibilités financières de l'Etat. Nécessaire solidarité entre les chefs d'entreprises. Les Français travaillant à l'étranger évoqués par M. Jean-Pierre Cantegrit (p. 716) : le nombre des Japonais travaillant au Brésil.

Réponse à M. Auguste Chupin (p. 720) : industrie du mouchoir à Cholet. Accords d'auto-limitation avec certains pays étrangers. Négociations avec le Portugal. Contacts nécessaires des industriels avec la direction du textile au ministère de l'industrie. (p. 728) : durée de vie des produits industriels. Difficultés en région parisienne, évoquées par M. Jean Garcia. Industrie automobile française. Le textile dans les échanges internationaux, évoqué par MM. Maurice Schumann et Christian Poncet. Le comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile (CIRIT).

Question n° 219 de M. Jacques Braconnier : la sauvegarde de l'industrie du cycle et du motocycle [9 octobre 1979] (p. 3064) : aide accordée par le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI). Evolution de la production de bicyclettes, de motocyclettes et de cyclomoteurs. Domination des constructeurs japonais dans le secteur des motocyclettes. Baisse de la production des cycles Peugeot et Motobécane. Modifications des réglementations concernant la sécurité des usagers et la crise de l'énergie. Mesures envisagées pour promouvoir l'usage des deux-roues. Absence des pays de l'Est sur le marché international du cycle et du motocycle. Aide du Gouvernement à des industriels qui présenteraient des propositions réalistes et chiffrées. (p. 3066) : contrôle des importations en provenance d'Italie. Emploi dans la région de Saint-Quentin. Nécessaire accord des grands industriels pour faire face à l'évolution du marché. Prise en compte par le ministère de l'industrie de l'opinion des ingénieurs et des personnalités du monde des affaires. Réforme en cours : la régionalisation du ministère de l'industrie. Rôle de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, et, des agences régionales d'information scientifique et technique. Difficultés majeures de certains sous-traitants.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4920) : importance de l'aide accordée aux petites et moyennes entreprises (PME). Amélioration

de l'adaptation de la législation relative aux PME. Coopération entre la banque et les PME ; les rapports Mayoux, Sarrazin et Delacour. Action déconcentrée et régionalisée d'appui au développement et à l'assistante technique des PME. Importance des PME pour l'emploi industriel, la production.

Q

QUILLIOT (Roger), Sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2129 : l'enseignement artistique (développement de l'éducation esthétique à l'école) à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 24 janvier 1978] (p. 57). - Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1370, 1371).

Question n° 2490 : les faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens (situation des coopérateurs de la société de location-attribution H.L.M. Pro-Construire) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO, Débats 5 mai 1979]. - Réponse, commune à la question n° 2492 de M. Fernand Lefort, de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement) à M. Maurice Janetti qui remplace l'auteur, le 1^{er} juin 1979 (p. 1658, 1659).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** - *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). - *Suite de la discussion* [15 novembre 1979]. Article 3 (p. 3985) : complexité du problème de la fiscalité locale. Sur l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy prévoyant le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale, se déclare favorable au sous-amendement n° 161 de M. Josy Moynet concernant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; le taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population pour les communes.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5048) : droit au logement. Place importante des organismes d'HLM dans la satisfaction des besoins des familles modestes. Crise du logement. Hausse vertigineuse des prix de vente à Paris. Destruction de la famille ; alcoolisme ; prostitution et délinquance. Utile mise en place de l'impôt foncier annuel déclaratif. Amélioration de la subvention à la charge foncière accordée aux collectivités locales. (p. 5049) : excessive inutilisation des crédits. Versement de l'aide personnalisée au logement accordée aux habitants de logements anciens. Accession à la propriété. Contribution au fonds national de l'habitation. Utilisation de l'aide personnalisée au logement dans les ensembles dégradés. Evolution des loyers et des charges ; remise en ordre des loyers dans le patrimoine des habitations à loyer modéré, grâce à la loi du 3 janvier 1977. Rôle dans l'élévation des coûts de la taxe départementale d'espaces verts, du versement représentatif, du dépassement du plafond légal de densité, de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'assurance dommages-ouvrages et de la taxe d'habitation. (p. 5050) : éventuelle limitation de l'utilisation du 8 % aux seuls logements conventionnés. Conclusions du rapport Barre et du Livre blanc sur les HLM. Intérêts comparés des prêts d'épargne-logement et des prêts d'accession à la propriété. Décentralisation avec priorité aux collectivités locales dans les conseils d'administration des offices d'HLM. Progrès accomplis grâce à la concertation entre les différents partenaires.

R

RABINEAU (André), sénateur de l'Allier (UCDP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

DEPOTS.

Rapport, fait au cours de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 384, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du code des pensions de retraite des marins** (n° 415, 1978-1979) [21 juin 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2419 : le **logement (sécurité des logements anciens)** à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (logement) [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 392). — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (logement), le 11 mai 1979 (p. 1220).

Question n° 2550 : le **fonctionnement du fonds de garantie des calamités agricoles** de M. René Tinant, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture, le 12 octobre 1979 (p. 3225, 3226).

Question n° 2552 : l'**information (information économique et sociale)**, à M. le ministre de l'économie [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse, de M. René Monory, ministre de l'économie, le 16 novembre 1979 (p. 4018, 4019).

Question n° 2553 : l'**enseignement (enseignement de l'Histoire)** à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, à M. Guy Robert qui remplace l'auteur, le 26 octobre 1979 (p. 3573, 3574).

Question n° 2555 : le **tourisme (aptitudes du secteur associatif dans le domaine du tourisme)** à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse, commune aux questions n° 2557 de M. Francis Palmero, n° 2559 de M. Bernard Lemarié et à la question n° 2556 de M. René Tinant qu'il remplace, de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 12 octobre 1979 (p. 3221, 3222, 3223, 3225).

Question n° 2556 de M. René Tinant : les **problèmes du tourisme**, en remplacement de l'auteur lors de la réponse, commune aux questions n° 2557 de M. Francis Palmero, n° 2559 de M. Bernard Lemarié et à sa question n° 2555, de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 12 octobre 1979 (p. 3221, 3222, 3223, 3225).

Question n° 2601 : les **cadres (suite à donner aux études concernant les agents de maîtrise)** à M. le ministre du travail et de la participation [JO, Débats 27 octobre 1979] (p. 3601). — Réponse de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (travailleurs manuels et immigrés), le 16 novembre 1979 (p. 4024).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la vaccination anti-varioloque** (n° 244, 1978-1979) [10 mai 1979]. **Article unique** (p. 1199) : soutient l'amendement n° 1 de M. Michel Labèguerie : report au 1^{er} janvier 1985 de la suspension de l'obligation vaccinale, retiré.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code des pensions de retraite des marins** (n° 384, 1978-1979) [27 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2408) : caractère pénible et dangereux de l'activité professionnelle des marins. Prise en compte des périodes d'inactivité dans leurs droits à pension. Situation des veuves et des orphelins de marins. Déséquilibre démographique du régime des marins. Attribution des moyens nécessaires à l'établissement national des invalides de la marine. Validation des périodes de chômage pour le versement d'une pension de vieillesse. (p. 2409) : demande de prise en compte des périodes de chômage propres aux marins. Aligement du code des pensions de retraite des marins sur celui du code des pensions civiles et militaires de retraite. Parité entre régime des marins et régime de la fonction publique ; la durée du mariage ouvrant droit à pension de reversion ; les conditions de révision des pensions. Maintien de la bonification de campagnes effectuées sur le navire-hôpital français. Suppression de la bonification de grande pêche. Rattrapage nécessaire entre les salaires forfaitaires et les salaires réels servant à la détermination des pensions. Avis favorable de la commission sur le projet de loi. **Avant l'article 1.** — **Article L. 7 du code des pensions de retraite des marins** : (p. 2410) : ses amendements n° 1 : généralisation à tous les marins de la pension spéciale de retraite en cas de durée de service insuffisante ; retiré ; et n° 2 : attribution de la pension spéciale de retraite en cas de durée de service insuffisante aux maîtres de ports ; retiré. (p. 2411) : accepte l'amendement n° 5 de M. Joël Le Theule relatif à l'attribution d'une pension de retraite spéciale pour durée de service insuffisante aux surveillants de ports ou agents des phares ou balises. **Article 2.** — **Article L. 18 quatrième alinéa** : son amendement n° 3 : maintien de la pension temporaire à chaque enfant réunissant les conditions d'âge requises ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Après l'article 7** (p. 2412) : son amendement n° 4 (*article additionnel*) : prise en compte des cotisations versées à l'ENIM avant la création des assurances sociales en 1930 pour les marins ne bénéficiant pas d'une durée de service suffisante ; irrecevable. Aligement de la situation des marins sur celle du personnel hôtelier navigant : irrecevable.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom des affaires sociales sur : 1° la **proposition de loi de M. René Touzet**, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° la **proposition de loi de MM. Robert Schwint**, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° la **proposition de loi de M. Fernand Lefort**, et plusieurs de ses collègues tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978, 231, 1978-1979). — **Sulte de la discussion** [27 juin 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2314) : caractère d'une victoire de la démocratie du 8 mai. Vote favorable du Groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès.

— **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2518) : satisfaction du groupe UCDP devant les mesures prises. Loi du 3 janvier 1979 sur le développement de l'artisanat. Procédure de compensation pour les entreprises en raison des heures passées par leurs apprentis aux centres de formation artisanale (CFA). S'interroge sur la suppression des références aux dispositions générales de la taxe d'apprentissage. Atténuation du seuil fiscal de dix salariés. Incitation à l'embauche d'un premier salarié et exclusion de ces primes du revenu imposable.

RAPUZZI (Irma), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEPOTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une commission d'enquête sur les incendies de forêts méditerranéennes au cours de l'été 1979 (n° 10, 1979-1980) [2 octobre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2542 : les pensions de retraite (perte du pouvoir d'achat des retraités de Sécurité sociale) à M. Le ministre de la santé et de la Sécurité sociale [JO, Débats 20 juillet 1979] (p. 2586).

Questions orales avec débat :

Question n° 35 [11 avril 1979] (p. 380) à M. le Premier ministre : les impôts locaux. — Retirée le 3 avril 1979 (p. 534).

Question n° 108 [22 septembre 1979] (p. 2261) à M. le ministre de l'agriculture : agriculture (soutien de l'agriculture et de la viticulture dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). — Retirée le 3 avril 1979 (p. 534).

Question n° 165 [14 mars 1979] (p. 382) à M. le ministre de l'éducation : les violences (sensibilisation des jeunes aux problèmes de la violence). — Discutée le 24 avril 1979 (p. 919) : déclaration du ministre de l'éducation et la diffusion du film « *Holocauste* » à la télévision ; la projection du « *Chagrin et la pitié* ». Manifestations et types de violence. Violence et information ; le rôle de la télévision. Violence et croissance. Rôle social de l'école et du sport. (p. 920) : accoutumance des jeunes à la violence. Génocide arménien, mercantilisme international et violence. Exploitation de la violence ; les cas Mesrine et Spaggiari.

Question n° 208 [19 avril 1979] (p. 822) à M. le ministre de l'industrie : les charbonnages.

Question n° 244 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le Premier ministre : les forêts (incendies de forêts dans les Bouches-du-Rhône). — Remplacée par M. Antoine Andrieux lors de la discussion avec les questions n° 243 de M. Antoine Andrieux, n° 246 de M. Louis Minetti, n° 250 de M. Francis Palmero, n° 253 de M. Maurice Janetti, n° 259 et 260 de M. Jean Francou, n° 278 de M. Félix Ciccolini et n° 287 de M. Jean Francou, le 30 octobre 1979 (p. 3609, 3610, 3611).

Question n° 275 [2 octobre 1979] (p. 2885) à M. le ministre de l'industrie : les industries agro-alimentaires.

RAUSCH (Jean-Marie), sénateur de la Moselle (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2378 : les tribunaux administratifs (création d'un tribunal administratif à Metz) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 25 janvier 1979] (p. 181). — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, à M. Charles Ferrant en remplacement de l'auteur, le 27 avril 1979 (p. 1050).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — Suite de la discussion [26 octobre 1979]. Article 127 (suite). — Article L. 163-16 et L. 164-16 du code des communes (p. 3578) : sur l'amendement n° V-29 de M. Lionel de Tinguy relatif à la possibilité de dissoudre un syndicat ou un district à l'expiration de la durée préfixée ou à la demande de la moitié au moins des conseils municipaux et les conditions financières d'un retrait volontaire, son sous-amendement n° V-70, déposé avec M. Roger Boileau et soutenu par M. Lionel de Tinguy : sort des personnels des districts en cas de dissolution de celui-ci ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Industrie [5 décembre 1979] (p. 4911) : facture énergétique française. Importance économique des déchets industriels. Rôle de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED). Récupération des déchets et institution d'une taxe parafiscale. Valorisation énergétique des déchets. Développement d'une industrie du traitement des déchets. (p. 4912) : informatique et maîtrise de la transmission et de la gestion de l'information. Recherches biologiques et développement de la bio-industrie. Adaptation de notre appareil industriel. Situation charbonnière. Stratégie de développement et restructuration financière des entreprises. Construction des centrales nucléaires et appel aux entreprises nationales.

RAYBAUD (Joseph), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159) ; vice-président de la délégation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi (n° 187, 1978-1979) pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 333, 1978-1979) [10 mai 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — Intérieur et Rapatriés (n° 50, annexe 16, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2578 : les ports (fiscalité des ports de plaisance) à M. le ministre du budget [JO, Débats 21 septembre 1979] (p. 2835).

Question orale avec débat :

Question n° 314 [20 décembre 1979] (p. 5825) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie : **préemption (droit de).**

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)** [17 mai 1979]. — Rapporteur pour avis. — Discussion générale (p. 1335) : actualité de la réforme municipale. Allègement de la tutelle financière sur les collectivités locales. Liberté d'emprunt. Généralisation de la procédure de globalisation des prêts. (p. 1336) : allègement de la gestion financière des communes par l'extension « d'équipement courant ». Maintien des circuits financiers privilégiés. Suppression de l'inscription d'office et des subventions d'équilibre. Rétablissement de la tutelle en cas de déséquilibres financiers. Principe de l'approbation des garanties d'emprunt accordée par les conseils municipaux et généraux. Définition plus stricte de l'équilibre réel du budget. Rôle des collectivités locales dans l'équipement national

et sources de financement ; la faiblesse de l'auto-financement et des subventions et le poids croissant de l'emprunt. (p. 1337) : création d'une dotation globale d'équipement communale ; les critères de répartition. Transfert de compétences communales à l'Etat ; le cas de la justice et de la police. Transfert de compétence au profit du département ; l'éducation et l'urbanisme. (p. 1338) : dépenses sanitaires et sociales ; la création de blocs de compétences et la suppression des financements croisés. Transfert de compétences et compensations financières ; la création de la dotation de compensation départementale et d'un prélèvement de compensation sur la dotation globale de fonctionnement. Indexation de la dotation de compensation. Regrette l'absence d'attribution de moyens financiers nouveaux aux collectivités locales.

Suite de la discussion [30 mai 1979] **Après l'article 7** (p. 1564) : dans l'attente de l'avis de la commission des finances sur l'applicabilité de l'art. 40 à cet amendement, demande la réserve de l'amendement n° I-178 (*article additionnel*) de M. Paul Girod, repris par M. Henri Duffaut et relatif à la compensation des dégrèvements d'impôts locaux accordés par l'Etat au bénéfice d'une catégorie de contribuables.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Après l'article 32.** — *Article L. 221-3 du code des communes* (p. 1828) : amendement n° I-77 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la majoration des pénalités ou amendes administratives pénales : le versement du produit de cette majoration aux bureaux d'aide sociale. (p. 1846) : déclare que l'article 40 de la Constitution n'est pas applicable à cet amendement. **Article 36.** — *Article L. 235-8* (p. 1836) : son amendement n° I-47 : variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques ; adopté. (p. 1837) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-165 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Camille Vallin, cosignataire, concernant le montant de la dotation globale d'équipement ; son indexation sur le taux d'inflation et la répartition en fonction de la richesse relative des habitants de la commune. (p. 1840) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-54 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues prévoyant la liaison de l'évolution du montant de la dotation globale d'équipement à celle du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. *Article L. 235-9* (dotation globale d'équipement) (p. 1852) : son amendement n° I-48 : suppression du critère de répartition que constituent les logements construits durant la dernière année ; prise en compte d'un habitant par résidence secondaire ainsi que de la voirie rurale ; retiré.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-10 du code des communes* (p. 1879) : son amendement I-49 : remboursement anticipé du capital de la dette et dotation globale d'équipement ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-228 de M. Marc Becam concernant l'accord de l'organisme prêteur pour le remboursement anticipé du capital de la dette. *Article L. 235-11* (p. 1882) : son amendement n° I-50 : placements en bons du Trésor des fonds en attente d'emploi de la dotation globale d'équipement ; retiré et repris par M. Franck Sérusclat, **Article 37** (p. 1895) : son amendement n° I-51 : Institution progressive de la dotation globale d'équipement ; indexation de la dotation sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques ; subventions spécifiques pour les opérations d'aménagement du territoire ou d'intérêt national ; retiré. (p. 1896) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-183 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues concernant la mise en place progressive de la dotation globale d'équipement ; l'indexation sur l'évolution de l'impôt sur le revenu. (p. 1900) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'institution progressive de la dotation globale d'équipement ; au montant de cette dotation ; au maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; à l'indexation des sommes affectées à la dotation. **Après l'article 37** (p. 1903) : son amendement n° I-52 (*article additionnel*), soutenu par M. Jacques Descours Desacres : inscription de la dotation globale d'équipement sur un chapitre unique de la loi de finances ; retiré.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92** (*suite*). — *Article L. 123-8 du code des communes* (p. 2026) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable aux amendements n° III-65 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues relatif à la fixation de l'indemnité de fonctions des maires par référence à l'indemnité parlementaire ; à la fixation de l'indemnité de fonctions des

adjoints par référence aux indemnités de fonctions des maires, et n° III-51 de M. Roger Boileau concernant la prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions. Déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° III-130 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant la prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions.

Suite de la discussion [2 octobre 1979]. **Après l'article 96** (p. 2913) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° III-76 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant les indemnités de fonction, de déplacement et de représentation des conseillers généraux et des présidents de conseils généraux.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Avant l'article 45.** — *Article L. 167-1 à L. 167-11 du code des communes* (p. 3330) : au nom de la commission des finances déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement I-119 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Michel Giraud sur les agences administratives et les techniques intercommunales.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Intérieur [4 décembre 1979]. — **Rapporteur spécial** (p. 4838) : service central des rapatriés et agence nationale pour l'indemnisation des Français d'Outre-Mer. (p. 4839) : forte croissance de ce budget. Dotation du « fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ». Prépondérance des moyens mis à la disposition de la police nationale. Amélioration de l'administration du territoire ; les crédits aux tribunaux administratifs. Mise en place de nouvelles cartes d'identité pour les français et les étrangers. Opération d'équipements administratifs ; les préfectures de Toulon et de Bastia. Transfert à Clermont-Ferrand de services de l'administration centrale. Faiblesse du recrutement des personnels préfectoraux. Faiblesse des crédits de la sécurité civile. Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Moyens du groupement aérien ; les incendies de forêts et les accidents de montagne. (p. 4840) : crédits d'entretien du parc aérien. Aide à la formation des sapeurs-pompiers ; l'école nationale de Nainville-les-Roches. Modernisation et équipement de la police nationale. Création d'emplois dans la police nationale ; les inspecteurs et les agents administratifs. Rémunération des fonctionnaires de police ; la commission Racine. Amélioration de la formation initiale. Formation continue. Rénovation et accroissement du parc immobilier. Renouvellement des moyens de transport. Crédits destinés à l'achat de carburant. Modernisation des transmissions. Aide aux collectivités locales ; les subventions sectorielles et la TVA. (p. 4841) : transferts de l'Etat en faveur des collectivités locales. Subventions de fonctionnement ; l'exonération de l'impôt foncier. Subventions spécifiques d'équipement. Fonds de compensation de la TVA et remboursement intégral de celle-ci. Dotation globale de fonctionnement ; son montant et sa progression. Fonds d'action locale. (p. 4842) : proposition d'adoption des crédits de ce budget. — **Examen des crédits.** — **Après l'article 75.** — *Article 54 de la loi du 29 décembre 1976* (p. 4868) : son amendement n° 276 (*article additionnel*) : possibilité d'inscription des dotations du fonds de compensation pour la TVA à la section de fonctionnement du budget de la collectivité bénéficiaire ; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 7** (p. 5627) : son amendement n° 3 : droit de préemption de la commune de Cannes au cas où l'Etat procéderait à la cession des biens appartenant à la Société anonyme des Grands Hôtels de Cannes ; retiré. Importance de l'Hôtel Martinez.

REPIQUET (Georges), sénateur de la Réunion (RPR).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

RIBEYRE (Paul), sénateur de l'Ardèche (Président du groupe CNIP).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979] (p. 5643).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — Travail et Santé. — III. — Santé et famille (n° 50, annexe 33, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 716) : problème de l'emploi dans la région Rhône-Alpes. Population active salariée et non salariée. Situation dans la sidérurgie. Difficultés dans l'agglomération stéphanoise, dans l'Ardèche... (p. 717) : aide mise en place par l'établissement public régional Rhône-Alpes.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Travail et Santé. — III. — Santé et Sécurité sociale [1^{er} décembre 1979]. — Rapporteur spécial (Santé et famille) (p. 4728) : présentation du budget et structure du Ministère de la santé et de la Sécurité sociale. Analyse de ce budget par nature de charges et groupes de programmes. Santé et programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. Créations d'emplois dans les services extérieurs. Fusion des services régionaux des affaires sanitaires et sociales et des directions régionales de la Sécurité sociale. (p. 4729) : Crédits en matière de préservation de la santé, de protection et de prévention sanitaire. Participations obligatoires de l'Etat aux dépenses de santé des collectivités locales. Stabilité des crédits affectés à l'équipement hospitalier ; la suppression des salles communes et la modernisation des plateaux techniques. Modalités de financement des équipements hospitaliers. Absence de maîtrise des dépenses de gestion hospitalière ; la diminution de la durée moyenne d'occupation des lits, de l'évolution des prix des journées d'hospitalisation. Patrimoine thermal français ; le premier plan thermal régional pour le Massif Central. Crédits en faveur de l'aide médicale générale et particulière à certains malades. Décentralisation des interventions en matière sociale. Priorité à l'action sociale préventive et à l'aide aux plus défavorisés. Modernisation et adaptation des installations sociales existantes. (p. 4730) : Aide à la famille et aux personnes âgées. Participation financière de l'Etat à l'aide sociale, l'aide ménagère à domicile. Reconduction des crédits pour les professions sanitaires et sociales. Recherche médicale ; les subventions aux organismes de recherche. Budget du Service Central de Protection contre les rayonnements ionisants. Situation financière de l'Institut Pasteur. Subvention de fonctionnement à la Fondation Curie-Institut du radium. Efforts du Ministère de la Santé pour la connaissance des problèmes médicaux, et la maîtrise des dépenses de santé. Avis favorable pour l'ensemble des crédits.

Explication de vote sur l'ensemble du projet [10 décembre 1979] (p. 5273) : qualité du travail sénatorial. Croissance des dépenses

budgétaires et du produit intérieur brut. Effort maximum en matière de recettes et recherche d'économies en matière de dépenses. Répartition entre les rémunérations des fonctionnaires, les interventions publiques et les équipements militaires. Augmentation des moyens mis à la disposition des collectivités locales. Souhaite l'adaptation de l'outil budgétaire aux nouvelles conceptions et méthodes économiques. Vote favorable d'une très large majorité du groupe CNIP.

RINCHET (Roger), sénateur de la Savoie (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — Aménagement du territoire (n° 52, tome IX, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— Conclusions du rapport de M. Louis Boyer fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M. Michel Sordel et plusieurs de ses collègues modifiant diverses dispositions du livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie vétérinaire (n° 295, 1977-1978) [27 juin 1979]. Article 4. — Article L. 615 du code de la santé publique (p. 2418) : déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° 1 de M. Michel Sordel relatif au contrôle de la fabrication et de la délivrance des aliments médicamenteux par un pharmacien ou un docteur vétérinaire.

— Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (suite). — I. — Services généraux (suite). — Aménagement du territoire [9 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 5144) : quinzième anniversaire de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) : conférence nationale d'aménagement du territoire à Vichy ; aménagement du territoire et conseil central de planification pour le VIII^e Plan. (p. 5145) : aménagement du territoire et politique volontaire, globale et coordonnée. Historique de la politique d'aménagement du territoire : répartition de l'activité économique sur tout le territoire, politique des villes nouvelles, création de centres d'activités tertiaires, politique des métropoles d'équilibre et des schémas directeurs d'aménagement, contrats de « villes moyennes » et de « pays ». Mesures pour la localisation des activités économiques. Politique de rénovation rurale, d'aménagement de la montagne et du littoral. Méthodes d'intervention : Etat, administration de mission et politique contractuelle. Structures de coopération. Coordination des actions au niveau régional. Caractère d'accompagnement des actions conduites et dilution des objectifs par la multiplication des priorités. (p. 5146) : crise économique et répercussion sur les économies régionales ; révision des objectifs de l'aménagement du territoire ; contrat de « villes moyennes » et ralentissement de la mobilité géographique. Situation des finances publiques et sélectivité dans le choix des objectifs. Conception plus endogène du développement régional. Revitalisation des zones et maintien des services collectifs ; groupe interministériel des services publics ruraux et rôle de la SNCF. Crédibilité de l'aménagement et superposition des priorités. (p. 5147) : crise économique et priorité au maintien ou à l'amélioration de l'emploi et à la stabilisation de la population rurale. Décentralisation des attributions ; projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales ; non coïncidence entre collectivités territoriales et niveau opérationnel d'aménagement. Décentralisation et concours financier de l'Etat. Demande de suppression des zones à l'exception de certaines zones défavorisées. Caractère interministériel de ces crédits. Accompagnement géographique de la mutation de l'économie. Crise économique de l'aménagement du territoire. S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce budget.

ROBERT (Guy), sénateur de la Vienne (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2289 : l'élevage (Poitou-Charente ; aides à la production caprine) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 24 août 1978] (p. 2132). — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 4 mai 1979 (p. 1134, 1135).

Question n° 2553 de M. André Rabineau : l'enseignement de l'histoire, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 26 octobre 1979 (p. 3573, 3574).

Question n° 2554 : l'eau (utilisation des nappes d'eau souterraines) à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement), le 26 octobre 1979 (p. 3571).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 9** (p. 4326) : importance pour les jeunes de l'aviation légère. Réduction de l'aide accordée à cette aviation. Recul de la France pour la production des avions monomoteur. Maintien de l'emploi et développement de l'aviation légère. (p. 4327) : son amendement n° 180 : application ou exonération de la taxe sur les aéronefs privés en fonction de leur puissance maximale ; adopté. **Article 10** (p. 4328) : son amendement n° 182 : suppression de cet article qui réserve le bénéfice de la détaxe sur les produits pétroliers destinés à l'avitaillement des aéronefs aux avions qui effectuent des liaisons commerciales au-delà du territoire douanier de la France continentale ; adopté.

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles [27 novembre 1979] (p. 4474) : répétition d'une simple reconduction annuelle des crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Majoration sensible des cotisations. Projet de loi de finances rectificative pour 1979 et appel spécial de cotisations. Charges nouvelles pour le revenu agricole. Absence de solution de l'aide à domicile aux personnes âgées. Difficultés des services de l'aide ménagère. (p. 4475) : nécessité de création d'une prestation de service relative à l'aide à domicile dans le cadre du BAPSA. Augmentation des crédits de l'aide à domicile dans le budget de la santé. Nécessité d'une concertation à engager sur ce problème avec le Gouvernement, les assemblées et la mutualité sociale agricole. Vote favorable du groupe UCDP.

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4495) : prophylaxie et brucellose. Problèmes du département de la Vienne, plus particulièrement du Montmorillonnais. Politique agricole commune. Solution à apporter aux difficultés de la production ovine. Nécessaire construction de locaux pour le collège agricole de Montmorillon. Crédits d'équipement du ministère de l'agriculture. (p. 4496) : crédits votés depuis plusieurs années pour la prophylaxie des maladies animales. Augmentation des indemnités d'abattage : accélération des opérations de prophylaxie ; épizooties de fièvre aphteuse en Normandie. Retards de paiement dans certains départements. Utilisation des sommes dues par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Insuffisance des dotations concernant les primes d'orientation agricole. Nécessaire accroissement des crédits prévus au titre de la valorisation des forêts.

Transports [6 décembre 1979] (p. 5001) : suppression par le Sénat de la taxe spéciale pour les avions légers dont la puissance est inférieure à 260 CV. Causes de l'évolution défavorable du marché national des monomoteurs. Rapport Kungler sur l'industrie des avions légers ; nécessité de ne pas aggraver les contraintes, notamment en matière fiscale (p. 5002) : diminution des crédits accordés aux primes d'achat de matériel aéronautique. Suppression des crédits d'achat d'avions remorqueurs et de blocs pédagogiques. Baisse des exportations et concurrence américaine.

Stagnation des crédits de bourse attribués par l'Etat. Le coût de l'heure de vol en France et aux Etats-Unis. Importance des aéroclubs pour l'industrie d'avions légers. Bilan chiffré de la production, des ventes et des immatriculations d'avions légers.

ROBINI (Victor), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi (n° 244, 1978-1979) relatif à la vaccination antivariolique (n° 316, 1978-1979) [4 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi (n° 387, 1978-1979) modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la vaccination antivariolique (n° 398, 1978-1979) [15 juin 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique (n° 244, 1978-1979)** [10 mai 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1195) : ravages de la variole depuis le XVII^e siècle. Vaccination antivariolique obligatoire en France depuis la loi du 15 février 1902. (p. 1196) : campagne d'éradication menée par l'organisation mondiale de la Santé. Obligation de vaccination à onze et vingt et un ans. Taux d'immunité global. Suppression de certains réservoirs de virus varioleux. Accidents post-vaccinaux. Souligne que le texte en discussion ne prévoit que la suspension des vaccinations obligatoires. **Article unique** (p. 1199) : s'oppose à l'amendement n° I de M. Michel Labèguerie soutenu par M. André Rabineau concernant le report au 1^{er} janvier 1985 de la suspension de l'obligation vaccinale.

— **Projet de loi relatif aux études médicales (n° 353, 1978-1979)** [27 juin 1977]. **Article 1.** — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2301) : situation particulière du corps de santé des armées ; représentation de la médecine des armées au sein de la commission régionale d'internat.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 11** (p. 4333) : son amendement n° 50, soutenu par M. Dominique Pado : diminution du tarif de la taxe spéciale sur les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV immatriculés dans la catégorie des voitures particulières ; retiré.

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 67** (p. 5220) : soutient l'amendement n° 243 de MM. Paul Girod et Francis Palmero relatif à la suppression des dispositions de cet article faisant référence à la communication de l'identité du client pour les personnes soumises au secret professionnel. (p. 5221) : droit pour le client de garder l'anonymat, notamment en matière médicale. Fisc et secret professionnel.

ROMAINE (Eugène), sénateur de la Creuse (GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

ROMANI (Roger), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à améliorer la coordination des travaux entrepris sur les voies publiques (n° 306, 1978-1979) [3 mai 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** (n° 286, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 998) : dégradation de la situation économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Inconvénients du scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne. Paralyse des institutions. Un territoire en état de cessation de paiement : un budget qui n'a pu être voté. Souligne combien la réforme proposée pour le conseil de Gouvernement risque de se révéler inutile si la composition de l'Assemblée territoriale n'est pas changée. (p. 999) : utilité de la dissolution de l'Assemblée territoriale.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. Après l'article 2. — **Articles 14, 20 et 23 de cette loi et articles L. 263-13 et suivants du code des communes** (p. 1158) : son amendement n° 1 (*article additionnel*) déposé avec M. Jean Chérioux : suppression, à partir de 1980, des dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur le système de péréquation de la dotation globale de fonctionnement et le fonds d'égalisation des charges en région d'Ile-de-France; retiré. (p. 1159) : sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 3 de MM. Paul Seramy et Jean Colin, soutenue par ce dernier et prévoyant l'application, à compter de 1980, de la péréquation de droit commun en région Ile-de-France.

Nouvelle lecture [10 mai 1979]. **Article 6. — Article 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976** (p. 1187) : déclare le groupe du Rassemblement par la République favorable à la première partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier, identique à l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, soutenu par ce dernier et relative à la suspension collective ou individuelle des conseillers de Gouvernement ; la dissolution de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement ; l'administration du territoire par le Haut Commissaire en cas de suspension ou de dissolution.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [30 mai 1979]. Après l'article 7. — **Articles L. 233-75-1 et L. 233-75-2 du code des communes** (p. 1564) : son amendement n° I-179, (*article additionnel*) soutenu par M. Michel Giraud : création d'une taxe d'ouverture intempesive de tranchée; droit pour les communes de procéder elles-mêmes aux réfections des revêtements et de se faire rembourser les frais qu'entraînent pour elles les ouvertures de tranchées ; adopté.

ROSETTE (Marcel), sénateur du Val-de-Marne (Président du groupe C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; en démissionne [4 octobre 1979] (p. 2985).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [4 octobre 1979] (p. 2986).

DEPOTS

Proposition de résolution déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le règlement du Sénat afin d'instituer des conditions démocratiques de contrôle des décisions que les représentants gouvernementaux français prennent dans les organes de la Communauté économique européenne (n° 257, 1978-1979) [3 avril 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, créant un **Conseil supérieur des collectivités territoriales de la République** (n° 290, 1978-1979) [24 avril 1979].

Proposition de loi organique déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à préciser et compléter les dispositions de l'article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958 relatives aux

garanties fondamentales des fonctionnaires de l'Etat en plaçant sous la protection du législateur les règles concernant les **garanties fondamentales des fonctionnaires des collectivités territoriales de la République et des établissements publics communaux et intercommunaux, départementaux et interdépartementaux, régionaux et interrégionaux** (n° 292, 1978-1979) [24 avril 1979].

Proposition de loi d'orientation sur l'organisation de la **fonction publique locale** (n° 293, 1978-1979) [24 avril 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer la **représentation proportionnelle pour l'élection des députés, des conseillers généraux et des conseillers municipaux** (n° 404, 1978-1979) [20 juin 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 226 [29 mai 1979] (p. 1484) à M. le ministre de l'intérieur : les élections. Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1398) : absence de ressources nouvelles pour les communes. Regroupements communaux effectués en République fédérale d'Allemagne. Désengagement financier de l'Etat au préjudice des collectivités locales. « Services de voisinage » ; santé scolaire ; institution d'une dotation globale d'équipement. Nécessaire augmentation des moyens financiers des collectivités locales par une autre répartition des ressources publiques. Absence de la notion de satisfaction des besoins locaux de la population. (p. 1399) : renforcement de l'austérité qui pèse sur les populations. Imitation du modèle Ouest-Allemand. Nécessité de casser l'étatisme. S'inquiète du nouveau système de syndicats intercommunaux disposant de leur propre fiscalité.

Suite de la discussion [23 mai 1979]. (p. 1466) : attribution de moyens financiers nouveaux aux collectivités locales et accroissement des besoins sociaux de la population.

Suite de la discussion [31 mai 1979] **Article 22. — Articles L. 221-1 et L. 221-2 du code des communes** (p. 1605) : son amendement n° I-149, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : attribution à l'Etat de la charge des indemnités de logement aux membres du corps enseignant ; principes et barème d'un impôt sur la fortune des personnes physiques ; réservé.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Avant l'article 1 (suite)** (p. 1912) : son amendement n° I-127 précédemment réservé (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : création d'un conseil supérieur des collectivités territoriales ; principe et modalités de fonctionnement ; rejeté.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Intitulé du titre II** (p. 3863) : son amendement n° II-205, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : suppression de cet intitulé relatif à la répartition et l'exercice des compétences ; devenu sans objet.

ROUJON (Jules), sénateur de la Lozère (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. — **Aménagement rural**, (n° 52, tome II, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2541 : les forêts (protection de la châtaigneraie) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 20 juillet 1979] (p. 2585).
 — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, le 12 octobre 1979 (p. 3225).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (aménagement rural) (p. 4486) : aménagement rural et regroupement dans un fonds ministériel unique des crédits d'intervention : création du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR). Gestion de ce fonds par la DATAR. Association des élus aux interventions du FIDAR. Zones de compétence du FIDAR. Priorité aux zones de montagne et aux zones rurales pénalisées. Définition d'une politique de revitalisation endogène. Moyens financiers du FIDAR. Adduction d'eau potable et électrification rurale. Augmentation de la dotation du fonds d'amortissement des charges d'électrification. Caractère complémentaire des subventions distribuées par le FIDAR. Insuffisance des dotations budgétaires et crainte d'un saupoudrage des crédits. (p. 4487) : loi d'orientation agricole et efforts financiers supplémentaires.

RUDLOFF (Marcel), sénateur du Bas-Rhin (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les propositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendance [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3744).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier l'article 10 du code de procédure pénale relatif à l'unité des prescriptions entre l'action publique et l'action civile (n° 238, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, JO, Débats 3 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement

d'administration générale, sur la proposition de loi (n° 288, 1977-1978) tendant à actualiser les dispositions du code civil sur la preuve testimoniale (n° 324, 1978-1979) [10 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi (n° 238, 1978-1979) tendant à modifier l'article 10 du code de procédure pénale relatif à l'unité des prescriptions entre l'action publique et l'action civile (n° 351, 1978-1979) [29 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi (n° 407, 1977-1978) tendant à modifier les articles 65 et 66 de la loi n° 67-363 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle (n° 14, 1979-1980) [10 octobre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 18, 1979-1980), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le taux des amendes pénales en matière de contravention de police (n° 45, 1979-1980) [9 novembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi (n° 73, 1979-1980) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse (n° 116, 1979-1980) [13 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi (n° 90, 1979-1980), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980 (n° 118, 1979-1980) [13 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 138, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980 (n° 139, 1979-1980) [20 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 143, 1979-1980), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'automatisation du casier judiciaire (n° 144, 1979-1980) [20 décembre 1979].

QUESTIONS

Question orale avec débat :

Question n° 156 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le Premier ministre : la Communauté économique européenne (CEE).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants (n° 278, 1977-1978).** [3 avril 1979] — Discussion générale (p. 530) : ultime étape vers l'égalité juridique des époux (p. 531) régime de liberté pour les conventions matrimoniales. Existence d'un régime matrimonial primaire imposé à tous les couples. Egalité juridique des époux et régime de séparation de biens ; le caractère communautaire de la plupart des régimes matrimoniaux. Difficulté de concilier cette volonté communautaire et l'égalité juridique des époux. Disparition de la prédominance du mari comme administrateur de la communauté. Problème de l'administration des biens des enfants mineurs. Statut professionnel des femmes collaboratrices de leur mari. Demande le vote des propositions de la commission des lois.

Suite de la discussion [4 avril 1979]. Article 1421 du code civil (p. 558) : l'égalité concerne une équipe conjugale ; se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Pierre Marcihacy relatif à l'administration et la disposition des biens communs obligatoirement réalisée avec le consentement exprès des deux époux. Après l'article 1427 du CC. — *Articles 958, 959 et 960 du code rural* (p. 562) : soutient l'amendement n° 79 (article additionnel) de M. Jacques Thyraud portant sur le mandat réciproque des époux participant ensemble et pour leur compte à une exploitation agricole. Après l'article 1. — *Article 1397, alinéa 1, du CC*

(p. 587) : se déclare défavorable à l'amendement n° 54 (*article additionnel*) de M. Jean Geoffroy et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité de modification ou de changement de régime matrimonial, après deux ans d'application.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 757) : mérite du projet de ne pas avoir créé un nouveau délit ou de renforcer la répression de l'apologie des crimes. Respect du droit moral et exploitation des droits patrimoniaux. Imperfections de la législation actuelle ; l'exemple de la confiscation pour les criminels en liberté. Impossibilité d'étendre la confiscation à des tiers. Nature de sanction de la confiscation (p. 758) : possibilité pour les victimes d'obtenir des dommages. Transfert du Trésor aux tribunaux de la gestion des biens sous séquestre. Atteinte aux droits de la défense ; la compétence unique et d'exception de la chambre d'accusation. Améliorations apportées par la commission.

Suite de la discussion [26 avril 1979]. **Article 1.** — *Article 39-1 (nouveau) du code pénal* (p. 1023) : sur les amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades et n° 17 de M. Henri Caillaud concernant la suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, se déclare défavorable à l'amendement n° 33 de M. Alain Peyrefitte relatif à la confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation. Son amendement n° 13 : dédommagement intégral des victimes ; retiré.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff** fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale sur la proposition de loi de M. Jacques Thyraud tendant à actualiser les dispositions du code civil sur la preuve testimoniale (n° 288, 1977-1978) [16 mai 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 1308) : différents cas où la preuve peut être faite par témoins. Système rigide amélioré par la jurisprudence. Nécessité d'adapter la règle de l'exigence d'un écrit. Intégration des modes nouveaux d'expression. (p. 1309) : utilisation de termes généraux pour couvrir toutes les techniques concernées. **Articles 1.** — *Articles 1326, 1327 du code civil* (p. 1310) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Paul Mourrot concernant la preuve des promesses sous seing privé. **Articles 3 et 4.** — *Articles 1341 et 1342 de ce code* (p. 1312) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Paul Mourrot n° 2 relatif aux actes devant notaire ou sous signature privée pour toutes choses excédant la somme ou la valeur de 5000 F ; preuve par témoin lorsqu'il s'agit d'une somme ou valeur moindre de 5000 F et n° 3 concernant les limites de valeur de la preuve testimoniale ; devenu sans objet. **Article 8.** — *Article 1347 de ce code* (p. 1313) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean-Paul Mourrot relatif aux nouveaux supports d'information considérés comme des commencements de preuves par écrit. **Après l'article 9.** — *Article 1348-1 (nouveau) de ce code* (p. 1315) : s'oppose à l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Jean-Paul Mourrot concernant l'utilisation d'une copie, lorsqu'une partie ou le dépositaire justifie avoir eu intérêt à ne pas conserver le titre original. **Article 2 (suite).** *Article 1334-1 de ce code* (p. 1315) accepte l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud précédemment réservé et soutenu par M. Paul Pillet relatif à la valeur de toute reproduction indélébile de l'original qui entraîne une modification irréversible du support. **Intitulé :** (p. 1316) : son amendement rédactionnel « proposition de loi relative à la preuve des actes juridiques » ; adopté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale.** En remplacement de M. Jean Cluzel (p. 1441) : absence de dispositions économiques. (p. 1442) : étatisation progressive des communes et des départements ; l'exemple de la place prise par les autorisations et les demandes de subventions. Regrette la timidité des réformes proposées. Transferts de compétences et de ressources ; situation financière des communes. Problèmes posés par la création de la dotation globale de fonctionnement et d'équipement. Incohérences suscitées par la réforme de la fiscalité locale en 1979. Nécessité de l'instauration d'une liberté locale.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 de ce code* (p. 1617) : sur l'amendement n° 1-29 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant l'interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; la

possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; le calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981, son sous-amendement n° 1-171 soutenu par M. Paul Séramy ; calcul de la compensation financière des communes pour services rendus par l'Etat sur la base des sommes versées en 1978 ; retiré au profit du deuxième paragraphe de l'amendement n° 1-204 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff** fait, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale, sur sa proposition de loi tendant à modifier l'article 10 du code de procédure pénale relatif à l'unité des prescriptions entre l'action publique et l'action civile (n° 238, 1978-1979) [12 juin 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 1795) : différence de prescription entre l'action civile et l'action publique ouverte à la victime d'une infraction pénale. (p. 1796) : solidarité entre l'action publique et l'action civile et controverses doctrinales. Proposition de soumettre toute action aux prescriptions civiles en cas de saisine d'une juridiction civile. **Article 2.** — *Articles 261-1 et 263 du code de procédure pénale* (p. 1797) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean-Paul Mourrot concernant le classement dans l'ordre du tirage au sort des listes de jurés dressées par les commissions départementales. **Intitulé :** « Proposition de loi portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ».

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [13 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-9 du code des communes* (dotation globale d'équipement) (p. 1853) : soutient l'amendement n° 1-100 de M. Henri Goetschy concernant le versement de la dotation globale d'équipement au conseil général en cas d'inexistence d'un organisme de coopération intercommunal. (p. 1860) : soutient l'amendement n° 1-151 de M. Guy Petit concernant le cas des communes touristiques.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Article L. 123-15 du code des communes* (p. 2062) : propose la création d'une nouvelle catégorie d'affiliés sociaux obligatoires avec une cotisation forfaitaire. Se déclare défavorable à l'amendement n° III-72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'affiliation au régime général des assurances sociales des maires et adjoints non affiliés par ailleurs et la cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet.

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article 1^{er} III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971** (n° 358, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2267) : fusion entre les professions d'avocat et d'avoué réalisée par la loi du 31 décembre 1971 : exceptions autorisées par mesures transitoires en ce qui concerne le principe de territorialité de la postulation. Définition de la postulation ; rien n'est prévu pour le tribunal d'instance, pour le conseil de prud'hommes ou le tribunal de commerce. Insuffisance du nombre des avocats inscrits dans les barreaux de la périphérie. Mesures incitatives envisagées par le barreau de Paris. Nécessaire changement de mentalité des jeunes avocats dont le Conseil de l'Ordre de Paris ne peut refuser l'inscription. (p. 2268) : formation professionnelle des avocats.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux** (n° 376, 1978-1979) [27 juin 1979]. — En remplacement de M. Pierre Marcihacy, rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 2401) : loi applicable aux régimes matrimoniaux pour les conjoints de nationalité différente et pour ceux changeant de domicile ou se rendant dans un pays où le régime matrimonial est différent de leur pays d'origine. Règlement des conflits réservé jusqu'alors à la jurisprudence. Avis favorable à la ratification de cette convention.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979]. (p. 3270) : éléments nouveaux depuis le dernier débat parlementaire : la baisse du nombre d'exécution et le vote de la loi sur les mesures de sûreté. Peines de remplacement et mesures de sûreté. Opinion publique et disparition de la peine de mort. Attitude des jurés. Utilisation de la peine de mort pour la justice politique. (p. 3271) : suppression totale de la peine de mort ; l'interprétation difficile des « cas exceptionnels ». S'interroge sur le maintien de la peine de mort pour la récidive criminelle. Réclusion

criminelle à perpétuité et remise en cause de la chose jugée au bout d'un certain délai. Sort des victimes et nécessaire solidarité.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979).

— **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3358) : nécessité de légiférer dans la sérénité. Conditions d'entrée et conditions de séjour des étrangers. (p. 3359) : sanctions applicables à l'étranger se trouvant en situation irrégulière. Grands principes du droit français et libertés individuelles. Situation dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas où se pratique l'expulsion d'office. Utilité d'une réglementation définissant le maximum de garanties. (p. 3364) : se déclare défavorable à la motion n° 47 de M. Charles Lederman, déposée avec les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à opposer la question préalable et marquant la décision du Sénat de ne pas poursuivre la délibération sur le texte en discussion.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3513) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Jacques Larché concernant les motifs d'expulsion pour connaissance du caractère contrefait, falsifié ou altéré du titre du séjour.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Article 7.** — *Article 24 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3734) : se déclare défavorable à l'amendement n° 6 de M. Edgar Thailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information obligatoire de tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, sauf urgence absolue reconnue par le ministre de l'intérieur. (p. 3735) ; se déclare favorable à l'amendement n° 75 de M. Michel Crucis tendant à l'information de l'étranger qui est ou qui a été régulièrement titulaire d'une carte de séjour sur une décision d'expulsion qui le concernerait. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3741) : état de non-droit avant l'entrée en application des nouvelles dispositions. Vote favorable de l'Union centriste des démocrates de progrès. (p. 3743) : utilité des travaux du Sénat.

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Après l'article 151** (p. 3803) : son amendement n° VI-13 (*article additionnel*) : concours de l'Etat au fonctionnement des services informatiques créés par les communes ou leurs groupements ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). *Deuxième partie* :

Justice [30 novembre 1979] (p. 4646) : nécessité d'un débat d'orientation sur le rôle et la place de la justice. Juge : technicien du droit ou conciliateur. Recours trop systématiques aux experts. Mission du juge pénal. Problèmes posés par les nouvelles formes de délinquance. Rapport entre la justice et les auxiliaires ; les avocats. Formation professionnelle des avocats. (p. 4647) : programme d'action prioritaire du VII^e Plan sur la progression de la justice. Recrutement des magistrats. Indépendance dans l'administration ou dans la magistrature. Rôle des éducateurs, des animateurs, des psychologues, des médecins. Condition pénitentiaire ; vie des membres de l'administration pénitentiaire. — **Examen des crédits.** — **Après l'article 78.** — *Article L 51-11-1 du code du travail* (p. 4662) : son amendement n° 236 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article du code prévoyant la fixation par décret de la date de prise en charge des dépenses de fonctionnement des conseils de prud'hommes d'Alsace et de Moselle ; retirée.

Education [30 novembre 1979] (p. 4679) : accueil à l'école des enfants qui ne s'expriment pas en français. Retards pris dans les sections d'éducation spécialisée. (p. 4680) : enseignement des disciplines manuelles et techniques. Insuffisante formation des enseignants spécialisés. Importance de l'éducation morale. Insuffisant nombre des surveillants ; création d'un corps de surveillants à compétence et vocation éducatives. Nombre dérisoire des documentalistes. Egalité entre les maîtres de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public grâce à la loi du 25 novembre 1977 sur la formation continue. Insuffisance de la dotation budgétaire prévue en matière de formation continue des maîtres. Place accordée à l'étude des langues étrangères ; utilisation des locaux scolaires par des activités extra-scolaires en dehors des horaires de classe. Nécessaire assouplissement de la notion de responsabilité des directeurs et des enseignants. Ouverture à Strasbourg de cinq classes internationales formant l'embryon d'un lycée international.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sur la **proposition de loi de MM. François Dubanchet, Jean-Marie Bouloux, Auguste Chupin, Francisque Collomb, Henri Goetschy, Bernard Lemarié, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Francis Palmero, Roger Poudonson, André Rabineau, Guy Robert, Marcel Rudloff, Raoul Vadepied, Charles Zwickert, Maurice Fontaine, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Charles-Edmond Lenglet, Louis Martin, Roger Moreau et Pierre Perrin**, tendant à modifier les **articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle** (n° 14, 1979-1980) [11 décembre 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 5323) : conditions juridiques du transfert de propriété ; clause dite « de réserve de droit de propriété » pour garantir le vendeur contre le non-paiement. (p. 5324) : faillite et mise à la disposition des créanciers du patrimoine du failli ; inconvénients pour le vendeur de la non opposabilité de la clause de réserve au créancier. Avis favorable de la Commission des Lois à la proposition de loi déclarant opposable la clause de réserve ; exceptions pour les créances, les marchandises fongibles et transformées. Maintien des principes du transfert de droit de propriété et de la cession de créances. Harmonisation des règles de faillite avec les pays européens ; convention européenne sur les opérations de faillite. **Article 1.** — *Article 65 de la loi du 13 juillet 1967* : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux, soutenu par M. Bernard Talon, prévoyant le maintien de la clause de réserve de propriété pour les marchandises transformées. **Intitulé** : son amendement de forme (proposition de loi tendant à modifier les articles 65 et 66 de la loi sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes) ; adopté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration** [11 décembre 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5329) : qualité du travail législatif. Problème du maintien dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire de l'étranger en instance de départ ; institutionnalisation et garantie judiciaire. Réglementation du roulement. (p. 5330) : approbation par le groupe UCDP du texte de la commission mixte paritaire.

— **Conclusions du rapport de M. Jean-Marie Girault**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi de M. Robert Laucournet et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation** (n° 26, 1979-1980) [12 décembre 1979]. **Article 1.** — *Article L. 613-1 du code de la construction et de l'habitation* (p. 5351) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet demandant la suppression des dispositions de cet article du code prévoyant que les sursis à exécution ne sont pas applicables lorsque le propriétaire exerce son droit de reprise dans les conditions prévues par l'article 19 de la loi du 1^{er} septembre 1948.

— **Projet de loi modifiant le taux des amendes pénales en matière de contraventions de police** (n° 18, 1979-1980) [12 décembre 1979]. — **Rapporteur.** — **Discussion générale** (p. 5373) : trois catégories d'infractions en droit pénal. Foisonnement de textes relatifs aux contraventions. Fixation du maximum de la peine de police par la définition du minimum de la peine correctionnelle. Compétence des tribunaux de police pour fractionner l'amende ou la moduler selon la situation économique et financière du contrevenant. Problème de la révision de l'échelle des peines. (p. 5374) : rôle fondamental des contraventions dans la vie des Français. **Avant l'article 1** (p. 5378) : s'oppose à l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la compétence législative pour la fixation des peines privatives de liberté en matière de contraventions. S'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant l'abrogation des articles de la partie réglementaire du Code pénal fixant des peines privatives de liberté. **Article 1.** — *Article 466 du Code pénal* (p. 5379) : son amendement n° 1 : fixation à 6000 F du montant maximum de l'amende pour contravention de police ; retiré. **Après l'article 1.** — *Article 5* (p. 5380) : s'oppose à l'amendement n° 8 (*article additionnel*) de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses

collègues soutenu par M. Félix Ciccolini cosignataire, relatif au non cumul pour les contraventions de cinquième classe. *Article 469* (p. 5381) : son amendement n° 2 (*article additionnel*) : possibilité pour le juge de moduler le montant de l'amende en tenant compte des circonstances de l'infraction et des ressources et charges du prévenu ; adopté. Sur son amendement n° 2, accepte le sous-amendement n° 12 de M. Alain Peyrefitte prévoyant l'application de ces nouvelles dispositions exclusivement aux amendes de cinquième classe. *Article 2* (p. 5382) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Félix Ciccolini co-signataire, prévoyant la fixation à dix jours du maximum des peines d'emprisonnement qui peuvent être prononcées en matière de contravention. **Après l'article 2.** - *Article 465*, s'oppose à l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation à un jour minimum et à dix jours maximum de la durée des peines d'emprisonnement pour contravention de police. *Article 2 quater.* - *Article 546 du code de procédure pénale* : son amendement n° 4 : relèvement du niveau minimum d'amende nécessaire pour faire appel ; adopté.

- **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature** (n° 19, 1979-1980) [13 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5400) : « explosion judiciaire » et nombre des magistrats ; insuffisance quantitative et distorsion géographique. Utilité de la création du « corps des magistrats volants ». Nombre de magistrats dans un tribunal en fonction de son attrait. Insuffisance du recrutement latéral actuel ; élargissement des conditions de ce recrutement par le projet de loi. Respect du recrutement des Magistrats par la voie normale. (p. 5401) : recrutement latéral et avis conforme de la commission de recrutement des magistrats. Nécessité du rétablissement de l'avis conforme de la commission d'avancement des magistrats. Recrutement latéral et maintien de l'indépendance de la justice. Recrutement et rôle de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). Motifs d'intégration dans la magistrature après l'exercice antérieur d'une profession. Filières des facultés de droit et attrait pour le droit public ; prestige supérieur de l'école nationale d'Administration sur l'ENM. Indépendance de la justice et de la haute administration ; vocation de juge. (p. 5402) : situation des magistrats de l'ordre administratif. Amélioration nécessaire du déroulement de la carrière judiciaire ; palliatif de l'intégration extérieure. Qualité du système judiciaire anglo-saxon. ENM et formation continue et spécialisée.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [15 décembre 1979]. **Après l'article 1 A** (p. 5514) : se déclare favorable à l'amendement n° 138 de M. Lionel de Tinguy prévoyant le droit d'ester en justice pour les associations ou groupements d'associations familiales pour infraction à la loi de décembre 1967. Tendence au développement de l'action civile et phénomène associatif. **Avant l'article 1 bis.** - *Article L. 162-1 du code de la santé publique* (p. 5537) : son amendement n° 1 (*article additionnel*) : droit pour la femme à un unique avortement ; rejeté. (p. 5540) : confiance faite à la femme et nombre d'avortements pratiqués. Constitution d'un fichier national.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980** (n° 90, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article unique** (p. 5644) : son amendement n° 1 soutenu par M. Louis Virapoullé : relèvement du coefficient applicable au loyer du bail commercial, industriel ou artisanal en cas de renouvellement en 1980 ; rejeté.

- **Projet de loi relatif, à l'automatisation du casier judiciaire** (n° 92, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [20 décembre 1979]. **Après l'article 5 bis.** - *Article 781 du code de procédure pénale* (p. 5811) : son amendement n° 7 (*article additionnel*) : peines correctionnelles prévues à l'encontre de quiconque exigerait de l'intéressé la production des mentions du relevé intégral de la condamnation ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse** (n° 73, 1979-1980) [20 décembre 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 5816) : la composition du conseil régional de la Corse. L'augmentation souhaitable des effectifs de 14 à 20 membres. La répartition des six sièges supplémentaires. (p. 5817) : les conclusions de la commission des lois en faveur du respect de la parité entre les deux départements de la Corse. **Article unique** (p. 5819) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire prévoyant l'élection du conseil régional corse au suffrage universel direct et à la proportionnelle (p. 5820) : opposition de la commission à l'amendement n° 1 de M.

Etienne Dailly, au nom du groupe de la gauche démocratique, comme aux conclusions analogues de son premier rapporteur, M. Pierre Marcihacy. Failles de l'argumentation juridique. Situation, de la Corse dérogatoire aux règles générales de la loi du 5 juillet 1972.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980.** - *Deuxième lecture* (n° 138, 1979-1980) [20 décembre 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 5847) : fixation annuelle du coefficient servant à déterminer le plafond des loyers des baux commerciaux. Demande l'adoption conforme.

- **Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation.** - *Deuxième lecture* (n° 134, 1979-1980) [20 décembre 1979]. - Rapporteur en remplacement de M. Jean-Marie Girault. - **Discussion générale** (p. 5847) : la proposition de loi de M. Robert Laucournet et l'adoption conforme de cinq articles par l'Assemblée Nationale : l'article additionnel ajouté à l'initiative de M. Jean Foyer : modification de l'article 10, relatif au droit de préemption du locataire ou de l'occupant de bonne foi en cas de vente de l'immeuble par appartements, qui pouvait donner lieu à une interprétation restrictive. Demande l'adoption conforme du texte soumis au Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'automatisation du casier judiciaire.** - *Deuxième lecture* (n° 92, 1979-1980) [20 décembre 1979]. - Rapporteur. - **Discussion générale** (p. 5852) : le point de désaccord qui subsiste entre l'Assemblée nationale et le Sénat. **Article 8** (p. 5853) : son amendement n° 1 : rétablissement de l'article 8, supprimé par l'Assemblée nationale et visant à l'abrogation des dispositions de la loi du 24 juin 1970 relatives au fichier du conducteur ; adopté. Inexistence pratique de ce fichier : abrogation souhaitable des dispositions qui le prévoient.

RUET (Roland), sénateur de l'Ain (UREI). Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Jeunesse et sports** (n° 51, tome IX, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 21.** - *Article 41 de la loi du 29 décembre 1978* (p. 4354) : son amendement n° 78, déposé au nom de la commission des Affaires culturelles : prélèvement sur les gains du loto au profit du fonds national pour le développement du sport ; rejeté. Au nom de la commission des Affaires culturelles, se déclare défavorable à l'amendement n° 41 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation au fonds national pour le développement du sport d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels.

Deuxième partie :

Jeunesse, sports et loisirs. - **Jeunesse et sports** [3 décembre 1979]. - Rapporteur pour avis (p. 4781) : importance sociale et morale du sport. Régression du budget de la jeunesse. Centres d'information et de documentation ; les offices franco-allemand et franco-québécois. Rénovation des centres de vacances. Doublement des crédits aux centres de loisirs. (p. 4782) : rôle du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Aide aux associations et formation des animateurs. Sport et éducation. Horaires de travail et attitude des professeurs d'éducation physique. Création de postes de professeur. Développement des sections « sport-études ». Loi sur le développement du sport et développement du sport optionnel. Caractère résiduel du sport universitaire. Ecole primaire et enseignement du sport par

l'instituteur : la formation sportive de ces instituteurs. Efficacité du comité olympique et des fédérations sportives. Ressources extra-budgétaires et répartition par le fonds national de développement du sport ; les associations sportives. (p. 4783) : rapport sur la répartition des ressources extrabudgétaires des associations sportives entre les régions, les départements et les clubs. Participation des parlementaires à la répartition de ces ressources. Diminution des crédits d'équipement sportif et non consommation de ceux votés en 1978. Grandes compétitions internationales ; les Jeux Olympiques. Elaboration de « plans de carrière ». Avis favorable à ce projet de budget. — **Examen des crédits.** — **Après l'article 35** (p. 4796) : son amendement n° 260 (*article additionnel*) : participation de parlementaires au Conseil du Fonds national pour le développement du sport et à ses commissions régionales : retiré.

S

SALLENAVE (Pierre), Sénateur des Pyrénées-Atlantiques (CNIP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979] **Article 4 A** (p. 4257) : soutient l'amendement n° 173 de M. Michel Labèguerie et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant la fixation annuelle par la loi de finances des taux des redevances communales et départementales sur le pétrole brut et le gaz naturel.

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4978) : permanence du problème de la ligne transpyrénéenne dite de Canfranc. Volonté d'abandon par la SNCF du transpyrénéen Pau/Saragosse ; refus d'engager des travaux de protection. Attachement du conseil général des Pyrénées atlantiques pour cette liaison. Supériorité de la desserte ferroviaire sur la desserte routière. (p. 4979) : implantation d'une industrie et importance de la voie ferrée. Vocation distincte de la route et du rail et refus de choisir entre ceux-ci. Plan pour le renouveau de l'Aquitaine et plan du grand Sud-Ouest ; importance de la route nationale 134 et de la ligne de Canfranc. Tourisme et routes. Transport de marchandises et solution ferroviaire. Crise de l'énergie et coût du transport par poids-lourds. Sécurité et poids-lourds. Remise en état de la ligne de Canfranc et relations avec l'Espagne. Ligne Nice/Coni.

— **Rectification de vote** [19 décembre 1979] (p. 5745) : dans le scrutin n° 71 du 16 décembre 1979, sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse, a voté contre le projet de loi.

SALVI (Pierre), sénateur du Val-d'Oise (UCDP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, de règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi** (n° 422, 1978-1979) tendant à modifier les **conditions de remboursement des frais de campagne électorale** et l'utilisation des **antennes des sociétés nationales de radiodiffusion et de télévision pendant la campagne électorale** prévues par les articles 18 et 19 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes (n° 69, 1979-1980) [29 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2373 : le droit d'asile (comportement politique de l'ayatollah Khomeiny) à M. le Premier ministre [JO, Débats 5 janvier 1979] (p. 105). — Réponse, de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 20 avril 1979 (p. 885, 886).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1399) : aléas de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales. Absence de véritable réforme des finances locales. Actions du fonds spécial d'investissement routier. (p. 1400) : transports scolaires. Efforts des collectivités locales pour l'aménagement et la création d'équipements publics. Déséquilibre entre les investissements communaux et départementaux et les subventions attribuées par l'Etat. Dotation globale d'équipement : établissement du bilan global des charges supprimées ou créées. Utilité de ressources nouvelles à caractère évolutif comparables à l'impôt sur le revenu perçu par l'Etat. Paiement par l'Etat de l'indemnité de logement des instituteurs. Insuffisances du statut des personnels communaux ; création d'une passerelle avec la fonction publique d'Etat. (p. 1401) : centre de formation des personnels communaux. Estime que les réformes ne doivent pas être votées dans la hâte ou l'improvisation.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 1.** — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2307) : soutient l'amendement n° 24 de M. Jean Colin : répartition des postes offerts aux internes en médecine sur la totalité des services des centres hospitaliers universitaires et des hôpitaux généraux actuellement reconnus comme « qualifiant » ; rejeté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [11 octobre 1979]. **Après l'article 116.** — **Article L. 416-14 du code des communes** (p. 3181) : son amendement n° IV-59 (*article additionnel*) : garanties de sécurité pour les secrétaires généraux de mairie ; repris par M. Lionel de Tinguy.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Education [30 novembre 1979] (p. 4684) : difficultés de la rentrée scolaire dans le Val d'Oise, particulièrement pour l'enseignement primaire. Regroupement des écoles voisines. Effectifs trop importants dans certaines classes. Problème du remplacement des maîtres en congé. Position prise dans le bulletin de la section départementale du Syndicat National des Instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège du Val d'Oise en ce qui concerne les congés non remplacés. (p. 4685) : absence d'enseignement moral et d'instruction civique dans les écoles primaires.

Jeunesse, sports et loisirs. — I. — **Jeunesse et sports**, [3 décembre 1979] (p. 4789) : définitions du mot « sport » par le Quillet, la Charte et le serment olympique ; l'absence de référence à la politique. Annulation de la visite en France de l'équipe sud-africaine des Springboks. Participation de la France au « Mondial » en Argentine et visite de l'équipe tchécoslovaque de football en France. (p. 4790) : chantage à la participation aux Jeux Olympiques de Moscou. Rend hommage au président de la Fédération française de rugby. Liberté et faiblesse.

Services du Premier ministre. — I. — Services généraux [5 décembre 1979] (p. 4887) : importance économique du secteur public. (p. 4888) : fonction publique et politique conventionnelle ; l'attribution de primes. Groupe de travail chargé de l'examen de la grille indiciaire de la fonction publique. Compression des effectifs de la fonction publique ; la situation des services fiscaux et de l'administration territoriale. Problèmes des recettes-perceptions. Résorption de l'auxiliaire et amélioration des garanties d'emploi des non-titulaires. (p. 4889) : institutions de conciliation spécifiques aux non-titulaires. Situation des retraités et augmentation du taux des pensions de reversion servies aux veuves. Situation pécuniaire des veuves. Paiement mensuel des pensions. Faiblesse de la progression des crédits sociaux. Respect des droits syndicaux. Vote favorable du groupe UCDP.

SAUNIER-SEITE (Alicia), ministre des universités (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2406 de M. Jean Colin : l'atteinte aux bonnes mœurs dans une université de l'académie de Paris [18 mai 1979] (p. 1368) : confirmation de l'autonomie des universités par la loi de 1968. Ouverture d'une information judiciaire pour détournement de mineur et infraction à la législation sur les stupéfiants. (p. 1369) : responsabilité des parents et des adultes en général.

Question n° 2514 de M. Pierre Noé : les établissements scolaires (situation scolaire du département de l'Essonne) [29 juin 1979] (p. 2537) : croissance démographique rapide. Efforts au niveau de l'enseignement technique ; la construction de lycées d'enseignement professionnel. Mesures pour préparer la rentrée dans le premier degré. Equilibre des ouvertures et des fermetures de classes en fonction de la mobilité de la population. (p. 2538) : ordre de priorité dans le remplacement des maîtres absents. Continuité du service de l'enseignement.

Question n° 2533 de Mme Danielle Bidard : l'enseignement supérieur (élaboration de la carte universitaire) [29 juin 1979] (p. 2535) : association du Parlement aux formations universitaires et à leur implantation géographique. Travaux des commissions des affaires culturelles des deux assemblées.

Question n° 2534 de Mme Danielle Bidard : l'enseignement supérieur (problèmes d'emploi des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche) [29 juin 1979] (p. 2536) : décret du 20 septembre 1978 et maintien en activité des assistants affectés aux travaux dirigés et aux travaux pratiques. Maintien en fonction des vacataires. Promotion au grade supérieur de différents personnels. Intégration des personnels dits « hors statut ».

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Universités [29 novembre 1979] (p. 4592) : qualité des enseignements supérieurs ; compétences et motivation scientifiques de leurs personnels. Conditions de recrutement et de déroulement de carrière des maîtres assistants et des professeurs. (p. 4593) : textes propres à la médecine et à l'odontologie. Crédits de base distribués sur le critère quantitatif. Habilitation de nouvelles licences et de nouvelles maîtrises. Augmentation des effectifs des instituts universitaires de technologie. Développement des formations professionnalisées. Critères de recrutement et formation médicale. Progrès dans la formation continue. Critères d'habilitation des diplômés d'études approfondies. Obligation de recherche des enseignants universitaires. Travaux des centres universitaires d'Avignon et des Antilles. Difficultés de fonctionnement au niveau du diplôme d'études universitaires générales d'administration économique et sociale de l'université de Rennes II. Amélioration du fonctionnement de l'Institut de France, du collège de France, du Conservatoire national des arts et métiers... (p. 4594) : création à Metz d'un institut supérieur de l'artisanat. Priorité aux économies d'énergies et aux crédits de maintenance. Situation des grands établissements d'enseignement supérieur privés. Pourcentage des fils d'ouvriers ou de personnel de service inscrits dans les enseignements supérieurs. Revalorisation du taux des bourses et du plafond des ressources ; prêts d'honneur. Ressources contrac-

uelles des laboratoires des universités et des écoles d'ingénieurs. Actions communes du Centre national de la recherche scientifique. Création de l'Agence universitaire de développement de l'information scientifique et technique. Avenir de la Bibliothèque nationale. Possibilités offertes par les techniques modernes audio-visuelles. (p. 4595) : nombre des étudiants étrangers en France. Coopération interuniversitaire par thèmes. Liaisons entre les écoles normales supérieures d'enseignement technique d'Abidjan en Côte-d'Ivoire et de Cachan. Expériences d'enseignement intégré ; Institut supérieur franco-allemand de technique et d'économie de Sarreguemines. Etablissements français fondés à l'étranger. Création d'instituts de langue et de civilisation des pays avec lesquels la France entretient des relations privilégiées. — **Examen des crédits.** — *Etat C* (p. 4596) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 240 de M. Pierre-Christian Taittinger prévoyant la réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V concernant l'aménagement du parc de la Villette pour les transférer dans le budget des charges communes.

SAUVAGE (Jean), sénateur du Maine-et-Loire (UCDP).

NOMINATIONS

Vice-Président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec M. Francis Palmero, tendant à étendre un certain nombre de dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraites aux fonctionnaires civils ou militaires et à leurs ayants-cause dont les droits se sont ouverts entièrement au 1^{er} décembre 1964 (n° 271, 1978-1979) [10 avril 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Enseignements supérieurs (n° 51, tome VI, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles sur la proposition de loi (n° 66, 1979-1980) tendant à valider diverses décisions relatives à des nominations dans le corps des professeurs exerçant dans les centres d'enseignement, de soins et recherche dentaire (n° 115, 1979-1980) [13 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi (n° 95, 1979-1980) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 relatif aux conditions d'éligibilité aux fonctions de président d'université (n° 121, 1979-1980) [13 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orale :

Question n° 2548 : la radiodiffusion et télévision (mise en place des comités consultatifs de l'audio-visuel) à M. le ministre de la culture et de la communication [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642).

— Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, le 19 octobre 1979 (p. 3401).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Universités [29 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4583) : loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968. Progression du budget des universités. Stagnation des effectifs d'étudiants depuis trois ans. Crédits de bourses ; prêts d'honneur. Aide sociale directe. Crédits des bibliothèques ; efforts nécessaires en faveur de la Bibliothèque nationale. Financement des heures complémentaires des enseignants ; politique de recrutement. Réalité des problèmes posés par la démographie du corps professoral. Réforme des carrières universitaires. (p. 4584) : nominations au conseil supérieur des corps universitaires. Elabo-

ration de la carte universitaire. Equilibre des filières à l'intérieur de chaque établissement entre la finalité professionnelle et la finalité non professionnelle. Liaison entre l'enseignement et la recherche.

SCHIELE (Pierre), sénateur du Haut-Rhin (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 249 [2 octobre 1979] (p. 2882) à M. Le Premier ministre : les régions (rôle des établissements publics régionaux).

Question n° 255 [2 octobre 1979] (p. 2883) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale : les transports sanitaires (remboursement des frais de transports sanitaires).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — Suite de la discussion [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1413) : critiques adressées au centre de formation des personnels communaux. Ses rapports avec les syndicats de communes. (p. 1414) : coût de ce centre de formation comparé au secteur privé. Importance de ses effectifs. Coût des stagiaires. Relations instaurées avec les universités. Création de centres universitaires régionaux d'études municipales. Facilités accordées à la promotion interne des personnels en place. (p. 1415) : création d'écoles à Montpellier, Lyon, Toulon... Etude du « savoir-faire » à l'école supérieure d'application d'Angers. Méfaits de la centralisation. Formation des personnels communaux. Droit à la jeunesse et droit à l'erreur. (p. 1416) : vers de Boileau sur l'art et la critique.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1896) : vocation et avenir du fonds national d'adduction d'eau. Rôle des agences de bassin dans l'aide aux communes.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. **Avant le chapitre I du titre IV**. — **Article L. 412-3 du code des communes** (p. 2976) : sur l'amendement n° IV-4 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la répartition des fonctionnaires communaux en quatre catégories par référence à la fonction publique d'Etat, son sous-amendement n° IV-222 déposé avec M. Jean David et soutenu par ce dernier : organisation des catégories de fonctionnaires communaux en cadres d'emplois ; adopté. **Article L. 411-23-2** (p. 2984) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-301 (*article additionnel*) de M. Marc Becam relatif à l'exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux. **Article 101**. — **Article L. 413-8** (p. 2987) : son amendement n° IV-219, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation du tableau-type des emplois communaux par la commission nationale paritaire ; emplois, cadre d'emplois et échelle indiciaire ; retiré. (p. 2989) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-218 de M. Jean Béranget et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand cosignataire, relatif au rétablissement du tableau-type des emplois communaux en tenant compte de l'importance respective des communes. (p. 2990) : sur cet amendement, reprend le sous-amendement n° IV-302 retiré par M. Paul Kauss : suppression de toute prise en considération de l'importance respective des communes : rejeté. **Après l'article 101**. — **Article L. 411-24** (p. 2994) : son amendement n° IV-221 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : proposition de la commission nationale paritaire pour modifier la nomenclature des emplois communaux : adopté.

Suite de la discussion [10 octobre 1979] **Avant l'article 104** (p. 3102) : absence d'emploi similaire dans la fonction publique étatique et communale ; les exceptions que sont les emplois de sténo-dactylographes et de commis. (p. 3103) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-269 (*article additionnel*) de M. Marc Becam instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire, ainsi qu'au sous-amendement n° IV-213 de M. Lionel de Tinguy concernant le recrutement du personnel communal et des fonctionnaires de l'Etat par les mêmes concours. **Article 107**. — **Article L. 411-30 et L. 411-31** (p. 3126) :

sur l'amendement n° IV-24 de M. Lionel de Tinguy concernant la répartition des dépenses du syndicat des communes pour le personnel communal entre les collectivités adhérentes ou bénéficiant de certains services, se déclare favorable au sous-amendement n° IV-272 de M. Christian Bonnet instituant une liste, non limitative, des dépenses concernées. **Article 110**. — **Article L. 412-19 à L. 412-26** (p. 3130) : son amendement n° IV-230, déposé avec plusieurs de ses collègues : création de procédures « interdépartementales » pour le recrutement aux emplois des communes et de leurs établissements publics ; retiré.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Article 110 (suite)**. — **Article L. 412-21 du code des communes** (p. 3153) : son amendement n° IV-232, déposé avec M. Jean David : organisation des concours par le centre de formation des personnels communaux pour les emplois recrutés par la procédure nationale, interdépartementale ou intercommunale ; retiré. (p. 3154) : sur l'amendement n° IV-310 de M. Christian Bonnet relatif au mode de recrutement des emplois de catégories A, B, C, D ; au rôle du centre de formation des personnels communaux, du syndicat de communes pour le personnel et de la commission nationale paritaire du personnel communal, son sous-amendement : organisation des concours par le centre de formation des personnels communaux pour les catégories A et B ; retiré. Organisation par le CFPC de concours pour les « emplois-clés » de la catégorie B. **Avant l'article 111**. — **Article L. 411-28** (p. 3162) : sur l'amendement n° IV-304 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif aux statuts et missions du centre de formation des personnels communaux (CFPC) ; à la décentralisation et aux rapports avec les syndicats de communes pour le personnel et les communes non affiliées, son sous-amendement n° IV-320 : rapports du centre de formation des personnels communaux (CFPC) avec les syndicats de communes pour le personnel et les communes non affiliées ; retiré et repris par M. Lionel de Tinguy. (p. 3163) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-284 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression du centre de formation des personnels communaux (CFPC) au 1^{er} janvier 1981. (p. 3164) : rôle du CFPC et adaptation de la formation aux fonctions communales. Perfectibilité du CFPC. (p. 3165) : adaptation du fonctionnement des centres universitaires d'études municipales aux besoins des communes. **Après l'article 111**. — **Article L. 412-35, premier alinéa** (p. 3166) : son amendement n° IV-234 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : éligibilité au conseil d'administration du CFPC des présidents des établissements publics intercommunaux ; adopté. **Article 112**. — **Article L. 412-36** (p. 3167) : son amendement n° IV-235, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1^o choix des délégués par le conseil d'administration du CFPC parmi les présidents ou vice-présidents des syndicats de communes et les maires ou leurs adjoints pour les communes non-affiliées ; adopté ; 2^o recours aux commissions consultatives départementales et interdépartementales paritaires et, le cas échéant, à des personnalités qualifiées ; retiré. **Après l'article 112**. — **Article L. 412-37, premier alinéa, (nouveau)** son amendement n° IV-236 (*article additionnel*) ; déposé avec plusieurs de ses collègues : extension de l'assiette de la cotisation au CFPC pour les communes ayant un agent à temps complet inscrit à leur budget ; adopté. **Article L. 412-38, dernier alinéa** (p. 3168) : son amendement n° IV-237 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant le système de collecte de la cotisation au CFPC ; retiré. Son amendement n° IV-295, (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : perception de la cotisation obligatoire par le CFPC et détermination, par décret en conseil d'Etat, des modalités de recouvrement ; adopté. **Article L. 412-39** (p. 3169) : son amendement n° IV-239 (*article additionnel*) ; déposé avec plusieurs de ses collègues : alignement des règles régissant le régime du budget du CFPC sur celles des budgets communaux ; retiré. **Article 116**. — **Article L. 416-13** (p. 3179) : son amendement n° IV-242, déposé avec M. Jean David et soutenu par ce dernier : impossibilité de priver de son emploi le secrétaire général ou le secrétaire de mairie sans qu'il ait obtenu préalablement un emploi équivalent à son grade ; retiré.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration**. — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — Suite de la discussion [18 octobre 1979]. **Après l'article premier** — **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3373) : sur l'amendement n° 50 (*article additionnel*)

de M. Jacques Larché, concernant les exceptions aux conditions générales d'entrée des étrangers et la composition de la commission chargée de leur examen, son sous-amendement, rédactionnel n° 99, déposé avec M. Paul Pillet et soutenu par ce dernier ; adopté. **Article 3.** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3379) : sur l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché relatif : 1° à l'institutionnalisation de l'internement administratif et le rôle de l'autorité judiciaire ; 2° à la prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° au droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil, ses sous-amendements déposés avec M. Paul Pillet et soutenus par ce dernier, n° 100 : prolongation de l'internement administratif par décision du président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; retiré et n° 101 : recours contre les décisions du président du TGI ou du magistrat délégué devant le tribunal administratif ; retiré.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3513) : sur l'amendement n° 57 de M. Jacques Larché relatif aux motifs d'expulsion pour entrée irrégulière sur le territoire français, son sous-amendement n° 103, déposé avec M. Paul Pillet et soutenu par ce dernier : expulsion de l'étranger entré irrégulièrement sur le territoire français et dont la situation n'est pas régularisée ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4295) : son amendement n° 136, déposé avec plusieurs de ses collègues : identité de plafond de dépôt et de taux d'intérêt servi pour le livret A et le compte spécial sur livret ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique.

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 63.** — *Article 1957-1 du code général des impôts* (p. 5211) : soutient l'amendement n° 314 de M. Auguste Chupin et plusieurs de ses collègues tendant à la prise en compte de la mauvaise foi du contribuable pour le rejet total ou partiel d'une demande d'annulation ou de réduction d'imposition. (p. 5212) : soutient les amendements de M. Auguste Chupin et plusieurs de ses collègues n° 315 demandant la non application des dispositions de cet article en cas de désistement accepté par l'administration fiscale et n° 316 prévoyant le paiement des intérêts entre la saisie de la juridiction administrative et le paiement effectif des cotisations. **Après l'article 73** (p. 5238) : son amendement n° 284 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : plafond des ressources autorisées pour les régions et possibilité du report sur l'exercice suivant ; adopté. Son amendement n° 285 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation du plafond des ressources régionales ; adopté.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 5** (p. 5248) : sur l'amendement n° 355 de M. Maurice Papon relatif aux principes et modalités d'application de la fiscalisation de l'impôt sur les sociétés à la Caisse centrale de Crédit mutuel et aux Caisses départementales et interdépartementales, son sous-amendement n° 407 déposé avec plusieurs de ses collègues : identité du plafond de dépôt et du taux d'intérêt servi pour le livret A et le compte spécial sur livret ; irrecevable aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances.

— **Projet de loi relatif à la compagnie nationale du Rhône** (n° 96, 1979-1980) [18 décembre 1979]. **Après l'article 10** (p. 5718) : reprend l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Michel Miroudot : opérations d'aménagement et garanties de protection des sites et des monuments et immeubles ; retiré.

SCHLEITER (François), sénateur de la Meuse (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

SCHMAUS (Guy), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître aux correcteurs légistes travaillant à domicile la qualité de salariés (n° 483, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979. *JO*, Débats 3 octobre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2318 : l'éducation physique et sportive (plan de relance du sport à l'école) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [*JO*, Débats 28 septembre 1978] (p. 2262) : Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 20 avril 1979 (p. 874, 875).

Question n° 2381 : les conseils généraux (organisation en cinquième et quatrième d'un concours sur le conseil général) à M. le ministre de l'agriculture [*JO*, Débats 8 février 1979] (p. 217). — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1373, 1374).

Question n° 2392 : les sports (tournée en France d'une équipe de rugby d'Afrique du Sud) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [*JO*, Débats 22 février 1979] (p. 288). — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 20 avril 1979 (p. 876).

Question n° 2455 : l'emploi (situation, d'une fabrique de parachutes) à M. le ministre de l'industrie [*JO*, Débats 3 avril 1979] (p. 489). — Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1664).

Question n° 2456 de M. Anicet Le Pors : la fermeture de classes à Clamart, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1380, 1381).

Question n° 2469 : l'imprimerie (situation de l'emploi dans une imprimerie de Clichy) à M. le ministre de l'industrie [*JO*, Débats 18 avril 1979] (p. 815). — Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement), le 1^{er} juin 1979 (p. 1665).

Question n° 2496 : les sports (relations sportives entre la France et l'Afrique du Sud) à M. le Premier ministre [*JO*, Débats 16 mai 1979] (p. 1255). — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 15 juin 1979 (p. 1947).

Question n° 2517 : les travaux publics (situation de la société Oger de Clichy) à M. le ministre de l'industrie [*JO*, Débats 31 mai 1979] (p. 1575). — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie, le 22 juin 1979 (p. 2143).

Question n° 2530 : l'emploi (fermeture d'une câblerie à Clichy) à M. le ministre de l'industrie [*JO*, Débats 12 juin 1979] (p. 1801). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2141).

Question n° 2572 : les automobiles (situation des usines Peugeot-Citroën) à M. le Premier ministre [*JO*, Débats 14 septembre 1979] (p. 2797). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie), le 19 octobre 1979 (p. 3407).

Question n° 2610 : les cycles (solution aux problèmes des motards) à M. le ministre de l'intérieur [*JO*, Débats 14 novembre 1979] (p. 3912).

Questions orales avec débat :

Question n° 165 de Mile Irma Rapuzzi : la sensibilisation des jeunes aux problèmes de la violence [24 avril 1979] (p. 920) : information de la jeunesse sur les crimes de l'Allemagne nazie. Développement de la violence et sentiment d'insécurité. Violence

de la politique vis-à-vis des jeunes : le chômage, les fermetures de lycées. Dégradation morale et convoitise suscitées par notre société. (p. 921) : violence et limitation des libertés ; la manifestation du 23 mars 1979 et la libération des jeunes condamnés à tort pour « casse ». Nécessité d'une véritable politique de la sécurité.

Question n° 184 [2 avril 1979] (p. 484) à M. le Premier ministre : les automobiles (situation de l'industrie automobile française). — Remplacé par M. Anicet Le Pors lors de la discussion avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979 (p. 684, 685).

Question n° 271 de M. Jean-Marie Girault : le bilan de la lutte contre la drogue. — Discutée le 11 décembre 1979 (p. 5295) : lutte contre la drogue et échec du Gouvernement ; progression de la consommation et tentative de banalisation des drogues « dites douces ». Crise de la société et consommation de la drogue ; fragilité des jeunes. (p. 5296) : idéologie dominante et consommation de la drogue. Caractère anti-jeune de la politique gouvernementale. Complaisances suspectes en faveur des trafiquants. Insuffisance du budget de la jeunesse. Drogue et expression du mal-vivre. Interdiction de toutes les drogues. Drogés et création de structures d'accueil. Campagne d'information. (p. 5302) : drogue et conditions économiques et sociales. Insuffisance des moyens budgétaires. Drogue et nécessité d'une grande campagne d'information.

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [30 juin 1979]. Explication de vote sur l'ensemble (p. 2572) : opposition du groupe communiste à l'ensemble du projet de loi.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. Après l'article 10 (p. 4329) : son amendement n° 151 (article additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la taxe intérieure appliquée sur les produits pétroliers pour les carburants utilisés par les conducteurs de taxi ; fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxes des filiales françaises des sociétés pétrolières étrangères exerçant leurs activités en France ; devenu sans objet. Article 11 (p. 4333) : son amendement n° 153, déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien en vigueur des tarifs applicables en 1979 de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ; prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés en 1978-1979, à l'étranger, par les sociétés françaises travaillant dans le secteur de l'automobile, des véhicules industriels et des pneumatiques ; rejeté. (p. 4334) : son amendement n° 154 : suppression des dispositions de cet article prévoyant l'application aux motocyclettes de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ; prélèvement exceptionnel sur le montant des investissements bruts réalisés en 1978-1979 à l'étranger par les sociétés françaises travaillant dans le secteur de l'automobile ; rejeté. Article 21 (p. 4353) : opposition du groupe communiste aux moyens extrabudgétaires pour le financement du sport. Faiblesse de la progression du budget de la jeunesse et des sports. Exclusion des élus de la Nation du conseil du fonds national pour le développement du sport. Affectation des ressources du fonds national. Débudgétisation et prérogatives du Parlement. Se déclare défavorable à l'amendement n° 41 de M. Jean Franco et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation au fonds national pour le développement du sport d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels. Article 41 de la loi du 29 décembre 1978 : se déclare défavorable à l'amendement n° 78 de M. Roland Ruet demandant un prélèvement sur les gains du loto au profit du fonds national pour le développement du sport.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — I. — Services généraux : Information [26 novembre 1979] (p. 4438) : pouvoir de l'information au service du pouvoir tout court. Information télévisée : instrument exclusif de la politique gouvernementale. Puissance des groupes Hersant, Amaury, Hachette et Perdriel. Accélération des progrès des sciences et des techniques ; besoin profond de démocratie et de participation des travailleurs. (p. 4439) : journalistes-chômeurs ; censure et autocensure. Constitution nécessaire de radiotélévisions pluralistes. Utilité d'un essor sans précédent de la presse nationale régionale, départementale et locale. Application des ordonnances d'août 1944 et des conventions collectives de la presse. Diminution des tarifs et des services postaux ; mesures d'aide nécessaires pour permettre l'accès aux nouveaux moyens techniques ; attribution des aides de l'Etat d'une manière inversement proportionnelle à la surface de publicité dans les journaux ; discrimination qui frappe les journaux d'opinion. Avenir de l'imprimerie Paul Dupont de Clichy. (p. 4442) : situation de l'imprimerie Paul Dupont et plus généralement des imprimeries gérées par la société nationale des entreprises de presse.

Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports [3 décembre 1979] (p. 4783) : besoins de la jeunesse et des sportifs et faiblesse de l'enveloppe budgétaire. Affaire de la vignette moto. Diminution de l'aide aux associations de jeunes et d'éducation populaire. Augmentation des crédits pour les centres d'information et de documentation ; le caractère « d'ANPE pour jeunes » de ces centres. (p. 4784) : conception du rôle des associations de jeunes. Organismes de formation des animateurs de centres de vacances. Education physique à l'école primaire et absence de création d'un cadre d'instituteurs à dominante « éducation physique ». Insuffisance de l'augmentation des effectifs des professeurs dans le second degré. Horaires d'éducation physique. Suppression de l'éducation physique spécialisée pour les jeunes handicapés. Recrutement de professeurs et abandon des heures supplémentaires. Crédits du « franc élève ». Diminution des crédits d'équipement et augmentation de l'indice des coûts de construction. Nécessité d'une loi-programme pour les équipements sportifs. Equipements sportifs et décentralisation. Sport et *apartheid*. Jeux olympiques de Moscou et conditions de séjour des délégations, des sportifs français. Attribution des « plans de carrière ». « Boycott rampant » des Jeux olympiques. Ressources extrabudgétaires et désengagement financier de l'Etat. Aide des collectivités locales aux clubs. (p. 4785) : opposition à ce projet de budget. — **Examen des crédits. — Etat B** (p. 4793) : son amendement n° 229, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 267 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits des services d'animation sportive) ; rejeté. (p. 4794) : son amendement n° 230, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits consacrés aux heures supplémentaires) ; rejeté. (p. 4795) : déclare le groupe communiste défavorable à l'amendement n° 268 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits de fonctionnement du Musée du sport). Après l'article 35. — *Article 56 de la loi du 29 décembre 1978* : son amendement n° 247 (article additionnel), déposé avec plusieurs de ses collègues : gestion tripartite du Fonds national pour le développement du sport ; rejeté.

Articles non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. Article 70 (p. 5223) : son amendement n° 216 déposé avec plusieurs de ses collègues : non application des dispositions du code général des impôts relatives aux provisions pour les publications imprimées à l'étranger ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — *Suite de la discussion* [15 décembre 1979]. Après l'article 1 A (p. 5509) : son amendement n° 65 (article additionnel) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa cosignataire : rôle des moyens audio-visuels dans la diffusion de l'information sexuelle et contraceptive ; rejeté.

Suite de la discussion [16 décembre 1979] Après l'article 1 *quatuordecies*. — *Article L. 162-9 du code de la santé publique* (p. 5585) : son amendement n° 93 (article additionnel) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire : rôle d'étude et d'information sur la sexualité des établissements pratiquant l'IVG ; rejeté. *Article L. 162-11 de ce code* (p. 5586) : son amendement n° 92 (article additionnel) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Gamboa, cosignataire : suppression des dispositions de cet article exigeant une condition de résidence pour l'IVG d'une femme étrangère ; rejeté.

SCHMITT (Robert), sénateur de la Moselle (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Coopération (n° 50, annexe 6, 1979-1980)** [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979]. — Rapporteur spécial (p. 4532) : stabilité du cadre institutionnel de la coopération. Ensemble des crédits budgétaires destinés aux pays en voie de développement. Remous qui ont récemment agité la vie politique de certains états africains. Aide aux investissements : développement rural, action sociale et secteur industriel. Evolution des crédits du fonds d'aide et de coopération (FAC). Coopération technique militaire : causes politiques et techniques de la hausse des crédits. Aide financière globale accordée aux Etats qui ne parviennent pas à faire face à leurs échéances. (p. 4533) : coopération culturelle ; action sanitaire et sociale ; recherche scientifique et technique. Rapport du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Forme et répartition géographique de l'aide française. Renouveau de la Convention de Lomé ; prêts consentis par la Communauté économique européenne pour financer les investissements miniers en Afrique. *Etat B* (p. 4545) : s'oppose à l'amendement n° 222 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues prévoyant la réduction des crédits du titre IV affectés à l'aide militaire au Zaïre, au Tchad et à la République centrafricaine. **Après l'article 76 (p. 4546)** : déclare applicable l'article 42 de la loi organique à l'amendement n° 232 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues relatif à la validation, pour le calcul de leur retraite, des services accomplis à titre d'agent temporaire, auxiliaire ou contractuel par les personnels du ministère de la coopération. (p. 4547) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 234 (*article additionnel*) de M. Philippe Machefer et plusieurs de ses collègues demandant l'attribution des crédits des concours financiers en priorité aux Etats étrangers dont le revenu national par tête d'habitant est le plus modeste et à ceux où ce revenu a tendance à diminuer par suite de calamités naturelles.

Affaires étrangères [28 novembre 1979]. — En remplacement de M. Gustave Héon, rapporteur spécial (p. 4547) : montant et progression, depuis trois ans, des crédits de ce budget. Budget des affaires étrangères et concurrence internationale. Dépenses de fonctionnement et taux d'inflation à l'étranger. Poursuite de la modernisation de l'appareil diplomatique ; la sécurité des ambassades et la création d'un PC opérationnel. (p. 4548) : moyens de fonctionnement des services généraux ; l'adaptation des effectifs et les rémunérations du personnel. Mobilité et importance des crédits affectés aux mutations de personnels. Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ; le redéploiement de ses crédits et la priorité accordée au tiers monde et aux exportations. Contributions internationales et progression des dépenses d'assistance et de solidarité. Crédits réservés aux interventions politiques et paiement des indemnités des parlementaires européens. Meilleure maîtrise des contributions internationales. Plan pluriannuel de diffusion des émissions françaises. Lourdeur des frais de scolarité des enfants de Français à l'étranger.

SCHUMANN (Maurice), sénateur du Nord (RPR). *Vice-Président du Sénat.*

En tant que président de séance :

— **Rappel au règlement** [10 avril 1979] (p. 664) : droit de priorité des auteurs de questions orales pour répondre au Gouvernement après qu'ils se soient tous exprimés.

— **Bienvenue à des sénateurs de la République de Colombie** [19 avril 1979] (p. 823).

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — **Suite de la discussion** [14 juin 1979]. **Après l'article 37 (p. 1903)** : principe de la dotation globale d'équipement et désaccord sur son montant. **Article 42.** — **Article L. 315-1 du code des communes (p. 1906)** : irrecevabilité des amendements aux termes de l'article 37 et 41 de la Constitution.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes (n° 363, 1978-1979)** [26 juin 1979]. **Article unique.** — **Article 6 bis (nouveau) de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 (p. 2261)** : Consulte le Sénat sur l'irrecevabilité aux termes de l'article 48, alinéa 3, du Règlement du Sénat du sous-amendement n° 5 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues qui reprend les dispositions du texte de l'Assemblée nationale dont l'amendement n° 2 propose la suppression.

— **Projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes.** — **Nouvelle lecture (n° 364, 1978-1979)** [30 juin 1979]. **Article 6.** — **Rappel au règlement (p. 2575)** : respect, dans son esprit, de l'article 56 du règlement relatif au scrutin public.

— **Report de la nomination de la délégation parlementaire pour les communautés européennes** [10 octobre 1979] (p. 3093) : importance des affaires européennes dans le déroulement des affaires sociales.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — **Suite de la discussion** [10 octobre 1979]. **Article 104.** — **Article L. 411-47 (p. 3108)** : application de l'article 41 de la Constitution et consultation du Président du Sénat : la nécessité de suspendre la séance.

— **Rappel au règlement** [10 octobre 1979] (p. 3119) : Règlement du Sénat et demande de retrait de l'ordre du jour par une commission ou trente sénateurs. Absence de membres de la commission des affaires sociales dans la délégation parlementaire aux Communautés européennes ; la décision de retrait de l'ordre du jour et le respect de la loi du 6 juillet 1979.

— **Bienvenue à une délégation de députés de l'île Maurice** [8 novembre 1979] (p. 3783).

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979).** — **Suite de la discussion** [13 novembre 1979]. **Titre II (p. 3865)** : caractère secret des délibérations de la conférence des Présidents. (p. 3866) : inscription à l'ordre du jour prioritaire et impossibilité du renvoi d'un texte. Possibilité d'une demande de réserve. **Rappel au règlement (p. 3871)** : demande d'application de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement et obligation de consultation de la commission des finances : la clôture du débat sur l'amendement concerné.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale (n° 89, 1979-1980)** [17 décembre 1979] (p. 5645) : rythme imposé au Sénat par l'ordre du jour fixé par le Gouvernement, en réponse aux propos tenus par M. Jacques Henriet, vice-président de la commission des affaires sociales.

En tant que sénateur :

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2482 : la bonneterie (sauvegarde de la bonneterie française) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 26 avril 1979] (p. 981). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie), le 11 mai 1979 (p. 1229, 1230).

Question n° 2489 : les communes (situation financière de communes rurales à haut taux de chômage) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 5 mai 1979] (p. 1142). — Réponse de

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales), le 1^{er} juin 1979 (p. 1650, 1651).

Question n° 2497 : les textiles (évolution du commerce extérieur des produits de l'industrie cotonnière) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 17 mai 1979] (p. 1317). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2134, 2135, 2137).

Question n° 2524 : l'énergie solaire (réalisation de la centrale solaire Thémis) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 1^{er} juin 1979] (p. 1634). — Réponse commune à la question n° 2515 de M. Philippe Machefer de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2139).

Question n° 2571 : l'industrie textile (situation de l'industrie textile) à M. le Premier ministre [JO, Débats 14 septembre 1979] (p. 2797). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 12 octobre 1979 (p. 3233, 3234).

Questions orales avec débat :

Questions n° 149, [14 mars 1979] (p. 381) à M. le Premier ministre : l'emploi (aides à la création d'emploi dans le département du Nord). — Discutées avec ses questions n° 154 et n° 198 et les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157, de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979. (p. 639) : efficacité d'une opposition constructive. Multiplicité des « verrous », commandant la reprise économique. Tarif extérieur commun ; le respect des plafonds d'importation des produits textiles fixés par l'accord multifibres. Remise en cause de cet accord par les propositions de la commission européenne ; la crédibilité communautaire vis à vis des pays étrangers, notamment avec la Chine. Regrette que le textile n'ait pas été exclu des négociations commerciales multilatérales dites Tokyo Round. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : la sixième directive communautaire et la règle du décalage d'un mois. (p. 640) : assiette de la taxe professionnelle : pénalisation par l'emploi et l'investissement. Nécessité d'un plafonnement, en 1979, de la taxe professionnelle. Réévaluation des bilans ; une aide fiscale à l'investissement plus qu'une véritable réévaluation. Demande le réexamen des calculs sur lesquels a été fondé le plan sidérurgique. Industrie agro-alimentaire et petites et moyennes industries et entreprises : l'assouplissement nécessaire de l'encadrement du crédit.

Question n° 154 [14 mars 1979] (p. 381) à M. le ministre de l'industrie : les textiles (application de l'arrangement multifibres). — Discutées avec ses questions n° 149 et n° 198 le 10 avril 1979 (p. 639).

Question n° 198 [3 avril 1979] (p. 534) à M. le ministre de l'économie : les textiles (problèmes de l'emploi). — Discutées avec ses questions n° 149 et n° 154 le 10 avril 1979 (p. 639).

Question n° 284 [18 octobre 1979] (p. 3384) à M. le ministre du commerce extérieur : les textiles (industrie textile). — Discutée, avec la question n° 292 de M. Michel Miroudot, le 11 décembre 1979 (p. 5315) : Aggravation de la balance des échanges textiles et invocation de l'esprit communautaire. Importation de cotonnades chinoises et non respect de l'accord multifibres ; problèmes posés par l'adhésion de la Grèce. Dépassement des niveaux d'importation et mise en œuvre de la clause de sauvegarde. (p. 5316) : conditions scandaleuses des importations de chandails et lenteur de la suppression de la déclaration d'importation ; cas similaire pour la bonneterie et l'habillement. Dépassement du contingent de costumes « trois pièces » importés de Roumanie via l'Italie. Dépassement des contingents fixés pour l'importation de sacs de jute : conséquences économiques sur le département de la Somme. Condamnation exemplaire par les juges allemands d'importateurs de textiles malhonnêtes. Nécessité d'un marquage national d'origine obligatoire. Reconquête du marché intérieur et multiplication des contrats de développement ; création d'un comité ministériel. (p. 5317) : industrie textile et nécessité d'investissements (p. 5322) ; dynamisme de l'industrie textile et contrats de développement. Renouvellement satisfaisant de l'accord multifibres.

Négociations des contingents de tissus de coton avec la Chine. Principes de globalisation des contingents. Espoir pour la bonneterie et limitation des importations de chandails italiens. Importation des costumes roumains. Règlement nationale pour le marquage. Scandale des importations de jute et application de l'article 115 du Traité de Rome. Droits compensateurs sur les fils acryliques et les câbles de fils acryliques. (p. 5323) : enquête sur la délivrance continue et sans discrimination des licences d'importation de jute.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [4 janvier 1979]. **Article 1 (suite)**. — **Article additionnel après l'article L. 351-6 du code du travail** (p. 72) : demande des précisions sur les catégories de bénéficiaires auxquels sera appliqué le projet de loi qui n'entre pas dans son champ d'application. (p. 75) : attente depuis un grand nombre d'années de la charte familiale promise par le gouvernement.

Commission mixte paritaire [5 janvier 1979]. **Discussion générale** (p. 115) : exclusion pour les conventions particulières des conventions régionales interprofessionnelles. Incidence sur ce que l'on peut appeler « La France sinistrée ».

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1152) : proportion de la part de la taxe professionnelle dans le produit des quatre impôts locaux : les travaux du comité d'étude de la politique foncière du ministère du budget. (p. 1153) : crainte, d'un alourdissement de la taxe professionnelle. Mesures de plafonnement et pénalisation fiscale des collectivités locales. (p. 1157) : causes des transferts de charges : la suppression de l'écrêtement des bases et la modification de la clef de répartition entre les impôts locaux. Augmentation de la taxe professionnelle et incidences sur l'emploi. Révision nécessaire des bases de la taxe professionnelle. Erreurs gouvernementales et propositions du Sénat sur la pondération de la part de la taxe professionnelle dans la fiscalité locale.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1431) : indignation de la population française à l'annonce des massacres commis en empire centrafricain.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 1**. — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968**. — **Rappel au règlement** (p. 2311) : estime qu'une discussion commune ne s'impose pas pour les amendements n° 44 de Mme Simone Viel concernant la suppression des alinéas de l'article prévoyant un examen avec classement pour la fin du deuxième cycle, n° 16 de M. Adrien Gouteyron relatif à l'épreuve d'admissibilité fondée sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle et épreuve d'admission du concours de l'internat, et pour les sous-amendements n° 38 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues prévoyant l'instauration d'un cycle préparatoire au concours d'internat en médecine et n° 43 de M. Jacques Henriet prévoyant l'interrogation pour les épreuves d'admissibilité du concours de l'internat « exclusivement » sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration**. — **Deuxième lecture** (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. **Article 1**. — **Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3367) : domaines législatif et réglementaire des autorisations « légales ». (p. 3369) : ordre public et sécurité publique ; la notion de sécurité retenue par la jurisprudence administrative. (p. 3372) : motivation des actes publics et remise nécessaire d'un document écrit.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Article 7**. — **Article 24 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3734) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues prévoyant l'information obligatoire de tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, sauf urgence

absolue reconnue par le ministre de l'intérieur. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3741) : espère que le Gouvernement n'essaiera pas, par des artifices de procédure, de réduire à néant les améliorations apportées par le Sénat. Unanimité du groupe RPR dans le vote sur le texte en discussion. (p. 3745) : nécessaire préservation de la dignité de la Haute-Assemblée quand le Gouvernement annonce une délibération en commission mixte paritaire sur le texte de l'Assemblée nationale seul, avec la possibilité de demander des modifications par amendement et un vote bloqué.

- **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** - *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 3940) : incidence de la fiscalité locale sur l'emploi ; effets du sous-emploi sur les ressources et l'autonomie des collectivités locales. Effets du poids de la taxe professionnelle sur les conditions de la concurrence. Situation dans les pays étrangers ; assiette de la taxe professionnelle en République fédérale d'Allemagne. (p. 3941) : importance de la charge par salarié employé dans les entreprises. Pénalisation de l'emploi et de l'investissement au niveau des collectivités locales. Absence de réforme d'ensemble.

- **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** - *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [15 novembre 1979]. **Article 4** (p. 4001) : dotation globale de fonctionnement. Patente et taxe professionnelle : plafonnement de cette taxe à 170 p. 100 de la patente. Conséquences de la taxe professionnelle sur l'investissement et l'emploi.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 quinquies.** - **Article 1465 et 1466 du code général des impôts** (p. 4071) : exonération de la taxe professionnelle et solution à la crise de l'emploi. **Article 5.** - **Article 1472 du CGI** (p. 4086) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif au plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle à 6 % de la valeur ajoutée produite. **Article 4 (suite)** (p. 4094) : sens donné à la notion de « groupe démographique ».

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4308) : se déclare favorable à l'amendement n° 139 (*article additionnel*) de M. Jean Cauchon prévoyant la suppression du décalage d'un mois en matière de remboursement de la TVA ; majoration, à due concurrence, du taux normal de cette taxe.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. - V. - **Recherche** [26 novembre 1979] (p. 4425) : part de la recherche scientifique dans la production intérieure brute. Organismes placés sous la tutelle de plusieurs membres du Gouvernement ; nécessité d'une politique nationale de la recherche. Interdépendance de la biologie fondamentale, de la médecine, de l'agronomie et des nouvelles techniques à base biologique. Centre national pour l'exploitation des Océans (CNEXO). (p. 4426) : rôle d'animation du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre.

Culture et communication [26 novembre 1979] (p. 4454) : collection d'art moderne de Dunkerque ; l'action d'un mécénat populaire et d'un ensemble d'initiatives privées. Rôle du ministère de la culture dans cette opération. Caractère exemplaire de cette expérience.

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4512) : réduction de la production du sucre envisagée pour le prochain plan quinquennal par la commission de Bruxelles. Conséquences sur l'emploi des mesures projetées. Insuffisante application de la préférence communautaire par la Grande-Bretagne. Importation de produits laitiers. (p. 4513) : renégociation de l'adhésion britannique dans l'hypothèse de « situations inacceptables ».

Postes et télécommunication [1^{er} décembre 1979] (p. 4712) : conséquences de la modernisation du téléphone. Equipements sociaux mis à la disposition du personnel. Nécessité de terminer la mise en place du plan d'automatisation du tri. Perturbation de l'écoulement du trafic due au transfert des services dans de nouveaux locaux et à l'adoption de nouvelles techniques d'exploitation. Développement de l'activité des entreprises grâce à la rapidité et à la régularité de l'acheminement du courrier. Risque de destruction de la qualité du contact entre les usagers et les agents des bureaux de poste par l'informatique et la bureautique. (p. 4713) : travaux du Centre national des études et télécommuni-

cations. Rôle essentiel des industries des télécommunications dans le redéploiement industriel de la France. Essor d'une société de liberté malgré les nouvelles techniques.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. **Avant l'article 1** (p. 5521) : avortement et doute de certains membres du corps médical. Effet de la loi sur la dénatalité. Existence ou non d'avortements clandestins. Différence entre détresse et convenance. Attente d'une loi d'orientation familiale. (p. 5522) : favorable à une reconduction provisoire de la loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1979** (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Après l'article 3.** - **Article 160 du code général des impôts** (p. 5622) : son amendement n° 2 (*article additionnel*) soutenu par M. Marc Jacquet : imposition de la plus-value réalisée en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission ; adopté.

- **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. **Article unique** (p. 5898) : aggravation de la crise de l'emploi dans l'industrie textile. Interventions du Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile (CIRIT) : financement par une taxe parafiscale. Controverse née sur ce point au sein de la commission des communautés européennes. Fermeté nécessaire.

SCHWINT (Robert), sénateur du Doubs (S).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3746).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse [16 décembre 1979] (p. 5601).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur la **proposition de loi** (n° 305, 1978-1979), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française (n° 375, 1978-1979) [12 juin 1979].

Avis supplémentaire, présenté au nom de la commission des affaires sociales sur la **proposition de loi** (n° 305, 1978-1979) adoptée par l'Assemblée nationale tendant à modifier les dispositions de loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française (n° 407, 1978-1979) [20 juin 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, sur le **partage des pensions de réversion entre la veuve et la femme divorcée** (n° 12, 1979-1980) [4 octobre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Anciens combattants** (n° 54, tome I, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le **projet de loi** (n° 78, 1979-1980) **de finances rectificative pour 1979**, adopté par l'Assemblée nationale (n° 107, 1979-1980) [11 décembre 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la **proposition de loi** (n° 425, 1978-1979) tendant à modifier les dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à **l'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal** (n° 142, 1979-1980) [20 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 62 [16 mai 1978] (p. 852) à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants : les **anciens combattants**. Retirée le 14 mars 1979 (p. 381).

Question n° 203 [4 avril 1979] (p. 594) à M. le ministre du budget : les **pensions militaires d'invalidité**. — Discutée, avec sa question n° 204 et les questions n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort, le 16 mai 1979. (p. 1267) : rapport de MM. Lewandowski et Vial et notes d'information de MM. Bailly et Chopin sur la réforme des pensions militaires d'invalidité. (p. 1268) : émotion des anciens combattants devant les mesures envisagées ; la journée nationale d'action du 7 avril 1979. Historique des études menées sur le coût des pensions d'invalidité des survivants des camps de concentration allemands. Loi du 17 juillet 1978 sur le libre accès à certains documents administratifs ; l'exposé du contenu de la note d'information de M. Chopin. (p. 1269) : présentation d'un programme de réforme maximale en échange de quelques compensations budgétaires accordées aux anciens combattants. Comparaison des pensions versées aux déportés et des dépenses de prestige inconsidérées de l'Etat. Nécessité de mettre fin à certains abus. Respect des engagements pris en 1919 relatifs au droit à réparation. (p. 1280) : inquiétudes des anciens combattants et diffusion de documents officiels par certains fonctionnaires. Exemples d'abus pris par le ministre et caricature d'une situation. Montant des pensions et nombre d'infirmités. Laxisme de la loi dénoncée par le gouvernement et absence de prévisions sur les mesures législatives à prendre. (p. 1281) : possibilité de poursuites pénales en cas de fraude. Nécessité d'un accord avec les associations des anciens combattants. (p. 1283) : études administratives sur la réforme du code des pensions et recul du gouvernement devant les protestations des anciens combattants.

Question n° 204 [4 avril 1979] (p. 594) à M. le ministre du budget : des **pensions militaires d'invalidité**. — Discutée avec sa question n° 203 et les questions n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort, le 16 mai 1979 (p. 1267).

Question n° 251 [2 octobre 1979] (p. 2882) à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la condition féminine : la **famille (politique familiale du Gouvernement)**. — Discutée, avec les questions n° 234 de M. Michel Labèguerie, n° 263 de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 293 de M. Jean Cluzel et n° 301 de M. Philippe de Bourgoing, le 6 novembre 1979 (p. 3649) : crise démographique française. Utilité et actualité de la famille. Promesses faites par le Gouvernement depuis 1970 jusqu'au VII^e et VIII^e Plan. (p. 3650) : définition d'une politique familiale et budget social de la Nation. Rapport présenté au Parlement en application de la loi du 12 juillet 1977. Efforts financiers de l'Etat en faveur de la famille, notamment de trois enfants et plus. Réticence à l'égard d'un revenu minimum garanti. Proposition de l'union nationale des associations familiales (UNAF) en ce qui concerne la création d'une prestation unique, la fiscalité et les équipements. Changements économiques et sociaux et définition d'une nouvelle politique familiale. (p. 3660) : demande l'application d'une politique familiale cohérente. Hésitation quant aux critères définissant le montant des prestations. Famille et équilibre de la société. Souhait d'une loi-cadre.

Question n° 306 [19 novembre 1979] (p. 4097) à M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale : les **hôpitaux**.

INTERVENTIONS

— **Procès verbal** [3 janvier 1979] (p. 3) : déclaration du rapporteur de la commission des affaires sociales : les conditions d'examen des amendements.

— **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. — **Discussion générale** (p. 15) : système complexe d'indemnisation du chômage. Rupture des négociations entre partenaires sociaux sur l'amélioration des conditions d'indemnisation. Intervention du Gouvernement ; le dépôt d'un projet de loi. Délai de réflexion réclamé par le Sénat pour l'étude de cette question. Système actuel de l'aide au chômage : l'aide publique, l'aide de l'ASSEDIC, l'allocation supplémentaire d'attente (ASA) et le bénéfice de la garantie de ressources. (p. 16) : somme perçue par un chômeur ; les exemples d'un célibataire de moins de 50 ans et d'un homme marié avec deux enfants dont la femme ne travaille pas. Différentes catégories de chômeurs. Cas particulier des bénéficiaires de la garantie des ressources et des indemnités de formation. Evolution du nombre d'allocataires et des dépenses d'indemnisation ; le désengagement progressif de l'Etat. Proposition d'une aide publique forfaitaire et globale et évoluant en fonction de la contribution des employeurs et salariés. Critique quant à la méthode utilisée pour résoudre le problème de l'indemnisation du chômage ; le refus du Gouvernement de révéler le montant de sa participation financière. (p. 17) : seul point positif : l'adoption d'un système unique de revenu de remplacement pris en charge par l'ASSEDIC. Questions qui restent en suspens : la participation de l'Etat, le niveau de cotisation et le taux de dégressivité. Lacune importante du projet de loi : la durée limitée de l'aide publique contrairement à la situation actuelle ; les conséquences de cette modification notamment par l'accroissement des dépenses de l'aide sociale. Nécessité de prévoir une allocation minimum forfaitaire et sans limitation de durée. Instauration par le projet d'une prime d'incitation au reclassement ; les dangers de cette mesure : l'incitation pour l'employeur à proposer des salaires inférieurs ; l'absence de contrôle pour éviter toutes les fraudes. (p. 18) : réserves émises sur le texte du projet de loi.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article premier (suite)**.

— **Article L. 351-13 du code du travail** (p. 88) : demande des précisions sur le sens des dispositions prévoyant une convention entre l'Etat et les partenaires sociaux déterminant le montant et les conditions du versement de la subvention de l'Etat. **Deuxième délibération** (p. 98) : souhaite que le gouvernement indique sur quelle proposition la commission devra statuer en deuxième délibération. (p. 99) : risque de rupture des négociations entre les partenaires sociaux ; s'interroge sur la nécessité de maintenir le plafond limitant l'incidence de la dégressivité affectant le revenu de remplacement et le montant de ce revenu. **Article L. 351-5** (p. 101) : sous-amendement n° 124 de M. Michel Labèguerie instituant un plafond au revenu de remplacement pour son montant total et pour celui du quatrième trimestre de versement sur l'amendement n° 123 de M. Robert Boulin concernant la dégressivité trimestrielle, sauf convention particulière agréée par les pouvoirs publics, de l'allocation spéciale :

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978 et 231, 1978-1979) [16 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1287) : signification de la célébration du 8 mai 1945. Atteintes portées à la célébration du 8 mai. Décision présidentielle, en 1975, de supprimer la commémoration officielle ; le souci de promouvoir la construction européenne. Existence de deux commémorations dans les pays occidentaux ; le jour de la fête nationale et le jour de la fête du souvenir. Célébration par le Président de la République de la mort de Jeanne-d'Arc le 8 mai 1979. Résurgence du fascisme.

— **Projet de loi relatif à l'obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs** (n° 300, 1978-1979) [5 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1708) : motivation des décisions individuelles des organismes de Sécurité sociale. Motivation des décisions des institutions chargées du versement des allocations de chômage. Modifications apportées à la loi du 17 juillet 1978, dans

son titre premier relatif au secret administratif. Droit des intéressés à la communication des documents nominatifs. **Après l'article 3** (p. 1717) : sur l'amendement n° 7 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud concernant la motivation des décisions individuelles défavorables prises par les organismes de Sécurité sociale, son sous-amendement n° 14 : motivation des décisions individuelles défavorables aux travailleurs involontairement privés d'emploi, prises par les ASSEDIC ; adopté. *Article 1 de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal* (p. 1721) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Jacques Thyraud prévoyant le droit « de toute personne » à l'information en ce qui concerne les documents administratifs de caractère non nominatif.

— **Proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion-télévision française** (n° 305, 1978-1979) [12 juin 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1772) : constitutionnalité du droit de grève du 18 mars 1979. (p. 1773) : exercice du pouvoir de réquisition par des présidents d'organismes privés et non plus par l'autorité de tutelle. Notion de service minimum et de programme normal : la programmation de la publicité. Grève à la SFP et diffusion d'émissions préenregistrées ; la suppression *de facto* du droit de grève. Suppression *de jure* du droit de grève à TDF et dans les régies finales. Comparaison avec les grèves du zèle des contrôleurs aériens. Législation et jurisprudence du Conseil d'Etat sur la grève et le service minimum. Préavis de grève et mise en œuvre du service minimum. Radio et concurrence des stations périphériques ; le monopole de la télévision et les conditions financières de production évoquées par le rapport Cluzel, (p. 1774) : grève et retenue sur la dotation de chaque société pour « service non rendu ». Application aux salariés des sociétés de programmes de la règle de rémunération du trentième indivisible. Travail positif de la commission d'enquête sur les conditions financières de production des programmes. Avis défavorable de la commission sur le texte voté par l'Assemblée nationale. Demande le report de la discussion de la proposition de loi de M. Vivien.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. (p. 2081) : souhaite le report du texte. Réglementation et non dénaturation du droit de grève. Obligations du personnel ; le préavis et la mise en œuvre de la grève. Participation du personnel à la grève. Obligations des responsables des sociétés ; l'absence du lien automatique entre dépôt d'un préavis et la mise en œuvre du service minimum. Contraintes imposées au personnel ; l'application de la règle du trentième indivisible en cas de grève. Réduction de la part de la redevance pour la société n'ayant pas assuré son service dans le cas d'une grève. Maintien du montant de la taxe parafiscale payée par les usagers. Grève et diffusion des messages de publicité. **Article unique.** — *Article 26 de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision* (p. 2084) : son amendement n° 12, identique à l'amendement n° 10 de M. Michel Miroudot et plusieurs de ses collègues : application des dispositions de cet article aux sociétés de programme ou à l'établissement public de diffusion ; adopté. *Article 26, paragraphe I* (p. 2085) : son amendement n° 13 : conditions formelles de dépôt d'un préavis ; impossibilité de dépôt d'un nouveau préavis pendant le délai du préavis initial ou de la grève qui l'a suivi ; devenu sans objet. *Article 26, paragraphe II* (p. 2087) : son amendement n° 14 : vote du personnel sur la décision de faire grève pendant le délai de préavis ; réduction du salaire des grévistes ; retiré. Accepte l'amendement n° 22 de M. Henri Caillavet concernant le vote du personnel sur la décision de faire grève pendant le délai de préavis. — *Article 26, paragraphe III* (p. 2091) : son amendement n° 15 : continuité du service public et déclenchement du service minimum si la situation l'exige ; rejeté. (p. 2096) : maintien de l'interdiction du droit de grève et annonce de sa démission comme rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. (p. 2101) : suppression du droit de grève et élargissement du programme minimum. (p. 2103) : paiement de la redevance si possession d'un récepteur de télévision. Grève et affectation de la redevance à la création audio-visuelle.

— **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois de la fonction publique pour certaines catégories de femmes** (n° 370, 1978-1979) [26 juin 1979]. — Président de la commission des affaires sociales. **Article 1.** — *Article 8 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975* (p. 2239) : le statut des caisses d'épargne privées, évoqué par M. Léon Jozeau-Marigné. Se déclare favorable à la modification rédactionnelle suggérée par celui-ci à l'amende-

ment n° 2 de M. Jean Mézard tendant à l'insertion à cet article des dispositions de l'article 2 du projet, relatives à l'assimilation aux emplois publics, pour l'application de ce projet, des emplois offerts par les collectivités locales, les établissements publics, les entreprises publiques et les services concédés.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2657 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration** (n° 355, 1978-1979) [26 juin 1979]. — Président de la commission des affaires sociales. — **Rappel au règlement** (p. 2242) : souhaite une modification de l'alinéa 8 de l'article 44 du Règlement du Sénat relatif à l'organisation de la discussion d'une motion tendant à opposer la question préalable : la place qui devrait être faite dans ce débat au président ou au rapporteur des commissions saisies pour avis. La position de la commission des affaires sociales, identique à celle de la commission des lois.

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet**, fait au nom des affaires sociales sur : 1° la proposition de loi de M. René Touzet, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° la proposition de loi de MM. Robert Schwint, et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° la proposition de loi de M. Fernand Lefort, et plusieurs de ses collègues tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978, 231, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2413) : déclaration du 8 mai comme jour férié et célébration de cette date. Caractère législatif de cette déclaration de jour férié ; la jurisprudence du Conseil d'Etat et la décision du Conseil constitutionnel. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2314) : loi du 7 mars 1946 et du 20 mars 1953 sur le principe de la célébration du 8 mai. Regrette la position du Gouvernement sur le caractère non férié du 8 mai. Acharnement du Gouvernement contre les anciens combattants ; les exemples de la dénonciation d'abus dans la perception des pensions militaires et du problème du rapport constant. (p. 2415) : inscription à l'ordre du jour complémentaire de l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur le 8 mai. Défense par le Sénat du monde des Anciens combattants.

— **Conclusions du rapport de M. Louis Boyer** fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M. Michel Sordel et plusieurs de ses collègues modifiant diverses dispositions du livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie vétérinaire (n° 295, 1977-1978) [27 juin 1979]. — Rapporteur en remplacement de M. Louis Boyer. — **Discussion générale** (p. 2416) : loi du 29 mai 1975 sur la fabrication et la distribution des médicaments destinés aux animaux. Garantie des intérêts des éleveurs et de la santé de l'homme. Absence de réglementation à propos des aliments médicamenteux : l'application, après adaptation, de la législation de 1975. Fabrication des aliments médicamenteux hors de l'industrie pharmaceutique. Non-application de l'autorisation de mise sur le marché pour les aliments médicamenteux. Délivrance de ces aliments par les groupements d'éleveurs sans prescription du pharmacien ou du vétérinaire ; le cas particulier des éleveurs isolés. Nécessité d'un contrôle de la fabrication des aliments médicamenteux par un pharmacien ou un vétérinaire et principe de leur prescription par un vétérinaire. (p. 2417) : contrôle des substances ne répondant pas légalement à la définition de médicament par les éleveurs. Projet européen de directives relatif au rapprochement des législations des États de la Communauté pour les aliments médicamenteux. Demande l'adoption de la présente proposition de loi. **Après l'article 2** (p. 2417) : accepte l'amendement n° 3 (*article additionnel*) de Mme Simone Veil relatif à l'utilisation exclusive pour la fabrication des aliments médicamenteux, des prémélanges médicamenteux munis de l'autorisation de mise sur le marché. **Article 4.** — *Article L. 615 du code de la santé publique* (p. 2418) : accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Sordel concernant le contrôle de la fabrication et de la délivrance des aliments médicamenteux par un pharmacien ou un docteur vétérinaire. **Article 5.** — *Article L. 617* : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel à propos de la délivrance des aliments médicamenteux aux groupements d'éleveurs et aux éleveurs sur prescription d'un docteur vétérinaire. **Article 6.** — *Article L. 617-1-2°* (p. 2419) : accepte l'amendement n° 4 de Mme Simone Veil relatif aux conditions d'utilisation des prémélanges médicamenteux et modalités d'emploi des aliments médicamenteux ainsi préparés.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan** (n° 397, 1978-1979) [28 juin

1979]. — En remplacement de M. André Bohl, rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 2443) : amorce d'un changement profond des rapports économiques mondiaux. Fin de la période de croissance forte des années d'après-guerre. Handicap de la natalité déclinante. Adaptation économique et définition de stratégies par le VIII^e Plan en fonction des atouts économiques français. Aggravation probable du chômage et tendance à la substitution du capital au travail. Arrivée massive de jeunes sur le marché du travail et développement du travail féminin. (p. 2444) : caractère de palliatifs des « mesures spécifiques pour l'emploi » du VIII^e Plan. Politique de l'émigration et diminution de la demande d'emploi. Augmentation de l'offre d'emplois et réduction des charges sociales. Création d'emplois et secteur tertiaire. Répartition du travail disponible et réduction de la durée hebdomadaire du travail. Coût financier du chômage. Menaces sur la protection sociale : augmentation des prélèvements obligatoires pour la couverture des régimes sociaux. Refus de concourir au financement d'Etat et nécessité de maîtriser les dépenses sociales. Solution de la création de liens entre prestations servies et grandeur économique. Nécessité d'un débat public sur les problèmes du financement des régimes sociaux. (p. 2445) : scepticisme quant à la politique familiale ; l'exemple du vote de la loi sur le complément familial. Crainte d'une aggravation des inégalités. Détérioration du climat social et cohésion de la nation. Avis favorable de la commission au projet de loi.

— **Report de la nomination de la délégation parlementaire pour les communautés européennes** [10 octobre 1979] (p. 3092) : s'étonne de l'absence de membres de la commission des affaires sociales dans cette délégation parlementaire.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national de l'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [18 octobre 1979]. — Rapporteur pour avis en remplacement de M. Michel Crucis. — **Discussion générale.** (p. 3343) : dispositions commandées par la conjoncture économique du moment. Examen du texte en première lecture par le Sénat, le 26 juin 1979. Grand nombre des salariés étrangers séjournant régulièrement en France depuis longtemps, avec leur famille. Régularisation intervenue à la suite de nombreuses entrées irrégulières d'étrangers, dans une période de haute conjoncture économique. (p. 3344) : prévention de l'immigration clandestine. Nécessaire prise en compte des dimensions sociales et humaines du problème. Second projet de loi déposé par le Gouvernement sur les immigrés, concernant les conditions de délivrance, de renouvellement et de retrait des cartes de travail, et directement liées aux cartes de séjour. Tradition de la France, terre d'accueil et d'asile.

— **Décès de M. Robert Boulin**, ministre du travail et de la participation [30 octobre 1979] (p. 3608).

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979] (p. 4513) : mévente des fromages de gruyère ; ses répercussions sur les laits « gruyérais ». Chute des cours du comté et de l'emmental. Diminution des recettes des producteurs de lait francomtois. Nécessité d'une véritable politique régionale des productions agricoles. Application de la loi du 12 juillet 1974 relative à l'organisation interprofessionnelle laitière. Investissements en matière d'électrification rurale. (p. 4514) : prêts qui pourraient être consentis aux syndicats de communes.

Anciens combattants [8 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 5088) : position défavorable de la commission des affaires sociales aux dispositions du projet de loi de finances concernant le secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Mesures nouvelles : majoration spéciale aux veuves des grands invalides ; augmentation de l'allocation allouée aux aveugles de guerre et majoration spéciale allouée aux aveugles de la résistance. Insuffisance d'une mesure intervenue en faveur de certaines catégories de veuves. (p. 5089) : réunions de la commission tripartite sur l'évolution du rapport constant. Nécessaire revalorisation des pensions des veuves et ascendants. Problème du contingent de croix de la Légion d'Honneur attribué aux anciens combattants de la guerre de 1914-1918. Bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. Retour à la proportionnalité des pensions. Règles d'attribution de la carte de combattant. (p. 5090) : commémoration du 8 mai 1945. Proposition de loi d'origine sénatoriale tendant à rétablir le 8 mai comme jour férié. Mesures

qui devraient être prises concernant des liquidations de pensions « sur des énonciations d'actes ou des pièces reconnues inexacts ». Eventuels faux en écritures publiques ou privées commis par des fonctionnaires, des médecins experts du ministère ou des médecins traitants. Doctrine du Gouvernement sur la mission du médecin expert. Vacations et distinctions honorifiques qui seraient réservées aux experts les plus durs pour les pensionnés ou candidats à pension. (p. 5091) : manque de connaissances des jeunes médecins militaires en matière de pathologie du temps de guerre, en particulier en matière de pathologie concentrationnaire. Offenses impardonnables commises à l'égard des anciens déportés des camps nazis et envers les plus grands invalides de guerre. (p. 5109) : nature des interventions des associations d'anciens combattants et des parlementaires auprès du secrétaire d'Etat. Mesures nouvelles et sondages ; exemple des pensions d'ascendants. Attribution de l'allocation du fonds national de solidarité et exclusion des pensions versées aux ascendants dans le montant des ressources prises en compte. Nature différente des pensions d'invalidité militaire et de mutilé du travail. Caractère catégoriel des mesures prises en faveur des anciens combattants et dégradation du rapport constant. Oubli des propositions du Parlement ; cas des propositions de loi concernant les anciens combattants d'Afrique du Nord pour les opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1953. — **Examen des crédits.** — *Etat B* (p. 5110) : son amendement n° 306 : suppression des crédits du titre III concernant les anciens combattants ; adopté. (p. 5111) : son amendement n° 307 : suppression des crédits du titre IV concernant les anciens combattants ; adopté.

Deuxième délibération [10 décembre 1979] **Article 27.** — *Etat B* (p. 5262) : blocage des négociations sur le rapport constant. Se déclare défavorable aux amendements de M. Maurice Papon n° 367 prévoyant le rétablissement des crédits du titre III relatif aux anciens combattants, n° 368 tendant à la majoration des crédits du titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants), n° 369 demandant le rétablissement des crédits du titre IV relatif aux anciens combattants et n° 370 relatif à une majoration des crédits du titre IV (montant des pensions d'ascendants). (p. 5264) : propose un point de rattrapage pour le rapport constant ; coût de cette mesure.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [13 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5399) : date limite du dépôt des amendements et propositions de la Commission des affaires sociales et de la Conférence des Présidents.

Suite de la discussion [14 décembre 1979] (p. 5432) : difficultés rencontrées pour l'établissement du rapport de la Commission.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** [19 décembre 1979]. Président de la commission des affaires sociales (p. 5745) : insiste sur l'innovation constituée par la venue devant le Sénat, avant l'Assemblée nationale, du texte élaboré par la commission mixte paritaire. **Article 2.** — *Article L. 128 du code de la Sécurité sociale* (p. 5748) : intervient sur l'amendement de coordination n° 3 de M. Jean Béranger.

— **Modification de l'ordre du jour** [19 décembre 1979] (p. 5751).

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** [20 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5840) : notion de détresse, soulignée par M. Jacques Henriot : l'appréciation par la femme elle-même de cette situation. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5844) : question du mode de désignation par l'Assemblée nationale de ses représentants à la commission mixte paritaire, abordée par M. Etienne Dailly. Examen de tous les amendements. Respect de l'institution de la commission mixte paritaire.

SEGARD (Norbert), secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril, 1978, p. 1539].

REPNSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2366 de M. Maurice Janetti remplacé par M. Bernard Parmantier : la création d'emplois supplémentaires dans les postes et télécommunications [18 mai 1979] (p. 1381, p. 1382) : taux de progression du budget des PTT. Situation des effectifs des services postaux dans le département du Var.

Question n° 2390 de M. Maurice PrévotEAU remplacé par M. Maurice Pic : l'allègement des formalités pour les exportateurs [18 mai 1979] (p. 1384) : efforts faits pour éliminer les complications inutiles. Mise en place du système Simplexport. Parution de la collection « Le guide de l'exportateur ». Etude par un groupe interministériel de la possibilité de mettre en place un système Simplexcom utilisant l'informatique.

Question n° 2394 de M. Jean Cluzel : le financement des échanges économiques avec les pays de l'Est [18 mai 1979] (p. 1385) : estime que le niveau d'endettement des pays de l'Est n'a pas encore atteint le seuil critique. Multiplication des échanges grâce aux crédits commerciaux accordés par la France.

Question n° 2395 de M. Jean Cluzel : l'organisation des services territoriaux des télécommunications [18 mai 1979] (p. 1382) : réorganisation des activités de programmation. Rôle des directions régionales des télécommunications. Caractère expérimental de l'organisation des services territoriaux des télécommunications mise en place en 1978.

Question n° 2468 de M. Raymond Dumont : les pressions d'entreprises privées pour des travaux d'installation d'intercommunication [18 mai 1979] (p. 1383) : nécessaire maintien d'un secteur témoin administratif. Responsabilité des services des télécommunications pour l'établissement des normes à respecter.

Question n° 2507 de M. Louis Perrein : les négociations d'ensemble avec les syndicats [5 octobre 1979] (p. 3015) : développement de la concertation avec les syndicats ; les aménagements d'horaires et l'organisation du travail. (p. 3016) : études d'ensemble de la direction générale des postes sur le régime du travail. Concertation pour les problèmes d'hygiène et de sécurité. Formation professionnelle. Modernisation des services et conditions de travail.

Question n° 2508 de M. Louis Perrein : les candidatures aux concours externes des télécommunications [5 octobre 1979] (p. 3017) : procédure retenue pour les concours du premier semestre 1979, en vertu de l'arrêté du 6 septembre 1976, et respect de l'égalité d'accès des candidats.

Question n° 2539 de M. Louis Perrein : les expériences de mise en place de la « Téléposte » [5 octobre 1979] (p. 3017) : expérience de télématique et test de sa rentabilité. Formes de courrier électronique : la télécopie et la télé-impression. (p. 3018) : mise en place d'un service de téléconsultation.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [1^{er} décembre 1979] (p. 4722) : progression des autorisations de programme du budget des PTT, premier budget civil de l'Etat. Importance des créations d'emploi dans les PTT. Développement des postes et accroissement des crédits de fonctionnement. Niveau de l'excédent d'exploitation. Service public et acheminement du courrier ; l'importance du trafic postal et la complexité du réseau de distribution. Amélioration de la rapidité des chaînes d'acheminement ; le maintien du principe « J + 1 ». Difficultés du centre de tri de Rouen en réponse à M. Charles Ferrant. (p. 4723) : application du principe « J + 1 » à la presse en réponse à M. André Fosset. Association des usagers de la poste. Constitution d'un organe de concertation entre la poste et les entreprises. Problèmes de la poste et concertation interministérielle. Perspectives d'avenir de la poste. Nécessité de la maîtrise de l'évolution des coûts. Clarification des relations financières entre la poste, l'Etat et les usagers les plus importants ; le problème de la presse. Effort considérable en faveur de l'équipement téléphonique ; l'amélioration de la qualité du service. Développement du téléphone public. Délais de raccordement. Lignes téléphoniques et préservation de l'environnement ; l'utilisation de poteaux de bois. (p. 4724) : création du service de radio-téléphone et d'Eurosignal. Extension du réseau télex et développement de la télé-informatique ; le réseau Transpac. Mise en place du service de téléconférence. Présentation des factures

et téléphoniques et importance des contestations en réponse à M. Edouard Bonnefous. Expérience de facturation détaillée. Politique de baisse en valeur réelle des tarifs du téléphone. Progression des investissements en faveur de la poste. Politique de dispersion des centres de tri. Informatisation des services financiers. Distributeurs automatiques de billets. Expériences de télécopie et de téléimpression. Renovation et construction de bureaux de poste. Sécurité des agents et diminution du nombre des agressions. (p. 4725) : industrie française du téléphone et investissements publics en matière de télécommunication. Poursuite de l'effort en matière de recherche ; le centre national d'études des télécommunications (CNET) en réponse à M. Maurice Schumann. Marché de l'exportation des matériels de télécommunication. Télématique et études sur la télécopie, le télétraitement de textes et du vidéotex. Lancement d'un satellite français de télécommunication et câblage de la ville de Biarritz en fibres optiques. Santé de l'industrie de la télécommunication et difficultés régionales, notamment en Bretagne, en réponse à M. Pierre Marzin. Créations d'emplois prévues pour les télécommunications. (p. 4726) : télématique et répercussions économiques, sociologiques ou culturelles ; l'expérience Télétel. Intérêt d'un débat sur la politique des télécommunications et de la télématique. Politique de modernisation des bureaux de poste en réponse à M. Maurice Schumann. Création de services postaux polyvalents. Système Cidex en réponse à M. Paul Malassagne. Zones rurales et lignes téléphoniques longues en réponse à MM. Charles Ferrant et Louis Boyer. Personnes âgées et exonération de la taxe d'accès au réseau. Politique sociale en faveur des personnels des PTT et concertation avec les syndicats ; les conditions de travail, la formation et la titularisation des auxiliaires. (p. 4727) : situation des personnels et mesures indemnitaires et catégorielles en réponse à M. Gérard Minvielle. Modernisation et transformation statutaire d'emplois. Situation des receveurs-distributeurs. Crédits sociaux ; l'aide au logement des jeunes. Médecine préventive. Activités culturelles. Conditions d'équilibre du budget des PTT. Rémunération par le Trésor des fonds déposés aux chèques postaux. Charges dues au service public et endettement de la poste. Suppression de la ligne « financement à déterminer ».

SEMPE (Abel), sénateur du Gers (S puis rattaché administrativement au groupe S puis NI puis apparenté au groupe GD).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2196 : le projet de loi concernant les « victimes de la déportation du travail » à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants [JO, Débats 10 mai 1978] (p. 736). - Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement), le 26 octobre 1979 (p. 3565).

Questions orales avec débat :

Question n° 182 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le Premier ministre : **l'emploi (économie du département du Gers)**. - Discutée, avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudouson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 11 avril 1979 (p. 683) : problèmes du département du Gers. Entreprise Gründig. Aides de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Etablissements Castel et Fromaget. Difficultés des établissements Creusot-Loire. Souhaite que le Gouvernement favorise le développement de la sous-traitance dans le Gers. Résistance de la Gascogne pendant l'occupation.

Question n° 266 [2 octobre 1979] (p. 2885) à M. le ministre de l'agriculture : les vins (mesures à prendre pour soutenir le cours des vins non logés).

Question n° 267 [2 octobre 1979] (p. 2885) à M. le ministre de l'agriculture : les vins (mesures à prendre pour faire face à une production viticole excédentaire dans le Sud-Ouest).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4985) : premières commandes passées à Airbus Industrie par la société américaine Eastern Air Lines. Soulève le problème de la sous-traitance, par priorité au bénéfice de la région du grand Sud-Ouest. (p. 4986) : action de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en faveur des petites et moyennes entreprises. Activité des sous-traitants de la société nationale des industries aérospatiales (SNIAS) et de la société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions (SNECMA). Difficultés rencontrées par les entreprises de sous-traitance pour recruter un personnel compétent. Eventuelle fermeture d'un établissement de l'entreprise Gründig installée dans le Gers. Activités des aéroclubs de pilotage ; risques d'aggravation de la situation financière des diverses associations. Absence de revalorisation depuis 1964 des primes d'achats d'avions légers. Bourses réservées aux jeunes. Projet de vignette sur les avions. Situation de l'aéroclub de Nogaro. Prise de conscience par les aiguilleurs du ciel de l'état d'esprit, autrefois, de Saint-Exupéry et de Mermoz.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5036) : évolution du coût des terrains dans le Gers. Difficultés des coopératives de construction telles « les Castors gersois » ou « les Castors landais ». (p. 5037) : difficultés rencontrées pour financer la réfection des logements anciens. Charges de gestion des offices d'HLM. Mise en place de l'aide personnalisée au logement ; charges annuelles réelles de remboursement prises en compte. Nécessaire allongement de la durée du différé d'amortissement ; années de remboursement les plus délicates. Développement de la politique du logement dans les milieux ruraux. Difficultés d'application de la loi de 1971 concernant les coopératives de construction. Exonération de la taxe foncière dont les bénéficiaires des prêts spéciaux immobiliers sont désormais privés. Publication prochaine au *Journal Officiel*, pour le Nord ou le Pas-de-Calais, de décrets d'application concernant des projets d'amélioration de l'habitat ancien. Allongement des délais de construction par manque d'artisans ou d'ouvriers qualifiés. Charges sociales consécutives à l'engagement d'apprentis. (p. 5038) : opposition des syndicats artisanaux du bâtiment à la diminution du taux de la réfaction de la taxe à la valeur ajoutée appliquée, sous certaines conditions, à l'acquisition de terrains à bâtir. Chômage parmi les architectes. Relance de l'activité économique à partir de la construction.

Services du Premier ministre (suite). I. — Services généraux. — Aménagement du territoire [9 décembre 1979] (suite) (p. 5152) : délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), missions de développement industriel et rural. Grand Sud-Ouest et maintien des formes d'animation rurale traditionnelles. Structures agricoles et ralentissement démographique. (p. 5154) : développement de la production d'oies et de canards. Développement industriel et retombées du succès de l'Airbus. Utilisation des richesses en hydrocarbures ; cas du gaz de Lacq et octroi de prix différentiels de l'énergie au Sud-Ouest. Atouts dans le secteur des productions agricoles de qualité ; caractère de « Texas français ». Insuffisance des moyens financiers du grand Sud-Ouest. Développement du grand Sud-Ouest et nécessité de maintenir des populations rurales ; refus de l'aménagement des grandes surfaces achetées par les capitaux étrangers ; encouragement à l'installation de jeunes. Place des moyens financiers du plan du grand Sud-Ouest dans la loi de finances pour 1980. Répartition des crédits entre les trois régions. Nécessité d'un institut régional de développement. (p. 5155) : répartition des crédits entre les différentes formes d'action. (p. 5157) : montant de la participation d'Elf-Aquitaine aux activités économiques autres que la recherche d'hydrocarbures.

SERAMY (Paul), sénateur de la Seine-et-Marne, (UCDP).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 125 du code électoral fixant les circonscriptions de vote en matière d'élection des députés (n° 209, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979. *JO*, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi portant mesures destinées à réduire le chômage par le rajustement des seuils sociaux (n° 216, 1978-1979) [rattaché pour ordre du procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979. *JO*, Débats 15 mars 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi (n° 187, 1978-1979) pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 318, 1978-1979) [9 mai 1979].

Proposition de loi déposée avec M. Pierre Ceccaldi-Pavard tendant à modifier les conditions d'acquisition par le locataire des habitations à loyer modéré à usage locatif (n° 431, 1978-1979) [25 juin 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Formation professionnelle continue** (n° 51, tome VIII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2372 : le droit d'asile (reconduction du droit d'asile accordé à l'ayatollah Khomeiny) à M. le ministre des affaires étrangères [*JO*, Débats 5 janvier 1979] (p. 105). — Réponse, de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 20 avril 1979 (p. 884).

Question n° 2612 : la recherche scientifique (crédits pour la recherche dans les grandes écoles et le développement des enseignements générateurs d'innovations) à Mme le ministre des universités [*JO*, Débats 20 novembre 1979] (p. 4098).

Questions orales avec débat :

Question n° 139 [23 novembre 1978] (p. 3544) à M. le ministre de l'industrie : les entreprises (petites et moyennes industries de la région d'Ile-de-France). Discutée avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Bolleau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron, le 10 avril 1979 (p. 647) : satisfaction devant les efforts du Gouvernement ; les mesures prises en faveur de l'entreprise artisanale et les petites et moyennes industries. Importance des petites et moyennes entreprises. Dépôt d'une proposition de loi sur le rajustement des seuils sociaux. Importance économique et contrôle des investissements étrangers en France. (p. 648) : nécessité de mettre en œuvre, pour les jeunes, une politique de formation en alternance ; l'exemple allemand. Inadéquation nationale et régionale, entre les emplois offerts et les disciplines enseignées ; l'exemple de la région Ile-de-France. Situation de l'emploi dans les villes nouvelles. Désertification des zones rurales. Echec de la décentralisation dans la croissance industrielle

provinciale. (p. 649) : nécessité de mettre fin aux mesures discriminatoires frappant l'Ile-de-France : l'exemple de la prime régionale de développement, de l'artisanat...

Question n° 223 de M. Franck Sérusclat et n° 258 de Mme Hélène Luc : les perspectives de l'enseignement et la rentrée scolaire. — Discutées le 23 octobre 1979 (p. 3424) : bouleversements économiques et sociaux et politique de l'éducation. Pratique des responsabilités et développement des connaissances. Nécessité d'une formation permanente. Ecole et dimension internationale de notre société. Réformes du système éducatif et application de la solution du collègue unique. Application partielle des réformes sur le soutien et l'approfondissement des connaissances. Choix de l'option technologie en quatrième et manque de moyens. Absence de gratuité des manuels scolaires pour les élèves de quatrième se dirigeant vers le CAP. Insuffisance des allocations par élève et de l'initiation à la musique. Organisation expérimentale de stages en entreprise et éducation d'alternance. Austérité du budget et déclin démographique. Augmentation des effectifs dans le second cycle. (p. 3425) ; taux d'encadrement. Effectifs des classes maternelles et application des consignes syndicales par les institutrices.

Question n° 228 [6 juin 1979] (p. 1759) à Mme le ministre des universités : la recherche scientifique. — Retirée le 19 novembre 1979 (p. 4097).

Question n° 230 de M. Jacques Habert : la réforme de l'enseignement des langues vivantes. — Discutée le 23 octobre 1979 (p. 3431) : déclaration du secrétaire d'Etat au congrès du centre d'information et de recherches sur l'enseignement de Strasbourg. Caractéristiques individuelles et sociales des langues vivantes. Langues étrangères et vie économique moderne. Dégradation du système d'enseignement des langues vivantes en France. Abandon de l'expérience de l'enseignement des langues à la maternelle ou à l'école élémentaire. Langues vivantes et examens. (p. 3432) : nécessaire maintien de l'enseignement de la deuxième langue vivante en classe de quatrième. Amenuisement des horaires dans l'enseignement des langues et développement des méthodes audio-visuelles. Importance de la connaissance d'une civilisation étrangère. Encombrements des classes de langues vivantes. Polyglottes et monolinguisme. Inadaptation de l'anglais dans les relations avec certains continents. Hégémonie linguistique et hégémonie. Rappelle la situation du Canada français. Nécessité d'une réforme de l'enseignement des langues. (p. 3433) : humanisme et enseignement des langues vivantes.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. — **Article 14, 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suivants du code des communes** (p. 1159) : sur l'amendement n° 1 (*article additionnel*) de MM. Jean Chérioux et Roger Romani, soutenu par ce dernier, concernant la suppression, à partir de 1980, des dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur le système de péréquation de la dotation globale de fonctionnement et le fonds d'égalisation des charges en région d'Ile-de-France, son sous-amendement n° 3 déposé avec M. Jean Colin et soutenu par ce dernier : application, à compter de 1980, de la péréquation de droit commun en région Ile-de-France ; retiré.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979) [17 mai 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1344) : importance du projet par ses dimensions et implications. Accroissement des libertés locales et transfert de ressources ; l'égalitarisme excessif du VRTS. Réserves de la commission quant aux mécanismes de la dotation globale d'équipement notamment en ce qui concerne l'équipement scolaire. (p. 1345) ; urbanisme ; le transfert des compétences aux communes en matière de permis de construire et de POS. Absence ou insuffisance de services d'urbanisme communaux ; la collaboration avec les services de l'Etat. Education ; l'abandon de la décentralisation horizontale proposée par le « rapport Guichard ». Rôle consultatif du conseil départemental de l'éducation ; sa composition. (p. 1346) : compétence départementale en matière de bourses ; son caractère hasardeux et dangereux. Transfert aux départements de la compétence pour les transports scolaires ; la participation financière de l'Etat ; le maintien de la compétence pour la politique de regroupement des écoles à l'inspection d'académie. (p. 1347) : programmes ; l'officialisation

de la décentralisation pour les activités complémentaires à l'enseignement. Lacunes du texte ; le cas de l'indemnité de logement des instituteurs. Enseignement supérieur ; les dangers d'un plan de décentralisation universitaire. Avis favorable de la commission sous réserve de l'adoption de ses amendements.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Après l'article 6** (p. 1553) : son amendement n° I-102 (*article additionnel*) : actualisation, chaque année, des seuils prévus pour la passation des adjudications, marchés et mémoires ; retiré. **Article 9** (p. 1566) : son amendement n° I-44 : abrogation de l'article 21 de la loi du 29 octobre 1975 relatif aux terrains de sport ; adopté. **Avant la section I du chapitre II du titre I.** — **Article L. 241-3-1 du code des communes** (p. 1568) : sur l'amendement n° I-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy, concernant le pouvoir de réquisition des maires à l'égard des comptables, son sous-amendement n° I-170 : impossibilité pour le receveur municipal de payer les mandats qui porteraient sur les crédits dépassant les crédits ouverts en section d'investissement ou dépassant le crédit globalement inscrit en section de fonctionnement ; devenu sans objet.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Avant l'article 32.** — **Article L. 221-10 de ce code** (p. 1617) : sur l'amendement n° I-29 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; la possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; le calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981, soutient le sous-amendement n° I-171 de M. Marcel Rudloff concernant le calcul de la compensation financière des communes pour services rendus par l'Etat sur la base des sommes versées en 1978.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Avant l'article 32** (p. 1825) : son amendement n° I-172 (*article additionnel*) : prise en compte de la participation communale dans les dépenses d'investissements engagées par l'Etat pour le calcul des investissements communaux donnant droit à remboursement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ; adopté. **Article 36.** — **Article L. 235-9 du code des communes** (dotation globale d'équipement) (p. 1853) : sur l'amendement n° I-34 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la prise en compte de la population permanente et saisonnière, son sous-amendement n° I-45 : prise en compte du nombre d'enfants scolarisables ; adopté. Sur l'amendement n° I-48 de M. Joseph Raybaud prévoyant la suppression du critère de répartition qui constituent les logements construits durant la dernière année : la prise en compte d'un habitant par résidence secondaire ainsi que de la voirie rurale, son sous-amendement n° I-221 ayant le même objet que son sous-amendement n° I-45 (p. 1859) : en tant que coauteur, retire l'amendement n° I-55 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte du nombre des logements construits les cinq dernières années.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** — **Article L. 123-5 du code des communes** (p. 1991) : soutient l'amendement n° III-94 de Mme Brigitte Gros : impossibilité pour l'employeur de considérer les suspensions de travail comme cause de sanction disciplinaire ou cause de rupture du contrat de travail ; procédure de licenciement d'un maire ou d'un adjoint.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — **Article L. 123-10 du code des communes** (p. 2030) : sur l'amendement n° III-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux des grandes villes, soutient le sous-amendement n° III-95 de Mme Brigitte Gros concernant la fixation à 30 % de l'indemnité de fonctions du plafond de compensation de l'autorisation spéciale d'absence. **Article L. 123-II** (p. 2031) : son amendement n° III-90, déposé avec M. Guy Petit : majoration des indemnités de fonction dans les communes non classées en fonction de l'importance de leur population saisonnière ; adopté. (p. 2032) : population saisonnière et classement en station touristique ; le cas particulier de Lyon.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Article 106.** — **Article L. 411-26 du code des communes** (p. 3115) : son amendement n° IV-138 : seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes : devient sans objet. (p. 3117) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-102 de M. François Dubanchet, repris par M. Etienne Dailly, ayant le même objet que son amendement n° IV-138.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Article 116.** — **Article L. 416-13 du code des communes** (p. 3180) : sur l'amendement n° IV-41 de M. Lionel de Tinguy portant sur la possibilité de

reclassement des secrétaires généraux dans des fonctions municipales et, éventuellement, dans les services de l'Etat, son sous-amendement n° IV-141 : prise en compte des avantages acquis dans l'indemnité différentielle qui peut être versée au secrétaire général privé de son emploi ; retiré. **Avant l'article 118.** — *Article L. 414-1, L. 414-2 et L. 414-3* (p. 3187) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-43 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la mention annuelle d'une appréciation écrite exprimant sa valeur professionnelle dans le dossier de l'agent en activité ; les éléments pris en compte pour l'établissement de ces appréciations. **Après l'article 119.** — *Article L. 414-7* (p. 3188) : sur l'amendement n° IV-47 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimum, son sous-amendement n° IV-142 : justification de la promotion par l'appréciation écrite exprimant la valeur professionnelle de l'agent ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 121, 122 et articles additionnels** (p. 3193) : son amendement n° IV-143 (*article additionnel après l'article 122*) : contrôle de la bourse de l'emploi sur les intégrations et reclassements des agents des collectivités locales et des fonctionnaires de l'Etat, appartenant à la catégorie A ; adopté après rectification pour tenir compte du sous-amendement n° IV-312 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'extension du champ d'application des dispositions proposées aux personnels de toutes les catégories ; et à un contingent supplémentaire en cas d'inégalité constatée des flux de fonctionnaires issus des deux statuts.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 13 A** (p. 4336) : son amendement n° 83, déposé avec M. Pierre Vallon : relèvement du plafond au-dessous duquel les actes ou procès-verbaux de ventes ou de liquidation d'immeubles sont exonérés du droit de timbre de dimension ; application de cette exonération aux attestations notariées constatant la transmission par décès d'immeubles ou de droits réels immobiliers et aux actes rectificatifs d'erreurs matérielles ; retiré. **Article 13.** — *Article 793 du code général des impôts* (p. 4339) : sur l'amendement n° 60 de M. Geoffroy de Montalembert relatif aux exonérations des droits de mutation à titre gratuit et le montant total de la réduction d'assiette ainsi que la majoration pour le conjoint survivant et les enfants vivants ou représentés, son sous-amendement n° 84, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction d'assiette et prise en compte de l'ensemble des donations consenties par la même personne ; adopté. **Article 21** (p. 4354) : amalgame entre le montant des paris et le gain des parieurs. (p. 4355) : danger de la multiplication des prélèvements tels que ceux effectués sur les gains du loto ou du PMU. Utilisation du produit du PMU et situation des hippodromes de province. Se déclare défavorable à l'amendement n° 41 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affectation au fonds national pour le développement du sport d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre. — I. — **Services généraux** [5 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4885) : législation sur la formation professionnelle. Progression des crédits de la formation professionnelle, de contrôle et d'intervention. Fonds de la formation professionnelle. Participation des entreprises au financement de la formation professionnelle. (p. 4886) : bilan de l'action de l'Etat et des entreprises pour la formation professionnelle. Fonds d'assurance-formation. Stages de formation féminins. Défaillances chroniques du système éducatif et enseignement par alternance. Formation professionnelle et adaptation aux réalités économiques ; le sort réservé à la politique d'éducation permanente. (p. 4887) : adoption des crédits de ce budget.

Article non joints à l'examen des crédits [10 décembre 1979]. **Article 73** (p. 5235) : son amendement n° 259 : suppression de cet article concernant le versement de la taxe additionnelle au droit de bail à l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; retiré.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 13** (p. 5254) ; sur l'amendement n° 362 de M. Maurice Papon concernant les donations et le plafonnement des exonérations ; l'application des dispositions à compter du 5 septembre 1979 et prévoyant un régime particulier pour les parts des groupements forestiers agricoles (GFA), son sous-amendement n° 408 : plafonnement des exonérations de droit de mutation à titre gratuit ; non application aux opérations antérieures à la promulgation de la loi ; devenu sans objet.

SERUSCLAT (Franck), sénateur du Rhône (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à **lutter contre la discrimination sexiste** (n° 346, 1978-1979) [23 mai 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2613 : **l'enseignement privé (obligation pour les communes de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association)** à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats 22 novembre 1979] (p. 4267).

Question n° 2628 : **les stations-services (application du code du travail aux gérants libres de stations-services)** à M. le ministre du travail et de la participation [JO, Débats 15 décembre 1979] (p. 5481).

Questions orales avec débat :

Question n° 223 [17 mai 1979] (p. 1333) à M. le ministre de l'éducation : **l'enseignement préscolaire (perspectives de l'enseignement et rentrée scolaire.** — Discutée avec la question n° 258 de Mme Hélène Luc, le 23 octobre 1979 (p. 3419) : rôle et place du système éducatif. Regrette l'absence du ministre de l'éducation. (p. 3420) : volonté d'une « révolution copernicienne » dans l'enseignement. Propos du ministre dans divers journaux sur son projet éducatif ; la mise à l'écart du Parlement. Morale et éducation. Enseignement et formation d'un esprit critique. Ambiguïtés de la référence à l'école laïque et républicaine. Laïcité et anticléricalisme. Pluralisme et respect des différences. Cite le livre « L'école catholique » de Jean Honoré, évêque d'Evreux. Pluralisme et difficultés d'application concrète ; le pluralisme et la pluralité. Respect des différences et lois Marie, Bérange, Debré et Guerneur. Service public de l'enseignement et école privée. Transmission du savoir à l'enfant et maîtrise de son propre développement. Unité pédagogique de l'école maternelle au premier cycle. (p. 3421) : importance de l'école maternelle ; le dépistage des handicaps et dysfonctionnements. Participation des médecins et psychologues. Relations étroites avec les parents. Introduction de nouvelles disciplines et école élémentaire. Continuité pédagogique et collège unique. Suppression de postes d'enseignants dans certaines disciplines et conception ouverte de l'éducation. Formation initiale et formation permanente. Avenir des écoles normales. *Cursus* universitaire et DEUG (diplôme d'études universitaires générales). Place donnée au savoir abstrait. Cultures régionales. Education de la deuxième génération de migrants. Langage audiovisuel. Rythme scolaire et rythme de vie. Idéologie libérale et éducation ; les règles de concurrence et de rentabilité. (p. 3422) : cite « Le meilleur des mondes » d'Aldous Huxley. (p. 3427) : originalité du projet socialiste d'éducation. Loi Guerneur et prise en charge par l'Etat de l'enseignement privé. Absence de priorité dans la préscolarisation. Problème de l'alternance et des stages en entreprise.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 756) : nécessité de mettre fin aux cas Papillon ou Mesrine. Intention louable des auteurs du texte. Définition des crimes condamnés par le texte. (p. 757) : crimes de sang et crimes condamnés par la cour de sûreté de l'Etat ou les tribunaux permanents des forces armées. Emploi du terme « quiconque » dans le projet : les conséquences sur la connaissance historique des évolutions de notre pays et celle de l'homme et de ses comportements. Sur l'appréciation des profits provenant de l'exploitation d'un crime. Liste des tiers concernés. Durée de la peine de confiscation. Sentiment d'atteinte à la liberté d'expression et de préterition. Risque d'une tyrannie de fait. (p. 762) : distinction entre le crime de sang et les crimes condamnés par la cour de sûreté de l'Etat ou les tribunaux permanents des forces armées. (p. 763) : demande la non-application des dispositions du projet à cette seconde catégorie de crimes.

Suite de la discussion [26 avril 1979] (p. 1011) : un projet qui ajoute peu aux textes existants. Philosophie et assises pratiques de la politique d'une société basée sur deux principes : la concurrence et le profit. Difficulté d'évaluation du bénéfice. (p. 1012) : impossibilité d'isoler une opération dans la comptabilité d'une maison de presse. Sérénité de la justice ; situation pendant l'Occupation. **Article 1.** — **Article 39-1 (nouveau) du code pénal** (p. 1018) : sur les amendements identiques n° 2 de M. Edgar Tailhades et n° 17 de M. Henri Caillavet concernant la suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique son sous-amendement n° 12, déposé avec plusieurs de ses collègues : signature de l'auteur du crime ou d'un prête-nom ; retiré. (p. 1022) : sur les mêmes amendements, se déclare défavorable au sous-amendement n° 33 de M. Alain Peyrefitte relatif à la confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation. **Article 2** (p. 1024) : son amendement n° 11, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la suspension du droit de tirer profit de l'exploitation du récit d'un crime par son auteur ; rejeté. Souligne que l'inculpé bénéficie de la présomption d'innocence.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1420) : grandes dates de l'histoire législative des communes. Priorité accordée au profit ; concurrence entre collectivités locales. Poursuite des transferts financiers sur les usagers et les contribuables. Décentralisation et déconcentration. Pouvoirs du préfet. Libertés et responsabilités. (p. 1421) : désengagement de l'État de toute responsabilité dans le déficit communal. Aide de la collectivité aux entreprises privées par les caisses de dépôt. Dotation globale d'équipement. Intervention du comité des finances locales. Evaluation du coût des transferts de compétences. Suppression du cahier des charges type ; possibilité de concéder tout service à des entreprises privées. Situation du secrétaire général. Abandon d'obligations constitutionnelles ou de devoirs d'État. Aides financières aux familles. (p. 1422) : déconcentration à l'échelon départemental ; absence de la région dans le texte en discussion. Exercice de certains mandats par des salariés ; garantie de retrouver leur emploi. Possibilité pour les citoyens de participer à la vie de leur commune. Texte pernicieux pour le développement de l'autonomie, et des libertés et des responsabilités des élus.

Suite de la discussion [23 mai 1979] (p. 1459) : demande une progression régulière de la dotation globale d'équipement. (p. 1463) : décalage entre l'appréciation du coût du transfert des dépenses et l'élaboration du compte administratif départemental. (p. 1466) : élaboration d'une position du parti socialiste sur le regroupement scolaire.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. **Avant le titre I** (p. 1490) : son amendement n° I-91 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : nature de collectivité territoriale des communes, départements, territoires d'Outre-Mer et régions ; irrecevable aux termes de l'article 48 du règlement du Sénat (p. 1492) : institutions régionales actuelles et maîtrise des situations régionales. (p. 1493) : son amendement n° I-92 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : dévolution du pouvoir exécutif départemental au président du conseil général ; rejeté. (p. 1497) : son amendement n° I-94 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : élection à la proportionnelle des conseillers municipaux dans les communes de plus de neuf mille habitants ; irrecevable aux termes de l'article 48 du règlement du Sénat. **Article 1^{er}.** — **Article L. 121-30 et L. 121-31 du code des communes** (p. 1503) : son amendement n° I-58, déposé avec plusieurs de ses collègues : expédition des délibérations du conseil municipal au préfet : délai d'approbation et de saisine du tribunal administratif pour annulation ; rejeté. (p. 1507) : abstention du groupe socialiste dans le vote sur le sous-amendement n° I-108 de M. Michel Giraud concernant le caractère exécutoire de plein droit des délibérations du conseil municipal ; les exceptions à ce principe sur les dispositions de l'amendement n° I-2 de M. Lionel de Tinguy relatives au caractère exécutoire de plein droit des délibérations des conseils municipaux ; aux exceptions à ce principe ; au contrôle juridictionnel et administratif de la légalité des délibérations. (p. 1508) : son amendement I-59, déposé avec plusieurs de ses collègues : principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations relatives au budget ; retiré au profit de l'amendement I-174 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues. Son amendement n° I-60, déposé avec plusieurs de ses collègues : délibérations financières et observations de l'autorité compétente ; principe d'une nouvelle délibération exécutoire de plein droit ;

rejeté. (p. 1510) : caractère exécutoire de la deuxième délibération du conseil municipal après observations de l'autorité compétente. **Après l'article premier.** — **Article L. 121-30-1 (nouveau) de ce code** (p. 1512) : son amendement n° I-61 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : délibérations soumises à approbation de l'autorité compétente et saisine du tribunal administratif ; délai de jugement et sursis à exécution ; devenu sans objet.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Après l'article 1.** — **Article L. 122-28 du code des communes** (p. 1540) : les pouvoirs de police du maire. **Article 2.** — **Article L. 121-38 du code des communes** (p. 1542) : dispersion entre les articles 2 et 11 de prescriptions fort différentes en elles-mêmes. (p. 1551) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen termes, garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B, indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal. **Article 6.** — **Article L. 314-1** (p. 1553) : son amendement n° I-62, déposé avec plusieurs de ses collègues : communication, pour information, à l'autorité compétente des procès-verbaux d'adjudication ou d'appel d'offres pour le compte des communes et des marchés passés par ces collectivités ; rejeté. **Avant l'article 7.** — **Article 1585 du code général des impôts** (p. 1555) : s'oppose à l'amendement n° I-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique et 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels. **Article 7 - II de l'article 1585 E du CGI** (p. 1560) : son amendement n° I-64, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour les communes de modifier l'assiette de la taxe locale d'équipement si des éléments suffisamment importants interviennent dans la détermination de la valeur des ensembles immobiliers ; adopté ; son amendement n° I-65, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation par la loi des bases de la taxe locale d'équipement, à partir du 1^{er} janvier 1981 ; rejeté. **Après l'article 7.** — **Article 233-75-1 et 233-75-2 du code des communes** (p. 1566) : le groupe socialiste votera l'amendement n° I-179 (*article additionnel*) de M. Roger Romani, soutenu par M. Michel Giraud, concernant la création d'une taxe d'ouverture intempestive de tranchée ; le droit pour les communes de procéder elles-mêmes aux réfections des revêtements et de se faire rembourser les frais qu'entraînent pour elles les ouvertures de tranchées. **Avant la section I du Chapitre II du titre I.** — **Article 16 bis (nouveau) de la loi de 1948** : son sous-amendement n° I-66 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnité de fonction du maire sur laquelle s'effectuerait le prélèvement de la cour de discipline budgétaire ; compétence de la cour des comptes pour déférer un maire à la cour de discipline budgétaire ; adopté. **Intitulé de section** (p. 1570) : son amendement n° I-10 (*article additionnel*) : coordination ; « section I-A, droit de réquisition du maire » ; adopté.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Article 14.** — **Article L. 236-7 du code des communes** (p. 1595) : son amendement n° I-67, déposé avec plusieurs de ses collègues : liberté d'emprunt à l'étranger dans le quota fixé par la loi de finances ; répartition des quotas par le comité des finances locales ; rejeté. Choix des collectivités locales pour la meilleure solution d'emprunt. **Article 15.** — **Article L. 212-1, L. 212-9 et L. 221-5** (p. 1596) : son amendement n° I-68, déposé avec plusieurs de ses collègues : nécessité d'une autorisation du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante d'un groupement pour le prélèvement sur leur budget des dépenses obligatoires ; retiré. **Article 20.** — **Article L. 212-4, alinéa 1 et dernier alinéa** (p. 1601) : son amendement n° I-69, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : impossibilité de financement des dépenses obligatoires par les dépenses votées par le conseil municipal ; financement des dépenses obligatoires ; retiré. **Après l'article 20** (p. 1603) : son amendement n° I-70 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : assimilation au régime fiscal direct des redevances perçues par les services publics gérés par les collectivités locales ou leurs groupements ; retiré. **Article 22.** — **Article L. 221-2 et L. 221-1, 2^e alinéa**, (p. 1605) : sur l'amendement n° I-22 de M. Lionel de Tinguy concernant la détermination par la loi et en fonction de l'exigibilité des dettes, des dépenses obligatoires ; le principe de

l'intervention de la loi pour le transfert de charges aux communes, son sous-amendement n° I-75, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : principe de détermination par la loi des transferts de charges aux communes ; retiré. **Article 27.** — *Article L. 212-5, alinéa 1*, (p. 1606) : son amendement n° I-71, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : déficit budgétaire par référence au total des recettes réelles ; composition paritaire de la commission chargée de l'examen du budget déficitaire ; rejeté. *Article L. 212-5, 2^e alinéa* (p. 1607) : son amendement n° I-72 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire : principe d'un emppunt exceptionnel ou d'une subvention d'équilibre en cas de déficit du budget communal ; rôle du comité des finances locales ; rejeté. **Article 29.** — *Article L. 212-8, 3^e alinéa* (p. 1613) : son amendement I-73, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : possibilité de virements d'article à article pendant le règlement d'office du budget ; rejeté. **Article 30.** — *Article L. 235-5* (p. 1615) : son amendement I-74, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : taux des taxes locales directes et versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre pour des raisons indépendantes de la gestion municipale ; retiré. **Après l'article 32.** — *Article L. 221-10* : son amendement n° I-76 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : suppression de cet article concernant le principe de l'intervention législative pour les transferts de charges aux communes et aux groupements de communes ; retiré. **Après l'article 50** (p. 1617) : son amendement n° I-90 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; moyens de réalisation des études et projets des collectivités locales ; retiré.

— **Projet de loi relatif à l'obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs** (n° 300, 1978-1979) [5 juin 1979]. **Article 2** (p. 1713) : son amendement n° 15, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant le maintien en application des textes législatifs ou réglementaires interdisant la divulgation ou la publication de certains faits ; devenu sans objet. (p. 1715) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud concernant la non motivation des décisions en cas d'urgence « absolue » ; le maintien en application des textes législatifs, et non point réglementaires, interdisant la divulgation ou la publication de faits couverts par le secret, mais défavorable, sur cet amendement, au sous-amendement n° 16 de M. Jean-Paul Mourot relatif à la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'illégalité de la décision, prise en urgence, qui n'aura pas été motivée un mois après que l'intéressé en aura fait la demande.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [13 juin 1979]. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 du code des communes* (p. 1824) : indemnisation des droits acquis. Se déclare favorable à la demande de réserve du vote de l'amendement I-204 de M. Christian Bonnet, relatif au principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes et au principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978. **Après l'article 32.** — *Article L. 221-3* (p. 1827) : son amendement n° I-77 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : majoration des pénalités ou amendes administratives pénales ; versement du produit de cette majoration aux bureaux d'aide sociale ; réservé. **Article 36.** — *Article L. 235-8* (p. 1835) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécam prévoyant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor. Son amendement n° I-86, déposé avec plusieurs de ses collègues : liaison de l'évolution de la dotation globale d'équipement, chaque année, à celle de la dotation globale de fonctionnement ; retiré au profit de l'amendement n° I-54 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues instaurant la liaison de l'évolution du montant de la dotation globale d'équipement au produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. **Rappel au règlement** (p. 1844) : estime que l'article 49 du règlement du Sénat fait référence à l'article 44 de la Constitution en ce qui concerne le passage obligatoire en commission, avant la séance publique, des amendements et non

point des sous-amendements. (p. 1850) : s'abstiendra dans le vote de l'amendement n° I-47 de M. Joseph Raybaud prévoyant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques. *Article L. 235-9* (dotation globale d'équipement) (p. 1852) : ses amendements déposés avec plusieurs de ses collègues. n° I-80 : prise en compte de la superficie de la voirie communale ; rejeté ; n° I-81 : prise en compte de la population inactive non scolarisée ; rejeté ; et n° I-79 : cas des communes dont la population diminue ; adopté. Sur l'amendement n° I-34 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la prise en compte de la population permanente et saisonnière, se déclare favorable au sous-amendement n° I-45 de M. Paul Séramy instaurant la prise en compte du nombre d'enfants scolarisables. (p. 1860) : son amendement n° I-98, déposé avec plusieurs de ses collègues : communication au comité des finances locales de la répartition de la dotation globale d'équipement effectuée par le gouvernement ; adopté.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 36.** — *Article L. 235-10 du code des communes* (p. 1879) : sur l'amendement n° I-49 de M. Joseph Raybaud concernant le remboursement anticipé du capital de la dette et la dotation globale d'équipement, se déclare défavorable au sous-amendement n° I-228 de M. Marc Bécam prévoyant l'accord de l'organisme prêteur pour le remboursement anticipé du capital de la dette. (p. 1880) : sur ce même amendement n° I-49 se déclare favorable au sous-amendement n° I-229 de M. Lionel de Tinguy instaurant le remboursement anticipé du capital de la dette conformément aux clauses du contrat de prêt. *Article L. 235-11* (p. 1882) : son amendement n° I-83, déposé avec plusieurs de ses collègues : CAECL et placement au profit de la commune des fonds inemployés de la dotation globale d'équipement ; retiré au profit de l'amendement n° I-182 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues concernant les dépôts à la CAECL ou prêts à d'autres collectivités des fonds inemployés de la dotation globale d'équipement. (p. 1885) : reprend l'amendement n° I-50 de M. Joseph Raybaud : placements en bons du Trésor des fonds en attente d'emploi de la dotation globale d'équipement ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Sur cet amendement, reprend le sous-amendement n° I-209 de M. Maurice Blin : définition comptable de la part inemployée de la dotation globale d'équipement ; irrecevable. *Article L. 235-12, premier alinéa* (p. 1886) : son amendement n° I-99, déposé avec plusieurs de ses collègues : principe de subventions d'équipement exceptionnelles accordées dans le cadre de la loi de finances ; retiré et transformé en sous-amendement n° I-233 à l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy. **Article 37** (p. 1889) : sur l'amendement n° I-37 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'institution progressive de la dotation globale d'équipement ; au montant de cette dotation ; au maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; à l'indexation des sommes affectées à la dotation, son sous-amendement n° I-233, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : contrôle parlementaire sur le maintien de subventions spécifiques d'investissement ; rejeté. (p. 1890) : son amendement n° I-84, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par Louis Perrein, cosignataire : délai maximum de la mise en place de la dotation globale d'équipement ; retiré. (p. 1895) : moyens financiers d'assumer les libertés communales. (p. 1898) : supériorité du montant de la dotation globale d'équipement sur les subventions spécifiques et dispersion de cette dotation sur le territoire. (p. 1901) : le groupe socialiste votera contre l'article 37. **Après l'article 33 (suite).** — *Article L. 221-3 (nouveau)* (p. 1902) : son amendement n° I-77 (*article additionnel*), précédemment réservé, déposé avec plusieurs de ses collègues : versement aux bureaux d'aide sociale communaux d'une taxe perçue sur l'ensemble des pénalités ou amendes administratives ou pénales à l'exception de celles du code de la route ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Statut et ressources du bureau d'aide sociale. **Après l'article 41** (p. 1904) : son amendement n° I-85 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : montant minimal de la dotation globale d'équipement ; retiré ; taux de progression ; majoration par prélèvement sur les recettes de l'Etat ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 42.** — *Article L. 315-1* (p. 1908) : se déclare favorable à l'amendement n° I-38 de M. Lionel de Tinguy relatif au principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux des communes ; à l'application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention. Centralisation des modèles de constructions ; l'accroissement des coûts de la défiguration des paysages. **Avant l'article 1 (suite).** — *Article L. 121-29* (p. 1918) : se déclare favorable à l'amendement n° I-131 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. James

Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la suppression de cet article interdisant la publication par le conseil municipal de proclamations, adresses et vœux à caractère politique. Incidences politiques des affaires locales. (p. 1919) : confusion inéluctable du point de vue administratif et politique. **Après l'article 50.** — *Article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* (p. 1921) : délégation de vote et cumul des mandats. Se déclare défavorable à l'amendement n° I-43 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant les principes et modalités des délégations écrites de vote.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Article 92.** — *Article L. 123-1 du code des communes* (p. 1975) : s'interroge sur l'imposition des indemnités versées aux conseillers municipaux. *Article L. 123-3* (p. 1981) : le groupe socialiste votera l'amendement n° III-80 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues prévoyant la création d'une caisse nationale de compensation pour l'exercice des mandats locaux, chargée de servir les indemnités nouvellement créées et de rembourser aux entreprises les salaires correspondant aux autorisations d'absence ; ressources de cette caisse. *Article L. 123-4* (p. 1989) : se déclare favorable à l'amendement n° III-58 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant les congés d'absence non rémunérés de droit pour les salariés exerçant des fonctions électives. **Après l'article L. 123-4** (p. 1991) : se déclare favorable à l'amendement n° III-59 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, prévoyant l'impossibilité de changer par affectation ou mutation, sans leur accord, le poste de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des agents des établissements publics et des services publics et des membres du conseil municipal de la commune où ils étaient précédemment affectés. *Article L. 123-6* (p. 1995) : se déclare favorable à l'amendement n° III-54 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues concernant le remboursement par l'Etat des salaires et cotisations sociales versées par l'employeur au salarié titulaire de mandat municipal qui a bénéficié d'autorisations d'absence ; son financement par un prélèvement sur les gains aux jeux d'argent. (p. 2007) : souligne la nécessité d'éviter l'isolement du maire. Se déclare défavorable à l'amendement n° III-147 de M. Jacques Larché prévoyant la suppression de cet article du code des communes qui a trait à l'exercice du mandat municipal à temps complet.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Article L. 123-8 du code des communes, dernier alinéa* (p. 2026) : se déclare favorable à l'amendement n° III-7 de M. Lionel de Tinguy concernant le barème des indemnités des élus locaux ; la possibilité de compensation des indemnités entre les bénéficiaires. Inconstitutionnalité de l'affectation des recettes d'Etat à des dépenses de l'Etat ; la distinction à faire pour l'affectation des recettes d'Etat à des dépenses communales. Droit pour le législateur de fixer le barème des indemnités de fonctions des élus locaux.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. **Article 92 (suite).** — *Article L. 123-12 du code des communes* (p. 2053) : soutient l'amendement n° III-69 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : indemnités de fonctions pour les conseillers municipaux des villes de plus de 120 000 habitants ; principe de vacances pour les conseillers municipaux des autres communes ; détermination de plafonds pour ces indemnités ; rejeté. (p. 2055) : participation de la population à la vie municipale et statut des conseillers municipaux. Qualification professionnelle et initiatives dans la vie municipale. **Après l'article L. 123-14** (p. 2058) : gratuité des fonctions locales électives et assimilation de l'indemnité municipale à un salaire. *Article L. 123-15* (p. 2062) : exercice d'une activité municipale et abandon de son activité professionnelle. Se déclare favorable à l'amendement n° III-72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'affiliation au régime général des assurances sociales des maires et adjoints non affiliés par ailleurs ; cotisation assise sur l'indemnité de fonction pour les maires qui n'exercent pas leur mandat à temps complet.

Suite de la discussion [2 octobre 1979]. **Article 92 (suite)** (p. 2892) : égalité d'accès aux fonctions communales. Limitation de la fonction de maire à temps plein aux villes de 30 000 habitants. Faiblesse des moyens financiers accordés aux communes et garantie des libertés communales. Décentralisation et concentration au niveau départemental des pouvoirs d'exécution. Importance du projet de loi et effacement des structures républicaines. **Après l'article 96** (p. 2910) : se déclare favorable à l'amendement n° III-75 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant la limitation du cumul des mandats

locaux, nationaux et européen. **Après l'article 99.** — *Article L. 124-1 à 8 du code des communes* (p. 2914) : se déclare favorable à l'amendement n° III-117 (*article additionnel*), de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant l'abrogation de ces articles du code relatifs aux conseils et conseillers municipaux en temps de guerre.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. **Avant le chapitre I du titre IV** (p. 2967) : son amendement n° IV-285 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'un établissement public inter-collectivités locales (Epic) regroupant l'ensemble des collectivités locales ; rejeté. Son amendement n° IV-286 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : rôle de l'établissement public inter-collectivités locales (Epic) dans la gestion du personnel local ; devenu sans objet. (p. 2968) : création de l'Epic et contre-poids vis-à-vis du ministère de l'Intérieur en faveur des maires et des agents communaux. *Article L. 411-1 du code des communes* (p. 2970) : sur l'amendement n° IV-2 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à l'attribution de la qualité du fonctionnaire communal aux agents communaux ; son sous-amendement n° IV-73 déposé avec plusieurs de ses collègues et identique au sous-amendement n° IV-97 de M. François Dubanchet : unicité et spécificité de la fonction communale ; rejeté. (p. 2971) : unicité et non-respect de la multiplicité de situations différentes. Unicité et menace d'un centralisme excessif. (p. 2973) : définition du terme unicité. *Article L. 412-3* (p. 2976) : son amendement n° IV-283 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : création et organisation de corps des fonctionnaires communaux ; retiré au profit du sous-amendement n° IV-222 de M. Pierre Schiélé et Jean David. **Article 101.** — *Article L. 413-8* (p. 2990) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-218 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand cosignataire, relatif au rétablissement du tableau-type des emplois communaux en tenant compte de l'importance respective des communes. Sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° IV-302 de M. Paul Kauss, retiré par ce dernier puis repris par M. Pierre Schiélé, prévoyant la suppression de toute prise en considération de l'importance respective des communes. *Article L. 413-9* : son amendement n° IV-76, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet du maire ; rejeté. **Article 102.** — *Article L. 121-38 et L. 413-3* (p. 2996) : son amendement n° IV-96, déposé avec plusieurs de ses collègues : compétences de la commission des emplois supérieurs des communes ; devenu sans objet.

Suite de la discussion [10 octobre 1979]. **Article 103.** — *Article L. 412-2* (p. 3094) : son amendement n° IV-77, déposé avec plusieurs de ses collègues : avis de la commission paritaire compétente pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal et harmonisation avec celles de la fonction publique d'Etat ; rejeté. (p. 3095) : danger de népotisme par la création d'emplois spécifiques. Harmonisation entre les conditions de recrutement de la fonction publique d'Etat et locale. **Après l'article 103.** — *Article L. 412-3-2 (nouveau)* (p. 3098) : détermination de la « bonne moralité » d'un fonctionnaire pour son recrutement. Référence à la « bonne moralité » du statut général des fonctionnaires et continuité dans l'inexactitude. Déclare que le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote sur l'amendement n° IV-121 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud, soutenu par M. Paul Kauss, concernant les conditions de nomination à un emploi communal et la fixation par décret des limites d'âge. *Article L. 412-10 deuxième alinéa* : son amendement n° IV-78 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : allongement du délai de titularisation pour les agents recrutés hors concours ; rejeté. — **Avant l'article 104** (p. 3100) : reprend l'amendement n° IV-11 de M. Lionel de Tinguy concernant le recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de catégories A et B par le même concours, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° IV-201, déposé avec M. Robert Laucournet : recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de toute catégories par le même concours ; rejeté. (p. 3103) : déclare que le groupe socialiste votera contre l'amendement n° IV-269 (*article additionnel*) de M. Marc Bécarn, instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire. **Article 104.** — *Article L. 411-47* (p. 3107) : son amendement n° IV-82, déposé avec plusieurs de ses collègues : définition des règles applicables aux agents communaux par la commission nationale des emplois communaux ; l'organisation des concours au niveau national ou régional ; les frais de fonctionnement de la commission nationale ; rejeté. *Article L. 411-48, premier alinéa* (p. 3110) : son

amendement n° IV-79, déposé avec plusieurs de ses collègues : réunion en formation unique de la commission des emplois supérieurs et établissement de son règlement intérieur ; rejeté. Rôle de la commission des emplois supérieurs. *Article L. 411-49* (p. 3112) : déclare que le groupe socialiste votera contre l'amendement n° IV-271 de M. Marc Bécarn tendant au rattachement financier de la commission des emplois supérieurs au centre de formation des personnels communaux. **Article 106.** — *Article L. 411-26* (p. 3114) : son amendement n° IV-84, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes ; adopté ; 2° seuil d'affiliation facultative à un syndicat de communes ; retiré. *Article L. 411-27* (p. 3120) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-103 de M. François Dubanchet, repris par M. Lionel de Tinguy, créant la possibilité, dans les communes qui occupent « cent fonctionnaires communaux », de demander leur affiliation au syndicat de communes pour le personnel communal. *Article L. 411-28* (p. 3123) : reconnaissance du principe du treizième mois pour les fonctionnaires communaux. — **Après l'article 106.** — *Article L. 411-29* (p. 3123) : sur l'amendement n° IV-23 de M. Lionel de Tinguy (*article additionnel*) concernant les conditions dans lesquelles le syndicat de communes pour le personnel peut recruter et gérer directement des agents affectés à des services intercommunaux ou à des missions intercommunales, son sous-amendement n° IV-199, déposé avec M. Robert Laucournet, soutenu par ce dernier : suppression des dispositions de cet amendement prévoyant « l'accord des communes intéressées » ; rejeté. **Article 107.** — *Article L. 411-30 et L. 411-31* (p. 3128) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-165 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la désignation des membres de la commission paritaire communale par le conseil municipal et non plus par le maire seul. **Article 108.** — *Article L. 443-2 et L. 443-3* (p. 3129) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-166 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions prévoyant l'affiliation, à un syndicat de communes pour le personnel communal unique, des communes de l'Essonne, des Yvelines et du Val d'Oise qui comptent moins de 200 agents titularisés dans un emploi permanent à temps complet. **Article 110.** — *Article L. 412-19 à L. 412-26* (p. 3134) : se déclare défavorable à l'amendement n° IV-30 de M. Lionel de Tinguy concernant le recrutement des agents à temps partiel de catégories C et D dans les communes de moins de 2000 habitants.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Après l'article 102.** — *Article L. 413-3, 3^e alinéa, du code des communes* (p. 3150) : sur l'amendement n° IV-9 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy relatif à la rémunération des fonctionnaires communaux et à la référence à une échelle indiciaire ; à la détermination de cette référence par décision du conseil municipal ou à l'établissement d'une nomenclature d'emplois, son sous-amendement n° IV-196, déposé avec M. Robert Laucournet et soutenu par ce dernier : suppression des dispositions de cet article concernant la fixation des conditions de recrutement et d'avancement par la nomenclature des emplois ; retiré. **Article 110 (suite)** : *article L. 412-20* déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° IV-309 de M. Christian Bonnet relatif à la procédure de nomination aux emplois de début désignés par l'autorité compétente sur une liste d'aptitude nationale, intercommunale ou communale. *Article L. 412-21* (p. 3153) : son amendement n° IV-95, déposé avec plusieurs de ses collègues : organisation des concours par le centre de formation des personnels communaux ; devenu sans objet. (p. 3154) : soutient l'amendement n° IV-279 de M. Robert Laucournet relatif au personnel et au transfert de compétences entre le syndicat de communes et le centre de formation du personnel communal après consultation de la commission nationale paritaire du personnel communal. Absence du CFPC dans l'organisation des concours ; leur prise en charge par le ministère de l'intérieur. *Article L. 412-23* (p. 3157) : déclare le parti socialiste favorable à l'amendement n° IV-34 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la fixation d'un minimum ou d'une proportion au nombre d'emplois à pourvoir pour l'établissement des listes d'aptitude. *Article L. 412-25* (p. 3160) : son amendement n° IV-92, déposé avec plusieurs de ses collègues : refus de nominations et radiation de la liste d'aptitude ; rejeté. **Avant l'article 111** (p. 3161) : son amendement n° IV-284 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression du centre de formation des personnels communaux (CFPC), au 1^{er} janvier 1981 ; rejeté. Importance de la formation professionnelle et insuffisance du CFPC. Crise financière du centre. (p. 3163) : non-application des règlements et insuffisance de l'assiette territoriale de la cotisation, causes de la crise financière du CFPC. (p. 3164) : période probatoire et fonctionnement du CFPC.

(p. 3165) : danger d'une trop grande pluralité de formation et nécessité de coordonner les actions de formation. **Article 112.** — *Article L. 412-36* (p. 3167) : sur l'amendement n° IV-235 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues relatif 1° au choix des délégués par le conseil d'administration du CFPC parmi les présidents ou vice-présidents des syndicats de communes et les maires ou leurs adjoints pour les communes non-affiliées ; 2° au recours aux commissions consultatives départementales et interdépartementales paritaires et, le cas échéant, à des personnalités qualifiées, son sous-amendement n° IV-321 : recours à des commissions consultatives départementales et interdépartementales et, le cas échéant, à des personnalités qualifiées ; rejeté. **Après l'article 112.** — *Article L. 412-40* (p. 3169) : déclare le groupe socialiste favorable à l'amendement n° IV-176 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la règle de nomination du directeur et du directeur adjoint du CFPC ; l'application du statut du personnel communal. (p. 3173) : absence de mesures ; stabilité de l'emploi des secrétaires généraux. Insuffisance du statut actuel de secrétaire général. Distinction grade-fonction et la nécessité de la compléter par la création d'un établissement public « inter-collectivités » pouvant régler les situations de conflits. Commission des emplois supérieurs et solution des conflits entre maires et secrétaires généraux. Disparition nécessaire de la notion « d'intérêt de service ». Délais de réflexion et mutation d'un secrétaire général. Mutation et intervention des commissions paritaires. Demande sans succès la réserve de l'article 115 et des amendements qui lui sont rattachés jusqu'à l'examen de l'article 116. **Article 115.** — *Article L. 412-17* (p. 3174) : son amendement n° IV-69, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° limitation de la procédure de recrutement direct aux fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ou aux agents titulaires des établissements publics ; adopté. 2° nomination de ces fonctionnaires à partir de listes d'aptitude nationales ; rejeté. Sur l'amendement n° IV-40 de M. Lionel de Tinguy relatif à la limitation du recrutement direct aux fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ou aux agents titulaires des établissements publics ; distinction du grade et de l'emploi pour les secrétaires généraux, se déclare défavorable au sous-amendement n° IV-308 de M. Christian Bonnet prévoyant l'ouverture de la procédure de recrutement direct pour les personnes justifiant d'une certaine qualification. (p. 3176) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-212 de M. Paul Kauss, repris par M. Jacques Eberhard prévoyant la suppression de cet article concernant les conditions particulières de recrutement de secrétaire général, secrétaire général adjoint, secrétaire de mairie et directeur général des services techniques ou directeurs de services. **Article 116.** — *Article L. 416-13* (p. 3179) : son amendement n° IV-68, déposé avec plusieurs de ses collègues : avis de la commission administrative paritaire avant la cessation de fonction d'un secrétaire général de mairie ; rejeté. **Article 117** (p. 3185) : abstention du groupe socialiste dans le vote sur l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécarn concernant les garanties de sécurité pour les secrétaires généraux de mairie, rectifié pour tenir compte des sous-amendements n° IV-324 de M. Paul Kauss, IV-325 de M. Jean David et IV-326 de M. Philippe de Bourgoing. **Avant l'article 118.** — *Article L. 414-1, L. 414-2 et L. 414-3* (p. 3187) : le groupe socialiste votera l'amendement n° IV-43 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à la mention annuelle d'une appréciation écrite exprimant sa valeur professionnelle dans le dossier de l'agent en activité ; aux éléments pris en compte pour l'établissement de ces appréciations. **Article 120.** — *Article L. 414-9 et L. 414-10* (p. 3190) : son amendement n° IV-66, déposé avec plusieurs de ses collègues : communication des listes d'aptitudes pour l'avancement à la commission paritaire « compétente » ; devenu sans objet. **Articles 121, 122 et article additionnel.** — *Article L. 412-26 du code des communes* (p. 3193) : soutient l'amendement n° IV-238 de MM. Jean Béranger et Josy Moinet concernant le maintien de l'indice de traitement auquel ils ont droit dans leur corps d'origine pour les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune ou d'un établissement public communal à caractère administratif. (p. 3195) : se déclare favorable à l'amendement n° IV-143 (*article additionnel après l'article 122*) de M. Paul Séramy portant sur le contrôle de la bourse de l'emploi sur les intégrations et reclassements des agents des collectivités locales et des fonctionnaires de l'Etat appartenant à la catégorie A ; rectifié pour tenir compte du sous-amendement n° IV-312 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'extension du champ d'application des dispositions proposées aux personnels de toutes les catégories et à un contingent supplémentaire en cas d'inégalité constatée des flux de fonctionnaires issus des deux statuts. *Article 20 de l'ordonnance du 4 février 1959 (suite)* (p. 3196) : le groupe socialiste votera

l'amendement n° IV-216, précédemment réservé, de M. Paul Kauss prévoyant l'intégration de plein droit des agents des communes dont le service d'affectation fait l'objet de nationalisation ou d'étatisation. **Article 124.** — *Article L. 413-6* (p. 3197) : son amendement n° IV-62, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des indemnités « tenant compte de la manière de servir » ; rejeté.

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. **Avant l'article 1 (suite).** — *Article L. 121-26 du code des communes* (p. 3301) : découpage des communes inspiré par Mirabeau. Regrette l'absence d'articulation, dans un seul débat, des titres du texte en discussion. Carte communale et finances locales. **Motion d'ordre** (p. 3302) : soins du rapporteurs à ce que toutes les opinions puissent être discutées en séance publique ; ordre de discussion des articles et des amendements du titre V. **Avant l'article 127** : son amendement n° V-56 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : compétences du conseil général en matière de coopération intercommunale ; rejeté. *Article L. 164-1 à 164-25 et article L. 165-1 à 165-36* (p. 3306) : le groupe socialiste votera l'amendement n° V-100 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire et relatif à la suppression des districts et des communautés urbaines. **Article 127 et article additionnel.** — *Article L. 163-1* (p. 3308) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-5 de M. Lionel de Tinguy sur la libre association des communes pour former des districts ou des syndicats de communes. (p. 3311) : son amendement n° V-58, précédemment réservé : déposé avec plusieurs de ses collègues, possibilité de création de plein droit d'un syndicat intercommunal par décision du conseil général ; retiré. (p. 3317) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-7 de M. Lionel de Tinguy portant sur l'objet des syndicats de communes et 2° les conditions de majorité permettant la création de ces syndicats. — *Après l'article L. 163-2.* — *Article L. 163-2-1 (nouveau)* : le groupe socialiste s'abstiendra dans le vote sur l'amendement n° V-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy sur la définition et l'objet du district. *Article L. 163-2-3 (nouveau) et L. 163-2-3 bis (nouveau)* (p. 3320) : sur l'amendement n° V-10 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la participation partielle des communes à un syndicat ou à un district, se déclare défavorable au sous-amendement de forme n° V-163 de M. Marc Bécam. *Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4* (p. 3321) : son amendement n° V-57 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues, précédemment réservé : établissement par le conseil général d'une carte des secteurs d'études et de programmation pour l'institution des syndicats d'études et de programmation ; retiré au profit de l'amendement n° V-125 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues portant sur la définition des secteurs créés pour des études d'aménagement et d'équipement et la division de l'ensemble du département proposée par les conseils généraux.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture* (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1979]. *Après l'article 5 bis* — *Article 16-1 (nouveau) de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3502) : problème des immigrants de la deuxième génération.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1979]. **Article 127 (suite).** — *Article L. 163-4 du code des communes* (p. 3526) : sur l'amendement n° V-14 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise en annexe, à l'arrêté d'autorisation, des statuts définissant les règles de fonctionnement des syndicats et des districts, et au fonctionnement du comité syndical et du conseil de district, son sous-amendement n° V-59 : participation de plein droit avec voix consultative des conseillers généraux concernés aux délibérations du comité ; rejeté. (p. 3527) : vote défavorable du groupe socialiste sur l'amendement n° V-14 de M. Lionel de Tinguy. *Article L. 163-10* (p. 3532) : danger de la formation d'un syndicat concurrent de la structure communale ; le problème de la propriété des biens. *Article L. 163-11* (p. 3533) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-22 de M. Lionel de Tinguy relatif à la modification des statuts pour les conseils syndicaux et les conseils de district et aux décisions de modification prises par le préfet. Sur la décision des conseils municipaux pour les modifications statutaires, se déclare défavorable à l'amendement n° V-108 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, transforme en sous-amendement n° V-141 à l'amendement n° V-22 de M. Lionel de

Tinguy. (p. 3534) : possibilité pour une commune de s'opposer à toute modification statutaire. *Article L. 163-13* (p. 3536) : retrait d'une commune et autorisation de l'autorité compétente. Désaccord et arbitrage du conseil général.

— **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de résolution de M. Jacques Boyer-Andrivet** et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 13 du règlement du Sénat (n° 447, 1978-1979) [25 octobre 1979]. **Article unique** (p. 3541) : nécessité de légaliser la représentation proportionnelle dans les bureaux des commissions. Election des bureaux des commissions et convocations de celles-ci. Vote favorable du groupe socialiste.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 octobre 1979]. **Article 127 (suite).** — *Article L. 163-16 et L. 164-16* (p. 3578) : son amendement n° V-60, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : impossibilité du retrait volontaire d'une commune entraînant la dissolution du syndicat si le retrait entraîne une augmentation des charges communales supérieure de plus de 25 p. cent à celles qui existaient dans le cadre du syndicat ; rejeté. *Article L. 251-3* (p. 3585) : sur l'amendement n° V-41 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy concernant la liste non limitative des recettes dont peuvent bénéficier les syndicats ou les districts, son sous-amendement n° V-62, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : possible attribution aux syndicats de communes des sommes versées par le fonds de compensation de la TVA au titre des investissements ; adopté. — *Article L. 251-5* (p. 3588) : vie communale et finances locales. *Après l'article L. 251-6* (p. 3591) : Abstention du groupe socialiste dans le vote sur l'amendement n° V-69 (*article additionnel*) de MM. Jacques Boyer-Andrivet et Raoul Vadepiéd, soutenu par M. Lionel Cherrier instituant la possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecter le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrage ou effectué la gestion. **Article 131.** — *Article L. 161-1 et L. 161-2* (p. 3595) : abstention du groupe socialiste dans le vote sur l'amendement n° V-133 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à l'entente entre communes sur les objets d'utilité communale compris dans leurs attributions. **Article 140** (p. 3598) : son amendement n° V-64, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant des dispositions transitoires concernant les syndicats communautaires d'aménagement existant à la date de la promulgation des nouvelles dispositions ; retiré.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Titre VI** (p. 3746) : principes selon lesquels la démocratie doit être conçue au niveau local. Influence des dimensions géographiques et démographiques d'une collectivité. Cohabitation de la démocratie de délégation et de la démocratie de participation. **Avant l'article 142** (p. 3748) : valeur des délibérations du conseil municipal prises au cours de réunions qui n'ont pas lieu à la mairie. **Après l'article 143.** — *Article L. 184-17 à L. 184-24 du code des communes* (p. 3751) : vote favorable du groupe socialiste sur l'amendement n° VI-10 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. James Marson, cosignataire, concernant la réorganisation de la vie municipale dans la ville de Paris. **Après l'article 144** (p. 3753) : son amendement n° VI-22 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : création de radios locales par dérogation au monopole ; rejeté. **Article 145.** — *Article L. 121-19-1* (p. 3761) : vote favorable du groupe socialiste sur l'amendement n° VI-36 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de tout seuil de population pour l'information sur les opérations d'aménagement communal.

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Titre VI (suite).** — **Rappel au règlement** (p. 3793) : nécessaires précisions sur la suite de la discussion, particulièrement celle du titre II. **Avant l'article 146.** — *Article L. 211-4 du code des communes* (p. 3794) : nécessaire information préalable des populations sur la préparation du budget communal. **Article 146.** — *Article L. 212-14 à L. 212-16* (p. 3795) : sur l'amendement de coordination n° VI-4 de M. Lionel de Tinguy se déclare favorable au sous-amendement n° VI-26 de M. Michel Giraud, soutenu par M. Jean-Paul Hammann, concernant l'information des habitants de la commune sur la mise à la disposition du public des documents budgétaires communaux. (p. 3796) : sur l'amendement n° VI-5 de M. Lionel de

Tinguy concernant le dépôt à la mairie du budget et de ses documents annexes, se déclare favorable au sous-amendement n° VI-45 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues relatif à la publication à la mairie du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat, du montant des dépenses résultant des contingents obligatoires imposés à la commune au titre de l'aide sociale, de la justice, de la police et des indemnités de logement des instituteurs. **Article 148.** — *Article 5 de la loi du 22 juin 1967 relative à la cour des comptes* (p. 3799) : limitation de l'autonomie des communes ; souligne qu'il importe de ne pas oublier que les administrateurs locaux sont des élus ayant des notions particulières de la gestion et de l'animation d'une commune. **Après l'article 151** (p. 3804) : son amendement n° VI-16 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour le maire de saisir la cour des comptes ou la cour de discipline budgétaire ; rejeté. **Avant l'article 152** (p. 3805) : son amendement n° VI-17 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité pour le conseil municipal d'instituer des commissions consultatives de quartier ou de secteur, des commissions extramunicipales ou d'élargir les commissions du conseil municipal ; retiré. *Article L. 121-15 du code des communes* (p. 3807) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-54 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire concernant la possibilité de donner la parole, pendant une séance du conseil municipal, à un auditeur habitant ou travaillant sur le territoire de la commune ; les réunions du conseil municipal en comité secret. **Article 152.** — *Article L. 121-40 à L. 121-43* (p. 3808) : s'oppose à l'amendement n° VI-11 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Gaston Pams cosignataire prévoyant la suppression de cet article relatif à la consultation des habitants et aux référendums sur les affaires communales. (p. 3812) ; sur l'amendement n° VI-9 de M. Lionel de Tinguy prévoyant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de consulter les électeurs, sans décharger les élus de la responsabilité de la décision finale, son sous-amendement n° VI-18, déposé avec plusieurs de ses collègues : consultation des électeurs « au suffrage universel » ; retiré. (p. 3813) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-47 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité pour le conseil municipal de décider de consulter les habitants de la commune ou d'une partie de la commune sur des affaires les intéressant. **Après l'article 152.** — *Article L. 121-44 à L. 121-47* (p. 3819) : se déclare défavorable à l'amendement n° VI-28 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud sur la création d'une reconnaissance d'utilité publique communale pour certaines associations. *Article L. 121-40* (p. 3820) : son amendement n° VI-23, déposé avec plusieurs de ses collègues : consultation des habitants du département par le conseil général ; retiré.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Titre II et intitulé** (p. 3860) : abus par le gouvernement de son temps de parole en dehors de la discussion générale. (p. 3861) : libertés communales et caractère tatillon de la tutelle financière. Importance de la question de la répartition de l'exercice des compétences entre l'Etat et les communes ; les charges imposées aux départements. Amélioration des conditions de travail des maires des seules grandes villes. Insuffisance des mesures en matière de démocratie locale. Répartition des compétences et rôle du département. Caractère anachronique du cadre départemental. Transferts de compétences et de ressources ; le cas de la santé scolaire. (p. 3864) : vote favorable du groupe socialiste sur l'amendement n° II-205 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la suppression de l'intitulé du titre II relatif à la répartition et l'exercice des compétences. (p. 3866) : demande des simulations sur les opérations de transferts de compétences et leurs conséquences financières. **Avant l'intitulé du chapitre premier** (p. 3867) : reprend l'amendement n° II-148 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Béranger cosignataire, en le modifiant : simulation chiffrée et répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ; rejeté. Conséquences chiffrées du transfert de la santé scolaire aux communes. **Avant l'article 51** (p. 3869) : vote favorable du groupe socialiste sur l'amendement n° II-189 (*article additionnel*) de M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Lefort cosignataire prévoyant la participation des communes aux organismes traitant des problèmes d'emplois ou de planification économique et la consultation du conseil municipal sur les problèmes de l'emploi de la commune. Exemple du transfert de SPECIA des établissements Rhône-Poulenc. **Article 51** (p. 3875) : prise en charge par l'Etat des frais de justice et agrément pour les acquisitions et travaux engagés après le 1^{er} novembre 1979. (p. 3876) : vote favorable du groupe socialiste sur

l'amendement n° II-1 de M. Lionel de Tinguy relatif à la compétence financière de l'Etat en matière de justice et en ce qui concerne les annuités d'emprunts contractés avant la mise en vigueur de la loi. Sur cet amendement, vote défavorable du groupe socialiste sur le sous-amendement n° II-236 de M. Alain Peyrefitte prévoyant l'agrément des autorités judiciaires pour les acquisitions et travaux engagés après le 1^{er} novembre 1979. **Article 52** (p. 3877) : en ce qui concerne la mise à la disposition de l'Etat, à titre onéreux, des bâtiments affectés au service de la justice, son amendement n° II-116, déposé avec plusieurs de ses collègues ; retiré au profit du sous-amendement n° II-191 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; amendement n° II-2 de M. Lionel de Tinguy relatif à la mise à la disposition de l'Etat, à titre gratuit, par les collectivités locales, des bâtiments de justice, à la charge de leur entretien par l'Etat et à la possibilité de cession du droit de propriété. (p. 3878) : son amendement n° II-117 déposé avec plusieurs de ses collègues : absence de cession des bâtiments et mise à disposition gratuite avec charge des dépenses d'entretien pour l'Etat ; devenu sans objet. (p. 3881) : vote défavorable du groupe socialiste sur l'amendement n° II-2 de M. Lionel de Tinguy. **Article 53** : son amendement n° II-118, déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité de restitution des bâtiments ayant cessé d'être affectés au service public de la justice dans l'état au moment de leur cession et sans remboursement des dépenses réalisées ; devenu sans objet. **Article 55** (p. 3883) : son amendement n° II-119, déposé avec plusieurs de ses collègues : cession des immeubles en construction et prise en compte au 1^{er} janvier suivant la promulgation de la loi ; retiré. (p. 3884) : sur l'amendement n° II-5 de M. Lionel de Tinguy relatif au transfert des droits et obligations afférents aux immeubles en construction pour les travaux en cours ou tranche complète de travaux, se déclare favorable au sous-amendement n° II-235 de M. Marc Bécam concernant la cession des immeubles en construction, en modification ou extension, la prise en compte de ces travaux à la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales ainsi que la prise en charge des dépenses par l'Etat. **Article 56** (p. 3885) : soutient l'amendement n° II-176 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire concernant le maintien des avantages assurés aux magistrats du siège et du parquet. **Après l'article 60** (p. 3891) : se déclare favorable à l'amendement n° II-193 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire portant sur l'étatisation de la police et l'application du régime de droit commun à la ville de Paris ; rejeté. **Chapitre III** (p. 3893) : répartition des compétences entre l'Etat et les départements ; l'oubli des communes. Blocs de compétences et conséquence sur la direction départementale de l'action sanitaire et sociale. Santé scolaire. (p. 3894) : allègement des charges financières de l'Etat et alourdissement de celles des départements. **Article 61** (p. 3898) : reprend l'amendement n° II-147 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire : suppression de cet article concernant la répartition des charges supportées conjointement par l'Etat et les collectivités locales en application du code de la famille et de l'aide sociale ; rejeté. Nécessité de chiffrer le coût des transferts des dépenses sociales et sanitaires aux collectivités locales. (p. 3899) : nécessité de prévoir l'évolution des dépenses sociales et sanitaires attribuées à l'Etat ou aux départements. **Article 62.** — *Article 187 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 3902) : dépenses sociales pour les personnes âgées et prise en charge par l'assurance maladie de l'usager ; l'allègement de la charge des collectivités locales. **Article 70.** — *Article L. 196 du code de la santé publique* (p. 3908) : son amendement n° II-121, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° II-81 de M. Jean Chérioux : suppression des dispositions de cet article donnant compétence aux collectivités locales pour le service de la santé scolaire ; adopté. Soutient l'amendement n° II-177 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire relatif à la compétence de l'Etat pour le service de santé scolaire.

Suite de la discussion [16 novembre 1979]. **Article 78 (suite).** — *Article L. 766 du code de la santé publique* (p. 4040) : son amendement n° II-122, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein cosignataire : instauration d'un service départemental de la santé publique dans chaque département ; interdiction pour ce service départemental d'exercer des compétences dévolues à l'Etat ; rejeté. Son amendement n° II-123, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire : fixation par le conseil général de la composition du conseil qui administre le service de la santé publique ; rejeté. **Après l'article 78** (p. 4048) : son amendement n° II-124 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses

collègues et soutenu par M. Louis Perrein, cosignataire : budget annexe au budget départemental pour retracer les charges et les recettes de l'aide sociale ; rejeté.

- **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** - *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [20 novembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4156) : estime que ce n'est pas le poids de la taxe professionnelle qui est à l'origine des difficultés actuelles et de la non-compétitivité des entreprises françaises. Fiscalité en Chine et en Allemagne. Privilèges accordés aux entreprises ; accroissement des difficultés des collectivités locales. Vote défavorable du groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Education [30 novembre 1979] (p. 4669) : conditions de la rentrée scolaire : situation dans le département du Rhône (p. 4670) : régression des moyens mis à la disposition de la recherche pédagogique et de la pédagogie elle-même. Scolarisation à partir de deux ans, en milieu rural notamment. Réduction du nombre des classes. Situation des maîtres auxiliaires. Effort de l'Etat en faveur de la santé scolaire. Faible augmentation du taux des bourses. Enseignements artistiques et matières optionnelles. Amélioration de la situation des professeurs d'enseignement technique. Scandale des résultats scolaires. Nécessaire création d'un bloc unique depuis l'école maternelle jusqu'à la terminale des collèges. Amélioration de la gestion ; développement de la concertation ; confiance aux enseignants. (p. 4671) : séparation entre ceux qui savent et la « France profonde ». (p. 4694) : pluridisciplinarité dès l'école maternelle. Difficultés de certains enfants pour des raisons sociales, familiales ou géographiques. - **Examen des crédits.** - *Etat C* (p. 4696) : retards importants dans les départements du Rhône et de l'Ardèche en ce qui concerne les crédits supplémentaires pour les établissements du second degré.

- **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5456) : place et rôle de l'homme et de la femme dans la société. Interruption volontaire de grossesse (IVG), ultime recours après une éducation contraceptive. (p. 5457) : valeurs essentielles : droit de disposer, de maîtriser la liberté d'avoir ou non un enfant, obligation de respecter la vie humaine. Nécessité de libéraliser l'IVG et de ne pas y mettre d'entraves perverses. Incohérence de ceux qui réclament la clause de conscience mais ne répondent pas aux appels d'Amnesty International. Faveur du parti socialiste pour une loi d'éducation contraceptive. (p. 5458) : capacité de réflexion de la femme.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5846) : l'accusation d'irresponsabilité portée par le groupe communiste à l'encontre du groupe socialiste qui s'est abstenu dans le vote du 16 décembre. Caractère conscient et responsable de la position socialiste.

SIRGUE (Albert), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmentier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au maintien des droits, en matière de Sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale [18 décembre 1979] (p. 5686).

SOISSON (Jean-Pierre), ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs (nommé le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi, étendant à l'ensemble de l'hôtellerie les dispositions de la loi n° 64-645 du 1^{er} juillet 1964, modifiant les rapports entre bailleurs et locataires des immeubles affectés à l'hôtellerie (n° 302, 1978-1979) [26 avril 1979].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2318 de M. Guy Schmaus : **plan de relance du sport à l'école** [20 avril 1979] (p. 874, 875) : créations de postes : heures supplémentaires des enseignants de l'éducation physique. Rôle des clubs sportifs. Compétence des directions régionales de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Question n° 2392 de M. Guy Schmaus : **tournée en France d'une équipe de rugby d'Afrique du Sud** [20 avril 1979] (p. 876) : inopportunité de la tournée d'équipes d'Afrique du Sud ; discrimination raciale. Autonomie du mouvement sportif.

Question n° 2496 de M. Guy Schmaus : **les relations sportives avec l'Afrique du Sud** [15 juin 1979] (p. 1947) : inopportunité de la venue en France de toute équipe d'Afrique du Sud : condamnation sans ambiguïté de la politique de discrimination raciale et de l'apartheid. Responsabilité des mouvements sportifs.

Question n° 2538 de M. Pierre Vallon : **le fonctionnement des offices de tourisme municipaux** [12 octobre 1979] (p. 3220) : demi-succès de la formule des offices de tourisme dans les stations classées créés par la loi du 10 juillet 1964. Comptabilité, fiscalité et gestion des personnels de ces offices ; concertation avec l'Union nationale des offices municipaux de tourisme.

Questions n° 2555 de M. André Rabineau, n° 2556 de M. René Tinant remplacé par M. André Rabineau, n° 2557 de M. Francis Palmero et n° 2559 de M. Bernard Lemarié : **les problèmes du tourisme** [12 octobre 1979] (p. 3221) : composition du conseil supérieur du tourisme modifiée par le décret du 7 août 1979. Augmentation des bons de vacances accordés par les caisses d'allocation familiales. Obstacles professionnels aux départs en vacances. Lacunes de l'information touristique. Emploi et conditions de travail en matière de tourisme. (p. 3222) : coordination des différents organismes de formation ; création d'un comité d'orientation et d'un comité technique. Recensement qualitatif des emplois disponibles et potentiels. Création du centre d'études supérieures de l'hôtellerie et de la restauration à Valbonne. Rôle des associations de tourisme : accord de coopération intervenu entre la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative et la fédération nationale des comités départementaux de tourisme. Mise en place de « France-Information-loisirs » et de « Bienvenue France ».

Questions orales avec débat :

Question n° 141 de M. Francis Palmero : **le développement des loisirs et l'aménagement du temps** [29 avril 1979] (p. 907) : rôle du ministère des loisirs. Rapport « choisir ses loisirs » de la commission Jacques Blanc : « Charte de la qualité de la vie » inscrite dans le programme de Blois. Rôle de la politique d'action culturelle. Développement du tourisme culturel. (p. 908) : développement du tourisme en Bretagne. Demande croissante des Français pour des rythmes de vie personnalisés et diversifiés. Modification des rythmes scolaires ; avis du Haut-comité de la Jeunesse, des sports et des loisirs. Actions locales d'aménagement du temps dans les villes moyennes et les zones rurales. Rôle incitatif et informatif des pouvoirs publics. Proposition de loi de M. Francis Palmero tendant à faciliter l'ouverture des magasins le dimanche dans les stations classées. (p. 909) : action particulière dans la métallurgie et l'industrie automobile.

Question n° 181 de M. Pierre Vallon : **la promotion du tourisme français** [24 avril 1979] (p. 912) : concertation pour l'action touristique. Rôle des administrations traditionnelles et des échelons locaux. Protocole entre la Fédération nationale des offices de tourisme, les syndicats d'initiative et la Fédération nationale des comités départementaux de tourisme. Union nationale des associations de tourisme, évoquée par M. Bernard Hugo. Information des Français sur les possibilités de loisirs et de vacances en France. Rapport « Choisir ses loisirs » de la commission Blanc. Rôle de « France-information-loisirs ». (p.

913) : promotion du produit touristique français à l'étranger ; le marché d'Amérique du Nord. Création d'un groupement d'intérêt économique pour la promotion du tourisme étranger vers la France. Souhait exprimé par les caisses d'épargne et certains établissements financiers d'entrer dans le secteur de la vente de voyages. Etude du syndicat national des agents de voyages. Progression du tourisme en France. (p. 914) : influence du tourisme sur la balance commerciale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi étendant à l'ensemble de l'hôtellerie les dispositions de la loi n° 64-645 du 1^{er} juillet 1964 modifiant les rapports entre bailleurs et locataires des immeubles affectés à l'hôtellerie (n° 302, 1978-1979) [6 juin 1979]. - Discussion générale (p. 1748) :** dérogations au texte sur les baux commerciaux prévues en faveur de l'hôtellerie classée par la loi du 1^{er} juillet 1964. Extension de ces dispositions aux hôtels « classés comme hôtels de tourisme ». Formes prises par l'aide à la modernisation de la petite hôtellerie. (p. 1749) : politique gouvernementale de tourisme pour l'aménagement de l'espace rural.

- **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Jeunesse, sports et loisirs. - II. - Tourisme [3 décembre 1979] (p. 4771) : grève des aiguilleurs du ciel et gravité de la situation pour les agences de voyage. (p. 4774) : importance du Sénat dans la définition de la politique touristique française. (p. 4775) : dimension économique du tourisme et élaboration de véritables comptes du tourisme. Création de centres régionaux d'observation de l'activité touristique en réponse à MM. *Paul Malassagne et Jean Mézard*. Rôle du tourisme dans l'équilibre des comptes extérieurs français. Promotion de la France à l'étranger et association « France-informations-loisirs ». Promotion des régions touristiques françaises en France et groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » ; l'exemple des Antilles. Participation des intérêts privés à l'effort public. Répercussion économique du tourisme étranger en France. Tourisme social et action de « France-Informations-Loisirs ». (p. 4776) : développement d'un tourisme d'hiver. Recherche d'un tourisme sportif et culturel. Elaboration d'un document groupant les interventions de l'Etat en matière touristique en réponse à MM. *Maurice Vérillon et Bernard Hugo*. Soutien en faveur du camping/caravaning : attribution de primes spéciales d'équipement. Publication du texte sur les parcs résidentiels de loisirs. Camping à la ferme en réponse à M. *Charles Durand*. Rénovation des centres de vacances. Tourisme et aménagement du territoire. Elaboration de schémas régionaux de tourisme et aménagement de l'espace rural. Politique d'aménagement de la montagne et sauvegarde du patrimoine montagnard. Création de la mission sur le ski de fond. (p. 4777) : développement de l'outre-mer et tourisme ; la signature de conventions avec la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie. Equipement hôtelier de Wallis-et-Futuna en réponse à M. *Sosefo Makape Papilio*. Equipements touristiques et plan du « Grand sud-ouest ». Politique des congrès et création d'un organisme de promotion. Thermalisme et mission du Dr Guy Eberhard. Augmentation des crédits pour les aménagements touristiques. Création d'une administration efficace sur le plan national et régional. Coordination entre les organismes régionaux et locaux ; les comités régionaux du tourisme. Prospérité des entreprises touristiques et libération des prix : l'hôtellerie. Application de la législation sur les baux commerciaux aux hôtels non classés. Zone de montagne et prime hôtelière. Hôtellerie rurale et prime de modernisation. Formation hôtelière ; le Fonds national d'assurance de formation de l'industrie hôtelière en réponse à M. *Pierre Vallon*. Création de l'Institut de formation supérieure de Valbonne. - **Examen des crédits. - Etat B (p. 4778) :** s'oppose à l'amendement n° 265 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant la diminution des crédits du titre IV et une réduction indicative des crédits affectés au fonctionnement du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France ». (p. 4779) : complexité de la mise en place du système du chèque-vacances.

Jeunesse, sports et loisirs. - I. - Jeunesse et sports [3 décembre 1979] (p. 4790) : déblocage des crédits nécessaires à l'activité sportive de Wallis et Futuna en réponse à M. *Sosefo Makape Papilio*. Création d'emplois d'enseignement de l'éducation physique. (p. 4791) : développement du sport dans le second cycle. Rémunération des enseignants pour l'animation de l'association sportive. Création du brevet d'aptitude physique ; son caractère facultatif. Sport à l'école et aménagement des rythmes scolaires.

Action en faveur du sport universitaire. Fonds national pour le développement du sport et aides aux fédérations et aux clubs. Le Fonds national du sport et caractère paritaire des décisions prises. Rapport sur l'utilisation des crédits du fonds national ; l'exemple de l'achat de ballons en faveur des clubs. Accroissement de l'aide de l'Etat aux fédérations et aux clubs. Sport de haut niveau ; l'apport de la Nouvelle-Calédonie. (p. 4792) : plans de carrière et commission du sport de haut niveau. Création de centres d'information de la jeunesse. Développement des échanges internationaux ; les offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse. Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays francophones. Rôle des commissions mixtes culturelles ; le cas de la Pologne. Création d'un diplôme d'Etat d'animateur. Réorganisation de l'Institut national d'éducation populaire (INEP). Rénovation des centres de vacances. Mise en place d'un bureau spécialisé dans les problèmes d'animation au sein des directions départementales de la Jeunesse et des sports. Adaptation des équipements aux besoins des communes. (p. 4793) : plan d'économie d'énergie ; les piscines. Réalisation d'équipements légers polyvalents. Aménagement de structures existantes. Caractère de rigueur du budget présenté. - **Examen des crédits. - Etat B (p. 4793) :** s'oppose aux amendements identiques n° 229 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues et n° 267 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues concernant une réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits des services d'animation sportive). (p. 4794) : à propos de la réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits consacrés aux heures supplémentaires), s'oppose aux amendements n° 230 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues et n° 266 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues. (p. 4795) : s'oppose à l'amendement n° 268 de M. Claude Fuzier et plusieurs de ses collègues prévoyant une réduction des crédits du titre III (réduction indicative des crédits de fonctionnement du Musée du sport). **Après l'article 35. - Article 56 de la loi du 29 décembre 1979 (p. 4796) :** s'oppose à l'amendement n° 247 (*article additionnel*) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues tendant à une gestion tripartite du Fonds national pour le développement du sport. Demande le retrait de l'amendement n° 260 (*article additionnel*) de M. Roland Ruet prévoyant la participation de parlementaires au Conseil du Fonds national pour le développement du sport et à ses commissions régionales.

SOLDANI (Edouard), sénateur du Var (S.)

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

SORDEL (Michel), sénateur de la Côte d'Or (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole [28 novembre 1979] (p. 4560).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le **projet de loi (n° 298, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture (n° 344, 1978-1979) [23 mai 1979].**

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le **projet de loi (n° 298, 1978-1979) adopté par modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture (n° 441, 1978-1979) [26 juin 1979].**

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. - Agriculture (n° 52, tome I, 1979-1980) [21 novembre 1979].**

INTERVENTIONS

– **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978). – **Suite de la discussion** [4 avril 1979]. **Article 1421 du code civil** (p. 557) : son amendement n° 76, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Boyer-Andrivet : libre disposition des biens communs par l'un ou l'autre des époux : devenu sans objet.

– **Projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture** (n° 298, 1978-1979) [6 juin 1979]. – **Rapporteur**. – **Discussion générale** (p. 1736) : problème ancien et important. Dispositions de la loi du 4 février 1888 toujours en vigueur. Remise en ordre des règles en 1941 par un texte de loi sur la normalisation. (p. 1737) : règles élaborées dans le cadre de la Communauté économique européenne. Loi du 12 décembre 1977 relative au contrôle des produits chimiques et des fertilisants. Distinction entre engrais, amendements et supports de culture. Procédure d'homologation. Composition du comité technique et de la commission chargée de définir les règles auxquelles devront répondre les produits soumis à l'homologation. Diverses exemptions prévues. Renforcement des garanties en matière d'innocuité. **Article 2** (p. 1740) : son amendement n° 1 : appréciation de l'innocuité des produits dans des conditions prescrites ou normales ; adopté. Son amendement n° 2 : réduction de l'étendue de l'exemption relative aux produits organiques bruts et aux supports de culture d'origine naturelle ; adopté. Sur son amendement n° 2, s'oppose au sous-amendement n° 12 de M. Paul Girod prévoyant l'exemption de ces produits lorsqu'ils sont obtenus à partir de matières naturelles, constituent des sous-produits d'une exploitation agricole pour des activités non-agricoles nécessitant l'entretien d'animaux, mais accepte le sous-amendement n° 13 de M. Jacques Fondrier concernant l'exemption de l'homologation pour ces produits lorsqu'ils constituent des sous-produits d'une exploitation agricole ou d'une activité intéressant l'entretien des animaux. **Article 3** (p. 1741) : son amendement n° 3 de coordination ; adopté. **Article 4** (p. 1742) : son amendement n° 4 : information d'une manière claire et apparente des distributeurs et des utilisateurs sur les prescriptions particulières d'emploi des produits ; adopté. Son amendement n° 5 : retrait de l'homologation ou de l'autorisation provisoire de vente ou d'importation pour une matière fertilisante ou un support de culture qui ne satisfait plus aux conditions d'innocuité exigées ; adopté. **Article 6** : son amendement n° 6 : applicabilité subsidiaire des sanctions prévues par le code des douanes ; adopté. (p. 1743) : son amendement n° 7 : pénalités applicables aux infractions concernant l'homologation ou l'autorisation provisoire de vente ou d'importation, pénalités applicables aux infractions concernant la publicité ; adopté. **Article 7** : ses amendements n° 8 et 9 de forme ; adopté. **Article 8** : son amendement n° 10 : détermination d'après un barème du montant des versements effectués par les demandeurs pour couvrir les frais d'examen des produits soumis à homologation ; adopté. **Article 12** (p. 1744) : son amendement n° 11 de forme ; adopté.

– **Conclusions du rapport de M. Louis Boyer** fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M. Michel Sordel et plusieurs de ses collègues modifiant diverses dispositions du livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie vétérinaire (n° 295, 1977-1978) [27 juin 1979]. – **Discussion générale** (p. 2417) : maintien des principes de la loi de 1975 ; son adaptation au secteur des aliments médicamenteux. Demande le vote de ce texte. **Article 4**. – **Article L. 615 du code de la santé publique** (p. 2418) : son amendement n° 1 : contrôle de la fabrication et de la délivrance des aliments médicamenteux par un pharmacien ou un docteur vétérinaire ; adopté. **Article 5**. – **Article L. 617** : son amendement n° 2 : délivrance des aliments médicamenteux aux groupements d'éleveurs et aux éleveurs sur prescription d'un docteur vétérinaire ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. – **Rapporteur pour avis** (p. 4483) : évolution de l'agriculture depuis vingt ans ; la diminution du nombre des exploitants et l'augmentation de la superficie moyenne. Augmentation de la production agricole et hausse du revenu. Importance des charges pesant sur le revenu agricole et disparités régionales, et des productions. Réalisation des programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. Amélioration de la compétitivité et VIII^e Plan. Valorisation de la recherche agrono-

mique. Enseignement et formation professionnelle agricole. Crédits consacrés au remembrement et à l'hydraulique agricole. (p. 4484) : lutte contre les pertes d'exploitation, notamment pour les productions végétales. Protection contre les maladies animales. Délai entre l'abattage d'animaux et le versement des primes. Compétitivité et compression des charges des exploitations agricoles. Renouvellement démographique des exploitants ; l'indemnité viagère de départ. Efforts en direction de l'enseignement agricole. SAFER et jeunes agriculteurs. Crédits inscrits au budget pour l'orientation et le soutien des productions agricoles. Financement des organismes français d'orientation du marché agricole. Politique agricole commune. Responsabilité de la France dans les excédents laitiers et importation communautaire de matières grasses végétales. (p. 4485) : montants compensatoires monétaires et dégradation de la production de porc français. Importation de manioc. Fragilité du marché de la viande bovine ; la dégradation pour les races dites allaitantes. Déficit de la production communautaire de viande et importation sans prélèvement. Baisse des prix de la viande ovine. Production viticole méditerranéenne. BAPSA et augmentation des cotisations. Plafonnement des bonifications d'intérêt et réforme des prêts « calamités agricoles ». Budget de l'agriculture et compression des dépenses de l'administration générale. Augmentation des crédits attribués à la forêt. (p. 4486) : opportunité d'un emprunt destiné à couvrir les besoins en équipements productifs collectifs.

SOUQUET (Marcel), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales : en démissionne [16 octobre 1979] (p. 3251).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [16 octobre 1979] (p. 3283) ; en démissionne [14 décembre 1979] (p. 5432).

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [14 décembre 1979] (p. 5446).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5096) : médicalisation des maisons de retraite. (p. 5103) : non inscription des propositions de loi socialistes relatives aux problèmes des victimes de guerre. Critère d'attribution des pensions pour les ascendants. Anciens combattants d'Afrique du Nord et absence de parité avec les autres. Relèvement des pensions des veuves à l'indice 500. Attribution de la carte du combattant et application du paramètre de rattrapage. Valeur du suffixe et valeur de l'infirmité. (p. 5104) : forfaitisation de la majoration pour l'aide d'une tierce personne et suppression de sa proportionnalité à la pension principale. Absence de mesures pour les blessés du poumon. Prisonniers de guerre et application stricte de l'instruction ministérielle du 21 mars 1979. Groupe de travail sur les internés et déportés et les patriotes résistant à l'occupation (PRO). Majoration des pensions d'invalidité. Insuffisance des crédits. Majoration des pensions versées aux veuves des grands invalides et aux aveugles de guerre n° 11 et de la résistance. Critères d'attribution de la carte du combattant en Afrique du Nord ; mention « guerre ». Anciens combattants d'Afrique du Nord et parité avec les autres anciens combattants ; application du paramètre de rattrapage. Demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la proposition de loi votée par le Sénat sur la célébration du 8 mai. Requête des prisonniers de guerre déportés à Rawa Ruska ; constitution d'une commission. Demande de conclusions rapides de la commission tripartite sur le rapport constant. (p. 5105) : stagnation des crédits sociaux pour l'office national des anciens combattants. Vote négatif du groupe socialiste. (p. 5106) : caractère parcellaire de la politique gouvernementale en faveur des anciens combattants. (p. 5109) : inflation et ressources accordées aux veuves et ascendants des anciens combattants. Mauvaise qualité de ce budget. Caractère de fête nationale du 8 mai.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 8**. – **Article 403 et 422 du code général des impôts** (p. 5220) : limite de 200 kilos de sucre par hectare de vigne et interdiction de chaptalisation des vins du Midi. **Article 27**. – *Etat B* (p. 5263) : se

déclare défavorable aux amendements de M. Maurice Papon n° 367 concernant le rétablissement des crédits du titre III relatif aux anciens combattants, n° 368 prévoyant la majoration des crédits du titre III (travaux de modernisation des maisons de retraite d'anciens combattants), n° 369 demandant le rétablissement des crédits du titre IV relatif aux anciens combattants et n° 370 relatif à la majoration des crédits du titre IV (montant des pensions d'ascendants).

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5686) : vote négatif du groupe socialiste. Déficit de la Sécurité sociale et appel aux retraités : dettes des grosses sociétés vis-à-vis de la Sécurité sociale.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [19 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5750) : dangers présentés par le texte. Pénalisation des retraités. Le groupe socialiste votera contre le texte de la commission mixte paritaire.

— **Projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.** — **Deuxième lecture** (n° 87, 1979-1980) [19 décembre 1979] **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5752) : comme en première lecture, le groupe socialiste votera contre le texte.

SPENALE (Georges), sénateur du Tarn (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles : en démission [31 mai 1979] (p. 1611).

Membre du parlement européen élu par le Sénat.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [31 mai 1979] (p. 1628).

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159) : vice président de la délégation.

QUESTIONS-

Questions orales avec débat :

Questions n° 212 de M. Louis Minetti, n° 239 de M. Henri Caillavet et n° 272 de M. Jean Francou : l'élargissement de la communauté économique européenne (CEE). — Discutées le 9 octobre 1979 (p. 3049) : préalables nécessaires à l'élargissement de la Communauté. Accès à la démocratie politique et adhésion à la Communauté : le cas de la Grèce. (p. 3050) : caractère légitime des demandes grecques, espagnoles et portugaises d'adhésion à la Communauté. Universalisation des problèmes politiques économiques et intérêt politique de l'élargissement communautaire. Caractère de garantie démocratique de la Communauté européenne. Accords franco-espagnols et dangers qu'ils présentent pour le Marché commun. (p. 3051) : adhésion de l'Espagne et caractère réciproque des avantages à en retirer. Adhésion des pays de l'Europe du Sud à la Communauté et rééquilibrage des institutions communautaires. Nécessité d'une phase transitoire : le cas du vin. Institution de prix minima avec des offices par produits. Mesures particulières en faveur du « Grand Sud-Ouest ». Désertification démographique de la région Midi-Pyrénées. (p. 3052) : élargissement et caractère indispensable de l'accord du Gouvernement français. Importance du vote socialiste pour les ratifications des traités d'adhésion.

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [29 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2532) : parlement ou assemblée parlementaire européenne. Définition d'une assemblée par les attributions qu'elle possède. Cite l'exemple de l'assemblée consultative de la convention de Lomé ; pouvoirs budgétaires de l'assemblée européenne. (p. 2533) : lien entre pouvoir budgétaire et pouvoir législatif. Election au suffrage universel direct et qualité de parlementaire. Opposition du groupe socialiste aux amendements

gouvernementaux. **Article 1** (p. 2534) : assimilation dans les autres pays européens de la situation de parlementaire national et de parlementaire européen.

Nouvelle lecture [30 juin 1979]. **Article 1** (p. 2574) : supériorité des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée de Strasbourg sur ceux du Parlement français. Identité du statut des parlementaires européens et nationaux adoptée dans les autres pays d'Europe. Se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud prévoyant l'application aux représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes des articles 1 à 4 de l'ordonnance du 13 décembre 1958 relative à l'indemnité des membres du Parlement.

— **Conclusions du rapport de M. Henri Caillavet**, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris (n° 9, 1979-1980) [20 novembre, 1979]. **Article unique** (p. 4126) : infractions qui relèvent de la polémique politique et qui se situent à mi-chemin entre la responsabilité et l'inviolabilité. Suspension des poursuites pour la durée du mandat.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4544) : idée de coopération antérieure aux positions du Général de Gaulle. Estime que tout n'a pas commencé en France avec le Général de Gaulle.

Transports [6 décembre 1979]. — **Examen des crédits.** — **Article 56.** — **Article 66 de la loi de finances pour 1972** (p. 5014) : soutient l'amendement n° 302 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : suppression des dispositions de cet article prévoyant le transfert dans la voirie départementale des routes nationales secondaires ; rejeté. (p. 5016) : se déclare favorable à l'amendement n° 253 de M. Jacques Braconnier tendant à la suppression de cet article prévoyant une subvention pour déclassement de la totalité du réseau national secondaire.

STIRN (Olivier), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti signé à Djibouti le 27 juin 1977, ensemble l'échange de lettres en date du 26 janvier 1978** (n° 190, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 986) : conditions pacifiques de l'accès à l'indépendance de Djibouti. (p. 987) : quatre textes qui régiront désormais les relations entre la France et Djibouti.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative au concours en personnel apporté par le Gouvernement de la République française au fonctionnement des services publics de la République de Djibouti, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, ensemble cinq annexes et un échange de lettres signés à Djibouti le 28 avril 1978** (n° 191, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 987).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti relative au transfert du privilège de l'émission monétaire à la République de Djibouti, faite à Djibouti le 27 juin 1977** (n° 192, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 988).

— **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole provisoire fixant les conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de la République de Djibouti après l'indépendance et les principes de la coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977** (n° 193, 1978-1979) [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 988) : désir exprimé par les Etats limitrophes de Djibouti de voir des accords militaires conclus avec la France.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume hachémite de Jordanie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Paris le 23 février 1978 (n° 171, 1978-1979) [26 avril 1979].** – Discussion générale (p. 990) : garantie du Trésor contre le risque politique. Relative prospérité du Royaume hachémite.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de notes franco-suisse des 4 et 7 juillet 1977 relatif à l'entrée en vigueur de la convention du 25 février 1953 entre la France et la Suisse sur diverses modifications de la frontière (n° 194, 1978-1979) [26 avril 1979].** – Discussion générale (p. 991) : rectification du tracé de la route nationale 206. Réalisation de travaux par les services du génie civil sur le territoire français. Accord des municipalités françaises concernées.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la commission centrale pour la navigation du Rhin du 10 mai 1978 relatif au siège de la commission centrale pour la navigation du Rhin et ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble deux annexes et un accord par échange de lettres) (n° 172, 1978-1979) [26 avril 1979].** – Discussion générale (p. 991) : la plus ancienne des organisations internationales. Remplacement d'accords divers par un accord formel.

– **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres du 19 janvier 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol sur les questions fiscales concernant les locaux de l'Etat français en Espagne et ceux de l'Etat espagnol en France (n° 173, 1978-1979) [26 avril 1979].** – Discussion générale (p. 992) : contentieux fiscal qui existait depuis de longues années. Impôts et taxes dus pour les services particuliers rendus.

STOLERU (Lionel), secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (travailleurs manuels et immigrés), (nommé le 6 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 7 avril 1978, p. 1571].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2565 de M. Francis Palmero : le déséquilibre commercial de l'horticulture française [16 novembre 1979] (p. 4025) : déficit de la balance commerciale de l'horticulture française. Inventaire statistique des productions horticoles dans la région méditerranéenne. Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. (p. 4026) : regroupement de pépiniéristes opéré dans la région d'Orléans.

Question n° 2601 de M. André Rabineau : la situation des agents de maîtrise [16 novembre 1979] (p. 4024) : première journée nationale des agents de maîtrise tenue à l'initiative du comité économique et social de la région Poitou-Charentes. Propos tenus en la circonstance par M. le Président de la République. Conditions dans lesquelles l'encadrement et la maîtrise sont appelées à exercer pleinement leur responsabilité. Souplesse de la loi de janvier 1978 sur la concertation et l'encadrement. Consultation des organisations professionnelles et syndicales. Position de la confédération générale des cadres (CGC) Nécessaire amélioration du dialogue social dans l'entreprise ; affirmation de la hiérarchie des responsabilités économiques et sociales. (p. 4025) : absence de définition trop rigide de l'encadrement.

Question n° 2605 de M. Roger Lise : l'intégration des départements d'Outre-Mer dans la Communauté européenne (p. 4026) : arrêt de la Cour de justice des communautés européennes estimant que les dispositions du traité, à l'expiration d'un délai de deux ans, étaient directement applicables aux départements d'Outre-Mer. (p. 4027) : action du fonds européen d'organisation et de garanties agricoles (FEOGA). Difficultés, sur le marché du sucre et dans les conserveries d'ananas. Application des dispositions de l'organisation de marchés des fruits et légumes aux départements d'Outre-Mer. Aide spéciale en faveur de la production d'aubergines.

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154

et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les problèmes de l'emploi [11 avril 1979]. Réponse à M. Raymond Dumont (p. 692) : comparaison du nombre des offres à celui des demandes d'emploi. Origine du chômage dans le Nord-Pas-de-Calais. Problème minier ; sidérurgie. Arrivée des femmes sur le marché du travail. Avenir du secteur agro-alimentaire. Résultat positif du pacte pour l'emploi des jeunes. Fonds spécial d'adaptation industrielle. (p. 693) : approbation par les Français de la politique du Gouvernement.

Réponse à M. Paul Guillard (p. 705) : dégradation de la situation économique dans l'Ouest. Embauche des jeunes. Succès des contrats emploi-formation. Situation économique de la Basse-Loire. Difficultés de la construction navale, Diversification industrielle de cette zone. (p. 706) : rôle du Fonds spécial d'adaptation industrielle. Décentralisation du service des pensions du ministère du budget dans la région de Nantes. Reprise constatée dans l'industrie aéronautique. Importance des primes de développement régional attribuées dans l'Ouest.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Travail et Santé (suite). – I. – Section commune. – II. – **Travail et Participation.** – Suite de la discussion [9 décembre 1979] (p. 5128) : revalorisation des revenus des travailleurs manuels : l'exemple de l'accord signé dans le bâtiment. Amélioration des conditions de travail et réduction de la durée du travail. Action du fonds d'amélioration des conditions de travail, notamment en faveur des petites et moyennes entreprises. Amélioration de l'expression des travailleurs. Travail manuel et importance de l'éducation ; rôle de l'Association du Centre universitaire de Coopération économique et sociale (ACUCES). Revalorisation de la notion de travail manuel ; publication de la brochure « Choisir un métier manuel qualifié ». Diffusion du Code du Travail manuel ; semaine du travail manuel. Cas du développement du métier d'éboueur à Paris. (p. 5129) : embauche de travailleurs français à Renault. Sondage sur les éléments du prestige ; titre du « meilleur ouvrier de France ». Caractère d'ensemble de la politique de revalorisation du travail manuel. Parité pour la population étrangère travaillant en France : rôle du fonds d'action sociale. Problèmes de la deuxième génération et création de la commission « culture et immigration ». Politique concernant les flux migratoires et incitation au retour ; recherche de la qualité du travail. (p. 5130) : prime d'embauche pour les demandeurs d'emplois de plus de 45 ans et au chômage depuis plus d'un an. Délai d'attente pour les stages de formation professionnelle. Economie régionale et immigrés. – **Examen des crédits.** – **Après l'article 78.** – Article 80 de la loi du 29 décembre 1976 (p. 5136) : son amendement n° 271 (article additionnel) : principe et modalités de l'extension du bénéfice du livret d'épargne manuelle aux aides familiaux de l'artisanat ; adopté.

T

TAILHADES (Edgar), sénateur du Gard (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les propositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de

l'Assemblée territoriale et du Conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration [7 novembre 1979] (p. 3745).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion du preneur de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi** (n° 516, 1977-1978) tendant à **modifier l'article 117 du code de procédure pénale** (n° 239, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, *JO*, Débats 3 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement d'administration générale sur la proposition de loi (n° 71, 1978-1979) relative à **l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi** (n° 240, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, *JO*, Débats 3 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 42, 1978-1979) relatif aux **droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 261, 1978-1979) [4 avril 1979].

Rapport fait au cours de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 92, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale, relatif à **l'automatisation du casier judiciaire** (n° 120, 1979-1980) [13 décembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979) [12 avril 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 753) : émotion de l'opinion à la suite de la publication d'un ouvrage d'un criminel célèbre. Profit tiré de l'exploitation d'une œuvre et difficultés pour les victimes d'obtenir réparation du dommage subi. Création d'un délit pour détournement des sommes confisquées. Mise en cause des principes fondamentaux. Impression d'une rédaction hative. Rappelle les dispositions du code pénal, les pouvoirs de l'administration pénitentiaire et les articles de la loi de 1881 sur la presse concernant l'exploitation littéraire des crimes. (p. 754) : dispositions concernant les publications destinées à la jeunesse et ayant trait au crime ou à la violence. Nature juridique de la confiscation. Son application au condamné et aux tiers. Article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme sur la libre communication des pensées et des opinions. Interdiction de tout récit d'un crime pour atteinte à l'ordre public et aux lois morales. Danger de l'application du texte en période de crise ; les exemples du général Salan, de Bastien-Thiry, de Siméoni, Fouquet et Goldmann. Cite l'article de M. Philippe Boucher, rédacteur au journal *Le Monde*. Loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique ; la commission de la propriété intellectuelle. (p. 755) : importance des critiques faites au cours des auditions de la commission. Demande l'assimilation de la confiscation à une peine accessoire. Prise en considération des seuls profits afférents au récit du crime. Danger des dispositions relatives à la confiscation des profits perçus par un tiers. Difficultés pour

connaître toutes les personnes qui concourent à l'exploitation d'une œuvre de l'esprit. Evaluation des profits tirés de l'exploitation. Prononciation de la confiscation ; la compétence du tribunal correctionnel. Maintien de la compétence de la chambre d'accusation pour la suspension de l'exploitation des droits patrimoniaux. Consignation des profits pécuniaires aux greffes du tribunal de grande instance. Demande l'adoption des propositions de la commission. Nature de « loi de circonstance » du projet. (p. 762) : interdiction pour le condamné d'écrire et de publier ; une atteinte au droit d'expression. (p. 763) : absence de définition légale des « crimes politiques ».

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 117 du code de procédure pénale** (n° 516, 1977-1978) [12 avril 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 767) : règles de procédure et droit de la défense. Notifications à tous les conseils de l'inculpé ou de la partie civile des convocations et notifications. Egalité entre tous les avocats. Risque de difficultés contentieuses. (p. 768) : choix de l'envoi de la convocation à trois avocats. Délai de consultation des pièces de procédure. Demande l'adoption du texte. **Article 1** (p. 769) : son amendement n° 7 : convocation et ressort judiciaire différents ; adopté. **Article 2**. — **Article 118 du code de procédure pénale** (p. 771) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Paul Mourot mais accepte les amendements n° 1 et 2 de M. Charles de Cuttoli relatifs au délai de convocation des conseils. (p. 772) : accepte l'amendement n° 6 de M. Jean Paul Mourot concernant le droit de copie pour le conseil de l'inculpé des pièces du dossier d'instruction. **Intitulé** (p. 773) : son amendement de forme ; « proposition de loi tendant à modifier les articles 117 et 118 du code de procédure pénale » ; adopté.

— **Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi** (n° 71, 1978-1979) [12 avril 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 773) : renonce à sa demande de report de la discussion. Interview scandaleuse de Darquier de Pellepoix. (p. 774) : possibilité pour les associations d'anciens résistants et déportés de se porter partie civile. Elargissement du droit des associations d'ester en justice. Jurisprudence de la cour de cassation dans l'affaire « le Réseau du souvenir ». Exigence d'un délai d'ancienneté. Réparation du préjudice direct et indirect. Demande l'adoption de l'article unique de la proposition de loi. **Intitulé** (p. 776) : son amendement : de forme : « proposition de loi relative à l'action civile en matière de crimes de guerre ou contre l'humanité, et d'apologie de crimes de guerre ou de crime ou délit de collaboration avec l'ennemi » ; adopté.

— **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur** (n° 42, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [26 avril 1979]. — **Discussion générale** (p. 1010) : légitimité des motifs du Gouvernement. Principes du droit français dont l'irrespect serait dangereux. Etude en commission des lois de toutes les implications du projet en discussion. Principe de la personnalisation de la peine et sanction de l'éditeur ou de l'adaptateur du récit. Difficulté d'une évaluation correcte du bénéfice. (p. 1011) : application des nouvelles dispositions exclusivement aux criminels de droit commun. Absence de définition légale du crime politique dans le droit français. Destin judiciaire des « panthères noires » condamnées pour un détournement d'avion provoqué par la discrimination raciale aux Etats-Unis d'Amérique. Rôle du Sénat dans la protection des libertés essentielles. **Article 1**. — **Article 39-1 (nouveau) du code pénal** (p. 1018) : son amendement n° 1 de codification ; adopté. Son amendement n° 2, identique à l'amendement n° 17 de M. Henri Caillavet : suppression de toute référence à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique ; adopté. (p. 1020) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Etienne Dailly concernant la suppression des droits patrimoniaux afférents au récit d'un crime. (p. 1021) : sur son amendement n° 2, s'oppose au sous-amendement n° 33 de M. Alain Peyrefitte relatif à la confiscation des bénéfices réalisés par ceux qui disposent du droit d'édition, de diffusion, d'adaptation ou de représentation. (p. 1023) : son amendement n° 3, identique à l'amendement n° 18 de M. Henri Caillavet : compétence du tribunal correctionnel pour prononcer la confiscation ; adopté. (p. 1024) : son amendement n° 4 : affectation des profits confisqués au paiement des dommages et intérêts alloués aux victimes ; retiré au profit de l'amendement n° 19 de M. Henri Caillavet concernant l'affectation des profits confisqués au paiement des dommages et intérêts alloués aux victimes ; adopté. **Article 2** : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Franck Sérusclat concernant la suppression de cet article

prévoyant la suspension du droit de tirer profit de l'exploitation du récit par son auteur. *Article 39-2 (nouveau)* (p. 1025) : son amendement n° 5, identique à l'amendement n° 20 de M. Henri Caillavet de codification ; adopté. Son amendement n° 6, identique à l'amendement n° 21 de M. Henri Caillavet : maintien des droits de représentation et de reproduction au bénéfice de l'inculpé ou de l'accusé ; autorités compétentes pour prononcer la confiscation provisoire ; adopté. Son amendement n° 7, identique à l'amendement n° 22 de M. Henri Caillavet : consignation des profits au greffe de la juridiction saisie ; adopté. (p. 1026) ; son amendement n° 8 : indemnisation de l'inculpé ou de l'accusé si les droits d'auteur avaient été consignés de façon injustifiée ; adopté. **Article 3.** — *Article 39-3 (nouveau)* : son amendement n° 9 de codification et de coordination ; adopté. **Après l'article 3** (p. 426) : son amendement n° 10 (*article additionnel*), identique à l'amendement n° 25 de M. Henri Caillavet : application de la confiscation définitive ou provisoire aux personnes condamnées ou poursuivies postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions ; adopté. (p. 1027) ; sur son amendement n° 10, s'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Alain Peyrefitte concernant l'application des nouvelles dispositions aux récits de crimes de droit commun publiés après la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** — *Deuxième lecture.* (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. — **Exception d'irrecevabilité** (p. 3338) : sa motion n° 106, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés tendant à déclarer le texte en discussion contraire à la Constitution ; rejetée. Renforcement des pouvoirs de l'administration à l'égard des personnes non françaises séjournant en France, souligné par le rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. About. (p. 3339) : implantation de lieux d'internement et mise à l'écart de l'autorité judiciaire. Politique de l'Allemagne fédérale vis-à-vis de ses travailleurs immigrés. Situation des réfugiés politiques. Risque de restauration de la pratique de l'internement administratif. Non application des nouvelles dispositions aux ressortissants des pays du Marché commun et aux Portugais. Exécution forcée et voies de fait. (p. 3340) : accusations racistes portées en 1940 contre le juif, le communiste, le socialiste et le franc-maçon. **Article 1.** — *Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3366) : sur l'amendement n° 48 de M. Jacques Larché relatif à la définition de la notion de garantie de rapatriement, à l'exercice d'une activité professionnelle et aux autorisations nécessaires, son sous-amendement n° 84, déposé avec plusieurs de ses collègues : exercice d'une activité professionnelle et autorisations « légales » nécessaires ; devenu sans objet. (p. 3370) : son amendement n° 2, déposé avec plusieurs de ses collègues : non application des dispositions de cet article aux étrangers bénéficiant du statut des réfugiés ; rejeté. (p. 3372) : se déclare favorable à l'amendement n° 98 de M. Paul Pillet concernant le refus d'accès du territoire français, le recours et l'information préalable de l'intéressé. **Après l'article 1^{er}** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3374) : sur l'amendement n° 50 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché portant sur les exceptions aux conditions générales d'entrée des étrangers et sur la composition de la commission chargée de leur examen, son sous-amendement n° 85, déposé avec plusieurs de ses collègues : exception aux conditions d'entrée pour les enfants mineurs rejoignant un membre de leur famille qui subvient à leurs besoins ; rejeté. **Article 3.** — *Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 3375) : son amendement n° 3, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la possibilité d'un internement administratif, rejeté. (p. 3378) : sur l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché relatif : 1° à l'institutionnalisation de l'internement administratif et le rôle de l'autorité judiciaire ; 2° à la prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° au droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil, ses sous-amendements déposés avec plusieurs de ses collègues n° 86 : internement administratif qu'en « cas de nécessité absolue » ; adopté et n° 87 : durée limite fixée à 48 heures ; rejeté. (p. 3379) : sur cet amendement n° 51, son sous-amendement n° 88, déposé avec plusieurs de ses collègues : ordonnance de prolongation de l'internement administratif après audition de l'intéressé ; rejeté. (p. 3380) : sur ce même amendement, son sous-amendement n° 89, déposé avec plusieurs de ses collègues : information de l'intéressé sur ses droits à l'assistance d'un médecin et d'un conseil ; retiré. Sur cet amendement n° 51, se

déclare favorable au sous-amendement n° 115 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant 1° l'information de l'intéressé sur ses droits par l'autorité administrative ; 2° le recours à un interprète.

Suite de la discussion [25 octobre 1979]. **Après l'article 5 bis.** — *Article 16-1 (nouveau) de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3502) : dispositions du projet de loi de MM. Boulin et Stoleru et augmentation du nombre de chômeurs. **Après l'article 5 ter.** — *Article 18-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3508) : son amendement n° 5 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : motivation obligatoire de tout retrait ou refus de renouvellement d'un titre de séjour ; rejeté. **Article 6.** — *Article 23 de l'ordonnance de 1945* (p. 3512) : nécessité pour l'administration de démontrer que l'étranger est de mauvaise foi. (p. 3515) : son amendement n° 96, déposé avec plusieurs de ses collègues : motivation et notification des arrêtés d'expulsion ; adopté. (p. 3516) : son amendement n° 90, déposé avec plusieurs de ses collègues : exécution forcée des arrêtés d'expulsion en cas de nécessité urgente après audition par le président du tribunal de grande instance ; rejeté. (p. 3519) : son amendement n° 10, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article relatives à l'assimilation de l'arrêté d'expulsion à l'ordre provisoire du Gouvernement au sens de l'article 120 du code pénal ; rejeté. Son amendement n° 97, déposé avec plusieurs de ses collègues : détention de l'étranger en instance d'expulsion en cas de nécessité absolue ; délai et garanties accordés pendant cette détention ; adopté.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Après l'article 6.** — *Article 23-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3727) : sur l'amendement n° 63 (*article additionnel*) de M. Jacques Larché concernant le rapport et l'abrogation de l'arrêté d'expulsion dans les formes où il est intervenu et la caducité de cet arrêté à l'expiration d'un délai de trois ans, sauf lorsqu'il a été pris pour des motifs d'ordre public, son sous-amendement n° 91, déposé avec plusieurs de ses collègues : diminution de trois à un an du délai de caducité de l'arrêté d'expulsion ; devenu sans objet. Sur ce même amendement, son sous-amendement n° 92, déposé avec plusieurs de ses collègues : inscription au casier judiciaire des seuls arrêtés pris pour des motifs d'ordre public ; adopté après transformation en sous-amendement à l'amendement n° 37 (*article additionnel*) de M. Paul Pillet et plusieurs de ses collègues concernant : 1° la possibilité de rapport ou d'abrogation de l'arrêté d'expulsion dans les formes où il est intervenu ; 2° l'abrogation à l'expiration d'un délai de dix ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour des motifs d'ordre public ou d'atteinte au crédit public ; 3° l'abrogation à l'expiration d'un délai de trois ans lorsque l'expulsion a été prononcée pour d'autres motifs. *Article 26-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3731) : son amendement n° 15 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : possibilité d'intenter un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté d'expulsion et de demander à ce qu'il soit sursis à son exécution ; rejeté. **Article 7.** — *Article 24 de l'ordonnance de 1945* (p. 3732) : son amendement n° 6, déposé avec plusieurs de ses collègues : information obligatoire de tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, sauf urgence absolue reconnue par le ministre de l'Intérieur ; rejeté. **Article 8.** — *Article 25 de l'ordonnance de 1945* (p. 3737) : sur l'amendement n° 64 d'harmonisation de M. Jacques Larché relatif à la composition de la commission spéciale chargée d'entendre l'étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion, son sous-amendement n° 93, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Roland Grimaldi, cosignataire : participation du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales aux travaux de la commission spéciale ; rejeté. **Après l'article 8.** — *Article 34-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3740) : son amendement n° 14, (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Roland Grimaldi, cosignataire : application des nouvelles dispositions aux départements et territoires d'Outre-Mer et à la collectivité territoriale de Mayotte ; composition de la commission spéciale ; rejeté. *Article 35-1 de l'ordonnance de 1945* (p. 3740) : son amendement n° 16 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : décrets en Conseil d'Etat pour l'application des nouvelles dispositions ; rejeté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3741) : améliorations apportées par le Sénat. Attitude possible de l'Algérie face au comportement de la France à l'endroit des travailleurs algériens. (p. 3742) : vote défavorable du groupe socialiste sur le texte en discussion. (p. 3743) : évoque la réunion d'une commission mixte paritaire. **Délibérations de cette commission mixte sur le texte de l'Assemblée nationale si le Sénat**

rejetait le projet en discussion. Annonce que le groupe socialiste refuse de participer à un vote qui interviendrait dans de telles conditions.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Justice [30 novembre 1979] (p. 4645) : moyens « rabougris » mis au service de la justice. Augmentation des crédits ayant trait aux prisons. Dépenses consécutives à la construction de prisons nouvelles. Adaptation de la peine d'emprisonnement aux délits mineurs. Position des magistrats et des avocats. Silence pesant qui entoure nombre d'affaires. (p. 4646) détérioration de la crédibilité de la justice. Lenteur inexplicable et désespérante de la procédure. Projet de loi sur le statut de la magistrature. (p. 4660) : qualité du rapport de synthèse établi après consultation des cours d'appel et réalisé par la Chancellerie en vue de l'élaboration du VIII^e Plan. Crise de l'institution judiciaire. Rôle des magistrats du cadre de l'administration centrale. Création de chambres supplémentaires dans certains tribunaux. Projet de loi tendant à supprimer l'autorisation administrative requise lorsqu'un étranger résident temporaire en France se marie avec un ressortissant français. Nécessité d'un projet de loi portant validation du code de l'organisation judiciaire. — **Examen des crédits.** — *Etat B* : (p. 4661) : opposition du groupe socialiste à l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à une réduction des crédits du titre III (suppression des crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales).

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration** [11 décembre 1979]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5330) : incorporation dans notre droit de la directive européenne de 1964 sur les mesures prises en matière de déplacement et de séjour des ressortissants des états-membres pour des raisons d'ordre public ; expulsion ou refoulement et accroissement des garanties. Caractère discriminatoire du texte. Inconstitutionnalité de l'internement administratif ; absence de contrôle judiciaire. Violation de la jurisprudence du Conseil constitutionnel en matière de liberté individuelle : décision de janvier 1977 sur la loi autorisant la visite des véhicules. Pouvoirs de police et naissance de l'arbitraire. Vote négatif du groupe socialiste.

— **Projet de loi organique relatif au statut de la magistrature (n° 19, 1979-1980)** [12 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5342) : malaise de la justice. Etroitesse du projet gouvernemental. Evocation de l'esprit corporatiste des magistrats par le président de la commission des lois. (p. 5343) : insuffisance du nombre de magistrats ; concurrence pour le recrutement entre l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) et le recrutement parallèle. Recrutement parallèle et docilité de la magistrature. Avancement des anciens élèves de l'ENM ; nomination des auditeurs de justice comme magistrats. Projet gouvernemental et absence d'un plan de recrutement ; part respective du recrutement latéral et des promotions de l'ENM. Concertation entre la Chancellerie et les syndicats pour l'amélioration de la représentation des syndicats au sein de la commission d'avancement ; réduction par l'Assemblée des pouvoirs de cette commission. (p. 5344) : caractère néfaste du système de remplacement des magistrats ; atteinte au principe de l'inamovibilité. Statut du magistrat français et principes de l'indépendance et de la séparation des pouvoirs ; retard sur plusieurs pays étrangers.

— **Projet de loi modifiant le taux des amendes pénales en matière de contravention de police (n° 18, 1978-1980)** [12 décembre 1979] — **Discussion générale**, (p. 5374) : domaine respectif de la loi et du règlement. (p. 5375) : compétence réglementaire en matière de contravention. Jurisprudence du Conseil d'Etat, du Conseil constitutionnel et de la Cour de cassation. Considère que la durée de la peine d'emprisonnement maximale pour contravention de police, deux mois, est beaucoup trop élevée. **Article 2** (p. 5381) : son amendement n° 5 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Félix Ciccolini, cosignataire : fixation à dix jours du maximum des peines d'emprisonnement qui peuvent être prononcées en matière de contravention ; rejeté. **Après l'article 2.** — **Article 465 du Code pénal** (p. 5382) : son amendement n° 7, (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation à un jour minimum et à dix jours maximum de la durée des peines d'emprisonnement pour contravention de police ; rejeté.

— **Projet de loi relatif à l'automatisation du casier judiciaire (n° 92, 1979-1980)** [19 décembre 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 5788) : observations émises par la commission nationale de l'informatique et des libertés, saisie sur ce projet en vertu de la loi du 6 janvier 1978 avant son examen par le Parlement. Centralisation du casier judiciaire à Nantes. Difficultés rencontrées à l'occasion du projet. Dangers d'interconnexions entre les divers fichiers informatisés. Cas du sommier de police technique, créé par décret. Droit de contrôle des magistrats sur le casier judiciaire. Réglementation des possibilités de communication à des tiers des mentions contenues dans le casier judiciaire : la réserve du bulletin n° 1 au seul profit des autorités judiciaires. (p. 5789) : droit pour chaque individu d'obtenir communication du relevé complet des mentions du casier judiciaire qui le concernent. Risques d'abus. Casiers parallèles. Condamnations amnistiées. Fichier national des conducteurs de véhicule. Tragique incident récemment survenu sur la route nationale 20 à la suite d'une erreur du fichier central des voitures volées. Position de la commission des lois favorable à l'adoption du projet de loi.

Suite de la discussion [20 décembre 1979]. **Article 1.** — **Article 768 du code de procédure pénale** (p. 5807) : son amendement n° 1 : autorité du premier président de la Cour de cassation sur le casier judiciaire national automatisé ; devenu sans objet. Accepte l'amendement n° 8 de M. Charles Lederman visant au même objet. **Après l'article 3.** — **Article 774 du code de procédure pénale** : son amendement n° 2 (*article additionnel*) : délivrance du bulletin n° 1 aux seules autorités judiciaires agissant dans l'exercice de leurs fonctions ; adopté. (p. 5809) : le cas du juge de l'application des peines. **Article 5 A.** — **Article 777-3 du code de procédure pénale** : son amendement n° 3 : interdiction de tout fichier parallèle des jugements ou arrêts de condamnation ; adopté. Le cas du sommier de police technique. (p. 5810) : accepte l'amendement n° 11 de M. Jean-Paul Mourot demandant une légalisation du sommier de police technique. Sur cet amendement, son sous-amendement n° 12 : suppression au sommier de police technique des condamnations effacées par la réhabilitation de plein droit ou judiciaire ; adopté. **Après l'article 5 bis.** — **Article 781 du code de procédure pénale** (p. 5811) : son amendement n° 4 (*article additionnel*) : peines correctionnelles à l'encontre de quiconque se sera fait délivrer frauduleusement des renseignements mentionnés au casier judiciaire d'un tiers ; retiré au profit de l'amendement n° 7 de M. Marcel Rudloff prévoyant des peines correctionnelles à l'encontre de quiconque aurait exigé de l'intéressé la production des mentions du relevé intégral le concernant. (p. 5812) : son amendement n° 5 (*article additionnel*) : rattachement des magistrats affectés au service du casier judiciaire national automatisé aux magistrats du siège appartenant au tribunal de grande instance dans le ressort duquel est installé le centre de traitement du casier ; adopté. **Après l'article 6** : s'oppose à l'amendement n° 10 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la nécessité de l'avis conforme de la commission nationale de l'informatique et des libertés sur les modalités d'application de la présente loi. Le rôle consultatif de cette commission. **Après l'article 7** (p. 5813) : son amendement n° 6 (*article additionnel*) : abrogation des dispositions de la loi du 24 juin 1970 relatives au fichier du conducteur ; adopté. Le danger que représenterait le fichier national des conducteurs s'il venait à être constitué. L'application par les compagnies d'assurances d'un système qui leur est propre de « bonus-malus ».

TAITTINGER (Pierre-Christian), sénateur de Paris (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979] (p. 3949).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353, 1978-1979) [27 juin 1979]. **Article 1.** – *Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968* (p. 2303) : sur l'amendement n° 12 de M. Adrien Gonteyron prévoyant le caractère exclusif de l'accès au cycle de généraliste par le résidanat et de l'accès au cycle de spécialiste par l'internat : les fonctions de résident et d'interne ; l'obligation pour l'interne de consacrer une partie de son temps à l'exercice de fonctions hospitalières hors centre hospitalier universitaire, son sous-amendement n° 6 : exercice de fonctions hospitalières salariées par les internes et les résidents dans les « centres hospitaliers nationaux » ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4540) : renouvellement des accords de Lomé. Conséquences du sous-développement en Asie du sud-est et en Afrique. (p. 4541) : faible montant des frais de gestion du ministère de la coopération. Maintien de relations égalitaires.

Universités [29 novembre 1979]. – **Examen des crédits.** – *Etat C* (p. 4596) : son amendement n° 240 : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V concernant l'aménagement du parc de la Villette pour les transférer dans le budget des charges communes ; adopté.

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4850) : accent mis sur les agissements délictueux ou criminels accomplis par certains policiers. Développement des moyens matériels dont les policiers ont besoin. Pratique de l'ilôtage des brigades de surveillance nocturne. (p. 4851) : nécessité de loger les gardiens le plus près possible de leur lieu de travail. Progression des crédits d'équipement : lutte contre le banditisme. Problème de l'organisation de la défense civile, en particulier dans la région Ile-de-France.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979]. – **Examen des crédits.** – *Etat C* (p. 5063) : son amendement n° 241 : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (transfert des crédits de l'opération d'aménagement du parc de la Villette pour être regroupés au sein du budget des charges communes) ; adopté.

TAJAN (Pierre), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la **proposition de loi** (n° 366, 1978-1979) adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le « comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône » en **comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des coteaux du Tricastin** (N° 406, 1978-1979) [20 juin 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2523 : les **produits agricoles (utilisation du potentiel énergétique des produits agricoles)** à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 1^{er} juin 1979] (p. 1634).

Question n° 2531 : **l'élevage (développement de l'élevage de la chèvre laitière)** à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 13 juin 1979] (p. 1801).

Question n° 2576 : **la Communauté économique européenne (CEE) (conséquences pour l'économie agricole de l'adhésion de la Grèce à la CEE)** à M. le Premier ministre [JO, Débats 21 septembre 1979] (p. 2834).

INTERVENTIONS

– **Proposition de loi modifiant la loi n° 55-1535 du 28 novembre 1955 et visant à transformer le « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône en « Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des côtes du**

Tricastin » (n° 366, 1978-1979) [22 juin 1979]. – Rapporteur. – **Discussion générale** (p. 2149) : adaptation de l'offre à la demande, en quantité et en qualité, grâce aux groupements professionnels représentatifs. Vins de qualité supérieure et vins d'appellation d'origine contrôlée. Modification de la zone de compétence et des attributions d'un comité interprofessionnel viticole par une loi.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4995) : importance des accidents de la route, notamment sur le réseau secondaire. Modification du code de la route à propos de la priorité obligatoire sur le réseau routier secondaire. Crédits aux collectivités locales pour le relevé des routes secondaires à caractère prioritaire. Respect de la priorité sur le réseau secondaire et sur les routes nationales ou autoroutes. (p. 4996) : signalisation systématique des carrefours.

– **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique** (n° 84, 1979-1980) [19 décembre 1979]. – **Discussion générale** (p. 5752) : concurrence des agricultures grecque et française. Identité des produits. Coûts inférieurs de la main-d'œuvre en Grèce. Insuffisance des mesures de protection prévues dans le traité d'adhésion. Exemple de la conserverie : les pêches au sirop. Industrie agro-alimentaire. Harmonisation des charges sociales et fiscales. (p. 5753) : le précédent des accords de viticulture passés avec l'Italie.

TALON (Bernard), sénateur du Territoire de Belfort (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi [4 janvier 1979] (p. 104).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Proposition de loi relative à **l'innocuité des médicaments et à l'usage des substances vénéneuses** (n° 396, 1978-1979) [14 juin 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2504 : les **garages (assujettissement des locations de garage à la TVA)** à M. le ministre du budget [JO, Débats 23 mai 1979] (p. 1447). – Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie), le 19 octobre 1979 (p. 3409).

Questions orales avec débat :

Questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel, n° 210 de M. René Touzet et n° 214 de M. Fernand Lefort : **les pensions militaires d'invalidité.** – Discutées le 16 mai 1979 (p. 1276) : inquiétude du monde des anciens combattants. Intangibilité des droits des anciens combattants. Opposition au projet de réforme.

Questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labègue, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé : **la situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer.** – Discutées le 6 novembre 1979 (p. 3703) : qualité du statut actuel de l'île de Mayotte. Attachement des Mahorais à la France.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — *Suite de la discussion* [30 mai 1979]. **Article 7.** — *Il de l'article 1585-E du code général des impôts* (p. 1561) : se déclare favorable à l'amendement n° I-177 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues concernant la non modification du taux fixé par les collectivités locales pour la taxe d'équipement avant l'expiration d'un délai de « deux ans ».

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale, sur la **proposition de loi de MM. François Dubanchet, Jean-Marie Bouloux, Auguste Chupin, Francisque Collomb, Henri Goetschy, Bernard Lemarié, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Francis Palmero, Roger Poudonson, André Rabineau, Guy Robert, Marcel Rudloff, Raoul Vadepied, Charles Zwickert, Maurice Fontaine, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Charles-Edmond Lenglet, Louis Martin, Roger Moreau et Pierre Perrin** tendant à modifier les **articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle** (n° 14, 1979-1980) [11 décembre 1979]. **Article 1.** — *Article 65 de la loi du 13 juillet 1967* (p. 5326) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jean Chérioux prévoyant le maintien de la clause de réserve de propriété pour les marchandises transformées.

THYRAUD (Jacques), sénateur du Loir-et-Cher (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes [11 octobre 1979].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [26 avril 1979] (p. 1010).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux fonds communs de placement [26 juin 1979] (p. 2249).

Est nommé membre du conseil supérieur de l'adoption [9 octobre 1979] (p. 3084).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole [23 novembre 1979] (p. 4328).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la **proposition de loi** (n° 327, 1977-1978) relative au **paiement par billet à ordre** (n° 245, 1978-1979) [2 avril 1979].

Proposition de loi d'orientation déposée avec M. Henri Caillavet, sur la **presse** (n° 269, 1978-1979) [10 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 300, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'**obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs** (n° 352, 1978-1979) [29 mai 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 364, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à

l'**indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** (n° 399, 1978-1979) [19 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi** (n° 358, 1978-1979) adoptée par l'Assemblée nationale, prorogeant en matière de **postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article premier III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971** (n° 409, 1978-1979) [20 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi** relatif à l'**indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** (n° 446, 1978-1979) [27 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 456, 1978-1979) adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture relatif à la **motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public** (n° 458, 1978-1979) [29 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le **projet de loi** (n° 472, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale après nouvelle lecture relatif à l'**indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** (n° 473, 1978-1979) [30 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi** (n° 474, 1978-1979) adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture, relatif à la **motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public** (n° 475, 1978-1979) [30 juin 1979].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi organique** (n° 19, 1979-1980) adopté par l'Assemblée nationale, relatif au **statut de la magistrature** (n° 46, 1979-1980) [9 novembre 1979].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation de suffrage universel de règlement et d'administration générale sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances**, pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Justice** (n° 55, tome II, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants** (n° 278, 1977-1978). — *Suite de la discussion* [4 avril 1979]. **Après l'article 1427 du code civil.** — *Articles 958, 959 et 960 du code rural* : (p. 562) : son amendement n° 79, (*article additionnel*) soutenu par M. Marcel Rudloff : mandat réciproque des époux participant ensemble et pour leur compte à une exploitation agricole ; adopté.

— **Conclusions du rapport de M. Jacques Thyraud**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi de MM. Lionel de Tinguy et René Ballayer relative au paiement par billet à ordre** (n° 327, 1977-1978) [26 avril 1979]. — **Discussion générale.** — Rapporteur. (p. 1029) : moralisation des rapports nés du crédit entre les entreprises. (p. 1030) : impossibilité pour certains créanciers de mobiliser le billet à ordre remis en retard ou après son échéance. Utilisation du billet à ordre comme s'il s'agissait d'un chèque. Nécessaire respect des principes du droit cambial. Décret-loi du 2 mai 1938 sur la perte du bénéfice du terme pour le paiement de sa créance, au détriment du tiré qui n'accepte pas le titre lors de sa présentation. **Article unique.** — *Article 189-9 du code de commerce et article 1^{er} de l'ordonnance du 28 septembre 1967* : (p. 1031) : en ce qui concerne la suppression des dispositions de l'article prévoyant l'accord obligatoire des parties sur l'utilisation d'un billet à ordre, s'oppose l'amendement n° 2 de M. Jean-Paul Mourot (p. 1032) : s'oppose à l'amendement n° 1 précédemment réservé de M. Jean-Paul Mourot concernant l'insertion des nouvelles dispositions dans l'ordonnance du 28 septembre 1967.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff** fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de M. Jacques Thyraud tendant à actualiser les dispositions du code civil sur la preuve testimoniale (n° 288, 1977-1978) [16 mai 1979]. **Article 2 (suite)**. — **Article 1334-1 du code civil** (p. 1314) : son amendement n° 11, précédemment réservé, soutenu par M. Paul Pillet : valeur de toute reproduction indélébile de l'original qui entraîne une modification irréversible du support ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs** (n° 300, 1978-1979) [5 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1707) : information des citoyens : loi sur les fichiers, l'informatique et les libertés ; titre premier de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs. Exécution d'un des engagements du programme de Blois. Divorce entre les Français et leur administration. Communicabilité de plein droit des documents administratifs. Non application des nouvelles dispositions aux actes du pouvoir réglementaire seulement aux décisions individuelles sauf urgence ou décision implicite de rejet. Problèmes posés par la sanction de l'inexécution par l'administration de ses obligations. Possible extension de la responsabilité personnelle des fonctionnaires administrateurs. Parution des décrets d'application de la loi sur la liberté d'accès aux documents administratifs. (p. 1708) : amendements de la commission des lois. **Article 1** (p. 1710) : son amendement n° 1 de forme ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues n° 18 relatif à la motivation des décisions émanant de personnes privées exerçant une mission de service public et n° 19 concernant la motivation des décisions refusant un avantage que des personnes physiques ou morales ont vocation à obtenir. **Après l'article 1** (p. 1711) : son amendement n° 2 (*article additionnel*) : motivation des décisions administratives individuelles qui font application de dispositions prévoyant des dérogations aux règles générales ; adopté. Son amendement n° 3 (*article additionnel*) : motivation écrite, comportant l'énoncé des considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de la décision ; adopté. **Article 2** (p. 1712) : son amendement n° 4 : non motivation des décisions en cas d'urgence « absolue » ; maintien en application des textes législatifs, et non point réglementaires, interdisant la divulgation ou la publication de faits couverts par le secret ; adopté. (p. 1714) : s'oppose aux amendements n° 20 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant les délais accordés à l'administration pour motiver une décision qui n'a pu l'être suffisamment du fait de l'urgence ; la suppression des dispositions prévoyant le maintien en application des textes législatifs ou réglementaires interdisant la divulgation ou la publication de certains faits et n° 15 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions prévoyant le maintien en application des textes législatifs ou réglementaires interdisant la divulgation ou la publication de certains faits. (p. 1715) : sur son amendement n° 4, accepte le sous-amendement n° 16 de M. Jean-Paul Mourot concernant la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'illégalité de la décision, prise en urgence, qui n'aura pas été motivée un mois après que l'intéressé en aura fait la demande. **Article 3** (p. 1717) : son amendement n° 5 de forme ; devenu sans objet. Son amendement n° 6 : délai de recours contre une décision implicite intervenue dans les cas où la décision explicite aurait dû être motivée ; devenu sans objet. **Après l'article 3** : son amendement n° 7 (*article additionnel*) : motivation des décisions individuelles défavorables prises par les organismes de Sécurité sociale ; adopté. (p. 1718) : sur son amendement n° 7, accepte le sous-amendement n° 14 de M. Robert Schwint concernant la motivation des décisions individuelles défavorables aux travailleurs involontairement privés d'emploi, prises par les ASSEDIC (p. 1719) : son amendement n° 8 (*article additionnel*) : fixation par décret en conseil d'Etat des catégories de décisions qui doivent être motivées ; adopté. Sur son amendement n° 8, accepte le sous-amendement n° 17 de M. Jean-Paul Mourot relatif à la non-publication par décret en Conseil d'Etat des catégories de décisions prises en application des dispositions prévoyant des dérogations. S'oppose à l'amendement n° 23 (*article additionnel*) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues prévoyant la motivation des décrets réglementaires au journal officiel. **Article 1 de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal** (p. 1720) : son amendement n° 9 (*article additionnel*) : droit « de toute personne » à l'information en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents

administratifs de caractère non nominatif ; adopté. S'oppose à l'exception d'irrecevabilité aux termes de l'article 48, alinéa 4 du règlement du Sénat soulevée par le Gouvernement à l'encontre de son amendement n° 9. **Article 6 de la loi de 1978** (p. 1721) : son amendement n° 10 (*article additionnel*) : droit pour les intéressés de consulter ou de se faire communiquer des documents administratifs de caractère nominatif les concernant ; adopté. **Article 7 de la loi du 17 juillet 1978** (p. 1722) : son amendement n° 11 (*article additionnel*) : motivation du refus de communication du renseignement ; coordination ; adopté. Son amendement n° 12 (*article additionnel*) : date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions ; adopté. **Intitulé** (p. 1723) : son amendement n° 13 : coordination ; « projet de loi complémentaire relatif à l'amélioration des relations entre l'administration et le public » ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** (n° 364, 1978-1979) [26 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2243) : nécessaire assimilation complète avec le régime indemnitaires des députés et sénateurs, même sur le plan fiscal. Prise en considération des différences de coût de la vie entre Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg. Gestion de l'indemnité, au choix des représentants, par le Sénat ou l'Assemblée nationale. **Article 1**. — (p. 2244) : son amendement n° 1 : alignement du régime d'indemnités applicable aux représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes qui ne sont ni députés ni sénateurs sur celui qui s'applique aux membres du Parlement français ; adopté. **Article 2** (p. 2246) : son amendement n° 2 : réduction du montant des indemnités perçues en France à concurrence du montant des indemnités de même nature allouées par l'Assemblée des Communautés européennes ; adopté. **Article 3** (p. 2247) : accepte l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly prévoyant le versement des indemnités, suivant le choix effectué par les représentants français, par l'Assemblée nationale ou par le Sénat. **Après l'article 3** : accepte l'amendement n° 9 (*article additionnel*) de M. Etienne Dailly concernant l'ouverture des crédits nécessaires au versement des indemnités, dans le budget de l'Etat ; gestion et contrôle par les assemblées parlementaires, à concurrence des sommes versées par chacune d'elles. **Article 4** (p. 2248) : son amendement n° 4 de coordination ; adopté. **Article 5** : (p. 2249) : accepte l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly prévoyant l'affiliation des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes au régime de prestations de Sécurité sociale de l'Assemblée nationale ou à celui du Sénat, mais s'oppose au sous-amendement n° 11 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues concernant le versement d'une indemnité de voyage majorée pour tenir compte des sujétions particulières imposées par l'élection dans le cadre d'une seule circonscription pour la France. Son amendement n° 6 : maintien de l'affiliation des membres du Conseil économique et social, élus à l'Assemblée des Communautés européennes, à leur caisse des retraites ; adopté. **Article 6** : son amendement n° 7 : suppression de cet article prévoyant l'imposition sur le revenu des indemnités versées aux représentants de la France à l'Assemblée européenne ; adopté.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes** (n° 363, 1978-1979) [26 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2254) : nécessaire information du Parlement sur les affaires européennes. Diminution de la liberté laissée aux parlements nationaux pour légiférer dans le cadre fixé par les directives communautaires. Absence de consultation du Parlement pour les décisions prises à Bruxelles dans le domaine agricole. Travail du comité des représentants permanents. Estime qu'il ne saurait être question de violer la Constitution.

— **Proposition de loi prorogeant en matière de postulation dans la région parisienne les délais prévus par l'article premier-III de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971** (n° 358, 1978-1979) [26 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2261) : mesures transitoires prévues pour atténuer la brutalité des réformes intervenues aux cours des vingt dernières années. Conséquences de la postulation : territorialité et monopole. Rapports entre les avocats du barreau de Paris et des barreaux périphériques dans le cadre de loi du 31 décembre 1971 ; nécessaire rééquilibrage : échec de la création des barreaux périphériques. (p. 2262) : nécessaire encouragement des installations en dehors de la capitale. Utilité d'un rapport de la Chancellerie, après consultation des intéressés, sur les effets de la prorogation du délai accordé aux avocats du barreau de Paris ou

des barreaux périphériques pour postuler indifféremment devant l'un ou l'autre des tribunaux de grande instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. Travaux ingrats effectués par les avocats des barreaux périphériques. **Article unique.** — *Article de la loi du 31 décembre 1971* (p. 2269) : son amendement n° 2 : fixation au 1^{er} janvier 1983 de la date limite à laquelle est autorisée la multipostulation ; adopté. A l'amendement n° 1 de M. Michel Maurice Bokanowski, soutenu par M. Jean-Paul Hammann, concernant les avocats installés en dehors des limites de compétence du tribunal de grande instance de la Seine qui souhaitent rester inscrits au barreau de Paris, préfère l'amendement n° 5 de forme de M. Jean-Paul Mourof. (p. 2270) : son amendement n° 3 de coordination ; adopté. Son amendement n° 4 : établissement d'un rapport par le Gouvernement, présenté au Parlement, qui dressera le bilan des mesures prises pour assurer un rééquilibrage entre le barreau de Paris et les barreaux périphériques ; retiré.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes** [29 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2532) : alignement du régime indemnitaire des représentants sur celui des députés et des sénateurs. Dénaturation par les amendements du gouvernement du texte voté par le Sénat et adopté par la commission mixte paritaire. **Article 1** (p. 2533) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Bernard-Reymond relatif à la référence aux articles 1^{er}, 2 et 4 de l'ordonnance du 13 décembre 1958 pour le régime des indemnités des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes. Non respect par le gouvernement des décisions de la commission mixte paritaire. (p. 2534) : rappelle les propos du Premier Ministre sur le rôle et l'utilité des commissions mixtes paritaires.

— **Projet de loi relatif à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.** — *Deuxième lecture* (n° 456, 1978-1979) [30 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2565) : décisions implicites ; obligation pour l'administration de faire connaître ses motifs *a posteriori*. Secret de la vie privée, médicale, industrielle ou commerciale et communication de documents non nominatifs aux intéressés. **Article 7.** — *Article 6 bis (nouveau) de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal* (p. 2565) : son amendement n° 1 : communication aux intéressés des documents de caractère nominatif les concernant sans possibilité d'opposition du secret médical, commercial ou industriel ; document médical et communication par le médecin ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes.** — *Nouvelle lecture* (n° 364, 1978-1979) [30 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2573) : divergences entre l'Assemblée Nationale et le Sénat sur le rôle des commissions mixtes paritaires et l'importance des représentants de la France à l'Assemblée européenne. Problème de l'assimilation avec le statut des députés et des sénateurs. Suffrage universel et importance du statut de parlementaire. **Article 1** (p. 2573) : son amendement n° 1 : application aux représentants français à l'Assemblée des communautés européennes des articles 1 à 4 de l'ordonnance du 13 décembre 1958 relative à l'indemnité des membres du Parlement ; adopté. **Article 6** (p. 2575) : son amendement n° 2 : suppression de cet article prévoyant l'imposition sur le revenu des indemnités versées ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.** — *Troisième lecture* (n° 474, 1978-1979) [30 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2575) : droit général de communication des documents nominatifs aux intéressés sans possibilité de refus pour respect du secret de la vie privée, médicale ou industrielle et commerciale. Amélioration de la rédaction de l'article 7 par l'Assemblée nationale.

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3269) : peines de prison incompressibles et de longue durée, moyen terme entre l'abolition ou le maintien de la peine de mort. Hostilité à l'égard de la peine de mort en tant que juré. Rôle du législateur dans la sauvegarde de l'ordre social. Caractère exceptionnel du prononcé et des exécutions

capitales. Existence de nombreux systèmes d'élimination des criminels ; l'exemple des peines de sûreté. Absence d'exemplarité de la peine de mort. Evolution de la criminalité et développement du crime de sang froid. Crimes exceptionnels et maintien de la peine de mort. Demande l'abandon de l'exécution par la guillotine et la généralisation de l'exécution par fusillade. (p. 3270) : réconciliation de la France avec ses principes humanitaires.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Deuxième partie :

Justice [30 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4644) : entrée en vigueur en 1980 de la réforme des conseils de prud'hommes. Priorité accordée à l'action pénitentiaire. Insuffisance du nombre des magistrats. Insuffisance part de l'éducation surveillée dans le budget de la justice. Dépenses de justice incombant actuellement aux collectivités locales. Recrutement et formation des secrétaires greffiers. Activité de la Cour de cassation. Dangers que présente la prison pour certains délinquants condamnés à de courtes peines. (p. 4645) : problèmes de sécurité de l'administration pénitentiaire ; nécessités de la réinsertion sociale du détenu. Substitution de mesures de contrôle judiciaire à la détention provisoire, possible dans la plupart des cas. Création par la loi du 11 juillet 1975 d'un système original de sanctions de substitution à l'emprisonnement. Loi sur l'aide judiciaire ; caractère périmé des critères d'administration. Absence d'égalité d'accès à la justice en France. Réponse des magistrats au questionnaire pour la préparation du VIII^e Plan. Trop grand nombre de lois.

TINANT (René), sénateur des Ardennes (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'accès aux établissements d'enseignement et à l'exercice d'une profession par les personnes non-vaccinées (n° 249, 1978-1979) [2 avril 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article L. 34 du code des pensions civiles et militaires de retraite aux militaires de carrière rayés des cadres avant le 3 août 1962 (n° 463, 1978-1979) [29 juin 1979].

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur le projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Enseignement agricole** (n° 51, tome V, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, relative, à certains personnels de la navigation aérienne (n° 140, 1979-1980) [20 décembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2261 : les cours d'eau (mise en chantier de la liaison fluviale Compiègne-Reims) à M. le ministre des transports [JO, Débats 17 juin 1978]. — Réponse de M. Joël le Theule, ministre des transports, le 22 juin 1979 (p. 2124).

Question n° 2344 : les pensions militaires d'invalidité (anciens militaires de carrière : cumul des pensions d'invalidité et de retraite) à M. le ministre de la défense [JO, Débats 18 octobre 1978] (p. 2653). — Réponse, de M. Yvon Bourges ministre de la défense, le 4 mai 1979 (p. 1132).

Question n° 2414 : les régions (aides aux entreprises) à M. le Ministre de l'économie [JO, Débats 15 mars 1979] (p. 392). — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 4 mai 1979 (p. 1138, 1139).

Question n° 2477 : les accidents du travail (prévention des accidents du travail) à M. le ministre du travail et de la participation [JO, Débats 21 avril 1979] (p. 893).

Question n° 2478 : les auxiliaires médicaux (reconnaissance de la pratique des thérapeutiques naturelles et de la radiesthésie) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, 21 avril 1979]

(p. 893). — Réponse de M. Jacques Barrot (ministre de la santé et de la Sécurité sociale), le 5 octobre 1979 (p. 3024).

Question n° 2505 : les hôpitaux (complémentarité de l'hospitalisation publique et privée) à Mme le ministre de la santé et de la famille [JO, Débats 23 mai 1979] (p. 1447). — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, le 5 octobre 1979 (p. 3025).

Question n° 2550 : les calamités agricoles (fonctionnement du fonds de garantie des calamités agricoles) à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, à M. André Rabineau qui remplace l'auteur, le 12 octobre 1979 (p. 3225, 3226).

Question n° 2556 : les vacances (problèmes posés pour les départs en vacances) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [JO, Débats 3 août 1979] (p. 2642). — Réponse, commune aux questions n° 2557 de M. Francis Palmero, n° 2555 de M. André Rabineau et n° 2559 de M. Bernard Lemarié, à M. André Rabineau, qui remplace l'auteur, de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 12 octobre 1979 (p. 3221, 3222, 3223 et 3225).

Question n° 2593 : les services publics (polyvalence des services publics en milieu rural) à M. le Premier ministre [JO, Débats 17 octobre 1979] (p. 3285).

Questions orales avec débat :

Question n° 179, de Mme Hélène Luc, la suppression de postes d'enseignant. — Discutée le 24 avril 1979 (p. 923) : fermetures de classes dans son département. Engagement d'une concertation avec les élus. (p. 924) : démographie rurale. Heures d'enseignement par élève et options. Redéploiement et désertification rurale. (p. 926) : fermetures des écoles et dépopulation.

Question n° 238 [2 octobre 1979] (p. 2881) à M. le ministre de l'agriculture : les produits agricoles (orientation de la production agricole vers le développement d'un potentiel énergétique).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** (n° 286, 1978-1979 [26 avril 1979]. Article 4. — Article 11 de la loi du 28 décembre 1976 : (p. 1005) : son amendement n° 8, déposé avec M. Daniel Millaud qui le soutient : en cas d'égalité des suffrages pour un siège de conseiller de gouvernement, élection du plus âgé ; devenu sans objet. Article 1 A (suite). — Article 2 de la loi du 10 décembre 1952 modifiée par la loi du 27 octobre 1966 : son amendement n° 7, précédemment réservé, déposé avec M. Daniel Millaud qui le soutient : suppression de cet article prévoyant d'augmenter d'un siège la représentation de la circonscription sud ; retiré puis repris par M. Paul Pillet. Article 5. — Article 13 de la loi de 1976 (p. 1006) : son amendement n° 9, déposé avec M. Daniel Millaud qui le soutient et identique à l'amendement n° 4 de M. Lionel Cherrier : rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée Nationale, qui a pour objet de permettre à un membre de l'assemblée territoriale de retrouver son siège au cas où ses fonctions au conseil de gouvernement prendraient fin ; adopté. Nouvelle lecture [10 mai 1979]. Article 6. — Article 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976 : (p. 1185) : son amendement n° 1 : suspension collective ou individuelle des conseillers de gouvernement ; dissolution de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement ; administration du territoire par le Haut commissaire en cas de suspension ou de dissolution ; retiré. Se déclare favorable à la première partie de l'amendement n° 3 de M. Lionel Cherrier, identique à l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, soutenue par ce dernier et relative à la suspension collective ou individuelle des conseillers de gouvernement ; la dissolution de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement ; l'administration du territoire par le Haut-commissaire en cas de suspension ou de dissolution.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Agriculture [27 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (Enseignement agricole) (p. 4487) : insuffisance des crédits consacrés à l'enseignement agricole. Faiblesse des créations d'emplois. Crédits destinés à l'enseignement privé ; l'absence d'indication sur les modalités de répartition. Rapport sur l'exécution de la loi du 28 juillet 1978 relative à l'enseignement agricole

privé. Faiblesse des crédits de fonctionnement attribués aux établissements publics. Décroissance progressive des crédits de l'aide aux familles. Insuffisance des crédits d'équipement notamment pour l'enseignement technique public. Nécessité d'un effort en faveur des établissements d'enseignement supérieur. Réforme du statut des écoles vétérinaires ; la création du diplôme de troisième cycle à caractère non professionnel, le renforcement de l'autonomie des établissements et la rénovation des écoles existantes. (p. 4488) : meilleure adaptation de l'enseignement agricole féminin. Transfert de certaines filières du ministère de l'agriculture à d'autres départements ministériels. Examen du projet de loi d'orientation agricole. Recherche agricole et liaison enseignement-recherche-développement. INRA ; sa contribution à l'agro-alimentaire et à l'agro-énergétique. Avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à l'enseignement agricole.

Education ; [30 novembre 1979] (p. 4675) : problèmes financiers dus aux constructions scolaires du premier degré. Régime des subventions ; cas particulier des acquisitions de terrains. Raccordement des collèges au réseau de la voirie, de l'eau, de l'assainissement, de l'électricité. Equipements sportifs dans les constructions scolaires du second degré.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — Suite de la discussion [18 décembre 1979]. Article 8. — Article 18 de la loi du 12 juillet 1966, 2^e alinéa (p. 5677) : son amendement n° 41, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Roger Poudonson : principe de l'assujettissement de l'ensemble des pensions à la cotisation d'assurance maladie et application progressive au régime des artisans et commerçants retraités ; adopté.

TINGUY (Lionel de), sénateur de la Vendée (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 187, 1978-1979) pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 307, 1978-1979) [3 mai 1979].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi (n° 16, 1979-1980) modifié par l'Assemblée nationale, portant aménagement de la fiscalité directe locale (n° 44, 1979-1980) [8 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de M. Jacques Thyraud**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Lionel de Tinguy et René Ballayer, relative au paiement par billet à ordre (n° 327, 1977-1978) [26 avril 1979]. Article unique. — Article 189-a du code de commerce et art. 1^{er} de l'ordonnance du 28 septembre 1967 (p. 1031) : en ce qui concerne la suppression des dispositions de l'article prévoyant l'accord obligatoire des parties sur l'utilisation d'un billet à ordre.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979) [17 mai 1979]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 1322) : caractère global et exceptionnel du texte présenté. Mise en cause des structures des collectivités locales et de l'Etat. Caractère de loi-cadre. Lutte contre la centralisation. Développement des initiatives locales. Renforcement des structures et des institutions départementales et communales. Accroissement des libertés des collectivités locales. Elargissement et clarification des attributions des collectivités locales (p. 1323) : regroupement des communes ; le rapport Guichard. Echec de la loi du 16 juillet 1971 sur le regroupement et

les résultats de l'enquête menée en 1977 auprès des élus locaux. « Nanisme » de beaucoup de communes françaises. Réalités humaines et collectivité locale. Avantages de la coopération communale. Coût des fusions de communes. Efficacité de la décentralisation au niveau départemental. Echec de la décentralisation confiée à des organismes administratifs. Propositions de la commission sur la coopération communale ; l'utilité de la création des comités d'études et de programmation. (p. 1324) : pérennité des institutions locales. Participation de la population aux conseils municipaux ; le rôle des associations. Référendum municipal ; la simple valeur d'un conseil. Attachement aux institutions locales. Maintien des structures départementales. Effacement de la tutelle administrative. Caractère exécutoire par elles-mêmes des délibérations des conseils municipaux. (p. 1325) : maintien du principe de l'intervention préfectorale dans les délibérations relatives aux emprunts, aux domaines industriels et commerciaux et aux personnels communaux. Libertés financières ; la taxe locale d'équipement et de séjour ; la suppression de la procédure d'inscription d'office ; la réduction du nombre des dépenses obligatoires ; la suppression des charges indues ; la fixation d'un taux limite de cotisation des communes aux établissements publics. Instauration d'une dotation globale d'équipement. (p. 1326) : maintien de la réglementation sur les subventions. Instauration d'une concurrence entre les établissements financiers accordant les subventions. Indexation de la dotation globale d'équipement. Progressivité du remplacement des subventions spécifiques par la dotation globale d'équipement. Principe du caractère marginal des subventions spécifiques. Période probatoire de deux ans et critère de répartition de la dotation globale. Rémunération des agents de l'Etat ; la suppression des rémunérations communales. Tutelle technique des services extérieurs de l'Etat. (p. 1327) : élaboration d'un code des prescriptions techniques imposées aux communes. Condition des élus. Principe de la gratuité des fonctions et le choix du statut du maire à temps plein pour les communes de plus de 30000 habitants. Affiliation à la caisse de retraite du personnel des collectivités locales. Personnel communal ; la faiblesse de l'encadrement. Assimilation des personnels communaux aux fonctionnaires de l'Etat. Demande de définition d'un statut du personnel départemental. Mesures proposées par la commission en ce qui concerne le personnel communal. Cas particulier des secrétaires généraux de mairie. Maintien des droits des maires sur le personnel communal. (p. 1328) : maintien des emplois particuliers communaux ; le cas des gardes champêtres. Transfert de compétences aux collectivités locales ; l'inquiétude des administrations de l'Etat et des collectivités locales. Affirmation du principe de subsidiarité ; l'administration par l'échelon le plus proche de l'administré. Absence de menace pour le statut des personnels de l'Etat ; la parité entre les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales. (p. 1329) : amélioration du partage des attributions de l'Etat et des collectivités locales ; le cas de l'implantation scolaire et universitaire et de la gestion des locaux scolaires. Etablissement d'un lien entre attributions communales et charges correspondantes ; le cas de la police, de l'aide sociale et de la santé. (p. 1330) : répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales ; le maintien provisoire de l'unité des actions sanitaire et sociale. Contrôle départemental sur les services sociaux des établissements publics et privés. Réduction des responsabilités de la commune en matière de police, d'interventions directes et indirectes de l'Etat et de dommages causés par services étatiques. (p. 1331) : transfert d'attributions de l'Etat aux collectivités locales. Compétence communale en matière d'urbanisme ; le permis de construire et l'élaboration des POS. Compétence départementale en matière d'éducation, de transports scolaires et de bourses. (p. 1332) : principe de l'équilibre financier du budget des collectivités locales. Absence de compensation en cas de remise en ordre des compétences ; l'exemples des dépenses de justice, de police et d'éducation. Aide sociale ; le partage des dépenses en deux blocs entre l'Etat et les départements. Faible importance des dépenses de santé, de transports scolaires et de bourses. Attribution de moyens financiers supplémentaires aux départements ; la majoration de la dotation globale de fonctionnement et le transfert d'un impôt évolutif. (p. 1333) : poursuite des efforts pour l'extension des libertés locales. Période probatoire de deux ans pour l'application du projet. Occasion de rénover la vie locale.

Sulte de la discussion [22 mai 1979]. (p. 1428) : estime que les collectivités locales ne sont pas condamnées à mort par le texte en discussion. (p. 1435) : emplois à temps très partiel dans les petites communes ; gardes-champêtres. Maintien du droit des employés des petites communes.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. **Question préalable** (p. 1488) : intervient pour s'opposer à la question préalable déposée par M. Jean Ooghe au nom du groupe communiste. Qualité du travail d'élaboration du projet. Réforme des collectivités locales et rôle du Sénat. (p. 1489) : travail de la commission. Affirmation du respect des structures municipales à l'encontre des autres pays européens. Moyens financiers consentis. Satisfaction des besoins sociaux. Mesures de décentralisation juridique, financière et technique. Dépenses de police et de justice. Responsabilité départementale en matière d'aide sociale et scolaire. (p. 1490) : statut des élus locaux. Participation et information de la population. **Avant le titre I** (p. 1491) : déclare l'article 48 du règlement applicable aux amendements n° I-91 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la nature de collectivité territoriale des communes, départements, territoire d'Outre-Mer et régions et n° I-123 (*article additionnel*) de M. Bernard Legrand relatif à la nature de collectivité locale des régions et des syndicats mixtes à caractère administratif. (p. 1493) : syndicats et collectivités locales ; l'administration à double degré à la base. (p. 1494) : demande le rejet de l'amendement n° I-92 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la dévolution du pouvoir exécutif départemental au président du Conseil général. Débats constitutionnels sous la IV^e république sur les pouvoirs du président du Conseil général. Inconstitutionnalité de l'amendement faisant du président du Conseil général l'exécutif du département. (p. 1497) : déclare l'article 48 du règlement applicable aux amendements n° I-94 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'élection à la proportionnelle des conseillers municipaux dans les communes de plus de neuf mille habitants et n° I-126 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant l'élection au scrutin proportionnel des conseils municipaux, conseils généraux, conseils régionaux et de l'Assemblée nationale. (p. 1498) : responsabilité des collectivités locales et modes d'élection. **Titre I** (p. 1500) : demande la réserve de nombreux amendements tendant à créer des articles additionnels avant l'article 1^{er}. **Article 1**. — *Articles L. 121-30 et L. 121-31 du code des communes* (p. 1501) : adoption des dispositions de son amendement n° I-2 relatives au caractère exécutoire de plein droit des délibérations des conseils municipaux ; exceptions à ce principe ; contrôle juridictionnel et administratif de la légalité des délibérations. (p. 1505) : s'oppose à l'amendement n° I-160 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portant sur le caractère exécutoire de plein droit, sauf en ce qui concerne le budget, des délibérations des conseils municipaux ; l'annulation éventuelle par le tribunal administratif dans le délai d'un mois. (p. 1507) : s'oppose à l'amendement n° I-58 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, ainsi qu'à l'amendement n° I-173 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatifs à l'expédition des délibérations du conseil municipal au préfet ; le délai d'approbation et de saisine du tribunal administratif pour annulation. (p. 1510) : s'oppose aux amendements n° I-159 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues (principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations relatives au budget ; la nouvelle délibération et l'intervention du tribunal en cas de désaccord), n° I-59 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues et n° I-174 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatifs au principe d'un délai dans l'exécution de plein droit des délibérations relatives au budget, à l'amendement n° I-110 de M. Michel Giraud portant sur le principe d'un délai pour l'exécution de plein droit des délibérations financières et la nouvelle délibération du conseil municipal, aux amendements n° I-60 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues et n° I-175 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatifs aux délibérations financières et aux observations de l'autorité compétente et au principe d'une nouvelle délibération exécutoire de plein droit. (p. 1511) : adoption des dispositions de son amendement n° I-2 relatives aux délibérations financières après observations de l'autorité compétente ; modifications apportées et nécessité d'un délai pour l'exécution de plein droit. Coût de la publication dans un journal départemental de cette nouvelle délibération. **Après l'article 1^{er}**. — *Article L. 121-30-1 (nouveau) de ce code* : (p. 1513) : s'oppose à l'amendement n° I-61 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur les délibérations soumises à approbation de l'autorité supérieure et saisine du tribunal administratif ; le délai de jugement et sursis à exécution. *Article L. 121-34 de ce code* : demande le retrait de l'amendement n° I-157 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant le recours direct ou par l'intermédiaire de l'autorité compétente d'un citoyen lésé par une délibération du conseil

municipal. *Article L. 122-22 de ce code* (p. 1515) : accepte l'amendement n° I-205 (*article additionnel*) de M. Marc Bécarn portant sur la substitution de la notion de contrôle de l'autorité compétente à celle de surveillance de l'administration. S'oppose à l'amendement n° I-133 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article faisant référence à l'autorité préfectorale chargée de la surveillance des décisions du maire en tant qu'agent de l'Etat. *Article L. 122-23 de ce code* : s'oppose à l'amendement n° I-134 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions de cet article faisant référence à la notion de surveillance de l'administration supérieure.

Suite de la discussion [30 mai 1979] **Après l'article 1.** — *Article L. 122-21 du code des communes* (p. 1539) : s'oppose à l'amendement n° I-184 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant les mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation pour les décisions prises par le maire que pour les délibérations des conseils municipaux. *Article L. 122-28* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-114 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud prévoyant que les arrêtés pris par le maire sont exécutoires de plein droit, ainsi que pour le sous-amendement n° I-208 de M. Marc Bécarn relatif à la possibilité d'annuler ou de suspendre l'exécution de certains arrêtés. **Article 2.** — *Article L. 121-38 du code des communes* (p. 1541) : souligne l'existence d'un grand nombre d'interventions industrielles et commerciales exécutées non par concession mais par convention. (p. 1542) : approbation nécessaire en cas d'affermage ou de convention. (p. 1543) : son amendement n° I-3 : cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen termes ; garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B, indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal ; adopté. (p. 1544) : s'oppose aux amendements n° I-161 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant la suppression de toute approbation préalable des délibérations du conseil municipal et n° I-176 de MM. Josy Moinet et Jean Béranger, soutenu par ce dernier, relatif à l'approbation des délibérations des conseils municipaux concernant les emprunts à long et moyen termes et à l'intervention des communes dans le domaine industriel et commercial. (p. 1546) : sur son amendement n° I-3, s'oppose aux sous-amendements n° I-53 de M. Roland du Luart et Mme Brigitte Gros, soutenu par cette dernière, et n° I-104 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues relatifs à la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations concernant les emprunts lorsque l'endettement moyen de la commune dépasse de plus de 80 % l'endettement des communes de la même catégorie de population. (p. 1547) : s'oppose également au sous-amendement n° I-105 de M. Henri Duffaut concernant la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'approbation des délibérations ayant pour objet la garantie des emprunts lorsque les annuités d'emprunt excèdent de 80 % au moins le montant moyen des garanties consenties par les communes de même catégorie ; accepte le sous-amendement n° I-185 de forme de M. Christian Bonnet. **Article 3.** — *Article L. 376-1 et 2^e alinéa de l'art. L. 376-3* (p. 1551) : son amendement n° I-4 de forme ; adopté. **Avant l'article 4** : (p. 1552) : accepte l'amendement n° I-194 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet prévoyant la réforme du régime des stations classées, au plus tard le 1^{er} janvier 1981. **Article 6.** — *Article L. 314-1* (p. 1553) : son amendement n° I-7 : délai laissé à l'administration pour présenter ses observations sur les marchés des collectivités locales ; annulation par le préfet des actes de passation de marchés ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-62 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la communication, pour information, à l'autorité compétente des procès-verbaux d'adjudication ou d'appel d'offres pour le compte des communes et des marchés passés par ces collectivités. **Après l'article 6.** (p. 1554) : accepte l'amendement n° I-102 de M. Paul Séramy (*article additionnel*) concernant l'actualisation, chaque année, des seuils prévus pour la passation des adjudications, marchés et mémoires. **Avant l'article 7.** — *Article 1585 C du code général des impôts* : son amendement n° I-8 (*article additionnel*) : 1° application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique ; rejeté ; 2° possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels ; adopté. **Article 7.** — *II de l'article 1585-E du CGI* (p. 1560) : son

amendement n° I-9 : liberté des communes pour fixer le taux de la taxe locale d'équipement, jusqu'à 5 p. 100 ; application de ce taux sans modification avant l'expiration d'un délai d'un an ; adopté. (p. 1561) : s'oppose à l'amendement n° I-177 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues concernant la non modification du taux fixé par les collectivités locales pour la taxe d'équipement avant l'expiration d'un délai de « deux ans » ; accepte l'amendement n° I-64 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour les communes de modifier l'assiette de la taxe locale d'équipement si des éléments suffisamment importants interviennent dans la détermination de la valeur des ensembles immobiliers ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-65 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la fixation par la loi des bases de la taxe locale d'équipement à partir du 1^{er} janvier 1981. **Après l'article 7.** (p. 1563) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-178 (*article additionnel*) de M. Paul Girod concernant la compensation des dégrèvements d'impôts locaux accordés par l'Etat au bénéfice d'une catégorie de contribuables. **Article 9** (p. 1567) : accepte l'amendement n° I-44 de M. Paul Séramy prévoyant l'abrogation de l'article 21 de la loi du 29 octobre 1975 relatif aux terrains de sport. **Avant la section I du code des communes du chapitre II du titre I :** *Article L. 241-3-1* : son amendement n° I-II (*article additionnel*) : pouvoir de réquisition des maires à l'égard des comptables ; retiré au profit de l'amendement n° I-190 de M. Marc Bécarn. *Article 1 et 2 de la loi modifiée du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière* (p. 1569) : son amendement n° I-12 (*article additionnel*) : contrôle de la cour de discipline budgétaire sur le maire qui exerce son pouvoir de réquisition à l'égard des comptables ; adopté. — *Article 16 bis (nouveau) de la loi de 1948* : accepte partiellement l'amendement n° I-66 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat concernant l'indemnité de fonction du maire sur laquelle s'effectuerait le prélèvement de la Cour de discipline budgétaire ; la compétence de la Cour des comptes pour déférer un maire à la Cour de discipline budgétaire. **Intitulé de section** (p. 1570) : accepte l'amendement n° I-10 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat de coordination ; « section I-A droit de réquisition du maire ». **Article 11.** — *Article L. 121-38 du code des communes* : son amendement n° I-13 : suppression de cet article concernant les emprunts et garanties d'emprunts des communes, dont les dispositions ont été transférées à l'article 2 ; adopté. **Article 12.** — *Article 46 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* (p. 1572) : s'oppose à l'amendement n° I-167 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à la liberté des départements en ce qui concerne leur budget, leurs emprunts et tous autres objets d'intérêt départemental. Son amendement n° I-14 : extension aux conseils généraux des nouvelles dispositions applicables aux délibérations des emprunts et des garanties d'emprunts des communes ; adopté. Sur son amendement s'oppose aux sous-amendements de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues n° I-106 relatif à la non-approbation des emprunts départementaux sous réserve que le budget ne soit pas soumis à approbation et qu'il ne s'agisse pas d'emprunts émis à l'étranger et n° I-107 concernant la non-approbation de la garantie des emprunts départementaux sauf lorsque le budget lui-même est soumis à approbation. **Après l'article 12.** — *Article 47 de la loi de 1871* (p. 1574) : s'oppose à l'amendement n° I-137 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant le caractère exécutoire de plein droit des délibérations des conseils généraux ; la possibilité pour le délégué du Gouvernement de suspendre l'exécution d'une délibération sauf en matière budgétaire.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Article 13.** — *Article L. 122-20 de ce code* (p. 1594) : son amendement, rédactionnel I-15 ; adopté. **Article 14.** — *Article L. 236-7 de ce code* (p. 1595) : son amendement de coordination I-16 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-67 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la liberté d'emprunt à l'étranger dans le quota fixé par la loi de finances ; la répartition des quotas par le comité des finances locales. Emprunts à l'étranger et politique économique nationale. Coût des emprunts à l'étranger. **Article 15.** — *Article L. 212-9 et L. 221-5 de ce code* (p. 1596) : s'oppose aux amendements n° I-68 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la nécessité d'une autorisation du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante d'un groupement pour le prélèvement sur leur budget des dépenses obligatoires et n° I-138 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire, prévoyant la suppression des dispositions de ces articles concernant la tutelle préfectorale en matière budgétaire. **Article 16.** — *Article L. 133-3 de ce code* (p. 1598) : son

amendement de forme I-17 ; adopté. **Article 17.** — *Article L. 162-3 de ce code, dernier alinéa* : son amendement rédactionnel I-18 ; adopté. **Article 18** — *Article L. 255-3 de ce code, 2^e alinéa* : son amendement rédactionnel I-19 ; adopté. **Article 19.** — *Article L. 211-1 de ce code* : son amendement I-20 : définition de l'équilibre réel du budget communal ; autofinancement et remboursement partiel de la dette ; adopté. (p. 1599) : sur son amendement, accepte le sous-amendement n° I-195 de M. Christian Bonnet concernant l'autofinancement et le remboursement en capital de la fraction de la dette due au cours de l'exercice. Demande le rejet de l'amendement n° I-139 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant le vote en équilibre du budget communal : les limites de l'autofinancement du prélèvement sur la recette de la section de fonctionnement. **Article 20.** — *Article L. 212-4 de ce code, alinéa 1 et dernier alinéa* (p. 1601) : s'oppose à l'amendement n° I-162 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portant sur la suppression de la notion d'équilibre « réel » du budget ; le déséquilibre du budget et l'intervention du tribunal administratif et de la commission prévue à l'article 212-5, ainsi qu'à l'amendement n° I-69 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire concernant l'impossibilité de financement des dépenses obligatoires par les dépenses votées par le conseil municipal ; le financement des dépenses obligatoires. (p. 1602) : droit d'augmentation et de création de dépenses obligatoires pour le préfet dans le budget communal. **Après l'article 20.** (p. 1603) : demande le retrait de l'amendement n° I-70 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, relatif à l'assimilation au régime fiscal direct des redevances perçues par les services publics gérés par les collectivités locales ou leurs groupements. **Article 21.** — *Article L. 264-11 de ce code* (p. 1604) : son amendement rédactionnel n° I-21 ; adopté. **Article 22.** — *Article L. 221-2 et L. 221-1, 2^e alinéa, de ce code* (p. 1605) : son amendement n° I-22 : détermination par la loi et en fonction de l'exigibilité des dettes des dépenses obligatoires ; principe de l'intervention de la loi pour le transfert de charges aux communes ; adopté. Demande la réserve de l'amendement n° I-149 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à l'attribution à l'Etat de la charge des indemnités de logement aux membres du corps enseignant ; les principes et barème d'un impôt sur la fortune des personnes physiques. **Article 23.** — *Article L. 261-1 de ce code* : son amendement n° I-23 : suppression de cet article concernant les dispositions applicables aux départements d'Alsace et de Moselle ; adopté. **Article 24.** — *Article L. 261-4 de ce code* (p. 1606) : son amendement n° I-24 : suppression de cet article concernant les dispositions relatives aux dépenses obligatoires et applicables aux communes d'Alsace et de Moselle ; adopté. **Article 27.** — *Article L. 212-5 de ce code, alinéa 1* : s'oppose aux amendements n° I-71 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire concernant le déficit budgétaire par référence au total des recettes réelles : la composition paritaire de la commission chargée de l'examen du budget déficitaire et n° I-142 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à la composition de la commission paritaire chargée de l'examen du budget communal déficitaire. (p. 1607) : caractère réglementaire des décisions fixant la composition d'une commission administrative ; la décision du conseil constitutionnel du 6 octobre 1976. — *Article L. 212-5 de ce code, 2^e alinéa* (p. 1608) : s'oppose aux amendements n° I-72 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, prévoyant le principe d'un emprunt exceptionnel ou d'une subvention d'équilibre en cas de déficit du budget communal ; le rôle du comité des finances locales et n° I-163 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portant sur le principe d'une subvention d'équilibre et exceptionnellement d'un emprunt pour la couverture du déficit budgétaire communal. **Après l'article 27.** — *Article L. 212-7, alinéa 2 de ce code* (p. 1611) : son amendement de coordination n° I-25 (*article additionnel*) ; adopté. **Article 28.** — *Article L. 212-9 (nouveau) de ce code* (p. 1612) : s'oppose à l'amendement n° I-143 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la suppression de cet article concernant le remboursement de l'emprunt exceptionnel pour cause de déficit. *Article L. 212-8 de ce code* : son amendement de forme n° I-26 ; adopté. **Article 29.** — *Article L. 212-8 de ce code* (p. 1613) : s'oppose à l'amendement n° I-144 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à la suppression de cet article concernant le règlement d'office du budget en cas d'absence de mesures de redressement financier et l'interdiction de virements d'article à article. — *Article L. 212-8, 3^e*

alinéa de ce code (p. 1614) : s'oppose à l'amendement n° I-73 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, concernant la possibilité de virements d'article à article pendant le règlement d'office du budget. — *Article L. 212-9 (nouveau) de ce code* : son amendement n° I-27 : règlement d'office du budget par l'autorité compétente ; interdiction de procéder à des virements d'article à article pendant la durée du règlement d'office ; adopté. **Article 30.** — *Article L. 235-5 de ce code* : s'oppose à l'amendement n° I-164 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, prévoyant la suppression de cet article concernant le versement de subventions exceptionnelles d'équilibre suscité par des circonstances indépendantes de la gestion municipale. (p. 1615) ; s'oppose à l'amendement n° I-74 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, concernant le taux des taxes locales directes et le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre pour des raisons indépendantes de la gestion municipale. Son amendement n° I-28 : versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre après application d'un plan de redressement financier ; publication au Journal Officiel des décisions d'attribution des subventions ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-196 de M. Christian Bonnet portant sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre après application éventuelle des procédures de plan de redressement financier. **Après l'article 32.** — *Article L. 221-10 de ce code* (p. 1616) : s'oppose à l'amendement n° I-76 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, prévoyant la suppression de cet article concernant le principe de l'intervention législative pour les transferts de charges aux communes et aux groupements de communes. **Avant l'article 32.** — *Article L. 221-10 de ce code* son amendement n° I-29 (*article additionnel*) : interdiction de principe de toute rémunération des agents de l'Etat et des ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; possibilité d'une compensation financière pour services rendus aux communes ; calcul de cette compensation sur la base des sommes versées en 1981 ; retiré. Mode de rémunération des services de l'équipement et du génie rural. Historique du principe de rémunération des agents de l'Etat par les communes. (p. 1619) : s'oppose à l'amendement n° I-204 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet concernant le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978. (p. 1622) : désir des ingénieurs des équipements, des travaux publics de l'Etat et de différents corps concernés de mettre fin au système de rémunération. (p. 1626) : application du principe de non-rémunération pour services rendus aux communes et groupements de communes.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. Avant l'article 32. — *Article L. 221-10 du code des communes* (p. 1824) : s'oppose à la réserve de l'amendement n° I-204 de M. Christian Bonnet portant sur le principe de l'interdiction de toute rémunération des agents de l'Etat et de ses établissements publics agissant pour le compte des communes ; le principe d'une compensation financière pour services rendus aux communes calculée sur la base des sommes versées en 1978. (p. 1826) : accepte l'amendement n° I-172 de M. Paul Séramy prévoyant la prise en compte de la participation communale dans les dépenses d'investissements engagées par l'Etat pour le calcul des investissements communaux donnant droit à remboursement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. **Article 32.** — *Article L. 221-1* (p. 1827) : son amendement n° I-30 : suppression de cet article dont les dispositions ont été précédemment adoptées ; adopté. **Après l'article 32.** — *Article L. 221-3* : s'oppose à l'amendement n° I-77, (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la majoration des pénalités ou amendes administratives pénales : le versement du produit de cette majoration aux bureaux d'aide sociale. **Article 33.** — *Article L. 221-3* (p. 1828) : son amendement n° I-212 : suppression de cet article qui abroge des dispositions déjà abrogées ; adopté. **Avant l'article 34** : accepte l'amendement n° I-197 (*article additionnel*) : de M. Christian Bonnet de coordination ; intitulé de la sous-section III « l'information du conseil municipal et du conseil général » ; adopté. **Article 34.** — *Article L. 236-5* (p. 1829) : son amendement n° I-31 : calcul du taux réel auquel l'emprunt communal est contracté, pour l'information du conseil municipal ; adopté sur son amendement n° I-31, accepte le sous-amendement n° I-198 de M. Marc Bécam concernant la prise en considération du taux effectif global. (p. 1830) : accepte l'amendement n° I-199 de M. Marc Bécam

prévoyant la déduction du taux d'intérêt de référence des emprunts de même durée émis par la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. **Article 35.** — *Article L. 236-13* (p. 1831) : son amendement n° I-32 : mentions que doivent obligatoirement comporter les délibérations accordant des garanties d'emprunt ; adopté. **Après l'article 35.** — *Article 46 bis et 46 ter (nouveaux) de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* : accepte l'amendement n° I-200 de M. Marc Bécarn prévoyant l'extension aux départements des dispositions adoptées pour les communes et relative aux informations chiffrées que doivent mentionner les délibérations autorisant les emprunts ou accordant des garanties d'emprunt. **Article 36.** — *Article L. 235-8 du code des communes* (p. 1834) : son amendement n° I-33 : indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur celui de la dotation globale de fonctionnement ; retiré (p. 1837) : s'oppose à l'amendement n° I-165 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin, cosignataire, prévoyant le montant de la dotation globale d'équipement ; son indexation sur le taux d'inflation ; sa répartition en fonction de la richesse relative des habitants de la commune. (p. 1838) : s'oppose à l'amendement n° I-47 de M. Joseph Raybaud concernant la variation du montant de la dotation globale d'équipement, chaque année, dans les mêmes conditions que la formation brute de capital fixe des administrations publiques ; accepte l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécarn relatif à l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexés et des comptes spéciaux du Trésor. (p. 1847) : sur cet amendement accepte le sous-amendement n° I-217 de M. Jacques Larché prévoyant que sauf dispositions contraires de la loi de finances, la variation sera au moins égale à la moyenne constatée pour ces dépenses pendant les trois derniers exercices. (p. 1848) : sur l'amendement n° I-201 de M. Marc Bécarn, s'oppose au sous-amendement n° I-219 de M. Jean Béranger prévoyant la prise en compte d'éventuelles dispositions plus avantageuses de la loi de finances *Article L. 235-9* (dotation globale d'équipement) (p. 1853) : son amendement n° I-207 : prise en compte des logements construits « les trois dernières années connues » ; adopté. (p. 1854) : s'oppose à l'amendement n° I-48 de M. Joseph Raybaud prévoyant la suppression du critère de répartition que constituent les logements construits durant la dernière année ; la prise en compte d'un habitant par résidence secondaire ainsi que de la voirie rurale. Son amendement n° I-34 : prise en compte de la population permanente et saisonnière ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues n° I-80 concernant la prise en compte de la superficie de la voirie communale et n° I-81 relatif à la prise en compte de la population inactive non scolarisée. Accepte l'amendement n° I-181 de M. Paul Girod, soutenu par M. Michel Giraud concernant la prise en compte de la charge en bâtiments publics communaux non classés monuments historiques, et n° I-79 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant le cas des communes dont la population diminue. S'oppose à l'amendement n° I-55 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte du nombre des logements construits les cinq dernières années. Accepte les amendements n° I-56 de M. Roland du Luart et Mme Brigitte Gros, soutenu par cette dernière relatif à la communication de la répartition de la dotation globale d'équipement au conseil général de chaque département et n° 100 de M. Henri Goetschy soutenu par M. Marcel Rudloff concernant le versement de la dotation globale d'équipement au conseil général en cas d'inexistence d'un organisme de coopération intercommunal. (p. 1858) : son amendement n° I-227 : prise en considération de la voirie « rurale, urbaine ou autre » ; adopté. Sur son amendement n° I-34, accepte le sous-amendement n° I-45 de M. Paul Séramy concernant la prise en compte du nombre d'enfants scolarisables. (p. 1860) : accepte l'amendement n° I-98 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la communication au comité des finances locales de la répartition de la dotation globale d'équipement effectuée par le gouvernement. S'oppose à l'amendement n° I-151 de M. Guy Petit, soutenu par M. Marcel Rudloff concernant le cas des communes touristiques.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. Article 36. — *Article L. 235-10 du code des communes* (p. 1879) : son amendement I-35 : principe de non-affectations particulières de la dotation globale d'équipement ; adopté. Accepte l'amendement n° I-49 de M. Joseph Raybaud concernant le remboursement anticipé du capital de la dette et la dotation globale d'équipement. (p. 1880) : sur cet amendement, son sous-amendement n° I-229 : remboursement anticipé du capital de la dette conformément aux clauses du

contrat de prêt ; adopté. *Article L. 235-11* (p. 1882) : son amendement I-36 : possibilité de reversement de la dotation globale d'équipement à un organisme intercommunal ou à une autre commune ; contrepartie de ce versement en travaux, argent ou de toute autre manière ; adopté. (p. 1884) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-232 de M. Christian Bonnet concernant la dotation globale d'équipement et le préfinancement des travaux d'un organisme de coopération intercommunale ; la contrepartie ultérieure en travaux. (p. 1885) : caractère non contraignant de la coopération intercommunale proposée par le texte. *Article L. 235-12* (p. 1886) : demande le retrait de l'amendement n° I-99 de M. Franck Sérusclat instaurant le principe de subventions d'équipement exceptionnelles accordées dans le cadre de la loi de finances. Le cas des subventions pour les monuments historiques. **Art. 37** : (p. 1889) : son amendement n° I-37 : Institution progressive de la dotation globale d'équipement ; montant de cette dotation ; maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; indexation des sommes affectées à la dotation ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° I-230 de M. Christian Bonnet prévoyant la suppression des dispositions de cet article faisant référence aux subventions d'action d'intérêt international. (p. 1890) : sur ce même amendement, accepte le sous-amendement de coordination n° I-231 de M. Christian Bonnet et s'oppose au sous-amendement n° I-57 de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation d'un coefficient de variation de la dotation globale sur l'impôt sur le revenu. S'oppose aux amendements n° I-183 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues concernant la mise en place progressive de la dotation globale d'équipement ; indexation sur l'évolution de l'impôt sur le revenu et n° I-84 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, portant sur le délai maximum de la mise en place de la dotation globale d'équipement. (p. 1891) : égale sur son amendement n° I-37, s'oppose au sous-amendement n° I-233 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire relatif au contrôle parlementaire sur le maintien de subventions spécifiques d'investissement et demande le retrait du sous-amendement n° I-152 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues portant sur le montant de la dotation globale d'équipement ; les subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer. Nécessité de subventions spécifiques pour la défense de la mer. Libertés communales et maintien des subventions spécifiques pour l'assainissement et l'eau. (p. 1893) : globalisation des subventions et constructions scolaires. (p. 1894) : situations diverses en matière d'eau sur l'ensemble du territoire ; le rôle coordinateur de la région. (p. 1896) : s'oppose à l'amendement n° I-51 de M. Joseph Raybaud relatif à l'institution progressive de la dotation globale d'équipement ; l'indexation de la dotation sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques ; aux subventions spécifiques pour les opérations d'aménagement du territoire ou d'intérêt national. (p. 1898) : imbrication des intérêts nationaux, régionaux, départementaux et locaux dans la politique de l'eau. Confusion des tâches d'assainissement et d'adduction d'eau dans le fonds national d'adduction d'eau. **Après l'article 33 (suite).** — *Article L. 221-3 (nouveau)* (p. 1902) : s'oppose à l'amendement n° I-77 (*article additionnel*), précédemment réservé de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant le versement aux bureaux d'aide sociale communaux d'une taxe perçue sur l'ensemble des pénalités ou amendes administratives ou pénales à l'exception de celles du code de la route. Loi de finances pour 1979 et non-affectation de recettes aux bureaux d'aide sociale. (p. 1903) : aide sociale et rôle du conseil municipal. **Après l'article 37** : accepte l'amendement n° I-52 (*article additionnel*) de M. Joseph Raybaud, soutenu par M. Jacques Descours Desacres prévoyant l'inscription de la dotation globale d'équipement sur un chapitre unique de la loi de finances. **Après l'article 41** (p. 1904) : s'oppose à l'amendement n° I-85 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur le montant minimal de la dotation globale d'équipement ; le taux de progression ; la majoration par prélèvement sur les recettes de l'Etat. **Article 42.** — *Article L. 315-1* (p. 1905) : son amendement n° I-38 : principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux des communes ; adopté ; application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention ; adopté. (p. 1906) : tutelle directe et indirecte de l'Etat quant à la conception et l'exécution des travaux communaux. Nature législative des dispositions régissant les libertés locales. (p. 1907) : prescriptions nationales concernant les 1000 clubs et non-adaptation aux diversités régionales. (p. 1909) : respect de normes et modèles de constructions. **Article 43.** —

Article L. 321. son amendement n° I-39 : principe de l'absence de prescriptions relatives à la gestion des services municipaux ; application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention ; adopté. **Après l'article 43** (p. 1910) : son amendement n° I-40 (*article additionnel*) : principe de l'absence de prescriptions relatives aux travaux départementaux ; application de ce principe en cas d'octroi d'une subvention ; retiré. **Article 44.** — *Article 50 bis (nouveau) de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* : sur l'amendement n° I-203 de M. Marc Bécam concernant le principe de l'absence de prescriptions imposées aux départements et ententes interdépartementales pour la conception et l'exécution de leurs travaux, son sous-amendement n° I-234 : application aux prescriptions conditionnelles à l'octroi d'une subvention ou d'une aide ; adopté. **Avant l'article 45.** — *Articles L. 167-1 à L. 167-11 du code des communes* (p. 1911) : demande la réserve de l'amendement n° I-119 de M. Michel Giraud sur les agences administratives et techniques intercommunales. **Article 45.** — *Article L. 321-4, 1^{er} alinéa* (p. 1912) : son amendement n° I-42 : consultation du conseil national des services publics départementaux et communaux sur les règlements imposant des prescriptions aux collectivités locales ; adopté. (p. 1914) : s'oppose à l'amendement n° I-146 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire concernant la composition paritaire et tripartite du conseil national des services publics communaux et départementaux. **Avant l'article 1** (*suite*) : s'oppose aux amendements n° I-153 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire portant sur la création et les principes de fonctionnement d'un ministère des collectivités territoriales de la République et n° I-127 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la création d'un conseil supérieur des collectivités territoriales ; les principes et modalités de fonctionnement. Création d'un ministère par la loi et principe de la liberté d'organisation pour l'exécutif. Conseil supérieur des collectivités locales et rôle du Sénat. **Article 46.** — *Article L. 321-5* (p. 1915) : demande le retrait de l'amendement n° I-121 de M. Michel Giraud concernant la législation ou la suppression des normes et prescriptions techniques imposées aux communes. Caractère nécessairement réglementaire de certaines normes techniques. **Après l'article 47** (p. 1917) : accepte l'amendement n° I-46 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif à l'application du principe de l'absence de prescription technique aux établissements publics et privés locaux à l'exclusion des établissements hospitaliers. **Avant l'article 1** (*suite*) — *Article L. 121-29* : s'oppose à l'amendement n° I-131 précédemment réservé (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, prévoyant la suppression de cet article interdisant la publication par le conseil municipal de proclamations, adresses et vœux à caractère politique, (p. 1919) : majorité politique et minorité politique ; le caractère concret des problèmes locaux. **Après l'article 50.** — *Article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* : son amendement n° I-43 (*article additionnel*) : principes et modalités des délégations écrites de vote ; retiré. (p. 1920) : délégation de vote et absentéisme. (p. 1922) : accepte l'amendement n° I-235 (*article additionnel*) de M. Léon Jozeau Marigné concernant le principe de non-délégation de vote, les exceptions à ce principe pour maladie, accident, événement familial et participation aux travaux d'une assemblée ou d'un conseil régional.

Suite de la discussion [19 juin 1979]. **Titre III.** (p. 1969) : accepte l'amendement rédactionnel n° III-96 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire. **Article 92.** — *Avant l'article L. 123-1 du code des communes.* (p. 1972) : s'oppose à l'amendement n° III-97 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant l'extension de l'application des dispositions facilitant l'exercice de certains mandats municipaux aux mandats des conseillers généraux. S'oppose à l'amendement n° III-98 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant la déduction des frais de garde pour le calcul de l'impôt sur le revenu au bénéfice des parents exerçant un mandat local ou régional. *Article L. 123.1.* (p. 1974) : sur le principe de la gratuité des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, son amendement n° III-10, retiré au profit de l'amendement n° III-24 de M. Jean Chérioux. (p. 1975) : s'oppose aux amendements n° III-129 de M. Jean Béranger concernant l'indemnité spéciale de plein droit pour l'exercice des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller

municipal, n° III-55 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'indemnisation des fonctions de maire et d'adjoint de plein droit dans toutes les communes et n° III-99 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, relatif à la possibilité pour les maires, adjoints et conseillers municipaux de percevoir des compensations pécuniaires. *Article L. 123.2.* (p. 1976) : accepte l'amendement n° III-25 de M. Jean Chérioux concernant les autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un conseil municipal, pour participer aux séances de ce conseil et quand ils sont chargés de représenter le conseil par décision du maire ou du conseil municipal. (p. 1977) : accepte l'amendement n° III-148 de M. Christian Bonnet prévoyant l'extension des autorisations d'absence aux salariés membres d'organismes de coopération intercommunale. (p. 1978) : s'oppose aux amendements n° III-52 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues relatif à l'interdiction de léser tout salarié du secteur privé ou nationalisé dans sa rémunération, le déroulement de sa carrière ou sa protection sociale, s'il détient un mandat au conseil municipal, au conseil général ou un établissement public régional et n° III-100 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, concernant les autorisations d'absence accordées aux salariés, membres d'un conseil municipal, pour toute mission ou étude nécessitée par le mandat. Sur l'amendement n° III-25, s'oppose au sous-amendement n° III-56 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant des autorisations d'absence pour participer aux séances des organismes dans lesquels la commune est représentée. *Article L. 123.3.* (p. 1980) : son amendement n° III-3 : non-obligation pour l'employeur de rémunérer le temps passé par les salariés aux séances du conseil municipal, de ses commissions ou dans les organismes dépendant de la commune ; application de ces dispositions aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements ; adopté après avoir été rectifié pour tenir compte du sous-amendement rédactionnel n° III-120 de M. Pierre Louvot et du sous-amendement n° III-136 de M. Christian Bonnet concernant la non-rémunération de la part de l'employeur. *Article L. 123-4.* (p. 1985) : son amendement n° III-4 : autorisations spéciales d'absence accordées aux salariés qui ont la qualité de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal et qui bénéficient d'indemnités de fonction ; adopté. (p. 1987) : sur son amendement n° III-4, s'oppose au sous-amendement n° III-103 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, concernant la fixation de la durée et des conditions des autorisations spéciales d'absence par délibération du conseil municipal. Accepte l'amendement n° III-121 de M. Pierre Louvot prévoyant le relèvement du seuil de salariés à partir duquel les employeurs sont tenus d'accorder des autorisations spéciales d'absence. (p. 1988) : sur son amendement n° III-4, accepte le sous-amendement n° III-81 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant l'application des dispositions concernant les autorisations spéciales d'absence aux salariés qui ont la qualité de président de syndicat de communes. (p. 1989) : s'oppose à l'amendement n° III-53 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues concernant les autorisations d'absence sans justification pour les maires et les adjoints afin d'exercer leur mandat, sur justification, pour participer aux réunions d'organismes dans lesquels la commune est représentée ainsi qu'à l'amendement n° III-58 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues relatif aux congés d'absence non rémunérés, de droit pour les salariés exerçant des fonctions électives. *Après l'article L. 123-4.* (p. 1990) : s'oppose à l'amendement n° III-104 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'extension aux conseils municipaux des droits accordés aux maires et adjoints en matière d'autorisations spéciales d'absence. S'oppose à l'amendement n° III-59 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'impossibilité de changer par affectation ou mutation, sans leur accord, le poste des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des agents des établissements publics et des services publics et des membres du conseil municipal de la commune où ils étaient précédemment affectés. *Article L. 123-5.* (p. 1991) : accepte l'amendement n° III-137 de M. Christian Bonnet concernant la nullité du licenciement ayant pour cause des suspensions de travail accordées au salarié maire ou adjoint. *Après l'article L. 123-5.* (p. 1992) : s'oppose à l'amendement n° III-105 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire, prévoyant la possibilité pour les candidats aux élections cantonales ou municipales exerçant une activité salariée de suspendre cette activité pendant le mois précédent le scrutin, sans qu'il y ait cause de rupture du contrat de travail. *Article L. 123-6.* (p. 1993) : son

amendement n° III-5 : autorisations spéciales d'absence accordées aux agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, maires, adjoints ou conseillers municipaux qui bénéficient d'une indemnité de fonction ; détermination des conditions de ces autorisations par décret en Conseil d'Etat ; adopté. Sur son amendement, demande le retrait du sous-amendement n° III-82 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, prévoyant l'application de ces dispositions aux salariés qui ont la qualité de président d'organisme de coopération intercommunale. (p. 1994) : s'oppose à l'amendement n° III-54 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues concernant le remboursement par l'Etat des salaires et cotisations sociales versées par l'employeur au salarié titulaire de mandat municipal qui a bénéficié d'autorisations d'absence ; son financement par un prélèvement sur les gains aux jeux d'argent. *Article L. 123-7*. (p. 1997) : son amendement n° III-6 : possibilité d'exercer leur mandat à temps complet, avec une indemnisation spéciale, pour les maires des communes de plus de 30000 habitants, les adjoints dans les communes de plus de 80000 habitants, un adjoint de plus par tranche de 100000 habitants dans les communes de plus de 180000 habitants ; rectifié pour rendre nécessaire l'accord du conseil municipal à la cessation d'exercice de toute activité professionnelle, pendant la durée du mandat ; adopté. (p. 2003) : accepte l'amendement n° III-29 de M. Jean Chérioux concernant la référence à la notion d'indemnité municipale ; le nombre limite d'adjoints qui peuvent exercer leur mandat à temps plein dans les communes de plus de 180000 habitants ; sur son amendement n° III-6, s'oppose aux sous-amendements n° III-138 de M. Christian Bonnet concernant la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'accord du conseil municipal et la possibilité pour un adjoint d'exercer le mandat à temps complet n° III-108 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'abaissement des seuils de population, n° III-64 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'abaissement du seuil de population à partir duquel le maire peut exercer son mandat à temps complet et n° III-144 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de l'amendement prévoyant la situation par décret en conseil d'Etat des conditions d'application et des modalités de prise en compte des populations saisonnières importantes. (p. 2004) : s'oppose à l'amendement n° III-60 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant les possibilités, en accord avec le conseil municipal, pour les maires des communes chef-lieu de département ou d'arrondissement et ceux des communes de plus de 5000 habitants ou leur adjoint, d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice de leur mandat. Sur son amendement n° III-6, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements de M. Pierre Louvot, n° III-126, concernant l'impossibilité pour l'élu, pendant la période de suspension de son contrat de travail, d'exercer des fonctions représentatives au sein de l'entreprise et n° III-27 relatif à la non-prise en compte de l'élu, pendant la période de suspension du contrat de travail, pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles, qui se réfèrent à une condition d'effectif du personnel de l'entreprise. S'oppose aux amendements de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues n° III-62 relatif à la suppression de la limitation à une année de la période pendant laquelle l'employeur est tenu d'embaucher par priorité l'élu qui a manifesté son intention de reprendre son emploi et n° III-63 concernant l'attribution aux anciens élus d'une partie de leur ancienne indemnité à l'expiration de leur deuxième mandat ; la possibilité de stages, de recyclage. (p. 2008) : sur son amendement n° III-6, s'oppose au sous-amendement n° III-149 de M. Christian Bonnet concernant la possibilité de cesser d'exercer toute activité professionnelle et de bénéficier d'une indemnité municipale pour un adjoint dans les communes de plus de 100000 habitants lorsque le maire a opté pour l'exercice de son mandat à temps complet. (p. 2011) : s'oppose, sur ce même amendement, au sous-amendement n° III-135 de M. Michel Giraud concernant la priorité de réengagement au sein de l'entreprise à l'issue du mandat et la prorogation de l'indemnité de fonction pendant six mois ou plus si l'élu ne retrouve pas son emploi antérieur. Sur son même amendement n° III-6, s'oppose au sous-amendement n° III-150 de M. Jacques Carat concernant l'obligation pour les maires ou adjoints qui choisissent le temps complet de renoncer à toute rémunération professionnelle excédant 20 % de leur indemnité de maire à temps plein. (p. 2012) : sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements de M. Pierre Louvot n° III-126 prévoyant l'impossibilité pour l'élu, pendant la période de suspension de son contrat de travail, d'exercer des fonctions représentatives au sein de l'entreprise et n° III-127 concernant la non-prise en compte de

l'élu, pendant la période de suspension du contrat de travail, pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles, qui se réfèrent à une condition d'effectif du personnel de l'entreprise.

Suite de la discussion [20 juin 1979]. Article 92 (suite) – Article L. 123-8 du code des communes, et premier et dernier alinéa. (p. 2023) : son amendement n° III-7 : barème des indemnités des élus locaux ; possibilité de compensation des indemnités entre les bénéficiaires ; rejeté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° III-151 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant le principe et les modalités de fixation des indemnités des présidents de syndicat de communes ; principe de non-cumul des indemnités. S'oppose également aux amendements n°s III-51 de M. Roger Boileau et III-50 de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues relatifs à la prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions, n° III-65 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues portant sur la fixation de l'indemnité de fonctions des maires par référence à l'indemnité parlementaire ; la fixation de l'indemnité de fonctions des adjoints par référence aux indemnités de fonctions des maires, et n° I-84 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Braconnier prévoyant la fixation des indemnités de fonctions de maire, d'adjoint, de membre de certains conseils municipaux et de président de syndicat de communes par référence aux indices des traitements de la fonction publique ; le principe de non-cumul des indemnités. S'oppose à l'amendement n° I-130 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues relatif à la prise en charge pour moitié par l'Etat des indemnités de fonctions. (p. 2025) : cas particulier des communes de la région parisienne. Rejet du système de l'indemnisation automatique. Importance des indemnités dans le budget municipal. *Avant l'article L. 123-1* (p. 2027) : s'oppose à l'amendement n° III-98 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à la déduction des frais de garde pour le calcul de l'impôt sur le revenu, au bénéfice des parents exerçant un mandat local ou national. Dispositions du code général des impôts sur les déductions de frais de garde. *Article L. 123-9* : son amendement n° III-8 : perception pour moitié des indemnités de fonctions de maire et d'adjoint en cas de cumul avec celles de membre du gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat et de l'Assemblée des communautés européennes ; perception de l'autre moitié par les éventuels suppléants aux fonctions municipales ; adopté. (p. 2028) : sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° III-152 de M. Marc Bécam concernant l'application des règles de cumul de l'indemnité de fonction au conseiller municipal ; n° III-66 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application des règles de cumul d'indemnités de fonction aux membres du conseil constitutionnel et n° III-85 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif à l'application des règles de cumul des indemnités de fonction aux présidents d'organismes de coopération intercommunale. Accepte l'amendement n° III-109 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire sur l'application des règles de cumul de l'indemnité de fonction aux conseillers municipaux. *Article L. 123-10* (p. 2029) : son amendement n° III-9 : compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux des grandes villes ; majoration de l'indemnité de fonctions dans la limite d'un plafond de 25 % ; adopté. (p. 2030) : sur son amendement, s'oppose au sous-amendement n° III-95 de Mme Brigitte Gros, soutenu par M. Paul Séramy et prévoyant la fixation à 30 % de l'indemnité de fonctions du plafond de compensation de l'autorisation spéciale d'absence, mais accepte le sous-amendement n° III-86 de M. Michel Giraud concernant l'application des règles de compensation des autorisations spéciales d'absence aux présidents d'organismes de coopération intercommunale. S'oppose à l'amendement n° III-110 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues instaurant une indemnité spéciale et une compensation des pertes de salaires subies par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux. Autorisations spéciales d'absence pour les conseillers municipaux percevant des indemnités pour missions particulières. *Article L. 123-11* (p. 2031) : son amendement n° III-10, identique à l'amendement n° III-36 de M. Jean Chérioux ; majoration des indemnités de fonction dans la limite de 30 % de ces indemnités ; adopté ; son amendement n° III-11 : majoration des indemnités de fonction dans les communes non classées en fonction de l'importance de leur population saisonnière ; retiré au profit de l'amendement n° III-90 de MM. Paul Séramy et Guy Petit ayant le même objet. (p. 2032) : s'oppose à l'amendement n° III-68 de

M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues prévoyant la majoration des indemnités de fonction dans la limite de 40 % de ces indemnités. Cas particulier de la ville de Lyon, station classée et dont la population saisonnière est peu importante.

Suite de la discussion [21 juin 1979]. Article 92 (suite) – Article L. 123-12 du code des communes (p. 2053) : son amendement n° III-12 : principe d'une indemnité de fonctions pour les conseillers municipaux des grandes villes ; montant limité pour les communes de plus de 30000 habitants à l'indemnité du maire ; fixation de cette limite, pour les communes de plus de 400000 habitants, par le Conseil d'Etat ; adopté. (p. 2054) : sur son amendement s'oppose au sous-amendement III-3 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à l'abaissement de ces seuils de population pour la fixation du montant des indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement III-139 de M. Marc Bécam prévoyant la limitation du nombre des conseillers municipaux bénéficiaires de l'indemnité de fonctions au nombre maximum d'adjoints prévu par la loi. S'oppose à l'amendement n° III-69 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Frank Sérusclat, cosignataire concernant les indemnités de fonctions pour les conseillers municipaux des villes de plus de 120000 habitants ; le principe de vacations pour les conseillers municipaux des autres communes ; la détermination de plafonds pour ces indemnités. **Article L. 123-13 (p. 2056) :** son amendement de coordination n° III-13 identique à l'amendement de coordination n° III-70 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; adopté. **Article L. 123-14 (p. 2057) :** son amendement n° III-14 : indemnités des maires et adjoints exerçant leur mandat à temps complet ; détermination de son montant par le Conseil d'Etat et fixation d'un plafond ; retiré. Accepte l'amendement n° III-39 de M. Jean Chérioux prévoyant les indemnités municipales pour les maires et adjoints exerçant leur mandat à temps complet et n'ayant pas une activité professionnelle, ou n'étant pas membre du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil constitutionnel ou de l'Assemblée des Communautés européennes ; la fixation d'un plafond. **Après l'article 123-14 (p. 2058) :** accepte l'amendement n° III-40 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux instituant la perception d'une pension de retraite et l'assimilation de l'indemnité municipale à un salaire. (p. 2059) : accepte l'amendement n° III-41 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux concernant la perception de l'indemnité municipale et la suppression des indemnités de chômage. **Article L. 123-15 (p. 2060) :** son amendement n° III-15, identique à l'amendement n° III-42 de M. Jean Chérioux : affiliation à la Sécurité sociale des maires et adjoints ; adopté. S'oppose à l'amendement n° III-113 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'affiliation à la Sécurité sociale des élus municipaux. (p. 2062) : maintien des principes déterminés par le Sénat et solutions particulières pour les cas sociaux. (p. 2063) : accepte les amendements de M. Jean Chérioux n° III-43 instituant la référence à l'indemnité municipale pour l'assiette des cotisations de Sécurité sociale et n° III-44 prévoyant l'exonération de cotisations à l'assurance vieillesse et invalidité dans le seul cas d'affiliation à un régime de base obligatoire. **Article L. 123-16 (p. 2066) :** exigence d'une délibération spéciale du conseil municipal pour toute délégation donnant droit à remboursement de frais. Application de la loi et abrogation de la circulaire exigeant cette délibération. **Article L. 123-18 (p. 2068) :** son amendement n° III-16 : option pour les maires, adjoints et conseillers municipaux entre l'affiliation à l'Institution de retraite complémentaire des agents titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) ; retiré et repris par M. Jacques Carat. **Article 123-19 (p. 2072) :** s'oppose aux amendements n° III-77 (*article additionnel*) après l'article 100) de M. Jacques Carat concernant les conditions de fonctionnement de la Caisse nationale de retraite des élus locaux et n° III-114 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à l'application aux conseillers municipaux des règles relatives aux cotisations. Trois systèmes en présence : caisse autonome, caisse de retraite et système de l'IRCANTEC avec cotations majorées. (p. 2074) : accepte l'amendement n° III-92 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux instaurant la possibilité de doublement, de triplement ou de quadruplement des cotisations à l'IRCANTEC versées par les maires, les adjoints et les conseillers municipaux. (p. 2075) : accepte l'amendement n° III-46 de M. Jean Chérioux relatif à l'affiliation des conseillers municipaux à l'IRCANTEC. (p. 2076) : vote des indemnités de fonction par le conseil municipal et assurance de droit à la retraite. Sur l'amendement n° III-47 de M. Jean Chérioux concernant l'application des taux des cotisations des communes et des maires, adjoints

et conseillers municipaux, sur les indemnités de fonction et municipales ; caractère obligatoire de la cotisation communale et caractère personnel obligatoire pour la cotisation « ouvrière », demande le retrait du sous-amendement n° III-154 de M. Jacques Descours Desacres relatif à la possibilité de cotisation sans perception de l'indemnité. (p. 2077) : sur l'amendement n° III-46 de M. Jean Chérioux, son sous-amendement n° III-155 : vote des indemnités de fonction et droit à la retraite ; retiré. *Intitulé :* s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° III-45 de M. Jean Chérioux, précédemment réservé, de forme ; « section V. – Régime de retraite complémentaire des élus municipaux ».

Suite de la discussion [2 octobre 1979]. Article 92 (suite) – Article L. 123-21 du code des communes (p. 2895) : son amendement n° III-17 : financement des centres de formation agréés sur les fonds de la formation professionnelle continue ; retiré. (p. 2896) : sur l'amendement n° III-89 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif au droit de participation des élus à des stages de formation dans des centres de formation agréés et créés par des organismes publics ou des associations d'élus locaux, s'oppose au sous-amendement n° III-74 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant la durée des stages et le remboursement du salaire non perçu. **Après l'article L. 123-21 – Article L. 123-22 (nouveau) (p. 2897) :** son amendement n° III-18 (*article additionnel*) : responsabilité pénale au seul cas de faute personnelle du maire ; retiré. Cas du maire de Saint-Laurent-du-Pont. (p. 2899) : principe de responsabilité du maire ; les inconvénients de la *probatio diabólica* demandée par le Gouvernement. (p. 2900) : sur l'amendement n° III-155 (*article additionnel*) de M. Marc Bécam prévoyant la responsabilité pénale du maire en fonction de sa diligence et des moyens mis à sa disposition, son sous-amendement n° III-156 : 1° responsabilité du maire en fonction des mesures qu'il a prises ; retiré ; 2° responsabilité du maire et appréciation des difficultés de sa mission ; adopté. (p. 2901) : sur ce même amendement n° III-155 (*article additionnel*), accepte le sous-amendement n° III-157 de M. Michel Darras portant sur la responsabilité du maire et l'absence de mesures prises. Faute du maire et charge de la preuve au procureur de la République. **Après l'article 92. – Article 19 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (2°, 3°, et 4° alinéa) (p. 2903) :** son amendement n° III-19 (*article additionnel*) : alignement des possibilités d'absence des conseillers généraux sur celles des conseillers municipaux salariés ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° III-143 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant l'exercice du mandat et le droit aux congés d'absence ; l'importance de ces congés et la possibilité de regroupement pendant la durée des sessions. **Article 94 (p. 2905) :** son amendement n° III-20 : possibilité de rachat des cotisations de retraite pour les maires et adjoints qui auraient renoncé à percevoir les indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre ; adopté. **Article 96. – Article L. 243 du code de la Sécurité sociale (p. 2908) :** accepte l'amendement n° III-49 de coordination de M. Jean Chérioux et s'oppose à l'amendement n° III-116 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant l'extension à tous les élus locaux de la possibilité d'exercer leur mandat à temps complet. **Après l'article 96 – Article L. 121-25 et L. 121-17 du code des communes :** son amendement n° III-22 (*article additionnel*) : responsabilité des communes en cas d'accident survenu à un élu s'il y a faute intentionnelle ou inexcusable de celui-ci ou de ses ayants droits ; adopté (p. 2909) : demande le retrait de l'amendement n° III-133 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, concernant les dommages et les accidents subis par les conseillers municipaux. **Article 36 bis de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux :** son amendement n° III-23 (*article additionnel*) : responsabilité des départements pour les dommages résultant des accidents subis par les présidents et les membres des conseils généraux dans l'exercice de leurs fonctions ; adopté. (p. 2910) : s'oppose à l'amendement n° III-75 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant la limitation du cumul des mandats locaux, nationaux et européens. (p. 2911) : s'oppose à l'amendement n° III-91 (*article additionnel*) de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Bouvier, prévoyant l'obligation pour le Gouvernement de déposer un projet de loi tendant à définir un statut du conseiller général. (p. 2912) : s'oppose à l'amendement n° III-76 (*article additionnel*) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues concernant les indemnités de fonction, de déplacement et de représentation des conseillers généraux et des présidents de conseils généraux. **Après l'article 99. – Articles L. 124-1 à 8 du**

code des communes (p. 2914) : s'oppose à l'amendement n° III-117 (*article additionnel*) de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire, prévoyant l'abrogation de ces articles du code relatifs aux conseils et conseillers municipaux en temps de guerre.

Suite de la discussion [4 octobre 1979]. **Avant le chapitre I du titre IV** (p. 2964) : déclare l'article 45, § 5 du règlement applicable aux amendements de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues n° IV-145 (*article additionnel*) concernant la création d'une fonction publique locale sous la responsabilité du Conseil supérieur des collectivités territoriales ; le rôle de ce conseil, n° IV-146 (*article additionnel*) relatif à l'objet du statut général de la fonction publique locale et de la définition de son champ d'application et n° IV-148 (*article additionnel*) portant sur la création des organismes administratifs pour l'application du statut des fonctionnaires locaux, les règles de carrières ; le statut du personnel départemental ; la mobilité entre fonction publique locale et étatique. (p. 2964) : attribution du pouvoir réglementaire à une commission ou un groupement indépendant du pouvoir exécutif. (p. 2967) : s'oppose aux amendements de M. Franck Séruslat et plusieurs de ses collègues n° IV-285 (*article additionnel*) prévoyant la création d'un établissement public intercollectivités locales (Epic) regroupant l'ensemble des collectivités locales et n° IV-286 (*article additionnel*) relatif au rôle de l'établissement public intercollectivités locales (Epic) dans la gestion du personnel local. *Article L. 411-1 du code des communes* (p. 2968) : accepte l'amendement n° IV-144 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Franck Séruslat et plusieurs de ses collègues concernant la protection législative des garanties fondamentales des fonctionnaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des établissements publics régionaux et interrégionaux. (p. 2969) : son amendement n° IV-299 (*article additionnel*) : protection législative des garanties fondamentales des fonctionnaires des collectivités locales et de leurs établissements publics ; adopté. (2970) : son amendement n° IV-2 (*article additionnel*) : attribution de la qualité du fonctionnaire communal aux agents communaux ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements identiques n° IV-97 de M. François Dubanchet et n° IV-73 de M. Franck Séruslat et plusieurs de ses collègues relatifs à l'unicité et à la spécificité de la fonction communale. (p. 2972) : sur ce même amendement, accepte le sous-amendement n° IV-300 de M. Etienne Dailly prévoyant l'appartenance à la fonction communale des agents communaux. (p. 2973) : s'oppose à l'amendement n° IV-135 (*article additionnel*) de Michel Giraud concernant l'établissement de la liste des emplois permanents à temps complet du personnel communal ou intercommunal. *Article n° 411-19* (p. 2974) : s'oppose à l'amendement n° IV-114 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud relatif à la définition de la responsabilité de l'agent assurant la marche d'un service ou d'un ensemble de services. *Article L. 421-1* (p. 2975) : son amendement n° IV-3 (*article additionnel*) : de coordination ; adopté. *Article 412-3* (p. 2976) : son amendement n° IV-4 (*article additionnel*) : répartition des fonctionnaires communaux en quatre catégories par référence à la fonction publique d'Etat ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° IV-222 de MM. Pierre Schiélé et Jean David, soutenu par ce dernier, prévoyant l'organisation des catégories de fonctionnaires communaux en cadres d'emplois. *Article L. 413-7* (p. 2978) : son amendement n° IV-5 (*article additionnel*) : égalité des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires locaux ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-151 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat comme minimum pour les rémunérations des fonctionnaires locaux. Demande le retrait de l'amendement n° IV-99 (*article additionnel*) de M. François Dubanchet portant sur l'identité des rémunérations perçues par les fonctionnaires locaux et de l'Etat. (p. 2979) : exclusion de toute indemnité, à l'exception de celle de résidence, dans la définition de la rémunération. *Article L. 411-21-1* : son amendement n° IV-6 (*article additionnel*) : responsabilité pénale des fonctionnaires communaux ; retiré. *Articles L. 411-23-1 et L. 411-23-2 (nouveau)* (p. 2982) : sur l'exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux, son amendement n° IV-7 (*article additionnel*) retiré au profit de l'amendement n° IV-301 (*article additionnel*) de M. Marc Bécam. (p. 2983) : s'oppose aux amendements n° IV-147 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues et n° IV-278 (*article additionnel*) de M. Robert Laucournet relatifs à l'exercice de leurs droits syndicaux par les personnels communaux. **Intitulé du chapitre additionnel 1^{er} A** : (p. 2985) : son amendement n° IV-1 (*chapitre additionnel*), précédemment réservé : coordination ; des

fonctionnaires communaux ; adopté. *Article 101 - Article L. 413-8* (p. 2986) : s'oppose à l'amendement n° IV-153 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant le maintien d'un tableau-type des emplois communaux, confié à la Commission nationale paritaire du personnel communal. (p. 2988) : s'oppose aux amendements n° IV-202 de M. Paul Kauss portant sur la fixation par arrêté ministériel, à titre indicatif, de la nomenclature des emplois communaux et n° IV-219 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant la fixation du tableau-type des emplois communaux par la Commission nationale paritaire ; les emplois, les cadres d'emplois, leurs échelles indiciaires. Accepte l'amendement n° IV-218 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand cosignataire, relatif au rétablissement du tableau-type des communes en tenant compte de l'importance respective des communes. (p. 2989) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° IV-302 de M. Paul Kauss, repris par M. Pierre Schiélé, prévoyant la fixation par arrêté ministériel, à titre indicatif, de la nomenclature des emplois communaux. *Article L. 413-9* (p. 2991) : s'oppose à l'amendement n° IV-76 de M. Franck Séruslat et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité pour le conseil municipal de décider la création d'un cabinet de maire. **Après l'article 101. - Article L. 411-24** (p. 2995) : accepte l'amendement n° IV-221 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues portant sur les propositions de la Commission nationale paritaire pour modifier la nomenclature des emplois communaux. *Article 102. - Articles L. 121-38 et L. 413-3* (p. 2996) : son amendement n° IV-8, identique à l'amendement n° IV-249 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand, cosignataire : coordination ; suppression de cet article relatif à l'approbation de délibérations relatives au personnel ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-96 de M. Franck Séruslat et plusieurs de ses collègues concernant les compétences de la commission des emplois supérieurs des communes. **Après l'article 102. - Article L. 413-3** : s'oppose à la demande de réserve présentée par M. Robert Laucournet ; utile discussion sur les libertés plus grandes accordées aux petites communes.

Suite de la discussion [10 octobre 1979] *Article 103. - Article L. 412-2* (p. 3094) : son amendement n° IV-10 : nécessité d'approbation ou délibération exécutoire pour la fixation des conditions de recrutement des catégories A et B, C et D ; adopté. S'oppose aux amendements n° IV-77 de M. Franck Séruslat et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression de cet article concernant la fixation des conditions de recrutement du personnel communal par le conseil municipal ou le comité du syndicat de communes et n° IV-198 de MM. Franck Séruslat et Robert Laucournet, soutenu par ce dernier, concernant la délibération soumise à approbation pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal. (p. 3095) : s'oppose à l'amendement n° IV-156 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la délibération exécutoire du conseil municipal pour la fixation des conditions de recrutement du personnel communal. **Après l'article 103. - Article L. 412-3-2 (nouveau)** (p. 3097) : accepte l'amendement n° IV-121 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud, soutenu par M. Paul Kauss, concernant les conditions de nomination à un emploi communal et fixation par décret des limites d'âge. *Article L. 412-10 deuxième alinéa* (p. 3098) : accepte l'amendement n° IV-78 de M. Franck Séruslat (*article additionnel*) et plusieurs de ses collègues relatif à l'allongement du délai de titularisation pour les agents recrutés hors concours. - **Avant l'article 104** : (p. 3099) : son amendement n° IV-11 (*article additionnel*) : recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de catégories A et B par le même concours retiré et repris par M. Franck Séruslat ; rejeté. (p. 3100) : sur son amendement n° IV-11, accepte le sous-amendement n° IV-201 de MM. Robert Laucournet et Franck Séruslat, soutenu par ce dernier, concernant le recrutement des fonctionnaires de l'Etat et locaux de toutes catégories par le même concours. Accepte l'amendement n° IV-269 (*article additionnel*) de M. Marc Bécam instituant un recrutement identique à celui des fonctionnaires de l'Etat pour les emplois communaux de catégorie A et leur nomination par le maire. (p. 3101) : possibilité de recrutement pour les maires à la sortie des grandes écoles : le maintien du recrutement traditionnel. S'oppose à l'amendement n° IV-157 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la détermination des modalités de recrutement par la commission nationale paritaire. (p. 3102) : sur l'amendement n° IV-269, son sous-amendement n° IV-313 : recrutement du personnel communal et des fonctionnaires de l'Etat par les mêmes concours ; rejeté. (p. 3104) : nécessité de planifier la

durée d'application du choix du personnel communal par recrutement au sortir des grandes écoles. Sur l'amendement n° IV-269, accepte le sous-amendement n° IV-314 de M. Etienne Dailly concernant la liberté de choix des maires pour le recrutement par concours des agents communaux. (p. 3105) : sur ce même amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° IV-315 de M. Jacques Descours Desacrés concernant le recrutement des fonctionnaires communaux de catégories A et B à l'issue de la même formation que les fonctionnaires de l'Etat. **Article 104** - *Article L. 411-47* (p. 3107) : son amendement n° IV-12 : fonctionnaires communaux de haut niveau et compétence de la Commission nationale des emplois supérieurs des communes ; adopté. S'oppose aux amendements n° IV-82 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la définition des règles applicables aux agents communaux par la Commission nationale des emplois communaux ; l'organisation des concours au niveau national ou régional ; les frais de fonctionnement de la Commission nationale et n° IV-263 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la compétence de la commission nationale paritaire pour les fonctionnaires communaux de haut niveau. (p. 3109) : sur son amendement n° IV-12, accepte les sous-amendements de M. Marc Bécam n° IV-270 relatif à la possibilité de recrutement direct pour certains emplois et n° IV-303 relatif à la détermination de la liste des emplois supérieurs par l'autorité compétente. *Article L. 411-48* (p. 3110) : son amendement n° IV-13 : organisation paritaire et par type d'emplois de la Commission des emplois supérieurs ; adopté. S'oppose aux amendements n° IV-79 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la réunion en formation unique de la Commission des emplois supérieurs et l'établissement de son règlement intérieur et n° IV-160 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant, l'organisation du recrutement par la Commission nationale paritaire. (p. 3111) : sur son amendement n° IV-13, accepte le sous-amendement n° IV-316 de M. Jean David concernant le seuil de 2000 habitants et désignation de membres à la commission des emplois supérieurs des communes. *Article L. 411-49* (p. 3112) : accepte l'amendement n° IV-271 de M. Marc Bécam concernant le rattachement financier de la Commission des emplois supérieurs au centre de formation des personnels communaux. *Article L. 411-50 (nouveau)* (p. 3113) : son amendement n° IV-15 : organisation du recrutement pour les emplois relevant de la Commission des emplois supérieurs ; adopté. Accepte l'amendement n° IV-317 de coordination de M. Jacques Descours Desacrés. **Article 105**. - *Article L. 412-27* (p. 3116) : son amendement n° IV-16 : suppression des dispositions de cet article concernant le délai entre la vacance et l'ouverture du concours ; adopté. **Article 106**. - *Article L. 411-26* (p. 3115) : son amendement de forme n° IV-17 ; adopté. S'oppose aux amendements n° IV-84 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant : 1° le seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes ; 2° le seuil d'affiliation facultative à un syndicat de communes, et n° IV-138 de M. Paul Séramy, n° IV-188 de M. Louis Le Montagner soutenu par M. Jean David, identique au n° IV-207 de M. Paul Kauss relatifs au seuil d'affiliation obligatoire à un syndicat de communes. *Article L. 411-27* (p. 3120) : reprend l'amendement n° IV-103 de M. François Dubanchet : possibilité, dans les communes qui occupent « cent fonctionnaires communaux », de demander leur affiliation au syndicat de communes pour le personnel communal ; adopté. Son amendement n° IV-19, de coordination ; adopté. Son amendement n° IV-20 : application aux communes qui ont demandé l'affiliation, des procédures de recrutement, d'avancement et de discipline, appliquées dans les communes obligatoirement affiliées ; adopté. *Article L. 411-28* (p. 3121) : son amendement n° IV-21, rédactionnel ; adopté. Son amendement n° IV-22 : rôle du syndicat de communes dans la coordination intercommunale pour le recrutement de certains agents ; adopté. (p. 3122) : s'oppose à l'amendement n° IV-163 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la suppression des dispositions de cet article du code, relatives à la création ou à la gestion des œuvres sociales et des services sociaux en faveur des agents en activité, par le syndicat de communes ; accepte l'amendement n° IV-209 de M. Paul Kauss relatif à l'analogie des prestations allouées aux agents en activité des communes affiliées avec celles qui sont consenties aux agents de l'Etat de même situation administrative, sociale et familiale. **Après l'article 106**. - *Article L. 411-29* (p. 3123) : son amendement n° IV-23 (*article additionnel*) : conditions dans lesquelles le syndicat de communes pour le personnel peut recruter et gérer directement des agents affectés à des services intercommunaux ou à des missions intercommunales ; adopté. (p. 3124) : sur cet

amendement, s'oppose aux sous-amendements n° IV-199 de MM. Franck Sérusclat et Robert Laucournet, soutenu par ce dernier, concernant la suppression des dispositions de cet amendement prévoyant « l'accord des communes intéressées » et n° IV-277 de M. Robert Laucournet relatif à la suppression des dispositions de cet amendement prévoyant que sur leur demande, les communes non affiliées peuvent bénéficier de certains services du syndicat ; accepte le sous-amendement n° IV-273 de M. Christian Bonnet instituant la possibilité pour le syndicat de faire bénéficier de certains des services qu'il assure les communes non affiliées qui le demandent. **Article 107**. - *Articles L. 411-30 et L. 411-31* (p. 3126) : son amendement n° IV-24 : répartition des dépenses du syndicat de communes pour le personnel communal entre les collectivités adhérentes ou bénéficiant de certains services ; adopté. Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° IV-272 de M. Christian Bonnet concernant une liste, non limitative, des dépenses concernées. S'oppose à l'amendement n° IV-164 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions de l'article prévoyant la répartition entre les collectivités adhérentes des dépenses engagées pour les « œuvres sociales pour le personnel ». (p. 3127) : ses amendements n° IV-25 et IV-318 de coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° IV-165 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la désignation des membres de la commission paritaire communale par le conseil municipal et non plus par le maire seul. **Après l'article 107**. - *Article L. 411-39* (p. 3128) : son amendement n° IV-26 (*article additionnel*) de coordination ; adopté. **Article 108**. - *Articles L. 443-2 et L. 443-3* (p. 3129) : s'oppose à l'amendement n° IV-166 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des dispositions prévoyant l'affiliation, à un syndicat de communes pour le personnel communal unique, des communes de l'Essonne, des Yvelines et du Val-d'Oise qui comptent moins de 200 agents titularisés dans un emploi permanent à temps complet. Son amendement n° IV-319 de coordination ; adopté. Son amendement n° IV-27 rédactionnel ; adopté. **Intitulé avant l'article 109** ; son amendement n° IV-28 de forme : « listes d'aptitudes pour le recrutement » ; adopté. **Article 110** - *Article L. 412-19 à L. 412-26* (p. 3130) : accepte l'amendement n° IV-275 de coordination de M. Christian Bonnet. (p. 3131) : s'oppose à l'amendement n° IV-167 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la fixation par la Commission nationale paritaire des procédures de recrutement aux emplois des communes et de leurs établissements publics. Demande le retrait de l'amendement n° IV-230 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues relatif à la création de procédures « interdépartementales » pour le recrutement aux emplois des communes et de leurs établissements publics. Son amendement n° IV-29, de forme ; adopté. Son amendement n° IV-30 ; recrutement des agents à temps partiel de catégories C et D dans les communes de moins de 2000 habitants ; retiré. (p. 3132) : sur son amendement n° IV-30, s'oppose au sous-amendement n° IV-258 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif aux garanties de traitement, d'avancement et d'avantages, accordées à ces agents. Le recrutement des gardes-champêtres.

Suite de la discussion [11 octobre 1979]. **Après l'article 102**. *Article L. 413-3 du code des communes* (p. 3149) : son amendement n° IV-9 (*article additionnel*), précédemment réservé : rémunération des fonctionnaires communaux et référence à une échelle indiciaire ; détermination de cette référence par décision du conseil municipal ou l'établissement d'une nomenclature d'emplois ; adopté. (p. 3150) : s'oppose à l'amendement n° IV-155 (*article additionnel*), précédemment réservé de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à la fixation des rémunérations des fonctionnaires communaux par référence à une échelle indiciaire définie par la Commission nationale paritaire. Sur les sous-amendements de M. Christian Bonnet, à son amendement n° IV-9 (*article additionnel*), s'oppose au IV-267 prévoyant la fixation de la rémunération conformément à une échelle indiciaire et accepte les n° IV-268 concernant la fixation des échelles indiciaires des emplois spécifiques par délibération du conseil municipal et IV-319 portant sur la fixation par la nomenclature des emplois des conditions de recrutement et d'avancement. **Article 110 (suite)**. - *Article L. 412-20* (p. 3151) : s'oppose à l'amendement n° IV-309 de M. Christian Bonnet relatif à la procédure de nomination aux emplois de début désignés par l'autorité compétente sur une liste d'aptitude nationale, intercommunale ou communale. Son amendement n° IV-31 : procédure de nominations aux emplois de début des catégories A et B ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° IV-309 de M. Christian Bonnet puis rejeté

(p. 3152) : s'oppose à l'amendement n° IV-168 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant la procédure de nomination aux emplois de début. *Article L. 412-21* (p. 3153) : accepte l'amendement n° IV-310 de M. Christian Bonnet portant sur le mode de recrutement des emplois de catégories A, B, C, D ; le rôle du centre de formation des personnels communaux, du syndicat de communes pour le personnel et de la Commission nationale paritaire du personnel communal. (p. 3155) : s'oppose à l'amendement n° IV-95 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant l'organisation des concours par le Centre de formation des personnels communaux. *Article L. 412-22* (p. 3156) : son amendement n° IV-33 : établissement des listes d'aptitude aux emplois supérieurs par la Commission des emplois supérieurs ; adopté. S'oppose aux amendements n° IV-170 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant l'établissement des listes d'aptitude nationales par la Commission nationale paritaire et intercommunales par la Commission paritaire intercommunale et n° IV-280 de M. Robert Laucournet prévoyant l'établissement des listes d'aptitude intercommunales par le bureau du syndicat de communes. *Article L. 412-23* : son amendement n° IV-34 : fixation d'un minimum ou d'une proportion au nombre d'emplois à pourvoir pour l'établissement des listes d'aptitude ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-171 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant la fixation d'un minimum pour l'inscription sur les listes d'aptitude. *Article L. 412-24* (p. 3160) : son amendement, rédactionnel, n° IV-35 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-172 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant le recrutement par le maire des emplois non pourvus par une procédure nationale ou intercommunale. *Article L. 412-25* : sur le refus d'une nomination et radiation de la liste d'aptitude, son amendement n° IV-36 ; adopté et s'oppose à l'amendement n° IV-92 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues. S'oppose également à l'amendement n° IV-265 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues portant sur la nomination à un emploi par les listes d'aptitude ou en leur absence, par le maire. **Avant l'article 111.** - *Article L. 411-28* (p. 3162) : son amendement n° IV-304 (*article additionnel*) statut et missions du Centre de formation des personnels communaux (CFPC) ; décentralisation et rapports avec les syndicats de communes pour le personnel et les communes non affiliées ; adopté. (p. 3163) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° IV-320 de M. Pierre Schiélé concernant les rapports du Centre de formation des personnels communaux (CFPC) et des syndicats de communes pour le personnel et des communes non affiliées. (p. 3165) : reprend le sous-amendement n° IV-320 de M. Pierre Schiélé. **Article 111.** - *Article L. 412-29* (p. 3166) : son amendement, rédactionnel, n° IV-37 ; adopté. **Après l'article 111.** - *Article L. 412-34* : s'oppose à l'amendement n° IV-266 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la composition paritaire du conseil d'administration du Centre de formation des personnels communaux (CFPC). - *Article L. 412-35, premier alinéa* : accepte l'amendement n° IV-234 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues portant sur l'éligibilité au conseil d'administration du CFPC des présidents des établissements publics intercommunaux. - **Article 112.** - *Article L. 412-36* (p. 3167) : sur l'amendement n° IV-235 de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues, accepte le 1^{er} de cet amendement relatif au choix des délégués par le conseil d'administration du CFPC parmi les présidents ou vice-présidents des syndicats de communes et les maires ou leurs adjoints pour les communes non affiliées ; et demande le retrait du 2^o concernant le recours aux commissions consultatives départementales et interdépartementales paritaires et, le cas échéant, à des personnalités qualifiées. Sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° IV-321 de M. Franck Sérusclat portant sur le recours à des commissions consultatives départementales et interdépartementales et, le cas échéant, à des personnalités qualifiées. **Après l'article 112.** - *Article L. 412-37, premier alinéa* (nouveau) (p. 3168) : accepte l'amendement n° IV-236 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues prévoyant l'extension de l'assiette de la cotisation au CFPC pour les communes ayant un agent à temps complet inscrit à leur budget. *Article L. 412-38, dernier alinéa* : accepte l'amendement n° IV-295 (*article additionnel*) de M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues instituant la perception de la cotisation obligatoire par le CFPC et la détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités de recouvrement. *Article L. 412-39* (p. 3169) : s'oppose à l'amendement n° IV-175 (*article additionnel*) de M. Jacques

Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article concernant l'approbation par le Ministère de l'intérieur du budget du CFPC. Accepte l'amendement n° IV-322 (*article additionnel*) de M. Christian Bonnet portant sur l'alignement des règles régissant le régime du budget CFPC sur celles des budgets communaux. *Article 412-40* : s'oppose à l'amendement n° IV-176 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la règle de nomination du directeur et du directeur adjoint du CFPC ; l'application du statut du personnel communal. **Article 113.** - *Article L. 412-42* (p. 3170) : son amendement n° IV-38 : modalités d'inscription sur les listes d'aptitude au titre de la promotion sociale ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-178 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif à l'inscription sur les listes d'aptitude, au titre de la promotion sociale, par la commission nationale ou interdépartementale paritaire. **Article 114.** - *Article L. 412-44* (p. 3171) : son amendement rédactionnel, n° IV-39 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-179 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant la fixation des modalités de la promotion sociale par la Commission nationale paritaire du personnel communal. **Article 115.** - *Article L. 412-17* (p. 3174) : son amendement n° IV-40 : limitation du recrutement direct aux fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ou aux agents titulaires des établissements publics ; distinction du grade et de l'emploi pour les secrétaires généraux ; adopté. Accepte la première partie de l'amendement n° IV-69 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relative à la limitation de la procédure de recrutement direct aux fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ou aux agents titulaires des établissements publics. (p. 3175) : sur son amendement n° IV-40, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° IV-308 de M. Christian Bonnet prévoyant l'ouverture de la procédure de recrutement direct pour les personnes justifiant d'une certaine qualification. S'oppose à l'amendement n° IV-180 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant le caractère fonctionnel de l'emploi de secrétaire général. (p. 3176) : sur son amendement n° IV-40, accepte le sous-amendement n° IV-323 de M. Paul Kauss sur la procédure de recrutement direct pour les personnes justifiant d'une certaine qualification. **Article 116.** - *Article L. 416-13* (p. 3178) : s'oppose à l'amendement n° IV-181 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de cet article relatif à la cessation de fonctions des secrétaires généraux. Son amendement n° IV-41 : possibilité de reclassement des secrétaires généraux dans des fonctions municipales et, éventuellement, dans les services de l'Etat ; adopté. (p. 3180) : s'oppose à l'amendement n° IV-68 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant l'avis de la commission administrative paritaire avant la cessation de fonction d'un secrétaire général. Sur son amendement n° IV-41, s'oppose au sous-amendement n° IV-141 de M. Paul Séramy relatif à la prise en compte des avantages acquis dans l'indemnité différentielle qui peut être versée au secrétaire général privé de son emploi et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° IV-305 de M. Christian Bonnet tendant à la suppression des dispositions de cet amendement prévoyant une éventuelle indemnité différentielle. **Après l'article 116.** - *Article L. 416-14* (p. 3181) : reprend l'amendement n° IV-59 (*article additionnel*) de M. Pierre Salvi : garanties de sécurité pour les secrétaires généraux de mairie ; retiré au profit de l'amendement n° IV-306 (*article additionnel*) de M. Marc Bécam. (p. 3182) : demande la réserve de l'amendement n° IV-243 (*article additionnel*) de M. Jean David pour des raisons de coordination avec d'autres dispositions du texte. **Article 117** (p. 3183) : s'oppose à l'amendement n° IV-182 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant des mesures transitoires en faveur des secrétaires généraux titulaires de ce grade au 1^{er} janvier 1979 qui viendraient à être privés de leur emploi dans l'intérêt du service. Accepte l'amendement n° IV-307 de M. Marc Bécam concernant les garanties apportées aux actuels secrétaires généraux titulaires de leur emploi. Sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° IV-324 de M. Paul Kauss concernant la possibilité pour le secrétaire général titulaire, « au moment où il est déchargé de ses fonctions » de demander à bénéficier d'un congé spécial et n° IV-325 de M. Jean David portant sur l'application aux directeurs d'établissements publics intercommunaux des nouvelles dispositions concernant les secrétaires généraux actuels. **Avant l'article 118.** - *Intitulé du chapitre IV du titre I du livre IV du code des communes* (p. 3186) : demande la réserve de l'amendement n° IV-183 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues « appréciations, avancement et discipline ». Position de la commission en faveur de

la suppression des notations chiffrées. *Article L. 414-1, L. 414-2 et L. 414-3* : son amendement n° IV-43 (*article additionnel*) : mention annuelle d'une appréciation écrite exprimant sa valeur professionnelle dans le dossier de l'agent en activité ; éléments pris en compte pour l'établissement de ces appréciations ; adopté. **Article 118.** — *Article L. 414-2* : son amendement n° IV-44 : suppression de cet article du code prévoyant la communication obligatoire aux intéressés des notes chiffrées qui leur ont été attribuées ; adopté. (p. 3187) : s'oppose à l'amendement n° IV-184 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues concernant les appréciations écrites attribuées chaque année à tout fonctionnaire communal et la communication aux intéressés de ces appréciations. **Article 119.** — *Article L. 414-4* (p. 3188) : son amendement n° IV-45 : suppression de cet article du code pour coordination ; adopté. **Après l'article 119.** — *Article L. 414-5* : son amendement n° IV-46 (*article additionnel*) : nécessaire titularisation du fonctionnaire communal, dans un emploi, pour acquérir le grade correspondant ; adopté. *Article L. 414-7* : son amendement n° IV-47 (*article additionnel*) : avancement d'échelon à l'ancienneté minimum ; adopté. **Article 120.** — *Article L. 414-9 et L. 414-10* (p. 3189) : son amendement n° IV-48 : promotion de grade dans une commune qui dispose d'un nombre suffisant d'agents pour l'application normale du pourcentage préfixé ; adopté. (p. 3190) : s'oppose à l'amendement n° IV-66 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la communication des listes d'aptitudes pour l'avancement à la commission paritaire « compétente ». Son amendement n° IV-49 : calcul de la proportion limite de fonctionnaires promus par référence au nombre d'emplois existant dans la commune seule ; adopté. (p. 3191) : son amendement n° IV-50 : listes complémentaires d'aptitude à l'avancement arrêtées sur proposition des maires ; promotion d'agents figurant sur ces listes ; adopté. **Avant l'article 118 (suite)** : accepte l'amendement n° IV-183 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues. **Intitulé du chapitre III du titre IV** : son amendement n° IV-51 de coordination ; adopté. **Article 121, 122 et articles additionnels.** — *Article 21 de l'ordonnance du 4 février 1959, relative au statut général des fonctionnaires* (p. 3192) : son amendement n° IV-52 de forme ; adopté. *Article 20 de l'ordonnance du 4 février 1959* : amendement n° IV-53 : possibilité de fixer par statut particulier les conditions pour l'intégration et le reclassement des fonctionnaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ; adopté. *Article L. 412-26 du code des communes* (p. 3193) : son amendement n° IV-54 : possibilité d'intégrer et de reclasser les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune en tenant compte de leur ancienneté et dans des conditions fixées par voie réglementaire ; adopté. Demande le retrait de l'amendement IV-238 de M. Jean Béranger et M. Josy Moynet, soutenu par M. Franck Sérusclat relatif au maintien de l'indice de traitement auquel ils ont droit dans leur corps d'origine pour les fonctionnaires de l'Etat détachés dans un emploi d'une commune ou d'un établissement public communal à caractère administratif. (p. 3194) : accepte l'amendement n° IV-143 (*article additionnel après l'article 122*) de M. Paul Séramy instituant un contrôle de la bourse de l'emploi sur les intégrations et reclassements des agents des collectivités locales et des fonctionnaires de l'Etat appartenant à la catégorie A et rectifié pour tenir compte du sous-amendement n° IV-312 : extension du champ d'application des dispositions proposées aux personnels de toutes les catégories ; contingent supplémentaire en cas d'inégalité constatée des flux de fonctionnaires issus des deux statuts ; incorporé au texte de l'amendement n° IV-143 et adopté avec ce dernier. *Article 20 de l'ordonnance du 4 février 1959 (suite)* (p. 3195) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° IV-216, précédemment réservé, de M. Paul Kauss concernant l'intégration de plein droit des agents des communes dont le service d'affectation fait l'objet d'une nationalisation ou d'étatisation. **Article 123.** — *Article L. 411-25 du code des communes* (p. 3196) : son amendement n° IV-55 : fonctionnement de la Commission nationale paritaire du personnel communal ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-185 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues portant sur la Composition de la commission nationale paritaire du personnel communal. **Article 124.** — *Article L. 413-6* (p. 3197) : son amendement n° IV-56 de coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-62 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues relatif à la suppression des indemnités « tenant compte de la manière de servir ». **Après l'article 124** : son amendement n° IV-57 (*article additionnel*) : principe de la parité entre la situation des fonctionnaires départementaux et celle des fonctionnaires communaux ; adopté. S'oppose, sur cet amendement au sous-amendement n° IV-256 de M. Jacques Eberhard et

plusieurs de ses collègues instituant la consultation des organisations syndicales sur l'élaboration d'un statut du personnel départemental. *Article L. 422-9* (p. 3198) : s'oppose à l'amendement n° IV-58 (*article additionnel*) de M. Bernard Legrand et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Paul Girod prévoyant la possibilité pour les collectivités locales d'adhérer aux ASSEDIC pour leurs agents non titulaires. **Intitulé du titre IV** : (p. 3199) : son amendement n° IV-311 de forme : « Amélioration du statut du personnel des collectivités locales » ; adopté. S'oppose à l'amendement n° IV-187 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues « titre IV : Organisation de la fonction publique locale ».

Suite de la discussion [17 octobre 1979]. Avant l'article 1 (suite) — *Article L. 121-26 du code des communes* (p. 3300) : demande le retrait de l'amendement n° I-130 (*article additionnel*), précédemment réservé, de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, soutenu par Jacques Eberhard cosignataire concernant la définition du rôle de la commune. **Avant l'article 127** (p. 3302) : s'oppose à l'amendement n° V-56 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur la compétence du conseil général en matière de coopération intercommunale. *Articles L. 164-1 à L. 164-25 et Articles L. 265-1 à L. 165-36* (p. 3304) : s'oppose aux amendements n° V-72 (*article additionnel*), de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif à la transformation de districts en communautés urbaines ou syndicats de communes et n° V-100 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire instituant la suppression des districts et des communautés urbaines (p. 3308) : s'oppose aux amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenus par M. Jean Ooghe cosignataire n° V-98 (*article additionnel*) relatif au respect de l'autonomie et des compétences respectives pour la coopération des collectivités territoriales et n° V-99 (*article additionnel*) prévoyant l'impossibilité d'imposer à une commune son adhésion à un syndicat intercommunal. **Article 127 et articles additionnels.** — *Article L. 163-1* : son amendement n° V-5 : libre association des communes pour former des districts ou des syndicats de communes ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° V-102 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à la suppression des districts. **Intitulés** : (p. 3309) : ses amendements n°s V-2, V-3, V-4 et V-6, de forme ; adoptés. *Articles L. 163-1 et L. 163-2* (p. 3311) : demande le retrait de l'amendement n° V-122 précédemment réservé de M. Josy Moynet et plusieurs de ses collègues portant sur les conditions de majorité nécessaires à la création d'un syndicat de communes ; l'avis du ou des conseils généraux sur la liste des communes intéressées. S'oppose à l'amendement n° V-73, précédemment réservé, de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Kauss cosignataire, concernant l'objet du syndicat de communes et sa création par l'autorité compétente, après délibération concordante des conseils municipaux des communes intéressées et à l'amendement n° V-101, précédemment réservé, de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire prévoyant la possible création d'un syndicat de communes à l'unanimité des conseils municipaux et n° V-104 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, sur la fixation du siège du syndicat par les statuts portant création de ce syndicat. Son amendement n° V-7 : 1° objet des syndicats de communes ; 2° conditions de majorité permettant la création de ces syndicats. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° V-103 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression du 2° de cet amendement et demande le retrait du sous-amendement n° V-66 de M. Jacques Coudert et plusieurs de ses collègues relatif à la possibilité de donner pour objet au syndicat de communes les études et les procédures de zonage, d'aménagement foncier, agricole et rural. (p. 3314) : sur ce même amendement, demande le retrait du sous-amendement n° V-138 de M. Jacques Descours Desacres prévoyant la consultation des conseils municipaux sur la fixation par l'autorité compétente de la liste des communes intéressées par la création d'un syndicat ou la fixation de celui-ci. Après rectification pour tenir compte des sous-amendements n° V-66 de M. Jacques Coudert et plusieurs de ses collègues et n° V-138 de M. Jacques Descours Desacres, adoption de son amendement n° V-7. **Après l'article L. 163-2.** — *Article L. 163-2-1 (nouveau)* (p. 3318) : son amendement n° V-8 (*article additionnel*) : définition et objet du district ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement de forme n° V-135 de M. Marc Bécam. *Article L. 163-2-2 (nouveau)* (p. 3319) : son amendement n° V-9 (*article additionnel*) : règles de constitution du district ; adopté. *Articles L. 163-2-3*

(nouveau) et L. 163-2-3 bis (nouveau) (p. 3320) : son amendement n° V-10 (*article additionnel*) : participation partielle des communes à un syndicat ou à un district ; adopté. *Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4* (p. 3322) : son amendement n° V-11 (*article additionnel*) : secteurs d'études et de programmation ; adopté. Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° V-134 de M. Pierre Louvot sur la possibilité pour un groupement de communes constituées en secteurs de confier à un organisme de participation, des missions précises d'études, de propositions ou de préparations de programmes d'intérêt intercommunal et n° V-68 de MM. Jacques Mossion et Raoul Vadepied, soutenu par M. Pierre Louvot prévoyant la constitution de plein droit d'un secteur lors de la mise à l'étude de programmes globaux ou coordonnés d'aménagement rural. Sur ce même amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° V-67 de MM. Jacques Mossion et Raoul Vadepied, soutenu par M. Pierre Louvot concernant la division en secteurs de l'ensemble du département par les conseils généraux. S'oppose aux amendement n° V-125 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues relatif à la définition des secteurs créés pour des études d'aménagement et d'équipement et la division de l'ensemble du département proposée par les conseils généraux et n° V-57 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, précédemment réservé, prévoyant l'établissement par le conseil général d'une carte des secteurs d'études et de programmation pour l'institution des syndicats d'études et de programmation. (p. 3327) : sur son amendement n° V-11, accepte le sous-amendement n° V-139 rédactionnel de M. Etienne Dailly. Avant l'article 45. — *Article L. 167-1 à L. 167-11* (p. 3329) : s'oppose à l'amendement n° I-119 (*article additionnel*) précédemment réservé, de M. Michel Giraud relatif aux agences administratives et aux techniques intercommunales.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration.** — Deuxième lecture (n° 459, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. *Article 1.* — *Article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers* (p. 3367) : sur l'amendement n° 48 de M. Jacques Larché relatif à la définition de la notion de garantie de rapatriement, à l'exercice d'une activité professionnelle et aux autorisations nécessaires, se déclare défavorable au sous-amendement n° 125 de M. Christian Bonnet concernant l'exercice d'une activité professionnelle et les autorisations « légales et réglementaires » nécessaires. (p. 3370) : étroitesse de la notion de sécurité par rapport à celle d'ordre public. Se déclare défavorable à l'amendement n° 49 de M. Jacques Larché sur le refus d'accès des territoires français pour des motifs de sécurité publique.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187 1978-1979). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1979]. *Article 127 (suite).* — *Intitulé de la section II du chapitre III du titre V du livre I^{er} du code des communes* (p. 3524) : son amendement de coordination n° V-12 ; adopté. *Article L. 163-3-1 du code des communes* : son amendement de coordination n° V-13 ; adopté. *Article L. 163-4* (p. 3525) : son amendement n° V-14 : mise en annexe à l'arrêté d'autorisation des statuts définissant les règles de fonctionnement des syndicats et des districts ; fonctionnement du comité syndical et du conseil de district ; adopté. (p. 3526) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, n° V-105 tendant à la suppression des dispositions prévoyant l'annexion à l'acte d'autorisation des statuts du syndicat et du district et n° V-106 portant sur l'élection des membres des comités syndicaux par les conseils municipaux, ainsi qu'au sous-amendement n° V-59 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la participation de plein droit avec voix consultative des conseillers généraux concernés aux délibérations du comité. *Après l'article L. 163-4.* — *Article L. 163-4-1* (p. 3528) : s'oppose à l'amendement n° V-78 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues relatif à la répartition des sièges au comité syndical en cas de désaccord à la représentation proportionnelle au plus fort reste. *Article L. 163-5* son amendement n° V-15 : exécution des décisions et représentation dans les actes de la vie civile par le président du comité ou du conseil de district ; adopté. *Article L. 163-6* (p. 3529) : son amendement n° V-16 : responsabilité des syndicats et des districts pour les accidents survenus aux conseillers municipaux, maires et adjoints ; possibilité de report de cette responsabilité sur chaque commune ou département ; adopté.

Article L. 163-7 (p. 3530) : son amendement n° V-17 : délégué suppléant et délibérations du comité du syndicat ou du conseil de district ; absence statutaire de suppléant et application des règles relatives à l'empêchement des conseillers municipaux ; adopté. Absence de délégué titulaire ou suppléant et possibilité pour une commune de s'abstenir ou de donner un pouvoir de vote à un collègue d'une autre commune. Liberté des communes pour se faire représenter ou non au comité de syndicat ou conseil de district. *Article L. 163-8* (p. 3531) : son amendement de coordination n° V-18 ; adopté. *Article L. 163-9* son amendement, de forme, n° V-19 ; adopté. *Article L. 163-10* : son amendement n° V-20 : possibilité pour le district ou le syndicat d'être propriétaire du domaine public avec l'accord de la commune concernée ; adopté. **Intitulé de la section III du chapitre III du titre VI du livre I^{er} du code des communes** (p. 3533) : son amendement n° V-21 ; de coordination ; adopté. *Article L. 163-11* : son amendement n° V-22 : modification des statuts par les comités syndicaux et les conseils de district ; décisions de modifications prises par le préfet ; adopté. Sur la décision des conseils municipaux pour les modifications statutaires, s'oppose à l'amendement n° V-108 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, transformé en sous-amendement n° V-141 à son amendement n° V-22. (p. 3534) : modification statutaire et manifestation d'une opposition suffisante ; la règle des deux-tiers. *Article L. 163-12* (p. 3535) : demande le retrait de l'amendement n° V-85 de M. Michel Giraud et plusieurs de ses collègues concernant la procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat. Son amendement n° V-23 : procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat ou un district ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° V-142 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression des dispositions relatives à la décision de l'autorité compétente. *Article L. 163-13* : son amendement n° V-24 : retrait d'une commune d'un syndicat avec, en cas de désaccord, l'intervention de l'autorité compétente ; syndicat à vocation scolaire et nécessité de l'autorisation de l'autorité compétente ; adopté. (p. 3536) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° V-143 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire concernant le désaccord entre communes et l'arbitrage du conseil général ainsi que la compensation du préjudice subi par une commune. (p. 3537) : sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° V-144 de M. Paul Jargot permettant le retrait d'un syndicat à vocation scolaire avec l'autorisation des communes intéressées et accepte le sous-amendement rédactionnel n° V-145 de M. Jacques Descours Desacres.

Suite de la discussion [26 octobre 1979]. *Article 127 (suite).* — *Article L. 163-14* (p. 3575) : son amendement n° V-25 : possibilité, pour une commune de se retirer d'un syndicat ou d'un district par modification des dispositions statutaires ; adopté. (p. 3576) : son amendement n° V-26 : détermination des conditions du retrait de la commune par l'autorité compétente, compte tenu des conséquences de ce retrait pour le syndicat ; adopté. S'oppose à l'amendement n° V-111 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, concernant la possibilité pour tout commune syndiquée de reconduire, négocier ou dénoncer des contrats de coopération la concernant, dans le respect de ses engagements antérieurs. **Intitulé de section** : son amendement n° V-27 de coordination ; adopté. *Article L. 163-15 du code des communes* : son amendement n° V-28 : liberté des syndicats ou des districts pour fixer leur durée ; adopté. *Article L. 163-16 et L. 164-16* (p. 3578) : son amendement n° V-29 : possibilité de dissoudre un syndicat ou un district à expiration de la durée préfixée ou à la demande de la moitié au moins des conseils municipaux ; conditions financières d'un retrait volontaire ; adopté. S'oppose à l'amendement n° V-113 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire portant sur la dissolution du syndicat, de plein droit, à l'expiration de la durée préfixée, ou à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire, ou à l'unanimité des conseils municipaux et à l'amendement n° V-60 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire concernant l'impossibilité du retrait volontaire d'une commune entraînant la dissolution du syndicat si le retrait entraîne une augmentation des charges communales supérieure de plus de 25 % à celles qui existaient dans le cadre du syndicat. Sur son amendement n° V-29, soutient le sous-amendement n° V-70 de MM. Jean-Marie Rausch et Roger Boileau fixant le sort des personnels du district en cas de dissolution de celui-ci. *Article L. 163-17* (p. 3581) : son amendement n° V-30 : possible dissolution d'un district qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins ; adopté. S'oppose à l'amendement n° V-114 de M. James

Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, concernant la suppression de cet article du code prévoyant la possible dissolution par l'autorité supérieure du syndicat de communes qui n'exerce plus aucune activité depuis deux ans au moins. *Article L. 163-18* : s'oppose à l'amendement n° V-115 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire tendant à la suppression de cet article du code permettant la dissolution d'office du syndicat. Son amendement n° 31 de coordination ; adopté. *Article L. 163-19* (p. 3582) : son amendement n° 32 de coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° V-116 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la suppression de cet article du code prévoyant les conditions de liquidation du syndicat. *Article L. 163-20* : son amendement n° V-34 de coordination ; indemnités et retraites du président et vice-présidents de district ; adopté. (p. 3583) ; accepte l'amendement n° V-146 de coordination de M. Marc Bécam. *Article L. 163-21* : son amendement n° V-35 : coordination ; retrait du président et des vice-présidents d'un comité syndical ou d'un conseil de district ; adopté. *Article L. 163-22* : son amendement n° V-36 : suppression de cet article du code dont les dispositions ont été précédemment adoptées. *Intitulé de section* : son amendement n° V-33 : coordination ; « indemnités et retraites du président et des vice-présidents » ; adopté. (p. 3584) ; s'oppose à la première partie de l'amendement n° V-117 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire concernant la non-application des nouvelles dispositions au président et vice-présidents des districts. *Article 128*. — *Articles L. 251-5 à L. 251-7* : ses amendements n° V-37 et V-38 de coordination ; adoptés. *Avant l'article L. 215-5*. — *Articles L. 251-1 et L. 251-2* : ses amendements V-39 et V-40 (*articles additionnels*) de coordination ; adoptés. *Article L. 251-3* (p. 3585) : son amendement n° V-41 (*article additionnel*) : liste non limitative des recettes dont peuvent bénéficier les syndicats ou les districts ; adopté. Sur son amendement n° V-41, accepte le sous-amendement n° V-62 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, concernant la possible attribution aux syndicats de communes des sommes versées par le fonds de compensation de la TVA au titre des investissements, mais s'oppose au sous-amendement n° V-132 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, relatif à la suppression des recettes que pourraient constituer une part de la dotation globale d'équipement et une part de la dotation globale de fonctionnement. (p. 3586) ; sur son amendement n° IV-41, s'oppose au sous-amendement n° IV-147 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution d'une part de la dotation globale de fonctionnement et d'une part de la dotation globale d'équipement « sur la seule décision de chacune des communes concernées ». *Article L. 251-4* (p. 3587) : son amendement n° V-42 de coordination ; adopté. *Article L. 251-5* : son amendement n° V-43 : possibilité d'inclure le produit d'impôts dans les recettes du budget du syndicat ou du district sauf lorsqu'une ou plusieurs communes membres de ceux-ci sont comprises dans le périmètre d'une communauté urbaine ; adopté. (p. 3588) ; s'oppose à l'amendement n° V-128, précédemment réservé, de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, tendant à la suppression de cet article du code donnant aux syndicats à vocation multiple la possibilité de lever des impôts directs. *Article L. 251-6* (p. 3589) : son amendement n° V-44 : financement des syndicats de ramassage et de traitement des ordures ménagères ; adopté. *Après l'article 251-6* (p. 3590) ; accepte l'amendement n° V-69 (*article additionnel*) de MM. Jacques Boyer-Andrivet et Raoul Vadepied, soutenu par M. Lionel Cherrier, concernant la possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecter le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrage ou effectué la gestion. *Article L. 251-7* (p. 3591) : son amendement n° V-45 de coordination ; adopté. *Article L. 251-8* (p. 3592) : son amendement n° V-46 de coordination ; adopté. **Intitulé du chapitre II** : son amendement n° V-47 : suppression de cet intitulé pour coordination ; adopté. *Article 129*. — *Articles L. 164-1 à L. 164-19* (p. 3593) : son amendement n° V-48, identique à l'amendement n° V-118 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de ces articles du code relatifs aux districts dont les dispositions ont été précédemment adoptées ; adopté. *Article 130*. — *Article L. 252-5* : son amendement n° V-49, identique à l'amendement n° V-119 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de cet article dont les dispositions ont été précédemment adoptées ; adopté. **Intitulé**

du chapitre I (p. 3594) : son amendement n° V-1 : coordination ; « syndicat de communes et de districts » ; adopté. *Article 131*. — *Articles L. 161-1 et L. 161-2* (p. 3595) : s'oppose à l'amendement n° V-133 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'entente entre communes sur les objets d'utilité communale compris dans leurs attributions. S'oppose à l'amendement n° V-129 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire, relatif à la création par une commune d'un équipement ou d'un service susceptible de bénéficier aux habitants d'autres communes. *Article 133*. — *Article L. 181-1* (p. 3598) : son amendement n° V-51 ; suppression de cet article pour coordination ; adopté. *Article 134*. — *Articles L. 181-56 et L. 181-57* : son amendement n° V-52 : suppression de cet article pour coordination ; adopté. *Article 140* : demande le retrait de l'amendement n° V-64 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, tendant à la suppression de cet article prévoyant des dispositions transitoires concernant les syndicats communautaires d'aménagement existant à la date de la promulgation des nouvelles dispositions. **Après l'article 141** (p. 3599) : son amendement n° V-137 (*article additionnel*) ; maintien en place des conseils et comités, en fonction à la date d'entrée en application des nouvelles dispositions ; adopté.

Suite de la discussion. [7 novembre 1979]. **Avant le chapitre I**. — *Article 142 A (nouveau)* (p. 3747) : s'oppose à l'amendement n° VI-31 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues relatif à l'augmentation du nombre des conseillers municipaux. **Avant l'article 142** : s'oppose à l'amendement n° VI-32 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues sur la possibilité de réunir le conseil municipal en séance extraordinaire « en tout lieu de la commune ». *Article 142* (p. 3748) : son amendement n° VI-30 rédactionnel ; adopté. *Article 143*. — *Articles L. 152-1 à L. 152-4 (nouveaux)* du code des communes : son amendement n° VI-1 : conditions d'organisation des annexes de la mairie dans les communes qui ne sont pas divisées en arrondissements ; adopté. (p. 3749) ; s'oppose à l'amendement n° VI-33 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues sur la possibilité de créer une annexe de la mairie dans certains quartiers ou dans « un véhicule itinérant ». **Après l'article 143**. — *Articles L. 184-17 à L. 184-24* (p. 3750) : s'oppose à l'amendement n° VI-10 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. James Marson cosignataire, concernant la réorganisation de la vie municipale dans la ville de Paris. *Article 144*. — *Article L. 121-2* (p. 3752) : son amendement n° VI-2 : de forme ; adopté. **Avant l'article 1 (suite)**. — *Article L. 121-9* : s'oppose à l'amendement n° I-129 (*article additionnel*), précédemment réservé de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant la convocation du conseil municipal dans un délai maximum de trente jours quand la demande est faite par le tiers au moins des membres en exercice. **Après l'article 144** (p. 3754) : s'oppose à l'amendement n° VI-22 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, relatif à la création de radios locales par dérogation au monopole. **Avant l'article 145**. — *Articles 145.1 A à 145.1 D (nouveaux)* : s'oppose à l'amendement n° VI-34 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant la création de radios locales, éléments décentralisés du service public de radiodiffusion. (p. 3737) : sur l'attribution, une fois par trimestre, du tarif préférentiel accordé par les PTT pour la distribution des journaux et d'un contingent de papiers par la société de papiers de presse pour l'information des habitants de la commune, accepte l'amendement n° VI-15 (*article additionnel*) de M. Louis Longequeue et plusieurs de ses collègues, rectifié pour tenir compte de l'amendement n° VI-14 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Louis Longequeue cosignataire, en ce qui concerne l'information sur les opérations d'aménagement et le budget et la surface réservée à la publicité. S'oppose à l'amendement n° VI-14 (*article additionnel*) tendant à l'attribution aux périodiques municipaux du bénéfice d'une inscription à la commission paritaire des papiers de presse et du taux de TVA prévu pour les quotidiens, s'ils concernent les opérations d'aménagement et de budget si au moins un tiers de leur surface est réservée à la publicité. *Article 145-2 A* : s'oppose à l'amendement n° VI-35 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant l'attribution aux bulletins et périodiques édités par les soins de la commune de tous les avantages fiscaux, financiers et de distribution accordés à la presse quotidienne. *Article 145*. — *Article L. 122-19-1* (p. 3759) : son amendement n° VI-3 : information, dans les communes de plus de deux mille habitants, sur les opérations d'aménagement qui intéressent directement le cadre de vie ou l'activité de la

population ; retiré au profit de l'amendement n° VI-57 de M. Marc Bécam prévoyant l'information préalable des habitants sur les opérations d'aménagement qui, par leur importance, intéressent directement le cadre de vie, les conditions de vie ou l'activité de la population. (p. 3760) : s'oppose aux amendements de M. James Marson et plusieurs de ses collègues n° VI-36 tendant à la suppression de tout seuil de population pour l'information sur les opérations d'aménagement communal et n° VI-37 prévoyant l'extension de l'information aux opérations d'aménagement qui font l'objet d'une publicité ou d'une information préalable des habitants. **Intitulé de section** (p. 3761) : accepte l'amendement de coordination n° VI-25, précédemment réservé, de M. Michel Giraud : « information préalable à la décision sur les opérations d'aménagement ».

Suite de la discussion [8 novembre 1979]. **Avant l'article 146.**

— **Article L. 211-4 du code des communes** (p. 3793) : s'oppose à l'amendement n° VI-40 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant l'information de la population des communes sur le budget communal avant le vote de celui-ci. **Article 146.** — **Articles L. 212-14 à L. 212-16** (p. 3794) : son amendement n° VI-4 de coordination ; adopté. Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° VI-26 de M. Michel Giraud, soutenu par M. Jean-Paul Hamman sur l'information des habitants de la commune sur la mise à la disposition du public des documents budgétaires communaux. (p. 3795) : son amendement n° VI-5 : dépôt à la mairie du budget et de ses documents annexes ; adopté. (p. 3796) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° VI-45 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues relatif à la publication à la mairie du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat et du montant des dépenses résultant des contingents obligatoires imposés à la commune au titre de l'aide sociale, de la justice, de la police et des indemnités de logement des instituteurs. (p. 3797) : sur ce même amendement n° VI-5 s'oppose au sous-amendement n° VI-58 de M. Josy Moinet sur la publication à la mairie, en annexe au budget, du montant de la TVA payée par la commune à l'Etat. **Article 148.** — **Article 5 de la loi du 22 juin 1967 relative à la cour des comptes** (p. 3798) : s'oppose à l'amendement n° VI-42 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de cet article prévoyant l'instauration de comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics. (p. 3800) : son amendement n° VI-6 : présence d'administrateurs dans les comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics ; adopté. **Article 149.** — **Article L. 242-1 du code des communes** : son amendement n° VI-7 de coordination ; adopté. **Article 150.** — **Article 8 de la loi du 22 juin 1967** (p. 3801) : son amendement n° VI-8 : obligation pour les comités interdépartementaux de communiquer leurs observations aux conseils municipaux dans un délai de 15 mois après l'achèvement de l'année budgétaire sur laquelle porte ces observations ; adopté. (p. 3802) : sur cet amendement n° VI-8, s'oppose au sous-amendement n° VI-55 de M. Marc Bécam concernant le calcul du délai « après la production des comptes de l'année budgétaire concernée ». **Article 151.** — **Article 11 de la loi de 1967** (p. 3803) : s'oppose à l'amendement n° VI-46 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues sur la suppression des dispositions de cet article prévoyant, dans le rapport annuel de la Cour des comptes, un chapitre consacré à la gestion des communes, de leurs groupements et des organismes qui y sont rattachés. **Après l'article 151** : accepte l'amendement n° VI-13 (*article additionnel*) de M. Marcel Rudloff prévoyant, le concours de l'Etat au fonctionnement des services informatiques créés par les communes ou leurs groupements. (p. 3804) : s'oppose à l'amendement n° VI-16 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité pour le maire, de saisir la Cour des comptes ou la Cour de discipline budgétaire. **Avant l'article 152** (p. 3805) : s'oppose à l'amendement n° VI-17 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité pour le conseil municipal d'instituer des commissions consultatives de quartier ou de secteur, des commissions extramunicipales ou d'élargir les commissions du conseil municipal. (p. 3806) : s'oppose à l'amendement n° VI-53 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant la participation des habitants et des associations qui se préoccupent des affaires de la commune. **Article L. 121-15 du code des communes** : s'oppose à l'amendement n° VI-54 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire relatif à la possibilité de donner la parole, pendant une séance du conseil municipal, à un auditeur habitant ou travaillant sur le territoire de la commune ; les réunions du conseil municipal en comité secret.

Article 152. — **Articles L. 121-40 à L. 121-43 du code des communes** (p. 3808) : s'oppose à l'amendement n° VI-11 de M. Jean Beranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Gaston Pams prévoyant la suppression de cet article relatif à la consultation des habitants et aux référendums sur les affaires communales. (p. 3810) : son amendement n° VI-9 : possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de consulter les électeurs, sans décharger les élus de la responsabilité de la décision finale ; adopté. (p. 3812) : sur son amendement n° VI-9, s'oppose au sous-amendement n° VI-56 de M. Marc Bécam concernant la possibilité pour le maire de proposer au conseil municipal de soumettre à référendum des affaires relevant de la compétence de la commune à l'exception du budget ; la prise en compte des résultats du référendum comme délibération du conseil municipal. (p. 3816) : s'oppose à l'amendement n° VI-50 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues prévoyant une séance extraordinaire, au moins une fois par an, du conseil municipal, à laquelle sont invités pour avis les associations et les groupes connus dans la commune. **Après l'article 152.** — **Article L. 121-40-I** (p. 3817) : s'oppose à l'amendement n° VI-27 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud concernant la création dans chaque commune d'un registre des suggestions, ouvert à tous les électeurs ou résidents. S'oppose à l'amendement n° VI-49 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant la possibilité pour le conseil municipal de décider la convocation d'assises locales pour favoriser la participation des habitants sur une question d'intérêt général. **Articles L. 121-44 à L. 121-47** (p. 3818) : s'oppose à l'amendement n° VI-28 (*article additionnel*) de M. Michel Giraud sur la création d'une reconnaissance d'utilité publique communale pour certaines associations. **Article L. 121-40** (p. 3820) : s'oppose à l'amendement n° VI-23 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues sur la consultation des habitants du département par le conseil général. S'oppose à l'amendement n° VI-52 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues concernant le prêt de salles aux associations régulièrement déclarées pour réunir leurs organes statutaires et tenir des réunions publiques. **Titre additionnel VII** (p. 3821) : son amendement n° VII-1 (*titre additionnel*) : « validation de la partie législative du code des communes et dispositions diverses » ; réservé. — (p. 3822) : s'oppose à l'amendement n° VI-33 (*article additionnel*) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire prévoyant la création d'une commission tripartite pour préparer une validation de la partie législative du code des communes. **Titre additionnel VII (nouveau) (suite)** : adoption de son amendement n° VII-1 (*article additionnel*) précédemment réservé. **Chapitre additionnel I^{er} (nouveau)** : son amendement n° VII-2 (*chapitre additionnel*) : « dispositions générales » ; adopté. **Article 153 (nouveau)** : son amendement n° VII-3 (*article additionnel*) : abrogation des textes auxquels s'est substitué l'ancien code d'administration communale ; adopté. **Article 154 (nouveau)** (p. 3825) : son amendement n° VII-4 (*article additionnel*) : abrogation des textes auxquelles se sont substituées les dispositions du code des communes (partie législative) ; adopté. **Article 155 (nouveau)** (p. 3827) : son amendement n° VII-5 (*article additionnel*) : abrogation des textes du droit local auquel s'est substitué le code des communes dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; adopté. **Article 156 (nouveau)** : son amendement n° VII-6 (*article additionnel*) : force de loi des dispositions contenues dans le code des communes « partie législative » ; adopté. (p. 3828) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° VII-32 de M. Albert Pen sur la non-attribution de la force de loi aux dispositions concernant le département de Saint-Pierre-et-Miquelon. **Chapitre additionnel II (nouveau)** : son amendement n° VII-8 (*chapitre additionnel*) : dispositions applicables aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; adopté. **Article 158 (nouveau)** : son amendement n° VII-9 (*article additionnel*) : dispositions des articles du code des communes applicables aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; adopté. **Article 159 (nouveau)** (p. 3829) : son amendement n° VII-10 (*article additionnel*) de coordination ; adopté. **Article 160 (nouveau)** : son amendement n° VII-11 (*article additionnel*) : abrogation partielle de l'article L. 181-4 du code des communes portant sur le régime de convocation du conseil municipal en Alsace-Lorraine ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° VII-34 de M. Marc Bécam prévoyant l'abrogation en totalité de cet article du code. **Article 161 (nouveau)** : son amendement n° VII-12 (*article additionnel*) : transport de corps et répartition des pouvoirs entre le maire et le préfet dans les communes où la police est étatisée pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; adopté.

Article 162 (nouveau): son amendement n° VII-13 (*article additionnel*) de coordination ; adopté. **Article 163 (nouveau)**: son amendement n° VII-14 (*article additionnel*), de coordination ; adopté. **Article 164 (nouveau)**: son amendement n° VII-15 (*article additionnel*) de coordination ; adopté. **Article 165 (nouveau)** (p. 3830) : son amendement n° VII-16 (*article additionnel*) : abrogation de certaines dispositions particulières du livre III du code des communes désormais inutiles ; adopté. **Articles 166 et 167 (nouveaux)**: ses amendements n° VII-17 et VII-18 (*article additionnel*) de coordination ; adoptés. **Chapitre III (nouveau)**: son amendement n° VII-19 (*chapitre additionnel*) : dispositions applicables aux communes des départements d'Outre-Mer ; adopté. **Article 168 (nouveau)**: son amendement n° VII-20 (*article additionnel*) : extension des dispositions de certains articles du code des communes aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° VII-35 de forme de M. Marc Bécam. **Avant l'article 169 (nouveau)**. — **Article 3 de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon** : (p. 3831) : accepte l'amendement n° VII-31 de M. Albert Pen concernant le scrutin de liste pour l'élection du conseil général. **Article 169 (nouveau)** (p. 3832) : son amendement n° VII-21 (*article additionnel*) de coordination ; adopté. **Après l'article 152**. — **Article 170 (nouveau)**: son amendement n° VII-22 (*article additionnel*) de coordination ; adopté. **Après l'article 170** (p. 3833) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° VII-30 (*article additionnel*) de MM. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Daniel Millaud cosignataire concernant l'extension à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française des nouvelles dispositions concernant le versement d'une dotation globale d'équipement. **Chapitre IV (nouveau)**: son amendement n° VII-23 (*chapitre additionnel*) : « dispositions applicables à la Ville de Paris » ; adopté. **Articles 171 et 172 (nouveaux)**: ses amendements n° VII-24 et VII-25 (*article additionnel*) : de coordination ; adoptés. **Chapitre V (nouveau)**: son amendement n° VII-26 (*chapitre additionnel*) : dispositions diverses ; adopté. **Articles 173 et 174 (nouveaux)**: ses amendements n° VII-27 et VII-28 de coordination ; adoptés. **Article 173 (nouveau)** (p. 3834) : son amendement n° VII-29 (*article additionnel*) : réexamen détaillé avant le 1^{er} juillet 1983 des dispositions de la présente loi ; adopté.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Intitulé de Titre II** (p. 3863) : s'oppose à l'amendement n° II-205 de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire, tendant à la suppression de l'intitulé du titre II relatif à la répartition et à l'exercice des compétences. **Avant l'intitulé du chapitre I^{er}** (p. 3867) : demande le retrait de l'amendement n° II-148 (*article additionnel*) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Béranger, cosignataire, relatif à la compétence législative pour la répartition des compétences et les modalités financières de leur exercice entre l'Etat et les collectivités locales. S'oppose à l'amendement n° II-148 (*article additionnel*) repris après modification par M. Frank Sérusclat concernant la simulation chiffrée et la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales (p. 3868) : coût de la santé scolaire et transfert. **Avant l'article 51** (p. 3869) : s'oppose à l'amendement n° II-189 (*article additionnel*) de M. Jean Garcia et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire, prévoyant la participation des communes aux organismes traitant des problèmes d'emplois ou de planification économique et la consultation du conseil municipal sur les problèmes de l'emploi de la commune. **Article 51** (p. 3873) : son amendement n° II-1 : compétence financière de l'Etat en matière de justice et notamment en ce qui concerne les annuités d'emprunts contractés avant la mise en vigueur de la loi ; adopté. (p. 3874) : à propos de la prise en charge par l'Etat des frais occasionnés par la mission des conciliateurs, accepte l'amendement n° II-181 de M. Paul Girod ainsi que le sous-amendement n° II-180 de M. Paul Girod à son amendement n° II-1. S'oppose à l'amendement n° II-190 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire, tendant à la suppression des dispositions de cet article faisant référence aux conditions d'application de la prise en charge des frais de justice par l'Etat. (p. 3875) : sur son amendement n° II-1, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement (n° II-236) de M. Alain Peyrefitte prévoyant l'agrément des autorités judiciaires pour les acquisitions et travaux engagés après le 1^{er} novembre 1979. **Avant l'article 52** (p. 3876) : demande le rejet de l'amendement n° II-188 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues relatif au maintien des règles statutaires et pécuniaires pour les personnels concernés. **Article 52** (p. 3877) : son amendement n° II-2 : mise à

la disposition de l'Etat, à titre gratuit, par les collectivités locales, des bâtiments de justice ; charge de l'entretien à l'Etat ; possibilité de cession du droit de propriété ; adopté. (p. 3878) : s'oppose à l'amendement n° II-117 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues portant sur l'absence de cession des bâtiments et mise à disposition gratuite avec charge des dépenses d'entretien pour l'Etat. Sur la mise à disposition de l'Etat, à titre onéreux, des bâtiments affectés au service de la justice, s'oppose à l'amendement n° II-116 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues. Sur son amendement n° II-2, accepte le sous-amendement n° II-237 de M. Alain Peyrefitte relatif à la charge, pour l'Etat, de l'entretien des bâtiments exclusivement affectés au service public de la justice et au droit pour l'Etat d'agir et d'ester en justice au lieu et place des propriétaires. (p. 3879) : notion d'affectation et de service public. **Article 53** (p. 3881) : son amendement n° II-3 : suppression de cet article concernant le droit à restitution des immeubles ayant cessé d'être affectés à la justice, après cession gratuite ; adopté. (p. 3882) : s'oppose aux amendements n° II-118 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de restitution des bâtiments ayant cessé d'être affectés au service public, de la justice dans l'état au moment de leur cession et sans remboursement des *impenses* réalisées et n° II-151 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues prévoyant l'acquisition à titre gratuit par l'Etat et, en cas de désaffectation, la restitution à la commune. **Article 54** : son amendement rédactionnel n° II-4 ; adopté. **Article 55** (p. 3883) : son amendement n° II-5 : transfert des droits et obligations afférents aux immeubles en construction pour les travaux en cours, ou une tranche complète de travaux ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° II-119 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues concernant la cession des immeubles en construction et la prise en compte au 1^{er} janvier suivant la promulgation de la loi. (p. 3884) : s'oppose aux amendements n° II-152 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues tendant au rachat des études engagées par les collectivités locales et n° II-215 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire, relatif à la prise en charge par l'Etat des études engagées par les collectivités locales et à la composition du bénéfice imposable des sociétés. Sur son amendement n° II-5, accepte le sous-amendement n° II-235 de M. Marc Bécam concernant la cession des immeubles en construction, en modification ou extension, la prise en charge des dépenses par l'Etat. **Article 56** (p. 3885) : son amendement de coordination n° II-6 ; adopté : s'oppose à l'amendement n° II-176 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Franck Sérusclat, cosignataire, concernant le maintien des avantages assurés aux magistrats du siège et du parquet. **Article 57** : son amendement de coordination n° II-7 ; adopté. **Article 58** : son amendement n° II-8 : application du présent chapitre au 1^{er} janvier 1981 ; adopté. **Article 59**. — **Articles L. 132-10, L. 183-3, L. 221-2 alinéa 6 et L. 261-4 alinéa 5 du code des communes** : son amendement n° II-9 de coordination ; adopté. **Après l'article 59**. — **Article 59 bis : article L. 131-2** (p. 3886) : accepte les amendements n° II-240 (*article additionnel*) de M. Marc Bécam et n° II-153 (*article additionnel*) précédemment réservé de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, relatifs aux responsabilités du maire en matière d'environnement et de pollution. **Article 60** (p. 3887) : accepte l'amendement n° II-234 de M. Marc Bécam portant sur les conditions d'effectif ou de catégories professionnelles du corps de police municipal pour son étatisation et ce compte tenu de la catégorie de la commune. S'oppose à l'amendement n° II-195 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues prévoyant l'étatisation de droit, de la police, à la demande du conseil municipal. (p. 3888) : demande le retrait de l'amendement n° II-154 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues concernant les pouvoirs hiérarchiques du maire sur les effectifs de police étatisés. Complémentarité de l'article L. 132-6 du code des communes sur l'étatisation de la police à la demande du conseil municipal ou par décret et de la disposition du projet de loi prévoyant celle-ci à la seule demande du conseil municipal. **Après l'article 60 - Article L. 132-8** (p. 3890) : son amendement n° II-10 (*article additionnel*) : étatisation de la police et compétences du préfet pour les grands rassemblements ; exécution des arrêtés de police du maire par les forces de police étatisées ; adopté. **Articles L. 132-7 et L. 183-1** : son amendement n° II-11 (*article additionnel*) : pouvoirs de police du préfet sur les voies à grande circulation de la petite couronne ; adopté. (p. 3891) : s'oppose à l'amendement n° II-193 (*article additionnel*) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard cosignataire portant sur l'étatisation de la police et l'application du régime de droit commun à la ville de Paris. **Article 61** (p. 3896) : son amendement n° II-12 : répartition des charges entre l'Etat et les

collectivités locales ; date d'évaluation de la compensation financière : adopté. S'oppose aux amendements n° II-217 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues relatif à la compétence exclusivement étatique pour le financement de l'action sociale et la gestion décentralisée de celle-ci et de l'institution d'un impôt sur la fortune et n° II-147 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Josy Moinet cosignataire, tendant à la suppression de cet article concernant la répartition des charges supportées conjointement par l'Etat et les collectivités locales en application du code de la famille et de l'aide sociale. **Article 62.** — *Article 187 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 3900) : son amendement n° II-13 : compétence de l'Etat en matière de handicapés ; réservé. Sur cet amendement accepte le sous-amendement n° II-231 de M. Jacques Barrot concernant la compétence de l'Etat pour les établissements d'aide par le travail et de rééducation professionnelle dans la mesure où ils sont pris en charge au titre de l'aide sociale. (p. 3901) : son amendement n° II-14 : dépenses d'aide sociale de l'Etat et annexion d'un état provisionnel au projet de budget départemental ; réservé. Accepte les amendements de M. Jean Chérioux n° II-71 relatifs à la compétence de l'Etat pour l'hébergement des personnes âgées dans les établissements de long séjour et n° II-72 portant sur la compétence de l'Etat pour les dépenses d'aide sociale des personnes sans domicile de secours. **Article 63.** — *Article 188 de ce code* (p. 3905) : son amendement n° II-15, identique à l'amendement n° II-74 de M. Jean Chérioux ; suppression des dispositions de cet article relatives aux modalités de financement des dépenses sociales faites par les collectivités locales ; réservé. S'oppose à l'amendement n° II-196 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, prévoyant la couverture par l'Etat des dépenses sociales et d'attribution de la qualité de salarié aux dirigeants de sociétés, administrateurs et gérants. **Article 65.** — *Article 190 de ce code* (p. 3904) : son amendement n° II-16, identique à l'amendement de coordination n° II-75 de M. Jean Chérioux ; suppression pour coordination de cet article ; adopté. **Article 66.** — *Articles 191 et 195 de ce code* : son amendement n° II-17 : suppression pour coordination de cet article ; retiré au profit de l'amendement n° II-76 de M. Jean Chérioux. **Après l'article 66.** — *Article 28 de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales* : accepte l'amendement n° II-77 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux prévoyant la suppression des dispositions relatives à l'imputation au budget départemental des dépenses d'aide sociale et de prévention sanitaire. **Article 67.** — *Article L. 49 du code de la santé publique* (p. 3905) : son amendement n° II-18 : transfert à l'Etat des compétences en matière d'hygiène, sous réserve des compétences recourues à la commission ; adopté. — *Article L. 50 de ce code* : son amendement n° II-19 : compétence du département pour les services départementaux de vaccination ; adopté. Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° II-79 de M. Jean Chérioux, portant sur les conditions de financement des services départementaux de vaccination. Son amendement n° II-20 : compétence des communes pour les services municipaux de désinfection et les bureaux municipaux d'hygiène ; adopté. S'oppose à l'amendement n° II-198 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues portant sur la compétence des collectivités locales et le financement par l'Etat des services départementaux de vaccination, des services municipaux de désinfection et des bureaux municipaux d'hygiène et sur la composition du bénéfice imposable. **Article 68.** — *Articles L. 184 et 185 de ce code* (p. 3906) : son amendement n° II-21 : compétence départementale pour les centres et consultations de protection maternelle et infantile ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-80 de M. Jean Chérioux concernant les conditions de financement des centres et consultations de protection maternelle et infantile. S'oppose à l'amendement n° II-199 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant le financement des centres et consultations de protection maternelle et infantile par l'Etat et concernant l'impôt sur les bénéfices des sociétés du secteur de l'armement et de la défense nationale. Son amendement n° II-22 : de forme ; adopté. **Article 70.** — *Article L. 196 de ce code* (p. 3908) : son amendement n° II-23 : compétence départementale pour le service de santé scolaire ; retiré au profit de l'amendement n° II-81 de M. Jean Chérioux, identique à l'amendement n° II-121 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° II-200 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenue par M. Jean Ooghe, cosignataire portant sur la responsabilité du ministère de l'Education et des Universités pour le service de santé scolaire. **Article 71.** — *Article L. 247 de ce code* (p. 3909) : son amendement n° II-24 : compétence départementale pour les dispensaires antituberculeux et les services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG) ;

adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-82 de M. Jean Chérioux, concernant les conditions de financement des dispensaires anti-tuberculeux des services de vaccination de la population civile par le vaccin antituberculeux (BCG). **Article 72.** — *Article L. 304 de ce code* : son amendement n° II-25 : compétence du département pour les dispensaires antivénériens ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-83 de M. Jean Chérioux concernant les conditions de financement des dispensaires antivénériens. **Article 76.** — *Article 68 de la loi de finances du 19 décembre 1963* : en ce qui concerne la compétence de l'Etat pour le dépistage du cancer, son amendement n° II-26 ; adopté, identique à l'amendement n° II-84 de M. Jean Chérioux. Accepte ce dernier. **Article 77** (p. 3911) : son amendement n° II-27 : compétence des départements d'Outre-Mer dans la lutte contre la lèpre ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-85 de M. Jean Chérioux concernant les conditions de financement des dépenses des services départementaux de lutte contre la lèpre.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979] — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 3931) : remplacement de la taxe professionnelle par une taxe dont l'assiette serait la valeur ajoutée. (p. 3932) ; difficultés qui pourraient naître pour les industries de main-d'œuvre ou de capital. Exonération des sociétés coopératives ouvrières de production. Péréquation par rapprochement du taux moyen départemental pour les communes et du taux moyen national pour les départements. Taux abusifs de certaines taxes : impôts fonciers non bâtis, taxe d'habitation... Péréquation en matière de taxe professionnelle : péréquation locale lorsqu'il s'agit des établissements nucléaires ou de production d'énergie électrique. Prise en compte exclusive des établissements exceptionnels dans la péréquation départementale. Exonération temporaire en cas de création d'entreprise. Régions sous-équipées, sous-industrialisées ou en déclin. (p. 3933) ; nécessité d'un lien entre l'impôt, le territoire sur lequel il est perçu et la collectivité qui en reçoit l'avantage. **Article 1 A** (p. 3952) : son amendement n° 38, identique à l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Fourcade : maintien de la répartition constatée en 1979 du produit des quatre taxes locales, exception faite des variations de la matière imposable, « pour l'année 1980 » ; devenu sans objet. **Article 2 A** (p. 3957) : son amendement n° 39, identique à l'amendement n° 8 de M. Jean-Pierre Fourcade : possibilité pour les collectivités locales, à compter de 1981, de faire varier d'un même pourcentage les taux des quatre taxes ; rapport entre les taux en cas de création d'un groupement de communes doté d'une fiscalité propre ; dépôt par le Gouvernement, d'un rapport indiquant les incidences précises de l'application des nouvelles dispositions ; retiré au profit de l'amendement n° 8. **Après l'article 2 A** (p. 3960) : s'oppose à l'amendement n° 107 (*article additionnel*) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues demandant l'application du taux péréqué départemental de la taxe professionnelle à la moitié des cotisations des entreprises, du taux communal à l'autre moitié des cotisations.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3970) : pression fiscale sur les contribuables. Blocage du taux et compensation. S'oppose aux amendements identiques n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 109 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues concernant le blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; la compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond. (p. 3972) : base de la taxe professionnelle et disparité des bases des autres taxes. (p. 3976) : son amendement n° 160, déposé avec M. Jean-Pierre Fourcade et soutenu par ce dernier : plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; dépasement et conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale ; adopté. (p. 3980) : « poids relatif » et identité de proportion des impôts par rapport au taux moyen pour chacune des quatre taxes. **Article 3 bis A** (p. 3989) : son amendement n° 44 : cotisations minimales de taxe professionnelle et fixation d'un plancher et d'un plafond ; retiré au profit de l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Fourcade. **Article 3 ter.** — *Article 16 48 A du code général des impôts* : (p. 3992) : son amendement n° 45 : établissement à caractère exceptionnel et péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental ; pris en considération puis adopté. (p. 3994) : existence sur le territoire d'une commune d'un établissement à caractère exceptionnel ou de plusieurs établissements qui, groupés, ont des bases d'imposition exception-

nelles. Péréquation départementale et péréquation nationale. (p. 3995) : sur son amendement n° 45, accepte le sous-amendement n° 148 de M. Maurice Papon concernant la prise en compte des bases d'imposition d'un établissement exceptionnel par rapport à la moyenne des bases de la taxe professionnelle par habitant au niveau national.

Suite de la discussion [16 novembre 1979]. **Après l'article 78.** — **Article L. 766 du code de la santé publique** (p. 4033) : son amendement n° II-30 (*article additionnel*) : définition du rôle du conseil général vis-à-vis des services et des activités transférés à un échelon départemental ; adopté. **Article 191 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4035) : son amendement n° II-31 (*article additionnel*) : exécution des dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et du code de la santé publique sous l'autorité du préfet et le contrôle du conseil général ; adopté. (p. 4036) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-89 de M. Jean Chérioux demandant que l'exécution de ces dispositions soit assurée par un service commun à l'Etat et au département. (p. 4036) : sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° II-242 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues prévoyant l'exécution de ces dispositions « sous l'entière responsabilité du conseil général ». **Article 195 de ce code** (p. 4038) : son amendement n° II-32 (*article additionnel*) : conditions de répartition des dépenses d'aide sociale fixées par le conseil général ; retiré au profit de l'amendement n° II-90 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif aux conditions de répartition des dépenses d'aide sociale et d'action sanitaire entre le département et les communes. **Article 78 (suite).** — **Article L. 766 du code de la santé publique** (p. 4039) : son amendement n° II-28 : dépenses de santé au niveau départemental ; retiré au profit de l'amendement n° II-86 de M. Jean Chérioux portant sur l'organisation des actions en matière de santé suivant les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale. (p. 4041) : s'oppose aux amendements de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire, n° II-122 relatif à l'instauration d'un service départemental de la santé publique dans chaque département et à l'interdiction pour ce service départemental d'exercer des compétences dévolues à l'Etat et n° II-123 prévoyant la fixation par le conseil général de la composition du conseil qui administre le service de la santé publique. Sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° II-243 de M. Jean Ooghe concernant la participation des représentants du personnel à ce conseil. **Après l'article 78.** — **Intitulé de section** (p. 4042) : son amendement n° II-29 (*intitulé additionnel*) identique à l'amendement n° II-87 de M. Jean Chérioux : section III « dispositions communes » : adopté. **Article 230 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 4043) : accepte l'amendement n° II-78, (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux prévoyant la coordination des services sociaux par le préfet qui en rend compte au conseil général. Sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° II-232 de M. Jacques Barrot sur la coordination « à l'initiative du préfet ». (p. 4046) : accepte l'amendement n° II-92 (*article additionnel*) de M. Jean Chérioux relatif à la fixation par une loi ultérieure des procédures d'admission aux différentes formes d'aide sociale, des règles relatives à la mise en jeu de l'obligation alimentaire, à la détermination du domicile de secours, des conditions du contrôle effectué par le conseil général. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-233 de M. Jacques Barrot prévoyant la fixation par une loi ultérieure des conditions de prise en charge des dépenses de fonctionnement des centres et unités de long séjour. **Avant l'article 52** : demande le retrait de l'amendement n° II-188 (*article additionnel*) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire relatif à l'absence de conséquence statutaire ou pécuniaire pour les personnels concernés par des modifications de compétences entre l'Etat et les collectivités locales. **Après l'article 78 (suite)** (p. 4048) : demande le retrait de l'amendement n° II-124 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein cosignataire prévoyant un budget annexe au budget départemental pour retracer les charges et les recettes de l'aide sociale. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° II-245 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues concernant l'impossibilité, à partir du budget départemental, d'accorder une avance sur les dépenses incombant à l'Etat au titre de l'aide sociale. Demande sans succès la réserve de l'amendement n° II-124 (*article additionnel*) de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Perrein et du sous-amendement n° II-245 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues. **Article 79** (p. 4052) : son amendement n° II-33 identique à l'amendement n° II-93 de M. Jean Chérioux : entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1^{er} janvier 1981 ; adopté. **Article 62 (suite).** — **Article 187 du code de**

la famille et de l'aide sociale : adoption de son amendement n° 13 précédemment réservé relatif à la compétence de l'Etat en matière de handicapés. Retire son amendement n° 14 précédemment réservé concernant les dépenses d'aide sociale de l'Etat et l'annexion d'un état prévisionnel au projet de budget départemental. **Article 63 (suite)** (p. 4053) : retire son amendement n° 15 précédemment réservé prévoyant la suppression des dispositions de cet article relatives aux modalités de financement des dépenses sociales faites par les collectivités locales.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 quinquies.** — **Articles 1465 et 1466 du code général des impôts** (p. 4065) : son amendement n° 48 : exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, création ou extension d'activités ; nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique ; modalités d'attribution de l'exonération et conditions de retrait ; adopté. (p. 4068) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 139 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Adolphe Chauvin cosignataire prévoyant l'exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises prestataires de services. (p. 4072) : sur ce même amendement, accepte le sous-amendement n° 168 de M. Maurice Papon concernant l'exonération et le délai fixé à la déclaration au service des impôts. (p. 4073) : toujours sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 169 de M. Maurice Papon portant sur 1^o la déclaration annuelle des éléments pouvant être exonérés ; 2^o l'impossibilité de chevauchement de périodes d'exonération. (p. 4074) : extension ou reconversion d'activités et critères d'exonération de la taxe professionnelle : l'augmentation nette des bases d'imposition. (p. 4075) : sur son amendement n° 48, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 170 de M. Maurice Papon. **Après l'article 4 quinquies** (p. 4078) : sur l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Jean-Pierre Fourcade concernant la zone d'activité économique intercommunale et la perception de la taxe professionnelle par le syndicat ou le district, son sous-amendement n° 49 : perception directe du produit de la taxe professionnelle après délibération du comité du syndicat ou du conseil de district ; retiré. **Article 5.** — **Article 1472 du CGI** (p. 4087) : accepte l'amendement n° 52 de M. Jean-Marie Girault prévoyant la fixation et l'évolution du taux de cotisations à partir de 1980. **Article 4 (suite)** (p. 4091) : son amendement n° 46, précédemment réservé : communes ou groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles supérieures à la moyenne nationale et prélèvement au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; modalités de fonctionnement du fonds et d'attribution de ses ressources aux communes et groupements de communes ; adopté. (p. 4092, 4093) : sur cet amendement n° 46, accepte les sous-amendements de M. Maurice Papon n° 149 relatif à la non-application du système de péréquation nationale aux groupements de communes et n° 150 concernant la suppression de toute référence aux recettes domaniales comme critère de prélèvement au profit du fonds national de péréquation ou d'attribution de ses ressources ainsi que le premier alinéa du sous-amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Fourcade portant sur le montant du prélèvement sur les bases excédentaires de la taxe professionnelle. (p. 4096) : définition par l'article 234-7 du code des communes de la notion de « groupe démographique ».

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 7** (p. 4123) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : 1^o l'interdiction du cumul des exonérations de la taxe professionnelle valables pour l'entreprise nouvellement créée et pour l'entreprise que la commune a décidé d'exonérer pendant cinq ans après une installation sur son territoire ; 2^o la prise en charge par le fonds de péréquation de la perte de recettes qui résulte des exonérations de taxes. **Article 9** (p. 4136) : son amendement n° 50 : possibilité, dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre, pour les conseils délibérants, de décider, à la majorité qualifiée, de maintenir totalement ou partiellement les écarts de taux existant en 1979 entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par le groupement et les taux appliqués au profit de celui-ci dans chaque commune membre ; adopté. **Article 10 bis.** — **Article 1382 du code général des impôts.** (p. 4139) : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les établissements de l'Etat ; gêne que ceux-ci peuvent occasionner aux collectivités locales. **Article 13** (p. 4152) : son amendement n° 176 : fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des adaptations nécessaires à l'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [15 décembre 1980].

Après l'article 1 A (p. 5511) : son amendement n° 138 (*article additionnel*) : droit d'ester en justice pour les associations ou groupements d'associations familiales pour infraction à la loi de décembre 1967 ; adopté. Infraction à la législation sur l'avortement et faible nombre des poursuites. Protection de la nature et des animaux et reconnaissance aux associations du droit d'ester en justice. (p. 5512) : non utilisation par les unions départementales des associations familiales et l'union nationale des associations familiales de leurs droits d'ester en justice. Avenir démographique de la France. (p. 5513) : Droit d'ester en justice et absence d'utilisations abusives. **Article 1.** - *Article 317 du code pénal* (p. 5534) : son amendement n° 102 : manquements à la procédure légale de l'interruption volontaire de grossesse et application des sanctions de l'article 317 du Code pénal ; retiré. **Avant l'article 1 bis.** - *Article L. 162-1 du Code de la santé publique* (p. 5537) : son amendement n° 143 (*article additionnel*) : entretien entre le médecin et la femme sur sa situation de détresse ; adopté. (p. 5542) : inconvénients de l'intervention de la magistrature dans les cas d'avortements. Se déclare défavorable à l'amendement n° 170 (*article additionnel*) de M. Raymond Bourguin fixant le principe et les conditions d'application de l'appréciation par un juge de la situation de détresse.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. **Après l'article 1 bis** (p. 5555) : soutient l'amendement n° 18 de M. Michel Labèguerie concernant l'information sur les risques médicaux encourus. **Après l'article 1 quater** : son amendement n° 139 (*article additionnel*) : contenu du dossier-guide ; rappel du principe du respect de la vie et du droit à l'interruption volontaire de grossesse pour situation de détresse ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° 150 de M. Jean Mézard, puis adopté. **Article 1 nonies.** - *Article L. 162-5 du code de la santé publique* (p. 5569) : se déclare favorable à l'amendement n° 157 de M. Jean Mézard prévoyant la fixation à trois jours du délai entre l'entretien social et la décision d'avorter. **Après l'article 1 quatordecies.** - *Article L. 162-12 de ce code* (p. 5587) : soutient l'amendement n° 19 (*article additionnel*) de M. Michel Labèguerie concernant le danger pour la santé de la femme et la pratique d'une IVG à toute époque ; la recherche de la survie du fœtus viable. Son amendement n° 140 (*article additionnel*) ayant le même objet que l'amendement n° 19 ; adopté. (p. 5589) : obligation morale essentielle de veiller à la naissance de l'enfant. **Article 3.** - *Article 6 ter (nouveau) de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* (p. 5593) : son amendement n° 104 : loi sur l'IVG et délégations parlementaires ; identité de pouvoirs avec les commissions d'enquêtes parlementaires ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'automatisation du casier judiciaire** (n° 92, 1979-1980). - **Suite de la discussion** [20 décembre 1979]. **Article 5 A.** - *Article 777-3 du code de procédure pénale* (p. 5810) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Jean-Paul Mourrot demandant une légalisation du sommier de police technique. Exclusion de droit du sommier de police technique des mentions relatives à des condamnations amnistiées. Précision nécessaire en ce qui concerne les condamnations réhabilitées.

- **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** [20 décembre 1979]. - **Discussion générale** (p. 5840) : principe du respect de la vie et notion de détresse. (p. 5841) : sanction nécessaire des abus.

TOURNAN (Henri), sénateur du Gers (S).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Secrétaire rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé de nouveau membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [9 octobre 1979] (p. 3058).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmentier, sénateur de Paris [10 octobre 1979]. (p. 3093).

Est nommé membre de la commission centrale de classement des débits de tabac (décret n° 78-631 du 2 juin 1978) [29 novembre 1979] (p. 4612).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 [10 décembre 1979] (p. 5277).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 [17 décembre 1979]. (p. 5643).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Economie et Budget.** - **Charges communes** (n° 50, annexe 10, 1979-1980) [21 novembre 1979].

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. - **Economie et Budget.** - II. - **Section commune.** - III. - **Economie.** - IV. - **Budget** (n° 50, annexe 11, 1979-1980 [21 novembre 1979]).

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2354 : les **finances locales (collectivités locales : crédits pour le service de surveillance de l'interclasse)** à M. le ministre de l'éducation [JO, Débats, 8 novembre 1978] (p. 3042). - Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, le 18 mai 1979 (p. 1372).

Question n° 2488 : les **assurances sociales agricoles (assiette des cotisations sociales agricoles)** à M. le ministre de l'agriculture [JO, Débats 4 mai 1979] (p. 1106). - Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 15 juin 1979 (p. 1953).

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Bln, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184, de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : les **problèmes de l'emploi**. - Discutées le 11 avril 1979. (p. 725) : problème de l'emploi dans le Gers. Etudes de l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la préparation du VIII^e Plan. Drame de la sidérurgie lorraine. Fermeture d'établissements dans le Gers. Reconversions et marchés de sous-traitance. (p. 726) : situation du personnel de Gründing. Espoirs que fait naître le plan décennal du grand Sud-Ouest.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements et aménageant le régime des impôts directs locaux pour 1979** (n° 299, 1978-1979) [9 mai 1979]. - **Discussion générale** (p. 1149) : bien-fondé des critiques émises par le groupe socialiste sur la réforme de la fiscalité directe locale. (p. 1150) : historique des réformes fiscales du gouvernement. Aménagements apportés par la loi du 3 janvier 1979 à la taxe professionnelle ; la suppression par le projet de l'écrêtement des bases. Retour aux bases des valeurs

locatives nettes pour le calcul de la taxe d'habitation. Difficultés d'application de la réforme fiscale du 3 janvier 1979. (p. 1151) : méthodes de travail proposées au Parlement. Abstention du groupe socialiste sur la taxe professionnelle et approbation des dispositions concernant la taxe d'habitation. **Après l'article 2.** — *Articles 14, 20 et 23 de cette loi et article L. 263-13 et suiv. du code des communes* : (p. 1160) : reprend après modification l'amendement n° 2 (*article additionnel*) de MM. Marcel Fortier et Jean Mézard, soutenu par ce dernier ; réduction de moitié de la base d'imposition pour les assujettis installés après 1975 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Explication de vote sur l'ensemble** : abstention du groupe socialiste.

— **Projet de loi relatif aux hautes rémunérations (n° 312, 1978-1979)** [6 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 1756) : politique gouvernementale de lutte contre l'inflation et contre la crise économique. Retour au libéralisme économique. Difficultés des travailleurs les plus modestes ; évolution de leur pouvoir d'achat réel. Absence de mesures de contrôle dans le texte en discussion. Suppressions d'emplois dues à la modernisation de l'appareil productif. Avantages accordés à l'investissement. (p. 1758) : maintien de la hiérarchie des salaires et régression de la progression des rémunérations nominales.

— **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1977 (n° 359, 1978-1979)** [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2320) : présentation en suréquilibre de la loi de finances pour 1977. (p. 2321) : évolution économique et apparition d'un déficit budgétaire ; le vote de trois lois de finances rectificatives. Caractère rituel de la discussion budgétaire de la session d'automne ; l'importance des ajustements de répartition des crédits. Optimisme des prévisions gouvernementales et échec de la politique de résorption du chômage. Maintien de la hausse des prix. Limitation de l'augmentation nominale des rémunérations et absence de progression des investissements productifs des entreprises. Maintien de cette politique pour le budget de 1979. Groupe socialiste votera contre ce texte.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** [30 juin 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2572) : opposition du groupe socialiste à l'ensemble du projet de loi.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980).**

Discussion des articles de la première partie [22 novembre 1979]. **Avant l'article 2** (p. 4229) : son amendement n° 17 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire : principe et modalités d'application d'un impôt annuel sur la fortune des personnes physiques ; rejeté. (p. 4230) : son amendement n° 45 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire : principe et modalités d'application d'un impôt annuel progressif sur le capital des sociétés privées et publiques ; rejeté. **Article 2** (p. 4234) : son amendement n° 18, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire : barème de l'impôt sur le revenu et institution de minorations dégressives et de majorations progressives ; rejeté. (p. 4235) : son amendement n° 46, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire : fixation d'un plafond et d'un plancher pour l'atténuation d'impôt sur le revenu résultant du quotient familial ; rejeté. **Après l'article 2.** — **Article 195 du code général des impôts**. (p. 4242) : son amendement n° 19 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : alignement de la législation applicable aux invalides en ce qui concerne le quotient familial sur celle des autres contribuables ; retiré. — Son amendement n° 20 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : remplacement de la déduction pour frais de garde d'enfants à charge de moins de trois ans par un crédit d'impôt calculé par enfant ; rejeté.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 5** (p. 4293) : son amendement n° 22, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique aux amendements n° 9 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Giraud, 56 de M. Gaston Pams et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Josy Moinet, cosignataire, 126 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors, cosignataire : suppression de cet article assujettissant le Crédit

mutuel à l'impôt sur les sociétés ; adopté. Fiscalisation du Crédit mutuel et tentative de limitation de son développement. (p. 4294) : sévérité de la politique gouvernementale à l'égard du Crédit mutuel. **Après l'article 6** (p. 4300) : son amendement n° 23 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : réintégration des frais généraux dans les bénéfices des sociétés et rappel d'impôt à la charge du bénéficiaire pour les avantages en nature non déclarés ; rejeté. (p. 4301) : son amendement n° 24 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : principe et modalités d'application d'un « prélèvement de solidarité pour l'emploi » ; embauche par les entreprises et crédit d'impôt sur les bénéfices ; rejeté. (p. 4302) : insuffisance des mesures budgétaires en faveur de l'emploi. — **Article 231 et 271 du code général des impôts** : son amendement n° 25 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération pour les associations de la taxe sur les salaires et augmentation de celle-ci pour les banques et les compagnies d'assurance ; rejeté. (p. 4303) : son amendement n° 26 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : cas de limitation de la déduction des bénéfices des sociétés pour les rémunérations de leurs dirigeants ; rejeté. **Article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1973 relative au financement des transports en commun** (p. 4304) : son amendement n° 27 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire : abaissement du seuil de population pour l'institution d'une participation des employeurs au financement des transports en commun ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 4305) : son amendement n° 47 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : application de la méthode linéaire avec possibilité de doublement pour la première année, pour le calcul de l'amortissement des biens d'équipement autres que les immeubles d'habitation et les locaux assimilés acquis ou fabriqués par les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ; rejeté. (p. 4307) : son amendement n° 80 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : application de la loi du 3 juillet 1979 relative au soutien de l'investissement productif industriel, quel que soit le mode de financement des immobilisations utilisées par l'entreprise ; cas des immobilisations financées par le crédit-bail ; rejeté. **Article 7** (p. 4310) : son amendement n° 28, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique aux amendements n° 66 de M. Henri Caillavet et 143 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant la réduction de la réfaction applicable pour l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée des terrains à bâtir ; rejeté. (p. 4311) : son amendement n° 29, déposé avec plusieurs de ses collègues : diminution de la réfaction applicable pour l'imposition à la TVA des terrains à bâtir à l'exception des terrains acquis avec le bénéfice d'un prêt aidé de l'Etat ; rejeté. **Après l'article 7** (p. 4314) : son amendement n° 30 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération totale de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits alimentaires de toute première nécessité ; rejeté. (p. 4315) : son amendement n° 48 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les opérations portant sur le fuel domestique destiné au chauffage de la résidence principale ; abrogation de diverses dispositions financières ; rejeté. **Après l'article 11** (p. 4335) : son amendement n° 31 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : majoration de la taxe sur les véhicules de sociétés ; retiré. **Après l'article 19** (p. 4351) : soutient l'amendement n° 61 (*article additionnel*) de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : prélèvement d'une partie du produit de la taxe intérieure sur les carburants routiers au profit des transports collectifs de voyageurs et compensation financière par l'augmentation de certaines recettes ; irrecevable aux termes de l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances. Son amendement n° 34 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : évolution de la dotation globale de fonctionnement en fonction de la hausse des prix ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Après l'article 20.** — **Article 7 de la loi du 3 janvier 1979 relative à la dotation globale de fonctionnement** (p. 4352) : soutient l'amendement n° 79 (*article additionnel*) de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, tendant à la réduction de la « dotation de fonctionnement minimale » en fonction du revenu net du patrimoine communal et à la fixation d'une limite égale à la moitié de ce revenu brut. **Article 24** (p. 4357) : son amendement n° 35, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 164 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la revalorisation des rentes viagères ; rejeté. **Article 25** (p. 4372) : opposition du groupe socialiste à l'issue de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1980.

Deuxième partie :

Economie et budget. - III. - Economie. - II. - Section commune [4 décembre 1979]. - Rapporteur spécial (p. 4818) : présentation et modestie du ministère de l'économie. Importance du service de l'expansion à l'étranger et de l'INSEE. Intervention des ministères de l'économie et du commerce extérieur pour le développement des échanges. Centre français du commerce extérieur. Création de postes d'expansion à l'étranger. (p. 4819) : libération des prix et développement de la concurrence. Prudence de la libération des prix pour la distribution des prestations de services. Marges commerciales et différences d'approche pour le commerce inter-industriel et la distribution. Inflation et libération des prix. « Redéploiement » la direction de la concurrence et de la consommation. Information et formation des consommateurs : « mission consommation ». Rôle de l'institut national de la consommation (INC). Modernisation de l'INSEE. Pluralisme nécessaire des organismes de statistiques : le cas de la RFA ou des Etats-Unis. Collaboration de l'INSEE avec les services de l'Assemblée nationale et du Sénat. (p. 4820) : soutien et aide à la création d'associations de consommateurs. (p. 4826) : concurrence ; la « désinformation » fait par la publicité télévisuelle. - **Examens des crédits. - Etat B. - III. - Economie** (p. 4825) : s'oppose à l'amendement n° 277 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont cosignataire prévoyant la minoration des crédits du titre IV (réduction indicative des dépenses d'intervention de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique). - **II - Section commune** (p. 4826) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 238 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues et n° 270 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Lancournet cosignataire, prévoyant une minoration des crédits du titre III (réduction indicative concernant la direction générale de la concurrence et de la consommation).

I - Charges communes [9 décembre 1979]. - Rapporteur spécial (p. 5160) : addition de chapitres budgétaires et hypertrophie de ce budget. Proposition de suppression des crédits du budget des charges communes ; création de fascicules budgétaires spécifiques. Regroupement des crédits destinés aux rapatriés. Garanties pour le commerce extérieur et risque économique. Dépenses en atténuation de recettes ; dégrèvements sur des contributions directes et taxes assimilées et remboursements sur produits dits « indirects ». Déficit budgétaire et augmentation du service de la dette publique. Prévisions de déficit pour 1980 et ponction sur le marché financier intérieur et étranger. Financement du déficit par la masse monétaire et propagation de l'inflation. Sous-évaluation systématique des crédits pour le service de la dette publique et augmentation de son coût. (p. 5151) : moyens des services et investissements exécutés par l'Etat ; importance des crédits attribués à la fonction publique. Règles de répartition des rémunérations du personnel en activité ou en retraite. Augmentation de la masse salariale. Interventions en faveur des organismes internationaux et contrôle de l'utilisation de ces fonds. Crédits pour favoriser l'emploi des jeunes. Bonification des emprunts économiques et procédures d'attribution. Apports en fonds de dotation ou apports en capital aux entreprises publiques. Aide à la localisation d'activités créatrices d'emplois et primes au renforcement des fonds propres des PME. Action sociale : rapatriés. Inquiétudes devant l'évolution de la dette publique. Participation croissante aux organismes internationaux. - **Examen des crédits. - Etat B** (p. 5167) : accepte l'amendement n° 340 de M. Maurice Papon tendant à la majoration des crédits du titre III (regroupement des crédits relatifs à l'aménagement du parc et du musée de La Villette). **Etat C** (p. 5168) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 330 de M. Philippe Machefer et plusieurs de ses collègues prévoyant la réduction des crédits du titre V (regroupement des autorisations de programme et des crédits de paiement destinés aux entreprises publiques et d'économie mixte dans le budget du ministère de l'économie). Accepte l'amendement n° 331 de M. Philippe Machefer et plusieurs de ses collègues tendant à une réduction indicative des crédits du titre VI (rattachement des crédits d'aide à la localisation d'activités créatrices d'emplois et des primes de développement des petites et moyennes entreprises au Premier Ministre). (p. 3169) : accepte l'amendement n° 341 de M. Maurice Papon demandant, la majoration des crédits du titre VI (regroupement des crédits relatifs à l'aménagement du parc et du musée de La Villette). **Après l'article 77** (p. 5169) : soutient l'amendement n° 300 (*article additionnel*), précédemment réservé, de MM. André Fosset et Josy Moynet relatif à la fixation annuelle du montant maximum des emprunts contractés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

II. - Section commune. - IV. - Budget [9 décembre 1979]. - Rapporteur spécial (p. 5170) : méthodes de présentation de ce budget. Montant des crédits et part des dépenses relatives au personnel ; effectifs. Renforcement des organismes de contrôles juridictionnels, administratifs et techniques ; extension des compétences de la cour des comptes et décalage entre effectifs réels et effectifs budgétaires. Insuffisance du corps des hauts-fonctionnaires de contrôle et accroissement des interventions économiques de l'Etat. Contrôleurs des assurances. Informatique ; gestion automatisée du personnel et mise sur banque des données du budget. Politique immobilière et regroupement des services. Développement des relations avec les usagers. Evolution et importance de la section « budget » et importance des dépenses de personnel. (p. 5171) : amélioration de la gestion quotidienne des recettes ; justice fiscale. Réorganisation des services fiscaux et fonciers ; développement de l'informatisation. Contrôle fiscal et préselection des dossiers ; création d'emplois d'inspecteurs. Bilan du contrôle fiscal ; déclarations des entreprises et fraudes à la TVA. Développement des missions des services extérieurs du Trésor ; redevance et mensualisation de l'impôt sur le revenu. Lutte contre la fraude fiscale douanière et Communauté européenne. Plan d'équipement informatique des services extérieurs et constitution de centres régionaux d'informatique. Développement des services des trésoriers-payeurs généraux ; avis sur les projets d'investissements régionaux. Paiement mensuel des pensions. (p. 5172) : économies de fonctionnement des services ; élévation du seuil de liquidation des créances de l'Etat, du seuil de recouvrement des impôts locaux et du seuil d'assujettissement à l'acompte provisionnel pour l'impôt sur le revenu. Economies d'énergie et rationalisation de l'édition. Accroissement du nombre des conseillers référendaires et des conseillers maîtres à la cour des comptes. Meilleure connaissance des revenus. Développement de l'informatique.

Articles non joints à l'examen des crédits. [10 décembre 1979]. **Avant l'article 58** (p. 5204) : son amendement n° 282 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : principe et modalités de l'extension de l'abattement de 20 % accordé aux traitements et salaires à toutes les catégories de revenus tirés d'une activité professionnelle ; rejeté. **Après l'article 65** (p. 5216) : son amendement n° 291 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : solde créditeur d'un compte chèques d'une personne physique et interdiction, à compter du 1^{er} janvier 1980, pour les organismes financiers, de recevoir une rémunération pour les opérations effectuées sur ce compte ; adopté. (p. 5217) : développement de l'utilisation des chèques. **Article 72** (p. 5228) : son amendement n° 281 déposé avec plusieurs de ses collègues : impôt sur le revenu et égalité de droits et d'obligations ou de sanctions entre les époux ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 5229) : son amendement n° 318 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire : impôt sur le revenu et égalité de droits et d'obligations ou de sanctions entre les époux ; rejeté. **Après l'article 72** : son amendement n° 275 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire : hausse des seuils d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires et compensation de recettes ; rejeté. (p. 5233) : son amendement n° 292 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut, cosignataire : exonération des charges fiscales pour les titres vacances ; rejeté. **Après l'article 73** (p. 5241) : son amendement n° 293 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire : droit du Parlement d'être informé des remises gracieuses d'impôts et des impositions admises en irreceuvables ; retiré. **Après l'article 77** (p. 5243) : son amendement n° 273 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Henri Duffaut cosignataire : rapport gouvernemental sur le coût et l'impact des procédures publiques d'intervention en matière de commerce extérieur ; retiré et repris par M. Anicet Le Pors puis rejeté. (p. 5244) : son amendement n° 274 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : rapport sur les incidences des investissements directs publics ou privés à l'étranger ; rejeté. **Article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** : son amendement n° 280 déposé avec plusieurs de ses collègues : non opposition du secret fiscal à une commission d'enquête ou de contrôle ; non publication de ces renseignements fiscaux sauf décision de l'assemblée intéressée sur proposition de la commission d'enquête ou de contrôle ; adopté.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 65 bis** (p. 5268) : se déclare défavorable à l'amendement n° 398 de M.

Maurice Papon prévoyant la suppression de cet article interdisant aux organismes financiers de percevoir une rémunération sur les comptes chèques créditeurs d'une personne physique.

Explication de vote sur l'ensemble du projet [10 décembre 1979] (p. 5273) : caractère académique des débats budgétaires. Cumul des déficits et principe de l'équilibre budgétaire. Lutte contre le chômage et insuffisance des palliatifs gouvernementaux. Effet pervers de la substitution de la taxe professionnelle à la patente. Erreurs gouvernementales et alourdissement des dépenses budgétaires. (p. 5274) : faiblesse de l'augmentation des investissements publics. Déficit et soutien à l'économie. Absence d'infléchissement de la politique de libéralisme économique. Maintien des injustices sociales. Fraude fiscale et insuffisance des moyens de contrôle : attente d'une réforme fiscale d'ensemble. Insuffisance des mesures sociales et de meilleure répartition de la charge fiscale. Nature des privilèges fiscaux et essoufflement de l'épargne populaire. Utilisation de l'article 49 de la Constitution à l'Assemblée nationale. Vote défavorable du groupe socialiste.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1979** [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5838) : les échecs du Gouvernement sur le plan financier. Le déficit budgétaire croissant. La dégradation de la situation économique et sociale du pays. Le groupe socialiste votera contre le projet.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants** (n° 146, 1979-1980) [28 décembre 1979]. **Avant l'article unique** (p. 5892) : son amendement n° 10 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues : diminution du montant de l'impôt sur le revenu pour les contribuables imposés dans les premières tranches et majoration pour les tranches supérieures ; rejeté.

TOUZET (René), sénateur de l'Indre (GD).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec M. Henri Caillavet, tendant à modifier la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (n° 276, 1978-1979) [11 avril 1979].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur 1°) la proposition de loi (n° 441, 1977-1978) tendant à déclarer le 8 mai jour férié, 2°) la proposition de loi (n° 492, 1977-1978) tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié, 3°) la proposition de loi (n° 231, 1978-1979) tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 313, 1978-1979) [3 mai 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à modifier le nombre de parts dans le calcul du quotient familial (n° 395, 1978-1979) [14 juin 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 210 [19 avril 1979] (p. 822) à M. le ministre du budget : les pensions militaires d'invalidité. — Discutée avec les questions n° 203 et 204 de M. Robert Schwint, n° 206 de M. Jean Cluzel et n° 214 de M. Fernand Lefort, le 16 mai 1979. (p. 1271) : émotion soulevée par le projet de réforme. Remise en cause du droit à pension découlant de la loi de 1919 et du code des pensions. Hausse du montant des pensions distribuées et baisse du nombre des pensionnés ; l'application du « rapport constant ». Causes des disparités existant entre les pensions. Disposition du code des pensions militaires d'invalidité et du code pénal pour mettre fin à certains abus. Demande d'information sur les intentions du Gouvernement après les propositions de réforme faites par ses services. (p. 1282) : abus et affirmation de la stricte application de la loi.

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de M. René Touzet** fait au nom de la commission des affaires sociales sur les propositions : 1° de M. René Touzet et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer le 8 mai jour férié ; 2° de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié ; 3° de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, tendant à célébrer le 8 mai comme fête nationale (n° 441, 492, 1977-1978 et 231, 1978-1979) [16 mai 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1284) : attachement du Parlement et des Français à la célébration solennelle du 8 mai 1945. Caractère réglementaire de la fixation des jours fériés ; l'exception d'irrecevabilité soulevée par le gouvernement. Symbolisation de la Résistance et célébration du 8 mai 1945. Signes de résurgence du fascisme. Historique de la législation régissant la célébration du 8 mai 1945. (p. 1285) : dispositions du code du travail sur les fêtes légales ; le caractère législatif de la fixation du 8 mai. Proposition de la commission de faire figurer le 8 mai dans l'énumération des fêtes légales.

Suite de la discussion [27 juin 1979]. — Rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2412) : déclaration du 8 mai comme jour férié. Se félicite de la décision du Conseil constitutionnel considérant que cette matière relève du domaine législatif.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979). — **Suite de la discussion** [17 octobre 1979]. **Article additionnel et article 127**. — **Articles L. 163-1-1 et L. 163-2-4 du code des communes** (p. 3328) : estime que le retrait d'une commune d'un syndicat de communes doit être accepté par l'ensemble des communes.

Suite de la discussion [7 novembre 1979]. **Article 145**. — **Article L. 121-19-1 du code des communes** (p. 3761) : se déclare favorable à l'amendement n° VI-57 de M. Marc Bécarn prévoyant l'information préalable des habitants sur les opérations d'aménagement qui, par leur importance, intéressent directement le cadre de vie, les conditions de vie ou l'activité de la population.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Après l'article 4 quinquies** (p. 4078) : se déclare favorable à l'amendement n° 17 (*article additionnel*) de M. Jean-Pierre Fourcade relatif à la zone d'activité économique intercommunale et la perception de la taxe professionnelle par le syndicat ou le district. Sur cet amendement son sous-amendement n° 4 ? groupements de communes et répartition entre celles-ci de tout ou partie de la part communale de la taxe professionnelle ; adopté et se déclare favorable au sous-amendement n° 156 de M. Maurice Papon prévoyant le maintien de la péréquation départementale de la taxe professionnelle et la possibilité d'exonération de celle-ci. **Article 4 (suite)** (p. 4093) : sur l'amendement n° 46, précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy concernant les communes ou les groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles supérieures à la moyenne nationale et un prélèvement au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et les modalités de fonctionnement du fonds et d'attribution de ses ressources aux communes et groupements de communes, se déclare défavorable au 2° alinéa du sous-amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif au prélèvement résultant de la péréquation nationale et à la limite par rapport au montant des recettes fiscales et domaniales de la commune.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 7** (p. 4122) : se déclare défavorable à l'amendement n° 71 de M. François Dubanchet sur la diminution de la base d'imposition de la taxe professionnelle en cas de première création d'établissement. **Article 10 quinquies** (p. 4144) : soutient l'amendement n° 65 de M. Charles Beaupetit et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire prévoyant l'institution à partir de 1980 d'une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes, en faveur des communes. **Après l'article 10 quinquies** (p. 4145) : son amendement n° 64 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : principe de l'unicité de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; adopté. **Avant l'article 11** (p. 4150) : se déclare défavorable à l'amendement n° 142 (*article additionnel*) de MM. Alfred Gérin et Raymond Bouvier, soutenu par ce dernier, concernant la possibilité pour les communes à compter du 1^{er} janvier 1980 d'instituer une taxe sur les chiens.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Article 14**. — **Article 790 du code général des**

impôts (p. 4345) : sur l'amendement n° 92 de M. Christian Poncelet, soutenu par M. Michel Caldaguès relatif au niveau de réduction prévue par cet article pour les donations-partages et à l'entrée en vigueur de cette disposition à compter du 5 septembre 1979 à l'exception des donations-partages portant transmission de terres et de biens agricoles, son sous-amendement n° 191, déposé avec M. Paul Girod, soutenu par ce dernier : entrée en vigueur des dispositions à compter du 1^{er} janvier 1980 : adopté.

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979] (p. 4991) : transports intérieurs : le secteur des routes et de la circulation routière. Crédits d'entretien et d'exploitation des routes. Participation aux dépenses du fonds spécial d'investissement routier. (p. 4992) : subvention accordée aux départements pour l'entretien des ex-routes nationales dont la charge leur a été transférée ; dégradation de l'engagement de l'Etat. Mise en chantier de l'autoroute A.71 Orléans-Vierzon-Clermont-Ferrand. Désenclavement du Massif Central ; objectif du VII^e Plan dans le programme d'actions prioritaires n° 5. Bouchon d'Argenton-sur-Creuse, travaux de mise à deux fois deux voies du tronçon Châteauroux-Lauthiers. Nécessité de l'aménagement de la route nationale 20.

Anciens combattants [8 décembre 1979] (p. 5100) : insuffisance de la progression des crédits. Mesures nouvelles en faveur des veuves des grands invalides ou des aveugles de guerre et de la résistance. Absence de modification de l'indice de base pour l'application du rapport constant. (p. 5101) : commission tripartite et rupture de la concertation ; application du rapport constant et note d'information du ministère. Célébration du 8 mai et résurgence du nazisme ; inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la proposition de loi votée par le Sénat. Combattants d'Afrique du Nord et problèmes en suspens : liste d'unités combattantes, carte du combattant et révision du « paramètre de rattrapage ». Contingent de croix de la Légion d'honneur aux anciens combattants de 1914/1918.

TRAVERT (René), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

TREILLE (Georges), sénateur des Deux-Sèvres (rattaché administrativement au groupe UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

V

VADEPIED (Raoul), sénateur de la Mayenne (UCDP). – *secrétaire du Sénat.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole [28 novembre 1979] (p. 4560).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales** (n° 187, 1978-1979) – **Suite de la discussion** [17 octobre 1979]. **Article additionnel et article 127.** – **Article L. 163-1-1 et L. 163-2-4 du code des communes** (p. 3321) : sur l'amendement n° V-11 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy portant sur les secteurs d'étude et de programmation, son sous-amendement n° V-67, déposé avec M. Jacques Mossion et soutenu par M. Pierre Louvot : constitution de plein droit d'un secteur lors de la mise à l'étude de programmes globaux et coordonnés d'aménagement rural ; retiré. Son sous-amendement

n° V-68, déposé avec M. Jacques Mossion et soutenu par M. Pierre Louvot : division en secteurs de l'ensemble des départements par les conseils généraux ; adopté.

Suite de la discussion [26 octobre 1979]. **Article 128-7.** – **Après l'article L. 251-6** (p. 3590) : son amendement n° V-69 (*article additionnel*) déposé avec M. Jacques Boyer-Andrivet et soutenu par M. Lionel Cherrier : possibilité pour un syndicat de communes ou un district de se voir affecter le produit de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques, dont l'établissement public a assuré la maîtrise d'ouvrages ou effectué la gestion ; retiré.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979] (p. 4540) : état de calamité permanente dans lequel risque de s'abîmer la région du Sahel. Effort de la France en matière de développement rural. Programme d'aménagement des vallées de Haute-Volta ; appui du fonds d'aide et de coopération (FAC) à l'école inter-Etats de Ouagadougou pour la formation d'ingénieurs de l'équipement rural. Réalisation au Mali de la première centrale solaire française de moyenne puissance.

Transports [6 décembre 1979] – **Examen des crédits** – *Etat B* (p. 5013) : ressources de la Société nationale de sauvetage en mer.

VALCIN (Edmond), sénateur de la Martinique (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Recherche scientifique et technique** (n° 51, tome VII, 1979-1980) [21 novembre 1980].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2597 de M. Charles Pasqua : **les besoins des conciliateurs en locaux et en personnels**, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du Garde des sceaux, ministre de la Justice, le 9 novembre 1979 (p. 3842, 3843).

Questions orales avec débat :

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : **les problèmes de l'emploi** – Discutées le 11 avril 1979 (p. 714) : chômage en Métropole ; crise sans précédent dans les pays industrialisés. Causes du chômage. Drame de la Martinique. Régression de la canne et de l'ananas. (p. 715) : s'élève contre le caractère concurrentiel des relations antillo-guyanaïses. Développement nécessaire du tourisme.

Question n° 290 [23 octobre 1979] (p. 3416) à M. le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : **les départements d'Outre-Mer (DOM) (Situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer)** – Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de

M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979 (p. 3673) : phénomènes cycloniques des DOM-TOM. Malaise social ; la réduction de l'indemnité de vie chère allouée aux fonctionnaires et suppression de certains abattements fiscaux. (p. 3674) : recherche d'une concertation avec le Gouvernement. Economie de la Martinique et départementalisation. Commercialisation et concurrence avec les pays ACP ; les accords de Lomé. Importance du chômage. Cyclone de 1979 et dévastation des plantations. Annonce de réformes fiscales et salariales et colère de la population. Société de consommation et développement des importations martiniquaises. Coût de la vie à la Martinique. Absence de parité entre la Martinique et la Métropole pour l'indemnité de chômage et certaines prestations sociales. (p. 3675) : souhaite pour les Martiniquais des droits égaux à ceux des Français. Soudaineté de la réforme du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM. Attachement des départements d'Outre-mer à la République française et autonomie des territoires d'Outre-Mer. Enseignement du français et du créole. Importance de la scolarisation à la Martinique. Langue créole et indépendantisme. (p. 3676) : civilisation et racisme. Nécessité d'une concertation avec la population locale.

INTERVENTIONS

— **Déclaration du Gouvernement relative à l'« échelle des peines criminelles », suivie d'un débat de réflexion et d'orientation** [16 octobre 1979] (p. 3273) : premier débat sur la suppression de la peine de mort qui soit organisé au Sénat. Ancienneté du problème ; le traité de Cesare Beccaria de 1764. Débats parlementaires précédents et ses expériences de magistrat et d'avocat. Solutions adoptées par les différents pays du monde. Modifications successives intervenues dans diverses législations : l'exemple de l'Italie et d'Israël. Peine de mort et crime légal. Suppression de la peine de mort et peine de remplacement. (p. 3274) : baisse de la criminalité. Nécessité d'adapter notre législation à l'opinion publique. Sentiment d'insécurité. Révision de la liste des crimes punis de la peine capitale. Modernisation des moyens d'exécution ; la suppression de la guillotine. Maintien de la peine de mort dans l'échelle des peines criminelles et décision d'y recourir.

— **Projet de loi des finances pour 1980** (n°49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4396) : dispersion et importance des crédits attribués à l'Outre-Mer. Nécessité de la départementalisation pour la Martinique. Parité entre les départements métropolitains et les DOM et insuffisance de l'aide gouvernementale. Cite le livre publié aux éditions Plon « les danseuses de la France ». — **Examen du crédit — Article 69.** — **Article 197 du code général des impôts** (p. 4406) : son amendement n° 203, déposé avec plusieurs de ses collègues : indexation de la réduction d'impôts prévue dans les DOM sur la 8^e tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; retiré.

Territoires d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4414) : au nom de M. Sosefo Makapé Papilio, estime insuffisant le budget de Wallis et Futuna. Concrétisation du plan de développement pour l'exploitation des ressources propres aux territoires. Centrale hydro-électrique de Futuna. Prise en charge du service de la jeunesse et des sports par l'Etat. Protection du lagon et aquaculture.

Services du Premier ministre — V. — Recherche [26 novembre 1979] Rapporteur pour avis, (p. 4424) : évolution des crédits de l'enveloppe « recherche ». Réorganisation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) : transformation de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en établissement public industriel et commercial. Propositions du rapport Massenot pour renforcer l'efficacité des chercheurs. Décloisonnement des disciplines. Estime qu'il importe que les grands organismes publics de recherche ne soient pas mis au service des choix de la recherche privée. Travaux de MM. Gros, Jacob et Royer sur les rapports des sciences de la vie avec la société. Nécessaire priorité pour la recherche fondamentale. (p. 4425) : utile développement de la recherche industrielle active. Transformations apportées à l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar). Importance des sciences humaines.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5047) : généralisation de la réforme des aides au logement. Prêts aidés à l'accès à la propriété et prêts conventionnés. Conséquences néfastes de la prolifération de pavillons. Difficultés rencontrées

dans l'implantation de logements locatifs aidés au cœur des villes. Utile diminution de la participation demandée à la collectivité locale. Conventionnement du patrimoine HLM existant ; sous consommation des crédits consacrés à l'amélioration du patrimoine HLM. Inadaptation du dispositif du conventionnement par rapport aux circonstances économiques actuelles. Eventuelle suppression de la contribution des bailleurs de logements conventionnés. (p. 5048) : décalages entre les orientations données par la loi en matière de logements et les pratiques administratives. Nécessaire mise à niveau des Offices publics d'HLM.

VALLIN (Camille), sénateur du Rhône (C).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale [18 décembre 1979] (p. 5725).

DEPOTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le **projet de loi (n° 49, 1979-1980) de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Imprimerie nationale (n° 50, annexe 36, 1979-1980** [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 2459 : **Electricité de France (E.D.F.) (panne nationale d'électricité : besoin de centrales thermiques)** à M. le ministre de l'industrie [JO; Débats 7 avril 1979] (p. 613). — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, le 22 juin 1979 (p. 2131 à 2134).

Questions orales avec débat :

Question n° 103 [2 octobre 1978] (p. 2248) à M. le ministre de l'intérieur : **les finances locales (situation financière des collectivités locales)**. — Retirée le 2 octobre 1979 (p. 2886).

Questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet Le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n°s 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n°s 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet Le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot, n° 192 de M. Paul Girod et n° 200 de M. Hector Viron : **les problèmes de l'emploi**. — Discutées le 11 avril 1979 (p. 724) : proposition de loi communiste, déposée en 1966, tendant à la nationalisation des principales sociétés de construction automobile. Nécessaire création d'une grande industrie française des véhicules industriels. Déficit des échanges de poids lourds avec la République fédérale d'Allemagne. Camions Renault-Véhicules industriels. Orientation vers les Etats-Unis de la coopération dans le secteur automobile. (p. 725) : conclusions du rapport Guillaumat sur les transports terrestres. Demande l'arrêt de tout licenciement et de toute réduction d'effectifs. Conditions de travail des personnels des usines Renault-Véhicules industriels.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1411) : allègement des tutelles. Adaptation du contrôle financier. Problème de l'exécution des délibérations des conseils municipaux. Régime spécial applicable aux délibérations financières. (p. 1412) : renforcement réel du

contrôle de l'Etat sur la politique budgétaire et financière des municipalités. Conséquences du déficit du budget de l'Etat ou des budgets communaux. Rapport « Vivre ensemble » de la commission présidée par M. Olivier Guichard. Fonction de régulation de l'Etat en matière économique. Ecrasement des collectivités locales dans la politique d'austérité et d'intégration européenne du gouvernement. Dotation globale d'équipement et désengagement financier de l'Etat. Remboursement de la TVA aux communes ; globalisation des subventions de l'Etat et du montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires, devenu dotation globale de fonctionnement. (p. 1413) : constructions scolaires ; santé ; urbanisme. Fictive liberté des communes pour l'emprunt. Pouvoir des banques. Désir de l'Etat centraliste de maintenir les collectivités locales dans l'impécuniosité, souligné par Tocqueville.

Suite de la discussion [23 mai 1979]. (p. 1459) : désengagement financier de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. Subventions et VRTS.

Suite de la discussion [29 mai 1979]. **Titre I** : (p. 1500) : s'oppose à la demande de réserve des amendements déposés par le groupe communiste parce qu'il considère que le débat sur ces questions constitue un préalable à la discussion du projet de loi.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Avant l'article 7**. — **Article 1585 C du code général des impôts** (p. 1557) : colonies de vacances ; équipements publics exceptionnels payés par certains établissements industriels ou commerciaux. S'inquiète des conséquences de l'amendement n° 1-8 (*article additionnel*) de M. Lionel de Tinguy relatif à 1° l'application de la taxe locale d'équipement à certaines constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique ; et 2° la possibilité pour le conseil municipal d'exempter de cette taxe toutes constructions à usage industriel ou commercial ou celles de ces constructions qui impliquent la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Suite de la discussion [31 mai 1979]. **Article 15**. — **Articles L.212-1, L.212-9 et L.221-5 de ce code** (p. 1596) : son amendement n° 1-138, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Raymond Dumont, cosignataire : suppression des dispositions de cet article concernant la tutelle préfectorale en matière budgétaire ; rejeté. **Article 27**. — **Article L.212-5, alinéa 1 de ce code** (p. 1606), son amendement n° 1-142 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe cosignataire : composition de la commission paritaire chargée de l'examen du budget communal déficitaire ; rejeté. **Article 28**. — **Article L. 212-9 (nouveau) de ce code** : (p. 1612) : son amendement n° 1-143, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de cet article concernant le remboursement de l'emprunt exceptionnel pour cause de déficit ; rejeté. **Article 29**. — **Article L.212-8 de ce code** : son amendement 1-144, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de cet article concernant le règlement d'office du budget en cas d'absence de mesures de redressement financier et l'interdiction de virements d'article à article ; rejeté. **Article 30**. — **Article L.235-5 de ce code** (p. 1614) : son amendement n° 1-164, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jean Ooghe, cosignataire : suppression de cet article concernant le versement de subventions exceptionnelles d'équilibre suscité par des circonstances indépendantes de la gestion municipale ; rejeté.

Suite de la discussion [13 juin 1979]. **Avant l'article 32** (p. 1826) : se déclare favorable à l'amendement n° 1-172 de M. Paul Séramy prévoyant la prise en compte de la participation communale dans les dépenses d'investissements engagées par l'Etat pour le calcul des investissements communaux donnant droit à remboursement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. **Article 36**. — **Article L.235-8 du code des communes** (p. 1832) : demandes pressantes des maires pour des ressources nouvelles. Désengagement financier systématique de l'Etat. Caractère dérisoire de la dotation globale d'équipement. S'interroge sur l'avenir du fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée, ex-fonds d'équipement des collectivités locales. (p. 1833) : soutient l'amendement n° 1-165, déposé par M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire : montant de la dotation globale d'équipement ; son indexation sur le taux d'inflation ; sa répartition en fonction de la richesse relative des habitants de la commune ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. (p. 1834) : critères d'appréciation du potentiel fiscal des communes (p. 1847) : sur l'amendement n° 1-201 de M. Marc Bécarn instaurant l'indexation du montant de la dotation globale d'équipement sur le total des dépenses civiles en capital du budget général de l'Etat, des budgets annexes et des

comptes spéciaux du Trésor, se déclare défavorable au sous-amendement n° 1-217 de M. Jacques Larché prévoyant que sauf disposition contraire de la loi de finances, la variation sera au moins égale à la moyenne constatée pour ces dépenses pendant les trois derniers exercices.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Article 37** (p. 1893) : sur l'amendement n° 1-37 de M. Lionel de Tinguy concernant l'institution progressive de la dotation globale d'équipement : le montant de cette dotation ; le maintien de subventions spécifiques pour l'aménagement du territoire ou des actions d'intérêt national ou international ; l'indexation des sommes affectées à la dotation, se déclare favorable au sous-amendement n° 1-152 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues concernant le montant de la dotation globale d'équipement, les subventions spécifiques pour l'eau, l'assainissement et la défense contre la mer. Libertés communales et moyens financiers ; l'exemple des travaux d'adduction d'eau dans les communes rurales. Fonds national d'adduction d'eau et agences financières de bassin ; le problème de la globalisation de leurs ressources. Répartition des subventions entre agences de bassin. Le groupe communiste votera ce sous-amendement n° 1-152. (p. 1901) : le groupe communiste votera contre l'article 37.

Suite de la discussion [13 novembre 1979]. **Titre II** (p. 3863) : importance du projet et conditions du débat. Manque de précisions sur la nature et l'importance des transferts de compétences. (p. 3864) : nécessité d'un report de l'examen du titre II. (p. 3865) : préparation des décrets d'application du titre II en ce qui concerne les dépenses de construction scolaire. **Avant l'article 51** (p. 3870) ; son amendement n° II-218 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : affectation, en 1985, des ressources publiques entre les communes, les départements, l'Etat et la région ; compensations financières et création d'un impôt sur la fortune des personnes physiques et d'un impôt sur le capital des sociétés privées et nationalisées ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. **Article 61** (p. 3899) : vote sur le mécanisme des compensations financières en cas de transfert de compétences et utilisation de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980) [14 novembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 3943) : augmentation des impôts locaux ; responsabilité grandissante des collectivités locales et transferts de charges imposés par l'Etat. Nécessaire redistribution des ressources entre l'Etat et ces collectivités. Débat sur le développement des responsabilités des collectivités locales ; évolution des ressources publiques jusqu'à l'achèvement du VIII^e Plan. Evolution de la taxe d'habitation ; offensive du CNPF contre la taxe professionnelle. Simulation sur l'utilisation de la valeur ajoutée comme base de la taxe professionnelle. Blocage des taux des quatre taxes communales : injustice et inapplicabilité d'une telle mesure. (p. 3944) : compensation entre le taux bloqué et le taux réduit imposée à la commune. Différences de taux de la taxe professionnelle d'une commune à l'autre. Système autrefois mis en place par M. Valéry Giscard d'Estaing prévoyant un taux départemental péréqué pour le quart des bases de la taxe professionnelle, les trois quarts restant soumis au taux communal. Valeur locative cadastrale instituée en 1974. Remplacement de la patente par la taxe professionnelle en 1975 ; ses conséquences dramatiques. Nécessité de réduire la charge fiscale qui pèse sur la base des contribuables. **Avant le titre I** (p. 3950) : son amendement n° 102 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : rattrapage de la dotation globale de fonctionnement pour les communes qui n'ont pas perçu un taux moyen de progression par rapport au versement représentatif de la taxe sur les salaires en 1978 ; augmentation de 20 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement de chaque commune pour 1980 ; irrecevable aux termes de l'article 48, alinéa 3, du règlement. — **Article L.234-7 du code des communes** (p. 3951) : son amendement n° 103 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : répartition de la dotation de péréquation en fonction du potentiel fiscal de la commune, proportionnellement au montant sur l'impôt sur les ménages et d'une manière inversement proportionnelle au montant des bases sur l'impôt sur le revenu ramené à l'habitat de la collectivité concernée ; retiré. **Article I A** (p. 3952) : son amendement n° 104, déposé avec plusieurs de ses collègues ; évolution des bases de la taxe professionnelle ; part de cette taxe dans le produit des impôts directs locaux ; rejeté. **Article 2 A** (p. 3957) : son amendement n° 105, déposé avec plusieurs de ses collègues : vote annuel et libre du taux de chacune des taxes locales par les assemblées délibérantes des collectivités locales ; rejeté. Son

amendement n° 106, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation des taux des taxes, librement par les conseils municipaux, dans la limite d'une variation maximale préfixée ; rejeté. **Après l'article 2 A** (p. 3960) : son amendement n° 107 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : application du taux péréqué départemental de la taxe professionnelle à la moitié des cotisations des entreprises, du taux communal à l'autre moitié des cotisations ; rejeté. (p. 3961) : son amendement n° 108 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en charge par l'Etat des frais d'assiette de recouvrement des taxes locales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion [15 novembre 1979]. **Article 3** (p. 3968) : son amendement n° 109, déposé avec plusieurs de ses collègues ; et identique à l'amendement n° 77 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : blocage du taux des taxes locales à deux fois et demi la moyenne nationale ; compensation financière pour les communes se trouvant au-dessus de ce plafond ; rejeté. (p. 3969) : disparité du taux des taxes dans les départements et blocage de ceux-ci. Base d'imposition de la taxe professionnelle. Blocage du taux des taxes et mise à mort de certaines communes. Nécessité d'une simulation sur le taux des taxes. (p. 3971) blocage du taux des taxes et absence de ressources nouvelles. Connaissance du taux moyen national par strate de population. (p. 3972) : taux des taxes et variété des bases d'imposition. Existence d'une disparité dans les bases de la taxe professionnelle. (p. 3977) : transfert de charges de la taxe professionnelle sur les redevables de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Se déclare défavorable à l'amendement n° 160 de MM. Jean-Pierre Fourcade et Lionel de Tinguy sur le plafonnement, à compter de 1981, du taux des taxes locales en fonction de taux moyens de référence ; le dépassement et les conditions d'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ainsi que la mise à niveau, à un même pourcentage, des taux de référence ; l'application de ce système aux communautés urbaines et organismes de coopération intercommunale. (p. 3978) : fixation des taux des taxes en référence à une moyenne départementale. (p. 3979) : sur l'amendement n° 160, ses sous-amendements, déposés avec plusieurs de ses collègues, n° 162 : date d'entrée en vigueur du système de plafonnement ; rejeté, et n° 163 : détermination du niveau de plafonnement imposé aux quatre taxes ; rejeté. Se déclare favorable sur ce même amendement, au sous-amendement n° 161 de M. Josy Moinet concernant l'application du plafonnement à partir de 1981 et pour cinq ans ; le taux moyen de référence au niveau de chaque strate de population par les communes. (p. 3980) : dotation globale de fonctionnement et prise en compte de la notion de « strate de population ». (p. 3985) : décision sur la fixation du taux des impôts locaux avant la connaissance du résultat des simulations. Information du Sénat sur les taux moyens de la taxe professionnelle, foncière non bâtie et bâtie. **Article 3 bis A** (p. 3990) : son amendement n° 112, déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction des bases d'imposition de la taxe d'habitation en fonction des cotisations de taxe professionnelle ; rejeté. **Article 3 ter.** — *Article 16 48 A du code général des impôts.* (p. 3997) : en raison de la prise en considération de l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'établissement à caractère exceptionnel et péréquation, entre les communes concernées, de la taxe professionnelle au profit d'un fonds départemental, transforme ses amendements, déposés avec plusieurs de ses collègues, en sous-amendements à cet amendement n° 45 : n° 115 : potentiel fiscal et prise en compte de la valeur nette des bases de taxe professionnelle après écrêtement ; adoptée et n° 116 : péréquation et date de prise en compte de reversement de la taxe professionnelle au sein d'un groupement de communes ; retiré.

Suite de la discussion [19 novembre 1979]. **Article 4 quater.** — *Article 14 61 du code général des impôts* (p. 4065) : son amendement n° 119, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 84 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant l'abrogation des dispositions fiscales exceptionnelles pour les sociétés mutualistes et les unions de sociétés mutualistes ; rejeté. Cas des pharmacies mutualistes. **Article 4 quinquies.** — *Article 14 65 et 14 66 du C.G.I.* (p. 4066) son amendement n° 120, déposé avec plusieurs de ses collègues : abrogation des articles du code général des impôts prévoyant une exonération pour cinq ans de la taxe professionnelle ; rejeté. Demande d'exonération par les entreprises et politique de chantage à l'emploi. (p. 4074) : sur l'amendement n° 48 de M. Lionel de Tinguy relatif à l'exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle pour transfert, création ou extension d'activité, la nécessité d'un agrément sauf pour les activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique et les modalités d'attribution de l'exonération et les conditions de

retrait, vote favorable du groupe communiste sur le sous-amendement n° 169 de M. Maurice Papon concernant la déclaration annuelle des éléments pouvant être exonérés et l'impossibilité de chevauchement des périodes d'exonération.

— **Motion d'ordre** [19 novembre 1979] (p. 4081) : congrès de l'association des maires de France. Projet de loi sur la fiscalité directe locale et proposition de reculer l'examen de la loi de finances.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** — *Deuxième lecture* (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Article 5.** — *Article 14 72 du code général des impôts* (p. 4084) : son amendement n° 121, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite ; réservé puis rejeté. (p. 4088) : le groupe communiste s'abstiendra dans le vote de l'amendement n° 173 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif à la fixation, au principe de réduction annuelle du taux de cotisation de la taxe professionnelle et à l'affectation au fonds national de péréquation. **Article 4 (suite)** (p. 4092) : le groupe communiste votera contre l'amendement n° 46, précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy concernant les communes ou groupements de communes ayant des bases de taxes professionnelles supérieures à la moyenne nationale et le prélèvement au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, les modalités de fonctionnement du fonds et d'attribution de ses ressources aux communes et groupements de communes et, sur cet amendement, contre le premier alinéa du sous-amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Fourcade relatif au montant du prélèvement sur les bases excédentaires de la taxe professionnelle. Amointrissement des ressources des collectivités locales ; la dotation globale de fonctionnement et le système du fonds national de péréquation. (p. 4095) : dotation globale de fonctionnement et prisé en compte de l'imposition sur les ménages. Taxe professionnelle et prise en compte du taux de taxe d'habitation. Sur l'amendement n° 46 de M. Lionel de Tinguy, son sous-amendement n° 118 déposé avec plusieurs de ses collègues : critères d'attribution des ressources du fonds et compensation pour les communes pour les moins-values fiscales résultant de l'équilibre entre le poids relatif des quatre taxes ; rejeté. (p. 4096) : équilibre entre le poids relatif des taxes ; le rapprochement entre le taux des quatre taxes avec le taux moyen départemental ou le rapprochement entre le produit des bases d'imposition et le taux moyen départemental.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 7** (p. 4120) : son amendement n° 122, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de cet article qui modifie pour 1980 les bases d'imposition de la taxe professionnelle et qui exonère de cette taxe les entreprises nouvellement créées, pour l'année de leur création ; rejeté. **Après l'article 7 bis** (p. 4128) : son amendement n° 123 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : établissement par la loi des critères de classement des habitations ; rejeté. **Article 8** (p. 4129) : son amendement n° 124, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort : abattement facultatif pour le calcul de la taxe d'habitation ; retiré. (p. 4130) : son amendement n° 125, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : dégrèvement pour une partie de la taxe d'habitation au bénéfice des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu ; dégrèvement moindre pour les contribuables faiblement imposés ; devenu sans objet. **Article 8 bis A.** — *Article 207-2 du code général des impôts* (p. 4134) : son amendement n° 126, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : imposition au régime de l'impôt sur les sociétés des sociétés de financement, de recherche et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures ; rejeté. **Article 9** (p. 4136) : son amendement n° 127, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : suppression de cet article qui prévoit la disposition des différences existant entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par les communautés urbaines et districts à fiscalité propre et les taux appliqués au profit de ces groupements par chaque commune membre ; rejeté. Son amendement n° 129, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : calcul d'un taux unique pour la taxe d'habitation, à partir de 1980, en fonction des valeurs locatives brutes de l'ensemble des communes ; rejeté. Son amendement n° 128, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : réduction dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre des différences existant entre le taux moyen de taxe d'habitation perçue par le groupement et les taux

appliqués au profit de celui-ci dans chaque commune membre ; rejeté. **Article 10** (p. 4138) : son amendement n° 130, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort, cosignataire : suppression de cet article prévoyant l'actualisation des valeurs locatives foncières ; retiré. Son amendement n° 131, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort : actualisation des valeurs locatives des établissements industriels qui ne relèvent pas du régime du forfait ; retiré. **Article 10 bis**. — **Article 1382 du CGI** (p. 4140) : son amendement n° 132, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Fernand Lefort : suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles nationaux ; retiré. **Article 11 B** (p. 4147) : se déclare défavorable à l'amendement n° 94 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité de recouvrement des contributions directes locales selon le système du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu ; la possibilité pour les contribuables d'acquitter leur cotisation en trois fractions mensuelles d'égale valeur, dès 1980. Rémunération des fonds libres déposés par les collectivités locales au Trésor. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4153) : rafistolage des « quatre vieilles ». Risque d'asphyxie financière et de paralysie des communes. Réduction introduite pour la première fois dans le calcul de la taxe d'habitation, en faveur des redevables exonérés de l'impôt sur le revenu. Iniquité qui consiste à prendre des ressources à certaines communes pour les donner à d'autres. Conséquences du système : transferts entre communes et entre contribuables à l'intérieur d'une même commune. Propositions communistes de ne pas régler certains problèmes tant que ne serait pas connu le résultat des simulations. (p. 4154) : modifications de la répartition des ressources publiques au détriment des collectivités locales. Vote défavorable du groupe communiste sur le projet de loi en discussion.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Intérieur [4 décembre 1979] (p. 4859) : accroissement du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux collectivités locales ; l'absence d'indexation. Dépenses de fonctionnement et remboursement de la TVA. Evolution inversement proportionnelle des subventions d'équipement aux communes et du fonds de compensation de la TVA. (p. 4860) : remboursement de la TVA et diminution des subventions et des versements représentatifs. Fonds spécial d'investissement routier et hausse des produits pétroliers. Diminution des crédits d'équipement correspondant aux compétences transférées par le projet de loi sur les responsabilités locales. Calcul de la dotation globale de fonctionnement et comparaison avec la progression du VRTS. Politique gouvernementale de limitation des équipements collectifs des communes. Atteinte à la politique sociale des municipalités. (p. 4861) : budget des communes et part de la dotation globale de fonctionnement. Inquiétude pour la progression de la dotation globale de fonctionnement. Evolution du fonds de compensation de la TVA et politique d'exportation du Gouvernement. Attribution d'une part plus grande des ressources publiques aux communes. Rejeté ce projet de budget. (p. 4865) : indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la TVA et répartition des moyens financiers sur les communes.

Imprimerie nationale [9 décembre 1979] — Rapporteur spécial (p. 5173) : qualité de l'entreprise et stagnation des crédits. Dépendance vis-à-vis de l'impression de l'annuaire téléphonique et passage à l'annuaire électronique. (p. 5174) : expérience d'annuaires téléphoniques et journées d'études de l'Institut international des communications. Diversification des activités : impression des livres scolaires. Adaptation aux techniques nouvelles et réduction des investissements ; construction du hall de l'usine de Douai. Stagnation des effectifs et réduction du temps de travail. Mensualisation. Ressortissants des départements d'Outre-Mer et prise en charge des frais de transport ; cas des PTT. Titularisation des femmes de service.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. **Article 8**. — **Articles 403 et 422 du code général des impôts** (p. 5251) : sur l'amendement n° 357 de M. Maurice Papon demandant le rétablissement des droits sur les alcools, vins et bières, reprend avec plusieurs de ses collègues, le sous-amendement n° 406 de M. Henri Goetschy et plusieurs de ses collègues : critères du degré alcoométrique pour la définition de la chaptalisation ; irrecevable aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances. **Article 19** (p. 5256) : contestation de la répartition des crédits du fonds spécial d'investissement routier entre les tranches locales, départementales et nationales. (p. 5257) : hausse considéra-

ble du produit de la taxe sur les produits pétroliers et absence d'efforts en faveur de la voirie communale et départementale.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale** [20 décembre 1979]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5833) : les insuffisances du texte. L'absence de ressources nouvelles. Le blocage de la taxe professionnelle. Le poids insupportable de la taxe d'habitation pour les contribuables de condition modeste. Le groupe communiste votera contre le projet.

VALLON (Pierre), sénateur du Rhône (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes [14 novembre 1979]. (p. 3949).

DEPOTS

Proposition de loi modifiant l'article L. 201-1 du code électoral relatif à l'élection des conseils généraux (n° 314, 1978-1979) [4 mai 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi (n° 397, 1978-1979) adopté par l'Assemblée nationale portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 455, 1978-1979) [28 juin 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer le titre vacances (n° 48, 1979-1980) [15 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2397 de M. Jean David : le développement de l'innovation en matière industrielle, en remplacement de l'auteur lors de la réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie (petite et moyenne industrie), le 11 mai 1979 (p. 1230, 1231).

Question n° 2403 : les handicapés (bilan de l'application de la loi d'orientation en faveur des handicapés) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille (Action sociale) [JO, Débats 1^{er} mars 1979] (p. 310) — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, le 5 juin 1979 (p. 1677).

Question n° 2404 : les autoroutes (perspectives d'achèvement de la construction et coût des autoroutes alpines) à M. le ministre des transports [JO, Débats 1^{er} mars 1979] p. 310). — Réponse de M. Joël le Theule, ministre des transports, le 22 juin 1979 (p. 2122, 2123).

Question n° 2449 : les textiles (développement de l'industrie textile) à M. le ministre de l'industrie [JO, Débats 29 mars 1979] (p. 459). — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie), le 11 mai 1979 (p. 1227, 1228).

Question n° 2461 : les élections cantonales (candidature unique du deuxième tour de scrutin) à M. le ministre de l'intérieur [JO, Débats 11 avril 1979] (p. 668). — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Collectivités locales), le 1^{er} juin 1979 (p. 1654, 1655).

Question n° 2487 : les tunnels (tunnel routier sous le Fréjus) à M. le ministre des transports [JO, Débats 4 mai 1979] (p. 1106).

Question n° 2538 : le tourisme (situation des communes en zone de montagne du Var) à M. le Premier ministre [JO, Débats 21 juin 1979] (p. 2035). — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, le 12 octobre 1979 (p. 3220, 3221).

Questions orales avec débat :

Question n° 181 [2 avril 1979] (p. 483) à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs : le **tourisme (problèmes du tourisme)**. — Discutée le 24 avril 1979 (p. 910) : appareil administratif du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Normalisation des rapports entre la fédération nationale des offices de tourisme et les syndicats d'initiative ; situation dans la région Rhône-Alpes. Poids du tourisme dans la balance des paiements. (p. 911) : excessive diversité des statuts des organismes chargés de la promotion du tourisme français à l'étranger ; situation sur le marché de l'Amérique du Nord. Nécessaire développement des chaînes hôtelières à l'étranger ; rôle de l'hôtellerie et de la restauration dans la création d'emplois. Recommandations du rapport Blanc. Utile développement des centrales de réservation. Amélioration de l'hôtellerie rurale. Controverse à propos de la vente de voyages touristiques aux guichets des banques.

Question n° 219 de M. Jacques Braconnier : la **sauvegarde de l'industrie française du cycle et du motocycle**. — Discutée le 9 octobre 1979. (p. 3062) : situation relativement satisfaisante de l'industrie du cycle ; degré de concentration de cette industrie ; stabilisation du marché. (p. 3063) : vertus « écologiques » de la bicyclette. Problèmes de l'industrie du motocycle ; importations massives. Contraintes de la réglementation sur le port du casque. Action offensive de l'industrie française du cyclomoteur en direction du marché américain. Inadaptation des infrastructures routières propres aux deux-roues. Quasi-absence de motocycles français sur le marché international.

Question n° 252 [2 octobre 1979] (p. 2882) à M. le ministre des transports : les **tunnels (tunnel routier sous le Fréjus)**.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux fonds communs de placement (n° 84, 1978-1979)** [19 avril 1979]. **Après l'article 17 quater** (p. 850) : son amendement n° 58 (*article additionnel*), soutenu par M. Adolphe Chauvin : désignation d'un commissaire aux comptes par le gérant d'un fonds commun de placement de la participation ; rejeté.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — **Suite de la discussion** [22 mai 1979]. — **Discussion générale** (p. 1429) : communautés urbaines ; nécessité d'un texte spécifique, ultérieur. Allègement des contrôles administratifs. Régime de la taxe locale d'équipement. Adaptation du contrôle financier. Institution d'une dotation globale d'équipement. (p. 1430) : majoration de subventions en faveur des communes « fusionnées ». Urbanisme ; plan d'occupation des sols. Relations entre les départements et les communes. Amélioration du statut du personnel communal. Problèmes des secrétaires généraux de communautés. Protection sanitaire et sociale. Répartition des compétences au niveau national ou local. Risque de démantèlement des actions pluridisciplinaires. Situation des agents départementaux des directions des affaires sanitaires et sociales. Au nom de M. Daniel Millaud, souligne les problèmes des collectivités locales dans les territoires et départements d'Outre-Mer.

Suite de la discussion [30 mai 1979]. **Article 2**. — **Article L. 121-38 du code des communes** (p. 1541) : tentation pour l'Etat d'établir des cahiers de charges type dans des domaines très nombreux. (p. 1544) : sur l'amendement n° I-3 de M. Lionel de Tinguy concernant les cas d'approbation des délibérations des conseils municipaux : emprunts et engagements à long et moyen termes ; garantie des emprunts, intervention des communes dans le domaine industriel et commercial, échelle des traitements du personnel communal des catégories A et B, indemnités afférentes aux emplois dont les échelles sont fixées par délibération du conseil municipal, son sous-amendement n° I-169 ; approbation de ces délibérations par le préfet ; retiré. **Après l'article 7**. — **Article L. 233-75-1 et 233-75-2** (p. 1566) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-179 (*article additionnel*) de M. Roger Romani, soutenu par M. Michel Giraud, concernant la création d'une taxe d'ouverture intempesive de tranchée ; droit pour les communes de procéder elles-mêmes aux réfections des revêtements et de se faire rembourser les frais qu'entraînent pour elles les ouvertures de tranchées.

Suite de la discussion [14 juin 1979]. **Après l'article 50** : son amendement n° I-168 (*article additionnel*) : application aux communes de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française des dispositions du titre I ; réservé.

— **Projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n° 397, 1978-1979)** [28 juin 1979]. — Rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 2445) : mondialisation de l'économie. Chômage et possibilité d'une politique volontariste de création d'emplois. Lien recherche-développement économique ; la baisse des crédits consacrés à la recherche. Diffusion de la recherche dans les secteurs de production. Compétitivité des entreprises et innovations technologiques. Adaptation de l'enseignement aux nouvelles techniques. (p. 2446) : importance de la recherche fondamentale. Information et mutations technologiques ; le développement de l'information et de la mini-informatique. Innovation et destruction du monopole de la radio-télévision. Place de la France dans le secteur de recherche informatique. Nécessité de l'adaptation des Français aux nouveaux instruments de communication. Importance de la coopération avec les pays en voie de développement et réduction des dépenses de coopération. Difficultés de l'emploi et mauvaise adaptation du système éducatif. (p. 2447) : importance de la culture générale. Lien entre formation initiale et formation continue ; la perfectibilité du système de formation professionnelle. Rapports entre emploi et enseignement supérieur. Non-subordination de l'enseignement aux exigences économiques. Absence de définition d'une politique de l'environnement et de protection de la nature. Historique des actions gouvernementales dans la lutte contre les nuisances de la croissance économique. Nécessité d'un développement des parcs régionaux et nationaux. Politique culturelle et insertion dans le monde du travail. Absence de politique pour la jeunesse et les sports. (p. 2448) : réduction de la durée du travail hebdomadaire et développement des loisirs.

— **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales (n° 187, 1978-1979)**. — **Suite de la discussion** [8 novembre 1979]. **Après l'article 152**. — **Après l'article 170 (nouveau)** (p. 3832) : son amendement n° VII-30 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Daniel Millaud, cosignataire, prévoyant l'extension à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française des nouvelles dispositions concernant le versement d'une dotation globale d'équipement ; adopté.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**. — **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Après l'article 4 quinquies** (p. 4082) : son amendement n° 62 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Adolphe Chauvin : exonération de la taxe professionnelle pour les établissements d'enseignement hors contrat ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion [20 novembre 1979]. **Article 6 bis** (p. 4112) : son amendement n° 61, soutenu par M. Adolphe Chauvin : suppression de cet article prévoyant qu'à compter d'une date fixée ultérieurement, la taxe professionnelle aura pour base la valeur ajoutée ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980)**.

Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. **Après l'article 6** (p. 4308) : son amendement n° 102, déposé avec M. Jean Francou et soutenu par M. Adolphe Chauvin : déductibilité du bénéfice imposable des provisions pour congés payés constituées par les entreprises ; retiré. **Article 11** (p. 4334) : son amendement n° 53, soutenu par M. Marc Jacquet : diminution de la période de taxation maximale des motocyclettes dans le cadre de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ; adopté. **Art. 13 A** (p. 4336) : son amendement n° 83, déposé avec M. Paul Séramy et soutenu par ce dernier : relèvement du plafond au-dessous duquel les actes ou procès-verbaux de ventes ou de liquidation d'immeubles sont exonérés du droit de timbre de dimension ; application de cette exonération aux attestations notariées constatant la transmission par décès d'immeubles ou de droits réels immobiliers et aux actes rectificatifs d'erreurs matérielles ; retiré. **Article 24** (p. 4358) : son amendement n° 85, déposé avec M. Francis Palméro et soutenu par M. Dominique Pado : taux de majoration des rentes viagères ; retiré.

Jeunesse, sports et loisirs. — II. — **Tourisme** [3 décembre 1979] (p. 4769) : caractère interministériel du budget du tourisme. Importance économique du tourisme et VIII^e Plan. Groupe d'études sur les problèmes du tourisme et des loisirs. Relance du « titre-vacances » et amélioration des structures touristiques régionales et départementales. Diminution des crédits d'équipement. Ouverture vers les marchés étrangers ; le groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France ». Nécessité d'une pro-

motion de la France à l'étranger. Exportation et industrie hôtelière ; le rôle de « France-Information-Loisirs ». Rôle des comités régionaux de tourisme. Problèmes concernant le tourisme et interventions pléthoriques de plusieurs ministères. (p. 4770) : situation des délégués régionaux du tourisme. Mode de désignation des membres des comités régionaux de tourisme. Tourisme et introduction de l'informatique et de la télématique. Tourisme d'Outre-Mer et politique en matière de transports aériens. Tourisme et interventions des banques, coopératives et grandes surfaces. Création d'une école nationale de l'hôtellerie et d'une université hôtelière. Métiers du tourisme et formation. Problèmes fiscaux du tourisme social. Utilité des associations de tourisme, de jeunesse et d'éducation populaire. Inadaptation et vétusté des équipements existants. Etalement des vacances et aménagement des rythmes scolaires. Action des villages-vacances-familles (VVF). Développement des week-ends sociaux. Mise en valeur touristique du territoire et produits touristiques. Promotion des congrès internationaux et du thermalisme. Système hôtelier et accueil des familles (p. 4771) : grève des aiguilleurs du ciel et répercussion sur les compagnies aériennes et agences de voyages. Vote favorable sous réserve de l'augmentation des crédits affectés à l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980) [14 décembre 1979]. — **Discussion générale** (p. 5436) : problème essentiel qu'est l'avortement clandestin. Non-reconduction de la loi de 1975 et retour à la législation de 1920. Loi de 1975 et déculpabilisation des femmes ; insuffisance de centres d'intervention. Pratique de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans des centres polyvalents. (p. 5437) : développement des moyens des organismes de conseil. Caractère d'ultime recours de l'IVG. Nécessité du développement de l'information, notamment après l'intervention. Application de la « loi Neuwirth » sur l'éducation sexuelle. Evolution de la natalité en France depuis le XIX^e siècle. Mise en œuvre d'une politique familiale limitée et ponctuelle. Vote de ce projet de loi.

— **Suite de la discussion** [16 décembre 1979]. **Après l'article 1 undecies**. — **Article L. 162-6 du code de la santé publique** (p. 5574) : déclare qu'il ne votera pas l'amendement n° 22 de M. Michel Giraud prévoyant le déroulement de l'entretien social hors des établissements pratiquant l'interruption volontaire de grossesse sauf pour ce qui concerne les hôpitaux publics. Cliniques privées et qualité de l'entretien social ; moyens de détourner la loi. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5599) : qualité du débat parlementaire. Votera le projet de loi. Solution à de nombreuses détresses. Application de la loi. Nécessité d'une politique familiale.

— **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1979]. **Article 1 (suite)**. — **Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967** (p. 5673) : son amendement n° 44, soutenu par M. Roger Poudonson ; pensions de retraite de réversion et bonifications pour charge de famille ; adopté.

VARLET (Jean), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

VEIL (Simone), *ministre de la santé et de la famille* (nommée le 5 avril 1978 dans le Gouvernement Barre) [JO, Lois et décrets 6 avril 1978, p. 1539].

DEPOTS

Projet de loi, relatif à la vaccination antivariolique (n° 244, 1978-1979) [2 avril 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique**. — **Deuxième lecture** (n° 387, 1978-1979) [22 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2147) : constitution d'un stock de vaccins antivarioliques et de substances biologiques, sous le contrôle du Gouvernement.

— **Projet de loi relatif aux études médicales** (n° 353 1978-1979) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2285) : risque

d'inadaptation croissante entre la formation des médecins et les besoins de la population. Demandes anciennes et convergentes des praticiens et des enseignants. (p. 2286) : répartition entre généralistes et spécialistes. Travaux du groupe d'étude animé par le doyen Rapin et de la commission présidée par M. Fougère. Etudes du comité consultatif interministériel pour les questions hospitalo-universitaires présidée par M. Royer. Formation des généralistes : activité hospitalière par des fonctions de résident à temps plein, pratique de stages extra-hospitaliers ; formation pratique et enseignement théorique des certificats d'études spéciales pour une formation équilibrée des spécialistes. Modification du concours de l'internat pour éviter une concurrence anormale entre ce concours et l'enseignement du second cycle. Adaptation du nombre des médecins formés aux possibilités de formation et aux besoins de la population. (p. 2287) : contrôle de l'effectif des résidents et des internes dans les différentes spécialités. Nombre de médecins par habitant aux Pays-Bas. Danger du médecin qui voit trop peu de malades. Adaptation démographique à l'échelon régional. Progrès techniques et médecins généralistes. (p. 2298) : absence dans le texte d'une sélection fondée sur les aptitudes qu'on peut exiger d'un futur médecin. Système de tirage au sort pour la sélection, en place aux Pays-Bas. Critères de sélection pour suivre les études de médecine. Efforts nécessaires aux étudiants pour achever leurs études. Etudes effectuées, discipline par discipline, région par région pour déterminer le nombre optimal de médecins. (p. 2299) : suppression de la situation très désagréable des internes des régions sanitaires. Difficultés des hôpitaux même universitaires. Encadrement d'internes sur les résidents. Création de postes dans les hôpitaux universitaires. Statut des internes : adjonction d'un enseignement théorique à leurs fonctions. Possibilités de formation accessibles aux résidents ; les passerelles entre résidents et spécialistes. Organisation du stage chez le praticien : responsabilité des actes médicaux accomplis par le résident ; sa rémunération. Déroulement des carrières après le troisième cycle. Problèmes posés pour l'accès aux postes de chef de clinique. (p. 2300) : problème de qualification de certains internes dans les régions sanitaires. Prise en compte de la situation des généralistes dans la mise en forme des conventions européennes. Choix de leur poste par les internes reçus au concours : ancienneté de fonctions et rang de classement. Estime que l'on ne peut qualifier la réforme de « nivellement par le bas », comme le fait Mme *Danièle Bidard*. Travaux de la mission spéciale qui s'est rendue aux Antilles pour faire le point des équipements hospitaliers et de la situation médicale. Difficulté de qualification dans les départements d'Outre-Mer. Estime nécessaire d'éviter de prendre des mesures dérogatoires qui conduiraient à ce que les titres délivrés dans les DOM n'aient pas la même qualité qu'en métropole. **Article 1**. — **Article 45 bis (nouveau) de la loi du 12 novembre 1968** (p. 2301) : augmentation du nombre des médecins des armées ; représentation de ces médecins dans les commissions chargées de déterminer les postes d'internes et de résidents. (p. 2302) : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme *Danièle Bidard* et plusieurs de ses collègues concernant l'organisation du troisième cycle des études médicales. Accepte l'amendement n° 11 de forme de M. *Adrien Gouteyron* (p. 2304) ; accepte l'amendement n° 12 de M. *Adrien Gouteyron* concernant le caractère exclusif de l'accès au cycle de généraliste par le résidanat et de l'accès au cycle de spécialiste par l'internat ; les fonctions de résident et d'interne ; l'obligation pour l'interne de consacrer une partie de son temps à l'exercice de fonctions hospitalières hors centre hospitalier universitaire. Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de Mme *Danièle Bidard* et plusieurs de ses collègues n° 26 relatif à la non-application des nouvelles dispositions aux étudiants en psychiatrie, n° 27 concernant la participation des organisations représentatives à l'élaboration du statut des résidents et des internes en médecine, n° 28 prévoyant le contrôle des unités d'enseignement et de recherche sur les stages effectués par les résidents et n° 29 concernant les stages extrahospitaliers pour les résidents « sous contrôle de l'université » ; accepte le sous-amendement n° 6 de M. *Pierre-Christian Taittinger* prévoyant l'exercice de fonctions hospitalières salariées par les internes et les résidents dans les « centres hospitaliers nationaux » ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 39 de Mme *Cécile Goldet* et plusieurs de ses collègues concernant l'obligation pour les internes de consacrer une partie de leur temps auprès de praticiens et d'organismes agréés de santé ou de recherche. (p. 2306) : accepte l'amendement n° 13 de M. *Adrien Gouteyron* prévoyant la composition des commissions régionales constituées dans chaque région d'internat, mais s'oppose, sur cet amendement au sous-amendement n° 34 de MM. *Michel Labèguerie* et *Jean Mézard*, soutenu par ce dernier, concernant la consultation des conseils

départementaux de l'ordre des médecins de la région concernée. S'oppose également aux amendements n° 30 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues relatif à la commission instituée dans chaque région d'internat consultée par le ministre qui fixe annuellement le nombre des postes de résidents et d'internes et n° 41 de Mme Cécile Goldet et plusieurs de ses collègues concernant les organisations consultées par les conseils régionaux pour déterminer les besoins de la population quant aux effectifs médicaux et leur répartition entre spécialités. (p. 2307) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Michel Labéguerie concernant la fixation du nombre des postes de résidents sans préjudice des effectifs d'encadrement nécessaires au fonctionnement normal des services et à l'enseignement, ainsi qu'à l'amendement n° 24 de M. Jean Colin soutenu par M. Pierre Salvi, concernant la répartition des postes offerts aux internes en médecine sur la totalité des services des centres hospitaliers universitaires et des hôpitaux généraux actuellement reconnus comme « qualifiant ». (p. 2308) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Adrien Gouteyron prévoyant la prise en compte du choix exprimé par les intéressés pour l'affectation des internes en médecine. (p. 2309) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Adrien Gouteyron relatif à l'entrée en troisième cycle de tous les étudiants qui ont terminé avec succès le deuxième cycle des études médicales sanctionné par un examen théorique et pratique et la suppression de l'alinéa prévoyant un examen avec classement à la fin du deuxième cycle ainsi qu'au sous-amendement n° 31 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues prévoyant la suppression de tout examen à la fin du deuxième cycle des études médicales. (p. 2310) : son amendement n° 44 : suppression des alinéas de l'article prévoyant un examen avec classement pour la fin du deuxième cycle ; adopté. (p. 2312) : accepte l'amendement n° 16 de M. Adrien Gouteyron concernant l'épreuve d'admissibilité fondée sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle et épreuve d'admission du concours de l'internat. Demande le retrait du sous-amendement n° 43, sur cet amendement n° 16, de M. Jacques Henriet prévoyant l'interrogation pour les épreuves d'admissibilité du concours de l'internat « exclusivement » sur l'enseignement reçu au cours du deuxième cycle. (p. 2314) : accepte les amendements de M. Adrien Gouteyron n° 17 concernant la suppression, pour les reporter plus loin, des dispositions de cet article relatives aux possibilités de changement d'orientation de généraliste ou de spécialiste et n° 18 prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application de cet article. *Après l'article 45 bis de la loi de 1968* (p. 2315) : accepte l'amendement n° 19 de M. Adrien Gouteyron relatif aux conditions d'accès aux cycles de formation des généralistes et des spécialistes pour les médecins étrangers, pour les étudiants du troisième cycle changeant d'orientation et pour les médecins ayant terminé leurs études. Accepte les amendements de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues n° 7 relatif à l'organisation de l'internat en pharmacie suivant des dispositions analogues à celles de l'internat en médecine et n° 8 concernant la direction des services où sont admis les internes par un médecin ou un pharmacien. **Article 2.** — *Article 22 de la loi du 31 décembre 1970* : accepte l'amendement n° 9 de coordination de M. Bernard Lemarié et plusieurs de ses collègues. **Article 3.** — *Article 45 de la loi de 1968* (p. 2317) : s'oppose aux amendements n° 32 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues relatif à la création d'une commission chargée de définir les objectifs et le fonctionnement d'unités de valeur dans le cadre d'un premier cycle d'orientation commun aux professions médicales et paramédicales et à la composition de cette commission et n° 10 de M. Jacques Larché concernant l'inscription, à partir du 1^{er} octobre 1982, en première année du premier cycle des études médicales odontologiques des candidats ayant satisfait aux épreuves d'un concours organisé dans un cadre régional. Accepte l'amendement n° 20 de forme de M. Adrien Gouteyron. **Article 4** (p. 2318) : accepte l'amendement n° 21 de M. Adrien Gouteyron concernant la possibilité de réduire la durée du résidanat. **Article 5** : accepte l'amendement n° 22 de M. Adrien Gouteyron relatif à la mention des conséquences de la réforme sur le fonctionnement des établissements hospitaliers dans le rapport présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement. **Après l'article 5** : accepte l'amendement n° 33 (*article additionnel*) de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues prévoyant les dispositions dérogatoires pour permettre l'application des nouvelles dispositions aux départements et territoires d'Outre-Mer. **Intitulé :** (P. 2319) : accepte l'amendement n° 45 de M. Adrien Gouteyron de coordination : « projet de loi relatif aux études médicales et pharmaceutiques » ; adopté.

— **Conclusions du rapport de M. Louis Boyer** fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M.

Michel Sordel et plusieurs de ses collègues modifiant diverses dispositions du livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie vétérinaire (n° 295, 1977-1978) [27 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2417) : loi du 29 mai 1975 : la protection de la santé publique et la qualité de l'élevage. Conciliation de la protection de la santé publique et des contraintes économiques de l'élevage industriel. Souligne la qualité du travail de la commission et la collaboration entre le Parlement et le Gouvernement. **Après l'article 2** (p. 2417) : son amendement n° 3 (*article additionnel*) : utilisation exclusive pour la fabrication des aliments médicamenteux, des prémélanges médicamenteux munis de l'autorisation de mise sur le marché ; adopté. **Article 5.** — *Article L. 617* (p. 2418) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel relatif à la délivrance des aliments médicamenteux aux groupements d'éleveurs et aux éleveurs sur prescription d'un docteur vétérinaire. **Article 6.** — *Article L.617-1-2°* : (p. 2419) : son amendement n° 4 : conditions d'utilisation des prémélanges médicamenteux et modalités d'emploi des aliments médicamenteux ainsi préparés ; adopté.

— **Ordre du jour du Sénat** [27 juin 1979] (p. 2419) : composition de l'ordre du jour prioritaire des séances du 28 juin 1979 et du 29 juin 1979.

— **Projet de loi relatif aux études médicales et pharmaceutiques.** — *Deuxième lecture* (n° 460, 1978-1979 [30 juin 1979]. — **Discussion générale** (p. 2563) : adaptation indispensable de la formation des médecins. Accroissement du nombre d'internes. Composition des commissions régionales d'internat et de résidanat. Concours de l'internat. Internat des médecins et commissions régionales. **Article 4** (p. 2564) : prend l'engagement que son successeur au poste de ministre de la santé associera le Parlement à l'élaboration des décrets d'application.

VERILLON (Maurice), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre du conseil d'administration de Télédiffusion de France [27 avril 1979] (p. 1057).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

DEPOTS

Avis présenté au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur le projet de loi (n°49, 1979-1980) de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Coopération** (n° 51, tome XIII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49 1979-1980).

Deuxième partie :

Coopération [28 novembre 1979]. — Rapporteur pour avis (p. 4535) : sixième conférence au sommet franco-africain à Kigali, capitale du Rwanda. Soutien aux opérations de développement économique. Renouvellement de la Convention de Lomé. Internationalisation croissante des actions. Afrique, zone de tension internationale. Croissance des aides multilatérales ; prépondérance des aides bilatérales. Accords de globalisation avec la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et Madagascar. Effectif global des agents en coopération. Crédits attribués aux centres culturels. Utilisation croissante des moyens de communication des masses. (p. 4536) : diffusion du livre. Aide aux différences formes d'enseignement. Difficultés auxquelles se heurte la réintégration en France des enseignants du degré supérieur partis en coopération. Action de l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer et du groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale. Dispositions financières relatives aux actions culturelles de la coopération.

Jeunesse, sports et loisirs. — II. — **Tourisme** [3 décembre 1979] (p. 4766) : restructuration des services du ministère. Insuffisance de ce budget et importance économique du tourisme. Caractère interministériel du financement du tourisme ; l'exemple

des aides aux villages de vacances. Demande la constitution d'un fonds interministériel d'intervention pour les loisirs. Sacrifice du tourisme social. Déficit des réalisations de structures d'accueil à vocation sociale. Catégories socio-professionnelles et évolution du taux de départ en vacances. Projet du chèque-vacances. (p. 4767) : insuffisance des crédits d'aménagement des espaces touristiques, du littoral ou de la montagne. Relance de la politique thermique. Blocage de l'aide à la promotion privée. Délégation régionale et commission interministérielle. Conception marchande des loisirs : l'augmentation des subventions aux organismes touristiques de prospection des marchés. Conflits entre touristes et résidents permanents. Fonction collective du tourisme.

Environnement et cadre de vie [7 décembre 1979] (p. 5042) : budget de l'environnement : le parent pauvre du budget de l'Etat. Rôle des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement. Ressources financières attribuées aux chargés de mission départementaux pour les questions d'environnement. Absence de contrôle véritablement sérieux sur la majorité des 500000 installations classées. Négligences en ce qui concerne la protection des nappes d'eau profondes. Efforts réalisés par les agences de bassin ; protection des eaux douces et de la mer. Rapport du Haut Comité de l'Environnement sur les stations d'épuration. Difficultés des réserves naturelles et des parcs nationaux ou régionaux. Insuffisance des crédits de fonctionnement et d'investissements. (p. 5043) : désengagement financier de l'Etat, refus des collectivités locales d'augmenter la participation au-delà de l'érosion monétaire, augmentation des charges fixes des parcs ; importante demande d'opérations nouvelles d'animation.

VERNEUIL (Jacques), Sénateur de la Charente-Maritime (rattaché administrativement au groupe GD, puis GD-SRG).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la **commercialisation des vins à appellation d'origine** : « Pineau des Charentes » ou « Pineau Charentais » (n° 234, 1978-1979) [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979, JO, Débats 3 avril 1979].

VIGIER (Jean-Louis), Sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

VIRAPOULLE (Louis), Sénateur de la Réunion (UCDP).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes [11 octobre 1979] (p. 3159) : vice-président de la délégation.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la **proposition de loi** (n° 20, 1979-1980) adoptée par l'Assemblée nationale relative à la **détermination du ressort de certains conseils de prud'hommes** (n° 47, 1979-1980) [14 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n°300 [25 octobre 1979] (p. 3542) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : les **départements d'Outre-Mer (DOM) (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer)**. – Discutée, avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mossion remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 298 de M. Joseph Yvon remplacé par M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry, le 6 novembre 1979 (p. 3694) : politique à l'égard des fonctionnaires en poste dans les DOM-TOM ; leur protection sociale. Apport des DOM-TOM et notamment de la Réunion à la civilisation française. Qualité du corps des fonctionnaires Outre-Mer. Grande grève du 19 octobre 1979. Réalisation de la départementalisation économique et sociale. Fonction publique et politique fondée sur des décisions unilatérales. Sauvegarde du pouvoir d'achat des Fonctionnaires Outre-Mer. Volonté d'un dialogue entre le Gouvernement, les parlementaires et les organisations syndicales. Outre-Mer et inflation chronique. (p. 3695) : nécessité « d'internationaliser » l'approvisionnement de l'Outre-Mer et de briser les monopoles. Installation de la Banque populaire à la Réunion. Prix de la tonne de canne. Ouverture aux investissements étrangers et intervention de la Banque européenne de développement. Croissance économique et nécessité d'une continuité territoriale. Continuité territoriale et tourisme. Imbricolage de la politique sociale outre-mer. Nécessité d'un plan social. Application de l'assurance maladie aux artisans, commerçants et professions libérales. Accidents du travail et agriculteurs. (p. 3696) : application de la loi sur l'indemnisation du chômage. Sincérité et attachement à la France de la population créole.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. – **Discussion générale** (p. 12) : mise à l'écart des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. Délai de onze ans pour l'application de l'aide publique dans les départements d'Outre-Mer. Acceptation par le gouvernement d'un amendement prévoyant l'application du texte aux départements d'Outre-Mer dans l'année qui suivra la promulgation de la loi ; le doute émis quant à l'efficacité de cette méthode : l'exemple de la loi Royer. Situation dramatique de la Réunion ; l'industrie du bâtiment, l'industrie sucrière et l'agriculture. (p. 13) : faiblesse des crédits reçus par les chantiers dits de développement. Nécessité de revoir la politique bancaire. Cause essentielle du chômage : à la Réunion, blocage de l'économie. Nécessité de mettre fin aux conditions discriminatoires dans les départements d'Outre-Mer ; l'exemple des allocations familiales.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 7.** – **Article L.833-1 du code du travail** (p. 93) : son amendement n° 59 : application des dispositions de la présente loi dans les départements d'Outre-Mer dans un délai maximum de dix mois ; adopté. Consultation des conseils généraux et pouvoir d'amendement pour les décrets qui concernent les départements d'Outre-Mer.

– **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.** – **Deuxième lecture** (n° 459, 1978-1979). – **Suite de la discussion** [18 octobre 1979]. **Article 3.** – **Article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** (p. 3382) : se déclare favorable à l'amendement n° 51 de M. Jacques Larché relatif 1° à l'institutionnalisation de l'internement administratif et le rôle de l'autorité judiciaire ; 2° à la prolongation du délai de maintien dans les lieux de 48 heures par le président du tribunal de grande instance ou un magistrat délégué ; 3° au droit à l'assistance d'un médecin et d'un conseil.

– **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.** – **Deuxième lecture** (n° 16, 1979-1980). – **Suite de la discussion** [19 novembre 1979]. **Article 5.** – **Article 1472 du code général des impôts** (p. 4084) : soutient l'amendement n° 140 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire prévoyant la suppression des dispositions de cet article concernant le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée produite.

— **Conclusions du rapport de M. Henri Caillaet, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris (n° 9, 1979-1980) [20 novembre 1979]. Article unique (p. 4125):** nécessaire brièveté de la suspension de séance après le rapport de M. Henri Caillaet qui contient suffisamment d'éléments pour permettre au Sénat de statuer.

— **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale; — Deuxième lecture (n° 16, 1979-1980). — Suite de la discussion [20 novembre 1979]. Avant l'article 11 (p. 4150):** se déclare favorable à l'amendement n° 142 (article additionnel) de MM. Alfred Gérin et Raymond Bouvier, soutenu par ce dernier, concernant la possibilité pour les communes, à compter du 1^{er} janvier 1980, d'instituer une taxe sur les chiens. **Article 13 (p. 4151):** se déclare défavorable à l'amendement n° 36 de M. Maurice Papon prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des conditions d'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer. (p. 4152): se déclare favorable à l'amendement n° 176 de M. Lionel de Tinguy tendant à la fixation par décret en Conseil d'Etat de la date et des adaptations nécessaires à l'application des nouvelles dispositions dans les départements d'Outre-Mer.

— **Projet de loi de finances pour 1980 (n° 49, 1979-1980). — Suite de la discussion des articles de la première partie [23 novembre 1979]. — Examen des crédits. — Après l'article 10 (p. 4331):** se déclare favorable à l'amendement n° 36 (article additionnel) de M. Antoine Andrieux concernant la réduction de 100 p. cent dans la limite de 5000 litres par an des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grevant les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi et la fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières exerçant leur activité en France. S'interroge sur l'applicabilité de ces dispositions dans les départements d'Outre-Mer.

Deuxième partie :

Départements d'Outre-Mer [24 novembre 1979] (p. 4398): caractère positif de la départementalisation pour la Réunion. Rôle positif du FIDOM. Extension aux départements d'Outre-Mer (DOM) de l'allocation de logements à caractère social. Application des lois métropolitaines sur l'indemnisation du chômage. Production sucrière. Amélioration des moyens de communication maritimes et aériens. Paiement de la redevance et caractère limité des programmes de télévision et de radio. Fidélité de la Réunion à la France. **Article 69 (p. 4408):** son amendement n° 204, déposé avec plusieurs de ses collègues: investissements productifs et bénéfice d'un crédit d'impôt; adopté.

Transports [6 décembre 1979] (p. 4994): importance économique du désenclavement de la Réunion et des départements d'Outre-Mer. Attachement des Réunionnais à la France et concertation avec le Gouvernement. Plan de développement de l'espace aérien; ligne Réunion/Paris et internationalisation de l'aéroport. Etudes sur le coût de la continuité territoriale. (p. 4995): respect par la compagnie Air France de la politique gouvernementale; politique tarifaire sur la Réunion. Insuffisance des places offertes par les billets « voyages pour tous ». Tarifs « vacances » en faveur des Réunionnais travaillant en métropole. Réduction pour les retraités résidant à la Réunion. Plan Serieux et développement du rôle de carrefour de la Réunion.

Deuxième délibération [10 décembre 1979]. Article 69 (p. 5269): déblocage du système fiscal d'Outre-Mer. Exploitation des richesses touristiques de la Réunion. Mise en œuvre du principe de l'investissement productif. Efforts de la Réunion dans le domaine industriel; poursuite de cet effort pour la pêche et l'hôtellerie. Suppression de la notion de création d'emplois et de l'agrément préalable pour l'aide fiscale à l'investissement. Se déclare favorable à l'amendement n° 399 de M. Maurice Papon relatif aux principes et modalités de l'aide fiscale à l'investissement dans les départements d'Outre-Mer pour les secteurs industriel, hôtelier et de la pêche et prévoyant l'application de ces dispositions jusqu'au 31 décembre 1984.

— **Proposition de loi relative à la détermination du ressort de certains conseils de prud'hommes (n° 20, 1979-1980) [12 décembre 1980]. — Rapporteur. — Discussion générale (p. 5366):** principe de la généralisation géographique des Conseils de prud'hommes posé par la loi du 18 janvier 1979. Problème du

financement des Conseils de prud'hommes d'Alsace et de Moselle. Dernières retouches qui s'imposent. **Article unique. — Article 511-3 du Code du travail (p. 5369)** son amendement n° 1: modification du ressort des Conseils de prud'hommes, exclusivement à l'intérieur d'un même département; consultation des intéressés; adopté. **Après l'article unique. — Article L. 514-2:** son amendement n° 2 (article additionnel): en matière disciplinaire, compétence du président du tribunal de grande instance qui préside le tribunal dans le ressort duquel est situé le siège du Conseil de prud'hommes; adopté. **Article L. 51-11-1:** son amendement n° 3 (article additionnel) prise en charge des frais de fonctionnement des juridictions d'Alsace et de Moselle; adopté. **Article 7 de la loi du 18 janvier 1979 (p. 5370):** accepte l'amendement n° 6 (article additionnel) de M. Alain Peyrefitte prévoyant la prise en charge des frais de fonctionnement des Conseils de prud'hommes le 15 janvier 1980. **Article 10 de la loi de 1979 (p. 5371):** accepte l'amendement n° 7 (article additionnel) de M. Alain Peyrefitte concernant la possibilité de report de l'installation, en cas de difficultés matérielles, jusqu'au 15 juillet 1980. Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 10 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues concernant la prise en compte des difficultés matérielles d'installation, exclusivement pour les Conseils de prud'hommes nouvellement créés. (p. 5372): s'oppose à l'amendement n° 9 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues prévoyant l'augmentation des taux de l'impôt sur les opérations de bourse pour permettre d'allouer des indemnités aux citoyens chargés de la tenue des bureaux de vote. **Intitulé:** son amendement n° 4: coordination: « proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions relatives aux Conseils de prud'hommes »; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse (n° 74, 1979-1980). — Suite de la discussion [15 décembre 1979]. Avant l'article 1 (p. 5524):** avortement et responsabilité de l'homme: cite un cas d'avortement à la Réunion.

Suite de la discussion [16 décembre 1979]. Article 3 (p. 5594): qualité des progrès médicaux et sociaux réalisés dans les départements d'Outre-Mer. Se déclare défavorable à l'amendement n° 99 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues prévoyant l'application de la présente loi dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 78, 1979-1980) [17 décembre 1979]. Après l'article 7 bis (p. 5629):** soutient l'amendement n° 27 (article additionnel) de M. Georges Lombard demandant l'abrogation des dispositions prévoyant l'attribution de l'aide à l'investissement aux établissements de crédit-bail. **Après l'article 10. — Article L. 351-17 du code du travail (p. 5630):** soutient l'amendement n° 17 (article additionnel) de M. Jean Franco et plusieurs de ses collègues prévoyant l'affiliation aux ASSEDIC du personnel contractuel des chambres de métiers. **Article 11 (p. 5631):** soutient l'amendement n° 31 de M. Raymond Bouvier et plusieurs de ses collègues prévoyant la possibilité d'utiliser à titre exceptionnel, une fraction des ressources du fonds additionnel d'action sociale pour contribuer à la prise en charge des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles. **Article 13 (p. 5633):** soutient l'amendement n° 28 de M. Jean Franco concernant la compétence du ministre de l'économie pour conclure avec les établissements financiers à statut légal spécial des conventions de stabilisation des charges pour les emprunts en devises afférents à la poursuite des régimes spéciaux de prêts en 1979 et en 1980.

— **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980 (n° 90, 1979-1980) [17 décembre 1979]. — En remplacement de M. Marcel Rudloff, rapporteur. — Discussion générale (p. 5643):** éternel problème du coefficient de plafonnement du prix des baux commerciaux qui arrivent à expiration. Equilibre entre la rentabilité équitable de la propriété immobilière et un niveau supportable de loyers pour les commerçants et artisans. **Article unique (p. 5644):** à propos du relèvement du coefficient applicable au loyer du bail commercial, industriel ou artisanal en cas de renouvellement en 1980, s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Maurice Charretier et soutient l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff.

VIRON (Hector), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux études médicales [31 mai 1979] (p. 1603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi [29 juin 1979] (p. 2532).

DEPOTS

Proposition de loi organique déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à renforcer le **contrôle en matière d'incompatibilité parlementaire** (n° 219, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'organisation de la **Sécurité sociale dans les mines** (n° 228, 1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à élargir les **conditions d'attribution de la médaille d'honneur du travail** (n° 229) (1978-1979) [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1979, JO, Débats 15 mars 1979].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 2602 : **l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) (réforme)** à M. le ministre du Travail et de la participation [JO, Débats 27 octobre 1979] (p. 3601).

Questions orales avec débat :

Question n° 45 [21 avril 1978] (p. 572) à M. le ministre du travail et de la participation : **les jeunes travailleurs**. - Retirée le 14 mars 1979 (p. 381).

Question n° 200 [3 avril 1979] (p. 534) à M. le ministre de l'industrie : **les textiles (problèmes de l'emploi)**. - Discutée, avec les questions n° 175 de M. Jean Béranger, n° 170 de M. Anicet le Pors, n° 158 de M. Maurice Blin, n° 178 de Mme Brigitte Gros, n° 176 de M. Rémi Herment, n° 193 de M. André Bettencourt remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 149, 154 et 198 de M. Maurice Schumann, n° 199 de M. André Méric, n° 139 de M. Paul Séramy, n° 150 de M. Robert Pontillon, n° 157 de M. Roger Poudonson, n° 159 de M. René Jager, n° 161 de M. Roger Boileau, n° 164 de M. Paul Guillard, n° 171 de M. Gérard Ehlers, n° 177 de M. Hubert Martin, n° 180 et 191 de M. Pierre Carous, n° 182 de M. Abel Sempé, n° 184 de M. Guy Schmaus remplacé par M. Anicet le Pors, n° 185 de M. Paul Jargot, n° 187 de M. Raymond Dumont, n° 189 de M. Jacques Braconnier, n° 190 de M. Louis Minetti remplacé par M. Paul Jargot et n° 192 de M. Paul Girod, le 11 avril 1977 (p. 701) : maintien de la politique gouvernementale actuelle ; ses conséquences : chômage croissant. Diminution du nombre d'offres d'emplois. Réduction du pouvoir d'achat en 1978. Situation de l'industrie textile. Démantèlement de la sidérurgie et de la grosse mécanique. Place accordée aux pays en voie de développement par le rapport préparatoire au VIII^e Plan. Politique des grands groupes textiles. (p. 702) : profits élevés permis par les « importations sauvages » de textiles. Position prise par le Syndicat général de l'industrie cotonnière française. Solutions au problème du textile sur le marché français et non sur le plan européen. Nécessaire accroissement du pouvoir d'achat. Place particulière du groupe Agache-Willot. Situation de l'entreprise métallique Fives-Lille-Cail-Babcock. Nécessaire examen de la réduction du temps de travail, de la création de la cinquième semaine de congé...

Question n° 264 [2 octobre 1979] (p. 2884) à M. le ministre du travail et de la participation : **la politique économique (emploi en France)**.

INTERVENTIONS

- **Procès verbal** [3 janvier 1979] (p. 3) : droit d'amender pour tous les groupes représentés au Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi** (n° 189, 1978-1979) [3 janvier 1979]. - **Discussion générale** (p. 20) : responsabilité du gouvernement dans la faillite du système économique. Satisfaction devant le délai accordé au Sénat pour

examiner le projet de loi. Mise en cause de la politique contractuelle par le dépôt de ce projet de loi ; l'exemple des décrets Laval. Possibilité d'un état de cessation de paiement de la part de l'UNEDIC ; l'Etat aurait pu, à l'occasion de la loi de finances, augmenter sa dotation pour permettre la poursuite des négociations entre partenaires sociaux. Aggravation de la situation de l'emploi ; les résultats significatifs du deuxième pacte pour l'emploi. Problème des « chômeurs-profiteurs ». (p. 21) : mise en chômage des travailleurs confirmés par la désindustrialisation. Promesses gouvernementales pour le Nord et la Lorraine en contradiction avec les prévisions du commissaire au plan pour ces régions. Remise en cause, par le projet de loi, des taux d'indemnisation des travailleurs licenciés. Retard pris par la contribution de l'Etat à l'indemnisation du chômage ; la part de plus en plus importante prise par l'ASEDIC. Mise à l'écart de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) ; la préparation de son démantèlement. Retrait du projet par rapport à l'accord sur l'allocation supplémentaire d'attente (ASA). Insuffisance de l'attribution d'une allocation forfaitaire aux jeunes. Disparition des indemnités de formation. Diminution du montant de certaines allocations. Discrimination entre certaines catégories de femmes demandeurs d'emploi. Devenir des personnes percevant l'aide publique supprimée par le projet. Problème du règlement des points litigieux en cas d'échec des négociations entre les partenaires sociaux. Situation des demandeurs d'emploi ne percevant aucune indemnisation. Aggravation de la situation économique. **Article 1.**

- **Article L. 351-1 du code du travail** (p. 28) : son amendement n° 61, déposé avec plusieurs de ses collègues : condition d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi pour obtenir un revenu de remplacement ; rejeté. (p. 29) : absence de texte portant réforme de l'agence nationale pour l'emploi ; on ne peut légiférer en fonction d'un texte qui n'a pas été déposé. Rôle de l'ANPE pour placer et enregistrer des demandes d'emploi. Son amendement n° 102 ; déposé avec plusieurs de ses collègues : droit à une indemnisation au moins égale aux deux tiers du SMIC pour le travailleur privé d'emploi seul salarié du ménage, les jeunes soutien de famille et les femmes chef de famille à la recherche d'un premier emploi ; rejeté. **Article L. 351-2** : son amendement n° 62, déposé avec plusieurs de ses collègues : prise en charge du revenu de remplacement par l'Etat et les institutions résultant de la convention du 31 décembre 1958 ; rejeté. - **Article 351-5** (p. 33) : son amendement n° 64, déposé avec plusieurs de ses collègues : constitution du revenu de remplacement par une allocation d'aide publique égale aux allocations minimales du régime conventionné et par une des allocations établies par ce régime ; retiré au profit de l'amendement n° 41 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues. (p. 36) : son amendement n° 68, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 55 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant le principe de dégressivité trimestrielle de l'allocation spéciale ; rejeté. Se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Michel Labèguerie concernant : 1° la dégressivité trimestrielle de l'allocation spéciale sauf convention particulière agréée par les pouvoirs publics ; 2° la limite maximum, au quatrième trimestre, de 70 p. 100 du salaire antérieur pour le revenu de remplacement ; 3° la limite minimum à 90 p. 100 du SMIC pour le revenu de remplacement ; 4° la limite maximum à quatre fois le montant du SMIC pour le revenu de remplacement. (p. 37) : nécessité de prévoir un montant maximum de l'indemnité de chômage pour répondre aux critiques, développées dans la presse, visant des chômeurs percevant de très fortes indemnités. Comparaison entre le montant maximum de l'indemnité de chômage, quatre fois le montant du SMIC, et les cotisations versées par les salariés bénéficiaires de cette indemnité. (p. 39) : son amendement n° 111, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant l'attribution, en cas de reprise d'emploi, d'une prime d'incitation au reclassement pour les bénéficiaires de l'allocation spéciale ; rejeté. (p. 40) : prime d'incitation au reclassement ; la fixation des conditions de son instauration par décret ; nécessité de laisser aux partenaires sociaux le soin de déterminer le bien-fondé de l'institution d'une telle prime.

Suite de la discussion [4 janvier 1979]. **Article 1 (Suite)**. - **Article additionnel après l'article L. 351-6 du code du travail** (p. 76) : se déclare défavorable à l'amendement n° 112 de M. Michel Labèguerie instituant des prolongations exceptionnelles des droits d'indemnisation sous conditions de ressources et de difficultés particulières de réemploi, ainsi qu'au sous-amendement n° 121 de M. Robert Boulin à cet amendement concernant les prolongations exceptionnelles des droits d'indemnisation, par mesure individuelle, sous conditions de ressources et difficultés particulières de

réemploi. *Article L. 351-5 (suite)* (p. 77) : soutient l'amendement n° 65, précédemment réservé, de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire et identique à l'amendement n° 48, précédemment réservé, de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de cet article concernant la notion de durée limitée pour le versement du revenu de remplacement ; rejeté. *Article L. 351-8* (p. 79) : son amendement n° 76, déposé avec plusieurs de ses collègues : droit du travailleur privé de son emploi au revenu de remplacement ; adopté. *Article L. 351-11* (p. 80) : son amendement n° 81, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 25 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : règles particulières d'indemnisation du chômage pour les branches jusqu'alors exclues du régime de l'allocation d'assurance ; adopté. *Article additionnel après l'article L. 351-6 (suite)* (p. 83) : nécessité de ne pas confondre les problèmes de la natalité, de la contraception et de l'interruption de grossesse. Abaissement de l'âge de la retraite. Se déclare défavorable à l'amendement n° 120 de M. Jacques Henriet prévoyant la possibilité d'attribution, pour une durée limitée, d'une allocation forfaitaire pour les salariés en congé parental à condition que l'emploi libéré soit occupé. *Article L. 351-12* (p. 84) : son amendement n° 83, déposé avec plusieurs de ses collègues : fixation par accord entre l'Etat et les organisations gestionnaires du montant de la subvention accordée au régime nationale interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi ; rejeté. (p. 86) : projet de loi prévoit la signature d'une convention entre l'Etat et les organisations gestionnaires pour fixer le montant et les conditions du versement de la subvention de l'Etat. (p. 87) : son amendement n° 84, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 43 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : évolution parallèle de la participation financière de l'Etat et des dépenses globales du régime national interprofessionnel d'aide aux travailleurs privés d'emploi ; rejeté. *Article 3 A. - Article L. 351-3* (p. 89) : son amendement n° 90, déposé avec plusieurs de ses collègues : indemnisation de la privation partielle d'emploi résultant d'accords professionnels ou interprofessionnels, nationaux ou régionaux ; adopté. *Article 3. - Articles L. 351-18 à L. 351-20* (p. 90) : son amendement n° 91, déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression du texte pour l'article L. 351-8 du code du travail concernant la possibilité de prendre des mesures, par décret en conseil d'Etat, en cas d'échec des négociations entre les partenaires sociaux pour assurer le fonctionnement du régime ; rejeté. *Article 3 bis. - Article L. 351-21* : son amendement n° 92, déposé avec plusieurs de ses collègues et identique à l'amendement n° 52 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues : suppression des chantiers de chômage ; réservé puis retiré au profit de l'amendement n° 52. *Article 9* (p. 95) : son amendement n° 100, déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien des avantages acquis par voie conventionnelle ; rejeté. *Article 10. - Articles L. 351-3 à L. 351-8* (p. 96) : son amendement n° 101, déposé avec plusieurs de ses collègues : droit à l'allocation de base pour les bénéficiaires des allocations d'aide publique de l'ancien système d'indemnisation du chômage ; droit à une allocation égale à l'allocation de base pour les travailleurs privés d'emploi ne remplissant pas les conditions d'attribution des allocations supplémentaires d'attente et forfaitaire ; retiré au profit de l'amendement n° 53 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues. **Deuxième délibération** (p. 99) : opposition du groupe communiste à la demande de deuxième délibération : impossibilité de se déjuger sous prétexte des réticences des gestionnaires du système paritaire.

- **Projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du Conseil de Gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et définissant les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat** (n° 286, 1978-1979). - **Nouvelle lecture** [10 mai 1979]. - **Discussion générale** (p. 1182) : crise politique et modification des conditions mises à la dissolution du Conseil de gouvernement et de l'Assemblée territoriale. Modifications statutaires et avis consultatif de l'Assemblée. Rejet du texte par le groupe communiste. *Article 6. - Articles 6 et 58 de la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976* (p. 1186) : suppression des conditions de dissolution de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie. Modifications statutaires et avis consultatif de l'Assemblée. Dépôt de motion de censure et crise politique. (p. 1189) : déclare le groupe communiste favorable à l'amendement n° 4 de M. Daniel Millaud relatif au droit de dépôt d'une seule motion de censure par session ordinaire.

- **Projet de loi réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs** (n° 259, 1978-1979) [10 mai 1979]. - **Discussion générale** (p. 1193) : nécessité d'établir un

inventaire des explosifs en charge. Utilité d'une meilleure définition professionnelle du « préposé aux explosifs ».

- **Projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois de la fonction publique pour certaines catégories de femmes** (n° 370, 1978-1979) [26 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2237) : l'inefficacité des mesures gouvernementales, comparées aux problèmes réels des femmes. L'allocation aux parents isolés. Le recouvrement des pensions alimentaires. Le taux des pensions de réversion. Le chômage des femmes. Le problème de la retraite des femmes entrées dans la fonction publique après 45 ans.

- **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi** (n° 417, 1978-1979) [29 juin 1979]. - **Discussion générale** (p. 2416) : augmentation des demandeurs d'emploi. Baisse du coût relatif du pétrole. Nombre des jeunes chômeurs. Perte de recettes pour la Sécurité sociale et coût du chômage. Nombre de chômeurs dans la région Nord/Pas-de-Calais. Aggravation probable de la situation de l'emploi. Inutilité du III^e pacte pour l'emploi. Perte d'emplois industriels et dans le bâtiment. (p. 2517) : résultats médiocres des I^{er} et II^e pactes. Abus dans les exonérations de charges sociales pour les entreprises et l'emploi des stagiaires. Réduction des avantages accordés aux chefs d'entreprise. Troisième pacte pour l'emploi et aggravation des défauts du premier. Politique de subventions à l'embauche.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de résolution de M. Jacques Boyer-Andrivet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 13 du règlement du Sénat** (n° 447, 1978-1979) [25 octobre 1979]. - **Discussion générale** (p. 3539) : souhaite que la proposition de résolution n° 12 du groupe communiste vienne aussi en discussion. Meilleure représentation des groupes politiques dans les organismes du Sénat et renforcement de leurs droits. Amélioration du travail parlementaire ; le travail des commissions et le contrôle parlementaire. Election à bulletin secret du bureau des commissions et interdiction d'être élu plus de trois fois consécutives ; l'approbation du groupe communiste. Souhaite que pour les élections du bureau du Sénat - hormis le cas du président, des vice-présidents et des questeurs - il y ait accord entre les groupes au vu de leur influence numérique. Droit pour les groupes politiques d'être représentés dans les bureaux des commissions. *Article unique* (p. 3540) : son amendement n° 1, déposé avec plusieurs de ses collègues : établissement par les groupes politiques de la liste des candidats aux postes de président et de vice-présidents des bureaux des commissions pour en assurer une représentation proportionnelle ; retiré. (p. 3541) : possibilité pour les petits groupes politiques d'obtenir une vice-présidence. Cas de l'élection à la Haute Cour de Justice.

- **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980). - **Discussion des articles de la première partie** [22 novembre 1979]. **Après l'article 2** (p. 4247) : (*article additionnel*) son amendement n° 115, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : suspension du versement du solde de l'impôt sur le revenu pour les contribuables qui se trouvent en situation de chômage total ou partiel ; imposition forfaitaire annuelle des sociétés mobilières d'investissement, des sociétés de développement régional et des sociétés immobilières d'investissement pour le commerce et l'industrie ; rejeté. Son amendement n° 117 (*article additionnel*), déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Jacques Eberhard, cosignataire : augmentation du montant minimal de la déduction forfaitaire pour frais professionnels accordée aux salariés ; abrogation de certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1978 relatives à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises ; rejeté.

Deuxième partie :

Travail et santé (suite). - I. - **Section commune.** - II. - **Travail et participation.** - *Suite de la discussion* [9 décembre 1979]. (p. 5126) : aggravation constante du chômage. (p. 5127) : suppression d'emplois industriels et crise de secteurs économiques entiers. Licenciements et fermetures d'entreprises. Manipulation des statistiques du chômage. Politique de « gestion du chômage ». Chômage et importance des jeunes et des femmes. Situation particulière du Nord-Pas-de-Calais. Développement de l'emploi temporaire et des contrats de travail à durée déterminée. Perspectives de poursuite de l'aggravation du chômage. Nécessité d'une autre politique industrielle et sociale. (p. 5128) : opposition du groupe communiste au projet de budget.

– **Projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse** (n° 74, 1979-1980). – **Suite de la discussion** [15 décembre 1979]. **Après l'article 1 A** (p. 5510) : son amendement n° 66 (*article additionnel*) déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Micot Le Pors cosignataire : recherche en contraception féminine et masculine par l'institut national de la santé et de la recherche médicale et le centre national de la recherche scientifique ; retiré.

– **Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale** (n° 89, 1979-1980) [17 décembre 1979]. **Article 1.** – **Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967** (p. 5658) : soutient l'amendement n° 23 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire : suppression de cet article qui institue comme ressource des assurances maladie-maternité-invalidité-décès une cotisation sur les pensions et allocations de retraite, dans le cadre du régime général de Sécurité sociale ; rejeté. (p. 5660) : protestations des retraités des PTT qui demandent que leur retraite soit payée mensuellement et non trimestriellement.

Suite de la discussion [18 décembre 1979]. **Article 1 (suite).** – **Article 13 de l'ordonnance du 21 août 1967** (p. 5673) : soutient les amendements de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues dont il est cosignataire, n° 24 prévoyant l'exonération des cotisations d'assurance maladie pour les retraités et préretraités aux ressources inférieures au SMIC et n° 25 concernant les pensions de retraite et l'exonération de bonification pour charge de famille. (p. 5674) : déclare le groupe communiste favorable à l'amendement n° 44 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Roger Poudonson portant sur les pensions de retraite de réversion et les bonifications pour charge de famille. **Article 5.** – **Article 1031 du code rural** (p. 5676) : soutient l'amendement n° 30 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, dont il est cosignataire, tendant à la suppression des dispositions de cet article prévoyant un plafonnement de la cotisation « employeur ». **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5685) : caractère de loi de circonstance. Attitude de différents groupes politiques, notamment du RPR. Médiocrité du montant annuel moyen des pensions du régime général ; diminution du pouvoir d'achat du « smicard ». Situation des personnes âgées. Politique de faveur vis-à-vis des ressortissants du régime des non-salariés. Participation du régime général à la compensation du déficit. (p. 5686) : vote négatif du groupe communiste.

Conclusions du rapport de la Commission mixte paritaire [20 décembre 1979]. – **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5816) : la politique d'austérité et la restriction des droits en matière de sécurité sociale. Le groupe communiste votera contre.

VIVIER (Emile), sénateur de l'Eure-et-Loir (S).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; en démissionne [31 mai 1979] (p. 1611).

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [31 mai 1979] (p. 1628).

VOILQUIN (Albert), sénateur des Vosges (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) **de finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. – **Défense.** – **Section Air** (n° 53, tome VII, 1979-1980) [21 novembre 1979].

INTERVENTIONS

– **Rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** [8 novembre 1979]. – **Discussion.** (p. 3783) : exécution de la

loi du 16 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977/1982. (p. 3784) : politique de défense de la France ; bilan de la situation ; nécessité d'une programmation pour les matériels militaires. « Livre blanc » allemand sur la défense pour 1976/1977. Politique d'indépendance nationale depuis le général De Gaulle. Participation de la France à l'Alliance atlantique. Importance de la sécurité de l'ensemble de l'Europe occidentale pour la France. Rappelle les trois précédentes lois de programmation militaire. Perte du pouvoir d'achat en autorisations de programme. (p. 3785) : nécessité d'une dissuasion nucléaire mais aussi d'une défense classique. Garanties financières apportées aux armées pour l'exécution des programmes d'équipement. Crédits attribués aux forces nucléaires et à la marine. Retard dans les fabrications de fusils pour l'armée de terre. Rythme trop lent des mesures catégorielles.

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Défense [29 novembre 1979] (p. 4613, 4614) : son intervention lue par M. Louis Martin.

W

WIRTH (Frédéric), sénateur des Français établis hors de France (UREI).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Marcel Champeix tendant à obtenir la suspension de poursuites engagées contre M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris [10 octobre 1979] (p. 3093).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Commerce extérieur [7 décembre 1979] (p. 5067) : nécessaire amplification de l'implantation française à l'étranger pour soutenir une expansion économique hors de l'hexagone. (p. 5068) : réticence générale des Français à s'expatrier. Difficultés des Français qui résident à l'étranger. Amélioration de l'information du public ; utilisation des chambres de commerce, du Conseil national du patronat français, du Centre français du Commerce extérieur, de l'Agence nationale pour l'emploi... Regrette que le 3^e pacte national pour l'emploi n'ait prévu aucune mesure incitant des jeunes à s'expatrier. (p. 5069) : maintien du niveau de vie et de la forme de société actuelle en France grâce à la maîtrise des exportations.

Y

YVER (Michel), sénateur de la Manche (UREI).

Décédé le 10 janvier 1979 [14 mars 1979] (p. 380). – **Eloge funèbre** [3 avril 1979] (p. 521).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

YVON (Joseph), sénateur du Morbihan (UCDP).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 264, 1978-1979) modifiant les articles 22, 28 et 30 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les **contrats d'affrètement et de transports maritimes** (n° 321, 1978-1979) [9 mai 1979].

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi** (n° 49, 1979-1980) de **finances pour 1980**, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. — **Marine marchande** (n° 52, tome XIX, 1979-1980) [21 novembre 1979].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 298 [25 octobre 1979] (p. 3542) à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'Outre-Mer) : **la mer (droit de la) (situation économique et sociale dans les départements et territoires d'Outre-Mer)**. — Remplacé par M. René Jager lors de la discussion avec les questions n° 288 de M. Albert Pen, n° 289 de M. Bernard Parmantier, n° 290 de M. Edmond Valcin, n° 291 de M. Marcel Gargar, n° 294 de M. Roger Lise, n° 295 de M. Daniel Millaud, n° 296 de M. Jacques Mosson remplacé par M. Michel Labèguerie, n° 297 de M. René Jager, n° 299 de M. Marcel Henry et n° 300 de M. Louis Virapoullé, le 6 novembre 1979 (p. 3689).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant les articles 22, 28 et 30 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes** (n° 264, 1978-1979) [16 mai 1979]. **Article 1^{er}**. — *Article 22 de la loi n° 66-420 du 18 juin 1966* (p. 1291) : son amendement n° 1, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : présomption du consentement du chargeur en cas d'arrimage de pontée de conteneurs sur les navires prévus pour ce transport ; adopté. **Article 3**. — *Article 30 de cette loi* : son amendement n° 2, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : responsabilité de droit commun du transporteur en cas de chargement en conteneurs ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1980** (n° 49, 1979-1980).

Deuxième partie :

Transports [6 décembre 1979]. — Rapporteur pour avis (Marine marchande) (p. 4968) : transformation des structures du secrétariat général de la marine marchande et manque de prise en considération de ce secteur économique ; exemple de la préparation du VIII^e Plan et création d'associations à vocation maritime Marine marchande et balance des paiements. (p. 4969) : retard dans la réalisation du plan de développement de la flotte de commerce. Harmonisation des régimes sociaux dans la Communauté européenne. Frais d'embarquement des stagiaires des écoles de navigation. Aides financières et alignement sur les règles de l'OCDE. Disparition de la flotte de cabotage et comparaison avec les pays étrangers. Faiblesse des carnets de commande de la construction navale : augmentation des crédits budgétaires. (p. 4970) : objectifs de production et d'emploi pour la construction navale. Situation des petits chantiers. Simplification des procédures d'aides. Attitude de la Grande-Bretagne et incertitude sur l'accès aux zones de pêche. Crédits à la modernisation de la flotte hauturière et artisanale. (p. 4971) : renouvellement de la flotte artisanale et de la flotte intermédiaire ; exemple de l'armement ételois. Hausse des prix des produits pétroliers et stagnation de l'aide aux carburants. Insuffisance de la dotation de la société nationale de sauvetage. Pensions des marins et commission Dufour. Présentation synthétique des crédits concernant la politique maritime. Proposition d'adoption des crédits de ce budget.

Z

ZWICKERT (Charles), sénateur du Haut-Rhin (UCDP).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.